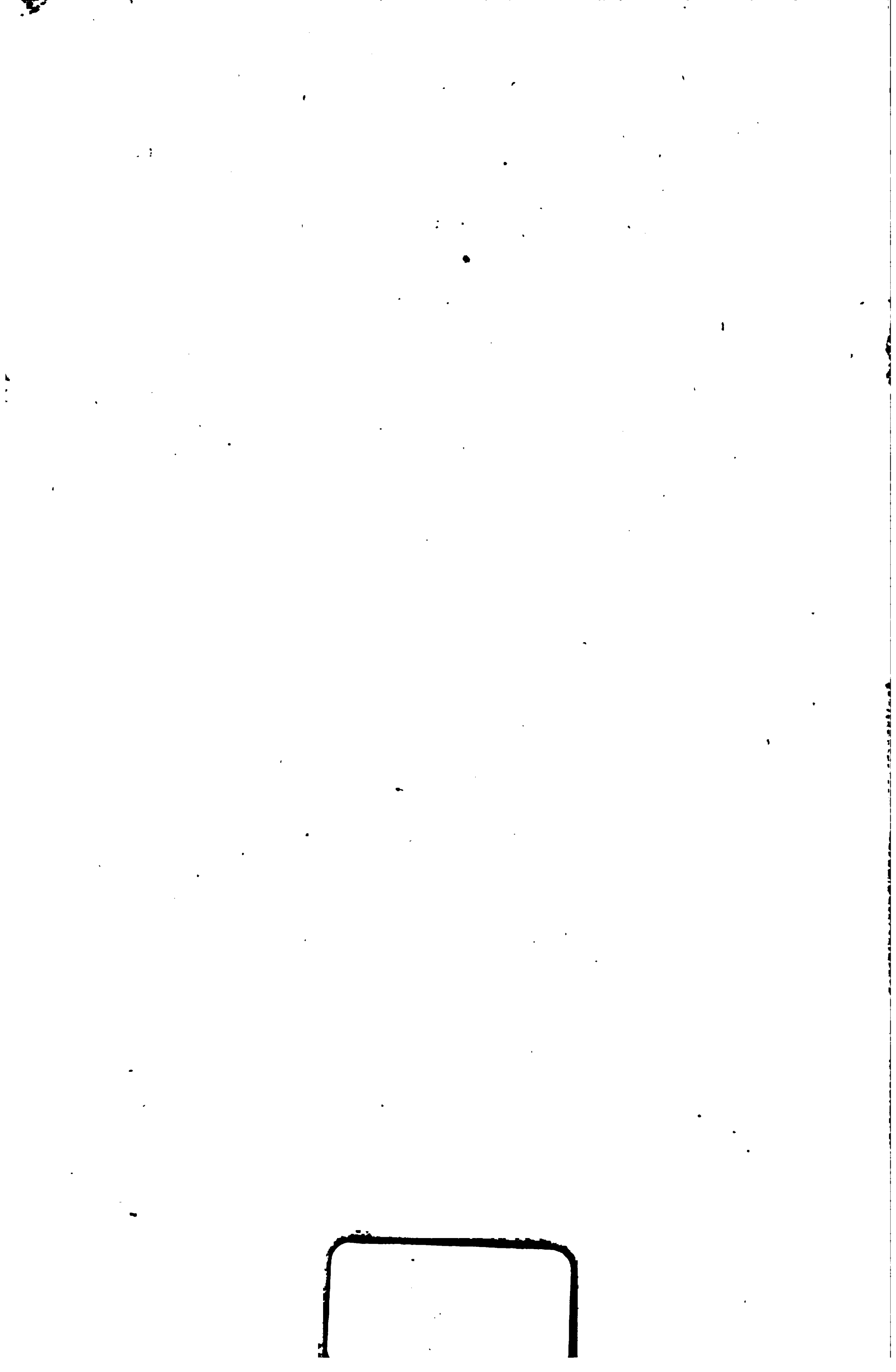

3 3433 08157665 8



LE RÈGNE

DE PHILIPPE II

ET

LA LUTTE RELIGIEUSE DANS LES PAYS-BAS

AU XVI[e] SIÈCLE.

TOME III.

A. M. D.

COLLÈGE SAINT-ROMBAU

DISTRIBUTION SOLENNEL

SECTION DES HUMANITÉ

Classe de Rhétorique

Prix de Auteurs latin

remporté par

Mr Edmond Schurmans

de Wesembeek

Malines, le 10 Août 1892

Ed. Lemerle

prof.

LE DIRECTEUR,

Chan. Fransoolaer

LE RÈGNE

DE

PHILIPPE II

ET

LA LUTTE RELIGIEUSE

DANS LES PAYS-BAS AU XVI[e] SIÈCLE,

PAR

M[gr] NAMÈCHE,

RECTEUR ÉMÉRITE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

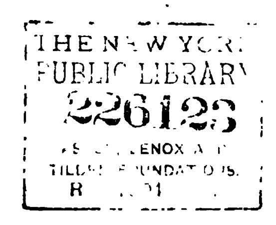
TOME III.



LOUVAIN,
CHARLES FONTEYN,
IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
6, rue de Bruxelles.

PARIS,
F. FETSCHERIN & CHUIT,
LIBRAIRES,
18, rue de l'Ancienne Comédie.

1885.


226123

LE RÈGNE DE PHILIPPE II

ET

LA LUTTE RELIGIEUSE DANS LES PAYS-BAS

AU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE XI.

SUCCÈS DU DUC D'ALBE DANS LE NORD DES PAYS-BAS. — BATAILLE DE JEMMINGEN. — L'INFANT DON CARLOS. — MORT TRAGIQUE DU BARON DE MONTIGNY EN ESPAGNE. — LE DIXIÈME, LE VINGTIÈME ET LE CENTIÈME DENIER. MÉCONTENTEMENT GÉNÉRAL. — OBSTINATION DU DUC D'ALBE. — RÉVOLTE DES PROVINCES SEPTENTRIONALES.

Le duc d'Albe pouvait maintenant reprendre sans préoccupation son projet d'expédition vers le nord, où il avait à réparer l'échec essuyé par le comte d'Arenberg. Louis de Nassau, se flattant que les bourgeois de Groningue finiraient par se déclarer pour lui, s'était obstiné à rester devant cette place. Une attaque dirigée sur deux points était restée sans résultat, parce qu'il manquait d'artillerie de siège. Les assiégés s'étaient enhardis à faire plusieurs sorties, couronnées de succès. Le prince d'Orange envoya alors Marnix de Sainte-Aldegonde auprès de son frère pour l'inviter à renoncer à cette entreprise,

et à songer plutôt à faire face à l'ennemi dont les préparatifs l'inquiétaient. Il était d'avis que le comte Louis se renfermât en quelque place bien fortifiée, comme Enkhuysen, en attendant qu'il pût se mettre lui-même en campagne, et, dans l'hypothèse où l'on ne pourrait plus résister aux forces supérieures des Espagnols, il donnait l'avis de prévenir un désastre certain, en se retirant dans les pays d'Emden, de Brême ou d'Oldenbourg (1).

Cependant le duc pressait la marche des renforts envoyés au secours de la ville assiégée. Chiappin Vitelli arriva le premier, avec la gendarmerie et le régiment du comte d'Everstein. Tout en restant subordonné au comte de Mégem, il avait charge de prendre le commandement de toute l'infanterie et de la cavalerie espagnole, et d'y rétablir la discipline. Vitelli punit sévèrement les capitaines du régiment de Sardaigne, qui avaient exercé une si funeste contrainte sur le comte d'Arenberg et, malgré les provocations incessantes des révoltés, refusa de hasarder une nouvelle bataille. Il voulait attendre l'arrivée de la cavalerie du duc Éric de Brunswick, et surtout ne rien entreprendre de décisif en l'absence du duc d'Albe et du corps d'expédition sur lesquels on comptait.

Dans l'intervalle, le camp des gueux s'était grossi de cinq cents arquebusiers amenés par le comte d'Hoogstraeten, et qui, avec d'autres renforts, élevèrent leur nombre à plus de onze mille hommes. Mais l'argent manquait pour payer le soldat. Louis de Nassau, pour s'en procurer, adressa une sommation à deux des districts ou bailliages qu'il tenait sous sa main. A l'un il commanda de lui fournir six mille florins, à l'autre quatre mille, menaçant de brûler les maisons des paysans qui n'obéiraient point à cette injonction. En outre, écrivait le comte de Mégem au duc, le 25 juin, « il a fait faire un mandement que

(1) Avis du prince d'Orange au comte Louis son frère, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, pp. 257-261.

l'on luy apporte toutes les argenteries des églises dont il est supérieur, et a commandé qu'aussi on luy paye toutes les rentes desdites églises (1). » Mais tout cela fut très insuffisant. Louis de Nassau et le comte d'Hoogstraeten avaient écrit, le même jour, au comte, en termes longs et pressants, pour l'exhorter à ne point concourir à l'asservissement des Pays-Bas, en favorisant l'odieuse tyrannie du duc d'Albe. Mégem répondit à cette lettre le 27, sans s'engager et par un simple accusé de réception, poli mais d'un laconisme significatif (2).

En ce moment-là même, Louis de Nassau recevait un message de Maximilien II, qui lui prescrivait de se retirer et de congédier ses gens, en vertu de l'obéissance qu'il devait à l'empire. Le comte assura le gentilhomme, porteur du message, qu'il allait communiquer cette injonction à son frère le prince d'Orange et à ses autres alliés, desquels il savait bien que Sa Majesté recevrait bonne réponse. La communication impériale, provoquée par le duc d'Albe, ne laissa pas d'exercer une influence fâcheuse dans le camp des gueux. Un certain nombre d'Allemands, craignant de voir confisquer les biens qu'ils avaient dans l'empire, abandonnèrent les drapeaux des insurgés (3).

Le 15 juillet, le duc d'Albe arriva lui-même à Groningue avec son corps d'expédition. Il trouva l'ennemi renforcé, depuis

(1) *Bulletin de l'Académie,* t. XVI, 1re partie, p. 359.

(2) *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, pp. 251-254. — Le comte de Mégem envoya, comme il l'avait annoncé aux deux comtes, leur lettre au duc d'Albe. Celui-ci lui fit savoir d'Anvers, le 29 juin, qu'il lui défendait bien expressément, de par le roi, de correspondre « avec ces gens. » Il ne convenait point, disait-il, « à un chevalier d'honneur de répondre à des traitres ; » enfin il lui défendait de recevoir encore des communications de leur part. *Bulletins,* p. 362.

(3) Ce n'était pas le premier acte en ce sens de Maximilien. Il y a aux archives, dit M. Groen, des lettres patentes de l'empereur, du 12 mai, par lesquelles il défend au prince d'Orange et à ses partisans de faire des levées contre les Pays-Bas, les menaçant d'être traités comme infracteurs de la paix de l'empire. *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, p. 219.

quelques jours, de huit cents arquebusiers, « tant lorrains, liégeois qu'autres wallons, » et en outre de six cents chevaux, amenés par le comte Josse de Schouwenbourg à travers l'évêché de Munster. Le duc ne perdit pas un moment. Dès le 17, les Espagnols attaquèrent les gueux, les chassèrent de leur camp avec de grandes pertes, et les obligèrent à se retirer vers la Frise orientale. Le duc se mit à leur poursuite, leur tuant toujours beaucoup d'hommes et de chevaux. Laissant Éric de Brunswick à Groningue avec seize cents chevaux, il se dirigea vers Wedden, abandonné par l'ennemi, et gagna Reyde, où il établit sur l'Ems un pont qu'il fit garder. Louis de Nassau avait reculé jusqu'à Jémmingen, position forte au bord du même fleuve et presque en face de la ville d'Emden. Il eût voulu s'y retrancher et se défendre jusqu'à ce que le prince d'Orange, pénétrant lui-même sur un autre point des Pays-Bas, eût obligé l'ennemi à sortir de la Frise. Le duc ne lui en laissa pas le temps. La position prise par le comte Louis n'était accessible que par un chemin très étroit et traversé par trois ponts; ces ponts avaient été rompus et les passages étaient gardés par ses arquebusiers. Parvenu, le 21 juillet, devant cette espèce de défilé, le duc n'hésita point à s'y engager. Vers dix heures du matin, il ordonna à quinze cents arquebusiers et mousquetaires espagnols de marcher sur l'ennemi. Ceux-ci le firent si vivement qu'ils rejetèrent les gueux au delà des ponts, et les forcèrent à se replier sur leur corps de bataille.

Les Espagnols, après avoir rétabli les ponts, se précipitèrent, avec la même impétuosité, sur les retranchements garnis d'artillerie, où les rebelles, partagés en deux corps d'infanterie et un escadron de cavalerie, se tenaient prêts à les recevoir. Un incident fâcheux vint paralyser leur résolution. Les soldats allemands se mirent à réclamer leur solde, qu'ils avaient bien méritée, disaient-ils, pour avoir été si longtemps devant Groningue. En vain Louis de Nassau et les autres chefs s'efforcèrent de les apaiser, leur remontrant que ce n'était pas le moment de

compter de l'argent, mais de combattre, et les priant de les aider au moins à percer les digues pour arrêter l'ennemi. En parlant ainsi, Louis de Nassau et les autres capitaines leur montraient « le palot » qu'eux-mêmes tenaient à la main. Tout cela fut inutile et le désordre ne fit que s'accroître dans le camp des rebelles.

Les Espagnols, qui s'étaient aperçu de cette contenance des Allemands, redoublèrent d'efforts, se jetèrent dans les tranchées qui étaient loin d'être achevées, et mirent les gueux dans une déroute complète. Le carnage fut effroyable; les rebelles perdirent, dit-on, sept mille hommes tués ou noyés dans l'Ems. Parmi les morts, se trouvait Alphonse Van der Aa, qui avait été un des plus actifs auxiliaires de Bréderode. Louis de Nassau, après s'être épuisé en efforts pour arrêter le désastre, se jeta dans l'Ems et réussit à se sauver dans une barque qui le transporta à Emden. Le comte de Schouwenbourg parvint également à se mettre en sûreté avec une partie de sa cavalerie. Quant au comte d'Hoogstraeten, il avait quitté le camp depuis deux jours (1).

(1) Le duc écrivait au conseil d'état, de Slochteren, le 17 juillet : « Messieurs, je vous advise que j'arrivay mercredy soir, XIV de ce présent mois, au village de Rolde, distant trois fortes grandes lieues de Groeninghen, avec trois tercios de infanterie espaignolle, trois compaignies de chevaulx-légiers et une cornette de ruytres, et sy avois sceu que, environ trois jours avant mon arrivée audit Rolde, estoit venu aux ennemis secours conduict par le comte Josse de Schouwenbourg, de VIII^c harquebousiers, tant lorrains, liégeois que aultres wallons, et VI^c chevaulx, comme eulx-meismes publioient, combien que je tiens qu'ils ne passoient les cinq cens. Lendemain, XVe du meisme mois, partant dudict Rolde, avec une extrême challeur qu'il faisoit, je eus nouvelle par chemin que les rebelles, entendant ma venue, avoient, d'une abbaye à main droicte de leur principal fort, et en distant environ une mile italienne, qu'ils avoient fortiffiée et tenue, faict partir trois enseignes qu'ilz y avoient eu, et les retiré auprès d'eulx en icelluy fort, et faict le mesme d'aultres deux qu'ilz avoient en certaine maison chinte et close de bons tranchis, grans et parfonds fossez, à main gauche dudict fort. Ce que entendant, je feis

Le duc d'Albe s'empressa de faire connaître au roi de France (1), à la reine d'Angleterre et au pape le succès éclatant qu'il venait

incontinent occupper ladicte maison, pour estre lieu par lequel je povois grandement les offenser, et sy feiz passer par ledict Groeninghen toute la trouppe venue avec moy, sans les faire loger, comme aussy j'en feis sortir tous aultres gens de guerre, tant de cheval que de pied, qui piéchà y estoient, avec détermination de les faire accomettre en leursdicts tranchis. Pour quoy mettre à exécution, j'ordonnay à aulcuns couronnelz et capitaines de avec bonne partie de noz harquebousiers espagnolz et wallons, les assaillir par trois pars, donnant auxdicts harquebousiers telle espaulle que pour les soustenir convenoit. Lesquelz tous, par l'ayde de Dieu accompaignant leur vaillance, feirent tellement, que, gagnant et entrant lesdicts tranchiz, nonobstant la résistance que y firent les ennemis, nous obtinsmes la victoire, et furent iceulx tous mis en route, et grand nombre d'iceulx taillés en pièches, fuyans à vaul de route, quictans leurs armes et accoustremens, pour tant mieulx se saulver par les maretz et fossez desquelz le pays est plein ; et néantmoins furent si vivement poursuyvis plus de lieue et demie de chemin qu'ilz ne eschapparent sans perte de leur artillerie et enseignes, et se eust continué la poursuyte plus avant par la cavallerie, n'eust esté qu'il estoit jà nuict, et le pays mal à propos, si marescageulx et distingué par une telle infinité de fossez et d'eauwes, comme dict est, que l'on n'y peult aller que par un chemin bien estroit; aussy que les ennemis, pour oster aux nostres la commodité du passaige et moyen de les chasser, rompoient et brusloient en fuyant tous les ponts. Nonobstant quoy toutesfois, leur cavallerie, qui s'estoit mise en arrière-garde, y est touttе demorée, sans qu'il s'en soit saulvé, sinon bien peu, par dessus ceulx de l'infanterie que j'ay dict ci-dessus, laquelle infanterie n'estoit pas moins de douze mille hommes, en ce non comprins ceulx qu'ils avoient dedans le Dam, Delfzyl, et cinq enseignes en ce lieu de Slochteren, lesquelles cincq enseignes, avec celles dudict Dam et Delfzyl, est tout ce que le comte Loys a sceu retenir enthier : avec quoy il se retire le plus diligemment qu'il peult, mais non de sorte qu'il ne soit rompu, deffaict et deschassé des pays de S. M. Je suis venu jusques icy en leur suite : s'il y reste quelque chose à parfaire, j'espère, Dieu aydant, bientost le parachever, combien que je tiens pour certain que je ne trouveray à qui parler. A Dieu en soyt la gloire. » — Le 22, il écrivait une seconde lettre au conseil, du camp de Gemmingen : « Messieurs, je vous ay escript doiz Slochteren, le XVIIe

(1) Voir sa lettre à Charles IX, du 18 juillet 1568, à l'endroit cité des *Bulletins de l'Académie*, p. 373.

de remporter sur l'armée des rebelles. Le souverain pontife témoigna une grande joie de la victoire de Jemmingen. L'am-

de ce présent mois, ce que estoit passé, à mon arrivée à Groeninghen, contre les ennemiz, et que allois à la suyte d'iceulx, comme je feis, prenant mon chemin doiz ledict Slochteren vers Wedde, et de là passay à Reyde sur la Eems, où je logeai le xxe de cedict mois, distant quatre heures de chemin de ce lieu. Ce qui me meult à choisir ce logis (veu qu'il y avoit chemin plus court vers ledict lieu) estoit qu'il y a ung pont par-dessus ladicte rivière de Eems, et que par là l'on avoit commodité de couper le chemin aux ennemys, ou les enserrer, quand j'eusse entendu qu'ilz eussent passé doiz cy ladicte rivière. A quelle fin, partant dudict Reyde, je laissay quelques soldatz harquebousiers à la garde d'un tranchiz que j'avoys faict dresser devant le pont de l'aultre costé ; et, partant hier dudict Reyde à l'aube du jour, il pooit estre environ les huict heures devant midy, quand j'arrivay à cedict lieu, où les ennemiz s'estoient retirez pour sa situation forte, n'estant accessible que par un chemin bien estroit, et sur lequel ilz avoient encoires rompu trois pontz, gardez et deffendus par leurs harquebousiers. Mais, arrivant l'avant-garde environ les dix heures de devant midy, j'ordonnay environ xv^c, tant harquebousiers que mosquetiers espaignolz, pour s'attachier aux ennemiz, qui le firent si vivement qu'ilz les firent retirer desdicts ponts, qui furent soudainement raccoustrez, et, passant oultre, se portarent si vaillamment, que, nonobstant la résistance que firent les ennemys, par l'espace doiz lesdictes dix heures jusques à l'une après midy, à la faveur de six pièches d'artillerie mises à la bouche de l'entrée, ilz la forcharent, meirent en route et fuycte les ennemiz, qui en leur place d'alarme s'estoient mis en bataille en deux esquadrons d'infanterie et un de cavallerie, et tuarent (je diz les nostres) tout ce que se meit au devant d'eulx ; et depuis se meirent à la suyte et chasse des fuyans, courrans environ quatre lieuwes de pays, et n'en sont ceulx qui y sont allez encoires retournez à l'instant que je commande la despesche de cestes, qui est sur les XII heures de midy. Et, à ce que confirment les rapports, il n'y a pas moins de sept mil mortz, tant passez par le fil de l'espée, que noiez au fleuve par lequel ilz cuidoient se saulver, comme a faict le comte Loys de Nassau tout nud, à ce que en a declairé son lieutenant général Henry Van Seghen, prisonnier, et s'estant icelluy comte despouillé de tous ses accoustrements, qui sont esté recouvertz, flottans sur l'eauwe, et me ont esté monstrez. — Les enseignes prinses en ceste deffaicte, que jusques oires sont venues à notice, sont treize, de vingt-cinq qu'ilz en avoient contenans XII mil hommes, au jugement des plus expérimentez chiefz et capitaines de ceste trouppe, et, ad ce que plusieurs ne veullent dire, il ne s'en seroit saulvé, desdictes enseignes, que quatre par la rivière.—

bassadeur espagnol, don Juan de Çuñiga, écrivait de Rome au roi, le 13 août 1568 : « Le 4 de ce mois, arriva ici le courrier que le duc d'Albe m'avait expédié, avec l'avis de l'affaire de Frise. Quoique le pape fût déjà au lit, je lui envoyai tout de suite la lettre que le duc lui écrivait, et celle qu'il m'avait adressée aussi. Sa Sainteté se réjouit beaucoup de la victoire que Dieu a donnée à Votre Majesté, et, cette nuit-là même, elle ordonna qu'il y eût, le lendemain matin, une procession à laquelle elle assista à pieds, revêtue de ses habits pontificaux, avec tous les cardinaux, jusqu'à la Minerve, où le cardinal Alexandrin dit la messe. Le jour suivant, elle se rendit de la même manière au Saint-Esprit, et, le troisième jour, à Saint-Jacques des Espagnols. Les trois jours, il y a eu illumination au château Saint-Ange. — Je crois que la satisfaction que le saint père éprouvait intérieurement était plus grande encore

L'on y a gaigné XVI pièches d'artillerie, tant de fer que de bronze. — La provision que l'on y a trouvé de toute sorte de vivres a esté merveilleusement grande, et l'aultre butin que l'on y a faict infiny et inestimable. — Il s'est sceu que le comte de Hoochstraeten s'estoit retiré d'icy deux jours avant que je y suis entré, et que le comte Josse de Scauwenbourg se saulva hier, au commenchement de l'allarme, avec dix de ses chevaulx tant seulement. — Il ne s'est sceu d'aultre perte des nostres, que de six ou sept hommes, entre lesquels est don Gabriel Mauricques, que je sens fort, pour avoir esté gentilhomme de sy bon lieu, vaillant et accompagné de beaucoup de bonnes parts. — Il y a aussy pluiseurs gentilzhommes, vassaux de Sa Majesté, tuez entre les rebelles, dont l'on va s'informant, pour après en advertir. De sorte que se peult dire que c'est une fort grande victoire qu'il a pleu à Dieu donner au Roy, laquelle sera bien de faire entendre partout où adviserez convenir, affin que les deues louanges et grâces se rendent à sa divine bonté, par processions et prières, ad ce qu'il luy plaise de, continuant l'extirpation de ces espritz inquietz et perturbateurs de la tranquillité publicque, restituer le pristin repos, à l'augmentation de ses service et gloire, accroissement de la grandeur et félicité de Sa Majesté, et bien de ses pays et subjects de par dechà. A tant, messieurs, je prierai le Créateur de vous avoir en sa très-sainete garde. Escript du camp à Jenicum (Gemmingen) sur la Eems, le XXe de juillet XV^c soixante-huict. » *Bulletins*, endroit cité, pp. 371-376.

que celle qu'il manifestait par ces démonstrations, car de ma vie je ne vis homme si content que lui, lorsque j'allay lui baiser les pieds pour l'en remercier. Il ne cessait de bénir Votre Majesté, et d'exalter le duc d'Albe, disant qu'il espérait en Dieu que Votre Majesté mettrait en bon ordre non seulement les affaires des Pays-Bas, mais celle de la religion. Je l'assurai qu'il en serait ainsi, pourvu qu'il aidât Votre Majesté. Il me répondit qu'il le désirait, et qu'il voulait donner à Votre Majesté jusqu'aux calices des églises, et tout ce qu'en bonne conscience il pourrait lui donner (1). » Ces dernières paroles disent assez avec quelles angoisses le saint pontife Pie V envisageait les dangers courus par la foi catholique aux Pays-Bas, et la satisfaction qu'il éprouvait de voir Philippe II sorti enfin de ses longues hésitations pour réduire des ennemis, des rebelles auxquels la lenteur des résolutions royales avait fini par mettre les armes à la main.

Au moment où le duc d'Albe écrasait les gueux sur les bords de l'Ems, l'Espagne apprenait la mort de l'héritier du trône, le malheureux prince connu sous le nom trop célèbre de don Carlos. Ce n'est pas la première fois que ce nom apparaît dans notre histoire. Il a donné lieu à des accusations sans nombre, romanesques et calomnieuses tout ensemble, contre le roi son père. Mais les témoignages les plus sûrs, les informations les plus authentiques ont fini par fermer la bouche aux calomniateurs et par montrer le néant de ces récits d'imagination. Nous ne nous arrêterons donc pas à discuter un sujet épuisé et étranger d'ailleurs, pour une grande part, à nos annales. Nous nous contenterons de transcrire quelques pages d'un historien français, parfaitement au courant des sources et des travaux les plus récents, et du reste très hostile à Philippe II (2).

« Je n'ai rien de nouveau à vous annoncer, si ce n'est que,

(1) *Correspondance de Philippe II*, tom. II, pp. 35-36.
(2) *Histoire de Philippe II*, par H. Forneron. Paris, 1881.

hier à minuit, il a plu à Notre Seigneur d'illuminer la princesse ma femme de la grâce d'un fils (1). » C'est en ces termes que, dans sa jeunesse, Philippe avait fait connaître à Charles-Quint comment sa première femme, Marie de Portugal, venait de donner le jour à Don Carlos. Quatre jours après, la jeune mère mourait, et la nouvelle de cette naissance lugubre se répandait avec le récit des obsèques (2). Le prince fut élevé dans la retraite et astreint à une vie sédentaire; il n'offrit aucune résistance « aux fièvres quartaines » qui empoisonnaient les résidences royales, resta chétif avec une épaule trop haute et une jambe trop courte (3). Son portrait, peint par Sancho Cœllo (4), le représente pâle, la tête penchée, les yeux éteints.

« Le pauvre prince est si bas et si exténué, — écrivait l'ambassadeur de France qui le vit, à l'âge de quatorze ans, pendant les fêtes du mariage de Philippe II et d'Élisabeth de Valois (5),— il va d'heure en heure tant affoiblissant que les plus sages de cette cour en ont bien petite espérance. » Il vint saluer la reine sa belle-mère, « fort exténué (6), » les mains brûlantes du feu de la fièvre (7). Ses médecins ne connaissaient qu'un remède, la saignée, et ils secondaient savamment le travail de la fièvre, en le débilitant davantage. Son père se contentait de dire : « Il a eu les fièvres, mais on l'a saigné, et il va mieux (8). »

(1) *Doc. ined.*, t. XXVI, p. 467, lettre du 9 juillet 1545 : « No se ofrece otra cosa de nuevo mas de que la princesa continuo su preñado con salud hasta que ayer a media noche plugo a Nuestro Señor alumbrarla con bien de un hijo. » Cette citation et toutes les suivantes sont de M. Forneron.

(2) Ibid., el commendador mayor al emperador, 13 ag. 1545. Voir aussi Sandoval, liv. XXVII, § 4.

(3) Strada, *De bello belgico :* « Humero elatior et tibia altera longior. »

(4) Au musée du Prado et dans la galerie du duc d'Oñate.

(5) L'évêque de Limoges au roi, 1er mars 1560, recueil de Louis Pâris, p. 391.

(6) Ibid., p. 272, lettre du 23 février 1560.

(7) Cabrera, liv. V, cap. VII.

(8) *Doc. ined.*, t. IV, p. 207 : « El ha estado con calenturas, pero con haberle sagrado esta con mejoria. »

L'infant fut transporté, quand il eut seize ans, à Alcala de Henares, pour essayer l'influence d'un climat plus salubre. Il parut guéri de ses fièvres pendant environ deux mois (1), mais un soir (2) il tomba « la teste la première dedans une petite vis (escalier) obscure par laquelle il pensoit seule et à cachettes descendre dedans ung jardin pour avoir la veue d'une jeune fille du concierge (3). » Il fut relevé avec une meurtrissure à la tempe gauche et une paralysie de la jambe droite.

Après un premier pansement, il fut soumis le jour même à une saignée et à une purgation ; le lendemain, on lui tira huit onces de sang ; le sixième jour, on le purgea de nouveau (4), sans pouvoir changer son état d'insensibilité. Les médecins avaient cru utile d'élargir la blessure et de mettre à nu le crâne. Immédiatement, un érysipèle se déclara. C'est à ce moment qu'arriva le roi avec le savant Vésale.

Vésale interdit de renouveler les saignées ; mais les autres médecins s'opposèrent à ce que l'on soignât l'érysipèle, qui gagnait la tête, la poitrine, les bras, « et il fallait bien se garder de le combattre, dit le médecin espagnol, car il se serait porté sur l'intérieur. » Toutefois, comme il fallait « débarasser le malade de ses humeurs, » on le purgea six jours après l'opération avec « trois onces de sirop de neuf infusions. » Tous les médecins et les chirurgiens de la cour étaient assemblés autour

(1) *Doc ined.*, t. XVIII, p. 537.

(2) Le 19 avril 1562 ; la lettre est de l'évêque de Limoges à Catherine de Médicis, en date du 11 mai suiv. Ms. Bibl. nat. français, 16103, f° 227.

(3) C'est la version de l'ambassadeur anglais. Ms. Rec. Of., n° 46, Challoner to thequeen, 11 may 1562 : « The prince in hasty following of a wench daughter to the keeper of the house, fell down a pair of stairs, broke his head. »

(4) Les deux médecins officiels ont rédigé chacun un récit de la maladie : le docteur Olivarez (*Doc. ined.*, t. XV, p. 553 et suiv.) est plein de confiance dans son mérite et de dépit devant la consultation de Vésale. Le docteur Dionisio Daza Chacon (*Doc. ined.*, t. XVIII, p. 537 et suiv.) suit servilement Olivarez, partage sa malveillance contre Vésale, mais est enclin à attribuer la guérison à un miracle.

du prince; ils étaient unanimes à combattre les conseils de Vésale, et à déclarer que « la guérison devrait s'obtenir parce qu'on emploiait les médicaments usités (1). »

C'est pendant ces consultations que l'agent de Toscane écrivait (2) : « Qui ne l'a pas observée, ne saurait se faire une idée de l'ignorance de ces chirurgiens. » De même qu'ils s'étaient hâtés d'élargir la plaie sur le crâne avant l'arrivée de Vésale (3), ils consentirent, plutôt que d'écouter ses avis, à employer les onguents d'un Maure de Valence, nommé le Pinterete. Les onguents ne produisirent pas un meilleur résultat que les purgations; le délire durait depuis cinq jours... Vésale fit l'opération du trépan, le 9 mai, et enleva un fragment du crâne, de forme triangulaire, et de la grosseur d'un schelling (4). Le jeune prince entra presque aussitôt en convalescence et put se lever un mois après...

Il est permis d'admettre qu'en réalité le pauvre enfant ne fut jamais guéri. Il demeura, à partir de cette époque, sur les confins de la démence, soit que les accidents cérébraux aient rendu impossible tout retour à la santé, soit que des prédispositions héréditaires et le régime débilitant d'une étiquette malsaine aient achevé l'épuisement nerveux. Cette infirmité était accompagnée d'aberrations morbides.. Sa belle-mère même n'était pas à l'abri de ses injures : il parla de tuer ses filles (d'honneur). Que devient devant de tels faits la légende d'une passion entre don Carlos et Élisabeth de Valois? La jeune reine avec une pitié caressante consolait, domptait quelquefois les accès de désespoir ou les éclats de fureur; elle entourait le mélancolique enfant de soins délicats; elle sut éveiller dans cette âme vouée à une lamentable destinée quelques étincelles

(1) Olivarez. *Doc. ined.*, t. XV : « Los medicamentos que se aplicaban eran los que convénian. »

(2) Nobili à Cosme de Médicis, 1er mai 1562.

(3) Ms. Rec. Of., n° 46, déjà cité.

(4) Ms. Rec. Of., n° 171, Challoner to Cecil, 8 june 1562.

de reconnaissance (1). Toute autre supposition rentre dans le roman...

La prodigalité de don Carlos était le trait heureux de son caractère. L'infant répandait sans discernement sur ceux qui l'approchaient l'argent et les bijoux qui se trouvaient sous sa main. Mais cette insouciance, chère aux courtisans, alternait avec des accès de cruauté qui rendaient son commerce dangereux : « Quand ses serviteurs et officiers ne le servoient bien à son gré, il ne faut demander comment il les estrilloit.. il menaçoit, il frappoit, il injurioit. » Il voulut faire jeter par la fenêtre son trésorier Juan de Lobon, et poignarder son majordome, Fadrique Enriquez ; il souffleta don Alonso de Cordoba, gentilhomme de sa chambre ; il roua de coups un autre de ses gentilshommes, don Diego de Acuña. Il accueillait chacun en le menaçant de son poing ou de son couteau. Mais sa frénésie maniaque est surtout caractérisée par le besoin d'avaler et de voir avaler ou de la nourriture, ou divers objets : « Il est absolument désordonné dans la passion de manger hors de toute raison, » disait un ambassadeur vénitien (2) ; « il l'est au point de manger treize livres de mouton (3), » répètent toutes les correspondances diplomatiques. Il n'a de force que dans les dents, écrit Forquevauls (4) à Catherine (de Médicis). « Son cordonnier luy avoit faict une paire de bottes très mal faictes ; il les fit mettre en petites pièces et fricasser comme tripes de

(1) On a dit que don Carlos était irrité que son père eût épousé la femme qui lui avait été promise : mais il avait douze ans quand on parla de lui dans les préliminaires de la paix avec la France et dut ignorer toujours ce projet qui fut abandonné au bout de peu de jours. On lui a attribué une piéce de vers français adressée à Élisabeth, et il n'a jamais pu apprendre un seul mot de français. Son écriture est toujours restée celle d'un enfant : voir la reproduction d'un billet autographe dans le catalogue de la collection de M. Fillon.

(2) Rel. Venez., Soranzo, 1565, dans Alberi, série I, t. V, p. 119.

(3) Ms. Rec. Of., n° 1676. Phayre to Cecil, 17 novembre 1565.

(4) Lettre du 26 août 1566.

bœuf, et les luy fit manger. » Son bijoutier lui présenta à acheter une perle de trois mille écus ; le prince, avec les dents, la détacha de la monture en or, et l'avala ; le pauvre marchand fut d'autant plus inquiet qu'il ne put récupérer sa perle qu'au bout de trois jours (1). Plus tard, vers la fin de sa vie, « il a avalé un diamant, puis l'a fait chercher et l'a rendu à force de médecines le dix-septième jour après ; il fait assez de semblables tours (2). » A une couleuvre qui le mord, il arrache la tête avec ses dents (3).

Devant la répétition de faits semblables, on peut dire que l'historien officiel de Philippe II n'a pas été éloigné de la vérité quand il a écrit : « La lésion du cerveau est démontrée par l'incapacité de la volonté (4). » L'ambassadeur anglais n'ose employer les mêmes expressions à cause de l'habitude où était le roi d'intercepter ses lettres ; mais il déclare qu'il a vu de ses propres yeux plusieurs des actes bizarres qui sont reprochés à don Carlos (5) ; le Vénitien, qui dépose en sûreté sa relation devant le sénat, n'hésite pas à dire : « Il est atteint d'aliénation mentale, comme son aïeule ; il parle lentement et péniblement ; il manque de suite dans ses propos (6). » Don Carlos était arrière-petit fils de Jeanne la Folle, à la fois par son père et par sa mère...

L'orgueil du père était froissé chaque jour par le récit d'un nouvel affront : les scandales commençaient à être connus ; le respect pour le sang auguste des rois catholiques menaçait de

(1) Lettre du 21 décembre 1561, de Paolo Tiepolo : « A poco a poco con li denti le levo d'intorno l'oro che la legava et poi se la mando giu per la gola onde il pover uomo e stato desperatissimo, massimamente perche sono passati tre giorni innanzi che el principe rendesse la perla. »

(2) Ms. Bibl. nat., n° 10751, f° 1272, Forquevauls à Catherine.

(3) Badoaro : « Co denti gli spicco la testa. »

(4) Cabrera, liv. VI, chap. V.

(5) Ms. Rec. Of., n° 33, Challoner to Cecil, 8 july 1562

(6) Tiepolo apud Alberi, serie I, t. V, p. 72.

s'amoindrir. Philippe, avec ses habitudes de patience, s'efforça longtemps de discipliner par l'autorité le malheureux prince; il ne réussit qu'à l'aigrir contre lui-même : « Il resprouve et mesprise communément toutes les actions du roi son père (1). » Si le père essayait de l'intéresser aux affaires d'état, en lui donnant entrée dans le conseil, il avait l'humiliation de le voir injurier les ministres, confondre les affaires, mettre obstacle à toutes les délibérations (2). « Méchant petit prêtre, je vais vous tuer, » dit un jour l'infant au cardinal Espinosa en le saisissant à la gorge (3). Au moment où le père attachait la plus grande importance à dissimuler ses desseins sur la Flandre, annonçait son départ et décidait l'envoi du duc d'Albe, le fils répétait qu'il voulait se mettre en route pour réduire les rebelles de Flandre, se précipitait au milieu des cortès de Castille et se livrait devant les députés (4) à un accès de frénésie (5) : « Le prince d'Espagne ayant entendu que les cortez avoient intention de requérir qu'il demeure en ce royaume pendant l'absence du roy, entra ces jours passés en leur assemblée et leur protesta que celuy qui proposeroit sa demeure le peut tenir pour son ennemi capital et de sa ville, car il les destruira de tout son pouvoir. » Quand le duc d'Albe vint prendre congé du prince en partant pour la Flandre, il se vit assailli par lui, et ne put éviter un coup de poignard qu'en saisissant le bras débile de l'infirme et en le désarmant de force (6), grave dérogation à l'étiquette.. La solution devenait urgente; une nouvelle excentricité la précipitait chaque jour; le fou devait être enfermé.

L'arrestation de don Carlos a-t-elle été déterminée par d'autres raisons que la nécessité d'empêcher de nuire? — « Bien, dict-

(1) Forquevauls à Catherine, 3 novembre 1555.
(2) Sigismundo Cavalli, d'après un confesseur du roi, cité par Gachard.
(3) Cabrera, liv. VII, chap. XXII.
(4) Ou *procuradores*. C'était en décembre 1566.
(5) Forquevauls à Charles IX, du 4 janvier 1567.
(6) Cabrera, liv. VII, chap. XIII.

on, qu'il y en avoit trente-deux dont la moindre estoit qu'il avoit voulu faire mourir son père (1); » celle de vouloir prêter secours aux hérétiques des Flandres eût semblé plus grave encore; mais don Carlos était si éloigné de complaisance pour les rebelles, qu'il ne cessait de demander à être chargé lui-même de leur châtiment. Il veut les malmener comme ses gentilshommes; il s'irrite contre les cortès, contre le duc d'Albe, contre son père, qui mettent obstacle à son départ; il s'empresse « d'exhorter les seigneurs du conseil d'estat et de guerre, l'un après l'aultre, et les prie de remonstrer au roy son père qu'il veuille embrasser vivement les affaires de Flandres et postposer toutes choses pour y remédier (2). » Devant ces faits s'évanouit la légende d'un prince instruit et libéral qui est persécuté pour avoir favorisé les justes revendications de peuples opprimés. Les Flamands ne s'y trompaient pas, ils étaient suffisamment informés des dispositions de don Carlos pour redouter sa domination (3); leurs envoyés en Espagne, Berghes et Montigny, n'avaient garde de confier à un aliéné les intérêts de leur nation; ils ne lui ont jamais parlé (4). La fiction qui attribue à don Carlos des idées d'indépendance religieuse tombe avec celle qui lui prêtait de la tolérance : les comptes de sa maison contiennent à chaque page des preuves de la piété la plus soumise.

Ce qui est également certain, c'est que, sous l'influence du trouble mental, le prince se crut environné de dangers, coucha avec des armes, cacha des armes dans des livres dont il arrachait les pages, fit barricader la porte de sa chambre avec un appareil

(1) Brantôme.

(2) Forquevauls à Charles IX, du 2 novembre 1566.

(3) Viglius à Granvelle, 23 août 1564. Voir aussi recueil de Groen van Prinsterer, t. I, p. 292.

(4) Gachard fait remarquer la fausse interprétation qui a laissé supposer ces entrevues. On sait que le procès de Montigny ne fait mention d'aucune relation de ce genre.

compliqué dont il avait seul le secret et que lui construisit un savant français (1). Il se prépara à fuir loin de ses persécuteurs imaginaires, emprunta de l'argent, demanda des chevaux à don Ramon de Taxis, maître des postes : « Il pensoit s'en aller à Gênes pour, estant arrivé en Italie où il n'y auroit eu faute de gens qui l'eussent poussé à troubler toutes choses, sommer et contraindre son père de lui accorder certains articles (2). » Il prétend emmener avec lui don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, est dénoncé par tous ceux qui ont dû écouter ses incohérents projets, veut tuer don Juan qui est forcé de le désarmer suivant l'exemple déjà donné par le duc d'Albe (3), rentre dans sa chambre, se couche sans même s'apercevoir que l'ingénieur français a faussé le précieux appareil qui ferme sa porte, s'endort lourdement (4).

Philippe prend sans émotion le parti décisif. A onze heures du soir (5), le casque sur la tête et l'épée à la main, il entre dans la chambre de son fils, sans bruit, avec cinq gentilshommes et douze gardes : le verrou ne défend plus la porte. Avant que l'infant soit réveillé, les gardes ont enlevé les armes, cloué les volets, saisi les papiers. — « Mais je ne suis pas fou ! » s'écrie

(1) C'est l'ingénieur de Foix, ami de l'historien de Thou ; il fit la machine élévatrice des eaux du Tage à Tolède, des travaux à l'Escurial, et le port de Bayonne.

(2) Forquevauls à Charles IX, f° 1169, du 5 févr. 1568.

(3) Forquevauls, f°s 1172 et suivants.

(4) On n'a pas reproduit le récit de la confession qu'aurait faite don Carlos à des religieux sur son intention de tuer son père. En effet on ne peut comprendre 1° comment un homme vient dire : je souhaite tuer mon père, je m'en confesse, et je prétends communier sans y renoncer ; — 2° comment ce détail serait parvenu à la connaissance de celui qui le raconte ; — 3° comment le roi, instruit le 28 décembre de l'intention meurtrière de son fils, attendit vingt-deux jours pour l'arrêter ; — 4° comment Philippe n'a jamais parlé de ce prétendu projet. Toutefois le récit de cette confession émane d'un contemporain et est généralement tenu pour véridique.

(5) Le 18 janvier 1568. L'ambassadeur Forquevauls raconte cette arrestation dans les lettres conservées ms. 10751, f°s 1163 à 1170.

en pleurant don Carlos (1). « On me pousse au désespoir, » ajoute-t-il, et il retombe avec des sanglots sur son lit.

En prenant la détermination d'enfermer son fils, Philippe accomplissait un devoir envers les habitants de ses immenses états, le devoir de les soustraire aux chances de la toute-puissance d'un monstre. La moitié du monde soumise aux fureurs d'un halluciné, c'eût été une calamité dont nous souffririons encore aujourd'hui. Mais le fléau écarté, le devoir accompli, le père n'était-il pas obligé d'éprouver de la douleur? On frappe, mais on pleure. Philippe reste impassible; les contemporains en sont consternés (2) : il reste sans colère comme sans regret. Il avoue sans honte la maladie de son fils, il la divulgue à ses sujets et aux étrangers : « Le roy, dit Forquevauls (3), m'a fait dire par Ruy Gomez qu'il y a plus de trois ans qu'il s'apercevoit bien que ledit prince estoit encore plus mal composé de son cerveau que de sa personne, et qu'il n'auroit jamais l'entendement bien rassis ainsi que ses actions depuis ençà journellement l'ont donné à connoistre par expérience, ce que Sa Majesté a longtemps dissimulé, espérant que les ans lui amèneroient sens et expérience; ce qui a succédé au contraire, car il est allé tous les jours en empirant. » C'est aussi Ruy Gomez qui vient exposer au résident anglais (4) comment le prince s'était rendu intolérable par ses violences, et avait contraint son père à l'enfermer pour le ramener à une tenue raisonnable et à des allures sensées. L'Anglais répond que la mesure semblera justifiée aux yeux de chacun, par les insupportables extravagances qu'on avait tolérées jusqu'à ce jour. Le nonce Cattaneo emploie à peu près les mêmes expressions : « On n'a jamais pu mettre du sens ni de l'ordre dans cette cervelle (5). »

(1) Herrera, t. I, p. 291 : « No soy loco, sino desperado. »
(2) Forquevauls, lettre du 19 janvier; Nobili, lettre du 25.
(3) Forquevauls, f° 1169, lettre du 5 février 1568.
(4) Ms. Rec. of., n° 1969, Man to Cecil, 28 janvier 1568.
(5) Lettre du 24 janvier : « No ha may potute formare ne regolare questo cervello. » Ms. cité par Prescott.

Au saint père et à la reine Catherine de Portugal, grand'mère de l'infant, étaient dues les explications les plus sincères et les plus détaillées. Elles furent données avec tant de clarté que des diplomates maladroits ont cru bon de supprimer la lettre reçue par le pape : ils ont fait disparaître tardivement et la minute dans les archives de Simancas et la copie dans celles du Vatican, sans savoir qu'une traduction latine de cette même lettre demeurait inaperçue dans une publication oubliée, où elle a été récemment découverte (1). Cette lettre ne permet la restauration d'aucune légende ni d'aucune aventure romanesque ; elle justifie la mesure prise contre don Carlos en alléguant « les travers d'intelligence et de caractère qui le privent absolument de l'aptitude nécessaire au gouvernement d'un état. » Avec la grand'mère, il n'était pas nécessaire d'employer des termes aussi explicites. « J'ai voulu faire en cela, lui écrit Philippe II, un sacrifice à Dieu de ma propre chair et de mon sang, et préférer son service et ses intérêts et le bien de la chrétienté à toute autre considération humaine (2). »

(1) Par M. Gachard. Ce sont les *Annales ecclesiastici de Baronius,* supplément du Père Laderchi, t. XXIII, p. 147. Prescott et Motley ont ignoré ce détail.

(2) La lettre est donnée par Cabrera, liv. VII, chap. XXII ; voici ces derniers mots : « Yo he guerido hazer en esta parte sacrificio a Dios de mi propria carne y sangre, y preferir su servicio y el beneficio y bien universal a las otras consideraciones umanas. » — Nous avons reproduit, dans les pages qui précèdent, le texte de M. Forneron, en supprimant quelques détails d'un réalisme un peu cru, quelques traits vulgaires d'irréligion, qu'on s'étonne de rencontrer dans un livre aussi sérieux et consacré à un pareil sujet. On peut se faire maintenant une idée de la manière de l'historien, de sa façon de citer les textes, qu'il connaît du reste très bien, de ses préventions contre Philippe II et les choses religieuses. Avec ces dispositions, il faut lui savoir gré de la franchise avec laquelle il confesse souvent des vérités niées ou contestées par les écrivains de son école. Sans méconnaître son savoir étendu, sa parfaite compétence sur le terrain de l'histoire, nous croyons pouvoir affirmer que sa critique n'est pas à l'abri de tout reproche, et qu'en ne citant le plus souvent que des phrases ou des lambeaux de

Nous abandonnons ici le récit de l'historien français, et nous allons emprunter à M. Gachard (1), tout en l'abrégeant, la relation de l'emprisonnement et de la mort de l'infortuné prince, choses que M. Forneron ne raconte que d'une manière insuffisante et en laissant planer des soupçons que nous ne croyons pas justifiés sur Philippe II.

Après l'arrestation de don Carlos, le roi l'avait placé sous la garde du duc de Feria, à qui Ruy Gomez, le prieur don Antonio de Tolède, Luis Quijada, le comte de Lerma et don Rodrigo de Mendoza devaient prêter leur concours. La nuit qui suivit l'emprisonnement du prince, Feria, Lerma et Mendoza veillèrent dans sa chambre ; les trois autres veillèrent la nuit suivante. Philippe leur adjoignit les majordomes de son fils, don Fabrique Enriquez de Guzman et don Juan de Velasco. Des surveillants, au nombre de huit, se relevaient à tour de rôle, par deux, de six en six heures. Nul autre serviteur de don Carlos n'eut la permission d'approcher de la pièce qu'il occupait.

Le 25 janvier, le roi appela Ruy Gomez à remplacer le duc de Feria dans la direction du service de surveillance que la réclusion du prince rendait nécessaire. Le même jour, celui-ci fut prévenu qu'il allait changer de logement. Il habitait, au palais (2), dans un des entre-sol ; au bout de son appartement était une tour qui avait une seule issue et une fenêtre unique : ce fut cette tour qu'on lui assigna pour prison. La fenêtre fut grillée de manière à ne laisser pénétrer le jour que par en haut. Un

phrase pour l'effet, semble-t-il, plutôt que pour l'instruction du lecteur, il met rarement celui-ci à même d'en apprécier ou d'en discuter la valeur.

(1) *Don Carlos et Philippe II*, Bruxelles, 1863. Deux volumes in-8°.

(2) Ce palais, qui avait été considérablement agrandi par Charles-Quint, fut dévoré par les flammes dans la nuit du 24 décembre 1734. Il est assez singulier qu'on n'en possède de représentation ni de description bien exacte. Voy. *Diccionario geográfico-estadistico-historico de España*, par Madoz, t. X, 1847, p. 759. Note de M. Gachard, comme celles qui suivent.

grillage fut aussi placé devant le foyer de la cheminée, afin d'empêcher le prisonnier de se jeter dans le feu, s'il lui en prenait la fantaisie (1). On pratiqua, dans la muraille, une ouverture, garnie d'un treillis en bois, au moyen de laquelle il pût assister à la messe, qui devait être célébrée pour lui en une pièce voisine (2). Les autres chambres dont était formé l'appartement de don Carlos furent données à Ruy Gomez; il s'y établit avec sa femme. A l'exception du comte de Lerma, aucun de ceux qui avaient été attachés à la maison du prince, pas même Luis Quijada, cet ancien compagnon de Charles-Quint, au monastère de Yuste, ne resta auprès de lui (3). Indépendamment du comte de Lerma, cinq gentilshommes furent mis sous les ordres de Ruy Gomez pour la garde et le service du prince : c'étaient don Juan de Borja, frère du duc de Gandia, don Rodrigo de Benavides, don Gonzalo Chacon, don Juan de Mendoza et don Francisco Maurique. Philippe II licencia aussi la maison de son fils, et disposa des chevaux de son écurie. Une partie de ses officiers, les gentilshommes de la bouche notamment, ainsi que Martin de Gastelú, son secrétaire, passèrent au service du roi.

Ces mesures ne pouvaient guère laisser de doute à don Carlos sur le sort qui lui était réservé. L'infortuné jeune homme s'abandonna au désespoir, et résolut de mourir, disant qu'un prince outragé et déshonoré ne devait plus vivre (4). Comme il n'avait

(1) « Intendo che han posto como una ferrata al foco della sua camera, acciò S. A. non possi accostarsi con tutta la persona ad esso. » (Lettre de Sigismondo Cavalli, du 11 février 1568.)

(2) « In una stanza assai luminosa con finestra ferrata e una cappella di fuori per la sua messa. » (Lettre de Nobili, du 16 février 1568).

(3) On crut que Quijada était tombé en disgrâce, pour son attachement à don Carlos. Cependant le roi le nomma, au mois de mai 1568, président du conseil royal des Indes. (Lettre de Tisnacq à Viglius, du 11 mai 1568.)

(4) « Deliberò di voler morire, con dir che un principe affrontato et vergognato non doveva più vivere. » (Lettre de Cavalli, du 24 juillet 1568.) — Nobili, dans sa dépêche du 25 janvier, parle, sur des ouï-dire,

point d'armes ni aucun instrument à l'aide duquel il pût se donner la mort, il résolut de se laisser mourir de faim (1). Bientôt il devint d'une maigreur effrayante; ses yeux s'enfoncèrent dans leurs orbites; il ne dormait plus (2). Dans les derniers jours de février, il resta cinquante heures sans vouloir prendre d'aliments. Il fut réduit par là à un tel état de consomption que les médecins crurent sa dernière heure venue.

Cabrera rapporte que Philippe II alla, en ce moment, voir et encourager son fils (3). Le bruit de cette visite se répandit à la cour, et plusieurs ambassadeurs étrangers s'en firent l'écho dans les dépêches adressées à leurs gouvernements. Mais d'après le témoignage de l'envoyé de Venise, Philippe ne le visita point, et ne voulut pas qu'on lui fît des visites extraordinaires, et lorsqu'on lui annonça que don Carlos refusait de manger, le roi répondit : « il mangera, quand il aura faim (2). »

de messages envoyés par don Carlos à son père : « Ne s'è visto altri motivi senon qualche imbasciata che ha mandata a suo padre, che non si sa, ma dicesi che non sono anco digne di considerazione. » Nulle part ailleurs, dit M. Gachard, nous n'avons trouvé d'indices de pareilles démarches, qui semblent peu d'accord avec le caractère de don Carlos.

(4) « Non havendo arme nè modo con che si potesse amazzare, si risolse di farlo per via di fame. » (Lettre de Cavalli, du 24 juillet.)

(5) « Mercoledi sera, a mezza notte, S. M. l'andò a vedere, dopo esser egli stato cinguanta ore senza voler mangiare, talchè i medici ne dubitavano. » (Lettre de Nobili, du 2 mars 1568.) Cavalli écrit aussi le 2 mars : « Il principe di Spagna.. vedendo la cosa andar alla lunga con la solita strettezza, si ha posto in gran disperatione, et spesso entra in humor di non voler mangiar, et è stato tal volta doi giorni senza pigliar cibo. » — Et Fourquevauls, le 9 mars : « Le prince s'est trouvé mal quelques jours, sans vouloir manger ne rien prendre, jusques à tant que son père, comme l'on dict, l'est allé visiter un matin, deux heures devant jour. » — Cabrera dit que don Carlos fut trois jours sans manger : « Desanimado como decado de la esperança de libertad, estuvo tres dias tan sin comer, con profunda melancolia, que y a casi le tenia la mitad de la muerte. » (*Felipe II,* liv. VIII, chap. V.)

(1) « Le visitó y confortó el rey. » Ibid.

(2) « Con tutto ciò il re non ha voluto che se faci niuna dimostrazione per consolarlo.. nè patisse che alcun lo visiti fuorchè li ordinarj; et quando li è detto che non vuol mangiar, non dice altro senon che mangiarà quando haverà fame. » (Lettre de Cavalli, du 2 mars 1568.)

Les ambassadeurs qui avaient fait mention de la visite royale dans leurs dépêches, revinrent plus tard sur ce qu'ils en avaient dit, et n'en parlèrent plus qu'en termes dubitatifs (3), ou même reconnurent qu'elle n'avait pas eu lieu (4).

La nature resta victorieuse, et la faim, comme l'avait prévu Philippe, fut plus forte que la résolution du prince. Il mangea donc, et sa santé s'améliora ; car, comme il avait le corps rempli d'humeurs, par suite des désordres de bouche auxquels il se livrait d'habitude, l'abstinence prolongée qu'il venait de s'imposer produisit sur son organisme des effets salutaires.

Le 2 mars, un règlement détermina avec précision et minutieusement les devoirs de ceux qui étaient préposés à la garde du prisonnier, et qui jusque là n'avaient eu que des instructions verbales. Ce règlement portait :

Que Ruy Gomez aurait grand soin de tout ce qui concernait le service du prince, sa table, ses vêtements, la propreté de sa chambre ;

Que lui et les gentilshommes placés sous ses ordres traiteraient le prince avec le respect qui lui était dû ;

Que le prince ne pourrait sortir de sa chambre, dont la porte serait, le jour et la nuit, entre-baillée, non fermée ;

Qu'aucun autre que les six gentilshommes désignés pour le garder et le servir, n'entrerait dans sa chambre, sans la permission expresse du roi, à l'exception du médecin et du barbier,

(3) Marcantonio Sauli, qui avait écrit, le 7 mars, au sénat de Gênes : « Intendo che, li passati giorni, il principe hebbe un poco di male, et che il re lo visitò, » ajoutait de sa main, dans un duplicata expédié le 10 : « Ma non l'ho poi verificato. » — Nobili écrivait, le 30 mars à Côme de Médicis : « Scrissi altra volta a V. E. che S. M. era stata da lui, e me l'aveva detto uomo digno di fede ; ma io non ne ho avuto poi riscontro tale che io lo possa accertare. »

(4) « Il fut bruit que le roy son père l'avoit esté visiter un bon matin. J'ai sceu depuis le contraire, et qu'il ne passa plus avant que la chambre de Ruy Gomès : car de là il pouvoit ouyr clairement et croy que veoir aussi ledict prince. » (Lettre de Fourquevauls, du 26 mars, à Charles IX).

quand on les appellerait, ainsi que du *montero* (1) chargé du service subalterne ;

Que le comte de Lerma, ou, à son défaut, un autre desdits gentilshommes dormirait dans la chambre du prince ; qu'ils veilleraient à tour de rôle ; que tous seraient présents jusqu'à l'heure du coucher, afin que, si l'un d'eux était envoyé quelque part, les autres demeurassent ;

Que les ordres du prince seraient exécutés, mais qu'il ne pourrait recevoir ni donner de message hors de sa chambre sans l'autorisation du roi ; qu'il ne pourrait non plus faire de demande étrangère au service de sa personne ; que, dans le cas où il voudrait parler de son affaire, on ne lui répondrait point, parce que cela serait inutile et pourrait nuire (2), comme le lui feraient remarquer Ruy Gomez et lesdits gentilshommes, quand il entamerait un pareil sujet ;

Que les paroles prononcées dans sa chambre devraient être entendues de toutes les personnes présentes ; qu'on ne pourrait rapporter au dehors rien de ce que le prince ferait ou dirait, sans la permission ou l'ordre du roi ; que lesdits gentilshommes agiraient en cela avec beaucoup de circonspection et de prudence, sous la foi du serment prêté ; que si quelqu'un d'eux contrevenait à cette règle, les autres, dès qu'ils en seraient instruits, seraient tenus de le dénoncer ;

Qu'ils ne porteraient ni épée, ni autre arme ;

Que la messe serait dite pour le prince, dans l'oratoire joignant à sa chambre, par les chapelains désignés à cet effet ; qu'il l'en-

(1) Les *monteros* étaient des serviteurs de la maison royale dont l'office consistait à veiller, la nuit, dans la pièce attenante à la chambre où dormaient le roi et la reine, pour la garde de leurs personnes. Ils devaient être *hidalgos* et natifs ou originaires de la ville d'Espinosa : c'est pourquoi on les appelait habituellement *monteros de Espinosa*.

(2) « Excusando particularmente las (práticas) de su negocio i causa en que no se avrà de responder á lo que quesiere saber, porque ne seria de efeto i podria dañar. »

tendrait de sa chambre même, au moyen de l'ouverture qui y avait été pratiquée, et en présence de deux desdits gentilshommes au moins;

Qu'on lui donnerait les heures, bréviaires, rosaires qu'il désirerait avoir, pour prier, ainsi que les livres de dévotion et de bonne doctrine, mais non d'autres, qu'il voudrait lire ou se faire lire;

Que les mets destinés à sa table, apportés jusqu'à la première salle par les *monteros* qui avaient été mis à la disposition de Ruy Gomez, seraient servis au prince par lesdits gentilshommes, et qu'un *montero* attendrait en la seconde salle, afin de reprendre les plats;

Que lesdits gentilshommes auraient chacun, pour leur service personnel, un seul domestique qui devrait être digne de toute confiance.

L'acte contenant ces instructions fut lu par le secrétaire Hoyos aux gentilshommes et aux *monteros;* tous jurèrent de s'y conformer ponctuellement (1).

A l'approche de la fête de Pâques (2), don Carlos, que le roi et ses ministres accusaient de manquer de raison, et dont quelques personnes suspectaient la foi, donna un démenti éclatant aux uns et aux autres (3). Il fit appeler fray Diego de Chaves, lui témoigna l'intention de se confesser, et accomplit cet acte religieux avec les marques de repentir les plus édifiantes. Il se disposa ensuite, par plusieurs jours de pénitence, à recevoir le corps de Jésus-Christ. Enfin, le 21 avril, après une nouvelle confession, il communia en présence de Ruy Gomez, de don Juan de Borja, qui servit la messe, et de don Gonzalo

(1) Cabrera, *Felipe II,* liv. VII, chap. XXII.
(2) Pâques tomba, en 1568, le 18 avril.
(3) On remarquera, chez M. Gachard, un penchant à atténuer les torts de don Carlos, tout opposé à la tendance de M. Forneron, qui semble plutôt disposé à les exagérer.

Chacon. Fra Diego fit un grand éloge des dispositions pieuses montrées par le prince en cette occasion (1).

(1) Ceci est tiré d'une dépêche adressée par Fourquevauls à Charles IX. le 8 mai 1568. Nous croyons cette pièce assez importante, dit M. Gachard, pour en donner le texte même. « Le prince d'Espaigne se porte bien de sa personne; je suis adverti qu'il s'est tout sanctifié ceste semaine saincte, tellement que ses amis disent que Dieu y a mis sa main : car depuis s'estre confessé en caresme jusques au jour de Pasques, et qu'il pensoit recevoir le corps de Nostre Seigneur, il a faict le devoir de bon chrestien par abstinences, s'estant réconcilié quatre fois avec grande contrition et repentance; et, après qu'il luy sembla de s'estre dignement préparé, il requist la communion à son confesseur, qui dilaya deux jours à la luy donner, attendant certaines demandes et responces qu'il eust cependant du roy catholique, qui estoit à l'Escurial, et au bout de cela, estant advis audict prince qu'on laissoit de luy donner le sainct sacrement pour aucuns notables respects, il commença de s'affliger et contrister avec pleurs et gémissements. Ce que voyant le confesseur, et de quel ressentiment il prenoit ladicte dilation, il prinst excuse que c'estoit à faulte qu'il n'avoit les appareils nécessaires pour parer la chapelle, et aultres choses requises à cest effet; à cela le prince lui dict que, s'il ne laissoit à le communier pour aultre raison, qu'il n'y avoit lieu de laisser pour cela, car suffiroit de le traicter comme il fairoit à un particulier. Et ainsi se feit, car ledict confesseur se revestit et chanta la messe; et sur le poinct de la communion, il vouloit que le prince sortist de la chambre où il est arresté, et qu'il entrast en une petite salle où il disoit la messe : ce qu'il ne voulut faire, disant qu'il ne sortiroit de sa chambre sans l'exprez congé de son père. mais qu'il le pourroit communier par les barres et treillis de bois qui sont entre ladicte chambre et la salle où est la chapelle : ce qui fut faict par ledit confesseur, qui loua grandement que le prince n'eust voulu passer les limites que le roy son père luy a mis. A cest acte furent présents Ruy Gomès, don Jehan de Borge, qui ayda à dire la messe, et don Gonçallo Chaquon. Duquel acte, et qu'il est devenu doulx et humain contre sa coustume, s'en faict grand'feste par ceux qui désireroient sa liberté, mesmement par ses serviteurs domestiques, prenant argument là-dessus que ledict prince n'a pas la faute de jugement et discrétion que le roy son père et aultres prétendent, car s'il n'estoit capable de bonne raison, on ne luy eust pas administré le sainct sacrement, par quoy ils espèrent que, parmi cette détention qui luy sert de pénitence et d'amendement, qu'il plaira à sondict père le délivrer et recevoir en grâce devant qu'il passe guères de temps. — Nonobstant toutes ces allégations, j'ay apprins d'un seigneur qui sçait

Philippe II crut devoir écrire à l'impératrice sa sœur, pour qu'à la cour de Vienne on ne tirât pas de cet acte des conclusions trop favorables à don Carlos. Si le prince avait été admis à la communion, disait-il, ce n'était pas qu'on eût reconnu en lui les dispositions d'esprit et de cœur exigées par un si auguste sacrement, c'était parce que son confesseur, à qui l'on s'en était remis, l'avait jugé ainsi convenir (1). « Comme quelques-uns, ajoutait le roi, ont voulu inférer de là qu'il n'y a pas défaut de jugement dans la personne du prince, j'ai cru devoir faire connaître à Votre Altesse la manière dont les choses se sont passées, et le motif qui m'a déterminé, afin qu'elle en soit instruite et en puisse instruire l'empereur. Vos Altesses considèreront que c'est là une question de temps ; qu'il y a des moments où l'esprit est plus sain que dans d'autres, et que les défauts de ce genre doivent être envisagés d'une façon toute différente relativement à ce qui touche le gouvernement et les affaires publiques, et au point de vue des actes personnels et de la vie privée. Car il peut très bien se faire qu'on soit entièrement incapable des premiers, et que dans les autres on se conduise d'une manière passable et tolérable. Vos Altesses

tout ce qui a passé, et plus des affaires dudict prince que ceulx qui en devisent, qu'en ce qui touche la communion, il a esté advisé par les théologiens qu'il le falloit faire ainsy, pour oster l'opinion à beaucoup de gens, notamment aux sacramentaires, qui publient que ledict prince est de leur secte (ce qu'il n'est, ains les hait mortellement), et ont dict iceulx théologiens que aux personnes travaillées de l'entendement, qui retournent par intervalles en quelque jugement et cognoissance de raison, leur peult estre donné le sainct sacrement lors dudict intervalle, comme il a esté administré audict prince, mais, en effect, il n'y a en luy aulcun espoir qu'il soyt jamais sage ne digne de succéder, car son entendement empire tous les jours, et, par conséquent, il n'y a lieu d'attendre sa liberté. »

(1) « No embargante que ni yo ni las personas que assisten al principe estábamos muy satisfechos de que en él huviese disposicion para ello, paresciendo á su confesor que era mas pio y sano consejo administrarselos, se le remitió, y asi se le administraron. » (Lettre du 19 mai 1568.)

comprendront donc que cet acte particulier n'est pas en opposition avec le défaut d'entendement que, pour mes péchés, Dieu a permis qu'il y eût en mon fils (1). » Philippe envoya des explications semblables à son ambassadeur à Rome, et celui-ci fut chargé de les communiquer au saint père.

Leonardo de Nobili, dans une de ses dépêches à Côme de Médicis, rapporte que, pendant cet heureux intervalle, don Carlos se faisait lire les lois et les ordonnances du royaume, et s'appliquait avec ardeur à en acquérir l'intelligence ; il ajoute que le prince écrivait aussi beaucoup de sa main, mais qu'il déchirait aussitôt ce qu'il avait écrit (2).

Malheureusement cette patience, cette résignation furent de courte durée. Les idées noires revinrent, et avec elles la pensée de se détruire, n'importe par quels moyens. Il avait essayé de mourir d'inanition : la nature avait trahi sa volonté ; il crut qu'il atteindrait mieux son but en mangeant avec excès, et, comme cela était plus conforme à ses penchants, il y réussit. Vers le milieu du mois de juillet, on servit sur sa table un pâté de perdrix ; il avait mangé de plusieurs autres plats ; il ne laissa pas de manger le pâté tout entier, avec la croûte qui l'enfermait.

(1) « Porque algunos han querido inferir y hacer argumento desto, que en la persona del principe no hay defecto en el juicio... he querido advertir á V. A. de como esto ha pasado, y del fin que en ello se ha tenido, para que lo sepa y pueda decir al emperador, y que juntamente consideren VV. AA. que esta es materia que tiene tiempos, en algunos de los quales hay mas serenidad que en otros, y que asimismo es diferente cosa el tratar destos defectos en respecto de lo que toca al govierno y acciones publicas, ó en quanto á los actos y cosas personales y de la vida particular : que puede muy bien estar que para lo uno sea uno enteramento defectuoso, y en lo otro se pueda pasar y permitir, segun que VV. AA. lo podrian bien juzgar, y de lo dicho, que no contradice este acto particular al defecto de entendimiento que, por mis peccados, ha permitido Nuestro Señor que huviese en mi hijo. » Ibid.

(2) « Ha domandato che gli siano letti gli statuti et le leggi di Spagna, nei quali spende molto studio. Scrive assai di sua mano, et subito scritto straccia. » (Lettre du 8 juin 1568).

Comme celle-ci était fortement épicée, il se sentit bientôt dévoré d'une soif ardente, et, pour l'apaiser, il but, coup sur coup, pendant toute la journée, de l'eau refroidie avec de la neige (1). La nuit, il eut une violente indigestion, accompagnée de relâchement de l'estomac et des entrailles, de vomissements et de flux de ventre incessants. Les médecins furent appelés, mais le prince ne voulut prendre aucun des remèdes prescrits par eux.

Le 19 juillet, l'état de l'infortuné don Carlos ne laissait plus d'espoir. Chose singulière : à partir de ce moment, on remarqua dans les sentiments et le langage du royal prisonnier un changement qui frappa tous les assistants, comme si Dieu, écrivait l'envoyé de Venise au doge Loredano, avait voulu, en ce moment suprême, lui prodiguer le jugement dont il s'était montré si dépourvu pendant sa vie. Il ne songea plus qu'à sa fin prochaine et à son passage dans un monde meilleur. Il se confessa avec une piété exemplaire, et, comme ses vomissements continuels ne lui permettaient pas de recevoir la divine eucharistie, il l'adora avec les marques les plus touchantes de confiance et d'humilité. Bien qu'il eût consenti alors à recevoir les secours des médecins, il montrait, selon les expressions de l'archevêque de Rossano, un tel dédain des choses de la terre et un si grand désir des biens célestes, qu'il semblait que Dieu lui eût réservé pour ses derniers moment le comble de toutes les grâces (2).

(1) « Otto giorni avanti la sua morte, dopo essere stato tre giorni senza mangiare, molto fantastico e bizarre, mangió uno pasticció freddo di quatro pernici con tutta la pasta, et il medesimo giorno bevè trecenti once d'acque fredda. » Lettre de Nobili à Côme de Médicis, du 30 juillet 1568.

(2) Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 27 juillet 1568, chez M. Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, tom. II, appendice *C*, pp. 693-697. — Jean-Baptiste Castagna, archevêque de Rossano, fut nonce en Espagne durant les pontificats de Pie IV, de Pie V et de Grégoire XIII ; il monta plus tard lui-même sur la chaire de Saint Pierre. Sa correspondance, conservée à la bibliothèque de Madrid, dans un manuscrit comptant 1002 pages, et intitulé : *Registre di littere di mon-*

Le roi ne le vit point, ni la reine, ni la princesse doña Juana, ni personne de la cour. « Peut-être, dit l'archevêque de Rossano, Philippe considéra que, dans l'état désespéré où était son fils, de telles visites auraient été plus propres à porter le trouble dans son âme et dans celle des visiteurs, qu'à l'aider en façon quelconque; et je crois en vérité, ajoute le prélat, que, dans le commencement, il ne pensa point que le prince fût malade, mais il s'imagina que c'était une feinte imaginée pour lui faire rendre la liberté. » L'envoyé de Florence, Leonardo de Nobili, rapporte qu'on disait que le conseil en avait été donné au roi par le confesseur de don Carlos, fra Diego de Chaves (1).

Don Carlos avait fait un premier testament en 1564; le 22 juillet 1568, il en dicta un nouveau à Martin de Gaztelù, qui, dix années auparavant, avait reçu, au monastère de Yuste, l'acte des dernières volontés de Charles-Quint. Il y affectait à ses créanciers la dot de sa mère, qui était de deux cent mille écus, et suppliait le roi de vouloir, pour la décharge de sa conscience, payer le surplus de ses dettes; il lui recommandait, en même temps, les officiers de sa maison qui l'avaient bien servi, disait-il, quoiqu'il les eût souvent maltraités; il appelait aussi les bontés du roi sur les gentilshommes préposés à sa garde (2), et demandait d'être inhumé dans l'église du couvent de Saint Dominique à Madrid, qui était une maison de fondation royale.

Le même jour, il disposa de quelques joyaux et autres objets précieux qui lui appartenaient. Il donna au couvent d'Atocha, à

signor arcivescovo di Rossano, che fu poi papa Urbano VII, della sua nuntiatura di Spagna, sotto Pio IV, V et Gregorio XIII. Ce volume commence par une lettre écrite de Bologne, le 18 septembre 1565, et finit par une lettre datée de Madrid, le 2 janvier 1569.

(1) « Tre giorni avanti alla sua morte, domandò di veder suo padre, il quale dicono era risoluto di andar da lui, ma il confessor del principe ne lo dissuase. » Lettre du 30 juillet 1568.

(2) Cabrera. — Lettre de Cavalli du 31 juillet. — Relation italienne de la mort du prince dans l'appendice C de *Don Carlos et Philippe II*, tom. II, pp. 707-708.

Madrid, une bague garnie d'un riche diamant, ainsi qu'un crucifix d'or, œuvre du fameux sculpteur Pompeo Leoni ; quatre vases en or, de différente forme, aux repenties de Valladolid ; des ornements de velours et de brocard à d'autres communautés religieuses. Il avait toujours regardé Ruy Gomez comme le principal auteur de ses maux : pour montrer qu'il oubliait les injures, il le pria d'accepter une coupe et deux verres de cristal de roche, artistement travaillés, qui étaient à son usage personnel. Il fit d'autres présents du même genre à quelques grands du royaume et à quelques amis, sans oublier son premier médecin, le docteur Olivarès, et son confesseur, fray Diego de Chaves (1).

Don Carlos avait une dévotion spéciale à Saint Jacques de Compostelle, le patron de l'Espagne, dont la fête se célèbre le 25 juillet. Dès qu'il connut, à n'en plus douter, que sa fin était prochaine, il voulut savoir en combien de jours viendrait la vigile de la fête du saint, et, quand les médecins lui eurent répondu qu'elle arriverait dans quatre jours, « c'est donc quatre jours, reprit-il, que mes misères et vos fatigues doivent encore durer. » A mesure que ses forces décroissaient, la constance du chrétien, la résignation à la volonté de Dieu s'accentuaient en lui. Dans la nuit du 23 au 24, il demanda l'heure qu'il était. Entendant qu'il était deux heures avant minuit, il montra un peu d'altération, craignant de ne pouvoir vivre jusqu'à cette veille de Saint-Jacques, qu'il avait fixée, dans ses vœux, comme le terme de son existence terrestre. Il continua de baiser le crucifix qu'on avait placé sur sa poitrine, de se recommander à la miséricorde de Dieu, de prier pour qu'on lui pardonnât ses fautes ; il déclara qu'il pardonnait au roi son père, qui l'avait fait enfermer, à Ruy Gomez, à Espinosa, à tous ceux aux conseils desquels il attribuait sa détention. Après quelque intervalle, il demanda de nouveau l'heure ; on lui dit que minuit venait de

(1) *Colleccion de documentos ineditos*, tom. XXVII, pp. 95, 96, 114.

sonner. « Le moment est venu, » ajouta-t-il. Alors, à l'exemple de son aïeul Charles-Quint, il prit en main le cierge bénit, et, se tournant vers son confesseur qu'il n'avait pas voulu laisser s'éloigner un instant : « Mon père, dit-il, aidez-moi. » Il invita aussi les assistants à répéter pour lui une oraison que l'empereur avait récitée en mourant, et, se frappant la poitrine, prononça quelques autres paroles, parmi lesquelles on distingua celles-ci : « *Deus, propitius esto mihi peccatori,* » enfin il expira, le 24 juillet, à une heure du matin, sans avoir perdu un seul instant le jugement, et en laissant tous les assistants émus et pénétrés d'une fin si chrétienne. Don Carlos était âgé de vingt-trois ans et seize jours. Quelques moments avant sa mort, à son instante prière, on avait déposé sur son lit un froc de franciscain et un capuce de dominicain avec lesquels il désirait être enseveli, comme il le fut en effet (1).

Philippe II fit transporter, le soir même, le corps de son fils au couvent de Saint Dominique, où il devait rester déposé jusqu'à son inhumation à l'Escurial. Les ambassadeurs des têtes couronnées et celui de Venise, les grands d'Espagne, la haute noblesse, les conseils furent convoqués pour assister à la funèbre cérémonie. Ruy Gomez, en sa qualité de grand-maître du prince, conduisait le deuil. Le cortège partit du palais à sept heures. Le corps avait été placé dans un cercueil de plomb renfermé dans un coffre en bois garni de velours noir et recouvert de drap de brocard ; il était porté par les ducs de l'Infantado et de Medina de Rioseco, le prieur don Antonio de Tolède, le connétable de Castille, les marquis de Serria et d'Aguilar, les comtes d'Olivarès, de Chinchon, de Lerma, d'Orgaz, et le vice-roi du Pérou, qui se relevaient de distance en distance. Derrière le corps, allait l'évêque de Pampelune, assisté de deux chapelains revêtus de chapes de brocard noir. Puis venaient, à droite, le

(1) Lettres de l'archevêque de Rossano, des 27 et 28 juillet 1568. — Lettre de Leonardo de Nobili, du 30 juillet. — Relation italienne.

nonce au milieu des ambassadeurs ; à gauche, les conseils et la cour, et, en dernier lieu, les archiducs Rodolphe et Ernest (1), ayant à leur côté le cardinal d'Espinosa. Tous portaient le grand deuil ; les archiducs le portaient *à la flamande.*

Arrivé à l'église de Saint Dominique, le cercueil fut ouvert pour que les restes du défunt pussent être reconnus par les personnes présentes ; « je lui ay vu le visage, écrivait l'ambassadeur de France à sa cour, lequel n'estoit aucunement deffait de la maladie, sinon qu'il estoit un peu jaune ; mais j'entends qu'il n'avoit que les ossements par le surplus du corps (2). » Le cercueil fut ensuite recloué, et deux *monteros* le descendirent dans le caveau qui avait été disposé en toute hâte au dessous du chœur pour le recevoir. Le lendemain matin, 25 juillet, les personnes invitées retournèrent à l'église du couvent pour assister à la messe de *requiem*, qui fut chantée pendant huit jours consécutifs.

Le roi se retira, le 28 juillet, au monastère de l'Escurial (3), montrant une grande douleur (4) ; il ne rentra à Madrid qu'après la célébration des obsèques du prince. Cette cérémonie eut lieu, le 10 et le 11 août, au couvent de Saint Dominique (5). Toute l'église était tendue de draperies noires parsemées d'écussons

(1) Don Juan d'Autriche était parti pour Carthagène à la fin du mois de mai.

(2) Lettre du 26 juillet.

(3) Cabrera, liv. VIII, ch. V.

(4) Lettres de Cavalli, du 24 juillet, et de l'archevêque de Rossano, du 27. — Le roi, dit Antonio Perez, pleura pendant trois jours la mort de son fils (« lloro tres dios por su hijo, con ser su perseguidor. » *Obras y relaciones,* édit. de 1631, p. 920).

(5) « Avec beaucoup de pompe et de solennité, » si l'on en croit les avis envoyés d'Espagne au gouvernement anglais, tandis que la pompe aurait été médiocre, selon ce qu'écrivait à Viglius, le 17 août, le garde des sceaux Hopperus, qui était présent. « Celebratæ sunt exequiæ postridie Sancti Laurentii pompa mediocri. *Epistolæ,* p. 186. » Il est possible, remarque M. Gachard, que ce qui paraissait pompeux en Espagne fût trouvé modeste par un Flamand habitué aux magnificences qu'on déployait dans son pays en ces sortes d'occasions.

aux armes royales : ces armes étaient brisées d'un lambel d'azur, emblème de la mort de l'héritier présomptif de la couronne. Au milieu s'élevait un baldaquin, sous lequel était la représentation du corps, avec l'estoc, le sceptre royal et le collier de la Toison d'or. Aux quatre colonnes du baldaquin étaient suspendues les bannières de son père et de sa mère avec celles de ses ascendants les plus rapprochés. A chaque coin, se tenaient un roi d'armes revêtu de sa cotte et un massier ayant le bâton d'argent à la main. En avant du baldaquin, étaient placés, sur des lances, le casque et la couronne royale; un écusson aux armes de Castille figurait au dessous. D'autres bannières flottaient tout autour; on remarquait celles du prince lui-même à ses couleurs, blanche, noire et jaune. L'assistance était la même que celle qu'on avait vue au cortège funèbre ; la reine et la princesse doña Juana assistèrent aux vêpres des morts. Il ne fut pas prononcé d'oraison funèbre. Un service pour le repos de l'âme du prince fut célébré ensuite au nom de l'*ayuntamiento* (1). Dès le 24 juillet, un *bando* avait prescrit aux habitants de la capitale de prendre le deuil pour neuf jours; la cour, les ministres, les officiers royaux le portèrent toute une année (2).

Dans tous les états dépendant de la monarchie espagnole, des cérémonies funèbres furent également célébrées. Aux Pays-Bas, le duc d'Albe voulut que, pour « le très cher et très aimé fils » du roi, on observât ce qui s'était pratiqué, en 1558, pour la reine Marie d'Angleterre (3). Heureux de savoir que don Carlos était mort en prince véritablement catholique (4), le saint père

(1) Lettre de Tisnacq à Viglius, du 17 août.

(2) Lettres de Nobili, du 30 juillet, et de Fourquevauls, du 1er août 1568.

(3) *Analectes belgiques* de M. Gachard, 1830, p. 165.

(4) « Su Santidad holgó de entender que el fin de S. A. huviese sido de tan católico principe. » Lettre de don Juan de Zuñiga à Philippe II, du 3 septembre 1568, aux archives de Simancas, *Estado,* leg. 906.

lui fit faire des funérailles, dans sa chapelle, avec la même solennité que celle qui avait été déployée, sous Paul III, pour le dauphin de France (1); il y assista, entouré du sacré collège. Catherine de Médicis et la cour de France avaient pris le deuil; des obsèques qui durèrent plusieurs jours furent célébrées à Paris pour le prince espagnol, dont la fin prématurée frayait le chemin du trône aux enfants de la fille de la vieille reine.

La mort de don Carlos excita de grands regrets en Espagne. Les grands surtout s'affligèrent de cette perte, parce qu'ils espéraient recouvrer, sous le règne de ce prince qui les honorait, leur ancienne influence dans les affaires de l'état (2), mais le sentiment populaire, qui s'est fait jour dans des poésies contemporaines (3), montre que ces regrets furent communs à

(1) « Dixome que haria honras en su capilla, de la manera que se hicieron en tiempo de Paulo tercio por el delfin de Francia. » Ibid.

(2) L'ambassadeur vénitien Cavalli, dans sa dépêche du 31 juillet 1568, après avoir dit que don Carlos a été inhumé « con pianto di questo popolo et di ogn' uno, » ajoute : « Certo la sua morte è dispiaciuta estremamente a tutta Spagna, massime alli signori grandi, si perchè erano accarezzati et stimati da esso principe, et speravano che, venendo lui a regnare, si haveria prevalso di loro nel governo. » — L'archevêque de Rossano avoue lui-même que « il popolo basso ne mostra molto dolore, et anchè alcuni delli principali et grandi di Spagna che non governano, et che si stanno alle loro case. — Le mécontentement des grands envers Philippe II était signalé dans le rapport fait par Cavalli au sénat, en revenant de son ambassade : « La maggior parte di questi grandi si trovano malissimo contenti del re, perche S. M. di loro non fa un conto al mondo, non li ammette nei consegli, nè partecipa loro alcuno dè suoi negozi. » (*Relazioni degli ambasciatori veneti,* ser. 1, t. V, p. 164.)

(3) Ponce de Léon composa pour lui cette épitaphe :

Aqui yacen de Carlos los despojos :
La parte principal volvióse al cielo;
Con ella fue el valor, quedóle al suelo
Mudo en el corazon, llanto en les ojos.

Le même poëte fit, sur la mort de don Carlos, une *cancion* dont voici le dernier couplet :

toute la nation. Toutefois, au point de vue de l'avenir de la monarchie espagnole, il est fort contestable que cet évènement doive être considéré comme malheureux. Un grave historien espagnol, qui a écrit dans ces derniers temps, s'exprime ainsi à ce sujet : « La mort de don Carlos ne fut pas un mal pour l'Espagne; car, vu son caractère, la nation ne pouvait espérer de lui aucun bien ; elle devait au contraire en attendre de grandes calamités, à moins qu'il ne se fût amendé beaucoup avant de succéder au roi son père. »

Cet espoir d'un amendement dans le caractère de don Carlos n'était pas, il faut bien l'avouer, sans quelque fondement. Quelqu'un qui connaissait bien don Carlos, qui avait été à même de lire dans les replis les plus cachés de son âme, dit M. Gachard, son confesseur, fray Diego de Chaves, peu de temps avant sa mort, entretenait le baron de Dietrichstein des bruits qui avaient couru sur les causes de son arrestation : il l'assura que ce prince était aussi bon catholique et aussi convaincu des vérités chrétiennes qu'on pouvait l'être, et que, non seulement don Carlos ne s'était point rendu coupable d'une entreprise criminelle contre la vie de son père, mais que l'idée seule d'un pareil attentat ne lui était jamais venue. Il ajouta que don Carlos avait des défauts, lesquels il ne voulait ni nier ni excuser, mais qu'à son avis, on devait plutôt les attribuer à l'éducation trop libre qu'il avait reçue, à une certaine dureté de cœur et à l'entêtement qui le caractérisaient, qu'à un manque de raison. Le

No temas que la muerte
Vaya de tus despojos vitoriosa:
Antes ira medrosa
De tu espiritu fuerte,
Las inclytas hazañas que hicieras,
Los triunfos que tuvieras,
Y viò que á no perdere se perdia,
Y asi el mismo tenor le diò osadia.

Ces poésies ont été publiées dans la *Coleccion* de don Ramon Fernandez, t. X, Madrid, 1790.

bon frère espérait que le châtiment qui lui était infligé servirait au prince de moyen de se connaître mieux lui-même et de se corriger. Il avait la confiance que si cela se réalisait, don Carlos deviendrait un prince bon et vertueux ; car déjà, disait-il, à côté de ses habitudes mauvaises, on remarque en lui de belles qualités (1). Il est à noter, ajoute M. Gachard, que le confesseur de don Carlos, et plus tard de Philippe II, est ici d'accord avec un écrivain qui ne se pique pas toujours d'une exactitude scrupuleuse dans ses écrits, mais dont les observations sont parfois frappantes de justesse : « Je crois, dit Brantôme, qu'après que ce prince eust bien jetté sa gourme, comme ces jeunes poulains, et passé tous ses grands feux de première jeunesse, qu'il se fust rendu un très grand prince et homme de guerre et homme d'estat. »

En Espagne et hors d'Espagne, dit, en terminant son ouvrage si plein de choses neuves et si complet, M. Gachard, la mort de don Carlos donna lieu à beaucoup de rumeurs ; il y eut une foule de gens à qui l'on ne put persuader qu'elle avait été natu-

(1) « Der sein peithvater ist der hat mier hoh und tewer affirmieret, das ich gewislich glauben soll, so vill die religion betrifft, das der printz ie und albeg ain so gueter catholicq, und davon so christlich gehalten als imer ainer halten khunde. So hab er wider seines vatern person, wie man gesaght, nit allain nix tätliches zue handeln pretendiert, sunder nit in sin genumen. Der printz hab seine mengel, die wol er nit vernainen noch entschuldigen ; dieselbigen awer wurden met verursaht das er in aller freiheit ertzogen, und aines erstorten herten gemuets und aigensunig, als dar er sunsten an vernunft ain mengel haben soll. Verhofft dise haimbsuchung die soll ain correction sein morum und das er sich selber pas lerne erkhenen ; do das, wie er gott trawe, bescheh, *hoffer das er ain tugentsamer gueter furst sein werde, dan,* ob er schon etlich untugent, so hab er beinemen gar grosse tugenten. » (Lettre de Dietrichstein à Maximilien II, du 22 avril 1568.) — Nous suivons, dit M. Gachard, dans cet extrait, la copie, faite sur l'original, qui nous a été communiquée par la direction des archives impériales, à Vienne. Le texte reproduit par M. Koch (*Quellen*, etc., p. 214) offre quelque différence ; le texte que nous donnons en *italique* y manque.

relle (1). Plus tard, des écrivains, s'emparant de ces bruits populaires et les exagérant, accusèrent Philippe II, l'un, d'avoir fait prendre un bouillon empoisonné à son fils (2); l'autre, de lui avoir fait donner un poison lent (3); un troisième, d'avoir commandé qu'on l'étranglât et chargé des esclaves de cette exécution (4); un quatrième, de l'avoir fait étouffer (5); il s'en trouva même qui allèrent jusqu'à soutenir que, dans son cercueil (qu'ils n'avaient pas vu), don Carlos avait la tête entre les

(1) Tisnacq écrivait à Viglius, le 24 juillet : « Les langues sont icy fort desbridées et plus, à mon jugement, que ailleurs, et les discours fort impudens. » — Hopperus lui mandait le même jour : « De morbo, nihil certi, perparum auditum, nisi abhinc tribus aut quatuor diebus. Pie et sancte mortuum ferunt. Reliqua quæ vulgus fert, missa facio; nequaquam enim sunt vera. » (*J. Hopperi ad Viglium Epistolæ*, p. 184.) Dans sa lettre du 30 juillet à Côme de Médicis, Nobili s'exprime en ces termes : « Le cicalerie e novellacce che si dicono sono molto indigne d'essere ascoltate, non che scritte, perchè in vero il satisfar al popolaccio in queste simili cose è molto difficile; e meglio è fare siccome porta il giusto et l'onesto, senza curarsi del giudicio d'uomini insani, e che parlano senza ragione di cose impertinenti e impossibili, di autori incerti, dappochi e maligni. » — La relation italienne tirée des livres de Bersoza constate aussi les rumeurs qui avaient cours dans le public : « L'occasioni dalle quali è proceduto il suo male sin sono quelle ch' il volgo publica. » — L'ambassadeur d'Angleterre, John Mann, qui se trouvait à Saint-Sébastien, où il attendait un vent propice pour mettre à la voile, écrivait, le 5 août, au secrétaire Cecil qu'on soupçonnait fortement que don Carlos était mort d'un breuvage empoisonné : « The prynce of Spayne dyed II days before my departure fromt heir, not without great suspytion as ys reported, of a teste. » (*State papiers office.*) — Enfin don François d'Alava, ambassadeur d'Espagne à Paris, mandait au secrétaire Cayas, le 30 septembre : « De Italia, digo de Roma, se han escritto hartas ruindades y malignidades sobre la muerte del principe nuestro señor. » (Archives de l'empire (nationales), à Paris, Collection de Simancas, B, 22, 129.)

(2) De Thou, liv. XLIII.

(3) Llorente, *Histoire de l'inquisition*, tom. III, pp. 172 et suiv.

(4) Pierre Matthieu, *Histoire de France sous le règne de François Ier*, etc., Paris, 1731, in fol, t. I, p. 305

(5) Brantôme, *Vies des grands capitaines*, t. I, p. 126, édit. Buchon, 1838.

jambes, preuve qu'il avait été décapité (1). Les faits que nous avons racontés, ajoute l'écrivain belge, d'après les témoignages les plus respectables, montrent le cas que méritent ces accusations, qui d'ailleurs se détruisent les unes par les autres (2).

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, 1840, t. XXXV, p. 208. — M. Gachard a donné, dans l'appendice *D* de l'ouvrage cité, une lettre relatant l'ouverture du cercueil de don Carlos en 1795. Cette pièce, dit-il, est la minute (en espagnol) d'une lettre écrite par une personne dont nulle indication malheureusement ne fait connaître ni le nom, ni la qualité, mais qui, selon toute vraisemblance, occupait une charge à la cour, puisqu'elle logeait au monastère même de l'Escurial. Elle fut transmise, avec d'autres documents, il y a quelques années, à l'illustre historien Prescott par don Pasqual de Gayangos, professeur à l'université de Madrid. « He visto finalmente, est-il dit dans la lettre, el cadaver del principe don Carlos, hijo de Felipe II, de cuya muerte se ha hablado con tanta variedad, y ha sido un motivo por que se denigra la memoria de aquel rey, á quien atribuyen la muerte del principe su hijo primogénito, que mandó degollar segun unos, aogar o desangrar segun otros, añadiendo que está la cabeza separada del cuerpo. Es una impostura, porque he visto muy despacio el cádaver entero que se conserva con los destrozos que es natural haga el largo tiempo que ha corrido desde su muerte acá... » (J'ai vu enfin le cadavre de don Carlos, fils de Philippe II, dont la mort a été le sujet de discours si divers, et a donné occasion à ce qu'on dénigre la mémoire de ce roi qui aurait ordonné, selon les uns, qu'on décapitât son fils, qu'on l'étouffât ou qu'on le saignât aux quatre veines, selon d'autres ; et l'on ajoute que la tête est séparée du corps. C'est une imposture : car j'ai pu voir tout à mon aise le cadavre entier, qui est conservé avec les altérations qu'a dû naturellement produire le long espace de temps écoulé depuis la mort de don Carlos.)

(2) *Don Carlos et Philippe II*, tom. II, pp. 622-623. — Nous recommandons, dit encore M. Gachard, à ceux qui désireraient savoir comment prirent naissance les fables débitées sur la mort de don Carlos, et comment elles se sont propagées jusqu'à nos jours, la lecture d'une excellente *Étude* de M. Arendt, insérée dans les *Bulletins de l'académie royale de Belgique*, 2e série, t. II, pp. 187 et suiv. — Qu'on nous permette de terminer par ce passage de M. Forneron, *Histoire de Philippe II*, tom. II, pp. 129-130 : « Les contemporains n'ont pas hésité à croire qu'un évènement accepté avec tant de satisfaction avait été facilité *a*),

a) Brantôme, de Thou, le prince d'Orange (apologie), Strada (si modo vis abfuit), etc. — Le lecteur éprouvera quelque étonnement de voir Strada cité, en cette occasion, par M. Forneron. Ceci me décide à re-

Après sa victoire de Jemmingen, le duc d'Albe était revenu à Bruxelles. En passant par Amsterdam et Utrecht, il fit procéder,

mais quelques-uns ont cru en même temps qu'un arrêt du saint-office avait prescrit la mort du prince. L'intervention supposée de l'inquisition fut ornée peu à peu de détails mystérieux qui ont trompé un grand nombre d'historiens graves : on citait les noms des juges, et même une cassette verte, *cofre cillo verde,* qui renfermait les pièces du prétendu procès; on se la montrait dans la tour de Simancas, sans oser la toucher; on assurait qu'il y avait peine de mort contre l'archiviste qui l'ouvrirait. La raison d'état, la terreur du saint-office, la préservaient. Ces considérations n'étaient pas de celles qui retenaient la cavalerie légère de Napoléon; le général Kellerman, dès qu'il eut franchi au trot le pont-levis de Simancas, demanda la cassette, fit sauter le couvercle, et eut le désappointement de trouver seulement les dossiers d'une poursuite contre un secrétaire du duc de Lerme, condamné en 1621, sous Philippe IV : ce secrétaire était le Calderon que notre Lesage a placé si plaisamment à côté de Gil Blas. Dénoûment burlesque, qui relie à un roman joyeux l'une des aventures les plus tragiques de l'histoire. »

produire le texte entier de l'historien romain relatif à la mort de don Carlos, texte d'ailleurs curieux et très intéressant : « In custodia infelix princeps, qui se paulo ante perpetua procerum ubique apparentium certatimque adorantium cinctum corona viderat; tunc a paucis, iisque invisis, ac verba, nutus, propemodum et cogitata observantibus circumseptus, post menses omnino sex, quum nullis aut Europæ principum legationibus, aut Hispaniæ regnorum precibus placaretur immotus pater, ex morbo ob alimenta partim obstinate recusata, partim intemperanter adgesta, nimiamque nivium refrigerationem super animi ægritudinem (si modo vis abfuit) in Divi Jacobi pervigilio extinctus est. Quarto ante obitum die, quum animæ æque ac corporis curationem ab aliquo jam tempore respuisset, mutata divinitus mente, confessarium sponte accersiit, expiatisque magno doloris sensu animæ noxis, ac misso qui erratorum veniam flagitaret a patre, sacrum manu cereum tenens decessit e vita. Scio hæc, uti enarrata sunt a me, non placitura iis, qui atrociora quæque avide arripiunt, sine ullo veri falsive respectu. Quorum si palato servire cura mihi foret, in promptu erat Maurorum tumultus, tamquam excitatus hoc ipso tempore fuisset a Carolo, sollicitato ab eam causam Selimo Turcarum imperatore per Michesium Judæum ex Hispania profugum, ut olim narrare me memini. Moverem ad hæc suspicionem adjutæ a Carolo conjuratorum factionis in Belgio, eamque occasionem interpretarer fuisse arreptam ab haereticis in Hispaniam destinandi multa libellorum millia ex calvinianis catechis-

dans ces villes, à quelques exécutions, et, de retour dans la capitale, il ordonna de décapiter, au château de Vilvorde, l'ancien bourgmestre d'Anvers, Antoine van Straelen (1), ainsi que

(1) On lit dans la *Correspondance de Philippe,* tom. II, p. 43, une lettre écrite de Rome par le cardinal de Granvelle, le 13 octobre 1568,

mis hispanice conscriptis, de quibus admonitum a gubernatrice Margarita Philippum regem supra memoravi ; et Lugduni Tolosæque repertas esse aliquot illorum arcas, scripsit ad eumdem regem Pius Quintus. Nec omitterem Isabellæ Philippi conjugis mortem, paucis inde mensibus post Caroli obitum secutam, quasi nimia familiaritas inter eos (nam Carolo designata uxor antea fuerat Isabella) utrique fatum accersierit. Denique agitatum a Carolo de parentis nece, sive ob regni cupidinem, sive ob regis odium docerem ex ipso, qui tunc adeo percrebuit, vulgi rumore, ut in Belgio ovidianum illud ad hanc rem usurpatum sciam, auctore, ut aiunt, Opmero :

FILIVS ANTE DIEM PATRIOS INQVIRIT IN ANNOS :

quo et Caroli facinus, et mortis ejus annum, litteris numerorum loco positis exprimeretur. Sed hæc, uti arcana atque inaccessa, facile iis ego scriptoribus reliquerim, qui per ejusmodi oraculorum interpretationes, acuti divinique famam aucupantur. Mihi, super id quod incomperta sunt, etiam veri dissimilia videntur. Namque, ut omittam illud de Caroli amoribus, ad quos distrahendos, si qui fuissent, non utique distulisset rex filii nuptias cum Germana, si moliri aliquid adversus patrem Carolo insedisset in mente, profecto aut ipse quotidie per se suaque manu conficere potuisset, juvenis scilicet firmatusque animo contra imparatum ac senem ; aut si, tumultu excitato adscitaque aliorum opera decrevisset uti, multorum haud dubie manibus eguisset. Cadente igitur Carolo, non stetissent, opinor, reliqui, quum tamen principis mortem nullius exitium consecutum sit. Quin rex ipse ad minuendam ex filii tum custodia, tum morte invidiam, qua tunc laboravit apud multos, præsertim apud Mariam Augustam Caroli amitam, quæ filiam libentissime desponderat tot regnorum hæredi, nonne tam severæ animadversionis causam in scelerata filii consilia retulisset ? Et tamen ad eamdem imperatricem scribens, negat filium ullius sceleris compertum, sed ob ipsius, certe ob regni bonum custodiri debuisse. Et paucis post filii custodiam diebus, misso ad archiepiscopum Rossanum Pontificis nuncium, concilii castellani præside, suo rex nomine illum edocuit novitatis ejus causam non esse aliam (ut nuncius ipse ad cardinalem Alexandrinum scribit, præsidis verba referens) quam quod religionis populorumque conservationem sanguini suo præhabere voluerit, coactusque propterea se filium sibi unicum ea ratione prope-

Backerzeele, Alonso de Laloo, et un compagnon de Bréderode, ayant nom Guillaume Bouwema. Ce fut alors aussi que fut exécutée la sentence du conseil des troubles ordonnant la destruction de l'hôtel de Culembourg (1). En même temps, le duc adressait aux conseils de justice l'ordre de faire publier que les signataires du Compromis ou de la requête présentée, le 5 avril 1566, à la gouvernante, eussent à comparaître, dans un délai de trente jours, en personne ou par procureur, devant

à madame de Straelen et aux seigneurs Jean et Gossuin de Straelen. Cette lettre honore singulièrement le prélat; en voici l'analyse : « Le cardinal a reçu la lettre qu'ils lui ont écrite conjointement, pour lui recommander le seigneur de Straelen, leur mari, père et frère respectif. — Il a grande compassion de l'extrémité où celui-ci se trouve. — Il oublie volontiers tout ce que le seigneur de Straelen a fait contre lui, quoi qu'il n'y eût donné occasion. — Pour le leur prouver, il écrit cette nuit même au roi, ainsi qu'au duc d'Albe, en faveur du prisonnier. — Ce serait pour lui un singulier plaisir de voir ses démarches couronnées de succès, car, leur dit-il en terminant, « je ne vouldroye faire ce que l'on a fait en mon endroit, mais plustost rendre le bien pour le mal. » — Par une sentence du 22 septembre 1568, Jean Grauweels, prévôt général des maréchaux, avait condamné Straelen à être mis à mort par l'épée, avec confiscation de tous ses biens. (Archives du royaume, registre n° 111 de la chambre des comptes.) Ibid., p. 65.

(1) L'emplacement de l'hôtel de Culembourg fut donné, en 1610, au frère Thomas de Jésus et aux autres carmes déchaussés, appelés d'Espagne par les archiducs Albert et Isabelle; ces religieux y bâtirent leur couvent.

modum sacrificare, ne, quibus affluebat a Deo, beneficiis nimis quam ingrate responderet. Immo addi rex postea jussit in litteris ad principes ac regna, rumorem alicunde increscentem Carolum filium agitasse aliquid in regis caput, ex vano ac falso esse. Sed fuerit hoc duobus Carolis, avo et nepoti proprium, alterum in deponendo, in amittendo alterum imperio, scriptorum ingenia fatigasse. » Il est clair que si Strada a émis une sorte de doute au sujet de la mort peut-être violente de don Carlos, il ne l'a fait que pour mentionner des rumeurs, auxquelles il ne croyait pas, et qu'il s'attache même à combattre. — Pour l'intelligence d'une phrase de ce passage, il est utile de savoir qu'un mariage avait été projeté entre don Carlos et une fille de l'empereur Maximilien II.

lui ou son conseil, pour donner à connaître tout ce qui s'était passé en cette occasion, et fournir la preuve qu'ils étaient réconciliés avec l'Église. La circulaire faisait espérer le pardon du roi à ceux qui se conformeraient à cette injonction (1).

Un grand nombre de confédérés, loin de répondre à cet appel, allaient se ranger sous les drapeaux du prince d'Orange, bien décidé, cette fois, à recourir aux armes. Les obstacles semblaient cependant insurmontables. Des trois cent mille écus qui lui avaient été promis dans les Pays-Bas, le prince en avait à peine reçu dix ou douze mille. La défaite de Jemmingen était venue, selon les expressions même de Guillaume, refroidir davantage encore le cœur de ceux qui montraient naguère la volonté de lui donner aide et assistance. L'appui du prince de Condé et de l'amiral de Coligny, sur lequel il avait fondé de grandes espérances, allait également lui manquer, car les chefs des huguenots se préparaient à allumer une troisième guerre civile en France (2). Guillaume n'en était pas moins décidé à passer outre (3). Il avait résisté aux instances de la plupart des princes

(1) Cette circulaire porte la date du 24 août 1568; elle est insérée dans la *Correspondance de Philippe II*, tom. II, pp. 669-670.

(2) Le *projet d'alliance du prince d'Orange avec l'amiral de Coligny et le prince de Condé, pour obtenir entière liberté de conscience dans les Pays-Bas et en France,* se trouve tout au long dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* tom. III, pp. 284-286; il est daté du mois d'août 1568. Or, au mois de septembre, la troisième guerre de religion éclatait en France.

(3) Le prince écrivait à son frère, Louis de Nassau, le dernier jour de juillet 1568 : « Povez bien estre asseuré que je n'ay jamais sentu chose plus que le pitoyable succès à vous advenu le XXIe de ce mois, pour plusieurs raisons que facillement pourez par vous mesmes considérer. Mesmement pour ce qu'il nous empesche fort en la levée que faisons maintenant et a grandement refroidy le cœur de ceulx qui aultrement estoyent bien voluntaires de nous donner toute ayde et assistence. Néantmoins puisqu'il a pleu ainsi à Dieu, il en fault avoir la patience et ne perdre couraige pour cela, ains se conformer à sa divine volunté, comme aussi de mon costé j'ay délibéré de faire en tout ce qui peult advenir. Et suis encoires délibéré avecq l'ayde de Dieu de pousser oultre... » Ibid., pp. 276-277.

allemands qui redoutaient une rupture avec l'Espagne, et aux injonctions de l'empereur Maximilien II, qui lui avait défendu sévèrement, à lui et à ses alliés, de troubler la paix de l'empire, en continuant leurs armements. Guillaume reçut le mandement impérial à Dillenbourg, et résolut de soumettre sa cause à l'Allemagne tout entière. C'est dans ce but qu'il signa, le 20 juillet, une proclamation destinée à être répandue par l'impression dans les états protestants de l'empire (1).

Le prince adressa directement, en outre, à Maximilien une longue lettre où il se défendait d'avoir contrevenu aux ordonnances et constitutions du saint empire, et où il énumérait les actes arbitraires et tyranniques du duc d'Albe. Il voulait ainsi justifier plus amplement, prétendait-il, sa résolution de prendre les armes pour renverser cette tyrannie et rétablir les antiques privilèges des Pays-Bas. Il faisait remarquer que par la proscription des principaux seigneurs et de la noblesse, par l'abolition des libertés de ces provinces, le duc d'Albe et ses adhérents ne pouvaient avoir d'autre intention que de se rendre maîtres de ces pays ; qu'ils se proposaient d'en enlever le gouvernement au roi catholique et à son fils, et par conséquent d'en ravir la succession à l'empereur lui-même et à ses héritiers ; qu'ils ne s'arrêteraient pas même là : qu'ils envahiraient ensuite les états de l'empire et les réduiraient en la servitude où étaient les Pays-Bas. Le duc d'Albe était donc le véritable rebelle. Quant à lui, il pouvait attester, par parole de prince et en présence de Dieu, qu'il n'avait jamais eu la pensée de se révolter contre le roi catholique et ses héritiers. En prenant la défense des Pays-

(1) *Rescript et déclaration du très-illustre prince d'Orange, contenant l'occasion de la défense inévitable de Son Excellence contre l'horrible tyrannie du duc d'Albe et de ses adhérents.* Brochure de 18 pages pet. in-4°, sans indication d'imprimeur ni de lieu d'impression. — L'injonction de cesser ses armements faite au prince par l'empereur figure dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* tom. III, pp. 1-5, en allemand.

Bas, il n'avait d'autre but, répétait-il, que de restituer à ces provinces la jouissance de leurs privilèges, de renverser la tyrannie du duc d'Albe, d'assurer le libre exercice de la religion, et de rétablir dans leurs biens tant de pauvres chrétiens fugitifs. Pour lui, si cruellement outragé, il ne demandait qu'une réparation d'honneur, la sûreté de sa personne et la mise en liberté de son fils le comte de Buren (1).

Au commencement du mois de septembre, Guillaume de Nassau passa la revue de son armée près du monastère de Romersdorf, dans l'évêché de Trèves. Ses forces se composaient de dix-huit mille piétons et de sept mille chevaux. Les Allemands étaient en majorité ; on comptait néanmoins, sous les drapeaux du prince, un grand nombre de Wallons et de Flamands. Tous portaient l'écharpe bleue, et on lisait sur leurs étendards la devise adoptée par Guillaume : *pro lege, rege et grege*. Indépendamment de ses deux frères Louis et Jean de Nassau, le prince voyait parmi ses compagnons le comte d'Hoogstraeten, Nicolas de Hammes, dit Toison d'or, qu'il avait fait maître général de l'artillerie ; Bernard de Mérode, Philippe de Louverval, Boxtel, Carloo, Opdam, Sonoy et d'autres anciens confédérés. Dans cette armée composée de tant d'éléments divers, il y avait beaucoup de germes de mécontentement. L'argent manquait ; des murmures on passa à la sédition ; Allemands et Wallons prirent les armes les uns contre les autres. Guillaume et les autres chefs voulurent les séparer. Leur autorité fut méconnue. Hammes, mortellement frappé, tomba aux pieds de Guillaume, qui lui-même courut un grand danger : la balle dirigée contre sa poitrine brisa le pommeau de son épée (2).

(1) M. Juste, *Les Pays-Bas sous Philippe II*, tom. II, p. 507. — La lettre du prince d'Orange à Maximilien, datée du 12 août 1568, se trouve textuellement dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, pp. 6-19.

(2) M. Juste, ibid., pp. 508-509. — Voir *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 291, et *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 42.

Cependant l'armée passa le Rhin, et, par le territoire de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, se dirigea vers la Meuse. Guillaume se proposait d'entrer dans les Pays-Bas par la principauté de Liège. Il espérait que la capitale, où la réforme avait de nombreux partisans, se prononcerait en sa faveur et lui ouvrirait ses portes, ce qui eût pu devenir le signal d'un vaste soulèvement dans les provinces occupées par les Espagnols. Pour réaliser ce plan, le prince comptait sur deux hommes : Guillaume de la Marck, seigneur de Lumay et de Seraing, et André Bourlette, ancien receveur général du Limbourg. La Marck se signalait par une haine féroce contre les Espagnols et les catholiques ; il avait juré, disait-on, de ne point se laisser couper les cheveux ni la barbe avant d'avoir vengé les comtes d'Egmont et de Hornes. Bourlette, issu d'une famille patricienne, avait été récemment banni à perpétuité comme suspect d'hérésie. Ces deux hommes et d'autres exilés eurent, à Aix-la-Chapelle, d'importantes entrevues avec le prince d'Orange. Celui-ci confia à Bourlette les fonctions de munitionnaire général de son armée et le chargea d'user de son influence sur ses amis de Liège pour lui obtenir le passage par cette ville. Lumay devait s'employer ensuite à renverser l'autorité de l'évêque et à s'emparer du gouvernement. Bourlette parait avoir entraîné dans le complot son gendre, Jean de Somme, contrôleur du château d'Anvers, qui lui aurait promis d'incendier cette forteresse, dans le cas où le duc d'Albe éprouverait un échec.

Dans l'intervalle, le prince d'Orange s'étant établi au château de Withem, sur la rive droite de la Gheule, des députés de Liège, amenés par Bourlette, vinrent l'y trouver. Guillaume leur communiqua une lettre qu'il se proposait d'adresser aux bourgmestres et aux chefs des métiers de leur ville. Les députés, ne voulant point se mettre en rébellion ouverte contre le prince-évêque, refusèrent de s'en charger, et le prince se décida à l'envoyer à Liège par un trompette. Dans cette lettre, qui portait la date du 4 octobre, il annonçait l'intention de combattre

le duc d'Albe, dont la tyrannie menaçait aussi l'indépendance des états voisins, et priait les Liégeois d'accorder à ses troupes le passage et des vivres, s'engageant à tenir la main à ce qu'elles s'abstinssent de toute violence (1).

Arrivé à la porte d'Amercœur, le trompette y trouva le mayeur Henri de Berlaymont, avec les deux bourgmestres de la ville. Il déclara qu'il n'avait rien à faire avec le mayeur, représentant de l'évêque, et que son message s'adressait au conseil de la cité. La lettre du prince d'Orange fut en effet remise au conseil par les deux bourgmestres, mais l'attitude énergique du mayeur, les exhortations de plusieurs nobles venus au sein de l'assemblée pour défendre les prérogatives de l'évêque, et les dispositions déjà prises pour déjouer le complot, ne permirent point aux partisans du prince d'Orange de montrer leurs sympathies. Le 5 octobre, le trompette de Guillaume de Nassau fut renvoyé par les bourgmestres et le conseil avec une réponse où il était dit qu'au prince-évêque et aux trois états du pays appartenait le droit d'accorder le passage par le territoire de la principauté (2).

(1) Voir cette lettre, adressée « à messieurs les burgemaistres, jurez, conseil et généralité des trente-deux mestiers de la bonne ville de Liége. » dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* tom. III, pp. 19-21.

(2) Ibid., p. 21. — Voici le texte de cette réponse curieuse et péremptoire : « Monsieur, aieans, par la trompette de Vostre Excellence, porteur de ceste, receu aujourd'huy, entre les huyt et nueff heures du matin. lettres de Vostredicte Excellence daultées de quattrième de ce mois. n'avons volu faillir de incontinent en faire overture et déclaration: dont, selon l'advis et délibération sur ce priese, advertissons Vostre Excellence que les demandes y contenues ne concernent seulement le fait particulier des burgemaistres, jurez, conseil et trengte-deux bons mestiers de ceste cité, mais ossy la grâce de nostre révérendissime et illustrissime seigneur et prince monseigneur de Liège, messieurs de son vénérable chappitre, messieurs de la noblesse, les bonnes villes, plat pays et généralement de tous les trois estatz de cestuy pays de Liège et conté de Looz. Par quoy ne porions, sur le contenu desdictes lettres de Vostredicte Excellence, donner autre responce, espérant que

La nuit suivante, le prince se dirigea, à marches forcées, vers la Meuse, et, au point du jour, occupa Stockhem, où ses troupes passèrent le fleuve à gué. De là il marcha sur Tongres, où il ne trouva pas de résistance, l'évêque ayant refusé d'y introduire la garnison que lui avait offerte antérieurement le duc d'Albe. Celui-ci, dès qu'il avait eu connaissance des préparatifs de Guillaume, avait pris les mesures de défense nécessaires. Prévoyant qu'il s'avancerait vers le Brabant par le territoire de Liège, le duc avait rassemblé des troupes à Maestricht, et pourvu les autres villes frontières de moyens de se garder contre toute attaque. Bien que les Espagnols ne fussent, à Maestricht, qu'à deux lieues du château de Withem et à trois lieues de Stockhem, le prince avait réussi à tromper leur vigilance. Mais le duc d'Albe se hâta de le suivre, avec l'intention de harceler ses troupes, de leur couper les vivres et de les empêcher d'occuper des localités importantes. Il voulait éviter tout engagement décisif, parce que la cavalerie de l'ennemi était supérieure en nombre à la sienne. Les principales villes du Brabant étaient protégées, du reste, par des forces imposantes. Gilles de Berlaymont, baron de Hierges ; Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir et Gaspard de Robles occupaient Tirlemont avec seize enseignes d'infanterie wallonne, sept cents arquebusiers à pied et cent arquebusiers espagnols

Vostredicte Excellence, attendu l'équité d'icelle, ne le prendrat de male part. Et sur ce, faisant fin par noz bien affectueuses recommandations à la bonne grâce de Vostre Excellence, pryons le Créateur luy octroyer la sienne. De Liège, le cinquième d'octobre 1568. — Les burgemaistres, jurez et conseil de la cité de Liège. — Suscription : A mons^r^ mons^r^ le prince d'Oranges, conte de Nassau, etc. » — On peut consulter sur cette tentative du prince d'Orange un article de la *Revue nationale de Belgique,* tom. XVII, pp. 227-239 ; cet article est intitulé : *André Bourlette. Épisode de l'histoire de la réforme à Liège,* par A. Borgnet. — Les intelligences du prince d'Orange avec les sectateurs de la réforme à Liège, dit M. Juste, ne peuvent être niées : dès le mois d'août, le duc d'Albe les signalait à Gérard de Groisbeck. Voir *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t III, p. 339.

à cheval. Louvain était confié à Oudart de Bournonville, avec quatorze cents arquebusiers wallons à pied. Eustache de Croy, seigneur de Crecque, se tenait à Malines avec deux enseignes d'Allemands et la compagnie wallonne de Ferry de Carondelet. Enfin Jean de Croy, comte du Rœulx, veillait sur Bruxelles avec dix enseignes wallonnes (1).

De Tongres le prince d'Orange se porta sur Saint-Trond. Il était suivi de près par les Espagnols, qui, le 12 octobre, lui tuèrent six cents hommes et s'emparèrent de plus de cent chariots de bagages, dont plusieurs chargés de calices et d'ornements d'église. Saint-Trond ayant ouvert ses portes, Guillaume résolut d'opérer sa jonction avec un corps de huguenots français, qui marchait à son secours, sous la conduite du célèbre François de Hangest, seigneur de Genlis. Ces soldats fanatiques, dit M. Juste, venaient de traverser l'Ardenne et le comté de Namur, en signalant leur passage par des dévastations et des massacres. Non contents d'avoir incendié et saccagé la riche abbaye de Saint-Hubert, ils avaient fait éprouver le même sort à celle de Hastière, où ils passèrent la Meuse. En marchant à la rencontre de ces auxiliaires, le prince d'Orange essuya un nouvel échec. Le 20 octobre, le duc d'Albe atteignit son arrière-garde au passage de la Jauche et la mit complètement en déroute. Les gueux perdirent trois mille hommes, sans compter les blessés. Bernard de Malberg, l'un des chefs, fut tué ; le comte d'Hoogstraeten reçut une blessure qui l'emporta, après l'avoir fait languir jusqu'en 1569 ; Philippe de Marbais, seigneur

(1) Voir *Relation du succès de l'emprinse d'Oranges du costel de Liége et Brabant, l'an 1568*, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tom. III, appendice, pp. 320-337. — Cette intéressante relation, dit M. Gachard, est l'ouvrage du secrétaire d'état Courtewille, qui accompagna le duc d'Albe pendant toute sa campagne contre le prince d'Orange. Elle est conservée, en minute, aux Archives du royaume, dans la collection des papiers d'état.

de Louverval, tomba au pouvoir des Espagnols, qui le firent périr sur l'échafaud (1).

Quelques jours après, le prince parvint à opérer sa jonction, près de Jodoigne, avec le corps de Genlis. C'était, dit toujours M. Juste, un mélange de vieux soldats et de vagabonds, qui traînaient après eux femmes et enfants, comme s'ils avaient eu l'intention d'établir une colonie aux Pays-Bas. Ainsi parvenu dans le Brabant, Guillaume s'aperçut avec désespoir que pas une ville ne se déclarait pour lui, et que pas un seul de ses partisans ne bougeait. Quant au duc d'Albe, dès qu'il eut vu l'ennemi sur les confins du territoire brabançon, au lieu de le suivre en queue, comme il l'avait fait jusque là, il prit les devants et alla se poster à l'abbaye de Parc, près de Louvain, après avoir renforcé encore la garnison de Tirlemont. Une reconnaissance tentée sur cette dernière ville, convainquit le prince d'Orange de l'impossibilité de tenter une surprise, et dès lors il fallut songer à la retraite. La saison était d'ailleurs trop avancée pour tenir la campagne, et tout manquait aux envahisseurs ; ils n'obtenaient des vivres que par force et avec une grande difficulté, car le duc d'Albe avait décrété la peine de mort contre ceux qui assisteraient les gueux (2). Le prince, ne pouvant déterminer le duc d'Albe à accepter la bataille, tint conseil, et, de l'avis de Louis de Nassau, du comte d'Hoogstraeten, de Genlis et de Lumay, on résolut de retourner vers Liège, d'y entrer de gré ou de force, et de s'y fortifier pour passer l'hiver. Il avait fallu renoncer à l'idée de traverser une seconde fois la Meuse à gué, par suite de la crue des eaux.

Un émigré liégeois, Évrard Spierinck, qui avait pénétré dans sa ville natale pour en observer les dispositions, assurait qu'un

(1) M. Juste, pp. 512-513.

(2) D'après la relation de Courtewille, cette défense fut rigoureusement observée, la plupart des paysans s'étant d'ailleurs réfugiés dans les villes. Les ennemis, dit-il, n'avaient plus mangé de pain depuis qu'ils étaient entrés dans le Brabant. Note de M. Juste.

grand parti se prononcerait en faveur du prince d'Orange, mais qu'il fallait une attaque vive et prompte. Le prince hésitait, et ses lenteurs donnèrent à l'évêque Gérard de Groisbeck le temps de mettre sa capitale à l'abri d'une surprise. A sa demande, le duc d'Albe y envoya le colonel Mondragon avec quelques compagnies wallonnes, et lui-même s'avança avec son armée. Le 2 novembre, le prince vint enfin camper devant Liège. Le 3, il somma le prince-évêque de lui livrer passage, et, sur le refus réitéré de l'évêque et du chapitre, il attaqua la ville, mais avec un défaut d'entrain qui trahissait chez ses soldats le découragement et l'indécision de leur chef. Gérard de Groisbeck était sur les remparts, et donnait l'exemple de la vigilance et de l'énergie. Le 5 novembre, au matin, Guillaume ayant appris que l'armée espagnole n'était plus qu'à deux lieues de son camp, donna le signal de la retraite. Mais, au lieu de se diriger vers l'Allemagne, il se proposait de gagner les frontières françaises par la Hesbaye, le comté de Namur, le Hainaut et le Cambrésis. Ses troupes souffrant de la faim, étaient irritées de n'avoir encore reçu qu'un mois de solde ; excitées en outre par l'exemple des huguenots français, elles mirent, en se retirant, le feu aux abbayes de Saint-Gilles et de Saint-Laurent, tout en saccageant une partie des faubourgs. Les bourgeois exaspérés s'élancèrent à leur poursuite, massacrant les traînards ou les précipitant dans les fosses à houille, sans même excepter les blessés. Plus de quatre cents hommes furent ainsi tués par les Liégeois, qui prirent aussi plus de cent chariots de bagages. Ils ne gardaient pas de prisonniers : beaucoup de huguenots, qui tombèrent entre leurs mains, furent conduits en ville et pendus, sans forme de procès, à une potence élevée sur le marché (1).

Guillaume poursuivit sa retraite sans autre désastre. Le 12 novembre, à Quesnoy-le-Comte, il fit même volte face contre

(1) Lettre de l'évêque de Liège au duc d'Albe, du 5 novembre 1568, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. 366.

l'arrière garde des Espagnols, sur laquelle il remporta l'avantage. Arrivé en France, il résolut, disait son frère Jean, « d'y servir à la gloire de Dieu, puisqu'il n'a plu à Dieu de bénir son labeur aux Pays-Bas, où il n'a trouvé aide ni faveur de personne, en attendant quelque autre moyen d'achever sa première entreprise (1). » Wolfgang de Bavière, duc des Deux-Ponts, amenait d'Allemagne, en ce moment, aux protestants français un secours de huit mille cavaliers et de six mille fantassins. Guillaume réunit ses forces à celles du prince allemand, et tous deux allèrent joindre l'armée de Coligny. Le prince d'Orange prit part à quelques-unes des affaires de la campagne de 1569. Il licencia ensuite ses troupes, et repartit pour l'Allemagne. Malgré ses protestations de soumission et de dévouement à Philippe II, il travailla sans relâche, dit M. Gachard, à lui susciter des ennemis en ce pays, en Angleterre et en France. Il organisa ces troupes de gueux de mer qui se rendirent si redoutables aux flottes espagnoles (2).

Le duc d'Albe, de son côté, écrivit au roi, le 23 novembre 1568 : « La campagne est achevée, et Votre Majesté y a gagné l'honneur et l'autorité que mérite un zèle si pur et si religieux. Ces rebelles sont sortis des états de Votre Majesté, sans y avoir fait plus de mal que n'aurait fait une troupe de deux cents chevaux qui les aurait traversés, en brûlant sur son passage deux monastères et quelques églises ; ils en sont sortis défaits, mourant de faim (car le pain leur a manqué pendant quinze jours), et après avoir vu la plus grande partie de leurs gens passés au fil de l'épée (3). »

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t III, p. 311.

(2) *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* tom. III, introduction. pp. XII-XIII.

(3) « Esto, Señor, es acabado, y con tan grande reputacion y authoridad de V. M[d]. cuanto su sancto zelo merece. Estos rebeldes han salido de los estados de V. M[d]. con non aver hecho en ellos mas effecto del que pudieran hazer docientos cavallos que atravessaran por ellos,

Quelques-uns des exilés liégeois, qui avaient participé à l'expédition du prince d'Orange, trouvèrent un refuge à Sedan ; d'autres, tombés au pouvoir des troupes royales, furent livrés à la justice. M. Gachard nous a conservé les noms de quatorze d'entre eux, avec l'indication des châtiments qui leur furent infligés (1). André Bourlette fut condamné, par le prévôt et la cour souveraine de Bouillon, le 7 juillet 1569, à avoir la tête tranchée, son corps mis en quatre quartiers pour être pendus à quatre fourches, et la tête exposée sur une potence. Son gendre, Jean de Somme, fut décapité, le 12 novembre de la même année, en face du château neuf d'Anvers.

Arrêtons-nous un instant devant la situation du gouvernement des Pays-Bas, au moment où nous nous trouvons dans cette histoire. Le duc d'Albe semble, au premier abord, avoir atteint au but de ses efforts et rempli, en grande partie, la mission qui lui a été confiée par Philippe II. Il semble qu'il va puiser une force nouvelle dans les félicitations que les états des provinces et les magistrats lui adressent à l'envi pour le service qu'il vient de rendre au roi et à la patrie, en repoussant le prince d'Orange. En ces jours néfastes, disent les

quemando dos abbadias y algunas ygglesias ; desechos, hambreados, que estuvieron pasados de quince dias sin comer pan, degollada la mayor parte de su gente. » Archives de Simancas, *papeles de estado,* liasse 539. Citation de M. Gachard.

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* ubi supra, p. VI. — Il y a, au dépôt des archives de l'état, à Liége, dit M. Gachard, un registre extrêmement intéressant sur l'expédition du prince d'Orange en 1568 ; il est intitulé : *Sentences criminelles,* 1568-1573 ; on lit en tête des actes qui y sont transcrits : « En cestuy présent registre sont contenus, escripts et annotés tous jugemens et sentences criminelz des malfaicteurs, rendus par les très honnorez seigneurs messieurs les eschevins de Liége, en vertu des confessions, cognoissances et accusations par les prisonniers pour ce fais : le tout aussi par bonne ordre rédigés en escript ; encommenchiés à temps de l'oppugnation et camp de prince d'Orange mis et assis par-devant la cité de Liége, qui est advenu le jour de la commémoration des âmes et fidèles trespasseis, en la feste de tous les saincts, 1568. »

organes de la révolution, la peur avait glacé les âmes et comme éteint les plus nobles sentiments. La délation jetait le trouble et la douleur dans la plupart des familles, et l'on voyait des gens qui, pour gagner la faveur des Espagnols, allaient dénoncer les amis mêmes avec lesquels naguère ils fréquentaient les prêches. En vain Guillaume de Nassau avait-il montré la liberté à ces populations qui se dégradaient dans la servitude : aucune assistance ne lui avait été donnée ; aucune ville ne s'était déclarée en sa faveur, à peine s'était-il trouvé, sur le sol si riche des Pays-Bas, quelques patriotes assez résolus pour sacrifier à la cause nationale une petite partie de leur fortune (1).

(1) La déplorable torpeur de la bourgeoisie, pendant cette époque, a été flétrie par Marnix de Sainte-Aldegonde, dans son écrit intitulé : *Belgicæ liberandæ ab Hispanis ὑπόδειξις ad patrem patriæ Gulielmum Nassavium, principem Aurantium, anno MDLXXI, april.* XVIII *exhibita ac nunc demum in lucem edita 1574.* — Note de M. Juste. — Quelques extraits des lettres de Granvelle, écrites à cette époque, donneront une idée des succès du duc d'Albe et de l'abaissement du prince d'Orange, tels qu'on se les représentait alors : « Le duc gouverne avec tant de prudence qu'il n'a besoin de l'avis de personne. » Granvelle au roi, lettre écrite de Rome, le 23 novembre 1568. — « Le prince d'Orange aurait dû se contenter d'essayer sa fortune sous le commandement de son frère, plus aguerri et plus propre aux armes que lui. Il s'est abusé en comptant sur la faveur du peuple. » Granvelle à M. d'Oosterwyck, le 4 décembre. — « Le prince d'Orange a été mal reçu en France. Ni lui, ni ceux de sa suite n'ont montré qu'ils en sussent autant, en fait de guerre, que le duc d'Albe Le prince n'a pas pris là le chemin qu'il faut pour rentrer en ses biens, et il sera fort embarrassé de satisfaire ceux à qui il doit. *Velà où tombent ceulx qui veullent voler plus haut qu'ils ne doibvent.* » Granvelle à M. le maréchal Michel Mariage, dit Barbazan, le 18 décembre. Parlant d'écrits publiés contre lui par le prince d'Orange, Granvelle avait écrit au roi lui-même, dès le 12 octobre : « Cette manière de publier des écrits n'est pas, à mon avis, le fait d'hommes de guerre, mais celui de gens sans courage. Il en est de même des démarches faites pour engager l'empire à envoyer une ambassade à V. M. et au duc d'Albe; et je tiens pour certain que tout cela s'en ira bientôt en fumée, et que le prince achèvera de perdre tout crédit non seulement en Allemagne, mais aux Pays-Bas. » *Correspondance de Philippe II*, tom. II, pp. 42, 43, 49, 51, 52.

L'émigration augmentait tous les jours dans nos provinces. Ce n'étaient plus alors cent mille personnes seulement qui avaient cherché un asile en Angleterre et en Allemagne : cent mille familles, disait-on, avec une exagération manifeste, étaient sorties des dix-sept provinces (1). Les personnes qui entouraient le duc d'Albe ne s'en effrayaient pas; elles croyaient au contraire et proclamaient, à la vue de ces résultats, que les affaires des Pays-Bas étaient arrangées. « Je vous assure, écrivait l'une d'elles que, quelle que soit la personne qui vienne, elle gouvernera, si elle suit les errements du duc, qui consistent à faire respecter les ordres du roi, à favoriser la justice et à châtier rigoureusement les hérétiques. Les peuples sont très contents, et croyez qu'il n'y a au monde une nation plus facile à gouverner que celle-ci, quand on sait la conduire (2). »

L'empereur Maximilien II lui-même avait changé d'attitude; il se montrait fort peu sympathique aux révoltés, depuis qu'il était question du mariage de sa fille aînée, la princesse Anne, avec le roi d'Espagne, veuf en troisièmes noces d'Élisabeth de France (3). Mais Maximilien avait longtemps ménagé les luthériens et s'était montré même disposé à leur assurer une existence légale dans ses états héréditaires; il avait écrit, le 22 juillet 1568, au duc d'Albe, pour l'exhorter à se conduire avec plus de circonspection dans le gouvernement des Pays-Bas. Quelques détails rétrospectifs sont ici nécessaires. Le 23 août, le baron de Dietrichstein, son ambassadeur à Madrid,

(1) Van Meteren, fol. 64. — D'après Van der Vynck (*Histoire des troubles*, t. I, p. 272), la moitié des maisons de Gand devinrent désertes, et les campagnes de la Flandre se dépeuplaient aussi à vue d'œil. — D'un autre côté, le duc d'Albe évaluait lui-même à 500,000 ducats le produit annuel des confiscations.

(2) Le secrétaire Albornoz au secrétaire Çayas, dans la *Correspondance de Philippe II,* tom. II, pp. 78-79.

(3) La reine Élisabeth était morte le 3 octobre 1568; elle avait donné à Philippe II deux filles, l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, et sa sœur Catherine. Le roi catholique était alors âgé de quarante-un ans.

adressa une copie de cette remontrance à Philippe II. Il lui rappelait en même temps ce que l'empereur avait toujours craint des rigueurs du duc d'Albe : une conspiration redoutable allait s'organiser dans toute l'Allemagne, irritée déjà par les exécutions passées, et principalement par la mort des comtes d'Egmont et de Hornes. L'ambassadeur demandait donc au roi qu'il donnât des ordres pour qu'on abandonnât cette voie de sévérité, pour qu'on ne troublât point les relations de bon voisinage avec les états allemands, et pour que les biens de son mari fussent restitués à la comtesse d'Egmont, chose au sujet de laquelle Maximilien avait été sollicité par tous les princes de l'empire (1). Le 22 septembre, les électeurs et les autres princes réclamèrent, avec des instances encore plus vives, l'intervention de l'empereur en faveur des Pays-Bas. Ils lui rappelaient « avec combien de rigueur le duc d'Albe, aidé de son armée d'Espagnols, avait traité les Pays-Bas ; comme il les avait détruits ; avec quelle cruauté il y avait versé le sang chrétien ; ils disaient que, malgré les assurances données par le roi que le duc d'Albe avait pour mission de châtier ceux qui étaient révoltés contre lui aux Pays-Bas et non d'y établir l'inquisition, celle-ci y avait été mise en vigueur, ainsi que le concile de Trente : de manière que ces pays se trouvaient privés du bénéfice de la paix publique et de la paix de religion établies en Allemagne, quoiqu'ils en dussent jouir, à cause de leur incorporation à l'empire. Ils soutenaient que la Basse Allemagne devait être de la même condition que l'Allemagne supérieure. — Ils faisaient observer que le prince d'Orange et le comte de Hornes, bien que vassaux du saint-empire, avaient été dépossédés de leurs états, terres et seigneuries. — Ils représentaient ensuite le tort qu'avaient causé aux états de l'Allemagne, et principalement à ceux du Rhin, les troubles des Pays-Bas, par la cessation, qui en était résultée, du grand commerce que faisaient ces états avec nos

(1) *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 36-37.

provinces. — En conséquence ils exhortaient vivement l'empereur, comme chef suprême de la nation allemande, à considérer mûrement toutes ces choses, à s'intéresser aux maux, aux souffrances de ses vassaux et autres sujets de la Basse Allemagne, à employer tous les moyens possibles pour que le roi catholique et ses officiers connussent que Sa Majesté impériale et les princes de l'empire avaient cette affaire à cœur et étaient étroitement unis pour la conservation de la patrie et de la tranquillité publique. A cet effet ils mettaient entre les mains de l'empereur leurs états, leurs fortunes et leurs vies, pour que ces provinces fussent rendues à leur ancienne prospérité, délivrées des soldats étrangers, et ne fussent plus tyrannisées contrairement à la paix de religion, à leurs privilèges, droits et immunités (1). »

L'empereur répondit, le 1er octobre, aux ambassadeurs des électeurs et aux autres princes de l'empire, en les assurant « qu'il n'a cessé de prendre à cœur les choses qu'ils lui ont représentées, et que, pour en traiter avec le roi, il a résolu d'envoyer son propre frère, l'archiduc Charles, en Espagne (2). » Maximilien se proposait en outre d'agir auprès du duc d'Albe et du prince d'Orange, pour mettre un terme à la guerre civile, mais le lieutenant de Philippe II fit immédiatement connaître à l'empereur que l'ambassade projetée causerait au roi une grande indignation, et que, quant à lui, il avait ordre exprès de n'admettre ni paix ni trêve. Maximilien, de son côté, répondit, le 22 octobre, « qu'il ne pouvait suspendre l'ambassade qu'il avait résolu d'envoyer au roi, ni celles qui étaient destinées au duc lui-même et au prince d'Orange. Les électeurs et les princes

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 38-39. — La pièce est intitulée : *Recueil sommaire de tout ce que les six électeurs ensemble, et, depuis, quelques-uns d'entre eux en particulier, et d'autres princes d'Allemagne, firent proposer verbalement à l'empereur le 22 septembre, et qu'ils renouvelèrent par écrit.*

(2) Ibid., p. 40

de l'empire, disait-il, ont été informés de l'envoi de ces ambassades, en ont remercié l'empereur, et l'ont prié d'y donner suite sans délai. Déjà l'archiduc Charles s'est mis en route, et l'évêque de Spire, avec les personnages qui lui ont été adjoints par les électeurs, est parti aussi pour se rendre auprès du duc, ainsi que ceux qui ont été désignés pour aller trouver le prince d'Orange. Dans cet état de choses, s'il révoquait ces ambassades, il serait taxé dans le monde d'inconstance et de légèreté, et il encourrait l'indignation des princes de l'empire (1). »

Philippe II avait été, en effet, extrêmement mécontent de la résolution prise par l'empereur. Il écrivit au duc d'Albe que l'archiduc Charles n'emporterait qu'une réponse négative, mais qu'il recevrait à sa cour le traitement et les honneurs qui lui étaient dus (2). Le cardinal de Granvelle, mis au courant de la mission de l'archiduc Charles, s'était hâté de rassurer le roi au sujet de l'allégation des princes allemands, qui, s'appuyant sur la transaction d'Augsbourg de 1548, prétendaient que le monarque était tenu à observer, dans ses états des Pays-Bas, les *recez* des diètes de l'empire (3). Nul ne savait mieux que le cardinal, remarque M. Gachard, ce qui s'était passé alors, les motifs qui avaient dirigé Charles-Quint, la signification des traités que l'empereur avait souscrits : il avait été le principal agent dans ces négociations. Il avertit donc le roi que le traité d'Augsbourg, loin d'assujétir les Pays-Bas à l'empire, statuait

(1) Ibid., pp. 44-45.

(2) Le roi au duc d'Albe. 7 novembre 1568. Ibid., p. 46. — « Il a vu, par les lettres de Chantonay, la détermination que l'empereur, sur les instances de quelques princes de l'empire, a prise de s'interposer, dans l'intérêt du prince d'Orange; d'envoyer à cet effet à Madrid l'archiduc Charles, et de députer au duc et au prince d'Orange, pour traiter d'un accord entre eux. Il s'en est étonné et fâché avec toute raison, vu la différence qu'il y a entre un souverain et un vassal rebelle. — La réponse sera donc négative.— Toutefois l'archiduc recevra à sa cour le traitement et les honneurs qui lui sont dus. »

(3) Lettre du cardinal de Granvelle au roi, écrite de Rome, le 3 novembre 1568. Ibid., pp. 45-46.

tout le contraire; que l'objet de l'empereur, en le faisant, avait été de prévenir les contestations qui pouvaient naître de ce que le pays d'Utrecht, la Gueldre, le Brabant, une partie de la Flandre, la citadelle de Cambrai et quelques autres districts des Pays-Bas avaient jusque-là dépendu de l'empire; qu'il avait profité de la victoire de Muhlberg pour conclure un traité qui exemptait ces provinces de l'obligation de recevoir les *recez* impériaux; que, pour ne pas spécifier chaque fois les pays qui avaient été reconnus d'ancienneté comme étant de l'empire, on y stipula que les princes des Pays-Bas les tiendraient en fief de l'empire, sous une seule *bannière;* qu'on évitait ainsi toute dispute sur le point de savoir quelles provinces étaient ou n'étaient pas de l'empire; qu'on stipula, de plus, que ces terres constitueraient un cercle, nommé de Bourgogne, à cause duquel le souverain des Pays-Bas aurait séance dans les diètes, quand il voudrait y assister, ou s'y faire représenter par des commissaires, et nommerait un assesseur à la chambre impériale, sans être astreint à d'autres obligations envers l'empire que de contribuer dans les aides pour l'entretien de ladite chambre et contre le Turc. « Et cela se fit, ajoutait Granvelle, parce que les Allemands avaient accoutumé d'écrire au prince d'Orange, au comte d'Egmont et à d'autres qui, par ce motif, voulaient se faire passer pour princes de l'empire, quoique sans aucun fondement, et afin que, le souverain contribuant seul, cette prétention vînt à tomber. Par ledit traité, les Pays-Bas sont compris en la paix publique de l'empire, et l'empereur, ainsi que les princes allemands, sont obligés de les défendre contre ceux qui les envahiraient; et celles des provinces qui auparavant avaient reconnu la souveraineté de l'empire sont affranchies de l'obligation d'observer les recez des diètes et de toute la juridiction de la chambre impériale, excepté en deux cas, savoir : celui de la violation de la paix publique, et celui du défaut de payement de la contribution : pour cela même, on ne peut exercer aucune action contre les vassaux particuliers des Pays-

Bas, mais seulement contre le souverain. Voilà ce dont je puis me souvenir, n'ayant pas ici le traité. Il faut consulter sur cette affaire les instructions et mémoires qui ont été donnés au conseiller Coebel, chaque fois qu'il a été député aux diètes, au nom de Votre Majesté, et les rapports écrits qu'il a faits de ses négociations, à son retour : les uns et les autres étaient envoyés ordinairement au président Tisnacq, qui doit les avoir (1). »

(1) « Y dispone el dicho tractado todo el contrario; antes fue el fin principal de Su Magestad Cesarea de, por quitar toda controversia que á lo venidero pudiesse succeder, por aver sido Utrecht del Imperio, y reconoscidose antiguamente Gheldres, Brabante, parte de Flandes, la citadela de Cambray y otras algunas partes, del Imperio, hacer, con el calor de la victoria que tenia, un tractado que eximiesse aquellos estados desta obligacion de los recessos; y per no hacer cada vez especificacion de lo que antiguamente se reconoscia del Imperio, se puso en el dicho tractado que los principes de aquellos estados los reconoscerian en feudo del Imperio, devajo de una sola bandera, porque ne huviesse especificacion ni disputa sobre quales eran del Imperio, y quales no, sino que devajo desta qualidad se reconosceria todo aquello adonde antiguamente el Imperio huviesse tenido algun derecho, y que estas tierras constituirian un circulo que se llamaria de Borgoña, á razon del qual ternia el principe de aquellos estados y sus comisarios lugar y session en las dietas, quando en ellas quisiesse entrevenir, y en todos actos publicos, y nombraria un accesor en la cámara imperial, sin tener otra obligacion con el Imperio, sino de contribuyr un tanto para el entretenimiento de la dicha cámara imperial, y otro tanto por las ayudas contra el Turco, y que contribuyendo el principe esta suma, no ternian que contribuir particularmente los señores titulados, ni los estados particulares, sobre los quales pretendia el Imperio action. Y esto se hizo, porque solian embiar cartas al principe d'Oranges, á M. Daigmont y otros que, á razon desto, se querian tener por princípes del Imperio, aunque sin ningun fundamento, y por esta via de que el solo principe y señor contribuia, se hiziesse cesar esta pretension, la qual desde entonces yva encaminada á los tumultos que se han visto. Y por este tractado son comprendidos los estados en la paz publica del Imperio, de manera que serian obligados Su Magestad Cesarea y los estados del dicho Imperio ayudarlos á defender contra los que los invadiessenos, y quedan eximidos los dichos estados de Flandes, que antes havian reconoscido el Imperio, de la obligacion de la observacion de los recessos de las dietas, y de toda la jurisdiction de la cámara imperial, sino en dos solos casos, el uno de la violacion

Quant au traité de Passau aussi invoqué, Granvelle faisait observer, dit M. Gachard, que l'empereur n'y consentit que pour éviter la ruine du roi des Romains, son frère ; qu'il y consentit seulement comme empereur, et sans y obliger directement ni indirectement les Pays-Bas. « Je dirai plus, continuait Granvelle, c'est que Sa Majesté Impériale, mécontente de ce traité, en fit une très particulière et très ample révocation, signée de sa main et contre-signée du vice-chancelier Seld (laquelle, je pense, je trouverais entre mes papiers de Flandre), et que, si cette révocation ne fut pas publiée, ce fut à cause des prières les plus vives et de l'intercession de l'empereur Ferdinand, qui remontra que, si elle se publiait, ce serait sa ruine entière et celle de ses enfants (1). »

de la paz publica, el oltro de no se pagar las contribuciones, ny por esto todavia pueden pretender action contra los particulares vasallos de Flandes, sino solo contra el principe de los estados. Esto es de lo que me puedo acordar, no teniendo qui el tractado, mas bien sé que verán mas particularmente las consideraciones que sobre esto hay, por las instrucciones y memorias que se han dado al consejero Cobel, cada vez que por parte de V. M. ha ydo en las dietas, y por las relaciones que siempre ha hecho por escrito, bolviendo de las dichas dietas, que todas se solian embiar al presidente Tisnacq, que las deve tener. » *Correspondance de Philippe II,* tom. I, introduction, pp. CLXXXVII-CXC.

(1) « Yo diré mas : que, resentido deste tractado S. M. Cesarea del Emperador nuestro señor, hizo en Flandes una muy ampla y particular revocacion deste tractado, y yo pienso que la hallaria entre mis papeles de Flandes, firmada de su mano, y señalada del vice-canciller Seld ; laqual se dexo de publicar á grandes ruegos y intercesiones del dicho emperador Ferdinando, diziendo que si esta se publicava, seria su absoluta ruina y de sus hijos. » Ibid., p. CXCI. — Granvelle écrivait, sur le même sujet, le 23 novembre 1568, au secrétaire d'état pour les affaires d'Allemagne, à Madrid, Pfinzing : « Aussi se forcomptent, s'ilz pensent que le roy veuille d'eulx recepvoir la loy, ny ranger le gouvernement de ses pays soubz leur modération, n'ayant en ce l'empire droict quelconque, ny mesmes par le traicté de l'an quarante-huit, sur lequel aulcuns veullent faire fondement ; mais, si bien l'on voit, la disposition est tout au contraire. Aussi n'ont que faire les pays d'embas avec le traicté de Passau, auquel l'empereur Charles, de glorieuse

Philippe II n'avait jamais entendu parler de cette révocation, faite par son père du traité de Passau. Un tel acte, continue toujours M. Gachard, lui parut d'une si haute gravité qu'il pria le cardinal d'écrire à celui qui conservait ses papiers aux Pays-Bas, pour qu'on en recherchât l'original, qu'on le plaçât dans un lieu convenable où il fût gardé avec le soin convenable, et que l'on y pût recourir chaque fois qu'on en aurait besoin. Il désirait aussi qu'une copie en fût délivrée au duc d'Albe, qui la lui enverrait, de même qu'une copie de la transaction d'Augsbourg (1).

Granvelle répondit que son départ des Pays-Bas avait été si subit, qu'il n'avait pas eu le temps de mettre de l'ordre dans ses papiers ; qu'il en était beaucoup, parmi ceux-ci, qu'il ne pouvait confier à d'autres ; que, en outre, à cause des troubles passés, les caisses qui les contenaient avaient dû être transportées en différents endroits ; qu'il croyait donc que, sans lui, il serait très difficile de trouver la déclaration révoquant le traité de Passau. Il ne lui semblait pas d'ailleurs que, pour le moment, cet acte fût nécessaire. Il prévoyait aussi que les Allemands objecteraient que l'acte n'avait pas été publié. « Et cela, disait-il, est la vérité, parce que l'empereur, comme je l'ai déjà écrit, s'y opposa alléguant que ce serait sa ruine. Par ce motif l'acte ne fut pas scellé, quoique revêtu de la signature propre de Sa Majesté Impériale, de glorieuse mémoire. C'est un écrit d'une grande étendue, rédigé en allemand, et qui remplit plusieurs

mémoire, que Dieu absoulle, n'entrevint comme seigneur des pays d'embas. Et si scavez fort bien la révocation qu'il en fit faire, qu'est encore en estre, signée de Sa Majesté et du vice-chancellier Seld, oyres que, à la requeste de feu l'empereur Ferdinand, aussi de glorieuse mémoire, à qui Dieu pardoint, ladite révocation ne se publia; mais elle se trouveroit bien, quand il seroit besoing. » Archives de Simancas, Secrétaireries provinciales, n° 2532, registre aux lettres de Granvelle, fol. 155. Citation de M. Gachard.

(1) Lettre de Philippe II à Granvelle, du 12 mars 1569.

feuilles (1). » Le cardinal répétait, à l'égard de la transaction d'Augsbourg, qu'il était très certain qu'elle s'était faite expressément pour écarter toute prétention de supériorité que ceux de l'empire auraient pu élever sur les états des Pays-Bas (2).

L'archiduc Charles, arrivé à Madrid le 10 décembre, et reçu avec tous les honneurs dus à sa personne et à son rang, remit quelques jours après au roi une copie de son *instruction*. Cette pièce, datée de Vienne, le 21 octobre 1568, était d'une grande étendue. M. Gachard en donne la substance : « L'empereur rappelle d'abord au roi les exhortations qu'il lui a adressées ainsi qu'au duc d'Albe, à différentes reprises, depuis 1566, sur le système de gouvernement suivi dans les Pays-Bas. Il dit ensuite les instances faites auprès de lui par les électeurs et les princes de l'empire, et l'ambassade qu'ils lui ont envoyée en dernier lieu, afin que, par son intervention, ces provinces fussent délivrées du régime tyrannique sous lequel elles gémissent. C'est alors qu'il a député des commissaires spéciaux vers le duc d'Albe et le prince d'Orange, pour les engager à conclure une suspension d'armes. Il fait observer que le grand nombre de gens de guerre qu'a rassemblés le prince, montre que celui-ci a trouvé en Allemagne un appui considérable, et

(1) « Y esto es verdad, porque lo estorvó, come pienso haberlo escripto, el emperador Ferdinando, alegando que seria su ruina; y por esto se dexo de sellar, aunque es sotoscripta de mano propria de Su Magestad Cesarea, de gloriosa memoria. Es escripto largo, de muchas hojas, y en aleman. » (Lettre du 22 avril 1569.)

(2) « Y quanto al tratado del año de 48, es certissimo que se hizo expresamente, por quitar toda pretension de superioridad y subjection que pudiessen pretender los del imperio de Alemania sobre los estados de Flandes. » (Même lettre). — Que sera devenue, se demande M. Gachard, cette fameuse déclaration, révocatoire du traité de Passau? Elle n'est pas dans nos Archives et n'y a jamais été : du moins on ne la voit figurer dans aucun de nos anciens inventaires. Il est probable que ce document suivit le sort des autres papiers laissés aux Pays-Bas par le cardinal. — Voir, sur le traité d'Augsbourg, notre Histoire, t. XI, pp. 1517-1522, et, sur la révocation du traité de Passau, t. XII, p. 1591.

que, dans ces circonstances, il lui eût été impossible de décerner un ban contre ledit prince, comme le duc le demandait. En conséquence, l'archiduc communiquera au roi la proposition faite par les princes d'Allemagne à l'empereur; il lui demandera de consentir à la réconciliation du prince d'Orange, à des conditions tolérables; de remplacer la rigueur, dans le gouvernement des Pays-Bas, par la douceur et la clémence; de s'en remettre à l'empereur du soin de conclure le traité de pacification et de réconciliation; de rappeler les gens de guerre étrangers qui sont aux Pays-Bas; d'approuver les envois de députés par l'empereur au duc d'Albe et au prince d'Orange; de donner ordre au duc de se montrer facile dans la négociation de la suspension d'armes. L'empereur s'appuie, entre autres, pour justifier son intervention dans les affaires des Pays-Bas, sur ce que la plupart de ces provinces sont tenues en fief de lui et des Pays-Bas (1). »

Nous allons emprunter à un document officiel le récit des faits qui se produisirent à la suite de cette communication (2). « L'archiduc arriva à Madrid le 10 décembre, dans l'après-midi, et fut reçu par le roi avec tous les honneurs dus à sa personne et à son rang. Il fut logé au palais. Le jour suivant, il rendit visite au roi, lui remit les lettres de l'empereur et de l'impératrice, et lui exprima, en leur nom et au sien, la part qu'ils avaient prise à la perte du prince, son fils, et de la reine, son épouse. Le roi le remercia avec de grandes marques d'estime pour sa personne et de satisfaction de sa venue. Quelques jours après, il revint voir Sa Majesté et lui remit copie de son instruction, sans s'ouvrir sur le contenu, mais en s'y référant. Le roi,

(1) *Correspondance de Philippe II,* tom. II. p. 44. — Cette instruction a été publiée textuellement par Cabrera, *Historia de Felipe II,* pp. 518 et suiv.

(2) *Relation de ce qui s'est passé avec l'archiduc Charles, depuis le 10 décembre 1568, qu'il entra à Madrid, jusqu'au vendredi 4 mars 1569, jour de son départ. Correspondance de Philippe II*, tom. II, pp. 66-69.

ayant pris connaissance de cette instruction, s'étonna beaucoup de ce qu'on lui envoyait proposer des choses telles que celles qui y étaient exprimées, et par un personnage tel que l'archiduc. Après l'avoir mûrement examinée, il ordonna qu'il y fût répondu. Il manda l'archiduc, et lui dit (20 janvier 1569) que, comme il ne pouvait faire une réponse de bouche à un écrit aussi long, il lui avait paru nécessaire de la donner par écrit; qu'il l'avait fait rédiger en castillan, afin de mieux expliquer sa pensée et sa volonté, et parce que d'ailleurs l'archiduc et l'empereur entendaient fort bien cette langue. Il la lui délivra (1), et lui dit que, tout ce qui y était énoncé étant vrai

(1) La pièce ne porte pas de date, dit M. Gachard ; mais on lit au dos, de la main du secrétaire Çayas : *La respuesta que S. M. dió al archiduque Carlos, en Madrid, dia de San Sebastiano, á las quatro de la tarde,* xx *de enero 1569, sobre las cosas de Flandes y del principe d'Oranges.*— Tisnacq et Hopperus avaient rédigé un projet de réponse dont les ministres espagnols ne firent pas usage. — La réponse du roi est textuellement insérée dans la *Historia de Felipe II*, de Cabrera, liv. VIII, pp. 572 592.— A cause de l'importance de la pièce, nous en reproduisons l'analyse, quoique longue, d'après la *Correspondance de Philippe II*, tom. II, pp. 55-59 : « La visite de l'archiduc a été très agréable au roi, et il est bien persuadé que la commission qu'il a reçue de l'empereur procède de l'amitié que S. M. lui porte. Aussi n'en a-t-il que plus regretté que cette venue de S. A. et cet office de S. M. aient eu pour objet des affaires d'une telle nature que, malgré le désir qu'il a de leur complaire, il ne peut consentir à ce qu'on lui demande. — Jamais le roi n'avait pensé qu'il dût justifier la conduite tenue par son gouvernement dans les Pays-Bas ; loin de là, il se flattait qu'on l'aurait remercié de l'exemple qu'il a donné en cette occasion, et des mesures qui doivent servir à l'établissement et conservation de l'autorité des princes, autant qu'à l'obéissance des sujets. Aussi ne peut-il attribuer la démarche de l'empereur et des électeurs et princes de l'empire qu'aux faux rapports que leur ont faits ses rebelles et leurs adhérents. — Tout en reconnaissant que les représentations de l'empereur ont été dictées par l'intérêt que S. M. lui porte, ainsi que par sa sollicitude pour le bien public de la chrétienté et la paix de l'empire, le roi ne peut admettre qu'en vertu des traités qui ont érigé les Pays-Bas en cercle de l'empire, il soit obligé à observer les lois, ordonnances et recez des diètes impériales. — Toujours d'ailleurs il sera prêt à rendre raison de ses desseins à l'empereur comme à son véritable frère et à un prince si

et raisonnable, il tenait pour certain que l'empereur s'en contenterait, et donnerait satisfaction aux électeurs, princes et

prudent; mais il ne saurait se considérer comme y étant obligé, sans porter atteinte à son autorité royale. — Après ces observations générales, le roi fait une réponse circonstanciée aux points de l'instruction de l'archiduc, qui concernent la religion, le châtiment infligé aux chefs des rebelles, les changements introduits dans le gouvernement des Pays-Bas, les gens de guerre espagnols qui y ont été envoyés, le prince d'Orange. — Sur la religion, il dit que depuis son avénement à la couronne, sa principale sollicitude a été de maintenir dans tous ses états la foi catholique; que jamais il n'admettra, en cette matière, de transactions ni de lois que la sainte église romaine réprouverait, puisqu'à elle seule il appartient de déterminer ce qui doit être observé par les fidèles; que cela seulement est et sera toujours vrai, juste et saint. L'expérience montre d'ailleurs combien la dissimulation est dangereuse à cet égard, et qu'elle a été la source du misérable état où la religion se trouve. Les circonstances du temps que S. M. invoque, ne paraissent pas au roi de nature à dévoir modifier ses résolutions : l'exemple des autres pays prouve que l'intérêt de l'état se lie tellement au maintien de la religion, que ni l'autorité des princes, ni la concorde entre les sujets, ni la paix publique ne peuvent subsister avec deux religions différentes. — En ce qui concerne le mode suivi dans le châtiment des rebelles, le roi trouve qu'il n'a pas usé de rigueur, mais qu'il a fait preuve au contraire de beaucoup de clémence *(se hallará aver usado S. M. Cathólica no de rigor (como se le imputa), sino de mucha clementia y piedad)*, puisque les chefs principaux de la conjuration ont seuls été punis.— Il nie qu'il ait été fait des changements dans le gouvernement, ou dans les lois, placards, statuts qui régissent ces provinces, ou dans les tribunaux, magistrats, conseils et autres officiers. S'il a nommé le duc d'Albe son lieutenant, gouverneur et capitaine général, c'est qu'il a reconnu en lui les qualités que ce poste exigeait : toujours il a dépendu du souverain de le conférer à qui il le trouvait bon. — L'envoi de troupes espagnoles aux Pays-Bas était indispensable pour la pacification de ces provinces, pour le châtiment des rebelles et pour la sûreté du pays. Ces troupes, d'ailleurs, n'ont commis aucune offense contre les princes de l'empire, ni leurs sujets. Aussi le roi entend-il continuer de s'en servir tant qu'il en aura besoin. — Quant au prince d'Orange, dont la cause paraît avoir été le principal motif de cette ambassade, et dans l'intérêt duquel on insiste tant, ses crimes et délits sont si notoires, qu'il est impossible qu'on essaye de le justifier. C'est lui en effet qui est le principal auteur des ligues, conjurations, tumultes et séditions qui ont eu lieu aux Pays-Bas; c'est à lui que doivent être imputés tous les maux, dommages, vols, sacriléges, violations de

ordres de l'empire, aux instances desquels il avait envoyé cette solennelle ambassade; qu'il avait du reste la confiance que l'empereur ferait tous les offices qui dépendraient de lui pour le maintien des relations d'amitié et de bon voisinage entre le roi et l'empire. Le roi ajouta que la réponse était générale, pour que l'empereur pût la montrer, mais qu'il avait cru devoir, dans un écrit particulier, destiné à l'empereur seul (1), rappeler cer-

temples et méfaits dont ces provinces ont été le théâtre. Non content de cela, il s'est efforcé d'exciter la haine de quelques princes de l'empire contre le roi; il a levé une armée et envahi les états du roi. Des crimes aussi énormes ferment la voie à toute clémence. Quelque égard que le roi ait donc pour l'intercession de l'empereur et des princes de l'empire, quelque désir qu'il ait de les satisfaire, il ne saurait condescendre à ce qui lui est demandé relativement audit prince. Et, en ce qui concerne une trève ou suspension d'armes entre lui et le duc d'Albe, S. M. I. doit considérer la différence qu'il y a entre un prince et ses vassaux rebelles, et combien le traité proposé serait indécent et contraire à la réputation du roi. — Le roi discute ensuite ce qui est dit, dans l'instruction de l'archiduc, sur les troubles et l'inquiétude qu'engendrent dans l'empire les affaires des Pays-Bas; sur les soupçons, conçus par quelques princes, que l'empereur aurait donné son aveu au système mis en pratique dans le gouvernement de ces provinces; sur les suites fâcheuses que l'application de ce système a eues et peut avoir encore pour le roi; sur la défiance et le mécontentement qu'il a fait naître chez plusieurs princes de l'empire, et sur le dessein qu'auraient ceux-ci d'empêcher qu'à l'avenir le roi se servît de gens de guerre allemands; sur l'obligation où pourrait se trouver l'empereur d'agir contre lui, en vertu des devoirs que lui impose la dignité impériale; enfin sur les maux que les Pays-Bas ont soufferts et souffriront encore par suite de la guerre. »

(1) *Mémoire particulier au sérénissime archiduc de ce que S. M. C., outre le contenu de la réponse générale, l'a prié de dire de sa part à l'empereur, son frère, et qui doit être pour S. M. seule, comme Son Altesse en a été avertie verbalement;* dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 58-59. « Le roi ne se serait jamais persuadé et n'aurait cru possible que le prince d'Orange, avec l'intention de prendre les armes et d'envahir les états de son seigneur naturel, eût pu rassembler une armée en Allemagne; qu'il y eût été aidé, dans cette intention, par des princes, villes et particuliers de l'empire, et que l'autorité de S. M. I. n'eût pu suffire à y mettre obstacle. — Quoiqu'il soit bien satisfait de S. M. I., il ne peut laisser de regretter qu'elle n'ait pas interposé son autorité,

tains points de la négociation et les motifs qu'il croyait avoir de s'en plaindre : il remit aussi cet écrit à l'archiduc. Le roi dit encore qu'il lui avait paru convenable de traiter avec lui d'une chose qu'il avait sur le cœur, et qui concernait la manière de

comme il aurait convenu, pour empêcher ledit prince de donner suite à ses mauvais desseins. — Il a été de même peiné de voir que des députés ont été envoyés au prince sur un pied d'égalité avec le duc d'Albe, et qu'on a fait en sa faveur une démonstration telle que la venue à Madrid d'un personnage aussi considérable que l'archiduc. — Mais ce qui lui cause surtout un vif chagrin, c'est que S. M. I. ait voulu le persuader de procéder, dans les matières religieuses, avec douceur et dissimulation, à l'exemple de ce qui s'est fait en d'autres pays : car elle doit savoir qu'aucun respect humain, aucune considération d'état, aucune chose enfin de ce monde ne pourrait jamais le faire dévier, d'un seul pas, du chemin qu'il suit et entend suivre toujours dans ces matières, et avec tant de fermeté, que non seulement il n'accueillera pas de conseil ni de suggestion en sens contraire, mais encore qu'il les recevra avec déplaisir (*Que ningun humano respecto, ni consideracion de estado, ni todo lo que en este mundo se le puede representar ni aventurar, le desviará ni apartará jamás en un solo punto del camino que en esta materia de religion, y en el proceder en ella en sus regnos y estados, ha tenido y entiende tener y conservar perpetuamente, y con tanta firmeza y constancia, que no solo no admiterá consejo ni persuasion que á esto contradiga, pero ni la puede en manera alguna oyr ni tener á bien que en tal case se le aconseje*). — Il a remarqué les termes dans lesquels S. M. I., en l'instruction que l'archiduc lui a communiquée, parle de l'union des Pays-Bas avec l'empire : si S. M. veut s'en faire bien informer, elle reconnaîtra que cette union n'a eu lieu que pour les effets qui ont été exprimés dans la transaction d'Augsbourg, et que, hors de ceux-ci, la souveraineté du roi est entière et sauve, sans qu'il soit soumis à d'autres lois ni conditions, ni aux recez des diètes, ni que ses vassaux puissent recourir à l'empire, surtout en ce qui concerne la religion. — Quoiqu'il soit bien convaincu que tout ce que S. M. I. lui a fait représenter et conseiller procède du véritable amour que, comme un si bon frère, S. M. lui porte, cependant il lui a paru que les termes de l'instruction de l'archiduc excédaient les limites d'un conseil et d'une suggestion amicale, et qu'ils allaient jusqu'à la menace : il s'en est étonné, car, avec des princes tels que lui, de pareils moyens ne sauraient avoir de succès. — Le mémoire se termine par des considérations sur l'intérêt qu'ont l'empereur et le roi à rester étroitement unis. »

se conduire de l'empereur, relativement à la religion; qu', quoiqu'il fût assuré que l'empereur était un prince chrétien et catholique, comme il devait l'être, cependant, soit pour ménager les princes de l'empire, soit pour d'autres raisons d'état, il ne faisait pas à cet égard les démonstrations extérieures que les choses de la foi requéraient, et que par là il donnait occasion à ce que, dans le monde, on le jugeât diversement (1). Il pria

(1) « Dans la séance de l'académie royale du 1er février 1845, dit M. Gachard, j'ai communiqué deux lettres de Philippe II à Maximilien II, tirées des archives de Simancas, sur les affaires religieuses : la première est datée du 17 octobre 1568; la seconde, du 26 octobre 1569. Elles sont l'une et l'autre extrêmement remarquables. Voir les *Bulletins de l'académie*, t. XII, 1re part., pp. 149-169. » — Ces deux lettres, infiniment curieuses, comme dit encore M. Gachard, furent écrites à la suivante occasion. En 1568, les barons et les nobles de la Basse-Autriche présentèrent requête à Maximilien, afin de pouvoir faire célébrer dans leurs terres le service divin, selon le rite établi par la confession d'Augsbourg. Ce pays, si éminemment catholique aujourd'hui — nous empruntons encore les paroles de M. Gachard — était alors travaillé par les nouvelles opinions, qui s'y étaient répandues, à la faveur des embarras de Maximilien et de la *bonté* (il faudrait un autre mot) de son fils. Maximilien accueillit cette demande, et il annonça à Rome l'intention d'y faire droit, en restreignant toutefois la faculté que sollicitait la noblesse de son archiduché, au propre territoire et à l'intérieur des châteaux de celle-ci. Pie V, apprenant le coup qui menaçait la religion en Autriche, et craignant que les condescendances de l'empereur ne s'étendissent encore plus loin, chargea le cardinal Commendon, son légat à Vienne, de faire à Maximilien les plus fortes représentations; en même temps, et quoiqu'il eût un nonce en Espagne, il fit partir monseigneur d'Aquaviva pour Madrid, afin d'engager Philippe II à se joindre à lui. L'envoyé du saint père arriva à Madrid dans de tristes circonstances : la reine Élisabeth de France venait de suivre au tombeau, à quelques mois d'intervalle, le prince don Carlos. Le roi, qui, depuis la mort de son fils, était devenu presque inaccessible, reçut pourtant monseigneur d'Aquaviva : il lui répondit « qu'il avait véritablement ressenti plus de douleur de la nouvelle qu'il lui apportait que de la mort du prince et de la reine, et que le saint père pouvait être assuré qu'il ne négligerait rien pour empêcher la réalisation d'un si funeste projet. » (Correspondance inédite de l'archevêque de Rossano, à la bibliothèque nationale de Madrid.) — Nous nous contenterons de citer un fragment de la première de ces lettres :

l'archiduc de faire sur ce point des représentations à l'empereur, en lui rappelant que tout dépendait de Dieu, et que ses

« Quoique la douleur où m'a plongé la perte successive du prince et de la reine (qui soient en gloire !), semblât ne devoir laisser place dans mon cœur à de nouveaux chagrins, ceux que m'a causés l'information de notre très saint père ont été d'autant plus grands, que ce qui touche Dieu et sa religion ne peut être comparé aux autres pertes humaines. Cette affaire est de telle nature que, pour accomplir ce que je dois à Dieu et à l'Église catholique, et pour satisfaire aussi aux obligations que m'imposent nos relations de parenté et d'amitié, relations qu'il nous importe tant d'entretenir, j'irais en personne, si je le pouvais, en traiter avec Votre Altesse. Cela étant impossible, et les choses étant si avancées que toute autre diligence serait tardive, j'ai voulu faire cet office par lettre, et en écrire à Votre Altesse avec la vérité et la franchise dont l'importance de la matière, autant que les liens qui nous unissent, me font un devoir. Je la supplie donc, je la requiers même, de vouloir réfléchir à ce qu'exigent d'elle et la position où Dieu l'a élevée, et la dignité impériale, dont le principal devoir consiste à défendre, à maintenir la religion catholique et la sainte Église romaine, et à poursuivre et châtier leurs ennemis. Que Votre Altesse considère en même temps ce à quoi l'obligent les actions de ceux de qui nous descendons, lesquels, avec tant de zèle et de vigilance, et au prix de leur sang, ont soutenu et établi la religion catholique, et dont on peut en quelque sorte dire que les mânes s'indigneraient... » *(Aunque el dolor y travajo en que me hallo, po la muerte de la reyna, sobrevenida despues de la del principe, que ay en gloria, no parescia que dava lugar á nuevo sentimiento ny cuydado, ha sido este en mi tanto mayor y causado tanto mas turbacion, quanto con razon lo deve ser lo que toca á Dios y á su religion, en respecto de todas las otras perdidas humanas. Y el caso entiendo ser de qualidad que, para cumplir yo con lo que á Dios y á sua iglesia católica, fee y religion devo, y con lo que nuestra hermandad fundada en tanto deudo y amor, y que tanto nos importa conservar y sostener, me obliga, deviera (si se pudiere hazer) yr yo en persona á tratar con V. A. deste negocio. No siendo esto posible, y entendiendo estar tan adelante, que qualquiera otra diligencia llegaria tarde, me ha parescido hazer esto officio por carta, escriviendo á V. A. con la verdad y llaneza que la materia y nuestro deudo requiere, y supplicarle y pederle y aun requirerle quiera considerar la obligacion que por er lugar en que Dios le puso tiene, y por su dignidad imperial, cuyo propio y principal officio y ministerio es defender, conservar y sostener la religion católica, y sancta yglesia romana, y perseguir y castigar á los que á esto contravinieren, y que juntamente con esto miro V. A. á lo que le obligo el proceder de los que procedemos, que con tanto estudio y vigilancia, y derramando su*

affaires prospéreraient davantage, s'il suivait le droit et vrai chemin; et accomplissait ce qu'il devait comme prince chrétien et catholique. Quelques jours après, le roi lui remit une traduction latine de la réponse générale, pour le cas qu'il fût besoin de la communiquer, en tout ou en partie, aux électeurs et princes de l'empire. Le 23 janvier, l'archiduc déposa entre les mains du roi une réplique à sa réponse (1). Le roi se borna à y

sangre, defendieron y establescieron la religion católica, cuyas animas y cuyos huesos se puede en alguna manera dezir que alla donde estan se offenderian...) — Dans ses conférences avec l'archiduc Charles, Philippe II ne lui avait pas laissé ignorer le déplaisir qu'il éprouvait de la manière dont se conduisait l'empereur en matière de religion. Il paraît que Maximilien ne se montra pas empressé à suivre les avis de son beau-frère et de son futur gendre, et c'est ce qui détermina le roi catholique à lui adresser la seconde lettre communiquée par M. Gachard.

(1) *Correspondance de Philippe II,* tom. II, pp. 59-61. — « L'archiduc commence par s'excuser de la nécessité où il se trouve, d'après les ordres de l'empereur, d'insister sur les points qu'il a représentés précédemment. — Il proteste que tout ce que Sa Majesté Impériale a fait touchant les affaires des Pays-Bas a eu sa source dans l'amour sincère et fraternel qu'elle porte à S. M. C., et dans son désir d'être utile au roi et à ses fidèles sujets. — Il regrette que les remontrances de l'empereur n'aient pas été mieux accueillies. — Quoique S. M. I. connaisse parfaitement la bonté, la piété et la justice du roi, elle ne voit pas, et les électeurs, princes et autres ordres de l'empire voient moins encore comment se peut justifier ce qui s'est passé aux Pays-Bas, et il y a beaucoup de personnes qui accuseront le roi lui-même, jusqu'à ce qu'il ait ordonné qu'on cesse de mettre à mort tant de pauvres gens, et qu'on châtie, conformément à la constitution et à la paix de religion de l'empire, ceux qui se sont écartés de la religion catholique.— Il pense que les états de l'empire seront peu disposés à admettre, comme on l'allègue dans la réponse, que les Pays-Bas soient indépendants dudit empire, excepté dans les points expressément énoncés au traité d'Augsbourg, et ils le nieront même absolument en ce qui concerne la Gueldre, la Frise et quelques autres provinces. — Il rappelle que lorsque, en 1555, les empereurs Charles V et Ferdinand Ier établirent en Allemagne la paix de religion, des ambassadeurs des Pays-Bas assistèrent à cette capitulation, et il croit que les princes allemands en tireront la conséquence que cette paix est applicable auxdites provinces. — Il fait observer que, sans la paix de religion, le catholicisme aurait péri en Allemagne. — Il se plaint de la rigueur odieuse et outrée avec laquelle on a

répondre peu de mots, s'en référant à son premier écrit. L'archiduc ne dit plus rien ; il parut satisfait des raisons alléguées. Il répliqua aussi, de main étrangère et en latin, au mémorial particulier que le roi lui avait remis, et il le fit d'une manière si peu concluante qu'il fut jugé inutile de lui répondre. Mais le roi lui fit sentir qu'il avait commis une indiscrétion, en communiquant ce mémorial à d'autres, surtout après qu'il lui avait recommandé de n'en donner connaissance qu'à l'empereur seul.

procédé aux Pays-Bas contre ceux qui étaient prévenus de rébellion : jamais, ou du moins très rarement, il ne s'est vu en Allemagne que des personnages illustres aient été condamnés à mort, si graves que fussent leurs délits. Ces mesures rigoureuses excitent d'autant plus de plaintes que ceux qu'on a exécutés ont été condamnés par des juges très suspects, et malgré toutes les exceptions qu'ils avaient proposées. — L'archiduc remet sous les yeux du roi ce que contenait son instruction sur l'opinion de l'Allemagne relativement à la manière dont sont gouvernés les Pays-Bas. — Il se plaint que des soldats espagnols soient entretenus dans ces provinces. — Quant au prince d'Orange, l'archiduc aurait bien voulu n'en plus rien dire ; mais les ordres de l'empereur ne lui permettent pas de se taire. Il prie le roi de ne point dédaigner les prières de tant d'intercesseurs, tels que S. M. I., les électeurs et les princes de l'empire. L'arrangement proposé peut se faire sans que l'honneur, la dignité et la réputation du roi en souffrent : plus tard, il pourrait rencontrer de nouvelles difficultés, car déjà on commence à parler en Allemagne d'une guerre commune à tout l'empire ; si cette menace se réalisait, le roi peut considérer les dangers qui en résulteraient pour lui. — L'archiduc dit que l'exaspération des Allemands croît de jour en jour, et que l'empereur, quoiqu'il fasse tout ce qui dépend de lui pour calmer les esprits, ne voit pas comment il pourrait se dispenser de faire cause commune avec les électeurs et les princes de l'empire, s'il était requis par eux de remettre les Pays-Bas en leur état de liberté. — Comme on pourrait chercher à persuader au roi que les forces de l'Allemagne sont peu redoutables, l'archiduc lui rappelle ce qui arriva à l'empereur Charles V dans la guerre de Smalkalde, et les dangers que lui fit courir, en 1552, un seul électeur. — Il fait remarquer que ceux qui pensent qu'on peut gouverner la Flandre comme l'Italie et l'Espagne s'abusent grandement, et que l'empereur Charles V le savait bien, lui qui ne voulut jamais suivre les conseils de ceux qui l'engageaient à y établir une pareille forme de gouvernement. — Il termine en demandant que le roi change promptement le gouvernement de ces provinces, et leur restitue leurs anciens privilèges. »

Cette affaire étant terminée, l'archiduc, quelques jours après, délivra au roi l'instruction dont il était porteur, touchant le mariage des archiduchesses Anne et Isabelle, la première avec le roi de France, la seconde avec le roi de Portugal. Mais cette instruction avait été rédigée avant qu'on sût à Vienne la mort de la reine. A peu de temps de là, l'archiduc dit au roi avoir reçu des lettres de l'empereur, par lesquelles il était chargé de lui proposer pour lui-même la princesse Anne. Le roi répondit que s'il n'avait égard qu'à sa satisfaction personnelle, il resterait en l'état où il était, mais que, n'ayant aucun enfant mâle, il se réjouissait, pour le bien de ses royaumes, de l'ouverture qui lui était faite, et qu'il verrait comment on pourrait s'arranger avec la France. — Avant de traiter de l'affaire des mariages, l'archiduc avait annoncé que l'empereur désirait qu'il ramenât l'archiduc Rodolphe, mais le roi lui fit comprendre combien, dans la situation où se trouvait sa maison, il importait que les deux archiducs, et principalement l'aîné, restassent en Espagne, pour que les naturels du pays apprissent à les connaître et à les aimer, étant disposé d'ailleurs à donner l'infante Isabelle, sa fille aînée, en mariage à Rodolphe. — Le 4 mars, l'archiduc partit de Madrid, très satisfait du roi, qui lui fit don de cent mille ducats (1). »

Dès que Maximilien eut connu le dessein du roi d'épouser l'archiduchesse Anne, il manda en sa présence le cardinal Commendon, légat du saint père, et protesta publiquement qu'il voulait vivre et mourir dans la foi catholique (2). Il désavoua et blâma hautement les entreprises du prince d'Orange. Il assura Philippe II que, en lui envoyant l'archiduc en ambassade, il n'avait voulu que satisfaire aux instances réitérées et aux pressantes exhortations des électeurs et des princes de

(1) Il lui en avait demandé en prêt 300,000 à 400,000, avec quelques autres faveurs. Note de M. Gachard.

(2) Voir M de Falloux, *Histoire de saint Pie V*, tom. II, p. 107.

l'empire. Il ajoutait qu'il tenait les explications du roi sur les affaires des Pays-Bas comme fondées, pour la plus grande partie, en raison et en justice (1).

L'intervention du chef de l'empire demeura donc complètement stérile. Le duc d'Albe n'eut rien à changer à sa politique; le conseil des troubles resta debout; les exécutions continuèrent avec la même rigueur; tout semblait plier sous ce joug de fer. Exalté par les résultats obtenus, le duc s'opiniâtrait chaque jour davantage dans ce système de répression à outrance, que tout le monde commençait à trouver excessif. Mais comment s'arrêter dans une voie, où l'esprit rigide du capitaine espagnol paraissait convaincu qu'il fallait aller jusqu'au bout et ne rien laisser à faire, sous peine de n'avoir rien fait. Soldat endurci au feu des batailles, il avait reçu sa mission comme une consigne, et il l'exécutait avec une persévérance impitoyable, sans regarder derrière lui, sans penser qu'en ne sachant s'arrêter à propos et en dépassant le but, on se condamne souvent à le manquer. Un avenir prochain allait le lui montrer.

Il eut le temps toutefois de jouir de ses succès dans les honneurs extraordinaires qu'il se décerna à lui-même, avec une exagération de satisfaction personnelle, que tout le monde lui a reprochée, mais aussi, il faut savoir le dire, avec la conscience d'un devoir accompli dans l'intérêt de son prince et de sa foi religieuse (2). Écoutons M. de Gerlache. Après avoir complètement défait Louis de Nassau à Jemminghen, et forcé par ses savantes manœuvres le prince d'Orange à se retirer et à licencier

(1) *Especialmente por quanto S. M. Cesarea mismo tiene y juzga ser la dicha justificacion, excusa y declaracion de Su Magestad católica, por la mayor parte fundada en razon y justicia.* Lettre de l'empereur au roi, écrite de Vienne, le 26 mai 1569. *Correspondance de Philippe II,* tom. II, p. 92.

(2) C'est sans doute ce qu'avait voulu reconnaître le saint père en lui envoyant un chapeau et une épée ornés d'or et de perles, *tamquam religionis catholicæ propugnatori,* dit Strada.

son armée sans combat, le duc revint jouir de son triomphe à Bruxelles et son orgueil ne connut plus de bornes. Mû par un insatiable amour de gloire et de renommée, il imagina de s'ériger à lui-même une statue dans la citadelle d'Anvers avec le métal des canons pris à l'ennemi. Il était représenté le bras droit étendu vers la ville, foulant aux pieds des figures hideuses armées de haches et de marteaux, portant des besaces et des flambeaux, symboles de la révolte et de l'hérésie. Sur l'une des faces du piédestal, on lisait cette inscription : *A Ferdinand Alvarez, duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, sous Philippe II, roi d'Espagne : pour avoir étouffé la sédition, chassé les rebelles, rétabli la religion et la justice, et raffermi la paix dans ces contrées... au très fidèle ministre d'un très bon prince* (1). Ce fastueux monument blessa la nation tout entière dont le duc d'Albe avait l'air de triompher ainsi que des rebelles, et il irrita vivement Philippe dont le nom se trouvait mentionné comme par pure bienséance à côté de celui de son lieutenant. Aussi l'un des premiers actes du gouvernement de Requesens qui lui succéda, fut de faire disparaître cette insolente statue, d'autant plus déplacée

(1) Voici le texte latin de l'inscription : *Ferdinando Alvarez a Toledo, Albæ duci, Philippi II Hispaniarum apud Belgas præfecto, quod extincta seditione, rebellibus pulsis, religione procurata, justitia culta, provinciæ pacem firmavit, regis optimi ministro fidelissimo positum.* — Sur une face latérale on lisait : *Jungelingi opus ex ære captivo.* — Strada décrit ainsi le monument : Trophæum sane superbum antwerpiana in arce statuendum, ex tormentis bellicis Ludovico Nasavio ereptis in Geminigensi prælio, conflari sibi jusserat, homo in gloria apud posteros intentior quam ex præsentium offensione timidus. Erat hæc armata ejus effigies, nudo capite, dextero brachio inermi et in urbem intento, pede statuas ex ære duas premens, hoc est, duos ex tribus Belgii ordinibus, nobilitatem populumque, sicuti et operis inventor Arias Montanus affirmasse dicitur, et Orangius interpretatus est. Albani fastum irridens, qui sibi statuam erexerit ipse, pede conculcantem ordines ac populum omnem Belgarum. His autem geminis signis manus inerant plurimæ, libellis, crumenis, securibus, facibus armatæ ; ora larvis tecta, aures et colla pendentibus gravata caliculis manticulisque, gheusiorum supellectili. In basi marmorea elogium inscriptum.

que le duc n'avait définitivement vaincu ni la révolte, ni l'hérésie (1).

Ce que n'avaient pu les efforts combinés des mécontents du dehors et de l'intérieur des Pays-Bas, l'intérêt privé le réalisa. L'argent manquait. Il fallait s'en procurer à tout prix, et le duc d'Albe n'avait point renoncé au projet d'établir dans nos provinces un nouveau système d'impôts, qui soustrairait le gouvernement espagnol à la dépendance des états en cette matière. Ce projet le préoccupait même pendant la dernière campagne. Il écrivait au roi, de son camp près de Tongres, le 4 novembre, une lettre ainsi résumée par M. Gachard : « Le duc envoie au roi la forme et les conditions selon lesquelles il veut établir les dixième et vingtième deniers *(las alcabalas)*. L'affaire a été examinée par les conseils d'état et des finances, et se proposera aux états plutôt sous forme de résolution que de proposition : ce qui aura lieu aussi à l'égard du centième dernier. — Les états, ayant vu qu'ils n'ont rien à attendre du prince d'Orange, se montreront, il l'espère, accommodants. — Il a chargé Juan de Yssunca de prendre des renseignements sur ce que le droit d'*alcabala* pourra rapporter aux Pays-Bas (2). » Le 7 mars suivant, le duc écrivait de Bruxelles à Philippe II une nouvelle lettre ainsi résumée : « Il a reçu les cédules des trois cents mille écus que le roi lui a envoyées. Ce secours lui est arrivé on ne peut plus à propos. Quelles que soient la peine qu'il prend et l'industrie qu'il emploie, tout serait infructueux sans argent. Il supplie le roi d'ordonner que, pour quelque temps encore, on continue de l'aider. Bientôt, à ce qu'il espère, il établira les choses de manière que non seulement il ne soit plus nécessaire de tirer de l'argent de l'Espagne, mais qu'une grande partie de celui qui a été dépensé puisse être remboursé par le pays. — Ainsi qu'il l'écrivit dernièrement au roi, son

(1) *Œuvres de M. de Gerlache*, tom. Ier, pp. 195-196.
(2) *Correspondance de Philippe II*, tom. II, p. 46.

intention était de proposer aux états de chaque province en particulier les nouveaux impôts (les 10e, 20e et 100e deniers), et cela afin qu'ils ne se concertassent pas, comme ils l'auraient fait, étant tous réunis. Il pensait alors pouvoir se rendre en Hollande, et de là aller à Gand ; déjà il avait fait la proposition aux états de Brabant, à Bois-le-Duc. — La guerre qui survint l'été l'empêcha d'exécuter ce dessein ; maintenant la chose serait impraticable, à cause des neiges et des eaux.— Vu ces considérations et la nécessité d'obtenir une résolution prompte, le conseil a été d'avis que les états généraux fussent convoqués pour un jour seulement, avec ordre de partir le lendemain. — Il s'est conformé à cette opinion, et a fixé la convocation à la mi-carême. — Le roi peut être sûr qu'il n'en résultera aucun inconvénient, et que personne n'osera faire de l'opposition (1).— Un impôt sur le vin importé du dehors avait été consenti par les états pour un certain nombre d'années. Ce terme étant expiré, le duc leur a fait dire résolûment, et sans admettre de réplique, qu'il entendait que l'impôt continuât d'être perçu pendant l'année courante. Ils s'en sont contentés (2). Ledit impôt produisait annuellement cinquante à soixante mille florins ; à cause des circonstances le produit est diminué (3).

Les états généraux, convoqués pour le 19 mars 1569, se réunirent le 21 dans la grande salle du palais, en présence du duc d'Albe, qui était entouré des chevaliers de la Toison d'or et des membres des trois conseils auxiliaires du gouvernement. Philibert de Bruxelles avait été chargé de faire la proposition concernant les nouveaux impôts. Après avoir rappelé la mission laborieuse et pénible que le duc d'Albe était venu remplir aux

(1) V. M. puede estar seguro que no ay inconveniente, y que no osará ninguno hablar en cosa que entienda puede dar descontentamiento,

(2) Yo no tuve otro termino con ellos, que embiarles á mandar resolutamente que corriesse toto este año sin replicarme. Contentarónse.

(3) *Correspondance de Philippe II*, tom. II, p. 69.

Pays-Bas, l'orateur parla des grandes dépenses nécessitées par la restauration de la religion et de l'autorité royale. Les mesures à prendre pour consolider l'ordre rétabli et repousser les nouvelles entreprises des fugitifs et des bannis, exigeaient aussi des ressources assurées. Or les domaines étaient presque entièrement aliénés, engagés ou hypothéqués ; toutes les *aides* accordées précédemment avaient atteint leur terme, tandis que des sommes considérables restaient dues aux gens de guerre et aux marchands qui avaient fait des avances de deniers. Jusqu'alors le roi, à l'aide de ses autres possessions, était venu au secours des Pays-Bas ; mais ces sacrifices ne pouvant continuer, il fallait que les états ne comptassent plus que sur leurs propres ressources pour décharger le souverain de ses dettes arriérées, rétablir le domaine, fournir un fonds annuel suffisant à l'acquit des charges ordinaires, et procurer quelque épargne pour les nécessités imprévues. Afin de faire face à tous ces besoins, le duc n'avait pas trouvé de meilleur expédient ni d'impôt plus juste et plus équitable que le centième denier à payer, pour une fois, de tous les biens meubles et immeubles. Le produit en était destiné à la libération du domaine et à l'acquit des anciennes dettes. Pour pourvoir aux charges ordinaires, on aurait recours à la levée du dixième sur la vente de tous les biens meubles et du vingtième sur celle des immeubles, à payer par le vendeur. Philibert de Bruxelles finit sa harangue en laissant entendre que le duc voulait une adhésion prompte et absolue, et qu'il ne souffrirait aucune opposition (1).

Le jour de cette réunion générale et le lendemain, le duc

(1) M. Juste, pp. 531-532. L'historien ajoute en note : le discours prononcé par le conseiller Philibert de Bruxelles a été inséré, en grande partie, par M. Gachard, dans son travail sur les anciennes assemblées nationales de la Belgique. Voir aussi Viglius, *Commentarius rerum actarum tempore ducis Albani super nova impositione seu vectigali decimi denarii rerum venditarum,* dans les *Analecta belgica* de Hoynck van Papendrecht, t. Ier, pp. 287 et suiv.

manda successivement en sa présence les députés de chaque province, et les requit de tenir la main à l'accomplissement des intentions royales. Il défendit rigoureusement toute relation entre les divers corps d'états; il ne voulut pas même permettre que les prélats du Brabant eussent une conférence avec les nobles de cette province : il leur déclara que le roi « ne pouvait permettre à ses vassaux de faire des pactes entre eux (1). » Quand les assemblées provinciales eurent été convoquées pour voter sur la proposition présentée à leurs députés, le duc les informa de nouveau que le roi exigeait, en signe d'obéissance, un consentement absolu, sans restrictions ni conditions. Toutefois, pour surmonter la vive répugnance qui se manifestait partout, il laissa espérer que le dixième et le vingtième ne seraient pas levés, qu'on les remplacerait par des impositions moins onéreuses et établies de concert avec les états. Cette perspective rassurante entraîna, dans plusieurs provinces, l'assentiment des deux premiers ordres; mais le tiers état, qui devait être plus sensiblement atteint par l'impôt du dixième, persista dans sa résistance.

Le duc d'Albe se vit obligé alors d'avoir recours à l'intimidation d'abord, puis à la violence. Il refusa de recevoir une supplique des députés de la Flandre, leur enjoignit de retourner chez eux et de revenir après dix jours avec une réponse satisfaisante, s'ils ne voulaient pas être châtiés pour servir d'exemple. Noircarmes, qui avait déjà employé les paroles les plus dures pour obtenir le consentement de la chambre du clergé des états du Hainaut, arracha également, par la menace, l'adhésion du conseil de la ville de Mons. De même le baron de Rassenghien déclara à Lille que, si le tiers état ne cédait, « le roi ne ferait point de cas de mettre une ville ou deux à sac afin que les autres y prissent exemple. » Les états d'Utrecht ne

(1) Lettre du duc d'Albe au roi, du 4 avril 1569, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 78.

furent pas seulement menacés : le régiment de Milan fut dirigé sur cette ville, et les soldats, au nombre de deux mille quatre cents, furent logés chez les principaux habitants, qui durent payer en outre une contribution de deux mille quatre cents florins par semaine. Un autre régiment fut envoyé à Louvain. Les métiers de cette ville et ceux de Bruxelles continuant à refuser le vote nécessaire pour valider le consentement des états, le duc n'hésita pas à se passer de cette formalité, et publia que les représentants des provinces avaient donné leur adhésion aux nouveaux impôts (1).

Il ne se méprit pas toutefois complètement sur les dispositions du pays. Il fallait tenir compte, d'autre part, des graves difficultés qui avaient éclaté avec l'Angleterre. Hieronimo de Curiel écrivant d'Anvers, le 6 avril 1569, exprime le doute « que les affaires d'Angleterre s'accommodent; en attendant, les Anglais exercent leur office, qui est de voler (2). De quatorze vaisseaux qui venaient de Portugal, ils en ont pris onze. Ils en détiennent déjà plus de cent vingt, avec un trésor considérable de marchandises et de deniers. Cet état de choses cause les plus grands dommages aux Pays-Bas. La navigation y est entièrement suspendue; il ne s'y fait aucune affaire. De la proposition faite par le duc aux états généraux le 21 mars, on peut dire ce que dit le Biscayen, en lisant la provision royale : *qu'à roi et à reine nous rendons obéissance* (3). Il ne croit pourtant pas que le dixième denier puisse se mettre à exécution sans entraîner la ruine totale du pays (4). » Le cardinal de Granvelle, à son tour, écrivait de Rome, le 30 avril, au trésorier général de

(1) M. Juste, pp. 533-534 ; il cite Gachard, *Des anciennes assemblées nationales ;* A. Lacroix, *Inventaire des archives des chambres du clergé, de la noblesse et du tiers état de Hainaut,* p. 107 ; Viglius, *Commentarius,* etc ; Van Meteren, fol. 70.

(2) *Que es robar.*

(3) *Que á rei y reyna obedescemos.*

(4) *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 81-82.

Grobbendonck, qu'il « trouvait grandes les demandes faites par le duc aux états, et qu'il en redoutait l'exécution (1). »

Renonçant donc, pour le moment, à la levée du dixième et du vingtième denier, le duc adopta une nouvelle combinaison suggérée par le secrétaire Courtewille, et proposa, en octobre, aux diverses assemblées provinciales de remplacer ces impôts par une contribution annuelle de deux millions de florins pendant six ans, et par la perception d'un second centième après les six années. Les états, espérant qu'il ne serait plus question d'une innovation condamnée par toutes les classes de citoyens, adhérèrent, sans trop de répugnance, à la nouvelle proposition qui leur était faite, quelque lourd d'ailleurs que fût le sacrifice exigé par le lieutenant de Philippe II (2).

Nous avons exposé en détail ce qui était advenu de l'entreprise tentée à main armée, en 1568, par le prince d'Orange. Nous l'avons vu obligé de se réfugier en France, harcelé jusqu'à la frontière par les troupes du duc victorieux, et forcé d'y jouer un rôle effacé et stérile. Nous croyons devoir revenir sur quelques détails des faits auxquels il fut mêlé, pendant que le duc d'Albe était aux prises avec les difficultés grandissantes au sein de nos provinces. Le prince n'avait échappé à la poursuite de l'armée espagnole que pour se voir presque aussitôt suivi par un corps de troupes françaises sous le commandement du maréchal de Cossé. Mais Charles IX, craignant qu'il n'allât avec les forces dont il disposait rejoindre l'amiral de Coligny et le prince de Condé, fit faire à Guillaume des propositions par le maréchal Gaspard de Schomberg. Celui-ci lui offrit, de la part du roi, la restitution de la principauté d'Orange et une somme considérable pour payer ses gens, s'il se décidait à les ramener

(1) Ibid., p. 85.

(2) M. Juste, pp. 534-535 ; il ajoute, en note : « Selon la remarque de M. Gachard, jamais, à aucune époque, des charges aussi lourdes n'avaient pesé sur le pays. Le produit du 100e denier s'était élevé seul à plus de sept millions de florins. »

en Allemagne. Tout en déclarant qu'il n'avait point l'intention de porter les armes contre le roi de France, Guillaume persista dans son projet de gagner la Normandie et de s'y joindre aux protestants. Mais une mutinerie des mercenaires allemands entrava ce dessein. Les lansquenets, créanciers du prince d'Orange, prétextèrent que leur serment les obligeait seulement à combattre le duc d'Albe, et voulurent être ramenés en Allemagne. Il fallut céder. On se dirigea vers Strasbourg par la Champagne et la Lorraine. Arrivé sur les terres de l'empire, le prince licencia ses gens. Une partie de sa cavalerie se mit au service du roi de France. Guillaume retint un millier de reîtres et alla, avec Louis et Henri (1) de Nassau, ses frères, se ranger sous les drapeaux de Wolfgang, duc des Deux-Ponts, qui s'était chargé de recruter des troupes en Allemagne pour Condé et Coligny, les deux chefs du protestantisme en France.

Ceux-ci s'avançaient au devant de ces renforts, lorsque, le 15 mars 1569, les catholiques, commandés par le duc d'Anjou et le maréchal de Tavannes, les atteignirent près de Jarnac, sur les bords de la Charente, et leur firent essuyer une sanglante défaite. Condé lui-même fut au nombre des morts. Coligny parvint à sauver et à rallier les restes de l'armée protestante. Les auxiliaires allemands réussirent enfin à gagner le camp des huguenots. Ce fut le 22 juin seulement, après bien des obstacles et des périls, que le prince d'Orange put se joindre à l'amiral de Coligny. Il prit part au combat de Roche-l'Abeille (2), terminé à l'avantage des protestants, et se trouva au siège de Poitiers, qui dura du 25 juillet au 7 septembre (3). Le duc d'Albe,

(1) Henri de Nassau, alors âgé de dix-huit ans, était le plus jeune des frères du prince d'Orange.

(2) Près de Saint-Irieix, en Limousin.

(3) Brantôme, cité par M. Juste, reçut, vers cette époque, les chefs huguenots dans son château, situé aux bords de la Dronne, dans le Périgord : « J'entretins un assez long temps, dit-il, le prince d'Orange en une allée de mon jardin. Je le trouvay un fort grand personnage à mon gré, qui discouroit bien de toutes choses ; il m'entretint du peu

ayant appris que le duc des Deux-Ponts et le prince d'Orange allaient se réunir aux huguenots français, avait envoyé, de son côté, aux catholiques un renfort de vingt-cinq enseignes d'infanterie et de deux mille chevaux, commandés par le comte Pierre Ernest de Mansfeld. L'armée catholique s'avança pour délivrer Poitiers, dont Coligny leva le siège pour marcher à la rencontre du duc d'Anjou. Une grande bataille s'engagea près de Moncontour, le 3 octobre, et se termina par une nouvelle et complète défaite des protestants (1). Parmi les chefs qui s'étaient le plus distingués de part et d'autre, on signala Mansfeld et Louis de Nassau. Le prince d'Orange n'assistait pas à l'affaire. Trois jours avant le combat, il avait quitté le camp, déguisé en paysan, avec cinq compagnons, pour aller négocier des secours en Allemagne. « Il gagna à grande peine La Charité et puis Montbelliard avec très grand péril, d'où il se retira dans le comté de Nassau pour y préparer un nouvel armement (2). »

d'effet de son armée, et en donnoit la coulpe à la faute d'argent... Mais il dit qu'il ne s'arresteroit pas en si beau chemin, et qu'il revoleroit bientost. Il avoit une fort belle façon, et estoit d'une fort belle taille ; le comte Louis, son frère, l'avoit plus petite. Je le trouvois un peu triste, et il montroit par sa mine qu'il se sentoit accablé de la fortune ; mais ledit comte Louis estoit plus ouvert en son visage, et se montroit plus joyeux ; et on le tenoit pour plus hardy et hasardeux que le prince d'Orange, et en récompense le prince aussi pour plus sage que luy, plus meur et plus advisé. »

(1) A la bataille de Moncontour en Poitou, la plus importante de cette campagne et que les catholiques gagnèrent avec éclat, l'armée protestante perdit cinq ou six mille hommes et une grande partie de ses bagages. Cette bataille fut livrée avec une extrême âpreté, surtout de la part des catholiques, irrités des cruautés, dit la Noue lui-même, que les protestants avaient exercées naguère au combat de la Roche-l'Abeille. Coligny fut blessé dans l'action, après avoir tué de sa main le marquis Philibert de Bade ; la mêlée avait été si chaude que les amis de l'amiral eurent grand'peine à l'en retirer et à l'emmener hors du champ de bataille pour le faire panser. M. Guizot, *Histoire de France*, etc., tom. III, pp. 323-324.

(2) Aubery, *Mémoires*, cité par M. Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, tom. III, p. 323.

Malgré ses efforts, le prince d'Orange ne put entraîner les luthériens d'Allemagne au secours des calvinistes de France. D'autres soins vinrent d'ailleurs l'accabler, comme le remarque M. Juste. Dans l'impossibilité d'acquitter les frais de la malheureuse expédition de 1568, il avait dû contracter des obligations qui s'élevaient à des sommes considérables. Il s'était même engagé, pour le cas où le payement n'aurait pas lieu dans le délai déterminé, à demeurer comme otage à Francfort ou dans quelque autre ville d'Allemagne (1). A peine était-il de retour à Dillenbourg que ses capitaines le sommèrent de remplir cet engagement. Sans méconnaître sa parole, il objectait que cette exigence était de nature à le mettre en grand hasard et à la discrétion de l'empereur qui pourrait lui faire promettre des choses préjudiciables à la cause pour laquelle il avait pris les armes et qu'il persistait à vouloir défendre (2). Il écrivait à sa femme, Anne de Saxe, en lui exprimant le désir de l'avoir auprès de lui : « Nos affaires sont en tel estat qu'il n'est question de se résoudre de vouloir aller en un tel lieu, mais la question est de voir où l'on nous vouldra recevoir, car tant en villes que républiques je pense qu'ils le penseront plus de deux fois avant que me recevoir ; comme je pense aussi que la royne d'Angleterre, roy de Dennemarck, roy de Pologne et bien des princes d'Alamaigne feront le meisme (3). » Mais Anne de

(1) D'après le *Leisting-recht* : Voyez Kluit, *Hist. d. H. Staatsreg.*, IV, 454. Citation de M. Groen.

(2) Il écrivait à son frère Jean, en janvier 1570 : « Il me semble que sera fort bon de prier Dieman van Hoert qu'il veuille à cest assamblé leur donner à entendre le hasart en quoy ils me mestriont en cas qu'ils vollussent que je me mis en quelque plasse, à cause que l'empereur le sassant me porroit tant plus facillement mestre au ban, ou bien me faire promestre qui me porroit estre préjudiciable : ce qu'il leur viendroit à nul bien, ains à leur gran domaige. Car estant au ban de l'empire, ou bien entre les mains de l'empereur, que tout espoir seroit perdu pour eulx de jamais rien avoir de ce que je leur suis redevable. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 338-339.

(3) Lettre du 11 novembre 1569. Ibid., pp. 327-330.

Saxe, loin d'adoucir cette grande infortune, l'aggravait encore par la dureté de son cœur. Elle refusait de rejoindre son mari, lui écrivait des lettres « impertinentes et folles, » et achevait par le scandale de son inconduite à conduire le prince à une sorte de désespoir. Au mois d'avril 1570, Guillaume s'adressait au landgrave de Hesse et le conjurait d'essayer de ramener cette malheureuse à son devoir et à d'autres sentiments : « Votre Excellence, disait-il, porra facilement considérer le contentement que ce m'a esté de veoir une telle impertinente et folle lettre, et si ce n'est assez de perdre aussi la patience ayant tant d'autres fascheries et rompemens de teste... qui est la cause de si particulièrement advertir Vostre Excellence pour le de rechief supplier bien humblement, puisqu'elle a cest honneur de vous estre si prosche, de penser au remède, et la tellement induire et remonstrer qu'elle se gouverne doresnavant aultrement, et plus sagement, et comme elle est obligée devant Dieu et le monde, car en vérité ne m'est plus possible d'avoir patience comme j'ai bien eu jusques à maintenant, car tant d'adversités, l'une sur l'autre, faict à la fin que l'homme perd tout sens et patience et respect, car en vérité il me faict tant plus de mal, au lieu que je debvrois avoir quelque consolation de elle, qu'il fault qu'elle me die cent mille injures... (1). » Tout fut inutile, le prince dut boire jusqu'à la lie le calice de douleur et d'ignominie (2).

(1) Ibid., p. 372.

(2) — Nous ne pouvons supprimer quelques détails qui se rattachent péniblement à l'existence d'un des hommes les plus illustres qu'ait produits la Belgique, sans toutefois souiller personnellement sa mémoire. On sait aujourd'hui que le complice de la femme coupable fut Jean Rubens, ancien échevin d'Anvers, père de l'immortel artiste de ce nom. Ce détail a été mis en lumière par M. Backhuizen van den Brink, dans son ouvrage intitulé *Het huwelyk van Willem van Oranje met Anna van Saxen, historisch-kritisch onderzoek,* Amsterdam, 1853, dont M. Gachet a donné une intéressante analyse dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire,* 2e série, t. V, pp. 285 et suiv — Nous extrairons quelques lignes du travail de M Gachet, qui jettent du jour

Les différends survenus en ce moment entre Philippe II et la reine Élisabeth d'Angleterre étaient de nature à rendre quelque

sur le lieu de la naissance de l'homme que se sont disputé longtemps Anvers et Cologne. Jean Rubens, ou plutôt Ruebens, d'après la manière dont il orthographiait son nom, était né à Anvers en 1530; il avait reçu une éducation libérale, obtenu le doctorat dans les deux droits, et voyagé en Italie. Revenu à Anvers, il fut accusé d'avoir adopté la doctrine des anabaptistes, mais il se justifia et fut élu six fois échevin de sa ville natale, de 1562 à 1568. Sous l'administration du duc d'Albe, il fut porté sur la liste des suspects, crut devoir abandonner Anvers, et, suivi de sa femme et de ses quatre enfants, alla s'établir à Cologne, ce refuge ordinaire des exilés flamands. Il rencontra dans cette ville maître Jean Betz, gendre de l'ex-président du grand conseil de Malines, Éverard Nicolaï, et avocat lui-même auprès de cette cour. Ce personnage, qui avait dû quitter le pays lors de la soumission de Malines, jouissait de la confiance du prince d'Orange, de son frère Louis et du comte d'Hoogstraeten. En 1568, Anne de Saxe vint à Cologne, et se servit de Betz pour essayer de sauver de la confiscation générale qui frappait les biens du prince d'Orange, la partie chargée de l'hypothèque dotale. Betz alla trouver l'empereur à Vienne, et, pendant son absence, Jean Rubens fut appelé auprès de la princesse pour l'aider de ses conseils. Admis à sa table et dans son intimité, il eut avec elle des relations criminelles, à la suite desquelles l'épouse coupable fut abandonnée de tous ses proches, et vécut dans l'inquiétude et dans la honte jusque vers le mois d'août 1571, où elle mit au monde un enfant dont Guillaume et sa famille refusèrent de reconnaître la légitimité. Elle s'était retirée à Siegen dans le Nassau ; Jean Rubens allait la visiter, et, au mois de mars 1571, il y fut arrêté par ordre de Guillaume et de Jean de Nassau, et conduit captif à Dillenbourg. Les Nassau évitèrent cependant de donner du retentissement à la chose, et Jean Rubens fut sauvé, grâce surtout à l'admirable dévouement de sa femme trompée, la noble Marie Pepeling. Ayant enfin appris ce qu'était devenu son mari, elle lui écrivit deux lettres, où respire l'affection la plus tendre et la plus fidèle. Oubliant les outrages reçus, elle ne se souvient que du père de ses enfants. En lisant ces lettres si remarquables, qui ont été publiées par M. Backhuizen, nous avons compris mieux que jamais, dit M. Gachet, pourquoi Marie Pepeling fut tant adorée de sa famille, et le désespoir profond de Pierre-Paul Rubens, lorsqu'il apprit la mort de son excellente mère, s'est révélé à nous tout entier (*a*). Marie se rendit elle-même à Dillenbourg, une première, puis

(*a*) Voy. p. 163 et suiv. de la notice de M. Backhuizen. Ces lettres sont datées de Cologne, avril 1571. La dernière, écrite entre minuit

espoir au prince d'Orange. Le gouvernement anglais avait fait saisir une somme de huit cent mille ducats que des marchands génois portaient, sur des navires basques et galiciens, au duc d'Albe pour la solde de ses troupes. Élisabeth justifiait cette mesure en prétextant que l'argent saisi n'appartenait pas au roi catholique, mais à ces marchands génois, et qu'elle voulait elle-même l'emprunter, moyennant un intérêt raisonnable. Le

une seconde fois, sans en emporter l'espoir d'obtenir la liberté du captif. Après de longs efforts, après avoir offert une caution de six mille thalers, elle fut assez heureuse pour le faire enfin sortir de prison. Ce fut au commencement de l'année 1573 que les deux époux purent prendre à Siegen une habitation, sous le bon plaisir du comte Jean. L'internement de la famille Rubens à Siegen se prolongea pendant plusieurs années, et, quoique Jean y jouît d'un peu plus de liberté, il était toujours lié par le serment de ne point quitter la ville, si ce n'est pour faire parfois une promenade aux environs, dans l'intérêt de sa santé. Cet engagement subsistait encore en 1577, époque à laquelle tous les biographes assignent la naissance de P.-P. Rubens. Le 15 mai 1577, Anne de Saxe était morte. Un contrat fut dressé alors, stipulant que Jean Rubens pourrait aller où bon lui semblerait, excepté dans les domaines particuliers du prince d'Orange ; que, de plus, il prendrait garde de jamais se trouver en sa présence, et qu'il donnerait toujours avis de l'endroit où il habiterait, afin de pouvoir se présenter à la première sommation qui lui serait faite. Toute la famille alla donc se fixer de nouveau à Cologne. Le père y revint au giron de l'Église catholique, et mourut au mois de mars 1587. Sa veuve fit inscrire sur sa tombe une épitaphe, où, par un pieux mensonge, et pour cacher la faute de son mari, elle affirme qu'elle s'est retirée avec lui à Cologne, et qu'ils y ont vécu dix-neuf ans sans interruption (concorditer sine ulla querela). C'est ce pieux mensonge qui a trompé les biographes, et il a fallu qu'un savant mît la main sur les pièces mêmes du procès pour que le voile fût déchiré après plus de deux cent cinquante ans. Oui, cela est incontestable, conclut M. Gachet, Pierre-Paul Rubens est né à Siegen, pendant que son père y était prisonnier sur parole. Toutes les objections doivent tomber devant les faits signalés par M. Backhuizen.

et une heure, se termine par ces paroles touchantes : *en schryft toch nu niet meer : « onwerdighen man »; want 't is toch vergeven.* (Ne signez plus désormais : *votre indigne mari, car tout est oublié.* Note de M. Gachet.

duc d'Albe ne se contenta pas d'une pareille explication; il fit saisir, à son tour, les biens et les personnes des Anglais aux Pays-Bas; Philippe II agit de même dans ses royaumes d'Espagne. Élisabeth ordonna alors des représailles, qui eurent pour effet de suspendre toute navigation entre l'Angleterre et les Pays-Bas. La querelle s'envenimait chaque jour et faisait présager une rupture éclatante entre les deux nations. Philippe traita de perturbateur l'envoyé de la reine d'Angleterre à Madrid, rompit toute relation avec lui et l'obligea de s'éloigner de sa cour (1); de son côté, Élisabeth fit arrêter et retint prisonnier dans sa demeure l'ambassadeur du roi d'Espagne à Londres (2). Cependant ces hostilités ne furent pas poussées jusqu'à la guerre. Le duc d'Albe n'était pas d'avis de se brouiller tout à fait avec l'Angleterre : c'eût été trop dangereux, pensait-il, dans la situation où se trouvaient les Pays-Bas, et il valait mieux temporiser et négocier (3).

(1) Jean Mann, doyen de l'église de Glocester, ambassadeur d'Élisabeth à Madrid, ne se gênait pas pour dénigrer publiquement Philippe II, le qualifiant de papiste, d'hypocrite, etc. Le roi résolut, pour ce motif, de ne plus négocier avec lui, et il en donna avis à Élisabeth, le 6 avril 1568; il disait, dans sa lettre, qu'elle lui avait envoyé non un ambassadeur, mais un perturbateur *(no embajador, sino perturbador)*. Le doyen Mann quitta Madrid, et alla s'établir à Barajas. *(Memorias de la real academia de historia*, t. VII, p. 328.) Note de M. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 71.

(2) Don Guerran de Espés, chevalier de l'ordre de Calatrava, nommé par Philippe II son ambassadeur à Londres, en remplacement de don Guzman de Silva, le 13 mai 1568. Le secrétaire d'état Cecyll et l'amiral d'Angleterre se transportèrent chez lui, le 8 janvier 1569, et l'arrêtèrent, en lui intimant, de la part de la reine, la défense de sortir de sa demeure. (*Memorias*, endroit cité) Ibid., pp. 52-53.

(3) M. Juste, p. 540. — Voici, dit M. Gachard, comment sont exposées les circonstances de la rupture qui éclata entre l'Angleterre et les Pays-Bas, dans un manuscrit du temps, que j'ai vu à la bibliothèque de l'Escurial : « Pour ce que Élizabeth, royne d'Angleterre, avoit faict saisir quelcques deniers quy estoient dedens aulcunes navieres d'Espaignolz, et lesquelz, par son commandement, furent portés à Londres, la somme desquelz montoit à huit cent mille ducatz, disant ladite

Guillaume de Nassau continuait d'agir avec un zèle qui ne se lassait pas. Il était, nuit et jour, à la recherche des moyens

royne, puisque lesdicts deniers n'estoient au roy catholique, ains à aulcuns marchans de Gênes, et qu'elle, ayant pour lors affaire d'argent, s'en volloit servir, qu'elle povoit ce faire, en payant toutesfois l'intérest raisonnable, dont elle leur donneroit bonne asseurance, ainsy que aultrefois ses prédécesseurs avoient faict, et en soloient encoire user les aultres princes, se voyant pressez de leurs affaires; le duc soustenant au contraire que lesdits deniers appartenoient au roy, donna commandement que, par toutes les terres de ce pays, on se saisist des Anglois et de leurs biens. A raison de quoy, tels mescontentemens s'en suyvirent de la part de ladicte royne, qu'elle permist les assassineurs et pirates aller franchement parmy la mer, lesquelz endommageoient tous les bastaulx des marchands et aultres de l'obéissance du roy d'Espagne : quy fut cause que plusieurs bancqueroutes advindrent, car n'y arrivoit lors aulcun navire ny vaisseau d'Espaigne, Portugal ou Flandres, qui ne fust arresté, dès que la fortune du vent, ou la tempeste, les portoit en quel que ce fust des ports d'Angleterre, la marchandise desquelz on faisoit descharger, et on la vendoit à vil prix. Et à qui le tort ou droict de ceste esmeute faut à imputer, ou à la royne, ou au duc d'Alve, je me déporte d'en parler. Si vous lisés l'histoire de Alphonse Ulloé (Ulloa, *Commentarios de la guerra de Flandes*) des troubles de Flandres, vous trouverez que la royne avoit tort, combien que beaucoup d'aultres disent le contraire. Si est-ce que ce discort a causé non seullement à ces Pays-Bas une grande perte et destruction des marchands et négociations tant de cesdits pays que des royaulmes d'Espaigne, mais aussy une inimitié et guerre ouverte. Et, depuis ce temps et longtemps après, comme encoire de présent, la mer n'a esté assurée. » *Correspondance de Philippe II*, tom. II, p. 53, en note. — Le lecteur me saura gré de transcrire ici un passage du dernier historien de Philippe; c'est un curieux *spécimen* de sa manière : « Élisabeth d'Angleterre avait pu regarder avec indifférence le fléau qui s'abattait sur l'aristocratie flamande, et dire à l'ambassadeur Silva, en apprenant la mort d'Egmont (*a*) : « De la compassion pour ces rebelles, alors qu'on les châtie, ce serait étrange folie ! » — Le prince d'Orange espéra éveiller des sentiments plus conformes à la destinée et aux intérêts de l'Angleterre, en poussant vers le premier ministre un appel au secours : « Monsieur Cécile, vous avez assez entendu de quelle façon le duc d'Albe procède journellement contre les povres chrestiens,

(*a*) Froude, t. IX, p. 322. Silva au roi, 20 juin 1568 : « Que era cosa estraña la liviandad de los hombres porque cuando los veian en el castigo, se movian á compasion. » Note de M. Forgeron.

d'animer ses partisans, de nouer des intelligences avec les villes des Pays-Bas, et surtout de recueillir de l'argent pour

chose qui doit émouvoir tout homme à pitié et compassion (*a*). » Cecil, en effet, imagina un stratagème curieux pour soulever contre l'Espagne les fureurs déjà fameuses de sa souveraine. — Élisabeth avait, comme son aïeul Henri VII, une passion d'avarice poussée jusqu'à la manie morbide. Elle éprouvait une jouissance nerveuse à amasser, à manier des pièces d'or, des pierreries, des étoffes. Elle était entrée en participation avec le corsaire John Hawkins pour des expéditions contre les colonies espagnoles. Aucun sentiment avouable ne pouvait justifier de pareilles entreprises : c'était simple brigandage, la reine le savait. Elle fit construire et armer à ses frais un vaisseau, *le Jésus,* qu'elle confia à John Hawkins; elle toucha les deux tiers des prises du premier voyage, et prêta le navire pour une seconde campagne qui devait procurer des perles et des émeraudes. — John Hawkins, avec *le Jésus* et quatre autres vaisseaux, mit à la voile pour Sierra Leone, enleva la population de quelques villages sur la côte de Guinée, la débarqua sur les marchés espagnols du Maine pour l'échanger contre des barres d'or et d'argent, des pierres précieuses et des épices. Puis il interrompit ce trafic, trouvant plus commode de prendre de vive force les navires qui apportaient les barres métalliques en Europe; il amassa un butin qu'il évaluait à dix-huit cent mille livres sterling (*b*), mais se laissa surprendre dans la rade de Saint-Jean d'Ulloa par une flotte de treize navires espagnols. John Hawkins se défendit une journée entière, coula quatre vaisseaux ennemis, puis, la nuit, abandonna *le Jésus* criblé de boulets, et les quatre autres navires, et les trois cents nègres qu'il n'avait pas encore revendus, et les barres d'or, et les émeraudes, et les blessés; il embarqua sur deux chaloupes pontées ce qui lui restait d'hommes valides, glissa à travers la flotte espagnole, traversa l'Atlantique, atteignit Plymouth à demi mort de faim avec son équipage. — La reine, déçue par ce désastre, entra dans le paroxysme d'un de ses accès de fureur. C'est le moment qu'attendait Cecil : il montra à la reine une revanche aisée, des trésors sous sa main, des tonnes d'or à faire couler dans ses caveaux. — Philippe II vient d'emprunter à grands frais près des banquiers génois, deux cent mille écus, impatiemment attendus en Flandre pour la solde des régiments espagnols; il les envoie par mer. Une nuée de corsaires les attend dans la Manche; voilà les Espagnols qui cherchent refuge dans les ports de Plymouth et de Southampton. Saisir les navires d'une puissance alliée quand ils

(*a*) Froude, t IX, p. 330, lettre du 22 août 1568. Id.

(*b*) Exagération évidente. Ce serait cinq cent millions de francs d'aujourd'hui. Id.

rassembler une nouvelle armée, lorsque les circonstances deviendraient plus favorables. Il était secondé par un grand

viennent chercher protection contre des corsaires, c'est, sans couleur possible, un acte de piraterie. Élisabeth fait consulter l'amiral sir Arthur Champernowne, qu'elle tient depuis quelques années en disgrâce : « Une telle saisie, dit le vieux marin à Cecil, ne se peut faire sans honte pour le pays (a); mais si Votre Honneur trouve bon que j'essaye de recouvrer ces trésors pour le service de la reine, ce qui peut amener une lutte sanglante, je vais non seulement tenter le coup, mais même assumer sur moi seul tout le blâme de l'entreprise, espérant regagner ainsi, après les rudes tempêtes de son déplaisir, les eaux paisibles de sa faveur. Ce serait grand'pitié qu'un tel butin échappât à Sa Grâce. » — Champernowne fait appeler en ville, chez lui, les capitaines espagnols. les arrête, enlève ensuite les équipages, puis le numéraire ; il prend même les pelisses et les dragées que la duchesse d'Albe envoyait à son mari. Jugeant alors que ce serait grand'pitié de s'en tenir à une demi-mesure, il fait saisir, après les vaisseaux du roi, tous ceux des particuliers, espagnols ou flamands, prend pour lui ce qui est à sa convenance, répartit dans diverses prisons les matelots, sans leur laisser leur propre argent ni leurs effets. Dans ces prisons plusieurs meurent de faim (b). — L'ambassadeur à Londres n'était plus l'insinuant Silva ; son successeur, don Guéran de Espès, se précipite près de Cecil et n'obtient, en réponse à ses menaces, que ces mots : « L'argent est sous bonne garde (c). — Je veux du moins être écouté de la reine, fait l'Espagnol. — Revenez après le dîner. » Quand il revient, il apprend que Cecil et les ministres sont enfermés et refusent de le recevoir ; il s'adresse au chambellan pour être introduit près d'Élisabeth. « Le chambellan arrive fort animé, disant qu'il n'a pas osé demander pour lui une audience, parce que la reine est à une époque du mois où elle

(a) Lettre citée par Froude, t. IX, p. 366 : « Without slandering of the state... If it shall seem good to Your Honour that i with others shall give the attempt for the recovery of treasure to Her Majesty's use, wich cannot be without blood, i will not on ly take it in hand to be brough to good effect, but also receive the blame thereof unto myself, hoping after bitter storms of her displeasure i shall find the calm of her favour. Great pity is were that suche a booty should escape. » Id.

(b) Relation de Francisco Diaz. Id.

(c) *Docum. ined.*, t. XXXVII, p. 508 : « Dijeron que volviesse a pedirla despues de comer y se encerraron y no hubo orden de cobrar respuesta dellos. » Id.

nombre d'exilés, qui venaient chercher ses instructions à Dillenbourg, et parcouraient l'Allemagne, les royaumes du nord,

n'a pas l'habitude d'en donner (*a*). » Huit jours après, il est enfin reçu ; « elle lui fait une longue harangue en manière d'excuse, disant que, pour empêcher les corsaires de prendre l'argent, elle a donné ordre de le placer sous bonne garde (*b*). Mais, réplique don Guéran, le duc d'Albe a un besoin pressant de cet argent, le roi recommandait de l'épargner avec avarice ; les dépenses sont énormes, les ressources épuisées (*c*). — J'ai un égal besoin de cette somme, dit Élisabeth, je peux me substituer à votre maître près des banquiers génois ; ils sont bien libres de me préférer au duc d'Albe ; c'est du reste leur intérêt, puisque les écus sont dans mes mains. — L'Espagnol tente un appel à l'opinion publique ; il essaye de soulever les Anglais contre ce manque de foi, en faisant rédiger par « John Stowe, journaliste (*d*), » un manifeste ; Élisabeth fait saisir le manifeste avec aussi peu de scrupule que les navires espagnols ; elle poursuit ceux qui l'ont rédigé et ceux qui l'ont lu. — Un essai de représailles n'est pas beaucoup plus efficace. Le duc d'Albe fait arrêter dans les Pays-Bas les vaisseaux, les marchandises et les équipages anglais : il en prévient à la hâte le roi (*e*), et le prie d'agir de même en Espagne. — « Je les saisis également ici, » met le roi en marge. Aussitôt Élisabeth place des gardes devant l'hôtel de l'ambassadeur don Gueran et enlève tous les papiers qu'il n'a pas eu le temps de brûler (*f*). Mais, même à cette époque, même sous des souverains que n'effrayaient ni la piraterie ni les représailles sur des innocents, les intérêts matériels étaient encore plus puissants que les colères et les ruses des politiques. — « Prenons garde, écrit le duc d'Albe (*g*) ; la reine, comme une femme cupide, se trouve fort bien de l'argent et des effets qu'elle garde dans la main, mais les Flandres ne reçoivent plus de laines ; chaque jour nous ruine davantage. » — « De doulceur, écrit le Français Forquevauls (*h*), sera

(*a*) Ibid. : « Salio muy amohinado dicendo que se no se la habia osado pedir por ser los dias tales en los cuales la reina no acostumbraba darla. » Id.

(*b*) Ibid. « La qual le habia hecho un gran arenga excusa diciendo que por evitar que los corsarios no le cogiesen, le habia mandado guardar. » Id.

(*c*) Ibid., p. 514.

(*d*) Ms. Rec. of, 122, de janvier 1569 : « John Stowe, merchant, a collector of chronicles » Ip.

(*e*) *Doc. ined.*, t. XXXVII, p 517, Albe au roi, 4 janvier 1569. Id.

(*f*) Ibid., p. 558.

(*g*) Ibid., t. XXXVIII, p. 249.

(*h*) Ms. Biblioth. nation. 10752, f° 237.

l'Angleterre et la France dans l'intérêt de la cause commune. Les uns s'adressaient aux communautés protestantes fondées par les réfugiés des Pays-Bas à Londres, à Norwich, à Colchester ; d'autres faisaient des collectes parmi les émigrés qui habitaient Clèves, Emden, Hambourg, Wesel, Brême et d'autres villes des bords du Rhin et de la Baltique. Parmi les plus actifs, il faut citer particulièrement le ministre protestant Nicolas Taffin, Jean Basius, conseiller et secrétaire du prince, Jacques de Wesenbeke, l'ancien pensionnaire d'Anvers. Quelques-uns de ces émissaires osaient pénétrer sur le territoire des Pays-Bas, tandis que d'autres sortaient furtivement de ces provinces, et venaient rendre compte à leur chef de l'état des choses et des esprits. La plupart des villes de l'Over-Yssel, de la Hollande et de la Zélande entretenaient ainsi des relations secrètes avec l'adversaire avoué de la domination espagnole. Guillaume pouvait également compter sur le dévouement d'anciens confédérés, qui l'avaient déjà suivi dans ses expéditions et qui étaient toujours prêts à le servir de leur influence et de leur épée (1).

procédé envers la royne d'Angleterre, craignant que le commerce de Flandre ne cesse ; car il ne viendroit, comme il ne vient déjà rien à Séville des choses qui sont de requeste et de cours aux Indes, où si l'on n'envoie draps, toiles, merceries et autres marchandises, il ne viendra or ni argent, et les marchands qui s'en meslent feront banqueroute bientost. » Remarquable puissance des lois commerciales : les liens noués par elles entre les nations défient les caprices des princes : il faut que les laines anglaises arrivent en Flandre pour que l'or d'Amérique parvienne à Séville, où il est échangé contre les étoffes tissées en Flandres. » H. Forneron, *Histoire de Philippe II,* tom. II, pp. 271-277.

(1) M. Juste, pp. 541-542. Il ajoute en note : On distinguait le comte de Berg (van den Berg), beau frère du prince d'Orange, le comte de Culembourg, le baron d'Esquerdes et ses deux frères ; Bernard de Mérode ; le seigneur de Boxtel ; Adrien de Berges, seigneur de Dolhain, et son frère Louis de Treslong ; Guillaume de la Marck, seigneur de Lumay et de Seraing ; Georges de Montigny, seigneur de Noyelle ; Charles de Levin, seigneur de Famars ; Otto d'Egmont, seigneur de

Guillaume connaissait l'influence exercée sur l'opinion par la presse si active et si puissante de cette époque, et il sut en user lui-même avec une grande habileté, tout en se servant de la plume d'autres écrivains qui s'acharnaient à rendre de plus en plus odieuse l'autorité du roi, ou, comme ils l'appelaient, la tyrannie espagnole des Pays-Bas. Le principal et le plus redoutable de ces polémistes fut Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde, naguère l'inspirateur de la révolution lorsqu'il dictait le Compromis (1), et maintenant l'apologiste violent et fanatique des exilés (2). Marnix, dit M. Kervyn de Lettenhove, était issu d'une famille de Savoie, longtemps attachée aux Sforza de Milan, qui était venue dans les Pays-Bas avec la duchesse de Savoie et qui,

Kennenbourg ; Philippe van der Aa ; Albert de Huchtenbroeck ; Marnix de Sainte-Aldegonde, etc. Van Meteren cite encore, parmi les agents et les correspondants du prince, Jean Junius, Nicolas Taffin ainsi que ses frères, et Diericksen de Heuvel, bourgmestre de Gorcum. *Histoire des Pays-Bas*, fol. 67.

(1) M. Juste, p. 275. — Quel est l'auteur du compromis des nobles, se demande M. Kervyn ? Strada et Pontus Heuterus, en nommant Philippe de Marnix, semblent s'être préoccupés de la célébrité qu'il acquit depuis ; mais il existe une preuve incontestable qu'ils se sont trompés, car, dans la condamnation prononcée plus tard contre Marnix, il est accusé, non pas d'avoir rédigé, mais d'avoir signé le compromis. (« Il a esté du nombre des douze premiers autheurs de la séditieuse ligue des gentilshommes confédérés qu'ils appellent compromis et l'a signé. » Van Vloten, *Bylagen*). Le Cocq de Neerynen, dans sa confession, désigne le seigneur de Toulouse : celui-ci était en ce moment le plus important des seigneurs qui y inscrivirent leur nom. Ce qui est le plus vraisemblable d'après les documents contemporains, c'est que Gilles Le Clercq, secrétaire de Louis de Nassau, tint la plume ; mais le véritable auteur, au témoignage de Granvelle, fut le bâtard de Hames, parce qu'il forma ce dessein et en prit l'initiative. *Les Huguenots et les Gueux*, tom. Ier, pp. 273-274.

(2) Philippe van Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, dit de lui à ce propos M. Forneron, était un de ces fanatiques qui ne manquent jamais dans les époques de révolution. Théologien, déclamateur, agitateur dangereux, il excellait à soulever les passions populaires, sauf à tomber lui-même dans la pusillanimité la plus piteuse. *Histoire de Philippe II*, tom. II, p. 68.

grâce à la faveur dont elle jouissait près de cette princesse, s'était rapidement élevée. Son aïeul Jean de Marnix était devenu receveur général des finances ; son père avait épousé la fille d'un maître d'hôtel de la reine de Hongrie, sœur de l'évêque de Saint-Omer, qui lui laissa la seigneurie de Sainte-Aldegonde. Un de ses oncles était protonotaire apostolique ; un autre possédait trois canonicats à Besançon, à Cambrai et à Maestricht. Élevé au milieu de ces traditions catholiques, il avait été destiné lui-même à entrer dans le clergé ; mais, fort jeune encore, il avait embrassé les doctrines de la réforme et s'était rendu à Genève, où il avait suivi les leçons de Calvin. Dès 1561, il avait adressé à un ministre de Londres une lettre où il lui donnait avis de ce qui se passait à Valenciennes, et recommandait à ses prières tous ceux qui souffraient pour l'évangile. Il entretenait une correspondance avec Théodore de Bèze, qui appréciait son talent et son zèle (1). Un peu plus tard, nous le voyons l'avocat et l'agent actif des consistoires d'Anvers (2). C'est à lui qu'est dévolue la tâche d'établir la liberté de religion, telle qu'on n'avait pas osé la réclamer à Bruxelles. Parmi les pamphlets publiés par lui, on cite surtout l'écrit haineux qu'il intitula *la Ruche romaine*.

En ce moment aussi, on voit paraître sur la scène une autre classe d'ennemis plus redoutable et destinée à achever, dans un jour prochain, la révolution qui s'ébauche : ceux-ci avaient choisi les fleuves et les mers pour y harceler la puissance espagnole. On les appelait, par dérision, *gueux marins* ou *gueux d'eau*, et vulgairement *oies de mer* (3). Ils n'étaient d'abord qu'une poignée, à peine pourvus de quelques frêles embarcations. Mais peu à peu leur nombre s'accrut ; des gentilshommes exilés, des marchands qui avaient fui Anvers ou les ports hol-

(1) M. Kervyn, *Les Huguenots et les Gueux,* tom. Ier, p. 323.
(2) Ibid., p. 324.
(3) Et maritimi quoque anseres vulgo appellati sunt, dit Strada.

landais, surtout de nobles Frisons se joignirent à eux et employèrent leurs dernières ressources à équiper des navires pour combattre et intercepter les vaisseaux espagnols. Parmi ces hardis pirates, on remarquait Adrien de Berges, seigneur de Dolhain, que nous nommions tout à l'heure parmi les partisans les plus décidés du prince d'Orange ; Guillaume de Fiennes, seigneur de Lumbres ; Guillaume de Blois, dit *Treslong ;* Barthel Entens de Mentheda ; Lancelot, bâtard de la maison de Brèderode (1) ; Albert, bâtard de la maison d'Egmont ; Thierri Sonoy ; le seigneur de Swieten ; Guillaume Hembyse, de Gand ; Jean Broeck, d'Amsterdam. Plus tard on vit s'adjoindre à eux, avec une troupe de soldats liégeois, le farouche Guillaume de la Marck, qui allait devenir leur chef. Ils croisaient sur les côtes de la Hollande, le long de la Manche, de l'embouchure de l'Ems et sous la Rochelle, épiant les navires espagnols et cherchant à s'en emparer. Étaient-ils assaillis à leur tour, ils trouvaient des refuges à Douvres, à Emden et à la Rochelle, où ils faisaient cause commune avec les corsaires entretenus par les protestants français. Le prince d'Orange, suivant le conseil de l'amiral de Coligny, leur avait accordé ostensiblement son patronage. Il leur délivra des commissions en son nom (2), et reçut en échange le dixième des prises effectuées. Il leur donna un amiral, porteur de ses pouvoirs, au mois de septembre 1569, en la personne d'Adrien de Berges. Mais ce premier amiral,

(1) Le 15 août 1569, dit M. Kervyn, le bâtard Lancelot de Brèderode, ardent et impétueux comme son frère, signe avec cinq de ses amis une déclaration par laquelle ils s'engagent à combattre le duc d'Albe et à lui faire le plus de mal possible. (Te Water, t. IV, p. 276.) C'est la charte des gueux de mer ; ce jour-là commence leur histoire. — On fréta des navires en Angleterre et à Emden. De nombreux réfugiés y prirent place. *Les Huguenots et les Gueux,* t. II, p. 409.

(2) Il arriva cependant, remarque M. Juste, que les commissions délivrées par le prince d'Orange furent tout à fait méconnues : ainsi les Hambourgeois, ayant pris sur l'Elbe Jean Broeck, d'Amsterdam, lui firent trancher la tête comme à un pirate.

n'ayant pas justifié sa confiance (1), fut remplacé, dès l'année suivante, par Guislain de Fiennes, seigneur de Lumbres (2).

(1) Le premier amiral des Gueux de mer fut le seigneur de Dolhain. Il quitta l'Angleterre au mois de septembre 1569 avec dix-sept ou dix-huit grands vaisseaux de guerre armés de canons, qui portaient deux ou trois mille réfugiés wallons et quelques Huguenots. La flotte des Gueux se dirigea vers l'île du Texel, où, en moins d'un mois, ils arrêtèrent soixante navires qui se rendaient à Amsterdam. En deux mois, ils en pillèrent cent quarante. Dans les premiers jours de février 1570, ce nombre s'élevait à trois cents navires... Cependant le seigneur de Dolhain perdit quelques vaisseaux ; il compromettait tout par ses désordres et son ivrognerie. Au lieu de lutter contre les Espagnols, il saisissait indistinctement tous les navires qu'il rencontrait, dépouillait tous les marchands et ne se proposait d'autre but que de s'enrichir lui-même par le pillage. Le grief principal du prince d'Orange, c'était que la part de butin sur laquelle il comptait, ne lui était point remise. — Le prince veut qu'on mette la main sur lui. — Comme Dolhain se trouvait en Angleterre, Guillaume le fit enfermer dans une prison. On ignore à quel prix il se rançonna vis-à-vis du Taciturne comme tant de prisonniers s'étaient rançonnés envers lui. M. Kervyn, pp. 411-412.

(2) M. Juste, pp. 543-544. La commission donnée à Guislain de Fiennes, ajoute l'auteur, est dans Bor, t. Ier, fol. 233. Elle porte la date du 10 août 1570. Voir aussi *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 351, 363, 373 et 377. — « Le prince, dit M. Groen, peut-être d'après les conseils de Coligny, avoit donné en 1569 des commissions par mer à plusieurs personnes de qualité, le baron de Montfaucon, Lancelot de Bréderode, Albert d'Egmont, Hembyse, etc. — Adrien de Berges, seigneur de Dolhain, avoit la charge d'amiral. Il quitta l'Angleterre en septembre avec quelques vaisseaux, et, jeté par la tempête vers les côtes de la Nord-Hollande, il rançonna, dans l'espace de peu de jours, deux flottes marchandes, l'une de 60, l'autre de 40 voiles. Le nom des gueux de mer répandit partout de l'effroi. Malheureusement on ne se borna pas à nuire aux ennemis ; l'appât du gain fut cause de beaucoup d'excés, et la chose dégéneroit en véritable piraterie, qui n'étoit guère réprimée par l'amiral... Le prince, par des ordonnances rendues à Dillenbourg le 10 août 1570, nomma le seigneur de Lumbres son amiral ; renouvela les défenses d'exercer aucune hostilité hormis contre le duc d'Albe et ses adhérents, et régla dans quelques articles l'ordre à tenir sur les vaisseaux. On y remarque entr'autres celui-ci : « Dat de capiteinen elk op syn schip hebben sullen eenen minister om Gods woord te verkondigen, gebeden doen, en de soldaten met de schippers houden in christelyke zedigheid. » — L'ordonnance du prince d'Orange est reproduite en français par M. Kervyn, p. 413.

A l'intérieur du pays, des efforts avaient été faits pour rendre à la religion son lustre passé, et aider l'autorité ecclésiastique à rétablir l'ordre dans les mœurs et dans les pratiques du culte. Les évêques, si longtemps contrariés dans la mise en possession et dans l'exercice de leurs fonctions, n'avaient plus à craindre l'opposition des états et s'installaient paisiblement sur leurs sièges. Ainsi avaient fait Pierre Curtius à Leeuwaerden, Jean Knyff à Groningue, et François Sonnius à Anvers. Le duc d'Albe avait voulu présider lui-même à l'installation de ce dernier prélat, transféré du siège de Bois-le-Duc dans la ville qui était naguère la citadelle du protestantisme. L'institution des séminaires, recommandée par le concile de Trente, avait été prescrite. Par un édit du 4 mars 1570, le duc d'Albe défendit à tous les sujets du roi, sous peine de confiscation des biens et de bannissement perpétuel, d'aller étudier dans les universités et écoles étrangères (1). Les évêques visitèrent les écoles de leurs diocèses, et, sur leurs rapports, on arrêta les instituteurs coupables d'avoir enseigné de fausses doctrines, et l'on destitua ceux qui n'avaient pas fait preuve d'être de bons catholiques. Toutes les imprimeries et les boutiques de libraires et de relieurs furent visitées le même jour dans toutes les villes des Pays-Bas. Les livres prohibés furent saisis et brûlés, et l'on arrêta les imprimeurs des presses desquels ces ouvrages étaient

(1) Le cardinal de Granvelle écrivait à Hopperus, le 22 septembre 1569 : « Véritablement la liberté en laquelle l'on a nourry la jeunesse depuis vingt et trente ans en çà, sans obéissance et sans respect, et avec une licence si effrénée, a causé les rébellions et désobéissances que nous avons veu à la république, et est la mauvaise institution des escholes bonne partie du dommage que nous voyons en la religion ; et je pense que vous vous soubvenez que j'ay quelque fois proposé au conseil d'estat que l'on fit deffense d'envoyer la jeunesse en Allemaigne et en France, et avec quelle véhémence aulcungs seigneurs s'opposoient à ce que j'en mectois en avant, disantz que c'estoit contre la liberté du pays ; mais j'entendois fort bien que c'estoit contre l'auctorité que eulx prétendoient par le moyen de favoriser ceste liberté populaire. » *Correspondance de Philippe II*, tom. II. p. 108.

sortis. Il fut défendu d'apporter des livres du dehors sans les faire examiner par les évêques ou leurs délégués, et ceux qui possédaient des livres, sans être libraires, durent en produire le catalogue et le soumettre à l'approbation voulue. Les imprimeurs et les libraires furent ensuite placés sous la juridiction d'un *prototypographe* (1), chargé de constater l'aptitude technique des maîtres et des ouvriers, et sous la surveillance des autorités ecclésiastiques, pour tout ce qui touchait la religion et les mœurs (2). Les magistrats furent requis de désigner des personnes qui, les jours de fête, assisteraient aux offices divins, pour veiller à ce que les cérémonies saintes se célébrassent sans aucun empêchement, et à ce que l'on n'enterrât point en lieu saint ceux qui ne seraient pas morts catholiquement. Ils devaient aussi, dans chaque ville, nommer des accoucheuses catholiques, qui jureraient de faire connaître au curé, dans les vingt-quatre heures, les femmes délivrées par leur ministère. Nul ne pouvait être pourvu d'une place de magistrature ou d'un autre office, sans une attestation de catholicité, délivrée par l'évêque ou par le curé de sa paroisse. Enfin, dans le serment que prêtaient les officiers publics, il avait été ajouté qu'ils jureraient d'obéir à l'Église catholique romaine, de la défendre et de contribuer à ce qu'elle fût obéie et défendue (3). Les évêques et les chapitres avaient été invités à nommer des curés instruits et consciencieux, pour instruire le peuple par leurs paroles et par leurs actions ; ils avaient été également invités à proposer à Son Excellence tout ce qu'ils jugeraient convenable

(1) Sur la prototypographie, voir Viglius, *Epistol.*, p. 616. — Elle devait avoir pour conséquence l'établissement d'une bibliothèque où auraient pris place tous les livres imprimés aux Pays-Bas. Lettre de Philippe II, du 30 août 1571, *Correspondance*, II, 197. On sait que le célèbre Plantin fut nommé à cette charge de prototypographe.

(2) L'ordonnance qui réglementait la librairie est du 15 mai 1570.

(3) M. Juste, pp. 545-546, d'après la relation des choses qui ont été faites par ordre du duc d'Albe, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 98-101.



pour la conservation de la religion et l'augmentation du culte (1).

Après le triomphe du duc d'Albe, « tous les esprits, dit un écrivain contemporain, attendaient avec anxiété le système qu'il allait suivre dans la direction des affaires publiques; car l'on croyait que de là devait dépendre le salut ou la ruine de la patrie. On était persuadé que la stabilité des choses serait rétablie si, satisfait des terribles supplices qu'il avait déjà ordonnés, le duc préférait désormais la clémence, mais on considérait comme certain au contraire que, s'il persistait dans sa sévérité, le peuple, porté peu à peu à une haine implacable, s'abandonnerait un jour à ses vengeances. C'est pourquoi beaucoup de personnes pensent, et non sans raison, que le duc d'Albe négligea alors imprudemment l'occasion la plus favorable de conserver à jamais la soumission des Belges, si promptement obtenue et si facile à assurer pourvu qu'il méritât par sa modération les succès que Dieu lui avait accordés et qu'il n'oubliât point que les dominations étrangères, odieuses à tous les peuples, ne l'ont jamais été à aucun plus qu'aux Belges. Il était d'ailleurs aisé de juger combien il serait difficile de maintenir dans le devoir par la force seule de si puissantes et si vastes provinces, et la longue expérience des siècles enseignait assez que la première condition du repos des états est de les gouverner avec justice et sagesse (2). »

Malheureusement telles ne sont pas, en ce moment, les inspirations de la politique espagnole. Érasso, devenu le comte de Humanes, est non seulement secrétaire du conseil privé, mais il l'est aussi à la fois de l'ordre d'Alcantara et de l'ordre de Calatrava. Sous son influence, qui s'accroît chaque jour, et de concert avec Armenteros, Alonzo del Canto et fray Lorencio de Villavicencio, on a adjoint, dans le conseil des troubles, à Juan de Vargas et à Louis del Rio un autre Espagnol, le licencié

(1) Même relation.

(2) Tassis, *de tum. belg.*, l. I, cité et traduit par M. Kervyn, *Les Huguenots et les Gueux*, tom. II, pp. 212-213.

Geronimo de Roda, auditeur à l'audience de Valladolid. « La satisfaction que j'ai éprouvée de la personne de Roda, écrit Philippe II au duc d'Albe, m'ont déterminé à l'envoyer aux Pays-Bas avec un salaire annuel de deux mille écus. Veuillez l'honorer, le favoriser et l'employer aux affaires que vous voudrez bien lui confier (1). » Désormais Vargas, del Rio et Roda furent chargés de la direction du conseil des troubles et du jugement de tous les accusés arrêtés ou amenés à Bruxelles. C'étaient ces trois Espagnols qui, sous l'impulsion du duc d'Albe, disposaient souverainement de la vie et des biens de milliers de proscrits. Tous les procès instruits dans les provinces aboutissaient au conseil des troubles, chargé de prononcer directement la sentence dans les causes graves, et, pour les autres, de tracer aux juges ordinaires la marche à suivre. Les rapporteurs désignés par le conseil adressaient leur travail à del Rio, qui lui-même allait ensuite se concerter avec Vargas et Roda. Si les rapporteurs avaient proposé la peine de mort, les deux conseillers espagnols déclaraient que c'était très bien, et qu'il n'y avait rien à revoir au procès. Mais si la peine proposée était moindre, ils ordonnaient que le procès fût révisé, et les rapporteurs étaient accablés de reproches (2).

Le 28 juillet 1569, Viglius offre sa démission de président du conseil (3). Tout annonce, dit M. Kervyn, la continuation des mesures de rigueur. La citadelle d'Anvers s'achève sous l'habile direction de Paciotti, avec les subsides des bourgeois d'Anvers contre qui elle est dirigée et qui ont dû payer deux cent mille couronnes. Amsterdam se rachète pour ne pas avoir de citadelle; une troisième devait être bâtie à Flessingue, et le duc d'Albe pourra se reprocher plus tard d'en avoir ajourné la con-

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II. p. 110.
(2) M. Juste, d'après M. Gachard, *Notice sur le conseil des troubles*, pp. 19 et 20.
(3) Brit. Mus, Add. 28386. Citation de M. Kervyn.

struction, car elle était entre toutes la plus nécessaire et la plus urgente. Les villes sont tenues de produire leurs chartes de privilèges ; on craint qu'elles ne soient confisquées. L'autorité séculaire de leurs magistrats n'est plus respectée : on y substitue le pouvoir violent et absolu de commissaires spéciaux qu'on envoie de Bruxelles (1).

Le 4 mars 1570, une sentence préparée par les conseillers espagnols frappa, non seulement le marquis de Berghes qui était mort depuis près de trois ans, mais aussi le baron de Montigny enfermé à la tour de Ségovie depuis le jour fatal de l'arrestation du comte d'Egmont. La confiscation des biens atteignit le premier en flétrissant sa mémoire ; la peine de mort fut prononcée contre le second. Cette double sentence fut lue en présence de Vargas et de del Rio, les seuls qui dussent la connaître (2). On nous permettra d'exposer avec quelques détails la manière dont fut exécutée celle qui avait été portée contre Montigny. Comme le remarque l'historien Prescott, la fin de ce seigneur était restée, jusqu'à notre époque, ensevelie dans un impénétrable mystère. On soupçonnait une mort violente, mais on n'en connaissait pas les détails, et, faute de preuves, il s'était formé à ce sujet une grande divergence d'opinions (3). Le voile n'a été levé que par la mesure qui a ouvert au monde savant les archives de Simancas. Nous allons raconter, après Prescott, au risque de nous répéter quelque

(1) *Les Huguenots et les Gueux*, tom. II, pp. 221-222.

(2) Le duc d'Albe au roi, 14 mars 1570. *Correspondance de Philippe II*, tom. II, p. 123.

(3) Van Meteren raconte que Montigny fut tué par le poison que son page, qui plus tard confessa ce crime, jeta dans son bouillon. (*Histoire des Pays-Bas*, fol. 60.) Vandervynckt, après avoir rapporté différents bruits, conclut par cette remarque : « On n'a pu savoir au juste ce qu'il étoit devenu. » (*Troubles des Pays-Bas*, tom. II, p. 237.) Note de Prescott.

peu, cet évènement tragique, tel que nous le fait connaître la correspondance même du roi et de ses ministres.

On se souvient qu'en 1566 le marquis de Berghes et le baron de Montigny avaient été envoyés près de la cour de Madrid, pour exposer au roi l'état critique des affaires dans les Pays-Bas. Les deux envoyés étaient, l'un et l'autre, des personnages de la plus haute considération. Par son rang et par sa fortune, Berghes appartenait à la classe supérieure de l'aristocratie flamande (1); Montigny, frère cadet du malheureux comte de Hornes, descendait de l'ancienne famille de Montmorency; il avait occupé plusieurs positions élevées, entre autres, celle de gouverneur de Tournai; il était, ainsi que Berghes, chevalier de la Toison d'or. Tous deux s'étaient unis à la faction des mécontents, avaient pris part à l'opposition faite à Granvelle et avaient très souvent désapprouvé les actes de la couronne; ils s'étaient montrés hostiles, spécialement, à la répression exercée par le gouvernement en matière religieuse, et cela leur avait valu, à tort semble-t-il, dit Prescott, de passer pour des défenseurs de la réforme.

Ces deux seigneurs avaient éprouvé la plus vive répugnance à se charger d'une mission qui devait les mettre si complètement au pouvoir d'un monarque offensé, et ce ne fut qu'après de longs retards qu'on réussit à la leur faire accepter, en leur représentant de quelle extrême importance elle était pour le rétablissement de la tranquillité du pays. Une maladie retint quelque temps le marquis dans ses appartements, et ses amis durent recourir de nouveau aux prières et aux arguments pour le décider à suivre son collègue, qu'il n'avait pu accompagner.

Celui-ci arriva à Madrid vers le milieu de juin 1566, fut gra-

(1) Sa fortune paraît avoir surpassé celle de tout autre seigneur flamand, d'Egmont et le prince d'Orange exceptés; ses revenus s'élevaient à un peu plus de cinquante mille florins annuellement. *Correspondance de Philippe II*, tom. II, p. 115. Note de Prescott.

cieusement accueilli par le roi et admis à plusieurs audiences, dans lesquelles il développa chaleureusement l'objet de sa mission. Philippe parut l'écouter avec bienveillance, mais refusa de lui donner une réponse avant l'arrivée de l'autre envoyé, qui était déjà en route, mais qu'une chute retenait en France souffrant de la fièvre. Celui-ci songeait de nouveau à abandonner l'entreprise, mais une lettre du roi, qui le pressait dans les termes les plus flatteurs de hâter son voyage, le conduisit enfin à Madrid.

Les pourparlers étaient engagés avec Philippe II, quand parvint dans la capitale la nouvelle du soulèvement des iconoclastes, qui n'éveilla pas seulement en Espagne, affirme l'historien américain, mais dans la chrétienté entière des sentiments d'horreur et d'indignation. Le roi cessa d'écouter les envoyés, et ceux-ci ne purent l'approcher désormais sans difficulté. Ils sentaient qu'une partie de l'odieux de ces évènements retombait sur eux, et la froideur des courtisans aurait suffi du reste à le leur apprendre. Leur position devenait de jour en jour plus critique; évidemment leur mission était finie, et il ne leur restait qu'à solliciter la permission de retourner dans leur pays.

Mais le roi n'était nullement disposé à la leur accorder. Il y avait longtemps que Granvelle et d'autres personnages en qui il avait confiance, lui avaient donné avis que les deux Flamands avaient contribué puissamment à fomenter les troubles des provinces (1). Philippe leur dit qu'il avait besoin pour quelque temps encore de leur présence et de leurs conseils au sujet de l'état des affaires aux Pays-Bas. Il était visible que ce n'était

(1) Voy. les lettres écrites de Bruxelles par le royal *contador,* Alonzo del Canto (*Correspondance de Philippe II,* t. I. pp. 411, 425.) Granvelle, dans une lettre datée de Rome, exprime la même opinion, mais dans un langage plus voilé, selon son habitude. « Le choix de Berghes et Montigny n'est pas mauvais, si le but de leur mission est d'informer le roi de l'état des choses; car ils sont ceux qui en ont le mieux connaissance, et qui peut-être y ont pris le plus de part. » Ibid , p. 417. Note de Prescott.

qu'un prétexte, et les plus sérieuses appréhensions les assaillirent. Ils écrivirent à Marguerite, la priant de demander à son frère de les congédier, mais la régente lui avait déjà recommandé de garder les deux seigneurs en Espagne jusqu'à ce que les troubles fussent finis.

Au printemps de 1567, le duc d'Albe partit pour aller prendre le gouvernement des Pays-Bas. Le choix de ce général révéla au marquis de Berghes toute la gravité de la situation. Il fut pris d'un accès de fièvre, et son état s'empira rapidement, jusqu'à ce qu'enfin on apprit à Philippe II qu'il n'y avait plus d'espoir de guérir pour ce seigneur, à moins qu'on ne lui permît de rentrer dans sa terre natale. Le roi chargea alors Ruy Gomez, prince d'Eboli, de visiter le malade, qui était son ami personnel. Si Gomez le jugeait tellement abattu que sa guérison fût pour ainsi dire impossible, il devait lui donner la permission royale de partir, mais, si l'on pouvait prévoir qu'il se rétablirait, le prince devait se borner à lui faire espérer cette autorisation. En cas de mort, Gomez avait l'ordre de faire célébrer les obsèques de Berghes avec tout le cérémonial propre à témoigner des regrets du monarque et de ses ministres, ainsi que de leur considération pour les seigneurs des Pays-Bas (1). Le marquis mourut le 21 mai.

Montigny restait seul. Ruy Gomez fut chargé de surveiller tous ses mouvements ; il écrivit aux gouverneurs de la Navarre, de la Catalogne et des villes frontières de prendre des précautions pour barrer la route au seigneur flamand, si celui-ci essayait de fuir. Montigny ne garda pas longtemps cette ombre de liberté. Au mois de septembre 1567, arriva la nouvelle de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes. L'ordre d'arrêter Montigny fut aussitôt donné, et le prisonnier, escorté par un détachement de gardes royaux, fut conduit à l'alcazar

(1) *Correspondance de Philippe II*, tom. I, pp. 535-536.

de Ségovie (1). Il ne pouvait sortir de la forteresse, ni de jour ni de nuit, mais on lui témoigna autant d'égards que le permettait son étroite captivité; il lui fut permis d'emmener avec lui toutes les personnes de sa maison et de se faire servir en prison comme auparavant.

Dans l'angoisse de ses pensées, Montigny ne pensait qu'aux moyens de s'échapper, et il faillit y réussir. Un au moins de ses gardiens espagnols et ses serviteurs entrèrent dans le complot. Le prisonnier devait passer entre les barreaux d'une des fenêtres de son appartement et descendre le long d'une échelle de cordes; des relais étaient préparés sur la route qu'il devait suivre en toute hâte jusqu'au port de Santander, au nord de la péninsule, d'où il gagnerait dans une chaloupe Saint-Jean de Luz. Les objets qui lui étaient nécessaires pour le travail qu'il avait lui-même à faire, lui parvenaient cachés dans les pains que lui envoyait chaque jour son boulanger. Tout faisait espérer le succès de cette entreprise. Déjà les barreaux étaient déplacés (2), et l'on n'attendait plus qu'un jour où l'alcade ne ferait pas sa visite, quand la négligence du maître d'hôtel amena la découverte du complot.

Celui-ci oublia de faire remettre à son maître un pain, renfermant un papier qui donnait certains renseignements sur l'évasion préparée et les noms de quelques-uns des complices. Ce pain tomba entre les mains d'un soldat (3), qui, en le rom-

(1) L'ordre d'arrestation, adressé au comte de Chinchon, alcade du château de Ségovie, se trouve dans les *Documentos ineditos*, t. IV, p. 526. Note de Prescott.

(2) Ce fait est mentionné dans une lettre de l'alcade de la forteresse, rendant compte de l'affaire au roi. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 33. Note du même. — Il y a deux lettres de l'alcade (concierge) du château, des 22 juillet et 9 août 1568. On y lit qu'un des barreaux de fer de la prison avait été limé.

(3) Le billet caché dans le pain a été inséré dans les *Documentos ineditos*, t. IV, pp. 527-533. — La dernière partie du IVe volume de cette importante collection est tout entière consacrée aux pièces relatives à

pant, trouva le papier et le porta au capitaine de garde. Le secret était découvert. Toutefois le roi se montra indulgent envers les Flamands mêlés à la chose, en disant qu'ils étaient excusables d'avoir voulu servir leur maître, et, après les avoir retenus quelque temps en prison, il leur permit de retourner aux Pays-Bas, emportant des lettres de Montigny, qui les recommandait à ses amis en considération de leurs services.

Dans nos provinces, on prenait le plus vif intérêt au sort du noble prisonnier. Les grands étaient profondément irrités du traitement fait à leur envoyé. La comtesse douairière de Hornes s'employait en sa faveur avec la même et infatigable énergie qu'elle avait montrée pour venir en aide au malheureux frère du captif; elle était ardemment secondée dans ses efforts par la femme de Montigny, fille du prince d'Épinoy, unie à ce seigneur peu de temps avant qu'il partît en mission pour l'Espagne. Cette dame envoya au roi une lettre des plus suppliantes; elle lui parla de son bonheur domestique détruit; elle protesta, avec l'accent d'une intime conviction, de l'innocence de son mari; et, pleurant et sanglotant, l'adjura, par la passion du Sauveur, d'avoir pitié de lui et de lui pardonner les fautes qu'il pourrait avoir commises (1).

Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, et l'on n'avait pas encore commencé d'instruire le procès du prisonnier. Ce ne fut qu'au mois de

l'emprisonnement et à la mort de Montigny. Ces documents, extraits des archives de Simancas, n'avaient jamais été communiqués au public, Note de Prescott.

(1) Lettre d'Hélène de Melun, dame de Montigny, au roi, écrite de Lille, le 13 juin 1569. « Quoiqu'elle soit convaincue que son mari n'est pas coupable des choses qu'on lui impute, elle se jette aux pieds du roi, afin que, en considération des services passés de sondit mari, de son jeune âge à elle, qui n'a été en la compagnie de son mari qu'environ quatre mois, et de la passion de Jésus-Christ, S. M. veuille lui pardonner les fautes qu'il pourrait avoir commises. » *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 94-95.

février 1569, que le licencié Salazar, membre du conseil royal, fut envoyé à Ségovie pour interroger Montigny. Les charges élevées contre l'accusé étaient celles-là même qui avaient été invoquées contre les deux comtes. Comme eux, il refusa d'abord de répondre, s'appuyant sur ses droits de chevalier de la Toison d'or. On parvint enfin, après une protestation formelle de sa part, à le faire céder sur ce point. L'interrogatoire dura plusieurs jours; les divers documents qui s'y rattachent existent encore dans les archives de Simancas (1).

Montigny attendit encore un an avant qu'il fût prononcé sur son sort. Le duc d'Albe, dans une lettre du 18 mars 1570, informa enfin le roi de l'issue du procès poursuivi devant le conseil des troubles. L'affaire avait été soumise, non à la cour entière, mais à un certain nombre de ses membres, choisis par le duc à cet effet (2). La majorité avait déclaré l'accusé coupable de haute trahison. En conséquence le duc l'avait condamné à mort, par un arrêté daté du 4 mars 1570. Cet arrêt était conçu dans les mêmes termes que celui qui avait été prononcé contre les comtes d'Egmont et de Hornes. Montigny, extrait de sa prison, devait être publiquement décapité, et sa tête, fixée à un poteau, devait y rester selon le bon plaisir de Sa Majesté. Ses biens étaient confisqués au profit de la couronne (3). Le duc avait résolu de tenir cette sentence secrète jusqu'à ce qu'il eût appris la volonté du roi (4). A son avis, il valait mieux, à cause des circonstances, que l'exécution eût lieu, non dans les Pays-Bas, mais en Castille.

Philippe faisait dans ce moment une tournée dans le midi de

(1) Ibid., p. 123, note de M. Gachard.

(2) « Visto el proceso per algunos del consejo de S. M. destos sus estados por mi nombrados para el dicho efecto. » *Documentos ineditos*, t. IV, p. 535.

(3) La sentence se trouve dans le même volume des *Documentos*, pp. 535-537.

(4) « Porque no viniese á noticia de ninguno de los otros hasta saber la voluntad de V. M. » Ibid., p. 533.

l'Espagne, et se trouvait en Andalousie, quand les dépêches du gouverneur général des Pays-Bas lui arrivèrent. Il ne fut pas entièrement satisfait de leur teneur, dit Prescott : non qu'il eût le moindre doute sur la justice de l'arrêt; il était parfaitement convaincu de la culpabilité de Montigny (1), comme il l'écrivit au duc, mais il n'approuvait pas une exécution publique. On pouvait croire dans les provinces, disait-il, qu'il n'eût déjà été versé que trop de sang, et considérer le condamné, jugé en son absence, comme victime d'un déni de justice (2). Il résolut donc d'attendre jusqu'à son retour pour prendre une résolution définitive, et recommanda au duc de continuer à tenir la chose secrète, même pour les membres du conseil.

Quelques mois s'écoulèrent après le retour du roi à Madrid, sans qu'il se décidât à prendre une détermination. La difficulté était d'exécuter la sentence de façon à faire croire au public que Montigny avait succombé à une mort naturelle. Parmi les rares conseillers que Philippe mit dans la confidence de cette affaire, la plupart étaient d'avis de faire mourir le condamné au moyen d'un poison lent mêlé à la boisson ou aux aliments, et de nature à produire une maladie qui lui aurait donné le temps de mettre en ordre les choses de sa conscience (3). Le roi ne goûta pas cet avis, qui ne s'accordait pas, selon lui, avec les exigences de la justice (4). Il se décida enfin pour la *garote* (5),

(1) « Asi que constando tan claro de sus culpas y delictos, en cuanto al hecho de la justicia no habia que parar mas de mandarla ejecutar. » Ibid., p. 539.

(2) « Por estar acá el delincuento que dijeran que se habia hecho entre compadres, y como opreso, sin se poder defender juridicamente. » Ibid., p. 561.

(3) « Parescia á los mas que era bien darle un bocado o echar algun genero de veneno en la comida o bebida con que se fuese muriendo poco á poco, y pudiese componer la cosas de su anima como enfermo. » Ibid.

(4) « Mas á S. M. parecio que desta manera no se cumplia con la justicia. » Ibid.

(5) La *garotte* est encore employée en Espagne pour les exécutions

genre de supplice qui, produisant la mort par la suffocation, laisse moins de traces sur le corps de la victime.

On crut opportun à cet effet d'éloigner Montigny de Ségovie, résidence de la cour, pour le conduire dans un endroit retiré et moins fréquenté. On choisit Simancas, dont la forteresse sombre et écartée se prêtait mieux à un pareil acte. Cette forteresse, d'une grande étendue, était entourée d'épaisses murailles et d'un large fossé, sur lequel étaient jetés deux ponts qui donnaient accès dans l'intérieur. Elle avait primitivement servi de prison d'état. Le cardinal Ximenès avait le premier conçu le projet de l'affecter à une plus noble destination, en y établissant le dépôt des archives publiques (1). Cette idée, adoptée par Charles-Quint, n'avait été pleinement réalisée que du temps de Philippe II. Mais, même après cette transformation, la forteresse de Simancas continua de servir à l'occasion de prison d'état (2).

Montigny y fut amené de Ségovie, le 19 août 1570, sous l'escorte d'une nombreuse troupe d'alguazils et d'arquebusiers. Pour plus de sûreté, on l'avait enchaîné, cruauté inutile et désavouée par Philippe II (3). Dans cette nouvelle prison, il fut l'objet des mêmes égards qu'auparavant, bien qu'on eût doublé le nombre de ses gardes. On lui permit de conserver auprès de lui ses serviteurs, de prendre l'air et de jouir de la lumière du

capitales. Il peut être utile de dire en quoi consiste ce supplice. On serre, jusqu'à suffocation complète, autour du cou du criminel, une corde attachée derrière sa tête à un morceau de bois que l'on tourne. On remplace ordinairement aujourd'hui cet appareil par un collier de fer. Note de Prescott.

(1) Quintinilla, *Vida de Ximenès*, p. 264.

(2) C'est là que fut étranglé, par ordre de Charles-Quint, l'évêque de Zamora, qui avait pris une part si active à la guerre des *comunidades*. La partie du bâtiment où il fut supplicié est encore connue aujourd'hui sous le nom de *el cubo del obispo,* la tour de l'évêque. Prescott.

(3) « Asi lo complio poniendole grillos para mayor seguridad, aunque esto fué sin orden, porque ni esto era menester ni quisiera S. M. que se hubiera hecho. » *Docum. inedit* , t. IV, p. 561.

jour dans le corridor. Mais on lui enleva ensuite ce privilège, on l'enferma plus à l'étroit et on lui interdit toute espèce de communication, même avec les habitants de la forteresse. Peralta, l'alcade de la forteresse, envoya au roi une lettre renfermant un billet, qu'il disait avoir été trouvé sous les fenêtres de Montigny et contenant plusieurs indications pour aider le prisonnier à s'évader. Cette découverte coïncidait, ajoutait-il, avec l'apparition de certains individus, déguisés en moines et rôdant autour du château. Il avait donc cru devoir faire conduire le prisonnier dans une autre partie du lieu, et l'avait logé dans la tour de l'évêque. Montigny avait été très ému de la chose, et en avait gagné une fièvre ardente, dont il souffrait en ce moment, au rapport de Peralta (1). La lettre de ce dernier circula publiquement à la cour, et le bruit se répandit que Montigny était dangereusement malade.

Dans les premiers jours d'octobre, le licenció Alonzo de Arellano avait été appelé de Séville et installé dans les fonctions d'alcade de la chancellerie de Valladolid, à deux lieues seulement de Simancas. Ce fut lui qui fut chargé de l'exécution. Des instructions royales lui prescrivirent minutieusement la manière dont il devait s'y prendre et les précautions dont il devait user pour éviter les soupçons. L'alcade avait mission de se rendre à Simancas, emmenant avec lui un notaire, un exécuteur des hautes œuvres et un prêtre. Il était recommandé que ce prêtre fût un homme d'une foi et d'une science incontestables, capable de dissiper les doutes et les erreurs qui avaient pu pénétrer dans l'esprit du prisonnier (2). Fray Hernando del Castillo, de l'ordre de Saint Dominique, fut désigné pour ce grave ministère : il était impossible, dit Prescott, de

(1) La lettre de l'alcade, écrite en latin barbare, et datée de Simancas, le 10 octobre, se trouve dans la collection citée, t. IV, pp. 550-552.

(2) Les instructions données au licencié don Alonzo de Arellano se trouvent en entier dans les *Documentos ineditos,* t. IV, pp. 542-549.

faire un meilleur choix et de trouver quelqu'un de plus accessible aux sentiments d'humanité (1).

Suivi de ses trois compagnons, l'alcade sortit de Valladolid, dans la soirée du 14 octobre, peu après le déclin du jour. Peralta avait été informé de son arrivée; il le fit entrer dans la forteresse, de manière à ne pas éveiller l'attention. Ils se rendirent ensemble à la chambre de Montigny, malade dans son lit, où Arellano lui fit connaître son arrêt, dans les termes les plus doux que permit une pareille communication. Le malheureux seigneur se montra complètement bouleversé, et il fallut attendre qu'il eût retrouvé quelque calme pour que le notaire pût lui donner lecture de la sentence. Un jour lui était laissé avant l'exécution pour régler ses affaires avec le ciel; et bien que, ajouta l'alcade, le roi tînt pour juste la sentence prononcée contre lui, cependant, par égard pour le rang du condamné, Sa Majesté, par un pur effet de sa clémence et de sa bonté, l'avait bien voulu adoucir dans la forme, en permettant qu'il fût exécuté non publiquement, mais en secret, de manière à sauvegarder son honneur et à faire supposer une mort naturelle (2). Montigny se montra très reconnaissant, paraît-il, dit Prescott, de cette faveur.

(1) Antonio Perez, dans ses *Obras y Relaciones*, parle de fray Hernando del Castillo, qui était prédicateur du roi, comme d'un des hommes les plus éminents que possédât l'Espagne, non seulement par son éloquence et son érudition, mais par la noblesse de son caractère. Una de las mas graves y estimadas personas de su profession y religion de toda España y de todas las naciones que concurrian á la corte de España, » dit-il, p. 27 des *Relaciones*, édit. de 1631, et, p. 71 du même ouvrage : « Singular varon en doctrina y eloquencia, conocido y estimado mucho de su nacion y de las estrangieras, de la italian in particular. » Note de M. Gachard.

(2) « Aunque S. M. tenia por cierto que era muy juridica, habida consideracion á la calidad de su persona y usando con él de su real clemencia y benignidad habia tenido por bien de moderarla en cuanto á la forma, mandando que no se ejecutase en publico, sino alli en secreto por su honor, y que se daria á entender haber muerto de aquella enfermedad. » *Docum. ined*, IV, 563.

Après s'être acquittés de leur pénible mission, Arellano et Peralta se retirèrent, et laissèrent le prisonnier aux soins pieux et dévoués du bon religieux qui les avait accompagnés. Ce qui se passa ensuite, nous le tenons du père Castello lui-même. Quand l'agitation du condamné eut fait place à une disposition plus calme, il écouta d'un air résigné les exhortations du ministre de Dieu, et se mit bientôt à prier ardemment avec lui. Il se confessa ensuite et communia. Il semblait désireux d'employer le peu de temps qui lui restait encore à se bien préparer au moment décisif. Par intervalles, quand il n'était pas absorbé dans ses prières, il lisait les ouvrages de frère Louis de Grenade, dont les maximes spirituelles avaient souvent consolé les heures de sa captivité. Il se montra aussi très affecté du bruit qui le faisait passer pour être ébranlé dans ses principes religieux et pour avoir embrassé les opinions de la réforme; il voulut écrire de sa main une courte profession de foi, où il exprimait, de la façon la plus énergique, sa pleine croyance à tous les points enseignés par l'Église catholique romaine et par son chef, le vicaire de Jésus-Christ (1).

Après avoir ainsi satisfait aux choses de sa conscience, Montigny s'occupa de quelques affaires temporelles qu'il désirait régler. Ces affaires ne lui prirent pas beaucoup de temps, car, le roi l'avait fait observer, il n'y avait pas lieu pour lui de faire un testament, puisque tous ses biens avaient été confisqués au profit de la couronne (2). Il lui était toutefois permis, si quelque dette pesait sur sa conscience, de la déclarer, ainsi que les libéralités qu'il entendrait faire dans un but spécial, à la seule condition de s'exprimer comme un homme qui se sent près de

(1) On trouve cette profession de foi dans la collection souvent citée, t. IV, p. 553

(2) « Si el dicho Flores de Momoranci quisiese ordenar testamento no habrá para que darse á esto lugar, pues siendo confiscados todos sus bienes y por tales crimines, ni puede testar ni tiene de qué. » Ibid., p. 548.

mourir naturellement (1). Montigny usa de cette permission pour manifester le désir que sept cents messes fussent célébrées pour le repos de son âme ; il exprima aussi l'intention de faire quelques legs pieux et d'autres libéralités en faveur de plusieurs de ses fidèles serviteurs. La dernière volonté du mourant fut ponctuellement respectée quant aux messes à célébrer ; par rapport aux legs pieux, le roi chargea le duc d'Albe de faire examiner si les biens laissés aux Pays-Bas suffiraient pour les acquitter ; il ne fut pas tenu compte des libéralités stipulées au profit des serviteurs (2).

(1) « Empero si todavia quisiere hacer alguna memoria de deudas o descargos se le podrá permitir como en esto no se haga mencion alguna de la justicia y ejecucion que se hace, sino que sea hecho como memorial de hombre enfermo y que se temia morir. » Ibid.

(2) On lit, dans la *Correspondance de Philippe II*, tom. II, p. 169, l'analyse suivante d'une lettre du secrétaire Çayas au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 3 février 1571 : « Par la lettre du roi, du mois de novembre précédent, et la relation qui l'accompagnait, le duc a été informé de la manière dont mourut Montigny. Trois ou quatre jours avant sa mort (*a*), ce seigneur ecrivit de sa propre main un mémorial qui a force de testament. Çayas, d'après les ordres du roi, en envoie une copie authentiquée par lui au duc, et l'invite à examiner s'il serait bon de la montrer à la femme de Montigny ou à d'autres personnages, et cela pour qu'on n'imagine point que sa mort n'a pas été naturelle *(porque no se imagine que su muerte no aya sido natural)*. Comme, dans ledit mémorial, il y a différents legs pieux, il faudra voir si les biens laissés par le défunt aux Pays-Bas, suffisent pour les acquitter. — On est occupé à dire les sept cents messes que Montigny a prescrites. — Quant aux *mercedes* qu'il a accordées, il n'y a pas lieu d'y donner suite. — Montigny remit au religieux à qui il se confessa, une petite chaîne d'or, avec deux anneaux, l'un orné d'une pierre avec ses armes, l'autre d'une turquoise ; il demanda que la chaîne et le cachet fussent remis à sa femme, et la turquoise à sa belle-mère, parce qu'il les avait reçus d'elles lors de son mariage. — Çayas envoie ces objets au duc, pour qu'il leur donne la destination désirée par le défunt. »

(*a*) Il y a évidemment erreur dans l'assignation de cette date. Le *mémorial* fut écrit par le seigneur de Montigny, le dimanche 15 octobre 1570, peu avant de mourir ; il est reproduit dans la *Correspondance*, II, 157.

Montigny, sans nier la justice de la sentence royale qui le frappait, protesta cependant de son innocence jusqu'à la fin (1).

(1) C'est son confesseur qui l'atteste : « Fuele creciendo por horas el desengano de la vida, la paciencia, el sufrimiento, y la conformidad con la voluntad de Dios y de su rey, cuya sentencia siempre alabo por justa, mas siempre protestando de su inocencia. » *Documentos ineditos*, t. IV, ubi supra. — Dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 158-159, on trouve l'analyse suivante d'une lettre de fray Hernando de Castillo au docteur Velasco, écrite de Simancas, le 16 octobre 1560. On y remarquera quelques divergences de peu d'importance avec le récit de Prescott, que nous suivons dans notre texte : « L'affaire dont le roi avait chargé don Alonso de Arellano s'est terminée ce matin, lundi, à deux heures. — Le samedi, vers les dix heures du soir, la sentence fut notifiée au prisonnier qui s'y attendait d'autant moins qu'il savait l'arrivée de la reine (Anne d'Autriche, la dernière femme de Philippe II), et se confiait dans son innocence. Aussi en éprouva-t-il une altération visible. — Fray Hernando ayant commencé à faire son office, Montigny l'écouta avec tranquillité, beaucoup de modération dans les paroles et une grande attention. Il en voulait à don Eugenio de Peralta, pour les mesures qui avaient été prises contre lui dans les derniers jours; mais, lorsqu'il sut que don Eugenio avait agi en vertu d'ordre supérieur, il s'apaisa. — On parvint à le persuader que le roi lui faisait une faveur, en permettant que son supplice eût lieu secrètement. — Tout le temps qui s'écoula depuis le samedi, à dix heures, jusqu'au dimanche matin, à deux heures, fut employé par fray Hernando à s'assurer de la foi de Montigny; il en fut satisfait et beaucoup. — Comme le défunt était obligé en conscience de donner une satisfaction publique pour la mauvaise opinion qu'on avait de lui en matière de religion, il écrivit le témoignage et confession que fray Hernando joint à sa lettre. Il fit aussi le mémorial qui y est également joint. Fray Hernando prie avec instance le conseiller Velasco d'appuyer auprès du roi les demandes contenues dans ce mémorial. — Il continue ainsi « Dans ce qui était le plus essentiel, le défunt s'est si bien conduit. que nous qui restons pouvons lui porter envie. Il commença à se confesser hier, à sept heures; à dix heures, je lui dis la messe, et lui administrai le saint sacrement Dans ces deux actes, il fit les démonstrations de catholique et de bon chrétien que je désire pour moi-même. Il employa le reste du jour et toute la nuit suivante à prier, à faire des actes de pénitence et à lire quelques passages de fray Luis de Grenade, aux œuvres de qui il avait pris beaucoup de goût dans cette prison. De moment en moment s'augmentèrent en lui le dégoût de la vie, la patience, la soumission à la volonté de Dieu et de son roi, dont il reconnut que la sentence était juste, mais en protestant toujours qu'il était in-

Le délai accordé était expiré. Le 16 octobre, vers deux heures du matin, le père Castillo informa Arellano et Peralta que le condamné était prêt à les recevoir. Ceux-ci se rendirent sans retard dans la chambre de Montigny, accompagnés du notaire et du ministre de la loi. Pendant que ce dernier accomplissait son office funèbre sur sa victime résignée (1), le notaire dressa le procès-verbal de la scène. A peine le patient avait-il rendu l'esprit que ceux qui avaient pris part à ce drame lugubre, étaient déjà en route pour Valladolid, où ils rentrèrent avant l'aube du jour. Tous avaient juré solennellement le secret sur ce qui s'était passé ; le notaire et le bourreau avaient même été menacés de mort s'ils manquaient à leur serment (2).

Cependant les restes du supplicié avaient été couverts d'une robe de franciscain, qui, montant jusqu'à la gorge, ne laissait que le visage à découvert. On les montra ainsi aux serviteurs de Montigny, qui reconnurent leur maître, dont les traits n'étaient guère plus contractés qu'ils ne le sont souvent par la maladie. Le bruit se répandit que le défunt avait succombé à la fièvre dont il avait si cruellement souffert. Un service funèbre fut célébré, par ordre du roi, avec toute la solennité requise. Les serviteurs de Montigny étaient vêtus d'habits de deuil. Le roi, qui prit tous les frais de ces funérailles à sa charge, avait remarqué qu'ils étaient si peu nombreux qu'on pouvait bien leur donner ces habits (3). On choisit pour l'enterrement un

nocent de toute complicité avec le prince d'Orange, de toute rébellion, etc., ajoutant que ses ennemis avaient profité de son absence pour se venger de lui. Tout cela il le dit sans colère ni impatience.... »

(1) « Y acabada su platica y de encomendarse á Dios todo el tiempo que quiso, el verdugo hizo su officio dándole garrote. » Voy. le rapport sur la mort de Montigny, envoyé au duc d'Albe ; il était écrit en chiffres et daté du 2 novembre 1570. Ibid., p. 560 et seq.

(2) « Poniendo pena de muerte á los dichos escribano y verdugo si lo descubriesen. » Ibid., p. 564.

(3) « Y no será inconveniente que se dé luto á sus criados pues son poços. » — La orden que ha de tener el licenciado D. Alonzo de Arellanno, dans les *Documentos ineditos*, tom. IV, p. 542 et seq.

caveau sous une des chapelles de l'édifice, et un monument convenable indiqua la place où reposait la dépouille mortelle de l'infortuné seigneur flamand.

Le lendemain du jour de l'exécution, la cour reçut des dépêches de Peralta, portant que, depuis le jour où il avait écrit sa première lettre, il avait vu la fièvre dont souffrait Montigny s'augmenter, et qu'en présence de symptômes alarmants il avait cru devoir appeler un médecin. Celui-ci s'était entendu avec l'ancien médecin ordinaire de doña Juana, de sorte qu'aucune des ressources que peut fournir la science humaine n'avait manqué au malade, dont l'état néanmoins avait rapidement empiré. Un heureux hasard avait voulu que fray Hernando de Castillo fût précisément en ce moment à Simancas; il avait visité le moribond, et lui avait administré les dernières consolations de la religion. Après avoir rempli tous ses devoirs de chrétien, Montigny était mort, de grand matin, le 17 octobre, témoignant à cet instant suprême d'une si grande piété qu'il y avait tout lieu d'espérer le salut de son âme (2). Cette lettre renfermait une certaine part de vérité. On avait fait venir le médecin de la ville, nommé Viana, et on avait jugé nécessaire de le mettre dans le secret. Celui-ci faisait tous les jours une visite à la forteresse, et chaque fois il rapportait les nouvelles les plus inquiétantes sur l'état du malade; l'esprit public avait été ainsi préparé à apprendre le dénouement fatal de la maladie.

Le duc d'Albe reçut des dépêches écrites en chiffres, renfermant un récit exact et complet de toute l'affaire; elles étaient accompagnées des deux lettres de Peralta, qu'on recommandait au duc de montrer à l'occasion, sans affecter pourtant de les faire lire (2), de manière à convaincre les amis de Montigny dans

(1) Carta de D. Eugenio de Peralta à S. M. Simancas, 17 de octubre 1570, dans les *Documentos ineditos*, tom. IV, p. 559.

(2) « No las mostrando de proposito sino descuidadamente á las personas que paresciere, para que por ellas se divulge haber fallescido de su muerte natural. » Ibid., p. 564.

les Pays-Bas de la vérité de leur contenu. Dans une lettre secrète au duc d'Albe, le roi, rappelant les sentiments de piété montrés par Montigny à ses derniers moments, ajoutait : « Si l'homme intérieur était pénétré des mêmes sentiments, comme il parut au dehors et que l'assure le religieux qui l'assista, il nous est permis de penser que Dieu aura pitié de son âme (1). » Dans l'original de la lettre préparée par le secrétaire, on exprimait quelques doutes sur le caractère religieux de cette mort; Philippe biffa cette phrase, comme l'atteste le manuscrit encore existant, et écrivit de sa main à la place : « Laissez cela, il ne faut penser des morts que du bien (2). »

Le 22 mars 1571, le duc d'Albe publia un arrêt déclarant Florent de Montmorency, seigneur de Montigny, coupable de haute trahison, et confiscant ses terres et ses biens au profit de la couronne, « attendu, disait l'arrêt, que est venu à sa notice que ledit de Montigny seroit allé de vie à trespas, par mort naturelle, en la forteresse de Symancques, où il estoit dernièrement détenu prisonnier (3). » Ainsi se termine cette tragique histoire. Il y a là, il faut l'avouer, quelque chose qui répugne singulièrement à nos idées ou plutôt à nos instincts et aux mœurs de notre temps. Ce mélange de justice et de clémence, ces scrupules et cette dissimulation, ces pensées religieuses et cette politique sombre et tortueuse, tout cela, au premier abord, jette je ne sais quel trouble, quel étonnement dans l'esprit. Mais songeons au temps où nous sommes dans ce récit. Cette politique

(1) « El cual si en lo interior acabo tan christianamente como lo mostro en lo exterior y lo ha referido el fraile que le confeso, es de creer que se habrá apiadado Dios de su anima. » — Carta de S. M. al duque de Alba, del Escurial, á 3 de Noviembre 1570. Ibid., p. 565.

(2) « Esto mismo borrad de la cifra, que de los muertos no hay que hacer sino buen juicio. » Ibid (note).

(3) *Correspondance de Philippe II*, tom. II, p. 171. — Les biens du marquis de Berghes avaient été également confisqués après sa mort; ils furent rendus par le roi à ses héritiers, en 1577. Vandervynckt, *Troubles des Pays-Bas*, t. II, p. 235.

masquée, dissimulée, sans cœur, étrangère à toute autre considération qu'à la raison d'état, c'est la politique du seizième siècle, c'est, en théorie, celle de Machiavel, en pratique, celle de tous les potentats de l'Europe. Un roi l'avouait sans honte quand il proclamait cette maxime : *nescit regnare qui nescit dissimulare.* « Nous n'hésitons pas à dire, écrit M. de Gerlache, que le supplice de Montigny offre un caractère odieux, qui répugne à nos idées de justice et d'humanité. Un homme envoyé par ses compatriotes pour défendre leurs droits, bien ou mal fondés, et qui volontairement s'était remis entre les mains de son roi en s'abandonnant à sa foi, pouvait-il être traité comme un criminel ou comme un ennemi pris les armes à la main? S'il était le sujet de Philippe à Bruxelles, il était son hôte à Madrid, et à ce titre, il semble, quels que fussent ses torts, que sa tête devait être sacrée. La plus belle prérogative d'un roi n'est-elle point de faire grâce, et sa première vertu de savoir pardonner? Philippe le pouvait alors sans danger, car en 1570 la révolte était au moins momentanément comprimée. Comment concilier cette excessive rigueur avec l'opinion émise par les contemporains sur le caractère de Philippe II, pendant la première partie de son règne, qu'ils s'accordent tous à regarder comme *un prince doux et bénin?* Nous croyons que cette révolution des Pays-Bas, qui lui causa tant d'insomnies, et qu'il ne put dompter, finit par altérer son humeur, jusques là si patiente et si portée à la clémence (1). »

(1) Nous n'oserions affirmer que l'opinion du grand historien, considérée au simple point de vue du droit et des réalités historiques, soit parfaitement fondée. Sous le rapport du droit strict, nous le croyons trop sévère sur le compte de Philippe II. Lui-même semble l'avoir senti, car il ajoute en note : « Point de doute d'ailleurs que Philippe, qui pensait ne devoir compte de ses actes qu'à Dieu, ne crût être dans la plus parfaite légalité en punissant des sujets révoltés A cette époque, et longtemps après, la raison d'état couvrait tout. Richelieu fait juger par un tribunal extraordinaire, qu'il compose à son gré, le maréchal de Marillac, son ennemi personnel ; il fait condamner le duc de Montmo-

Achevons ce triste récit, en mentionnant l'exécution d'un personnage choisi dans d'autres rangs, personnage tristement célèbre, et qui, bien que Flamand, était aussi détesté que Vargas, non point, dit M. Kervyn, parce qu'il avait dicté les arrêts, mais parce qu'il avait présidé aux supplices et aux tortures. Le 11 février 1570, Jean Spelle, le prévôt à la verge rouge, fut pendu ignominieusement aux *bailles* du palais de la cour à Bruxelles. Il s'était laissé attendrir par quelques prisonniers, peut-être à un prix infâme, peut-être à deniers comptants, peut-être aussi par compassion. Le gibet ne l'effraya point ; c'était un spectacle auquel il s'était habitué (1).

A la vue de ces condamnations, de ces supplices qui se succédaient sans relâche, Viglius écrivait : « Il y a lieu de craindre que cette avidité de confiscations et ce sang répandu sans interruption ne fassent accuser le roi d'avarice et de cruauté (2). » C'était la pensée du clergé. Ce sacrifice d'un sang que le duc d'Albe et Vargas s'étaient vantés d'avoir répandu pour le service de Dieu et du roi n'avait cessé d'être blâmé par l'autorité suprême qui représentait la religion.

rency et le fait périr sur l'échafaud ; il fait mourir en prison Puylaurens sans vouloir lui donner des juges; il fait décapiter Cinq-Mars et de Thou pour avoir conjuré, non contre le roi, mais contre lui, son ministre; il fait condamner au supplice de la roue et tirer à quatre chevaux une foule de gentilshommes. qui tous déclarent qu'ils n'en veulent point au roi, mais au despotisme de Richelieu. Et cependant Richelieu est aujourd'hui réputé un des plus grands hommes d'état de la France! Et à peine l'histoire dit quelques mots en passant de ces actes de justice barbares. Je crois que si Philippe eût, comme Richelieu, complètement séparé les intérêts de la religion de ceux de la politique et favorisé les sectaires, en frappant à coups redoublés ses ennemis, on eût fort peu parlé de ses sévérités. » *Œuvres,* tom. I, pp. 223-224.

(1) *Les Huguenots et les Gueux,* tom. II, p. 226. — M. Kervyn cite *Mém. anon. sur les troubles des Pays-Bas,* t. I. p. 85. M. Juste dit Jean Spel convaincu de concussion, de viol et de rapines; il s'appuie sur Bor, t. I, fol. 194. D'après cet auteur, Spel, avant d'être pendu, avait vu son lieutenant et son clerc, désignés comme ses complices, fouettés « à sang coulant » au pied du gibet.

(2) Lettre de Viglius, du 25 juin 1569.

On n'avait point oublié, remarque M. Kervyn, que le pape saint Pie V avait envoyé l'évêque d'Ascoli pour représenter à Philippe II que le véritable remède aux affaires des Pays-Bas était la clémence, et non point le fer et le feu ; mais cette démarche avait été alors repoussée avec hauteur. « Si je n'étais pas ce que je suis, écrivait Philippe à son ambassadeur à Rome, ce serait un mauvais moyen de me persuader. Que dans l'affaire des Pays-Bas comme dans celle de l'archevêque de Tolède, le pape me laisse faire ; et si les moyens qu'il indique sont plus aisés, ceux que j'emploie répondent mieux au but à atteindre. Puisque Dieu, sans avoir besoin de nous, se sert de nous comme d'un instrument dans la marche des affaires, que Sa Sainteté, qui tient sa place, commence par l'imiter. On veut que je recoure à la douceur et non pas aux armes : certes je ne désire ni le sang ni la destruction des Pays-Bas ; mais tout accommodement est si pernicieux que j'aime mieux me servir des armes que de permettre quelque chose qui soit contre la religion. En vérité cet évêque s'est servi de mauvais termes et j'en ai éprouvé une si vive colère que j'ai failli tout abandonner. Faites comprendre à Sa Sainteté combien nous sommes irrité. Que le pape sache combien il s'est aventuré en ceci et qu'il s'en garde dorénavant (1). Il importe qu'il y ait entre nous une si bonne correspondance et un échange de respect et d'affection tel qu'aucune place ne soit laissée à un semblable mécontentement. De notre union dépend la conservation du saint siège (2). » Ainsi pensait Philippe II, se plaçant dans l'Église, avec une entière bonne foi, à un rang égal à celui du pontife. Son représentant, le duc d'Albe, n'avait-il pas, dans le conseil même du

(1) « Quanto se ha aventurado en estoy se prevenga para lo de adelante. »

(2) « Un respecto y amor reciproco. » Lettre de Philippe II à Requesens, du 27 novembre 1566. Brit. Mus., Add. 28698. Citation de M. Kervyn.

souverain, reproché au pape d'avoir par ses avertissements suspendu les mesures de rigueur et de répression?

Aux Pays-Bas, dit toujours M. Kervyn, les évêques, les prêtres, le confesseur même du duc d'Albe se montrèrent, au milieu des rigueurs les plus implacables, les ministres d'une religion de miséricorde et de charité. L'archevêque de Cambrai s'adressa au confesseur du duc. Il lui raconta qu'en une seule semaine Valenciennes avait été témoin du deuil de quarante-deux veuves et de deux cent soixante-quatre orphelins; il lui exposa que le devoir du clergé était de s'interposer en présence de tant de douleurs et de porter jusqu'au duc ses pieuses supplications. « Plût à Dieu, répondit le confesseur, qu'on les lui fît entendre jusque dans les rues! » et il introduisit près du duc les députés du clergé qui siégeaient en ce moment aux états généraux. L'évêque d'Arras, prenant la parole, invoqua l'exemple des saints pères et celui de la primitive Église, où toujours le prêtre avait été l'intercesseur pour les fautes du peuple; puis il réclama le pardon général avec tant de chaleur que la plupart des assistants ne purent retenir leurs larmes. Le duc d'Albe se montra toutefois mécontent de cette démarche, qu'il jugeait inopportune; mais quand les députés du clergé allaient se retirer, Berlaymont et Noircarmes s'approchèrent: « Vous avez fait là une bien belle œuvre, » leur dirent-ils (1). C'est ainsi

(1) Le prévôt Morillon écrivait au cardinal de Granvelle, le 9 janvier 1569: Puisque M. le Revme d'Arras a voulu faire l'office de congratuler Son Excellce (le duc d'Albe venait de rentrer à Bruxelles), ainsi que l'en avoit requis le clergié d'Artois, aiant député l'abbé d'Aussy et M. le protonotaire de Chasteauroilland, vostre neveu, il m'a semblé convenir, selon l'ouverture et commencement que j'en avoie faict à Son Excellce, de faire aussi comparoir les députés de vostre clergié, estans à ceste fin comparus aulcuns des colléges (des églises collégiales) de Malines, Louvain, ceste ville et Anderlecht, avec les curés principaulx d'icy. Et pour ce que à M. le Révme de Cambray et audict Sr d'Arras il sembloit que d'un mesme chemin l'on supplia pour le pardon général, je me suis bien conformé à leur pieux désir, pourveu que Mr le confesseur de Son Excellce le trouvast bon, qui a loué cest office et noz a intro-

ajoute M. Kervyn, que même sous le duc d'Albe, le clergé se plaçait au premier rang par les sentiments les plus généreux

duicts vers Son Excell^ce^. où estiont MM^rs^ de Berlaymont et Noircarmes. — Mr de Cambray supplia Son Excell^ce^ pour l'audience de ce que diroit ledict S^r^ d'Arras, qui, selon qu'il scayt bien dire, porta la parole, conjouyssant Son Excell^ce^ de son heureux retour, la merciant au nom de vostre clergié et de celluy d'Artois du travail qu'elle avoit prins au reboutement des ennemis que n'avoient faict ce qu'ils avoient espéré; et après vint sur le pardon général qu'il a proposé avec bien bonne grâce, alléguant l'exemple des anciens pères et de la primitive Église, qui ont tousjours intercédé pour les faultes du peuple, ainsi que Flavien, prédécesseur de saint Jehan Chrysostome, et saint Augustin ont faict envers les empereurs. Et poursuivit la matière avec si grande affection et termes tant humbles et convenables que peu des assistans se sçeurent tenir des larmes. — La responce de Son Excell^ce^ fut fort doulce et amiable, remerciant la congratulation que l'on luy faisoit, et asseurant que, quant au pardon, son intencion estoit conforme à celle de Sa M^te^ que vouloit pardonner au simple peuple qui avoit esté abusé et qu'il se feroit ainsi. Je prie Dieu qu'il luy veuille toucher le cœur, et qu'il y ayt une fois fin du chastoy, que, comme disoit Son Excell^ce^, a esté nécessairement requis. — Les deux dicts Sg^rs^ Rév^mes^ avec le clergié se prosternèrent par trois fois, ce que Son Excell^ce^ n'eust permis, à ce que je vois, si elle fust esté en pied; mais elle tient le lict ainsi qu'elle a faict ces quatre jours, et est fort deffaicte pour avoir eu une vive atteinte des gouttes Lesdicts SS^rs^ de Berlaymont et de Noircarmes me dirent au sortir que nous avions faict une bien belle œuvre; je leur prioie de vouloir bastir sur le fondement qu'estoit jeté ce qu'ils dirent ils feroient très voluntiers; et il me semble que l'on besoingne avec diligence sur ledict pardon. » *Correspondance du cardinal de Granvelle,* publiée par Edmond Poullet, tom. III. pp. 454-455. — Le 16 janvier, Morillon écrit de nouveau au cardinal : « Lendemain que ceulx du clergié avoient faict l'office pour le pardon vers le duc d'Albe, le confesseur du duc dit à l'archevesque de Cambray et à l'évesque d'Arras que le duc n'attendoit point que l'on debvoit faire ledict office, et que, pour plusieurs considérations, il eust voulu qu'il ne se fust faict. Ce que je me donnoie bien de garde à la mine qu'il tenoit lors que l'on fust vers luy. Et il a depuis dict à Mr de Cambray qu'il s'estoit faict *muy fore de tiempo* (très à contre-temps), qui a rejeté la faulte sur le confesseur qui le mérite, car je luy dits le vendredi que MM^rs^ de Cambray et d'Arras estoient fort après cecy, et qu'ils désiroient que avec ma suite j'y entrevinsse avec eulx, mais que je ne le feroie si cela deubst desplaire au duc, priant le confesseur de me dire librement, et que je fèrois bien que les susdicts se déporteroient. — Et respondit

et par un admirable dévouement à la foi et aux libertés du pays.

Le vœu formé par Viglius allait être exaucé ; c'était aussi celui du cardinal de Granvelle. Ici quelques détails rétrospectifs sont de nouveau nécessaires. Tout en louant et en excitant même son lieutenant, dit M. Juste, Philippe II prêtait quelquefois encore l'oreille aux suggestions plus modérées du cardinal. Or celui-ci insistait depuis longtemps pour que l'on mît un terme à l'épouvante qui régnait dans les Pays-Bas, et que l'on prévînt, par une amnistie, la dépopulation de ces provinces. D'un autre côté, Philippe, tout en conservant sa roideur vis-à-vis des princes de la maison impériale, sentait pourtant l'utilité, à la veille de son mariage avec l'archiduchesse Anne d'Autriche, de faire à l'Allemagne quelques concessions apparentes. L'archiduchesse devant traverser les Pays-Bas pour se rendre en Espagne, il ne convenait point d'ailleurs de lui montrer un peuple plongé dans la consternation. Le 18 février 1569, le roi

que le duc ne polroit mal prendre un si pieux office, et que pleust à Dieu que par les rues l'on cria après luy pour le pardon. Aussi, le mesme jour que l'on fust vers le duc, il disna avec l'évesque d'Arras, où je me trouvay, qui luy parlasmes sur le mesme. Il respondit comme paravant, et que l'on n'avoit que trop attendu ; et, le disner achevé, il alla devant pour obtenir l'audience, et, si tost que l'on fust arrivé, il mena la trouppe droit devant le lict du duc, lequel il debvoit avoir prévenu ; et l'on estimoit qu'il l'eust faict ainsi, et sur ce s'est excusé l'archevesque de Cambray, attribuant la coulpe audict confesseur. — Quoy qu'il en soit, il me semble que n'en sçau riens estre reprins, et que l'euvre a esté bonne et agréable à Dieu, et aussi aux hommes. » Ibid., pp. 447-448. — Nouvelle lettre le 29 janvier : « Le confesseur du duc m'a dict l'aultre jour que l'on est sur le pardon et qu'il se publieroit de brief ; mais j'entends que l'on escript au primes la résolution au roy, par la depesche que l'on faict maintenant, et que M[r] le président Viglius a fort librement et prudemment dict son advis au conseil d'estat, *et cum laude*, et que Vargas, qui vouloit sortir du conseil, fust contrainct de se rappaiser. » En note, M. Poullet cite ce passage d'une lettre de Viglius, du 25 février : « Si quid ego mitius consuluero, ad id me regis honor, ac apud Deum meritum, commiseratioque reipublicæ, quam ad tranquillitatem ac catholicam religionem reductam velim, potissimum impellunt. » Ibid., p. 458.

fit savoir au duc d'Albe qu'il était temps d'accorder le pardon général, et lui commanda de transmettre sans retard à Madrid le projet d'amnistie dont la rédaction avait été confiée à Viglius (1). Le duc répondit, le 19 mars, qu'il n'était pas d'avis que le roi accordât le pardon général, comme Granvelle le lui conseillait. Il objectait qu'à son avis le moment n'était pas encore venu pour prendre cette mesure (2). Le projet, minuté par Viglius, fut cependant envoyé de Bruxelles à Madrid et communiqué au conseil d'état, où il souleva de graves objections. Les conseillers belges qui résidaient à la cour d'Espagne pensèrent que le projet de Bruxelles ne répondait point à tant de promesses de clémence, aux urgentes instances des princes d'Allemagne et à une si longue attente; que les nombreuses exceptions qu'il contenait rendait la grâce plus stérile qu'il ne fallait (3). Mais, loin de se rendre à ces raisons, les conseillers espagnols trouvèrent que l'on avait montré trop d'indulgence à Bruxelles, et modifièrent le projet à l'insu de Tisnacq et de Hopperus. Enfin, le 18 novembre 1569, le roi envoya au duc d'Albe quatre projets différents de pardon général, en lui prescrivant de choisir, selon les circonstances, entre les quatre ordonnances, qui étaient plus ou moins étendues dans la grâce

(1) Lettre du roi au duc d'Albe, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II. p. 63. « Il me paraît, dit Philippe, qu'il est temps d'accorder le pardon général; et quoique Hopperus m'ait dit avoir reçu avis que Viglius a l'ordre de vous d'en préparer la minute, si, quand cette lettre vous parviendra, elle n'était pas dressée encore, vous en presseriez la rédaction, et vous me l'enverriez avec votre opinion, le plus tôt possible, parce qu'il importe, pour le repos de ces états, de leur faire cette grâce, même pour l'utilité qu'on en retirera, et qui, comme le dit Granvelle, sera bien supérieure au produit des confiscations. Ce sera d'ailleurs un moyen d'apaiser les Allemands, qui sont dans l'opinion que je veux dépouiller les naturels du pays de leurs biens, pour les donner aux Espagnols. »

(2) Ibid., p. 74.

(3) Lettre du conseiller Tisnacq au président Viglius, de Madrid, 15 mai 1569. *Documents historiques*, t. XII, aux Archives de l'état. Citation de M. Juste.

qu'elles accordaient (1). Le duc ne s'empressa point encore de publier l'amnistie. Le 15 janvier 1570, il écrit au roi qu'il « a reçu les quatre originaux du pardon général, mais qu'il ne l'a pas encore fait publier pour plusieurs motifs, et particulièrement à cause du procès de Montigny, qui n'est pas terminé, et de l'affaire du dixième denier, qui attend aussi une solution (2). »

Enfin il fallut s'exécuter. Le 16 juillet 1570, le duc d'Albe, assis sous un dais sur un fauteuil couvert de drap d'or, entouré des évêques, de Viglius, de Noircarmes et de Berlaymont, fit lire à Anvers, devant le peuple assemblé, l'amnistie royale et la bulle confirmative du saint père, dont le légat était présent. Les fanfares répondirent à cette lecture, mais le peuple resta silencieux, car on n'avait pas compris la lecture qui avait été faite. Le lendemain seulement, on alluma des feux de joie, et les réjouissances se succédèrent pendant plusieurs jours. Le cinquième, le duc, informant le roi de cette publication, disait qu'elle « s'était faite à la grande satisfaction du peuple, quoique ceux qui le gouvernent n'en eussent pas montré autant, parce qu'ils auraient voulu qu'aucune exception n'y fût insérée (3). » Et le roi répondait, le 16 septembre, qu'il avait vu la forme du pardon général publié à Anvers, le 16 juillet, et

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 113. « Le roi envoie au duc quatre projets différents de pardon général. Hopperus, qui ignore ce qui s'est passé au conseil, a fait des observations sur les changements apportés au premier projet rédigé à Bruxelles ; il lui a été répondu que ces changements avaient été faits à Madrid Le duc choisira entre les quatre projets, qui sont plus ou moins étendus dans la grâce qu'ils accordent, selon les circonstances. Il aura soin que les trois dont il ne se sera pas servi soient gardés avec un grand secret, pour que personne ne sache qu'ils lui ont été envoyés, car, s'il se déterminait à publier le plus rigoureux, et qu'on apprît qu'il en avait de plus favorables en son pouvoir, beaucoup de haine en rejaillirait sur lui. »

(2) Ibid., p. 119.

(3) « Con gran contentamiento del pueblo, aunque los que le gobiernan no le han tenido tanto, porque no quisieran excepcion ninguna. » — Lettre écrite d'Anvers ; ibid., p. 144.

« qu'il ne savait pas pourquoi ceux qui gouvernent (1) en ont eu peu de contentement, puisque ce pardon lui paraissait si favorable en tout (2). »

(1) « Los que goviernan. »

(2) Ibid , p. 151. — Je transcris le récit curieux du baron de Fer rals ambassadeur du roi de France à Bruxelles ; ce récit est extrait d'une des dernières publications de M. Gachard. *La Bibliothèque nationale à Paris, notices et extraits des documents qui concernent l'histoire de Belgique,* tom. II, pp. 487-488, lettre au roi, Anvers, 25 juillet 1570. « Sire, ayant demeuré deux ou troys jours à Bruxelles après le partement de monsieur le duc d'Alve, je suys venu en ceste ville où il est, ayant. dès dimanche dernier, XVI[e] de ce moys, faict publier le pardon général en place publicque, au devant la maison de la ville, où luy-mesmes assista sur ung tertre qui y estoit dressé exprès, sur les degrez duquel n'y avoit aultres que ses gardes, et luy assis au-dessus sur une chaise parée de drap d'or et ung dès au-dessus, portant un manteau de vellours couvert de broderye d'or, et au dessoubs seullement des chausses blanches et ung pourpoinct de satin blanc aussy couvert de broderye d'or. et luy assistoient les évesques qu'il a nouvellement érigez en ce pays ; et à l'un des costez de sa chaise estoient ses enffans, et le duc d'Ascot, et les S[rs] de Barlemont et de Noirkermes, et de l'aultre costé le chancelier de Brabant et le président Viglyus et aultres du conseil des estatz. — Et ayant ledict chancellier faict une harengue, ung aultre officier du roy catholicque feit la publication dudict pardon, sy bassement toutesfoys qu'on n'y peut quasy riens entendre. Toutesfoys pensoient-ilz bien que le peuple en feroit grande exultation et demonstration de joye, car le maistre d'hostel dudict S[r] duc, qui estoit derriere sa chaise, avoit arresté avec ceulx de la ville que, quand il monstreroit son mouchoir. ilz se mectroient tous à crier par joye et exultation. Mais il advinst qu'il monstra et branla assez son mouchoir sans que personne ouvrit la bouche pour en faire ung seul signe d'allégresse ; et seullement les trompettes firent leur fanfare, le peuple s'en retournant en murmurant de diverse sorte. — Depuys, Sire, j'ay entendu qu'on a parlé de faire feuz de joye : mais il n'y a personne qui s'en soit voulu esmouvoir. et aulcuns ont dict qu'ilz ne sçavent pour quoy faire ledict feu, n'ayant riens entendu de la sustance dudict pardon, comme il est vray, car ledict S[r] duc a fait deffence, sur peyne de la bart, d'en faire communication ny l'imprimer jusques à ce que qu'il l'ordonnera. Et pour ce qu'il y en avoit quelque quantité d'imprimez, ilz ont esté rescérez. sans que personne en aye peu avoir ; et croy que c'est jusques à ce qu'il aura esté publié en quelques aultres villes de par-deçà. Sytost que j'en pourray recouvrer, je ne fauldray, Sire, de vous en envoyer.

En réalité les exceptions étaient si nombreuses que l'impression générale fut peu favorable. Les hérauts avaient bien proclamé que le roi pardonnait à ceux qui, dans l'espace de deux mois, viendraient, avec un vrai repentir, abjurer leurs erreurs entre les mains des commissaires du saint père, mais ils avaient formellement exclu de ce pardon général les ministres et docteurs opposés à la religion catholique-romaine, de même que ceux qui les auraient appelés dans le pays ou qui leur auraient donné aide ; les consistoriaux et les diacres avec leurs hôtes ; les briseurs d'images ; les promoteurs du Compromis et ceux qui s'étaient mis à la tête des signataires de cet acte, de la requête des nobles et d'autres documents de cette nature ; ceux qui, lors de la dernière prise d'armes, s'étaient joints aux rebelles ou les avaient assistés, en leur procurant des vivres ou de l'argent, ainsi que ceux qui, de bouche ou par écrit, avaient tramé quelque chose contre le roi, en quelle façon que ce pût être ; les justiciers, magistrats, conseillers, gouverneurs, pensionnaires et secrétaires des villes, avocats, procureurs, huissiers, sergents et autres qui ne s'étaient point opposés aux « transgresseurs » et leur avaient donné mauvais exemple ; enfin tous ceux qui s'étaient joints, directement ou indirectement, aux hérétiques. Mais, quant à cette dernière catégorie, si quelque banni se montrait disposé à se disculper personnellement, ou demandait, endéans six mois, pardon par requête, on pourrait y avoir égard. Les biens déjà confisqués restaient acquis au fisc, à moins d'une décision contraire du roi. Quant aux états, villes, communautés ou confréries, qui auraient « forfait, » le roi se réservait ces cas pour y statuer et pour disposer des privilèges, comme il le jugerait convenable.

Mais j'entends qu'il n'est pas de trop grande efficace et dont beaucoup de gens se veuillent guères prévalloir : car (au moings comme ilz disent) il porte plus de réformations et de restrinctions qu'il ne faict de liberté, et s'en parle icy en beaucoup de sortes. »

Le sentiment public s'émut tellement, en présence de toutes ces exceptions, que le duc d'Albe crut nécessaire de faire une déclaration pour rassurer les esprits. A sa suggestion, des députés d'Anvers étant venus le remercier, il leur fit entendre que « le temps de la grâce avait succédé au temps de la justice, » et leur permit d'espérer que la clémence du roi s'étendrait sur les *réservés*, comme sur les autres (1). En même temps, il écrivait aux chefs du clergé pour leur demander des renseignements sur l'état religieux des diocèses, « afin, disait-il, que le roy s'eslargisse aux grâces, et aussi pour continuer les bons offices que nous avons tousjours faicts vers Sa Majesté afin de regarder ce peuple où il y a tant d'abusés et séduits par simplesse, d'un œil de clémence (2). »

D'autres mesures utiles s'associèrent à l'amnistie. C'est avant tout, dit M. Kervyn, un code de lois criminelles qui, bien qu'émané du duc d'Albe, réforme ce qui retraçait les temps barbares et qui sera observé pendant plusieurs siècles : œuvre excellente de Viglius, où quelques taches rappellent que Vargas a voulu y mettre la main (3). Le duc d'Albe a aussi fait préparer un code de législation civile, qui coordonnerait les dispositions confuses et parfois contradictoires des anciennes coutumes (4). Enfin un règlement militaire est publié pour réprimer l'indiscipline des soldats (5). Au même moment, les relations commer-

(1) Lettre du duc d'Albe au roi, écrite d'Anvers le 9 octobre 1570. *Correspondance de Philippe II*, tom. II, pp. 154-155.

(2) Lettre du duc d'Albe, du 25 octobre. Citation de M. Kervyn.

(3) Lettre de Viglius, p. 563; Lettre de Ferrals, du 24 octobre 1570. Citations de M. Kervyn. — « Le duc d'Albe, dit Ferrals, a voulu avant son partement de deçà, par lui de longtemps projecté, laisser mémoire de luy en ces Pays-Bas : il a faict faire, et depuis peu de jours publier, des ordonnances contenant plusieurs articles, tant sur la justice que sur la police (ordonnances des 5 et 9 juillet 1570). »

(4) Lettre du duc d'Albe du 5 mai 1570. Citation de M. Kervyn.

(5) Règlement militaire du Brabant, du 11 août 1570. Archives de la Flandre occidentale. Citation du même.

ciales se rouvrent avec l'Angleterre. Rapide éclaircie sous un horizon chargé de nuages, selon l'expression de M. Kervyn.

Quelque temps après la publication du pardon général, l'archiduchesse Anne d'Autriche, dont les fiançailles avec Philippe II avaient été naguère célébrées dans la cathédrale de Prague, descendit le Rhin jusqu'à Nimègue. Le 19 août, elle fit son entrée dans cette ville, où elle était attendue par le duc d'Albe et des députés des états chargés d'offrir à la nouvelle reine d'Espagne un présent de deux cent mille florins. Elle se rendit ensuite par terre à Anvers, où, le 29, elle fit une entrée pompeuse. Après avoir passé quelques jours dans des fêtes continuelles, elle se dirigea vers la Zélande, et, le 25 septembre, elle s'embarqua à Flessingue, pour faire voile vers l'Espagne. Le comte de Boussu, gouverneur de la Hollande, l'escortait avec une flotte de vingt-six vaisseaux montés par seize cents hommes de troupes wallonnes (1).

Empruntons, avant d'aborder une autre phase de notre sujet, quelques pages encore à M. Kervyn. Que l'amnistie, dit-il, ait produit, malgré les réserves qui y étaient insérées et malgré l'application qu'en fit Vargas (2), un effet salutaire, on ne saurait en douter. Dans toutes les villes, des familles qui avaient été

(1) M. Juste, pp. 533-534. Voir pour les détails, qui ne manquent pas d'intérêt, les lettres du duc d'Albe au roi, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 149, 150 et 152. — M. Kervyn ajoute à ce propos : « Un grand accueil fut fait dans les Pays-Bas à la fille de l'empereur. Le duc d'Albe se rendit au devant d'elle. Des fêtes brillantes furent données en son honneur. Lord Cobham avait été envoyé par la reine d'Angleterre à Anvers pour la féliciter et lui offrir, au nom d'Élisabeth, une bague d'un grand prix. Il fut reçu aussi par le duc d'Albe qui avait fait faire par un peintre habile le portrait de la reine d'Espagne pour l'offrir à Élisabeth et qui promit en même temps à son ambassadeur de faire punir un religieux de Bruges qui avait mal parlé de la reine d'Angleterre. « J'ai trouvé le duc d'Albe fort gracieux, » écrit lord Cobham (Lettre du 31 août 1570. Brit. Mus. Galba, c. IV). *Les Huguenots et les Gueux,* tom. II, p. 233.

(2) Lettre de Viglius, du 25 octobre 1570. Citation de M. Kervyn.

entraînées par la parole des novateurs, rentrèrent au giron de l'Église. C'est ainsi que l'évêque de Bruges fait connaître au duc d'Albe que quatre mille deux cents habitants de cette ville se sont réconciliés et que parmi eux il en était à peine cent coupables de quelque délit grave d'hérésie. De son côté, l'évêque de Bois-le-Duc écrit que, dans son diocèse, six mille personnes ont suivi le même exemple. Dans la seule ville d'Anvers, le nombre des réconciliés dépassa quatorze mille.

Il faut mentionner ici, continue le même historien, un projet qui, faisant revivre des idées déjà plusieurs fois produites et abandonnées, tendait à séparer les Pays Bas de l'Espagne et à en former un royaume qui n'eût relevé de Madrid que par le lien qui s'attache à la suzeraineté. Hopperus, l'un des conseillers belges qui résidaient en Espagne, avait, dans un mémoire adressé à Philippe II, vivement insisté sur la formation d'une nationalité belge, attachée à la foi, dévouée à ses libertés, qui eût consolidé l'union des provinces du nord et du midi, et eût trouvé en elle-même les ressources nécessaires pour se maintenir sans épuiser celles de l'Espagne.

Erasso est consulté; et ce ministre, qui plus que personne aura contribué à perdre les Pays-Bas, rédige un long mémoire, chargé d'exemples empruntés à l'histoire, dont la conclusion est qu'il y a peu d'avantage à les conserver. Lucain, dans sa Pharsale, n'a-t-il pas indiqué comme un des périls de Rome la rébellion des peuples vaincus, et le glorieux empereur Charles-Quint n'a-t-il point, par son abdication même, fait connaître que le gouvernement de tant d'états pèse trop sur les épaules d'un roi (1)? Philippe II se laissa persuader par les discours d'Erasso. « Le même projet, écrivait-il au duc d'Albe, fut conçu, avant mon départ des Pays-Bas (2). Les circonstances sont aujourd'hui

(1) Brit. Museum, Add. 28708. Citation du même.
(2) C'est ce projet qui a été publié par M. Groen, Supplém , p. 73. Citation du même.

plus favorables. Ne pourrait-on pas engager les habitants des Pays-Bas à demander eux-mêmes que ce projet se réalise (1)? » Il ne paraît point que le duc d'Albe ait donné suite à cette communication. Philippe II eût pu rester roi des Pays-Bas, comme il était roi de Naples; mais s'il avait cru devoir déposer cette couronne, ceux qui auraient pu la porter n'auraient point manqué à ce noble dessein. On eût pu choisir entre Don Juan d'Autriche et Alexandre Farnèse, l'un et l'autre associés par leur naissance aux traditions du pays, l'un fils, l'autre petit-fils de Charles-Quint.

Un mémoire remis au duc d'Albe en 1568 à Maestricht, c'est-à-dire au milieu même du bruit des armes, probablement l'œuvre de Viglius, retraçait les mêmes idées que son ami Hopperus avait développées à Madrid. C'était, y lisait-on, une indubitable maxime que les Pays-Bas ne pouvaient se conserver par la force seule. Il fallait trouver le moyen de regagner le cœur des sujets, et il était à désirer que le roi n'ajournât pas plus longtemps son voyage « pour effacer l'opinion universelle que l'on a conceue, quoiqu'à tort, du peu d'affection que Sa Majesté porte à ces pays, n'y ayant esté de tant d'années, qui a fa ct perdre à beaucoup l'amour et le respect. » On proposait de créer dans les Pays-Bas, comme en Espagne, des commanderies afin de s'attacher la noblesse. « La noblesse, disait-on, y est la plus intéressée, car il n'y en a guères qui ne soyent ou parens ou alliés ou amis de quelque exécuté ou qui ayt ses biens confisqués ou passé quelque infamie, par où ils se trouvent privés de leurs parents, alliés et amis, et frustrés de la succession qu'ils en pouvoient attendre et ne retiennent sinon une tache perpétuelle en leur lignage. » Ce conseil fut écouté. On érigea trente commanderies, dont le revenu variait de trois mille cinq cents à six cents florins. Parmi ceux qui les obtinrent,

(1) Lettre de Philippe II, du 4 juillet 1570; lettre de Ferrals, du 20 septembre 1570. Id.

figuraient le seigneur de Beauvoir, qui avait vaincu les gueux à Austruweel, et le seigneur de Runneghem qui avait dispersé les sectaires de la West-Flandre. A ces noms il faut ajouter ceux du baron d'Aubigny et du seigneur d'Inchy, qui plus tard devaient jouer un rôle important, mais non pas en servant le roi (1).

Cette période d'apaisement arrivait trop tard. Pendant deux années, les forces du duc d'Albe s'étaient épuisées dans la lutte incessante que lui livraient sa conscience et le soin de son honneur — c'est toujours M. Kervyn qui parle. — « Le duc a beaucoup vieilli, » écrit Albornos; et il ajoute quelques jours après : « L'état de santé du duc m'inspire beaucoup de crainte: ce pays le tue (2). » Certes c'étaient des émotions bien vives que celles que chaque jour renouvelaient les larmes, les prières, les sollicitations éplorées; et bien différent était le rôle réservé à son épée quand, sous la bannière de Charles-Quint, elle répandait le sang, non sur un échafaud, mais sur un champ de bataille. Cette âme altière était rongée par le remords. C'est Vargas qui nous l'apprend en nous faisant connaître le sentiment intime qui le portait à détester et à regretter tout ce qu'il avait fait, *el odio y fastidio do todo quanto ha hecho* (3). On comprend le cri qui s'échappe de son cœur quand il écrit au secrétaire Çayas : « J'espère que le roi me retirera bientôt de cet enfer (4). »

La mission du duc d'Albe, telle qu'il l'avait acceptée des mains du roi, c'était d'étouffer les séditions, c'était de repousser les rebelles : il la considérait comme terminée. Il n'avait jamais hésité à sacrifier pour l'intérêt du roi sa santé et sa vie, mais il

(1) Mémoire remis en 1568 à Maestricht au duc d'Albe. British Museum, Add. 28762, f. 244; Lettre du duc d'Albe, du 31 janvier 1569; Lettres de Philippe II, du 26 décembre 1569 et du 4 juillet 1570. Citations de M. Kervyn.

(2) Lettre d'Albornos, du 4 avril 1569. *Correspondance de Philippe II*, t. II Citation de M. Kervyn.

(3) Lettre de Vargas, du 10 octobre 1570. Ibid.

(4) Lettre du duc d'Albe, du 12 septembre 1569. *Docum. ined.*, t. XXXVIII, p. 186. Cf. ibid., p. 213. Citations de M. Kervyn.

jugeait désormais sa présence inutile aux Pays-Bas. L'obéissance au roi y était complète, et l'on n'avait plus rien à y craindre du prince d'Orange. Les Allemands avaient déposé les armes, et, tant qu'il n'y aurait rien à faire de ce côté, les Anglais ne bougeraient point. Quant à la France, elle était tombée si bas qu'il n'y avait rien à en redouter (1). Dans une autre lettre adressée quelques mois plus tard au roi, il résume plus nettement encore ce qu'il a fait : « J'ai étouffé les troubles, fait tomber des têtes, confisqué des biens, gagné des combats, assuré l'obéissance à Votre Majesté » (2). Il ne lui restait plus rien à faire, et il ne demandait qu'à renoncer à son gouvernement.

Le bruit était généralement répandu que le duc d'Albe allait quitter les Pays-Bas et qu'il y serait remplacé par un parent de Ruy Gomez, le duc de Medina-Celi, dont on vantait la clémence et la douceur (3). Vargas se préparait aussi à s'éloigner; mais il écrivait à Philippe II pour que le roi maintînt tout ce qu'avait ordonné le duc d'Albe (4); et en même temps il réclamait quelque récompense, car de cela, disait-il, dépendait son honneur : « *Desto depende mi honor* (5). »

Mais Philippe II, ne considérant pas encore comme accomplie la mission du duc d'Albe, retenait en Espagne son successeur désigné, et le duc songeait à reprendre ses projets financiers, qui devaient si malheureusement favoriser la cause des fugitifs et des rebelles. Cependant la situation était changée. La récon-

(1) Lettre du duc d'Albe, du 23 octobre 1570. Brit. Museum, Add. 28387. Id.

(2) Lettre de Vargas, du 10 octobre 1570. Ibid.

(3) Lettre de Granvelle, du 25 novembre 1570. Groen, t. IV. — Le cardinal Espinosa annonça au duc d'Albe, par une lettre du 16 septembre 1570, que Philippe II avait choisi pour son successeur le duc de Medina-Celi. Brit. Mus., Add. 28385. Id.

(4) Lettre de Vargas, du 7 octobre. *Correspondance de Philippe II*, t. II. Id.

(5) *Les Huguenots et les Gueux*, tom. II, pp. 232-238.

ciliation de Charles IX et des Huguenots était venue ranimer les espérances du prince d'Orange, et la paix de Saint-Germain (1) lui rendit, avec ses possessions des bords du Rhône, son influence et son crédit. Vers le même moment, une fête brillante réunissait les princes protestants des bords du Rhin au château d'Heidelberg pour les noces du comte palatin Jean Casimir avec l'une des filles du duc Auguste de Saxe (2). Le prince d'Orange y assista, et sans doute il trouva les princes allemands animés des meilleures dispositions en présence des heureux résultats de leur invasion en France (3).

Un ancien pensionnaire de la ville d'Anvers, qui figurait parmi les bannis, Jacques de Wesembeke, s'efforçait, entre tous, de

(1) La troisième guerre religieuse durait depuis deux ans. Vainqueurs et vaincus tour à tour, les deux partis en étaient également las. En vain le roi d'Espagne Philippe II offrit à Charles IX un secours de neuf mille hommes pour la continuer. En vain le pape Pie V écrivit à Catherine de Médicis : « Comme il ne peut y avoir de communion entre Satan et les fils de la lumière, on doit tenir pour assuré qu'il ne peut y avoir aucune composition entre les catholiques et les hérétiques, sinon pleine de fraude et de feintise. » — « Nous avions, dit Montluc, battu et rebattu nos ennemis, mais nonobstant cela, ils avoient si bon crédit au conseil du roi que les édits étoient toujours à leur avantage. Nous gagnions par les armes, mais ils gagnoient par ces diables d'écritures.» La paix fut conclue à Saint-Germain en Laye, le 8 août 1570. plus équitable et meilleure pour les réformés, dit M. Guizot. que les traités précédents; car outre une assez grande extension du libre exercice de leur culte et de leurs droits civils dans l'état, elle accordait « pour deux ans, aux princes de Navarre et de Condé, et à vingt gentilshommes de la religion, désignés par le roi, la garde des villes de la Rochelle, Cognac, Montauban et la Charité, où se pourroient retirer ceux de la religion qui n'oseroient retourner sitôt en leurs maisons » Tous les membres des parlements, tous les officiers royaux et municipaux et les principaux habitants des villes où existaient les deux religions étaient tenus en outre de jurer « l'entretenement de l'édit. » *L'histoire de France racontée à mes petits-enfants*, tom. III, pp. 325-326.

(2) Lettre du duc d'Albe, du 5 juillet 1570. Archives nationales à Paris, K, 1516. Citation de M. Kervyn.

(3) Le bruit courait, dès cette époque, que le prince d'Orange réunissait une armée en Allemagne; mais l'on disait que ces levées se faisaient moins pour lui que pour la reine d'Angleterre. Note du même

ranimer le zèle du prince d'Orange. C'est Wesembeke, remarque M. Kervyn, qui autrefois a répandu dans les Pays-Bas les livres de Luther (1). On dit de lui qu'il est le cœur du prince d'Orange (2). Wesembeke « le hante plus que nul autre d'Anvers... le prince luy attribue un esprit diabolic (3). » Il est son premier conseiller, et les gueux savent avec quelle ardeur il le sert et l'avertit des « occurrences (4). » Il écrit d'Allemagne à ses amis d'Anvers qu'ils se tiennent ferme, et que bientôt ils verront un autre monde (5). Les mémoires et les autres écrits qu'il a laissés, attestent une chaleur et une éloquence qui le placent à côté de Marnix (6). Si sa vie ne devait pas être longue, les partisans de la réforme jugèrent du moins les services qu'il rendit à leur cause assez éclatants pour placer sa tombe à côté de celles de Luther et de Mélanchton à Wittemberg (7).

Jacques de Wesembeke avait exposé au prince d'Orange que rien n'était plus aisé, ni plus opportun que d'organiser une insurrection provoquée par les rigueurs du duc d'Albe. Il partit le 1er juillet 1570 de Dillenbourg et se dirigea d'Emmerich vers Utrecht ; il se rendit de là à pied à Ysselstein et à Alphen. Il remit des instructions secrètes à Thierri Sonoy, à Bernard de Waroux, à Adrien Van Swieten et à l'écoutète de Bréda, Druyren. On lui donna les meilleurs renseignements sur les intentions des habitants de Leyde et de Delft ; on offrit de lui livrer De-

(1) Lettre de Marguerite de Parme, du 30 août 1566. Gachard, *Correspondance du prince d'Orange*, t. II ; lettre de Morillon, du 31 août 1566 ; Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I. Citation de M. Kervyn.

(2) Lettre de Morillon, du 13 avril 1567. *Corresp. de Granvelle*. Id.

(3) Lettre de Morillon, du 18 avril 1567. Ibid.

(4) Lettre de Wesembeke (Hans Baert), du 19 avril 1569. Groen, t. III. Id.

(5) Lettre de Morillon, du 19 avril 1567. *Corresp. de Granvelle*. Id.

(6) Nous l'avons cité comme historien dans notre tome X, p. 879. Ses mémoires ont été publiés par M. Rahlenbeek.

(7) *Journal de Pierre de l'Estoile*, cité par M. Kervyn. *Les Huguenots et les Gueux*, tom. III, p. 241.

venter. Des nouvelles non moins favorables lui arrivèrent de Harlem et de Nimègue. Parmi les villes à occuper par surprise se trouvaient Amsterdam, Gouda, Enkhuysen, Medemblik, Gorcum et de plus Groningue « avant que la citadelle se fasse. » Tout le monde se montrait bien disposé « pour les bonnes nouvelles qu'on y savoit de l'armée de l'amiral et de la paix de France (1). » Du reste ce n'était pas seulement en Hollande que le Taciturne organisait les *renditions* de villes. Un an plus tard, une commission fut donnée à deux chefs des gueux de bois, Jacques Van Mieghem et Jacques Blommaert, pour s'emparer d'Audenarde. A ceux-ci était abandonné, à défaut de collectes, le produit du pillage des monastères (2).

Dans les premiers jours d'août, Wesembeke était revenu à Wesel. La jeune archiduchesse d'Autriche était attendue à Nimègue. Il ne s'agissait de rien de moins que de l'enlever si son escorte était peu nombreuse. Le prince d'Orange avait recommandé qu'on la conduisît en lieu sûr et qu'elle ne tombât pas entre les mains des marchands. Il la considérait surtout comme un gage, et sans doute à ses yeux, dit toujours M. Kervyn, elle devait répondre de la délivrance du comte de Buren. Mais le projet ne réussit point, le duc d'Albe s'étant avancé lui-même au devant d'elle jusqu'à Nimègue avec une nombreuse cavalerie (3). Lorsque, quelques jours après, le prince rendit public l'ordre donné à ses partisans de laisser passer avec respect le navire qui portait la jeune reine d'Espagne, il n'y eut vraisemblablement là qu'un piège qu'expliquent suffisamment les in-

(1) Journal de Wesembeke, British Museum, Galba, C. IV. Citation de M. Kervyn.

(2) M. Kervyn, p. 242. — Voir le texte flamand de la commission donnée par le prince d'Orange à Jacques Blommaert le 26 août 1531, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tom. III, pp. 36-38. — M. Kervyn invoque aussi le témoignage de Bor.

(3) Lettre du prince d'Orange, du 22 août 1570. *Doc. inéd. du* XVI[e] *siècle*, p. 76; Lettres de Ferrals, du 9 et du 17 août 1570. Gachard, *la Bibl. nat. de Paris*, t. II, p. 490. Citations de M. Kervyn.

structions secrètes données à Wesembeke. C'est l'opinion de M. Kervyn, qui ajoute qu'on en fut tellement persuadé que toute la flotte du comte de Boussu servit d'escorte à Anne d'Autriche(1).

Les pouvoirs les plus étendus avaient été donnés, le 5 août 1570, à Wesembeke (2), et dès ce moment il importe de déterminer avec soin, remarque le même historien, la part qui revient au Taciturne dans les démarches si nombreuses et si actives qui devaient préparer l'insurrection dans le nord des Pays-Bas. Le 5 août, le prince d'Orange adresse un appel à tous ceux qui ont été expulsés des Pays-Bas pour la parole de Dieu ou qui gémissent encore sous la servitude du tyran. Il les invite à contribuer généreusement aux collectes qui se feront pour hâter l'heure de la délivrance (3). « Assurez les habitants d'Utrecht, écrit-il à Wesembeke, que, depuis que j'ai vu la tyrannie et la servitude que cherchent à introduire les étrangers, je n'ai rien plus à cœur que de briser ce joug et de rétablir l'ancienne liberté. Assurez les, ainsi que les bourgeois de toutes les autres villes, que, s'ils restent fidèles à leur ancienne réputation d'avoir, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, maintenu toujours leur liberté, je les assisterai de tout mon pouvoir. Je ne cherche point mon avantage particulier, mais uniquement le bien et la liberté du pays. Ne serait-ce pas la plus lamentable chose que de voir un pays naguère si florissant tomber en une si exécrable servitude (4)? »

Wesembeke présenta le prince d'Orange comme le défenseur des consciences opprimées. Il fit prier Dieu pour le succès de ses efforts, mais le Taciturne redoutait les violences et les imprudences des ministres calvinistes. Les ministres, disait-il, « ne sont pas bien exercités au maniement de tels affaires, et

(1) Lettre de Ferrals, du 20 septembre 1570.
(2) British Museum, Galba. C. IV.
(3) Papiers de Wesembeke, British Museum, ibid.
(4) Lettre du prince d'Orange, du 12 septembre 1570. *Doc. inéd. du XVIe siècle*, p. 77.

quelque zèle trop inconsidéré les pourroit transporter à parler quelque peu trop ouvertement (1). » La correspondance du Taciturne avec Wesembeke atteste son infatigable activité. Tantôt il lui mande de conférer avec le bourgmestre de Groningue, qui s'est réfugié à Emden ; tantôt il lui annonce qu'il a reçu à Dillenbourg la visite de Thierri Sonoy et du bourgmestre de Gorcum ; tantôt il lui envoie des *blanchets*, c'est-à-dire des commissions délivrées en blanc où l'on devait inscrire les noms de ceux qui lui voulaient venir en aide ; mais ce qui le préoccupe surtout, c'est l'argent dont il a besoin. Il est prêt à exposer sa vie pourvu qu'on lui en envoie ; tant qu'il n'en aura point, il ne pourra donner aucune assurance aux villes, ni aborder aucune bonne œuvre. Sans argent on ne fait rien, surtout avec les Allemands. Il lui faut quelque bonne somme pour le commencement, par exemple cinquante ou soixante mille florins pour lever en Allemagne deux ou trois mille chevaux et six ou sept mille hommes de pied (2).

Wesembeke écrit des lettres pressantes pour obtenir de l'argent (3). Des collectes sont organisées par les soins des ministres, non seulement dans les Pays-Bas, mais aussi en Allemagne et en Angleterre parmi les réfugiés. Près des uns on invoque le zèle religieux ; on expose aux autres la honte qu'il y aurait à se signaler par un refus. Si les collectes produisent beaucoup, on pourra, après avoir payé les gens de guerre, promettre aussi des pensions aux *retournés*, c'est à dire à ceux qui quitteraient le drapeau du duc d'Albe, et ce serait un grand succès que de gagner le comte de Mégem (4). Du

(1) Lettres du même, du 22 octobre et du 23 novembre 1570, ibid., pp. 83 et 104.

(2) Lettres du prince d'Orange, du 12 septembre, du 22, du 26 et du 30 octobre et du 5 novembre 1570. *Doc. inéd. du* XVIe *siècle.*

(3) Lettre de Wesembeke, du 5 novembre 1570. Brit. Mus., Galba. C. IV.

(4) Lettres du prince d'Orange, du 22 et du 31 octobre 1570. *Doc. inéd. du* XVIe *siècle*, pp. 83 et 93.

reste il convient que l'intervention du prince d'Orange reste ignorée du duc d'Albe; il est même utile de répandre le bruit qu'il a quitté Dillenbourg pour se retirer dans la Thuringe (1). Un langage mystérieux voile les noms que l'on veut cacher. Les provinces sont désignées par les métaux, tels que l'or, l'argent, le cuivre, l'acier, le plomb, l'étain. Quant aux villes, on les assimile aux dieux, aux déesses ou aux héros de la fable (2). Cependant les collectes produisent peu de chose. Les riches montrent moins de zèle que les pauvres. Les dieux cherchent de mauvais prétextes. Apollon (Rotterdam) avait promis quatre mille florins et n'en remet que deux cents. Janus si riche paie à peine trente ou quarante florins. « C'est une pure moquerie (3). »

Le prince d'Orange avait non seulement acheté des armes et de la poudre; mais il avait aussi fait lever trois mille chevaux en Allemagne, et un *rit-meister* s'était avancé jusqu'à deux lieues de Venloo pour appuyer une tentative sur Isis (4). Il comptait sur l'aide de l'Allemagne, et ses amis (5) opposèrent, à la diète de Spire, les réclamations du prince d'Orange à celles du duc d'Albe, qui insistait pour que l'empereur, avec la reine d'Angleterre et d'autres princes, mît un terme aux brigandages et aux pirateries dont souffraient les Pays-Bas. L'empereur fit droit aux griefs du duc d'Albe, et s'il ne pouvait rien obtenir d'Élisabeth, il ne manqua point d'écrire aux princes des bords du Rhin afin qu'ils ne prêtassent aucun appui aux rebelles des Pays-Bas. Quant aux démarches du prince d'Orange soutenu par les

(1) Ibid., p. 87.

(2) Lettre du prince, du 18 novembre.

(3) Lettre du même, du 27 novembre. Doc. inéd. p. 108.

(4) *Doc. inéd. du* XVI[e] *siècle,* pp. 119, 122, 127. Groen, t. III, p. 386. Citations de M. Kervyn.

(5) Les gueux réfugiés à Emden avaient mis en délibération s'ils enverraient un mémoire à la diète de Spire. Henri Modat n'était point de cet avis. Néanmoins un mémoire rédigé par Dathenus, Coornhert et Corneille Rethius, reçut la signature du prince d'Orange. British Museum, Galba, C. IV. Note de M. Kervyn.

électeurs protestants, l'empereur n'en tint compte : sa fille, dit M. Kervyn, n'avait-elle pas épousé le roi d'Espagne?

Tout aboutit à un assez stérile résultat. Herman de Ruyter surprend Hamadryade (le château de Loevestein). Il n'obtient pas le secours qu'il attendait de Janus. Une autre tentative dirigée contre Triton et Pollux est abandonnée, et Hamadryade retombe au pouvoir du duc d'Albe. Les complots ourdis à Utrecht et à Deventer sont restés sans suite. Une tempête et les vents contraires font échouer ceux qui avaient pour but d'embarquer à Emden des troupes qui se seraient emparées de Hoorn et d'Enkhuysen. Il ne resta à Wesembeke qu'à se retirer en Allemagne (1). Le prince d'Orange s'était vu réduit à congédier ses reîtres : aucun mouvement sérieux n'avait éclaté en Hollande (2).

Les tentatives des fugitifs et des rebelles sur un point opposé eurent un caractère et des conséquences beaucoup plus graves. Parmi ces ennemis de la puissance espagnole, un des plus redoutables par son courage et son activité était sans contredit Louis de Nassau. Lorsque les huguenots eurent obtenu, par la paix conclue à Saint-Germain, des garanties qui leur assuraient le libre exercice de leur religion et le droit de parvenir, comme les catholiques, à toutes les charges de l'état, le comte Louis essaya d'intéresser à la cause des Pays-Bas non seulement l'amiral Coligny, mais le roi Charles IX lui-même. Le dernier traité ayant réintégré Guillaume de Nassau dans la possession de la principauté d'Orange, son frère fut appelé à la régence de cet état et saisit ce prétexte pour prolonger son séjour en France. En réalité toutes ses pensées étaient tournées vers les Pays-

(1) Lettre du prince d'Orange, du 24 décembre 1570, et du 8 janvier 1571. *Doc. inéd. du* XVI[e] *siècle;* lettres du duc d'Albe, du 29 décembre 1570 et du 22 janvier 1571. *Corresp. de Philippe II,* t. II; lettre du prince d'Orange, du 25 décembre 1570. Groen, t. III, p. 385. Citations de M. Kervyn.

(2) M. Kervyn, *les Huguenots et les Gueux,* tom. II, pp. 239-248.

Bas, et il s'efforçait de seconder les efforts du prince d'Orange par ses relations intimes avec les chefs huguenots et par les intelligences qu'il noua également avec Walsingham, représentant de la reine Élisabeth à la cour de France (1). Ceci réclame quelques développements ; nous les empruntons, comme ce qui précède, à M. Kervyn.

« Coligny est le roi de Saintonge, » écrivait don Francès de Alvala au duc d'Albe (2). En effet, remarque l'auteur des *Huguenots et des Gueux*, il y a alors deux rois en France ; il y a aussi deux capitales, d'abord celle de la France catholique, puis celle de la France huguenote où l'Allemagne et l'Angleterre envoient leurs députés, où les fêtes sont plus rares, mais où il n'y a pas moins de puissance. La Rochelle est la capitale des Huguenots. Bâtie à l'extrémité d'une anse qui lui ouvre l'accès de la mer, défendue du côté de la terre par des marais et une vieille enceinte, elle était une bonne boutique bien fournie, selon l'expression de La Noue, c'est à dire, un précieux arsenal pour les hugenots, et, en même temps, pour emprunter encore ses expressions, la voie et la porte par lesquelles ils pouvaient introduire l'étranger en France (3). Tavannes tient le même langage

(1) M. Juste, *Les Pays-Bas sous Philippe II*, t. II, pp. 569-570.

(2) Lettre d'Alava, du 24 juillet 1572 (Arch. Nat. à Paris, K. 1522). Citation de M. Kervyn.

(3) *Mémoires de la Noue*, chap. XXVIII. — François de la Noue, dit *Bras de fer*, fameux capitaine calviniste, né en Bretagne en 1531, entra fort jeune au service, et fit d'abord la guerre en Italie et dans les Pays-Bas. Quand les guerres religieuses eurent commencé en France, il se mit à la tête d'un parti de calvinistes, prit Orléans et d'autres places en 1567, et fut chargé du commandement de la Rochelle. Suspect à ses coreligionnaires par sa modération, il passa dans le camp du duc d'Anjou ; puis, s'étant réconcilié avec le parti réformé, il fit de la Rochelle une place redoutable, servit Henri III et le roi de Navarre (Henri IV) contre la ligue. Envoyé par Henri IV, avec le titre de lieutenant-général contre le duc de Mercœur, il périt au siége de Lamballe en 1591. On a de La Noue des Mémoires ou *Discours politiques et militaires*, et des *Remarques sur l'Histoire de Guichardin*.

que La Noue. « La Rochelle libre, c'est la teste par où les aultres se gouvernent; c'estoit laisser les practiques d'Angleterre, de Flandres et aultres toutes ouvertes (1). »

Louis de Nassau, tenu en grande estime par les chefs huguenots à raison du courage qu'il avait montré à la journée de Moncontour, résidait à la Rochelle. Une tâche assez peu honorable l'y retenait. Le produit des pillages opérés par les pirates de la Zélande était déposé à Chef-de-Baie, aux portes de la Rochelle (2). Louis de Nassau surveillait ce commerce assez illicite, car c'était grâce à ces bénéfices qu'il entretenait sa propre maison et qu'il faisait face aux dépenses que réclamait en France le soin des intérêts de son frère le prince d'Orange. Il exerçait une autorité presque souveraine sur les corsaires qui parcouraient la mer des bouches de la Meuse à celles de la Loire. Tantôt il ordonnait de ne pas retenir les navires chargés de marchandises françaises qu'on avait saisies (3), tantôt il délivrait à des marins de Nantes des laissez-passer où il s'exprimait en ces termes : « A tous les capitaines de l'armée navale de mon très honoré seigneur et frère le prince d'Orange, duquel nous représentons la personne en ladite armée et partout ailleurs (4). » Parfois, s'embarquant quelques jours avec les pirates, il prenait part de sa personne à leurs aventures et à leurs succès (5).

(1) *Mémoires de Tavannes.* — Ces Mémoires, très importants, vont de 1560 à 1596.

(2) *Mémoires de la Huguerie*, t. I, p. 19. Voyez aussi les dépêches de don Francès de Alava, du 20 décembre 1569, et de Charles IX à Fourquevaulx, du 22 février 1571. Note de M. Kervyn.

(3) Ordre de Louis de Nassau, du 10 mars 1571. Arch. Nat. à Paris, K. 1521. Un autre ordre du même genre se trouve aux mêmes archives. K 1519. Id.

(4) Laissez-passer, du 28 mars 1572. Arch. Nat. à Paris, K. 1511[164]. Id.

(5) Dans une lettre du 19 juin 1571, Alava rapporte que Louis de Nassau s'est embarqué sur ses navires. Six jours après, il ajoute que le comte est revenu pour vendre ce qu'il a pris. — Louis de Nassau envoyait sans cesse de petits navires de la Rochelle en Angleterre (Lettre d'Alava, du 15 mai 1571). Id.

Huit jours avant la conclusion de la paix de Saint-Germain, don Francès de Alava écrivait au duc d'Albe : « On parle ouvertement ici d'envahir les Pays-Bas. Le comte Louis de Nassau annonce publiquement (1) que son frère le prince d'Orange commencera la guerre avec trois mille chevaux, six mille hommes de pied et six pièces de grosse artillerie, et que la majeure partie des villes l'appelle (2) : parole toute naturelle chez des rebelles (3)... Coligny a, dit-on, réuni aussi quatre mille chevaux. On répète dans l'armée de Charles IX que la France étant réconciliée (4) et toutes les anciennes divisions étant oubliées, il faut rejeter la guerre au dehors et venger les injures faites par Philippe II au roi de France et à sa couronne, notamment la mort de sa sœur (5). C'est le seigneur de Méru qui se montre le plus ardent. On a dit dans un banquet militaire : « Bientôt nous ferons meilleure chère à Bruxelles, et comme quelques-uns se récriaient et déclaraient qu'ils ne voulaient pas servir avec des traîtres, le maréchal de Cossé leur a imposé silence : « Vous servirez, leur a-t-il dit, là où le roi vous enverra. »

Don Françès de Alava, ambassadeur d'Espagne à Paris, porte ses plaintes à Catherine de Médicis : « Vous autres, dit-il à la reine-mère, vous vous entendez avec le prince d'Orange (6); » mais Catherine proteste qu'elle est l'amie de Philippe II. Alava n'en croit rien. « Je suis convaincu, écrit-il au duc d'Albe, que le comte Louis dirige toute la pratique (7). » Au mois d'octobre 1570, des agents du prince d'Orange se trouvaient à Paris (8).

(1) « Publicamente certificando. »
(2) « Que la mayor parte de las villas le llaman. »
(3) « Palabra natural de rebeldes. »
(4) « Francia hermanada. »
(5) Allusion aux calomnies répandues contre Philippe II à propos de la mort de sa femme, la reine Élisabeth de France.
(6) « Bien acabastes vos otros al principe de Orange. »
(7) Lettre d'Alava, du 1er août 1570. Arch. Nat. à Paris, K. 1516. Citation de M. Kervyn.
(8) Lettre d'Alava, du 11 octobre 1570.

On parlait ouvertement des projets que Louis de Nassau formait de concert avec le prince de Navarre. Le bruit s'en répandit jusque dans les Pays-Bas ; mais on n'osait en rien dire devant l'ambassadeur de France Ferrals, parce que le prince de Navarre était de la maison royale et avoué par Charles IX pour son bon vassal (1).

C'est dans l'Angleterre que Louis de Nassau chercha le plus sincère et le plus sympathique appui. Il y trouvait une communauté de vœux pour le succès de la réforme, et Élisabeth, bien mieux que Catherine de Médicis, avait apporté à cette cause un concours qui ne lui manqua jamais. La reine d'Angleterre était alors représentée en France par un ambassadeur habile et instruit, Walsingham (2). Rien n'est plus digne d'attention que la correspondance qui se poursuit entre Walsingham et le sécrétaire d'état Cecil, devenu tout récemment lord Burleigh (3).

(1) Lettre de Ferrals, du 30 décembre 1570. Gachard, *La Biblioth. nation. de Paris,* t. II, p. 503.

(2) Walsingham avait pour devise : *Video et taceo.* Il voyait, non seulement par ses yeux, mais aussi par ceux de ses nombreux espions qui lui livraient les dépêches secrètes, car il disait qu'il n'en coûtait jamais trop pour bien savoir ce qui se passe. On lui reprochait non seulement d'intercepter les dépêches qui l'intéressaient, mais aussi d'en rédiger parfois de fausses, qui ne lui étaient pas moins utiles. En même temps il savait se taire; et, s'il parlait, c'était pour flatter ceux qu'il voulait perdre. Il composa des maximes politiques, dont le dernier mot est qu'il faut se rendre nécessaire aux princes pour s'en faire aimer; et, parmi les moyens de se rendre nécessaire, une place trop large est occupée par les viles adulations et les coupables complaisances. Il n'est sévère ni pour Séjan, ni pour César Borgia, et cite volontiers Commines; mais il est assez sage pour comprendre l'inconstance des choses humaines, car il faut dans la fortune apprendre à savoir s'en passer. *Les Huguenots et les Gueux,* t. II, p. 295.

(3) William Cecil, né en 1520 dans le comté de Lincoln, mort en 1598, fut nommé secrétaire d'état par Élisabeth en 1556. Il eut la plus grande part à l'établissement des *trente-neuf articles,* qui forment la base de l'église anglicane. Il fut créé baron de Burleigh en 1571, et conclut, en 1588, un traité très avantageux pour l'Angleterre entre Élisabeth et les états de Hollande.

Quelques jours à peine se sont écoulés depuis qu'Élisabeth a fait publier une déclaration par laquelle elle s'engage à ne favoriser aucun rebelle contre le roi d'Espagne. Burleigh mande confidentiellement à Walsingham : « La reine m'a ordonné de vous écrire spécialement. Si L. (Louis de Nassau) se met en rapport avec vous, assurez-le qu'il n'y a aucun mécontentement à ce sujet. Je dois vous en écrire tout de suite ; n'empêchez ce que l'on fait *(the proceding)* en aucune manière, car on le considère comme très urgent. » Cependant Burleigh trouvait que l'on parlait trop des préparatifs de Louis de Nassau à la Rochelle. Il eût auguré plus de succès de ses efforts pour concourir avec ses navires aux projets du prince d'Orange, s'il n'en avait pas été instruit de tant de côtés, car la force de cette entreprise devait consister dans ce qu'elle pouvait avoir de secret et de soudain (1).

Ce qui manquait surtout à Louis de Nassau, c'était l'argent. Le jour même où Burleigh chargeait Walsingham d'encourager ses projets, Élisabeth écrivait elle-même à son ambassadeur à Paris : « Quant à la demande de crédit qui vous a été envoyée de la Rochelle, nous vous prions de vous informer, comme de vous-même, quelles sont leurs intentions et de quelle somme ils auront besoin. » Le 19 mars, Walsingham répond qu'il espère avant dix jours pouvoir donner des renseignements précis sur la demande de crédit ; mais il a fait comprendre que le crédit à accorder doit être en rapport avec le bénéfice à en retirer. Louis de Nassau, exposant ses plans de conquête, a laissé aux Anglais le soin de déterminer quelle était la part qu'ils eussent exigée comme prix de leur intervention ; et il est hors de doute que Walsingham avait tracé de sa main sur les cartes déroulées devant lui ce qu'il réclamait pour l'Angleterre. Lord Burleigh lui écrit le 7 avril : « Votre lettre, qui arriva hier, fut, je crois, bien accueillie et bien comprise par Sa Majesté, à la-

(1) Lettre de Burleigh, du 3 mars 1571.

quelle j'envoyai mon jugement où j'approuve la sagesse du choix que vous avez fait, en ce que vous avez pris et ce que vous avez laissé (1). »

Ici se place, ajoute M. Kervyn, une lettre fort importante de Walsingham. Il envoie un messager en Angleterre pour communiquer tout ce qui concerne la demande de crédit, de peur que, sa lettre interceptée, cette négociation ne soit révélée ; il insiste pour qu'on secoure secrètement ceux de la religion. Les raisons politiques pour agir ainsi sont nombreuses. On peut être utile ou on peut nuire à Louis de Nassau : mieux vaut lui être utile. Les pratiques espagnoles en Irlande justifient pleinement les pratiques anglaises dans les Pays-Bas. Si un différend éclate entre la France et l'Espagne, l'Angleterre n'en sera que plus tranquille. Le duc d'Anjou épousant Élisabeth (2), les Pays-Bas se trouveront ainsi annexés à la couronne d'Angleterre ; car il est évident que, dans le cas où cette entreprise aurait lieu, le duc d'Anjou en serait le chef. Si l'Angleterre l'assiste, rien ne le portera davantage vers la religion, et il est certain que, dans cette éventualité, au lieu de pension, il se contentera d'une partie de sa conquête. Qui peut douter que, si l'Angleterre intervient, il sera impossible au roi d'Espagne de conserver les Pays-Bas (3)? Lord Burleigh partageait cet avis, et il se flattait de la pensée qu'il le ferait approuver par la froide et prudente Élisabeth ; mais cet espoir dura peu, car il ajoutait quelques jours après : « Je suis affligé de voir la reine trouver des motifs

(1) « Your Lordships brought by Harcourt were, i think, welcome and wel interpreted by Her Majestie ; for i sent them with my own sentence aforehand of my good allowance of your direction in your choise of taking and leaving. »

(2) François, duc d'Anjou, quatrième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, porta d'abord le titre de duc d'Alençon ; il se montra favorable aux protestants. Nous verrons plus loin comment son mariage avec la reine d'Angleterre échoua, au moment de se conclure, par le refus d'Élisabeth.

(3) Lettre de Walsingham, du 5 avril 1571.

de laisser passer la dernière proposition, dont elle aurait vraisemblablement retiré de grands fruits pour le repos de ses propres états (1). » Louis de Nassau, n'obtenant pas de la reine d'Angleterre ce qu'il en avait espéré, se retourna vers le roi de France.

L'initiative des négociations avec Charles IX appartient, non à Louis de Nassau, mais à Catherine de Médicis. Les huguenots, qui saluaient avec joie les relations de Louis de Nassau et de la reine d'Angleterre, éprouvaient à l'égard de la reine-mère une méfiance si grande qu'ils croyaient devoir veiller sérieusement à ce que le prince d'Orange ne traitât pas avec elle. Il fallait donc un intermédiaire et des démarches secrètes. L'homme choisi pour cela fut un Génois, Jean-Galéas Frégose, dont Alava a fait le portrait en quelques mots : *heretico heretiquissimo de un spiritu muy inquieto* (hérétique très hérétique et très remuant) (2). A Gênes, les hommes n'ont pas de foi, disait un proverbe du XVIe siècle, et Frégose était « faict à mentir et à tromper, » a dit un autre personnage dont le caractère se rapprochait remarquablement du sien, et à qui nous devons d'importants détails sur cette partie de notre sujet (3).

(1) « I am sorry that the Queene's Majestie findeth occasion to pretermit this late motion, whereof, it is likely, she might reap great fruit to the quietness of her own countries. » Lettre de Burleigh, du 14 avril 1571. Citation de M. Kervyn.

(2) Lettre d'Alava, du 26 juin 1571. Arch. Nation. à Paris, K. 1520.

(3) *Mémoires de la Huguerie*, t. I, p. 15. — Michel de la Huguerie avait été l'un des plus brillants élèves du collège de Navarre à Paris. où une chaire lui semblait destinée, quand l'évêque de Riez, qui avait assisté le duc de Guise mourant au siège d'Orléans, lui fit obtenir une abbaye dans le Poitou en souvenir du duc, son ancien condisciple. Le nouvel abbé se rendit en Italie où il comptait sur l'appui d'un camérier secret du pape, mais il se dégoûta bientôt de la carrière des dignités ecclésiastiques et crut mieux servir ses intérêts en devenant à Rome l'agent des huguenots et en profitant de ses relations avec le cardinal de Rambouillet, ambassadeur de France, pour leur découvrir tout ce qu'il apprenait. C'est ainsi que la Huguerie devint le secrétaire de Coligny et se vit à ce titre associé aux négociations les plus secrètes.

Dès que Michel de la Huguerie eut appris que Frégose était envoyé par la reine-mère vers Coligny, il le fit surveiller par un homme sûr et écrivit à l'amiral de veiller avec soin à ce que Frégose ne vît ni Louis de Nassau ni la reine de Navarre (1). Frégose sut déjouer ces précautions. Il voulait voir Louis de Nassau, et il se mit aisément en relation avec lui. Il se vanta d'obtenir par son crédit que le butin des gueux de mer ne devrait plus s'écouler clandestinement dans une anse ignorée, mais pourrait se vendre publiquement sur le marché même de la Rochelle. De son côté, Louis de Nassau exposait à Frégose les moyens qu'il avait de servir la grandeur du roi et de la couronne de France par de glorieuses entreprises que le prince d'Orange et lui avaient formées sur plusieurs places de Flandre, non seulement vers la frontière, mais jusqu'au cœur du pays. Il ajoutait que pour les exécuter il ne fallait pas que le nom du roi intervînt : il aurait suffi qu'il autorisât les princes de Navarre (2) et de Condé avec l'amiral à faire exécuter l'entreprise par leurs amis. Louis de Nassau, encouragé par Frégose, insistait vivement près de l'amiral qui, prémuni par les avis de la Huguerie, se montrait peu disposé à l'écouter. Il fut mieux reçu par la reine de Navarre, jalouse de l'influence de Coligny, et celle-ci embrassa avec ardeur les desseins qu'on faisait miroiter sous ses yeux (3).

Frégose étant retourné à Paris, Catherine de Médicis se montra fort satisfaite des ouvertures de Louis de Nassau, et conduisit aussitôt Frégose près de Charles IX, à qui il répéta tout ce que lui avait dit le frère du prince d'Orange. « Le roi feist bonne mine d'y prester l'oreille (4), » dit la Huguerie, et se

(1) Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, fort mêlée aux affaires politiques de l'époque. — *Mémoires de la Huguerie,* endroit cité, p. 16.

(2) Plus tard le roi Henri IV.

(3) *Mémoires de la Huguerie*, t. 1, p. 22; lettre de Petrucci, du 8 mars 1571. Citations de M. Kervyn.

(4) La Huguerie, ibid.

montra aussi fort ardent (1) ; il ne voulait plus entendre parler que de l'entreprise de Flandre (2). Quelques jours après, Charles IX disait à l'ambassadeur de Florence, Petrucci : « Je veux intervenir en Flandre et aider le prince d'Orange qui me promet de faire en sorte qu'en peu de temps mes sujets y seront assez occupés pour ne plus penser à autre chose. J'écarterai ainsi la guerre de la France. Je veux seul m'occuper des affaires de Flandre (3). » Petrucci eut un autre entretien avec Frégose : « Si le roi accorde ce qu'on lui demande, ajoutait Frégose, Louis de Nassau et Coligny obtiendront qu'il soit aidé par deux électeurs séculiers de l'empire et peut-être aussi par le troisième. » Jamais les circonstances n'avaient, à son avis, été plus favorables pour assurer le repos du royaume et la grandeur du roi (4).

Était-il permis au roi de France de soutenir le prince d'Orange? On démontra aisément, répond M. Kervyn, qu'il était toujours licite de prendre les armes contre un tyran, et une correspondance secrète s'engagea entre Charles IX et le Taciturne (5). Celui-ci s'empresse de remercier le monarque français d'avoir pris de bonne part l'offre qui lui a été faite de son service, et l'assure que toute sa vie il demeurera vis-à-vis de lui dans la même affection (6). Le porteur de la lettre avait été chargé de communiquer à Charles IX, au nom du prince, « quelques par-

(1) « Ardentissimo e resoluto. » Lettre de Petrucci, du 23 mars 1571.

(2) Lettre du même, du 14 mars.

(3) Lettre du même, du 19 mars.

(4) Lettre du même, du 23 mars.

(5) Mémoire sans date. British Museum, Cotton, Galba, C. III, p. 367. Citation de M. Kervyn.

(6) « Sire, je remercie très humblement Vostre Majesté de la lettre qu'il vous a plu m'escrire et prendre de bonne part l'offre qui vous a esté faicte de mon service, en laquelle affection je puis asseurer Vostre Majesté de demeurer toute ma vie. » Gachard, *Correspondance du prince d'Orange,* t. III, p. 35. — Louis de Nassau n'a pas cessé d'écrire à Walsingham ; car celui-ci mentionne dans son journal une lettre qu'il a reçue de lui le 28 mai 1571. *Camden Misc.*, t. VI. Note de M. Kervyn.

ticularités. » Il est aisé de soupçonner, selon la juste remarque de M. Kervyn, quelle en était la nature. De leur côté, les gentilshommes des Pays-Bas réfugiés en France avaient adressé au roi une demande de les prendre sous sa protection et de les défendre contre Philippe II (1). Il semblait que tous les réfugiés des Pays-Bas allaient être accueillis en France (2).

Charles IX alors, selon l'expression d'un contemporain, étale à tous les yeux son humeur gaillarde (3). Il est impatient de prendre les armes pour la grandeur de sa couronne (4). Déjà Briquemaut, Téligny, La Noue, la Huguerie et quelques autres s'assemblaient et délibéraient sur les mesures à prendre. Comme il avait été entendu, afin de ne point donner l'alarme, qu'on se bornerait à employer les forces des huguenots en Picardie et en Champagne, on jugea qu'en présence des troupes dont disposait le duc d'Albe, il était impossible d'envahir toutes les frontières de l'Artois et du Hainaut, et l'on décida qu'il valait mieux se borner à surprendre quelques villes et à y placer de bonnes garnisons. Tel fut l'avis de Briquemaut, dont la vieille expérience militaire inspirait une profonde confiance, et il se rendit lui-même à Paris pour le faire approuver d'abord par le maréchal de Montmorency et ensuite par le roi lui-même (5). Charles IX se montra fort satisfait, et fit payer à Briquemaut douze mille francs sur ce qui lui était dû depuis longtemps pour ses campagnes de Piémont.

Selon quelques rapports, le duc d'Anjou devait se placer à la tête de vingt mille arquebusiers et de soixante compagnies d'hommes d'armes pour conquérir Calais au profit de l'Angleterre, l'Artois et le Hainaut au profit de la France (6). D'autres

(1) Arch. Nat. à Paris, K. 1521.
(2) Rapport aux Archives du Royaume à Bruxelles.
(3) « Umore gagliardo. »
(4) Lettre de Petrucci.
(5) *Mémoires de la Huguerie,* I, 34.
(6) Rapport du 16 juin 1571. Corresp. de Hainaut, t. IX, aux archives du Royaume à Bruxelles.

racontaient qu'il avait formé le dessein d'établir un camp de quinze mille hommes à Oisemont pour assiéger Cambrai, dont on lui avait vendu, ajoutait-on, la possession (1). On parlait d'assemblées de gens de guerre vers Bohain et vers Anizy. On assurait qu'un assez grand nombre de huguenots, dont deux ou trois cents armés, avaient été vus près de Saint-Amand (2). On allait même jusqu'à assurer que tous les huguenots avaient reçu l'ordre de se tenir prêts et qu'à la fin de janvier on aurait de leurs nouvelles (3). D'autres assemblées de huguenots se faisaient en Normandie sous les ordres de Montgomery, et elles avaient pour but de s'emparer de Saint-Omer. Leur *montre* devait se passer à Auxy-le-Château (4). Enfin, d'après certains bruits, Condé et l'amiral se trouvaient déjà à Blangy en Normandie (5).

Le duc d'Albe envoya le seigneur de Vaulx pour demander des explications sur ces bruits d'une invasion prochaine des huguenots aux Pays-Bas (6). Charles IX répondit à Alava « qu'il pouvoit asseurer le duc d'Albe qu'il n'avoit rien à craindre de son costé, qui le deust empescher de faire ses affaires en toute liberté (7). » Au reste l'inquiétude n'était pas grande chez nous : « Que le roi de France dissimule ou qu'il se mesle de la feste, écrivait Ferdinand de Lannoy, nous ne le craignons pas (8). »

(1) Rapports du 14 mars, du 1er et du 4 juillet 1571. Ibid.

(2) Lettre de Viron, du 13 août 1571. Piot, Corresp. de Granvelle, t. IV. Citations de M. Kervyn.

(3) Rapport du 16 janvier 1571. Corresp. de Hainaut, t. IX, aux Arch. du roy.

(4) Rapports du 25 et du 26 juin. Ibid.

(5) Ibid.

(6) Lettre de Languet, du 2 août 1571.

(7) *Mémoires de Castelnau*, liv. v, chap. xi. — Michel de Castelnau, né en Lorraine vers 1520, fut employé à d'importantes négociations sous Charles IX et Henri III, et mourut en 1592, après avoir été cinq fois ambassadeur en Angleterre. Il a laissé des *Mémoires* qui vont de 1559 à 1570 et qui ont une grande valeur historique.

(8) Lettre de Ferdinand de Lannoy, du 13 août 1571. *Correspondance de Granvelle*, tom. IV.

Charles IX, entraîné par Frégose, apportait ainsi dans ses projets sur les Pays-Bas une impétuosité et une chaleur que désavouait la prudence de Catherine de Médicis. Celle-ci n'était étrangère ni à ses espérances, ni aux intrigues qui avaient pour but de les réaliser, mais elle n'eût point vu sans un vif mécontentement l'influence de Frégose se substituer à la sienne : « Catherine, écrivait l'envoyé florentin Petrucci, paraît en mauvais termes avec le roi. Parfois Charles se montre soupçonneux ; il cherche à cacher ce qu'il fait. Il semble qu'il voudrait se rendre indépendant de sa mère (1). » Cependant les négociations se poursuivaient. Plusieurs seigneurs du parti des gueux accoururent en France, pour traiter séparément. L'un d'eux, le seigneur d'Esquerdes, frère de l'amiral des gueux de mer, se rend au château de Trie, qui appartient au duc de Longueville, et y rencontre Charles IX. Comme don Francès de Alava vient s'en plaindre : « C'est un seigneur de Picardie, lui répond le roi ; on me l'a présenté comme un excellent joueur au jeu de paume (2). »

Ce qui importait davantage, c'était que Louis de Nassau pût lui-même conférer avec le roi de France. Dès le premier jour d'audience, Charles IX avait témoigné à Frégose le désir de « communiquer » avec le frère du prince d'Orange. Comme Louis de Nassau hésitait à quitter la Rochelle, Frégose y retourna pour lui faire part des bonnes intentions du roi, et cette démarche réussit (3). Téligny fut chargé de l'annoncer à Charles IX (4). Des nouvelles de la Rochelle, du 9 juillet 1571, portaient que Louis de Nassau venait de s'embarquer pour inquiéter les côtes d'Espagne (5) : c'étaient de faux avis destinés à détourner l'attention.

(1) Lettres de Petrucci, du 9 et du 11 juillet 1571.
(2) Lettre d'Alava au duc d'Albe, du 13 juillet 1571. Arch. Nat. à Paris, K. 1522.
(3) Lettre de Petrucci, du 16 juin 1571.
(4) Lettre d'Albertani, secrétaire de Petrucci, du 9 juillet 1571.
(5) Arch. Nat. à Paris, K. 1523.

Louis de Nassau, ayant pris un déguisement, se rendit à Paris et y descendit rue de Seine, non loin de Saint-Germain-des-Prés, dans une hôtellerie où logeait habituellement Téligny. Avant de s'engager davantage dans une si grave affaire, il avait voulu consulter ses principaux amis et les avait appelés à Paris. Là se réunirent Lumbres qui commandait les gueux de mer, son frère Esquerdes, Marquette, Noyelles, Famars, Taffin, le capitaine Turqueau et un peintre nommé Antoine Olivier (1). Tous étaient, dit la Huguerie, les négociateurs de ces entreprises, et « ils faisoient estat de mettre ès mains du roy toutes les frontières d'Arthois et Haynault. »

Charles IX chassait en ce moment en Brie et résidait au château de Fontenay. Frégose était avec lui. A une lieue de là se trouvait à Lumigny un château habité par la veuve du seigneur de Mony, qu'épousa depuis La Noue. Ce fut à Lumigny que Charles IX, accompagné de sa mère et du maréchal de Montmorency, se rendit secrètement, le 14 juin 1571, au point du jour. Louis de Nassau y était déjà arrivé : « et furent représentées toutes les entreprises, sans découvrir les moyens, à quoy le roy feist contenance de prendre goust et grand plaisir (2). » La conférence se prolongea pendant trois heures.

Tous les témoignages contemporains, observe M. Kervyn, nous représentent Charles IX comme animé d'un vif enthousiasme pour ces rêves de conquête et de gloire ; mais Mézeray juge qu'il n'était point sincère, et il rapporte qu'étant descendu dans la cour du château de Lumigny, le roi aperçut des lapins qu'on y avait enfermés et s'amusa à les frapper à coups de bâton : « Les lapins sont au clapier, s'était-il écrié ; bonne occasion pour les tuer. » C'était prévoir de trop loin, ajoute l'historien des *Huguenots et des Gueux*, les sanglantes péripéties du mois d'août 1572 (3).

(1) *Mémoires de la Huguerie*, t. I, p. 24.
(2) Ibid., p. 25.
(3) *Les Huguenots et les Gueux*, tom. II, p. 307.

Une autre entrevue de Charles IX et de Louis de Nassau eut lieu à Fontainebleau, et le roi voulut que Briquemaut y assistât. Michel de la Huguerie chercha en poste Louis de Nassau à Paris et le conduisit chez le concierge du château où il passa trois jours. Nassau exposa avec habileté le but de sa démarche. Peut-être l'entreprise pour laquelle il venait solliciter son appui paraîtrait-elle au roi de nature à ne pouvoir s'accorder ni avec son honneur, ni avec sa conscience. Il convenait donc qu'il lui fît connaître toutes les circonstances qui pourraient éclairer Sa Majesté et le justifier lui-même, car il ne voudrait être à aucun prix le coupable instrument de ce que réprouveraient l'honneur et la conscience. L'insurrection des Pays-Bas n'avait d'autre cause que la tentative du roi d'Espagne de fonder sur l'inquisition la plus horrible tyrannie. Ce furent les cardinaux de Lorraine et de Granvelle qui s'entendirent pour conclure une paix déshonorante pour la France, et, dès ce moment, le cardinal de Granvelle n'eut d'autre but que d'établir l'inquisition ; mais tous les habitants des Pays-Bas, quel que fût leur culte, la repoussèrent parce qu'elle était contraire à leurs privilèges et devait ruiner le commerce, principal élément de leur prospérité. Les nobles présentèrent leurs remontrances à la régente ; ils envoyèrent deux d'entre eux en Espagne pour exprimer leurs griefs. On refusa de les écouter. Personne ne peut ignorer pourquoi le peuple prit les armes, quelle fut la tyrannie du duc d'Albe et avec quelle insolence il se conduisit vis-à-vis du roi de France et de la reine d'Angleterre, comment le prince d'Orange chercha à affranchir les opprimés d'une cruelle servitude et devint, par la grâce de Dieu, l'instrument de leur délivrance. Toutes ces plaintes ont été portées à la diète de Spire; mais l'empereur, trop préoccupé de ses relations avec l'Espagne, ne leur a fait qu'un froid accueil. Désormais dépouillés de toute espérance, voyant leur prince naturel méconnaître ses devoirs et ses serments, se croyant en conscience déliés de tout lien d'obéissance, les habitants des Pays-Bas se jettent humblement

aux pieds du roi de France afin qu'il les prenne sous sa protection (1) et les affranchisse de leur servitude. Le roi, mieux instruit de la justice de leur cause, peut juger si elle n'est pas assez bonne pour l'engager à devenir le protecteur de ce peuple réduit par la tyrannie à la dernière extrémité. Si le roi de France juge que la conscience et l'honneur s'y opposent, il fera bien de n'y pas songer, car le succès n'est rien en dehors de cette base. S'il croit au contraire qu'il peut le faire, qu'il pèse, au point de vue de la politique, combien d'avantages il en retirera; qu'il considère ce que son père n'aurait pas donné pour rencontrer une occasion qui s'offre spontanément à lui et qui, une fois écartée, ne se représentera jamais.

Charles IX et sa mère parurent approuver ce discours. « J'ai eu aussi, dit le roi, de mauvais conseillers, qui m'ont mis dans les mêmes termes avec mes sujets et qui ont amené les derniers troubles; mais, grâce à Dieu, j'ai ouvert les yeux sur leurs desseins. » Puis il interrogea Louis de Nassau sur les moyens les plus prompts et les plus faciles d'exécuter cette entreprise. Dans sa réponse, l'interlocuteur de Charles IX affirma que tous les habitants des Pays-Bas détestaient la tyrannie espagnole, que les villes de Mons et d'Anvers étaient prêtes à recevoir les garnisons qu'y enverrait le prince d'Orange, et qu'il en était de même de plusieurs autres villes des frontieres, que toutes les forces du roi d'Espagne aux Pays-Bas n'atteignaient point trois mille hommes, que le prince d'Orange pouvait par ses navires empêcher tous les renforts d'arriver d'Espagne, enfin que les princes d'Allemagne étaient disposés à se joindre à cette entreprise et que l'on espérait que la reine d'Angleterre donnerait le même exemple. Il y avait du reste assez de provinces dans les Pays-Bas pour faire une part de conquête à tous ceux qui prendraient les armes. A la France la Flandre et l'Artois, anciens

(1) « They now throw themselves down before His Majestie with all humility, beseeching to take them to his protection. »

fiefs de la monarchie française; à l'empire le Brabant, la Gueldre, le Luxembourg, anciens fiefs impériaux; à l'Angleterre la Hollande et la Zélande, que leurs intérêts unissaient à la monarchie anglaise. Les provinces nominalement réunies à l'empire seraient placées sous l'autorité du prince d'Orange.

Le roi approuva tout ce qu'on lui proposait. Il était plus résolu que jamais, disait-il, à faire épouser le prince de Navarre à sa sœur Marguerite, afin que, toute défiance étant écartée, chacun ne songeât plus qu'à le servir dans cette belle entreprise. Par le mariage de sa sœur il voulait aussi unir les deux religions afin qu'il n'y eût plus jamais de discorde (1). Il ajouta qu'il désirait vivement pouvoir compter sur l'appui des princes allemands et surtout sur celui de la reine d'Angleterre; « car si elle se joint à moi, ajoutait-il, je ne crains ni le roi d'Espagne ni ses alliés (2). » Allant plus avant en ce qui touchait l'exécution de ces desseins, il annonça qu'il enverrait M. de Foix en Angleterre, pour conclure une étroite alliance avec la reine Élisabeth (3). Une carte fut déployée; Louis de Nassau put montrer du doigt toutes les villes dont il espérait voir les portes s'ouvrir devant lui, et le roi, en écoutant ces projets, parut y prendre grand plaisir (4).

(1) A côté de tous les mariages ou projets de mariage de princes et de grands seigneurs, dit M. Guizot, venait le plus important de tous, celui qui devait unir Henri de Navarre et la sœur de Charles IX, Marguerite de Valois. Il en avait déjà été question treize ou quatorze ans auparavant, quand Henri de Navarre et Marguerite de Valois, nés tous deux en 1553, n'étaient l'un et l'autre que de petits enfants. Cette union des deux branches de la maison royale, l'une catholique, l'autre protestante, devait être le signe le plus éclatant et le gage le plus sûr de la paix entre le catholicisme et le protestantisme. *Histoire de France,* etc., t. III, p. 327.

(2) *Mémoires de la Huguerie,* t. I, p. 27.

(3) Je reproduis, dit M. Kervyn, le récit que Louis de Nassau fit lui-même à Walsingham. Il cite : Digges, p. 123. Cf. Ellis, Or. letters, 2e s., t. III, p. 6.

(4) *Mémoires de la Huguerie,* t. I, p. 25.

En ce moment, on savait qu'Élisabeth ne voulait ni de la Hollande, ni de la Zélande, que l'on pouvait ajouter à la part du prince d'Orange. Aubéry du Maurier, si bien instruit des choses de son temps, rapporte que Charles IX promit au prince d'Orange la souveraineté de la Hollande, de la Zélande et d'Utrecht, et que, de son côté, le prince d'Orange abandonna à Charles IX les provinces méridionales des Pays-Bas (1). Il fut fait, dit Mézeray, un partage des Païs-Bas entre Sa Majesté et les princes de Nassau, lequel donnoit au roy tous les païs d'en deçà Anvers et à eux tous ceux d'au delà, comme Hollande, Zélande et Frise. » Charles IX engagea Louis de Nassau à s'employer avec d'autant plus de zèle à la chose qu'il le « pouvoit asseurer que le prince d'Orenge son frère et luy en recueilleroient le principal prouffit (2). » Après avoir raconté ces débuts de la politique personnelle du prince d'Orange pendant dix ans, d'après les documents contemporains, M. Kervyn se demande avec raison : Quel jugement l'histoire portera-t-elle sur ces marchés où ceux-là mêmes qui prétendaient travailler à la liberté des peuples, trafiquaient ainsi dans les cours étrangères, guidés par leur propre intérêt, du démembrement des territoires et des nationalités (3) ?

(1) D'après la relation de M. Michieli, le prince d'Orange et Louis de Nassau se vantaient de disposer de dix ou de douze villes : « offerendosi di metter tutti quei paesi sotto la protezione e obbedienza di Sua Maesta, ma vi acconsentisse, persuaso che non era da perdere una simile occasione, stando in poter suo, se non di appropriarsi tutti quegli stati. » On assurait aussi le roi que le prince d'Orange avait secrètement obtenu l'appui des princes allemands et de la reine d'Angleterre. Charles IX ne voulait pas secourir ouvertement le Taciturne avant de voir ce qui résulterait des troubles qui, selon lui, allaient éclater. Note de M. Kervyn.

(2) *Mémoires de la Huguerie,* t. I, p. 27.

(3) Un membre de deux cabinets libéraux, plus impartial que d'autres érudits et en même temps guidé par une étude plus consciencieuse des sources historiques, écrivait, il y a plusieurs années : « Tous ces faits importants méritent d'être expliqués et commentés, car il est évident que la participation ou la non-participation du prince d'Orange

Ces conférences, de quelque mystère qu'on les eût entourées, ne restèrent pas inconnues de don Francès de Alava (1). Dès le 8 juillet 1571, un avis transmis à la duchesse de Feria dénonçait une horrible confédération dirigée contre l'Espagne par Élisabeth et Catherine de Médicis (2) Alava n'est pas moins bien instruit de la seconde entrevue de Charles IX avec Louis de Nassau. Il écrit aussitôt au duc d'Albe que, le 28 juillet, Nassau a été conduit en grand secret à Fontainebleau où il est resté le 29 et le 30 ; que le roi a accordé par mois une pension de deux mille écus au prince d'Orange et de mille écus à son frère; que c'est Galéas Frégose qui sert d'intermédiaire entre Nassau et Coligny (3). Alava, chaque fois, ne manque point de porter les plaintes les plus vives à Charles IX et à sa mère. Toutes ces remontrances, comme toutes les précédentes, restèrent sans résultat (4). Il faut cependant en dire quelque mots.

« Le roi favorise sans mesure le parti huguenot, » écrivait

et des principaux seigneurs belges à ces projets de démembrement changerait du tout au tout l'appréciation de leurs actes et le caractère des troubles, dont notre pays a été le théâtre. Ce ne seraient plus des hommes aimant leur patrie, animés des sentiments les plus purs, sacrifiant leurs biens et leurs vies pour conquérir la tolérance religieuse et le maintien de nos antiques privilèges ; ce seraient des ambitieux cachant leurs desseins sous le masque du libéralisme, excitant les passions, poussant au désordre pour conquérir la toute-puissance. » (Général Renard, *Bulletins de l'académie de Belgique,* 1856). Note de M. Kervyn.

(1) Il est parlé de la conférence de Fontainebleau dans une lettre d'Alava, du 23 octobre 1571. Arch. Nat. à Paris. K. 1522.

(2) Murdin, Invent. des archiv. d'Hatfield, p. 182. Citation de M. Kervyn.

(3) Lettre d'Alava, du 1er août 1571. Archiv. Nat. à Paris.

(4) Dans ces communications d'Alava avec Catherine de Médicis, celle-ci ne sachant comment se dérober aux reproches de l'ambassadeur, avait recours à d'étranges expédients. Alava raconte qu'un jour un sommeil vrai ou feint la saisit, et qu'il ne parvint point à lui faire ouvrir les yeux. Cet étrange sommeil survint, dit-il, « en medio de la platica, agora fuesse fingido, agora natural, que no podria hazerle abrir los ojos. » Lettre d'Alava, du 18 juin 1571. Arch. Nat. à Paris, K. 1520.

Alavà au moment de l'entrevue de Lumigny. Quand, peu de jours après, il apprend la conférence de Fontainebleau, sa colère éclate. Il demande à être reçu par le roi en présence de sa mère. L'audience est accordée le 6 août, et, dans la lettre où il en rend compte à Philippe II, Alava se montre profondément découragé. Catherine de Médicis, dit-il, ne cache plus son affection pour l'amiral, et celui-ci se vante d'avoir trouvé tels expédients qui lui permettront d'agir sans engager la responsabilité de la couronne. Quant au pauvre roi, sa mère le domine si complètement que cela paraît un sortilège (1).

Telle a été la vivacité de cet entretien que, le même jour, la reine-mère en adresse à Fourquevaulx un récit assez différent, mais plein de réticences (2). Mieux vaut, dit M. Kervyn, recourir à la version que Walsingham nous a conservée : « Le 6 de ce mois, rapporte ce dernier dans une lettre du 12 août 1571, l'ambassadeur d'Espagne a déclaré au roi que son maître ne pouvait souffrir les actes de piraterie commis par les navires du prince d'Orange, qui jettent l'ancre à la Rochelle. Il avait appris, disait-il, que le roi avait eu une conférence secrète avec le comte Louis de Nassau, un rebelle qui cherchait par ses pratiques indirectes, à troubler le repos du roi son maître, ajoutant que s'il n'y était porté un bref remède, la guerre pourrait éclater entre le roi d'Espagne et le roi de France. Le roi a répondu : « le prince d'Orange est un prince de l'empire, avec lequel j'entretiens des rapports de bonne amitié et auquel je ne puis refuser l'entrée de mes ports pas plus qu'aux autres princes mes alliés. Quant à la conférence avec le comte Louis de Nassau, l'information n'est pas exacte ; mais, lors même qu'elle le serait, en quoi le roi d'Espagne peut-il se plaindre, puisque Louis de Nassau est aussi un prince allemand, non sujet du roi d'Espagne ? Le roi d'Espagne espère-t-il donner

(1) Lettre d'Alava, du 6 août 1571.
(2) Lettre de Catherine de Médicis à Fourquevaulx, du 6 août 1571.

des lois à la France? S'il croit que la France redoute la guerre, il se trompe. Il vaut mieux que l'un et l'autre nous fassions ce qui nous plaît (1). »

Charles IX chargea Fourquevaulx son ambassadeur de faire connaître à Philippe II qu'il comptait aller chasser en Bretagne, que peut-être il rencontrerait sur son chemin le roi de Navarre, Louis de Nassau et Coligny, que ce serait l'occasion d'attirer Coligny à l'entière obéissance du roi de France et Louis de Nassau à l'entière obéissance du roi d'Espagne, qu'enfin l'on traiterait en même temps des moyens de mettre un terme aux pirateries de la Rochelle (2). Cette déclaration ayant été faite, Fourquevaulx réclama, au nom de son maître, la révocation de don Francès de Alava. Philippe II l'accorda. Son ambassadeur, inquiet pour sa vie, s'éloigna précipitamment sans prendre même congé de Charles IX, et déjà il était à Bruxelles qu'on ignorait encore qu'il eût quitté Paris. Alava, par l'activité de ses informations, par l'énergie de ses plaintes, gênait Charles IX et sa mère. Lui parti, la scène reste libre pour les intrigues de Louis de Nassau et de Walsingham.

Louis de Nassau, revenu à Paris, avait fait demander une secrète conférence à l'ambassadeur d'Angleterre. Cette conférence eut lieu le 6 août 1571 (3). Nassau raconta à Walsingham tout ce qui s'était passé dans ses entrevues avec le roi de France, Catherine de Médicis et leurs conseillers. Il ajouta que rien de sérieux ne serait tenté contre les Pays-Bas avant le printemps; qu'ils occuperaient d'abord la ville de Mons et qu'ils diviseraient leurs forces en deux armées pour attaquer de deux côtés différents. Puis il pria Walsingham de soumettre à la reine d'Angleterre les points suivants : « La reine est-elle disposée à se joindre au prince d'Orange dans cette entreprise?

(1) Lettre de Walsingham, du 12 août 1571.

(2) Lettre de Fourquevaulx, du 7 septembre 1571.

(3) On lit dans le journal de Walsingham : « Sondag 6, i conferred with comte Lo. » *Camdem Miscell.*, t. VI.

Prêterait-elle, avec les garanties qu'on lui a déjà offertes, la somme qu'on lui a demandée? Permettrait-elle à Hawkins d'entrer secrètement à leur service avec quelques navires, et aux Wallons qui sont réunis à Rye de s'embarquer pour les Pays-Bas? Il était à espérer que Sa Majesté considérerait qu'il n'y aurait pas moins d'honneur pour elle à réunir la Zélande à la couronne d'Angleterre qu'il n'y eut de honte pour sa sœur à perdre Calais. Par la possession de la Zélande, elle aura la clef des Pays-Bas et un abri offert à ses navires, soit contre les ennemis, soit contre la tempête, et elle pourra en même temps s'allier aux princes allemands pour arrêter ce que présenterait de menaçant l'agrandissement de la France (1). »

Le jour même où Walsingham écrivait ces choses à Burleigh, il priait un autre ministre, le comte de Leicester, d'appuyer près de la reine la requête de Louis de Nassau. La sécurité de l'Angleterre l'exigeait impérieusement, disait-il. Les mauvais termes dans lesquels on vivait avec l'Espagne ne pouvaient se modifier que par des traités ou par l'épée. Si la reine d'Angleterre n'intervient pas, l'on aura à redouter à la fois la malice de l'Espagne restant redoutable, et la grandeur de la France devenant une dangereuse voisine. Il vaut mieux profiter des troubles des autres pays que de les laisser cimenter une paix dont ils profiteraient pour exciter en Angleterre les discordes civiles. L'étincelle cachée sous la cendre peut devenir une flamme, et sa chaleur nous réchauffera. C'est dans ce feu, il faut l'espérer, que Dieu jettera le fier Espagnol qui a été longtemps la verge de sa colère. Louis de Nassau jouit d'une grande réputation de prudence; il est éloquent dans ses discours, et Dieu l'a choisi pour être l'instrument de sa gloire (2).

(1) Lettre de Walsingham, du 12 août 1571.

(2) Walsingham écrivait peu après à Leicester : « La grâce que je vous demande, Milord, c'est de favoriser autant que vous pourrez un dessein qui tend à la gloire de Dieu et à la sûreté de Sa Majesté. Je vous laisse juger, Milord, par la considération de l'état des affaires

Ces considérations adressées par Walsingham à Leicester et à Burleigh reçurent un accueil assez différent. Tandis que Leicester déclarait ne rien connaître depuis le commencement du règne d'Élisabeth qu'il se fût senti plus porté à appuyer (1), Burleigh au contraire craignait ces offres d'une si vive amitié, propre, selon lui, à faire des Anglais les instruments des appétits français (2). Dans un mémoire soumis à Élisabeth il appréciait ainsi l'alliance de l'Angleterre et de la France : les désavantages surpasseront les avantages. On peut supposer

tant au dedans qu'au dehors, si la nécessité ne nous oblige point. Il y a beaucoup d'apparence que l'orgueil de l'Espagne peut être aujourd'hui tellement abaissé que nous n'aurons plus rien à craindre de sa mauvaise volonté. Vous trouverez peut-être que le remède est pire que le mal; car, en voulant humilier l'Espagne, nous élèverons peut-être une autre puissance, de laquelle nous n'aurions pas moins à craindre. Pour répondre à cela, je n'ai qu'à vous dire, Milord, en quelle situation sont les choses. Les princes d'Allemagne qui veulent entrer dans ce dessein prévoient sagement que, si les Pays-Bas étaient unis à la couronne de France, cette puissance serait trop redoutable. Aussi leur dessein est de composer avec elle et de l'obliger à se contenter de la Flandre et de l'Artois, qui lui appartenaient autrefois; mais, pour le Brabant et les autres pays qui étaient autrefois de la dépendance de l'empire, leur dessein est de les mettre sur l'ancien pied et d'en donner le gouvernement à quelque prince d'Allemagne, qui ne peut être vraisemblablement que le prince d'Orange. On veut unir la Hollande et la Zélande à la couronne d'Angleterre.. Je ne doute point, Milord, que vous n'agissiez auprès de Sa Majesté, de manière qu'une partie au moins des demandes du comte soient favorablement accueillies, afin que le feu qui commence à s'allumer devienne un grand feu et que nous puissions profiter de sa chaleur. » Digges. Citation de M. Kervyn.

(1) « L'affaire est de grande importance. Je pense que Sa Majesté se résoudra à ne pas perdre les excellents avantages qu'on lui offre, quand ils intéressent la religion, sa propre sécurité et l'augmentation de la couronne. Je ne connais rien depuis le commencement de son règne que je me sente plus porté à appuyer *(to furthen).* » Digges. Citation de M. Kervyn.

(2) « Je crains les offres d'une si vive amitié. Cette amitié servira à peu de chose, si ce n'est à faire de nous les instruments des appétits français, et, quand ceux-ci seront satisfaits, à nous jeter dehors. » Lettre de Burleigh, du 16 août 1571.

que la France ne conclura cette ligue que si elle a l'intention de rompre avec l'Espagne, et, en ce cas, l'Angleterre, réduite à agir de même, souffrira plus de dommages que la France. Quant à tenir compte de ce que l'Angleterre pourra s'assujétir une partie des Pays-Bas *(that England may recover some part of the Low-Countries)*, c'est une grande folie que de s'exposer à perdre un royaume qu'on possède pour chercher à conquérir un autre pays. Les meilleurs points à réaliser par une ligue avec la France sont ceux-ci : y faire entrer les princes d'Allemagne pour la défense générale de la religion protestante ; retirer tout appui à Marie Stuart en Écosse (1), rétablir l'*entrecours* commercial tel qu'il existait autrefois entre l'Angleterre et les Pays-Bas (2).

L'extrême circonspection d'Élisabeth était imitée par Burleigh, qui partageait aussi son égoïsme. Cet homme d'état avait pour devise : *Prudens qui patiens*, et il avait coutume de dire que la prudence était plus forte que le destin, qu'on perdait les affaires par la précipitation et qu'on les faisait réussir en temporisant, que la lenteur était la voie la plus courte (3). Il ne négligeait pas non plus le soin de ses propres intérêts ; car il faisait entendre à Walsingham qu'il n'eût point été mauvais que Charles IX

(1) L'infortunée reine d'Écosse était détenue dans une étroite prison, depuis 1568, par l'astucieuse et jalouse Élisabeth, qui l'y retint dix-huit ans, et la fit enfin condamner à mort et décapiter en 1587, au mépris de tout droit. Marie Stuart peut être considérée comme un martyr de la religion catholique ; elle avait l'esprit très cultivé et passait pour la plus belle femme de son temps. Elle mourut avec une héroïque résignation. Les accusations calomnieuses accréditées contre elle et accueillies par des historiens sérieux, entre autres par M. Mignet, ont fini par se dissiper en très grande partie, et les publications historiques les plus estimées et les plus récentes, sorties même de plumes protestantes, sont remarquablement favorables à la touchante victime de la cruauté hypocrite d'Élisabeth.

(2) Mémoire de lord Burleigh, du 22 août 1571. Cal. 1571, p. 513. Citation de M. Kervyn.

(3) Vie de Burleigh (à la suite des lettres de Walsingham). Id.

s'assurât son appui par quelques faveurs : étrange préoccupation d'eux-mêmes qui rend, selon la juste remarque de M. Kervyn, les hommes si petits au milieu des plus grands évènements (1).

M. de Foix, envoyé par Charles IX pour conclure l'alliance sollicitée par Louis de Nassau, arrivait au même moment en Angleterre (2), mais Élisabeth accueillit assez froidement des ouvertures qui l'eussent jetée dans une guerre ouverte dont elle se souciait peu; elle se montra toutefois favorable à la conclusion d'une ligue avec la France. Quant à l'argent qu'on lui demandait, c'était la matière où il y avait le moins de chances de succès (3). Mais cet argent qu'on ne trouvait pas en Angleterre manquait bien plus encore en France (4). Charles IX, il est vrai, avait promis au prince d'Orange et à son frère un subside en échange de la possession de la Flandre et de l'Artois, mais il n'avait rien à leur donner et se voyait réduit à négocier un emprunt avec Cosme de Médicis (5). Faute d'argent aussi, il s'était vu réduit à congédier les reîtres allemands qu'il avait recrutés, et à laisser sur les frontières de la Picardie quelques troupes seulement pour contribuer à entretenir les bruits de

(1) Lettre de Burleigh, du 5 juin 1571. Digges, p. 104. Citation de M. Kervyn.

(2) M. de Foix fut reçu en audience par Élisabeth le 15 août 1571.

(3) On trouve au Record-Office, à la date du 19 août 1571, une note assez étendue, écrite de la main de Burleigh, où l'on passe en revue toutes les demandes présentées par M. de Foix. Les objections sont nombreuses; on craint des troubles en Angleterre. Note de M. Kervyn.

(4) Lettres d'Alava. C'était Cosme de Médicis qui fournissait le plus de secours en argent à Louis de Nassau. Lettre de Walsingham, du 12 août 1571. Digges, p. 125.

(5) Lettre de Walsingham à lord Burleigh, du 27 juillet 1571. Record-Office, Cal. p. 496. — Languet dit à ce sujet en parlant de la conférence secrète de Fontainebleau : « Auxerat spem in multis adventus comitis Ludovici Nassaviensis in hanc urbem et colloquium cum rege. Quid clam agatur nescio, sed audio ipsum Ludovicum patienter auditum ab ipso rege, cum de suis rebus dissereret, sed tandem ipsi responsum regem tanta rei pecuniariæ difficultate jam laborare ut non videatur consultum jam aliquid movere. Lettre de Languet, du 2 août 1571.

guerre (1). Le dernier mot adressé par le roi à Louis de Nassau est qu'il ne veut rien entreprendre sans consulter l'amiral, et que, s'il le faut, il fera la moitié du chemin au devant de lui et ira jusqu'à Blois pour le voir (2).

Deux gages importants vont être donnés au parti protestant : le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre et l'expédition de Flandre (3). Catherine de Médicis, si astucieuse et si habile, ne négligeait rien pour se rendre Coligny favorable; elle comblait de présents cet homme qui était alors l'arbitre des protestants en France (4). En même temps on envoyait Frégose vers lui pour l'inviter à prendre part à une expédition projetée en Italie, où Charles IX voulait profiter des discordes qui se multipliaient à Gênes, pour ramener les bannières françaises au delà des Alpes (5).

D'autres soins absorbaient Coligny. Fidèle aux haines des huguenots contre Philippe II, il équipait des navires destinés à frapper la puissance de l'Espagne à sa source, c'est à dire dans les lointaines colonies, dont le monopole lui avait été jusqu'à ce moment assuré. Ces navires devaient toucher tour à tour aux Açores, aux Canaries, à Madère, à Cuba et jusqu'aux rivages de la Floride (6). L'Angleterre, vivement intéressée à l'exécu-

(1) Les Archives de l'état à Bruxelles (liasses des papiers d'état) renferment de nombreux rapports fort intéressants sur les évènements de France et notamment sur ce qui se passait aux frontières des Pays-Bas. Nous en avons fréquemment fait usage, dit M. Kervyn.

(2) Matthieu cité par M. Kervyn.

(3) Lettre de Petrucci, du 26 juillet 1571.

(4) « Ce grand amiral, dit Brantôme, avoit pris telle créance et pouvoir sur ses partisans qu'ils n'eussent jamais osé le moins du monde contredire à ce qu'il avoit une fois dict et arresté. » — Sur les dons faits à Coligny en 1571, voy. Arch. Nat. à Paris, K. 98. Note de M. Kervyn.

(5) Voir les lettres de Petrucci.

(6) Là se livrèrent de sanglants combats, qui donnèrent lieu aux plaintes les plus vives du roi d'Espagne, dit M. Kervyn, et il renvoie à l'*Histoire de Philippe II* par M. Forneron.

tion de ces projets avait, pour armer ces vaisseaux, tiré cent canons de la Tour de Londres et associé à l'entreprise deux de ses plus illustres marins, Drake et Hawkins (1).

Coligny d'ailleurs se méfiait de Catherine de Médicis et résistait à ses instances. Il avait d'abord été opposé à toute négociation de Louis de Nassau avec la reine-mère. Téligny, qui était, disait-on, l'âme de l'amiral (2), craignait aussi qu'une guerre ouvertement déclarée ne nuisît aux intérêts du prince d'Orange; mais si l'on se bornait à des secours secrets, il n'y voyait que des avantages trop importants pour ne pas en profiter. Aidé par La Noue, le plus vaillant capitaine du parti huguenot, il le fit comprendre à Coligny, qui cessa de se montrer hostile aux négociations entamées par Louis de Nassau (3). Cependant l'amiral persistait dans son refus de se rendre à la cour qui était alors à Blois; il savait qu'il y comptait de nombreux ennemis.

La situation se modifia après les entrevues secrètes du comte de Nassau avec Charles IX. Le frère du Taciturne insistait vivement près de Coligny pour que celui-ci se rendît à l'invitation de la reine-mère, car désormais tout dépendait de lui. Déjà Charles IX lui avait fait adresser des lettres de sauf-conduit aussi amples que s'il s'agissait du frère du roi (4). L'amiral hésitait encore; mais les circonstances exigeaient impérieusement sa présence. « Mieux valoit mourir un brave coup que d'attendre cent ans en peur (5). » Les instances de Catherine de Médicis avaient été stériles; celles de Louis de Nassau

(1) La Popelinière; Le Frère, p. 518; Gonzalez, Mémoire sur Philippe II (dans le tome VII des Mémoires de l'académie de Madrid). — Un capitaine français nommé Minguetière avait dressé la carte des pays que cet armement devait visiter. Note de M. Kervyn.

(2) *L'anima dell' amiraglio* (Petrucci).

(3) *Mémoires de la Huguerie,* t. I, p. 23.

(4) Lettre d'Alava, du 27 juillet 1571.

(5) Brantôme.

furent écoutées (1). Walsingham ne tarda pas à recevoir de Burleigh l'ordre de se diriger vers Blois où l'on attendait Coligny dans les premiers jours de septembre (2).

Le splendide palais — ainsi s'exprime M. Kervyn dans une de ces descriptions imagées où se complait sa plume poétique — le splendide palais où ont rivalisé de conceptions élégantes et gracieuses les plus célèbres artistes du siècle de Louis XII et de François Ier, brille de tout son éclat. Une cour nombreuse anime ses galeries, remplit ses salles. Seule la vieille tour de Thibaud de Blois s'élève sombre et noire au dessus de ces dentelures où se dessinent le porc-épic, l'hermine et la salamandre. C'est de là que les astrologues de Catherine de Médicis interrogent les constellations pour prédire les succès et justifier les crimes; ce fut aussi de là qu'on signala, le 12 septembre 1571, à la reine-mère une troupe nombreuse de huguenots qui s'avançait, Coligny à sa tète, vers les rives de la Loire (3).

Coligny en effet s'était fait accompagner de cinquante gentilshommes; le grand prévôt se rendit au devant de lui pour lui faire honneur, et, quand il voulut se mettre aux genoux du roi, celui-ci le releva en l'embrassant et en l'appelant par déférence pour son âge « mon père (4). » Selon une autre version, Charles IX avait ajouté ces paroles qui furent diversement interprétées : « Nous vous possédons enfin, vous ne vous éloignerez plus de nous. » Coligny logea au château, et les gentilshommes de sa suite s'étendirent tout à côté sur des paillasses, faisant bonne garde autour de lui la nuit comme le jour.

La cour de Blois, ajoute M. Kervyn continuant sa description, est toujours brillante. Les bals, les banquets s'y succèdent. Il y

(1) Sur les conditions mises par Coligny à son retour à la cour, voyez une lettre de Petrucci, du 10 août 1571. Note de M. Kervyn.

(2) Lettre de Walsingham, du 12 août 1571.

(3) *Les Huguenots et les Gueux*, t. II, p. 238.

(4) *Mémoire de l'estat de France sous Charles IV*, t. I; De Thou, t. VI.

a aussi des comédies jouées par des Italiens où ils mêlent à leur lazzi d'ironiques allusions à la comédie qui se joue en dehors de la scène (1). Cependant sous ces guirlandes on retrouve toujours ou la givre (2) de Valentine de Milan qui habita ce même palais, ou la salamandre lançant des flammes; et c'est sous ces voûtes, qui verront plus tard l'assassinat de Guise, que les huguenots se prennent à redouter les mêmes périls pour l'amiral.

Un jour que Coligny avait fait seul quelques pas dans l'une des galeries du château, le duc de Montpensier s'approcha de lui : « Comment, lui dit-il, avez-vous si peu de soin de vous-même? Ne connaissez-vous pas les gens avec qui vous avez à faire? » — « Je suis dans la maison du roi, » répondit Coligny. — « Oui, Monsieur, répartit Montpensier, dans une maison où quelquefois le roi n'est pas le maître. » Chose étrange, remarque M. Kervyn : c'était le duc de Montpensier que Coligny redoutait le plus, et il avait fallu que Charles IX lui recommandât sévèrement de ne rien attenter contre l'amiral (3).

Au dehors, des rumeurs diverses se répandaient. En Picardie, l'on croyait que Coligny voulait mettre la main sur Charles IX, et l'on raconta même que le projet avait été exécuté. Ailleurs on disait que les huguenots avaient essayé de conduire le roi à la Rochelle; d'autres rapportaient que le fils de Montgomery avait voulu le tuer d'un coup de dague et que Charles IX s'était vu réduit à s'enfermer à Paris (4). En Espagne, on ne com-

(1) Lettre d'Alava, du 22 octobre 1571. Ces comédiens, dit M. Kervyn, avaient aussi joué à Anvers.

(2) Terme de blason qui signifie un serpent. Les Visconti, ducs de Milan, portaient une givre dans leurs armes.

(3) Lettre de Petrucci, du 19 septembre 1571. — Le comté de Montpensier avait été confisqué en 1525 sur le connétable de Bourbon; il fut rendu plus tard à la maison de Bourbon en la personne de Louis Ier (de la branche de Vendôme) qui, en 1504, avait épousé Louise de Bourbon, sœur du connétable; le comté fut érigé pour ce prince en duché-pairie.

(4) « Aussy qu'il a depuis esté failly d'estre tué par le fils de monsieur

prenait l'invitation faite à Coligny que comme dictée par l'intention de l'arrêter et de lui faire couper la tête : ce qui eût été un acte de grand mérite et d'honneur à l'endroit d'un si méchant homme (1).

Louis de Nassau avait laissé à Blois un agent pour lui apprendre ce qui s'y serait passé, puisque de là devait dépendre l'exécution de l'entreprise des Pays-Bas (2). Celui-ci ne put que transmettre les nouvelles les plus favorables (3). « Le roy, écrivait-on, a faict apointement avec l'admiral, lequel est à la court, parlant tous les jours deux fois au roy, lequel lui faict grande révérence (4). » Sur quoi l'envoyé vénitien Giovanni Michieli ne peut s'empêcher d'observer : « Il est inexplicable qu'un homme qui a perdu tant de batailles, qui ne s'est fait connaître et remarquer que dans les guerres qu'il a soutenues contre le roi, ait conquis en si peu de temps l'autorité dont il jouit dans le royaume (5). »

de Ghomerie d'un coup de daghe, estant en habit dissimulé, s'estant Sa Majesté retirée à Paris, dont il ne doibt bougier pour conserver sa personne. » Rapport du 21 septembre 1571, Corresp. du Hainaut, t. IX, aux Archives de l'état à Bruxelles.

(1) « No podeamos de doler nos de que el rey se dexe assi llevar y persuadir a que permitta que paresca ante el un hombre tan malo como el almirante y que ayer le quiso quitar la vida juntamente con el estado, si ya non fuesse con intention de assegurarle y mandarle prender y cortar la cabeça, que este seria un hecho di mucho merito y honor. » Lettre de Philippe II à Alava, citée par M. Delaborde, *Coligny*, t. III, p. 333.

(2) Lettre de Walsingham, du 15 septembre 1571. Record Office. Citation de M. Kervyn.

(3) Coligny écrivait le 2 octobre 1571 : « Les affaires de dessà ne se hastent trop d'estre terminées et ne le seront, pense-t-on, de si tost, car chascun n'y voit que d'un euil ayant l'aultre d'aultre costé, et parle-t-on tousjours de mauvaises pratiques quy se pourchassent ou l'on croyt pourchasser des deux parts. Toutesvoyes se semble amoindrir de maulvaise volenté et selon moy s'achemyne à la pacification avecques espéransse de conclure. On penche bien, et voudray faire pencher le reste. » (Collct. d'autographes de M. de Stassart). Id.

(4) Rapport du 30 septembre 1571. Correspondance du Hainaut, t. IX.

(5) Relation de Giov. Michieli.

Le roi comblait Coligny de ses faveurs. Non seulement il lui rendit sa place dans le conseil, mais il lui donna une abbaye de vingt mille écus de rente, et lui assura pendant une année la jouissance des nombreux bénéfices du cardinal de Châtillon, qui passèrent ainsi, dit M. Kervyn, des mains d'un prélat protestant et marié entre celles du pape des huguenots (1). Il y ajouta cent mille livres pour remeubler sa maison de Châtillon. Mais cela ne suffisait pas à Coligny. Il espérait obtenir la première charge du royaume, celle de connétable vacante depuis la bataille de Saint-Denis. « Les renards, écrivait Marguerite de Valois, avoient sceu si bien feindre qu'ils avoient gagné le cœur de ce brave prince pour l'espérance de se rendre utiles à l'accroissement de son estat et en lui proposant de belles et glorieuses entreprises en Flandre (2). » Le renard, d'après Étienne Pasquier, n'était autre que Coligny (3).

Des conférences avaient lieu tous les jours entre le roi et l'amiral (4). Coligny ne cessait de répéter qu'il fallait diriger contre le plus redoutable ennemi de la couronne l'ardeur naturelle des Français en portant la guerre dans les Pays-Bas avec toutes les forces dont ils disposaient (5). Charles IX, à son tour, ne parlait à Coligny « que de se vouloir servir de luy en ses affaires des Pays-Bas, dont il espéroit recepvoir un grand service à l'avancement et grandeur de son royaume (6). » Selon Michel de la Huguerie, les caresses prodiguées par Charles IX à l'amiral paraissaient contraintes et forcées ; mais, d'après la

(1) Odet de Châtillon, frère de l'amiral, né en 1515, avait occupé de hautes dignités dans l'Église et avait été créé cardinal en 1533. Il embrassa la réforme, fut dépouillé de ses dignités et contraint de se réfugier en Angleterre, où il mourut en 1570.

(2) *Mémoires de Marguerite de Valois.*

(3) *Recherches d'Étienne Pasquier,* p. 558.

(4) Lettres de Petrucci.

(5) Mezeray, t. III. — Étienne Pasquier a développé longuement les arguments qu'on invoquait sur ce point au XVIe siècle.

(6) *Mémoires de la Huguerie*, t. I, p. 91.

plupart des témoignages contemporains, Charles IX, plein d'une juvénile ardeur, se laissait éblouir par les projets belliqueux de Coligny. « Il rêvait, écrit le vénitien Michieli, de reprendre en Europe le rôle qu'y avaient joué autrefois son père et son grand père, et le projet de rompre avec l'Espagne, de conquérir une belle province et de consolider par des alliances de famille la politique nouvelle qu'il prétendait inaugurer, hantait de plus en plus son esprit inquiet et passionné (1). » D'autre part on écrivait à Philippe II : « Le roi de France agit comme un insensé (2). »

Pendant que Charles IX et Coligny s'occupaient ainsi des préparatifs de l'expédition des Pays-Bas, les princes allemands crurent à propos d'envoyer un agent à Blois. Cet agent était le ministre Junius, l'un des fondateurs du consistoire d'Anvers. Charles IX le reçut en audience le 2 octobre et le chargea de dire à l'électeur palatin et à ses amis qu'il s'allierait volontiers avec eux et qu'il y avait lieu dès ce moment de fixer les points sur lesquels il fallait s'entendre (3). Juniùs retourna en Allemagne porteur de ce message ; et, selon toute vraisemblance, ajoute M. Kervyn, Coligny confia à sa direction et à ses conseils un jeune homme qui, après avoir été élevé pour arriver aux dignités de l'Église, avait embrassé avec un zèle extrême les intérêts des huguenots. Le jeune homme s'appelait Philippe du Plessis-Mornay ; il fut chargé de se rendre près du prince d'Orange « pour l'asseurer du secours du roy de France (4). »

Au mois d'octobre 1571, Schomberg fut envoyé en Allemagne pour traiter avec les princes protestants. Ses lettres à Charles IX révèlent clairement le caractère des négociations dont il était chargé ; en voici quelques extraits : « Les affaires se portent bien quant à l'électeur de Saxe, selon le contenu de la charge

(1) Relation de Michieli.

(2) « El rey anda como un insensato. » Lettre d'Aguillon, du 19 décembre 1571. Arch. Nat. à Paris, K. 1524.

(3) Lettre de Walsingham, du 7 octobre 1571.

(4) *Mémoires de Mme de Mornay*, t. I.

qu'il vous a pleu me bailler, et s'approche fort au grand souhait et extrême désir que Vostre Majesté m'a monstré porter à une certaine affaire. Vostre Majesté entend bien ce que je veux dire : je ne l'ose communiquer à la plume. — J'ai trouvé l'électeur de Brandebourg plein de bonne volonté, mais froid et rétif... Quant au duc Jules de Brunswick, il est à vous, à vendre et à dépendre comme l'on dit. Je lui ay nettoyé le cœur de tout le sang espagnol (1). » Schomberg devait offrir au comte-palatin Casimir le commandement des reitres destinés à agir contre le duc d'Albe. Rien n'était négligé, et jusqu'à Constantinople on cherchait à susciter des ennemis à Philippe II (2). Les huguenots avaient même des relations secrètes avec les maures d'Espagne (3).

Cependant les nouvelles d'Angleterre étaient peu favorables. M. de Foix était revenu de Londres sans avoir obtenu aucune déclaration formelle d'Élisabeth, qui en ce moment semblait se rapprocher de Philippe II (4). Catherine de Médicis se laissait aller à la crainte d'être entraînée dans une guerre pleine de périls et de voir l'amiral seul gouverner la France. Elle avait, disait-on, des conférences avec le comte de Retz qui soutenait le parti des Guise et de l'Espagne (5). Dans cette situation, Coligny crut devoir quitter la cour. Avant son départ, il obtint de la reine-mère une audience secrète où il se plaignit des manœuvres de ses ennemis, et s'engagea à se tenir tranquillement au château de Châtillon pour maintenir la paix (6). Il y était rentré le 23 novembre 1571. Avec le départ de Coligny

(1) Lettres de Schomberg du 19 octobre, du 19 et du 27 novembre 1571. Groen, t IV. Citation de M. Kervyn.

(2) Chose étrange, une mission près du sultan fut remplie par François de Noailles, évêque de Dax, dit M. Kervyn.

(3) Lettre d'Alava, du 23 octobre 1571. Arch. Nat. à Paris, K. 1522.

(4) Lettres de Ferrals publiées par M. Gachard.

(5) Lettre de Walsingham à Burleigh, du 8 octobre 1571 (Foreign papers, 1571, Cal. p. 544). Citation de M. Kervyn.

(6) Lettres de Petrucci, du 15 et 16 octobre 1571 ; lettre de Coligny, du 13 décembre. Biblioth. Nation. à Paris, fonds franç. 3193. Id.

coïncide un rapprochement de Catherine et des Guise, dit M. Kervyn; mais Charles IX reste dévoué à l'amiral, et les sentiments de sa mère, quoique empreints d'hésitation, ne marquent point une résolution arrêtée de se séparer de lui.

Le duc de Guise représentait alors toute la France catholique indignée de subir la domination des huguenots. La disgrâce des Guise (1) avait été complète, mais ils s'étaient retournés vers Philippe II, et avaient trouvé un autre appui dans le duc d'Anjou qui vivait en mésintelligence avec le roi (2). Les Guise pouvaient rappeler à ce prince que c'était sous le drapeau catholique qu'il avait cueilli les lauriers de Jarnac et de Moncontour sur ce même Coligny qui à la cour s'enorgueillissait de sa puissance. Un autre prince ne supportait pas moins impatiemment le triomphe des huguenots : c'était le duc de Nemours, « un des plus parfaits et accomplis seigneurs et gentilshommes, » dit Brantôme. Il avait montré tout son courage lors de l'entreprise

(1) Quelques détails sur cette célèbre famille sont nécessaires. Le chef de leur maison, sortie de celle de Lorraine-Vaudemont, fut Claude, cinquième fils du duc René II, et prit le titre de duc de Guise au XVe siècle. Cette maison s'illustra au XVIe siècle en France, et s'y divisa en deux branches (les Guise, les d'Elbeuf), qui s'éteignirent, la première en 1675, la deuxième en 1825. M. René de Bouillé a écrit l'*Histoire des ducs de Guise,* 1849 et ann. suiv. — François de Lorraine, duc de Guise, dont nous avons eu l'occasion de parler, l'un des plus grands capitaines qu'ait eus la France, fut assassiné par un gentilhomme protestant, Peltrot de Méré, et mourut en pardonnant à son meurtrier. Le roi de France François II avait épousé sa nièce, Marie Stuart. Au moment où nous sommes, cette grande famille est représentée par deux hommes qui tiennent une grande place dans l'histoire. Le premier, Henri, dit le *Balafré,* témoin du meurtre de son père sous les murs d'Orléans, avait voué une haine implacable aux protestants. Il se mit à la tête de la *Ligue.* Après la journée des Barricades et la convocation des états généraux, il se rendit à Blois, et, à peine y était-il arrivé, qu'il fut assassiné dans le château royal par des gardes apostés à la porte du cabinet du roi, le 23 décembre 1588. Son frère, Louis, connu sous le nom du cardinal de Lorraine, fut mis à mort, par ordre de Henri III, le lendemain de la mort du premier.

(2) Lettre d'Alava, du 28 juillet 1570.

de Meaux, en arrachant Charles IX des mains des huguenots, et il s'indignait de l'accueil que le roi prodiguait à ses ennemis en oubliant ses libérateurs (1).

Le but principal des mécontents était de combattre Coligny. Le duc d'Anjou, croyant avoir le droit d'obtenir une part du royaume comme apanage, avait chargé Monluc de lever quatre cents gentilshommes (2). Le duc d'Alençon, son plus jeune frère, réclamait aussi des domaines héréditaires. Tout était prêt pour que le duc d'Anjou sortît de Blois, lorsqu'une chanteuse attachée au service de la reine-mère dénonça ce projet de fuite ; il ne resta au duc de Nemours qu'à s'éloigner précipitamment (3). Les huguenots alarmés s'arment autour de Coligny. Celui-ci met vingt-cinq arquebusiers à la porte de son château de Châtillon, et écrit à Charles IX : « N'eust esté, sire, la promesse que j'avois faicte à Vostre Majesté, quand je partis de Blois, j'avois bien envie de relever de peine ceux qui disoient que me venoient assiéger en ma maison et de faire la moitié du chemin au devant d'eulx (4). »

Le premier conseiller du duc d'Anjou, le seigneur de Lignerolles, naguère envoyé à Madrid pour communiquer à Philippe II les secrets desseins de Catherine de Médicis, avait été chargé de porter à Charles IX les revendications de son frère ; mais il avait été repoussé avec colère. Ce n'était pas assez. Le bâtard d'Angoulême, spadassin du roi, prépara un guet-à-pens près de Bourgeuil, et Lignerolles tomba sous ses coups. Au même

(1) Jacques de Savoie, duc de Génevois et de Nemours, était fils de Philippe de Savoie et de Charlotte d'Or-Longueville, neveu du duc Charles III de Savoie et de la mère de François Ier, qui avait donné à son père le duché de Nemours en 1515. Il se distingua dans les deux premières guerres religieuses de France. Retiré ensuite au duché de Génevois, il mourut à Annecy en 1585.

(2) Lettres de Petrucci.

(3) Brantôme.

(4) Lettre de Coligny, du 13 décembre 1571. Bibl. Nation. de Paris, f. fr., 3193, f. 25. Citation de M. Kervyn.

moment, le confident du duc d'Alençon était aussi frappé, mais il survécut à ses blessures. Ce double meurtre resta couvert d'un voile mystérieux. « Toutes manières de pratiques, écrivait l'envoyé de Savoie, se cherchent, et tout le monde s'en veult mesler, et le plus que l'on travaille, c'est de persuader au roy d'y entrer. Depuis qu'il est à Blois, se sont faits quatorze meurtres et tous impunis. » L'envoyé de Florence ajoute : « On raconte des choses dans lesquelles je ne veux pas mettre la bouche (1). » Quant à Walsingham, il se borne à dire du meurtre de Lignerolles : « C'était un agent des Guise et de la faction espagnole; sa mort sera un grand avantage pour notre cause. »

Le duc d'Anjou, se croyant lui-même en péril, parvint à fuir de Blois. Quand au duc de Guise, apprenant, quelques semaines après, que Coligny était revenu à la cour, il y reparut aussi et réclama publiquement du roi justice du meurtre de son père. Il alla jusqu'à demander que l'amiral et lui fussent mis en chemise l'un devant l'autre, l'épée au poing « pour s'appointer sans travailler Sa Majesté (2). » Il fut contraint de s'éloigner (3), mais il se retira à Reims, où les huguenots racontaient qu'il voulait réunir ses amis. Une vive agitation régnait à Paris. Dans toute la France le peuple murmurait en trouvant dans l'accueil fait à Coligny le présage de la guerre que celui-ci conseillait au roi (4).

Cependant Louis de Nassau conservait son influence et son crédit dans le parti protestant et à la cour de France « Les huguenots, écrivait Petrucci, sont résolus à l'aider, et la reine-mère veut le gagner (5). » Invité à se rendre à Blois, il y trouva

(1) « Alguni dicono cose nelle quali non voglio metter bocca io. »

(2) Dépêche de l'ambassadeur de Savoie.

(3) Rapport du mois de janvier 1571 (v. st.). Corresp. de Hainaut, t. IX, aux Archives de l'état à Bruxelles.

(4) « Dont le petit peuple de France murmure fort de la guerre contre les Pays-Bas à cause que le roi at faict apointement avecq l'amiral. » Rapport du 30 septembre 1571, ibid.

(5) « Gli Ugonotti fanno professione di volere aiutare a portare detto

un accueil empressé. Charles IX, impatient de le recevoir, l'attendait dans les jardins du château; et, dès le soir de son arrivée, Nassau, sachant combien il importait de flatter l'ambition du roi, lui fit entrevoir que, s'il secourait les protestants, ceux-ci seraient assez puissants en Allemagne pour placer sur son front la couronne impériale (1). En même temps il assurait Charles IX que la moitié des villes des Pays-Bas était à sa dévotion. Il s'engageait, s'il obtenait son appui en faveur du prince d'Orange, de tout faire pour s'entendre avec lui.

Charles IX l'écoutait avec plaisir. Il voulait gouverner lui-même, disait-il, et secouer le joug des Guise. Il s'engagea volontiers à favoriser l'entreprise des Pays-Bas. « Le roy, raconte un historien contemporain, promit que dedans peu de temps il y envoyeroit l'amiral avec une puissante armée, et fut accordé entre eux que, si cette guerre avoit heureuse issue, le roy auroit pour sa part tout le pays qui estoit depuis Anvers jusqu'en Picardie, et que le prince d'Orange retiendroit Hollande, Zélande et Frise. Suivant cela, ledit prince d'Orange et son frère pourveurent à ce qui estoit requis de leur part (2). » Le crédit de Louis de Nassau, largement pensionné par Charles IX, excitait beaucoup de murmures, surtout parmi les capitaines, car il avait rendu peu de services au roi.

Déjà on examinait le jour à fixer pour l'entreprise. Louis de Nassau continue à « estre receu aussi bénignement du roy que prince de ce royaume; » il s'occupe activement de l'affaire des Pays-Bas, et, le 17 avril 1572, il écrit à la comtesse de Nuenaer : « Je vois nos affaires en apparence de prospérité, si nous voulons

conte, e la regina madre di guadagnarselo. » Lettre de Petrucci, du 15 octobre 1571.

(1) Dans une lettre adressée par Louis de Nassau à Charles IX, le 1er juin 1573, il rappelle au roi que, dès le soir de son arrivée à Blois (et aussi depuis lors à l'époque des négociations du mariage du roi de Navarre), il lui fit entendre que, si une élection à l'empire avait lieu, les princes protestants voteraient volontiers pour lui.

(2) *Mémoire de l'estat de la France*, t. I, p. 156.

prester la main les uns aux aultres. J'ay entendu de monsieur le comte Jehan de Nassau, mon frère, les honestes offres qu'il vous a pleu luy faire de l'assister en un faict qui nous touche particulièrement (1). » Un avis du 31 janvier portait que l'état de la Flandre était tel que tout favorisait l'entreprise (2). Le 17 février, on écrivait : « Si l'argent est prêt, c'est le moment d'agir (3). » On ne parlait que des préparatifs qui se faisaient pour l'expédition. Schomberg avait levé deux régiments de Suisses (4). « Le bruit court, ajoutait-on, que les Anglois veullent faire guerre aux Pays-Bas et que l'amiral de France se deibt joindre avec eulx (5). »

Quel que fût l'appui qu'il trouvait en France, Louis de Nassau ne négligeait point celui qu'il attendait de l'Angleterre. On m'a demandé, écrivait Walsingham, si, dans le cas où le roi de France prêterait toutes ses forces pour la conquête de la Flandre, la reine d'Angleterre serait disposée à mettre le pied en Zélande. Middelbourg serait placé entre ses mains. On craint que le roi de France, quelles que soient ses promesses, ne se contente point de la Flandre, et c'est pour ce motif qu'on désire le brider *(and therefore they desire a bridle)* (6).

Charles IX ne manquait point de communiquer à Walsingham les dépêches que lui envoyait de Bruxelles son nouvel ambassadeur Mondoucet, si actif et si porté aux intrigues, et l'on peut parfois se demander, dit M. Kervyn, si elles n'avaient pas été rédigées pour exciter l'inimitié d'Élisabeth contre l'Espagne. On y lisait que le duc de Medina-Celi devait débarquer en Angleterre pour s'emparer de la reine et l'envoyer en Flandre ;

(1) Lettre de Louis de Nassau, du 17 avril 1572. Groen, *Archives de la maison d'Orange*, t III, p. 418.
(2) Record Office. Citation de M. Kervyn.
(3) Bor, f° 362a. Id.
(4) Rapports aux Archives de Bruxelles (Papiers d'état). Id.
(5) Archives de Bruxelles, Papiers d'état, liasse 118. Idem.
(6) Lettre de Walsingham, du 31 décembre 1571. Record Office.

que le duc d'Albe avait été malade en apprenant l'accueil fait à Coligny, qu'il redoutait l'alliance d'Élisabeth et du prince d'Orange. Quant aux Pays-Bas, tous les habitants attendaient un bon prince qui les délivrât de la misérable tyrannie du maître et du serviteur; ils désiraient changer de maître et de seigneur, et tout le pays serait au premier qui se mettrait en campagne (1).

Sur ces entrefaites, Walsingham avait fait valoir auprès de la reine d'Angleterre ses fatigues et le mauvais état de sa santé, sur quoi Élisabeth avait choisi un nouvel ambassadeur, Thomas Smith, personnage vil et méprisable, dont le nom restera attaché aux supplices du duc de Norfolk (2) et de Marie Stuart. Smith était chargé de traiter de l'expédition des Pays-Bas, et lord Burleigh écrivait le 7 décembre 1571 à Walsingham : « J'ai l'ordre de vous aviser que vous recherchiez quelques moyens secrets pour faire en sorte que si C. (Coligny) n'est pas à la cour, il s'y trouve à l'arrivée de Thomas Smith et qu'il puisse l'instruire de son opinion sur cette grande matière ; mais il importe que les relations de Smith avec lui ne soient connues de personne (3). »

Selon le désir de Walsingham, Catherine appela Coligny, et l'ambassadeur écrivait le 11 janvier 1572 : « L'entreprise de Flandre est surtout dirigée par le conseil de Coligny qui croit qu'elle ne peut être ajournée (4); » et un de ses affidés ajoutait :

(1) Dépêche de Mondoucet, du 12 novembre 1571, expédiée par Cochard et communiquée par Walsingham à Burleigh. Brit. Mus. Galba, C. IV. Citation de M. Kervyn.

(2) Thomas Howard, quatrième duc de Norfolk, fils aîné du comte de Surrey, fut longtemps l'un des principaux confidents d'Élisabeth et l'un des commissaires chargés par cette reine, en 1568, de faire subir un interrogatoire à Marie Stuart, récemment réfugiée en Angleterre. S'étant laissé toucher par les malheurs et la beauté de la prisonnière, il conçut le projet de la délivrer et de l'épouser; mais son plan fut découvert, et il fut condamné à mort en 1572.

(3) Digges, p. 152. Citation de M. Kervyn.

(4) Digges, Record Office. Id.

« Le comte Louis est le pensionnaire avoué *(avowed pensioner)* du roi de France, et on l'a en grande estime, l'amiral le considérant comme l'homme de guerre le plus capable de cette époque... La levée des hommes et la construction des navires pour combattre le roi d'Espagne ne se font pas sans l'assentiment de Coligny, et c'est encore sous les auspices de l'amiral que la noblesse protestante de Picardie et de Normandie offre de mettre trois mille hommes sur pied pour l'aider dans son entreprise (1). »

Cinq jours après, Walsingham adressait à Burleigh une lettre importante qu'il convient d'analyser, dit M. Kervyn. Il a appris que Mondoucet écrit en termes pressants à Charles IX pour l'engager à profiter de l'occasion qui s'offre de recouvrer les anciennes possessions de la couronne de France dans les Pays-Bas. La plupart des villes sont prêtes à fermer leurs portes aux garnisons du duc d'Albe et à les ouvrir à celles du prince d'Orange. Charles IX a promis au Taciturne tout le secours qu'il pouvait désirer; mais Walsingham, fidèle aux intérêts politiques de l'Angleterre, l'exhorte à employer aussi peu de Français que possible. C'est avec regret qu'il verrait les Français prendre pied à Flessingue et à Middelbourg; mais il voudrait qu'Élisabeth aidât secrètement les réfugiés à occuper la Zélande. S'il n'en était pas ainsi, Charles IX autoriserait cinq cents hommes à s'embarquer à Dieppe. Peut-être emploiera-t-on dans cette affaire le duc d'Alençon, mais ce ne sera qu'*à la dérobée*. Il est à espérer que la reine d'Angleterre profitera des troubles des Pays-Bas pour assurer l'accroissement de sa puissance (2) et la protection de ses sujets (3).

Catherine de Médicis désirait vivement l'union de sa fille Mar-

(1) Lettres de Killegrew, du 13 décembre 1571 et du 21 janvier 1572. Record Office.

(2) « By establishing her own estate. »

(3) Lettre de Walsingham, du 22 avril 1572. Docum. inéd. du XVIe siècle, p. 168.

guerite et du roi, alors prince de Navarre. Louis de Nassau s'engagea à ne rien négliger pour lui faire atteindre ce résultat, et quitta Blois pour se rendre près de Jeanne d'Albret en Béarn (1). Jeanne prêta l'oreille aux instances de Louis de Nassau, dont elle se louait beaucoup. « Monsieur le comte Ludovic de Nassau, écrivait-elle, me sert infiniment et se range tout à moy (2). » Elle laissa donc son fils malade dans le Béarn, et s'en vint elle-même à Blois. Jeanne était la sainte du parti huguenot, sa papesse, bien qu'elle n'eût pas abjuré ses propres faiblesses, et que Bèze les lui reprochant exigeât « la recognoissance des fautes et la repentance (3). » C'était, du reste, une femme énergique, et l'un de ses partisans disait d'elle qu'elle n'avait « de femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux adversités (4). » Arrivée à Blois, la mère de Henri IV se vit livrée à toutes les menaces, à toutes les flatteries, à toutes les intrigues de Catherine de Médicis et de ses agents : « Plaignez-moi, écrivait-elle, je suis assaillie d'ennemis et d'amis. L'on me gratte, l'on me pique, l'on me flatte, l'on veult me tirer les vers du nez, l'on m'a fait des trous sur mes chambres (5). »

Donner une fille de la maison royale de France à un prince huguenot, conclure une alliance qu'interdisait le saint siège, que réprouvait la conscience des catholiques ; sacrifier à un intérêt politique une jeune princesse qui avait placé ailleurs son amour, telle était la résolution prise par Catherine de Médicis. On s'en émut à Rome, et le pape, s'efforçant de faire

(1) Dès le 28 septembre 1571, Charles IX, dans une lettre à Fourquevaulx, présentait le mariage de sa sœur avec le prince de Navarre comme décidé. Le ms. Egerton 1047 (British Museum) renferme une lettre de Catherine de Médicis à Jeanne d'Albret. Note de M Kervyn. — Henri IV n'eut le titre de roi de Navarre qu'à la mort de sa mère, en 1572.

(2) Lettre de Jeanne d'Albret, du 11 mars 1572.

(3) *Mémoire de Du Plessis-Mornay,* t. II, p. 18.

(4) Aubigné.

(5) Lettre de Jeanne d'Albret, du 11 mars, citée plus haut.

abandonner ce funeste projet, envoya au milieu de cette cour brillante et dissipée un cardinal dans tout l'éclat de son rang et un simple religieux dans toute la dignité de ses vertus, le cardinal Alexandrini et saint François de Borja (Borgia).

Le légat pontifical arriva à Blois le 7 février 1572 (1). Les huguenots l'insultèrent, l'appelèrent fils de tailleur, peignirent des ciseaux sur sa porte (2). Ils redoutaient son intervention. On raconta depuis que Charles IX lui avait fait comprendre qu'il ne pouvait s'expliquer sur ses intentions, et le cardinal d'Ossat rapporte que longtemps après il apprit du cardinal Alexandrini lui-même que Charles IX lui avait répondu : « Je n'ai point d'autre moyen de me venger de mes ennemis (3). » Le nonce Salviati avait conservé la même impression de l'entretien qu'il eut alors avec Charles IX ; il crut aussi, quand la Saint-Barthélemi fut accomplie, en retrouver le dessein dans ce qui lui avait été dit à Blois (4). Il est plus vraisemblable, au jugement de M. Kervyn, que Charles IX se borna à une réponse assez vague qu'on chercha à interpréter quelques mois plus tard.

Aux efforts du cardinal Alexandrini se joignirent ceux du saint religieux de la compagnie de Jésus, plus illustre encore par l'éminence de ses vertus et l'austérité de ses mœurs que par l'éclat de sa naissance. Il avait accepté la mission de détourner Catherine de Médicis de ses négociations avec les huguenots et de l'engager à donner sa fille non au roi de Navarre, mais au prince de Portugal. Catherine lui répondit qu'elle mourrait plutôt que de conclure le mariage de sa fille avec le prince de Navarre sans la dispense du pape (5). Lorsque

(1) Le cardinal Alexandrini avait reçu de Philippe II, en 1568, une pension de trois mille ducats sur les revenns de l'évêché de Siguenza. Note de M. Kervyn.

(2) Lettre de Morillon, du 9 mars 1572. Piot, *Correspondance de Granvelle,* t. IV. Id.

(3) Lettre du cardinal d'Ossat, du 22 décembre 1599.

(4) Lettre de Salviati, du 27 août 1572.

(5) Il y a, aux archives nationales à Paris, K. 1526, plusieurs lettres

le cardinal Alexandrini quitta Blois, Charles IX lui remit un mémoire par lequel il le priait de rendre témoignage au saint père « de la singulière dévotion en laquelle il avoit trouvé Sa Majesté de confirmer tous les bons offices d'obédience qu'un bon fils, premier né de l'Église, doit à Sa Sainteté (1). »

Cependant Jeanne d'Albret, nous l'avons dit, était arrivée à Blois. La reine-mère était allée au devant d'elle jusqu'à Tours (2). En entrant dans le château, le 3 mars 1572, Jeanne fut heureuse d'y trouver Louis de Nassau. On était en carême, mais par ordre du roi on leur servit gras (3). Dès les premiers jours d'avril, une entente complète s'était établie entre les deux reines; c'était dans l'appartement même de la reine de Navarre, que Louis de Nassau avait conféré avec l'ambassadeur anglais et les principaux chefs huguenots sur les conditions du mariage. « L'affaire du mariage est arrangée, écrivait l'envoyé florentin Petrucci. Louis de Nassau a chargé Frégose de me l'annoncer. Tout l'honneur en revient à Louis de Nassau et à Frégose (4). »

La dispense pontificale n'était pas arrivée. On savait que le pape avait formellement déclaré qu'il ne l'accorderait pas, mais on ne s'en préoccupait plus. Le contrat de mariage fut signé le 11 avril 1572. Au rapport d'un historien contemporain, Charles IX dit à ce sujet qu'il donnait sa sœur non pas au prince de Navarre, mais à tous les huguenots « comme pour se marier avec eulx (5). »

de Philippe II à François de Borja et de François de Borja à Philippe II. Une lettre d'Aguilon (du 23 février 1572, K. 1525[71]) renferme d'importants détails sur l'entrevue de saint François de Borja avec Catherine de Médicis. Note de M. Kervyn.

(1) Brit. Mus., Kings, III.

(2) Lettre de Petrucci, du 16 mars 1572.

(3) Rapport du 27 février 1572.

(4) Lettre de Petrucci, du 9 avril 1572.

(5) Matthieu. — Pierre Matthieu, avocat à Lyon, après avoir été grand partisan de la ligue, s'attacha à Henri IV qui le nomma son historiographe; il mourut en 1621. On lui doit plusieurs histoires qui renferment d'utiles renseignements; *Histoire des troubles de France sous Henri III et Henri IV*, *Histoire de France* (de 1598 à 1604), *Histoire*

La reine de Navarre s'empressa d'annoncer le mariage de son fils à la reine d'Angleterre, en exprimant l'espoir que « cest heur estendra ses branches jusques aux voisins (1). » Elle avait cru, en concluant ce mariage, servir à la fois la cause des huguenots et celle du prince d'Orange et de Louis de Nassau (2). Quant à son fils, ajoute M. Kervyn, il était d'un naturel « à se gausser » de tout et de lui-même, et déjà « il se gaussoit » de son mariage (3). » Nous n'aurions pas reproduit cette phrase, si la triste légèreté des mœurs de Henri IV n'était pas un fait historique aussi notoire.

Pendant toutes ces intrigues, quelle conduite tenait la France vis-à-vis de Philippe II et de l'Espagne? Le 15 octobre 1571, Charles IX charge son ambassadeur à Madrid de faire connaître à Philippe II que le comte Louis de Nassau l'ayant fait prier par aucuns des principaux de la religion d'avoir son service pour agréable et de pouvoir se rendre à la cour, il n'a pu honnêtement le lui refuser, assurant le roi d'Espagne « que ce ne sera pour dresser aucunes entreprises à son préjudice, ni pour le favoriser à l'encontre de luy, mais plustost pour le distraire de telle volonté s'il l'avoit. » Le plus grand désir du roi de France est de vivre en paix et amitié avec le roi d'Espagne (4). Charles IX pousse l'hypocrisie jusqu'à déclarer que ses conférences avec Louis de Nassau n'ont d'autre but que de l'engager à entrer au service de Philippe II (5). Il tient le même langage au nonce Salviati qui le presse de ne pas aider le comte de Nassau (6).

de Louis XI, Histoire de la mort de Henri le Grand, Histoire de France, de François Ier à Louis XIII.

(1) Lettre de Jeanne d'Albret, du 5 avril 1572.

(2) Matthieu.

(3) *Mémoires de la Huguerie,* t. I, p. 70.

(4) Lettre de Charles IX à Fourquevaulx. Gachard, *La Biblioth. Nat. de Paris,* t. II, p. 350.

(5) Voyez la *Correspondance de Saint-Gouard.* Note de M. Kervyn.

(6) Dépêches de Salviati.

Catherine de Médicis écrit de sa main au duc d'Albe : « Je vous asseure l'intention du roy estre la conservation de la bonne paix et voisinance qui est entre luy et le roy catholique, en laquelle je mettray peine, tout ainsi que j'ay tousjours faict, à l'entretenir, comme celle qui, estant mère commune à l'un et à l'autre et désireuse du bien et repos de la chrestienté, y a plus d'interest et y apporte plus d'affection que nul autre (1). » Si son fils a reçu Louis de Nassau, c'est pour l'engager à renoncer à ses projets ; mais il espère aussi que Philippe II fera droit aux griefs des Pays-Bas et se réconciliera avec le prince d'Orange et le comte de Nassau.

Les instructions transmises le 16 janvier 1572 à l'ambassadeur français Saint-Gouard portent que Louis de Nassau, si le roi d'Espagne lui restitue ses biens, est disposé à désarmer, et le roi de France l'y exhortera autant qu'il est en lui. S'il est des armements qui peuvent donner lieu à des plaintes, ce sont ceux que fait le duc d'Albe. Quant aux bruits qui courent sur la ligue que concluerait Charles IX avec la reine d'Angleterre et les princes d'Allemagne, il faut les démentir : le roi de France ne songe qu'à maintenir ses anciennes alliances (2). Le 4 mai 1572, Charles IX écrivait encore à Saint-Gouard que tous ses efforts tendaient à convaincre le roi catholique que rien n'était plus faux que le bruit répandu par le duc d'Albe qu'il favorisait les entreprises des gueux des Pays-Bas (3). Il voyait avec un vif regret, disait-il, ses sentiments et ses actes si mal interprétés, car il n'avait jamais songé à aider les gueux en aucune manière (4).

(1) Lettre du 10 mai 1572.

(2) Groen, *Supplém.*, p. 118; Gachard, *Correspondance du prince d'Orange,* t. VI, p. CXXXV, et la *Bibl. Nat. de Paris,* t. II, p. 363. Citations de M. Kervyn.

(3) « Je vous prie vous informer de ce que le duc d'Albe aura escript par delà, redoubtant que le dict duc aura mandé que je favorise l'entreprise des gueulx ; mais leur assurerez tousjours au contraire. » Gachard, *La Bibl. Nat. de Paris,* t. II, p. 366.

(4) Lettre de Charles IX à Saint-Gouard, du 4 mai 1572.

Pour mieux tromper le roi d'Espagne, Charles IX s'était fait remettre par Louis de Nassau la promesse de désarmer tous les navires réunis à la Rochelle, et il s'empressa de l'envoyer à Philippe II, ajoutant qu'il avait fait publier dans tout son royaume la défense de prendre les armes en faveur du comte de Nassau, ou d'accueillir ses vaisseaux dans les ports de France (1). Et en effet, le même jour, Charles IX adresse aux gouverneurs des provinces des lettres où il défend, sous les peines les plus sévères, d'assister les rebelles qui se sont soulevés aux Pays-Bas. En tenant la main et en ayant l'œil ouvert à l'exécution de cet ordre, ils lui feront grand service et plaisir; car il a toujours « désiré et mis soigneuse peine de conserver invariablement et accroistre la bonne amitié, intelligence et voisinance qu'il a avec le roy catholique son bon frère (2). »

Pendant qu'on s'efforçait ainsi d'endormir le roi d'Espagne, Thomas Smith avait reçu des pleins pouvoirs pour conclure l'union intime des deux couronnes de France et d'Angleterre (3). Un projet de ligue avait été rédigé dès le 14 janvier 1572. Un article spécial réglait le secours réciproque et les cas où il pourrait être réclamé pendant un terme qui n'excéderait pas quatre mois (4). Le 22 avril, Thomas Smith annonçait la conclusion de la ligue à Élisabeth : « Votre Majesté apprendra que M. Walsingham et moi avons conclu la ligue. Il y a eu des difficultés pour les affaires d'Écosse (5); néanmoins la question

(1) Lettre de Charles IX à Saint-Gouard, du 10 mai 1572.

(2) Gachard, *La Bibl. Nat. de Paris*, t. II, p. 368. Citation de M. Kervyn.

(3) Les instructions données à Thomas Smith portent la date du 3 décembre 1571. British Museum, Harley, 253. Note de M. Kervyn.

(4) Lettre de Thomas Smith, du 20 janvier 1572 Record Office.

(5) Catherine de Médicis, dit M. Kervyn, éprouve quelque honte à abandonner une princesse, qui a été la femme d'un de ses fils, et dont en ce moment même les ministres d'Élisabeth demandent la tête en Angleterre. Marie Stuart avait voulu se retirer en France. Catherine de Médicis, pour s'assurer l'alliance des Anglais, renoncera à réclamer sa liberté. Elle fera plus : elle dévoilera à Élisabeth tout ce qu'elle connaît

est résolue (1). » Lord Burleigh eut soin de prévenir lui-même Coligny que tout était entendu et réglé. L'amiral lui répondit qu'il l'assisterait et l'aiderait de son côté « en tout ce qui sera possible. » Le 29 avril 1572, fut signé à Blois le traité d'alliance ou de ligue, comme on l'appelait, avec la clause de la défense réciproque et des forces à fournir mutuellement en ce cas.

Selon l'usage, deux ambassades solennelles, l'une de France en Angleterre, l'autre d'Angleterre en France, devaient réclamer la ratification de la ligue anglo-française par les souverains des deux pays. La cour de France confia ce soin au maréchal de Montmorency qui s'embarqua avec une suite de quatre-vingts ou cent gentilshommes (2). Le comte de Lincoln avait été chargé par Élisabeth de remplir la même mission en France (3). Lord Lincoln, amiral d'Angleterre, arriva à Paris avec une suite de deux cents chevaux et descendit au Louvre (4). Le 12 juin, il se rendit au château de Madrid où se trouvaient les chefs catholiques et huguenots, Guise et la Rochefoucauld. Le roi le ramena dans sa voiture au Louvre (5). Après le dîner, Charles IX jura

des projets des catholiques anglais en faveur de la reine d'Écosse. C'est ainsi qu'elle sacrifie Marie Stuart ; c'est ainsi qu'à la suite de sa dénonciation les gibets se dressent en Angleterre, et Burleigh, repoussant les prières de son gendre le comte d'Oxford, fera monter le duc de Norfolk sur l'échafaud. *Les Huguenots et les Gueux,* t. II, pp. 366-367.

(1) Lettre de Smith, du 22 avril 1572.

(2) On attendait Montmorency à Boulogne à la fin du mois de mai. Lettre de Walsingham, du 21 mai 1572. Le bruit avait couru que Montmorency se serait embarqué le 18 mai à Dieppe. Lettre de Jean d'Egmont, du 13 mai 1572 (Arch. de Bruxelles). Note de M. Kervyn.

(3) Instructions du 25 mai 1572. Digges et Foreign papers. — Lincoln devait d'une manière spéciale féliciter l'amiral sur la pacification de la France.

(4) Avis du 11 juillet 1572 (Arch. de Bruxelles).

(5) Lettre de Thomas Prossor, du 17 juin 1572. Seventh rep. on engl. mss, p. 624. Citation de M. Kervyn. — Le château de Madrid, au bois de Boulogne, près de Paris, avait été bâti par François Ier; il fut démoli sous Louis XVIII.

solennellement en sa présence le traité de Blois à l'église royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, et on le vit, après avoir baisé l'évangile, se tourner vers le comte de Lincoln et lui dire : « Veuillez assurer ma bonne sœur la reine que j'ai juré non seulement en paroles, mais de tout mon cœur. »

Il était conforme aux usages suivis dans les cours que quelque mariage cimentât l'alliance des deux grandes nations, et Catherine de Médicis, persévérant dans d'anciens projets, avait résolu d'offrir, à défaut du duc d'Anjou, qui s'était montré peu disposé à cette union, son plus jeune fils, le duc d'Alençon, à la reine d'Angleterre. Les négociations à ce sujet se poursuivirent avec des phases diverses. Un résultat qu'on faisait miroiter aux yeux d'Élisabeth était l'occupation des Pays-Bas où le duc d'Alençon se serait assuré une large part de conquête qu'il aurait portée à l'Angleterre. « Le duc d'Alençon, écrivait Walsingham à lord Burleigh, m'a chargé de vous prier d'examiner s'il est possible d'engager la reine d'Angleterre, dans le cas où le roi le lui demanderait, à se joindre à lui pour aider ceux qui veulent délivrer les Pays-Bas. Il croit pour sa part qu'il pourrait y amener le roi s'il était certain que la reine consentirait à y prêter l'oreille. Il désire beaucoup connaître bientôt la réponse de la reine afin de conduire son affaire d'après ce qu'il apprendra. » Déjà le duc d'Alençon correspondait avec l'ambassadeur français à Bruxelles, Mondoucet, pour se faire recevoir aux Pays-Bas.

N'était-ce point, remarque M. Kervyn, aux yeux d'Élisabeth, une proposition digne d'être accueillie que celle d'obtenir de si magnifiques résultats sans responsabilité pour sa politique, sans frais pour son trésor? Quel prince, si ce n'est le duc d'Alençon, pouvait lui offrir de pareils avantages en recherchant sa main? Aussi on put bientôt considérer le mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth comme conclu. Le 22 août 1572, il était entendu que tout ce qui avait été convenu précédemment avec le duc d'Anjou, s'appliquerait *mutatis mutandis* au duc

d'Alençon, et, quant à l'affaire de la religion, l'interprétation de cette clause était ajournée parce qu'il serait plus aisé de la faire régler plus tard par les époux eux-mêmes : *interpretation which should best done at ye interieur betwixt the duke and her*. Les événements qui éclatèrent en France deux jours après, vinrent rompre inopinément une négociation poursuivie jusqu'à ce moment avec beaucoup de zèle et non sans succès.

Revenons aux Pays-Bas, où le duc d'Albe continue à donner le spectacle d'une administration sans entrailles et d'une répression sans ménagement et sans merci. Lui-même écrivait à Philippe II : « Il ne faut pas s'étonner que tout ce pays soit mal avec moi, car je n'ai rien fait pour qu'ils m'aiment (1). » Au milieu des embarras que lui donnaient les Pays-Bas, il avait reçu l'ordre du roi de préparer une expédition en Angleterre. Dès longtemps il avait été exhorté par le saint père à travailler au rétablissement de la religion catholique dans ce royaume et à la délivrance de Marie Stuart (2). Un banquier italien, Rodolfo Ridolfi, un aventurier, proposa au roi d'Espagne d'aider le duc de Norfolk à renverser Élisabeth. Selon lui, rien n'était plus facile : il suffisait d'armer une flotte qui aurait brûlé les navires anglais dans la Tamise et aurait ensuite occupé la Tour de Londres (3).

(1) « No es maravilla que todo el pays esté comigo mal, porque no les he hecho obras para que me quieran bien. » Lettre du duc d'Albe au roi, écrite d'Anvers, le 22 janvier 1571. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 167.

(2) Doc. inéd., t. IV, p. 514 (3 novembre 1569). Cf. les lettres du duc d'Albe du 4 et du 11 décembre 1569. Doc. inéd., t. IV, pp. 516 et 519. Note de M. Kervyn.

(3) Ridolfi n'était qu'un imposteur, dit M. Kervyn; il se vantait de relations qu'il n'avait point. Le duc de Norfolk, prêt à monter sur l'échafaud et laissant une déclaration qui ne sera lue que lorsque celui qui l'a écrite ne vivra plus, déclarera qu'il n'a jamais reçu de lettre de Ridolfi, qu'il n'a point été impliqué dans un complot pour faire débarquer dix mille Espagnols, qu'il n'a pas écrit à des princes étrangers pour les appeler en Angleterre. Déclaration du duc de Norfolk, Brit. Mus., Harley, 4808.

En vain le duc d'Albe représenta-t-il qu'il lui faudrait trois armées, l'une pour se maintenir contre les Allemands, la seconde pour repousser les Français, la troisième pour envahir l'Angleterre; qu'il réunirait tous les Anglais contre lui dans la défense du sol national; qu'il perdrait ainsi ceux-là mêmes que le roi voulait secourir, Ridolfi continua à se faire écouter. La reine d'Angleterre était trop bien servie par ses espions pour que ce projet restât longtemps ignoré (1). Le duc de Norfolk fut arrêté le 7 septembre 1571. Trois mois après, l'ambassadeur espagnol, don Guéran de Espès recevait l'ordre de quitter l'Angleterre (2).

A l'intérieur, les supplices et les procès criminels ne s'interrompaient pas. Viglius, dans ses lettres, nous a tracé un tableau lugubre de la situation. Le conseil des troubles ne s'appelle plus que le conseil de Vargas (3). Ceux qui font des vœux pour le départ du duc d'Albe, espèrent surtout être délivrés de Vargas (4). La haine qu'on lui porte est si forte que, tant qu'il sera aux Pays-Bas, le calme ne renaîtra point (5). On ne peut sans péril émettre un avis si Vargas ne l'approuve (6). Il y a des milliers de veuves et d'orphelins, dont les plaintes montent

(1) Elle ne manquait pas non plus d'autres informations. Mondoucet écrivait à Catherine de Médicis que deux Italiens avaient été envoyés en Angleterre « avec charge d'entreprendre la mort de la royne, soit par le poison ou autrement comme ils pourroient, dont ils ont reçeu argent avec grande promesse de les faire riches, estant leur entreprise réussie (Lettre de Mondoucet, du 26 décembre 1571; *Bulletins de la commission d'hist.*, 3e sér. t. XIV, p. 341). Catherine de Médicis s'empressa de communiquer cette lettre aux ambassadeurs d'Élisabeth (Lettres de Smith et de Killegrew, du 8 janvier 1572; Record Office). Note de M. Kervyn.

(2) Don Guéran de Espès fut expulsé le 4 janvier 1572. Le même jour, Élisabeth écrivit au duc d'Albe pour justifier cette mesure. Brit. Mus., Galba, C. IV. Note du même.

(3) Lettre de Viglius, du 26 mars 1571.

(4) Lettre du même, du 22 janvier 1571.

(5) Lettre du même, du 8 juillet 1571.

(6) Lettre du 3 septembre 1571.

au ciel (1). Viglius est si las de ce qui se fait et de ce qu'il voit, qu'il demande sans cesse à quitter les Pays-Bas. Une lettre du duc d'Albe au conseil de Flandre, écrite de Bruxelles le 15 août 1571, nous est restée comme un sanglant témoignage de l'inexorable rigueur de son auteur. Le duc ordonne que les hérétiques obstinés et pertinaces livrés par l'inquisiteur ou les autres juges ecclésiastiques au juge séculier soient exécutés dans les vingt-quatre heures et subissent les peines « contenues aux placarts dressés et publiés sur le fait de la religion. » Il ordonne de plus qu'on brûle le bout de la langue aux hérétiques conduits au supplice, pour les empêcher de blasphémer en chemin (2).

On est effrayé de la situation où devait se trouver le pays en lisant ces détails, et l'on ne s'étonne plus de voir, dans la correspondance de Granvelle avec Morillon, son vicaire général, mentionner des bruits tels que ceux-ci. Le prévôt de l'hôtel du duc d'Albe prétend que le meilleur moyen à employer aux Pays-Bas est de les ravager à ce point que la terre ne puisse plus produire de blé; il répète sans doute ce qu'il a entendu dire à

(1) Lettre du 21 avril 1572.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 687-688. — « Comme l'on treuve par le passé que, estans aulcuns héréticques obstinez et comme incorrigibles, mis et délivrez par sentence dudict inquisiteur (Titelman) ou aultre juge ecclésiastique au juge lay, iceulx avoir esté gardez et détenuz ès prisons d'icelluy, six, sept, dix mois et davantaige, où souvent ils commettent plus de mal que s'ilz fussent mis en leur pleine et entière liberté, par leur doctrine faulse et erronée, nous voullons que, ledict cas survenant, l'on vuyde et procède à l'exécution de telz prisonniers obstinez et pertinaces endedans vingt-quatre heures après ladicte délivrance en faicte, par les peines contenues aux placcartz dressés et publiez sur le faict de la religion, ce que ferez semblablement entendre bien vivement auxdicts magistrats. — D'aultre part, affin que les hérétiques allans ou cheminans vers le lieu destiné à leur exécution ne sèment leur venin et soyent de schandal à la commune, pour leurs blasphèmes et propoz erronez, leur ferez brusler le boult de la langue d'ung fer caudant, de sorte que la parolle formée leur faille. »

son maître (1). Les Espagnols déclarent que s'ils doivent mourir, ils tueront d'abord tout ce qu'ils rencontreront, afin que le pays soit réduit en solitude (2). On a dit à Madrid que Philippe II ferait bien de ne pas laisser aux Pays-Bas une seule ville sans la raser, d'exterminer tous les habitants, de mettre le feu aux quatre coins du pays (3). « Ainsi que Albe y va, écrit Morillon, il ne peult estre qu'il n'adviègne quelque désastre. Je ne crains tant le mal qui porroit venir de la France ou d'Allemagne que celluy qui vient de ses propres fins, où s'engendre la rébellion au cœur des personnes. Albe est trop abhorré et réputé pour un homme qui n'a ni foy, ni loy, et certes il ne faut espérer rien de bien de luy (4). » Et Granvelle dit de son côté : « Il y a en Espagne de grands discours sur le gouvernement du duc d'Albe. On y dit qu'il n'osera y retourner, estant si haï que l'on voudroit ciel et terre meslés pour anéantir la maison de Tolède (5). » Le duc d'Albe en réalité n'était rien de tout cela; c'était un esprit altier et inflexible, engagé dans une voie sans issue et sans recul possible; un soldat dont le cœur s'était endurci au feu des batailles et qui exécutait sans pitié, comme une consigne immuable, la mission de vengeance qui lui avait été donnée.

Mais ce n'étaient pas là les seuls griefs des Pays-Bas contre le duc d'Albe, ni même les plus sensibles. En ce moment même, l'intraitable gouverneur provoquait, par ses mesures financières, les murmures et la colère de toutes les classes; il révoltait contre son joug abhorré les catholiques aussi bien que les partisans des doctrines protestantes. Écoutons M. Juste, qui expose avec une remarquable netteté ce côté de la situation. En proposant aux états, en 1569, de voter, pour s'affranchir du dixième

(1) Lettre de Morillon, du 4 mai 1572.
(2) Lettre du même, du 3 juin 1572.
(3) Lettre du même, du 23 juin suivant.
(4) Lettres du même, du 4 février et du 13 juillet 1572.
(5) Piot, *Correspondance de Granvelle,* t. IV, p. 406.

et du vingtième denier, un tribut annuel de deux millions de florins, le duc d'Albe avait lui-même assigné à ce compromis un terme de six années. Mais à peine la deuxième année tirait-elle à sa fin, qu'il annonça (juillet et août 1571) que le roi n'était pas d'avis de continuer cet arrangement, et que les deux impôts allaient être rendus exécutoires (1). Il comptait sur le renouvellement des magistrats des villes, qui venait d'avoir lieu dans un sens favorable à la cause royale, pour assurer le succès de son plan (2). Mais partout il rencontra la plus ferme opposition, au sein des états, dans la bourgeoisie, dans le peuple, et jusque dans les conseils du gouvernement, où les membres les plus dévoués au roi, Viglius, Berlaymont et Noircarmes, se signalaient par leur résistance. Le duc reconnaissait lui-même que, de tous les ministres du roi aux Pays-Bas, il n'en était aucun auquel il pût se fier dans cette affaire, aucun qui voulût l'aider, aucun qui ne fût tellement passionné, disait-il, que celui qui voulait le plus dissimuler ses sentiments à cet égard, les criait par dessus les toits (3); il avouait enfin que, pour le seconder dans une affaire aussi délicate, il n'avait que son fils, don Fadrique de Tolède (4).

Le conseil d'état était livré aux discussions les plus orageuses. On faisait remarquer au gouverneur qu'il détournait de son vrai sens le consentement donné par les assemblées provinciales en 1569; que cet assentiment n'avait pas toujours été libre; que, du reste, en votant un tribut de deux millions de florins,

(1) Gachard, *Anciennes assemblées nationales de la Belgique.*

(2) Viglius, *Commentarius,* etc., p. 296.

(3) « Una cosa que tengo por muy terrible y de grandissimo travajo para mi, que no hay hombre ninguno de quantos V. M. aqui tiene, de quien yo me pueda fiar en esta materia, ni con quien tomar consejo en ella, que no este tan apasionado, que él que mas lo quiere encubrir lo muestra por cima de los tejados. »

(4) Le duc d'Albe au roi, 23 septembre et 23 décembre 1571, et 19 mars 1572, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 203, 213 et 232.

les états avaient dû supposer qu'il ne serait plus jamais question des mesures fiscales qui avaient déjà excité tant de murmures. Les opposants étaient surtout encouragés par la persuasion que, dans cette affaire, le duc agissait sans ordres formels du roi. Lorsqu'il eut dit au conseil que, loin de désapprouver sa conduite, le roi voulait que l'on payât le dixième denier, Viglius osa lui représenter que Marie de Hongrie montrait au conseil les ordres de l'empereur, et il ajouta que bien qu'on ne doutât point de ceux qu'avait le duc d'Albe, il serait pourtant convenable qu'il les exhibât aussi pour se justifier aux yeux du peuple. Le duc entra dans une fureur extrême ; il jura, par sa barbe, que tout s'exécuterait comme il l'avait prescrit. Apostrophant grossièrement Viglius, il s'écria aussi qu'on devrait trancher la tête à des conseillers qui s'opposaient aux volontés du roi. Viglius répondit avec une courageuse fermeté qu'il ne tremblait point pour sa tête blanchie au service de l'état ; qu'il avait toujours été permis aux conseillers de dire leur avis sans être menacés d'un châtiment, et que, si le duc ne voulait point leur laisser cette prérogative, mieux valait qu'ils restassent chez eux (1). Berlaymont et Noircarmes appuyèrent Viglius.

Aux représentations de ces hommes dévoués se joignirent les réclamations des états et les instances des évêques. Un des plus vénérés parmi ces derniers, l'évêque d'Ypres, Rythovius, écrivit secrètement au duc pour le conjurer de remplacer l'impôt du dixième denier par un autre. Il lui dépeignait les lamentations des artisans, et lui faisait craindre que le maintien d'une telle mesure n'aliénât au roi les cœurs de beaucoup de ses sujets (2). Le confesseur du duc d'Albe lui fit des représenta-

(1) Voir le recueil des lettres de Morillon à Granvelle (Bibliothèque de Bourgogne, n° 16094). Du reste Viglius a retracé lui-même les vives discussions qui eurent lieu au conseil d'état, à partir du 20 avril 1571. *Commentarius*, p. 297 et suiv. Note de M. Juste.

(2) Cette lettre touchante, du 29 septembre 1571, est analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 204.

tions analogues, mais qui restèrent également infructueuses (1). Le duc maintint qu'il n'avait jamais renoncé à son premier dessein, et qu'à ses yeux la combinaison adoptée en 1569 n'avait été qu'un ajournement (2). Il consentit, il est vrai, à une modification dans la perception de l'impôt, mais l'impôt lui-même fut maintenu avec une violente obstination (3). Le duc refusa même les requêtes qui lui étaient présentées de la part des états, car il voulait, disait-il, une soumission prompte et sans réplique (4).

Rien n'était négligé d'ailleurs pour mettre le roi en garde contre les démarches qui pourraient être faites pour ébranler sa résolution. Le gouverneur général qualifiait de « satrapes » les conseillers et seigneurs principaux qui avaient osé lui résister. Le motif qui faisait agir les opposants, selon lui, c'était qu'ils ne pouvaient plus, comme par le passé, dicter la loi à

(3) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 408. On lit, dans cet endroit, une lettre du comte van den Bergh au prince d'Orange, en date du 29 janvier 1572. Il y est dit que non seulement le *confesseur* n'a pu rien faire, « ains bien par ceste intercession est venu en telle indignation qu'il ne peut plus comparoir devant luy. »

(4) C'est ce qui résulte, dit M. Juste, d'une lettre écrite au roi par le duc d'Albe, le 12 août 1570, où il l'engageait à ne se départir jamais de ce qu'il avait obtenu des états par leur premier consentement. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 146.

(5) Le duc déclara, le 31 juillet 1571, que les dix pour cent sur les objets mobiliers ne se payeraient qu'une fois, non sur la matière brute, mais sur les ouvrages terminés; il consentit aussi à exempter de l'impôt les produits de la terre et des bestiaux. Ces modifications ne manquaient point d'une certaine importance, puisque, dans le système primitif, l'objet imposé devant acquitter le droit à chaque mutation de propriété, eût doublé de valeur avant d'arriver à sa dernière forme. Mais, quelles qu'elles fussent, ces concessions laissaient subsister tant d'autres dispositions vexatoires et ruineuses, qu'elles furent loin de suffire pour ramener le conseil, les états et le peuple. Voir *Philippe II et la Belgique*, par A. Borgnet, pp. 53-54. Le débat y est clairement exposé. Note de M. Juste.

(1) Gachard, *Anciennes assemblées nationales de la Belgique*.

leur souverain (1); c'était là ce qui causait leur mécontentement : ce n'était ni l'intérêt des manufactures et de la pêche, comme on le prétendait, ni aucune autre chose. On avait voulu, jusque dans le conseil, ajoutait-il, lui inspirer des appréhensions sur les conséquences de sa conduite; « mais pour lui faire peur il faudrait en savoir plus long et pouvoir davantage (2). » Il déclara donc qu'il serait mis en pièces ou que le roi serait obéi (3), donna de nouveaux ordres pour la perception du dixième denier, et nomma des commissaires spéciaux afin de surmonter plus promptement tous les obstacles (4).

Cette obstination porta au comble le mécontentement de toutes les classes. Le duc d'Albe reconnut lui-même que ni les

(1) « Le point principal, disait le duc au roi, c'est que Votre Majesté peut retirer tout ce qu'elle veut de ces pays, où, jusqu'ici, pour un florin qu'on lui accordait elle devait leur donner tout ce qu'ils demandaient de ses prééminences royales, et faire cette concession de telle manière, que, certes, dans l'état où je trouvai les choses ici, et en considérant la souveraineté que V. M. y exerçait, moi qui ne suis qu'un simple écuyer, je ne l'aurais pas souffert. Lo principal que tiene es tener V. M. en su mano todo lo que quisiere sacar destos estados, donde, hasta aqui, por un florin que sacaba dellos, les habia de dar de sus preheminencias reales todo cuanto ellos sabian pedir, y darselo con una desautoridad tan grande á V. M., que cierto, señor, como yo la hallé aqui, y el señorio que yo vi tener á V. M. en ellos, yo, que soy un escudero nascido de la tierra, no lo tomara de aquella manera. »

(2) « A mi me han querido hacer miedos; pero mas habrian de saber y poder para meterme le. »

(3) « Enfin yo les he dicho que he de quedar aqui hecho pedazos, o que V. M. ha de ser servido, y que dondé yo estuviere, no ha de passar jamas el negocio de otra manua. » — Toutefois il ne doutait nullement du succès. Il disait encore au roi : « Votre Majesté peut être certaine qu'une fois l'impôt établi, il n'y aura personne, après trois mois, qui en parle encore, car les gens du pays sont toujours tels que les dépeint Jules-César. Sea V. M. cierto que dentro de tres meses que esté puesto, no habrá hombre que hable en ello, que son de la misma condicion que dice Julio Cesar. »

(4) Voir les lettres secrètes du duc d'Albe au roi, du 4 novembre 1571, et du 19 mars 1572, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 208 et 232.

têtes qu'il avait fait tomber, ni les privilèges qu'il avait abolis n'avaient excité autant de répugnance et d'opposition (1). Le clergé, dit M. Juste, se plaça résolument à la tête de la résistance universelle. Quoique le bruit eût couru dans les provinces que Viglius avait été arrêté pour son opposition au dixième denier, l'évêque d'Ypres, celui d'Anvers et l'abbé d'Anchin ne se laissèrent point détourner de leur dessein patriotique. Ils organisèrent la ligue du clergé contre l'impôt qui poussait le peuple au désespoir. En plusieurs lieux, les curés prêchèrent ouvertement que « sans grandissime charge de conscience et sans encourir l'indignation et l'ire divine, personne ne se pouvoit employer en l'exécution du dixième denier, » et ils citaient, à l'appui de cette défense, diverses autorités de la sainte écriture (2). Dans presque toutes les villes, la bourgeoisie se signalait par son attitude résolue (3), et les métiers de Bruxelles donnaient l'exemple. Menaces, amendes, logements militaires, tout avait été vainement employé pour faire cesser une opposition qui devenait plus menaçante de jour en jour. Les plus puissantes corporations, celles des brasseurs et des bouchers, se montraient inébranlables. Ceux-ci refusaient de vendre de la viande et ceux-là de faire de la bière plutôt que de payer l'impôt, quoique la peine de mort et la confiscation des biens eussent été décrétées contre les récalcitrants. La plupart des marchands de drap, les merciers, les fruitiers

(1) Lettre du duc d'Albe au roi, du 19 octobre 1571. Ibid., p. 206.

(2) Voir des détails très intéressants dans une *Notice sur le dixième denier,* par M. Bakhuizen Van den Brink (*Messager des sciences historiques,* année 1848). Cf. Gachard, *Des anciennes assemblées nationales.* Note de M. Juste.

(3) Les états des diverses provinces, les magistrats des villes les plus importantes multiplièrent leurs représentations. Ce fut ainsi que les députés de Bruges remontrèrent que rien n'avait été fait « de leur franche et volontaire délibération. » *Basta! Basta,* interrompit le duc d'Albe, et il ne leur permit pas de continuer. Archives de Bruges (novembre 1571). M. Kervyn, *Les Huguenots et les Gueux,* t. II, p. 393.

avaient également fermé leurs boutiques, et tous se passèrent de vendre, pendant trois mois, plutôt que d'acquitter le dixième denier. Enfin les meubles d'un bourgeois ayant été mis à l'encan, pour résistance au collecteur de l'impôt, il ne se présenta aucun acquéreur (1).

Avant de châtier les bourgeois de Bruxelles, le duc fit sentir sa colère à des villes moins importantes. Les habitants d'Amsterdam, cités devant la cour de Hollande pour leur opposition, furent condamnés à une amende de vingt-cinq mille florins destinés à la construction du château de Flessingue. La ville d'Utrecht fut punie avec plus de sévérité encore. Le lieutenant de Philippe II déclara les habitants d'Utrecht déchus de leurs libertés et enjoignit aux magistrats de la ville de lui remettre tous les titres originaux de ses antiques privilèges. L'obéissance à un pareil ordre se faisant attendre, la garnison espagnole fut mise sous les armes, et les magistrats ayant été menacés de la prison, les bourgeois du pillage, force leur fut de s'exécuter (2). L'émigration recommença alors dans de larges proportions. Un grand nombre de marchands de Bruxelles, de Lille, de Douai, d'Arras et d'autres villes, arrivaient journellement, avec leurs biens, en France, dans le dessein de s'y établir. D'autres, qui n'étaient pas marchands, venaient s'offrir au service de Charles IX dans l'espoir qu'il consentirait à les secourir.

C'est en ces conjonctures que don Francès de Alava, rappelé de l'ambassade de Paris sur les instances du gouvernement français, traversa les Pays-Bas pour retourner en Espagne. On nous a conservé une relation extrêmement curieuse, écrite par

(1) *Histoire de Bruxelles*, t. I, pp. 424-426.

(2) Dans une lettre au roi, du 23 décembre 1571 (*Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 215), le duc d'Albe motivait cette sévérité à l'égard de ceux d'Utrecht, indépendamment de leur insolence, sur l'acte exceptionnel posé par eux durant les troubles, par lequel ils avaient prohibé, d'une voix unanime, l'exercice de la religion catholique dans leur ville.

lui-même, des observations qu'il eut l'occasion d'y faire et de ses entretiens avec des personnages considérables. Fidèle à notre habitude, nous reproduisons cet important document, d'après l'analyse que nous en a donnée M. Gachard dans la *Correspondance de Philippe II* (1). « Peu avant de quitter Paris, Alava écrivit au duc d'Albe qu'il arrivait journellement des marchands des Pays-Bas, avec leurs biens, en France, dans le dessein de s'y établir; qu'à Paris, il s'en trouvait plus de quatre cents; que d'autres avaient passé par Blois; que tous se plaignaient du dixième denier et des insolences que commettaient les Espagnols; que d'autres, qui n'étaient pas marchands, venaient à la cour, et offraient de prendre les armes, si l'on voulait les secourir. — Un ou deux jours avant son départ, il eut des avis certains que le nombre des marchands émigrés augmentait; qu'ils venaient de Bruxelles, Anvers, Lille, Douai, Arras et d'autres villes, et que quatre d'entre eux avaient mission d'offrir jusqu'à cent mille ducats. — A une demi lieue de Cambrai, il eut une entrevue avec M. de Noircarmes, qu'il trouva dans un triste état. Lui ayant parlé de cette émigration des marchands des Pays-Bas, Noircarmes se leva très ému, et dit : « Seigneur don Francès, il y en aura plus de dix mille qui quitteront le pays, si le duc d'Albe n'y prend garde. Et plaise à Dieu qu'il ne survienne pas quelque inconvénient si grand, que nous n'y puissions remédier! Le duc ne veut se désabuser touchant ce malheureux dixième denier (2). Il faut s'attendre à de fâcheuses conséquences. » — Arrivé à Bruxelles, don Francès alla loger au palais. Le duc était rétabli, depuis plusieurs jours, de son attaque de goutte. Il se troubla fort, quand don Francès lui parla de l'émigration vers la France,

(1) Avertissement sur l'état des choses en Flandre, remis par don Francès de Alava, à Madrid, le 4 janvier 1572. *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 215-217.

(2) « Desta negra decima. »

et répondit que celui-ci s'était laissé abuser. Don Francès répliqua qu'on n'avait pu le tromper, parce que c'était chose qu'il avait en quelque sorte touchée de la main. Le duc persista à dire qu'il s'était laissé abuser. — La conversation roula ensuite sur plusieurs autres points. — Le duc dit qu'il avait trois millions d'or au château d'Anvers; qu'il possédait en outre la ressource de second centième denier; qu'il avait de plus la concession des dixième et vingtième deniers, et enfin cinq cent mille ducats de rente des confiscations : moyennant quoi, il ne redoutait pas les machinations des ennemis. — Le jour suivant, don Francès reçut beaucoup de visites, et entre autres celles du seigneur de Berlaymont et du seigneur de Hierges, son fils. Ils lui dirent, chacun à part : « Nous nous félicitons que Dieu vous ait envoyé ici, pour que vous puissiez, connaissant si bien les affaires de ces états, instruire Sa Majesté du péril où ils sont, et lui dire qu'elle le considère avec sa grande prudence, et y pourvoie le plus promptement possible. » Don Francès leur répondit de la même manière qu'il l'avait fait à Noircarmes, cherchant à les persuader qu'ils devaient, dans les conjonctures où se trouvait le pays, donner de nouvelles preuves de leur dévouement au roi. — Chiapin Vitelli lui a aussi exprimé son étonnement d'avoir, à son retour, trouvé les choses si embrouillées. — Tous les autres qui sont venus le voir lui ont parlé dans le même sens. — A Anvers, on se loue beaucoup du seigneur de Champagney. — Don Fadrique de Tolède l'entretint longuement des affaires des Pays-Bas; il l'assura que le dixième denier sortirait son effet, et ajouta que Noircarmes, Berlaymont et le conseil des finances procédaient en cette circonstance avec mollesse, parce qu'une fois qu'elle serait bien établie, ils n'auraient plus, dans le maniement des affaires du roi, la même influence qu'auparavant. — Le contador Juan de Yssunca lui exprima la même opinion. — Le troisième jour, don Francès alla prendre congé du duc, qui le pria de dire au roi l'état de santé où il se trouvait, et que, depuis cinquante

jours, il n'avait pas reçu de lettre de Sa Majesté; qu'il attendait avec grand désir l'arrivée du duc de Medina-Celi, etc. Le duc lui parla du dixième denier; il lui dit qu'en Brabant, la province la plus difficile, on commençait à le percevoir. Puis il ajouta : « Que dites-vous de cela? » Don Francès répondit qu'il n'en pensait pas moins que la levée de cet impôt rencontrerait les plus grands obstacles, et donnerait lieu à beaucoup d'inconvénients; qu'il le priait d'y bien réfléchir; que, quant à lui, il exposerait franchement au roi sa manière de voir à cet égard. — Le duc lui répéta les mêmes choses que don Fadrique sur les motifs de l'opposition de ceux des finances. Don Francès lui répondit que cela pouvait être, mais qu'il devait tenir pour certain que tous chantaient la même antienne. Un peu altéré, le duc repartit : « Comment les villes n'observeraient-elles pas ce qu'elles m'ont promis? Je le leur ferai bien observer. » Don Francès répliqua : « Dieu veuille qu'il en soit ainsi! mais, selon mon pauvre jugement, il est grandement besoin pour cela de votre autorité et de votre prudence. » La conversation continua sur divers autres sujets. »

Le 5 janvier, Alava remit directement au roi un second avis sur la situation des Pays-Bas. Cet avis n'est pas moins important que le précédent, et nous le reproduisons également (1). « Les affaires de Flandre sont dans une situation plus fâcheuse qu'il ne le dit dans la relation envoyée la veille à Çayas; et cette situation empirera encore, lorsqu'on connaîtra le délai apporté au départ du duc de Medina, tant désiré du duc d'Albe, ainsi que de la noblesse et du peuple des Pays-Bas : du duc d'Albe, entre autres, parce que, avec le concours du duc de Medina, ou il viendra à bout d'établir le dixième denier, ou bien il se convaincra que cet impôt n'est pas possible, et alors ils

(1) Second avertissement sur l'état des choses en Flandre, remis au roi par don Francès de Alava, le 5 janvier 1572. *Correspondance*, t. II, pp. 217-219.

accepteront les autres moyens qu'offrent les états, afin de payer l'arriéré considérable dû aux gens de guerre, de mettre un ordre raisonnable pour l'avenir, de soulager le peuple des maux que les gens de guerre lui ont causés depuis si longtemps, de réparer et pourvoir les places fortes, d'avoir enfin, dans la citadelle d'Anvers, une provision d'argent qui impose aux ennemis de Dieu et du roi. — La noblesse et le peuple, qui désirent vivement le duc de Medina, pour les qualités dont il est doué, et pour la haine qu'ils portent au duc d'Albe (1), se réjouiraient beaucoup de son arrivée; les marchands qui se sont retirés dans d'autres pays, à cause du dixième, reviendraient chez eux; le trafic, qui a tant diminué, reprendrait de l'activité. — Don Francès répète que la réputation du duc d'Albe a beaucoup décliné : tout le peuple ne veut qu'une chose, c'est qu'il s'en aille (2). D'après cela, et le peu de crédit qu'a le duc auprès des marchands, le roi peut considérer ce qui arriverait si, par suite de l'exécution du dixième, une sédition éclatait dans quelque ville. — Le duc et don Fadrique ont beau soutenir que tous les inconvénients procèdent des financiers du pays, qui ont craint que le maniement des deniers ne leur fût soustrait : don Francès s'en est entretenu avec des personnes impartiales, et toutes lui ont dit que l'affaire était difficile et périlleuse, et qu'aucun de ceux du pays n'y prêterait volontiers son concours. Noircarmes lui-même, qui du reste se montre très mécontent, éviterait de se trouver à Bruxelles, s'il n'y était contraint par sa maladie. — Berlaymont a dit à don Francès qu'il allait partir pour marier un de ses fils; Mégem, qu'il se disposait à se rendre dans son gouvernement. — Sans l'intervention de ces seigneurs, et alors que les autres conseillers, particulièrement Viglius et Tisnacq, ne sont pas stimulés par le roi, don Francès regarde comme à peu près impossible

(1) « Y por el aborrecimiento grande que tienen del duque de Alva. »
(2) « Todo el pueblo esta en vaya, vaya, vaya! »

l'établissement du dixième. — Il lui paraît que le roi, pour encourager et soutenir le duc, devrait écrire de nouveau à tous ceux qui peuvent l'aider dans cette entreprise. — Il serait encore à propos d'envoyer aux Pays-Bas quelqu'un qui y annonçât la naissance du prince (1); car l'histoire enseigne que les peuples de ces provinces ont toujours été les ennemis de leurs souverains, et qu'ils ont au contraire aimé et adoré les princes appelés à succéder à ceux-ci. Le duc d'Albe et don Fadrique ne sont pas satisfaits de Chiapin Vitelli, qui, de son côté, se plaint d'eux, au point qu'il paraît être d'intention de demander au roi la permission de retourner en Italie. — Noircarmes dit à don Francès qu'il s'étonnait que Chiapin, qui n'était pas le vassal du roi, mais le sujet et la créature d'un prince dont le roi avait eu tant à se plaindre (2), fût employé dans une charge si importante, où il pouvait connaître tous les secrets du pays, et particulièrement ceux des garnisons, tant de l'intérieur que du dehors. — Il règne peu d'accord entre les conseillers espagnols à Bruxelles, et la manière dont les affaires sont expédiées au conseil des troubles, ne tourne guère au service du roi ni à la décharge de sa conscience. — Le duc de Brunswick (3), avec son inconstance accoutumée, est tout à fait hostile au roi, et il ne cesse de solliciter les Français pour passer à leur service. — Le comte de Mansfeld se plaint très vivement de ce que le roi ne se détermine pas sur la *mercède* qu'il attend; il est particulièrement mécontent du duc d'Albe, et son fils, le comte Charles, qui est à présent en France, a dit en grand secret à une dame qu'il recherche en mariage, que son père s'occupe de justifier sa conduite, tant auprès du roi qu'auprès des princes de l'empire, et en même temps de démontrer les torts du roi à son égard, afin de prendre ensuite le

(1) Le prince Ferdinand, né le 4 décembre 1571. Voy. Herrera, *Historia general del mundo* etc., part. II, liv. I. Note de M. Gachard.

(2) Le grand duc de Toscane. Chiapin Vitelli avait été au service de ce prince avant de passer à celui de Philippe II.

(3) Éric.

parti qui lui conviendra ; il veut même le prendre avant que le duc d'Albe quitte les Pays-Bas. — Don Francès ayant demandé au duc d'Albe d'où il pensait pouvoir, au besoin, tirer des reîtres, le duc répondit qu'il en aurait autant qu'il voudrait. — Don Francès lui fit observer que ceux de Brunswick étaient très près, et qu'ils avaient le renom d'être de bons soldats : sur quoi don Fadrique lui parla de l'accord fait avec l'archevêque de Cologne, pour qu'il fournît trois mille reîtres, chaque fois qu'on les réclamerait. — Le duc lui parla aussi de la ligue défensive qu'il négociait avec les princes catholiques d'Allemagne : ce point mérite grande considération, car il est certain que les protestants tâcheront, de leur côté, de faire des ligues défensives, et plus que défensives; peut-être sera-ce une occasion, pour le duc Auguste de Saxe, de s'entendre avec les Français, quoique ce soit la nation du monde avec laquelle il ait les rapports les plus désagréables, et dont il ait dit et dise encore le plus de mal. »

Malgré la gravité de ces informations, Philippe II crut devoir essayer encore de soutenir le duc d'Albe et de mettre un terme à l'opposition des membres du conseil et du clergé des Pays-Bas. Hopperus fut chargé de démentir le bruit généralement répandu que, dans l'affaire du dixième denier, le duc d'Albe n'agissait point d'après les ordres du roi. Viglius reçut en conséquence de son ami une lettre, qui avait passé sous les yeux du roi lui-même et qui avait été expédiée avec son approbation. Cette lettre, dont la substance devait être également communiquée aux évêques et aux magistrats opposants qui avaient réclamé l'intercession de Hopperus, ne laissait aucun doute sur l'approbation donnée par le monarque au système financier du duc d'Albe. Hopperus laissait même entrevoir que ce serait grandement déplaire au roi que de continuer l'opposition contre le dixième denier (1). Pour que la volonté du souve-

(1) Voir cette lettre dans la Notice de M. Bakhuizen; elle fut expédiée, dit M. Juste, vers le 24 février 1572.

rain fût mieux connue encore, Hopperus eut aussi à rédiger une dépêche officielle, dans laquelle le roi, après avoir témoigné au gouverneur des Pays-Bas sa surprise qu'on eût fait si peu de diligence pour percevoir le dixième denier, exprimait l'espoir que le duc tâcherait de récupérer le temps perdu, et déclarait qu'il était naturel que les Pays-Bas contribuassent à l'immensité des dépenses qu'on avait été obligé de faire dans leur intérêt (1).

De son côté, le duc d'Albe n'épargnait aucun effort pour ébranler la résistance qu'il rencontrait autour de lui. Les états de Flandre lui ayant député les évêques d'Ypres, de Gand et de Bruges, il s'enferma avec eux pendant trois heures, s'épuisant en efforts pour les ramener à son sentiment. Cette entrevue avait eu lieu le 2 février, et le duc croyait en être sorti avec succès. Or, le 24 mars, ces mêmes prélats adressaient directement au roi une représentation énergique contre les déplorables conséquences du dixième denier, et ils y développaient franchement les raisons de conscience qui devaient déterminer le souverain à y renoncer. Nous transcrivons l'analyse de ce document important, telle que nous la donne M. Gachard (2) : « Les évêques ne peuvent, en l'accomplissement de leur devoir, laisser de lui représenter le mal que causera à la justice et à la chose publique la levée du dixième denier. Cet impôt est établi de manière que les riches ne payeront rien et que tout le fardeau retombera sur les pauvres. Les hommes d'expérience prédisent que, s'il se perçoit, le pays se dépeuplera, et que le commerce, qui fait sa richesse, s'en éloignera. — Beaucoup de faux serments seront faits pour se soustraire à l'impôt : ce qui causera une abomination générale, d'autant plus que, à cause

(1) Cette dépêche officielle portait la date du 15 février 1572. Voir les lettres de Hopperus (Bibliothèque de Bourgogne, n° 16093). Note de M. Juste.

(2) Lettre des évêques d'Ypres, de Gand et de Bruges au roi, écrite le 24 mars 1572. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 236.

de la divergence d'opinion des docteurs en cette matière, les confesseurs ne sauront comment se régler. Et il ne sert de rien que les états aient consenti le dixième denier, car, indépendamment de ce que beaucoup d'entre ceux qui les composent disent n'avoir point donné ce consentement, on allègue que, suivant le sentiment des docteurs en théologie, « quand le peuple ne veut pas recevoir une loi, encore qu'elle soit juste et qu'il ait tort, mais bien plus encore lorsqu'elle est douteuse et qu'il a quelque raison, un bon prince est obligé en conscience de ne pas persister dans sa prétention (1). » *(Trad. espagn. du latin)*.

Le peuple, lui, montrait une irritation telle qu'une sédition paraissait imminente. A Bruxelles, les bourgeois refusaient de saluer le lieutenant de Philippe II, lorsqu'il se montrait dans les rues. Une nouvelle invasion du prince d'Orange était désirée par beaucoup d'habitants (2). Poussées à bout par l'obstination

(1) « Quando el pueblo no quiere recibir una ley, aunque sea justa, y él no tenga razon, quanto mas siendo dubdosa, y teniendo el pueblo alguna razon, un buen principe es obligado en consciencia de no persistir en su pretension. »

(2) Ces faits sont consignés dans une lettre écrite au prince d'Orange, le 29 janvier 1572, par son beau-frère, le comte van den Berg, d'après les informations recueillies d'un bourgeois de Bruxelles, qui venait de se réfugier à Cologne. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 408-411. Note de M. Juste. — Voici des extraits de cette lettre curieuse : « Le tyran ayant expressément enjoinct au magistrat de la ville de Bruxelles de donner ordre envers les doyens des mestiers qu'ils contraignissent leurs confrères à obéir à son commandement ; le magistrat ayant mandé à cest effect, le 19e de ce présent mois, lesdicts doyens par devant eux à l'hostel de la ville, lesquels n'y voulans encore condescendre et à ceste cause y estans arrestés et retenus, se présentèrent à l'instant jusques à 4000 bourgeois en armes qui les délivrèrent, ce qu'entendant le tyran, en a esté tellement irrité qu'il jura sur la crois qu'il porte au col, qu'il les mettra toutesfois en exécution et les rangera. Parquoy le magistrat, ne trouvant moyen d'y contraindre les bourgeois, a présenté au tyran de luy livrer l'outyl pour brasser, valets et servantes pour ce faire, affin qu'ainsi il puisse veoir quel proffit il y aura en payant le dixième denier, et le font ainsi pour le présent. Il a aussi mandé, le tyran, un marchant de drap de soye auprès de luy,

du gouverneur et bravant ses menaces, les assemblées provinciales résolurent enfin d'envoyer des députés à Madrid, pour

auquel il doit bien 30,000 florins de marchandise, lui disant qu'il ouvrit sa boutique et payast le dixième, il en feroit bien luy moyennant qu'il en donnast exemple aux autres; mais le marchant luy respond qu'il aime mieux à luy quiter toute la debte et estre gasté pour jamais et se retirer du païs, que faire cela, et estre massacré en sa maison. En ces entrefaictes ainsi que le tyran passant par la ville et voyant les bourgeois se bander en trouppes sur le marché et avoir grands conseils entre eux, le laissant passer sans luy faire aucune révérence, il en print tel despit qu'en mordant son doit jura de s'en venger, et est ainsi après en cachette sorti de la ville, là où il a faict mander auprès de soy le duc d'Arschot, pour s'user de luy à induire ceux de Bruselles à donner ce dixième. Mais celuy d'Arschot, après s'avoir laissé longuement chercher, s'ayant à la fin laissé trouver, a respondu qu'il ne luy vient à propos à présent de se trouver en court, et qu'il ne peut rien faire en cela envers ceux de Bruselles, car il n'est aussi d'avis luy mesmes de le donner, et se tient en la ville d'Avenne d'où il ne bouge. Les bourgeois de Bruselles disent que ceux de Louvain et de Malines sont de mesme volonté qu'eux, et leur ont promis de les assister au besoing, en cas qu'ils tiennent bon. Le tyran a aussi mandé aux collecteurs constitués à ceste fin en Anvers, qu'ils ayent à mettre en exécution leur charge, et lever le dixième, mais ils répondent qu'ils n'ont point promis d'aller de maison en maison pour ce faire et se mettre en hasart d'estre tués, mais bien de se tenir prets au lieu préordonné pour ainsi recevoir ce qu'on leur y portera et en rendre bon conte, à quoy ils se présentent, mais autrement point. De sorte que les affaires du païs se portent tellement à présent que chascun ne souhaite que pleust à Dieu que le prince d'Orange se présentast maintenant avec la moitié de la puissance qu'il a bien faict par le passé .. » — Les réflexions de M. Groen sur cette lettre ont aussi beaucoup d'intérêt : « Déjà en 1569 le duc d'Albe avoit exigé le dixième denier sur la vente des biens mobiliers. M. Kluyt observe que la chose en elle-même n'étoit pas inouie, ni aussi exorbitante qu'on suppose communément. « Dit middel was reeds in de jaren 1542, 1543, 1552, 1553 bekend, en by vorst en staten dan eens aangenomen, dan eens afgewesen; zoodat in 't jaar 1552 de Edelen, sprekende van dat middel, zeiden *dat men de Collectatie by den thienden Penning behoorde te reserveren tot een refugie en uitterste noodt*... Maar de manier, waarop de Hertog die belastingen, zonder behoorlijke bewilliging der staten, wilde invorderen en de geweldige handelwijs die dezelve vergezelde, maakten dien penning zoo gehaat. » *Hist. d. H. Staatsr.*, IV, p. 506. Il vouloit forcer les états à consentir; il désiroit

faire connaître directement au roi les vœux du pays. Les états de Hainaut, qui avaient pris l'initiative de cette démarche, furent imités par les états d'Artois, par ceux de Lille, Douai et Orchies, enfin par les états de Flandre et de Brabant. Ces députations, mal accueillies d'ailleurs par le roi, portèrent au comble l'irritation du duc d'Albe. C'était à la force qu'il voulait désormais recourir pour dompter les villes récalcitrantes, et il se proposait de commencer par Bruxelles, quand des évènements inattendus vinrent, comme la foudre, renverser ses projets et donner à la lutte un nouveau caractère.

Avant de passer au récit de ces évènements, fixons un instant, avec M. Kervyn, notre attention sur la situation critique de notre

établir des impositions toujours suffisantes, et rendre le roi indépendant de la bonne volonté des sujets. C'étoit violer pour le présent, neutraliser dans l'avenir la plus précieuse garantie des privilèges et des libertés; c'étoit modifier considérablement et presque renverser la constitution du pays. D'ailleurs on craignoit que le commerce, auquel ces provinces étoient redevables de leur prospérité, ne reçût un coup mortel. Il n'est pas étonnant que cette tentative ait suscité une opposition universelle. La noblesse, le clergé, les villes jetèrent les hauts cris; et même au conseil d'état plusieurs, surtout Viglius, s'élevèrent contre de telles mesures avec franchise et fermeté. Cette lutte dura plusieurs années; suspendue en 1569, elle fut renouvelée en 1571; et l'on a observé avec raison qu'elle réunit de nouveau les protestants et les catholiques, séparés en 1566 par la violence des iconoclastes. Le duc, désespéré par la résistance contre son projet favori, résolut de la surmonter par la force. L'essai qu'il en fit à Bruxelles, et auquel cette lettre se rapporte, lui réussit mal. Les gueux lui donnèrent bientôt d'autres occupations, et, le 26 juin, il dut remettre le terme échu. *Bor*, p 384. « Difficultatibus dux adductus tandem de decimo denario moderatius cepit consilium;... verum, mi Hoppere, crede mihi, nihil multis seculis in hac provincia magis damnosum experti sumus. » *Ep. Vigl. ad Hop.*, p 685 En août, les états s'étant réunis insistèrent sur l'abolition entière d'une charge si odieuse : refusant surtout, et pour cause, d'en faire un impôt perpétuel. « Quod surrogabitur, ut perpetuum sit, omnes reclamant, cupiuntque veterem morem restitui, ut in aliquot annos consentientes, post eos expletos, juxta necessitates publicas facultatesque provinciæ subsidia principi præstentur. » L. c., p. 702. »

chère Belgique à l'époque où nous sommes. Au moment même où don Francès d'Alava s'arrêtait à Bruxelles pour étudier cette situation, un jeune homme qui devait occuper dans le parti huguenot une place aussi élevée que celle d'Alava dans les conseils du roi d'Espagne, parcourait les Pays-Bas, afin de rechercher les moyens de s'en emparer lorsqu'on y porterait la guerre; mais sa vive intelligence sondait les malheurs du pays et en étudiait les causes et les remèdes, en comparant les anciennes lois et les mœurs des habitants au régime qu'on leur avait imposé. Rien n'est plus digne d'être médité que les mémoires écrits à ce sujet par Du Plessis-Mornay. Mais, ajoute l'historien cité, si cette situation frappait l'attention des Espagnols et des Français, elle préoccupait bien davantage les hommes éminents qui trouvaient dans les Pays-Bas un berceau et une patrie.

Nous avons sous les yeux, dit toujours M. Kervyn, un mémoire écrit en 1572 par un homme que Charles-Quint et Philippe II avaient revêtu de fonctions publiques et qui avait reçu d'un des ministres l'invitation de faire connaître son avis. Ce ministre ne peut être qu'Hopperus qui demanda fréquemment des conseils sur le remède à apporter aux calamités du temps, et nous croyons reconnaître l'auteur même du mémoire dans Viglius qui, dans une lettre du 3 juillet 1572 adressée à Hopperus, mentionne expressément un écrit qu'il a envoyé au roi (1).

La cause des périls auxquels les Pays-Bas sont exposés est connue : ce sont les impôts extraordinaires, l'indiscipline des soldats, les rigueurs du conseil des troubles où dominent les étrangers; et les rebelles n'ont que trop profité du mécontentement public.

Le roi a de nombreux ennemis à craindre. C'est le Turc à

(1) « Dolet regi persuaderi non posse ea quæ a nobis perscripta fuere. » Hoynck, t. I, p. 687. Citation de M. Kervyn, *Les Huguenots et les Gueux*, t. II, p. 402.

l'égard duquel il convient de se borner à une guerre défensive pour porter les forces disponibles ailleurs; c'est le roi de France qui est sans doute l'un des princes que le Taciturne compte parmi ses alliés, car, oubliant ce qu'il doit à Philippe II, il s'est ligué avec l'Angleterre et laisse les rebelles s'organiser et s'armer sur ses frontières, en attendant le jour où il se déclarera ouvertement pour le prince d'Orange. C'est aussi la reine d'Angleterre qui permet également à ses sujets d'aider les rebelles et que l'on a irritée « par une pratique si mal bastie et si peu secrète, » alors qu'il eût mieux valu chercher à rétablir les relations commerciales. Quant au prince d'Orange, s'il déclare qu'il n'est mû d'aucune passion particulière et qu'il se propose pour unique but de venir en aide aux habitants des Pays-Bas, on voit assez le contraire par ses actes patents d'hostilité. Il usurpe le titre de gouverneur nommé par le roi pour tromper les sujets et les éloigner de l'obéissance à laquelle ils sont tenus. Il cherche à emmieller les cœurs enclins aux changements. Mais, pour mieux découvrir le venin caché sous ses paroles, on pourrait envoyer quelque personnage vers lui afin de s'informer si le duc d'Albe s'éloignant et les impôts étant révoqués, il déposerait les armes. Si sa réponse était affirmative, on pourrait poursuivre cette négociation; si elle ne l'était pas, sa fraude et son astuce deviendraient évidentes et ouvriraient les yeux à ceux qui l'écoutent aujourd'hui.

Toute l'Europe souffre de l'interruption des relations commerciales : il faut en rétablir le centre dans la ville d'Anvers afin de resserrer les liens qui unissent les Allemands aux Pays-Bas.

Enfin il faut citer parmi les ennemis du roi ses propres sujets aliénés de leurs anciens sentiments de fidélité par la rigueur des procès criminels, par la confiscation de leurs biens, par le poids onéreux des impôts, par la brutalité des soldats, par tant d'actes accomplis sans clémence et sans humanité, comme s'ils n'eussent été que des étrangers. On a oublié que les sujets du

roi en Espagne et en Flandre ont les mêmes droits. Bien que les rebelles ne forment qu'une exception, on a vu toutes les campagnes dépeuplées, le commerce partout ruiné et la justice elle-même abâtardie par des hommes qui ne connaissent ni les lois, ni les usages du pays, à tel point que les Pays-Bas semblent aujourd'hui livrés comme une proie aux Français, aux Anglais et aux Allemands.

Que le roi déclare donc qu'il renonce à la levée de tous les impôts extraordinaires; qu'il fasse droit à tous les griefs, comme doit le faire tout bon prince, en effaçant tout motif de plainte; qu'il amnistie tous ceux qui voudront se soumettre; qu'il rétablisse la liberté du commerce à Anvers en faisant démolir la citadelle. Que deviendront alors toutes les accusations accumulées par le prince d'Orange?

En attendant le moment où ces résultats pourront être obtenus, il faudra mettre de bonnes garnisons dans les villes pour que l'ennemi ne puisse y pénétrer, et équiper une flotte assez nombreuse pour réprimer les pirateries et garantir la sécurité de la navigation. Le meilleur moyen, c'est de faire provision d'argent et de soldats, selon le conseil de Jules-César qui plaçait la force des états *in milite et pecunia;* car si tous les efforts pour assurer le repos et la paix viennent à échouer, il faut savoir faire la guerre pour maintenir son droit (1).

C'est aussi vers cette époque que l'un des représentants les plus éclairés et les plus distingués de ce que nous appellerions volontiers le parti national, dit M. Kervyn, Maximilien Vilain, baron de Rasseghem, adressait à Philippe II un important mémoire sur plusieurs points « pour meilleur et plus seur maintenement des Pays-Bas. » Le remède est urgent, car d'une étincelle qu'on n'éteint point, un grand feu peut s'engendrer, et cela est vrai surtout des Pays-Bas, où « attendu l'infinie multitude du peuple y vivant seulement de l'industrie et labeur

(1) *Doc. inéd. sur le XVI[e] siècle,* p. 182. Citation de M. Kervyn.

quotidien de leurs mains, » le remède ne se peut faire longtemps attendre, au milieu de princes la plupart ennemis de la religion catholique et tous envieux de la grandeur du roi. On ne peut oublier à quel titre les Pays-Bas sont entrés dans la maison d'Autriche, comment ils ont atteint leur prospérité, quelle a été ce que Chastelain appelait déjà leur *policie,* c'est à dire quelles ont été ces mœurs libres et fières intimement liées aux anciennes traditions nationales, qui sont gravées dans les cœurs comme si elles avaient vigueur de loi ; et on a vu souvent le peuple, si quelques troubles éclataient, réclamer le principal remède du prince ou de ses ministres. Aujourd'hui, au contraire, l'agitation résulte surtout de ce qu'on n'a plus de confiance dans les ministres du roi, et le désespoir conduit jusqu'à oublier vis-à-vis du roi lui-même tous les devoirs de l'obéissance et de la fidélité. L'insolence des soldats étrangers a provoqué de vifs murmures ; la levée du dixième et du vingtième denier a accru le mécontentement. Le remède, c'est que désormais la discipline militaire soit sévèrement maintenue ; c'est que les aides soient, selon l'ancien usage, volontaires et non contraintes. Il importe au roi de montrer qu'il n'a pas pour les Pays-Bas moins d'affection que ses ancêtres. Que le roi considère le cœur de ses sujets comme un trésor qui est à conserver ; qu'il rappelle vers lui ceux qui se sont éloignés. Il pourra ainsi se servir des moyens que Dieu a remis entre ses mains, « car certainement le prince qui domine sur le cœur de ses subjects, ne peult estre jamais mal servi (1). »

Il faut signaler de plus, dit encore M. Kervyn, un mémoire où l'on proposait au duc d'Albe le moyen de faire supporter par les Pays-Bas les frais d'entretien de l'armée chargée de les défendre, sans qu'il en coûtât rien au roi et sans surcharger le peuple. On comptait dans les Pays-Bas trois cent treize villes

(1) Mém. du 20 août 1572. *Bullet. de la comm. d'histoire*, 3e s., t. IV, p. 478. Citation de M. Kervyn.

fermées et huit mille six cent soixante-neuf villages. Chaque ville eût fourni en moyenne la solde de vingt hommes, chaque village celle de trois : ce qui eût produit un total de plus de trente-deux mille soldats. La taxe eût été payée par ménage tenant maison (1).

Mais la face des affaires était sur le point de changer. Un élément de résistance à la domination espagnole restait debout et allait grandir jusqu'à devenir le plus efficace et le plus redoutable de tous : nous parlons des gueux de mer. Les marins et les soldats qui formaient leur flotte, dit un savant et consciencieux historien des troubles du XVIe siècle (2), cité par M. Kervyn, loin d'exclure les étrangers, comme l'avait ordonné le prince d'Orange, étaient eux-mêmes en grand nombre des Allemands, des Danois, des Français. C'était le rebut de toutes les nations, la lie des criminels, les uns réduits par leurs désordres à la misère, les autres portant encore sur leurs épaules la flétrissure du bourreau; mais il faut reconnaître qu'il y avait là des hommes d'une volonté énergique, ardents au combat, inaccessibles à la peur aussi bien au milieu du bruit de l'artillerie qu'au sein des vagues frémissantes, inébranlables devant la mort, soit qu'ils dussent la trouver dans les flots, soit qu'ils eussent à l'attendre dans les combats ou au gibet.

Depuis deux ans, la lutte, commencée en 1566 et interrompue en 1568, avait été poursuivie sans relâche par les corsaires du prince d'Orange. Les gueux de mer n'avaient cessé de harceler la marine espagnole et de menacer les côtes des Pays-Bas. En 1570, ils se proposaient même, d'après les instructions du

(1) Gachard, *La Bibl. Nat. à Paris*, t. I. p. 465. Ce mémoire fut présenté le 22 mai 1571 au duc d'Albe par Henri Masson. Les villes eussent contribué à la formation de l'armée pour six mille deux cent soixante hommes; les villages pour vingt-six mille sept hommes. Le conseil des finances fit à ce plan de nombreuses objections. Un autre mémoire, ayant le même objet et rédigé à une époque antérieure, n'est point parvenu jusqu'à nous. Note du même.

(2) D. Nuyens, *Gesch. der Ned. Beroerten*, t. II, p. 200.

prince, de pénétrer dans l'un ou l'autre port de la Hollande, lorsqu'un terrible ouragan vint, le jour de la Toussaint, disperser et anéantir une partie de leurs forces. Cependant, au mois de décembre, Herman de Ruyter, accompagné d'une vingtaine d'hommes cachés dans deux barques, réussit à s'emparer du château de Loewestein, situé près de Gorcum, au confluent du Rhin et de la Meuse. A cette nouvelle, don Rodrigo de Tolède, gouverneur de Bois-le-Duc, envoya à Gorcum une troupe d'arquebusiers qui reprirent le château et tuèrent la plupart des hommes qui s'y étaient introduits (1). En même

(1) Lettre du duc d'Albe au roi, écrite d'Anvers, le 29 décembre 1570. *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 165-166. — « Un banni, nommé Herman de Ruyter, accompagné d'une vingtaine d'hommes cachés dans deux barques, s'approcha dernièrement du château de Loewestein, situé près de Gorcum, au confluent du Rhin et de la Meuse, et qui avait pour capitaine un beau-frère du président Tisnacq. — De Ruyter, avec six ou sept des siens, vint à la porte du château, et demanda au châtelain si cette place tenait pour le prince d'Orange : le châtelain répondit qu'il ne connaissait d'autre prince que le roi. — Là dessus, de Ruyter lui tira un coup de pistolet, qui le blessa ; il voulut se défendre, mais les autres tombèrent sur lui et lui firent de nouvelles blessures. Alors ils appelèrent leurs compagnons et s'emparèrent du château. — A cette nouvelle, don Rodrigo de Tolède, gouverneur de Bois-le-Duc, y envoya cinquante soldats, qu'il renforça ensuite de cinquante arquebusiers, selon les ordres du duc. — Ceux-ci ont repris le château, après avoir tué la plupart des hommes qui s'y étaient introduits. — On a trouvé sur le chef une patente, une commission et une instruction du prince d'Orange, en flamand ; le duc en envoie au roi une traduction française. (La patente donnée par le prince d'Orange à Herman de Ruyter est datée du château de Dillenbourg, le 25 novembre 1570 : il s'y qualifie de *lieutenant général de Sa Majesté de Hollande, Zélande, Frise et Utrecht*. Il y commet de Ruyter à l'effet de se transporter vers les villes de Gorcum et Worchum, ainsi que vers le château de Loewestein, et de s'en emparer, en son nom, pour le service du roi. — L'instruction donnée à Herman de Ruyter, et qui porte la même date, le charge, entre autres, de tenir la main à ce que la nouvelle religion soit prêchée dans ces endroits, si les habitants le requièrent, sans souffrir toutefois qu'il soit apporté le moindre trouble ou empêchement à l'exercice de la religion catholique. Elle l'autorise à maintenir ou à changer les magistrats. Elle lui prescrit de faire prêter

temps, le comte van den Berg avait cherché à surprendre Deventer. Repoussés de cette place, les gueux se rendirent maîtres des châteaux de Berghen et de Ulft, dans le comté de Zutphen; ils les gardèrent jusqu'au 14 janvier 1571 (1). Au mois de mars, ils prirent par surprise Monichendam, où ils demeurèrent aussi quelque temps. En outre ils attaquèrent au Texel la flotte qui se disposait à faire voile pour l'Espagne, prirent même l'île de Texel et brûlèrent le cloître et la maison de l'écoutète (2). Pour leur donner la chasse, le duc d'Albe fit armer des navires et mit des garnisons dans les villes maritimes. Ces mesures suspendirent leurs succès : attaqués à leur tour, ils ne purent toujours triompher des vaisseaux espagnols (3). Tous ceux qui tombaient entre les mains des roya-

serment à ceux-ci, selon la forme y insérée, etc. — Il y a, en outre, une lettre du prince, de la même date, auxdites villes où, leur rappelant les efforts qu'il a faits en 1568, pour délivrer les Pays-Bas de l'oppression sous laquelle ils gémissent, efforts qui eussent été plus heureux, « si les inhabitants d'iceulx nous eussent, en ce, faict l'ayde et assistence comme pour leur propre bien étoit bien convenable, » il dit qu'il a été ému de compassion, en voyant les nouveaux actes arbitraires du duc d'Albe; qu'il a résolu en conséquence de hasarder encore une fois corps et biens pour les tirer de l'esclavage qui pèse sur eux. Il leur promet la restitution de leurs anciennes libertés, franchises et priviléges, etc.) »

(1) Lettre du duc d'Albe au roi, du 22 janvier 1571. Ibid., p 167.

(2) Van Meteren, fol. 67, cité par M. Juste.

(3) Lettre du duc d'Albe au roi, du 6 juillet 1571. *Correspondance,* etc., pp. 179-180. — « Afin de donner la chasse aux corsaires qui infestaient les côtes, le duc a mis des garnisons dans les villes maritimes, et il a ordonné au comte de Boussu d'armer quinze navires. — Le 18 juin, il eut avis que seize navires montés de pirates se dirigeaient vers Embden, afin d'y vendre leurs prises : il en avertit Boussu, qui fit prendre aussitôt la mer à son escadrille, dont il confia le commandement à son vice-amiral Boschussen, à cause que, dans le même temps, il vint à perdre sa femme. — Boschussen sortit avec onze navires, les quatre autres n'ayant pas été prêts à le suivre. La veille de la Saint-Jean, à trois heures après-midi, il parut en vue des ennemis, qui avaient jeté l'ancre à l'embouchure de l'Ems. Ceux-ci se mirent en bataille, et l'action s'engagea. Le duc avait ordonné à Robles, qui commande à

listes étaient traités avec une impitoyable rigueur. La garnison de Groningue, ayant surpris sur le Vlielant un parti de gueux marins, les passa au fil de l'épée, à l'exception de trente qui restèrent prisonniers. « On les contraignit, dit un annaliste, de prendre chacun une teste de leurs compagnons, et de la porter en leurs mains, et ainsi furent menés en triomphe, et après furent décapités (1). »

Le duc d'Albe, qui avait obligé les gueux de mer à s'éloigner d'Emden, voulut également leur enlever l'asile plus sûr qu'ils

Groningue, que, s'il voyait passer les navires du roi, il envoyât à leur secours quelques arquebusiers : il en envoya deux cents dans quatre caravelles *(caravelas)*. A la troisième volée de canon, les ennemis prirent la fuite. Boschussen les poursuivit ; il se rendit maître de huit navires. Robles en prit un, avec quatorze pièces d'artillerie. Quatre parvinrent à s'échapper. Les autres se glissèrent entre les navires anglais qui étaient dans le port. Beaucoup de pirates ont été tués ; d'autres se sont noyés, en voulant se sauver. »

(1) Van Meteren, fol. 67, cité par M. Juste. — Pouvait on traiter trop sévèrement ces écumeurs de mer? Écoutez plutôt ces détails donnés par M. Kervyn. « Rien n'est plus navrant que la lettre suivante écrite en Frise : « Je vous fais savoir que les pirates ont abordé à Ferwerd ; ils ont enlevé de l'église tout ce qui était d'or et d'argent ; ils ont brisé tout ce qu'ils ont trouvé dans la maison du bailli ; ils ont saisi, lié et emmené avec eux notre juge. Moi avec ma femme je me suis échappé entièrement nu. Cela s'est passé à deux heures de la nuit (Van Vloten, t. I p. 240). » — Si les gueux de mer peuvent mettre la main sur des laboureurs, ils n'y manquent point. A Schoorl, ils arrêtent cinq ou six fermiers et les mettent à prix onze mille florins ; mais Guillaume de Treslon intervient, et la rançon est réduite à six mille florins (Ibid., p. 251). — Quant aux prisonniers dont les gueux n'espéraient point de rançon, leur cruauté était sans limites. Tantôt ils leur liaient les pieds et les mains et les précipitaient dans la mer ; tantôt ils les attachaient comme une cible aux mats de leurs navires et les perçaient de balles : violences qui faisaient pâlir celles qu'ils reprochaient aux Espagnols. — Cependant les cruautés les plus exécrables des gueux de mer sont réservées aux prêtres qui tombent entre leurs mains. Ils leur font subir de cruelles tortures, d'affreuses mutilations, puis les pendent à une chaîne au haut d'un arbre : de là d'étranges risées et une joie plus hideuse que le crime (Altmeyer, les Gueux de mer). » *Les Huguenots et les Gueux,* t. II, pp. 418-419.

trouvaient dans les ports d'Angleterre. Jusqu'alors les ministres d'Élisabeth avaient résisté. Aux plaintes incessantes du lieutenant de Philippe II lord Burleigh objectait que ces marins avaient commission du prince d'Orange, prince indépendant, ajoutait-il, qui faisait la guerre au duc (1). Mais il fallut enfin y avoir égard pour ne pas rompre ouvertement avec l'Espagne. Treslon, obligé de quitter Emden, venait de rejoindre Guillaume de la Marck, alors associé à leurs pirateries, sur les côtes d'Angleterre, lorsque la reine Élisabeth feignit de se déclarer elle-même contre ces farouches auxiliaires du prince d'Orange. Au mois de mars 1572, par une proclamation publique, elle enjoignit aux gueux de mer de sortir de ses états, défendant en même temps à ses sujets d'héberger les rebelles des Pays-Bas et de leur fournir des vivres ou des munitions. Privés de leurs anciens refuges, les gueux de mer se virent dans la nécessité de tenter de nouvelles aventures et de chercher dans leur témérité des moyens de salut. Resserrant parmi eux, dit M. Juste, les liens de la solidarité et de la discipline, ils reconnurent pour leur chef Guillaume de la Marck. Ce n'était point le plus habile de ces hardis marins, mais il les surpassait tous par la violence de la haine qu'il avait vouée aux Espagnols. Plein de courage et d'audace, protestant déclaré, obéi avec fanatisme par les Liégeois qui l'entouraient, la Marck représentait la faction la plus hardie et la plus entreprenante des fugitifs des Pays-Bas. Son étendard annonçait les représailles qu'il méditait : on y voyait représentées dix pièces de monnaie destinées à réveiller constamment le souvenir néfaste de l'impôt du dixième denier (2).

Guillaume de la Marck, après avoir choisi pour son lieutenant ou vice-amiral Barthel Entens de Mentheda, s'éloigna des côtes d'Angleterre avec vingt-cinq ou trente navires. Son intention

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 237.
(2) M. Juste, *Les Pays-Bas sous Philippe II*, t. II, pp 590-591.

était de se diriger vers la Nord-Hollande, mais un vent contraire poussa la flottille dans l'embouchure de la Meuse et près de l'île de Voorn, qui avait pour chef-lieu la ville de la Briele. Le 1er avril, dimanche des Rameaux, vers deux heures de l'après-midi, les navires commandés par les capitaines Maxinus, Brant et Daen, arrivèrent les premiers en vue de l'île ; le gros de la flottille suivait (1). A l'approche des *oies de mer,* plusieurs navires marchands, en charge pour l'Espagne, s'étaient hâtés de déployer leurs voiles pour se réfugier à Rotterdam. Frustré de l'espoir d'enlever ces vaisseaux à l'ennemi, la Marck se proposait de rentrer en mer, lorsque le vent changea et le retint dans la Meuse. Alors Treslon émit l'idée de s'emparer de la Briele pour en faire une place de retraite; et ce projet, qui devait avoir des résultats inespérés, fut immédiatement adopté. Les habitants de la Briele et ceux de Maeslantsluys, en voyant venir la flottille des gueux, avaient d'abord supposé que c'étaient des bateaux marchands que les vents contraires leur amenaient. Mais ils ne tardèrent point à être détrompés. Un émissaire, qu'ils avaient envoyé vers l'escadre, revint leur dire que Guillaume de la Marck, comte de Lumey et de Seraing, exigeait la reddition immédiate de la ville, au nom du prince d'Orange, comme *stathouder* du roi en Hollande. Il ajoutait que le prince allait venir lui-même bien accompagné, afin de délivrer le pays de la tyrannie du duc d'Albe et de l'impôt du dixième denier. Les habitants ne pouvaient songer à opposer une résistance sérieuse ; deux compagnies de soldats espagnols, qui gardaient cette place importante, en avaient été éloignées momentanément pour renforcer la garnison d'Utrecht. Pendant qu'ils délibéraient dans leur trouble sans oser prendre de résolution, les gueux débarquèrent, entre huit et neuf heures du

(1) D'après Bor, cette flottille se composait de vingt-six vaisseaux ; d'après Van Meteren, de trente environ, et, d'après la relation officielle du duc d'Albe, de vingt-cinq, dont neuf bien armés. Note de M. Juste.

soir. Treslon mit le feu à la porte du sud, tandis que la Marck faisait enfoncer avec un mât celle du nord. Bientôt il fut dans la ville avec ses Liégeois. Dès le lendemain, les églises furent pillées, les images abattues, les prêtres et les religieux persécutés. Les autels furent également renversés dans tous les villages de l'île, au nombre de neuf ou dix. La Marck et la plupart de ses compagnons, après avoir examiné la place, la trouvaient trop peu forte pour qu'on pût espérer de la défendre avec succès, et se montraient disposés à l'abandonner. Mais les représentations de Treslon, qui signalait surtout la commodité du havre, prévalurent une seconde fois. Les gueux tirèrent de l'artillerie de leurs navires, augmentèrent les fortifications et annoncèrent qu'ils tiendraient la Briele jusqu'à la dernière extrémité (1).

Informé de l'entreprise si hardie des gueux de mer, le comte de Boussu, gouverneur de la Hollande, en donna immédiatement avis au duc d'Albe, ainsi qu'au mestre de camp don Fernando de Tolède. Celui-ci reçut l'ordre de secourir le gouverneur avec six des compagnies sous ses ordres et deux du régiment de Naples, qui se trouvaient à Utrecht. Don Fernando, ayant rejoint le comte de Boussu à Vlaardingen, à peu de distance de la Briele, les troupes furent embarquées et dirigées vers l'île. Mais déjà les gueux avaient levé les écluses, fait entrer l'eau dans les fossés, et placé leurs canons aux issues de la place. Lorsque les Espagnols s'avancèrent le long de la digue, seul chemin encore praticable au milieu des eaux, vers la porte méridionale, ils essuyèrent des décharges qui les forcèrent de rétrograder, car ils étaient venus sans artillerie. Pour surcroît de malheur, Treslon et le capitaine Roybol avaient attaqué et brûlé une partie des barques qui avaient amené les ennemis. La retraite des Espagnols, qui s'effectua pendant les fêtes de

(1) M. Juste, ubi supra, II, 591-592. Il cite *Grande Chronique de Hollande,* t. II. p. 223; Van Meteren, fol. 71 v°; Bor, t. I, fol. 265.

Pâques, fut une déroute. Dordrecht leur ferma ses portes. Rotterdam avait voulu faire de même, mais, sur les représentations du comte de Boussu, les chefs de la bourgeoisie consentirent à laisser passer par la ville une compagnie à la fois. Dès que les Espagnols, exaspérés par la défaite, eurent vu une porte entr'ouverte, ils firent main basse sur les bourgeois de garde, entrèrent pêle-mêle dans la ville et la saccagèrent avec tous les excès qu'entraîne la licence militaire. Ces excès ne firent qu'activer le soulèvement déterminé par l'heureuse issue de la tentative de Guillaume de la Marck.

L'île de Voorn, occupée par les gueux de mer, devint le foyer d'une révolution et la première base de la future république des Provinces-Unies des Pays-Bas. Le mouvement insurrectionnel, dont la prise de la Briele avait été le signal, se communiqua rapidement aux villes de la Hollande et de la Zélande. La Frise, la Gueldre, l'Over-Yssel s'ébranlèrent en même temps. Le gouvernement anglais s'empressa d'accorder aux gueux de mer, dans le nord des Pays-Bas, un patronage indirect, mais efficace. Bientôt nous allons voir les huguenots français assister ouvertement Louis de Nassau et lui fournir le corps d'armée avec lequel il pénétrera dans les provinces du midi. La prise de Mons sera un nouvel et grave échec pour la domination espagnole, déjà entamée par les insurgés hollandais et que menace une autre invasion sous le commandement de l'amiral de Coligny. Guillaume de Nassau, après avoir blâmé comme prématurée l'entreprise du seigneur de Lumey, se met en mesure d'accabler le duc d'Albe. On voit plusieurs villes du Brabant et de la Flandre se déclarer pour lui, et des symptômes alarmants semblent annoncer que les provinces du midi ne tarderont point à suivre l'exemple de la Hollande et de la Zélande. Les gueux ne se contentent pas de parcourir toute la Zélande (la seule ville de Middelbourg exceptée) en tuant les religieux et en saccageant les monastères. Leurs navires s'avancent jusqu'à trois lieues d'Anvers, où un prêtre périt également sous leurs

coups (1). Déjà ils ont formé le projet d'envahir la Flandre. Une de leurs troupes s'avance jusqu'à Eecloo et jusqu'à Assenede, détruit des fermes et des maisons, et s'empare de quelques prêtres qui sont cruellement torturés, puis pendus; une autre met le feu au Sas-de-Gand (2).

Au moment même de la surprise de la Briele, le duc d'Albe avait donné l'ordre de fortifier l'île de Walcheren (3). Il pouvait se reprocher d'avoir laissé la ville si importante de Flessingue sans garnison, car il ne s'y trouvait que soixante soldats wallons. Il envoya d'abord le bailli de Deventer Pacheco examiner ce qu'il y avait à faire pour la défendre. Pacheco fut arrêté et jeté en prison : on avait répandu le bruit qu'il était chargé de faire mettre les magistrats au gibet. Le duc alors, mieux instruit de ce qui se passe, chargea le seigneur de Beauvoir (le vainqueur d'Austruweel) d'occuper la ville avec trois enseignes wallonnes, et il écrivit aussitôt aux magistrats pour le leur annoncer. Quand cette lettre arriva à Flessingue, des murmures s'élevèrent : « Que le duc d'Albe vienne lui-même, s'écriait-on. Nous le mangerons vif. Tout le mal vient de sa tyrannie (4). » Lorsque le seigneur de Beauvoir se présenta, on le laissa entrer seul dans la ville qui était en armes; on le pressa de se déclarer contre le duc d'Albe; et, comme il s'y refusait, il ne put qu'à grand'peine sortir de la ville, et sa vie fut en danger. « Flessingue est perdue, écrivait Beauvoir au duc d'Albe. Les gueux en feront une autre la Rochelle ou une autre Genève (5). »

(1) Lettre de Morillon, du 22 avril 1572. *Correspondance de Granvelle,* t. IV, p. 624.

(2) De Jonghe, *Ghentsche Geschiedenis,* t. I. — Voir M. Kervyn, *Les Huguenots et les Gueux,* t. II, pp. 427-428.

(3) Lettre du duc d'Albe, du 3 avril 1572. *Correspondance de Philippe II,* p. 238

(4) Lettre de Morillon, du 15 avril 1572.

(5) Lettre du seigneur de Beauvoir, du 18 avril 1572. *Correspondance de Hollande,* t. XVII, p. 32 (Archiv. de Bruxelles.) Cf. un avis du 6 avril 1572. Record Office. Citations de M. Kervyn.

Quelques jours après, Treslon arrivait à Flessingue, suivi d'une troupe nombreuse de gueux de mer. Ils trouvèrent dans cette ville abandonnée sans garnison cent pièces d'artillerie et de nombreuses munitions. Leur premier acte, après y avoir arboré le drapeau du prince d'Orange, fut d'arracher de la prison Pacheco, à qui ils reprochaient les sentences rendues comme bailli de Deventer, de le pendre et de placer sa tête sur les remparts. Tous les prisonniers espagnols furent également mis à mort (1) : c'était un sanglant défi à la puissance de Philippe II. On racontait qu'après la surprise de la Briele, le duc d'Albe avait dit : « Ce n'est rien. *No es nada.* » Quand Flessingue eut imité l'exemple de la Briele, les insurgés inscrivirent par dérision sur leurs drapeaux les mêmes mots : *no es nada* (2).

(1) Lettre du duc d'Albe, du 26 mai 1572; Avis du 17 juin 1572. Record Office. Citations du même.

(2) Lettre de Morillon, du 23 juin 1572. Voir M. Kervyn, ouvrage cité, pp. 426-427.

CHAPITRE XII.

DEPUIS LA PRISE DE LA BRIELE JUSQU'A L'ABOLITION DU DIXIÈME ET DU VINGTIÈME DENIER. — PRISE DE MONS PAR LOUIS DE NASSAU. — L'AMIRAL DE COLIGNY. — FATALE ISSUE DE L'EXPÉDITION DE GENLIS EN BELGIQUE. — MASSACRE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

En apprenant la prise de la Briele, le prince d'Orange s'était montré très mécontent d'abord que cette entreprise eût été tentée sans son commandement. Il craignait que, donnant l'éveil au duc d'Albe, elle ne fit découvrir les projets qui l'occupaient lui-même et qu'il n'était pas encore en mesure d'exécuter. Il semblait vouloir abandonner à son sort l'aventureux chef des gueux de mer (1), mais ses dispositions changèrent totalement lorsqu'il apprit ce qui s'était passé à Flessingue, où il n'avait aucune intelligence. Reprenant sa première ardeur, il fit savoir à la Marck qu'il allait venir à son aide et il écrivit en effet de tous côtés pour qu'on s'appliquât à le seconder. Le 14 avril, le Taciturne signa une proclamation adressée aux habitants des Pays-Bas, qu'il excitait à se soulever contre la tyrannie du duc d'Albe. Il leur rappelait les efforts et les sacrifices qu'il avait faits depuis quatre ans afin de leur rendre leurs anciens privilèges, de les affranchir de l'oppression étrangère, et de leur assurer la liberté de conscience et la prédication sans entraves de la parole de Dieu. Il leur

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. III, p. 370.

faisait honte de la servitude dans laquelle ils gémissaient depuis trop longtemps, les exhortait à se joindre aux villes déjà insurgées, et promettait de les seconder. « Chassez donc, disait-il, les tyrans étrangers pour que, sous la protection divine, nous puissions voir refleurir l'ancienne liberté des Pays-Bas (1). » Cette proclamation où le prince, par une fiction singulière et hypocrite, s'annonçait toujours comme le représentant de Philippe II, pénétra dans toutes les provinces (2).

Guillaume jeta ensuite les yeux sur Thierri Sonoy, gentilhomme originaire du pays de Clèves, pour le mettre à la tête du mouvement insurrectionnel dans le nord de la Hollande. Par une ordonnance donnée à Dillenbourg, le 20 avril, il le nomma gouverneur d'Enkhuizen, de Medenblik, de Hoorn et de tout le Waterland (3). De son côté, Louis de Nassau, également averti du soulèvement de Flessingue, s'était hâté d'y envoyer Jérôme de Tseraerts, gentilhomme brabançon et écuyer du prince d'Orange. La commission qu'il tenait du comte Louis le chargeait de gouverner au besoin toute l'île de Walcheren. Tseraerts arriva à Flessingue, au commencement du mois de mai, avec des soldats français et wallons ; il s'empressa d'agiter, par des proclamations, les villes qui reconnaissaient encore l'autorité du comte de Boussu (4). Enfin une partie des insurgés, sous les ordres de Guillaume de Blois, bloquait étroitement Middelbourg, où Beauvoir se trouvait avec quelques compagnies wallonnes.

(1) Voir le texte flamand dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome VI, pp. 297-300. — Guillaume s'y intitule *baenderheere van Breda, Diest, Grimberghen, etc , borchgrave van Antwerpen, etc., stadhouder generael van de Coninckliike Majesteyt over Hollandt, Zeelandt, Vrieslandt ende Utrecht.*

(2) M. Juste, *Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole,* tom. I, pp. 7-8.

(3) Bor, 6e liv., fol. 266 v° et 272. — Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, (édition de 1618), fol. 72. Citations de M. Juste.

(4) *Grande Chronique de Hollande,* t. II, p. 226. — Van Meteren, fol. 72 v°. Id.

Si la capitale de la Zélande tombait au pouvoir des rebelles, ils devenaient maîtres de toute l'île de Walcheren, qui était, selon le duc d'Albe, la clef des Pays-Bas. Aussi le lieutenant de Philippe II était-il décidé à faire les plus grands efforts pour conserver cette importante position. Il avait chargé don Fadrique, son fils, de diriger l'expédition destinée à délivrer Middelbourg et à reprendre l'île de Walcheren. Le 6 mai, don Fadrique venait de quitter Anvers, lorsqu'il apprit, par des lettres du comte de Boussu, que les habitants d'Enkhuizen dans la Frise occidentale s'étaient soulevés et retenaient la flotte appelée à dompter la rébellion de la Zélande.

C'était le 2 mai, raconte M. Juste. Onze des navires attendus par don Fadrique venaient de sortir du port, et le vice-amiral Boshuyzen était occupé à faire distribuer de la poudre et des provisions aux autres pour qu'ils suivissent, quand des bateliers se jetèrent sur des soldats de la flotte, les dépouillèrent de leurs armes, les battirent et tombèrent ensuite sur le vice-amiral lui-même. Ils étaient irrités contre ce dernier, qui, le matin même, avait donné un coup de canne à un bourgeois; ils le traînèrent jusqu'à l'hôtel de ville, sans que le magistrat pût y mettre obstacle, et l'accablèrent de mauvais traitements. Ils coururent ensuite au port, désarmèrent un vaisseau, déchargèrent les munitions et les vivres de trois autres, et les firent tous rentrer au port. Boshuyzen fut menacé par eux de perdre la tête, s'il ne donnait pas tout de suite aux bâtiments qui étaient au Maasdiep l'ordre de rentrer également. Ils écrivirent même aux capitaines natifs de la ville, en les prévenant, pour le cas de résistance, qu'ils brûleraient leurs maisons, avec leurs femmes et leurs enfants. Grâce à ces menaces et à l'ordre du vice-amiral, sept des onze vaisseaux qui avaient appareillé revinrent; les quatre autres répondirent qu'ils ne voulaient obéir qu'au roi, sachant bien que Boshuyzen ne leur avait écrit que contraint par la force; puis, déployant les voiles, ils voguèrent vers Amsterdam Le comte de Boussu, étant accouru dans cette ville, envoya à

Enkhuizen, pour calmer le peuple, des officiers des quatre vaisseaux qui étaient restés fidèles au roi. Ceux-ci conclurent un arrangement en vertu duquel les habitants d'Enkhuizen gardèrent le vaisseau amiral avec son artillerie; les autres purent sortir du port. Mais il avait été stipulé que la ville ne recevrait pas de garnison et que les habitants ne seraient point punis pour leur rébellion. Le duc d'Albe ratifia tout. Il leur aurait remis ses fils, écrivait-il, à Philippe II, si on les avait réclamés pour otages (1).

(1) M. Juste, ouvrage cité, pp. 9-10. — Le duc d'Albe rendit compte au roi de ces faits, dans une lettre du 23 mai 1572; *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 251-257. Nous croyons devoir reproduire ce document, d'après le précis de M. Gachard : « Beauvoir, qui était allé chez lui pour lever son régiment, destiné à la garde de l'île de Walcheren, se mit en route sans connaître l'état de cette île. — Quand la barque qui le portait passa par Flessingue, ceux de la ville l'obligèrent à s'y arrêter, et eurent avec lui quelques pourparlers d'arrangement. — Ils paraissaient cette nuit disposés à se calmer, et même à recevoir trois enseignes de Wallons; mais, le lendemain matin, ils ne voulurent plus de garnison, et même, craignant Beauvoir, ils désarmèrent soixante soldats wallons qui faisaient partie des deux vieilles compagnies, et les jetèrent sur la côte de Flandre, au Sas. — Beauvoir jugea prudent alors de se retirer à Middelbourg; ils lui donnèrent une escorte qui fut fournie par les habitants du plat pays. Depuis, on apprit qu'ils s'étaient repentis de ne pas l'avoir retenu prisonnier. — Le duc, informé de ces circonstances, ordonna à Beauvoir et à Wacken d'employer tous les moyens possibles pour faire rentrer Flessingue sous l'obéissance du roi, et pour persuader aussi à ceux de la Veere et de Middelbourg de recevoir une garnison wallonne ou espagnole, ou du moins de se tenir sur leurs gardes et de conserver ces villes sous l'autorité du roi, faisant prendre les armes à leurs confréries, et chassant les séditieux et les suspects. — Déjà, à cette époque, les gens de Flessingue manifestaient ouvertement leur mauvais esprit; ils s'armaient, couraient tous les canaux, arrêtaient les courriers et les correspondances, fouillaient les voyageurs pour s'assurer qu'ils n'étaient chargés d'aucunes lettres; enfin ils agissaient comme s'ils étaient en guerre ouverte et déclarée avec le roi, envoyant même des ambassadeurs à la Briele et en Angleterre, pour demander des secours, des munitions et des vivres. — De la Briele on leur envoya un second renfort de 1000 hommes. — Avec ces auxiliaires et les troupes qu'ils avaient laissé entrer dans Fles-

Don Fadrique était à une lieue d'Anvers, lorsqu'il reçut les lettres du comte de Boussu, qui lui apprenaient le soulèvement

singue à la suite des chefs, ils projetèrent l'attaque de Middelbourg, où déjà des troubles fermentaient aussi, sans que le magistrat, ni Beauvoir, ni Wacken, fussent capables de les réprimer, ni d'amener les habitants à recevoir garnison. Beauvoir parvint cependant, avec l'aide des bons bourgeois et d'une partie des soldats wallons des deux vieilles compagnies, à maintenir la ville dans l'obéissance du roi, et à persuader aux habitants de députer à Bruxelles leur pensionnaire, pour demander au roi une garnison de Wallons, parmi lesquels fût la compagnie de Licques, dont ils avaient été satisfaits il y a quatre ans. — En ce temps, débarquèrent encore 500 ou 600 hommes d'Angleterre, rebelles fugitifs des Pays-Bas, mêlés à un certain nombre d'Anglais, avec armes, munitions et vivres. — Leurs rangs grossis de la sorte, ils commencèrent à faire les maîtres dans toute l'île; ils furent à Arnemuiden et la prirent, ayant chassé quelques Wallons qui s'y trouvaient des deux vieilles compagnies, lesquels se retirèrent à Middelbourg. — Ainsi maîtres d'Arnemuiden et de plus de quatre cents navires qui se trouvaient dans ce port, ils assiégèrent Middelbourg, qu'ils assaillirent par trois endroits. Ils parvinrent à brûler une des portes, et la ville était perdue, si Beauvoir n'était accouru, suivi des Wallons et de bourgeois. Les assaillants furent repoussés avec perte de bon nombre des leurs, et de trois petites pièces de campagne. Néanmoins ils fermèrent le passage, et par là la ville fut privée de l'usage de ses moulins, de façon que le besoin ne tarda pas à s'y faire sentir : ce qui engagea Beauvoir et Wacken à prendre à la solde du roi 300 hommes du peuple, en leur faisant prêter serment de fidélité. — Ceux de la Veere jusqu'alors ne s'étaient point déclarés. Pendant que les confréries délibéraient dans une église sur ce qu'elles avaient à faire, les pêcheurs et autres mariniers brisèrent les portes, et introduisirent dans la ville de 150 à 200 rebelles, tandis que 300 arquebusiers restaient en embuscade, pour aider ceux-ci à se rendre maîtres de la ville. Mais les bourgeois, sortant de leur conférence, jetèrent les rebelles dehors, et avec de bonnes paroles en firent autant des pêcheurs et des marins; ils armèrent cinq bâtiments pour la garde de leur canal, et demeurèrent dans cette position, sans faire mine de prendre parti ni pour le roi, ni pour les rebelles; ils s'emparèrent toutefois de l'artillerie et des munitions que le roi avait dans l'arsenal. — Ceux qui étaient autour de Middelbourg le serraient de plus près chaque jour. — Le pensionnaire sollicitait du duc une garnison, mais il ne voulait que des Wallons, et il n'y en avait pas de disponibles. — Zierikzée avait de son côté refusé de recevoir des troupes. — Les rebelles, et particulièrement le prince d'Orange, ne cessaient de les presser par lettres de se joindre à eux.—

d'Enkhuizen. Il les communiqua à Noircarmes qui l'accompagnait et qui fut profondément ému de ces nouvelles. Dans

Dans ces circonstances, et vu la grande nécessité que Middelbourg avait d'être secouru, ainsi que l'importance de conserver cette ville, le duc résolut d'envoyer don Fadrique à Anvers, et de là à Berg-op-Zoom, afin de tenter l'entreprise, qui paraissait impossible, si la flotte de Hollande ne venait pas au Veer-Gat, pour dominer le canal et protéger le convoi, pendant que les troupes débarqueraient au Polder, qui était le lieu le plus favorable à un débarquement. — Don Fadrique partit emmenant avec lui M. de Noircarmes, lequel devait demeurer à Anvers, d'où il enverrait à Berghes les provisions que don Fadrique lui demanderait. — Pendant qu'il était à Anvers, prenant ses mesures, et attendant que les Wallons fussent arrivés à Rozendael, qui leur avait été désigné comme place de montre, don Fadrique apprit que ceux de la Vere, dont jusqu'alors la conduite avait été ambiguë, s'étaient décidés à admettre les rebelles. — Il paraissait dès lors impossible de descendre dans l'île, sinon avec toutes les forces de l'expédition générale; et Middelbourg était serré si étroitement que, de sa vie, le duc ne s'était vu dans un pareil embarras : car, cette ville perdue (et elle ne pouvait tenir plus de cinq jours), toute l'île, qui est la clef des Pays-Bas, était au pouvoir des rebelles, sans qu'on pût espérer de la reconquérir jamais — Ainsi, avant que don Fadrique sortît d'Anvers, l'autorité du roi n'était plus reconnue qu'à Middelbourg et à Rammekens, auxquels les rebelles faisaient de belles propositions, pour les engager à embrasser leur parti. — Dans cette situation, don Fadrique résolut d'envoyer le secours, sans attendre l'arrivée de la flotte de Hollande, parce qu'il lui sembla que l'on risquait moins en aventurant la troupe qu'en abandonnant l'île. — Il quitta Anvers, le 6 mai, à la pointe du jour, accompagné de Noircarmes, qui ne pouvait l'aider en rien dans cette ville. — A une lieue de là, il reçut des lettres de Boussu, qui lui apportèrent les plus fâcheuses nouvelles. — L'espoir de dompter la rébellion était surtout fondé sur les vingt navires qui s'armaient en Hollande, et pour lesquels il avait été fourni une grande somme de deniers, plus de huit cents pièces d'artillerie, et une quantité immense de poudre et de munitions. — Onze des navires venaient de sortir du port d'Enkhuizen, et le vice-amiral Boschuyzen était occupé à faire distribuer de la poudre et diverses provisions aux autres, pour qu'ils suivissent, quand vingt à vingt-cinq soldats de la flotte entrèrent dans la ville avec un prévôt. Les bourgeois qui gardaient la porte leur demandèrent leurs armes; les soldats les déposèrent comme de coutume, et ils allèrent prendre leur repas dans une hôtellerie. — Ayant quitté la table, et voulant se rembarquer, ils prièrent l'hôtelier d'aller chercher leurs armes, parce que, pour gagner l'embarcadère, ils

son trouble, il allait jusqu'à dire qu'on avait à conserver l'Artois, le Hainaut, le Luxembourg, et tout ce qu'on pourrait du Brabant;

devaient sortir par une autre porte. L'hôtelier les leur avait rapportées, et ils étaient occupés à les prendre, lorsque vinrent à passer cinq ou six bateliers : l'un d'eux se mit à crier aux armes ; qu'on voulait leur mettre une garnison et vendre leur ville. D'autres accoururent, et, la canaille grossissant toujours, ils dépouillèrent les soldats de leurs armes et les battirent; ils tombèrent ensuite sur Boschuyzen, sans que le magistrat ni les bourgeois y pussent mettre obstacle, et le traînèrent jusqu'à l'hôtel de ville, où ils le traitèrent fort mal, parce que, ce matin même, il avait donné un coup de canne à un bourgeois : de quoi ils étaient fort offensés. Ils furent au port, désarmèrent un vaisseau, déchargèrent les munitions et les vivres de trois autres, et les firent tous rentrer dans l'intérieur, menaçant Boschuyzen de lui couper la tête, s'il ne donnait pas immédiatement aux bâtiments qui étaient au Maasdiep, l'ordre de rentrer dans le port. — Eux, ils écrivirent aux capitaines, qui étaient natifs de la ville, en les menaçant, au cas qu'ils ne revinssent pas avec leurs bâtiments, de brûler leurs maisons, femmes et enfants. — Grâce à ces menaces et à l'ordre de Boschuyzen, car il fut forcé de le donner, sept des onze vaisseaux qui avaient appareillé revinrent; les quatre autres répondirent qu'ils ne connaissaient d'autre amiral que le roi, et qu'ils savaient bien que Boschuyzen ne leur avait écrit que par force, et, déployant les voiles, ils se dirigèrent vers Amsterdam, où l'on armait les six autres. — Boussu, qui était à Rotterdam avec les dix enseignes d'Espagnols, ayant appris ce qui se passait, laissa le mestre de camp don Fernando de Tolède avec les troupes; il courut à Amsterdam, d'où il dépêcha à Enkhuyzen quelques-uns des capitaines des quatre vaisseaux, lesquels parvinrent à persuader au peuple de déposer les armes, et de se soumettre au magistrat : de manière que les navires qu'on avait fait rentrer dans le port sont maintenant au Maasdiep, à l'exception du vice-amiral que les habitants ont exigé qu'on leur laissât avec son artillerie, pour la sûreté de la ville. — Il a fallu leur accorder encore d'autres conditions, et entre autres qu'on leur pardonnerait le délit qu'ils avaient commis; qu'on ne leur donnerait pas de garnison; que quatorze ou quinze bannis, qui avaient contribué à faire rentrer le peuple dans le devoir, recevraient aussi leur pardon. — Le duc a autorisé Boussu à consentir à tout; il leur aurait remis ses fils, si les habitants les avaient demandés en otages, vu l'état où étaient les choses; mais le moment viendra où il remédiera aux inconvenients que peut entraîner une pareille rébellion, et il n'oubliera pas les sept capitaines qui firent rentrer leurs navires dans le port, quoique Boussu les disculpe beaucoup (*... Y si me pidiéran á todos mis hijos, se los entregara, segun el estado*

qu'il tenait tout le reste pour perdu jusqu'à ce que le roi envoyât une flotte d'Espagne, et encore à la condition qu'elle n'arrivât pas trop tard; qu'il n'y avait plus à s'occuper de Middelbourg, et qu'il fallait conserver les troupes pour garder les autres provinces. Don Fadrique se montra plus calme et plus résolu : il voulut se rendre immédiatement à Berg-op-Zoom, et faire partir l'expédition destinée à sauver Middelbourg, dût-il se mettre personnellement à sa tête.

Parvenu à Berg-op-Zoom, don Fadrique et Noircarmes usèrent d'une telle diligence que, le même jour, 6 mai, à minuit, quatre cent dix arquebusiers et sept cents Wallons, sans compter un certain nombre de mousquetaires, de piquiers et de hallebardiers, prirent la mer. Ils étaient montés sur vingt-six bâtiments ordinaires, six navires de guerre et un brigantin. L'expédition était commandée par Sancho d'Avila, châtelain d'Anvers, celui-là même que le duc d'Albe signalait à Philippe II comme le meilleur soldat de l'Espagne; Jacques de Bryas, gouverneur et capitaine de Marienbourg, était à la tête des Wallons. Le 7 mai, à huit heures du soir, les navires espagnols, après avoir passé devant Zierickzee et Haamstede, s'arrêtèrent près de Ter-Veere, et le débarquement s'effectua à la vue de la flotte des insurgés, réduite à l'impuissance. On ne s'attendait pas à voir les Espagnols tenter une descente de ce côté, qui regardait la pleine mer; l'abordage y était très difficile, et la distance à parcourir jusqu'à la ville assiégée restait assez grande. D'Avila et ses soldats en furent quittes pour marcher quelque temps dans l'eau avant de pouvoir gagner la terre; ce ne fut qu'un jeu pour ces vieilles troupes. Le lendemain, à la pointe du jour, on arriva aux portes de Middelbourg, sans que l'ennemi se fût aperçu de rien. Une compagnie wallonne fut

en que me pusiéron... Pero á su tiempo, si plaze á Dios, yo sanaré los inconvenientes que esta consequencia podria traer al servicio de V. M. (que remedio tiene), y no me olvidaré de los siete capitanes que volviéron los navios al puerto). »

reçue dans la ville; les autres se jetèrent sur le camp des insurgés, les mirent en déroute, s'emparèrent de leur artillerie et les poursuivirent jusqu'aux retranchements qu'ils avaient élevés à Arnemuiden. Huit enseignes sortirent de cette place retombée au pouvoir des insurgés et recueillirent les fuyards, tandis que leur artillerie forçait les Wallons de l'avant-garde à reculer, en attendant l'approche de l'infanterie espagnole. Celle-ci arrivée, Wallons et Espagnols revinrent à la charge, rompirent les rebelles et entrèrent à leur suite dans Arnemuiden. Ceux qui échappèrent au massacre trouvèrent un refuge dans les murs de Veere. Les Espagnols restèrent à Arnemuiden, tandis que les Wallons occupaient Middelbourg. Quant aux navires qui les avaient amenés, ils furent bientôt assaillis, pris et brûlés par les Zélandais (1).

(1) Suite de la lettre du duc d'Albe au roi, citée plus haut : « Don Fadrique, à la réception des lettres de Boussu, que celui-ci lui avait écrites à l'instant où il quittait Rotterdam, les communiqua à Noircarmes, lequel en fut si troublé qu'il alla jusqu'à dire qu'il était temps de songer à conserver l'Artois, le Hainaut, le Luxembourg et tout qu'on pourrait du Brabant; qu'il tenait le reste pour perdu, jusqu'à ce que le roi envoyât une flotte d'Espagne, et en supposant même qu'elle n'arrivât pas trop tard; que ce n'était plus le moment de s'occuper de Middelbourg; qu'il fallait garder les trouper pour préserver les autres provinces. — Don Fadrique lui répondit qu'il ne fallait pas se laisser abattre à ce point; qu'il avait eu ordre du duc d'envoyer le secours, en cas que le danger ne parût pas trop manifeste; qu'il ne pouvait plus douter de ce danger, mais qu'il n'en ferait pas moins partir l'expédition, et qu'il marcherait à sa tête; qu'il allait s'efforcer de quitter Berghes la nuit même, avant que les nouvelles de ce qui s'était passé à Enkhuysen fussent répandues dans le public. — Noircarmes, voyant la résolution de don Fadrique et les motifs qui la dictaient, se rangea à son avis, seulement il le détourna de commander en personne l'expédition, en lui remontrant combien il ferait faute, s'il s'enfermait dans l'île. — Ce fut dans ces dispositions qu'ils arrivèrent à Berghes. Là ils usèrent d'une telle diligence que, le même jour, 6 mai, à minuit, s'embarquèrent dans vingt-six bâtiments ordinaires *(charuas ordinarias)*, six navires de guerre et un brigantin, 410 arquebusiers, 50 mousquetaires, 50 piquiers, 30 hallebardiers espagnols et 700 Wallons, lesquels marchaient, animés tous du même esprit, comme s'ils avaient appar-

Enkhuizen avait fini par arborer ouvertement la bannière du prince d'Orange. Le 28 mai, le magistrat, renouvelé comme à Flessingue, prêta serment au roi d'Espagne, et à son *stathouder*, Guillaume de Nassau. La Marck s'empressa d'envoyer quelques vaisseaux de la Briele, avec des chefs résolus, pour garder cette nouvelle conquête. Mais la véritable place d'armes des insurgés, dit toujours M. Juste, était Flessingue, devenue en peu de temps la Rochelle des Pays-Bas. Là débarquaient sans cesse des patriotes des autres provinces, des arquebusiers français envoyés par Louis de Nassau, des exilés qui abandonnaient les rivages de l'Angleterre ou les cités libres de l'Allemagne, pour s'associer à la délivrance de leur patrie. Les Belges réfugiés en Angleterre envoyèrent une compagnie de

tenu à la même nation. — L'expédition était commandée par Sancho d'Avila; Bryas était à la tête des Wallons. Au moment du départ, Noircarmes avait déclaré à don Fadrique que, s'il s'obstinait à vouloir s'embarquer, il le lui défendrait et s'y opposerait par la force. Sancho d'Avila et La Cressonnière tinrent le même langage. — Le 7 mai, à huit heures du soir, l'expédition débarqua au Polder, et près du Hacque, à la vue de la flotte des rebelles, qui ne put y mettre obstacle. — A dix heures, toutes les troupes étaient à terre. — Le lendemain, à la pointe du jour, elles arrivèrent aux portes de Middelbourg, sans que les rebelles les eussent aperçues. — La compagnie wallonne du seigneur de Licques fut reçue dans la ville; les autres Wallons et l'infanterie espagnole tombèrent sur les ennemis si à l'improviste, qu'ils les mirent en déroute, s'emparèrent de leur artillerie, et les poursuivirent jusqu'aux fortifications qu'ils avaient élevées à Arnemuiden. Les rebelles s'imaginant qu'ils n'avaient eu affaire qu'à la garnison de Middelbourg, firent sortir d'Arnemuiden huit enseignes, qui recueillirent les fuyards; et, faisant feu de toute l'artillerie de leurs ouvrages, ils forcèrent les Wallons de l'avant-garde à reculer jusqu'à l'arrivée de l'infanterie espagnole. Celle-ci les chargea avec une telle impétuosité qu'elle les rompit, gagna leur artillerie avec cinq drapeaux, et entra à leur suite dans Arnemuiden, où un grand nombre d'entre eux furent mis à mort. D'autres se sauvèrent à la nage, d'autres encore se noyèrent, en cherchant à regagner leurs vaisseaux. Ceux qui échappèrent furent poursuivis presque jusqu'aux portes de Veere, où ils trouvèrent un refuge. Les Espagnols sont demeurés à Arnemuiden, et les Wallons occupent Middelbourg. »

vieux soldats, Wallons pour la plupart, sous la conduite du capitaine Bernard, de Tournai. Un corsaire (Focke Abels) amena de Dieppe un autre détachement français. Le capitaine Ewout Worst, d'intelligence avec Gilles Hofman, un des plus riches armateurs d'Anvers, avait importé, de cette ville même, les armes et les munitions qui manquaient à Flessingue. On vit aussi venir de la Flandre plusieurs gentilshommes suivis de leurs paysans. Grâce à cet empressement général, les insurgés de la Zélande purent enfin disposer de cent cinquante navires, et mettre en campagne près de cinq mille hommes (1).

En informant Philippe II de la surprise de la Briele et de la révolte de Flessingue, le duc d'Albe exprimait la pensée que tout pouvait encore s'arranger, si les princes voisins ne s'en mêlaient pas, car, selon lui, l'affaire n'était qu'un simple accident, réalisé sans préméditation (2). C'était une vaine espérance. L'Espagne n'avait pas seulement à craindre l'ambition de la France, l'Angleterre aussi suivait avec intérêt, avec satisfaction, les troubles des Pays-Bas. Élisabeth fut cependant très lente à se déclarer. Vers le milieu du mois d'avril 1572, lord Burleigh avouait qu'on travaillait encore sous main en Angleterre, afin d'empêcher les réfugiés des Pays-Bas de passer la mer pour combattre la domination espagnole : on se défiait de l'intervention française. Burleigh disait qu'il valait mieux que les habitants des Pays-Bas fussent les seuls libérateurs de leur patrie, et que cette délivrance ne fût pas accomplie par d'autres, car ceux-ci ne les laisseraient peut-être pas longtemps jouir de la liberté, après qu'ils l'auraient une fois recouvrée (3). Mais, après l'in-

(1) M. Juste, *Histoire du soulèvement des Pays-Bas,* t. I. p. 12. L'auteur cite Van Meteren, fol. 72 v°; — *Grande Chronique de Hollande,* t II, pp. 226-227; — Hooft, p. 225; — Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje,* 1re partie, append., p. 31.

(2) *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 246. — « Tengo por cierto que, cuando comenzaron el negocio, que ni fue con intelligencia de nadio, ni cosa pensada. »

(3) Lord Burleigh à Walsingham (Westminster, 23 avril 1572), dans

surrection de Flessingue, le gouvernement de la reine Élisabeth, sans se prononcer ouvertement contre l'Espagne, favorisa en secret tous ceux qui allaient d'Angleterre au secours de la Zélande. Burleigh écrivait alors à Walsingham, ambassadeur de la reine à Paris : « Nous avons laissé partir d'ici tous les étrangers qui ont voulu se retirer; mais ce n'est qu'un simple secours. Si le prince d'Orange ne profite pas de cette occasion, ses affaires sont sans remède (1). »

L'intervention de la cour de France, où le parti protestant semblait alors dominant, continue M. Juste, allait susciter de nouveaux évènements sur les frontières méridionales des Pays-Bas, et forcer ainsi le duc d'Albe à laisser s'étendre la révolte dans les provinces du nord. Depuis 1569, Louis de Nassau s'était attaché aux protestants français et avait partagé leurs périls. Pour assurer le triomphe de son parti, Coligny ne voyait point de moyen plus sûr qu'une guerre avec l'Espagne. Il espérait même entraîner les catholiques français contre Philippe II et rendre cette guerre nationale, en lui assignant pour but un agrandissement de territoire au détriment des Pays-Bas. On sait que Louis de Nassau s'associa aux desseins de Coligny. Plaçant les intérêts du protestantisme au dessus de tout, et désespérant, depuis la fatale expédition de 1568, d'arracher les Pays-Bas au duc d'Albe, sans l'intervention de la France, le frère du prince d'Orange adopta avec une ardeur imprudente les vues de Coligny et s'efforça de les faire prévaloir (2).

Le 11 avril 1572, avait été arrêté, on s'en souvient, au château de Blois, le mariage de Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, avec le prince de Navarre. Huit jours après, un traité avait été signé avec l'Angleterre, et Gaspard de Schomberg se rendait en Allemagne pour conclure une ligue plus étroite encore,

les *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs,* Amsterdam, 1700, in-4°. Citation de M. Juste.

(1) Le même au même, de Saint-James, 21 mai 1572. Ibid. p. 237.

(2) M. Juste, ouvrage cité, t. I, p. 14.

offensive et défensive, avec les princes protestants de l'empire. Il devait même demander que le commandement des troupes auxiliaires, à fournir par l'Allemagne, fût donné à Jean-Casimir, fils de l'électeur palatin, le zélé protecteur des calvinistes (1).

Charles IX, après avoir traité avec l'Angleterre et promis sa sœur au fils de Jeanne d'Albret, croyait avoir assuré la paix et la grandeur de la France. Il continuait à tromper le roi d'Espagne ; il écrivait à Saint-Gouard, au moment même où l'on scellait la ligue anglo-française : « Je redoubte que le duc d'Albe aura mandé que je favorise l'entreprise des gueulx. Vous leur assurerez tousjours tout du contraire et que je ne pense aujourd'huy à aultre chose qu'à establir mes affaires et le repos de mon royaulme (2). » Cette politique perfide ne reculait même pas devant l'un des plus odieux procédés de la diplomatie française au XVIe siècle, devant l'alliance avec les Turcs contre un souverain catholique, et, pour comble de dégoût, c'est un évêque qui sert d'organe à Charles IX dans ces honteuses négociations. Le 11 mai 1572, Charles IX écrit à l'évêque de Dax, son ambassadeur à Constantinople : « Toutes mes fantaisies sont bandées pour m'opposer à la grandeur des Espagnols, et je délibère m'y conduire le plus dextrement qu'il me sera possible. Regardez de vostre costé de bien jouer vostre personnage, estant chose certaine que des résolutions que vous prendrez par delà dépend le bien ou le mal des affaires des Espagnols. Vous direz au Grand Seigneur que j'ai équipé une armée de mer soubs prétexte de garder mes havres et costes, mais en effect et intention de tenir le roy catholique en cervelle et donner hardiesse à ces gueux des Pays-Bas de se remuer et entreprendre, ainsy qu'ils ont faict, ayant jà prins toute la Zélande et bien esbranlé la Hollande... J'ay conclu la ligue avec l'Angleterre, ce qui met

(1) M. Juste, ibid., p. 16.
(2) Lettré de Charles IX, du 22 avril 1572. Gachard, *La Bibl. Nat. de Paris*, t. II, p. 366. Citation de M. Kervyn.

les Espagnols en une merveilleuse jalousie, et pareillement l'intelligence que j'ay avec les princes de la Germanie (1). »

Charles IX était complètement d'accord avec Louis de Nassau; il autorisait l'agent le plus actif du parti huguenot, Michel de la Huguerie, à disposer en sa faveur des ressources des arsenaux et de celles du trésor; il lui faisait remettre vingt mille écus (2). Le duc d'Albe, informé de l'appui prêté par Charles IX à Louis de Nassau, charge le seigneur de Willerval de se rendre immédiatement en France pour réclamer des explications formelles. Ses instructions portent la date du 9 avril 1572; les griefs qui y sont énumérés sont nombreux. C'est l'accueil qu'on fait à tous les rebelles; c'est la réunion à la Rochelle, par l'ordre du roi de France, d'un grand nombre de navires qu'on remplit d'armes et de munitions. Les pirates y vendent publiquement eur butin. Plus le langage du seigneur de Willerval est altier et menaçant, plus les réponses qui lui sont adressées paraissent humbles et suppliantes. Ce n'est pas seulement Charles IX qui écrit de sa main au duc d'Albe, c'est aussi Catherine de Médicis; ce sont également les ducs d'Anjou et d'Alençon. Dans toutes ces lettres, se rencontrent les mêmes assurances d'amitié, les mêmes protestations que l'on ne désire que la paix et le repos (3).

En ce même moment, les rassemblements des huguenots continuaient aux frontières des Pays-Bas; et, chaque jour, Charles IX les accroissait en employant le moyen si fréquemment usité de casser quelque bande d'ordonnance (4). L'ambassadeur espagnol réitère des plaintes qui deviennent plus vives. Nouvelle lettre du roi de France à Saint-Gouard. Il eût

(1) Noailles, *Henri de Valois*, t. I, p. 9. Citation de M. Kervyn.

(2) Mézeray, t. III, p. 245. « J'entends de plusieurs seigneurs qu'ils ont grand argent à Mons de la part du roy. » Lettre du 9 juin 1572. Groen, t. III, p. 436. Citations du même.

(3) Voir les extraits que donne de ces lettres importantes l'auteur des *Huguenots et des Gueux*, t. II, pp. 436-437, en note.

(4) Lettre de Jean d'Egmont, du 13 mai 1572. Arch. de Bruxelles. Citation de M. Kervyn.

agi depuis longtemps « si le duc d'Albe, écrivait Charles IX, ne m'eust mandé qu'il n'estoit besoin de faire assembler par mon cousin le duc de Longueville des forces pour courir sus à ceste canaille sans adveu, laquelle s'est assemblée sur ma frontière, démonstrant qu'il en avoit jalousie et qu'il fust assez fort pour les tailler en pièces; mais, voulant en toutes manières fuir toutes occasions de mettre le dict duc en deffiance, j'ay différé de rendre le dict duc de Longueville armé (1). »

Cependant Charles IX a mandé à Coligny qu'il espère le voir bientôt à Paris pour traiter de l'affaire des Pays-Bas (2). Que l'amiral n'éprouve aucune inquiétude : s'il ne lui suffit pas de se faire accompagner par vingt de ses amis, qu'il en prenne cinquante (3). Les huguenots de la Rochelle avaient averti Coligny des dangers auxquels il s'exposait, et celui-ci leur avait répondu, d'après Mézeray, que la providence divine ayant changé le cœur de Charles IX, il le considérait comme le meilleur des rois; que Charles avait donné la preuve de la sincérité de ses intentions par son alliance avec la reine d'Angleterre et les princes d'Allemagne; qu'une flotte montée par Strozzi ne tarderait point à cingler vers la Zélande pour y aider les insurgés; que la reine mère dominée par le ressentiment particulier de la maison de Médicis était celle qui haïssait le plus le roi d'Espagne : quant à lui, il avait donné sa foi au prince d'Orange et au comte Louis de Nassau et il les soutiendrait en tout et partout (4). Quelques jours après, Coligny quittait le domaine de Châtillon où il ne devait plus rentrer.

(1) Fragment de lettre de Charles IX. Arch. Nat. à Paris, K , 1529. Citation du même.

(2) Lettre de Petrucci, du 28 mai 1572.

(3) Rel. an., Brit. Mus., Galba, C. IV. Citation de M. Kervyn.

(4) Mézeray, t. III, p. 246. — L'assentiment de Charles IX, dit M. Juste, est constaté dans les *Mémoires* du duc de Bouillon. Ce seigneur, qui était à la cour, mêlé aux protestants, dit formellement que le roi était d'intelligence avec Louis de Nassau, « ayant permis à ceux de la religion de l'assister, et le cas advenant que leurs entreprises succédassent, qu'il les favoriseroit ouvertement. » Ouvrage cité, I, 19, en note.

Une étroite amitié s'était formée entre Louis de Nassau et Jeanne d'Albret, tous les deux calvinistes exaltés, tous les deux dominés par une ardente ambition et des haines profondes. Bientôt la reine de Navarre se trouva à Paris entourée des huguenots, et Louis de Nassau au milieu de ses compagnons d'armes. Selon l'expression du nonce Salviati, c'était dans la boutique de la reine que l'on pratiquait les nouvelles agitations de Flandre (1). D'après les notes qui nous ont été conservées, l'entreprise des Pays-Bas avait été conçue sur un vaste plan. Elle devait comprendre vingt-huit mille huit cents hommes, ou quatre cent quatre-vingt compagnies de soixante hommes, dont cinq sixièmes de Français (2). Une partie de ces troupes devaient occuper Lille, Arras et Tournai; d'autres devaient aborder à Anvers; et, comme tout était prévu avec un soin extrême, il était entendu que les uns se rendraient à Bruxelles en passant par Malines, et que le reste s'embarquerait de bonne heure afin d'arriver le soir à Bruxelles par le canal de Willebroeck (3).

Pour mieux réussir, d'actives correspondances étaient entretenues avec tous les personnages dont on espérait l'appui, et, pour qu'elles restassent plus secrètes, on désignait ceux qui y figuraient sous des noms d'emprunt (4). On rencontrait, autour de Louis de Nassau et de Jeanne d'Albret, les principaux chefs qui devaient s'associer à la prise d'armes, les uns choisis parmi les plus braves des gueux, tels que Famars, Marquette, Esquerdes, Noyelles, Dolhain; les autres, pris parmi les huguenots, La Noue, dit Bras de fer (5), Genlis (6), Guitry et

(1) « Quelle novelle turbolenze di Flandrea, che tutti si era praticate in la botega di detta Navarra. » Dépêche du 9 juin 1572, citée par le P. Theiner et par M. Kervyn.

(2) Arch. Nat. à Paris, K. 1529. Citation du même.

(3) Ibid., 1529-23.

(4) Archives de la maison d'Orange à La Haye. Citation de M. Kervyn.

(5) « Bravissimo uomo. » Lettre de Petrucci, du 28 mai 1572.

(6) Ce fut le seigneur de Genlis qui chercha à Vervins les gens d'armes qui devaient faire partie de l'expédition. Rapport du 28 mai 1572 (Arch. de Bruxelles). Citation de M. Kervyn.

Chamerolles. Là était aussi un agent anglais, nommé Thomas Morgan, qui était chargé de rendre compte à lord Burleigh de tout ce qui allait se passer (1). Quant aux capitaines d'un rang inférieur, ils se réunissaient dans une hôtellerie appelée le *Panier Vert*, où l'on vidait, parait-il, maintes rasades en l'honneur de Louis de Nassau et de la prochaine délivrance des Pays-Bas.

Là encore se trouvaient trois hommes qui devaient faciliter aux gueux la conquête de plusieurs villes importantes. Nicolas Taffin devait livrer Lille et Tournai ; Turqueau, Valenciennes ; Olivier, Mons. Taffin, logé à l'hôtellerie de la Salette en la rue Saint-Denis, cherchait à nouer des relations avec les marchands de Lille et de Tournai qu'il présentait à Louis de Nassau : « Faites quelque bon service, leur disait-il. Vers la Saint-Jean, commencera l'entreprise des Pays-Bas. Tout est réglé entre le prince d'Orange, Louis de Nassau et les seigneurs huguenots. Nous ne tarderons pas à être les maîtres des Pays-Bas et nous y planterons la liberté afin que chacun revienne en son bien comme cela a été fait en France (2). » Turqueau, banni de Valenciennes, avait conservé des intelligences dans cette ville. Mais le personnage le plus important et le plus curieux à étudier, était le dernier, Antoine Olivier, dit le grand Antoine, ancien serviteur du comte d'Egmont. Homme de lettres et artiste, il composait des généalogies (3) et peignait des portraits ; mais sa principale spécialité était de dessiner des plans de villes et de forteresses qu'il vendait fort cher au duc d'Albe, mais qu'il communiquait aussi à Louis de Nassau et à ses

(1) Lettre de Walsingham, du 21 mai 1572. Digges.

(2) Confession d'Antoine Douchet. Piot, *Corresp. de Granvelle,* t. IV, p. 634. — De riches marchands de Paris, les Gobelin et les Quesnoy, avaient, disait-on, avancé de l'argent à Louis de Nassau. Note de M. Kervyn.

(3) Olivier composa notamment celle du prince d'Espinoy. Id.

amis (1). Au mois de mai 1572, Olivier avait ouvertement rompu avec l'ambassadeur espagnol, et les gueux réunis au *Panier Vert* l'avaient proclamé leur trésorier. C'était lui qui payait toutes les dépenses qu'on y faisait depuis le 8 mai, jour de l'arrivée de Louis de Nassau à Paris (2) ; c'est Olivier qui lui ouvrira les portes de Mons, que Nassau tient surtout à conquérir et qu'il appelle la plus belle ville du monde (3).

Sur ces entrefaites arrivèrent des nouvelles de la Zélande. On annonçait que le duc d'Albe voulait réunir toutes ses forces pour écraser les gueux de mer, qu'il était urgent de les aider par une puissante diversion et d'envahir le sud des Pays-Bas. Louis de Nassau n'attendit point les douze cents reitres levés pour lui en Allemagne. Le 15 mai, il prit congé de Jeanne d'Albret. La reine de Navarre l'aimait beaucoup, et, en lui donnant une montre pour mémoire d'elle, elle ajouta : « Toutes les fois que vous l'entendrez sonner, souvenez-vous que vous avez perdu la fleur de vos amis. » Le lendemain, tous les compagnons de Louis de Nassau s'assemblèrent au *Panier Vert :* c'était pour boire le coup de l'étrier, et, cette fois encore, la Huguerie fit payer la dépense par Olivier. L'envoyé florentin écrivait le 23 mai : « Le comte Louis est parti fort secrètement pour une entreprise qui, si elle réussit, aura une grande importance en Flandre, mais qui, dans le cas contraire, sera jugée fort imprudente (4). »

Jeanne d'Albret ne devait plus revoir Louis de Nassau.

(1) Sur cet étrange personnage, voyez Mendoça, Comm., t. I, p. 279; Féry de Guyon, Mém., p. 279; Blaes, Mém. an., t. I, p. 108; de Thou, t. VI, p 565. Le duc d'Albe s'était aussi fait remettre le plan des forteresses de France. Id.

(2) Papiers de la Huguerie aux arch. de la maison d'Orange à La Haye.

(3) Papiers d'état, du mois de juin 1572 (Arch. de Bruxelles).

(4) « Il conte Lodovico è partito molto secretamente per una impresa che, se le riuscisse, sarà da fare assai in Fiandra, se non, sarà stata gran leggerezza. »

Presque aussitôt elle devint très souffrante, et, dès le 20 mai, Biron écrivait à Villeroy qu'il était « marri de la maladie de la reine, et qu'il avoit à faire entendre à son fils des particularités d'importance, auxquelles il estoit nécessaire de donner ordre (1). » Cependant, le 28 mai, la reine se trouvait un peu mieux, et elle put écrire à Burleigh « estant très asseurée combien il luy estoit ami ; » il s'agissait de la restitution de son collier de pierreries que, pendant les troubles, elle avait mis en gage en Angleterre (2). Tout à coup survinrent vingt-quatre heures de fièvre qui suffirent pour épuiser ses forces ; elle rendit le dernier soupir le 9 juin 1572, tuée par le poison selon les relations des huguenots (3). Jeanne d'Albret disparaissait, dit M. Kervyn, le lendemain du jour où elle avait excité la jalousie de Catherine de Médicis et la veille de cette entreprise de Flandre, prônée et encouragée par elle, qui eût peut-être élevé son influence près de Charles IX plus haut même que celle de la mère de ce prince. C'était, dit Cavalli, une femme pleine d'audace et sa mort causa le plus grand tort aux affaires des huguenots (4).

(1) Lettre de Biron, du 20 mai 1572. British Museum, fonds Harley, nº 21405. Citation de M. Kervyn.

(2) Papiers de Burleigh, ms. Lansdown, 14, nº 75. Id.

(3) On racontait que Jeanne d'Albret avait été empoisonnée dans un festin où se trouvait le duc d'Anjou, sans dire où eut lieu ce festin, ni si ce fut à Blois ou à Paris.

(4) Relation de Cavalli. — Jeanne d'Albret a-t-elle été empoisonnée? C'est là une question historique facile à résoudre, dit un écrivain récent, bien qu'elle ait semblé jusqu'ici un problème. Il est hors de doute aujourd'hui que la reine de Navarre mourut d'une mort naturelle. — « La colère, le chaud, l'appréhension dans un esprit subtilisé, dit Tavannes, causent sa fin sans aucun poison, quoyque l'on ait voulu accuser un parfumeur du roy, maistre René, de l'avoir empoisonnée avec une paire de gants. » — Les *Mémoires de l'Estoile,* d'Aubigné et tous les calvinistes parlent de poison. Cette opinion est fortement contredite par Le Grain, qui veut, avec beaucoup d'autres, que la reine soit morte de pleurésie pour s'être échauffée aux préparatifs des noces de son fils, à quoi se joignit le dépit de ce qu'on l'obligea à tendre sa

Louis de Nassau, en quittant Paris, s'était rendu au château de Tupigny qui appartenait à un gentilhomme huguenot, le

maison, à l'occasion de la procession du Saint Sacrement, le jour de la Fête-Dieu. — La Popelinière, Péréfixe rejettent également tout soupçon d'empoisonnement. Tel est aussi le sentiment de l'historien Matthieu. — M. H. Forneron examine assez rapidement, dans *les Ducs de Guise et leur époque,* cette question de l'empoisonnement. « Le Florentin René eut sa réputation établie par ce bruit de cour ; sa clientèle fut assurée pour plusieurs années, et il fit de ses talents un si fréquent usage, qu'il finit par être pendu. Mais est-il possible d'être empoisonné par des gants parfumés ? Il n'est pas prouvé que la main absorbe les médicaments et les poisons, mais c'est au parfum seul que l'on attribuait la mort de la reine, et l'on reprocha aux médecins du roi qui pratiquèrent l'autopsie, de n'avoir pas examiné le cerveau (Mézeray). Un parfum s'insinue par les narines dans le cerveau et le corrode ; c'était la science du temps. Aujourd'hui, on n'admettrait pas qu'un corps volatil pût être conservé autrement qu'en vase clos, ni manié impunément par un parfumeur qui voudrait en imprégner des gants. Le cerveau de la pauvre reine fut examiné quelques jours plus tard par ses médecins huguenots, Caillard et Desnœux ; ils le trouvèrent sain et sans lésion. A la vérité, les médecins de cette époque ne se doutaient guère de ce qu'est un cerveau. Jeanne d'Albret paraît avoir succombé à une phtisie dont elle était atteinte depuis plusieurs mois ; elle toussa et cracha le sang à la suite des fatigues de la campagne de Montcontour. Les médecins ont trouvé « un abcès énorme » qui rongeait le poumon (L'ambassadeur du duc de Mantoue dit que, quelques jours avant sa mort, « elle avoit mal au costé. » Archives de Mantoue, document publié par M. de la Ferrière, *Archiv. des miss. scient.*, 1876, p. 656) ; sa fille Catherine semble avoir succombé à la même maladie, au même âge (elle mourut en 1604, âgée de quarante-deux ans). Les pamphlets du seizième siècle contiennent trop souvent des calomnies ; les historiens du temps eux-mêmes ne doivent être écoutés qu'avec défiance ; ce qu'ils ont vu doit se croire ; ce qu'ils ont entendu raconter sert au moins à faire connaître l'opinion des contemporains ; mais cette opinion était impressionnable, crédule, avide de merveilleux et de mystérieux. — Le duc de Guise n'aurait eu garde de compromettre sa vengeance contre Coligny, qu'il croyait tenir sous sa main, en s'égarant dans un meurtre étranger à sa sanglante mission. Quant à Catherine (de Médicis), si elle avait un crime à éviter, c'était celui-là. Au moment où elle commençait à faire jouer les dagues, elle devait tenir plus que jamais à mettre les femmes hors de la lutte, et le poison hors de la bonne guerre. Empoisonner une reine, c'était enseigner à ses ennemis la vengeance dont ils pouvaient faire usage contre elle-même, et détruire le prestige

seigneur de Saucourt. Ceux qui devaient prendre part à l'expédition projetée se réunissaient en même temps dans la forêt de Nouvion près de la Flamengerie et de Rocquegny, non loin des lieux où Édouard III avait offert à Philippe de Valois une bataille, dont l'enjeu devait être la couronne de France. Turqueau et Olivier allaient exécuter leurs entreprises ; celle de Nicolas Taffin avait été momentanément abandonnée (1).

Une première bande se forma : elle était composée d'environ quatre cents hommes et avait pour chefs La Noue, Famars et Rouvray. Conduite par Turqueau, elle se dirigea vers Fayt-le-Château ; puis, traversant les bois de Mormal, elle arriva inopinément devant Valenciennes où l'on comptait beaucoup de partisans de la réforme. La garnison était très faible ; elle se retira à la hâte dans le château, abandonnant la ville où toutes les églises et tous les monastères furent pillés. Ceci se passait le 23 mai 1572.

Louis de Nassau et Genlis avaient sous leurs ordres d'autres

qui la sauvait du danger. » — Nous avons donc toute raison de conclure : non : Jeanne d'Albret n'est pas morte empoisonnée. Ch. Buet, l'*Amiral de Coligny*, Paris, 1884, pp. 225-228.

(1) On écrivait « de Lisle, du IIe de juing 1572. Les ennemis se vantoient que dedans dimanche qui fust hier, ils seroient maistres d'une bonne ville de par deçà ; mais j'espère que le bon ordre que l'on donne partout de n'estre surprins rompra tous leurs desseigns et intelligences qu'ils poulroient avoir ès dictes villes. Nous trouvons si souvent faulseté aux advertements que l'on nous faict que ne sçavons bonnement qui croire, sinon ce que nous rapportent gens envoyés exprès par lesquels ne trouvons le plus souvent l'effect correspondre au bruict. L'on parle fort de quelque assemblée qui seroit vers Monstreuil et Boulenois avecq artillerie grosse, attendant la descente des Anglois pour emprendre, comme l'on dict, sur Sainct-Omer ; mais comme elle est sur sa garde et bien munie, je ne sçaurois croire que leur desseing s'adresseroit là et que plustost ils viendroient plus avant en pays au long de la marine pour surprendre aultres villes plus ouvertes et estonner le pays. La ville de Bruges feroit fort bien d'estre tousjours sur sa garde et avoir bon regard sur ceulx qui trafficquent et conversent en la ville, craignant les intelligences de dedans. » (Archives de la ville de Bruges.) Citation de M. Kervyn.

bandes qui devaient surprendre Mons. Ces bandes étaient plus nombreuses, et Antoine Olivier leur servait de guide (1); elles longèrent la forêt de Treslon, traversèrent Ramousies et laissèrent à gauche la ville d'Avesnes. On remarqua qu'elles marchaient en grande hâte. C'était, au témoignage du seigneur d'Ongnies, « la plus grande part canaille, mal en ordre, jeusnes gens et sans armes; » et si le seigneur d'Ongnies, qui était alors à Beaumont, n'eût craint d'allumer la guerre entre Philippe II et Charles IX, il lui aurait suffi de marcher contre eux avec quelques soldats et quelques paysans pour les disperser avant qu'ils fussent sortis de France (2).

Louis de Nassau s'arrêta en arrivant à la frontière du Hainaut. C'était probablement là, dit M. Kervyn, qu'il attendait des renforts qui ne pouvaient manquer à son expédition : l'historien veut parler de ces sectaires de la West-Flandre mêlés à tant de crimes et à tant de déprédations, qui échappaient aux poursuites des baillis en se retirant dans des lieux écartés, et que les populations redoutaient sous le nom de gueux des bois. La sévérité du duc d'Albe avait puissamment réprimé leurs brigandages, et telle était la terreur qu'ils en avaient conservée, qu'ils répondirent peu à l'appel de Louis de Nassau : il ne put en recruter que cent onze complètement armés. Il en était d'autres qui devaient les rejoindre et qui se réunirent au milieu des bois dans un endroit nommé Folmarest. Cependant à peine étaient-ils arrivés près de Condé qu'ils s'écrièrent qu'on les menait à la boucherie, et ils refusèrent de marcher. Louis de Nassau

(1) Lettre du duc d'Albe à don Diégo de Çuniga, ambassadeur à Paris, écrite de Bruxelles, le 29 mai 1572; *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 260. — « On assure que c'est Olivier qui a ourdi toute cette trame. Aguilon dira à don Diégo quel est cet homme. » M Gachard ajoute en note : par un placard du mois de mars 1573, le duc d'Albe promit une récompense de 4,000 carolus à qui lui livrerait Olivier vivant, et 2,000 à celui qui le tuerait ou le ferait tuer.

(2) Lettre du seigneur d'Ongnies, du 29 mai 1572 (Arch. de Bruxelles). Citation de M. Kervyn.

s'indigna en apprenant cette défection. « Ils ont autant de religion que des chiens, s'écriait-il ; ce sont tous des pillards, des voleurs et des pendards (1). »

Quoi qu'il en fût, bon gré mal gré, il fallait aller en avant. Quelques vivres furent distribués, et, après un repos de deux heures, dès que le soir fut venu, les compagnons de Louis de Nassau se mirent en marche, divisés en petites troupes, afin que, grâce aux ténèbres de la nuit, ils passassent inaperçus ; mais plusieurs s'égarèrent et ne rejoignirent pas Nassau au moment convenu. Au point du jour, on se trouvait devant la porte de Mons (2). « Ouvrez vite, crie Olivier, ouvrez aux hommes d'armes que le duc d'Aumale envoie au duc d'Albe. » La porte s'ouvre. Louis de Nassau, suivi d'une quarantaine d'hommes, selon les uns, de soixante cavaliers et d'autant d'arquebusiers, selon les autres, se précipite dans les remparts de Mons, en criant : « Ville gagnée ! Liberté ! » Il se rend directement à l'hôtel de ville, fait mander les échevins qui ne se présentent point, appelle à son aide ses amis qui ne répondent pas davantage à sa voix (3).

(1) Confession d'Antoine Douchet. Piot, *Corresp. de Granvelle*, t. IV, p. 634. Voir M. Kervyn, qui nous fournit tous ces détails, *Les Huguenots et les Gueux*, t. II, pp. 451-452.

(2) Lettre du duc d'Albe ; Relation an.. *Docum. inéd.*, t. LXXV ; Lettre d'Antoine le Dauphin, du 24 mai 1572. Voyez les importants documents réunis par M. Devillers, *Bulletins de la commission d'histoire*, 4e s., t IV. Note de M. Kervyn.

(3) Le Frère, p. 534. D'après Marnix, Louis ne comptait à Mons que quatre affidés, tous français. Gachard, *Correspondance du prince d'Orange*, t. III, p. 369. — Sur cette prise de Mons, il faut entendre M. Juste, qui ajoute beaucoup de détails au récit de M. Kervyn, et qui n'est pas toujours d'accord avec ce dernier. L'industrieuse et opulente capitale du Hainaut, dit M. Juste, était alors dépourvue de garnison, et il y régnait un sourd mécontentement contre la domination espagnole. Cette répulsion venait de se manifester par un vote du grand conseil de la ville. Invité par Noircarmes, grand bailli du Hainaut, à prêter six pièces d'artillerie au duc d'Albe, le grand conseil avait opposé à cette demande un refus formel. Noircarmes, qui ne s'attendait aucunement

Les bourgeois réveillés par le bruit accoururent à la hâte ; mais, loin de seconder les agresseurs, ils se préparent à les

à une résolution aussi énergique, en fut à la fois inquiet et irrité. Le 21 mai, il écrivit à un des conseillers de la ville pour lui témoigner sa surprise et son mécontentement. Il lui demanda si les bourgeois de Mons allaient, à l'exemple de ceux de Flessingue, de la Veere et d'Enkhuizen, se joindre aux rebelles, ou pour le moins s'entendre si bien avec eux qu'ils voulaient ôter au lieutenant du roi les moyens de les dompter (a). — Les appréhensions de Noircarmes étaient justifiées au moment même. Le 22 mai, quelques soldats français, sans armes, entraient dans Mons, disant qu'ils voulaient servir parmi les Wallons dont on faisait alors une levée pour le service du roi catholique. Ils précédaient Antoine Olivier. Celui-ci pénétra dans la ville le lendemain, au soir, avec douze autres soldats, déguisés comme lui en marchands ; ils accompagnaient trois chariots chargés de tonneaux, qui étaient censés contenir du vin, mais qui, en réalité, étaient pleins d'arquebuses et d'autres armes. Lorsqu'ils furent descendus à la *Coupe d'or*, rue de la Grande Friperie, Olivier se concerta avec les amis qu'il avait dans Mons pour mettre son projet à exécution. Le moyen qu'il adopta était assez simple. D'accord avec ses compagnons, il demanda à l'hôte de la *Coupe d'or* à quelle heure s'ouvraient les portes de la ville. L'hôte répondit que c'était à quatre heures, mais que, s'ils voulaient partir plus matin, en donnant une pièce d'argent au portier, celui-ci leur ouvrirait. Olivier et ses compagnons se levèrent avant l'aube, montèrent à cheval, et, arrivés à la porte de Berlaymont, promirent une pièce d'argent au portier pour leur ouvrir ; ce qu'il fit. La porte ouverte, le portier ne se soucia pas de la refermer et alla se recoucher. Louis de Nassau se tenait caché dans le voisinage. Dès qu'il eut été averti de la réussite du complot, il entra dans Mons accompagné seulement de quarante cavaliers avec lesquels il se dirigea vers le marché et la *Maison de paix* (hôtel de ville). Les soldats déchargèrent leurs pistolets et criaient à pleine voix : « *Liberté, liberté vous est donnée par le prince d'Orange pour vous affranchir du dixième denier et de toutes les exactions du duc d'Albe.* » Les chevaux étaient si fatigués par le long trajet qu'ils avaient fait le jour précédent et la nuit même, que deux ou trois tombèrent morts, comme les huguenots arrivaient sur la place en criant : *France! France! Liberté! ville gagnée!* (b) M. Juste, ubi supra, I, 20-21.

(a) Cette lettre, qui révèle des particularités intéressantes, est reproduite dans la *Revue d'histoire et d'archéologie* (1859), t. I, p. 484.

(b) *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 226. — B. de Mendoça, *Commentaires*, liv. V, chap. VIII. — *Annales du Hainaut*, par Vinchant,

repousser. Déjà Louis de Nassau, ne recevant aucun appui et se voyant en péril, songe à se retirer, lorsque dans la foule deux ou trois bourgeois se déclarent en sa faveur. L'un d'eux est un boucher nommé Jean Mauregnaut. « Que voulez-vous faire? dit-il à ceux qui l'entourent; c'est tout pour notre bien (1). » Louis de Nassau reprend courage. Il menace les bourgeois, s'il rencontre quelque résistance, de mettre la ville à feu et à sang. « Si vous sonnez la cloche, leur répète-t-il, moi je ferai sonner la trompette. » Mais il ajoute pour les calmer : « Je ne suis venu ici que pour vous protéger et vous assister. » Le peuple gardait le silence. « Vous ne dites mot, reprit Louis de Nassau. Si ma venue ne vous est pas agréable, dites-le moi. Je m'éloignerai. Donnez-nous seulement à chacun un verre de vin et un peu d'avoine, et nous retournerons d'où nous sommes venus (2). »

(1) Devillers, *Documents sur la prise de Mons*, pp. 233 et 272.

(2) La Huguerie, *Mémoires*, t. I, p. 108. Selon une autre version, Louis de Nassau s'était déjà retiré jusqu'à la porte par laquelle il était entré, et il ne restait que quelques hommes sous la voûte, quand on reçut l'avis que Genlis arrivait. Louis de Nassau revint aussitôt sur ses pas. — Écoutons maintenant M. Juste. Les bourgeois, continue celui-ci, accourus sur la grand'place montraient une attitude étonnée et curieuse, mais nullement hostile aux huguenots. Il n'en était pas de même des échevins dont la responsabilité était gravement engagée. Ayant convoqué les hommes du *serment* pour la défense de la Maison de paix, à peine purent-ils en rassembler quelques-uns, et encore ceux-ci n'étaient-ils pas armés. Louis de Nassau, cependant, agissait avec la plus grande prudence et la plus grande modération. Il ordonna à ses soldats de retirer les échelles qu'ils avaient déjà dressées contre la Maison de paix pour l'escalader, puis il se fit conduire devant les échevins et chercha à les rassurer. « Ne vous contristez point, leur dit-il, car je ne suis pas venu ici pour vous molester, mettre en peine ni faire dommage, mais pour vous consoler, garantir, assister. » Il exprima ensuite le désir que les bourgeois fussent convoqués en grand nombre, pour qu'il pût leur déclarer la cause de sa venue. Les échevins

t. III. — Ce dernier dément positivement les écrivains qui affirment que le concierge de la porte de Berlaymont aurait été tué par Olivier et ses compagnons.

Il ne cherchait qu'à gagner du temps. Au même moment on entendit un galop de chevaux. C'était Genlis qui amenait cinq

demandèrent de pouvoir se réunir, afin de délibérer sur cette proposition. Le comte acquiesça à ce désir et se retira en la maison du Cerf sur le marché. Il n'était point sans grande inquiétude (a). — En effet la troupe avec laquelle il avait pénétré dans Mons, ne formait que l'avant-garde d'un corps plus considérable commandé par Genlis. Impatient d'un retard qui pouvait faire avorter une entreprise si heureusement réussie jusqu'alors, Louis de Nassau se décida enfin à sortir de la ville pour hâter l'arrivée de Genlis. Les échevins, voyant la grand'place libre, reprirent courage. Ils barricadèrent de nouveau les issues de la Maison de paix, et députèrent un messager à Bruxelles pour demander des secours (b). Deux membres du magistrat, Nicolas Chamart et Gilles Pottier, s'étant transportés sur le marché, exhortèrent les bourgeois, qui s'y trouvaient en grand nombre, à prendre les armes pour résister aux ennemis. Mais ces exhortations restèrent sans effet. La plupart des bourgeois étaient gagnés par les belles promesses que le comte de Nassau leur avait faites (c). Ce seigneur, ayant rejoint Genlis, qui s'était égaré dans un bois voisin, dirigea en toute hâte vers la ville les cinq cents cavaliers que son lieutenant amenait, et ces cavaliers prirent chacun un arquebusier en croupe. Les échevins de Mons venaient alors de donner l'ordre d'abattre les herses des portes et de sonner la cloche d'alarme. On commençait même à lever le pont levis de la porte de Berlaymont, lorsque Louis de Nassau revint. Guitry de Chaumont pique son cheval sur le pont, et le fait retomber. Louis de Nassau et Genlis suivent Guitry, et toute la troupe se dirige de nouveau vers le marché et la Maison de paix. — Les échevins feignaient toujours de délibérer sur la dernière proposition du comte. Nassau, après divers avertissements, fit enfin cerner l'hôtel de ville et briser les fenêtres de la chapelle de Saint-Georges, pour donner accès à ses soldats. Lorsque ceux-ci furent maîtres de la Maison de paix, le comte

(a) Ces particularités sont extraites de la déposition faite plus tard par Nicolas Chamart, échevin de la ville de Mons en 1572, et acteur dans les évènements qu'il rapporte. La curieuse déposition de Chamart et tous les autres documents qui concernent la surprise de Mons, ainsi que la répression dirigée plus tard par Noircarmes, nous ont été obligeamment communiqués, dit M. Juste, par M. Lacroix, archiviste du Hainaut.

(b) *Mons sous les rapports historiques, statistiques*, etc., par F. Paridaens (Mons, 1819, in-12), p. 65. L'auteur a fait également usage de documents contemporains et authentiques.

(c) Déposition citée de N. Chamart.

cents hommes, ayant chacun un arquebusier en croupe. Il était grand temps que ce renfort arrivât à Louis de Nassau. Quand il revint à l'hôtel de ville, il trouva que les échevins s'y étaient barricadés, et il fallut, pour y rentrer, escalader les fenêtres de la chapelle Saint-Georges.

Ainsi quelques heures avaient suffi pour mettre au pouvoir des gueux les deux principales villes du Hainaut; et au moment même où le duc d'Albe apprenait que la Zélande et la Hollande étaient perdues, tombaient aussi les seules barrières qui pussent arrêter l'invasion des huguenots. Louis de Nassau avait envoyé aussitôt un messager pour annoncer le succès de sa tentative à l'amiral. Ce fut une grande joie parmi tous ceux qui entouraient Coligny. Déjà l'on racontait à Paris que La Noue s'était avancé avec six cents chevaux pour surprendre Bruxelles, où l'on croyait les dispositions des habitants favorables aux gueux. Le bruit courait que Lille et Douai avaient ouvert leurs portes, et le comte de Nassau, assurait-on, espérait terminer promptement la guerre. D'autres nouvelles rapportaient que La Noue s'était vanté de mettre le duc d'Albe hors de combat en huit jours, et de le ramener prisonnier sans avoir besoin de plus de cent hommes. On ajoutait qu'il était certain que le prince d'Orange allait venir rejoindre son frère à la tête de mille chevaux (1).

se transporta dans la « chambre de Notre-Dame. » et y manda les échevins ainsi que les membres du conseil du roi. Il leur déclara qu'il n'était pas venu pour s'emparer des pays ou des villes, mais qu'il était venu pour les protéger : loin de vouloir opprimer les magistrats ou bourgeois de Mons, sa résolution était de les maintenir en leur ancienne religion catholique, de même qu'en leurs anciens droits, privilèges et coutumes. Son entreprise avait donc pour but de préserver le pays, de lui rendre sa liberté et sa prospérité, et, lorsque la paix et la concorde auraient été rétablies, il remettrait toutes ses conquêtes entre les mains du roi d'Espagne, sans rien prendre ni retenir pour lui. Genlis invita ensuite les échevins à préparer des logis pour dix mille hommes, et le comte Louis se fit remettre les clefs des portes de la ville. M. Juste, ibid., pp. 21-24.

(1) Lettres de Walsingham à Leicester, du 29 et du 30 mai 1572. British Museum, Harley, 260. Citation de M. Kervyn.

L'Espagne était, au moment où nous sommes, représentée à Paris par un ambassadeur, dont on vantait à la fois l'énergie et l'habileté. C'était don Diégo de Çuniga, qui avait recueilli la succession critique de don Francès de Alava. Çuniga avait fréquemment des explications fort vives avec Charles IX (1). Il a appris qu'en pleine paix Louis de Nassau a pu quitter Paris et envahir le Hainaut, sans qu'aucun obstacle ait été apporté à ses projets. On lui raconte que l'ordre a été donné de licencier une partie des garnisons de la frontière afin que file à file elles puissent le rejoindre (2), qu'on lui a même envoyé sept chariots de poudre en Picardie, et, comme si cela ne suffisait pas encore, qu'on se prépare à secourir les gueux en Zélande et qu'on veut exciter une sédition à Anvers. Et tout cela se fait « si ouvertement que si c'estoit par l'ordre exprès du roy de France (3). »

L'ambassadeur se rend aussitôt près de Catherine qui invoque les défenses qu'elle a fait publier par le duc de Longueville sous peine de la vie et de la perte des biens, comme elle l'a annoncé à Philippe II. Le lendemain, il renouvelle ses plaintes à Charles IX qui, d'un ton flatteur et caressant, s'associe à son irritation contre Louis de Nassau et affirme qu'il punira tous ceux qui l'ont accompagné. « On voit, s'écrie Çuniga, si l'on peut se fier au roi de France (4). » Après cela le premier soin de Charles IX est de faire parvenir à Saint-Gouard une dépêche rédigée évidemment, selon la remarque de M. Kervyn, pour être montrée à Philippe II. Il est en une merveilleuse peine de ce qui se passe et grandement irrité de cette désobéissance, mais l'on s'y est habitué à un tel point pendant les troubles du royaume qu'il ne sait s'il sera possible de faire changer de volonté ceux

(1) Lettres de Petrucci, du 16 juillet 1572.

(2) Lettre de Jean d'Egmont, du 13 mai 1572; lettre de Morillon, du 8 juin.

(3) Morillon, ibid.

(4) Rel. an., *Docum. inéd.*, t. LXXV; Avis du 31 mai et du 4 juin 1572. Arch. Nat. à Paris, K., 1529. Citations de M. Kervyn.

qui accompagnent le comte de Nassau. Quant à ceux qui voudraient le suivre, on procédera par punitions si rigoureuses que chacun y prendra exemple. Il veut en effet que tout le monde sache combien il tient à faire au roi catholique tout office de bon frère et voisin. Ce qu'il désirait le plus, mandait-il à son ambassadeur, c'était que la sincérité de ses intentions fût connue de tout le monde. Il invitait Saint-Gouard à ne pas se lasser d'en porter témoignage (1).

Ces affirmations trouvaient peu de créance à Madrid, et Saint-Gouard se plaignait, qu'après avoir tant affirmé, il se trouvait complètement décrié (2). Cela n'empêchait pas le roi de France d'insister. Certes, écrivait-il le 18 juin 1572, il a reçu de grands services du roi catholique; mais ceux qu'il a rendus ne sont pas moins considérables, et il en sera toujours ainsi puisque, si ses souhaits sont exaucés, cette amitié sera éternelle. Il ne peut dépendre de quelques bannis et de quelques hommes « pernicieux » de l'altérer. De même que naguère le duc d'Albe ne put empêcher le prince d'Orange d'entrer en France, il a été aussi impossible de s'opposer à ce que quelques Français suivissent Louis de Nassau. Que le duc d'Albe les

(1) Lettre de Charles IX à Saint-Gouard, du 31 mai 1572.

(2) « J'ay dict au roy catholique le pouvoir asseurer Vostre Majesté n'avoir esté en tous les troubles de vostre royaume si marry que en la tromperie que luy a faict le comte Ludovicq contre sa parolle et promesse à quoy Vostre Majesté n'avoit failli pourveoir avec toutes sortes de bons remèdes tant pour faire retourner ceulx de vos subjets qui avoyent suivi le comte que de mettre bon ordre sur les passaiges. — Le faict du comte Ludovicq m'a tellement descrié que disent que soubs telles parolles je les ay voulu tromper, mais je ne me rends pour cela puisque Vostre Majesté m'a commandé de les asseurer n'estre de sa volonté que telles choses se soient faictes par ledict comte et que tousjours elle est de vivre en paix et amitié avecques eulx : ce que j'ay faict sonner partout, n'ayant jusques à ceste heure, Dieu mercy, manqué de raisons et responces à ce qu'ils m'objectoient au contriare pour les apparences en ce qui s'est passé en l'entreprise dudict comte. » Groen van Prinsterer, *Suppl.*, p. 122; Gachard, *La Bibl. Nat. de Paris*, t. II, p. 377 (22 juin 1572). Citations de M. Kervyn.

châtie à bon escient : il se rendra ainsi l'exécuteur des intentions du roi de France, et il lui fera un singulier plaisir. Il a été abusé par Louis de Nassau, quand il lui a permis de faire un si long séjour dans son royaume; mais celui-ci l'avait assuré de son vif désir de recouvrer la bonne grâce du roi catholique. Et c'est Charles IX, dit toujours M. Kervyn, qui, dans cette lettre secrète, recommande à son ambassadeur de ne pas se laisser endormir par ces douces et gracieuses paroles dont usent les Espagnols, selon leur naturel, quand ils veulent faire le contraire (1).

Lorsque Saint-Gouard se rend à l'Escurial, l'accueil qu'il reçoit lui révèle tout ce que l'on y pense de la conduite de Charles IX. Les conseillers espagnols lui reprochent d'avoir voulu les tromper. Saint-Gouard cherche à persuader Philippe II que Charles IX n'a jamais dit que la vérité, que ces affaires si confuses ne peuvent être comprises que de ceux qui en ont le faix sur les bras, que Charles IX a été trompé par Louis de Nassau, et que, dès qu'il l'a reconnu, il a ordonné au duc de Longueville de lui fermer le passage. « Je veux bien vous dire, répondit Philippe II à Saint-Gouard, que j'ai été seul à vous croire, car il n'était personne qui ne vît les rebelles accueillis et assistés par votre maître (2). » Le roi d'Espagne savait tout et paraissait ne rien savoir. « Tant qu'en France, écrivait-il, ils ne quitteront pas le masque, il convient que nous ne le quittions pas non plus. S'ils cheminent avec dissimulation, il faut cheminer avec la même dissimulation, jusqu'à ce qu'ils nous donnent une occasion plus grave et plus claire de procéder autrement (3). »

Telle est la duplicité du roi de France que, le même jour, il

(1) Gachard, *La Bibl. Nat. de Paris*. Id.

(2) Lettre de Saint-Gouard, du 22 juin 1572. Gachard, *La Bibl. Nat. de Paris*, t. II. Id.

(3) Arch. Nat. à Paris, K. 1529; Forneron. t. II, p. 310. M. Gachard a fait remarquer qu'il y a erreur dans la date de cette lettre; il la croit postérieure de quelques jours. Note de M. Kervyn.

confie une mission secrète à Briquemaut pour aider les gueux et adresse un message au vicomte d'Orthe, gouverneur de Bayonne, pour déclarer qu'il ne les aide pas. Les lettres remises par le roi à Briquemaut, gentilhomme ordinaire de sa chambre, portent qu'on aura à le croire comme le roi lui-même « pour choses concernant son service (1). » Dans la lettre destinée au vicomte d'Orthe, Charles IX lui faisait connaître qu'il craignait que l'entreprise de Mons, exécutée à son insu par quelques-uns de ses sujets qui s'étaient joints à Louis de Nassau, ne portât le roi d'Espagne à rompre la paix (2).

La Noue s'était trop hâté de rejoindre Louis de Nassau à Mons. Valenciennes ne fut que six jours au pouvoir des gueux. Une surprise leur avait livré cette ville; une surprise les en chassa. Quelques troupes envoyées de Tournai et de Douai entrèrent au château, sans que l'on s'en doutât (3). Le 29 mai, elles descendirent de la citadelle dans la ville. Les gueux s'enfuirent précipitamment. On tua non seulement ceux qui résistaient, mais même les femmes et les enfants. La ville fut mise à sac; et, parmi les dépouilles qui tombèrent aux mains des Espagnols, se trouvait le bagage de Louis de Nassau. « Dans les papiers saisis à Valenciennes, écrivait le secrétaire Albornos, on a recueilli des documents fort importants qui concernent les ligues tramées entre le roi de France et Coligny (4). »

Dès que Charles IX eut appris ce grave échec, il ordonna à Saint-Gouard de faire connaître à Philippe II que, parmi les gueux taillés en pièces, il s'était rencontré quelques-uns de ses sujets que l'on a punis de leur désobéissance et de leur témérité : ce dont il était très aise. Mais, dans la même lettre, re-

(1) Arch. Nat. à Paris. K. 1529 (29 mai 1572).
(2) Ibid. — Voir M. Kervyn, *Les Huguenots et les Gueux*, t. II, pp. 455-460.
(3) Lettre du duc d'Albe, du 1er juin 1572. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 260.
(4) Lettre d'Albornos, du 14 juin. Ibid., p. 262.

marque M. Kervyn, il y a quelqnes lignes confidentielles qu'il faut signaler : « Les Espagnols publient qu'il a esté trouvé lettres de moy, par lesquelles il at esté veu comme je suis participant à ces entreprises. Si on vous en parle, vous asseurerez que ce sont impostures et calomnies, n'ayant à la vérité jamais escript aucunes lettres audict comte de ce faict (1). »

Louis de Nassau, si actif et si impétueux, semblait en ce moment s'endormir à Mons dans un long repos. Les partisans des gueux attendaient de jour en jour son arrivée au cœur du pays. On écrivait de Malines que les *balles* (2) *du colporteur* étaient déposées au marché et qu'il serait besoin que *Lambert Certain* (Louis de Nassau) vînt pour les vendre. Il en était à Louvain et à Termonde de même qu'à Malines (3). Louis de Nassau, en réalité, était tout disposé à se porter en avant et à frapper les premiers coups, comme cela convenait à son caractère et à son courage. Il voulait, de concert avec La Noue, marcher vers Bruxelles. Si le duc d'Albe y restait, on avait l'espoir de le surprendre; s'il se retirait à Anvers, son départ, on l'espérait, serait le signal d'une insurrection générale dans tout le pays (4). Une femme fut initiée à ce hardi projet. C'était la veuve du comte d'Egmont. Elle vivait retirée dans une profonde solitude à l'abbaye de la Cambre, quand on lui remit quelques lignes tracées par Antoine Olivier, cet ancien serviteur de son mari. Il invitait la comtesse à se rendre à Mons, parce qu'il y était venu un seigneur qui prenait soin de ses affaires. Là dessus, elle chargea sa fille de répondre qu'elle était bien aise d'ap-

(1) Lettre de Charles IX, du 16 juin 1572. Gachard, *La Bibl. Nat. à Paris*, t. II, p. 373. Cf. la lettre de Morillon, du 9 juin 1572. Note de M. Kervyn.

(2) Ballots.

(3) Il y a des détails curieux sur les relations de Louis de Nassau avec ces villes dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 428-432.

(4) Lettre de Walsingham, du 29 mai 1572. Digges, p. 204. Citation de M. Kervyn.

prendre la présence d'Olivier à Mons, et elle partit aussitôt pour Braine-le-Château d'où elle lui écrivit elle-même pour qu'il offrît « ses affectionnées recommandations à la bonne grâce de monsieur le comte Louis de Nassau; » elle le priait de lui faire connaître ce qu'elle avait à faire (1). L'entreprise de Louis de Nassau n'étant suivie d'aucun effet, la comtesse d'Egmont se retira momentanément dans la principauté de Liège.

Deux raisons avaient, en ralentissant les efforts de Louis de Nassau, compromis leur succès. Trop faible pour agir seul, il comptait à la fois sur l'appui de Coligny et sur celui du prince d'Orange. Mais Coligny entendait bien moins servir les intérêts de Louis de Nassau que sa propre ambition, dont le principal théâtre était en France. Ce n'était pas avec plus de succès que le comte Louis avait compté que son frère viendrait, sous les murs de Bruxelles, lui donner la main pour combattre ensemble le duc d'Albe. Cette fois encore, la froide et timide circonspection du Taciturne n'avait fait que paralyser la bouillante ardeur de Louis de Nassau (2). Le prince d'Orange, disait Cavalli, montre qu'il a peu de cœur, *mostratosi di poco cuore* (3).

Cependant que se passait-il à Mons? Dans les premiers moments, Louis de Nassau n'avait rien négligé pour se concilier

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, pp. 426 et 427. — Le duc d'Albe écrivait au roi, le 7 septembre 1572 (*Correspond de Philippe II*, t. II, p. 260) : « La comtesse d'Egmont, sans lui en rien dire, a envoyé son fils aîné, âgé d'environ dix-sept ans, à la cour de l'empereur : il n'a voulu faire aucune démonstration envers elle, pour n'être pas accusé de cruauté. Il y a encore aux Pays-Bas un fils du défunt comte, âgé de huit ans, et sept ou huit filles. Le duc a nommé deux de celles-ci chanoinesses de Sainte-Waudru à Mons; une autre a pris le voile en l'abbaye de la Cambre. La comtesse est une sainte femme; elle vit à Gaesbeke, où, sur sa demande, il lui a permis de se retirer. »

(2) La Huguerie, *Mémoires,* t. I, p. 109. — Louis de Nassau attendait que le prince d'Orange eût pris les armes, pour se mettre lui-même en campagne. Avis du 16 juillet 1572. Record Office. Note de M. Kervyn.

(3) Relation de Sig. Cavalli.

la faveur des habitants, mais il voulut aussi se faire craindre. Le 26 mai, il écrit aux magistrats des villes et aux seigneurs du comté de Hainaut pour leur annoncer que tous les subsides seront supprimés, que tous les anciens usages seront maintenus, que de plus tous ceux qui se rangeront de son côté demeureront sous l'obéissance du roi avec l'exercice de la religion catholique. Le même jour, il se rend, accompagné de ses arquebusiers, mèche allumée, au conseil des échevins. Il leur annonce qu'il est arrivé à Mons comme lieutenant de son frère le prince d'Orange, gouverneur des Pays-Bas pour le service de Sa Majesté, et qu'il assurera le respect de la religion catholique et le maintien de leurs libertés, mais il se déclare le légitime ennemi du duc d'Albe. Le seigneur de Genlis ajoute qu'il est venu aussi à Mons « pour donner service » à Philippe II « sans rien emprendre de ses pays pour le roy de France, » et il parle de dix mille hommes qui doivent venir le rejoindre.

Les échevins peu convaincus délibéraient trop longtemps au gré de Louis de Nassau : il fit enfoncer par ses soldats armés la porte de la salle du conseil. « Vous avez tous, dit-il aux échevins, le duc d'Albe dans le ventre (1). » Il continua à exercer l'autorité à Mons comme lieutenant de son frère sous la charge du roi, et convoqua même à ce titre les états du Hainaut (2), mais son pouvoir réel ne s'étendit pas au delà des remparts. Ses compagnons espéraient bien se faire une large provision de butin à Mons comme à Valenciennes. Nassau lui-même se proposait de battre monnaie en faisant fondre les vases sacrés. Déjà on avait pillé quelques maisons, notamment celle du curé de Saint-Germain ; mais quand on voulut envahir

(1) Devillers, Documents sur la prise de Mons. *Bulletins de la commission d'histoire*, 4e se, t. IV; Lettre du duc d'Albe, du 29 mai 1572 (*Correspondance de Philippe II*, t. II. p. 259) ; *Mémoires sur les troubles des Pays-Bas* publiés par M. Blaes, t. I, p. 107 ; Aubigné, t. II, p. 67. Note de M. Kervyn.

(2) Lettre de Morillon, du 20 juillet 1572.

la riche et célèbre abbaye de Sainte-Waudru, les bourgeois manifestèrent une si vive résistance qu'on n'osa la braver. Quelques semaines plus tard, le besoin d'argent se faisant sentir d'une façon plus pressante, Louis de Nassau revint à son projet de mettre la main sur le trésor de Sainte-Waudru. Des soldats visitèrent tout le monastère, un serrurier brisa les coffres, mais les reliquaires et les joyaux avaient été mis en sûreté (1).

On comprit bientôt qu'au lieu de réaliser des promesses de délivrance et des rêves de liberté, Louis de Nassau avait remplacé le joug du duc d'Albe par un joug plus odieux encore, car, observe M. Kervyn, l'on accepte plus aisément la rigueur de la loi que la violence du désordre. Le chef des gueux se montre partout accompagné d'Antoine Olivier, son principal conseiller, dit un témoin oculaire. Son autre confident est le boucher Mauregnaut qui s'est enrôlé comme homme d'armes volontaire. Aux bandes huguenotes avides de pillage sont venus récemment se joindre quelques débris des bandes des gueux de bois non moins redoutés par leurs déprédations. Nassau craint quelque mouvement (2); il n'a que cinq cents hommes autour de lui. En vain il engage les échevins à conserver leurs fonctions : ceux-ci répondent que leur terme d'échevinage est expiré. Il les somme de remettre le sceau de la ville : les échevins s'y refusent. Il veut forcer les bourgeois à jurer haine au duc d'Albe et ne rencontre qu'un énergique refus ; il cherche à se faire remettre de l'argent par les plus riches habitants, et l'un d'eux lui répond qu'il ne veut point « enchéyr en crime de lèse-majesté divine et humaine. » Alors Nassau renonce à flatter les bourgeois par de douces paroles et les régit *in virga ferrea*. Plus de promesse de maintenir la religion catholique : « Il ouvre solennellement un

(1) « A Mons y a grans biens d'abbayes. Prendant d'eulx une somme de deniers, trouverés soubit argent. » Lettre de Louis du Gardin. Groen, t. III. Citation de M. Kervyn.

(2) Lettre de Morillon, du 8 juin 1572.

prêche où retentit la parole du ministre Taffin. Plus d'appel aux privilèges : il jette en prison plusieurs échevins et fait désarmer les bourgeois; il fait même conduire au supplice ceux qui se plaignent de la pratique (1). » Tel était, ajoute M. Kervyn, le

(1) Lettres de Morillon, du 8 juin et du 10 août. — Il faut maintenant entendre la suite du récit de M. Juste. Louis de Nassau, dit cet historien, cherchait à s'affermir dans sa récente conquête. Voulant rattacher solennellement les autorités et la bourgeoisie de Mons à sa cause, il avait convoqué, pour le lundi 26 mai, une grande assemblée en la Maison de paix. Les conseillers du roi, les échevins, plusieurs membres du conseil de la ville, plusieurs ecclésiastiques aussi, avec un grand nombre de bourgeois, parmi lesquels se trouvaient des adhérents à la nouvelle religion, se réunirent en conséquence dans la chambre du conseil de la ville. Louis de Nassau était présent avec Genlis, La Noue et d'autres gentilshommes. Des soldats, armés de pistolets et d'arquebuses, mèches allumées, gardaient les issues de la Maison de paix, et d'autres se tenaient dans la vieille salle et jusque dans la chambre du conseil. Louis de Nassau, prenant la parole, déclara qu'il était entré à Mons comme lieutenant du prince d'Orange, son frère, gouverneur dans les Pays-Bas, pour le service du roi catholique; qu'il n'avait pas l'intention de lui faire tort, ni au peuple, mais qu'il voulait, au contraire, les assister; que loin d'inquiéter, d'outrager, de molester les bourgeois de Mons, il les maintiendrait et les protégerait dans leur ancienne religion catholique, et défendrait avec eux les anciens privilèges, usages et coutumes du pays; enfin qu'il ne voulait rien enlever au roi catholique, comme le seigneur de Genlis le déclarerait plus amplement. — Genlis ajouta effectivement qu'il était venu dans les Pays-Bas pour accompagner le comte de Nassau et faire service au roi catholique, et non pour rien enlever de ses états en faveur du roi de France. Le comte Louis, reprenant la parole, dit qu'il se contentait du serment que l'on avait fait au roi catholique et qu'il n'en demandait point d'autre; mais il ajouta qu'il se déclarait ennemi du duc d'Albe et qu'il ne le tenait pour légitime gouverneur à cause de ses cruautés. Il commanda ensuite à ceux qui l'écoutaient de se prononcer aussi contre le duc d'Albe; s'ils s'y refusaient, disait-il, il était le plus fort et saurait user de contrainte. Il demanda enfin une réponse formelle et prompte. — Nassau se retira ensuite de la chambre, et la délibération commença. Elle fut longue, confuse et orageuse; personne d'ailleurs ne voulait prendre l'initiative et la responsabilité d'un avis. Pendant ces débats, les soldats vinrent heurter rudement à la porte de la chambre, disant que l'on eût à se hâter. Il fut alors résolu par la majorité, notamment par les conseillers du roi, les échevins, les

régime d'indépendance et de liberté que les novateurs apportaient aux Pays-Bas.

membres du conseil de la ville et autres bourgeois catholiques, de se référer et tenir au serment qu'ils avaient prêté à leur prince et roi naturel: quant au duc d'Albe et à son gouvernement, ils n'y voulaient pas toucher. Alors les soldats ouvrirent avec fracas les portes de la chambre du conseil, le comte Louis entra, et on lui fit connaître la résolution qui venait d'être adoptée. Il dut se contenter de l'assentiment que lui donnait la minorité : la majorité catholique fut inébranlable. Le refus qu'elle lui opposait rendait sa situation très difficile, car il lui répugnait d'avoir recours à la force; il sentait d'ailleurs le danger de provoquer par des menaces la colère et les représailles des catholiques. Il se décida enfin à temporiser, et il renvoya Genlis en France pour chercher du secours contre les Espagnols qui ne pouvaient tarder à venir assiéger Mons. — Après s'être occupé des mesures prises par le duc d'Albe pour se remettre en possession de Mons, M. Juste continue. Louis de Nassau, dit-il, trouvait dans la bourgeoisie industrielle de Mons un chaleureux appui. En autorisant la liberté du culte, il s'était concilié tous ceux qui penchaient pour les nouvelles doctrines. Les promesses faites aux bourgeois de les affranchir de la tyrannie du duc d'Albe et de supprimer le dixième denier lui avaient aussi gagné des partisans. On vit des chefs de manufactures se mettre à la tête de compagnies d'arquebusiers composées en grande partie d'ouvriers en laine; d'autres corps militaires furent organisés et pourvus également d'armes ; les bourgeois travaillaient jour et nuit à réparer les anciennes fortifications ; l'abbaye d'Épinlieu fut transformée en poste militaire et couverte de retranchements élevés à la hâte. Louis de Nassau s'était également attaché la classe populaire par sa bienfaisance. Il avait ordonné que le prêche eût lieu chaque jour dans l'hôtel de Naast (*a*), où il logeait, et que la prédication fût suivie d'une abondante distribution d'aumônes. — Mais les catholiques ardents n'étaient pas disposés à seconder le frère du prince d'Orange. Plusieurs même entretenaient des intelligences avec les oppresseurs du pays, par l'entremise d'un moine espagnol qui habitait un ermitage dans les environs du mont Panizel. Nassau ordonna enfin de désarmer les catholiques qu'il savait lui être hostiles. Il fut enjoint à tous ceux qui avaient des armes en leur logis, de les déposer à la Maison de paix endéans les vingt-quatre heures, sous peine, pour les défaillants, d'encourir une amende de cinquante livres tournois. Nassau fit aussi occuper le couvent des

(*a*) *Mons*, etc., par Paridaens, pp. 72-74. — L'hôtel de Naast était la résidence du souverain, lorsqu'il visitait Mons, et la demeure habituelle du grand bailli du Hainaut.

Cependant le duc d'Albe ne négligeait rien pour reprendre une ville qui mettait à couvert les insurgés et les mécontents des Pays-Bas ; il voulait, coûte que coûte, empêcher une nouvelle invasion des bandes calvinistes. Il commença par faire battre la campagne par la cavalerie légère, que don Bernardino de Mendoça commandait à Maubeuge ; ces cavaliers arrêtaient et mettaient à mort ceux qui tentaient d'entrer dans la ville. C'étaient pour la plupart des huguenots venant de France. Les Espagnols firent ainsi prisonnières deux troupes de trente hommes chacune : les uns furent pendus ; les autres (les Français), conduits à Rupelmonde, furent noyés secrètement afin de ne pas exciter un mécontentement trop vif chez leurs compatriotes (1). Genlis, envoyé à Paris par Louis de Nassau, était sorti de Mons avec quelques cavaliers. Mendoça raconte qu'ils avaient pris dans la ville les casaques des hommes d'armes du duc d'Arschot. Grâce à ce stratagème, ils purent traverser la frontière (2).

Bientôt après, le duc, voyant que Louis de Nassau ne bougeait pas, résolut de l'enfermer à Mons et de l'y assiéger. Dès le 20 juin, il donnait l'ordre à son fils don Fadrique de Tolède de réunir quelques régiments et de se diriger de ce côté avec Vitelli. Le 23, don Fadrique prit position à l'abbaye de Bélian, à portée du canon de la place, sur la route de Maubeuge. Outre Chiappin Vitelli, qui faisait l'office de mestre de camp général, il avait Noircarmes avec lui. Son corps d'observation se composait de dix enseignes d'Espagnols, de onze compagnies wallonnes et de huit compagnies de chevau-légers. Quelques jours

récollets où se tenaient des assemblées clandestines. Par ces mesures énergiques, les réformés et les adversaires de l'Espagne devinrent maîtres de la ville (*a*). — M. Juste, ouvrage cité, I, pp. 26-27 et 42-43.

(1) Lettre du duc d'Albe au roi, écrite de Bruxelles, le 13 juin 1572. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 261.

(2) M. Juste, ubi supra, p. 28.

(*a*) Déposition de N. Chamart (archives de Mons).

après, Georges de Ligne, seigneur d'Estambruges, amena encore sept enseignes du régiment wallon du comte du Rœulx; la cavalerie fut également renforcée par l'arrivée de cinq compagnies d'hommes d'armes des bandes d'ordonnances. Ces troupes, destinées à garder la route de France, s'établirent du côté de Maubeuge, à Saint-Ghislain et dans les environs du château de Boussu (1).

Le duc d'Albe alla-t-il plus loin, se demande ici M. Kervyn? Songea-t-il, ne pouvant noyer Louis de Nassau dans l'Escaut, à le faire périr par le poison? Selon un récit conservé par Michel de la Huguerie, ajoute-t-il, un Espagnol et un Portugais s'introduisirent à Mons. Le premier offrait à Louis de Nassau de lui livrer une place importante; il cherchait à entrer dans la cuisine, et l'on découvrit du poison caché dans ses pistolets. Il fut mis à la question et exécuté, après avoir légué tout ce qu'il possédait à une demoiselle d'Anvers, dont il portait le portrait à son cou. Quant au second, il avait caché le poison au pied d'un arbre. Tous deux étaient envoyés, disait-on, par le secrétaire du duc d'Albe Albornos (2).

Nassau, nous l'avons vu, disposait de cinq cents Français et d'un millier de bourgeois et d'ouvriers qui lui avaient prêté serment et qui servaient comme fantassins. On trouvait aussi parmi eux un certain nombre de *frères* ou *gueux des bois*, pros-

(1) M. Juste, p. 42; il cite: *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 231; lettre du duc d'Albe au roi, de Bruxelles, le 24 juin 1572 (*Correspondance*, t. II, p. 263); *Commentaires* de B. de Mendoça, liv. VI, chap. VIII.

(2) *Les Huguenots et les Gueux*, t. II, p. 468. — M. Kervyn ajoute en note: « La Huguerie, *Mém.*, t. I, p. 118. La Huguerie est cité comme secrétaire de Louis de Nassau dans les Documents publiés par M. Devillers, pp. 319, 332, 353, 354. On conserve aux archives de la maison d'Orange plusieurs quittances qu'il signa à Mons au mois d'août 1572. » — On voit combien cette accusation, venant d'un ennemi et dénuée de toute preuve, doit être suspecte. Sans être sympathique au duc d'Albe, il semble qu'on doit repousser de pareilles allégations comme indignes de l'histoire.

crits audacieux et implacables comme les terribles corsaires de la Briele et de Flessingue. Avec cette poignée d'hommes, il espérait tenir à Mons jusqu'à l'arrivée de son frère, le prince d'Orange, et en attendant le renfort que devait lui amener Genlis. Les assiégés faisaient de fréquentes sorties et engageaient avec les Espagnols des escarmouches souvent meurtrières pour ces derniers, car les arquebusiers de Mons se signalaient par leur adresse. Dans une de ces sorties, qui eut lieu le 11 juillet, Chiappin Vitelli et un autre officier supérieur, le mestre de camp don Rodrigue de Tolède, furent grièvement blessés (1).

Pendant qu'on attendait à Mons, on délibérait à la cour de France. Coligny, en ce moment, voyait tout ployer devant lui (2); il n'était plus seulement le roi de Saintonge; il était le roi de Paris. Il se préparait à y faire une entrée solennelle et triomphale. Il n'y était cependant pas aimé des bourgeois, et il avait fallu que le roi chargeât le prévôt Marcel de prendre des mesures pour qu'il n'y fût pas insulté; mais il paraissait peu s'en préoccuper, et, pour mieux braver les catholiques, il avait choisi our son entrée le jour de la Fête-Dieu, 5 juin 1572. Il traversa capitale, suivi de trois cents gentilshommes, au milieu d'une oule curieuse et agitée, et se rendit directement au château de Madrid pour saluer le roi, qui venait de s'y installer (3). Dès que Charles IX l'aperçut, il se leva, marcha au devant de lui jusqu'au milieu de la chambre, et, l'embrassant, le fit asseoir à ses côtés : « Jamais, de tout mon règne, personne, lui dit-il, ne fut mieux venu à la cour (4). »

(1) M. Juste, p. 44, d'après les *Commentaires* de B. de Mendoça, liv. VI, chap. VI.

(2) Coligny, dit Brantôme, estoit si craint, si redouté et avoit pris telle créance et pouvoir sur ses partisans qu'ils n'eussent jamais osé le moins du monde contredire à ce qu'il avoit arresté.

(3) Dépêche du nonce Salviati, du 9 juin 1572, citée par le P. Theiner; Lettre de Thomas Smith à Burleigh, du 17 juin 1572. Citations de M. Kervyn.

(4) Rel. an. Brit. Mus., Galba, C. IV. Id.

L'amiral était d'autant plus puissant qu'il s'était récemment réconcilié avec la reine-mère. Il ne se contente plus, dit M. Kervyn, de lui montrer la paix intérieure assurée par la guerre étrangère et d'invoquer tous les arguments qui répondent à sa politique comme reine : il s'adresse à son cœur de mère en associant à la grandeur de la France celle de son fils bien-aimé, et en lui faisant espérer que, si les Pays-Bas sont conquis, on pourra en réserver la royauté au duc d'Anjou (1). Telles sont sans doute, ajoute l'historien, les intrigues qui préoccupent, au château de Monceau, dans les premiers jours de juin, la reine-mère, son fils Henri et ses mauvais conseillers, *tristi consiglieri*, entre lesquels le comte de Retz obtient la première place (2). C'est au duc d'Anjou que Coligny s'adresse en lui disant : « Il faut absolument que vous veniez avec moi pour déclarer au roi que s'il ne fait pas la guerre aux Pays-Bas, il l'aura en France et se trouvera à la fois exposé à la haine de Philippe II et à celle des huguenots (3). »

Catherine de Médicis, en se réconciliant avec Coligny, s'était rapprochée de son fils. Le roi se rendit avec sa mère du château de Madrid à celui de Saint-Cloud. Coligny l'y suivit pour conférer avec la reine-mère, et c'est là qu'en attendant le moment d'être introduit par les femmes de chambre de Catherine presque toutes huguenotes, il disait à Brantôme : « Dieu soit loué ! Tout va bien. Avant qu'il soit longtemps, nous aurons chassé l'Espagnol

(1) « Au regard du duc d'Anjou, c'est chose certaine que il a fantaisie de riens faire sur ces païs ; car, sur ce que ledit duc ne se contentoit de sa ducé d'Anjou pour son partaige, l'admiral luy avoit dict : contentez-vous de cela, je vous augmenterai vostre partaige sur les Pays-Bas, pour quoi c'est chose clère que ledict admiral et les Franchois avoient, comme ils ont encore, envie de trousser tous les Pays-Bas. » (24 juillet 1573). Archiv. de Bruxelles ; papiers d'états, liasse 130. Citation de M. Kervyn.

(2) Lettre de Çuniga, du 1er juin 1572 (Arch. Nat. à Paris, K. 1529) ; Lettres de Petrucci, du 1er et du 16 juin 1572. Id.

(3) Lettre de Petrucci, du 24 juin 1572.

du Païs-Bas. » Quant à lui, il ne demandait qu'à monter à cheval; il ne voulait pas qu'on laissât au duc d'Albe le temps d'apaiser les troubles (1). On l'entendit dire au roi, dans son rude langage, qu'il n'ignorait point quel était le naturel des huguenots; que si on ne les amusait au dehors, ils recommenceraient « à brouiller au dedans, tant il les cognoissoit brouillons, remuans, frétillans et amateurs de la picorée (2). » Il s'agissait, selon Strozzi, « d'oster le venin et la contagion de la France (3). »

Cependant Charles IX hésitait. Des nuages se dessinent à l'horizon. On n'apprend point ces rapides et merveilleux succès que l'on attendait du prince d'Orange et de Louis de Nassau. Philippe II fait entendre un langage menaçant, et d'autre part Élisabeth, malgré la ligue de Blois, semble éprouver plus d'envie que d'amitié à l'égard de la France. Catherine de Médicis revoit Charles IX, et, tandis que Coligny ne cesse de faire briller aux yeux du roi les palmes d'une guerre ouverte, elle lui en expose tous les périls. Nous voyons renaître les dissentiments du fils et de la mère (4).

« Le roi, par l'entremise et l'office de sa mère, ayant changé d'avis et gagné par sa persuasion, n'osa pas en faire tout librement l'aveu à l'amiral, tant il lui portoit d'égards; mais il lui dit seulement qu'après s'estre entretenu avec sa mère et son frère, certaines choses d'importance qu'on avoit d'abord négligé de prendre en considération l'obligeoient à vouloir que la question fust traitée en leur présence dans le conseil. L'amiral, entendant nommer le conseil, respondit qu'il valoit tout autant n'en pas parler, le conseil estant composé de gens de robe longue qui tous, soit par humeur, soit par profession, estoient opposés à toute guerre, et que pour lui il n'auroit pas le courage

(1) Lettre de Petrucci, du 10 juin 1572.
(2) Brantôme.
(3) Le même.
(4) Lettre de Çuniga, du 25 juin 1572. Arch. Nat. à Paris, K. 1529. Citation de M. Kervyn.

de discuter de telles questions avec de telles gens. A quoi le roi dit que dans ce conseil il n'appelleroit pas des hommes de robe longue, mais quelques seigneurs rompus aux choses des guerres, nommant aussitost trois ou quatre d'entre eux, ainsi le duc de Montpensier, Louis de Gonzague, frère du duc de Mantoue, le maréchal de Cossé et un autre. L'amiral ne sçut ou ne voulut pas alors s'y opposer ; il les tenoit d'ailleurs pour personnages trop peu habiles pour estre capables de répondre à ses propositions et les contredire (1). »

Au milieu des graves discussions du conseil du roi (2), le seigneur de Genlis arrivait à Paris pour réclamer de prompts secours. Coligny voulait retourner à Châtillon, et le roi de France, à l'occasion de son départ ou plutôt comme acte d'adhésion à ses projets, dit toujours M. Kervyn, lui avait donné un service de vaisselle dorée, qui avait coûté plus de six mille couronnes (3) ; mais, dès ce moment, il ne pouvait plus songer à s'éloigner. C'était au centre même du royaume qu'il avait à organiser ses armements, dût-il payer son séjour à Paris de sa vie. Il ne s'agissait plus de délibérer, mais d'entraîner Charles IX à accorder sans retard l'appui qui lui était demandé.

Là dessus Diego de Çuniga se rend près de Catherine de Médicis, et lui demande de faire arrêter Genlis. La reine-mère lui objecte que, dans l'état des affaires, cela est impossible ; mais l'ambassadeur espagnol riposte et repète que si l'on veut que Philippe II ne déclare pas la guerre, il faut faire publier la défense d'aider Louis de Nassau et désarmer les vaisseaux de la Rochelle. Catherine répond qu'elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir la paix et favoriser le roi catholique comme un bon frère et un ami. Le nonce Salviati joint ses

(1) Relation de Michieli, trad. de M. Baschet. Id.

(2) Ces débats sont reproduits de la façon la plus intéressante par M. Kervyn, d'après des sources authentiques et inédites. *Les Huguenots et les Gueux*, t. II, pp. 476-487.

(3) Lettre de Walsingham, du 22 juin 1572. Record Office. Id.

remontrances à celles de Çuniga, et, le 5 juillet, Catherine écrit au pape pour démentir le bruit que son fils ferait la guerre au roi d'Espagne : « Je puis asseurer, disait-elle, qu'il ne la commencera jamais, si l'on ne l'y constraint par force, et ne désire que d'establir le repos de son royaume, lequel il se promet entier par le mariage du roy de Navarre (1). »

Catherine voit Charles IX, qui hésite à peine un instant (2); elle a ensuite avec Coligny une entrevue qui dure deux heures; elle n'obtient rien et quitte Paris pendant quelques jours (3). Charles IX, lui, considère le succès comme assuré. Des deux éventualités ou de désavouer l'entreprise, si elle échoue, ou d'en profiter, si elle réussit, la seconde lui paraît réalisée. Puisque la souveraineté des Pays-Bas lui a été offerte, il s'en réjouit (4). Toutes les vieilles pratiques mises en avant par Louis de Nassau et les huguenots se renouvellent (5). Frégose reçoit de Charles IX l'ordre d'aller conférer avec Nassau; puis il se rendra vers le prince d'Orange afin que, de concert avec le prince palatin, Guillaume prenne les armes, mais sans traverser le royaume de France. Frégose se met aussitôt en route; mais grand sera son étonnement, remarque M. Kervyn, quand, en s'approchant de Valenciennes, il y verra flotter de nouveau la bannière espagnole. « Le prince d'Orange, écrit-on d'Allemagne au roi de France, est fondé sur l'appuy et secours de Vostre Majesté, sçachant bien qu'il ne dureroit sans icelluy (6). »

Les catholiques font entendre de vifs murmures : telle est leur irritation que, le 3 juillet 1572, une ordonnance royale, qui fut publiée pendant trois jours et qu'on devait relire plus tard

(1) Theiner cité par M. Kervyn.
(2) Lettre de Burleigh, du 5 juillet 1572. Id.
(3) Lettre de Çuniga, du 1er juillet. Id.
(4) *Al re è promessa la sovranità di quelli paesi : el quale ci è inclinato.*
(5) *Oggi li Ugonotti ed il conte Ludovico hanno fermentato tutte le pratiche vecchie.*
(6) Lettre de Praillon, du 24 juillet 1572. Groen, Suppl., p. 130. Citation de M. Kervyn.

chaque semaine, les avertit que le roi ne souffrirait aucun retour aux dissensions passées (1). Rien ne pouvait en ce moment soustraire Charles IX à l'influence de Coligny. Le 4 juillet, les trompettes et les tambourins résonnent dans les rues de Paris : c'est l'appel aux armes (2). Trois jours après, le roi de Navarre et le prince de Condé font leur entrée solennelle dans la capitale. Le roi de Navarre chevauche entre les deux frères du roi; il descend au Louvre (3). Les gentilshommes huguenots qui l'accompagnent sont fort nombreux. Ils disent tout haut qu'ils feront bientôt lever le siège de Mons (4).

Laissons achever ce récit par la plume alerte et pittoresque de M. Forneron.

Avant-hier, écrit Çuniga, le 27 juin 1572, on a tenu un grand conseil pour discuter de la rupture avec l'Espagne : ils se sont séparés sans rien décider; s'ils trouvaient une occasion, ils la saisiraient; c'est le moment, non de se reposer dans la confiance, mais de tenir au contraire l'épée à la main. A Mézières, il y a treize compagnies, mais elles ne sont pas encore bien armées (5). En Picardie, on continue à amasser des gens de guerre (6). » Le duc d'Albe se doute bien que Genlis est destiné à conduire près de Mons l'avant-garde de l'armée française de secours, aussi surveille-t-il avec soin ses mouvements. Où est allé Genlis? Albe le demande de tous côtés : il le croit tantôt à Paris (7), tantôt à Malines (8). Genlis est en Picardie; il se met à la tête des troupes françaises que Briquemaut a préparées. « Chaque jour, des gens de guerre quittent Paris, annonce

(1) De Thou, t. VI, p. 371. Id.
(2) Lettre de Petrucci. du 4 juillet 1572.
(3) Lettres du 9 et du 12 juillet. Record Office. M. Kervyn.
(4) Avis du 11 juillet (Arch. de Bruxelles). Id.
(5) Ms. Arch. nat., K. 1529, pièce 98. M. Forneron.
(6) Ibid., pièce 96.
(7) Ibid., pièce 105.
(8) Ibid., pièce 106.

Çuniga (1); dimanche dernier, il en est parti six cents, et le lendemain huit cents; la cavalerie se met aussi en mouvement: on a vu passer à sept lieues d'ici la compagnie d'ordonnance de l'amiral et près de trois cents fantassins. Tout cela se dirige vers la Picardie. » Les préparatifs sont admirablement combinés; dans quelques semaines on va entrer en campagne avec « quinze mille harquebuziers et deux mille chevaux, tout d'une nation (2). » Mais le plus urgent est de sauver Mons; Genlis réunit à la hâte tout ce qui peut se mettre en marche immédiatement; il part avec la pensée de rencontrer sous les murs de Mons l'armée de quinze mille mercenaires allemands que le prince d'Orange amène des bords du Rhin. Il se presse : il sait que Mons n'a pas une garnison suffisante, que le fils du duc d'Albe, don Fadrique de Toledo, commande l'armée d'investissement, que pas une minute n'est à perdre, si l'on veut introduire des renforts.

Genlis a-t-il mis trop de précipitation à vouloir entrer dans Mons, pour porter un secours impatiemment désiré? Il en a été accusé par ceux que flatte le thème facile de la légèreté française, dit M. Forneron : Genlis aurait dû attendre le prince d'Orange avant de s'approcher de Mons. Mais les étrangers qui ont si durement blâmé l'empressement des Français à se faire tuer pour eux, oublient que le prince d'Orange avait une armée d'Allemands; huit jours après l'entreprise de Genlis, ces Allemands n'étaient encore qu'à Roermond (Ruremonde), à cinquante lieues de Mons, pillaient la ville, refusaient d'en sortir, s'y tenaient plus d'un mois. « Je n'ai, disait avec désespoir le prince d'Orange, que des Allemands mal payés et corruptibles (3). » Les Français ne pouvaient, comme ces gens, rester

(1) Ibid., pièce 109.

(2) Recueil de Groen van Prinsterer, t. IV, p. 23 du supplément. Saint-Gouard écrit à Charles IX l'appréciation des Espagnols. Note de M. Forneron.

(3) La Huguerie, *Mémoires*, t. I, p. 131.

immobiles durant six semaines à côté d'une place assiégée. Genlis entre dans le Hainaut (1), les catholiques donnent avis au duc d'Albe des étapes et des mouvements de l'armée française (2). Don Fadrique de Toledo reste sous les murs de Mons, et confie à Chiappin Vitelli le soin de surprendre l'armée de secours, qu'enveloppent déjà les espions.

Chiappin Vitelli, marquis de Cetona, est une des figures les plus étranges de cette armée espagnole. C'est un Florentin monstrueusement gras ; son ventre est soutenu par des cercles de fer. Plaisant, brave et cruel, il est adoré du soldat espagnol... Vitelli laisse Genlis s'engager dans le bois d'Autraye, près de Quiévrain, le surprend, tue la moitié de ses hommes, le fait prisonnier avec le reste. Moins de trois cents Français peuvent échapper : ils arrivent, couverts de boue, aux portes de Mons, où ils sont recueillis. Sur les morts, sur les prisonniers, on trouve les lettres de Charles IX, qui ordonnaient aux capitaines de suivre les instructions apportées par Briquemaut de sa part. On saisit sur Genlis les ordres du roi de France, qui le pressent de porter secours aux assiégés de Mons. — « J'ai en mon pouvoir, annonce aussitôt le duc d'Albe (3), une lettre du roi de France qui vous frapperait de stupeur si vous la voyiez ; mais pour le moment il convient de ne rien dire. » Il se contente de faire demander à Charles IX, en feignant l'ignorance, « s'il advoue ceste trouppe ou non (4). »

La stupeur est plus profonde à Paris quand est annoncé ce désastre. L'Espagnol Ayala, que Catherine croyait dévoué à son

(1) Le 17 juillet 1572. Note de M. Forneron.

(2) G. de Saulx. — Tavannes, édit. Buchon, p. 430. — D'Aubigné, éd. 1626, col. 539, 615, 616. — Mendoça, *Commentarios*, VI. Citation du même.

(3) *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 269. Albornos à Çayas. C'est probablement la lettre datée de Saint-Léger, 27 avril 1572, au comte Ludovic, dont M. Gachard a trouvé la traduction en espagnol à Simancas. Note de M. Forneron.

(4) La Huguerie, *Mémoires*, t. I, p. 127.

service, raconte le jour même à Çuniga la scène qui se passa chez Coligny (1). « Je crois que cette nouvelle lui a traversé le cœur comme un couteau aigu : ce n'étaient autour de lui qu'exclamations exhalées à grand bruit par les petites âmes de ces saints hérétiques, et tous pleuraient Genlis ; un seigneur nommé Téligny dit qu'il fallait manger le cœur aux Espagnols ; je souhaite que nous lui mangions le sien tout entier. Chacun s'écriait : Ah ! malheureux Genlis ! Je vous conte ce que j'ai entendu moi-même parce que je me trouvais à côté de l'amiral. »

Charles IX, qui n'était pas encore en mesure de réparer cet échec, crut nécessaire de dissimuler à son tour. Il écrivit à Mondoucet, son envoyé près du duc d'Albe (2) : vous m'annoncez que par « plusieurs lettres et papiers trouvés et pris parmi ceulx qui ont esté deffaicts avec Genlis, ils connoissent que ce qui s'est faict par Genlis avoit esté commis de mon consentement ; » vous devez désavouer l'entreprise, et même dire au duc d'Albe « ce que sçavez des affaires de ses ennemis, pour luy faire croire davantage vostre intégrité ; car encore qu'il n'y ajoute foy, toutefois cela me servira à mon intention, pourvu que le faciez dextrement. Il faut que ne soit descouvert qu'ayez intelligence avec le prince d'Orange, et estant ceux que y despescherez surpris, que l'on ne les trouve chargés de chose qui fasse foy. » Lettre honteuse. Chaque mot avoue la part du roi dans l'acte qu'il renie, prescrit des fourberies sans même l'espoir de rencontrer des dupes, consacre l'humiliation de la couronne sans la chance de sauver les prisonniers.

Car dès l'instant que ces prisonniers de Quiévrain n'étaient pas envoyés par leur roi au delà de la frontière, ils ne pouvaient plus être traités qu'en simples flibustiers qui marchaient contre

(1) Ms. Arch. nat., K. 1529, pièce 136. Citation de M. Forneron.

(2) *Bull. Soc. roy. hist. de Belgique,* t. IV, de 1852, p. 340, lettre de Charles IX à Mondoucet, du 12 août 1572, publiée d'après Ms. Bibl. nat., fonds Saint-Germain. Note du même.

le droit des gens au secours des rebelles et des hérétiques. C'est ce que s'empressa de conclure le duc d'Albe, pour bien constater l'opprobre de Charles IX. Dès que Mondoucet lui eut communiqué le désaveu, le 18 août à huit heures du soir, il fit travailler « maistre Evrard le Saige, bourgeois de Valenciennes, » qui lia les prisonniers français par groupes de neuf, et jeta successivement chaque paquet dans l'Escaut; quand il y en eut assez de noyés, on pendit un à un les survivants. Genlis fut provisoirement épargné avec quelques autres (1).

(1) Je crois être agréable au lecteur en reproduisant ici le récit intéressant de M. Juste. Les troupes dont disposait don Fadrique, dit l'historien, étant encore insuffisantes pour garder soigneusement tous les passages, il était permis à Louis de Nassau de correspondre avec Genlis. En apprenant l'arrivée prochaine des huguenots, il leur manda qu'il n'avait pas besoin d'eux dans la ville où ils ne pourraient amener qu'une plus grande disette de vivres. Il les avertissait aussi qu'ils s'exposaient à être battus en chemin par les Espagnols. Il conseillait donc à Genlis de ne pas venir droit à Mons, mais de se détourner par Cambrai, afin de se réunir à l'armée du prince d'Orange, qui avait passé le Rhin le 8 juillet et qui pénétrait alors dans la Gueldre. Genlis répondit qu'il était chargé par l'amiral de Coligny d'aller rejoindre le comte de Nassau dans Mons et qu'il exécuterait ce commandement sans avoir peur des ennemis (a). La détermination du chef huguenot se justifiait à ses yeux par une considération importante. Les forces qu'il avait rassemblées étaient supérieures à l'armée de don Fadrique, il croyait qu'il ne fallait pas laisser au duc d'Albe le temps de renforcer son fils et qu'il convenait d'agir avec promptitude pour délivrer Mons. Genlis disposait alors de six à huit mille arquebusiers, vieux soldats pour la plupart, et de huit cents chevaux. Il y avait en outre un millier de gentilshommes volontaires, et parmi ceux-ci deux ou trois cents capitaines qui avaient commandé dans les guerres civiles de France et qui espéraient maintenant être employés dans celles des Pays-Bas. On signalait parmi ces derniers Téligny, gendre de Coligny et lieutenant de cinquante hommes d'armes (b). Plusieurs anciens confédérés de 1566 s'étaient également joints à cette expédition qui devait avoir un si fatal dénoûment. — Déjà don Fadrique était sur ses gardes. Feignant de se rendre enfin aux représentations que don Diégo de Çuniga, ambassa-

(a) *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 232.
(b) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 480.

Au même moment, la reine d'Angleterre était aussi perfide que Charles IX; elle offrait de livrer les protestants au duc

deur de Philippe II, lui avait faites si souvent, mais en réalité pour éviter une rupture prématurée avec l'Espagne, Charles IX avait lui-même dénoncé au duc d'Albe et à don Fadrique l'invasion prochaine de Genlis. Un gentilhomme français, envoyé à Bruxelles, s'arrêta au camp devant Mons et dit à don Fadrique que, par ordre du roi, il avait commandé aux rebelles de se disperser ou de sortir du royaume endéans les deux jours, sous peine de mort. Le général espagnol, connaissant la duplicité des Valois, supposa que si l'on fixait aux huguenots un délai aussi court pour se disperser ou sortir de France, c'est qu'ils étaient prêts à franchir la frontière. On assure au surplus que don Fadrique reçut aussi, de la part de Charles IX, des avis secrets sur le nombre des troupes dont disposait Genlis et sur la route que celui-ci devait suivre (a). — Le 17 juillet, don Fadrique apprenant d'une manière certaine l'approche des huguenots, fit lever son camp pour marcher à leur rencontre. Il ne se dissimulait pas la hardiesse et, jusqu'à un certain point, la témérité de cette résolution, car il n'avait que quatre mille fantassins et un peu plus de mille chevaux. Il reconnaissait qu'il était plus sage de différer tout engagement jusqu'à ce que le duc d'Albe eût rassemblé son armée pour couvrir la route de Bruxelles. Mais don Fadrique fut d'avis, selon Mendoça, que, si on ne présentait pas la bataille aux huguenots, si on leur donnait le loisir de délivrer Mons, il fallait désespérer non seulement de recouvrer jamais cette ville importante, mais encore d'empêcher les ennemis de conquérir beaucoup d'autres places. Quand le duc d'Albe aurait enfin rassemblé son armée, il serait trop tard. Les rebelles, pensait encore don Fadrique, seraient maîtres de la plus grande partie des provinces et auraient, après l'arrivée du prince d'Orange, des forces assez considérables pour défendre les places conquises. Si l'on voulait alors se mesurer contre eux, il ne s'agirait plus du sort du pays, dont la plus grande partie serait perdue; il ne resterait plus que l'armée. Ce raisonnement était juste. Genlis avoua plus tard que, s'il avait pu atteindre Mons, il aurait dispersé le camp des Espagnols et marché jusqu'à Bruxelles pour attendre le prince d'Orange. — Faute de bons guides, les huguenots s'avançaient presque au hasard, comme si l'ennemi eût été à vingt lieues de là. Les paysans, loin de les seconder, se rappelaient les horribles dévastations commises autrefois par les armées de Henri II et nourrissaient contre les Français une haine implacable. De leur côté, les Espagnols marchaient avec précaution, prêts à recevoir les huguenots et à faire face en même temps aux sorties de la garnison de Mons. En avant du grand

(a) B. de Mendoça, liv. VI, chap. IX, et de Thou, liv. LIV.

d'Albe : « Ceux de Flessinghe, lui faisait-elle dire (1), viennent chaque jour me proposer de me remettre leur ville. Si c'était

(1) *Puntos de cartas de Anton de Guaras al duque de Alva*, extrait dans *Froude*, t. X, p. 382 : « Los de Flessinghe le venian cada dia a offrescer de entregarla aquella villa. Si convenia al servicio y contentamiento di S. M. que estuviese en su poder... » Note du même.

escadron, dans lequel étaient confondues les piques espagnoles et wallonnes, des pionniers portaient Chiappin Vitelli, couché sur un matelas dans une litière. — Les deux armées se rencontrèrent près du village de Hautrage, à une lieue environ de Saint-Ghislain. L'action fut chaude. L'avant-garde des huguenots se comporta avec une bravoure extraordinaire ; le baron de Renty et le Rhingrave furent tués, et avec eux tombèrent une foule de gentilshommes, sans perdre un pouce du terrain qu'ils avaient gagné. Malheureusement le corps de bataille et l'arrière-garde ne suivirent pas cet exemple. Vers la chute du jour, la défaite des huguenots s'était changée en déroute ; de tous les côtés les fuyards s'élançaient à travers champs. Les paysans, àrmés de fourches et de pieux, les guettaient et les pourchassaient pour les dépouiller et les massacrer. Genlis, ayant été pris par un homme d'armes de Noircarmes et amené devant don Fadrique, celui-ci commanda à Julian Romero de le mener à l'escadron de l'infanterie espagnole et de le livrer au capitaine Tordesillas pour qu'il le gardât avec sa compagnie. Le lieutenant de Coligny fut conduit au château d'Anvers, où il devait trouver son tombeau. Jumelle, également prisonnier, fut conduit à Tournai. Enfin, de toute cette armée, à peine cinq cents fantassins et une centaine de cavaliers, dévalisés pour la plupart par les paysans, réussirent-ils à entrer dans Mons. Le sort de la plupart de leurs compagnons fut effroyable. Deux ou trois cents furents rôtis dans une grange, où on les avait enfermés tout nus : lorsqu'ils voulaient se dérober aux flammes, des soldats espagnols, qui entouraient la grange, les arquebusaient. Plus de cinq cents autres captifs, dépouillés par les paysans, erraient dans le camp des Espagnols. Pour s'en débarrasser, on eut d'abord recours au gibet, et lorsque les cordes vinrent à manquer, on jeta les survivants à l'eau. On fit aussi un grand nombre de prisonniers parmi les fuyards qui étaient disséminés à Binche, à Valenciennes, à Condé, à Ath, à Tournai et dans d'autres villes environnantes. Don Fadrique se hâta néanmoins de ramener ses troupes victorieuses devant Mons ; le 20, elles avaient repris leurs anciens quartiers (*a*). M. Juste, pp. 44-48.

(*a*) *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 232. — *Commentaires* de B. de Mendoça, liv. VI, chap. XII et XIII. — De Thou, liv. LIV. — On

profitable aux intérêts et à l'agrément du roi d'Espagne, j'accepterais ces offres ; je me saisirais de la place, et je la restituerais au duc d'Albe. »

En voyant cette servilité de tous les souverains, le duc avait le droit de répéter avec confiance son expression favorite (1) : « Dieu arrange toutes ces affaires de la manière la plus heureuse pour son service, ce qui est naturel, puisque ce sont ses propres affaires. » Mais il savait que le danger réel était toujours du côté de Paris. De temps en temps, Çuniga lui annonçait des conseils secrets : « Ce qui y sera décidé, vous le saurez, ajoutait-il (2), pour peu que la chose en vaille la peine. » Tous les renseignements du moment s'accordaient à indiquer comme décidé le mariage avec Henri de Navarre. Si le pape ne signait pas la dispense, on s'en passerait, toutefois « Gondi croit que le pape ne la refusera pas parce qu'il n'aimerait pas que le mariage se célébrât sans son autorisation (3). »

Cependant cette nécessité d'une permission du saint siège laissait espérer aux Espagnols que le mariage serait impossible. Soudain ils apprennent qu'il vient d'être célébré par le cardinal de Bourbon : « Ils l'ont trompé, ce pauvre cardinal, écrit

(1) Ms. Arch. nat., K. 1529, pièce 111. Expression fréquemment reproduite : « Dios encamine estos negocios como mas se sirva que no dubdo siendo suyos. » Note du même.

(2) Ibid., pièce 112.

(3) Ibid., pièce 76 : « Preguntando yo a Geronimo Gondi si tenian la dispensacion, me respondio que el Papa no dexaria de derla por que no querria que se hiciesse sin ella. » Id.

trouve des particularités intéressantes et authentiques sur le nombre des soldats français entrés à Mons après la défaite de Genlis dans une lettre adressée, le 5 août 1572, par le prince d'Orange à Jean de Nassau, d'après les renseignements fournis par leur frère Louis (*Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, p. 487), et sur les forces des huguenots, les prisonniers, les exécutions, etc., dans une autre lettre écrite du camp espagnol, le 20 juillet 1572 (*Documents historiques,* t. XIII, aux archives du royaume).

Çuniga (1), ou il s'est laissé tromper par une lettre fausse que l'on a fait semblant de recevoir. » C'en est fait, les huguenots sont réconciliés avec les catholiques, tous ne pensent plus qu'aux intérêts de la France, toutes nos forces vont fondre sur les Pays-Bas et venger le meurtre des compagnons de Genlis.— « Nous estions desjà pour ceste heure maistres du duc d'Albe, » selon le mot du prince d'Orange (2). » Un évènement tragique, imprévu, qui aura un long retentissement dans l'histoire, va rompre brusquement tous ces calculs et tromper toutes les conjectures. La Saint-Barthélemy est proche.

Nous ne pouvons passer complètement sous silence ce fait si considérable, si regrettable sous tant de rapports, si souvent mal interprété par l'ignorance et par la passion, et qui a d'ailleurs une liaison intime avec notre histoire. Nous en traiterons donc succinctement, en nous appuyant sur les données les plus authentiques, et sur les travaux les plus récents et les plus autorisés. Disons d'abord quelques mots des causes par lesquelles fut provoquée la Saint-Barthélemy. Nous venons de voir l'effet de l'échec éprouvé par Genlis devant Mons et l'excitation produite chez les huguenots et même chez une partie des catholiques de France par cette honteuse et sanglante catastrophe. Le grand dessein des huguenots en 1572, dit M. Kervyn, ce que plus tard, sous la plume de Sully, on appellera le grand dessein de Henri IV, c'est l'abaissement de la puissance espagnole. Les plans de Coligny ne sont pas moins vastes. Déjà il a réuni dans une ligue étroite la France et l'Angleterre. Il compte sur l'Allemagne. Les Pays-Bas seront sa conquête (3).

Le moment est passé, continue le même historien, où l'on

(1) Ibid., pièce 18 : « Engañaron al dicho de Borbono o el se dexo engañar con una carta fingida que hizieron semblante que traya el coreo. » Id.

(2) Recueil de Groen van Prinsterer, t. III, p. 505. — H. Forneron, *Histoire de Philippe II*, t. II, pp. 315-323.

(3) *Les Huguenots et les Gueux*, t. II, p. 533.

disait aux Pays-Bas en se méfiant des desseins des huguenots : « Quand le François dort, le diable le berce (1). » On se souvient plutôt de ces paroles que, peu d'années auparavant, y avait fait entendre un agent de Coligny : « Au son du flageolet, il vous faudra danser pardechà (2). » Le flageolet, c'est le tambour. On bat le tambourin dans toute la France (3), et d'Aubigné peut dire : « Les François ne tremblent plus au son des tambours, ils y dansent (4). » Tout est prêt pour la prise d'armes. Les huguenots font des levées dans tout le royaume (5). « L'admiral a escript et mandé à tous ceulx de la religion de se trouver ensemble. L'on dict qu'y a desjà bien trente ou quarante mille hommes prests à marcher, et n'attendent aultre chose que les bleds soient mûrs (6). » Coligny s'est adressé aux capitaines huguenots dans toutes les provinces de France afin de savoir ce qu'on pourrait lui envoyer d'hommes et d'argent (7). Le bruit circule qu'on l'a vu à Soissons, à Crespy, à Morfontaine, faisant équiper et marcher avec lui tous ceux qu'il rencontre (8).

Les huguenots des marches de Champagne et de Lorraine ont reçu l'ordre de se réunir à Melun. On dit qu'ils seront rejoints par des reîtres allemands au nombre de six mille (9). Ils menacent d'envahir les Pays-Bas pour y mettre tout à feu et à sang (10). Ils sont tous bien montés, bien armés, prêts à commencer la guerre (11). Il y a aussi des rassemblements en

(1) Brantôme.
(2) Archives de Lille (1562). Citation de M. Kervyn.
(3) Rapport du 16 août 1572 (Archives de Bruxelles). Id.
(4) Aubigné, t. II, p. 9.
(5) Lettre de Çuniga, du 20 août 1572. Arch. Nat. à Paris, K., 1530. Citation de M. Kervyn.
(6) Rapport aux archives de Bruxelles. *Corr. de Hainaut*, t. IX. Id.
(7) Lettre de Çuniga, du 10 août 1572. Arch. Nat. à Paris, K., 1530. Id.
(8) Rapports des 3, 4, 5, 6 et 12 juin 1572 (Arch. de Bruxelles). Id.
(9) Rapports du 16 et du 27 août 1572 (Arch. de Bruxelles). Id.
(10) Lettre de Morillon, du 16 août 1572.
(11) Lettre de Petrucci, du 20 août 1572.

Champagne. Les bourgeois de Reims n'osent plus sortir de leurs murailles (1). On a vu près de Conflans neuf à dix enseignes de huguenots avec deux ou trois mille chevaux (2). En Picardie, mêmes préparatifs. La compagnie d'ordonnance du grand prieur de Champagne est à Ardres, celle du duc d'Alençon à Guines, celles de MM. de Mailly et de Crèvecœur à Montreuil. A Boulogne et à Calais, il y en a d'autres et bon nombre de gens de pied, « sy que l'on entend, ils voudroient faire surprinse de quelques villes (3). »

On bat le tambourin à Soissons, à Braine, à la Ferté-Milon, à Château-Thierri. Trente compagnies au moins sont arrivées à Chauny. Toutes les villes-frontières ont reçu des garnisons « comme quand il est guerre (4). » A Bordeaux, six mille hommes sont prêts à s'embarquer. Un grand nombre de navires y sont réunis sous les ordres de Strozzi et de Montgomery. Strozzi, après avoir vu Charles IX à Paris, est retourné précipitamment à Bordeaux « disant qu'il debvoit incontinent partir avecq les basteaulx pour venir en Flandre (5). » De grandes bandes de huguenots accourent du midi. On attend des régiments de Gascons. On rencontre beaucoup de gens de guerre entre Bordeaux et Paris. Les fils des marchands et les écoliers s'enrôlent sous les drapeaux des huguenots (6). En Poitou et en Saintonge, La Noue fait des levées pour aller en Flandre (7).

Mais c'est surtout à Paris que se réunissent les aventuriers qui cherchent fortune. On y trouve, dit un contemporain, tous les vagabonds des provinces, et, chaque jour, se rendant au lever et au coucher de l'amiral, ils lui témoignent plus de res-

(1) Rapports du 29 mai 1572 (Arch. de Bruxelles). Cf. Rapport du 28 mai 1572, ibid. Citation de M. Kervyn.
(2) Rapport du 7 août 1572 (Arch. de Bruxelles).
(3) Rapport d'Eustache de Croy. du 26 août 1572 (Arch. de Bruxelles).
(4) Rapport du 12 et du 27 août. Ibid.
(5) Rapport du 16 août. Ibid.
(6) Ibid.
(7) Mémoires de Tavannes.

pect qu'au roi. Trente pièces d'artillerie de batterie sont rangées sur la place de Grève ; on dit qu'elles seront envoyées aux Pays-Bas. « Il court fort grand bruict de la guerre à Paris (1). » Déjà Coligny a fait prévenir le prince d'Orange qu'il sera bientôt prêt à appuyer son mouvement (2). Il lui a aussi envoyé de l'argent (3).

Venise, émue à la pensée de voir la paix de l'Europe pour longtemps compromise, venait d'envoyer en France Giovann Michieli comme ambassadeur extraordinaire. Nous devons à ce diplomate des renseignements précieux (4). Coligny pressait Charles IX d'entrer en armes dans les Pays-Bas. Après la défaite de Genlis, on avait réussi par la torture à arracher aux prisonniers l'aveu que le roi de France avait encouragé lui-même leurs tentatives. « L'amiral, écrit Michieli, se servit habilement de cette occasion, et jeta le roi dans une telle indignation, qu'il ne connaissait plus de limites, et qu'il ne se trouvait pas avec un de ses confidents sans lui dire avec l'expression de la plus vive colère : savez-vous que le duc d'Albe me fait mon procès? De telle sorte que, moyennant cela, et les termes insolents et furieux dont usa le duc auparavant à l'égard de l'agent du roi de France, qui résidait auprès de lui, termes des plus étranges et intolérables (comme me le dit alors la reine elle-même), il ne fut pas difficile à l'amiral d'amener de nouveau le roi à vouloir la guerre. Pendant quatre ou cinq jours continus, la guerre fut regardée dans Paris comme déclarée; on en parlait publiquement. A toute heure on faisait des engagements de troupes de cavalerie et d'infanterie. Tel ou tel gentilhomme s'offrait, l'un avec cinq cents chevaux, l'autre avec mille, chacun

(1) Rapport du 16 août 1572 (Arch. de Bruxelles).

(2) Relation de Michieli; Bor, l. VI, fol. 259.

(3) Le Frère, p. 526. Citation de M. Kervyn.

(4) *Relacione di Francia* di Giovanni Michieli, ambasciatore straordinario, 11 nov. 1572, dans les *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato, durante il secolo decimosesto, raccolte et illustrate da Eugenio Alberi,* série I, vol. IV. Firenze, 1860.

selon ses moyens, et le tout à ses risques et dépens. Ainsi l'amiral avait su habilement faire cet ouvrage. »

Il est certain qu'alors, pour un instant, l'amiral éclipsa la reine-mère : le roi était si bien capté qu'il lui consacrait des journées entières; le soir, dans son cabinet au Louvre, l'amiral demeurait avec lui jusqu'à une heure avancée dans la nuit. Alors Catherine se sentit blessée dans sa passion la plus vive, dit un écrivain français contemporain, passion caractérisée par cette belle expression du Vénitien : *l'affetto di signoreggiare.* L'amiral lui enlevait son fils, qu'elle avait si bien dressé à lui obéir et à ne rien vouloir en dehors de sa volonté. La déclaration d'une guerre — cet acte le plus grave, ce fait de la responsabilité la plus haute — aurait été osée sans qu'elle la voulût et la décidât! Elle qui, par tant de sacrifices, tant de fatigues, tant de dissimulations, tant de sagacité et de pénétration, avait tenu le pouvoir et conduit le royaume depuis près de seize années (1)! Une guerre de par Coligny, une guerre à l'Espagne, le roi à la tête des troupes, avec la fleur de la France autour de lui, et l'amiral, moteur de tout, agissant et voulant! Que serait-elle alors? une femme dans l'état, mais non plus la régente, non plus cette grande reine-mère tant crainte tant obéie! Elle vit le danger (2).

Ici se place une scène dramatique que les Mémoires de Gaspard de Tavannes nous ont conservée, et dont un écrivain plus récent a ainsi résumé les traits principaux. On avertit la

(1) Catherine de Médicis, née à Florence en 1519, morte en 1589, avait épousé en 1533 le deuxième fils de François Ier, depuis Henri II. Après la mort de son époux et celle de son fils aîné, François II, elle s'empara de la régence pendant la minorité de son second fils, Charles IX. La ruse et la dissimulation furent ses principaux moyens de gouvernement. Elle se brouilla plus tard avec Charles IX, et fut sans influence sous le règne de Henri III. Catherine avait apporté d'Italie le goût des arts : c'est par ses ordres que furent construits le palais des Tuileries, le château de Monceau, etc.

(2) Armand Baschet, *la Diplomatie vénitienne.*

reine-mère de regagner la puissance que l'amiral lui avait fait perdre. « La jalousie du gouvernement de son fils et de l'estat, ambition démesurée, enflamme, brusle la royne dehors et dedans, elle tient conseil de se défaire de l'admiral. Le roy chasseur va à Montpipeau, la royne y court ; enfermée en un cabinet avec luy, elle fond en larmes et dit : Je n'eusse pensé pour avoir pris tant de peine à vous eslever, vous avoir conservé la couronne, que m'eussiez voulu donner récompense misérable. Vous vous cachez de moy. Je scay que vous tenez des conseils secrets avec l'admiral. La guerre d'Espagne mettra vostre royaume en proie à ceux de la religion. Avant que voir cela, donnez-moy congé et esloignez de vous vostre frère (1), qui se peut nommer infortuné d'avoir employé sa vie pour conserver la vostre. » Le roi étonné, ému, malgré sa défiance envers la finesse de sa mère et envers l'ambition de son frère, avoue et promet obéissance. Il court même jusqu'à Monceaux, où Catherine de Médicis s'était retirée mécontente pour passer la nuit, et là, devant Tavannes et de Retz, se laisse à nouveau transformer en ennemi des huguenots, lui leur ami quand il parlait avec Coligny (2).

C'est alors que Catherine de Médicis, lasse de l'arrogance de

(1) Henri, duc d'Anjou, plus tard roi sous le nom de Henri III, né en 1551, était le troisième fils de Henri II. Il avait figuré avec honneur à Montcontour et à Jarnac. En 1572, Michieli disait de lui : « Maintenant tous ses instincts de bravoure et ses graves desseins dont on parlait ont entièrement disparu ; il s'abandonne à une telle oisiveté, il s'éloigne tant de tous exercices, que chacun s'en étonne. Il est l'œil droit et l'âme de la reine-mère ; elle ne le quitte jamais ; dans ses voyages, dans ses allées et venues, elle l'a toujours avec elle. Sur lui maintenant reposent tous les desseins de la reine ; elle lui voudrait voir une couronne étrangère, et afin — en cela elle a quelque raison — d'empêcher que, demeurant en France, la division ou la rivalité ne s'établisse entre les deux frères ; on en a déjà vu quelques marques à propos de certaines paroles. » — Avec ce prince s'éteignit la maison de Valois, dont il fut le dernier représentant sur le trône.

(2) E. de la Barre Duparc, *Histoire de Charles IX,* cité par M. Ch. Buet, *L'Amiral de Coligny,* pp. 285-286.

l'amiral et des provocations des huguenots, résolut de se défaire de Coligny. Les écrivains italiens, contemporains ou postérieurs, ont prétendu qu'elle avait projeté depuis longtemps de le frapper, qu'elle l'avait attiré par une longue et froide dissimulation, lui et les huguenots, dans un piège, et que la Saint-Barthélemy avait été le résultat de combinaisons profondes et machiavéliques. La relation de l'ambassadeur vénitien Michieli, celle de son successeur Cavalli, celle du nonce, et les documents les plus dignes de foi montrent que, loin de dominer les évènements, la reine se laissa toujours entraîner par eux, qu'elle ne forma aucun plan arrêté, et surtout aucun plan à longue échéance. Elle avait toujours cru calmer les orages, même lorsqu'elle contribuait à les soulever. S'il n'est pas douteux qu'elle eût songé à perdre son ennemi en le frappant, et qu'elle se fût réservé cette chance de salut, du moins son caractère, ses actes, tout prouve qu'elle ne s'arrêta que très tard à cette pensée, qu'elle eut en quelque sorte peur d'elle-même, et qu'elle hésita jusqu'à la dernière heure. Enfin le moment arriva où elle se vit forcée dans ses derniers retranchements. Elle prit alors la résolution d'ordonner la mort de l'amiral, pour se défendre et pour défendre la couronne. Fatiguée et démoralisée par treize ans d'une lutte incessante, pendant laquelle elle s'était maintenue avec de simples expédients, elle en était venue à ne plus juger les actions humaines que par leur utilité et leur à-propos. Elle était d'ailleurs convaincue, comme tous les souverains l'étaient alors, que les rois sont au dessus des lois, et n'ont dans les circonstances exceptionnelles de comptes à rendre qu'à Dieu seul. Enfin elle avait pour les moyens secrets la prédilection ordinaire aux âmes faibles, et, comme les Italiens, elle croyait au pouvoir des conspirations, dont l'histoire de Florence, sa patrie, lui offrait plus d'un exemple heureux (1).

(1) Dareste, *Histoire de France,* t IV, l. XXIV, p. 280, cité par M. Buet — Il faut dire un mot ici de *l'entrevue de Bayonne.* D'après un grand

Son dessein arrêté, Catherine, voyant l'orgueil de l'amiral et l'impatience qu'il montrait de quitter Paris pour se mettre à la

nombre d'écrivains, Davila, L'Étoile, chez les contemporains, de Thou, Voltaire, Prévost-Paradol, chez les plus récents, non seulement le dessein de massacrer les huguenots était arrêté depuis longtemps, mais quelques-uns précisent la date à laquelle aurait été prise cette criminelle résolution. Ce serait, d'après eux, à l'entrevue qui eut lieu à Bayonne en 1565, entre la reine d'Espagne Isabelle, Catherine de Médicis sa mère, et Charles IX son frère, qu'il faudrait faire remonter la source, d'où jaillira sept ans plus tard le sang de la Saint-Barthélemy. Or nous possédons une relation authentique de l'entrevue de Bayonne, faite par le duc d'Albe, et adressée à Philippe II. Cette pièce, écrite pendant les conférences et par le personnage qui y joue le rôle principal, est, dit M. Forneron. le seul document à consulter sur l'entrevue de Bayonne, dont les détails, ajoute-t-il, ont été travestis à toutes les époques. Cette relation du duc d'Albe, ou plutôt ces lettres, dans lesquelles il rend compte jour par jour des affaires traitées à Bayonne, ont été retrouvées dans les papiers d'état du cardinal de Granvelle et reproduites dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire de France*, t. IX, p. 291 et suivantes. Elles existent en original aux Archives nationales à Paris, et M. Forneron en a reproduit la partie principale dans l'appendice D. du tome Ier de son *Histoire de Philippe II*, pp. 419-421. Partant de là, l'historien de Philippe exprime ainsi son jugement sur l'inexistence du prétendu accord de Bayonne : « En voyant Catherine de Médicis converser si mystérieusement avec leurs pires ennemis, les huguenots s'imaginèrent qu'on tramait des complots contre eux : Albe, toujours bien informé, connut ces soupçons, et au lieu de comprendre qu'ils étaient utiles à l'Espagne, ne sut que s'indigner : « Je dois dire combien on est scandalisé d'entendre les hérétiques se plaindre d'un concert entre Votre Majesté et le roi de France contre leur existence. » Les historiens ont été longtemps dupes de cette même mystification : ils ont cru qu'en sortant de Bayonne, Catherine était décidée à en finir avec les protestants. Des propos mal compris ou inventés, une sorte d'harmonie entre la peur des uns et la malveillance des autres, le secret trop bien gardé de discussions sans portée ont fait éclore une légende que sembleront confirmer longtemps plus tard les fautes de Catherine. » M. Forneron, tom. I, p. 330. — Voici ce que publie, en ce moment même, une Revue très estimée. La question de la préméditation de la Saint-Barthélemy a fait, on le sait, couler des flots d'encre. La non préméditation est aujourd'hui, je crois, le plus généralement admise. M. Henri Bordier avait donné un regain de faveur à la thèse contraire par la publication de sa curieuse brochure : *La Saint-Barthélemy et la critique moderne* (Genève, 1879). M. Baguenault

tête de l'armement des huguenots, jugea convenable d'en hâter l'exécution. Il y avait, dit M. Kervyn, dans le quartier triste et sombre groupé autour de l'antique basilique de Chilpéric une rue qui, à raison même de sa situation, portait le nom de Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois. C'était par là que passait Coligny chaque fois qu'il se rendait du Louvre à l'hôtel de Béthisy où il était logé. Il s'y trouvait, selon l'expression de Brantôme, « un meschant petit logis » qui était occupé par un ancien précepteur du duc de Guise; mais il était absent en ce moment et n'y avait laissé qu'une vieille femme qui en avait la garde. C'est dans cette maison qu'un maître d'hôtel du duc d'Aumale introduisit le 21 août au soir un personnage appelé Maurevel, naguère au service des huguenots, et qui avait passé à celui de Catherine de Médicis, après avoir lâchement assassiné son capitaine le

de Puchesse dans la *Revue des questions historiques*, M. Loiseleur dans la *Revue historique*, me paraissent l'avoir réfuté avec beaucoup de force. — Je ne crois pas à la préméditation, c'est à dire à la préméditation savante, mûrie, machinée, mais je crois qu'il serait plus que téméraire d'affirmer que Catherine n'avait jamais eu, jusqu'à l'attentat sur Coligny, des *envies* du crime : quand de fugitives idées d'un beau coup à faire lui venaient hanter l'esprit, elles se trahissaient par des propos sans consistance, dont elle voulut plus tard se faire un triste mérite. Voilà tout ce que je puis accorder aux arguments entassés par le *North British Review* (octobre 1868) en faveur de la préméditation, et je pense sur ce point de la même façon que M. Ranke (*Histoire de France aux* XVI*e et* XVII*e siècles*, liv. IV). Récemment, M. Combes (*l'Entrevue de Bayonne et la question de la Saint-Barthélemy,* 1882) a cru trouver dans les archives de Simancas la preuve irréfragable d'une préméditation remontant à l'entrevue de Bayonne! J'ai lu ses documents avec toute l'attention possible : je n'y ai vu rien, absolument rien, de précis. Il n'y est que vaguement question de mesures à prendre contre les huguenots: c'est mille fois trop peu, quand on connaît la phraséologie des négociations du XVIe siècle pour faire admettre la préméditation à sept années d'intervalle. — La conclusion implicite de la savante étude du baron Kervyn de Lettenhove sur la *Conférence de Bayonne en 1565* (Bruxelles, 1883), paraît être que Catherine n'eut jamais de plan arrêté, que toujours sa conduite fut subordonnée *al caso.* M. le vicomte Guy de Bremond d'Ars, *Revue des questions historiques,* avril 1844, pp. 399-400, en note.

seigneur de Mouy. Maurevel n'était pas seul : Catherine lui avait adjoint Petro-Pocolo Tosinghi, qui, en 1570, commandait les troupes italiennes en Saintonge. Ce n'étaient point de vulgaires assassins. Dans un siècle où les seigneurs et les capitaines se tendent des embûches pour se tuer lâchement, les spadassins sont des capitaines, parfois même des seigneurs.

Le vendredi 22 août, vers onze heures du matin, Coligny, après avoir salué Charles IX qui, selon son habitude, s'amusait au jeu de paume, revenait du Louvre. A sa droite marchait Guerchy qui venait de se quereller avec Thiange, à sa gauche Sorbier des Pruneaux, le plus habile négociateur du parti huguenot. Il s'avançait lentement, lisant une lettre qu'on lui avait remise ; et il n'était encore qu'à cinquante ou soixante pas de la résidence royale quand un coup d'arquebuse retentit (1). Le meurtrier dont l'arme était chargée de quatre balles de cuivre, avait été maladroit. Au lieu de frapper l'amiral à la poitrine, il ne l'avait atteint qu'à la main droite où il avait enlevé un doigt et au bras gauche dont il avait brisé l'os jusqu'au coude (2). « Le Guisard, s'écria Coligny, m'a dressé ceste embûche, et quelque autre avec luy. » — « Ce quelque autre » dans sa pensée était le duc d'Albe (3). Dix ou douze gentilshommes qui accompagnaient Coligny se pressèrent autour de lui en voyant couler son sang. Appuyé sur leurs bras, il

(1) « Le XXIIe d'aoust, sortant l'admiral de France hors du palais du roy pour aller en sa maison, lisant une lettre, l'on le tira d'une fenestre d'une arquebouze chargée de quatre plombs, duquel traict l'on luy emporta ung doigt de la main droicte et entra par entre deux ceulx de la main gauche, luy rompant les os du bras jusques au coulde. La porte de la maison d'où l'on le tira, estoit serrée devant et avoit ung wichet ouvert où estoit ung cheval d'Espaigne sur lequel celluy qui fit le fait, se saulva. » Relation aux archives de Bruxelles. Citation de M. Kervyn.

(2) D'après Petrucci, l'amiral devait recevoir le coup en pleine poitrine, mais il avança le bras pour se rajuster au pied l'une de ses mules. Lettre du 27 août 1572.

(3) Dépêches de Salviati du 22 août (Theiner) et du 2 septembre 1572.

regagna l'hôtel de Béthisy où le célèbre chirurgien huguenot Ambroise Paré pansa la blessure en déclarant qu'elle n'était pas mortelle (1). Les serviteurs de Coligny pénétrèrent dans la maison d'où était parti le coup ; ils n'y trouvèrent que la vieille femme qui la gardait. Elle fut aussitôt conduite au Louvre : on attendait d'elle d'importantes révélations.

Le bruit du meurtre se répandit rapidement. De toutes parts, les huguenots accouraient vers l'hôtel de Béthisy et entouraient le chirurgien Paré et le ministre Merlin qui donnaient leurs soins à l'amiral. Lorsqu'on annonça au Louvre que Coligny venait de recevoir un coup d'arquebuse, Charles IX jouait encore à la paume. Il pâlit : « N'aurai-je donc jamais de repos ? » s'écria-t-il en jetant sa raquette à terre. Le capitaine de la garde le ramena dans ses appartements. Le duc de Guise l'y suivit, et, au même moment, on vit paraître Catherine de Médicis, froide, calme, exempte de toute émotion comme bien instruite de ce qui se passait (2). Elle ne dit que quelques mots au roi, et celui-ci donna l'ordre que la vieille femme arrêtée aux Fossés-Saint-Germain fût enfermée dans son propre appartement (3) ; puis la reine-mère se retira avec le duc d'Anjou (4). Elle envoya ensuite le comte de Retz vers l'ambassadeur espagnol pour lui annoncer l'évènement.

Déjà les seigneurs huguenots, apres avoir baisé la main sanglante de Coligny, accouraient en grand nombre au Louvre pour demander justice. Le roi dîna à la hâte, se fit habiller et se plaça au milieu d'eux pour se diriger vers l'hôtel de Béthisy. Il voulait témoigner lui-même à l'amiral combien il l'aimait et

(1) Les relations contemporaines, dit M. Kervyn, ne sont pas d'accord sur ce point : il en est qui assignent beaucoup plus de gravité à la blessure. *Les Huguenots et les Gueux,* t. II, pp. 539-541.

(2) Por loqual paresce que devia saber lo que passava.

(3) Lettre de Faunt, du 22 août 1572, Record Office ; Brantôme. Citations de M. Kervyn.

(4) Lettre de Çuniga, du 22 août 1572. Arch. Nat. à Paris, K. 1530. Id.

combien il s'affligeait du coup qui l'avait frappé. La reine-mère et le duc d'Anjou délibéraient toujours ensemble, mais quand ils apprirent que le roi s'était rendu près de l'amiral, ils craignirent qu'on n'interprétât contre eux leur absence. Cette pensée conduisit Catherine de Médicis en présence de celui que, peu d'heures auparavant, elle avait livré à la balle d'un meurtrier. Ses traits n'indiquaient aucune émotion ; sa parole savait feindre, et toute la cour, imitant son exemple, s'associa, les Guise seuls exceptés, à ce solennel hommage de respect et de sympathie pour le chef du parti huguenot.

Coligny exprima au roi le désir de pouvoir lui parler seul à seul. Catherine et le duc d'Anjou s'éloignèrent (1). Tous les historiens, remarque M. Kervyn, s'accordent sur ce point que l'amiral entretint Charles IX de l'entreprise des Pays-Bas ; mais ils diffèrent sur les détails. Selon les uns, il attribua la défaite de Genlis aux avis transmis par des traîtres qui siégeaient au conseil et exhorta vivement le roi à ne pas abandonner les prisonniers tombés au pouvoir du duc d'Albe. Selon d'autres, il dit à Charles IX : « La guerre de Flandre n'est plus à délibérer ; elle est entamée. N'en démordez point ; ce sera la paix de vostre royaume (2). » Coligny ne manqua point non plus d'exprimer au roi toute sa crainte que le meurtrier ne restât impuni. « Sire, lui dit-il, vous avez cinquante mille hommes sous vos ordres, et vous ne me feriez pas justice (3). » Puis il lui fit entendre que si le roi ne s'en chargeait pas, il se ferait justice à lui-même. Il déclara que s'il avait des ennemis à la cour, il avait bien le moyen de leur faire amender sa blessure ; qu'il se trouvait à Paris sept cents gentilshommes qui exposeraient

(1) Relation de Sigismond Cavalli ; lettre de Burleigh, du 27 août 1572 (Lodge, t. I, p. 541) ; nouvelles de France du 22 août (Record Office) ; Davila, liv. V ; Matthieu ; Discours de Bellelièvre. Id.

(2) Aubigné, t. II, p. 14 ; lettre de Petrucci, du 27 août 1572. Id.

(3) Dépêche du protonotaire Brezegno, du 3 septembre 1572. (Theiner). Id.

leur vie pour lui et qu'il jouissait d'assez de crédit pour assembler en huit jours vingt mille hommes qui feraient tête aux plus hardis du royaume (1). Il ajouta que si le roi commandait à cinquante mille hommes, il en trouverait lui-même deux cent mille prêts à lui venir en aide. Et ici, ajoute M. Kervyn, la légende (2) lui fait dire qu'en perdant le bras gauche, il conserverait le bras droit pour se venger (3).

La reine-mère, inquiète de voir cet entretien se prolonger, crut devoir l'interrompre en disant au roi que les médecins, pour hâter la guérison du malade, lui ordonnaient le repos. Et sur ces entrefaites, la chambre de Coligny, une autre pièce qui la précédait et la salle basse qui y servait d'entrée, s'étaient remplies de deux ou trois cents gentilshommes et capitaines du parti huguenot, qui lançaient des regards menaçants et échangeaient entre eux des paroles que l'on ne pouvait comprendre. Catherine, de plus en plus alarmée, se retira précipitamment, entraînant le roi avec elle; et comme elle le pressait de lui répéter ce que lui avait confié l'amiral : « Ce que m'a dit l'amiral, repartit brusquement celui-ci avec un juron, est bien vrai. Ce qui distingue les rois en France, c'est leur puissance, et si je la laisse sortir de mes mains, cela pourrait être un jour au grand préjudice de tout le royaume, et il m'avertissait d'y prendre garde comme l'un de mes meilleurs et plus fidèles sujets et serviteurs (4). » Selon un récit plus laconique, quand la reine-mère demanda à son fils ce que lui avait conseillé Coligny, elle obtint pour toute réponse : « De régner moi-même, et je suis résolu à le faire (5). » Quand on interrogea l'amiral

(1) Relation au ministère des affaires étrangères de France, publiée par Mgr de Menneval. Id.

(2) Légende, ajoute l'historien, rédigée par les ministres protestants, pleine d'emphase et de déclamations oratoires.

(3) Relation d'Olaegui publiée par M. Gachard; Rel. anc., Arch. Nat. à Paris, K. 1489. Citation de M. Kervyn.

(4) Relation de Miron. Id.

(5) Relation de Michieli.

lui-même sur ce que lui avait proposé Charles IX : « De me donner un asyle au Louvre, répliqua-t-il; mais bien fou serait celui qui se laisserait ainsi enfermer entre quatre murailles (1). »

Brantôme, toujours enclin à reproduire les bruits qui couraient à la cour, rapporte que le roi, en quittant l'hôtel de Béthisy, s'écria : « N'ai-je pas bien joué mon jeu? n'ai-je pas bien su dissimuler? n'ai-je pas bien appris la leçon et le latin de mon aïeul le roi Louis XI? » Ce langage, dit M. Kervyn, après avoir rapporté les paroles de Brantôme, n'aurait pu être tenu par Charles IX, lors même qu'on voudrait le rendre complice d'un système prémédité pour l'extermination des huguenots; mais les dépêches du nonce Salviati et les meilleurs historiens le montrent complètement étranger aux machinations de sa mère, et ce ne fut point l'ironie à la bouche, mais profondément agité par une extrême colère qu'il rentra au Louvre. « Je jure Dieu, s'est-il écrié, qu'il n'y a dans mon royaume point de tête qui évitera le châtiment. » Par son ordre les portes de Paris sont fermées, des hallebardiers suisses, de la suite du roi de Navarre, ont été envoyés à l'hôtel de Béthisy, et le soin de rechercher les coupables est confié à Cavaignes, l'un des principaux conseillers du parti huguenot.

Le même soir, Charles IX écrit aux gouverneurs des provinces qu'ils fassent connaître son intention de maintenir inviolablement l'édit de pacification et d'infliger à un acte aussi méchant que celui qui vient de se commettre un juste châtiment (2). Dans la lettre adressée à la Mothe-Fénelon, qui sera mise sous les yeux d'Élisabeth, il l'attribue ouvertement à l'inimitié des Guise contre la maison de Châtillon et ajoute qu'il saura bien mettre ordre à ce qu'en leurs querelles ils ne se mêlent pas de ses sujets (3). Ce n'est pas assez. Ne renonçant pas encore en

(1) Même relation.

(2) Lettre de Charles IX à Mandelot, p. 36. Citation de M. Kervyn.

(3) Correspondance de la Mothe-Fénelon, t. VII, p. 322 (22 août 1572). Le même jour, le duc d'Anjou écrit fort hypocritement à Matignon qu'il

ce moment à ses rêves ambitieux, il écrit au prince d'Orange pour lui exprimer son extrême déplaisir de cet accident et l'assurer qu'il en fera une punition si exemplaire qu'il en sera mémoire à jamais (1).

La reine-mère elle-même envoie son propre chirurgien à l'amiral; elle ordonne à une partie de sa garde de se rendre près de lui pour qu'il soit à l'abri de toute nouvelle insulte, et, afin de le rassurer complètement, elle place cette garde sous les ordres de Cosseins, ancien serviteur de Condé et de Coligny, qui a dirigé pour les huguenots les fortifications de la Rochelle. Et, pendant que tout cela se faisait, l'ambassadeur espagnol, dont l'attention avait été éveillée par le message du comte de Retz, se livrait à une secrète enquête aussitôt transmise à Madrid. « Tout ce que j'ai pu découvrir, écrit Çuniga à Philippe II, c'est que la reine-mère l'a ordonné et l'a fait faire (2). » Loin de former des vœux pour la mort de Coligny, il désirait que l'amiral survécût à sa blessure. « Je le dis à Votre Majesté, je crois qu'il convient à l'heure présente que ce méchant vive ; car, s'il vit après s'être vu arquebusé par ce roi, il abandonnera les trames qu'il avait ourdies contre Votre Majesté, pour les diriger contre celui qui a consenti à ce qui s'est fait (3). » C'est aux ambassadeurs italiens, ajoute M. Kervyn, qu'il faut emprunter une autre appréciation qui résume l'état des choses. Si l'une des quatre balles, au lieu de briser le bras, avait touché

est fort marri de ce qui est arrivé à l'amiral. *Cabinet historique,* t. II, p. 236. Cf. une lettre de Cossé aux échevins de Chartres, du 23 août. Ibid., t. II, p. 257. Note de M. Kervyn.

(1) Groen, t. IV, p. 88. Id.

(2) La que lo ordeno y lo hizo hacer.

(3) Yo digo a V. Md. que a l'ora de agora creo conviene que viva este vellaco por que, si el vive, haviendo se visto arcabuzeado por este rey, dexara los tramas que traya contra V. Md. y los hara contra quien se les ha consentido al el hazer. Lettre de Çuniga, du 22 août 1572.

le cœur de l'amiral, le but de la reine-mère eût été atteint, et la Saint-Barthélemy n'eût pas eu lieu (1).

Cependant les gentilshommes huguenots affluaient sans interruption à l'hôtel de Béthisy. Ils y étaient déjà sept ou huit cents quand Charles IX regagna le Louvre. Leurs chefs assemblés autour de la couche ensanglantée de l'amiral frémissaient en entendant sa voix affaiblie les presser de venger cet odieux attentat, sur les Guise d'abord, ensuite sur le duc d'Albe qui cherchait à empêcher l'entreprise des Pays-Bas. Les huguenots comptaient en ce moment à Paris huit mille hommes armés (2). Ils se hâtent d'y appeler les amis du dehors déjà enrôlés pour la guerre de Flandre (3). L'ordre est donné à Montgomery de réunir quatre mille combattants au faubourg Saint-Germain (4). En même temps, des messagers sont envoyés dans toutes les provinces de France afin qu'autour de Paris on se dirige vers la capitale et que partout ailleurs on s'assemble dans les lieux fixés d'avance pour les prises d'armes (5).

Il avait été entendu que le prince de Condé, le véritable chef du parti huguenot en ce moment, ferait une démarche solennelle pour obtenir le châtiment des auteurs de l'attentat, quels qu'ils pussent être. Si cette démarche était stérile, il resterait à faire appel à la force. Téligny, la Rochefoucauld et leurs amis déclarent que, si Coligny a perdu un bras, beaucoup d'autres de-

(1) Relations de Michieli et de Cavalli. — M. Kervyn, *Les Huguenots les Gueux*, t. II, pp. 539-549.

(2) Matthieu.

(3) Que estoit à l'amiral facile de faire comme il désiroit. Toutefois ne le sceut faire si secrètement que le roy et ses frères n'en feussent advertis. Rel. aux arch. de Bruxelles. Citation de M. Kervyn.

(4) Lettre de Çuniga, du 24 août (23 par erreur de date). Arch. Nat. à Paris, K. 1530; Relat. an., ibid., K. 1489; Rel. publiée par M. Gachard; Déclaration de Bouchavannes; Lettre de Charles IX à La Mothe-Fénelon, du 22 septembre 1572. Id.

(5) Les milices huguenotes de la Champagne devaient se porter vers Melun. Id.

meurent et qu'ils verseront tant de sang que toutes les rivières en seront rougies (1). Ce qui a été convenu s'exécute. Le prince de Condé se rend au Louvre pour demander justice au roi. Tous ces gentilshommes le suivent (2). C'est, dit M. Kervyn, au sein de la population parisienne profondément hostile aux huguenots, la révélation de leur force, de leur nombre, de tout ce qu'on peut avoir à redouter d'eux.

Ils se répandent alors en grandes troupes dans Paris, armés et cuirassés comme pour le combat (3). Tantôt ils répètent que le bras de l'amiral coûtera quarante mille autres bras, et que s'ils n'obtiennent justice, ils se feront justice à eux-mêmes (4); tantôt ils menacent d'assaillir l'hôtel où se sont retirés les ducs de Guise et d'Aumale. Ils déclarent que s'ils rencontrent les Guise, ils les tueront, même aux côtés du roi. « Peu s'en fallut, dit l'envoyé de Venise, qu'ils n'allassent au Louvre et qu'ils ne dispersassent les gardes sous le prétexte d'y chercher les Guise; et, s'il en eût été ainsi, le frère du roi et le roi lui-même n'eussent peut-être pas échappé à leur furie (5). »

Bientôt il fut connu que Catherine de Médicis avait armé la main du meurtrier et qu'elle avait le duc d'Anjou pour complice. On soupçonnait même Charles IX. Le moment de proclamer la déchéance des Valois sembla arrivé. Le samedi 23 août au matin, le conseil des chefs huguenots se réunit. La délibération fut longue, et voici en quels termes il en est rendu compte dans une relation contemporaine. « L'amiral fit appeler son

(1) Relation italienne publiée par M. Desjardins. Id.

(2) Nunc tacite regi ipsi, nunc planius et apertius reginæ matri fratribusque minantur. Pars etiam regem adit atque ipso coram inverecunde et impudenter vulnus exprobat. Pibrac, *Epist. ad Elvidium*. Id.

(3) Tavannes.

(4) Non lasciavano però di gradare e di bravare che quel braccio dell' amiraglio costeria più di quaranta altri mila bracci. Relation de Michieli.

(5) Con pericolo che in quella furia non si fosse perdonato nè anco ai propri fratelli del re, ne al re medesimo. Même relation.

conseil, et y furent l'espace de quatre heures. La résolution fut, pour l'assurance de leur religion et conservation d'eux tous, d'exécuter promptement ce qu'ils avoient auparavant advisé et arrêté entr'eux, à savoir : lever le roi de Navarre pour roi, et tuer le roi, les reines mère et fille, messieurs d'Anjou et d'Alençon (1), mesme le chevalier d'Angoulême, frère bastard du roi, et les principaux de la faction de Guise : pour à quoi parvenir, faisoient estat de se saisir du Louvre par le quartier du prince de Béarn... Pour ce faire, ils avoient six cents gentilshommes de la religion, lesquels estoient déjà fournis d'armes nécessaires, faisant estat qu'ils pourroient attendre les trois ou quatre mille hommes qu'ils avoient déjà prests ès environs de Paris, pour le 25 au soir ou pour le plus tard le 26 au matin. Ceci étant conclus, ils convoquèrent le prince de Béarn, et M. l'amiral lui déclara que, voyant qu'il estoit au terme de ne pouvoir vivre plus longtemps, il avoit pensé un bon moyen pour donner assurance aux affaires de la religion et pour la vengeance de sa mort. Puis, de mot à autre, lui déclara qu'il convenoit d'exécuter promptement ce que dessus, lui disant pour la fin : je mourrai content, vous laissant en testament le royaume de France (2). »

Une autre relation prête à l'amiral à peu près les mêmes

(1) Frère cadet du roi.

(2) Relation aux archives de Simancas. Il en existe une copie à Paris aux archives du ministère des affaires étrangères. France, t. XII. Mgr de Menneval en a publié une traduction. — On lit aussi dans la relation anonyme conservée aux archives de Bruxelles et dans la relation des arch. nation. de Paris, K. 1489, que Coligny avait résolu de faire tuer le roi et ses frères. — Le complot huguenot est signalé par Marguerite de Valois et par le duc d'Anjou; les dépêches italiennes et espagnoles le mettent hors de doute. Il n'a été contesté que par l'auteur des Mémoires de Tavannes, qui écrivait longtemps après; mais son assertion se trouve démentie par celle de Tavannes lui-même qui, pour frapper Coligny, s'appuya sur le dessein que celui-ci avait formé ou que ses amis avaient formé pour lui. Note de M. Kervyn.

paroles adressées au prince de Navarre (1) : « Monseigneur, vous savez que j'ai été le serviteur de votre père et de votre oncle le prince de Condé. Je veux faire mon testament avant de mourir et vous laisser le royaume de France pour héritage.» Et l'on ajoute que Coligny découvrit au prince de Navarre tout ce qu'il avait préparé (2). Çuniga reproduit, dans sa correspondance avec Philippe II, ces mêmes paroles : « Ce sera mon testament ; mais il faut faire périr les auteurs de cette trahison (3). »

Une nouvelle assemblée des chefs huguenots a lieu le samedi après le dîner (4). On craint les agissements de la reine-mère ; on sait qu'elle délibère avec le duc d'Anjou et ses conseillers. Il faut hâter le mouvement, c'est-à-dire le fixer au lendemain. Il ne s'agit de rien de moins que de s'emparer du Louvre ; et des mesures immédiates sont prises pour accomplir le lendemain dimanche 24 août, à quatre heures du matin, le plan adopté. La Rochefoucauld, Briquemaut et les principaux chefs huguenots se grouperont autour de Coligny pour exécuter le complot, *por eseguir la congiura* (5). Montgomery et le vidame de Chartres réuniront de bonne heure les troupes huguenotes qui occupent le faubourg Saint-Germain. Beauvoir, Pardaillan, Piles, Moneins, s'introduisant au Louvre avec quatre-vingts gentilshommes huguenots sous prétexte de faire honneur au roi de Navarre et

(1) Pour éviter toute confusion, il importe de remarquer que le même personnage est désigné, à cette époque, tantôt sous le nom de prince de Navarre et de prince de Béarn, tantôt sous celui de roi de Navarre. Ce personnage n'est autre que le futur roi Henri IV, le mari de Marguerite de Valois.

(2) Relation espagnole citée par M. Gachard, *Bulletins de la commission d'histoire*, 1re s., t. IX, p. 562.

(3) Lettre de Çuniga à Philippe II du 23 (lisez 24) août 1572.

(4) La relation si importante conservée aux archives nationales à Paris, K. 1489, distingue nettement entre les deux assemblées de huguenots, qui, le samedi, eurent lieu le matin et l'après-midi. Note de M. Kervyn.

(5) Lettre de Petrucci, du 31 août 1572.

au prince de Condé, y tueront les gardes au signal convenu et introduiront leurs amis (1). Déjà les rôles sont distribués. Piles occupera les barrières, Moneins tuera le duc de Guise, et Briquemaut le duc de Nevers. On n'épargnera pas même le sang royal (2); on en veut surtout à Catherine de Médicis et au duc d'Anjou (3). La Rochefoucauld, montant à cheval avec deux cents gentilshommes, contiendra les bourgeois de Paris ; Montgomery secondera La Rochefoucauld, et, grâces à leurs soins, les portes de la ville resteront ouvertes pour livrer passage aux renforts que l'on attend.

Les ordres de Coligny s'exécutent. Les huguenots se pressent autour de l'hôtel de Béthisy (4). Piles avec ses amis se dirige vers le Louvre, et Téligny y introduit des armes. Interrogé à ce sujet, il répond qu'elles doivent servir au tournoi du lendemain. On réunit aussi des armes à l'hôtel de Béthisy (5). La Rochefoucauld et ses amis s'assemblant ainsi près de Coligny, Beau-

(1) Dans la relation attribuée à un gentilhomme du duc de Nemours, on dit que les huguenots, résolus à se venger, avaient chargé le capitaine Piles de passer la nuit au Louvre. Le duc d'Anjou raconta plus tard que les huguenots devaient s'emparer du Louvre, qu'ils y avaient introduit cinquante hommes armés, que le roi ne connut la vérité que peu d'heures avant le moment où ce complot devait éclater. Entretien du 9 décembre 1572 entre le roi de Pologne et l'électeur Frédéric. Note de M. Kervyn.

(2) Ed è da credere che non averiano perdonato al sangue regio. Lettre de Cavriana, du 27 août 1572.

(3) Lettre du protonotaire Brezegno, du 3 septembre 1572 (Theiner); Relation aux archives de Simancas; Lettre de Cavriana, du 27 août. Cf. la lettre de Charles IX à La Mothe Fénelon, du 22 septembre. Claude Halton mentionne aussi le projet de proclamer Henri de Navarre roi de France. Note de M. Kervyn. — « Ledict admiral s'est montré si meschant que d'avoir conspiré de faire tuer le roy, la royne sa mère, messieurs ses frères et tous les princes et seigneurs catholiques estant à leur suite, puis, cela faict, se bastir ung roy à sa dévotion. » Lettre du duc de Montpensier, du 26 août 1572.

(4) Se vedde grandissimo concorso di Ugonotti. Lettre de Petrucci, du 26 août 1572.

(5) Relation au Record Office.

voir, Piles et leurs compagnons, s'introduisant au Louvre, ne se doutaient point, comme le remarque M. Kervyn, notre guide dans tout ce récit, que les uns et les autres allaient ainsi se livrer eux-mêmes à la mort (1).

Les massacres vont commencer en effet. Mais avant de les décrire, nous avons devant nous une question souvent débattue et diversement résolue, le problème de la préméditation de la Saint-Barthélemy. Si nous consultons les témoignages contemporains, ils écartent tous cette préméditation; ils attestent qu'en présence d'un complot odieux, la Saint-Barthélémy ne fut qu'un moyen de défense odieux aussi, mais jugé nécessaire. Le duc d'Anjou, qui eut une part si considérable à ces lugubres évènements, en a attesté le caractère imprévu dans ses aveux les plus intimes (2). Le duc de Guise à son tour les attribue « à la colère soubdaine que le roy avoit de la conspiration découverte contre Sa Majesté (3). » Matthieu avait entendu raconter à Villeroy que la Saint-Barthélemy ne se fit que pour échapper à la vengeance de Coligny (4). Brantôme attribue sans hésitation aux menaces des huguenots la terrible répression qui les frappa. « Ils usèrent, dit-il, de paroles et menaces par trop insolentes qu'ils frapperoient, qu'ils tueroient : ce qui causa la mort de M. l'amiral qu'on lui procura, veu les menaces. » — « Certes, ajoute-t-il ailleurs, ceux de la religion eurent grand tort de faire telles menaces qu'on dict qu'ils faisoient, car ils procurèrent la mort de l'amiral. Que s'ils se fussent tenus coys, l'amiral s'en fust allé hors de Paris tout bellement et à son aise. »

(1) Mémoires de Tavannes.

(2) Le duc d'Anjou avait été élu roi de Pologne en 1573; il abandonna ce royaume, un an après, pour venir prendre la place de son frère Charles IX sur le trône de France. Ce fut en Pologne qu'il dicta ses célèbres *Mémoires* à son médecin Miron.

(3) Lettre du duc de Guise, du 31 août 1572. Groen, t. IV, p. 10. Citation de M. Kervyn.

(4) Matthieu, *Histoire des troubles de France.*

Les correspondances italiennes ne sont pas moins formelles. « Il était impossible, écrit le nonce Salviati, de tolérer la conduite de l'amiral (1). » Les envoyés de Florence et de Venise s'accordent à dire que l'exécution se fit à l'improviste, *all' improviso*. « Il est assez connu, dit Cavalli, que cette exécution ne fut point préparée de longue main (2). » Petrucci confirme ce témoignage : « La nécessité a tout amené à l'improviste (3). » Et il ajoute : « On dit que les huguenots étaient résolus à prendre les armes et à ne point quitter Paris sans avoir tué plusieurs grands personnages et peut-être monseigneur d'Anjou et la reine mère : c'est pour cela qu'a eu lieu la fête (4). » Cavriana rapporte que les huguenots allaient jusqu'à fulminer la mort et la destruction de la famille royale (5). Ils voulaient faire ce qui leur avait été fait (6). A leurs menaces de se rendre justice à eux-mêmes ils ajoutaient des paroles plus audacieuses qui furent la cause de leur ruine et de leur extermination (7).

Çuniga développe la même appréciation : « Si les souverains, après la blessure de Coligny, avaient laissé passer deux jours, on eût exécuté contre eux ce qu'ils ont exécuté eux-mêmes (8). »

(1) Lettre de Salviati, du 24 août 1572 (Theiner).

(2) Che ben si connobe che detta esecutione fusse risoluta all' improviso e non di lunga mano. Rel. de Cavalli.

(3) Vedendosi che la necessità ha causato questo in un subito. Lettre de Petrucci, du 31 août 1572.

(4) Ammazar molti principali e forse monsignore d'Anjou e la regina-madre, e per questo rispetto se li è fatto la festa. Lettre du même, du 25 août.

(5) E bravando sempre fulminarono morte ed esterminio di famiglie.

(6) Lettre de Cavriana, du 27 août 1572.

(7) Altre parole più brave, le quali sono state cagione del loro eccidio ed esterminio. Ibid.

(8) Si estos reyes aguardaran dos dias a ponerlo in execucion, los hereges executarian en ellos. Lettre de Çuniga, du 24 août 1572. (Arch. Nat. à Paris, K. 1530. Çuniga écrit ailleurs : « Le massacre fut un acte, non pas prémédité, mais inopiné; ils ne voulaient la mort que de l'amiral, en faisant croire que le duc de Guise en était l'auteur; ils comptaient se disculper de ce meurtre près des principaux huguenots

Saint-Gouard résumait en ces termes cette dépêche : « Don Diégo a escript que l'exécution sur l'admiral et ses adhérens estoit advenue inopinément et par contraincte, ne pouvant moins (1). » On lit aussi dans la relation adressée au duc d'Albe : « S'ils eussent attendu quatre heures à ce exécuter, l'admiral eult faict d'eulx ce que lesdicts princes feirent de luy, et eust tué le roy et messieurs ses frères (2). »

Le récit exact des faits, dit M. Kervyn, confirme ces appréciations : nous allons en reproduire l'exposé d'après lui, en usant de toute la concision dont nous sommes capable.

Catherine de Médicis avait eu le vendredi soir une conférence avec le duc d'Anjou. Ils examinèrent les moyens à opposer aux menaces qui se succédaient. Tavannes avait, il est vrai, conseillé d'appeler des troupes du fond de la Guyenne, mais cet avis n'avait point été suivi ; et l'on ne pouvait guère compter en ce moment que sur les compagnies de gardes qui se trouvaient au Louvre. Cependant il était à Paris une autre force considérable, celle de la bourgeoisie, dont Philippe II, remarque M. Kervyn, louait naguère la foi et la fidélité, et qu'on avait vu se réjouir de tous les revers des huguenots, s'affliger de tous leurs succès. A dix heures du soir, on appela au Louvre l'ancien prévôt des marchands Marcel, héritier d'un nom célèbre dans l'édilité parisienne. « On lui demanda, rapporte Michieli, s'il advenait que le roi eût besoin des hommes de Paris, sur quel nombre de bourgeois armés on pourrait compter. Marcel répondit que cela dépendrait du temps plus ou moins long qui lui serait accordé.

du royaume, de ceux d'Angleterre et des protestants d'Allemagne ; mais comme le coup d'arquebuse fut mal dirigé et comme l'amiral apprit d'où il venait, ils se déterminèrent à se découvrir et à faire ce qu'ils ont fait. » Lettre de Çuniga, citée par M. Forneron, *Hist. de Philippe II*, t. II, p. 327. Note de M. Kervyn.

(1) Lettre de Saint-Gouard, du 15 novembre 1572.

(2) Relation publiée par M. Gachard.

Dans un mois? lui répondit-on. Plus de cent mille (1), dit-il, et autant d'ailleurs qu'en voudrait le roi. Et si on les demandait dans une semaine? ajouta la reine-mère. La quantité serait dans la proportion de cent mille dans un mois, répondit l'ancien prévôt. Et si ce devait être dans un jour? Vingt mille et plus (2). »

Le samedi matin, le duc d'Anjou se rendit de bonne heure chez sa mère. Elle était déjà levée, « et ne fut pour lors, raconta le duc d'Anjou à Miron, prinse aultre délibération que de faire, par quelque moyen que ce fûst, dépescher l'admiral (3). » Catherine de Médicis donne rendez-vous à ses conseillers les plus intimes sous les ombrages des Tuileries, près de ce palais que, depuis huit ans, elle fait élever sur les plans de Philibert de Lorme; c'est là qu'elle prend « son esbat accoustumé. » Mais Téligny et La Rochefoucauld, qu'escorte une troupe nombreuse d'huguenots, l'y suivent et lui demandent justice en termes menaçants (4). Saisie de terreur, elle avertit ses conseillers de se retrouver le soir au Louvre, et fuit près du roi (5).

Quelques moments après, vers midi, le duc d'Aumale et son neveu le duc de Guise demandent audience à Charles IX. Ils le prient de leur permettre de quitter la cour puisque leur présence n'est plus agréable au roi. Charles IX leur répond avec de méchantes paroles et un visage pire encore que ses paroles, qu'ils peuvent se retirer, si bon leur semble, et que s'ils sont coupables de ce qui a été fait à l'amiral, on saura bien les retrouver (6). Peu s'en fallut, selon Marguerite de Valois, que le

(1) Davila (livre III) évalue la population de Paris à cette époque à huit cent mille habitants. Ce chiffre paraît exagéré. Note de M. Kervyn.

(2) Relation de Michieli.

(3) Relation de Miron.

(4) Dissero alla regina parole troppi insolente. Lettre de Salviati, du 24 août 1572. Salviati ajoute : « L'Ugonotti hanno sempre portato e trattato arrogantissime e in particular hieri. »

(5) Mémoires de Tavannes, p. 387, et Salviati, ibid.

(6) Mém. de l'estat de la France, t. I, p. 203.

roi ne fit arrêter le duc de Guise (1). Il ne resta à celui-ci qu'à s'éloigner en toute hâte et à aller se fortifier dans son hôtel. Les huguenots continuent à faire entendre d'altières menaces, « paroles très insolentes et de grave conséquence, » dit Cavalli; « menaces dirigées contre le ciel et la terre avec une audace et une insolence inexprimables, » ajoute Michieli.

L'anxiété de Catherine de Médicis redouble. Elle s'efforce de ramener Charles IX à elle, dit M. Kervyn, et de lui imposer comme autrefois ses craintes et ses espérances, ses ressentiments et ses haines. Elle lui expose que les huguenots se préparent à prendre les armes; qu'ils recrutent dix mille reîtres en Allemagne et six mille hommes de pied en Suisse; qu'en France les mêmes levées sont ordonnées à tel jour et en tel lieu qui leur ont été fixés. Elle ajoute que les catholiques, se voyant abandonnés par le roi, sont décidés à former une ligue

(1) « Si M. de Guyse ne se fust tenu caché tout ce jour-là, le roy l'eust fait prendre, raconte Marguerite de Valois dans ses *Mémoires*. Et la reyne ma mère ne se vit jamais plus empeschée qu'à faire entendre audit roy Charles que cela avoit esté fait pour le bien de son estat... Et bien qu'ils eussent esté très pernicieux à son estat, les renards (les chefs protestants) avoient sceu si bien feindre qu'ils avoient gagné le cœur de ce brave prince pour l'espérance de se rendre utiles à l'accroissement de son estat.. seul attrait de cette âme grande et loyale. — De sorte que, combien que la reyne ma mère luy représentoit en cet accident que l'assassinat que l'admiral avoit fait faire à M. de Guyse rendoit excusable son fils, si n'ayant peu avoir justice, il en avoit voulu prendre luy mesme vengeance; qu'aussi l'assassinat qu'avoit fait ledit admiral de Charry, maistre de camp de la garde du roy, personne si valeureuse et qui l'avoit si fidellement assisté pendant sa régence et la puérilité dudit roy Charles, le rendoit digne de tel traistement. — Bien que telles paroles peussent faire juger au roy Charles que la vengeance dudit Charry n'estoit pas sortie du cœur de la reyne ma mère, son âme, passionnée de douleur de la perte des personnes qu'il pensoit, comme j'ay dit, luy estre un jour utiles, offusqua tellement son jugement, qu'il ne put modérer ny changer ce passionné désir d'en faire justice; commandant toujours qu'on cherchast M. de Guyse, qu'on le prist, et qu'il ne vouloyt point qu'un tel acte demeurast impuny. »

sous les ordres d'un capitaine général. En cette situation le roi restera seul sans autorité. Un remède est facile pour conjurer le péril de l'état et pour éviter tant de ruines et la destruction de tant de milliers d'hommes : il ne faudra qu'un seul coup d'épée, et la mort de l'amiral, auteur de toutes les guerres civiles, suffira pour les éteindre avec lui. Cette provocation constante à la guerre civile, cette participation, tantôt à des massacres, tantôt à des crimes isolés, n'appelaient-elles point enfin un châtiment (1).

Pendant une heure et demie, Charles IX résiste aux instances de sa mère. Il repousse avec colère tous les discours où l'on s'efforce de lui peindre les périls de la situation et déclare qu'il ne permettra point qu'on touche à l'amiral (2). Catherine tente un nouvel effort en envoyant au roi le comte de Retz qui s'évertue à refroidir ce zèle qui s'est révélé si impétueux et si ardent pour la cause protestante. « Sire, dit-il au roi, n'entendez-vous pas ces clameurs qui retentissent dans les rues? Ne reconnaissez-vous pas les voix qui ont déjà résonné à Amboise et à Meaux (3)? » Ses paroles restent impuissantes.

Alors d'importantes révélations se succèdent. Un gentilhomme picard, naguère gouverneur de Doullens pour le prince de Condé, le seigneur de Bouchavannes accourt au Louvre, raconte ce qui s'est passé dans le conseil des huguenots et demande que, pour prix de ce service, on lui fasse grâce de la vie. Antoine de Gramont suit Bouchavannes; ses révélations sont les mêmes (4).

(1) Mémoires de Tavannes, pp. 387 et 390. D'après la relation anglaise conservée au Record Office, Catherine représenta à Charles IX que Coligny voulait leur perte, *to destroy them all*. Note de M. Kervyn.

(2) « A ce que je luy ay ouy depuis dire à luy-mesme, il y eut beaucoup de peine à luy faire consentir. » Mémoires de Marguerite de Valois.

(3) Mémoires de Tavannes.

(4) Catherine de Médicis raconta à Walsingham qu'elle avait été prévenue de l'intention des huguenots de saisir les portes du Louvre. Digges, lettre de Walsingham, du 24 septembre 1572. — Pibrac mentionne aussi ces révélations de personnages qui avaient assisté au

Une relation contemporaine rapporte que Marguerite de Valois, à peine mariée depuis cinq jours, remarqua les préoccupations du prince de Navarre et qu'elle obtint de lui l'aveu de ce qui se préparait. On ajoute qu'elle ne se contenta pas de l'adjurer de ne pas souiller ses mains du sang de ses frères, mais qu'elle crut devoir en avertir immédiatement Charles IX et sa mère (1).

Selon une autre relation, le prince de Navarre était rentré vers six heures au Louvre et ne faisait que soupirer. S'étant retiré près d'une fenêtre avec Marguerite, il lui déclara qu'il ne pouvait laisser exécuter contre un prince qui lui était allié de si près une semblable entreprise, « bien que ce fust avec si asseurée espérance de se faire si grand roy; » et, d'après cette version moins digne de foi, selon M. Kervyn, Marguerite serait allée avec son assentiment tout révéler à la reine-mère (2). Ce qui parait plus vraisemblable, ajoute l'historien, c'est que Marguerite de Valois en avouant la part prise au complot par le roi de Navarre, demanda qu'il fût épargné (3).

conseil des chefs huguenots et qui firent connaître toutes les mesures adoptées pour l'exécution du complot. — A la suite de ces révélations, l'ordre fut donné d'épargner Bouchavannes et Gramont. Dupleix; de Thou. — Dans plusieurs relations on parle d'un troisième avis qui fut donné à Charles IX; il provenait, paraît-il, de Jean de Durfort, seigneur de Duras. Note de M. Kervyn.

(1) Relation publiée par M. Gachard, *Bulletins de l'académie de Belgique,* t. IX, 1re partie, p. 562.

(2) Relation aux archives de Simancas. La lettre de Çuniga du 23 (24) août 1572 (Arch. Nat. à Paris, K. 1530), la relation anonyme (Arch. Nat. K. 1489) et Claude Haton mentionnent aussi l'avis donné par Marguerite.

(3) Brantôme, auquel on doit ce récit, le tenait, paraît-il, de Marguerite elle-même. Il ajoute qu'elle obtint difficilement de Charles IX la vie du prince de Navarre. Marguerite de Valois a passé sous silence et sa révélation et sa démarche pour sauver la vie de son mari, mais son témoignage sur le complot huguenot est précis : « Pardaillan découvrit par ses menaces la mauvaise intention des huguenots, et la reyne vit que cet accident avoit mis les affaires en tels termes que, si l'on ne prévenoit leur dessein, la nuit mesme ils attenteroient contre le roy et elle. »

Au même moment un bruit de pas résonnait sous les voûtes du Louvre. C'était le capitaine Piles, l'un des chefs les plus audacieux des huguenots (1), qui arrivait avec ses amis, comme cela avait été convenu, pour rejoindre le prince de Navarre et ne plus quitter le Louvre. Sa parole est altière, son geste menaçant. Il annonce que l'amiral va mieux et qu'on aura bientôt raison de l'arquebusade; puis, s'adressant au roi, il répète la menace ordinaire : « Sire, si vous ne nous faites pas justice, nous nous ferons justice à nous-mêmes et une justice si sanglante, que jamais nos ennemis n'auront envie de nous faire outrage (2). » Le capitaine Piles était l'un des huguenots que Charles IX aimait le plus, on l'avait vu s'exercer avec lui à nager dans la Seine (3); mais ce langage émeut le roi, dont l'esprit, à la vue de ces armes, au bruit de ces clameurs, évoque les sinistres images que le comte de Retz venait d'éveiller dans ses souvenirs. Il se croit à Meaux poursuivi par ces mêmes huguenots et fuit chez sa mère.

Catherine, se trouvant seule avec le roi, juge le moment favorable pour tenter un nouvel effort. Elle fait appel à son honneur, à son courage : « Sire, lui dit-elle, trembleriez-vous devant les huguenots (4)? » Et comme Charles IX résiste encore, elle demande en pleurant qu'il lui soit permis de quitter avec le duc d'Anjou un pays où leurs jours sont en danger. Enfin

(1) Au mois d'octobre 1569, Piles était pour les huguenots gouverneur de Saint-Jean-d'Angely.

(2) « J'ai appris de plusieurs qui avoient cognoissance des affaires d'estat les plus secrètes et même des plus favoris et chéris de la reine-mère que le roy désiroit employer l'admiral à la guerre contre l'Espagne en Navarre et en Flandres; mais qu'après l'insolence des religionnaires luy fit prendre un parti contraire; car le sieur de Piles accompagné de huit cens gentilshommes ou gens d'exécution de sa faction vint trouver Sa Majesté et luy dit audacieusement que si elle ne leur faisoit promptement justice, ils se la feroient à eux-mêmes si sanglante que leurs ennemis n'auroient jamais envie de leur faire outrage. » Dupleix.

(3) Brantôme.

(4) Relation de Cavalli.

Charles IX cède, et désormais sa mère disposera de lui et lui dictera toutes ses volontés (1). Elle l'entraîne avec elle au conseil où l'on va délibérer sans retard sur les mesures à prendre et où siègent en ce moment les ducs de Montpensier et de Nevers, le maréchal de Tavannes, le comte de Retz, Birague et Morvillier. C'est ce qu'on appela le conseil des six.

Le comte de Retz, prenant le premier la parole, expose la situation. Les huguenots n'accusent plus les Guise, mais la reine-mère, le duc d'Anjou et le roi lui-même. Ils sont prêts à prendre les armes, et il n'y a pas une minute à perdre pour déjouer leurs funestes projets. Le maréchal de Tavannes, qui a seul arrêté le flot des huguenots à Jarnac et à Moncontour, et qui paraît avoir occupé le premier rang dans ce conseil, se déclare pour l'action immédiate. La guerre contre les huguenots est inévitable. Il vaut mieux gagner la bataille à Paris que de s'exposer à la perdre hors de Paris. La mort de quelques hommes est licite, si elle doit sauver un million de pauvre peuple, et les auteurs des complots d'Amboise et de Meaux ne peuvent se plaindre qu'on emploie contre eux les mêmes armes (2). Il faut opter entre la résolution d'aller combattre les huguenots en pleine campagne, et celle de frapper isolément non pas un homme, « mais une beste furieuse et irréconciliable, qui a perdu toute crainte de Dieu et des hommes (3). »

Tavannes, dit M. Kervyn, est resté, dans sa rude franchise, chargé devant la postérité d'une responsabilité aussi pesante que celle qui pèse sur Catherine de Médicis. Intrépide soldat, sujet toujours fidèle du roi à qui il disait qu'il n'avait que deux

(1) « Il y fut tant poussé de la reyne et persuadé du mareschal de Raiz qu'il s'y laissa aller et y fut plus ardent que tous », dit Brantôme.— Ce fut le samedi vers quatre ou cinq heures qu'une résolution fut prise, selon un mémoire conservé à Paris, Biblioth. Nation., f. franç., 12795. Note de M. Kervyn.

(2) Mémoires de Tavannes, pp. 387 et 390.

(3) Relation de Bellièvre.

choses à offrir, son cœur et son épée, il avait flétri l'attentat du 22 août, mais il conseilla sans hésitation la Saint-Barthélemy, et, loin de s'en accuser, il déclarait qu'il ne s'en était jamais confessé, car il n'y avait vu qu'un acte de défense imposé par une urgente nécessité (1).

Telle était l'émotion de Morvillier qu'il ne pouvait trouver une parole. « C'est une affaire grave, dit-il après quelques moments de silence, il faut de la réflexion et non point une décision précipitée ; » mais quand on lui eut exposé le péril, il répondit en soupirant : « S'il en est ainsi, il faut frapper les huguenots (2). » « Les menaces, dit Tavannes, imposent au conseil la nécessité de tuer tous les chefs (3). » On mit toute honte de côté, écrit le nonce Salviati, et on résolut de faire périr Coligny et les autres chefs du parti avec lui (4.

Autant Charles IX avait été lent et difficile à persuader, autant « il passoit outre, » depuis qu'il avait cédé. Répétant son juron habituel, il alla jusqu'à dire, d'après le récit du duc d'Anjou : « Puisqu'on trouve bon de tuer l'amiral, je le veux aussi, mais qu'on tue aussi tous les huguenots de France afin qu'il n'en reste pas un seul qui puisse me reprocher ce que j'aurai fait (5). » Mais le conseil sentit qu'il fallait des limites à cette sanglante répression. Le comte de Retz voulait qu'on y comprît le prince de Navarre et le prince de Condé. Nevers et Birague gardaient le silence et n'osaient le contredire. Tavannes et Morvillier, les

(1) Mémoires de Tavannes.

(2) Cavriana, lettre du 27 août 1572. La résistance de Morvillier est mentionnée dans une lettre de Petrucci, du 31 août 1572. Il disait, quelques jours après, qu'il eût voulu mourir dix ans plus tôt. Relation anglaise. — Note de M. Kervyn.

(3) Mémoires de Tavannes.

(4) *Deliberono de battare la vergogna da banda et di farlo ammazare insieme con li altri.*

(5) Relation de Miron Cf. Mém. de Tavannes et Mém. de Nevers, t. I, p. 223. Une note conservée à Londres place, comme cela est le plus vraisemblable, ces paroles dans la soirée du 23 août. Note de M. Kervyn.

seuls Français, remarque M. Kervyn, qui aient assisté à ce conseil composé d'Italiens (1) et convoqué par une reine italienne, se font honneur d'avoir combattu cet avis et d'avoir ainsi sauvé les deux princes. Catherine elle-même put dire qu'elle ne prenait que six morts sur sa conscience (2).

Pendant la nuit du 23 au 24 août, le conseil des six siégea sans interruption. Le plan adopté comprenait trois points principaux : la mort de Coligny et des principaux chefs huguenots logés autour de lui, celle des capitaines qui s'étaient introduits au Louvre et entouraient les princes de Navarre et de Condé, enfin le combat à livrer aux hommes d'armes qui occupaient le faubourg Saint-Germain. Mais il ne s'agissait pas seulement de dominer à Paris, il fallait assurer l'obéissance au roi dans la France tout entière : des ordres furent transmis dans les villes les plus importantes du royaume pour qu'on mît partout la main sur les chefs huguenots (3).

Catherine se hâta d'appeler au Louvre le jeune duc de Guise. Selon quelques historiens, il accepta avec ardeur la mission de venger son père; selon d'autres témoignages plus dignes de

(1) Albert de Gondi, maréchal de Retz, était né à Florence, avait suivi Catherine de Médicis en France, et s'était avancé rapidement par la protection de cette princesse. — Louis de Gonzague, troisième fils du duc Frédéric II de Mantoue, était devenu duc de Nevers, en 1565, par son mariage avec Henriette de Clèves. — René de Biragne, d'une maison noble et ancienne de Milan, s'était retiré en France pour échapper à la vengeance de Louis Sforce. François I[er] le fit conseiller au parlement de Paris, puis surintendant de la justice. Charles IX lui donna la charge de garde des sceaux en 1570. — Reste le duc de Montpensier, Louis de Vendome, qui avait épousé la sœur du connétable de Bourbon. J'ignore de quel chef M. Kervyn en a fait un Italien.

(2) Mémoires de Tavannes.

(3) Ces ordres furent transmis, non par écrit, mais par des agents. « Quelque mandement verbal que j'aie pu faire à ceux que j'ai envoyés lorsque j'avois juste occasion de m'altérer et craindre quelque sinistre évènement, ayant su la conspiration que faisoit à l'encontre de moi l'amiral, je révoque tout cela. » Lettre de Charles IX à Mandelot, du 28 août 1572. Note de M. Kervyn.

foi, au jugement de M. Kervyn, ce fut Catherine de Médicis qui l'excita par ses discours à prendre sur lui une tâche que sans doute il avait comprise autrement (1). C'était à Henri de Guise, disait-on, qu'il appartenait de présider à l'exécution de celui qui avait armé contre son père le bras de Poltrot. Brantôme, dit encore M. Kervyn, si profondément pénétré de l'esprit de son temps, n'a qu'à le louer à cet égard : « comme un brave fils, il se vengea comme il falloit. »

Le prévôt des marchands Charon fut également appelé au Louvre. Brantôme raconte que celui-ci fit de grandes difficultés et allégua des scrupules de conscience, mais que menacé par Tavannes de la colère du roi et vivement intimidé, il s'écria : « Hé ! le prenez-vous là, sire, et vous, monsieur? Nous vous jurons que vous en oyrez nouvelles, car nous mènerons si bien les mains à tort et à travers qu'il sera mémoire à jamais de la feste de la Sainct-Barthélemy, très bien chômée. » Cette assertion mérite peu de confiance, selon M. Kervyn, qui reprend son récit, dit-il, d'après de meilleures sources. Charles IX reçut le prévôt des marchands et lui dit que les huguenots conspiraient contre sa personne; puis il lui ordonna de saisir les clés des portes, de mettre des bateaux sur la Seine afin d'empêcher toute fuite de ce côté, de tendre les chaînes dans les rues, d'armer les bourgeois et de tenir l'artillerie de la ville prête sur la place de Grève (2).

Le récit de Michieli est ici le plus complet, dit toujours Mr. Kervyn. « On fit prêter au prévôt des marchands le plus strict serment sur le silence et sur le secret qu'il devait tenir; il lui fut commandé de donner l'ordre aux chefs des quartiers

(1) Selon un autre récit, ce fut Charles IX qui donna au duc de Guise l'ordre formel de tuer Coligny. Relation italienne du 24 août 1572, publiée par M. Desjardins. « En estant adverti du roy, » dit Brantôme. Note du même.

(2) Registre de l'hôtel de ville de Paris Bibl. Nat., portef. Fontanieu, vol. 324-326. Id.

que, la même nuit, sous le même serment, ils s'arrangeassent de manière, chacun dans sa demeure, à être prêts, armes et lumière en main. Ce fut exécuté avec une telle précaution et un tel secret que l'un ne savait pas ce que faisait l'autre. Aucun ne pouvant arriver à savoir de quoi il était question, chacun apportait une attention d'autant plus grande à l'évènement (1). »

Il fut convenu que les bourgeois prêteraient main forte contre les huguenots si ceux-ci cherchaient à résister, notamment au faubourg Saint-Germain ; et, pour qu'ils pussent plus aisément se faire reconnaître, on décida qu'ils auraient au bras droit, soit une manche de chemise, soit un mouchoir blanc, et de plus une croix blanche sur le chapeau. Le cri de ralliement était : « Vive Dieu et le roi (2) ! » Le signal devait être donné à l'aube par l'horloge du palais (3).

Catherine de Médicis, désormais rassurée, vint retrouver la jeune reine et les dames de la cour dans l'appartement où elles veillaient. « Les huguenots, leur dit-elle, comme je l'ai su par trois avis, avoient résolu de tuer le roi et moi. Nous n'avons plus rien à craindre (4). » Puis elle se retira et se trouva seule devant sa résolution au moment où celle-ci allait s'accomplir. Au moment suprême, dit M. Kervyn, Catherine hésite ; elle voudrait reculer et envoyer un gentilhomme vers le duc de Guise pour le retenir près d'elle (5) ; mais déjà deux compagnies de gardes ont quitté le Louvre pour entourer l'hôtel de Béthisy.

Cependant Charles IX, continue l'historien, a entendu se succéder, comme un glas funèbre, les douze coups de minuit.

(1) Relation de Michieli.
(2) Lettre de Cavriana, du 27 août 1572 ; Davila, e. v.
(3) Dupleix.
(4) Lettre citée de Cavriana.
(5) Relation de Miron. M. Gandy, dans une dissertation sur la Saint-Barthélemy, a émis l'opinion que, si au dernier moment Catherine de Médicis n'osa pas ajourner l'exécution de son dessein, ce fut de crainte d'appeler sur elle la colère de la bourgeoisie catholique de Paris, qui lui était fort hostile. Note de M. Kervyn.

A peine couché (1), il se lève et fait appeler sa mère. Si celle-ci est hésitante, le roi au contraire se montre impatient; il craint, en se souvenant de la journée de Meaux, d'être surpris par ses ennemis au lieu de les surprendre; et, devançant le moment convenu, il donne, à deux heures du matin, l'ordre de sonner le tocsin à Saint-Germain-l'Auxerrois. La cloche de la tour de l'horloge répond aussitôt : c'est le signal de ce qu'on appellera les Matines de Paris.

Déjà le duc de Guise et le duc d'Aumale ont quitté le Louvre. Avec eux se trouvent le bâtard d'Angoulême, Tosinghi et Besme. « Aujourd'hui, s'écrie le duc d'Anjou, nous ne manquons pas de monde pour exécuter le fait (2). » Le duc de Guise se dirige vers l'hôtel de Béthisy (3). On y brise les barreaux d'une fenêtre; on y pénètre malgré une barricade de bancs et de coffres entassés à la hâte. Cinq ou six des Suisses, de la garde du prince de Navarre, qui étaient là pour défendre Coligny, se font tuer plutôt que de l'abandonner; mais l'exemple de la trahison est donné par Cosseins et les gardes du roi qui étaient avec lui. Cosseins a été gagné par Catherine de Médicis, et il donne la main aux assaillants (4).

Déjà Besme et Tosinghi montent l'escalier; Coligny entendant du bruit et croyant à quelque mouvement dans la rue, s'est levé précipitamment. « Que demandez-vous, messieurs (5)? » dit-il

(1) Charles IX, d'après les relations contemporaines, ne resta couché que pendant deux heures.

(2) Voi vedete che hora ho gente da farla. Lettre de Petrucci, du 31 août 1572.

(3) Le duc de Guise, en sortant du Louvre, dit Petrucci, fit remarquer à ceux qui l'accompagnaient que l'exécution des ordres du roi était urgente.

(4) D'après Brantôme, ce fut Charles IX qui fit entrer Cosseins dans le complot.

(5) « J'ai souvent ouy dire à un sien domestique présent à ce spectacle que son maistre s'estant levé du lict avec sa robe de chambre sur sa chemise, les assassins s'acharnèrent d'abordée sur luy avec tant de furie qu'il n'eut temps de dire que ces quatre mots : que demandez-vous, messieurs? » Dupleix.

à ceux qui s'avancent vers lui; mais ces paroles, remarque M. Kervyn, étaient trop simples pour être enregistrées par l'histoire, et on en a placé dans sa bouche d'autres plus éloquentes adressées à Besme : « Jeune homme, respecte ma vieillesse (1); » ou bien : « Tu devrais respecter mes cheveux blancs. Fais ce que tu veux. Tu ne peux qu'abréger fort peu ma vie (2); » ou bien encore : « Jeune homme, ne souille point tes mains dans le sang d'un si grand capitaine (3). » Les spadassins, sans répondre, criblent Coligny de blessures. « Est-il mort? » crient ceux qui, avec le duc de Guise, sont restés au pied de l'escalier; et, malgré un dernier effort de Coligny expirant, qui saisit l'appui de la fenêtre, le capitaine Cosseins le précipite dans la cour (4).

Le cadavre de l'amiral fut placé sous les yeux du duc de Guise (5). « Tombé, il assouvit, dit Tavannes, les yeux du fils dont il avoit fait tuer le père. » Le duc se retire bientôt; les autres sont moins pressés. C'est Biesme qui se vante d'avoir immolé la victime; c'est Tosinghi qui lui arrache, pour s'en faire un trophée, une chaîne d'or à laquelle est attachée une médaille avec ces mots : *Paix asseurée ou victoire entière et honneste* (6). On le dépouille de ses vêtements; puis on l'abandonne ignominieusement sur la paille d'une écurie (7). « Ainsi, dit Brantôme, vit-on jadis devant Troye les moins vaillans braver autour du corps d'Hector à mort; ainsi voit-on au désert les plus timides animaux braver autour d'un grand lion, gisant

(1) Relation de Michieli; Relation d'Olargui; Rel. an., Arch. Nat. à Paris. K. 1489.

(2) Davila, l. v; de Thou (d'après Jean de Serre).

(3) Discours merveilleux de la vie de Catherine de Médicis.

(4) Relation aux archives de Bruxelles.

(5) M. de Guyse ne le fist qu'ore garder seulement sans luy faire outrage, dit Brantôme.

(6) Sur cette médaille, voyez Castelnau, l. VII. ch. VI. Note de M. Kervyn.

(7) Relation aux archives de Bruxelles.

dessus le sable.. Ceux aussi (et des plus grands) qui craignoient ce grand admiral et qui à teste basse s'inclinoient à lui auparavant, bravoient et triomphoient très arrogans autour de ce pauvre tronc. »

D'autres souvenirs se présentaient peut-être à l'esprit de quelques-uns de ceux qui l'avaient frappé. On racontait que, lorsqu'en 1569 il faisait périr les catholiques sur les bûchers d'Angoulême, un religieux attaché à une poutre graissée de soufre, comme un de ces flambeaux vivants qu'avait créés l'imagination de Néron, jeta à l'amiral ces dernières paroles : « Souvenez-vous de Jézabel meurtrière des prophètes. Vous serez jeté par une fenêtre et traîné au gibet, et vous souffrirez, mort ou vif, toutes les indignités et les cruautés que vous exercez maintenant sur les serviteurs de Dieu (2). » C'était d'ailleurs, ajoute M. Kervyn, une conviction profondément gravée dans le cœur du peuple et qu'exprimait dès le lendemain du crime de Poltrot l'ambassadeur d'Élisabeth : « Un jour viendra où Coligny à son tour sera assassiné pour expier l'assassinat du duc de Guise. »

D'autres seigneurs huguenots étaient logés autour de l'hôtel de Béthisy. Parmi eux se trouvaient les six qu'avait désignés Catherine de Médicis. Le bâtard d'Angoulême sort de l'hôtel, impatient d'achever la tâche fatale (1). Le premier qui périt après Coligny fut La Rochefoucauld qu'on immola avec ses deux fils. Il était le beau-frère du prince de Condé; le souvenir de ses exploits à la journée de Saint-Quentin ne le protégea point. Téligny, en apprenant la mort de l'amiral, avait fui de maison en maison. On le découvre dans un grenier; on le frappe à coups d'épée; on le précipite du toit dans la rue (3). Le même sort atteignit d'autres gentilshommes huguenots. Ils s'étaient

(1) Mézeray, t. III, p. 190.
(2) Lettre de Petrucci, du 25 août 1572.
(3) Relation anglaise. Record Office.

réunis autour de Coligny pour le défendre : ils périrent avec lui.

Le prince de Navarre s'était levé avant le jour. Il se dirigeait vers le jeu de paume, quand on vint lui annoncer, ainsi qu'au prince de Condé, que le roi les appelait. Piles et Moneins voulurent les suivre, mais les gardes qui se trouvaient à la porte les empêchèrent d'entrer. « Adieu, mes amis, leur dit le prince de Navarre en se retournant vers eux. Dieu sait si nous nous verrons encore (1). » Le roi se contenta de dire aux deux princes que Coligny, auteur de toutes les séditions, avait subi le châtiment mérité, qu'il connaissait la part prise par eux à la rébellion, mais qu'il consentait à leur pardonner, si eux-mêmes se soumettaient à toutes ses volontés. Selon les uns, le prince de Navarre était si ému qu'il ne trouva pas une parole; selon d'autres, il répondit fort humblement qu'il n'avait d'autre désir que de mourir aux pieds du roi (2). Condé répliqua avec plus de hardiesse, mais le roi lui imposa silence (3).

L'un des premiers ordres de Charles IX avait été que le duc de Montpensier, suivi des archers, visitât avec soin non seulement toutes les galeries, mais aussi les appartements des deux princes. Il n'avait pas oublié l'avis qu'on lui avait donné que plusieurs seigneurs huguenots ne s'étaient introduits au Louvre que pour en ouvrir les portes à leurs amis (4). Le roi recommanda de ne faire grâce à aucun; il désigna spécialement le capitaine Piles, qui l'avait menacé peu d'heures auparavant, et le prévôt d'Orléans Jérôme Grolot, qui, en 1557, avait livré cette ville aux huguenots (5).

(1) Cavriana, lettre citée.

(2) Relation italienne publiée par M. Desjardins.

(3) Lettre de Cavriana.

(4) Leurs Majestés ne se pouvoient garder de peur dans le Louvre. Tous huguenots indifféremment sont tués sans faire aucune deffence. Les gentilshommes et capitaine couchés en la chambre du roy en sont tirés et tués. Mémoires de Tavannes.

(5) Lettre de Salviati, du 24 août; Relation aux Arch. Nat. à Paris, K. 1489.

Beauvoir, ancien gouverneur du prince de Navarre, périt l'un des premiers frappé dans son lit. Tout le palais retentit du cri « Tue ! Tue ! » Les seigneurs huguenots ne peuvent se défendre; on les amène successivement dans la cour où M. d'O, mestre de camp du régiment des gardes, a formé deux haies de soldats. A mesure que les prisonniers paraissent, on les abat à coups de piques. Ainsi périrent Piles, Moneins, les deux Pardaillan (1). Le prince de Navarre s'émeut au cri de ses amis : « C'est l'ordre du roi, » se contente-t-on de lui répondre.

Un homme couvert de sang s'est précipité dans la chambre de Marguerite de Valois, en criant : « Navarre ! Navarre ! » C'était un gentilhomme blessé, nommé Leyran, que poursuivaient quatre archers. La généreuse princesse le sauva, et, allant se jeter aux pieds du roi, sauva encore Miossens, premier gentilhomme de son mari (2).

Charles IX, en hâtant le signal donné par le tocsin de Saint-Germain l'Auxerrois, avait laissé trop peu de temps à Charon pour assembler les bourgeois. Deux mille à peine se rallièrent autour du duc de Guise, à qui ils amenèrent trois pièces d'artillerie. Quelques compagnies de gardes s'y joignirent, et l'on se hâta de se diriger vers le faubourg Saint-Germain. Déjà Montgomery et le vidame de Chartres avaient réuni au Pré-aux-Clercs quinze cents cavaliers huguenots ; mais dès qu'ils aperçurent les troupes du duc de Guise, ils piquèrent de l'éperon et gagnèrent la campagne (3). On avait répandu le bruit qu'en d'autres quartiers de Paris les huguenots se fortifiaient dans leurs maisons. Le duc d'Anjou parcourt les rues avec huit cents chevaux, mille fantassins et quatre pièces d'artillerie ; mais il ne rencontre de résistance nulle part et rentre au

(1) Mémoires de Marguerite de Valois; Lettre de Cavriana; Relat. aux Arch. Nat. à Paris.

(2) Mém. de Marguerite.

(3) Relation italienne publiée par M. Desjardins.

Louvre (1). Quant au duc de Guise, il est sorti de Paris pour atteindre le vidame de Chartres et Montgomery ; mais c'est en vain, car ils poursuivent, sans s'arrêter, leur route jusqu'aux bois de Montfort-l'Amaury.

L'aube répand ses naissantes lueurs sur cette scène ensanglantée. Les cris redoublent ; la soldatesque pénètre de maison en maison pour y égorger les huguenots qu'elle découvre, et arquebuse ceux qui fuient dans les rues (2). Elle n'obéit plus au duc d'Anjou, et Cosseins lui-même est désormais impuissant à l'arrêter. En même temps se lève la plèbe ; ses cris de fureur et de vengeance étouffent tout autre bruit. Ces huguenots que l'on poursuit ne sont-ce pas ceux qui, récemment encore, lors de la journée de Meaux, annonçaient le sac de la capitale ? Ces richesses, qu'ils étalaient aux noces du prince de Navarre, ne sont-elles pas les dépouilles des catholiques ou le produit sacrilège de la profanation des églises ? Vingt ans de haines profondes ont préparé ce jour de vengeance (3) : il sera aussi cruel que spontané. On dirait une ville prise d'assaut et livrée à toutes les fureurs de la guerre. On tue par haine et par vengeance ; on tue aussi au hasard pour se gorger de butin (4). Les cadavres s'amoncellent dans les rues ; la foule les porte au Préaux-Clercs, « où l'on jecte les bestes mortes (5), » les précipite dans la Seine ou les traîne hors de l'enceinte de la ville dans les champs, où ils deviendront la proie des chiens et des oiseaux.

On ne connut jamais exactement le nombre des victimes, dit M. Kervyn. Claude Haton en indique sept mille ; la relation

(1) Lettre de Cavriana.

(2) La garde du roy entroit de maison en maison des huguenots, les tuans et harquebouzans ceulx qu'ils trouvoient par les rues. Rel. inéd., archives de Bruxelles. Citation de M. Kervyn.

(3) Tout ceci est nettement articulé dans la relation de Bellièvre, dit M. Kervyn.

(4) « La populace s'est livrée au pillage avec une incroyable avidité. » Salviati, lettre du 24 août. « C'est la furie populaire, » dit Tavannes.

(5) Relation publiée par M. Gachard ; Lettre de Cavriana.

anglaise environ trois mille ; Petrucci trois mille ; Çuniga aussi trois mille ; Michieli deux à quatre mille ; Tavannes et de Thou deux mille. D'après Cavriana, on n'en comptait le dimanche à midi que quinze cents. Petrucci ajoute que la valeur du butin dépassa six cent mille écus.

Le Taciturne racontait qu'à la Saint-Barthélemy il était mort cinq ou six cents nobles huguenots (1). L'exagération est évidente : il n'en périt que cinquante au plus. La plupart étaient montés à cheval et avaient fui avec Montgomery et le vidame de Chartres. Beaucoup d'autres furent protégés par les seigneurs catholiques. A ces gentilshommes tués il faut ajouter quelques magistrats, quelques hommes de science et de lettres, qui furent frappés, non point à raison de leurs talents, mais comme les actifs agents du parti huguenot. Ainsi périrent le président de la Place, le maître des requêtes Villemaur, le principal du collège de Presle, Ramus (2), cet ennemi célèbre d'Aristote et de la scholastique.

Le duc de Guise, porte la relation anglaise, ne se montra point sanguinaire. Il ne tua aucun huguenot, mais au contraire il en sauva plusieurs (3). Il disait ouvertement qu'il se réjouissait de la mort de l'amiral son ennemi, mais que le roi avait fait périr des seigneurs qui auraient pu lui rendre service. Ce fut chez la mère du duc, la duchesse de Nemours, que Briquemaut chercha un refuge. Tavannes sauva Béthune et Neuville, qui, depuis, sous les noms de Sully et de Villeroy, furent les ministres de Henri IV, Baignac, Lavardin et d'autres (4).

Catherine de Médicis, qui, au moment même où elle se vantait de servir la cause du roi d'Espagne, n'avait jamais renoncé à

(1) Groen, t. III, p. 504.

(2) Ramus avait servi d'agent secret à Briquemaut (Record Office, 25 décembre 1570). Note de M. Kervyn.

(3) « The duke of Guise himself is not so bloody, neither dit he kill any man himself, but saved divers. »

(4) Mémoires de Tavannes.

ses rêves d'alliance intime avec Élisabeth, avait ordonné qu'on ne fît aucun mal aux Anglais. Ainsi fut sauvé Philippe Sidney, nommé par Charles IX l'un des gentilshommes de sa chambre. On n'épargna point les gueux, qui déjà en grand nombre s'étaient rendus à Paris pour se ranger sous les drapeaux de Coligny et coopérer à l'entreprise des Pays-Bas. Beaucoup de Flamands périrent (1). Mais ceux que poursuivait surtout le peuple, c'étaient ces vagabonds de toutes les provinces, comme les appelle Claude Haton, soldats avides de pillage, à qui l'on avait déjà à deux reprises promis le sac de Paris. On croyait tout avoir à craindre d'eux, et par cela même on croyait avoir le droit de tout leur faire souffrir.

Charles IX resta longtemps enfermé dans sa chambre. Il recevait d'heure en heure des messages qui lui annonçaient ce qui se passait au dehors. « Maintenant, disait-il, je serai roi et je serai obéi (2). » Il faisait bon visage et plaisantait (3). Vers sept heures du matin, il passa dans les appartements d'où l'on avait vue sur la Seine. Était-il accouru là pour avoir le triste spectacle de ceux qui, cherchant à échapper à la mort, rougissaient le fleuve de leur sang (4)? Prit-il lui-même une arquebuse et tira-t-il sur les fugitifs? Brantôme l'a cru, les pamphlets protestants l'ont répété, Mendoça témoin plus impartial le dit aussi; mais il semble, au jugement de M. Kervyn, en acceptant le récit d'Agrippa d'Aubigné, qu'il suffise d'admettre que, par l'ordre du roi, on tira quelques arquebusades de la galerie du Louvre sur les huguenots qui traversaient la Seine. Il paraît même que, dans la journée du 24 août, Charles IX montra de la pitié pour les victimes. Non seulement il accorda aux prières de Marguerite de Valois la vie de Miossens, de Leyran et du valet de chambre Armagnac, mais il sauva aussi le savant

(1) Molti Fiamminghi. Lettre de Cavriana.
(2) Lettre de Cavriana.
(3) Faceva buon viso e burlavasi del mondo.
(4) Relation de Michieli.

Languet (4). Lorsque le prévôt de Paris vint exposer au Louvre que le peuple se soulevait de toutes parts et réclamait à grands cris l'extermination des huguenots, Charles IX n'hésita pas à approuver ses efforts pour rétablir l'ordre. Dans l'après-midi, une proclamation royale ordonna de cesser toutes les violences, et le duc de Nevers, accompagné du bâtard d'Angoulême, chevaucha de rue en rue pour que l'on obéît à ce commandement (5).

Les efforts restèrent impuissants (6). Le carnage ne cessa point l'après-midi du dimanche; le lundi, il reprit dans plusieurs quartiers; il continua même les jours suivants, en même temps qu'à Orléans, à Lyon et ailleurs se renouvelaient les massacres de Paris (1). Le meurtre de Coligny avait ouvert ces scènes de

(1) Lettre de Renieri, du 30 mai 1580.

(2) Relation de Michieli.

(3) Registres de l'hôtel de ville. Le 29, les désordres duraient encore : un conseil fut établi à l'hôtel de ville pour y mettre un terme. Note de M. Kervyn.

(4) « Tous les huguenots à la Charité ont esté tués par la compagnie de monsg[r] de Nevers, qui s'estoit emparé de la dite ville, et si ont pillé toutes les maisons des huguenots. Le seigneur de Flory avecque nombre de chevaulx pensoit surprendre Vezelet, mais les catholicques estoient premiers advertis, qui y ont pourveu. A Lyon l'on a tué XVII ministres et environ mil ou douze cents huguenots, à Bordeaux dix-huit conseilliers, deux présidents, dont le premier estoit le sieur de Largebaton, bastard, comme l'on disoit, du feu roy François, et le procureur général et ung advocat du roy, ensemble grand nombre de peuple. » Lettre du 12 septembre 1572. Arch. de Bruxelles. Citation du même. — Je lis ce qui suit dans un historien récent : « Dans les provinces, on suivit malheureusement l'exemple de la capitale, sans en avoir reçu l'ordre de la cour. Une foule de huguenots y furent massacrés. Il est difficile d'indiquer le nombre des victimes de ces scènes d'horreur; un écrivain protestant, La Popelinière, le fixe à deux mille, mais toutes les évaluations ne peuvent reposer que sur des conjectures. Heureusement que, dans beaucoup de villes, le clergé, qui réprouvait ces exécutions barbares, donna asile aux huguenots. A Toulouse, les couvents furent transformés en lieux de refuge; à Romans, les catholiques délivrèrent cinquante-trois détenus sur soixante; à Bordeaux, prêtres et laïques s'empressèrent à l'envi de protéger ceux qui étaient menacés; de même à Nimes, où cependant les huguenots avaient massacré, à deux reprises, leurs concitoyens catholiques. » Edm. Desmolins, *Histoire de France*, t. III, pp. 175-176.

désolation ; une dernière insulte à ses restes sanglants devait les clore. Il y avait vingt-quatre heures qu'ils gisaient sur la paille d'une écurie. On se souvint qu'une sentence du parlement avait jadis ordonné que l'amiral mort ou vif serait pendu par les pieds au gibet de Montfaucon ; mais à peine le cadavre avait-il été jeté sur une claie et traîné à deux maisons de là, qu'un homme saisissant une épée lui coupa la tête et la mit à la pointe du fer ; puis montant à cheval il la porta de rue en rue criant : « Voicy le meschant traistre, qui a voulu tuer le roy, qui a perdu la France et a faict tant de mal à la ville de Paris. » A chaque carrefour, on arrachait quelque lambeau de chair, et quand on atteignit le gibet de Montfaucon, on n'y suspendit que des débris méconnaissables (1). Ces excès finirent par faire frémir ceux-là même qui avaient consenti à la mort de Coligny ; on lit dans les Mémoires de Tavannes : « Le coup faict, la colère refroidie, le péril passé, l'acte paroist plus grand, plus formidable aux esprits rassis. Le sang espandu blesse les consciences. »

Nous avons suivi pas à pas dans ce récit M. Kervyn, qui appuie, nous l'avons vu, toutes ses assertions sur des témoi-

(1) « Sans qu'il demeurást chose pour mettre ladicte sentence à exécution. » Relation aux archives de Bruxelles. — Quinze jours environ après la Saint-Barthélemy, Charles IX, se rendant à la chasse aux environs de Saint-Denis, passa près de Montfaucon. Ce jour-là, voyant des curieux réunis autour du gibet, il demanda ce qu'ils faisaient là, et comme on lui répondit qu'ils se pressaient autour du cadavre de Coligny (*a*), il prescrivit de l'ensevelir. D'anciens serviteurs de l'amiral prévinrent les ordres du roi et déposèrent secrètement ses restes à Chantilly sous la protection du maréchal de Montmorency qui avait été son ami (*b*). De là on les porta à Châtillon où ils furent longtemps cachés à l'intérieur d'une muraille et où ils reposent encore aujourd'hui au milieu des ruines (*c*). *Les Huguenots et les Gueux,* t. III, pp. 22-23.

(*a*) Lettre de Petrucci, du 13 octobre 1572.
(*b*) Lettre du 19 octobre. Record Office.
(*c*) Voyez à ce sujet d'intéressants détails donnés par M. le prince Eug. de Caraman-Chimay, dans son Histoire de Coligny.

gnages contemporains. Nous reproduisons maintenant les conclusions d'un écrivain français affirmant :

Que le meurtre tenté sur Coligny fut commandé par la maison de Guise, de l'aveu de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou, mais à l'insu du roi, les princes lorrains ayant vainement réclamé justice de l'assassinat de François le Balafré, accompli par l'ordre de Coligny, avec la complicité de Calvin et de Bèze (1) ;

Que les protestants, dirigés par Coligny, étaient dans l'état une faction armée, cherchant des alliances à l'étranger, ouvrant la France aux Allemands et aux Anglais ;

Qu'il existait un complot formé par les huguenots pour détrôner Charles IX, renverser la dynastie de Valois, lui substituer la branche de Bourbon, ou même proclamer une république avec des institutions analogues à celles des Pays-Bas ;

Que si l'attentat de Maurevers eût réussi, la mort de Coligny réduisait son parti à l'impuissance, et que la pensée de Catherine avait été d'obtenir ce résultat par un moyen que la religion et la morale réprouvent également, mais que la raison d'état, si on se place au point de vue des idées de cette époque, admettait et excusait entièrement ;

Que le massacre de la Saint-Barthélemy fut la conséquence logiquement fatale de la tentative avortée de Maurevers et non point une œuvre longuement préméditée et froidement délibérée ;

Que la reine-mère ne prévit que le meurtre des chefs du parti protestant, et non point un massacre général, de même que le roi, en cédant aux obsessions de Catherine de Médicis, vit dans la mesure proposée l'unique moyen de sauvegarder sa couronne et de défendre son autorité ;

(1) L'écrivain que nous citons discute longuement la question de la complicité de Coligny dans l'assassinat du duc de Guise ; il justifie son affirmation par de nombreux témoignages. Nous nous contenterons de citer ce court passage de M. Desmolins, ouvrage cité, t. III, p. 163 : « Poltrot arrêté et interrogé avoua avoir été poussé au meurtre par ses coreligionnaires, l'amiral Coligny et Théodore de Bèze, « comme à une œuvre méritoire envers Dieu et envers les hommes. »

Que le peuple obéit à une irrésistible impulsion, née de la haine contre le parti protestant qui menaçait la sécurité des personnes, suscitait les guerres civiles, ruinait la fortune publique, mettait en danger d'une façon permanente l'ordre social ;

Que le clergé n'eut aucune part, ni directe, ni indirecte, au coup d'état du 24 août 1572, n'y participa en aucune manière, n'en retira aucun bénéfice.

Ce n'est donc pas aux catholiques qu'il faut reprocher la Saint-Barthélemy ; ce n'est pas davantage à la monarchie.

Cet acte fut l'œuvre personnelle de Catherine (1).

Terminons, à notre tour, par ces graves paroles d'un écrivain calme et consciencieux :

« Le protestantisme s'introduisit en France à une époque où la religion et l'état faisaient cause commune, où les intérêts de l'un étaient aussi les intérêts de l'autre; à une époque où la société, quoique transformée sous le rapport politique, était encore à moitié barbare par ses mœurs, et complètement étrangère aux idées de tolérance, qui feront plus tard un des caractères distinctifs des peuples modernes. Il se présentait à une nation restée profondément attachée au vieux culte de ses pères, et il se présentait précédé par la terreur, couvert du sang qu'il avait fait couler en Allemagne et dans les autres pays dont il avait déjà forcé l'entrée, coupable de toutes les hontes, de toutes les proscriptions et de toutes les ruines qui avaient partout signalé son passage. Comme secte religieuse, il était la révolte contre l'autorité; comme doctrine philosophique et morale, il menait à la corruption (2), bénissait de la même main

(1) Charles Buet, *L'amiral de Coligny et les guerres de religion au XVIe siècle*, pp. 316-317.

(2) Il suffit de signaler la théorie protestante sur la justification. On sait qu'une des lois fondamentales de la réforme prêchée par Luther est que l'homme est fatalement prédestiné au salut ou à la damnation, sans que ses œuvres, bonnes ou mauvaises, puissent rien changer à

les plus nobles penchants de la nature comme ses plus ignobles instincts, flattait les passions en leur jetant une pâture sacrée et en légitimant tous les désordres ; comme parti politique, il conduisait directement à l'anarchie et au socialisme, prétendait s'imposer par la violence, faire place nette en France, comme ailleurs, pour y planter sa tente, prêchait ouvertement la sédition et la pratiquait (1). Malgré les nombreux édits de tolérance qui lui avaient été accordés, il se montra constamment remuant, insultant, intolérant, agressif. Dans le but de renverser la monarchie et le culte national, pour faire de la France une république protestante comme celle de la Suisse, il formait des ligues, lançait dans le public des pamphlets diffamatoires, tramait des complots, tenait des assemblées secrètes, levait des armées et des impôts, démembrait le pays, trahissait la patrie, appelait l'étranger à son secours pour ravager nos villes et nos campagnes et s'établir au milieu de toutes ces ruines. Tant d'audacieuses attaques qui tendaient à ébranler tous les fondements de l'édifice social, ne pouvaient manquer de ren-

sa destinée ; que la foi seule, sans les œuvres ou malgré les œuvres, suffit pour la justification et pour assurer le salut éternel ; c'est la doctrine formellement exprimée à l'article IV de la Confession d'Augsbourg. Calvin ajouta encore à cette folie. D'après lui, c'est Dieu lui-même qui nous pousse au mal : *Satan ipse*, dit-il, *qui nos intus efficaciter agit, ita est ejus (Dei) minister, ut nonnisi ejus imperio agat.* Théodore de Bèze complète la doctrine de son maître en ajoutant que « Dieu fait toutes choses selon son conseil défini, *voire même celles qui sont mauvaises et exécrables.* » Expos. de la foi, ch. II. — Ces doctrines ont produit leurs effets au XVIe siècle ; c'est là un fait acquis à l'histoire, et dont font foi les nombreux témoignages réunis par Dœllinger, dans son grand ouvrage sur la Réforme.

(1) « On n'arrête pas la pensée en révolte et en marche, a dit M. Louis Blanc : réclamer la liberté du chrétien conduisait irrésistiblement à réclamer la liberté de l'homme. Luther, qu'il le voulût ou non, menait droit à Munzer. Le cri qu'il avait poussé contre Rome, des milliers de voix l'allaient pousser contre les rois, les princes, les contempteurs du peuple, les oppresseurs du pauvre ; nous voici à la guerre des paysans, nous voici au prologue de la révolution française. » *Histoire de la révolution française*, t. I, p. 517.

contrer des résistances, et certes le protestantisme ne doit pas s'en plaindre. Il n'avait pas, en effet, commencé par être persécuté ; la conduite de François Ier, de Henri II et de François II, ressemblait plus à de la tolérance qu'à une persécution systématique, et de tout temps la politique de Catherine de Médicis, qui fut constamment celle du *tiers-parti*, lui fut plus favorable qu'hostile. Mais à la vue des maux que l'hérésie préparait à la religion, à la monarchie, à la société tout entière, c'était un droit, c'était même un devoir pour la royauté de chercher à en arrêter les progrès en lui refusant une liberté illimitée. Il s'agissait d'une question de vie ou de mort pour la société, et faire un crime au gouvernement d'alors d'avoir opposé la force armée à un ennemi qui l'attaquait par les armes, serait nier le droit que possède tout homme de défendre ses biens et sa vie quand ils sont injustement attaqués. Tels furent les motifs de ces guerres *politico-religieuses* qui suivirent l'introduction du calvinisme en France, et ce que l'on peut regarder comme les causes éloignées de la Saint-Barthélemy.

« Car si cet horrible drame ne fut pas un complot ténébreux, tramé de longue main, on ne peut nier cependant qu'il n'ait été préparé longtemps à l'avance dans ses causes. Ces guerres fratricides et injustes suscitées par la réforme, ces ambitions sacrilèges de ses chefs, cet odieux vandalisme qu'elle promenait dans toute la France depuis dix ans, cet esprit vindicatif, intolérant, provocateur, qui animait tous ses actes, ces crimes abominables qu'elle commettait partout où elle avait le dessus, ces concessions même que lui faisait le gouvernement à chaque traité, étaient comme autant d'insultes faites à la foi du peuple, et avaient amoncelé dans son esprit des trésors de colère et de vengeance, qui, pour faire explosion, n'attendaient qu'un prétexte. L'ambition de Coligny et la jalousie de la reine-mère ne furent que l'occasion qui les firent éclater.

« Si la politique égoïste de Catherine de Médicis, si son odieux machiavélisme, qui chercha toujours à user un parti en se ser-

vant de l'autre, peuvent être regardés comme responsables, au premier chef, de tous ces brigandages, parce qu'en accordant sans cesse au protestantisme, ils l'avaient mis en état de tout oser; le calvinisme, à son tour, doit être placé au second rang sur la liste des coupables. C'est lui en effet qui, en abusant des avantages qu'on lui avait accordés, en accaparant le pouvoir, en insultant la religion du peuple, en conspirant contre la royauté, avait posé la cause première de tous ces excès et aiguisé, pour ainsi dire, les poignards qui le frappèrent (1).

« Toutefois, bien que le protestantisme, depuis son entrée en France, ne fût qu'une suite de complots contre la foi et la

(1) « On sait assez, dit Bossuet, que la violence du parti réformé, retenue sous les règnes forts de François Ier et de Henri II, ne manqua pas d'éclater dans la faiblesse de ceux de François II et de Charles IX On sait, dis-je, que le parti n'eut pas plus tôt connu ses forces qu'on n'y médita rien de moins que de partager l'autorité, de s'emparer de la personne des rois et de faire la loi aux catholiques. On alluma la guerre dans toutes les villes et dans toutes les provinces; on appela les étrangers de toutes parts au sein de la France, comme en un pays de conquête; et on mit ce florissant royaume, l'honneur de la chrétienté, sur le bord de sa ruine, sans presque jamais cesser de faire la guerre, jusqu'à ce que le parti dépouillé de ses places fortes fût dans l'impuissance de la soutenir. » *Cinquième Avertissement aux protestants.* — « Quand on reproche aux catholiques romains, écrit un écrivain protestant, les massacres de Paris sous Charles IX, ils répondent en gémissant que, si leurs ancêtres se sont portés à de telles extrémités, c'est qu'ils étaient forcés de se défendre contre leurs ennemis, prêts à renverser leur religion et leur constitution. N'ont-ils pas droit plutôt de reprocher aux protestants tout l'acharnement odieux et le criminel enthousiasme d'un esprit vindicatif, intolérant et persécuteur? Les remontrances des parlements font frémir par le tableau des horreurs qu'elles présentent. Les deux conjurations d'Amboise et de Meaux, cinq guerres civiles allumées, des places fortes livrées par trahison, les églises et les monastères pillés et brûlés, les prêtres, les moines et les religieux égorgés, les simples fidèles même, dans l'exercice de leur culte et pendant une procession solennelle et sainte, cruellement massacrés dans les rues de Pamiers, Rodez, Valence, etc., sont des témoignages incontestables de la sanglante barbarie que les huguenots ont exercée contre les catholiques romains, soit en paix, soit en guerre. » Fitz-William, *Lettres d'Atticus*, p. 115.

royauté, bien qu'au moment où il fut atteint par le glaive vengeur, il fût de nouveau surpris en flagrant délit de conspiration, la Saint-Barthélemy n'en fut pas moins un crime, crime dont Catherine de Médicis et le duc d'Anjou furent les premiers auteurs ; crime qui, bien que moins sanglant qu'on ne l'a dépeint, bien que facile à comprendre dans les circonstances où il s'est accompli, n'en mérite pas moins d'être flétri par l'honnêteté publique, car si la justice royale avait le droit de frapper les conspirateurs elle n'en avait aucun pour les faire assassiner.

« Quant à Charles IX, jeune homme de vingt-deux ans et sans expérience, il fut entraîné par sa mère ; mais l'histoire lui doit tenir compte des efforts qu'il avait faits pour pacifier les esprits, de la résistance qu'il opposa à ses conseillers, de la pression qu'il subit en ce moment, et surtout des mesures qu'il prit pour mettre un terme aux massacres dans sa capitale et pour les prévenir dans les provinces. Est-ce sa faute après tout si, dans un moment où toutes les passions de la populace étaient en effervescence, sa voix ne put se faire entendre et si ses ordres furent méconnus? Et, pour être juste, ne devrions-nous pas ajouter que Catherine elle-même a droit à quelque indulgence (1), puisqu'il est avéré qu'elle ne voulut ni ne commanda tous les meurtres qui eurent lieu, mais seulement la mort des chefs du parti huguenot, qui était alors menaçant? Les torrents de sang qui coulèrent furent moins le résultat *direct* de ses ordres que l'effet des haines populaires ; mais, en tout cas, c'était une faute d'associer le peuple à sa vengeance.

(1) « Par sa lutte, si personnelle du reste et si égoïste contre Coligny, ainsi parle un écrivain sérieux de notre temps, Catherine rendit un éminent service. Son opposition à la guerre d'Espagne conjura de grandes calamités ; elle prévint peut-être une conflagration générale. Il faut lui savoir gré, comme le dit avec justice M. Baschet *(La Diplomatie vénitienne)*, de n'avoir pas permis à l'amiral d'inaugurer tôt ou tard, par la guerre espagnole, une république fédérative sur les ruines de la monarchie. » M. Georges Gandy, *la Saint-Barthélemy, ses origines, son vrai caractère, ses suites. Revue des questions historiques*, t. I, p. 66.

« Quoi qu'il en soit des auteurs de ce crime et de la part de responsabilité qui revient à chacun d'eux, sa nature et son caractère se trouvent pleinement dégagés. La politique seule l'inspira, l'ambition d'une femme le décréta, la haine du peuple l'exécuta, sans que la religion y ait eu la moindre part, soit comme motif, soit comme conseil, soit comme agent. On frappait des hérétiques, il est vrai; mais, aux yeux de ceux qui les avaient voués à l'extermination, ces hérétiques étaient surtout des factieux et des rebelles. Le saint siège avait conseillé de leur faire la guerre, mais une guerre loyale et dans un temps où leurs tendances et leurs factions la rendaient juste (1). Rome a célébré des fêtes et des actions de grâces,

(1) Qu'on lise la lettre suivante, adressée par le saint pape Pie V à Jérôme Pruili, doge de Venise, le 18 octobre 1567 : « Aussitôt que nous avons appris avec la dernière douleur le danger où notre très cher fils, Charles IX, roi de France, est exposé, et les guerres civiles qui déchirent son état, nous avons résolu de l'assister de tout notre pouvoir, et même au delà de nos forces, contre ses sujets criminels de lèse-majesté divine et humaine. Et parce que la ruine de la France entraînerait infailliblement celle des états voisins..., nous avons cru de notre obligation pastorale d'exhorter Votre Altesse à aider le roi très chrétien de tous ses efforts dans ce moment critique, pour conjurer l'orage qui vous menace également... Le danger que je vous signale est tellement imminent, que tous ceux qui veulent défendre la religion catholique et désirent travailler à la tranquillité commune, doivent sans retard opposer de communs efforts à de communs ennemis. » *Lettres de S. Pie V*, édit. Goubeau, liv. I, p. 53. Citation de M. Lefortier. — Ce noble appel fut entendu de ceux auxquels il s'adressait. Les princes italiens joignirent leurs contingents aux troupes pontificales qui se rendaient en France sous la conduite du comte de Santa-Fiore. Celui-ci, en présentant à Charles IX la petite armée du saint père, lui remit de sa part un bref qu'il faut lire si l'on veut connaître les vrais sentiments du pontife, son amour pour la France, son dévouement à la cause de la religion, qui était en même temps celle de la royauté et de la patrie « La tendresse paternelle, dit-il, avec laquelle nous chérissons votre personne, et la douleur que nous ressentons de voir votre royaume cruellement divisé par les factions de vos sujets hérétiques et rebelles, nous obligent de vous accorder promptement le secours dont vous avez besoin. Nous envoyons à Votre Majesté, au nom du Dieu tout

mais le motif qui les inspirait était légitime. On célébrait la France délivrée de la guerre civile et la royauté affermie (1). L'Église n'a pas plus approuvé le crime qu'elle ne l'avait conseillé. Elle y est restée complètement étrangère et elle peut répéter ces vers de Stace :

> Excidat illa dies ævo, nec postera credant
> Sæcula (2). »

puissant, les troupes d'infanterie et de cavalerie dont elle se servira dans la guerre que les huguenots vos sujets, qui sont aussi les ennemis déclarés de Dieu et de son Église, ont allumée contre votre personne sacrée et contre le bien général de votre royaume. Nous avons commandé à notre très cher fils, le comte de Santa-Fiore, d'exécuter en toutes choses les ordres de Votre Majesté... Nous pourvoirons abondamment aux besoins de nos troupes, comme nous l'avons fait jusqu'ici, avec d'autant plus de soin que l'intérêt de la religion et la conservation de votre personne sacrée nous y obligent. Nous prions Dieu, qui est le Dieu des armées et le roi des rois, et qui gouverne toutes choses par sa sagesse infinie, d'accorder à Votre Majesté une victoire entière sur tous vos ennemis, et qui puisse rétablir la tranquillité dans votre royaume... » *Vie de S. Pie V,* par M. de Falloux, t. I, p. 239 de l'édit. in-12 de 1868.

(1) Quand la première nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy arriva à Rome, le pape Grégoire XIII, croyant, d'après les rapports de la cour, que « le roi Charles, *pour la sécurité de sa personne et celle de son royaume* avait fait mourir l'amiral chef et fauteur principal des huguenots, » rendit grâce au ciel d'avoir préservé les jours du prince. Mais quand il apprit les détails de l'exécution, il se mit à verser d'abondantes larmes. Comme quelques cardinaux lui en demandaient la cause : « Je pleure, répondit-il, la façon dont le roi a usé, par trop illicite et défendue de Dieu, pour faire une telle punition ; je crains qu'il en tombera une sur lui et qu'il ne la fera guère longue désormais. Je crains aussi que, parmi tant de gens morts, il ne soit mort aussi bien des innocents que des coupables. Edm. Demolins, *Histoire de France,* t. III, p. 176. — Le témoignage de Brantôme à ce sujet, témoignage qu'il tenait d'un homme d'honneur instruit des secrets de Rome, est confirmé, dit M. Kervyn, par une lettre de Çuniga, du 22 septembre 1572, où il est dit que le pape a été frappé d'horreur (se espantavo) en apprenant la Saint-Barthélemy. *Les Huguenots et les Gueux,* t. III, p. 11 en note.

(2) *La Saint-Barthélemy et les premières guerres de religion en France, leur caractère, leurs causes, leurs auteurs,* par l'abbé Lefortier. Paris, 2me édit., 1879, pp. 455-461.

CHAPITRE XIII.

NÉGOCIATIONS POUR L'ABOLITION DU DIXIÈME DENIER.— ARRIVÉE DU DUC DE MEDINA-CELI EN BELGIQUE. — LE PRINCE D'ORANGE STADTHOUDER DE LA HOLLANDE. — ASSEMBLÉE DE DORDRECHT. — OPÉRATIONS MILITAIRES. — LE PRINCE PÉNÈTRE A MAIN ARMÉE DANS LE BRABANT. — MONS TOMBE AU POUVOIR DES ESPAGNOLS. — LA VILLE DE MALINES LIVRÉE AU PILLAGE DURANT TROIS JOURS. — LES ESPAGNOLS DANS LES PROVINCES DU NORD. — SACS DE ZUTPHEN ET DE NAARDEN.

L'attention du lecteur a été absorbée quelque temps par la gravité des évènements qui s'accomplissaient chez nos voisins. Revenons maintenant en Belgique, où un fait d'un autre ordre, réclamé instamment et vivement désiré, vient enfin d'être réalisé à la grande joie des populations. Nous avons dit que les états des provinces s'étaient décidés à envoyer des députés à Madrid pour demander au roi en personne l'abolition du dixième et du vingtième denier. Les états du Hainaut avaient pris l'initiative de cette démarche, et ils avaient été imités par ceux de Lille, de Douai et d'Orchies, et même par ceux de l'Artois, qui avaient d'abord consenti à la levée du nouvel impôt. Les états de Brabant et de Flandre avaient fini par déléguer aussi quelques-uns de leurs membres (1). Les instructions données

(1) Voir *Relation du voyage des députés des états de Brabant en Espagne* (8 mars—11 août 1572). Cette volumineuse et intéressante série de documents, tirés des registres des états de Brabant, a été insérée par M. Gachard dans ses *Analectes historiques*, t. II, pp. 242-369. Note de M. Juste.

à leurs députés par les états de Brabant nous ont été conservées et nous font connaître ce que ceux-ci étaient chargés de dire au roi. Ils devaient récapituler les sommes énormes payées par les Brabançons, depuis la venue du successeur de Marguerite de Parme, pour les garnisons et la construction du château d'Anvers; ils devaient exposer ensuite que la perception du dixième denier, ordonnée par le gouverneur, avait ruiné le commerce et les manufactures; enfin ils ne devaient pas laisser ignorer au roi que les charges résultant des impôts déjà votés par les états jointes aux extorsions des gens de guerre étaient si lourdes que, depuis quatre à cinq ans, le pays de Brabant et ses habitants étaient appauvris de plus d'un tiers.

Le duc d'Albe n'osa point s'opposer au départ des députés. Les représentants du Brabant se trouvaient déjà à Mons, tous réunis à l'auberge du *Heaume d'or* près du marché, et sur le point de poursuivre leur route, lorsque leur arriva un messager porteur d'une lettre du duc, par laquelle il les menaçait de la colère du roi et les avertissait que le dixième denier avait changé de nature, que *de matière d'argent le denier s'était converti en matière d'état*. Mais, après en avoir référé à leurs commettants, les députés du Brabant n'en continuèrent pas moins leur voyage.

Le duc d'Albe, sentant son pouvoir faiblir en Belgique, se croyant menacé même à Madrid, faisait tout ce qui était en lui pour déterminer le roi à se refuser à toute concession. Sa correspondance est pleine d'intérêt sous ce rapport : nous en reproduisons des fragments significatifs d'après l'analyse donnée par M. Gachard. Le duc écrivait au roi le 2 février 1572 : « Les représentants des quatre membres de Flandre sont venus lui parler, après lui avoir envoyé d'abord les évêques d'Ypres, de Gand et de Bruges. — Ces derniers n'entendaient rien à la matière, mais ils avaient été fort endoctrinés par les magistrats des villes. Le duc s'enferma avec eux durant trois heures, et parvint si bien à les convaincre, qu'ils le remercièrent de la

grâce que le roi faisait au pays par les modérations accordées dans la perception du dixième denier. — Les quatre membres offrirent au duc leur quote pour quatre années, payable en six, à condition que le dixième denier fût aboli, et, s'il ne s'en contentait, ils demandèrent qu'il leur fût permis d'aller faire cette offre au roi lui-même. Il leur répondit comme il convenait, et donna l'ordre que le dixième fût perçu dans les endroits de la Flandre où il n'avait pas été introduit encore. — En cette occasion ceux de Gand se sont mieux conduits que les autres.— Le Brabant est la province qui fait le moins de difficulté, quoique ceux de Bruxelles aient montré de mauvaises dispositions.— Partout on répand que le duc est le seul qui persiste à établir le dixième; que non seulement cela se fait sans la volonté du roi, mais encore que Sa Majesté l'ignore. — Le duc n'en est pas étonné, parce qu'il sait la correspondance active qu'il y a entre ceux du pays et leurs compatriotes à Madrid : c'est par ce moyen qu'ils ont appris qu'à la cour il s'agissait de modérer l'impôt, et le résultat a été de faire reculer l'affaire. — Le roi ne pourrait croire l'union qui existe entre eux tous, pour s'opposer au dixième. Ce ne sont pas seulement les états de Flandre et de Brabant qui se proposent de députer à Madrid : ceux des autres provinces sont dans la même intention, et il ne sait s'il pourra toujours les en empêcher. Au cas qu'ils partent à son insu, il convient que le roi les fasse arrêter, ou tout au moins qu'il leur soit donné une bonne réprimande, et que, sans les entendre, il leur ordonne de retourner auprès de leurs états, et de dire à ces derniers d'obéir (1). » Le roi répond le 17 février : « Il a ordonné à Hopperus de faire savoir aux personnes avec lesquelles celui-ci est en correspondance, que sa volonté est

(1) *En caso que fuesen, sin que yo lo entienda, conviene mucho que V. M. los mande prender, y en caso que esto no se haga, se les dé una muy buena reprehension, y sin oyrles, mande V. M. que vuelvan luego á sus estados, y les digan que obedescan.* — *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 224-225.

qu'on lève ce dixième de la manière que l'impôt a été accordé; il lui a exprimé son étonnement qu'on ait pu mettre en doute aux Pays-Bas que la conduite du duc procédât de ses ordres, et cela à cause qu'on n'aurait rien vu de lui sur cette matière, puisque tous devaient être persuadés que ce n'était pas une affaire qui pût être traitée sans instructions du roi. — Certes, si le dixième pouvait être établi en la forme que le duc se propose, ce serait un immense avantage et le roi le tiendrait pour un service signalé; mais comme en tous pays l'introduction de nouveaux impôts fut toujours dangereuse, que c'est la chose qui déplaît le plus aux sujets, et qui fournit aux malintentionnés le plus d'occasions d'inquiéter et d'agiter les esprits; que ces motifs ont plus de force encore aux Pays-Bas, à cause du ressentiment qu'éprouvent les habitants de ces provinces des actes de rigueur qui y ont été faits avec tant de justice; enfin que le trafic, qui est le nerf et la substance du pays, mérite des considérations (1), le roi le prie de bien peser cette affaire, et de la traiter de manière à éviter les inconvénients que pourrait causer trop d'exigence. — Au cas que ces inconvénients soient apparents, il vaudrait mieux composer avec les états, en acceptant d'eux un abonnement, à titre du dixième, de manière à réserver le droit du roi d'établir plus tard cet impôt. — Il laisse toutefois le duc maître de prendre la résolution qu'il jugera la plus utile, la plus sûre et la plus convenable à son service ainsi qu'à l'avantage du pays (2). » — Nouvelle lettre du roi, écrite le 24 février : « Il ne doute pas que le duc ne considère l'affaire du dixième avec l'attention que son importance exige, et qu'il ne la termine de manière à concilier les intérêts de son service avec la tranquillité et la satisfaction des habitants. — Comme le duc lui mande qu'on est informé aux Pays-Bas de tout ce

(1) *Concurriendo con esto la consideracion que se deve tener á la conservacion del trato, que es el nervio y sùbstancia dessos estados.*

(2) *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 227-228.

qui se traite dans son conseil, le roi lui saura un gré infini de lui signaler ceux qui de Madrid donnent de semblables informations, pour qu'on les mette hors d'état de le faire à l'avenir et qu'on les châtie même, si cela est nécessaire (1). » Le duc, de son côté, écrit le 26 février : « L'affaire du dixième denier suit son cours, mais l'exécution en exigera bien du temps, à cause des obstacles qu'il rencontre de toute part. Ceux du pays placent maintenant leur espoir dans le duc de Medina-Celi; mais si ce dernier tient le langage que le duc lui dira, le roi peut être sûr que les difficultés s'aplaniront (2). » — Le 11 mars, nouvelle situation; le duc écrit au roi : « Il a appris que les états de Hainaut ont envoyé des députés à Madrid pour réclamer contre le dixième denier, et que les états de Lille, Douai et Orchies s'apprêtent à suivre cet exemple. — Il n'a pas voulu prendre des mesures pour empêcher ces députations, parce qu'on ne peut en aucune manière persuader les gens du pays que l'établissement du dixième denier procède de la volonté du roi, et que, si on leur interdisait de se rendre auprès de Sa Majesté, les malintentionnés en profiteraient pour donner encore plus de crédit à cette fausse opinion. — Il n'est plus d'avis, comme précédemment, que le roi refuse d'entendre les députés des états et les fasse arrêter; mais il demande que le roi les reçoive une seule fois, et que, dans cette même audience, il leur fasse répondre par Hopperus, sans les renvoyer à aucun ministre. Dans cette réponse, le roi devrait d'abord leur donner une bonne réprimande, puis leur enjoindre de retourner immédiatement aux Pays-Bas, et d'obéir, pour montrer aux voisins qu'ils sont des vassaux aussi obéissants qu'ils l'ont été toujours. — Le duc engage le roi à se montrer très sévère à Hopperus, et à lui déclarer que son intention avait été d'abord de faire arrêter les députés (3). » — « Je supplie Votre Majesté,

(1) Ibid., p. 229.
(2) Ibid., p. 230.
(3) *Y V. M. siendo servido á Hopperus se debe mostrar muy duro, y*

poursuit le duc, de ne pas croire qu'il y ait trop de rigueur dans les conseils que je lui donne, car je sais à quelles gens nous avons affaire, et le frein dont ils ont besoin; je sais jusqu'où doit aller la rigueur et où elle doit s'arrêter; et que Votre Majesté soit certaine que, si elle suit un autre système, rien ne se fera, et qu'elle perdra une occasion qui ne s'offrira plus jamais, ou ne s'offrira que dans beaucoup de temps (1). » — Nouvelle lettre du duc écrite le 19 mars : « Il est heureux de voir que le roi approuve sa conduite dans l'affaire du dixième denier, et profite, pour l'instruire de la suite de cette affaire, du départ d'un capitaine que ses affaires particulières appellent en Espagne. — Avant tout il convient que le roi sache que la démonstration envers Hopperus a produit l'effet le plus favorable à Bruxelles. — Il se propose d'écrire lui-même à Hopperus pour se plaindre de ce qu'on lui a écrit, tandis qu'il se donne tant de peine pour mettre à exécution le dixième. — Le roi peut être sûr que, pour en venir à l'abonnement avec les conditions nécessaires, il faut procéder envers ceux du pays comme il le fait, car s'ils soupçonnaient qu'on est disposé à adopter un autre système, ils réduiraient les offres qu'ils ont plusieurs fois faites. — Quant aux fâcheuses conséquences que le dixième denier pourrait avoir pour le commerce et l'industrie, les modérations qu'il a faites sont telles que le droit n'excède plus 3 1/3 pour cent; d'ailleurs il ne s'occupe d'autre chose que de remédier aux inconvénients de cette nature. — Ce qui est terrible, c'est que de tous les ministres du roi aux Pays-Bas, il n'en est aucun auquel il puisse se fier dans cette affaire, aucun

platicar con él antes que estaba V. M. por mandalles prender, y mostrarseles con gran rigor.

(1) *Yo suplico á V. M. no le parezca que yo tomo termino rigoroso, porque yo sé con quien se ha, y el freno que han menester, y hasta dónde ha de llegar el rigor, y de dónde no ha de pasar; y sea certo V. M. que, si toma otro camino, no se hará nada, y que perderá una ocasion que muy tarde ó nunca se cobrará. Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 230-231.

qui veuille l'aider. » — Avant qu'il dépêchât le courrier parti de Bruxelles le 12 mars, ceux du Brabant lui avaient demandé la permission de députer en Espagne, et il avait fait coucher sur leur requête l'apostille qu'il envoie au roi (1). Il pensait par là les faire demeurer tranquilles; mais il n'en fut pas ainsi, et ils crurent devoir donner suite à leur détermination. Il eut avis, depuis la réception des dernières lettres du roi, que l'abbé de Parc à Louvain et l'abbé de Gembloux pour les nobles, aucun de ceux-ci n'ayant voulu faire le voyage, ainsi qu'un autre gentilhomme de Louvain pour les villes, et le greffier des états, nommé Wellemans (2), se préparaient à partir. D'après les

(1) Dans cet écrit, en date du 13 mars, le duc déclarait aux états qu'il avait ordre du roi de ne point leur permettre le voyage en Espagne, mais qu'il ne voulait pas toutefois le leur défendre expressément, puisqu'on prétendait que c'était lui qui insistait sur la levée du dixième et du vingtième denier, contre l'intention de Sa Majesté. Il ajoutait que ce voyage « ne seroit seullement sans fruyt, mais dommaigeable à leur prétention, puisqu'il serviroit plus pour irriter le roy que pour l'appaiser, donnant par iceluy tesmoignaige du peu de debvoir faict, jusques ores endroit l'obéissance qu'ils debvoient à leur prince et à ses mandements; » que c'était donner aux sujets un espoir qui ne se réaliserait pas; que cette affaire du dixième denier « estoit venu en telz termes, qu'il estoit changé de nature, et converti de matière d'argent en matière d'estat, qu'est le point principalement et surtout respecté par les princes. » Il terminait, en leur conseillant de renoncer à la députation projetée, et d'attendre le résultat de la mission des députés des autres provinces déjà partis : « car de penser, disait-il, que S. M. se doibve plus mouvoir pour la pluralité ou multitude des solliciteurs et poursuyvans, l'on se déçoit et abuse, ains plustost telle fachon de procéder irriteroit et endurciroit Sadite Majesté, ne goustans jamais les princes que leurs subjectz et vassaulx leur viennent suplyer ou poursuyvre en trouppe, qu'est plus forme d'extorsion que de suplication. » (Archives du royaume, papiers d'état, registre *Dixième et vingtième denier*, t. II). Note de M. Gachard.

(2) Les députés nommés par les états étaient, outre les abbés de Parc et de Gembloux, et le greffier Wellemans, Louis Vander Linden, écuyer, et Me Barthélemy Kieffelt, docteur en lois. Leur commission est du 8 mars 1572. (Archives du royaume, collection des états de Brabant, *Bezonder Register* A.) — Il est à remarquer que l'abbé de Gembloux ne siégeait point parmi les prélats, mais qu'il faisait partie de l'état noble. Note du même.

intentions du roi exprimées dans sa lettre du 24 février, il fit assembler, le 16, en la maison de Viglius, les membres du conseil d'état, et leur communiqua un extrait de cette lettre, en les invitant à examiner s'il fallait s'opposer au départ desdits députés, et, dans l'affirmative, quels moyens on emploierait pour cela. Après que les membres du conseil en eurent conféré, Berlaymont, Tisnacq, d'Assonleville et Schetz (Noircarmes étant en Hainaut) vinrent le trouver au lit, où il est, et tous furent d'avis de laisser poursuivre aux députés leur chemin; il y en eut parmi eux, qui s'exprimèrent avec plus de vivacité que les autres. — Sa résolution fut qu'on écrirait seulement aux députés pour leur faire connaître les intentions du roi, et ils l'approuvèrent. — Le même jour, il adressa à Wellemans, par qui ils sont entièrement gouvernés (1), une lettre où il le chargeait d'informer les deux abbés de l'ordre reçu du roi, et de lui faire savoir leur réponse, pour qu'il en rendît compte à Sa Majesté (2).— Si les députés du Brabant vont à Madrid, le roi doit ordonner qu'on leur montre un très mauvais visage, et qu'on accueille beaucoup plus mal encore ceux de Lille, Douai et Orchies. Aussitôt que le roi saura leur arrivée, il faut qu'il les fasse expédier, alors même qu'ils demanderaient du temps pour exposer leur commission, car ce qu'ils veulent, c'est de traîner la chose en longueur, et d'entretenir le peuple des Pays-Bas d'espérances vaines. — Le roi demande qui donne avis à Bruxelles de tout ce qui sur cette matière parvient à la connaissance d'Hopperus : c'est Hopperus lui-même, et probablement il ne pense pas faire mal en cela, quoiqu'il ait bien pu voir, par ce qu'eux-mêmes lui ont écrit, qu'ils sont plutôt conseillers du

(1) *Que es por quien ellos enteramente se goviernan.*

(2) Cette lettre du duc à Wellemans, en date du 16 mars, est transcrite dans le *Bezonder Register*, fol. 7. — Le même jour plusieurs des députés étaient déjà partis, et les autres se mirent en route le lendemain. Note de M. Gachard.

pays que du roi (1). — Le duc demande derechef que tout ce qui se rapportera à l'affaire du dixième, soit traité avec un si grand secret que la terre même ne puisse l'entendre (2). — Il demande également qu'en Espagne on ne donne pas au dixième le nom d'*alcabala* qui offense ceux des Pays-Bas, comme si, au moyen de ce nom, on tirait plus d'argent, probablement parce que c'est un impôt espagnol (3). — Chaque jour, il s'occupe d'aplanir les difficultés que soulève la perception de l'impôt; et si ceux qui devraient l'aider ne lui eussent pas fait obstacle, elle se ferait aujourd'hui aussi aisément qu'en Castille. — Les difficultés, du reste, ne proviennent pas du peuple; elles sont élevées par les officiers chargés de l'exécution. — L'impôt commence à se percevoir dans beaucoup d'endroits du Brabant, et la chose s'arrange même déjà à Bruxelles, qui s'était montré le plus revêche. — A Anvers, la chose rencontre encore quelques obstacles : pour les lever il y a envoyé des conseillers qui seconderont le gouverneur. — En Flandre, l'impôt se perçoit, et les évêques y contribuent par leurs bons offices. — En Hollande, on commence à l'établir en beaucoup de lieux. Boussu, qui vient de négocier son mariage avec la veuve de Montigny, se trouva le 16 auprès du duc, et lui promit que, à son arrivée en Hollande, il ferait exécuter ponctuellement le dixième dans toutes les provinces (4). — Si le duc de Medina se montre ferme; s'il observe ce que le duc lui dira, si le roi répond aux députés du Hainaut, de Lille et du Brabant comme il l'a proposé, et si on

(1) *Aunque bien podra él ver, por lo que ellos le deven haver scripto, que son mas consejeros del pais que de V. M.*

(2) *Suplico á V. M. que todo lo que tocare á este negocio se trate con tan gran secreto, que la tierra no pueda entenderlo.*

(3) *Suplico á V. M. mande que no se le llame allá* ALCABALA, *sino* DECIMA, *que el nombre les ofende, como si se les sacasse por él mas dinero, creo porque es impuesto de España.* — Philippe II a écrit, à la marge de ce passage : *esto he hecho yo siempre assi, por esta misma causa.* Note de M. Gachard.

(4) *En todos aquellos estados.*

lui donne les moyens de payer les troupes, l'affaire se terminera d'une manière satisfaisante, et ce sera le plus grand service qu'on puisse rendre au roi; car, outre ce que l'on en tirera pour l'entretien du pays, le roi débarrassera sa conscience d'un scrupule tel qu'était celui de ne pouvoir administrer la justice, sinon au gré des états (1). » Le 3 avril, le duc écrit de nouveau au roi que « les difficultés que rencontrait la perception du dixième denier diminuent chaque jour. Il ne néglige rien, dit-il, pour les lever, usant tantôt de douceur, tantôt de rigueur, selon les circonstances. — Malgré ce qu'il a écrit aux députés du Brabant, ils se sont mis en route (2). Ils se trouvent maintenant en France, d'où ils doivent expédier un courrier au roi, afin de lui demander l'autorisation d'aller à Madrid. — Le duc est toujours d'avis que Sa Majesté la leur refuse, et leur ordonne au contraire de contribuer, en ce qui dépend d'eux, à l'exécution du dixième denier (3). » — Autre lettre du duc, le 4 : « Il rappelle que ceux du pays fondent de grandes espérances, pour ce qui concerne le dixième denier, sur la venue du duc de Medina-Celi; ils se flattent aussi que le roi donnera une réponse favorable aux députés des états : sur ces deux fondements, ils apportent tous les délais possibles à la perception de l'impôt.— Si le duc de Medina n'a pas encore mis à la voile, il conviendrait que Sa Majesté lui ordonnât de se montrer très sévère (4) et très résolu à faire avant toutes choses exécuter les ordres de Sa Majesté, au cas qu'on l'entretienne de cette affaire, soit en Espagne, soit aux Pays-Bas, à son débarquement. — Le duc demande aussi que dans une lettre adressée au duc de Medina

(1) *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 232-235.

(2) Les députés ne quittèrent Mons que le 26 mars, après une assez longue correspondance avec la députation permanente des états à Bruxelles sur le parti qu'ils devaient prendre. Ils arrivèrent à Paris le 1er avril, et vers le 25 à Bayonne. Voir le *Bezonder Register* A. Note de M. Gachard.

(3) *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 238.

(4) *Muy duro.*

et à lui, le roi prescrive qu'ils ne décident rien qui puisse préjudicier à la concession faite à Sa Majesté du dixième, et que, s'ils le faisaient, toute décision pareille serait nulle et de nulle valeur (1). » Le 11, le duc dit au roi en passant : « Berlaymont est le seul qui se soit toujours montré fidèle à son souverain. Dans l'affaire du dixième denier, il n'a rendu ni bons ni mauvais services, parce que, comme ne l'ignore pas le roi, il n'entend rien aux choses, et que tout ce qu'il sait, c'est d'être bon homme (2). » Le 20 avril, le roi écrit au duc : « Il lui envoie une relation de ce qui s'est passé depuis la réception de son premier avis, annonçant le départ des députés des Pays-Bas, jusqu'au 20 avril. — Les députés présents à Madrid sont : M. de Trélon, M. d'Aunoy et le pensionnaire de Hainaut, qui représentent cette province, ainsi que cinq envoyés des états de Lille, Douai et Orchies. Il les a reçus avec quelque démonstration de déplaisir (3), et, après que ceux-ci lui eurent exposé l'objet de leur commission et remis leurs mémoires, il ordonna à Hopperus, qui était présent, de leur dire de sa part les paroles énoncées dans ladite relation.— Depuis, Hopperus les a avertis, par son ordre, qu'il ne leur donnerait pas d'autre audience. — Aussitôt qu'il aura eu rapport de leurs demandes, il les expédiera. — Il espère que le duc de Medina-Celi pourra bientôt mettre à la voile; mais, pour que le duc ait le temps de l'instruire des affaires et d'achever d'établir, de sa main et par son autorité, le dixième denier, il lui ordonne de ne quitter les Pays-Bas et de ne remettre le gouvernement à son successeur, que quand il le lui mandera lui-même : le duc de Medina est averti que telles sont ses intentions (4). » — *Relation de ce qui s'est passé depuis l'arrivée des députés à Madrid jusqu'au 20 avril 1572.* « Le 25 mars, le roi se trouvant à Saint-Jérôme de Madrid, arriva

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 238-239.
(2) *Y no sabe mas que ser buen hombre. Correspondance*, t. II, p. 239.
(3) *Con alguna demostracion de digusto.*
(4) *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 240.

le courrier Amédée, avec la lettre du duc d'Albe du 11. — Cette lettre vue par le roi et par le prieur don Antonio de Tolède, Ruy Gomez de Silva et le docteur Velasco (le cardinal était dans son diocèse), et après mûre délibération, Sa Majesté qui était sur le point de partir ce jour même pour aller passer la semaine sainte à Saint-Laurent, écrivait un billet de sa main à Hopperus, où elle lui disait en substance qu'elle avait appris, par la correspondance du duc, comment des députés des états des Pays-Bas étaient partis, sans qu'il l'eût autorisé ni su; qu'elle avait été fort surprise et indignée d'une telle audace, et qu'ainsi elle lui ordonnait, aussitôt après l'arrivée des députés, de le leur faire entendre comme de lui-même, avec une très bonne réprimande, leur demandant d'abord quel était l'objet de leur voyage, de quelle commission ils étaient porteurs, et de qui elle était émanée. — Il devait immédiatement rendre compte au roi de leur réponse. — Hopperus, à la lecture de ce billet, fut saisi de crainte (1), ainsi que lui-même le dit à Çayas, qui alla le visiter, sans faire semblant de rien, pour voir comment il le prenait. — Çayas, à qui il communiqua le billet, fit comme s'il n'en savait rien du tout, et lui dit, pour mieux l'aiguillonner, que de l'humeur dont était le roi, ces paroles dénotaient une vive indignation ; qu'il devait donc parler ferme aux députés.— Hopperus le reconnut, et, le 28, M. de Trélon et le pensionnaire de Hainaut étant arrivés, et ayant dit qu'ils attendaient l'abbé de Saint-Ghislain, avec un conseiller et un gentilhomme de Mons (car les députés envoyés par les états de Hainaut étaient au nombre de cinq), il en informa Sa Majesté, en lui apprenant aussi l'arrivée prochaine des députés de Lille, Douai et Orchies, ainsi que de l'Artois et de la Hollande, et en ajoutant que les autres états enverraient de même les leurs. Il demandait à Sa Majesté s'il parlerait aux députés du Hainaut et les réprimanderait, ou s'il attendrait l'arrivée de leurs collègues, vu que

(1) *El Hopperus se pusò tamañito, quando legó este villete de S. M.*

M. de Trélon et le pensionnaire pourraient dire qu'ils ne pouvaient rien faire sans leurs compagnons. — Sa Majesté lui répondit qu'il ne fallait attendre ni l'abbé ni les autres, mais donner tout de suite la réprimande à ceux de Hainaut, et puis aux autres, à mesure qu'ils arriveraient. — Sur cette réponse de Sa Majesté, Hopperus, le dernier jour de mars, reçut M. de Trélon et le pensionnaire de Hainaut, et les réprimanda, procédant comme Sa Majesté le lui avait prescrit dans son premier billet ; commençant par leur demander pourquoi ils étaient venus, par l'ordre de qui, avec quelle commission et à quelle fin. Quand ils eurent répondu qu'ils étaient venus pour l'affaire du dixième, et confessé qu'ils étaient partis sans le congé du duc d'Albe, Hopperus leur en montra beaucoup de surprise et de chagrin, leur alléguant diverses raisons de justice, de politique et de droit, blâmant leur voyage, et finalement leur disant que c'était chose de fort mauvais exemple ; qu'il ne savait pas comment Sa Majesté le prendrait ; qu'elle en était très mécontente. Et, quant au dixième, il leur dit qu'il était notoire que les Pays-Bas ne pouvaient se conserver, si les états n'aidaient point le roi, qui y avait envoyé tant d'argent ; qu'il ne lui était plus possible d'y en envoyer davantage, à cause des énormes dépenses supportées pour la conservation de ses états et la ligue actuelle contre le Turc ; que, tout vu et considéré, Sa Majesté trouvait qu'il n'y avait point de moyen plus convenable de subvenir aux besoins de ces pays, que le dixième, comme elle l'avait mandé au duc, et que c'était le devoir de bons vassaux de s'accommoder à la volonté de leur prince, surtout d'un souverain comme Sa Majesté. — Trélon et le pensionnaire se montrèrent fort chagrins de ces paroles, disant qu'ils aimeraient mieux perdre la vie que d'encourir le moins du monde le déplaisir de Sa Majesté ; qu'ils étaient prêts à la servir de leurs biens et de leurs personnes, comme toujours ceux de Hainaut l'avaient fait et voulaient le faire, suppliant que l'on ne prît pas leur conduite pour un acte de désobéissance envers Sa Majesté

ou son gouverneur général, mais plutôt pour une marque de leur zèle, attendu que leur envoi par les états de Hainaut (dont ils n'avaient pu refuser la commission) n'avait d'autre objet que de représenter à Sa Majesté les difficultés qui s'offraient au sujet du dixième, tant par rapport au consentement donné qu'eu égard à la ruine du commerce, et de proposer en même temps d'autres moyens plus profitables à Sa Majesté; et que si, après avoir entendu leurs raisons elle trouvait encore que le dixième dût être exécuté, elle serait obéie sans réplique aucune; ajoutant que leur démarche ne devait pas être attribuée à un esprit de désobéissance, ni à ce qu'ils n'ajouteraient pas une entière créance au duc, mais qu'elle leur avait été dictée par leur zèle pour le service du roi et le bien du pays; qu'elle devait aussi leur servir d'excuse, afin que si de grands inconvénients résultaient de l'établissement du dixième, ils ne fussent pas accusés de n'avoir pas averti Sa Majesté, à qui ils s'en rapportaient humblement en tout et pour tout; et quant à n'avoir pas demandé le congé du duc, ils avaient pensé qu'il ne l'accorderait pas, ou mettrait des entraves à leur départ, comme il l'avait fait pour d'autres, suppliant qu'on leur pardonnât la faute qu'ils pouvaient avoir commise en cela. — Hopperus rendit compte de cette entrevue au roi, et demanda à Sa Majesté si elle voulait qu'on consultât les vieux registres et les livres pour savoir ce qu'on avait coutume de faire en pareil cas. — Sa Majesté approuva la manière dont il avait parlé aux députés, et lui ordonna de l'informer de ce qu'il apprendait de l'arrivée des autres. — Quant à rechercher ce qui s'était fait en de semblables cas, Sa Majesté lui répondit que cela n'était pas nécessaire, ne voulant pas qu'on pût mettre en doute ni en discussion son autorité et ses prééminences. — Le 4 avril, arriva le capitaine Arrieta, avec la lettre du duc d'Albe du 19 mars. — Le 5, Hopperus informa le roi qu'il avait reçu diverses lettres de ses amis, en réponse à celles qu'il leur avait écrites au sujet du dixième, et que tous lui mandaient qu'ils feraient tout leur pos-

sible pour que la volonté de Sa Majesté fût accomplie; qu'il espérait la même réponse de ceux qui étaient le plus éloignés de Bruxelles, et, quant aux députés du Brabant, qu'il apprenait, par une lettre du duc, que la chose allait autrement; que, du reste, ceux de Lille, Douai et Orchies, ni les collègues des députés du Hainaut n'étaient pas encore arrivés.— Le roi lui répondit qu'il croyait que ses lettres avaient été fort utiles; qu'il l'invitait en conséquence à écrire de nouveau aussi vivement qu'il l'avait fait la première fois; que ceux de Brabant, après ce qu'ils avaient vu, ne viendraient probablement pas; enfin que, puisque ceux qui étaient en route tardaient, il fallait expédier ceux qui étaient ici. — Le 17 avril, Hopperus annonça au roi l'arrivée de M. d'Aulnoy, envoyé par les villes de Hainaut, ainsi que des députés de Lille, Douai et Orchies. Le 18, il écrivit un autre billet à Sa Majesté, où il disait qu'il avait vu les députés de Lille, Douai et Orchies; qu'il leur avait tenu le même langage qu'aux députés du Hainaut, et qu'ils avaient répondu à peu près comme ceux-ci, ajoutant que, avant de les envoyer, leurs principaux avaient écrit au duc; que le consentement du dixième n'avait pas été volontaire, mais limité et conditionnel; que cet impôt causerait l'entière ruine du pays, et la perte de beaucoup de gens qui émigraient chez les hérétiques; qu'ils étaient prêts à payer leur quote dans les deux millions. — Le roi, voyant que les autres députés n'arrivaient point, résolut d'entendre et de faire expédier ceux qui étaient présents, et, le samedi, 19 avril, au soir, il écrivit de sa main un billet à Hopperus, où il lui disait qu'il donnerait audience, le jour suivant, à quatre heures, à tous les députés, le chargeant de les en avertir, pour qu'ils se tinssent prêts et munis de leurs remontrances, en ne leur laissant pas ignorer qu'il les recevrait cette seule fois; Hopperus devait d'ailleurs venir un peu plus tost au palais, pour se trouver présent à l'audience. — A l'heure fixée, entrèrent d'abord ceux de Hainaut : M. de Trélon, député de la noblesse, dit en peu de paroles le motif de leur envoi, et sup-

plia Sa Majesté de vouloir accueillir ce qui lui serait plus particulièrement déclaré par le pensionnaire, là présent. Celui-ci, ayant pris la parole avec la permission de Sa Majesté, demanda en substance qu'elle voulût les décharger du dixième, alléguant que leur consentement ne pouvait être réputé valable, ayant été donné en partie par persuasion, en partie par suite de menaces et de la promesse que cet impôt ne serait pas levé, le tiers état ayant d'ailleurs refusé son concours. Il offrit, au nom de ses commettants, leur quote dans les deux millions. — Le roi, après avoir parlé bas à Hopperus, lui ordonna de leur dire les suivantes et formelles paroles : « Que leur venue avait déplu à Sa Majesté, non qu'elle ne se réjouît beaucoup de voir des personnes de ses Pays-Bas, qu'elle aime tant et dont elle désire si vivement la prospérité, mais parce qu'ils étaient venus de cette façon, sans le congé de Sa Majesté ni de son gouverneur, et en forme d'états, et pour un pareil objet; que Sa Majesté avait entendu ce qu'ils lui avaient exposé; qu'elle verrait leurs remontrances, et leur ferait répondre bientôt, parce qu'il convenait à son service qu'ils s'en retournassent promptement. » — Les députés du Hainaut étant sortis, ceux de Lille, Douai et Orchies entrèrent : le prévôt de Douai parla en leur nom, dans le même sens que les autres, en alléguant surtout le service de Dieu et la conscience. — Sa Majesté, les ayant entendus, ordonna à Hopperus de leur faire la même réponse qu'à ceux du Hainaut; après quoi ils se retirèrent. — Les uns et les autres remirent un grand nombre d'écrits, et de fort longs. Sa Majesté laissa ces écrits entre les mains d'Hopperus, en lui prescrivant, s'il y trouvait des pièces qui en continssent le sommaire, de les lui envoyer; sinon, de les faire extraire en toute hâte, parce qu'il voulait les voir, et ordonner ce qu'il fallait y répondre, de manière que les députés se remissent en route aussitôt. — Voilà tout ce qui s'est fait concernant cette matière jusqu'au 20 avril 1572, et par là on reconnaîtra que Sa

Majesté agit conformément aux avis du duc (1). »— Le 30 avril, le roi écrit au duc : « Il paraît que les députés du Brabant ont poursuivi leur chemin : le duc a bien fait de ne pas les en empêcher par mandement exprès. — Jusqu'à ce moment, ils ne sont arrivés, ni n'ont écrit, non plus que les deux ecclésiastiques du Hainaut. — Avec les uns et les autres, il procédera comme il a commencé de faire.— Il y aura une seule réponse pour tous (2).» — Le 24 juin, c'est le duc qui écrit au roi ; la situation est profondément modifiée : « D'après l'avis du conseil, il fait savoir aux états des provinces que, puisque le nom du dixième denier leur inspire tant d'horreur, il consentira que cet impôt soit aboli et suppliera le roi à cet effet, pourvu qu'ils trouvent d'autres moyens de subvenir aux besoins de l'état. Il les invite en même temps à députer un, ou deux, ou trois commissaires, pour venir conférer avec lui sur ces moyens (3). » — Lettre du roi au duc, du 29 juin : « Le 21, il donna audience aux députés de la Flandre, qui en substance lui firent la même proposition et les mêmes demandes que les autres, concernant le dixième denier. — Ayant bien considéré l'importance de cette affaire, l'état où se trouvaient les Pays-Bas, le mécontentement général que le dixième avait causé aux habitants de ces provinces, le soulèvement auquel il avait donné lieu; ayant considéré de plus combien il était important de tranquilliser les esprits et de gagner les cœurs, et que la prudence conseillait de changer les déterminations quand les choses avaient changé de face (4), le roi, après en avoir délibéré avec ceux de son conseil d'état, résolut d'adopter le parti suggéré en dernier lieu au duc par les conseillers nationaux, c'est à dire d'accepter les deux millions, au lieu du dixième. — Pour que les députés étant à Madrid,

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 241-245.

(2) Ibid., pp. 247-248.

(3) Ibid., pp. 263-264.

(4) ... *Y que la prudencia nos muestra ser muy conveniente y necesario mudar las deliberaciones, quando se mudan las cosas.*

ainsi que leurs principaux, et en général tous ceux des Pays-Bas, connussent que le ministre de leur pays (1) était intervenu dans cette résolution, le roi ordonna qu'Hopperus assistât au conseil, ce qui eut lieu le jour de Saint-Jean. — Dans cette séance, Hopperus fit rapport de ce que contenaient les requêtes et écrits desdits députés. Son avis ayant été demandé, il dit qu'il convenait de suspendre la levée du dixième, et d'accepter les deux millions, en attendant qu'on prît avec les états d'autres arrangements. — Comme le conseil était déjà instruit des intentions du roi, il fut bientôt d'accord avec Hopperus, et tous firent alors supplier le roi de donner son approbation à ce qui venait d'être proposé.— Y ayant consenti, le roi ordonna que la réponse à faire aux députés fût rédigée d'abord en espagnol, et ensuite en français. — Après avoir vu l'une et l'autre rédaction, il a, cette après-dînée, à quatre heures, fait appeler tous les députés des cinq provinces étant à Madrid, et, en présence du prieur don Antonio (de Tolède) et d'Hopperus, il leur a dit que, depuis leur arrivée, il avait considéré l'objet de leurs représentations avec la sollicitude et l'affection qu'il avait pour ses Pays-Bas, et qu'enfin, voulant les favoriser, il avait pris la résolution dont Hopperus leur donnerait connaissance. — Il ordonna à Hopperus de la lire. – Cette lecture étant faite, il le chargea de leur dire, de sa part, qu'il se réjouirait beaucoup de pouvoir aller visiter ses états des Pays-Bas et de mettre lui-même en ordre leurs affaires, pour le grand amour qu'il leur portait; que, s'il plaisait à Dieu de lui en fournir l'occasion, il en profiterait le plus tôt possible; qu'ils le répétassent ainsi à leurs principaux, et que Dieu leur accordât un bon voyage — Cela entendu par eux, ils en montrèrent une vive satisfaction, et le roi les congédia gracieusement. — Chaque députation recevra un original, signé de la main du roi, de l'écrit qui leur a été lu.— Pour que le duc en soit prévenu avant tous autres, le roi lui

(1) *El ministro de su tierra.*

expédie ce courrier, avec les textes espagnol et françois de sa déclaration : le duc y verra que l'autorité royale, ainsi que la sienne, ont été soutenues comme il convenait. — Le duc y donnera exécution de la manière qu'il jugera la plus opportune. — Les députés écrivent à leurs principaux les lettres qui sont envoyées au duc, et qu'il fera remettre à leurs adresses.— Comme il y aurait de l'inconvénient à ce qu'ils retournassent par la France, et que le passage par la mer d'occident leur serait incommode, quatre galères destinées pour l'Italie étant à Carthagène, le roi a donné des ordres pour qu'ils puissent s'y embarquer, ce dont ils ont témoigné beaucoup de reconnaissance (1). »

Il est facile de saisir, dans la succession de ces fragments, toute la marche de cette œuvre si difficile et si inespérée de l'abolition du dixième denier. Le duc d'Albe tient avec obstination au maintien de l'odieux impôt imaginé par lui ; il y tient surtout parce qu'il y voit la réalisation du pouvoir absolu de la monarchie espagnole aux Pays-Bas : avec le dixième denier c'en est fait du vote des subsides par les états, et par conséquent de toute dépendance du pouvoir vis-à-vis des représentants de la nation. Le roi, au contraire, est ébranlé de bonne heure : sa lettre du 17 février l'atteste clairement. Toutefois, aussi longtemps qu'il le peut, il évite de désavouer le duc; il se conforme à la direction que celui-ci, avec une insistance quelque peu hautaine, se permet de lui tracer. Faut-il voir, dans cette conduite du roi, un *leurre*, selon l'expression de M. Juste? Rien n'autorise cette supposition. Il est beaucoup plus rationnel d'y constater une nouvelle preuve de l'hésitation naturelle du monarque, de sa lenteur, de son défaut d'initiative devant les résistances de ses propres agents. Mais enfin une décision est devenue nécessaire. Les progrès de l'insurrection dans les provinces du nord, depuis la prise de la Brielle, ont montré

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 264-265.

l'urgente nécessité du retrait de l'impôt abhorré; le duc d'Albe est forcé lui-même de le reconnaître. Philippe II annonce aux députés des états présents à Madrid qu'il renonce au dixième denier.

Il nous reste à compléter ce récit en relatant les circonstances qui entourèrent l'exécution de la décision royale. Les états particuliers des provinces, réunis le 15 juillet, désignèrent les députés chargés de traiter, sans pouvoir dépasser leurs instructions, avec les commissaires du duc d'Albe. Indépendamment du Brabant, six autres provinces se firent représenter à Bruxelles, savoir : la Flandre, l'Artois, le Hainaut, Namur, Tournai, Lille, Douai et Orchies. Les pourparlers commencèrent le 1er août. Les mandataires des états débutèrent par se plaindre de la différence qu'on remarquait entre la dépêche du duc d'Albe et l'acte dont Hopperus avait donné connaissance aux députés envoyés à Madrid. Tandis que l'acte lu par Hopperus prononçait l'abolition du dixième et du vingtième denier, la dépêche du duc disait seulement que la levée de ces impôts serait suspendue. Les mandataires du Brabant surtout réclamèrent avec énergie l'abolition préalable et définitive du dixième denier. Enfin, le 21 août, les députés des provinces représentées à Bruxelles furent appelés au palais. Là, en présence des ducs d'Albe et de Medina-Celi (ce dernier était arrivé aux Pays-Bas depuis deux mois), Tisnacq, président du conseil privé, déclara que si, dans l'acte envoyé d'Espagne, le roi parlait seulement de surseoir à la perception du dixième et du vingtième denier, les états pouvaient néanmoins être assurés que l'intention du souverain était d'abolir entièrement ces impôts, moyennant le payement de deux millions en 1572 et pendant les années suivantes (1).

Le duc d'Albe prit ensuite la parole en espagnol. Il exposa

(1) M. Juste, *Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole,* t. I, pp. 79-80.

aux états la pressante nécessité où était le roi d'être secouru de gens de guerre et d'argent pour la garde et la défense des provinces. C'est pourquoi il avait levé quatre-vingts enseignes de Wallons, douze régiments d'Allemands, douze mille reitres, trois mille chevaux des bandes d'ordonnances et cavalerie légère, quarante-huit enseignes d'infanterie espagnole. De pareilles forces ne pouvaient être entretenues sans l'assistance des états. Aussi les exhortait-il à se montrer généreux et dévoués; il leur disait que le roi avait déjà envoyé un million d'écus, et il ajoutait que lui et le duc de Medina étaient prêts à s'exposer pour le service de Dieu, de l'Église, du roi et de ses provinces (1) Dans une autre réunion qui eut lieu le 24 août, le duc d'Albe, s'exprimant en français, déclara lui-même que l'on pouvait être bien persuadé de l'abolition du dixième et du vingtième denier, et, de fait, qu'il l'abolissait dès lors moyennant la continuation des deux millions.

Les états ne refusaient pas d'accorder deux millions pour décharger les provinces de l'odieux impôt du dixième, mais ils entendaient pourtant rentrer dans leur prérogative de voter chaque année les subsides au lieu d'accorder une subvention permanente. De là de nouvelles difficultés avec les commissaires du gouvernement, et ces difficultés n'étaient pas aplanies lorsque le duc d'Albe quitta Bruxelles (2), où était arrivé récemment le duc de Medina-Celi.

(1) Le 17 mai 1572, le roi envoya au duc d'Albe 300,000 écus en lettres de change, après lui avoir fait récemment parvenir la même somme. Le 27 juin, il lui envoyait en lettres de change 312,000 écus et promettait de lui en faire parvenir sous peu de jours d'autres pour 200,000. Le 2 août, il tint cette promesse, et les envois d'argent furent encore plus considérables pendant le mois de septembre. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II. pp. 249, 266, 271. Note de M. Juste.

(2) M. Juste, ibid., p. 81. L'historien ajoute en note : « Voir, dans les *Analectes historiques*, t. II, pp. 89 et suiv., la Relation du voyage des députés envoyés par les états de Hainaut à Bruxelles et de l'assemblée des états généraux tenue en cette ville (1er août—6 septembre 1572). Conf. Viglius à Hopperus, 17 et 27 août. (*Analecta belgica*, t. I, 2e partie,

Jean de la Cerda, duc de Medina-Celi, appartenait à l'une des plus illustres et des plus opulentes maisons de l'Espagne. Il avait alors un peu plus de cinquante ans et venait d'abandonner les éminentes fonctions de vice-roi de Sicile. Par ses dispositions à la clémence, ses manières affables, sa politesse étudiée, il était tout l'opposé du duc d'Albe. Si Philippe II, dit M. Juste, s'était rendu plus tôt aux instances sincères ou feintes de celui-ci; si Medina-Celi était arrivé quelques mois auparavant, apportant des concessions suffisantes, peut-être la révolte eût-elle été prévenue. Mais, comme toujours, ajoute l'historien, Philippe II se décida trop tard et d'une manière équivoque. Ce grand d'Espagne, dont on annonçait l'arrivée avec tant de fracas, n'était investi d'aucune autorité réelle; il n'avait qu'un pouvoir honorifique. Le 30 avril, le roi l'avait averti que, durant tout le temps que le duc d'Albe serait aux Pays-Bas, celui-ci resterait seul chargé du gouvernement; le duc d'Albe, nous l'avons vu, avait été informé, de son côté, qu'il ne devait quitter ces provinces et en remettre le gouvernement à son successeur que quand il en recevrait l'ordre du roi lui-même (1).

Le 1er mai, le duc de Medina-Celi s'était embarqué enfin à Santona, mais une tempête l'ayant poussé dans le port de Santander, il ne reprit sa route que le 18. La flotte se composait d'une cinquantaine de navires, tant royaux que marchands. Douze grands vaisseaux de guerre portaient six enseignes ou compagnies d'infanterie espagnole, formant seize cents hommes, placés sous le commandement du mestre de

pp. 700 et 702. — Le cardinal de Granvelle, écrivant de Naples, le 19 août, à son frère, M. de Champagney, formait des vœux pour que la suspension du dixième et du vingtième remédiât aux affaires. Il en doutait toutefois et blâmait vivement ceux qui avaient si obstinément poursuivi une chose qui ne convenait ni au pays ni au service du roi, puisque de là venait la ruine du commerce. (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, supplém., p. 115.)

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp 240 et 248.

camp Julian Romero qui revenait d'Espagne aux Pays-Bas. Une nouvelle tempête emporta la flotte vers les côtes de Flandre. Le 10 juin, à cinq heures de l'après-midi, elle arriva en vue de Blankenberghe. Empêché par la violence du vent de débarquer sur ce point, Medina-Celi résolut de prendre terre à l'Écluse, avec quatre petits bâtiments, et de faire transporter dans des barques et des chaloupes les deniers et les gens de la flotte. Mais déjà les hardis corsaires de Flessingue épiaient cette riche proie. Les croiseurs avaient signalé l'approche de la flotte espagnole, et les marins zélandais s'étaient immédiatement jetés dans leurs vaisseaux pour l'attaquer. Medina-Celi leur échappa. Le 11, dans l'après-midi, il entra à l'Écluse avec ses quatre petits bâtiments. La flotte prit la même direction, et des barques transportèrent à terre Julian Romero et une partie des troupes. Les gueux de mer s'emparèrent toutefois de trois petits navires qu'il avait fallu échouer, et en brûlèrent deux autres (1).

Le 13, les croiseurs avaient signalé une nouvelle flotte. Celle-ci se composait de vaisseaux marchands venant du Portugal. Les marins zélandais les attaquèrent bientôt, non loin de Flessingue, et en prirent vingt-et-un. Le duc d'Albe estima lui-même à plus de deux cent mille écus la valeur de cette flotte. Les gueux de mer s'étaient aussi emparés d'une énorme quantité d'épiceries, de laines, de vins et d'autres marchandises qui furent placées dans la grande église de Flessingue. Si ce riche butin avait été bien ménagé, dit-on plus tard, il était suffisant pour mener la guerre un mois entier contre le roi catholique. Les douze vaisseaux qu'avait amenés le duc de Medina-Celi, avaient fait voile, en dépit des croiseurs, vers la Zélande, et, bravant les canons de Flessingue, ils avaient débarqué près de Rammekens un millier d'hommes. Ces troupes, commandées par Jean Osorio de Ulloa, se dirigèrent en toute

(1) M. Juste, ouvrage cité, t. I, p. 33.

hâte vers Middelbourg, pour renforcer la garnison de la capitale de l'île de Walcheren (1).

Cependant Guillaume le Taciturne avait pris l'irrévocable résolution de seconder les hardis desseins de son frère Louis. Mais, faute d'argent, on s'en souvient, il avait eu une peine extrême à réunir les troupes avec lesquelles il voulait pénétrer dans les Pays-Bas. Du château de Dillenbourg partaient sans cesse des messagers pour solliciter l'aide des princes allemands et encourager ou stimuler les villes de Hollande (2). Un appel à la même fin fut adressé aux églises réfugiées en Angleterre (3). Le 24 juin, nous voyons Guillaume à Francfort, toujours en quête d'argent, se plaignant de l'empereur, qui, par ses lettres et ses démarches, paralysait, disait-il, les dispositions favorables des princes allemands. Il annonçait toutefois à Louis de Nassau que, dans trois jours, il se mettrait en campagne.

Le 27, Guillaume partit effectivement de Dillenbourg avec mille cavaliers. Au moment de passer le Rhin, le 8 juillet, il écrivit à son frère une lettre, dans laquelle il lui indiquait ses forces et ses projets. Il disposait de treize mille cinq cents fantassins, sans compter les volontaires, les grands seigneurs et autres gens de bonne volonté (4). Le comte Henri de Nassau était un des colonels de l'infanterie. Le nombre des cavaliers s'élevait à plus de trois mille, en y comprenant les gentilshommes émigrés des Pays-Bas, dont on espérait former une

(1) Tous ces détails sont principalement empruntés aux dépêches du duc de Medina-Celi et du duc d'Albe. (*Correspondance de Philippe II*, t. II, pp 260-274.) Conf. *Histoire des causes de la désunion, révoltes et altérations des Pays-Bas*, par messire Renon de France, chevalier, seigneur de Noyelles, président d'Artois, ms , 2e partie, ch. XV; B. de Mendoça, *Commentaires*, liv. VI, ch. V; *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 230. Note de M. Juste.

(2) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, pp. 40-60.

(3) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 434. — Van Meteren, fol. 79 v°. Citations de M. Juste.

(4) *Comtes, barons et aultres de bonne volonté.*

cornette de trois cents chevaux. En outre le comte Josse de Schauembourg, après avoir déjà prêté serment à l'archevêque de Cologne, s'était tourné du côté du prince et voulait le servir. Mais le manque d'argent rendait toutes ces forces vacillantes et précaires. Cependant le Taciturne affichait une grande confiance. « Presque toute la Hollande, disait-il, est déclarée de nostre costé. Dordrecht a reçu nostre garnison. Tergault a ensuivy leur exemple, comme a fait Gorcum, et Louvestein a esté pris des nostres par force. Hyer ay eu nouvelles que Schonhove se soit aussi rangé de nostre costé, tellement que espère que ce bon Dieu qui a commencé parachevera son œuvre jusques à la fin (1). »

Il passa le Rhin près de Duisbourg (pays de Clèves), et pénétra dans le haut quartier de Gueldre avec une partie de ses troupes; celles-ci, en attendant leur solde, ne se faisaient faute de piller les campagnes. L'autre partie avait été laissée à la disposition du comte Guillaume vanden Berg (2), beau-frère des Nassau, et du comte Josse de Schauembourg, pour soulever les bords du Wahal et de l'Yssel, et donner la main aux Frisons.

Après s'être arrêté quelques jours à Aldekerk, Guillaume dressa son camp à Hellenrade, dans le dessein de s'emparer de Ruremonde. Dès le 17, il fit sommer la ville occupée par une garnison de cent cinquante Wallons. La sommation ayant été réitérée le 22 sans succès, Ruremonde fut attaquée et prise

(1) Le prince d'Orange à Louis de Nassau, le 8 juillet, et à Jean de Nassau, le 7 juillet 1572. (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 460-467.) — Le duc Jean-Casimir, fils de l'électeur palatin, écrivait au colonel Schonberg (de Lauter, 22 juillet 1572) : « Dieu et quelques gens de bien ont mis le prince d'Orange sur pied et a pour aujourd'huy ensemble en son camp sept mille chevaux et quinze mille hommes de pied, et se renforcera son armée de jour en jour davantage. Il a argent pour un mois et demi... » (Ibid , t. IV, 2e partie, p. 3.) — Les *gens de bien,* auxquels Jean-Casimir faisait allusion étaient, d'après un autre document contemporain, le duc Auguste de Saxe, le duc Jules de Brunswick, le landgrave de Hesse et Jean-Casimir lui-même. Note de M. Juste.

(2) M. Juste écrit Guillaume de Berghes par inadvertance.

d'assaut le lendemain, après six heures de combat. Quoique les bourgeois se fussent joints aux soldats wallons pour défendre les murailles, les troupes du prince les épargnèrent; mais elles furent sans pitié pour les prêtres et les religieux qui étaient en grand nombre dans la ville (1). Le prince, maître de Ruremonde, attendit, pour poursuivre son expédition, les auxiliaires que

(1) Lettre du duc d'Albe au roi, écrite de Bruxelles le 28 juillet 1572. *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 270. « Toutes les maisons ont été saccagées, dit le duc, et tous les moines qu'il y avait en un couvent de chartreux ont été mis à mort. » — Lettre du prince d'Orange à Jean de Nassau, du camp de Hellenrade, 25 juillet, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, p. 482. Voici le récit de Guillaume : « Le 21me jour de ce mois, ayant esté quelques jours à Aldekercken, je suis venu camper icy à Hellenrade, ung quart de lieue près la ville de Remunde, en espoir que de bonne volunté elle se rangeroit à la raison, et me donneroit le passage avecq quelques autres commodités pour mon camp requises, estant bien prest de les secourir et assister réciproquement et les garantir de toute ultérieure tyrannie du duc d'Albe, ainsi que bien amplement trois ou quatre jours auparavant je leur avois déclaré par une lettre mienne, laquelle leur estant envoyée par ung trompette, ilz n'ont voulu accepter, de sorte qu'estant arrivé en ce lieu et considérant l'importance qu'il y avoit de occuper la dicte place, je les ay mardy dernier sur le soir, environ huyct heures, encoires ung coup bien amiablement faict sommer par ung trompette, mais n'ont voulu entendre à riens, tellement que je suis esté constrainct de prendre mon recours à l'extrême remède, et de faict trouvant mes gens bien volontaires, j'ay encoires ce mesme soir, environ les douze heures, donné le premier assault à la dite ville, où les miens se sont employés fort courageusement, ne s'estantz cependant ceulx de dedans la ville deffendus avecq moindre courage, mais firent très grande résistence, sans vouloir aulcunement entrer en communication d'appoinctement; de sorte, qu'ayant duré l'alarme toute la nuyct, les miens prindrent la ville d'un bien couraigeulx assault le mercredy, environ les six heures du matin, avecq assez peu de perte de nostre costé, grâces à Dieu, y ayant seulement perdu environ quinze ou seize hommes.. Et oires que je craignois que mes gens pour les fascheries receues toute la nuyct, se fussent quelque peu desbordés vers les bourgeois, si est-ce qu'ilz les ont tellement espargnez qu'ilz n'en ont au plus hault tué que trois ou quatre, s'estans plus attachez aux prebstres et moynes, dont y en avoit bon nombre en la dicte ville; mais l'évesque s'estoit quelques semaines auparavant retiré. »

devait lui amener d'Allemagne le colonel Mandelsloo, et l'argent qui lui était promis par les villes insurgées de la Hollande. Sans le butin fait à Ruremonde, ses troupes se fussent dès lors débandées, comme Guillaume l'écrivait lui-même à son frère Jean de Nassau (1).

En ce moment, arrivait au camp du prince d'Orange Jonas de Offenbourg, gentilhomme de Maximilien II, chargé d'un message de l'empereur; en date du 19 juillet, Maximilien écrivait au prince pour le détourner de son entreprise, et le menaçait de procéder contre lui, s'il n'obtempérait point à cette invitation (2). « On s'étonne, remarque M. Groen, que l'empereur ait écrit au prince avec tant de sévérité et lui ait suscité des obstacles. Auparavant il avait pris beaucoup d'intérêt à la cause des Pays-Bas et à celle du prince en particulier. Mais, chef de l'empire, désirant et devant en maintenir la paix, il craignait extrêmement tout ce qui pouvait la troubler. En 1568, il s'était fortement opposé à la prise des armes; il eût voulu qu'on s'en fût entièrement remis à sa médiation et à ses efforts; par conséquent la conduite du prince et ses nouveaux préparatifs devaient souverainement lui déplaire. Il ne faut pas aussi oublier que, dans tout ce qui concernait les intérêts des protestants, ses relations de famille rendaient sa position très embarrassante. Ses frères, Ferdinand et Charles; son épouse Marie, sœur de Philippe II, de laquelle il eut seize enfants, étaient de fervents catholiques. Depuis 1570, il était beau-père des rois de France et d'Espagne. Enfin, lié intimement avec le duc Christophe de Wurtemberg et l'électeur Auguste, tous deux luthériens très

(1) « Je vous puis asseurer qu'il ne m'est venu encoires ung seul sols, dont je vous laisse penser la peine où je me trouve. J'avois faict quelque prest à mes gens de pied, qui passèrent monstre dimenche dernier, et oires qu'ils ne s'en tenoyent pas trop contents, si est-ce que j'espère le bon butin qu'ilz ont eu en la ville de Reimunde, les rendra tant plus faciles et traictables. »

(2) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 473-479 — Ce message est en allemand.

exclusifs, il était depuis longtemps prévenu contre les opinions calvinistes, qui, dans les Pays-Bas, étaient devenues complètement dominantes. »

Le prince répondit longuement de son camp, le 27 août. Il refusait, en s'excusant, d'obtempérer au mandement impérial, et développait, dans un langage énergique et passionné, tous les motifs qu'il avait de faire la guerre au duc d'Albe. « Je n'ai trouvé d'autre expédient, avec mes conjoints, disait-il, si je ne voulais pas le trouble et la misère de ma chère patrie, ainsi que la perte totale de ses privilèges, libertés, immunités et juridictions, sous le joug insupportable de la tyrannie du duc d'Albe, et si je ne voulais aussi la perte de mes propres biens et de mes sujets, et mettre mon honneur et ma réputation dans les plus grands opprobres et dans la plus extrême misère, que de voler au secours de mes amis fidèles, à l'instance des sujets les plus affligés, et de faire la guerre, au nom du Dieu tout puissant, contre le duc d'Albe... Puisque donc, invincible empereur, de tout ce que dessus il paraît clairement par quel moyen le duc d'Albe continue de plus en plus à exercer sa tyrannie, et ne désire rien autre chose que de ruiner et de perdre de fond en comble ces Pays-Bas, et ne fait que cruellement persécuter et extirper de pauvres et misérables chrétiens qui font profession de la religion fondée sur la vraie parole de Dieu, je ne puis, avec mes adhérents, non seulement parvenir à obtenir quelque restitution, voyant qu'on n'ait aucun égard à nos demandes, instances et patience, mais même, pour la multitude des charges, les dures vexations et l'envahissement de nos propres biens (dont il y a six ans que nous sommes, quoique innocens, misérablement privés), nous sommes jusqu'à ce jour obligés d'errer, sans avoir une demeure asseurée, étant partout dans un péril continuel par les menaces du duc d'Albe : c'est pourquoi la pitié chrétienne que je porte envers les habitans des Pays-Bas si durement traités, ému par la quantité de leurs larmes, touché par leurs tristes instances et demandes,et obligé par le serment

que je leur ai prêté en ce nom, et par l'extrême nécessité tant mienne que de mes sectateurs, m'a forcé, pour la défense et conservation des provinces héréditaires des Pays-Bas de Sa Majesté le roi d'Espagne, mon très honoré et très clément seigneur, de m'opposer, de toutes mes forces qui me sont données par la nature, par le droit et par les constitutions du Saint Empire, à cette cruelle et insupportable tyrannie du duc d'Albe... (1). »

Dès le 19 juin, Oudewater avait embrassé le parti du Taciturne et ouvert ses portes à Adrien de Swieten; deux jours après, ce capitaine se rendit maître aussi de Gouda. Par les intelligences qu'il entretenait à Leyde, il y fit également reconnaître l'autorité de Guillaume de Nassau. Vers le même temps, Bartel Entes, principal lieutenant de La Marck, s'étant présenté devant Dordrecht, avec trente vaisseaux et deux galères, fut reçu par les habitants le 24 juin; ceux-ci retinrent prisonnier Quaderebbe, représentant du duc d'Albe, et reconnurent ensuite pour gouverneur Maximilien de Hornes, seigneur de Boxtel, qui tenait ses pouvoirs du prince d'Orange. Deux autres commissaires de Guillaume convoquèrent, le 4 juillet, le conseil de Harlem, et cette ville importante, qui venait de refuser la garnison offerte par le comte de Boussu, suivit l'exemple de Leyde. Si ces cités s'obligeaient, dit M. Juste, à demeurer encore fidèles à Philippe II, « comte de Hollande, » elles rejetaient le duc d'Albe comme ennemi déclaré, et promettaient

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. III, pp. 63-69. — La pièce que nous reproduisons ici, dit M. Gachard, porte le titre suivant, qui lui fut donné par le comte de Wynants, directeur des archives de l'état, de 1773 à 1794 : « Traduction de la lettre du prince d'Orange (écrite par ledit prince en allemand, ensuite traduite en latin, dont celle-ci est traduite en français) à S. M. l'Empereur, en date du 27 août 1572, par laquelle il répond aux ordres qui lui avaient été donnés de la part de Sa Majesté. — J'ai trouvé, ajoute M. Gachard, aux archives de Simancas, *papeles de estado,* liasse 608, une copie de la version latine.

d'obéir au prince d'Orange, qu'elles considéraient comme le vrai *stathouder;* la liberté du culte était d'ailleurs assurée aussi bien aux catholiques qu'aux protestants (1). Mais, et c'est M. Juste qui en fait la remarque, cet engagement fut très mal observé à l'égard des premiers. Le soulèvement se faisait au nom des réformés, et les catholiques étaient traités en vaincus.

Le 26 juin, Martin Brandt, parti de Dordrecht avec seize vaisseaux, avait paru devant Gorcum et sommé cette place au nom du prince d'Orange. Les calvinistes s'empressèrent de lui en ouvrir les portes. Réunis sur le marché, ils jurèrent de rester fidèles au roi et au prince d'Orange, son stathouder, et de combattre le duc d'Albe et tous ses adhérents, comme ennemis publics. Ce serment fut prêté au cri de : *Vivent les gueux!* Les bourgeois catholiques, avec les moines et les ecclésiastiques, s'étaient réfugiés au château dont les canons tiraient sur la ville. Mais les réformés, s'étant emparés d'une des portes et menaçant l'autre, le châtelain se rendit. Les ecclésiastiques, parmi lesquels des religieux de l'ordre de Saint-François, furent conduits, le 5 juillet au soir, à la Briele, par Jean Omal, commissaire du comte de la Marck. Bientôt vingt-et-un de ces infortunés furent attachés au gibet, après qu'ils eurent subi des tortures effroyables et d'indignes outrages. Les catholiques consternés honorèrent comme des martyrs les religieux de Gorcum. Tel est le récit de M. Juste (2), vrai dans son ensemble, mais incomplet et inexact sur plusieurs points de détail. Nous le complétons et le rectifions en note (3).

(1) Bor, 6e liv., fol. 276. — Correspondance du comte de Boussu avec le duc d'Albe, publiée par M. Van Vloten, *passim*. Note de M. Juste.

(2) M. Juste, ouvrage cité, t. I, pp. 54-55.

(3) Ces victimes de la cruauté des calvinistes étaient en réalité au nombre de dix-neuf, savoir : le gardien, huit prêtres et deux frères lais de l'ordre des frères-mineurs observantins; trois curés, un prêtre séculier, un chanoine régulier de Saint-Augustin, un dominicain et deux norbertins. Après d'affreux torments, soufferts pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, ils furent conduits à demi-nus, par

La révolte continua à s'étendre et gagna les provinces baignées par le Wahal et l'Yssel. Le comte vanden Berg avait rassemblé à Wesel quinze cents chevaux et vingt compagnies de gens de pied. Il se proposait, d'accord avec le prince d'Orange, et à l'aide des intelligences qu'il s'était ménagées dans toute la contrée, de s'emparer des trois importantes places de Nimègue, d'Arnhem et de Zutphen. Il ne lui fut pas possible de réaliser ce plan complètement; mais il s'empara de Doetinchem et de Duisbourg; Zutphen, capitale du comté de ce nom, se rendit sans résistance. En Gueldre, Harderwyk, Elburg et Hatten; dans l'Over-Yssel, Oldenzaal, près de Deventer, Zwolle et Kampen reconnurent également l'autorité du

eau. à Dordrecht d'abord, à la Briele ensuite. C'étaient des vieillards, dont les uns avaient plus de soixante, les autres plus de soixante-dix ans, un troisième touchait à sa quatrevingt-dixième année. Après de nouvelles tortures à une heure avancée de la nuit, ils furent traînés hors de la ville et pendus, sans cesser de montrer un courage et une fermeté inébranlables. Le gardien des frères mineurs ne cessa d'animer ses frères à la persévérance, par des paroles brûlantes d'un zèle apostolique, que lorsque la corde eut étouffé sa voix. La rage des bourreaux n'était pas encore satisfaite : ils se livrèrent sur les restes des victimes à des barbaries et à des outrages sans nom. Clément X mit ces vaillants confesseurs de la foi catholique au nombre des martyrs; Pie IX leur a décerné les honneurs de la canonisation au mois de juin 1867 Le savant Estius a écrit l'histoire de ces glorieux martyrs publiée d'abord sous ce titre : *Novorum in Hollandia constantissimorum martyrum Historia a domino Guilielmo Estio Hesselio Gorcomiano, S. Theol. licent., descripta ac amico colonien. transmissa*, 1572, 7 pages in-4°, et réimprimée avec de grands développements en 1603, à Douai, sous ce nouveau titre : *Historiæ Martyrum Gorcomiensium, majori numero Fratrum Minorum, qui pro fide catholica a perduellibus interfecti sunt anno Domini M. D. LXXII, libri quatuor.* — M. Reusens a réédité, en 1867, cet ouvrage d'Estius avec des notes et un supplément; il y a joint une *iconographie des martyrs de Gorcum.* — Mgr de Ram avait laissé *quelques notes sur ceux des martyrs de Gorcum,* au nombre de quatre, *qui avaient fait leurs études à l'université de Louvain;* son successeur, Mgr Laforet, a complété ce travail dans ses *Martyrs de Gorcum,* Louvain, 1867. Voir *Revue catholique,* année 1867, pp. 189, 279 et 314.

prince d'Orange. Sur un autre point, des gentilshommes frisons, naguère émigrés et proscrits, entreprirent de soulever leur pays, et arrachèrent au duc d'Albe les villes de Sneek, de Bolswaard et de Franeker (1).

Mais le véritable foyer de la révolte était en Hollande. Le comte de Boussu avait convoqué les états de cette province à La Haye pour le 15 juillet, à l'effet de délibérer sur les moyens de remplacer le dixième et le vingtième denier. Les villes émancipées résolurent, sur les suggestions du Taciturne, de tenir au même moment une autre assemblée à Dordrecht. Paul Buys, pensionnaire de Leyde, n'hésita point à écrire les lettres de convocation, au nom du prince d'Orange, et les villes rebelles répondirent à son appel. Le 15 juillet, se réunirent à Dordrecht Jacques, seigneur de Wyngaerden, comme représentant la noblesse de Hollande, Aert de Duidenvoorde, délégué du comte de la Marck, et des députés de Dordrecht, de Harlem, de Leyde, de Gouda, de Gernichem, d'Oudewater, d'Alkmaar, de Hoorn, d'Enkhuizen, de Medemblik, d'Edam et de Monnikendam (2). L'assemblée convoquée par le comte de Boussu se tint le même jour à Gouda. Les députés des villes restées fidèles votèrent des fonds pour résister aux rebelles et un don gratuit de dix mille florins pour le gouverneur.

Les résolutions prises à Dordrecht furent plus importantes. Le prince d'Orange y avait envoyé pour le représenter Philippe de Marnix. Celui-ci harangua longuement les membres de l'assemblée. Il dit que le prince était convaincu de la loyauté et du bon vouloir des villes de la Hollande à son égard, de leur résolution de n'épargner ni leurs biens ni leur sang pour affranchir leur patrie de la tyrannie espagnole. Le prince, continua-t-il,

(1) *Grande Chronique de Hollande,* t. II, p. 231.

(2) *Eerste vergadering der staten van Holland, 19 julii 1572,* par Bakhuyzen van den Brink, dans les *Archives du royaume des Pays-Bas* (La Haye, 1855), t. I, pp. 32-46. Citation de M. Juste.

ne verra pas de plus beau jour que celui où les Pays-Bas pourront recouvrer leur ancien éclat et la vieille liberté conquise par les ancêtres. Il rappela les labeurs et les efforts de Guillaume pour atteindre ce but sacré. Confiant dans la promesse que l'argent ne lui manquerait pas, le prince avait fait de nouveau appel à tous ses amis et alliés, et il était enfin parvenu à rassembler un nombre considérable de cavaliers et de fantassins d'élite. Il s'agissait maintenant de les équiper, de les engager sous serment et de leur payer la solde qui leur revenait. Le prince comptait que les députés réunis à Dordrecht garantiraient ce payement, et ne voudraient point attirer sur lui une honte éternelle et entraîner à jamais la patrie dans la ruine, la misère et la désolation. Si le prince obtenait de leur patriotisme les moyens de se jeter dans le pays, avant que l'ennemi se fortifiât davantage, la délivrance générale était prochaine. Marnix concluait en demandant aux villes de s'engager, envers les capitaines du prince, au payement des trois premiers mois, et de s'appliquer de tout leur pouvoir à réunir promptement une somme de cent mille couronnes pour la solde du premier mois. Voilà, disait-il en terminant, ce que le prince vous supplie très instamment de faire, et il espère bien qu'en considération de sa fidélité et de son dévouement sincère à vos intérêts, en considération même de votre propre salut et de votre propre bien-être, vous ne voudrez en aucune manière lui refuser cette satisfaction (1).

Le lendemain, 20 juillet, l'assemblée de Dordrecht prit une résolution décisive. Elle déclara qu'elle reconnaissait le prince d'Orange pour gouverneur et lieutenant-général du roi en Hollande, en Zélande, en West-Frise et à Utrecht, selon la teneur de la commission que Philippe II lui avait octroyée en 1559.

(1) Ce discours a été publié par Bor, 1re partie. fol. 281 et suiv., et traduit dans les *Écrits politiques et historiques* de Ph. de Marnix (Bruxelles, 1859), p. 343 et suiv. Note de M. Juste.

Cette espèce de déférence pour l'autorité du roi était feinte, remarque M. Juste, puisque, en reconnaissant Guillaume le banni pour le véritable *stathouder*, les représentants des villes hollandaises ne tenaient aucun compte de la nomination du comte de Boussu, à qui Philippe II avait confié le gouvernement de la Hollande. Les députés promirent unanimement d'être fidèles au prince d'Orange et de ne point l'abandonner, mais de le seconder par tous les moyens en leur pouvoir, et de n'entrer en aucun accord avec le roi sans son consentement. Pour donner plus de solennité à cet engagement, ils touchèrent la main de Marnix. Celui-ci s'obligea aussi par serment, au nom du prince, à ne faire aucun accord avec le roi sans l'avis et le consentement des états, et sans comprendre dans le traité ces derniers et les pays qu'ils représentaient.

Les mandataires des villes hollandaises adoptèrent la proposition faite par Marnix de fournir immédiatement au prince la somme de cent mille couronnes, pour payer le premier mois de la solde de son armée, et de lui garantir en outre le payement de cinq cent mille carolus (1). Il fut résolu d'employer ou d'engager à cet effet non seulement le produit des impôts qui se trouvait chez les collecteurs, mais aussi les revenus des églises, des cloîtres, des confréries, etc. En outre on devait vendre les ornements des églises et des monastères, et fondre leur argenterie (2). Bientôt la Hollande devint le théâtre d'une réaction violente contre les catholiques. Les lieux saints, les couvents furent saccagés, les prêtres, les religieux proscrits. Le prince d'Orange eut beau signer, dans son camp de Rure-

(1) Le prince d'Orange écrivait, le 25 juillet, à Jean de Nassau : « Les estats se sont résolus de me donner asseurance pour l'entretenement de mes gens de guerre pour trois mois. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 483.

(2) M. Juste, ouvrage cité, t. I, pp. 60-61. Il cite : Bor, fol. 282, et ajoute : Renon de France (*Histoire des causes de la désunion*, etc., ms., 2me partie, ch. XVIII) dit que le subside voté par les états devait être pris par impositions sur les riches et les ecclésiastiques.

monde, une ordonnance pour arrêter ces excès, les chefs pas plus que la multitude ne tinrent compte de ses exhortations (1).

Le 25 juillet, les députés des villes représentées à l'assemblée de Dordrecht s'étaient réunis à l'hôtel de ville de Rotterdam et avaient communiqué aux magistrats les résolutions adoptées : ceux-ci promirent de s'y conformer. Le 27, ces mêmes députés se réunirent à l'hôtel de ville de Delft, où les résolutions de Dordrecht furent également lues et approuvées. Le 28, les états tinrent une réunion dans la même ville pour s'occuper de la réorganisation de la cour de Hollande. La plupart des membres de cette cour, tenant le parti de l'Espagne, avaient quitté la Haye avec la garnison, et s'étaient transportés d'abord à Rotterdam, puis à Utrecht, sous l'escorte du régiment de Lombardie, avec tous les papiers et chartes de la cour. Amsterdam, la ville la plus importante de la Hollande, était à peu près seule en ce moment à reconnaître encore l'autorité du roi, avec les petites villes de Schoonhoven, de Woerden, de Naarden et de Weesp.

Sur l'autre élément, les redoutables corsaires de Flessingue n'étaient point restés inactifs pendant ce mois de juillet marqué par des évènements si importants. Ils avaient vainement essayé à deux reprises de s'emparer de la ville de Goes, capitale de l'île de Sud-Beveland. Vers la fin du mois, Humfrey Gilbert et T'Seraerts débarquèrent sur la côte de Flandre avec quatorze cents Anglais, quatre cents Wallons et Flamands, six cents Français récemment arrivés de la Rochelle. Après s'être établis au village d'Ardenbourg, ils allèrent sommer l'Écluse et envoyèrent même leurs trompettes jusque sous les remparts de Bruges pour défier le comte du Rœulx, gouverneur de la province. Tout cela resta sans succès. Le gouverneur de l'Écluse se défendit bravement, et, quoique la bourgeoisie de Bruges inclinât du côté des adversaires du duc d'Albe, elle fut conte-

(1) M. Juste, ibid., p. 63.

nue par les troupes dont disposait le gouverneur (1). Mais les marins de Flessingue firent une expédition plus heureuse au commencement du mois d'août. Quarante-neuf navires zélandais, qui se trouvaient sous Ter Goes, se dirigèrent vers Zierikzee, chef-lieu de l'île de Schouwen. Quatre cents soldats wallons du régiment de Beauvoir étaient chargés de la défense de la place. Les marins zélandais, commandés par le bailli de Campveere, parvinrent à nouer des intelligences avec les habitants; la garnison fut expulsée et Zierikzee reconnut l'autorité du prince d'Orange (2).

Revenons en Belgique. A la fin de la réunion générale des députés des provinces, tenue à Bruxelles le 24 août, rapportée plus haut, le président Tisnacq avait annoncé aux députés des états que les ducs d'Albe et de Medina se rendraient très prochainement au camp devant Mons. Ils partirent en effet de Bruxelles, le 26 août, laissant dans la ville, pour la maintenir, trois compagnies d'Allemands et cinq d'Espagnols. Les deux ducs amenaient avec eux des forces importantes, et, trois jours auparavant, le *tercio* de Lombardie, qui avait évacué la Hollande, était également arrivé devant Mons ainsi que sept enseignes de troupes allemandes du comte d'Eberstein. Don Fadrique se vit alors en mesure d'attaquer l'abbaye d'Épinlieu, dont Louis de Nassau s'était fait une défense avancée, et que celui-ci fut obligé d'abandonner.

Les deux ducs étaient entrés dans le camp le 27 à midi. Ils y reçurent la nouvelle de la mort de Coligny et des sanglantes exécutions qui l'avaient suivie. Le duc d'Albe accueillit cette nouvelle, dit-on, avec ces paroles : « La France a perdu un

(1) *The arrivall of sir Humphrey Gilbert,* relation écrite par Roger Williams, qui faisait partie de l'expédition. — Voir aussi, parmi les lettres de Walsingham, une dépêche de Thomas Smith, premier secrétaire de la reine, du 27 juillet 1572. Note de M. Juste.

(2) M. Juste, ouvrage cité, t. I, pp. 64-65.

grand capitaine, et l'Espagne un grand ennemi (1). » La nuit venue, des salves répétées d'artillerie et de mousqueterie retentirent dans le camp. A Bruxelles, les députés des provinces avaient continué leurs délibérations. Le 28 août, les commissaires du gouverneur général communiquèrent à l'assemblée réunie à l'hôtel de ville, une lettre annonçant le massacre de l'amiral et de ses adhérents, coupables, disait-on, d'avoir machiné la mort du roi de France, celle de sa mère, et celle de ses deux frères. Un *Te Deum* fut chanté à cette occasion. Enfin, le 5 septembre, les députés des provinces représentées à Bruxelles, ayant pris connaissance des moyens proposés par les états du Brabant pour fournir les deux millions stipulés, déclarèrent qu'ils devaient en référer à leurs collèges respectifs et se séparèrent (2).

Le prince d'Orange, que nous avons laissé campé à Hellenrade, près de Ruremonde, n'était point disposé, nous l'avons vu, à obéir à la sommation du chef de l'empire ; mais, pour passer outre, il devait attendre les renforts que lui amenait d'Allemagne le colonel Mandelsloo, et surtout l'argent promis par l'assemblée de Dordrecht. La prise de Ruremonde avait été suivie d'un échec assez grave. Les bourgeois de Weert avaient accueilli avec empressement les soldats du prince d'Orange ; ceux-ci essayèrent vainement, pendant quinze jours de siège, de s'emparer du château que Juan Montiel de Çayas défendit vaillamment avec une centaine d'hommes (3). Enfin, après une

(1) *Muerto l'admirante, perdide un grand capitan por Francia, y gran enemigo por España.*

(2) Relation des députés des états du Hainaut. — Lettre de Mondoucet à Charles IX, du 29 août 1572.

(3) B. de Mendoça a consacré tout un chapitre de ses *Commentaires* au siège du château de Weert. Quatre soldats wallons avaient comploté de livrer à l'ennemi la tour où ils étaient postés : convaincus de trahison, ils furent arrêtés et le principal auteur du complot étranglé à l'instant. — Note de M. Juste. Voir aussi *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 275.

attente pénible, le prince vit arriver successivement dans son camp le colonel Mandelsloo avec ses auxiliaires, et des députés des états de la Hollande qui lui apportaient l'argent dont il avait un besoin si pressant, ainsi que des obligations garantissant la solde de l'armée pour trois mois. Des lettres de Coligny, arrivées au camp le 11 août, étaient aussi venues l'encourager. Le chef des huguenots français l'informait que, malgré la défaite de Genlis, les mesures étaient prises pour lever douze mille arquebusiers et trois mille cavaliers, dont l'amiral lui-même prendrait le commandement. Mais tandis que le comte pressait son frère de marcher en avant, Coligny recommandait au prince d'agir avec circonspection et d'attendre qu'ils fussent réunis pour attaquer l'ennemi avec l'espoir de l'écraser (1).

Le 23 août, Guillaume passa la revue de ses troupes, et signa, le même jour, une ordonnance qui flétrissait les excès commis en Hollande par les bandes indisciplinées de La Marck, et enjoignait de respecter la liberté des catholiques comme celle des réformés. Il était ordonné aux chefs des troupes, tant sur mer que sur terre, de s'opposer aux violences contre les catholiques, membres du clergé ou séculiers, sous peine pour les transgresseurs d'être châtiés comme perturbateurs du repos public. Il était également défendu de piller les églises, les couvents et autres lieux ecclésiastiques, sous prétexte que les possesseurs s'étaient déclarés les ennemis du prince et des états. Dans ce cas même, ces biens devaient être séquestrés par l'autorité régulière du magistrat ou du conseil de Hollande, s'ils se trouvaient hors des villes (2). Le 25, le prince signa un autre édit contenant des instructions pour l'administration provisoire de la province de Hollande, regardée dès lors comme le principal boulevard de la révolution.

(1) Lettre du prince d'Orange au comte Jean de Nassau, (« escript en mon camp à Hellenray. prés de Raimunde, le onzième jour d'aoust 1572). » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 488-491.

(2) Bor, fol. 290 et suiv. Citation de M. Juste.

Le 27 août, Guillaume leva son camp et se dirigea vers Diest. Il espérait soulever le Brabant, pour opérer ensuite sa jonction avec l'amiral de Coligny, et cerner devant Mons le duc d'Albe et son armée. Ne rencontrant aucune résistance, il fit occuper Diest, et se dirigea vers Louvain. En même temps, Bernard de Mérode, seigneur de Rummen, s'emparait de Malines. Le prince n'avait pas d'abord approuvé cette dernière entreprise : c'était, selon lui, s'avancer trop à l'intérieur, et il fallait plutôt se rendre maître des avenues et des frontières. Il avait fini par céder aux instances de Mérode, qui avait des intelligences nombreuses et sûres dans la ville. Les habitants de Malines avaient refusé garnison, alléguant qu'ils feraient eux-mêmes le guet pour la sûreté commune. Les partisans des rebelles, sous prétexte de soulager la bourgeoisie, proposèrent ensuite de former quelques compagnies soudoyées, et leur proposition fut adoptée. Ces compagnies alarmèrent bientôt, par leurs manifestations hardies, les ecclésiastiques et les membres du grand conseil. Le duc d'Arschot, chargé provisoirement du gouvernement pendant l'absence du duc d'Albe, envoya à Malines, le 29 août au soir, le trésorier général Gaspar Schetz pour rappeler aux habitants la fidélité qu'ils devaient au roi. Les bourgeois catholiques, encouragés par les évêques d'Arras et de Namur et par les députés de l'Artois venus en cette ville pour traiter d'affaires de finances, résolurent de se défendre en inondant les abords de la place. Mais, tandis que Schetz revenait rassurer le duc d'Arschot, Philippe et François Vander Aa, avec d'autres partisans du prince d'Orange, profitèrent de l'obscurité du soir pour se glisser, sous un déguisement, dans Malines. Le lendemain, 30 août, entre quatre et cinq heures de l'après-dînée, la porte du Neckerspoel fut ouverte à Bernard de Mérode, qui entra dans la ville à la tête de cinq cents cavaliers et de quatre compagnies de fantassins, frisons, namurois, liégeois et flamands (1).

(1) Renon de France, ms. 2e part., ch. XVIII. — Autre relation due

D'autres détachements de l'armée révolutionnaire s'étaient dirigés vers Anvers où le prince d'Orange entretenait aussi des intelligences. Mais le duc d'Albe, qui tenait essentiellement à la conservation de la grande métropole commerciale, y avait envoyé, avant de partir pour Mons, mille Allemands du régiment de Frunsberg, et cinq cents Wallons avaient occupé Lierre. Ces forces toutefois n'eussent pu contenir le peuple, s'il avait été appuyé du côté de la Zélande. Dès la fin du mois d'août, un grand nombre de navires zélandais s'étaient avancés jusqu'à la hauteur de Lillo, d'où ils commandaient l'Escaut. Il semble néanmoins, dit M. Juste, que le concours des insurgés Zélandais ne fût point assez actif, puisque le prince d'Orange leur attribua la non réussite de sa tentative contre Anvers (1).

Le prince d'Orange, accouru à Malines, écrivit de cette ville, le 1er septembre, aux habitants de Termonde pour les exhorter à se ranger de son côté, suivant en cela l'exemple de ceux de Hollande, de Zélande, de Malines et d'autres villes et provinces; il les engageait en même temps à accepter, pour leur défense, la garnison qu'il leur envoyait. « Vous aurez entendu, leur disait-il, en quel équipage je me suis mis avec mes alliés, tant

également à un catholique, dans le recueil publié par M. Willems sous le titre de : *Mengelingen van historisch-vaderlandschen inhoud* (années 1827-1830), p. 389 et suiv. — Le duc d'Albe au roi, 6 septembre 1572, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 275. — *Commentaires* de B. de Mendoça, liv. VII, ch. III. — *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 253. Note de M. Juste. — « C'est une permission de Dieu, disait le duc d'Albe, que cette conduite des Malinois, afin qu'on châtie, comme on le doit, les méfaits qu'ils commirent du temps de madame de Parme, par le brisement des images ; car Notre Seigneur ne pouvait permettre que cela se passât sans châtiment *(Esta, señor, derechamente es permission de Dios para castigar, como se deve, las maldedades que hizieron en tiempo de madama de Parma, del rompimiento de las imágenes, que no deve querer permittir Nuestro Señor aquello se passasse sin castigo).* »

(1) Le prince d'Orange à Jean de Nassau (*Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, p. 502). — Champagney, gouverneur d'Anvers, au duc d'Albe, 26 août 1572. (Archives du royaume.) — Note de M. Juste.

par l'assistance de ceux d'Hollande et Zélande que d'aultres nos amis, pour délivrer la patrie de la tyrannie du duc d'Albe, depuis la venue duquel avec les siens, comme sçavez, tout bien et bonheur, justice et police ont esté deschassés, et les subjets réduits à tels termes et extrémités, que povreté, voires servitude, les menace de près, dont le roi, nostre sire, est indubitablement du tout ignorant, estant comme ensorcelè ou mieux détenu en tutele de cedit duc, avec ceux de l'inquisition d'Espagne... Or combien que moi et mes alliés sommes assez délibérés d'assaillir et, à l'aide de Dieu, défaire ce commun ennemi de la patrie et oppresseur des veuves et orphelins, sans espargner corps ni biens, ce sera toutesfois à moindre péril et hasard, si vous aultres, messieurs, à l'exemple desdits d'Hollande et Zélande, Malines et aultres villes et provinces, vous rangez à nostre assistence, en acceptant, pour la tuition de la ville contre ces communs ennemis, la garnison que je vous envoye, n'est que vous aimeriez mieux de mesmes en faire et lever soubs mon autorité, dont je me remets à votre discrétion, ce que causera finalement qu'ayant par ensemble rappelé d'exil les bonnes mœurs, justice, police, négociation, et l'ancienne liberté en la patrie, Sa Majesté se pourra à l'avenir servir de ses féaulx subjets, comme ont fait les bons princes ses devanciers : protestant que, en cas que au contraire, et à faulte d'assistence mutuelle, la patrie vient à estre dépopulée, dévastée, voire par telle occasion réduite (que Dieu ne veulle) au povoir de prince estrangier, que cette semonce me servira de tesmoingnage, devant Dieu et ses anges, que la faulte sera à imputer aux seuls refusans et rejetans au loin le bien à eux présenté... (1). »

Le 2, de très grand matin, le gros de l'armée du prince d'Orange avait quitté Saint-Trond. A cinq heures, une troupe de cinq ou six cents arquebusiers, commandés par un ancien

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. III, pp. 69-70.

homme d'armes de la bande d'ordonnances du duc d'Arschot, se présenta devant une des portes de Tirlemont, déclarant vouloir entrer dans la ville de gré ou de force. Tandis que le magistrat parlementait, toute l'armée arriva et se déploya du côté où les fossés étaient à sec. La ville, dépourvue de garnison, n'était pas à même de mettre seulement deux cents hommes sous les armes : elle se soumit donc, et; vers les huit heures, ouvrit ses portes. L'armée traversa Tirlemont en bon ordre, respectant les églises et les monastères (1).

Le lendemain, l'armée campait devant Louvain. Quoique l'ancienne capitale du Brabant fût également dépourvue de garnison, la bourgeoisie, plus nombreuse et plus décidée que celle de Tirlemont, commença par tourner l'artillerie des remparts contre les soldats du Taciturne. Ceux-ci se dirigèrent alors par escouades et par compagnies vers la porte de Namur et y mirent le feu. La résistance cessa. Deux hommes, que nous retrouverons plus tard, Olivier van den Tympel, seigneur de Corbeek, et le docteur Elbertus Leoninus, professeur à l'université, se rendirent, au nom de la bourgeoisie, à l'abbaye de Parc, où se tenait le prince d'Orange, et négocièrent un accord avec lui. Cet accord fut conclu le 5 : il contenait en substance que la ville ne serait pas occupée, à condition de fournir des vivres et une somme de seize mille florins pour la solde de l'armée (2).

(1) Ces détails sont puisés, dit M. Juste, dans le rapport que le magistrat de Tirlemont adressa au duc d'Albe, le 27 mai 1573, sur la prise de cette ville. (Archives du royaume).

(2) Le prince d'Orange écrivait à Jean de Nassau : « Sommes arrivez à la ville de Louvain, laquelle du commencement a fait mine de résister, mesmes après avoir cherché des délais superflus, lesquels ne servoyent qu'à gagner temps, pour cependant advertir l'ennemy de ce qu'il avoit à faire, et voyant que je ne me laissoye contenter de parolles, a commencé à user de démonstration d'ennemy, tyrant à force en nostre camp. Mais finalement voiants qu'ils eussent eu du pire, d'autant que, et leurs pièces se crevoyent l'une après l'autre, et nous commencions à faire nos approches, et mesmes nos soldats faisoyent déjà irruption dans la

Inquiet pour Termonde, le comte du Rœulx, gouverneur de la Flandre, avait fait requérir les habitants, par le seigneur de Zweveghem, de recevoir une garnison ; ceux-ci s'y étaient refusés. Le comte leur envoya néanmoins cent trente arquebusiers ; mais les habitants obligèrent ces soldats à quitter leur territoire et firent savoir au gouverneur de la Flandre que, s'il voulait venir en personne, on lui ouvrirait les portes, et à nul autre. Le comte partit de Bruges, décidé à s'enfermer dans Termonde. Arrivé à une lieue de la ville, il fut averti que les rebelles de Malines étaient déjà dans Termonde, et que, s'il y entrait, il serait fait prisonnier. Effectivement Arend Vanden Dorp, aidé de ses amis, avait, le 6 septembre, fait reconnaître dans Termonde, comme à Malines, l'autorité du prince d'Orange (1).

ville, aiants brulé une porte et estants prest de mettre le feu à l'aultre, ils se sont aussi rendus. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 501. Voir aussi : *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 277. — *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 233. — D'après une dépêche de Mondoucet, du 9 septembre 1572, Louvain, pour s'épargner les calamités resultant d'un assaut, avait consenti à payer XVI^{m} livres.

(1) Renon de France, ms., 2e partie, ch. XVIII. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 227. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. XXI. Note de M. Juste. — Le duc d'Albe, écrivant au roi, dit que « ceux de Termonde ont fait la même chose et pis encore que les Malinois. » — Le comte du Rœulx, dans une lettre adressée de Gand au duc d'Albe, le 7 septembre, raconte ainsi la chose : « Je ne doubte que Vostre Excellence sera advertye de la prinse de la ville de Tenremonde, qui advint hier au matin, environ les dix heures. Hier, au matin, me partys avecq les Srs de Moscron et de Cornhuuse pour aller audict Tenremonde, sur l'asseurance que m'en avoit donné le magistrat de la ville, lesquelz ne vouloyent guarnison, sinon moy seul, ou avecq fort peu de compaignye. J'avois pourveu leur envoyer gens, quatre jours devant : ilz ne les voullurent seulement recepvoir, mais leur mandèrent qu'ilz eussent à sortir hors de leur territoire. Moy venu à un quart de lieue dudict lieu, ayant passé le bacq, trouvis un prebstre, lequel me dict que les ennemys estoyent en la ville. Alant ung peu plus avant, vint ung gentilhomme mien, lequel j'avoyz envoyé devant, me disant avoir parlé à homme sortant de la porte, quy les avoit veu sur le marchiet : quy me feit repasser le bacq, et retourner en ce lieu, quy ne fut sans dangier. »

Audenarde fut surprise le lendemain. Une lettre du comte du Rœulx au duc d'Albe entre sur ce fait dans de curieux détails. « Monseigneur, dit le gouverneur de la Flandre, je n'ay plus tost sceu advertir Vostre Excellence de la prinse d'Audenarde, pour ne bien sçavoir les particularités, qui sont, à ce que j'entendys hier au soir, et encoire à ce matin, par gens venans dudit lieu, que les ennemis s'estant mis en embuche en une grange près de la ville, vinrent trois à la porte, avec longs manteaux, sans espées, et chascun une pistolle (pistolet) dessoubs le manteau; et estoit la porte serrée, n'ayant que le guysset ouvert. Cependant que l'on escripvoit le nom du premier, demandant leur nom aux deux aultres, dirent *Orange.* Jectant leur manteau par terre, tuèrent tout roide deux de la garde, de fachon qu'ils se trouvèrent cinq pour garder ledit guysset, où incontinent accourrurent environ soixante hommes, qui estoyent en embuche en la grange. De là se partit un de leurs gens à cheval, courrant vers le marchiet, et y arrivé cria *Orange,* et dit à la garde que personne ne se bouge, et à la meisme heure toute ladite garde sortit, sans faire aucune résistence : qui estiont ceulx que, par consentement de Vostre Excellence, ceulx de ladite ville avoyent levés, desquels estoit capitaine le seigneur de la Moullerie, présentement prisonnier aux ennemys, comme aussy sont les eschevins. De là allèrent vers le chasteau, où estoit M. de Courtewille, grand bailly, et misrent le feu dedens la porte, et encoire à un autre endroit, tellement que, ayant forché ledit de Corteville, l'ont tué en combattant, avec sept de ses soldats, et le VIIIe se jecta en la rivière de l'Escault, lequel s'est saulvé à la nage. C'estoyent des douze que je lui avoys envoyé, par commandement de Vostre Excellence, desquels en avoit renvoyé quatre, disant en avoir assez. Ceci est advenu environ les dix heures dimanche, cependant que l'on chantoit la grande messe. Beaucoup de peuple se sont joints avec eux. Ils ne sont que cent cinquante, ou au plus deux cens, de ceux qui ont fait l'emtreprinse, desquels est capitaine Jacob Blommaert, mar-

chand de ladite ville, banny des troubles derniers pour la religion, et avoit intelligence en ladite ville, et principalement avec l'hoste de l'Éléphant, nommé Jooris Vermuelen, lequel il a fait son lieutenant. Ils ont tenu la porte vingt-quatre heures serrée, et sont en fort grande crainte (1).» Il faut ajouter à ce récit que les cloîtres et les églises d'Audenarde furent livrés au pillage (2).

Le mouvement insurrectionnel se dessinait plus clairement sur presque tous les points du pays. Le comte du Rœulx mandait au duc d'Albe que le peuple de Bruges et des villages environnants s'agitait en faveur du prince d'Orange (3); il écrivait de Gand que l'on était en grand danger, si des renforts de troupes n'arrivaient sans délai, et en nombre considérable. Saint-Remy, gouverneur de Bréda, fit connaître au duc qu'à la nouvelle de la prise de Malines, plus de deux cents bourgeois étaient allés joindre les insurgés. Le duc d'Arschot informait le gouverneur général qu'une insurrection était également à craindre dans la capitale. Les royalistes redoutaient surtout que le prince d'Orange ne vînt attaquer Bruxelles, où la garnison, composée d'Espagnols et d'Allemands, n'était pas en sûreté au milieu d'une population hostile (4).

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tom. III, préface, pp. XXI-XXII.

(2) *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 293. — Van Meteren, fol. 81. Citations de M. Juste.

(3) Le comte écrivait le 18 juillet : « Ceulx de ceste ville sont prestz à leur mutiner d'heure à aultre, au moins le menu peuple... Le commun d'ichy ne voeult recepvoir nus étrangiers; mesmes ne voeulent lesser entrer ceulx quy sont levés pour le Francq... Le peuple des vilages et le menu de la ville sont plus favorables aux ennemis qu'à nous... Le peuple ne voeult obéyr ny à moy, ny au magistrat. » Le 19, il disait : « Le peuple a esté toutte ceste nuyct en armes, allant et venant en troupes par la ville, criant qu'ilz voulloyent avoir la nation espagnole quy est en ceste ville morte... Le poeuple est pire que ne saurroye escripre à V. E., sans nulle obéissance, et ne trouve le magistrat nul moyen de le rapaiser. » (Papiers d'état). M. Gachard, préface du tome III de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, p. XXIII.

(4) Dans deux lettres que le duc d'Arschot adressait au duc d'Albe,

Sur ces entrefaites, la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy était arrivée au prince d'Orange, et avait singulièrement assombri l'horizon, qui semblait se déployer devant lui plein d'espérances et de nouveaux succès. « Vous estes sans doute assez adverti, écrivait-il à son frère Jean de Nassau, du malheureux et exécrable meurtre, commis le 24e du mois passé à la ville de Paris, lequel le roy publie ouvertement avoir esté fait par son commandement.... Il a ainsi pleu à Dieu pour nous oster toute espérance que pouvions avoir assise sur les hommes; car sur un mesme jour l'on a massacré l'amiral, avec M. le comte de Rochefoucault et son fils, M. de Téligny, de Pilles et autres cinq à six cens gentilshommes, oultre une infinité d'autres personnes, sans avoir regard ni à sexe, ni à aage, ni à mérite quelconque, et là dessus le roy publie qu'il a esté fait par son commandement, commandant de tenir l'exercice de la religion en surséance et deffendant à tous ses subjets, sur peine de la hart, de ne prendre les armes pour venir à mon secours ; voire que plus est, il a présenté au duc d'Albe secours contre moy (1). »

de Bruxelles le 31 août, il lui disait que la commune n'était pas *en la dévotion requise.* « Vostre Excellence, ajoutait-il, cognoissant l'humeur de grand partie du populace, peult bien considérer qu'il y fait grandement à craindre un grand désordre et scandal, et quelque chose encore de pis. » — Le conseil d'état écrivait à son tour, le 1er septembre, qu'on découvrirait de plus en plus « les mauvaises humeurs et altérations de ce populace. » (Papiers d'état). Ibid., pp. XXIII-XXIV.

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, pp. 503-504. — Nous croyons devoir transcrire ici quelques lignes de M. Groen van Prinsterer à propos de la Saint-Barthélemy : « Beaucoup d'écrivains affirment que cet horrible massacre avoit été depuis longtemps prémédité. On se fonde sur le commun témoignage et d'auteurs catholiques et d'auteurs protestants, mais on doit se rappeler que leur accord a pu être le résultat d'une double partialité... Nous ne voulons en aucune manière atténuer les crimes des Valois, ni par une dangereuse soif de paradoxes réhabiliter des noms qu'on a coutume de prononcer avec une juste horreur; mais il ne semble pas suffisamment prouvé que Charles IX ait eu le caractère en vérité infernal que communément on lui attribue. On doit se garder d'une préoccupation qui peut quelque-

Malgré cette cruelle déception et les tristes appréhensions qui le tourmentaient, le Taciturne continua sa route vers Mons.

Déjà, dit M. Juste, le duc d'Albe avait fait reconnaître la ville ainsi que les chemins par où le prince d'Orange pouvait venir la secourir. Il avait fait venir de l'artillerie et des munitions de

fois rendre très injuste ; comme on en voit un exemple dans les *Historische Briefe* de M. von Raumer, où ce savant qui a donné des preuves si nombreuses de judicieuse critique, se croit autorisé à renverser complètement le sens d'un manuscrit, pour le faire concorder avec l'opinion commune. L'écrit porte : « Hæc quotidiana beluarum insectatio sanguineum eum reddebat in feras, non in homines. » et M. V. R. traduit « nicht minder gegen die Menschen. » — L'extermination des calvinistes n'étoit le but ni du roi ni de sa mère ; rester maître par le balancement des partis, tel semble avoir été l'art, souvent en défaut, de Catherine ; quant au jeune roi, fatigué des guerres civiles, il désiroit régner en repos : la sollicitude pour le maintien de la foi catholique ne paroît pas avoir beaucoup influencé leurs démarches. Dès lors il n'est pas incroyable que Charles IX ait sincèrement multiplié les tentatives et les sacrifices pour opérer et consolider une réconciliation avec les calvinistes ; que Catherine, craignant toujours l'ascendant exclusif de la puissante maison de Guise, n'ait pas désapprouvé ce dessein, et que les négociations contre l'Espagne aient eu un caractère sérieux. On s'explique alors également le changement subit des choses, lorsqu'à Paris, par la contenance menaçante des Guises, la mort suspecte de la reine de Navarre, la blessure de l'amiral, l'exaspération renaissante et chaque jour croissante des partis, les agitations populaires d'une immense cité violemment catholique, une quatrième guerre civile sembloit devenir inévitable. La position du roi, résistant aux influences papistes, étoit tellement difficile que ceux de la religion députèrent vers lui « pour lui représenter que, si le prince d'Orange succombe, il ne dépendra pas de lui de continuer sa protection en vertu de son édit. » Wals. p. 263. On s'explique comment Charles IX, voulant à tout prix un terme aux déchirements des partis, cédant aux pernicieux conseils de sa mère qui, écartée par l'influence de Coligny, s'étoit rapprochée des Guises, ait saisi cet affreux moyen de parvenir au repos, but de tous ses efforts Ainsi la Saint-Barthélemy seroit un grand crime de la peur, une horrible ressource contre la guerre civile, une réaction du parti catholique, indigné de la paix de Saint Germain et de ses conséquences. L'absence de longue préméditation résulte des témoignages non suspects du duc d'Anjou, du maréchal de Tavannes et de la reine Marguerite de Navarre (v. Raumer, *Gesch. Europ.*, II, 265.) » *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, pp. 496-498.

Valenciennes, et, le 3 septembre, avait ouvert un feu terrible du côté de la porte de Bertaimont. Mendoça, témoin oculaire, rapporte que l'artillerie espagnole battait tout à la fois un ravelin, la grosse tour de Saint-André et la courtine qui reliait cette tour à la porte de Bertaimont. Les auxiliaires allemands, attendus par le duc d'Albe, arrivèrent. L'infanterie, malgré les obstacles suscités par l'électeur palatin et les villes protestantes, avait rejoint le lieutenant de Philippe II. L'archevêque de Cologne, avec douze cents chevaux s'avançait par Binche. L'armée royale allait compter douze mille Espagnols ou Wallons, et plus de seize mille Allemands (1). Ce n'était point sans anxiété, continue M. Juste, que le général espagnol étudiait sur la carte la marche du prince d'Orange; il se flattait cependant que le chef des rebelles ne l'obligerait point à lever le siège et ne parviendrait point à secourir efficacement la ville. Pour réduire Mons, disait-il à Philippe II, il avait abandonné tout le reste, ne voulant pas laisser aux Français l'avantage d'avoir à leur dévotion une place aussi importante. Quant aux villes qui avaient ouvert leurs portes, il comptait bien les reprendre après avoir reconquis Mons, qui était la principale de ses entreprises et le fondement de toutes les autres (2).

La position de Louis de Nassau dans Mons devenait plus

(1) Le duc d'Albe au roi, 21 août et 7 septembre 1572, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 271 et 276. — Dans la seconde de ces lettres, le duc dit de l'archevêque de Cologne : « L'archevêque est au camp avec 1200 chevaux et les deux cornettes de Brempt et d'Amstenraedt. Il s'est trouvé aux côtés du duc avec cuirasse et pistolets, comme le dernier de ses reîtres, lui offrant de mourir pour le roi. C'est un homme de belle apparence, et il montre pour le roi un grand dévouement (El se ha hallado comigo con su cossolete y pistoletes, como qualquier de sus reystres, offreciendo de morir por V. M. Tiene muy buena persona de hombre, y muestra grande afficion al servicio de V. M.) »

(2) M. Juste, ouvrage cité, t. I, pp. 105-106; il renvoie à la lettre du duc d'Albe au roi, 7 septembre 1572, et aux *Commentaires* de B de Mendoça, liv. VII, ch. V.

critique de jour en jour. La ville n'avait point assez de vivres pour soutenir un long siège, ni assez de troupes pour résister à l'armée royale. Un parti puissant, attaché à la religion catholique, s'efforçait de ramener les Espagnols, et les chefs de ce parti siégeaient dans le conseil de ville. Quelques échevins sortis de Mons, malgré la défense de Louis de Nassau, correspondaient, du camp du duc d'Albe, avec d'autres restés dans la place. Sivry, un de ces émigrés, écrivit à ses collègues, Gilles Pottier et Nicole Godemart, de faire en sorte qu'une porte fût secrètement livrée aux Espagnols. Informé que cette lettre avait été communiquée au magistrat, Nassau fit venir les échevins dans sa chambre, où se trouvaient plusieurs gentilshommes et soldats, presque tous armés, et il se plaignit avec véhémence de la malice de ses ennemis. Il accusa les échevins d'autoriser, par leur silence ou par leur complicité, les complots tramés contre lui, de ne chercher qu'à le trahir pour le faire massacrer avec ses soldats ; il leur dit qu'ils avaient encore le duc d'Albe et Noircarmes dans le ventre, et ajouta qu'il aurait voulu, pour dix mille écus, avoir été averti, depuis cinq ou six jours, de l'existence des lettres de Sivry ; il aurait ouvert lui-même une des portes aux Espagnols, et il en aurait eu bon marché ; maintenant il était trop tard ; tout était découvert. Après ces vifs reproches, Nassau se contenta de faire enfermer provisoirement, au château, l'échevin Godemart.

Quelques jours après, le frère du prince d'Orange manda de nouveau les échevins, ainsi que les conseillers, dans sa chambre, où se trouvaient Antoine Olivier et plusieurs gentilshommes. Il dit que l'argent lui manquait pour payer ses soldats, et demanda d'être mis en possession du sceau de la ville, afin de lever les deniers dont il avait besoin. Les échevins et les conseillers, après s'être retirés pour délibérer, appelèrent Olivier et lui déclarèrent qu'il n'était pas en leur pouvoir de livrer le sceau de la commune. Le 23 août, Louis de Nassau convoqua de nouveau le conseil dans la *maison de paix*, se

plaignant toujours des trahisons qu'il rencontrait, des fatigues auxquelles étaient condamnés ses soldats sans cesse sur le *qui vive*, et insistant pour que le sceau lui fût remis. Le conseil se sépara sans prendre de résolution, alléguant qu'il ne le pouvait qu'avec le concours des bourgeois les plus notables. Nassau alors réunit tout ce monde en assemblée générale : la séance, tenue le 25 août, fut orageuse. La majorité se rallia à l'avis négatif des échevins, malgré les vœux hautement formulés par un certain nombre de bourgeois, partisans du comte. La résolution de la majorité, communiquée à ce dernier, accrut son mécontentement. Il exigeait une nouvelle réunion pour le lendemain, déclarant qu'au cas où sa demande serait encore rejetée, il ferait vivre ses soldats aux dépens des bourgeois. La réunion n'ayant pas eu lieu, il envoya des détachements de vingt à trente soldats prendre logement chez les échevins récalcitrants. Après l'arrivée du duc d'Albe au camp espagnol, il fit publier, au son du tambourin, que tous bourgeois, n'importe l'âge ou la qualité, eussent à se présenter à l'hôtel de ville, sous peine de la hart, pour s'enrôler et prendre les armes. Mais les échevins et les bourgeois catholiques, très nombreux d'ailleurs, surent encore s'affranchir de cette obligation, aimant mieux, disaient-ils, endurer la mort que de prendre les armes contre leur prince et roi naturel (1).

Dans cette situation, Louis de Nassau, on le comprend, attendait avec une vive impatience l'approche de l'armée conduite par son frère. Celui-ci, trompant les éclaireurs envoyés par le duc d'Albe pour l'observer et le harceler, avait dépassé Nivelles. Le 7 septembre, il prit ses quartiers à trois lieues et demie de Mons, dans le petit village de Péronne, qui se trouvait entre Binche et le camp des Espagnols. Le lendemain, vers dix

(1) M. Juste, ubi supra, pp. 107-108, d'après la déposition de Chamart, aux archives de Mons, conforme, dit-il, et semblant même avoir servi de modèle aux dépositions de ses collègues.

heures du matin, l'avant-garde, et bientôt après toute l'armée du prince s'approchèrent du camp ennemi, marchant droit sur Mons. Ces troupes, dont le nombre s'élevait à six mille chevaux et à plus de huit mille fantassins, firent halte à portée de canon des Espagnols, dans une plaine unie d'où l'on découvrait la ville. Les détonations de l'artillerie du prince d'Orange servirent de signal à celle des assiégés, qui ouvrit également son feu, depuis la grosse tour de Saint-André jusqu'à celle du rivage. Les batteries espagnoles continuèrent, de leur côté, à foudroyer la ville. Le duc d'Albe, inférieur en cavalerie, était décidé à ne point livrer bataille. Cinq cents chevau-legers vinrent cependant reconnaître les arrivants ; mais Guillaume fit marcher contre eux le comte Henri son frère, qui les repoussa jusqu'aux pieds de leurs retranchements. Cette charge furieuse étonna tellement les troupes espagnoles, dit M. Juste, qu'elles furent presque sur le point de se débander, croyant que le prince d'Orange suivait avec toute son armée ; s'il l'eût fait, ajoute l'historien, ce jour eût été le dernier de la guerre. Le prince en fut bien d'avis, mais trop tard, par la faute d'une partie de ses gens. Au moment où il voulait seconder les efforts de son frère et achever la déroute des ennemis, un de ses régiments se mit à réclamer sa solde. Après avoir réparé le désordre causé par cette mutinerie, il fit ranger ses gens en bataille, mais il ne réussit point à faire sortir l'Espagnol de ses retranchements (1).

Le 9, Guillaume prit avec son armée la direction de Jemmapes, village situé à un quart de lieue du camp, dans l'intention de l'occuper et d'y passer la rivière, pour jeter du secours dans la

(1) M. Juste, ibid., pp. 108-109. — Le duc d'Albe écrit au roi le 9 septembre : « Ce fut un des plus beaux jours qu'on eût jamais vus : en même temps qu'on battait la ville, on escarmouchait contre les ennemis, et eux, ainsi que la ville, ne cessaient de faire jouer leur artillerie (Fué uno de los mas hermosos dias que se han visto jamás, porque se batia la tierra y se combatia por frente con los enemigos con algunas escaramuzas, jugando el siempre su artilleria, y la villa hazia lo mismo). » *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 278.

ville. Don Fadrique s'y porta aussitôt avec une partie des arquebusiers. Un vif combat s'engagea entre cette arquebuserie, élite de l'armée espagnole, et les reîtres, qui formaient l'avant-garde du prince d'Orange. Ceux-ci mirent d'abord en fuite les chevau-légers qui leur étaient opposés, mais ne purent résister au feu de l'arquebuserie et surtout de l'artillerie, dont le duc de Medina-Celi avait armé la nuit précédente un fort qui dominait le village de Jemmapes. Les ducs d'Albe et de Medina-Celi avaient assisté à ce combat, ayant à côté d'eux l'archevêque de Cologne. Le prince d'Orange, mal satisfait de son infanterie, trop peu nombreuse et très indocile, donna quelque repos à ses troupes. Le 11, avant le jour, il se dirigea vers Harmignies, village à une lieue de Mons, du côté de Binche. Don Fadrique le suivit avec mille arquebusiers, moitié Espagnols, moitié Wallons, et alla occuper Saint-Florian, autre village entouré de bois, près de la porte d'Havré, à une demi-lieue d'Harmignies. Instruit par ses espions que le prince d'Orange se proposait de faire entrer une partie de ses troupes dans Mons la nuit suivante, don Fadrique résolut de le prévenir (1).

Julian Romero se mit à la tête de douze cents à deux mille arquebusiers, qui, pour se reconnaître, revêtirent des chemises blanches par dessus leurs armures. Après minuit, les Espagnols pénétrèrent dans le camp du prince, frappèrent sans pitié leurs ennemis réveillés en sursaut, mirent le feu aux tentes et aux huttes, éventrèrent les chevaux et jetèrent partout une telle confusion que, pendant plus d'une heure, il fut impossible aux soldats ainsi surpris de se rallier ou de former aucun rassemblement. Pendant ce carnage, les trompettes espagnoles sonnaient au dessus du camp pour faire croire à l'ennemi que toute la cavalerie du duc d'Albe était là et soutenait la *camisade*. Quelques Espagnols pénétrèrent, dit-on, jusque dans la tente du prince d'Orange, qui fut réveillé par un petit chien couché à

(1) Ibid., p. 110.

ses pieds et put ainsi se sauver. Enfin une batterie de tambours donna le signal de la retraite; les soldats de Romero regagnèrent leurs quartiers, après avoir tué plus de trois cents ennemis. Au point du jour, le prince d'Orange sortit d'Harmignies, abandonnant des tentes encore dressées, des chariots et un grand nombre de blessés (1).

Guillaume ne s'arrêta pas longtemps dans ses anciens quartiers de Péronne. Il reprit le lendemain le chemin par où il était venu, et manda à Jean de Nassau qu'à son grand regret, il s'était vu obligé de laisser leur frère Louis encore assiégé dans Mons. Les avenues de la ville étaient, disait-il, si étroitement gardées, qu'il n'avait nul moyen de lui donner du secours ni même une escorte pour le tirer hors de la place. Ses reîtres avaient formellement rejeté la proposition qu'il leur avait faite à ce sujet. Informé que le comte pouvait encore tenir dix à douze jours, il avait jugé préférable de rétrograder, soit pour donner l'élan à la ville de Bruxelles ou à celle d'Anvers et faire

(1) M. Juste, pp. 110-111. Il cite : le duc d'Albe au roi, du camp devant Mons, 9 et 13 septembre (*Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 277-278). — Le même au seigneur de Champagney, 13 septembre (*Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. XXV). — Le prince d'Orange à Jean de Nassau (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 506). — (*Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 234). — Strada, D. I, lib. VII. — B. de Mendoça, liv. VII, chap. VII-IX. — *Brief recueil et discours des choses plus mémorables passées aux Pays-Bas, que l'auteur de ce petit traicté a vues et entendues* (1564-1588), ms. de la bibliothèque royale, n° 15888-15894. — Mondoucet à Charles IX, 10 septembre 1572. — Le duc d'Albe écrivait à Champagney : « L'ennemy fut empesché (de faire entrer du secours dans Mons) par une camisade que, à minuict, lui fust dressé par XII[c] harquebousiers, qui exploictarent si vivement ce que leur avoit esté enchargé que commenceans à une heure, ne cessarent ung moment l'exécution jusques à trois heures du matin, qu'ilz tuarent un grand nombre d'hommes et chevaulx, de façon que, hier de bon matin, ledict ennemy se leva comme demy-rompu, et, laissant audict village grand nombre de tentes et pavillons tendus et beaucoup de bagaige et hardes, alla loger à Pérone, près ledict Binche, de où j'ai rapport que ce matin il s'est parti, et qu'il prend le chemin de la chaulcée. »

lever ainsi le siège de Mons, soit pour couper les vivres au duc d'Albe, ce manque de vivres étant une des causes qui l'obligeaient lui-même à s'éloigner (1).

Avant son départ, le prince avait écrit à son frère Louis de soutenir encore un assaut ou deux ; si l'Espagnol s'opiniâtrait ensuite, il devait tâcher d'obtenir les meilleures conditions. Quand ces lettres arrivèrent dans la ville, Nassau était au lit, malade d'une violente fièvre tierce. Les colonels et les capitaines,

(1) Guillaume à Jean de Nassau, lettre écrite de Malines, le 24 septembre 1572. *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, p. 506. — Un contemporain rapporte, dit M. Juste, que le colonel Mandelsloo refusa devant Mons même de servir plus longtemps le prince d'Orange. Il montra à son général une lettre du roi de France, dont il recevait pension, contenant qu'il n'eût plus à combattre le duc d'Albe, et qu'il lui livrât Guillaume de Nassau. Mandelsloo ajouta toutefois qu'il ne serait pas traître au prince, puisqu'il lui avait promis fidélité, qu'il le conduirait hors des Pays-Bas et que nul mal ne lui adviendrait. (*Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, publiés par J. B. Blaes, t. I, p. 129.)

M. Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, pp. 195-196, rappelle un fait curieux, qui montre bien les perplexités et les défaillances du prince d'Orange, malgré la fière devise qui nous le représente *tranquillus sævis in undis.* A peine, dit M. Kervyn, après sa retraite précipitée de devant Mons, le prince était-il arrivé à Malines qu'il appela près de lui l'un des professeurs les plus éminents de l'université de Louvain, le docteur Elbertus Leoninus avec qui il avait eu à traiter avant son expédition en Hainaut. Leoninus reçut d'étranges communications, et voici en quels termes Morillon à qui il en avait rendu compte, les faisait connaître à Granvelle : « Le prince d'Orange lui dict qu'il est misérable et que ses gens luy commandent plustost que luy à eulx, et il s'advança de luy dire que à la longue il ne se polroit soubstenir, et il luy confessa que cela sçavoit il bien et que, s'il polroit obtenir la grâce de son roy et du pape, il se mettroit à deux genoulx pour recepvoir leurs commandements. » Morillon ajoutait : « A ce que je veois, il se feroit catholique pour ravoir son bien, lequel nous couste desjà chier, et, si l'on n'y pourvéoit, coustera encores davantaiges, car il trouvera tousjours gens pour nous fascher, et ne polrons tenir une armée perpétuelle, et le roy devient sur eaige : je prie Dieu luy ouvrir les yeux (*a*). »

(*a*) Lettre de Morillon, du 16 décembre 1572.

en ayant eu connaissance, perdirent tout espoir d'être secourus et résolurent de s'accorder avec le duc d'Albe. Depuis qu'ils connaissaient le massacre de Paris, les Français, qui faisaient la force de la garnison de Mons, avaient perdu toute énergie. Charles IX d'ailleurs leur avait recommandé de remettre la ville entre les mains du duc d'Albe et de rentrer en France le plus tôt qu'ils pourraient. On résolut donc de traiter. Le 18 septembre, les Français firent dire au colonel de Licques, posté avec son régiment à la porte d'Havré, que, si le duc d'Albe y consentait, quatre d'entre eux sortiraient pour conférer sur les conditions auxquelles ils rendraient la ville.

Le duc d'Albe donna son consentement à l'offre des Français, et désigna, pour entendre les délégués de la garnison, Noircarmes, qui se fit accompagner du colonel de Licques, du seigneur de Vaulx et d'Antoine de Gongnies, gouverneur du Quesnoy. Les mandataires de la garnison furent La Noue, qui venait de se distinguer en défendant la brèche de la porte de Berlaimont, Soyencourt et deux autres capitaines. Deux difficultés principales se présentaient. Louis de Nassau demandait des otages ou du moins que les Français demeurassent maîtres de la ville jusqu'à ce qu'il fût en lieu de sûreté. Le duc d'Albe rejetait cette proposition, disant que Nassau pourrait se retirer où bon lui semblerait et offrant de lui donner une assurance signée de lui, du duc de Medina et de tous les membres du conseil, avec serment de ne rien entreprendre ou faire entreprendre contre sa personne. Il refusait en outre d'accorder aux habitants de Mons qui se seraient armés contre lui, leur pardon avec garantie pour leurs biens. Ce dernier refus porta au comble l'irritation des volontaires montois, qui se voyaient délaissés par les Français. Ils voulurent, avant de quitter la ville, mettre le feu à leurs maisons, mais ce projet fut déjoué par les bourgeois catholiques, qui, pendant plus d'une nuit, firent le guet en se tenant aux fenêtres de leurs propres maisons (1). Alors les plus

(1) Déposition de Chamart, aux archives de Mons.

compromis, et parmi ceux-ci Antoine Olivier, commencèrent à s'éloigner pour se dérober à la vengeance des Espagnols. Le duc d'Albe persista à refuser une amnistie générale aux habitants de Mons, mais il finit par donner à Louis de Nassau quatre gentilshommes, que celui-ci put emmener avec lui pour sa sûreté personnelle. La capitulation, convenue le 19 septembre, fut ratifiée le lendemain par le représentant de Philippe II (1).

(1) Instruction donnée par le duc d'Albe à don Fernando de Tolède, envoyé vers le roi, au camp près de Mons, le 22 septembre (il faut lire le 21) 1572, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 280-282. — « Cette instruction contient en détail les motifs qui ont déterminé les ducs d'Albe et de Medina-Celi à capituler avec la garnison de Mons. — Le duc expose d'abord que, le 18, les Français renfermés dans cette ville firent dire au colonel de Licques, que, si le duc y consentait, quatre d'entre eux sortiraient pour conférer sur les conditions auxquelles ils rendraient la ville, qu'il y donna son consentement, et désigna, pour les entendre, Noircarmes, qui se fit accompagner par trois autres personnages de distinction. — Noircarmes, ayant rendu compte aux deux ducs des conditions proposées par les Français, ils assemblèrent le conseil pour en délibérer. — D'une part on envisagea la réputation que les armes du roi acquerraient en prenant la ville par force, et, dans ses murs, Louis de Nassau, les rebelles au roi catholique et au roi très chrétien. Outre ce qu'y gagnerait le service de Dieu et de S. M., le duc, pour la haine particulière qu'il porte au comte Louis, eût passé volontiers par bien des choses pour pouvoir s'emparer de cet homme (Demás del servicio de Dios y de S. M., cierto, por odio mio particular que yo tengo con este hombre, holgara mucho de pasar per todas las otras cosas, por poderle coger). Mais, d'autre part, on considéra combien il importait de gagner du temps; ce qu'il restait encore à faire; les maladies qui déjà régnaient dans l'armée, surtout parmi les Allemands; les grandes incommodités dont on commençait à souffrir, depuis que les communications avec le Brabant étaient interceptées; l'impossibilité où était le duc de Holstein de venir joindre le camp, le prince d'Orange étant entré entre eux deux; les avis reçus que ce prince travaillait à se renforcer, en appelant à lui l'infanterie qu'il avait en Hollande, en Zélande, en Gueldre et sur ses navires, infanterie qui était nombreuse et bonne, parce qu'on y comptait beaucoup de Français; enfin la difficulté qu'on éprouverait, après qu'il aurait rassemblé ces renforts, à l'empêcher de secourir la ville. On considéra en outre qu'alors même qu'on s'emparât de celle-ci, le comte Louis aurait plus d'un moyen de s'échapper. — Par tous ces motifs,

La capitulation permettait aux capitaines et gentilshommes, sujets du roi de France, de sortir de Mons avec armes, chevaux et bagages. Le comte Louis de Nassau et tous ceux de sa suite, tant serviteurs qu'alliés de sa maison, si même ils étaient vassaux du roi catholique, pouvaient sortir avec les compagnies françaises, et aux mêmes conditions. Les gentilshommes, sujets et vassaux du roi catholique ou autres, quels qu'ils fussent, pouvaient également sortir, avec armes et chevaux, vêtements et équipages; tous les soldats, wallons, flamands ou autres, sujets du roi catholique, pouvaient sortir aussi, mais sans autres armes que l'épée et la dague; tous les habitants de la ville, ayant combattu avant ou pendant le siège, ne pourraient sortir avec des armes; les autres habitants étaient autorisés à demeurer dans la ville, sans être recherchés ou molestés en leurs personnes et privés de leurs biens; étaient exceptés les officiers du roi catholique et tous ceux qui avaient favorisé la surprise de la ville ou pris spontanément les armes. Les protestants devaient sortir aux mêmes conditions que les soldats. Tous ceux qui quitteraient la ville devaient jurer de ne point porter les armes contre le roi catholique et le roi très chrétien, excepté Louis de Nassau et les Allemands ou Anglais non astreints à ce serment. Enfin il était convenu que, pour garantir

les deux ducs et le conseil furent unanimement d'avis d'accorder la capitulation demandée. — D'ailleurs, si la ville eut été saccagée, beaucoup de bons qui s'y trouvent en auraient été victimes. et les soldats, s'étant enrichis, seraient retournés chez eux, comme ils savent bien le faire en pareil cas. A cette perte il aurait fallu ajouter celle qu'eût coûté l'assaut, et cette dernière eût été considérable : de sorte que l'armée eût en définitive grandement souffert. — On n'a traité ni avec le comte Louis, ni avec aucun des rebelles au roi. — Enfin, au moyen de la capitulation, on pourra mieux faire contre la ville la démonstration convenable, quoique le duc pense qu'il faille avoir égard à la fidélité que ses habitants ont montrée par le passé. — D'autres motifs encore ont dirigé les deux ducs. Don Fernando les déduira au roi, et donnera à S. M. tous les renseignements qu'elle désirera avoir sur l'état des Pays-Bas. »

l'exécution du contrat, le duc d'Albe donnerait aux assiégés une escorte suffisante avec quatre gentilshommes, le seigneur de Vertaing, le baron d'Aubigny, le seigneur de Bettencourt et celui de Potelles, lesquels resteraient en la puissance des gentilshommes sortant, et logeraient avec eux jusqu'à ce que ceux-ci fussent parvenus en lieu de sûreté, le comte Louis et sa suite dans la ville de Ruremonde, les gentilshommes ainsi que les soldats français et wallons, à l'Arbre de Guise ou tout autre endroit, le plus rapproché d'Avesnes. Pour la sûreté de ces otages et jusqu'à leur retour au camp cinq gentilshommes ennemis, parmi lesquels La Noue et Soyencourt, demeureraient en la puissance de Noircarmes. La capitulation garantissant ainsi aux volontaires de Mons la faculté de se retirer avec la garnison, beaucoup la suivirent en effet; c'étaient, pour la plupart, des artisans.

Le 21 septembre, de grand matin, l'armée espagnole se rangea en bataille, et les cinq enseignes du régiment de Licques entrèrent dans Mons par la brèche. Dans un chemin creux par lequel devaient passer le comte Louis et ses soldats se tenaient Julian Romero avec deux cents arquebusiers, et Jean de Saint-Omer, seigneur de Morbecque, avec quatre compagnies d'hommes d'armes. Le défilé commença. Louis de Nassau, encore malade, était à demi étendu, couvert d'une robe de chambre, dans un chariot brabançon. Lorsqu'il passa devant la tente de don Fadrique, celui-ci parut sur le seuil. Le comte ordonna d'arrêter, mais le général espagnol, voulant lui épargner la peine de descendre, rentra dans sa tente et lui envoya un gentilhomme italien pour saluer de sa part le vaincu. Nassau prit ensuite le chemin de Ruremonde, sous l'escorte des compagnies d'hommes d'armes de Jean de Morbecque (1). Le duc d'Albe fit son entrée dans Mons le 22 septembre. Il y établit

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 517. — *Commentaires* de B. de Mendoça, liv. VII, chap. X. Citations de M. Juste.

pour gouverneur le seigneur de Vaulx, avec quatre compagnies de Wallons. Noircarmes y resta trois jours; il institua immédiatement une commission dite des troubles, fit désarmer et emprisonner les volontaires qui, sur la parole d'un capitaine espagnol, avaient prolongé leur séjour en ville, et, après s'être informé de ceux des habitants qui s'étaient le plus mal comportés pendant l'occupation française, en fit prendre quatre-vingt-dix (1).

Cependant le prince d'Orange poursuivait son mouvement de retraite. Le 18 septembre, il arriva à Malines avec treize cents reîtres uniformément vêtus de noir. Tous les *serments*, en armes et enseignes déployées, ainsi que la garnison, étaient rangés sur le marché et firent une salve en son honneur. Après avoir harangué le peuple, il leva la main, disant : « Qui m'aime fasse de même. » Presque tous les assistants donnèrent ce signe d'adhésion. Le prince cantonna son armée dans le village de Sterrebeek, entre Louvain et Bruxelles, afin de favoriser un mouvement dans cette dernière ville. Mais les soldats mercenaires de Guillaume étaient mal payés, et ne se distinguaient point par leur discipline ; les bandes amenées par Mandelsloo s'étaient fait un triste renom de pilleries et de vexations. Il en résulta que non seulement Bruxelles, mais encore Lierre et d'autres villes se tinrent en repos et ne montrèrent que de l'indifférence. Des députés du magistrat et de l'université de Louvain, mandés par lui, vinrent trouver le prince à Malines ; c'étaient un bourgmestre, un échevin, un membre de la faculté de droit et un membre de celle de théologie. Guillaume leur dit qu'il voulait faire quelques réformes dans leur ville, et les invita à lui remettre un mémoire sur l'état où elle se trouvait : les députés promirent, mais ne revinrent point. Dans un entretien avec Elbertus Leoninus, il se plaignit de l'insubordination de ses troupes, manifesta le regret d'avoir été obligé de prendre

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 282.

les armes et témoigna des dispositions à un accommodement (1).

Après avoir passé trois jours à Malines, le prince d'Orange quitta cette ville le 23. Il se plaignit de n'y avoir pas trouvé le concours qu'il attendait, car il ne réussit point à lever l'argent dont il avait besoin (2). Il laissa toutefois dans la ville douze cents lansquenets et cinq cents reîtres, outre deux mille cinq cents bourgeois bien armés. Pour lui, il continua sa retraite vers la Gueldre et rentra dans Ruremonde. Le 3 octobre, il y fut rejoint par Louis de Nassau, toujours malade; mais bientôt les deux frères se séparèrent de nouveau, Louis pour se retirer momentanément en Allemagne, Guillaume pour diriger la révolution. L'adversité, dit M. Juste, lui rendit toute son énergie. Il ne balançait plus comme naguère à Malines; proscrit et vaincu, il allait se mettre à la tête des deux provinces, qui seules luttaient, avec un courage inébranlable, contre la domination espagnole. « J'ai le dessein, écrivait-il à Jean de Nassau, de partir pour la Hollande et la Zélande, résolu à y trouver ma sépulture (3).

Le 23 septembre, le duc d'Albe avait levé son camp devant Mons. Le mauvais temps l'obligea à s'arrêter pendant deux jours à Trivières, à une demi-lieue de Binche. Le 26, il se remit en

(1) M. Juste. pp. 119-120. Il ajoute en note : « Leoninus rapporta à Morillon les propos que lui avait tenus le prince d'Orange, tant à Louvain qu'à Malines, et Morillon les transmit au cardinal de Granvelle dans une lettre du 16 décembre 1572. Mais il nous paraît de toute évidence que le vicaire général de l'archevêché de Malines se fiait trop à sa mémoire ou à son imagination, lorsqu'il faisait dire au prince d'Orange : « Si je pouvais obtenir la grâce de mon roi et du pape, je me mettrais à deux genoux pour recevoir tous leurs commandements.» En effet la fin de cette même lettre prouve que Morillon avait une autre idée de la fermeté et de la persévérance de Guillaume. (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 1re série, supplém., p. 116.) » — On a vu plus haut, p. 339 en note, que M. Kervyn est d'un autre avis sur la portée du passage cité de Morillon.

(2) Willems, *Mengelingen*, etc., p. 403. Citation de M. Juste.

(3) M. Juste, p. 121.

route, se dirigeant vers Malines. Le 29, il vint camper à Dieghem, à une lieue et demie de Bruxelles, sur la route de Louvain. Cette dernière ville lui envoya des députés pour tâcher de se disculper de toute connivence avec Guillaume de Nassau. Le duc garda un silence menaçant. Il reconnaissait toutefois, comme il le mandait au roi, que les bourgeois de Louvain étaient excusables à certains égards : lorsqu'il partit pour Mons, ils lui avaient fait demander une garnison qu'il ne put leur donner, et, quand le prince d'Orange se présenta devant leur ville, ils se conduisirent d'abord d'une manière louable en lui résistant. Le duc nourrissait de tout autres sentiments contre Malines, qu'il était bien résolu à châtier (1).

Bernard de Mérode espérait pouvoir défendre la ville dont Guillaume d'Orange lui avait confié le commandement. Signataire du *Compromis,* en 1516, proscrit et soldat pendant les années suivantes, Mérode avait repris les armes par affection pour le prince et pour rendre service à la cause qu'il avait faite sienne. Il avait été d'ailleurs, au rapport de M. Juste, encouragé par des promesses du roi de France, consignées dans une lettre du 22 février 1571. Nommé gouverneur de Malines, il ne se posa pas en proscripteur des catholiques ; il n'interdit point l'office divin, voulut au contraire que les ecclésiastiques et les religieux continuassent l'exercice du culte et portassent leurs habits accoutumés. Tandis que Mérode pratiquait ouvertement le calvinisme dans sa maison, que l'on y faisait des prêches et que l'on y baptisait, à la mode de Genève, les enfants des soldats allemands de la garnison, les églises catholiques continuaient à être fréquentées comme auparavant (2).

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 275 et 282.

(2) Mémoire de Bernard, seigneur de Merode, pour justifier sa retraite de Malines, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. IV, p. 9 et suiv. — Mais ce n'est là qu'un discours sommaire. Nous avons, dit M. Juste, fait également usage d'un document plus complet, plus important et plus rare, à savoir la *Brieve Response, excuse et défense de*

Mérode se fit prêter serment par les membres du magistrat, ainsi que par les confréries et autres corporations, mais il ne put vaincre la résistance du grand conseil. Dès le 1er septembre, les membres du tribunal suprême avaient demandé de pouvoir s'éloigner de la ville; ils avaient réclamé en outre la mise en liberté des évêques d'Arras et de Namur, mais l'une et l'autre requête avaient été rejetées. Comme le bruit s'était répandu qu'ils allaient être sommés de prêter serment au prince d'Orange, ils s'assemblèrent tous au palais, et là, d'un commun accord, résolurent de plutôt endurer la mort que de prêter ce serment ou de faire autre chose contre l'obligation qu'ils avaient au roi. Mérode se rendit au palais avec une nombreuse escorte, et déclara au conseil qu'il était venu à Malines, par charge du prince d'Orange, pour le service du roi et le bien de la ville; il requit, en conséquence, les conseillers de prêter au roi et au prince le serment qu'avaient déjà prêté les autorités urbaines. Après qu'on eut délibéré sur la proposition, messire Loys Pery, archidiacre et conseiller ecclésiastique, répondit, au nom de tous ses collègues, qu'ils avaient déjà fait une fois serment au roi, et que partant l'on ne les devait presser d'en faire un nouveau. Mérode répondit qu'ils avaient à s'y résigner. L'archidiacre répliqua que c'était à leur grand regret qu'ils se voyaient dans cette position, mais qu'ils avaient tous pris la résolution de mourir plutôt que de se soumettre au serment exigé. Mérode se retira très mécontent et la menace à la bouche. Convaincu cependant qu'il ne leur arracherait pas le serment, il requit les conseillers de l'assister avec le magistrat de la commune, pour prévenir les désordres qui pourraient être commis par les gens de guerre. Les conseillers répondirent n'avoir charge du roi de se mêler de la police, et persistèrent dans cette réponse, quoique

Bernard de Mérode, baron, chevalier et seigneur de Rummen, contre les calomnies semées contre luy concernant le fait du gouvernement qu'il a eu à Malines, l'an 1572. Imprimé l'an MDLXXIII, 10 du mois d'aoust.

Mérode leur déclarât avec rudesse qu'ils seraient bien obligés de remplir ce devoir, puisqu'ils étaient habitants de la ville, et qu'ils devaient vivre et mourir avec les autres. Quelques jours après, le gouverneur fit emprisonner trois conseillers, ainsi que le greffier et le secrétaire, qui avaient été employés dans les procédures relatives aux confiscations ; il fit surveiller en même temps les autres membres du conseil, de façon que tout moyen d'échapper de la ville leur fût enlevé. Prévenus qu'on voulait les contraindre à s'occuper, comme de coutume, des procès pendants et qu'on se proposait de remplacer les conseillers incarcérés par des avocats, ces intrépides magistrats refusèrent encore de se soumettre à cette exigence ; ils refusèrent de même d'aller saluer le prince d'Orange, quand c lui-ci fit son entrée à Malines. Ils savaient cependant que le prince avait usé de rudes paroles à leur égard, et affirmé qu'ils seraient mis dans l'impossibilité de machiner désormais quelque chose contre lui. Sommés par Mérode de fournir, endéans vingt-quatre heures, pour le payement des soldats, l'un trois, l'autre quatre, un troisième cinq cents florins, sous peine de voir leurs maisons saccagées, tous répondirent « n'avoir argent à cette fin, ni l'intention d'obéir à un tel commandement (1). »

Mérode finit par se trouver dans une situation fort difficile. Il avait à défendre, avec quelques compagnies de reîtres et de lansquenets, une grande cité, peu forte par elle-même, entourée de vieilles murailles, située au milieu d'une contrée qui obéissait à l'ennemi. La majorité de la population urbaine lui était hostile, et il n'était pas même obéi de ses propres soldats. Quelques jours avant l'approche des Espagnols, sa cavalerie prenait, en sa présence, la résolution de rejoindre le prince d'Orange ; ses quatre compagnies d'infanterie s'affaiblissaient aussi par de

(1) Requête de ceux du grand conseil de Malines au roi. (Archives du royaume, *Collection de documents historiques*, t. XIII.) — Discours du pillage de Malines, dans les *Mélanges* de M. Willems. Citations de M. Juste.

nombreuses désertions et montraient d'ailleurs peu de bonne volonté. Les magistrats urbains ne lui prêtaient aucune assistance efficace, et le peuple, témoin de leur mauvais vouloir, se signalait par son indocilité et affectait une contenance menaçante.

Le 30 septembre, don Fadrique vint reconnaître les abords de la place; le 1er octobre, il s'empara des faubourgs sans éprouver beaucoup de résistance. Mérode ne les abandonna toutefois qu'après y avoir mis le feu; il incendia de même les trois couvents des dames de Béthanie, du Thabor et de Bloomberghe, contigus à la ville, et une partie du béguinage. Le duc d'Albe, qui suivait don Fadrique avec le gros de l'armée, était venu camper à Muysen. Les ponts, rompus par les partisans du prince d'Orange, ayant été rétablis et l'artillerie les ayant traversés, des ordres furent donnés pour que, le lendemain, le feu fût ouvert contre la ville.

Ainsi assiégé par toute l'armée royale, le gouverneur voulait cependant résister jusqu'à la dernière extrémité. Mais la population catholique aspirait à la délivrance; de grandes manifestations religieuses avaient lieu dans les églises; on voyait arriver avec impatience le moment où l'on allait être débarrassé de la soldatesque aux ordres du prince d'Orange. On se craignait et on s'observait de part et d'autre; Mérode et ses fantassins allemands n'osaient même plus quitter leurs armes. Les partisans du gouverneur lui représentèrent qu'il serait insensé de vouloir se maintenir dans une place ainsi disposée, et les magistrats, avec les bourgeois qui feignaient encore de rester neutres, joignirent leurs prières à ces représentations. Espérant le convaincre plus facilement, ils sollicitèrent pour l'évêque d'Arras l'autorisation de se rendre à la maison de ville, afin de donner son avis. Mérode ayant consenti, l'évêque y vint dans la soirée et fit un discours ayant pour objet de montrer la possibilité d'un accord avec les Espagnols si la garnison sortait de la ville, tandis que celle-ci n'avait à attendre que ruine et mas-

sacre si elle était prise à la suite d'un assaut. Mérode, « ne voulant être cause que tout ce peuple fût mis au fil de l'épée, » céda au plus fort et sortit de Malines, le 2 octobre, vers deux heures du matin, avec ses quatre compagnies, enseignes déployées, et se dirigea vers Ruremonde, où, comme il le raconte lui-même, il fut dévalisé par ses soldats mutinés (1). Les Espagnols ne l'avaient pas inquiété dans sa retraite.

Dès que Mérode et ses compagnies se furent éloignés, les membres du grand conseil se réunirent en la maison de leur collègue, Jean Richardot. Les évêques d'Arras et de Namur assistaient à cette réunion. Le premier, se faisant l'interprète du conseil et des notables, se hâta d'envoyer un messager au duc d'Albe pour l'avertir de la retraite des soldats ennemis et du départ des principaux séditieux : les portes, ajoutait-il, lui seraient ouvertes à l'heure qui lui conviendrait. Sur le conseil des évêques, le clergé de la ville, précédé de la croix, se mit en marche pour aller processionnellement à la rencontre du duc. Comme les portes étaient encore fermées, le pieux cortège gravit les remparts, levant les mains au ciel et criant miséricorde.

Les troupes espagnoles, frustrées du pillage de Mons et attendant leur solde depuis longtemps, réclamèrent impérieusement un dédommagement. Le duc d'Albe le leur accorda. Telle était, dit Mendoça, l'indigence des soldats, qu'ils se seraient soulevés contre leur général, quel qu'il eût été, s'il les eût privés du pillage. Le pillage fut donc promis pour trois jours, d'abord aux Espagnols, puis aux Wallons, et enfin aux Allemands. Le duc déclara qu'il fallait faire un exemple et en même temps récompenser les troupes (2). Un certain nombre

(1) *Défense et briefve response de Bernard de Mérode.*

(2) Le duc écrivait au roi, le 2 octobre, qu'il avait ordonné à l'armée d'entrer dans Malines « Elle y est à cette heure, disait-il, occupée à infliger aux habitants la punition que Dieu a évidemment voulu leur donner; et, en effet, ils n'avaient pas été assez châtiés de leurs méfaits

d'habitants avaient suivi les ecclésiastiques sur les remparts. Dès que les Espagnols eurent pénétré en nombre suffisant à l'intérieur, ils obligèrent les ecclésiastiques à rentrer dans leurs maisons, les menaçant, s'ils n'obéissaient point, de les traiter comme les autres. On se retira, mais en laissant les croix plantées sur les remparts.

Les soldats alors, n'éprouvant aucune résistance, se répandirent de tous les côtés et commencèrent leurs brigandages. Après avoir tué quelques bourgeois, hommes et femmes, ils forcèrent les portes des habitations, saccageant indifféremment les demeures des membres et des employés du grand conseil, celles des ecclésiastiques, les hôtels des nobles, les asiles des veuves, même les échoppes des pauvres, et disant hautement que le duc d'Albe leur avait livré la ville pour trois jours. Les évêques d'Arras et de Namur ne furent l'objet d'aucun ménagement : ils furent constitués prisonniers et mis à rançon pour mille écus. Deux maisons seulement furent respectées : l'hôtel d'Hoogstraeten, où se trouvait la comtesse, et le logis de la Cressonnière, lieutenant de l'artillerie (1). L'hôtel du cardinal de Granvelle, ancienne résidence de Marguerite d'Autriche et

passés. Ils mériteraient même un châtiment plus sévère encore que celui qu'ils subissent : car le roi peut être certain que c'est Malines qui non seulement a fait venir le prince d'Orange en Brabant, mais encore a provoqué toute cette expédition (Teniendo don Fadrique entendido de mi que convenia dexar entrar los soldados, les dió orden que lo hiziessen, donde quedán al presente, executando el castigo que evidentemente paresce que Dios ha sido servido darles. que no devieran quedar bien castigados de lo passado, ni purgadas sus maldades, por las quales Dios ha permitido las hiziesen tan grandes que hayan havido menester aun mayor castigo dél que tienen, porque V. M. sea cierto que fué Malinas la que truxó al principe de Orange en estos estados, no solamente en Bravante, pero le movió a toda la jornada). » *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 283.

(1) L'auteur des *Mémoires anonymes* désigne aussi (t. I, p. 135) « l'hôtellerie du Caudron qui s'étoit rachetée à bon marché parce que don Fadrique y étoit logé. » Note de M. Juste.

de Marie de Hongrie, eut le sort sommun. Le pillage s'étendit à toutes les églises, sans excepter la métropole, à tous les couvents d'hommes et de femmes, aux chapelles et aux hôpitaux. Si les portes étaient fermées, les soldats les brisaient, pénétraient dans les sacristies, fouillaient les armoires, enlevaient les reliquaires, les calices, le linge et les ornements; ils ne reculèrent pas même devant le vol des vases contenant les huiles consacrées et jusqu'aux saintes espèces. Tout fut dérobé, les vêtements, les provisions des religieux et des béguines, aussi bien que l'épargne des pauvres et les effets engagés au mont de piété. Malines présentait un spectacle lamentable. Les bourgeois fuyaient demi-nus, cherchant un asile; les prêtres, qui voulaient s'interposer entre les pillards et leurs victimes, se voyaient dépouillés eux-mêmes. Le curé de Saint-Pierre, se trouvant dans un des confessionnaux de son église, entouré de pénitents, fut assailli par des soldats qui lui mirent le poignard sur la gorge jusqu'à ce qu'il leur eût donné sa bourse.

Le premier jour, vers sept heures du matin, don Fadrique et le duc de Medina-Celi, accompagnés de Berlaymont, de Noircarmes et de plusieurs autres personnages de qualité, étaient entrés dans la ville. Les habitants les suppliaient d'arrêter la fureur des soldats. Le duc de Medina répondit le premier, non sans amertume, qu'il n'avait point autorité sur les troupes; il ajouta qu'il avait déjà employé ses prières auprès des chefs de l'armée, qu'il les renouvellerait, mais qu'il s'apercevait, à son grand regret, que ses instances servaient peu. Berlaymont fit une réponse analogue. Toutes les supplications se tournèrent alors vers don Fadrique, qui protesta que le désordre l'affligeait, mais qu'il se sentait impuissant à l'arrêter. En désespoir de cause, on vit le duc de Medina aller de couvent en couvent, visitant les évêques, les conseillers, les notables, pour les consoler ou s'affliger avec eux. Il fit exécuter par la corde un domestique de sa maison convaincu de sacrilège et en chassa



d'autres qui s'étaient mêlés aux pillards (1). Les soldats poursuivirent leurs brigandages, agissant, selon les expressions du secrétaire Esteban Prats dans une lettre au roi, « comme si les habitants fussent des barbares, et la cité métropolitaine une ville turque (2). » Pour découvrir les trésors cachés, la torture était employée par les pillards, même à l'égard des membres du grand conseil et des femmes du plus haut rang.

On n'avait pas seulement enlevé l'or, l'argent, les joyaux, les vêtements, mais les meubles les plus usuels et les plus vulgaires, les provisions de bouche, le bois, le charbon, etc. Des bateaux et des chariots transportaient à Bruxelles, à Anvers et dans d'autres villes voisines cet immense butin, et l'on y vendait à vil prix tout ce que les malheureux bourgeois de Malines avaient été hors d'état de racheter. Beaucoup d'habitants des autres villes refusèrent cependant de prendre part à cet odieux trafic, et l'on vit des marchands d'Anvers restituer à leurs propriétaires les objets acquis par eux. Des soldats même, poussés par le remords, consacrèrent à des œuvres pies une partie de leur butin. Des gens de bien d'Anvers et de Bruxelles ne tardèrent pas à faire conduire à Malines des bateaux chargés de pain, de beurre et de fromage (3). Le vénérable évêque d'Anvers, François Sonnius, parcourut sa ville épiscopale de maison en

(1) Tous les détails qui précèdent sont extraits d'un écrit catholique : *Le Discours du pillage de Malines*, etc. Note de M. Juste.

(2) Lettre du secrétaire Esteban Prats au roi, écrite de Bruxelles, le 30 novembre 1572. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 299. — Prats ajoute : « Le sac a été tel qu'on peut dire qu'ils n'ont pas laissé un clou aux murailles. » Il parle aussi des dommages causés par les troupes du prince d'Orange. Il dit qu'elles ont emmené plus de trois mille chariots chargés d'objets volés; il signale les insolences, sacrilèges et méchancetés commis par la cavalerie du duc Adolphe de Holstein et du comte de Schauwembourg, laquelle a dépouillé entièrement les églises, et s'est livrée à toute sorte d'atrocités.

(3) Remontrance du conseiller Jean Richardot (du grand conseil) au conseil de Brabant, en 1576, dans le *Rapport sur les archives de Lille*, p. 234. *Discours du pillage de Malines*, etc. Citations de M Juste.

maison, accompagné de ses chanoines et du jésuite Pierre Trigosius, saint religieux en vénération à Anvers. Ils recueillirent des sommes considérables, des habits, du linge, et aidèrent puissamment à adoucir les maux soufferts par la malheureuse cité (1).

Le duc d'Albe ne tarda pas à se remettre à la poursuite du prince d'Orange, avec son armée gorgée des dépouilles de Malines. Le 8 octobre, il était à Louvain, d'où il se dirigea vers Tirlemont. Là il apprit que Guillaume, ayant retiré ses garnisons des villes de la Gueldre, s'était rapproché du Rhin et avait licencié ses soldats. D'accord avec le duc de Medina-Celi, il résolut de faire passer la Meuse à Maestricht par les troupes espagnoles. Il avait laissé à Malines Oudart de Bournonville, baron de Capre, avec une compagnie de Wallons, et mandé au docteur del Rio, du conseil des troubles, de s'y rendre, pour informer sur ceux des coupables qui ne s'étaient pas retirés avec les compagnies huguenotes du seigneur de Mérode. Les portes de la ville furent fermées, et personne ne put en sortir sans un passeport délivré à la maison communale, où siégeait le docteur del Rio avec ses secrétaires (2). Le duc d'Albe suspendit aussi les *commune-maitres* (bourgmestres) et échevins de leurs offices et charges, et remit le gouvernement de la ville au seigneur de Zweveghem (3).

Le saccagement de Malines avait répandu l'effroi dans nos provinces, et donné une nouvelle énergie à la haine générale contre le duc d'Albe. Les catholiques, sans excepter Viglius, gémirent sur le sort lamentable de l'ancienne et noble résidence de Marguerite d'Autriche, sur l'agréable et hospitalière cité où Charles-Quint avait passé une partie de son enfance, où il avait

(1) Voir M. David, *Vaderlandsche Historie*, t. X, pp. 528-529.

(2) *Mémoires anonymes*, t. I, p. 135. Citation de M. Juste.

(3) Viglius à Hopperus, 10 novembre 1572 (*Analecta belgica*, t. II, p. 712). — Renon de France, ms., 2e partie, chap. XX. Id.

donné au grand conseil tant de marques de son estime et de sa haute déférence (1). Philippe II lui-même désapprouva le duc d'Albe. Il lui écrivit qu'il croyait en effet que les habitants de Malines avaient mérité le châtiment reçu, mais il eût voulu que ce châtiment ne consistât pas dans le sac de leur ville (2); le roi ajoutât qu'en ce qui concernait ceux de Louvain, qu'ils se disculpassent ou non, il défendait formellement de livrer leur cité au pillage.

Soit qu'il craignît un soulèvement général ou qu'il se contentât, pour le moment, d'avoir fait un exemple à Malines, le duc d'Albe se montra moins rigoureux à l'égard des autres villes qui avaient aussi ouvert leurs portes au prince d'Orange. Il permit à Diest de se racheter du pillage pour huit mille florins, et il accorda la même faveur à Termonde. La garnison laissée par le prince dans cette dernière ville s'était retirée vers la mer afin de gagner Flessingue; elle fut poursuivie et perdit beaucoup de monde. Comme à Malines, un gouverneur, nommé directement par le duc, remplaça la magistrature communale. Ce gouverneur fut Jean de Bonnière, dit Sonastre, seigneur de Vicht, bourgmestre des échevins de Bruges (3).

(1) Viglius à Hopperus, ibid. — J. B. de Tassis, *Comment.*, lib. I (ibid., t. IV, p. 163). — Renon de France, 2e partie, ch. XX. — Strada, dec. 1a, lib. VII. Id.

(2) Lettre du roi au duc d'Albe, écrite de Saint-Laurent-le-Royal, le 19 octobre 1572. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p 289. — « Pour toutes les raisons que le duc lui a présentées, il lui paraît que ceux de Malines ont mérité le châtiment reçu, quoiqu'il eût souhaité que ce châtiment ne consistât pas dans le sac de leur ville (Aunque bien holgara que pudiera ser otro, y no el de ser saqueados); il se réjouira d'apprendre que ceux de Louvain se soient disculpés, mais, de toute manière, le duc ne permettra pas que leur ville soit livrée au pillage (Y en ninguna manera dareis lugar á que sean saqueados). » Les mots reproduits en espagnol ont été ajoutés à la lettre de la main du roi.

(3) Le duc d'Albe au roi, de Tongres, 13 octobre 1572, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 286. — Voir aussi *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 236. — Vicht mourut le 1er juillet 1573. Note de M. Juste.

La garnison d'Audenarde apprit en même temps la capitulation de Mons et l'approche du comte du Rœulx, qui s'avançait avec mille hommes d'infanterie et deux cents chevaux; elle s'empressa d'évacuer la ville dans la soirée du 4 octobre. Pendant qu'ils l'occupaient, les soldats calvinistes s'étaient signalés, dit M. Juste, par une haine sanguinaire contre les catholiques. Les églises et les couvents d'Audenarde, de Pamele et de Renaix avaient été saccagés, les tombeaux profanés; les prêtres, les religieux avaient été persécutés, maltraités. Avant de quitter Audenarde, les calvinistes garottèrent cinq curés et un chapelain, qu'ils tenaient prisonniers au château de Bourgogne, et les jetèrent dans l'Escaut; le plus âgé et le plus infirme surnagea et fut retiré sain et sauf du fleuve par quelques paysans (1). Les troupes du comte du Rœulx respectèrent la ville, qui put également se racheter pour huit mille florins, mais elles se mirent vivement à la poursuite des gueux. Ceux-ci gagnèrent Ostende. Là, ils s'emparèrent de quelques navires et s'embarquèrent pour l'Angleterre avec une telle hâte qu'ils laissèrent un certain nombre de leurs compagnons sur le rivage. Le comte du Rœulx les fit saisir et mener à Bruges; ils y furent décapités ou pendus. Quatre cents réussirent cependant à gagner les côtes d'Angleterre, et débarquèrent les uns à Douvres, les autres à Sandwich.

Des agents venus de Flessingue pour recruter des auxiliaires firent rembarquer les soldats de Blommaert et les envoyèrent dans l'île de Walcheren. Comme ils étaient partie Flamands et partie Wallons, il en fut fait deux compagnies : les Flamands furent dirigés sur la Hollande, les Wallons retenus pour la garde de Flessingue. Jacques Blommaert et les autres chefs s'étaient séparés de leurs gens, dans l'espoir de mieux assurer leur salut,

(1) M. Juste, p. 141. Il cite : Van Meteren, fol. 85 v°; M. Aintsinger, *De Leone belgico,* fol. 135 et 142; E. F. Van Cauwenberghe, *Lettres sur l'histoire d'Audenarde,* passim.

en se dirigeant seuls vers la Zélande. Mais les troupes royales les surprirent de nuit dans une maison près d'Eecloo : comme ils refusaient de se rendre, on mit le feu à la maison, qui fut brûlée avec tous ceux qu'elle renfermait (1). Ainsi se termina la seconde expédition du Taciturne dans les provinces méridionales des Pays-Bas. Le duc d'Albe, arrivé à Maestricht, apprit d'une manière certaine qu'il avait licencié son armée et s'était dirigé vers Zutphen. Décidé à le poursuivre jusque dans son dernier asile, le duc résolut de passer le Rhin à Emmerich.

Le découragement gagnait l'Over-Yssel; Zutphen eût été dès lors perdu sans l'arrivée du prince d'Orange. Plus de quarante enseignes de gens de pied avaient pris inconsidérément la fuite. Guillaume s'efforça de relever les esprits abattus, rétablit l'ordre et y laissa pour gouverneur, avec douze cents arquebusiers wallons, Christophe d'Ysselstein, ancien confédéré. Le 20 octobre, Guillaume arrivait à Kampen, avec soixante cavaliers. Il avait écrit à Thierri Sonoy, amiral de la flotte de la Hollande septentrionale et gouverneur de ce pays, qu'il se proposait de se rendre à Enkhuizen; il lui recommandait en même temps d'encourager les villes hollandaises, en leur faisant espérer que les choses allaient prendre une meilleure tournure. Il écrivit aussi aux états de Hollande pour leur annoncer son arrivée prochaine et les inviter à se tenir réunis. Il traversa le Zuiderzée et parvint sans encombre à Enkhuizen, où il fut reçu avec allégresse. Il y demeura quelques jours, fit équiper des vaisseaux et élever un rempart, que la bourgeoisie, malgré un froid rigoureux, termina rapidement. Cela fait, il se rendit à Harlem, où les états l'attendaient (2).

En ce moment, la guerre sévissait en Zélande. Les partisans

(1) *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 237. — Van Meteren, fol 85 v°. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 286. Citations de M Juste.

(2) M. Juste, p. 149, d'après Bor, liv. VI, fol. 302.

du prince d'Orange, solidement établis dans l'île de Walcheren, entretenaient des relations presque fraternelles, selon l'expression de M. Juste, avec les côtes de la Flandre. Le duc d'Albe enjoignit au comte du Rœulx d'empêcher rigoureusement que les habitants du littoral n'envoyassent aux pirates de Flessingue des vivres et des munitions. Mais ceux-ci, assurés de la sympathie de leurs voisins, ne craignaient pas d'opérer des descentes du côté de Heyst et de Blankenberghe; ils avaient même formé le dessein de pousser, le long des dunes, jusqu'à Ostende. Le gouverneur de Flessingue, Jérôme T'Seraerts, avait conduit une partie de ses troupes jusqu'à Ardembourg, avec le fol espoir de prendre Bruges et même Gand. Désabusé, il regagna la Zélande et tenta de s'emparer de Goes ou Tergoes, chef-lieu de l'île de Sud-Beveland. Cette ville, située au milieu de riches campagnes, était protégée par de fortes murailles et des fossés profonds. T'Seraerts, dépourvu d'artillerie, fut deux fois repoussé. Obligé de rentrer dans l'île de Walcheren, il fut très mal accueilli par ceux de Flessingue, qui refusèrent de le recevoir dans leur ville, et l'obligèrent de se retrancher à la hâte dans la campagne. Beauvoir, gouverneur de Middelbourg, essaya deux fois de le surprendre et de l'écraser dans ce camp improvisé, mais les auxiliaires wallons, anglais et français, suivis des Hollandais, repoussèrent les Espagnols et finirent par les mettre en pleine déroute. Une compagnie entière, qui s'était réfugiée dans une grange, y fut brûlée; nul quartier n'était accordé aux prisonniers, et, dans l'un et l'autre camp, ils étaient impitoyablement pendus. Quinze jours après, T'Seraerts, que les habitants de Flessingue avaient consenti à laisser rentrer dans leurs murs, tenta une nouvelle entreprise contre Tergoes. Cette fois, il s'était muni de neuf doubles canons, et il parvint à ouvrir une large brèche dans les remparts. Il voulut ensuite monter à l'escalade pendant la nuit, mais il fut repoussé honteusement et avec perte (1).

(1) M. Juste, pp. 145-146, d'après les sources suivantes : *Grande*

Bartel Entes, lieutenant du comte de la Marck, vint alors joindre T'Seraerts avec deux mille volontaires, et le siège de Tergoes fut repris. Mais Sancho d'Avila, châtelain de la citadelle d'Anvers, reçut l'ordre de se mettre à la tête de trois mille hommes et de chasser les rebelles de l'île de Sud-Beveland. Les passages de la Zélande étaient fermés par les croiseurs de Flessingue, et il fallut conduire par terre jusqu'à Berg-op-Zoom les troupes destinées à la délivrance de Tergoes. Dirk Blommaert, capitaine brabançon au service de l'Espagne, suggéra alors un projet qui sourit à l'intrépidité de Sancho d'Avila et du vieux colonel Christophe Mondragon, son valeureux lieutenant. Le 20 octobre, Mondragon embarqua ses soldats à Berg-op-Zoom, laissant croire qu'il allait chercher la flotte des rebelles, pour ne pas donner l'éveil sur son véritable dessein. Blommaert mena les Espagnols à Woondsrecht, où ils devaient, à la marée basse, passer l'eau en vue d'atteindre l'île de Sud-Beveland. Il leur fallait ainsi faire un trajet de deux lieues dans un pays submergé, et s'aventurer entre des canaux assez profonds. L'expédition fut entreprise malgré les dangers. Le vieux Mondragon se mit à la tête de dix compagnies de son régiment et de celui d'Arieta, d'une compagnie d'Allemands et de cent arquebusiers espagnols. Cette vaillante troupe s'avança vers l'île de Sud-Beveland, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture et quelquefois jusqu'à la poitrine. Après avoir marché pendant quatre à cinq heures et perdu quelques hommes qui se noyèrent, Mondragon atteignit la digue de Valkenisse, où se trouvait une compagnie de soldats ennemis. Effrayés par l'arrivée soudaine et inexplicable des Espagnols, ces derniers s'enfuirent vers le camp des assiégeants, tandis que Mondragon faisait allumer de grands feux sur la digue pour annoncer l'heureux succès de son expédition à Sancho d'Avila et à

Chronique de Hollande, t. II, p. 228; Bor, 6e liv., fol. 286; Van de Spiegel, *Historie van de satisfactie der stad Goes*. (Goes, 1777), p. 136.

Serooskercke, gouverneur de Berg-op-Zoom, restés l'un et l'autre sur la rive brabançonne. Les gueux, qui assiégeaient Tergoes, auraient pu facilement avoir raison de la faible troupe, qui arrivait harrassée et trempée. Mais il aurait fallu l'attaquer le soir même, au lieu de lui laisser la nuit pour se refaire. Le lendemain, les Espagnols s'avancèrent, et les gueux, assaillis à la fois par Mondragon et par la garnison de Tergoes, levèrent le siège et prirent la fuite se jetant en désordre dans leurs navires. Bartel Entes leur avait donné l'exemple de cette honteuse retraite. Le 22 octobre, il arriva avec ses gens et les auxiliaires français devant la Vere, tandis que les Anglais trouvaient un refuge à Flessingue (1).

Revenons à Harlem, où les états étaient réunis. Malgré les sévères défenses du duc d'Albe, toutes les villes de la Hollande, à l'exception d'Amsterdam, y avaient envoyé leurs représentants. La parole du prince inspira à l'assemblée, hésitante d'abord, un tel enthousiasme que ses membres se déclarèrent prêts à aventurer avec lui tout ce qu'ils avaient au monde. On ne songea plus qu'à soutenir avec énergie la terrible lutte dont la Hollande allait devenir le théâtre. Guillaume s'empressa de publier de nouvelles ordonnances afin de resserrer les liens de la discipline dans l'armée et sur la flotte. Il mit un frein aux désordres causés par les bandes presque sauvages qui, les premières, étaient venues dans le pays avec le comte de la Marck. Un autre placard défendit tout commerce avec les Espagnols et leurs adhérents; la sortie des denrées fut également prohibée. Pour pourvoir à la défense du pays, les états de Harlem décrétèrent la levée du douzième des revenus et des maisons; ils doublèrent aussi l'accise sur la bière et sur le vin, mais ils abolirent les impôts

(1) M. Juste, pp. 147, 148, d'après les sources suivantes : *Grande Chronique de Hollande*, t. II, pp. 228-229; Bor, vi[e] livr., fol. 287; Van Meteren, fol. 286; Van de Spiegel, pp. 157 et suiv.; les lettres du duc d'Albe au roi, 19 novembre, et du secrétaire Albornos à Çayas, 5 novembre. (*Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 290-294).

sur les grains, sur le beurre, sur le fromage, sur les bestiaux, sur les draps, sur l'huile et sur les harengs. Enfin pour donner à la province une organisation stable et régulière, ils rétablirent, sur la proposition de Guillaume, la cour et la chambre des comptes de Hollande (1). De Harlem le prince d'Orange se rendit à Leyde, où il fit venir de Zélande un grand nombre de vaisseaux, ce qui fut attribué par les Espagnols à un projet d'assiéger Amsterdam.

Le duc d'Albe, que nous avons perdu quelque temps de vue, ne s'était pas arrêté longtemps à Maestricht. Il était entré dans le duché de Clèves, avait passé le Rhin à Emmerich, et s'était rendu à Nimègue. Là, il avait été résolu dans un conseil de guerre, de commencer les opérations par la prise de Zutphen, et de charger de cette expédition don Fadrique de Tolède et Noircarmes. Dans l'intervalle, les ducs d'Albe et de Medina-Celi devaient rester à Nimègue, pour éviter les embarras qu'aurait pu occasionner la rareté des vivres et des fourrages. Cette résolution avait été vivement combattue par le duc de Medina, qui en témoigna beaucoup d'aigreur au duc d'Albe, tellement qu'il devint impossible, dès ce moment, de cacher les dissentiments qui existaient entre eux depuis longtemps, et que le second avait tout fait pour cacher au roi et au public (2).

(1) Bor, liv. vi, fol. 302 v°. — La nouvelle cour provinciale de Hollande tint sa première réunion à Delft, le 13 fevrier 1573. Note de M. Juste.

(2) La *Correspondance de Philippe II*, t II, pp. 291-293, contient une lettre d'Albornoz à Çayas, écrite de Nimègue, le 6 novembre 1572, et contenant des détails extrêmement curieux sur l'attitude réciproque des deux ducs. Ces détails sont trop intéressants pour n'être pas reproduits : « Le duc de Medina-Celi assista, le 27 ou le 28 octobre, à un conseil, où étaient don Fadrique, don Sancho d'Avila, La Cerda, Berlaymont, Noircarmes, Hierges, la Cressonnière et les trois secrétaires. Il s'y oublia au point de dire au duc (d'Albe) que, s'il n'allait pas à la guerre, il ne voulait pas rester avec lui dans les villes en paix ; que le roi l'avait envoyé aux Pays-Bas pour les affaires de la guerre ; qu'il priait donc le duc de lui déclarer s'il voulait, oui ou non, assister à

Don Fadrique partit de Nimègue le 29 octobre, fit halte à Duisbourg cinq ou six jours pour y attendre son artillerie, et

l'expédition de Hollande. Le duc répondit, avec sa modération accoutumée, que puisque tous ces seigneurs avaient été d'avis que don Fadrique et Noircarmes allassent prendre Zutphen, opération pour laquelle les deux ducs n'auraient pu qu'embarrasser, la résolution prise de rester à Nimègue lui paraissait convenable, et, se tournant vers le duc de Medina, il ajouta que, quant à ce que Sa Seigneurie désirait savoir de Hollande, une fois Zutphen pris, on en délibérerait en sa présence, et qu'on en résoudrait alors selon le désir de Sa Seigneurie et l'intérêt du service du roi. — Tous ceux qui étaient présents furent dans l'admiration de la colère de l'un, non moins que de la patience de l'autre (de que todos quedámos admirados tanto de la colera del uno como de la paciencia del otro). — La veille, les deux ducs étaient allés recevoir le duc de Holstein, et l'avaient conduit jusqu'à la demeure qui lui était destinée. Le duc d'Albe invita à dîner le duc de Holstein, et, pour lui faire plus d'honneur, il invita aussi le duc de Medina. Ce dernier lui fit dire qu'il n'assistait pas volontiers à des banquets, mais que néanmoins, pour lui obéir, il viendrait. — Le jour du dîner, qui était le lendemain de la séance du conseil, le duc d'Albe lui envoya le capitaine de sa garde pour lui rappeler son invitation et le supplier de s'y rendre. Il répondit qu'à la vérité il avait promis de venir, mais qu'y ayant pensé depuis, il lui paraissait qu'on pourrait trouver mal qu'il figurât dans des banquets pendant que l'armée du roi était en campagne. — Le duc d'Albe appela alors don Antonio de la Cerda, et le pria de dire au duc de Medina qu'il était prêt à faire tout ce que Sa Seigneurie voudrait, afin que les gens du pays ne s'aperçussent d'aucun dissentiment entre eux. — Don Antonio et Albornoz feront tout ce qui dépendra d'eux pour prévenir cet inconvénient, mais il est à craindre qu'ils n'y réussissent pas. — Le duc de Medina est mené à la baguette par le duc d'Arschot : ils sortaient ensemble, chaque matin, à Bruxelles pour dresser des chevaux, et pour tirer de l'arquebuse. — Avant-hier, pendant la grand'messe, il fit exécuter trois ou quatre variations sur l'orgue, que l'on dit le meilleur qu'il y ait dans le monde. — Le duc est d'ailleurs le plus aimable gentilhomme qu'Albornoz ait vu en sa vie. — Selon lui, les gens du pays s'entendront bien avec le duc de Medina, mais non le duc d'Albe, vu la différence de leurs caractères, quoique, en dernier lieu, celui-ci lui ait fait dire, par don Antonio de la Cerda, que Sa Seigneurie le voulût-elle ou non, il jurait de ne lui donner aucune occasion de brouillerie. Albornoz ajoute que le duc d'Albe ne montrerait pas plus de déférence au roi lui-même qu'il n'en témoigne au duc de Medina. — A l'arrivée de ce dernier aux Pays-Bas, le duc d'Albe le traita et lui donna l'hospitalité pendant près de deux

profita de cet intervalle pour reconnaître Zutphen. Cette ville, située sur l'Yssel, était forte et possédait une bonne garnison. Le 14 novembre, les Espagnols l'investirent, et, le lendemain, dix-sept pièces d'artillerie commencèrent à battre les murailles. La peur s'empara des assiégés; le plus grand nombre voulut capituler dès la nuit suivante. Alors la plupart des soldats et une compagnie bourgeoise, qui s'étaient prononcés pour la résistance, abandonnèrent la place. Les assiégés ouvrirent les portes, mais les Espagnols escaladèrent les murailles et entrèrent par la brèche qu'ils venaient de pratiquer. Ils mirent le feu en huit endroits et passèrent indistinctement au fil de l'épée les bourgeois et les soldats demeurés dans la ville. Fatigués de tuer et de pendre, ils finirent par jeter dans l'Yssel cinq cents personnes qui y trouvèrent la mort. Des habitants notables, réservés pour être rançonnés, subirent des tourments plus affreux que la mort même; ni le sexe, ni l'âge ne furent épargnés. Les malheureux qui survécurent au désastre furent obligés, sans exception pour le clergé, de soudoyer pendant longtemps les troupes espagnoles campées sur les ruines de Zutphen (1).

mois; depuis, dans leurs voyages, il a ordonné à ses fourriers de lui laisser toujours choisir la meilleure demeure. — Toutes les dépêches qui viennent d'Espagne et d'ailleurs, ou qui y sont envoyées, lui sont montrées, et on lui rend compte des affaires, de même qu'au duc d'Albe, mais cela ne suffit pas. — Il y aurait de grands inconvénients à ce que les choses demeurassent sur ce pied. — Dans trois ou quatre autres conseils, il a terriblement tourmenté le duc d'Albe afin qu'il fût accordé tout d'abord un pardon général, sans même qu'on examinât ce qui se pardonnerait (en otros tres ó quatro consejos ha azotado al de Alba terriblemente, sobre que se perdonen todos luego, sin ver ni oir lo que se perdona). — Il a un secrétaire italien, excellent homme à ce qu'on dit, qui le gouverne, mais qui est gouverné lui-même par un autre, nommé Jean-André Cigoigne, très grand coquin, que le duc d'Albe a voulu châtier, parce que, étant commissaire du régiment du feu comte de Mégem, il faisait figurer sur les rôles quantité de soldats qui n'existaient pas au corps. »

(1) M. Juste, p. 153. Il cite : le duc d'Albe au roi, de Nimègue, 15 no-

Au moment où le prince d'Orange apprenait ces mauvaises nouvelles, il eut connaissance de la retraite inattendue de son beau-frère, le comte van den Berg, qui lui écrivait de Kampen, peu de jours auparavant, être bien résolu à résister aux Espagnols. Pendant que le Taciturne pénétrait au midi des Pays-Bas, celui-ci s'était porté dans les provinces d'au delà du Rhin, en Gueldre, dans l'Over-Yssel, et dans le comté de Zutphen. Marie de Nassau, fermement attachée à la cause de ses frères, avait dirigé le soulèvement de ces provinces. Mais le comte, son mari, frappé du sort de Malines et de la ville de Zutphen, donna l'exemple de la défaillance. Il s'enfuit de Kampen en Westphalie avec sa femme, une centaine de cavaliers et quelques chariots chargés de bagages (1). Les troupes du comte, dé-

vembre 1572. (*Correspondance de Philippe II,* t II, pp. 294-295); Bentivoglio, liv. VI, Bor, 6e liv., p. 303, Van Meteren, fol. 87, Le Petit, t. II, p. 237; Dépêche de Mondoucet à Charles IX, du 25 novembre 1572. — Dans l'analyse de la lettre citée du duc d'Albe au roi, on lit : « Les troupes entrèrent dans la ville, où on leur fit peu de résistance. Elles passèrent au fil de l'épée tous ceux de la garnison et beaucoup de bourgeois, le duc ayant donné ordre à don Fadrique de ne laisser un seul homme en vie. »

(1) Le duc d'Albe au roi, 28 novembre et 19 décembre 1572. (*Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 296 et 300.) — Il y a, dans la première de ces lettres, de nouveaux détails sur la situation réciproque du duc d'Albe et du duc de Medina-Celi; nous en citerons quelque chose : « Dans le conseil où il fut résolu qu'une partie de l'armée marcherait en Gueldre, et l'autre en Hollande, je lui dis (au duc de Medina qu'après la prise de Zutphen, on verrait où lui et moi nous nous tiendrions. Il me répondit que si je n'allais pas à la guerre, je n'avais que faire ici, et que Votre Majesté n'avait pas besoin de moi (dixóme que si yo no iva á la guerra, que yo no tenia que hazer aqui, ni V. M. me havia menester). — Je passai là-dessus, sans vouloir répliquer; je m'occupai des affaires, et l'on prit la résolution que j'ai écrite à V. M Il répéta que, si je n'entrais pas en campagne, il ne voulait pas rester avec moi dans les villes de paix. Je lui dis qu'il ferait de ma personne ce qu'il jugerait à propos, non seulement pour le service de V. M., mais pour le sien propre (tornóme á dezir que si yo no salia en campaña, que no queria estar en las villas de paz comigo. Yo le respondi entónces que de mi persona haria lo que mandase no solamente para el servicio de V. M., pero para

laissées par leur chef, abandonnèrent toutes les places qu'elles occupaient. Les villes envoyèrent des députés à don Fadrique pour faire leur soumission et implorer leur pardon. Il l'accorda moyennant des amendes considérables, en exceptant les bourgeois les plus compromis, dont les biens furent confisqués. Il y avait en ce moment une sorte d'affaissement dans les esprits naguère exaltés. Les bourgmestre, échevins et conseillers de Kampen envoyèrent, le 20 novembre, une lettre pressante à ceux d'Enkhuizen pour les engager à faire aussi leur soumission.

el suyo). — Dans ce dernier conseil où l'on revint sur la détermination de commencer par Bommel, il me demanda encore si je marcherais en Hollande avec l'infanterie qui y allait hiverner. Je lui répondis qu'il me paraissait convenable de voir comment les choses se passeraient de tout côté, pour que je pusse me transporter là où le besoin m'appellerait ; que, grâce à Dieu, je n'avais jamais manqué de me trouver partout où le service de V. M. rendait ma présence nécessaire, sans que les fatigues ni les dangers y missent obstacle, et que le ferais encore, me fallût-il nager dans les canaux de Hollande. Il se leva, disant que d'après cela, il ne voulait plus rester avec moi, et s'en fut à sa demeure, d'où il partit le jour suivant, sans faire connaître à personne où il allait Il refusa même de s'en expliquer avec Berlaymont, que je lui envoyai pour le dissuader. Plusieurs fois, depuis le commencement de ces discussions, je lui avais fait demander, par don Antonio de la Cerda, les sujets de mécontentement qu'il avait contre moi, afin que je pusse lui donner satisfaction. J'ai la certitude que ce mécontentement ne provient d'aucune occasion que je lui en aie fournie, mais qu'il procède de son zèle pour le service de V. M., et du grand désir qu'il a d'en donner des preuves. Avec ces sentiments, il doit trouver que ce qu'il fait ici est peu, et il désire s'employer entièrement en tout... (Sé cierto que no nasce de ninguna occasion que yo le he dado, sino del gran zelo que tiene al servicio de V. M., y tan gran gana de no estar ocioso en servirle, que le deve parescer poco lo que agora aqui haze, y dessea emplearse enteramente en todo). Les choses étant dans l'état où elles sont, je crois qu'il conviendrait que V. M. le satisfît en cela, et qu'elle me permît d'aller lui baiser les mains avant que je meure : par quoi elle exaucerait le vœu le plus cher de ma vie (Estando estas cosas todas ya en el estado que están, creo que seria conveniente cosa le diése V. M. satisfaccion en esto, y a mi me hiziesse yr á besarle las manos antes que me muera, que es la cosa de todas que mas he deseado desde que nasci.) »

Ils adressèrent la même exhortation à d'autres villes du Waterland, mais leurs avances furent repoussées avec menace de mort pour les messagers qui arriveraient encore chargés de pareilles communications (1).

La Frise subit le contre-coup de la défection des villes de l'Over-Yssel. Josse de Schauembourg, apprenant l'approche des Espagnols, sortit, le 18 novembre, de Franeker avec quelques compagnies, se rendit à Mackum, sur la côte, et y commença une redoute afin de pouvoir s'y réfugier, et en tout temps s'y embarquer pour la Hollande. Billy le suivit de près, mais il réussit à gagner la Westphalie. Les garnisons de Bolsward, de Sneek et de Franeker abandonnèrent ces villes honteusement. Les bourgeois de Sneek livrèrent même à l'ennemi Thierri de Batenbourg, le capitaine qu'ils avaient appelé et accueilli peu de temps auparavant avec tant d'allégresse; le captif fut conduit au fort de Leeuwaarden. Là vinrent aussi les bourgmestres des villes défaillantes, pour présenter à Billy les clefs de ces cités. Le gouverneur espagnol visita ces villes ensuite : les habitants, hommes et femmes, se précipitèrent à ses pieds, les mains tendues et demandant pardon. Le duc d'Albe ordonna à Billy de détruire leurs remparts et de combler leurs fossés (2).

Un nouveau conseil de guerre avait été tenu à Nimègue, lorsqu'on y connut la prise de Zutphen et la soumission de toute la Gueldre, à l'exception de Bommel. Le duc d'Albe proposa de laisser cette ville en arrière et de réduire immédiatement la Hollande. C'était aussi l'avis du duc de Medina-Celi, mais il demanda au duc d'Albe s'il marcherait en Hollande avec l'infanterie. Le gouverneur général répondit vaguement, sans s'engager. Cette réponse détermina Medina à partir le lendemain. Il se retira à Grave et de Grave à Bois-le-Duc, déterminé à

(1) Bor, 1e liv. fol. 303 v°. Citation de M. Juste.
(2) Van Meteren, fol. 87. — Bor, ibid., fol. 304. Citation du même.

attendre, écrivait-il au roi, que le duc d'Albe allât chercher les ennemis (1).

Don Fadrique, chargé de la nouvelle expédition, crut devoir commencer par jeter l'épouvante parmi les rebelles. Il se dirigea vers Naarden, petite ville du quartier de Goyland, bien peuplée et rendue prospère par de florissantes draperies. Le 22 novembre, un trompette, suivi de cent cavaliers espagnols, somma la place au nom du roi d'Espagne et du comte de Boussu, gouverneur de la province. Les habitants montrèrent des dispositions pacifiques au dire de M. Juste; malheureusement, ajoute le même historien, un insensé désavoué par les bourgeois, déchargea une coulevrine contre les Espagnols, et cette insulte accrut la haine de don Fadrique contre la petite ville, que le duc d'Albe avait condamnée à la destruction comme un foyer d'anabaptistes. Des pourparlers eurent lieu entre les magistrats et don Fadrique : le duc d'Albe prétendit, dans une lettre au roi, qu'il avait fallu recourir à la force (2); d'autres affirment

(1) Le duc de Medina-Celi au roi, de Grave, 27 novembre 1572. (*Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 296).

(2) Lettre au roi, écrite de Nimègue, le 19 décembre 1572. *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 300-301. — Voici comment le duc présente la chose à Philippe II : « Après que don Fadrique se fut emparé de Zutphen, il se dirigea vers Naerden, petite ville de Hollande, foyer (crisol) de tous les anabaptistes et la somma de se rendre. Non seulement les bourgeois s'y refusèrent mais ils forcèrent la garnison, forte de 300 hommes, qui voulait se retirer, à demeurer avec eux, les appelant traîtres, et leur reprochant de vouloir les quitter au moment où ils avaient le plus besoin de leur secours. — Don Fadrique, voyant qu'il fallait recourir à la force, investit la ville : à une porte, il plaça quelques arquebusiers à cheval, à une autre, le mestre de camp Julian Romero avec 400 hommes d'infanterie espagnole, et lui-même, avec ce qui lui restait d'infanterie, garda la dernière porte. — Les habitants déployèrent sur les remparts trois compagnies; ils firent jouer leur artillerie, qui tua un soldat et blessa un sergent; mais bientôt l'infanterie espagnole s'empara des murailles et pénétra dans la ville, où bourgeois et soldats furent passés au fil de l'épée, sans qu'il en échappât un seul (degollaron burgeses y soldados, sin escaparse hombre nascido). Le feu fut mis à la ville en deux ou trois endroits. Ç'a été une permis-

que la capitulation fut violée par les Espagnols (1). En tout cas, ceux-ci traitèrent les malheureux habitants avec une cruauté extrême : ce ne fut pas un châtiment, dit Strada, ce fut un crime et une honte *(flagitium)* (2). Toute la population mâle fut passée au fil de l'épée; les femmes furent soumises à d'infâmes traitements, à d'affreuses tortures. Après le massacre, l'infortunée cité fut saccagée et livrée aux flammes. S'il en faut croire certains récits, les Espagnols, pour comble d'horreur, firent proclamer, au son de la trompette, une défense d'ensevelir les morts, et des monceaux de cadavres restèrent abandonnés dans les rues pendant plus de trois semaines. Le sac de Naarden effaça en horreur celui de Zutphen (3). Il eut des conséquences

sion de Dieu qu'ils aient été aveuglés au point de vouloir résister dans une ville que personne au monde, si ce n'est eux, n'aurait voulu défendre, tant elle était faible : ils ont pu ainsi recevoir le châtiment qu'ils méritaient. — Il se réjouit qu'une population aussi mauvaise et d'aussi grands hérétiques aient servi d'exemple. »

(1) M. Juste, après avoir raconté ce lugubre évènement avec de grands détails, pp. 156-160, ajoute en note : « Le duc d'Albe prétend justifier la barbarie de la soldatesque en déclarant que les bourgeois de Naarden avaient voulu résister. C'est là un mensonge contredit non seulement par les auteurs protestants, mais encore par les écrivains catholiques. Le cardinal Bentivoglio (liv. VI) dit positivement que la capitulation ne fut pas observée par les troupes d'Espagne; le jésuite Strada (D. I, lib. VII), que le sac de Naarden parut un crime et non pas un châtiment; selon Renon de France (ms., 2e part., ch. XXI), « cet exploit trop rigoureux offensa tous les catholiques des Pays-Bas, tant bons que mauvais. » — Voir, au surplus, Bor, liv. VI, fol. 306; Van Meteren, fol. 88; J. F. Le Petit, t. II, p. 237. Celui-ci dit justement, dans la *Grande Chronique de Hollande,* « que jamais Turcs, Scytes, ni les plus inhumaines nations du monde ne commirent plus abominable cruauté que don Fadrique fit en cette ville. »

(2) Strada s'exprime en ces termes : « Etsi id oppidum, ob fœdam defectionem, susceptumque, contempta atque illusa religione, patrocinium hæreticorum, singularis animadversionis exempla meruerat, super hæc tamen ultio visa est; et trucidatis omnibus quamquam imbellibus innoxiisque, consumptis incendio domibus, mœnibus solo exequatis, non pœna illa, sed flagitium fuit. »

(3) M. Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux,* t. III, p. 89.

déplorables pour la cause royale ; il fit reprendre les armes à ceux qui hésitaient et songeaient à se soumettre ; il indigna les catholiques et les royalistes modérés eux-mêmes ; enfin il provoqua en Hollande de nouvelles représailles contre les gens d'église et les monastères (1). Le duc d'Albe paraît avoir été seul à ne pas le comprendre. Un an après, le 6 novembre 1573, il publia à Gavre contre Naarden une sentence destinée à sanctionner et à consommer sa ruine. Elle portait que la ville et les habitants étaient coupables de lèse-majesté, les privait à jamais de tous leurs privilèges, droits et franchises, déclarait confisqués les biens appartenant à la commune, et ordonnait d'y rompre portes, remparts et murailles.

(1) M. Juste, p. 159.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LE TOME III DU RÈGNE DE PHILIPPE II.

CHAPITRE XI.

Succès du duc d'Albe dans le nord des Pays-Bas. — Bataille de Jemmingen. — L'infant don Carlos. — Mort tragique du baron de Montigny en Espagne. — Le dixième, le vingtième et le centième deniers. Mécontentement général. — Obstination du duc d'Albe. — Révolte des provinces septentrionales.

Le prince d'Orange engage son frère Louis de Nassau à renoncer au siége de Groningue. — Chiappin Vitelli arrive le premier au secours de la ville assiégée. — Renforts reçus au camp des gueux. — Louis de Nassau, manquant d'argent, adresse une sommation à deux des districts qu'il tenait sous sa main, en les menaçant de brûler les maisons des paysans, si l'on n'obéit pas ; il se fait apporter les argenteries des églises. — Il reçoit un message de l'empereur Maximilien II, qui lui prescrit de se retirer et de congédier ses gens, en vertu de l'obéissance qu'il doit à l'empereur. — Le duc d'Albe arrive lui-même à Groningue avec son corps d'expédition. Les Espagnols attaquent immédiatement les gueux et les chassent de leur camp avec de grandes pertes. — Louis de Nassau recule jusqu'à Jemmingen, au bord de l'Ems et en face de la ville d'Emden. — Le duc d'Albe vient l'attaquer dans cette forte position, pénètre dans

ses tranchées et met les gueux dans une déroute complète. Louis de Nassau se sauve dans une barque qui le transporte à Emden. — Le duc s'empresse de faire connaître au roi de France, à la reine d'Angleterre et au pape le succès éclatant qu'il vient de remporter. Félicitations du saint père Pie V. — Mort du prince héritier d'Espagne, don Carlos. Notions historiques sur ce prince, ses infirmités physiques, son caractère, ses bizarreries et ses fautes. — Son père le fait mettre en état d'arrestation. Règlement sévère auquel il est soumis. Son désespoir. Après avoir voulu se laisser mourir d'inanition, il croit pouvoir atteindre le même but en mangeant avec excès. Maladie née de ces écarts de régime. Sa mort résignée et édifiante. Ses funérailles. Regrets que sa mort excite en Espagne. — Rumeurs sur la cause de sa mort; accusations contre Philippe II mises à néant par les témoignages les plus décisifs. — Le duc d'Albe revient à Bruxelles; il fait décapiter au château de Vilvorde l'ancien bourgmestre d'Anvers, Antoine van Straelen. — La sentence du conseil des troubles ordonnant la destruction de l'hôtel de Culembourg est exécutée. — Ordre adressé par le duc d'Albe aux conseils de justice de faire publier que les signataires du compromis et de la requête présentée, le 5 avril 1566, à la gouvernante, aient à comparaître, dans un délai de trente jours, devant lui ou son conseil, pour donner la preuve de leur réconciliation avec l'Église. — Un grand nombre de confédérés vont se ranger sous les drapeaux du prince d'Orange, décidé à recourir aux armes.— Le prince signe une proclamation destinée à être répandue par la presse dans les états protestants de l'empire.— Il adresse en outre une longue lettre justificative à l'empereur Maximilien. — Il passe la revue de son armée près du monastère de Romersdorf, dans l'évêché de Trèves, traverse le Rhin et se dirige vers la Meuse.— Il s'établit au château de Withem, sur la rive droite de la Gheule; des députés de Liège viennent l'y trouver. — Il essaie de pénétrer dans Liège, dont l'entrée lui est refusée par les bourgmestres et le conseil — Il marche sur Tongres, où il ne trouve pas de résistance. — Mesures prises par le duc d'Albe qui se hâte de le suivre, avec l'intention de harceler ses troupes, de leur couper les vivres et de les empêcher d'occuper des localités importantes. — De Tongres le prince d'Orange se porte sur Saint-Trond, qui lui ouvre ses portes. — Les Espagnols lui tuent six cents hommes et s'emparent de plus de cent chariots de bagages, dont plusieurs chargés de calices et d'ornements d'église. — Nouvel échec du prince d'Orange, au passage de la Jauche; il perd trois mille hommes sans compter les blessés. — Il opère sa jonction, près de Jodoigne, avec le corps de Genlis. —

Le duc d'Albe prend position à l'abbaye de Parc, près de Louvain. — Le prince d'Orange, après avoir essayé une attaque inutile contre la ville de Liège, adopte le parti de la retraite, se proposant de gagner les frontières françaises par la Hesbaye, le comté de Namur, le Hainaut et le Cambresis. — Excès commis par ses troupes, qui brûlent les abbayes de Saint-Gilles et de Saint-Laurent. — Les Liégeois s'élancent à leur poursuite, massacrant les traînards ou les précipitant dans les fosses à houille; plus de quatre cents périssent ainsi, et l'on s'empare d'un grand nombre de chariots de bagages. — Arrivé en France, le prince se résoud, avec son frère Jean, à prendre du service dans l'armée de Coligny. — Après avoir participé à quelques affaires de la campagne de 1569, il licencie ses troupes et repart pour l'Allemagne. — Quelques Liégeois, qui avaient pris part à l'expédition du prince d'Orange et étaient tombés au pouvoir des troupes royales, sont livrés à la justice et condamnés à divers supplices. — Situation du gouvernement des Pays-Bas à ce moment. — L'émigration dans les provinces. — Changement d'attitude de l'empereur Maximilien II à l'égard des révoltés. — Relations de Philippe II avec l'empereur. — Témoignage du cardinal Granvelle au sujet de l'interprétation de la transaction d'Augsbourg de 1548 et de la révocation du traité de Passau par Charles-Quint. — Voyage de l'archiduc Charles à Madrid en 1568; il est chargé de communiquer au roi les instances faites auprès de Maximilien par les princes de l'empire pour obtenir, par son intervention, que les provinces des Pays-Bas fussent délivrées du joug tyrannique sous lequel, disaient-ils, ces provinces gémissaient. — Réponse de Philippe II. Observations qu'il fait à l'empereur sur la conduite de celui-ci relativement à la religion. — Projet de mariage du roi avec l'archiduchesse Anne. Changement produit par ce projet dans l'attitude de l'empereur par rapport aux choses religieuses. — Le duc d'Albe s'érige à lui-même une statue dans la citadelle d'Anvers. — Il veut établir le dixième et le vingtième deniers dans certaines conditions qu'il expose au roi. — Les états généraux se réunissent à Bruxelles, le 21 mars 1569, dans la grande salle du palais. Opposition des états et des provinces. — Le duc a recours à l'intimidation, puis à la violence. — Désapprobation de Granvelle. — Le duc adopte une nouvelle combinaison proposée par le secrétaire Courtewille. — Relations du prince d'Orange avec les huguenots français; il cherche, sans y réussir, à entraîner les luthériens d'Allemagne au secours des calvinistes de France. — Dissensions entre le prince et sa femme Anne de Saxe; conduite criminelle de celle-ci. — Différends entre Philippe II et la

reine Élisabeth d'Angleterre. — Activité du prince d'Orange; il ne cesse d'animer ses partisans, de nouer des intelligences avec les villes des Pays-Bas et de recueillir de l'argent pour rassembler une nouvelle armée; il est secondé par un grand nombre d'exilés qui parcourent, avec ses instructions, l'Allemagne, les royaumes du nord, l'Angleterre et la France. — Il a recours à la presse. Marnix de Sainte-Aldegonde. — Les gueux marins, gueux d'eau ou oies de mer. — Efforts faits à l'intérieur du pays pour aider l'autorité ecclésiastique à rétablir l'ordre dans les mœurs et dans les pratiques du culte. — Les nouveaux évêques. — Institution des séminaires. — Visite des écoles, et mesures prises à l'égard des instituteurs coupables. — Les imprimeries et les boutiques des libraires sont visitées un même jour dans toutes les villes des Pays-Bas; les livres prohibés sont saisis et brûlés; les imprimeurs arrêtés. — Les imprimeurs et les libraires sont placés sous l'autorité d'un prototypographe et sous la surveillance des autorités ecclésiastiques pour tout ce qui touche la religion et les mœurs. — Coopération exigée des magistrats. — Les évêques et les chapitres sont invités à nommer des curés savants et consciencieux pour instruire le peuple, et à proposer au duc tout ce qu'ils jugeraient convenable pour la conservation de la religion et l'augmentation du culte. — On espère en Belgique voir le duc d'Albe préférer désormais la clémence et la douceur à la rigueur déployée jusqu'alors. — Inspirations contraires de la politique espagnole. Viglius offre sa démission de président du conseil. — Une sentence capitale frappe, le 4 mars 1570, le baron de Montigny enfermé à la tour de Ségovie depuis l'arrestation du comte d'Egmont. — Montigny est transféré à la citadelle de Simancas, et y est exécuté secrètement le 16 octobre. — Précautions prises pour tenir la chose cachée. — Jugement de M. de Gerlache sur ce fait. — Le prévôt à la verge rouge, Jean Spelle, est pendu ignominieusement aux *bailles* du palais de la cour à Bruxelles. — Le saint pape Pie V envoie l'évêque d'Ascoli à Philippe II pour lui représenter que le véritable remède aux affaires des Pays-Bas est la clémence, et non point le fer et le feu; il n'est point écouté. — Prétentions du roi et du duc d'Albe dans l'ordre religieux. — Les évêques et les prêtres, le confesseur même du duc se montrent pleins de miséricorde et de charité. Leurs démarches auprès du duc d'Albe. — Vœux du cardinal Granvelle et de Viglius pour un pardon général. — Le 15 juillet 1570, le duc fait lire solennellement à Anvers, en présence du légat apostolique, l'amnistie royale et la bulle confirmative du saint père. Réjouissances à ce sujet. — Impression

peu favorable à cause des exceptions nombreuses. — Déclaration du duc d'Albe pour rassurer les esprits. — Mesures utiles associées à l'amnistie. Code de lois criminelles, œuvre excellente de Viglius.— Préparation d'un code de législation civile.— Règlement militaire pour réprimer l'indiscipline des soldats.— Les relations commerciales se rouvrent avec l'Angleterre. — Réception de l'archiduchesse Anne fiancée à Philippe II. — Effets salutaires de l'amnistie. — Projet de séparer les Pays-Bas de l'Espagne et d'en faire un royaume à part. Hopperus insiste sur la formation d'une nationalité belge. Avis favorable du ministre Eraso — Mauvaise santé du duc d'Albe, ses tristesses, son désir d'être délivré de son gouvernement. — Bruit général de son départ. — Le roi ne considère pas la mission du duc comme accomplie, et celui-ci songe à reprendre ses plans financiers. — Réconciliation de Charles IX et des huguenots français. La paix de Saint-Germain rend au prince d'Orange ses possessions des bords du Rhône, son influence et son crédit. — Jacques de Wesembeke. Une insurrection, provoquée par les rigueurs du duc d'Albe, est préparée, d'après ses conseils, par le Taciturne. — Projet d'enlever la jeune reine d'Espagne. — Les tentatives de Wesembeke et du prince restent stériles. Wesembeke se retire en Allemagne, et le Taciturne est forcé de congédier les reîtres qu'il a réunis. — Influence de l'amiral de Coligny en France. Relations de Louis de Nassau avec les chefs huguenots, qui le tiennent en grande estime. — Projet d'envahir les Pays-Bas signalé au duc d'Albe par don Francès de Alava. — Louis de Nassau cherche un appui en Angleterre. — Négociations avec Charles IX. Projets du roi de France sur les Pays-Bas. Le duc d'Anjou. — Entrevues de Louis de Nassau et du roi. — Arrangements attribués à Charles IX et au prince d'Orange : le roi promettrait au prince la souveraineté de la Hollande, de la Zélande et d'Utrecht ; le prince abandonnerait à Charles IX les provinces méridionales des Pays-Bas. — Extrême circonspection de la reine Élisabeth. Son ministre Burleigh. — Coligny et le parti protestant. — Navires équipés contre l'Espagne avec l'aide de l'Angleterre.— Coligny au château de Blois. Conférences entre le roi et l'amiral. — Schomberg envoyé en Allemagne pour traiter avec les princes protestants. — Rapprochement de Catherine de Médicis et des Guise. — Le duc d'Anjou et son frère le duc d'Alençon se joignent aux mécontents contre Coligny. — Louis de Nassau invité à se rendre à Blois, où il trouve un accueil empressé. — Ses efforts pour obtenir l'appui du roi en faveur du prince d'Orange, sans négliger celui qu'on attend de l'Angleterre. — Projet de mariage entre Henri de Navarre et Marguerite de

Valois. — Arrivée à Blois du cardinal Alexandrini, légat pontifical, et du père François de Borja. — Jeanne d'Albret à Blois. — Le contrat de mariage est signé le 11 avril 1572. quoique la dispense pontificale eût été refusée. — Projet de ligue entre les couronnes de France et d'Angleterre. — Duplicité et manœuvres de la cour de France pour tromper le roi d'Espagne. — Autre projet de mariage entre la reine Élisabeth et le duc d'Alençon. — Le duc d'Albe continue aux Pays-Bas son système d'administration rigoureuse et de répression sans ménagements. — Philippe II donne les mains à une entreprise contre Élisabeth. Son ambassadeur reçoit l'ordre de quitter l'Angleterre. — Supplices et procès criminels aux Pays-Bas. Situation effrayante à l'intérieur. — Les mesures financières du duc d'Albe provoquent les murmures et la colère de toutes les classes ; catholiques et protestants lui sont également hostiles. — Opposition au sein des états, dans la bourgeoisie, dans le peuple, et jusque dans les conseils du gouvernement, où Viglius, Berlaymont, Noircarmes se signalent par leur opposition. — Discussions orageuses au sein du conseil d'état. — Instances des évêques. Rythovius, évêque d'Ypres, écrit secrètement au duc pour le prier de remplacer l'impôt du dixième denier par un autre impôt. — Le duc reste inébranlable. — Le clergé se place à la tête de la résistance universelle. — La bourgeoisie prend une attitude résolue. A Bruxelles, les corporations des brasseurs et des bouchers refusent de continuer leur industrie, quoique la peine de mort et la confiscation des biens aient été prononcées contre les récalcitrants. — L'émigration recommence dans de larges proportions.— Don Francès de Alava, rappelé de l'ambassade de Paris, traverse les Pays-Bas Relation extrêmement curieuse écrite par lui des observations qu'il fait et de ses entretiens avec des personnages considérables. — Second avis remis directement au roi par Alava sur la situation des Pays-Bas. — Malgré ces informations, Philippe II essaie encore de soutenir le duc d'Albe et de mettre un terme à l'opposition des membres du conseil et du clergé. Lettre d'Hopperus à Viglius. — Longue entrevue du duc et des évêques d'Ypres, de Gand et de Bruges. — Le peuple montre une irritation telle qu'une sédition paraît imminente.— Les assemblées provinciales décident d'envoyer des députés à Madrid pour faire connaître au roi les vœux du pays. — Exposé de la situation critique des Pays-Bas par un haut personnage politique. — Mémoire adressé au roi par Maximilien Vilain, baron de Rassenghien. — Les gueux de mer. — Ils se rendent maîtres des châteaux de Berghen et de Ulft, dans le comté de Zutphen; ils surprennent ensuite Monikendam,

CHAPITRE XII.

Depuis la prise de la Briele jusqu'à l'abolition du dixième et du vingtième deniers. — Prise de Mons par Louis de Nassau. — L'amiral de Coligny. — Fatale issue de l'expédition de Genlis en Belgique. — Massacre de la Saint-Barthélemy.

anglais favorise en secret les révoltés de la Zélande. — Louis de Nassau s'associe aux desseins de Coligny, méditant un accroissement du territoire français aux dépens des Pays-Bas. — Politique perfide de Charles IX, complètement d'accord avec Louis de Nassau. — Rassemblements de huguenots aux frontières des Pays-Bas. — Étroite amitié entre Jeanne d'Albret et Louis de Nassau, tous les deux calvinistes exaltés. — Les principaux chefs, pris parmi les huguenots et les gueux, destinés à prendre part à la prise d'armes projetée, se réunissent autour d'eux : La Noue, Genlis, Guitry, Chamerolles. — Nicolas Taffin doit livrer Lille et Tournai; Turqueau, Valenciennes; Olivier, Mons. — Mort de Jeanne d'Albret. — Louis de Nassau se rend au château de Tupigny, appartenant au seigneur de Saucourt. — Une première bande se forme ayant pour chefs La Noue, Famars et Bouvray. Traversant les bois de Mormal, conduite par Turqueau, elle arrive inopinément devant Valenciennes. La garnison se retire dans le château, abandonnant la ville où toutes les églises et tous les monastères sont pillés. — Louis de Nassau et Genlis ont sous leurs ordres d'autres bandes plus nombreuses, qui, guidées par Olivier, doivent surprendre Mons. — Louis de Nassau s'arrête à la frontière du Hainaut. Le soir venu, ses compagnons se mettent en marche divisés en petites troupes. — Au point du jour, Louis de Nassau se précipite dans les remparts, en criant : ville gagnée; liberté! — Pendant qu'il parlemente avec les bourgeois, Genlis arrive à la tête de cinq cents cavaliers, ayant chacun un arquebusier en croupe. Mons est ainsi au pouvoir des gueux. — L'ambassadeur espagnol, don Diégo de Çuniga, porte ses plaintes à Charles IX et à Catherine de Médicis. — Hypocrisie et duplicité du roi de France. — L'ambassadeur français, Saint-Gouard, à l'Escurial. — Valenciennes retombe au pouvoir des royalistes. La ville est mise à sac; parmi les dépouilles se trouve le bagage de Louis de Nassau. — Ce dernier semble s'endormir à Mons dans un long repos. Trop faible pour agir seul, il compte à la fois sur l'appui de Coligny et sur celui du prince d'Orange. — Démêlés de Nassau et de Genlis avec les échevins de Mons. Mécontentement des bourgeois. Louis de Nassau fait désarmer les catholiques, et se montre violent et absolu. — Préparatifs du duc d'Albe pour reprendre la ville. — Coligny tout puissant à la cour de France. Sa réconciliation avec la reine-mère. — Genlis arrive à Paris pour réclamer de prompts secours. — Murmures des catholiques. — Le roi de Navarre et le prince de Condé font leur entrée solennelle dans la capitale. — Genlis arrive avec des secours destinés à la ville de Mons. — Chiappin Vitelli le laisse

s'engager dans le bois d'Autrage, près de Quiévrain, le surprend, lui tue la moitié de ses hommes et le fait prisonnier avec le reste. — Stupeur à Paris. Dissimulation de Charles IX. — Les prisonniers de Quiévrain, désavoués par leur roi, sont mis à mort ; Genlis est provisoirement épargné avec quelques autres. — On saisit sur Genlis les ordres du roi de France qui le pressent de porter secours aux assiégés de Mons. — La reine d'Angleterre n'est pas moins perfide que Charles IX. — Le mariage de Henri de Navarre et de Marguerite est célébré sans dispense. — Abaissement de la puissance espagnole, but poursuivi par les huguenots. Leurs préparatifs de guerre. Leurs rassemblements à Paris. — Coligny presse Charles IX d'entrer en armes dans les Pays-Bas. — L'amiral éclipse la reine-mère dans l'esprit du roi. — Catherine prend la résolution d'ordonner la mort de l'amiral. — Coligny est atteint d'un coup d'arquebuse en revenant du Louvre, et blessé à la main droite et au bras gauche. — Visite du roi à Coligny, qui l'entretient de l'entreprise des Pays-Bas. L'amiral exprime la crainte que l'assassin ne reste impuni et fait entendre que si le roi ne s'en charge pas, il se fera justice à lui-même; il déclare qu'il se trouve à Paris sept cents gentilshommes qui exposeraient leur vie pour lui et qu'il jouit d'assez de crédit pour assembler en huit jours vingt mille hommes. — Le soir même, Charles IX écrit aux gouverneurs des provinces qu'ils fassent connaître son intention de maintenir inviolablement l'édit de pacification et d'infliger à l'acte qui vient de se commettre un juste châtiment. — Les gentilshommes huguenots affluent sans interrupruption à l'hôtel de Béthisy, où est logé l'amiral. — Les huguenots comptent en ce moment à Paris huit mille hommes armés; ils se hâtent d'y appeler les amis du dehors déjà enrôlés pour la guerre de Flandre. — Ils se répandent en grandes troupes dans la ville armés et cuirassés comme pour le combat. — Le public apprend que Catherine de Médicis a armé la main du meurtrier et qu'elle a le duc d'Anjou pour complice. — D'après une relation contemporaine, l'amiral fait appeler son conseil, et la résolution est prise de proclamer la déchéance des Valois, d'élever au trône le roi de Navarre et de faire périr la famille royale. — Une nouvelle assemblée a lieu après le dîner : on craint les agissements de la reine-mère et du duc d'Anjou. Il faut hâter le mouvement, et des mesures immédiates sont prises pour accomplir le lendemain dimanche, 24 août, à quatre heures du matin, le plan adopté. — La Saint-Barthélemy fut-elle préméditée? Les témoignages contemporains écartent tous cette préméditation; ils attestent qu'en présence d'un complet odieux, la Saint-Barthélemy ne fut qu'un moyen de

défense odieux aussi, mais jugé nécessaire. — L'ancien prévôt des marchands Marcel est appelé au Louvre : on lui demande, rapporte Michieli, s'il advenait que le roi eût besoin des hommes de Paris, sur quel nombre il pourrait compter; sur vingt mille et plus dans un jour, répond-il. — Catherine de Médicis donne rendez-vous à ses conseillers les plus intimes aux Tuileries; une troupe nombreuse d'huguenots l'y suivent et lui demandent justice en termes menaçants. Saisie de terreur, elle avertit ses conseillers de se retrouver le soir au Louvre, et fuit près du roi. — Elle s'efforce de ramener Charles IX à elle et de lui inspirer ses craintes, ses ressentiments et ses haines. — Pendant une heure et demie, Charles IX résiste aux instances de sa mère. — D'importantes révélations se succèdent. — Le capitaine Piles, l'un des chefs les plus audacieux des huguenots, pénètre jusqu'au roi et lui répète la menace ordinaire : Sire, si vous ne nous faites pas justice, nous nous ferons justice à nous-mêmes et une justice si sanglante, que jamais nos ennemis n'auront envie de nous faire outrage. — Catherine, se trouvant seule avec le roi, juge le moment favorable pour tenter un nouvel effort; elle l'entraîne avec elle au conseil où l'on va délibérer sur les mesures à prendre sans retard. — Le maréchal de Tavannes se déclare pour l'action immédiate. Il vaut mieux, dit-il, gagner la bataille à Paris que de s'exposer à la perdre hors de Paris. — Le roi cède : autant il avait été lent et difficile à persuader, autant il va loin après avoir cédé; il va jusqu'à dire, d'après le récit du duc d'Anjou : puisqu'on trouve bon de tuer l'amiral, je le veux aussi, mais qu'on tue aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en reste pas un seul qui puisse me reprocher ce que j'aurai fait.— Le conseil des Six siège sans interruption durant la nuit du 23 au 24 août. — Plan adopté. — Le duc de Guise est appelé au Louvre. On le charge de venger la mort de son père en présidant à l'exécution de l'amiral qui avait armé le bras de Poltrot. — Le prévôt des marchands, Charon, est appelé : on lui fait prêter le plus strict serment sur le secret à garder, et on lui enjoint de donner l'ordre aux chefs des quartiers d'être prêts, la même nuit, chacun dans sa demeure, armes et lumière en mains. — A deux heures du matin, Charles IX fait sonner le tocsin à Saint-Germain l'Auxerrois; la cloche de la tour de l'horloge répond aussitôt; c'est le signal des Matines de Paris. — Le duc de Guise et le duc d'Aumale quittent le Louvre; le duc de Guise se dirige vers l'hôtel de Béthisy. — Mort de l'amiral. Le cadavre est placé sous les yeux du duc, qui se retire aussitôt. Le cadavre est dépouillé de ses vêtements et abandonné sur la paille d'une écurie. — La Roche-

CHAPITRE XIII.

de traiter avec les commissaires du duc d'Albe. — Les états ne refusent pas d'accorder deux millions pour décharger les provinces de l'odieux impôt du dixième, mais ils entendent rentrer dans leur prérogative de voter chaque année les subsides. — Nouvelles difficultés. — Le duc de Medina-Celi à Bruxelles. Son voyage. - Appels incessants du prince d'Orange pour solliciter l'aide des princes allemands, stimuler les villes de Hollande, obtenir l'aide des sectaires réfugiés en Angleterre. — Il entre en campagne, et passe le Rhin près de Duisbourg. — Importance de ses forces. — Il dresse son camp à Hellenrade, et fait sommer Ruremonde occupée par une garnison de cent cinquante Wallons. — La ville est prise après six heures de combat. — Un envoyé de Maximilien II apporte au prince un message impérial pour le détourner de son entreprise et le menacer de procéder contre lui, s'il n'obtempère à cette invitation. — Guillaume répond longuement pour s'excuser d'obéir. — Progrès des insurgés dans le nord. — Leyde reconnaît l'autorité du prince d'Orange; Harlem suit l'exemple de Leyde. — Les martyrs de Gorcum. — Assemblée des états de Hollande à Dordrecht, où Marnix représente le Taciturne. Cette assemblée déclare qu'elle reçonnait le prince d'Orange pour gouverneur et lieutenant général du roi en Hollande, en Zélande, en West-Frise et à Utrecht. — Une réunion des villes fidèles est convoquée à Gouda par le comte de Boussu; elle vote des fonds pour résister aux rebelles. — Les mandataires des villes hollandaises adoptent la proposition faite par Marnix de fournir immédiatement au prince d'Orange la somme de cent mille couronnes pour payer le premier mois de la solde de son armée, et de lui garantir en outre le payement de cinq cent mille carolus. — Les ducs d'Albe et de Medina se rendent au camp devant Mons et y apprennent la mort de Coligny. — Le prince d'Orange, après avoir attendu à Hellenrade les renforts que lui amène d'Allemagne le colonel Mandelsloo et l'argent promis par l'assemblée de Dordrecht, lève son camp et se dirige vers Diest; il occupe cette ville, où il ne rencontre pas de résistance, et se dirige vers Louvain. — Bernard de Mérode, seigneur de Rummen, s'empare de Malines. — Le prince d'Orange, accouru à Malines, écrit de cette ville aux habitants de Termonde pour les inviter à se ranger de son côté. — Il quitte Saint-Trond, traverse Tirlemont en bon ordre, et vient camper devant Louvain. — Après quelques escarmouches, le feu cesse, un accord est conclu et l'on convient que la ville ne sera pas occupée, à condition de fournir des vivres et une somme de seize mille florins pour la solde de l'armée. — Les rebelles de Malines occupent Termonde. —

Audenarde est surprise le lendemain. — Le mouvement insurrectionnel se dessine plus clairement presque sur tous les points du pays. — Le Taciturne se dirige vers Mons. — L'armée royale reste devant Mons, où la position de Louis de Nassau devient plus critique de jour en jour. — Les forces du prince d'Orange dépassent Nivelles, et celui-ci prend ses quartiers au village de Péronne, entre Binche et le camp des Espagnols. Le lendemain, l'avant-garde et bientôt toute son armée s'approchent du camp ennemi, marchant droit sur Mons. — Le prince ne réussit point à faire sortir les Espagnols de leurs retranchements ; il prend la direction de Jemmapes. — Il se dirige vers Harmignies, à une lieue de Mons, du côté de Binche. — Don Fadrique le suit, avec mille arquebusiers, et occupe Saint-Florian, village entouré de bois, près de la porte d'Havré, à une demi-lieue d'Harmignies.— Les Espagnols pénètrent la nuit dans le camp du prince, mettent le feu aux tentes, éventrent les chevaux et jettent l'ennemi dans la plus grande confusion. — Après cette camisade, Julien Romero regagne ses quartiers, et le prince d'Orange sort d'Harmignies, abandonnant des tentes encore dressées, des chariots et un grand nombre de blessés.— Le lendemain, il reprend le chemin par où il était venu, et mande à Jean de Nassau qu'à son grand regret il s'est vu obligé de laisser leur frère Louis encore assiégé dans Mons. — Les Français découragés demandent au duc d'Albe une conférence pour délibérer sur les conditions auxquelles ils rendraient la ville. — Les plus compromis quittent Mons pour se dérober à la vengeance des Espagnols.— La capitulation est acceptée. Le duc donne à Louis de Nassau quatre gentilshommes qui doivent l'accompagner pour sa sûreté personnelle. Les capitaines et gentilshommes, sujets du roi de France, sortent de la ville avec armes, chevaux et bagages.— Louis de Nassau prend le chemin de Ruremonde. — Le duc entre à Mons, et y établit gouverneur le seigneur de Vaulx, avec quatre compagnies de Wallons. — Le prince d'Orange, poursuivant son mouvement de retraite, arrive à Malines avec treize cents reîtres. — Il harangue le peuple, et, levant la main, s'écrie : qui m'aime fasse de même. Presque tous les assistants donnent ce signe d'adhésion. — Bruxelles, Lierre et d'autres villes se tiennent en repos et ne montrent que de l'indifférence. — Des députés du magistrat et de l'université de Louvain viennent trouver le prince à Malines. Dans un entretien avec Elbertus Leoninus, Guillaume se plaint de l'insubordination de ses troupes, et témoigne des dispositions à un accommodement. — Après trois jours passés à Malines, le prince continue sa retraite vers la Gueldre et rentre dans Rure-

monde. — Le duc d'Albe lève son camp devant Mons; le mauvais temps l'oblige à s'arrêter pendant deux jours à Trivières, à une demi-lieue de Binche. — Il se remet en route se dirigeant vers Malines. — Il vient camper à Dieghem, sur la route de Louvain. Cette ville lui envoie des députés pour se disculper de toute connivence avec Guillaume. — Bernard de Mérode, gouverneur de Malines au nom du prince, se fait prêter serment par les membres du magistrat et par les corporations, mais il ne peut vaincre la résistance du grand conseil. — Don Fadrique vient reconnaître les abords de la place, et s'empare des faubourgs sans éprouver beaucoup de résistance. — Le gouverneur veut résister jusqu'à la dernière extrémité, mais la population montre d'autres sentiments. — Intervention de l'évêque d'Arras. — Mérode sort de Malines, avec ses quatre compagnies, enseignes déployées, et se dirige vers Ruremonde; il n'est point inquiété dans sa retraite. — Sur le conseil des évêques d'Arras et de Namur, le clergé de la ville, précédé de la croix, se met en marche pour aller processionnellement à la rencontre du duc d'Albe. — Les troupes espagnoles, frustrées du pillage de Mons réclament impérieusement un dédommagement. Le duc le leur accorde. — Massacre et brigandages. — Les évêques d'Arras et de Namur sont constitués prisonniers et mis à rançon. — Le pillage s'étend à toutes les églises et à tous les couvents sans exception. — Le duc de Medina-Celi entre dans la ville et fait tous ses efforts pour arrêter la fureur des soldats. Ceux-ci poursuivent leurs brigandages. — On n'enlève pas seulement l'or, l'argent, les joyaux, les vêtements, mais les meubles les plus usuels, les provisions de bois, de charbon, etc. — Des gens charitables d'Anvers font conduire à Malines des bâteaux chargés de pain et d'autres substances alimentaires pour venir au secours des malheureux habitants. Dévouement de l'évêque d'Anvers, des chanoines et du vénérable père Trigosius. — Le duc d'Albe va passer la Meuse à Maestricht, laissant à Malines Oudart de Bournonville, seigneur de Capre, avec une compagnie de Wallons. — Philippe II désapprouve la conduite du duc d'Albe et des Espagnols à Malines. — Diest se rachète du pillage pour huit mille florins; Termonde fait de même. — Excés des calvinistes envers le clergé et les couvents à Audenarde, à Pamele et à Renaix. — Ils sont obligés de quitter Audenarde à l'approche du comte du Rœulx, qui épargne la ville moyennant un rachat de huit mille florins. — Les gueux chassés d'Audenarde gagnent Ostende, s'emparent de quelques vaisseaux et abordent aux côtes d'Angleterre; plusieurs cependant restent abandonnés sur le rivage, sont conduits à Bruges et décapités. —

LE RÈGNE

DE PHILIPPE II

ET

LA LUTTE RELIGIEUSE DANS LES PAYS-BAS

AU XVI[e] SIÈCLE.

TOME IV.

A. M. D. M. G.

COLLÈGE SAINT-ROMBAUT, A MALINES.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX.

SECTION DES HUMANITÉS.

Classe de Rhétorique.

Prix de Version grecque

remporté par

Mr Edmond Schuermans

de Wesembeek.

Malines, le 10 Août 1892

Ed. Lemerle
prof.

LE DIRECTEUR,

Chan. Van Ballaer

LE RÈGNE

DE

PHILIPPE II

ET

LA LUTTE RELIGIEUSE

DANS LES PAYS-BAS AU XVIe SIÈCLE,

PAR

Mgr NAMÈCHE,

RECTEUR ÉMÉRITE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

TOME IV.



LOUVAIN,
CHARLES FONTEYN,
IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
6, rue de Bruxelles.

PARIS,
F. FETSCHERIN & CHUIT,
LIBRAIRES,
18, rue de l'Ancienne Comédie.

1885.


226124
TILDEN
R 1901 L

LE RÈGNE DE PHILIPPE II

ET

LA LUTTE RELIGIEUSE DANS LES PAYS-BAS

AU XVI[e] SIÈCLE.

CHAPITRE XIV.

SIÈGE ET PRISE DE HARLEM. — SIÈGE D'ALCKMAAR. — BLOCUS DE MIDDELBOURG. — RUPTURE ENTRE LE DUC D'ALBE ET LE DUC DE MEDINA-CELI. — LE GRAND COMMANDEUR DON LUIS DE REQUESENS Y ÇUNIGA DÉSIGNÉ COMME SUCCESSEUR DU DUC D'ALBE. — SON ARRIVÉE A BRUXELLES.

Don Fadrique, après avoir brûlé Naarden, avait pris le chemin d'Amsterdam. Il arriva dans cette ville le 6 décembre 1572, avec environ six mille hommes de pied, sept à huit cents chevaux et dix-huit batteries d'artillerie. Son dessein était de conduire cette armée contre Harlem et de couper ainsi les communications entre la Hollande méridionale, où se tenait le prince d'Orange, et la Hollande du nord, où commandait son lieutenant Thierri Sonoy. L'énergie des défenseurs de Harlem allait opposer un puissant obstacle aux desseins des Espagnols.

Harlem, situé à une lieue de l'Océan, était alors, dit M. Juste,

la plus grande ville de la Hollande. On y admirait l'hôtel de ville, témoignage de la prospérité acquise par une industrieuse population, ainsi que la vaste église de Saint-Bavon, dont la flèche se voyait de plusieurs lieues. Les vieux remparts de Harlem n'ont disparu que de nos jours. Formées de murailles antiques, avec des tours rondes, qu'entourait un fossé plein d'eau, large et profond par endroits, ces fortifications étaient loin pourtant de répondre à l'importance de la place. On disait communément que si Harlem était la plus grande ville de la Hollande, elle en était aussi la plus faible. Du côté du midi et de l'est, au lieu des contrées fertiles qui donnent maintenant à toute cette région un aspect si riant, s'étendait jusqu'à Leyde le vaste lac qui avait neuf à dix lieues de circonférence, et qui portait justement le nom de *mer de Harlem* (1). Du côté du nord-est, à une lieue de la ville menacée, se trouvait le village de Sparendam, où s'élevait un fort qui protégeait la digue. Il fallait s'emparer de ce fort et occuper le village avant de pouvoir assiéger efficacement Harlem. Aussi le prince d'Orange avait-il commandé, à diverses reprises, de percer la digue entre Sparendam et Amsterdam, pour arrêter l'ennemi, mais cette précaution avait été négligée, selon M. Juste, par les menées d'un parti qui aurait voulu se soumettre sans avoir combattu (2).

Cette faction timide, continue M. Juste, avait pour chef un ancien bourgmestre, Dirk de Vries. D'accord avec les partisans de l'Espagne, il aurait voulu que la ville acceptât le pardon que don Fadrique lui offrait dans une lettre écrite d'Amsterdam par son instigation. Cette lettre émanait de Jacques Wy, curé du

(1) On sait que la mer de Harlem, qui s'étendait entre les villes de Harlem, de Leyde et d'Amsterdam, en communiquant avec le Vieux Rhin et le golfe de l'Y, a été desséchée en notre siècle, par un travail gigantesque poursuivi de 1840 à 1856.

(2) M. Juste, p. 161. Il cite N. Brunynck, secrétaire du prince d'Orange, écrivant au comte Jean de Nassau, de Delft, 18 décembre 1572. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, pp. 32 et suiv.

grand béguinage, qui faisait connaître à son frère, habitant de Harlem, les intentions bienveillantes du général espagnol. Le grand conseil de la commune s'était assemblé le 3 décembre pour délibérer sur la question de savoir si l'on entrerait en négociations, et la majorité penchait visiblement vers l'affirmative. Sans attendre sa résolution, Dirk de Vries, l'échevin Christophe de Schagen et le pensionnaire Adrien Van Assendelft sortirent de la ville en traîneau, par la porte de Sparenwoude, comme s'ils se rendaient à Sparendam, mais, arrivés là, ils passèrent outre et gagnèrent Amsterdam. Là, ils furent reçus par don Fadrique et le comte de Boussu, annoncèrent l'intention de se soumettre et ne cachèrent pas à ces deux personnages que leur ville était peu en état de soutenir un siège, parce que les habitants manquaient de vivres et de munitions. Don Fadrique répondit qu'ils n'avaient qu'à se défaire de leur garnison, et qu'ils seraient très bien reçus par lui (1).

Tandis que cela se passait à Amsterdam, les membres de la régence, restés à Harlem, convoquèrent toute la bourgeoisie dans le nouveau *Doel*, où les confréries d'arquebusiers avaient coutume de s'exercer. Dans cette assemblée, qui allait décider du sort de Harlem, parut le capitaine Wibalde Ripperda, gentilhomme frison, assisté de Lancelot de Bréderode, un de ses lieutenants, d'Adrien Janszoon, écoutète de la ville, et du bourgmestre Gérard Stuiver. Ripperda prit la parole, donna lecture de la lettre de don Fadrique; puis, dans un discours énergique, montra, par l'exemple de Naarden et des autres cités saccagées

(1) M. Juste, p. 162. En note, il ajoute : « Lettre de N. Brunynck, citée ci-dessus, et rapport du duc d'Albe au roi, de Nimègue, 8 janvier 1573, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 304 et suiv.— Voir aussi Van Meteren, fol. 88; Bor, 6e liv., fol. 308; Le Petit, t. II, p. 238, et l'ouvrage intitulé *Korte historische aanteekeningen, wegens het voorgevallene in de spaansche belegering der stad Haarlem, in de jaaren 1572 en 1573* (Harlem, 1739), p. 2. (C'est un journal contemporain qui contient, jour par jour, tout ce qui se passa pendant le siège de Harlem). »

et incendiées ce qu'était le pardon du duc d'Albe. Il rappela aux bourgeois le serment de fidélité prêté par eux au prince d'Orange, et jura que, pour lui, il était déterminé à défendre la ville jusqu'à la dernière goutte de son sang. Il demanda ensuite aux bourgeois de faire connaître leur propre résolution. L'assemblée, à l'unanimité, déclara qu'elle était résolue à se joindre à lui, et à sacrifier corps et biens pour empêcher que la cité ne retombât sous la domination du duc d'Albe. Un messager fut envoyé au prince d'Orange, qui se trouvait à Delft, afin de l'instruire de cette détermination de la bourgeoisie. On envoya aussi un messager au colonel Lazarus Muller, qui se tenait à Nieuwendam, avec dix enseignes d'Allemands. Celui-ci se mit immédiatement en route, traversa le Waterland durant la nuit, et, le 4 décembre, à midi, arriva aux portes de Harlem. On retint dans la ville quatre enseignes sous la conduite du lieutenant-colonel Jacques Steenbach ; les autres compagnies se rendirent avec Muller à Leyde et dans les environs (1).

(1) M. Juste, p. 163, d'après le livre précédemment cité *Korte historische aanteekeningen*, etc., pp. 3-5; Van Meteren, fol. 88 v°; Le Petit, t. II, p. 238; Bor, 6e liv., fol. 308. — Le duc d'Albe, dans une lettre au roi, écrite de Nimègue, le 19 décembre 1572, *Correspondance*, t. II, p. 301, donne les indications suivantes, dont il faut tenir compte : « Don Fadrique arriva à Amsterdam le 6 décembre. — Pour entrer au plat pays de Hollande, il fallait passer par la digue de Spaarendam, où les rebelles avaient construit un fort qu'occupaient trois compagnies d'infanterie, et qui était muni de quelques pièces de canon. — Noircarmes fut chargé, le 7, avec don Rodrigo Zapata, don Diego de Carjaval, don Marcos de Tolède et 300 arquebusiers, d'aller reconnaître ce fort; mais il s'éleva une tempête si violente, qu'il dut rebrousser chemin. Plusieurs de ses soldats furent jetés par le vent du haut de la digue dans la mer. — Le jour suivant il y retourna. et le lendemain il le prit. — Dans la reconnaissance qui en fut faite le second jour, don Rodrigo Zapata eut le bras gauche emporté par un boulet de canon. — Don Fadrique étant ainsi maître du passage, l'armée se dirigea sur Harlem : les bourgmestres et un des greffiers de cette ville étaient venus le trouver à Amsterdam, pour lui dire qu'elle était prête à se rendre, et il leur avait répondu qu'ils n'avaient qu'à se défaire de leur garnison, ou à la mettre dehors; qu'ils seraient très bien reçus par

Les réformés, qui dominaient dans la ville, s'étaient emparés, dit M. Juste, de la grande église, et prêchaient librement « la parole de Dieu (1). » Ils étaient en réalité l'âme de la résistance; ils enflammaient le peuple. L'échevin Christophe de Schagen et le pensionnaire Van Assendelft étant revenus d'Amsterdam, furent immédiatement arrêtés par ordre de Ripperda, et envoyés d'abord à Leyde, puis à Delft, auprès du prince d'Orange. Dirk de Vries, n'ayant pas osé quitter Amsterdam, avait envoyé un messager, avec une lettre suspecte, pour le bourgmestre Stuiver. Ce messager fut également arrêté et pendu immédiatement (2).

lui. — Deux d'entre eux retournèrent à Harlem (l'autre ne l'ayant pas osé et étant resté à Amsterdam). Lorsqu'ils y arrivèrent, ils trouvèrent que le prince d'Orange en avait renforcé la garnison de deux compagnies. Ils furent arrêtés et conduits à Delft, où est ce prince.... Le duc serait extrêmement peiné qu'il fallût entrer par force dans cette ville. »

(1) *Corte ende warachtig verhael ende geschiedenisse van alle den handel in ende voor die stadt Harlem geschiet van 't beghinsel van december tot ten ses ende twintischten martii*, par N. Van Rooswyck (Harlem, 1573). — On remarque, dans la grande église de Harlem, deux tableaux contenant la liste des « ministres de la parole » depuis la réformation. Elle commence ainsi : 1572. Simons-Simonsz. Abrahamus Gallus. Puis, après un intervalle significatif de six ans : 1578. Johannes Damius.... Note de M. Juste. — A la fin de la lettre du duc d'Albe, citée dans la note précédente, on lit : « Telle est l'obstination de ces malheureux dans leur méchanceté et leur hérésie, qu'à Dordrecht une capitation ayant été établie par ordre du prince d'Orange pour payer ses reîtres, beaucoup de bourgeois disaient que c'était peu ce qu'on leur demandait, qu'ils voulaient payer le double. »

(2) M. Juste, p. 164. La véritable autorité en Hollande à cette époque, c'est celle des consistoires calvinistes, qui y commandent en maîtres, dit M. Kervyn, et perpétuent les violentes traditions du *beeldstorm*. Dans l'ordre religieux, la maxime qui domine toutes les autres, est celle de Théodore de Bèze : que quiconque n'honore pas Dieu comme eux, mérite la mort; et leurs cruautés ont fait pâlir les rigueurs du duc d'Albe. Dans l'ordre politique, les théories calvinistes, confondant la Bible et l'antiquité classique, sont avant tout démocratiques et révolutionnaires. *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, p. 182.

Cependant les Espagnols s'avançaient. Noircarmes chargé, le 7 décembre, d'aller reconnaître le fort de Sparendam, avait été forcé par une violente tempête de rebrousser chemin, après avoir perdu quelques hommes. Le lendemain, les magistrats et ceux qui commandaient dans Harlem donnèrent tardivement l'ordre de percer la digue entre Sparenwoude et Sparendam, mais on ne la perça pas assez profondément. Les Espagnols réparèrent immédiatement les dégâts, et, le 10, profitant de la glace qui avait fermé l'Y et le Spaarn, en avant et en arrière de Sparendam, ils cernèrent le village et s'en rendirent maîtres. Le capitaine Marten Pruis, commandant du fort, et ses meilleurs soldats furent tués; les autres se sauvèrent, par la glace, à Assendelft (1).

Sur ces entrefaites, le prince d'Orange avait envoyé à Harlem Marnix de Sainte-Aldegonde, avec la mission de renouveler le magistrat. Marnix réunit toute la bourgeoisie dans le *Doel,* le 9 décembre, lui fit l'éloge du prince et de son dévouement en quelques mots énergiques; puis il invita les chefs de la garde bourgeoise à recueillir les voix de leurs subordonnés pour désigner les bourgmestres, les échevins et les conseillers appelés à gouverner la cité pendant l'année redoutable qui allait s'ouvrir. Les noms des candidats élus devaient être inscrits sur des bulletins, et ceux-ci déposés en la maison de Pieter Kies, où Marnix était descendu. Le 11, ordre fut donné de retenir prisonniers, dans leurs demeures, quelques membres de l'ancienne régence, suspects d'avoir approuvé le voyage de Dirk de Vries à Amsterdam. Le même jour, au moment même où les Espagnols dressaient leurs tentes devant Harlem, le nouveau magistrat fut installé par Marnix (1). La mission de ce dernier

(1) Ibid., pp. 164-165; l'auteur cite : le duc d'Albe au roi, Nimègue, 19 décembre 1572, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 301-302; *Grande Chronique de Hollande,* t. II, p. 239.

(2) Les quatre bourgmestres pour la terrible année 1573, furent Klaas Van der Laan, Jean Van Vliet, Gérard Stuiver et Pieter Kies; les éche-

était accomplie, mais la sortie de la ville assiégée était devenue difficile ; le 18, il y était encore retenu, quoique le prince l'eût rappelé deux ou trois fois (2), et ce ne fut pas sans grande peine qu'il parvint à trouver un passage.

Le 11 décembre, don Fadrique, voulant empêcher l'incendie des faubourgs, les avait fait occuper par quatre cents arquebusiers sous les ordres de don Fernando de Tolède. Noircarmes fut envoyé le lendemain de l'autre côté de la ville avec cent autres arquebusiers pour étudier le terrain et aviser à placer les troupes de façon à intercepter toute communication de l'intérieur avec le dehors. Là il apprit d'un campagnard que la Marck était sorti de Leyde et s'approchait avec quatre mille cinq cents hommes d'infanterie, un corps peu nombreux de cavalerie, quatre pièces d'artillerie et cent chariots de bagages. Don Fadrique, averti de son côté, tint prêts six cents chevaux et cinq mille fantassins. La troupe mal disciplinée de la Marck se trouvait, le 13, à Hillegom, entre Leyde et Harlem, à une lieue en deçà de cette dernière ville. Elle se proposait de s'emparer du bois qui s'étendait au midi, et de pénétrer dans la place assiégée. Mais elle fut prévenue par la brusque attaque des Espagnols. La Marck n'eut pas le temps de mettre en bataille sa troupe composée d'Allemands, de Flamands et d'Anglais. Il tint néanmoins tête à l'ennemi avec Bartel Entel, cent cinquante cavaliers et deux compagnies de fantassins. La cavalerie, aveuglée par la neige, écrasée, dispersée, entraîna les fantassins dans sa fuite. Protégé par les Français ou Wallons de sa garde, la Marck échappa aux Espagnols, après avoir eu

vins, Willem Adriaans, Jacob Van Heusden, Cornelis Ryken, Pieter Baal, Klaas Mattheus, Klaas Isebrands et Matheus Augustuns. Voir *Korte historische aanteekeningen*, etc., pp. 6-9, et *Vaderlandsch-Woordenboek*, de J. Kok (Amsterdam, 1785), t. I. p. 528. Note de M. Juste.

(1) « Il n'en peut sortir, bien que le prince l'ait mandé deux ou trois fois, » écrivait de Delft à Jean de Nassau N. Brunynck, le 18 décembre 1572.

deux chevaux tués sous lui. Quelques-uns des porte-enseignes, entre autres Jacques Martens, de Gand, fils du président du conseil de Flandre, ne se laissèrent pas entraîner par les fuyards, s'enveloppèrent de leurs drapeaux et reçurent ainsi courageusement la mort. Plus de cinq cents hommes, du parti des gueux, restèrent sur le carreau. Les Espagnols prirent dix drapeaux, une cornette, le guidon de la Marck, l'artillerie et les bagages. Les prisonniers, de part et d'autres, furent accrochés au gibet. Après cette triste équipée, Lumay revint à Delft, où son retour précipité et la fuite honteuse de la plupart de ses soldats provoquèrent une agitation qui s'étendit à d'autres villes. Les reltres levés en Hollande et les piétons allemands avaient jeté leurs armes avant même d'avoir vu l'ennemi (1).

Le prince d'Orange vengea cette défaite sur les anciens magistrats de Harlem, tombés en son pouvoir. Il leur fit faire leur procès. Van Schagen mourut en prison, peut-être, dit M. Juste, des suites de la torture à laquelle il avait été soumis.

(1) M. Juste, pp. 166-167, d'après Van Meteren, fol. 88 v°; Bor, 6e liv., fol. 310; la lettre du duc d'Albe au roi, écrite de Nimègue, le 19 décembre 1572 (*Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 301-302), et la lettre citée de N. Brunynck à Jean de Nassau. — Dans la lettre du duc d'Albe, on lit ce qui suit : « Don Fadrique fit occuper les faubourgs de Harlem afin que l'ennemi ne les brûlât pas, par 400 arquebusiers sous les ordres de don Fernando de Tolède. — Il envoya, le lendemain, Noircarmes de l'autre côté de la ville, avec 100 arquebusiers, pour voir où l'armée pourrait se loger, de manière à intercepter toutes les communications de l'intérieur avec le dehors. — Celui-ci fut informé par un paysan que Lumay, qui se fait appeler comte de Hollande (que se haze llamar conde de Olanda), s'approchait avec 4,500 hommes d'infanterie répartis sous treize enseignes, quatre pièces d'artillerie, deux cents chevaux et cent chariots de bagages. Il en avertit don Fadrique, qui prit avec lui sept cents arquebusiers espagnols et cent cinquante Allemands, donnant ordre au reste de ses troupes de le suivre.— Don Fadrique, ayant attaqué les ennemis, les mit en déroute, leur prit dix drapeaux, une cornette, le guidon de Lumay, l'artillerie et le convoi qu'ils escortaient. — Lumay s'échappa, grâce à la vitesse de son cheval. »

Assendelft fut jugé, condamné pour trahison et pendu à Delft, le 24 décembre; sa tête fut exposée pendant deux heures sur un poteau. Dirk de Vries, resté prudemment à Amsterdam, trouva ensuite un asile plus sûr à Hambourg (1). C'est ainsi que le prince d'Orange, tout en se montrant disposé à faire cesser les désordres causés par la conduite irrégulière et sauvage du seigneur de Lumay, était amené lui-même à compromettre, dans ces abus cruels des formes mêmes de la justice, son honneur et sa dignité; c'est ainsi que, peu à peu, loin d'arrêter les plus honteux excès, il se verra réduit à ne plus en être que le complice (2).

Les généraux royalistes, après avoir reconnu la ville, résolurent de l'attaquer du côté du midi, qui était la partie la plus faible. Don Fadrique s'établit dans l'ancien château de Henri de Bréderode (3), en face de la porte de la Croix : de cette position, la vue embrassait Harlem et dominait le camp des assiégeants. Noircarmes et les autres chefs wallons se logèrent autour de don Fadrique dans de grandes fermes ou des maisons de campagne. Les Allemands du comte d'Overstein campèrent à Heemstede, dans le bois de Harlem.

L'armée espagnole, destinée à assiéger Harlem, se composait de soixante-quatorze enseignes ou compagnies d'infanterie : trente-six formées d'Espagnols, vingt-deux de Wallons, ayant pour chefs Noircarmes, Capres et Licques, seize de Hauts-Allemands, commandées par le comte d'Overstein. Cette infanterie déjà si forte fut renforcée encore de quelques compagnies wallonnes et de huit compagnies de Hauts-Allemands de Polweiler et de Frunsberg. Le nombre des chevaux qui n'était

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, pp. 33 et suiv.; Bor, 6e liv., fol. 308 v°. Citations de M. Juste.

(2) M. Kervyn, *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, p. 185.

(3) L'*Huis ter cleef*, ancienne résidence de Henri de Bréderode, est aujourd'hui remplacée par une ferme; mais on voit encore des vestiges du château. Note de M. Juste.

d'abord que de huit cents fut aussi porté à un chiffre plus élevé. Trois mille pionniers ou mineurs du pays de Liège furent envoyés par le duc d'Albe ; ils périrent presque tous sous l'action du froid ou par le fer de l'ennemi. Enfin il avait été résolu de recruter à Brême trois ou quatre cents marins, car le duc se plaignait qu'il ne se trouvât personne dans les Pays-Bas qui voulût servir sur mer, tous les matelots ayant embrassé la cause du prince d'Orange (1).

Le 18 décembre, à huit heures du matin, les Espagnols dirigèrent le feu de quatorze pièces d'artillerie contre un ravelin (2) qui couvrait la porte de la Croix et contre les murailles joignantes, très faibles parce qu'elles n'étaient pas soutenues par des ouvrages en terre. Vers midi, le ravelin était évacué, la porte abattue et une brèche ouverte et praticable. Mais les bourgeois, stimulés par les bourgmestres, passèrent la nuit à réparer les ravages de l'artillerie, à combler la brèche et à rendre plus solide le ravelin dont ils avaient repris possession. Le lendemain, depuis le matin jusqu'au soir, les canons espagnols battirent la porte de Saint-Jean, ainsi appelée à cause de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem qui s'élevait de ce côté (3). Les assiégés, aussi diligents que la veille, se hâtèrent de remédier aux dégats de l'artillerie espagnole, et construisirent rapidement, depuis la porte de Saint-Jean jusqu'au pont de Sainte-Catherine, un rempart nouveau. Cependant, le 20, le feu des assiégeants redoubla, et, vers midi, ils se disposèrent à escalader les fossés. Alors le tocsin retentit dans Harlem ;

(1) M. Juste, pp. 168-169; il cite : le duc d'Albe au roi, Nimègue, 8 janvier 1573. (*Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 304-306); Van Meteren, fol. 89; Bor, 6e liv., fol. 309 vo. « Tous les marins sont avec les rebelles, » dit la lettre du duc.

(2) Ouvrage de fortification extérieure, composé de deux faces qui font un angle saillant, et qui sert ordinairement à couvrir une courtine, un pont, etc. C'est la même chose qu'une *demi-lune*.

(3) La vieille église de l'ancienne commanderie de Saint-Jean est encore debout. Note de M. Juste.

soldats et bourgeois saisissent les armes ; chacun accourt, sur les remparts, se ranger à son poste. De forts détachements d'infanterie et de cavalerie étaient placés devant toutes les portes de la ville pour arrêter la fuite des assiégés ; des mousquetaires bordaient les tranchées et surveillaient les remparts. Vers une heure, on vit les Espagnols s'avancer du côté de l'hôpital des lépreux, enseignes déployées, et se diriger vers le ravelin de la porte de la Croix. Mais à peine avaient-ils jeté les ponts destinés à escalader la muraille que les canons de l'intérieur les prirent en flanc, tandis que les soldats qui gardaient chaque côté de la brèche faisaient un feu roulant de leurs mousquets et de leurs arquebuses. La première tentative était manquée ; la seconde n'eut pas plus de succès. Les Espagnols, repoussés avec perte et poursuivis jusqu'au pied de la brèche, durent regagner leurs tranchées, laissant dans les fossés de la ville des centaines de morts. Parmi les blessés se trouvait le mestre de camp Julian Romero, qui avait reçu à l'œil droit un coup d'arquebuse. Quelques jours après cette tentative avortée, le 28 décembre, Noircarmes, qui était à la tranchée, donnant des ordres, eut la joue traversée d'une balle de mousquet. Puis vint le tour d'un autre chef. Les Espagnols commençaient la construction d'une plate-forme qui, en dominant le ravelin de la porte de la Croix, devait rendre cet ouvrage inutile. La Cressonnière, étant près des gabions destinés à être mis sur la plate-forme, reçut à la tête un coup d'arquebuse dont il mourut le troisième jour. Le duc d'Albe déplora vivement la perte de cet officier réputé le plus capable de disposer et de diriger l'artillerie. Rendant compte de ces derniers évènements au roi, le duc ne pouvait s'empêcher de déplorer la prolongation de cette campagne, « la plus sanglante, disait-il, qu'on ait vue depuis longtemps ; car il y a neuf mois que l'on se bat sans aucune interruption (1). »

(1) M. Juste, pp. 170-171, d'après Bor, 6e liv., fol. 310 ; Van Meteren,

Le prince d'Orange avait les yeux fixés sur Harlem. Le 27 décembre, il avait promis par lettres aux assiégés de leur

fol. 89; *Grande Chronique de Hollande,* t. II, p. 239; *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 304-306. — Voici le récit du duc d'Albe, écrivant au roi le 8 janvier : « Après la défaite de Lumey devant Harlem, don Fadrique investit cette ville. — Le 18, le feu de l'artillerie fut dirigé contre un ravelin et une tour qu'on battit en brèche avec fureur *(a furia)*, jusqu'au lendemain à midi que les munitions commencèrent à manquer. — Dans un conseil que tinrent les chefs de l'armée, quelques-uns émirent l'opinion qu'on pouvait franchir le fossé au moyen des décombres que la canonnade dirigée contre la tour y avait accumulés, et qu'il fallait le reconnaître pour voir si les soldats pourraient approcher de la muraille. — Deux soldats, envoyés en reconnaissance, rapportèrent qu'avec un pont de deux pieds de largeur et quinze de longueur, on pourrait passer, sans avoir à craindre d'obstacle des rebelles. — Le capitaine Bartolomeo Campi reçut l'ordre de construire les ponts, et le capitaine don Francisco de Vargas fut chargé de les jeter, à la tête de quinze soldats. — Arrivé au fossé, ce dernier trouva que les ponts étaient trop courts d'un tiers : on les allongea. — Le capitaine Vargas retourna pour les jeter, avec douze corselets et vingt arquebusiers, lesquels portaient des pioches attachées à la ceinture, afin de démolir la muraille et de s'y établir. — Toutes les dispositions étaient bien prises, si on les eût observées; mais après que les ponts eurent été jetés, que les soldats eurent passé sans aucun mal, qu'ils furent arrivés au talus de la tour, au lieu de prendre des précautions, ils montèrent par la batterie, sans suivre en rien l'ordre prescrit, de manière qu'ils crurent que la ville était prise. — Les compagnies du régiment de Lombardie, qui avaient reçu l'ordre de se tenir prêtes à seconder le mouvement, commencèrent de se diriger à grands pas vers le fossé, sans que personne pût les en détourner. Alors un des ponts se rompit, et deux autres se détachèrent. — Les rebelles montèrent sur la muraille : ils blessèrent quelques soldats, et tuèrent cinq officiers. — Le mestre de camp Julian Romero reçut à l'œil droit un coup d'arquebuse. — D'après le résultat de cette tentative, et vu qu'avec un peu de temps la ville pourra être prise sans perdre du monde, on a résolu de diriger la tranchée droit sur la grosse tour. On a commencé la construction d'une plate-forme pour priver les assiégés des ouvrages du ravelin, et ne laisser personne demeurer sur la muraille; on y mettra quatre pièces d'artillerie, avec cinquante mousquetaires. — La ville est très grande; il est impossible d'empêcher que les gens y entrent et en sortent aussi souvent qu'ils le veulent, et c'est ce qui leur donne tant de confiance. Il s'y trouve un colonel nommé Hans Muller, avec cinq compagnies d'Allemands, deux de volontaires, et les

envoyer du renfort. Le 29, cinq cent cinquante Wallons, armés de l'arquebuse à croc, traversèrent, deux heures avant le jour, le quartier des Allemands de Frunsberg et entrèrent dans la ville. Avec eux se trouvait, comme commissaire du prince, Jérôme de T'Seraerts, l'ancien gouverneur de Flessingue. Guillaume, pour sauver Harlem, avait rappelé les garnisons qui se trouvaient dans les places les moins exposées, et il formait à Sassem ou Sassenheim, entre Leyde et Harlem, un camp de secours et de ravitaillement. C'était là que se réunissaient les soldats de toutes les nations venus pour soutenir la cause du prince d'Orange, français, wallons, anglais, écossais. C'était de Sassem que partaient de rapides traîneaux qui, traversant sur la glace la mer de Harlem, apportaient dans la ville le blé, la poudre et tout ce qui était nécessaire aux assiégés. Mais ces secours ne pouvaient préserver indéfiniment la ville des horreurs de la famine. Aussi, dès le commencement du mois de

bourgeois, qui ont juré de se défendre jusqu'à l'extrémité. — Le 24, deux heures avant le jour, par le quartier des Allemands de Frunsberg, il y est entré un secours de trois compagnies de Wallons, et avec eux un certain Jérôme Sarratz (*a*), qui était à Flessingue. En cette occasion, les Allemands se sont fort mal conduits. — Le 28, Noircarmes, qui était à la tranchée, donnant quelques ordres, eut la joue traversée d'un coup de mousquet : la blessure n'est pas dangereuse; le chirurgien croit même que ce n'est pas la balle, mais quelque pierre soulevée par celle-ci qui l'a frappé. — La Cressonnière, étant près des gabions qui devaient être mis sur la plate-forme, a reçu un coup d'arquebuse dont il est mort le troisième jour. C'est une grande perte pour le roi : le duc n'a connu en sa vie personne qui sût mieux que La Cressonnière disposer et diriger l'artillerie (aseguro á V. M. que quantos ho conoscido en mi vida del arte, ninguno he visto tener mejor tino para plantar el artilleria y ponerla en su punto). — Ceci est la guerre la plus sanglante qu'on ait vue depuis longtemps, car il y a neuf mois que l'on se bat sans interruption. »

(*a*) Don Bernardino de Mendoça (*Comentarios*, fol. 178 v°, édit. de 1592) le nomme Zarazo. C'est de Jérôme de T'Seraerts qu'il s'agit. Le prince d'Orange l'avait envoyé à Flessingue, au mois de mai 1572, pour prendre le commandement de cette ville. Note de M. Gachard.

janvier 1573, des ordonnances rigoureuses avaient prescrit de ménager les provisions.

Les assiégés ne se contentaient plus de défendre vaillamment leurs murailles. Depuis le 1er janvier, il ne se passa presque aucun jour sans qu'ils fissent une ou deux sorties. Riches et pauvres combattaient sur les remparts ou travaillaient à réparer les brèches faites par le canon ennemi. On avait même vu se former une compagnie de femmes, maniant contre les assaillants la pique, l'arquebuse et l'épée. Ces *virago* hollandaises étaient commandées par une veuve, Kenau Hasselaer, âgée de quarante-six ans (1).

Quant aux Espagnols, ils souffraient beaucoup de l'extrême rigueur de la saison, des sorties continuelles des assiégés, de leur feu parfaitement dirigé. La plupart des officiers supérieurs étaient morts ou blessés. Une perte des plus sensibles fut celle du capitaine Bartolomeo Campi, leur meilleur ingénieur, tué d'un coup d'arquebuse dans la tranchée (2). Le 9 janvier, une

(1) Elle s'appelait, dit M. Juste, *Kenau Symons dr,* c'est à dire, Kenau-fille de Symons; Hasselaer était le nom de son mari. M. Juste, pp. 171, 172 ; il renvoie à Van Meteren et autres historiens du siège.

(2) Le duc écrivait au roi le 11 février 1573 (*Correspondance*, t. II, p. 310) : « Les Espagnols sont surtout ceux qui souffrent à cause de l'extrême rigueur de la saison ; aussi le duc n'oserait-il dire combien peu il en reste au camp. — Il n'y a plus trois officiers supérieurs qui puissent faire le service. Tous les autres sont morts ou blessés, et entre eux le capitaine Bartolomeo Campi. Cette dernière perte est la plus grande que le roi pût faire dans les conjonctures présentes : c'était un des hommes les plus rares en son art que le duc eût connus (era uno de los mas raros hombres en su arte de cuantos yo he visto). Un jour qu'il sortait du ravelin pour désigner un endroit où se mettraient deux pièces d'artillerie destinées à battre une casemâte que les rebelles avaient construite à la gorge du bastion, il reçut à l'œil un coup d'arquebuse qui le tua : ce fut le seul coup tiré ce jour-là. — Le duc assure le roi que jamais on ne vit une place si bien défendue par des rebelles, ni par d'autres la défendant pour leur prince légitime (Yo digo á V. M. ederto que hasta hoy no se ha visto plaza tan defendida de rebeldes, ni de otros que la defendieren por su principe natural). — Les assiégés ont un excellent ingénieur, qui a fait des choses inouïes (el cual ha hecho cosas nunca vidas ni vistas). »

partie des troupes rassemblées au camp de Sassem avaient tenté de pénétrer dans Harlem. Mais don Fadrique avait été prévenu; il les attendait. Les uns, en assez grand nombre, tombèrent dans une embuscade et furent massacrés; d'autres, plus heureux, aperçurent à travers le brouillard les feux de la tour de l'église de Saint-Bavon, et, guidés par le son d'une cloche, réussirent à pénétrer dans la ville (1).

En ce moment, les chefs les plus redoutés des gueux de mer, Lancelot de Bréderode et Ripperda, avaient usurpé à Harlem tous les pouvoirs. La cathédrale avait été pillée, et les statues des saints exposées sur les remparts au feu de l'artillerie espagnole (2). Une haine terrible animait les acteurs de ce siège fameux. Le 16 janvier, avant midi, raconte M. Juste, les Espagnols jetèrent dans la ville une tête avec cette inscription : tête du capitaine Philippe le roi « (Philippus den koning). » Immédiatement les assiégés attachèrent au gibet douze des prisonniers qu'ils avaient faits dans la nuit même, coupèrent onze têtes, les mirent dans un tonneau et jetèrent ce tonneau dans le camp espagnol avec une autre inscription conçue en ces termes : « Portez ceci au duc d'Albe pour le payement du dixième denier, et comme nous avons tardé si longtemps à le payer, voici le onzième pour l'intérêt (3). »

Si le prince d'Orange s'obstinait à vouloir sauver Harlem, le duc d'Albe n'était pas moins résolu à s'emparer de cette ville coûte que coûte. De nouveaux combats allaient attester le courage des Espagnols et l'opiniâtreté des assiégés. Le 1er février, avant le jour, don Fadrique essaya de prendre la ville par surprise. Le plus grand silence régnait dans le camp, où tout se préparait pour une entreprise qu'on croyait décisive. L'armée entière était sur pied, les soldats avec une chemise blanche sur

(1) M. Juste, p. 172.
(2) M. Kervyn, *Les Huguenots et les Gueux,* t. III, p. 188.
(3) M. Juste, p. 173.

leurs vêtements pour se reconnaître. Les mestres de camp don Fernando et don Rodrigo de Tolède devaient attaquer, l'un à droite, l'autre à gauche, chacun avec cinq compagnies. Au centre, un peu en arrière, Gonçalo Bracamonte était à la tête de son régiment et de dix compagnies wallonnes. Ces hommes devaient se diriger vers la porte de Saint-Jean. Ils franchirent le fossé, escaladèrent la muraille et s'avancèrent pendant une demi-heure, sans trouver de résistance. Ils croyaient la ville gagnée, mais à la fin ils rencontrèrent un autre fossé et une si vive résistance qu'ils furent obligés de battre en retraite après avoir perdu quinze des leurs, tués ou blessés. Don Rodrigo de Tolède, qui devait attaquer par la droite, marcha en avant jusqu'à ce qu'il reçut trois coups d'arquebuse, tous trois jugés mortels. Il n'y avait pas quinze jours, écrit le duc d'Albe au ro avec quelque émotion, qu'il avait passé par Nimègue, venant de s'être guéri à Bruxelles des blessures reçues au siège de Mons. Don Fernando de Tolède, chargé de l'attaque par la gauche, passa sur une mine que les rebelles avaient préparée, et qui fit explosion au moment même. Huit ou dix soldats volèrent en l'air; les autres firent retraite, ayant trouvé l'élévation de la plate-forme plus grande qu'on ne l'avait supposé, et, en avant de celle-ci, un bataillon de trois mille piques. Voyant cela, poursuit le duc, auquel nous empruntons ces détails, il a été résolu de construire deux forts, pour empêcher autant que possible l'entrée et la sortie de la ville, et de saper le rempart, depuis la porte de la plate-forme jusqu'à celle de Saint-Jean; on travaille aussi, ajoute-t-il, à saper et à amoindrir la plate-forme. Le duc termine son récit par ces paroles remplies d'anxiété, et qui semblent dictées sous l'impression d'un funeste présage : « Plaise à Dieu que les choses aillent bien! Pour dire la vérité à Votre Majesté, j'ai beaucoup d'appréhension, voyant le nombre considérable de gens qu'il y a dans la ville, ceux qui sont malades au camp, ceux qui s'absentent sans qu'on puisse l'empêcher, et la manière dont les assiégés se sont défendus

jusqu'ici (1). » Ces impressions d'une crainte voisine du découragement n'étaient que trop motivées. Pendant que les troupes royales attaquaient les portes de Saint-Jean et de la Croix, trois cents arquebusiers et une centaine de cavaliers entraient dans Harlem par la porte de Schaelwyk, escortant plus de soixante-dix traînaux chargés de blé et d'autres approvisionnements (2).

En présence de cette résistance opiniâtre et prolongée, le duc d'Albe crut nécessaire d'envoyer un agent sûr à Philippe II pour lui exposer l'état des affaires et réclamer des hommes et de l'argent. Il fit choix de Bernardino de Mendoça (3). Cet officier intelligent arriva à Madrid le 13 mars et s'acquitta avec succès de sa mission. Dès le 18, le roi répondait au duc qu'outre les lettres de change de deux cent mille écus expédiées le 24 février, il avait pourvu à ce qu'on lui en envoyât encore quatre cent mille, dont les cédules seraient remises à don Bernardino. Il lui mandait aussi qu'il venait de donner l'ordre de diriger en toute hâte sur les Pays-Bas les deux régiments d'Espagnols qui étaient en Lombardie, et qui formaient un effectif de plus de cinq mille hommes (4).

(1) *Plegue á Dios que les suceda bien! que yo, para decir á V. M. verdad, muy temeroso quedo, viendo el golpe tan grande de gente que hay dentro, y los que en ferman en el campo, y los que se ausentan, sin poderlo escusar, y de la manera que hasta agora se han defendido.* Lettre du duc d'Albe au roi, écrite de Nimègue, le 11 février 1573, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 312-313.

(2) Bor, 6e liv., fol. 316 v°; Van Meteren, fol. 89 v°; *Grande Chronique de Hollande,* t. II, p. 244. Citations de M. Juste.

(3) Hieronimo de Roda écrit de Bruxelles au secrétaire Çayas le 28 février 1573, « qu'il se réjouit que don Bernardino de Mendoça aille rendre compte au roi de l'état des choses aux Pays-Bas. Nul ne peut mieux s'en acquitter que lui, car il a été présent à tout, depuis que le duc d'Albe est venu en ces provinces. Roda ajoute que « don Bernardino a si bien servi dans toutes les occasions qu'il mérite la faveur du roi : Roda a vu peu de personnes en qui fussent réunies, à un pareil degré, les qualités des armes et des lettres (las virdudes de armas y de letras). » *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 316.

(4) Lettre du roi au duc d'Albe, écrite de Saint-Laurent-le-Royal, le 18 mars 1573. Ibid., p. 319.

Les besoins du prince d'Orange étaient plus pressants encore que ceux qu'éprouvaient le duc d'Albe. Le 26 février, Guillaume avait envoyé un ministre protestant vers la communauté réfugiée à Londres, afin de demander des secours destinés à conserver la Hollande et la Zélande pendant l'hiver. Il conjurait chacun des membres de l'association de retrancher quelque chose de son superflu pour une cause aussi sainte, disait-il. C'était d'ailleurs la cause de tous, ajoutait-il, car s'il n'était secouru, il serait contraint d'abandonner les villes qui étaient restées en son pouvoir (1). Il exprimait plus ouvertement encore ses craintes dans une lettre écrite à Delft, le 8 mars, et adressée à Louis de Nassau, qui s'était retiré à Dillenbourg. Tout en signalant la vaillance avec laquelle se défendaient les assiégés de Harlem, le prince faisait remarquer qu'il serait bien difficile à la longue de soutenir l'effort de l'ennemi, faute d'argent et de munitions, le pays devenant pauvre et le peuple se montrant rassasié de la guerre, par conséquent, lent à remplir son devoir. Pour lui, il ne voyait nul moyen au monde de faire lever le siège de Harlem; il pressait donc son frère de rechercher si, de son côté, lui n'en trouverait pas, fallût-il simuler quelque grande levée ou même faire semblant d'entrer en accord. Ce serait, disait-il, un grand malheur et un cas de conscience de laisser ainsi périr tant de gens de bien qui, par leur prouesse, avaient dépassé la vertu ordinaire des hommes. Il ne fallait pas non plus perdre de vue, disait-il encore, que si, après un si long siège, les defenseurs de Harlem tombaient en la puissance de l'ennemi sans avoir été secourus, les autres villes ne pardonneraient point cette indifférence et se décourageraient en atten-

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. IV, pp. 63 et suiv. — On y lit : « Le 26 février, le prince envoya Lieven C. Alwaert, ministre du St Évangile, vers l'église réfugiée à Londres pour demander des secours. La lettre qu'il écrivit à cette occasion se trouve dans le *Scrinium Antiquar.*, t. I, p. 95-100. » Mr Groen cite de longs passages de cette lettre écrite en néerlandais.

dant pour elles-mêmes un pareil abandon et une destinée tout aussi triste (1).

Le 13 mars, les gueux, montés sur vingt-cinq navires d'Enkhuizen, jetèrent douze cents hommes sur le Diemerdyk, entre Muiden et Amsterdam. En se maintenant dans cette position importante, ils pouvaient couper les vivres aux Espagnols campés devant Harlem. Ils voulaient d'ailleurs percer la digue pour submerger le plat pays et faire entrer leurs navires dans la mer de Harlem. En face de ce danger, le comte de Boussu, qui se trouvait au camp, après s'être concerté avec don Fadrique regagna immédiatement Amsterdam, afin d'y préparer les moyens de reprendre le Diemerdyk. Donnant l'exemple de l'activité, il parvint, malgré le mauvais vouloir des marins à demi mutinés, à mettre à la voile, le 14, avec vingt-quatre navires sur lesquels étaient montés les soldats espagnols et wallons réunis à Amsterdam. Déjà les rebelles avaient ouvert une tranchée le long de la digue et trois autres au travers; déjà aussi sept de leurs navires étaient venus reconnaître Amsterdam. Cinq de ceux-ci tombèrent au pouvoir de la flotte royale, mais il était plus malaisé de s'emparer des dix-huit autres qui stationnaient près de la digue, protégés par l'artillerie des gueux. Boussu, ayant reçu de don Fadrique un renfort de six cents arquebusiers, en mit la moitié sur les vaisseaux enlevés aux rebelles, et attaqua la digue avec l'autre moitié, jointe aux garnisons de Muiden, de Naarden et d'Amsterdam. Mais, d'un autre côté, les villes d'Enkhuizen, de Hoorn, de Monikendam et d'Edam avaient pris la résolution de rassembler tous leurs navires pour assaillir Boussu. Le 17 mars, cinquante-trois voiles apparurent à l'horizon. Boussu, qui avait bon vent, alla à leur rencontre, après avoir laissé un de ses vaisseaux en observation devant le Diemerdyk. Il n'y eut pas d'engagement;

(1) La longue lettre du prince, en français, est reproduite dans le même volume des *Archives*, pp. 72-74.

les navires hollandais reprirent même le chemin d'Enkhuizen, tandis que, sur le Diemerdyk, les troupes royales étaient repoussées. Mais tout changea au retour de Boussu : les arquebusiers espagnols placés sur les ponts des vaisseaux contraignirent les rebelles d'abandonner leurs retranchements. Ceux-ci d'ailleurs manquaient de vivres; souffrant de la faim et accablés par des forces supérieures, ils voulurent se rembarquer. Cette retraite fut un désastre. Vingt bâtiments tombèrent au pouvoir des Espagnols, et nul de ceux qui étaient restés sur la digue n'échappa vivant (1).

Les défenseurs de Harlem ne faiblissaient pas. Le 25 mars, vers neuf heures du matin, deux cents Wallons sortirent de la ville par la porte de Zyl et allèrent assaillir, sur la lisière du bois, leurs compatriotes qui servaient dans l'armée de don Fadrique; ils furent repoussés. Le même jour, vers quatre heures de l'après-midi, un millier d'hommes sortit de nouveau de la ville et attaqua avec une extrême bravoure les quartiers

(1) M. Juste, pp. 177-178. — Voir la lettre du duc d'Albe au roi, en date du 10 avril 1573, dans la *Correspondance de Philippe II,* t II, pp. 334-344. — Nos papiers d'état, dit M. Gachard, renferment une lettre autographe du comte de Boussu au duc d'Albe, laquelle contient beaucoup plus de détails sur ces évènements; il en donne le texte avec la réponse du duc, en note ibid., pp. 336-339. Le duc d'Albe répondait le 23 mars : « Monsieur le comte, j'ay, par vostre lettre du XIX[e] du présent, entendu la defaitte qu'avez exécuté, tant par mer que terre, des rebelles qui estiont venus sur la digue près Amstelredamme : dont j'ay receu un plaisir indicible, pour l'importance de ceste victoire et la conséquence dont fust esté la demeure desdits rebelles sur la digue; vous en louant grandement et sçachant cordialement gré, avec asseurance que, avoir ceste faction esté faite par vostre main, me donne plus de plaisir et contentement que la victoire propre, estant aussy bien certain que, vous trouvant en semblables occasions, les ennemis ne fauldront de recepvoir pareil traitement... » — Les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. IV, p. 8, reproduisent une lettre écrite probablement, dit M. Groen, par Marnix à Jean de Nassau, le 3 avril, non le 30 mars, comme dit M. Juste. L'auteur de la lettre n'évalue qu'à deux cents le nombre des hommes qui avaient péri sur la digue.

des Wallons et des Allemands. Ces derniers s'enfuirent, abandonnant leurs drapeaux et six pièces d'artillerie. Les assiégés mirent le feu au camp et rentrèrent dans la ville avec un grand butin. Puis, narguant leurs ennemis, ils arborèrent, au son du tambourin, les drapeaux enlevés aux Allemands, sur le nouveau rempart qui avait été construit derrière la porte de la Croix (1).

Il importait surtout aux Espagnols de se rendre maîtres de la mer de Harlem, afin d'intercepter les communications des assiégés avec les autres villes hollandaises. Le 29 mars, Boussu fit rompre la haute digue, entre Amsterdam et la mer de Harlem; il s'avança ensuite dans cette mer orageuse avec trente-trois vaisseaux et sept galères. Une seconde digue, occupée déjà par deux mille arquebusiers espagnols, devait encore être rompue pour que la flotte pût entrer dans le canal. L'escadre hollandaise commandée par Martinus Brant, trop faible pour engager un combat, se retira vers Leyde. Mais le prince d'Orange ordonna d'équiper sans retard cinquante ou soixante vaisseaux. Le 9 avril, les navires du prince, au nombre de plus de cent, se dirigèrent vers le Fuyck, comme pour attaquer la flotte royale.

(1) M. Juste, p. 179; il cite : *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 335 et suiv.; Lettre de Marnix citée ci-dessus; *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 247. — Le duc d'Albe écrit au roi, le 16 avril : « Le 25 mars au matin, les rebelles firent une sortie par le quartier des Wallons, qui les forcèrent de rentrer, l'épée dans les reins. L'après-dîner, ils revinrent à la charge, et cette fois par terre et par eau. Ceux qui étaient sortis par terre attaquèrent le quartier du baron de Licques; ceux que portaient des barques assaillirent les régiments de Frunsberg et d'Eberstein. Ces derniers, quoique leur logement fût assez fort pour se défendre contre le monde entier (con tener los dichos Alemanes un alojamiento tan fuerte que bastara para defenderse de todo el mundo), s'enfuirent, abandonnant au pouvoir de l'ennemi leurs drapeaux et quatre petites pièces d'artillerie (esmerilles) qui servaient à la défense de leurs retranchements. L'ennemi les poursuivit, tua quelques malades qu'il y avait dans le quartier, et une trentaine des fuyards; il rentra ensuite dans la ville, après avoir mis le feu au quartier. — Les gens de Licques ne se conduisirent guère mieux que les Allemands, mais là le mal fut moins considérable. »

Le matin, de très bonne heure, Boussu avait informé don Fadrique que l'on apercevait cinquante voiles ennemies voguant vers lui, qu'il se préparait à les recevoir et à les combattre, fussent-elles deux cents, si elles lui en fournissaient l'occasion ou si elles tentaient d'introduire du secours dans Harlem. Don Fadrique ordonna d'occuper et d'armer le fort de Fuyck; il prit aussi des dispositions pour défendre le quartier des Allemands, dans la supposition fondée que les assiégés l'attaqueraient afin d'occuper les troupes royales, tandis que par le Spaarn, qui traverse Harlem, on chercherait à ravitailler la place. En effet une double sortie fut tentée, mais sans succès; les Espagnols s'emparèrent même de deux des seize barques armées qui étaient destinées à rejoindre, par le Spaarn, la flotte hollandaise. Celle-ci, forte de cent et huit voiles, s'était avancée vers les navires espagnols. Mais lorsqu'elle vit Boussu s'avancer à sa rencontre, elle vira de bord. Deux fois il lui présenta le combat, et deux fois la bataille fut refusée. Il est vrai que cette flotte, composée de navires beaucoup plus petits que les navires espagnols, était contrariée par un vent du nord-est et n'osait s'approcher de trop près à cause de l'artillerie du fort de Fuyck. Une seconde sortie des assiégés, du côté de ce fort, fut également repoussée. Ce jour, écrivait don Fadrique à son père, a été l'un des plus beaux que l'on ait vus jamais (1). Il ajoutait que ceux de la ville avaient fait tout ce que les meilleurs soldats du monde pouvaient humainement faire (2). Il pensait toutefois que l'insuccès de toutes ces tentatives finirait par décourager les assiégés et hâterait leur soumission. Il avait constaté que le pain trouvé dans les barques restées au pouvoir des Espagnols était très noir et fait presque entièrement d'avoine (3).

(1) *Cierto ha sido uno de los mas lindos dias que jamás se han visto.*

(2) *Los de la villa hicieron ayer todo que humanamente podian hacer los mejores soldados del mundo.*

(3) M. Juste, pp. 179-180; il cite don Fadrique de Tolède au duc d'Albe, du camp devant Harlem, 9 avril 1573, dans la *Correspondance*

Mais les assiégés, remarque M. Juste, étaient décidés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité; ils voulaient, en surmontant les dangers de toute sorte qu'ils prévoyaient, rester fidèles à la fière devise de Harlem : *Vincit vim virtus.*

Antoine Olivier, le peintre qui avait tant aidé à livrer Mons à Louis de Nassau, entreprit aussi de secourir Harlem. Le 26 février, le duc d'Albe avait été informé que ce personnage entreprenant était venu de Londres à Flessingue, chargé par le capitaine huguenot comte de Montgomery de lui procurer des vaisseaux, pour transporter à la Rochelle des soldats levés en Angleterre. Le duc enjoignit au conseil d'état de mettre à prix la tête d'Olivier, ce qui fut fait dans un placard du 17 mars; la même mesure fut prise contre le capitaine Thibaut Worst, amiral de Flessingue, signalé comme l'un des plus dangereux chefs des pirates et des écumeurs de mer. Quatre mille carolus d'or étaient promis à quiconque livrerait vivant l'un ou l'autre de ces proscrits; deux mille, s'il était mort (1). Ce décret de

de Philippe II, t. II, pp. 326 et suiv. — Voir aussi, ajoute-t-il, Bor, 6e liv., fol. 319 v°, et *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 247.

(1) Le 26 février 1573, le duc d'Albe écrivit au conseil d'état la lettre suivante : « Messieurs, j'ay eu quelque advis comment Anthoine Olivier seroit venu à Flissinghes, de la part de Montgommery estant en Angleterre, afin de povoir estre assisté de quelque nombre de batteaulx pour le transport du secours pour la Rochelle, que ledict Montgommery dresse et mest ensemble audict Angleterre. Et comme la perversité dudict Anthoine se descouvre journellement de plus en plus, et qu'il n'est pour faire bien en ce monde, et que partant convient cercher tous moyens possibles pour en tollir homme si pernicieulx et pestifère, je me suis advisé que sera bien que faictes dresser quelque escript par lequel ledict Anthoine soit abandonné à tous, avec promesse asseurée de prémier celluy qui le pourra livrer vif de quatre mille florins, et mort deux mille, et faire imprimer ledict escript, si bon vous samble, et le publier ès lieux et endroicts où trouverez convenir le plus, etc. » — Un placard du 17 mars mit en conséquence à prix la tête d'Antoine Olivier, et en même temps celle d'Ewout Worst, natif de Zélande, « vulgairement appelé *le capitaine Woerst,* quidam des principaulx chiefz et conducteurs d'entre les pirates et voleurs de mer. » 4000 caro-

proscription n'arrêta pas les tentatives d'Olivier : il revint une seconde fois d'Angleterre en Hollande, et, le 7 mai, avec quelques navires et un millier d'hommes, il s'empara de la digue située entre Amsterdam et Oudekerke, qui était le droit chemin d'Utrecht à Amsterdam. De là il passa sur la seconde digue qui allait de cette dernière ville à Muiden. Il fermait ainsi les deux routes par où les vivres arrivaient au camp des Espagnols devant Harlem. C'était le moyen le plus sûr de faire lever le siége, mais les Espagnols reprirent bientôt le dessus. Le capitaine François Verdugo, qui se trouvait à Amsterdam, se mit à la tête de deux compagnies de bourgeois auxquels se joignirent les soldats levés dans la ville. Ils marchèrent contre les rebelles, les chassèrent des digues dont ceux-ci s'étaient emparés et leur prirent sept navires. La déroute fut complète : plus de trois cents hommes périrent sous le fer des royalistes ou se noyèrent dans les marais. Le surlendemain, tandis que vingt-quatre salves d'artillerie retentissaient dans le camp espagnol, une tête fut jetée au dessus des murs de Harlem avec un écriteau portant : Voici la tête du capitaine Olivier. Le corps, reconnu par Noircarmes, fut écartelé et les membres attachés à

lus d'or étaient promis à celui qui livrerait vif l'un ou l'autre, et la moitié de cette somme, au cas qu'ils fussent morts. — Après le combat du 7 mai, où périt Antoine Olivier, le seigneur de Noircarmes fut requis par les bourgmestres d'Amsterdam d'attester l'identité du proscrit : ce qu'il fit, « pour l'avoir veu et fort bien cognu pour tel ; aussy, qu'il estoit tout souffisamment apparu par les lettres et commissions trouvées sur luy, que c'estoit luy, sans aultre. » La récompense de 2000 carolus fut en conséquence demandée pour le soldat qui avait tué Olivier. (Lettre de Noircarmes au duc d'Albe, du 13 mai 1573.) Le duc, par acte du 20 juillet, ordonna au receveur des confiscations d'Amsterdam, Corneille Quiryns, de payer ladite somme aux bourgmestres, au profit des deux enseignes des bourgeois de cette ville. — Quant au capitaine Worst, suivant une lettre de d'Assonleville au secrétaire Berty, du 18 mai 1573, il mourut de maladie la nuit de Pentecôte précédente, c'est à dire la nuit du 9 au 10 mai. (Archives du royaume, papiers d'état.) Note de M. Gachard, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 357-358.

quatre poteaux. Il fut ordonné au receveur des confiscations d'Amsterdam de compter aux bourgmestres, pour être partagée entre les deux compagnies bourgeoises de la ville, la somme de deux mille carolus promise à celui qui tuerait Olivier. Quant au capitaine Worst, il était mort de maladie dans la nuit du 9 au 10 mai (1).

Cependant les vaisseaux royalistes étant à peu près maîtres de la mer de Harlem et, l'armée assiégeante resserrant la ville de tous côtés, les communications avec le dehors devinrent périlleuses. Quelques hommes hardis parvenaient encore à sortir de temps à autre pour aller joindre la flotte du prince d'Orange, mais c'était en se glissant entre les forts, et en franchissant plus de cent fossés dont quelques-uns avaient une largeur d'au delà d'une pique et demie. Ils emportaient avec eux des pigeons, à la patte desquels on attachait une lettre ou tout autre message court et léger. Ces messagers aériens rendirent alors les plus grands services aux assiégés. Rentrés dans leurs colombiers, où on les épiait et les attendait, ils y apportaient les nouvelles les plus pressantes du dehors. On répondait de l'intérieur par quelque signal au haut des tours, en déployant un drapeau ou en allumant un fanal (2).

(1) *Commentaires* de B. de Mendoça, liv. IX. — Don Fadrique de Tolède au duc d'Albe, du camp devant Harlem, 7 mai, et le duc d'Albe au roi, de Nimègue, 13 mai 1573, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 353 et 358. — Van Meteren, fol. 89 v°. — *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 249. — *Korte historische aantekeningen*, etc., p. 61. Citations de M. Juste.

(2) Julian Romero écrit au duc d'Albe, du camp devant Harlem, le 25 mai 1573 : « Au moyen des dispositions prises, nul ne peut plus entrer dans la ville; mais jusqu'ici les assiégés sont parvenus à en sortir, pour aller joindre la flotte, passant au milieu des forts de l'armée royale, et sautant plus de cent fossés, dont quelques-uns ont une largeur d'au delà d'une pique et demie (mas anchos de pica y media). Ceux qui parviennent ainsi à sortir emportent deux ou trois pigeons ; arrivés au lieu où est leur flotte, ils écrivent ce dont ils veulent donner avis aux assiégés, l'attachent aux pattes des pigeons,

Pour rendre impossibles ces ingénieuses communications, don Fadrique fit construire une tranchée précédée d'un large fossé, qui supprimait presque entièrement le passage. Il ne réussit pas à réduire, même par ce moyen, les assiégés à l'inaction. Le 17 mai, ceux-ci emportèrent d'assaut le fort de Fuyck; mais les Espagnols le reprirent bientôt, et, le 25, ils obtinrent encore un autre succès. Don Fadrique avait appris par des prisonniers qu'une tentative se préparait à l'effet d'introduire de la poudre dans la place. Le 25, des feux brillèrent presque simultanément sur les vaisseaux hollandais et dans Harlem. A minuit, les soldats de la flotte débarquèrent en trois endroits différents, et cherchèrent à se frayer un passage entre les forts occupés par les troupes royales. En même temps, une troupe nombreuse sortit de la ville, et vint avec une intrépidité que don Fadrique ne put s'empêcher de reconnaître, se jeter sur les retranchements des Allemands. Mais les Espagnols avaient pris leurs précautions. Un grand nombre de ces braves furent passés au fil de l'épée; d'autres, tombés au pouvoir de l'ennemi, étaient réservés à un sort plus cruel. Le 27 mai, vers huit heures du soir, un gibet s'éleva sur une plate-forme en vue des assiégés, et l'on y suspendit, les uns par le cou, les autres

et délivrent ceux-ci qui aussitôt retournent à leur pigeonnier. C'est par ce moyen que les assiégés sont informés de tout ce qui se passe (La manera que tienen los que salen para avisar, es llevar dos ó tres palomas, y como llegan á su armada, escriven lo que tienen qu'escrivir, y atanlo á la paloma, y sueltanla, y luego ella se viene á su querencia, y ansi tienen los avisos). » — « Pour franchir les fossés, dit encore l'officier espagnol, ils se servent de bâtons très légers et gros, plus longs que des piques : ces bâtons ont en haut un fer, comme les piques, et, en bas, un morceau de bois de la grandeur d'un petit plat, afin qu'ils ne s'enfoncent pas dans la boue (Tienen hecha gran cantidad de palos para saltar, que son muy ligeros y gordos, y mas largos que picas, y al cabo con un hierro como pica, y abajo un palo del grandor de un platino perqueño, para que no se hunda en el lodo que ay en los fosos, y desta manera saltan). » *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 362-363.

par les pieds, des bourgeois et des soldats faits prisonniers. Ceux de la ville ne tardèrent pas à se livrer à d'horribles représailles. Ils élevèrent aussi un gibet, sur l'un des remparts, en face du principal quartier des assiégeants; ils y attachèrent deux anciens bourgmestres, arrêtés depuis le 9, comme suspects de trahison; ils y suspendirent d'autres bourgeois catholiques, cinq soldats royalistes, même des religieux et des prêtres. Deux femmes, l'une fille d'un des bourgmestres suppliciés, l'autre, une étrangère, d'origine wallonne, prise dans le bois de Harlem, furent cousues dans un sac et jetées à l'eau. Il avait été impossible d'arracher ces victimes à la fureur sauvage des soldats; le magistrat et les capitaines de la ville étaient demeurés impuissants. « Jamais, disait le duc d'Albe lui-même à Philippe II, on ne vit de guerre aussi sanglante. On ne prend personne de part et d'autre, qu'on ne l'exécute aussitôt (1).

Dans cette situation presque désespérée, le prince d'Orange s'adressa à ses frères, Jean et Louis de Nassau, en ce moment à Dillenbourg. Il leur écrivait de Delft, le 28 mai 1573, pour les presser d'employer tous leurs moyens à la délivrance d'Harlem, serré de plus en plus par l'ennemi. Si cette ville n'est secourue à temps, disait-il, sa chute pourra entraîner notre totale ruine, non pas tant par l'importance de la place en elle-même, mais pour la perte de tant de gens de bien, soldats et bourgeois, et le dé-

(1) M. Juste, pp. 184-185, d'après la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 366 et suiv.; *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 250; Van Meteren, fol. 89 v°. — « La veille du jour où la flotte des rebelles fut mise en déroute, ils pendirent, sur la muraille de la ville un crucifix, avec douze religieux ou prêtres et quelques bourgeois catholiques, qui moururent avec la plus grande constance (El dia antes que se rompiese su armada, ahorcaron en la muralla un crucifio, y con él doce frailes y clérigos, y algunos burgeses católicos, los cuales murieron con tan gran hervor y constancia, que es de tenerles grandisima embidia). Il n'y eut personne, dans le camp, qui à cette vue pût retenir ses larmes. Le duc espère que Dieu lui donnera la grâce de châtier ces traîtres et hérétiques comme ils le méritent. » p. 368.

couragement irrémédiable des autres villes, lesquelles verraient que, ayant eu temps et loisir à souhait, nous n'avons pu secourir Harlem, qui se comporte si vaillamment et qui a si longtemps soutenu la guerre au grand soulagement de tout le reste du pays. Le prince exhortait ses frères à hâter les levées qu'ils faisaient et à passer le Rhin pour venir au secours de la ville assiégée. Il les avertissait en même temps que le duc de Medina-Celi se trouvait aux eaux de Spa et les priait de faire en sorte de le prendre, sans retarder cependant le secours de Harlem. Ce serait, disait-il, un bon oiseau en cage (1).

Le 28 mai, les rebelles essuyèrent un nouvel échec devant Harlem. La flotte royale, forte alors de plus de soixante vaisseaux, gagna le vent, attaqua l'escadre ennemie et la contraignit à prendre la fuite. Boussu s'empara de vingt-deux navires et poursuivit les autres, qui cherchèrent un refuge, les uns dans le canal qui conduisait à Gouda, les autres dans celui qui allait à Leyde. Ce succès rendit les royalistes maîtres de la mer de Harlem; pour le compléter, ils forcèrent les rebelles à évacuer les douze forts construits par eux sur les bords de cette mer, et Julian Romero y mit des garnisons espagnoles. Toute voie était ainsi fermée à l'introduction des vivres ou des munitions. Sonoy, avec ses partisans de la Nord-Hollande, tenta un nouvel effort. Il résolut de reprendre le Diemerdyk pour le percer et se frayer un passage. Le 2 juin, il se croyait maître de cette situation importante et commençait à s'y retrancher; mais il fut bientôt forcé de s'éloigner par les royalistes d'Amsterdam.

Les vivres allaient commencer à manquer. Le 6 juin, il fut publié dans Harlem que les soldats continueraient de recevoir, chaque jour, une livre de pain de froment; mais que les bourgeois ne mangeraient plus que des tourteaux faits d'avoine ou

(1) Le prince d'Orange à ses frères, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. IV, p. 133.

d'orge. Le disette augmentant, il fallut réduire la portion assignée à chacun. La viande, ménagée avec une égale parcimonie, était, comme le pain de froment, réservée aux soldats. Mais le nombre des vaches — et c'était le seul bétail qu'on eût dans la ville — allait diminuant chaque jour aussi, et il était facile de prévoir le moment peu éloigné où cette dernière ressource ferait entièrement défaut (1).

Le prince d'Orange prit alors une grande résolution. Il fit convoquer, au son de la cloche, les notables de Delft, leur annonça son dessein de marcher en personne au secours de la ville assiégée, et les conjura de rassembler le plus d'hommes qu'ils pourraient. Le 6 juin, il désigna Paul Buys, avocat de Hollande, pour présider en son absence le conseil des états, « attendu, disait-il, que nous avons résolu, avec l'aide de Dieu, de nous rendre près de nos gens de guerre pour marcher au secours de la ville de Harlem (2). » Le lendemain, il arriva à Leyde, et son premier soin fut d'adresser aux villes de la Hollande un mandement pour que tous ceux qui l'aimaient eussent à venir le joindre au camp de Sassem. Le 8, un pigeon porta aux habitants de Harlem une lettre, où il les avertissait qu'il se proposait de les secourir par le bois. Il avait engagé le seigneur de Lorges, fils du comte de Montgomery, à venir à son aide avec les gens de guerre réunis en Angleterre pour effectuer le ravitaillement de la Rochelle, entreprise à laquelle il avait fallu renoncer. Il adjura ses frères d'accourir d'Allemagne avec la cavalerie et l'infanterie levées au delà du Rhin. Mais Marnix fit bientôt connaître à Louis de Nassau que c'était là une ressource sur laquelle on ne pouvait guère compter, l'argent manquant

(1) M. Juste, p. 187, d'après Van Meteren, fol. 90; *Grande Chronique de Hollande,* t. II, p. 351; *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 369.

(2) A. Kluit, *Historie der hollandsche staats-regering,* t. III, p. 425. Citation de M. Juste.

même pour payer les arrérages dus sur leur solde aux *reitres* engagés précédemment (1).

Le 14 juin, Lorges arriva à Flessingue, amenant huit compagnies de Français, de Wallons et d'Anglais qui allèrent, avec six pièces d'artillerie, joindre le prince d'Orange à Leyde. L'appel adressé par Guillaume aux villes de la Hollande n'avait pas été infructueux. Elles y avaient répondu en proportion de l'importance de leur population. Dordrecht envoya à Sassem deux cents bourgeois volontaires, Rotterdam également deux cents, La Briele cinquante, Delft trois cents. Tous ces volontaires partirent de Sassem et se dirigèrent sur Oudekerke. Le prince se plaignait toutefois d'être dépourvu de bons capitaines et d'ingénieurs. « C'est miracle de Dieu, disait-il, que nous nous maintenons si longuement. » Il jeta sur les digues d'Utrecht et de Naarden quatre ou cinq mille hommes, qui construisirent des forts pour intercepter les convois destinés au camp des Espagnols devant Harlem.

Le 7 juillet 1573, le duc d'Albe écrivait de Nimègue au roi que « depuis le jour où il naquit, il ne s'était vu en plus grande inquiétude. Il fallait, ajoutait-il, lever le siège de Harlem et se rendre les mains croisées ou mourir de faim, car déjà la disette se faisait sentir à Amsterdam. Cette lettre empreinte d'un si sombre découragement contient quelques détails plus rassurants sur les dernières opérations des assiégeants. Boussu, ayant vainement tenté de chasser les insurgés, don Fadrique lui avait envoyé Noircarmes avec trois cents Espagnols et cinq

(1) Philippe de Marnix à Louis de Nassau, Delft, 8 juin 1573. (*Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. IV, p. 153.) Citation de M. Juste. — « Ceux de Harlem ont mandé, écrit Marnix, qu'ils ne peuvent passer le terme préfix, lequel a esté desjà escheu vendredy dernièrement passé, à l'occasion de quoy Son Excellence est party hier vers Leyden, pour illec adviser des moyens que l'on polroit tenyr pour aider ceste pauvre ville, estant résolu de mettre le tout pour le tout. Toutesfois.. il est grandement à craindre que tout l'effort que l'on y polra faire, ne servira pas guère.

cents Wallons, tandis que le duc faisait partir d'Utrecht d'autres troupes et prendre la même direction aux Espagnols sortis de la Zélande et à cinq des compagnies wallonnes qui étaient à Anvers. Il se félicitait de pouvoir disposer en outre de mille arquebusiers qui arrivaient d'Italie. Maître de ces forces, il espérait qu'aucun des rebelles n'échapperait; mais ceux-ci n'attendirent point les troupes royales et se retirèrent vers Leyde. Le duc fit alors placer de fortes garnisons à Oudekerke, à Nieuwersluis, à Montfoort et en d'autres villages autour de la digue. Il rappelait de nouveau, à la fin de sa lettre, les difficultés inouïes de cette guerre de Hollande, puisque, seulement dans une étendue de cinq lieues, sur la digue d'Amsterdam à Utrecht, il fallait employer quatre mille hommes et autant sur celle de Naarden, ce qui n'avait pas empêché, disait-il, que les rebelles ne les eussent occupées sept fois (1).

Le 17 juin, T'Seraerts et un autre capitaine brabançon étaient sortis de Harlem avec un certain nombre d'arquebusiers et

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 372 et suiv. — M. Gachard a eu l'heureuse idée d'insérer en note, pp. 373-382, les lettres adressées par le comte de Boussu à don Fadrique et au duc d'Albe, depuis le 5 juin jusqu'au 28 du même mois; ces lettres contiennent tous les détails des opérations. — Une lettre du duc au secrétaire Çayas, écrite de Nimègue le 7 juin, renferme un tableau lugubre de la situation d'esprit où se trouvait le duc d'Albe à cette époque. — Il se plaint qu'après tous les travaux de son fils et les dangers auxquels il s'expose journellement, le roi ne lui a pas écrit seulement quelques lignes pour lui témoigner sa satisfaction. « Je ne veux pas, dit-il, parler de la manière dont on use envers moi, me tenant ici contre ma volonté, et après avoir perdu toute autorité par suite de la venue du duc de Medina... Je rends grâces à Dieu que Sa Majesté sache qu'elle peut faire avec moi toutes les choses qu'elle veut, et je sais que je les puis souffrir (sinon avec joie, parce qu'enfin la nature a ses droits), au moins avec patience. Je voudrais ne jamais toucher cette matière, car je perds le jugement quand je pense qu'on devrait me récompenser autrement, pour avoir été sept années absent de chez moi, cloué dans une chaise, et aventurant mon honneur, ma vie, ma fortune, celle de ma femme et de mes enfants, et tout ce que je possède au monde, comme je l'ai fait ici. » Ibid., pp. 369-370.

avaient pénétré jusqu'au Fuyck, pour informer le prince d'Orange de l'état des assiégés. Ils lâchèrent quelques pigeons qu'ils avaient emportés avec eux. Le lendemain, le prince renvoya un de ces messagers ailés avec une lettre avertissant les bourgeois de Harlem qu'il était à Leyde et que Guillaume de Bronckhorst, son nouveau lieutenant, se trouvait entre Amsterdam et Utrecht pour couper les vivres au camp espagnol; quant au secours attendu, on l'avançait autant que possible. Les assiégés encouragés achevèrent alors dans l'intérieur de la ville un nouveau rempart depuis le cloître de Sainte-Marguerite jusqu'à la porte de Saint-Jean. Mais la famine sévissait et, à défaut d'autre nourriture, on avait commencé à manger chevaux, chiens, chats et rats, toutes sortes d'herbes et de racines, les feuilles des arbres, les cuirs, tout, jusqu'aux excréments des animaux. Cette horrible détresse alla toujours croissant durant un mois entier ; plusieurs habitants moururent de faim. Et cependant, au milieu de ces angoisses, les assiégés défiaient encore l'ennemi du haut de leurs murailles (1).

Enfin, convaincus qu'ils n'avaient plus aucun secours à attendre des vaisseaux du prince d'Orange, ils désespérèrent de pouvoir prolonger la résistance et se virent réduits, coûte que coûte, à traiter avec l'ennemi. Le 1er juillet, des pourparlers eurent lieu hors de la ville entre le comte d'Overstein, colonel des Allemands au service de Philippe II, et le bourgmestre Jean Van Vliet, assisté de trois capitaines de Harlem. Ceux-ci voulaient imposer des conditions, les assiégeants n'en voulaient pas accepter : il fut impossible de s'entendre. Le lendemain, les Espagnols braquèrent toute leur artillerie contre la ville. Une brèche qui pouvait offrir passage à cent hommes de front

(1) M. Juste, ouvrage cité, tom. I, pp. 189-190. Il cite : Bor, 6e liv., fol. 320 ; — Van Meteren, fol. 90 ; — *Grande Chronique de Hollande*, p. 252 ; — Renon de France, ms, 2e partie, chap. XXII ; — M. Aitsinger, *De leone belgico*, p. 150.

ayant été pratiquée dans l'après-midi, les assiégeants tentèrent de jeter un pont sur les fossés, mais les arquebusiers ennemis et une violente tempête rendirent vains tous les efforts. Ce jour-là même, ceux de Harlem avaient hissé sur la tour de la grande église un drapeau noir pour faire connaître leur détresse aux vaisseaux du prince d'Orange (1).

Le 3, les pourparlers recommencèrent vainement avec les Espagnols. Le lendemain, le lugubre drapeau noir reparut sur la grande tour de Harlem. Un pigeon apporta une lettre du prince d'Orange annonçant aux assiégés que, la nuit suivante, il viendrait à leur secours. On ne quitta point les armes, on fit même une sortie, mais rien ne vint. Le 5, nouvelles négociations avec l'ennemi, mais toujours sans succès. Les défenseurs de Harlem voulaient qu'on les laissât sortir, emportant leurs armes, leurs drapeaux, et emmenant leur artillerie; qu'on leur permît de faire usage des barques qui leur appartenaient et qu'on leur donnât une escorte jusqu'à l'une des villes occupées par le prince d'Orange. Les Espagnols, eux, exigeaient que les assiégés se rendissent à discrétion. « S'ils se rendent à la miséricorde de Votre Majesté, écrivait le duc d'Albe, je les recevrai et encore de manière qu'ils ne puissent aller se mettre ailleurs (2). »

Le même jour, les navires du prince se montrèrent enfin à la vue des assiégés, qui coururent tout joyeux au devant eux. Mais à l'instant même les Espagnols donnèrent l'alarme aux remparts, et il fallut revenir pour les défendre. Les Espagnols tirèrent alors les huit derniers coups des dix mille deux cents qu'ils avaient, durant le siège, dirigés contre la ville. C'est M. Juste qui en fait la remarque. Le 6, les assiégés firent connaître au Taciturne qu'ils ne pouvaient endurer plus longtemps la faim

(1) M. Juste, pp. 190-191; il cite : *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 254; *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 372 et suiv., *Korte historische aantekeningen*, etc., p. 78.

(2) *Si se rinden á la misericordia de V. M., los aceptaré, y aun de manera que no puedan yr á meterseme en otra villa.*

qui les torturait. Guillaume leur répondit immédiatement de patienter encore un peu, qu'il allait marcher contre les Espagnols, et, le 8, un pigeon apporta une lettre annonçant qu'il viendrait à leur secours la nuit suivante; que ses navires feraient une fausse attaque sur le Fuyck, tandis que toute son armée s'avancerait du côté du bois (1).

Le prince était en effet résolu, selon l'expression de Marnix, « à mettre le tout pour le tout. » Il avait confié les troupes réunies au camp de Sassem à Guillaume de Bronckhorst, et l'avait chargé de secourir et de ravitailler la ville assiégée. Il s'agissait maintenant d'aller attaquer, avec des bourgeois inexpérimentés pour la plupart, les vieilles bandes espagnoles toutes prêtes à pénétrer dans Harlem, entreprise que Guillaume déclarait lui-même pleine de danger et de témérité (2), et qu'il avait déconseillée, mais arrêtée sur les instances des états de Hollande et du peuple. La résolution une fois prise, il voulut en prendre sa part, mais les états s'y opposèrent : ils comprenaient trop bien que lui perdu, tout eût été perdu.

Nous venons de nommer Guillaume de Bronckhorst. Arrêtons-nous un instant avec M. Juste, pour faire connaître au lecteur quelques changements importants qui s'étaient opérés récemment dans l'entourage du prince d'Orange et parmi les principaux chefs qui combattaient sous ses ordres. Bronckhorst avait remplacé comme lieutenant du prince en Hollande le trop célèbre Lumey, comte de la Marck (3). Le Taciturne connaissait la cruauté du chef des gueux de mer, sa haine frénétique contre les catholiques, et il en redoutait les effets; il lui avait recom-

(1) M. Juste, p. 92, s'appuyant toujours sur la *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 254, et les *Korte historische aanteekeningen*, p. 79.

(2) Lettre du prince à Louis de Nassau, écrite de Delft le 22 juillet 1573, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, pp. 175-177.

(3) Il s'intitulait Guillaume, comte de la Marck, franc seigneur de Lumey, Seraing, Borsset, Minderleyt, seigneur héréditaire de Franchimont, etc.

mandé plus de modération dans l'intérêt même de la cause protestante. Tous ces conseils de l'habile politique étaient restés stériles. La Marck, toujours impitoyable pour les prêtres et les moines, avait continué à torturer et à faire pendre les papistes. Un nouvel acte de férocité porta au comble, dit M. Juste, l'exaspération des catholiques et le mécontentement du Taciturne. Celui-ci avait une grande affection pour Corneille Musius, prêtre septuagénaire et depuis longtemps directeur du couvent de Sainte-Agathe à Delft. Ce n'était pas seulement un honnête et bon vieillard, c'était aussi un poëte très estimé. Musius, voyageant sur la route de la Haye, tomba au pouvoir des soldats de La Marck. Il fut conduit à Leyde vers cinq heures du soir et enfermé dans la maison d'un notaire. A peine y était-il arrivé que deux commissaires de Lumey y pénétrèrent aussi, accompagnés d'un prédicant, d'un prévôt et du bourreau. Musius fut appliqué à la question : on voulait lui arracher l'aveu qu'il allait se retirer auprès des Espagnols, mais l'on n'y réussit point. Le vieillard n'en fut pas moins pendu, après avoir été torturé, sans autre forme de procès, et cet effroyable drame était terminé avant neuf heures. Le prince d'Orange avait voulu intervenir, mais la Marck avait fait fermer les portes de Leyde à son messager.

Ce chef féroce ne respectait pas plus l'autorité des états que celle du prince. Son digne lieutenant, Bartel Entes, dont les soldats n'étaient pas régulièrement payés, s'en prit aux députés du pays et les accusa de trahison. Le prince manda à Delft la Marck et son lieutenant; mais celui-ci, loin de chercher à se justifier, redoubla d'insolence, et la Marck, le voyant menacé d'emprisonnement par les états, épousa sa querelle et voulut l'emmener hors de Delft. Le prince, ne parvenant pas à calmer leur fureur, fit réunir, au son de la cloche, la garde bourgeoise et arrêter Lumey et son lieutenant. La Marck, relâché au bout de quelque temps, fut arrêté de nouveau par ordre des états, effrayés des machinations qu'il tramait contre eux avec ses

soldats wallons. Il fut alors enfermé au château de Honingen près de Rotterdam. On voulut bien le ménager encore, en ne lui faisant pas un procès en règle, quoique les charges ne manquassent point; mais il fut gardé et surveillé, malgré ses protestations, jusqu'au mois de mai 1574; il obtint alors l'autorisation de quitter la Hollande avec tout ce qui lui appartenait (1).

Bartel Entes, relâché au bout de quelque temps aussi, continua à servir la cause des insurgés. Thierri Sonoy, lieutenant du prince d'Orange, lui avait donné également beaucoup de soucis. Sonoy, brave de sa personne, était dominé par ses soldats et par ses officiers, presque tous anciens corsaires, qui avaient conservé les violentes habitudes de leur premier métier. Michel Crock, l'un de ses plus féroces capitaines, échauffé par l'ivresse, avait coupé le nez et les oreilles d'un prêtre à Langhedyck. Sonoy ne put se contenir en présence d'un tel forfait : il ordonna de saisir le coupable et lui fit trancher la tête dans le château de Schagen (2). Cet acte de juste sévérité intimida enfin les soldats chargés de défendre la Nord-Hollande.

Revenons au siège de Harlem. Guillaume de Bronckhorst, seigneur de Batenburgh et de Stein, successeur de La Marck, avait juré qu'il secourrait la ville de Harlem ou y laisserait la vie. Il avait été placé à la tête de toutes les forces du prince d'Orange, qui s'élevaient à environ quatre mille hommes de pied, dont les bourgeois volontaires formaient la majeure partie, et à cinq ou six cents chevaux (3). Bronckhorst était assisté

(1) M. Juste, pp. 193-195. L'auteur ajoute en note : « Ce sont les historiens protestants qui ont surtout fait connaître les actes de cruauté de la Marck, sa disgrâce si justement motivée et ses longues contestations avec le prince d'Orange et les états de Hollande. Voir Van Meteren, fol. 79 v° et 101, et Bor, 6e liv., fol. 309 et suiv. »

(2) Bor, 6e liv., fol. 318. Il rapporte que l'exécution de Michel Crock eut lieu le 10 ou le 11 février 1573. Note de M. Juste.

(3) Nous adoptons, dit M. Juste, les chiffres donnés par Mondoucet dans sa dépêche au roi Charles IX, du 11 juillet 1573. Ceux qui sont consignés dans la relation espagnole (*Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 388), sont évidemment exagérés.

par deux gentilshommes brabançons, Gaspard Vander Noot, seigneur de Carloo, et Jérôme T'Seraerts, qui avaient réussi à sortir de Harlem, le 17 juin, pour faire connaître la situation de la ville au prince d'Orange. Indépendamment de huit pièces d'artillerie légère, de bronze et de fer, il emmenait avec lui trois cents chariots chargés de vivres et de munitions.

Bronckhorst quitta Sassem le 8 juillet, à trois heures après-midi, et s'avança jusqu'au bois de Nortwyck, où ses soldats prirent quelque repos et vaquèrent à leurs exercices religieux (1). Vers minuit, ils repartirent et se dirigèrent vers le camp des Espagnols. L'avant-garde se composait de quatre cents cavaliers, portant chacun un arquebusier en croupe. Cette troupe, ne trouvant personne dans les premiers retranchements, voulut pénétrer plus avant et alla se jeter étourdiment dans l'embuscade que les Espagnols, prévenus de l'approche de l'ennemi, avaient eu le temps de préparer. Attaqués alors par des forces supérieures, les assaillants furent culbutés sur les escadrons et les compagnies qui suivaient; ce fut une déroute générale.

(1) Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer, après M. Groen, l'insistance que mettait en ce moment le prince d'Orange à étaler ses sentiments religieux. Ses lettres de cette époque sont remplies de protestations de confiance en Dieu et de résignation à la volonté divine. Le 9 août, il adressait à ses commissaires de la Nord-Hollande des exhortations où, entre autres passages du même genre, on lisait : « Wij nemen God almachtig tot getuyge gat bedroeffenisse en hertsweer dat wy (overmits het beklagelyk ongeluk Haerlem overgekomen) gehad hebben, en ware sulx in perikel van ons lyf en leven te verhoeden geweest, wy hebben menigmael genoeg gepresenteert 't selve daartoe te wagen, so wy ook gene middelen of wegen achtergelaten en hebben, die ons eenigsins tot hulpe en bystand derselver stede dochten te dienen... En of al desen niet jegenstaende God almachtig belieft heeft van der stede van Haerlem na syn goddelyk wille te disponeeren... sullen wy Hem en syn goddelyk woord daerom verlochenen en verlaten? is daerom de sterke hand Gods eenigsins verhort? en syn kerke en gemeente te niet gebrocht? » Wagenaar lui-même qualifie cette réponse de « redenen die de godsdienst meer dat de staatkunde uitlevert. » — *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. IV, p. 178.

Les Espagnols poursuivirent les fuyards et en écharpèrent plus de deux mille. Batenburgh, Carloo et d'autres se noyèrent au passage d'un pont; T'Seraerts blessé parvint à regagner Leyde. Des trois cents bourgeois volontaires de Delft, douze à peine revirent leurs foyers; parmi ceux qui échappèrent, remarque M. Juste, se trouvait Jean Van Oldenbarnevelt, réservé à une si haute et si tragique destinée. Le prince d'Orange accusa les défenseurs de Harlem d'avoir manqué au rendez-vous et causé par leur absence le désastre survenu. A leur tour, les femmes de Leyde coururent à la maison du prince, criant : « méchant traître, sors de la ville; tu nous as trompés et menés à la boucherie (1). » Le Taciturne se trouvait en ce moment dans la situation la plus alarmante; il n'avait plus d'armée, et il écrivait à son frère Louis : « Il ne nous reste quasi moyen quelconque pour soustenir longuement (2). »

(1) Le prince d'Orange à Louis de Nassau, 22 juillet 1573. — Pour les détails du combat, voir Van Meteren, fol. 90; Bor, 6e liv., fol. 322; dépêche de Mondoucet citée ci-dessus; relation espagnole dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 388. Note de M. Juste. — Voici la relation espagnole jointe à la lettre du duc d'Albe au roi, écrite de Nimègue, le 14 juillet : « Le prince d'Orange, voulant secourir Harlem, ou au moins sauver les gens de guerre qui étaient dans la ville, résolut de rassembler toutes ses forces. — Don Fadrique de Tolède ne voulut prêter l'oreille à aucun arrangement proposé par ceux de la ville : il exigea qu'ils se remissent entièrement à la miséricorde du roi. — Le prince d'Orange réunit 8,000 hommes d'infanterie, y compris 3,000 Anglais et Français que lui avait amenés le fils de Montgomery, et 600 chevaux. Avec ces forces, il s'approcha de la ville, tandis que sa flotte opérait le même mouvement. Le 9 juillet, à la pointe du jour, il fut attaqué par don Fadrique, qui le mit en déroute, lui tua plus de 3,000 hommes, et lui prit huit drapeaux, dix pièces d'artillerie et 300 chariots de bagages. — Le comte de Battenbourg, rebelle de Gueldre, périt dans cette action. Ceux qui échappèrent se sauvèrent à Leyde, où était le prince; mais les habitants de la ville refusèrent de les recevoir, et le peuple courut à la maison dudit prince, jeta des pierres à ses fenêtres, l'appelant traître et trompeur, et disant qu'ils ne voulaient plus de lui. »

(2) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, pp. 175-177. « Voilà l'estat où je me treuve à présent, dit le prince, et povez penser la per-

Le 9 juillet, un pigeon apporta à Harlem la nouvelle du désastre essuyé par Batenburgh au Manpad. Le dernier espoir des assiégés leur était enlevé par cette nouvelle. Le 10, un bourgeois, sorti de la ville par la brèche, apprenait aux Espagnols que toute résistance allait cesser, que les vivres étaient épuisés, que les animaux les plus dégoûtants, les chats, les rats eux-mêmes étaient introuvables dans la ville, que le nombre de ceux qui mouraient de faim était de cinquante journellement (1). En ce moment même, don Fadrique faisait déployer devant les murs croulants de Harlem les drapeaux pris à l'ennemi, témoignage irrécusable de la ruine de ses derniers auxiliaires. A cette vue, quelques-uns des chefs conçurent le projet de se jeter hors de la ville avec leurs compagnies et de n'y laisser que les femmes et les enfants. Les cris et les larmes des malheureuses victimes qu'on voulait ainsi abandonner les firent renoncer à cette idée. Ripperda reprit ce projet sur un plan plus hardi et résolut de l'accomplir le lendemain. Il ne méditait rien de moins qu'une retraite générale, en s'ouvrant un passage à travers l'armée espagnole, à laquelle on ne laisserait qu'une ville déserte. Pour exécuter ce dessein d'une hardiesse à peine croyable, sept compagnies composées d'ar-

plexité où ils sont voyant aller leurs affaires de ceste sorte, et estant de tant de gens de bien que j'ay perdu en ceste dernière deffaicte, et aussy dans Harlem, et voyant d'autre costé nulle apparence de secours, et n'ayant personne pour en affaires si urgens me prester ayde ou conseil. Il est vray que monsieur de Lorges, Poyet et quelques autres Franchois, n'ayans peu entrer en Rochelle, me sont icy venu trouver, mais vous scavez le peu d'appuy qu'il y a, pour ne scavoir la contrée, ni la langue, me doubtant que, pour estre la paix de rechief en Franche, ils se vouldront tout aussytost retirer. Quant aux Anglois, bien que aucuns sont de bonne volonté, toutesfois il y en a d'aultres enver eulx qui les desbauchent ; les cœurs des habitans de par deça s'affoiblissent de plus en plus, les couraiges se perdent, plusieurs se retirent, et les finances sont espuisées, tellement que ne nous reste quasi moien quelconque pour soustenir longuement. »

(1) Dépêche de Mondoucet à Charles IX, du 11 juillet 1573.

quebusiers pour la plupart, devaient former l'avant-garde; le corps de bataille, comprenant les bourgeois armés et les gildes militaires, devait servir d'escorte aux magistrats, aux femmes et aux enfants réunis au centre; neuf compagnies formées de ce qui restait de combattants formeraient l'arrière-garde. Un trompette envoyé par don Fadrique, en faisant naître des espérances chez une partie des assiégés, arrêta l'exécution de ce projet désespéré : les capitaines allemands et leurs soldats refusèrent leur coopération. Cinq compagnies de Wallons, suivies par les gildes d'arquebusiers et par quelques bourgeois, essayèrent toutefois, le 11 au soir, de s'échapper de la ville, mais les ponts n'étaient point disposés pour le passage, et force leur fut de se résigner à attendre leur sort dans la malheureuse cité (1).

Le 12, les deux bourgmestres, d'un côté, le colonel Jacques de Steenbach, accompagné des capitaines Rossem et Christophe Vader, de l'autre, s'entendirent avec les commissaires de don Fadrique pour la reddition de la place. Ils purent ainsi racheter la ville du pillage et assurer la vie sauve aux soldats allemands. Les capitaines wallons et français voulurent en vain stipuler quelque chose de plus : il fallut se résigner et rester à la discrétion de l'ennemi. Le 13, à quatre heures du matin, les soldats furent convoqués au son du tambourin. Il leur fut demandé s'ils aimaient mieux sortir de la ville sans armes qu'y demeurer à la miséricorde du duc d'Albe. Ce dernier parti fut préféré : le pardon promis par les commissaires aux Allemands avait fait renaître quelque espoir chez les autres. Toutefois il avait été déclaré que toute grâce serait refusée à ceux qui s'étaient trouvés à Mons ou dans d'autres places rebelles, et qui avaient fait serment de ne plus porter les armes contre le roi d'Espagne (2). On rapporte qu'en apprenant la résolution de ses

(1) M. Juste, pp. 197-199.
(2) M. Juste, p. 199, d'après *Korte historische aanteekeningen*, etc.,

frères d'armes, Bordet, capitaine français, qui avait figuré à Mons, appela un de ses soldats, lui remit une arquebuse chargée, et lui demanda comme une grâce de le délivrer de la vie. Le soldat ayant accepté, Bordet se mit à genoux devant son lit, fit ses prières et reçut le coup mortel (1).

Le 14, les compagnies bourgeoises furent appelées à l'hôtel de ville. Interrogées si elles approuvaient la convention par laquelle les bourgmestres avaient racheté le pillage pour deux cent mille florins payables en deux fois : la première moitié dans douze jours, et l'autre dans un délai de trois mois, elles émirent une réponse affirmative, dont avis fut donné à don Fadrique. Dès cet instant, le fils du duc d'Albe fut maître de Harlem, où l'attendait, dans des angoisses terribles, une population exténuée par les fatigues du siège et par les tortures de la faim ; les plus robustes même amaigris, blêmes, défigurés, ne se soutenaient qu'à grand'peine (2). Les membres du magistrat se rendirent au Bois, et déposèrent entre les mains du comte de Boussu, délégué de don Fadrique, ces tristes arrangements arrachés par la nécessité et qui étaient comme l'arrêt de mort d'un grand nombre d'entre eux.

Cependant les régiments espagnols s'avançaient vers les portes, la grande cloche tintait et semblait sonner le glas funèbre de la malheureuse cité ; on proclamait dans les rues l'ordre de don Fadrique, enjoignant aux soldats et aux bourgeois de remettre immédiatement leurs armes à l'hôtel de ville (3). Il

p. 86 ; *Commentaires* de B. de Mendoça, liv. IX ; *Grande Chronique de Hollande,* t. II, p. 254.

(1) Ibid., d'après les sources précédentes et Van Meteren, fol. 90 v°.

(2) *Grande Chronique de Hollande,* t. II, p. 255 ; Renon de France, ms., 2e part., chap. XXII. Nous empruntons ces citations à M. Juste, dont nous continuons, pour une grande part, à reproduire le récit.

(3) La *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 386, reproduit l'*Ordre donné par don Fadrique de Tolède au comte de Boussu pour l'entrée à Harlem :* « Le seigneur comte de Boussu se rendra au Bois, où il trouvera ceux du magistrat, qui lui remettront, signée de leurs noms,

fut ensuite prescrit aux bourgeois de se rendre au cloître de Zyl, aux soldats dans l'église de Bakenisse, aux vieillards, aux femmes et aux enfants dans l'église cathédrale. Les Allemands et les Écossais faisaient encore la garde sur les remparts. Mais déjà arrivaient, sous le commandement de Julian Romero, dix enseignes d'infanterie espagnole qui allèrent occuper la porte ouverte par ceux de la ville ; le reste de cette vieille infanterie s'empara des batteries. Alors il fut ordonné aux Écossais et aux Allemands de déposer également leurs armes à l'hôtel de ville, puis ils furent conduits par les Espagnols, les uns au cloître de Sainte-Catherine, les autres au couvent de Sainte-Ursule. De forts détachements entourèrent en même temps le cloître de

la capitulation de la ville, laquelle doit contenir que les habitants se rendent à ma discrétion et sans condition aucune. — Il conduira avec lui le mestre de camp Julian Romero, le seigneur de Gongnies et le seigneur de la Motte. — Il désignera quelques personnes qu'il chargera de faire déposer toutes les armes à l'hôtel de ville, de faire réunir les Wallons, les Français, les Anglais et les Écossais dans une église ; dans une seconde, les Hauts et Bas-Allemands, et les bourgeois dans une autre. Les femmes, les enfants et les vieillards seront rassemblés ailleurs ; les malades et les blessés des différentes nations seront réunis à leur nation respective. — Avertir tout le monde que personne n'emporte rien que ses vêtements. — Le mestre de camp Julian Romero prendra la garde de la porte qu'ils ouvriront : et par là ne pourront entrer que ceux auxquels le comte de Boussu en aura donné l'ordre. — Ledit mestre de camp aura avec lui les dix enseignes d'infanterie espagnole qui se trouvèrent avec S. Exc. (don Fadrique) à la bataille de Genlis. — Le mestre de camp don Fernando de Tolède et le mestre de camp don Gonçalo Bracamonte prendront la garde des batteries, avec le reste de la vieille infanterie espagnole ; ils ne laisseront entrer personne par là sans ordre de Son Exc. — Les portes et les batteries étant gardées, S. Exc. fera mettre une garde à chacun des lieux de rassemblement desdites nations, et ces gardes seront commandées par des officiers wallons et espagnols. — Le comte fera appeler aussitôt tous les officiers et autres personnes inscrites dans la liste qu'on lui a donnée, et s'assurera d'eux. Il se mettra en possession des clefs de la ville et des drapeaux, pour les envoyer sans délai à S. Exc. — Toutes les troupes qui ne seront pas employées à la garde des portes et des batteries, resteront à la garde du camp. »

Zyl, la cathédrale et l'église de Bakenisse. Don Fadrique et le comte de Boussu, avec d'autres seigneurs, entrèrent ensuite dans Harlem. Boussu avait la liste des personnes dont il devait s'assurer et qui comprenait les officiers et les porte-enseignes; ceux-ci furent appelés, arrêtés et conduits sous bonne escorte dans le château de Cleef (1).

Le 14 juillet, le duc d'Albe avait écrit au roi : « Je désirerais beaucoup que la ville ne fût pas saccagée, afin qu'on puisse user de miséricorde, et que les coupables soient châtiés. J'ai écrit à don Fadrique que des Wallons, des Français et des Anglais il ne laisse un seul en vie; que les chefs des Allemands soient aussi mis à mort, et que leurs soldats, après qu'ils auront prêté serment de ne plus servir le prince rebelle, soient renvoyés sans armes (2) vers un lieu où ils ne puissent faire de mal. Quant aux bourgeois, quelques-uns seront châtiés; avec le reste on usera de clémence, pour exemple des autres villes (3). » Le duc, qui ne voyait de salut que dans la rigueur des châtiments et dans la répression à outrance, et qui en donnait une nouvelle preuve dans cette sentence décidant de sang froid la mort d'un si grand nombre d'hommes, croyait cependant, avec une bonne foi évidente, une sorte d'idée fixe dont on frémit malgré soi, user encore de clémence et de

(1) M. Juste, pp. 200-201. Il cite : *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 386; *Korte historische aanteekeningen*, p. 93; *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 255.

(2) M. Gachard traduit le *desnudos* du texte espagnol par *tout nus*. Le bon sens et d'autres textes indiquent assez que ce mot ne peut pas être pris à la lettre.

(3) Descaria mucho que no se saquease, porque tenga lugar la misericordia, y se pueda hacer el castigo que merescen los culpados. De los Valones, Franceses y Ingleses he escripto á don Fadrique no me deje hombre á vida, y de los Alemanes las cabezas, y los otros, con juramento de no servir mas á este rebelle, los heche desnudos, por parte que no puedan hacer daño. Los burgeses se castigarán algunos; con los demás se usará de misericordia, por exemplo de las demas villas. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 387.

miséricorde, en prescrivant ces supplices (1). Les choses se passèrent, hélas ! comme il l'avait ordonné.

Dès le 15, les exécutions commencèrent. Ce jour-là, trois

(1) Voici un extrait d'une lettre du duc d'Albe au roi, où cette disposition d'esprit se peint à nu ; la lettre est du 31 août 1573. (*Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 410-411.) « Le duc conseille au roi de ne plus accorder de pardon : les moyens de douceur n'ont rien produit ; il n'y a que la force qui puisse réussir... Vu la manière dont ces rebelles ont abusé des admonitions et du pardon que j'ai fait publier, je ne puis me dispenser de supplier V. M. de ne pas permettre qu'ils se moquent de son autorité, comme ils ont fait de la mienne. Et que V. M. ne s'imagine point que par des moyens de douceur elle obtienne jamais rien d'eux : la chose en est arrivée au point que beaucoup de ceux du pays qui jusqu'ici étaient pour de pareils moyens, se désabusent et sont d'opinion qu'à Alckmaar on n'épargne âme qui vive. Ceux qui sont loin et qui ont vu le pays en d'autres temps croient que par la clémence tout s'arrangera ; ils se trompent beaucoup, car c'est par l'inobservation des placards de V. M. concernant la religion, depuis qu'elle partit des Pays-Bas, que le mal a été en augmentant dans cette province, et même il y en avait d'autres où les placards n'avaient pas encore été publiés lors de mon arrivée. Que V. M. s'assure que personne au monde ne désire autant que moi l'emploi des moyens de douceur ; et, quoique je sois animé d'une haine particulière contre les hérétiques et les traîtres, cela ne m'empêcherait pas de savoir, à propos, user de miséricorde (Visto de la manera que han abusado estos rebelles de las admoniciones y perdon que les he publicado, no puedo faltar de suplicar á V. M., con el encarescimiento que puedo, no permita se burlem con su autoridad, como han hecho con la mia, y V. M. se desegañe que por la blandura jamás hará nada con estos, y ya el negocia llega á términos que muchos de los del pais, que hasta aqui pedian blandura, se van des engañando y lo van conosciendo, y son de opinion que no quede en Alckmaer anima nescida que no se pase por el cuchillo. Lo que están lexos y han visto otras vezes el pais, parésceles que por el camino de la blandura se allanará todo, y engañanse mucho, porque de haver olvidado, despues que V. M. partió destos estados, la observacion de sus placartes en lo de la religion, ha venido el daño desta provincia en crescimiento, y aun en otras havia en algunas partes donde no estavan publicados los placartes, quando yo vine. V. M. sea cierto que nadie en la tierra desea mas el camino de la blandura que yo : aunque es odio particular él que tengo con los hereges y traidores, no me tiraria este á no saber usar de la misericordia en tiempo). »

cents soldats wallons furent livrés au supplice sur le marché. Le 16, sur la grand'place, entre la cathédrale et l'hôtel de ville, le capitaine Ripperda et son lieutenant, Ludovic Horenmaecker, eurent la tête tranchée; un prédicant fut pendu, et deux cent cinquante soldats environ noyés dans la mer de Harlem. Le 17, les exécutions continuèrent hors de la porte de Schalwyk, et les bourgeois payèrent la première moitié de la rançon stipulée pour le rachat du pillage. Le 18, un autre ministre fut décapité, et avec lui périrent trois cents soldats. Le 20, Lancelot de Bréderode fut exécuté par l'épée au château de Schoten; les capitaines et porte-enseignes enfermés au château de Cleef furent également mis à mort. Le 27, on arrêta les magistrats et autres membres de la bourgeoisie que le duc d'Albe, arrivé de Nimègue, avait exceptés du pardon signé la veille. Le régiment allemand de Lazare Muller, fort de six cents hommes environ, fut conduit hors de la ville sous escorte. Ces Allemands, après avoir prêté le serment de ne plus servir contre le roi d'Espagne, furent dirigés, dépouillés de leurs armes, vers leur pays. Lorsqu'ils furent parvenus près de Nieuwekercke, une troupe de soldats envoyés du Diemerdyk par Sonoy, les arracha à ceux qui les escortaient. Une partie s'arrêta à Enkhuizen; les autres entrèrent dans Bommel (1).

La vengeance était accomplie. Le duc d'Albe écrivait, le 28 juillet, au roi que les soldats français, wallons et anglais, qui étaient dans la ville au nombre de deux mille trois cents, avaient été exécutés tous, et quelques-uns de leurs chefs avec eux (2). Il ajoutait qu'il « avait fait prendre une soixantaine de

(1) M. Juste, pp. 202-203, d'après les sources suivantes : Commentaires de B. de Mendoça, liv. IX; *Korte historische aanteekeningen*, pp. 93 et suiv.; *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 255; Van Meteren, fol. 90 v°; Bor, 6e liv., fol. 324.

(2) Mendoça dit aussi que le nombre des exécutés s'éleva à plus de deux mille, et ce chiffre s'accorde avec celui des écrivains protestants. Il y a, sous ce rapport, une triste unanimité. La Noue rapporte que des Français, qui se trouvaient en assez grand nombre dans la ville, il n'en

bourgeois, savoir : les bourgmestres, l'écoutète, les échevins et tous les officiers nommés par le prince d'Orange, les bannis, les doyens des confréries et d'autres particulièrement signalés pour s'être montrés ennemis de Dieu et du roi. On en exécutera, ajoutait-il, cinq ou six des plus coupables, mais, pour le moment, on ne touchera à aucun du magistrat, car il est nécessaire de procéder en ceci avec la plus grande prudence afin que ce traître (*este traidor*, le prince d'Orange) n'en prenne pas occasion de pousser au désespoir, en les faisant douter de la miséricorde du roi, le peuple et les magistrats des villes qui reconnaissent son autorité (1). Le duc confirme ces renseignements lugubres dans une autre lettre du 30 août, où il dit à Philippe : « Tous les soldats qui étaient dans Harlem ont été exécutés, à l'exception des Allemands, auxquels on a fait jurer de ne plus servir le prince rebelle, et que l'on a dirigés du côté de Zwol et de Kampen, pour qu'ils retournassent en leur pays. Mais, ajoute le duc, arrivés à la frontière, ils revinrent sur leurs pas : une partie d'entre eux se mirent dans Enkhuizen, et les autres entrèrent dans Bommel. C'est là à quoi sert la miséricorde, c'est ainsi qu'ils observent leur serment. Mais si je le puis, Votre Majesté peut être assurée qu'ils ne le violeront plus (2). »

échappa point quatre. Ce siège avait coûté cher aussi aux royalistes. Mendoça évalue à quatre mille hommes de toutes nations le nombre de ceux qui périrent par le fer de l'ennemi ou que des maladies emportèrent. D'Espagnols, ajoute-t-il, un peu moins de huit cents avaient été tués. Note de M. Juste. — En présence de ces chiffres, on s'explique difficilement la phrase suivante de M. Kervyn de Lettenhove : « Le siège de Harlem avait duré sept mois. Douze mille Espagnols y avaient succombé, et ce succès coûtait plus cher au duc d'Albe qu'une défaite. » *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, p. 193.

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 391-392.

(2) Que desto sirven las piedades y el juramento que me hizieron... pero, si yo puedo, V. M. sea cierto que no me romperán el juramento. *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 402-403.

Ainsi se termine le douloureux récit de ce siège resté tristement fameux. Un historien catholique, dit M. Juste, affirme que ce fut un spectacle sans exemple durant ces guerres civiles et qui fit même horreur à plusieurs soldats espagnols et d'autres nations. Il ne loue point, dit toujours M. Juste, cet effroyable massacre, mais il cherche à justifier le fils du duc d'Albe, en alléguant que les défenseurs de Harlem avaient irrité Dieu et les Espagnols par leurs injures et par leurs calomnies; qu'ils avaient ignominieusement pendu et cruellement martyrisé durant le siège plusieurs notables ecclésiastiques et bourgeois catholiques (1). Mais un autre historien catholique, continue-t-il, objecte que, quelque coupables que fussent les assiégés, on doit trouver que leurs crimes furent punis avec trop de rigueur et d'atrocité (2). Rigueur excessive sans doute, remarque à son tour M. Kervyn de Lettenhove, mais autorisée par les lois de la guerre. « Le duc d'Albe, dit Brantôme, les fit tous punir par forme de justice, » et il ajoute : « Pourquoy Dieu l'a-t-il donnée aux grands, sinon pour la bien exercer? » C'est la réflexion d'un homme de guerre, et ainsi parle peut-être la froide raison. Mais l'on a beau dire, l'humanité réclamera toujours contre cet exercice rigoureux, impitoyable du droit du glaive; elle y verra toujours le *summum jus*, qui confine à l'*injuria summa*, car les extrêmes se touchent. Quant à nous, un sentiment nous domine au souvenir de ces exécutions ressemblant à des massacres, de ce sang versé à flots des deux parts par des concitoyens, par des frères longtemps unis par les liens d'une même foi et d'un même gouvernement. Le grand coupable, disons-le hautement, c'est la Réforme : ses apôtres fougueux, moitié sophistes, moitié libertins, ont brisé cette unité, non seulement religieuse

(1) Renon de France, ms., 2e partie, chap. XXII. Conf. Cabrera, *Don Filipe segundo,* liv. X, chap. IX. Note de M. Juste.

(2) Ce sont, dit M. Juste, les expressions du cardinal de Bentivoglio, liv. VIII. Nous pensons que le mot *atrocité* exagère le sens du vocable italien.

mais sociale, qui était au moyen-âge la loi fondamentale de tous les états de l'Europe. Né de la révolte contre l'autorité, le protestantisme ne pouvait conquérir une place dans la société qu'en se dressant contre toutes les institutions établies ; il était agressif partout parce qu'il avait pour but de renverser tout ce qui n'était pas lui. De là ces secousses profondes qui ébranlèrent la société dans ses fondements ; de là ces colères farouches, ces guerres atroces, ces barbaries sans nom, ces scènes de vandalisme et de brigandage qui ont partout signalé l'apparition et les progrès de la Réforme.

Au moment où le duc d'Albe lavait ainsi dans le sang l'infidélité des soldats du prince d'Orange, les siens étaient sur le point de répandre le leur dans une lutte fratricide. Nous le laisserons nous raconter lui-même cet épisode d'une guerre féconde en incidents divers, et nous emprunterons au précis de M. Gachard les détails contenus dans deux de ses lettres à Philippe II (1) : « Au moment où le courrier porteur des dépêches précédentes allait partir, le duc a reçu avis de don Fadrique que, le 29 juillet, à deux heures du matin, les vieilles compagnies espagnoles commencèrent à se mutiner, demandant qu'on leur donnât de quoi manger *(pidiendo les diesen con qué comer)*, et tâchant de s'emparer de l'artillerie, de la flotte et de la ville (Harlem), où était le mestre de camp Julian Romero, avec douze enseignes des mêmes vieilles compagnies. — Les mutins rompirent d'abord quelques ponts pour s'emparer des officiers, mais ceux-ci s'échappèrent, et sont en ce moment au passage *(paso)* de Sparendam, avec quelques soldats qui les ont suivis. — L'*electo* (le chef choisi par eux) est un homme de bien et fort entendu : il refusa l'élection, mais on le força d'accepter, en le menaçant, s'il persistait, de le passer par les

(1) Lettres du 2 août 1573 et du 30 du même mois, écrite la première d'Utrecht, la seconde d'Amsterdam. *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 397-399 et 400-409.

piques. — Son premier acte fut la publication d'un *bando* défendant, sous peine de la vie, d'approcher de la ville jusqu'à une distance de cent cinquante pas, de s'introduire dans les quartiers de don Fadrique, et contenant d'autres dispositions également sages. — Il ordonna aussi que deux cents arquebusiers allassent s'emparer du passage de Sparendam, et lui-même en prit deux cents, avec lesquels il dit qu'il allait reconnaître un autre passage : ayant posté ceux-ci en divers endroits, il resta accompagné de six seulement; il en envoya quatre reconnaître une barque; alors il s'échappa des mains des deux derniers, en traversant plusieurs fossés à la nage, pour gagner Amsterdam, où il est arrivé presque mort. — Les mutins ont nommé un autre *electo*, qui s'est emparé de la ville, d'où Julian Romero s'est sauvé par un grand bonheur. — Ils ont voulu se saisir de l'artillerie, mais les Allemands y ont mis obstacle. — Il est à craindre que les Wallons ne se mutinent aussi, car on a rapporté au duc qu'ils voulaient également nommer un élu, à l'exemple de la cavalerie qui était au camp. — Le duc est dans la plus grande peine qu'il ait eue de sa vie; pareille chose ne lui étant arrivée depuis quarante ans qu'il commande des troupes. Tous ces projets sont rompus par cette mutinerie, et, sans argent, il ne voit pas comment l'apaiser. — Il a fait dire aux mutins que, quoique paralysé comme il l'est, il leur offrait d'aller se mettre en otage en leurs mains, jusqu'à ce qu'ils fussent payés, et il a répondu à une lettre qu'ils lui écrivaient avant d'avoir poussé si loin leurs insolences. — Il est bien décidé à monter en une barque et aller à Amsterdam, et s'il voit qu'il puisse contenter les mutins en se livrant à eux, il le fera. — Il se plaint du délai que met souvent le roi à répondre à ses lettres, même lorsqu'elles traitent de points de la plus haute importance. — Je supplie Votre Majesté, dit-il en terminant, je la supplie aussi instamment que je puis, de porter toute sa sollicitude sur les affaires de ce pays, qui sont dans le plus mauvais état où elles puissent être. Qu'elle daigne

aussi se souvenir d'un vassal et serviteur qui, depuis le jour où il naquit, n'a su autre chose que servir l'empereur, notre seigneur, et Votre Majesté, de son honneur, de sa vie et de tout ce qu'il avait en ce monde. » Ainsi finit la première lettre. Le duc poursuit son récit dans la seconde : « Il s'est rendu au camp le 14, pour conclure avec les mutinés un arrangement que don Fadrique avait beaucoup avancé. En effet deux cents arquebusiers étant sortis de la ville avec le sergent-major, et étant venus demander qu'il consentît à leur parler, il le fit de manière qu'il les contenta, sous la promesse de trente écus à chaque soldat, savoir : quatorze à compte sur leur solde, et seize pour la composition au moyen de laquelle la ville s'est rachetée du pillage ; à ce dernier taux s'élevait la part des soldats des vieilles bandes qui se trouvèrent au siège dès le principe. — Les mutinés demandèrent au duc d'autres choses encore qu'il trouva raisonnables, et auxquelles il souscrivit. — Il revint le même soir à Amsterdam pour chercher de l'argent, que plusieurs particuliers lui prêtèrent sous sa signature. — Le 16, il retourna au camp pour terminer la négociation. Tout semblait fini : la revue des soldats était passée, ils avaient prêté serment ; mais comme on leur demandait de défalquer des trente écus l'à-compte qu'ils avaient reçu pour s'entretenir depuis le commencement de leur mutinerie de l'officier chargé dans la ville du recouvrement de la composition, ils n'y voulurent jamais entendre. Ils reprirent les armes, et se montrèrent plus insolents encore qu'auparavant. Ils finirent cependant par se calmer ; mais il n'y eut pas moyen de leur faire restituer l'à-compte qui leur avait été payé. — Depuis, les auteurs de cette seconde mutinerie ont été, par ordre de don Fadrique, pendus devant Alckmaar. »

On rapporte que, pendant cette sédition, dix ou douze soldats espagnols, déguisés en marchands, étaient venus, au nom des mutinés, trouver le prince d'Orange à Leyde, et lui avaient demandé une entrevue secrète. Introduits dans sa chambre et

devant le lit sur lequel il reposait, ces prétendus marchands lui déclarèrent qu'ils étaient espagnols et qu'ils avaient grande compassion de sa situation ; que, voulant montrer leur bon vouloir à son égard, ils étaient venus pour livrer Harlem entre ses mains s'il pouvait leur compter quarante mille florins en une fois. Ils lui révélèrent ensuite les moyens certains qu'ils avaient de réaliser cette promesse. Le prince, ne pouvant trouver l'argent demandé par les émissaires des mutinés, fut contraint de refuser leur offre et de les remercier (1). Il était si loin de pouvoir racheter Harlem aux soldats rebelles du duc d'Albe, que lui-même craignait une sédition parmi ses propres troupes. Il écrivait à son frère Louis : « Dieu veuille que nos soldats, qui sont çà et là dans les villes, ne suivent l'exemple des Espagnols, d'autant que les moyens pour les satisfaire s'amoindrissent de jour en jour ; plusieurs habitants ont réussi à transporter leurs biens hors du pays ; le zèle des autres s'est refroidi, et le pauvre peuple est tellement pillé et mangé qu'il ne lui reste plus aucune ressource pour fournir aux dépenses de cette guerre (2). »

Le duc d'Albe remplaça les vieilles bandes espagnoles qui s'étaient mutinées par cinq enseignes d'Allemands, et plaça celles-ci sous les ordres du baron de Licques, nommé, le 19 août, gouverneur et capitaine de Harlem. Il chargea de la police quelques bons catholiques en leur recommandant de ne rien faire sans l'avis de l'évêque et du curé de la grande église. Le 21, il fit publier le *pardon* signé un mois auparavant. Les cinquante-sept bourgeois exceptés de ce pardon par l'acte du 27 juillet, et réduits à cinquante-un par la décapitation de six d'entre eux, devaient répondre de la bonne conduite de leurs concitoyens et servir de caution à l'entier payement de la

(1) M. Juste, d'après Van Meteren, fol. 91.
(2) De Dordrecht, 10 août 1573, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. IV, p. 180.

somme stipulée pour racheter la ville du pillage. Ils furent conduits et détenus à Amsterdam. Ils y restèrent jusqu'au jour où le comte de Boussu fut fait prisonnier à la bataille navale d'Enkhuizen; ceux qui n'étaient pas morts en prison purent alors rentrer dans leurs foyers, et y restèrent toujours l'objet de la reconnaissance publique (1).

La prise de Harlem semblait avoir porté le dernier coup à l'entreprise du prince d'Orange. Mais malgré les difficultés de la situation, malgré ses sombres prévisions personnelles, il ne se laissa point abattre, et voulut faire lui-même une tournée dans les provinces de la Hollande méridionale; il annonça en même temps à ses commissaires dans la Nord-Hollande sa ferme intention de continuer la guerre, quoi qu'il pût arriver. La Hollande avait tremblé un moment, mais elle montra bientôt, elle aussi, son inébranlable volonté de se défendre à outrance contre les armes du duc d'Albe.

La première impression, naturellement, avait été tout autre en Espagne. Le 17 juillet, le roi était tombé malade; « mais il est maintenant entièrement rétabli, écrivait le secrétaire Çayas. La principale médecine qui l'a guéri a été la joie que lui causèrent les bonnes nouvelles envoyées par le duc d'Albe de la défaite du prince d'Orange et de la reddition de Harlem. Ce qui augmenta sa satisfaction ce fut que la chose était arrivée dans le temps même où le roi de France se rendit à ses rebelles bassement et lâchement, comme si lui-même eut été assiégé par eux (2). »

(1) Bor, 6e liv., fol. 325, donne la liste des cinquante-sept habitants exceptés du pardon. — On conserve encore à l'hôtel de ville de Harlem, dit M. Juste, une série de plans, des armes et des drapeaux, souvenirs de ce mémorable épisode de l'histoire des Provinces-Unies. Le vieux *Doel*, qui est resté le lieu de réunion des arquebusiers, rappelle également ce fait célèbre. Dans la grande salle, sur un marbre encastré dans le mur, on lit l'inscription suivante : *A la mémoire de W. Ripperda et de la bourgeoisie de Harlem.*

(2) El rey de Francia se rindio a sus rebeldes tan suzia y baxamente

Le 16 juillet, quatre jours après la prise de Harlem, don Fadrique avait envoyé deux mille cinq cents hommes de pied et quatre compagnies de cavalerie, pour surprendre Alkmaar, qu'il croyait sans défense. L'approche de cette troupe ennemie répandit d'abord un tel effroi que plusieurs bourgeois se jetèrent dans des barques et s'enfuirent de la ville en brisant violemment la barrière du canal. Mais ce ne fut que l'effet d'un moment. Les courages se ranimèrent, et l'on continua les fortifications ordonnées autrefois par le prince d'Orange, comme on l'avait commencé en apprenant la reddition d'Harlem. Les habitants construisirent quatre boulevards, élevèrent un fort près du

como si él fuera el assidiado. (Allusion à la paix de la Rochelle, signée le 6 juillet 1573.) Lettre de Çayas au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 31 juillet 1573, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 396-397. — En novembre 1572, une quatrième guerre de religion avait éclaté en France. Le siège de la Rochelle en fut le seul événement considérable. Biron d'abord, puis le duc d'Anjou en personne prirent le commandement du siège; ils y amenènent, dit-on, une armée de 40.000 hommes et une artillerie de 60 pièces. Les Rochelois n'avaient pour forces défensives que 22 compagnies de réfugiés ou d'habitants, formant en tout 3,100 hommes. Le siège dura du 26 février au 13 juin 1573; six assauts furent donnés à la place: au dernier, des échelles avaient été dressées contre le mur d'un bastion dit *de l'Évangile;* à la tête des assaillants, le duc de Guise avait escaladé la brèche, mais là il découvrit un nouveau fossé et un nouveau rempart élevé à l'intérieur; en présence de ces obstacles imprévus, ses soldats reculèrent et se replièrent. La Rochelle était sauvée. Charles IX désirait de plus en plus la paix; son frère, le duc d'Anjou, venait d'être élu roi de Pologne; le roi était pressé qu'il sortît de France et s'en allât prendre possession de son nouveau royaume. A la faveur de ces complications, la paix de la Rochelle fut signée le 6 juillet 1573. La liberté de croyance et de culte fut reconnue aux trois villes de la Rochelle, Montauban et Nîmes. Elles ne furent tenues de recevoir aucune garnison royale, à la condition de donner des otages que le roi garderait deux ans. On continua de reconnaître aux seigneurs haut-justiciers la liberté du culte dans l'étendue de leur juridiction. Partout ailleurs les réformés eurent promesse de n'être pas poursuivis, à charge de ne jamais former une assemblée de plus de dix personnes. C'étaient les conditions les plus favorables qu'ils eussent encore obtenues. M. Guizot, *L'Histoire de France racontée à mes petits enfants,* t. III, pp. 365-367

Schermer, pour rester maîtres de ce grand lac, qui s'étendait à l'est de la ville, élevèrent un autre fort près de l'église de Heiloo, et un troisième à l'abbaye d'Egmont. Cet antique et superbe monastère, lieu de sépulture de plusieurs anciens souverains, fut alors ruiné de fond en comble. Il ne resta que deux tours de l'église, réduites à servir de fanaux aux navires égarés dans la mer du nord. Il y avait dans les forts de Heiloo et d'Egmont huit cents soldats du prince d'Orange; le magistrat refusa de les recevoir dans la ville. Mais, le 16, lorsque les Espagnols se présentèrent devant la porte de Keumer, leurs chefs Cabeljaen et Ruychaver accoururent de l'autre côté avec leurs compagnies. Admis seuls dans Alkmaar menacé, ils coururent à l'hôtel de ville et s'efforcèrent de persuader au magistrat de ne pas refuser plus longtemps l'appui de leurs soldats. Ruychaver, s'adressant au peuple, réclama une réponse immédiate et positive. Alors l'un des bourgmestres, Floris de Teylingen, se déclara résolu à suivre le prince d'Orange à la vie et à la mort; puis, sortant de l'hôtel de ville suivi d'une grande foule, il se dirigea vers la porte de Frise, l'ouvrit de force et donna entrée aux soldats du Taciturne. Ceux-ci se précipitèrent sur les Espagnols, les chassèrent du faubourg et y mirent le feu. Le 18, les assaillants, renonçant à surprendre Alkmaar, regagnèrent leur camp devant Harlem (1).

Mais le duc d'Albe était bien déterminé à ne point laisser au pouvoir des rebelles la ville qui protégeait le Waterland. « Cette ville prise, écrivait-il au roi, le 30 août, tout le Wat rland

(1) M. Juste, pp. 212-214, d'après Van Meteren, fol. 94. — Une des principales sources pour l'histoire du siège d'Alkmaar, dit le même écrivain, est l'ouvrage contemporain de Nanning Van Foreest : *Een cort verhael van de strenghe belegeringhe ende aftrek der Spangiaerden van de stadt Alkmaar.* (Delft, 1573.) En 1568, ajoute M. Juste, l'auteur de ce récit, ayant émigré avec trente-trois autres bourgeois d'Alkmaar, le duc d'Albe l'avait condamné au bannissement et à la confiscation de ses biens. En 1572, il était revenu, et, pendant le siège, il était conseiller et pensionnaire d'Alkmaar.

tombera au pouvoir des Espagnols, sauf Enkhuizen, Hoorn et Medemblik, dont on pourra se rendre maître avant la fin de la campagne. Le jour même où il était arrivé au camp, don Fadrique avait la fièvre et avait ressenti depuis une attaque de goutte. Cela ne l'avait pas empêché de se mettre en route le 21, étendu dans un chariot. La veille, Noircarmes était parti avec quelque infanterie, pour investir la ville d'un côté; Julian Romero l'a investie d'un autre côté avec deux régiments, et don Fadrique a complété ces investissements avec le reste de l'armée, l'artillerie et le bagage, de sorte qu'aujourd'hui la ville est si bien cernée qu'un moineau ne pourrait y entrer, ni en sortir (1). — Dès le second jour, les assiégeants se sont emparés d'un fort que ceux de la ville tenaient sur le canal, ainsi que d'une maison adossée à des sauneries. — Les assiégés, se voyant attaqués si subitement, appelèrent du haut de la muraille quelques-uns des soldats qui avaient été en garnison à Alkmaar: ceux-ci les engagèrent à se rendre sans attendre le canon. — Plusieurs des soldats, et même des bourgeois qui étaient dans la ville, accueillirent bien ces pourparlers; mais les autres n'y voulurent pas prêter l'oreille, et même ils tirèrent sur ceux qui étaient dehors. — Steinbach, chef des Allemands qui défendirent Harlem, et que don Fadrique conduit avec lui, sur sa parole et celle des colonels Fransberg et Eberstein, dit qu'il connaissait le gouverneur de la ville, et offrit, si on le voulait, d'aller lui parler. Son offre fut acceptée, et on le fit accompagner d'un tambour, pour sommer la ville. — La réponse que les assiégés lui firent, après l'avoir entendu, fut de lui tirer des coups d'arquebuse, et de l'appeler traître. — La ville est très forte. Le côté où elle est le plus vulnérable est celui où est campé Noircarmes, quoique le fossé soit bien large, et la batterie inaccessible; mais on travaille à faire une esplanade au moyen de laquelle on pourra faire approcher l'artillerie par

(1) De manera que es imposible entrar ni salir un pajaro.

deux endroits, et on essayera, à l'aide des barques, de la faire jouer par un troisième. — Il y a deux jours, on a sondé le fossé; les hommes qui y sont entrés ont eu de l'eau jusqu'à la hauteur des épaules. — On dit qu'il y a dans la ville cinq enseignes qui forment un millier d'hommes. — Le duc regrette la perte du capitaine Medivilla, tué par les assiégés le jour où la maison dont il a parlé fut emportée; le capitaine Pedro de Paz, qui fait l'office de sergent-major, a été blessé dangereusement lors de la reconnaissance du fossé. — Le roi ne peut se faire une idée de la difficulté avec laquelle on remue l'artillerie, à cause du manque d'argent : il a fallu amener, en deux ou trois convois, de Harlem et de Beverwyck, le train, qui aurait dû être amené en une fois. — On ne saurait croire combien l'on a besoin de gens pour investir une ville dans ce pays; aucune, petite ou grande, ni même aucun village, quelque misérable qu'il soit, n'est sans avoir un fossé rempli d'eau et si large qu'un pont est indispensable pour le passer. — Si Alkmaar est pris par force, le duc est résolu à n'y laisser âme qui vive; tous y seront passés au fil de l'épée, puisque l'on n'a tiré aucun fruit de l'exemple de Harlem, où il a pardonné à tous les bourgeois, à l'exception de quarante et quelques qui sont détenus, et de cinq ou six des plus criminels, bannis déjà du temps de la duchesse de Parme, auxquels il a fait couper la tête : peut-être, dit-il, la cruauté fera-t-elle plus d'impression sur les autres villes (1). »

Aux forces considérables de don Fadrique, les assiégés opposèrent un peu plus de deux mille hommes, dit M. Juste. La

(1) Si Alquemar se tomo por fuerza, estoy resuelto en no dexar criatura con la vida, sino hazerlos passar todos á cuchillo, pues no ha aprovechado el exemplo de los de Harlem, haviendo perdonado á todos los burgeses, excepto cuarenta y tantos que estan presos, y cinco ó seis que hize descabezar, de los mas facinerosos y desterrados deste el tiempo de la duquesa de Parma : quizá, con el exemplo de la crueldad, vernán las demás villas. *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 400-402.

ville, sans les paysans qui s'y étaient réfugiés, contenait treize cents habitants, auxquels il fallait ajouter les huit cents soldats amenés par Cabeljaen. Ce chef énergique, aidé par son lieutenant Guillaume de Sonnenberg, s'efforça de mettre la ville en état de résister aux Espagnols. Il fit continuer les fortifications ordonnées autrefois par le prince d'Orange et commencées sous la direction de Charles de Boisot ; les faubourgs furent brûlés, et les cloches des églises fondues pour en faire des canons. Un messager, échappé par une sorte de prodige aux sentinelles espagnoles qui surveillaient toutes les approches de la place, apporta des lettres adressées au conseil de la ville par Thierri Sonoy, gouverneur de la Nord-Hollande, et par les états du pays alors rassemblés à Hoorn. Sonoy promettait de ne rien épargner, même sa vie, pour secourir Alkmaar, et de percer les digues, s'il fallait en venir à cette extrémité ; les états s'engageaient à envoyer bientôt aux assiégés de la poudre à canon et tous les secours qui seraient en leur pouvoir. Ces lettres, accompagnées d'autres encouragements, parvinrent dans la ville le douzième jour du siège et ne contribuèrent pas médiocrement à soutenir les courages.

Les chefs de l'armée royale avaient été unanimement d'avis que la ville devait être attaquée du côté du nord, où Noircarmes s'était établi, Alkmaar n'ayant de ce côté ni parapets, ni fortifications, ni aucune autre défense que le fossé, très large, il est vrai, et très profond, comme nous le savons déjà. La Motte, maître de l'artillerie, proposa de jeter sur ce fossé un pont qui offrirait un passage solide. Mais il fallait d'abord posséder le canon nécessaire pour faire taire les batteries des assiégés. Or la chose ne put se réaliser sans de très grandes difficultés. La pluie, et surtout la mauvaise organisation de l'artillerie et du train, firent qu'il fallut douze et même quatorze jours pour amener les pièces dont on avait besoin ; que la confection des gabions, des fascines et des autres objets exigés prit quinze

autres jours, et que le même temps fut encore nécessaire pour ouvrir la tranchée (1).

Enfin l'on parvint à braquer onze canons contre la porte de Frise et huit contre la Tour Rouge. La première batterie était commandée par Gongnies, la seconde par Noircarmes. Le 18 septembre, de grand matin, ces deux batteries commencèrent à foudroyer en même temps les remparts. A trois heures de l'après-midi, une brèche était ouverte : le front de devant de la porte de Frise s'était écroulé dans le fossé. Un pont était inutile à cette place, mais, sous le feu des assiégés, on en jeta un du côté de la Tour Rouge, et il fut décidé que la porte de Frise et la Tour Rouge, situées aux deux extrémités de la ville, seraient attaquées simultanément, tandis qu'on pratiquerait quelques fausses attaques du côté de la porte de Harlem. Mais au premier coup de l'artillerie, les assiégés, tant bourgeois que soldats, se trouvèrent tous aux remparts, chacun gardant son poste, sans reculer d'un pas. Cabeljaen, malade, s'était fait transporter au milieu des siens pour les animer par sa présence. En même temps, femmes, filles, enfants, étaient également accourus et lançaient sur les assaillants des cercles de fer rougi, des cables enduits de goudron embrasé, de la chaux vive, de l'eau bouillante et du plomb fondu. Quelques soldats, entraînés par les chefs, parvinrent à franchir le rempart, mais rudement accueillis par les piques des hallebardiers, les épées à deux mains des défenseurs de la cité, ils furent obligés de reculer. Deux fois ils revinrent à l'assaut, deux fois encore ils furent repoussés. Julian Romero essaya en vain d'entraîner ses vétérans de nouveau en avant ; les officiers firent leur devoir, les soldats refusèrent d'avancer. La tentative avait duré trois ou quatre heures ; il fallut se retirer avec une perte de cinq

(1) Le duc d'Albe au roi, 30 août, et Noircarmes au seigneur de Selles, son frère, 27 octobre 1573, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 400 et 427.

cents hommes tués ; au témoignage du duc d'Albe lui-même, la plupart des officiers avaient été blessés (1).

Le 20 septembre, vers neuf heures du matin, les Espagnols canonnèrent de nouveau la place ; le feu, quoique très vif, car sept cents coups furent tirés ce jour-là, endommagea plus les habitations que les remparts. Après midi, don Fadrique ordonna aux bandes espagnoles de faire une nouvelle attaque contre la Tour Rouge ; mais les assiégés, qui s'étaient déjà rendus maîtres de l'un des deux pontons construits par l'ennemi, criblèrent l'autre de tant d'arquebusades que les capitaines ne réussirent point à entraîner leurs soldats. De leur côté, les compagnies désignées pour attaquer la porte de Frise, sachant ce qui se passait à la Tour Rouge, se tinrent immobiles. Don Fadrique, découragé, consulta ceux des officiers en qui il avait le plus de confiance. Tous furent d'avis de lever le siège pour deux raisons principales : la première que les soldats montraient peu d'ardeur, et l'autre que le mauvais temps et les inondations produites par la rupture d'un grand nombre de digues pourraient rendre plus tard la retraite difficile et même impossible (2). Dès

(1) Lettre du duc d'Albe au roi, écrite d'Amsterdam, le 22 septembre, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 412. — « A cause des pluies et des vents qui ont régné, il a été extrêmement difficile de faire arriver l'artillerie près d'Alkmaar. Néanmoins deux batteries furent établies, l'une de onze pièces, l'autre de huit, et l'on plaça en outre deux pièces dans un moulin. Le vendredi 18, on commença de battre la ville, et, le même jour, dans l'après-midi, la brèche ayant été jugée praticable, l'ordre de monter à l'assaut fut donné. Les officiers firent leur devoir, mais les soldats ne voulurent point avancer, quoique les ponts, qu'on avait établis, fussent très solides. C'étaient des Espagnols des vieilles bandes et de celles nouvellement arrivées d'Italie ; don Fadrique, Noircarmes et Julian Romero étaient à leur tête. Il fallut donner le signal de la retraite pour éviter les désordres. — Si, sous deux ou trois jours, on ne peut prendre la ville, le duc fera retirer l'armée ; les officiers qui sont avec don Fadrique lui ont tous écrit que cette mesure ne devait point se différer, s'il ne voulait compromettre l'artillerie et l'armée même. »

(2) *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 265. — Lettre du duc

le 22 septembre, les Espagnols faisaient leurs préparatifs de départ, et, le 8 octobre, Alkmaar, après un siège de sept semaines, était délivré. L'armée royale se retira en bon ordre par Outdorp vers Bergen. Elle laissait devant cette ville près de deux mille hommes tués, la plupart vétérans espagnols (1). La levée du siège à laquelle don Fadrique ne s'était résigné qu'avec beaucoup de regret, confirma singulièrement Edam, Monnikendam et Purmerende, qui. avec Alkmaar, formaient le Waterland, dans leur résolution de risquer corps et biens plutôt que de se rendre aux Espagnols.

Ces sièges de Harlem et d'Alkmaar n'avaient pas interrompu les opérations militaires dans les îles de la Zélande. Non seulement le duc d'Albe voulait conserver Middelbourg, capitale de l'île de Walcheren, mais il brûlait du désir de reprendre et de détruire Flessingue, refuge et boulevard des gueux de mer. Malheureusement presque tous les marins du pays refusaient de servir le roi et de combattre ceux qu'ils appelaient leurs frères. Le gouverneur des Pays-Bas fut contraint d'envoyer en France, en Danemark et dans les autres pays du nord pour recruter des matelots. La ville de Brême lui en fournit un certain nombre. L'activité ardente des pays révoltés formait un contraste pénible avec la froideur des provinces restées fidèles. « Il n'y a si petit et si pauvre rebelle, disait le duc d'Albe lui-

d'Albe au roi, écrite d'Amsterdam, le 23 octobre 1573, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p 422. — « On avait proposé de donner un second assaut à Alkmaar; mais, de l'avis de tous les chefs de l'armée, le duc y a renoncé et a fait lever le siège. Les dispositions des soldats étaient équivoques; la plupart des officiers avaient été estropiés lors du premier assaut. Il avait tant plu que le camp était rempli d'eau, et l'artillerie en quelque sorte submergée. — L'armée est maintenant à Egmont-l'Abbaye et dans les environs. »

(1) Renon de France (2e partie, chap. XXIII), d'accord avec le Petit, dit quinze cents Espagnols, sans les Wallons et les Allemands. C'est aussi l'évaluation du prince d'Orange (*Archives*, t. IV, supplém., p. 122.) Note de M. Juste.

même, qui ne s'efforce d'équiper au moins une barque. » Tandis que les états des provinces encore soumises disputaient aigrement les subsides réclamés par le gouverneur général, les villes révoltées payaient au prince d'Orange un huitième et quelquefois même jusqu'à un tiers de la valeur des marchandises qui y entraient ou en sortaient; le prince en avait tiré ainsi jusqu'à quatre fois le centième denier. Le duc s'en montrait désolé, non moins que des défections qui commençaient à éclaircir les rangs des défenseurs de la monarchie. On avait vu des soldats wallons qui gardaient le château de Sint-Martinsdyck, près de l'île de Sud-Beveland, livrer ce poste important aux rebelles. Un exemple personnel l'avait particulièrement frappé. Il avait cherché à rappeler à son devoir le capitaine qui commandait à Bommel. Il lui avait fait offrir son pardon, pour lui et pour quatre autres, la restitution de ses biens, et en outre une somme de vingt mille florins, à condition qu'il rendît la ville où il commandait. Celui-ci n'eut rien de plus pressé que de rendre compte de ces offres au prince d'Orange (1).

Déjà, au mois de février, il y avait plus de cent vingt bateaux dans les eaux de Flessingue. Les gueux de mer ne se bornaient pas à surveiller le canal de Middelbourg; on les voyait journellement sur les côtes de la Flandre. Ils avaient brûlé le village de Terneusen, et s'étaient montrés jusque dans le voisinage de l'Écluse. D'Ostende ils s'élançaient jusqu'à Calais, attaquant, prenant, pillant tous les navires qui ne pouvaient se soustraire à leur poursuite (2). Informés que Sancho d'Avila, châtelain d'Anvers, armait une flotte pour secourir la capitale de la Zélande, ils remontèrent l'Escaut, se glissèrent pendant la nuit

(1) M. Juste, pp. 221-222, d'après les lettres du duc d'Albe au roi, écrites de Nimègue, le 11 février et le 18 mars 1573. *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 310 et 323.

(2) Ces particularités sont extraites des lettres adressées au duc d'Albe par Jean de Croy, comte du Rœulx, et datées de Bruges, le 4 et le 7 février 1573. Note de M. Juste.

devant Anvers, rompirent les chaînes des vaisseaux amarrés au quai et les emmenèrent à Flessingue. Sans se décourager, d'Avila mit à la voile, le 20 février, avec cinquante-six bâtiments de différente grandeur. Sa flotte, vigoureusement assaillie par les Zélandais, essuya un grave échec. La plupart des petits navires furent perdus ou tombèrent au pouvoir des rebelles; les grands eurent beaucoup de peine à regagner Anvers (1).

Une seconde tentative fut faite au mois de mars et ne réussit pas davantage. Il fallait pourtant se hâter, car Middelbourg était alors réduit à l'extrémité. Le 17 avril, Sancho d'Avila descendit l'Escaut et alla le même soir jeter l'ancre devant Lillo. Le lendemain, la flotte royale poussa jusqu'à la pointe de Verland où les vaisseaux zélandais s'étaient rangés en ordre de bataille. Après une légère canonnade, ils se retirèrent vers l'île de Biervliet. Le 23, la flotte royale parut devant la digue de Flessingue et s'y arrêta pour donner le temps aux bâtiments chargés de vivres d'entrer dans le canal. Elle n'y était pas arrivée sans avoir à lutter contre l'artillerie des rebelles, qui continua à l'inquiéter. « Une pièce que les rebelles avaient tirée de Flessingue et placée sur la digue, causa beaucoup de mal à la flotte, et le temps devint si furieux et si contraire, qu'il était impossible aux vaisseaux de se gouverner. Les ennemis en ayant aperçu un que le vent avait séparé des autres, l'attaquèrent avec onze des leurs. Malgré le secours que lui porta le vaisseau amiral, ce bâtiment tomba en leur pouvoir, après avoir perdu tout son équipage. Trois autres bâtiments ayant été poussés sur des bancs de sable, furent abandonnés par les hommes qui les montaient; les ennemis en prirent deux; un troisième, que la marée avait poussé à la côte, fut brûlé par les arquebusiers d'Arnemuyden. Un dernier navire de la flotte royale passa aux ennemis, avec voiles déployées. De leur côté, les rebelles, indépendamment de deux navires coulés à fond, perdirent beau-

(1) Bor, 6e liv., fol. 317, cité par M. Juste.

coup des leurs, tués ou blessés. En résultat, dit le duc, la perte faite par le roi a été peu de chose auprès du ravitaillement de l'île de Walcheren, et Sancho d'Avila lui a rendu, en cette occasion, un signalé service (1). »

Mais ce ravitaillement, effectué avec tant de périls et de difficultés, n'apporta qu'un soulagement temporaire. Bientôt Antoine de Bourgogne, seigneur de Wacken, amiral de Zélande et gouverneur de l'île de Walcheren pour le roi, fut contraint de réclamer de nouveau des vivres et de la poudre. Ce capitaine, plein d'expérience et de courage, dit M. Juste, devait être l'une des plus illustres victimes de la guerre de Zélande. Le 21 juin, en allant attaquer un fort que les défenseurs de Flessingue avaient construit sur la digue entre cette ville et Rammekens, il fut mis en pièces d'un coup de canon qu'on lui tira de la mer (2).

Après le départ de Jérôme T'Seraerts, l'important commandement de Flessingue avait été exercé provisoirement par le bailli Smit de Baarland. Celui-ci étant mort, le prince d'Orange le remplaça par Charles de Boisot. Né à Bruxelles, comme T'Seraerts, Boisot (3) avait donné depuis longtemps des gages de son dévouement absolu à la cause de l'insurrection. Proscrit

(1) Lettre du duc d'Albe au roi, écrite de Nimègue, le 8 mai 1573. *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 355-356. — Dès le 2 avril, Antoine de Bourgogne, seigneur de Wacken, et Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, qui commandaient à Middelbourg, écrivaient au duc : « Nous sommes tellement espuisez, que nous défauldrons tous ensamble, si Dieu ne y remédie, nous voyans à présent en telle extrémité que craindons fort que le secours n'arrivera tard, estant miracle manifeste que Dieu a estendu les vivres, qui pour le présent sont à extrême, et du tout au bout. »

(2) Le duc d'Albe au roi, de Nimègue, 7 juillet 1573. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 382.

(3) Il était fils de Pierre Boisot, chevalier, trésorier des finances de l'ordre de la Toison d'or, et de Louise de Tisnacq. Voir *Epist. Viglii ad J. Hopperum*, dans le recueil de Hoynck Van Papendrecht, t. I, p. 470. Note de M. Juste.

en 1568, le fisc s'était emparé de son château et de ses biens, situés à Erps, dans le Brabant. Jean De Jonghe, d'Anvers, plus connu sous le nom de docteur Junius, reçut le gouvernement de Vere, autre ville maritime au sud-est de l'île de Walcheren (1). Junius succédait à Rolle, qui était tombé sous les coups des Espagnols, en essayant vainement de s'emparer de Ter-Tolen. Il fallait également pourvoir au commandement de la flotte zélandaise. Le prince d'Orange en donna le commandement au frère du gouverneur de Walcheren, Louis de Boisot. Ce gentilhomme, signalé aussi par son dévouement à la cause des insurgés, s'était trouvé à Paris pendant le massacre de la Saint-Barthélemi. Jeté en prison, il n'avait échappé à la mort que par l'intervention de quelques moines, au dire de M. Juste. Fuyant Paris, il fut arrêté à Mézières par ordre du seigneur de la Vieuville et confessa que c'était lui qui avait excité les habitants de Malines à prendre parti pour Guillaume de Nassau (2).

Le duc d'Albe, de son côté, avait nommé amiral de Zélande, en remplacement d'Antoine de Bourgogne, Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir. Ce capitaine, très brave, mais très circonspect, assemblait à Anvers une nouvelle flotte, avec l'espoir non seulement de ravitailler Middelbourg, mais de reconquérir le reste de la Zélande. Treize grands vaisseaux de haut bord et plus de cinquante autres devaient porter dans Walcheren le régiment de Mondragon, ainsi que les munitions de guerre et les vivres dont étaient dépourvues les places qui obéissaient encore au duc d'Albe. Les préparatifs étant terminés, la flotte se dirigea vers Lillo. Mais déjà Charles et Louis de Boisot avaient devancé les Espagnols. Rassemblant les garnisons de Flessingue, de La Vere et de Zierikzée, ils feignirent une attaque contre Arnemuizen et tout à coup vinrent bloquer le

(1) On l'appelait anciennement Kampver et Ter-Vere. Note du même.

(2) M. Juste, pp. 225-226. Il cite : Van Meteren, fol. 92; *Archives curieuses de l'histoire de France,* t. VIII, p. 4.

château de Rammekens ou de Zeeburg. C'était, dit un ancien historien cité par M. Juste, une place de grande importance et le principal boulevard de l'île de Walcheren. La forteresse, canonnée par terre et par mer, se rendit le 5 août, après quatre jours de siège. D'après les annalistes hollandais, dit M. Juste, la capitulation, qui accordait la vie sauve aux assiégés, fut scrupuleusement respectée ; ceux-ci furent conduits en sûreté, avec armes et bagages, jusque près de Middelbourg. Mais tout autre est la version espagnole. Le capitaine de Rammekens, s'étant rendu à Arnemuiden, avait laissé le commandement de la forteresse à son *alferez* (lieutenant). Or le duc d'Albe rapporte que cet officier vendit le château de Rammekens pour deux mille écus, que les rebelles lui payèrent, dit-il, en le pendant au moment où ils entraient dans le fort (1). Quoi qu'il en soit, les Espagnols venaient de perdre la principale rade de la Zélande et une forteresse qui leur avait permis jusqu'alors de communiquer librement avec Middelbourg.

Le duc d'Albe, ayant appris la reddition de Rammekens, enjoignit, le 11 août, à Beauvoir, alors stationné avec la flotte devant Breskens, de secourir Middelbourg et Arnemuiden, dût-il livrer combat à l'ennemi. Beauvoir, informé que le château de Rammekens était bloqué, s'était hâté d'entrer dans le Hont, et, en passant avec un vent favorable devant Flessingue, il avait vainement provoqué les Zélandais, qui ne voulaient accepter la bataille que sous la protection du château de Rammekens. Il resta deux jours à l'ancre dans la persuasion que Middelbourg

(1) Le duc d'Albe au roi, d'Amsterdam, 30 août 1573. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 403. — « Beauvoir laissa passer un temps si considérable à Anvers, que quand il arriva à Lillo, Rammekens était perdu, l'*alferez* auquel celui qui y commandait en avait laissé la garde, pendant qu'il allait se faire guérir à Middelbourg, l'ayant vendu pour deux mille écus, que les rebelles lui payèrent en le pendant au moment où ils entrèrent dans le fort (Y selos pagaron con ahorcarle en entrando dentro). » — Conférez, dit M. Juste, Bor, 6e liv., fol. 329 v°; Le Petit, t. II, p. 257, et Van Meteren, fol. 92 v°.

et Arnemuiden étaient également perdus. Quand il eut appris le contraire, il fut obligé de tourner l'île en passant devant West-Kapelle et Dumbourg. Le 14, il jeta l'ancre à Sainte-Marie-Polder, à une lieue de la Vere. Il y déchargea à la hâte ses navires et plaça les munitions et les vivres sur des chariots qui sous l'escorte du régiment de Mondragon atteignirent Middelbourg. Le vieux et brave Mondragon, nommé gouverneur de cette importante place, y demeura avec deux mille quatre cents soldats wallons, quatre-vingt-quinze quintaux de salpêtre et des vivres pour deux mois (1). Le 26, la flotte espagnole reprit la mer comme si elle eût voulu se diriger vers l'Écluse ; mais elle tourna voile et, ayant le vent et la marée propices, elle prit la direction d'Anvers. En passant devant Flessingue, elle échangea quelques coups de canon avec la ville ; les petits navires zélandais se mirent à sa poursuite et jetèrent le désordre dans son arrière-garde.

Le prince d'Orange, prévoyant que les Espagnols feraient bientôt de nouvelles tentatives pour secourir Middelbourg, résolut d'augmenter la garnison de Flessingue et de mettre à la tête de ses troupes le seigneur de Poyet. Ce gentilhomme, avant de se rendre à son poste, voulut surprendre la ville de Gertruidenberg, où il avait des intelligences. Il rassembla quelques bâtiments à Dordrecht et à Workum, s'embarqua avec une troupe d'élite, et, le 28 août, de grand matin, escalada les murailles de cette ville, près de la porte de Bréda. Les soldats wallons qui formaient la garnison coururent aux armes lorsque ceux du Taciturne étaient déjà à l'intérieur ; ils furent cernés et passés, pour la plupart, au fil de l'épée. En apprenant cette fâcheuse nouvelle, le duc d'Albe enjoignit à Bernardino de

(1) M. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 403-409, en note, donne une série de lettres échangées entre le seigneur de Beauvoir et le duc d'Albe, du 9 août au 3 septembre. Ces lettres, tirées, dit-il, de la collection de nos papiers d'état, fournissent d'amples détails sur cette expédition.

Mendoça de se rendre avec sa cavalerie à Bréda pour mieux garder cette ville et s'opposer aux incursions de la nouvelle garnison de Gertruidenberg. Le prince d'Orange, heureux d'avoir recouvré une ville qui faisait partie de son domaine patrimonial, en confia le commandement à Jérôme T'Seraerts, rétabli des blessures reçues devant Harlem. T'Seraerts ne fut pas plus heureux à Gertruidenberg qu'à Flessingue. Ayant voulu empêcher la dévastation des églises, il fut massacré par ses propres soldats. Le prince d'Orange fit punir de mort les auteurs du crime et licencier la compagnie à laquelle ils appartenaient (1)

La flotte d'Enkhuizen ne tourmentait pas moins le duc d'Albe que celle de Flessingue. Tandis qu'il se fixait lui-même à Amsterdam, cette flotte des rebelles était à la vue de cette ville, et, pour empêcher la navigation, ils avaient coulé à fond plus de quatre-vingts navires. Le duc pressait le comte de Boussu de hâter l'appareillage de la flotte royaliste, de combattre celle des rebelles et de s'emparer de la digue que ceux-ci occupaient dans le Waterland, à une lieue d'Amsterdam. Comme les matelots, aussi mal payés que les soldats, menaçaient de se mutiner, la commune d'Amsterdam s'engagea à leur payer soixante mille écus dans le terme de six mois; le duc, sur son crédit personnel, se procura à Anvers une autre somme de soixante mille écus, qu'il se hâta de distribuer aux marins afin de les décider à se mettre à la mer. L'expédition fut heureuse. Le 13 septembre, Boussu, après avoir battu la flotte des insurgés, s'empara de deux forts construits par eux sur la digue du Waterland. Des mille hommes qui les défendaient, plus de quatre cents se noyèrent; d'autres furent passés au fil de l'épée. Onze pièces d'artillerie, deux drapeaux et beaucoup de munitions tombèrent au pouvoir des Espagnols (2).

(1) M. Juste, p. 228, d'après Bor, 6e liv., fol. 338, et Le Petit, t. II, p. 266

(2) Le duc d'Albe au roi, d'Amsterdam, 30 août et 22 septembre 1573;

Ce succès ranima les espérances du duc d'Albe. Le 24 septembre, Boussu étant revenu à Amsterdam, il voulut lui faire prendre le commandement des vaisseaux rassemblés pour châtier les Frisons occidentaux et se rendre maître du Zuiderzeé. Boussu fit plusieurs objections à ce projet qui lui paraissait intempestif et de nature à hasarder témérairement l'armée et l'autorité du roi. Le duc lui répondit avec hauteur que ce n'était pas le temps de disputer, mais bien celui de s'embarquer. Boussu, malgré ses répugnances, craignit de s'exposer au reproche de désobéissance ou de couardise : il prit ses dispositions et embarqua ses soldats. Il n'accepta toutefois en nulle façon la responsabilité de l'entreprise, et, le soir même, il raconta à quelques seigneurs venus pour lui dire adieu, ce qui s'était passé entre lui et le duc d'Albe. Bien qu'il prévît, disait-il, que ce serait sa mort et la perte de l'armée, il protesta que plutôt que de désobéir il se précipiterait pour le service du roi en mille hasards, et y exposerait corps et biens, tout, fût-ce la vie et l'honneur. Il pria ceux qui l'écoutaient d'attester, en cas d'échec, que le duc d'Albe seul avait conçu et voulu l'expédition (2).

Le 3 octobre, le comte de Boussu fit donc embarquer l'infanterie espagnole et monta lui-même sur son vaisseau amiral. Ce navire, appelé l'*Inquisition*, portait trente-deux pièces d'artillerie de bronze et cinq cents hommes, dont deux cents soldats commandés par le capitaine Corcuera (3). Le 4, le mauvais

le comte de Boussu au duc d'Albe, 14 septembre, du bateau amiral, près de Dornikendam. *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 402-412.

(2) Ces détails sont puisés dans un mémorial présenté à Bruxelles, le 17 septembre 1587, au comte de Haulteville, par Jacques Ficq, réfugié d'Amsterdam. *Documents historiques*, t. XIV, aux Archives de l'état. Ficq dit qu'il était présent à la conversation du comte de Boussu avec les seigneurs ses amis. Note de M. Juste.

(3) Brief recueil des choses plus mémorables passées ès Pays-Bas, etc. Ms. de la Bibliothèque royale, fol. 16. — Confér. Van Meteren, fol. 94 v°, et Cabrera, liv. x, chap. x. Note du même.

temps empêcha la flotte royale de franchir le banc de sable appelé le Pampus, mais le lendemain, poussée par le vent du nord, elle entra dans le Zuiderzée, à la recherche de la flotte des rebelles. Celle-ci était forte de vingt-cinq navires fournis par les villes de Hoorn, d'Enkhuizen et de Monnikendam ; elle avait pour commandant Corneille Dieriksen, ayant à son bord le capitaine Nicolas Ruychaver avec une partie de sa compagnie. Sans se laisser chercher, elle vint elle-même à la rencontre des vaisseaux espagnols. Un combat s'engagea, mais sans résultat décisif. Le 8, le vent sépara les deux flottes, et, jusqu'au 11, les Espagnols demeurèrent à l'ancre. Mais alors, profitant du vent favorable, la flotte hollandaise vint fondre sur les vaisseaux royalistes. Tandis que la plupart de ceux-ci s'éloignaient en se retirant vers Amsterdam, Dieriksen aborda l'*Inquisition*, et se vit bientôt secondé par deux autres navires. La lutte devint terrible et acharnée. En voyant s'éloigner la majeure partie de sa flotte, Boussu s'était écrié : « Ah ! ils s'en vont ainsi et me laissent seul ; je suis trahi ! » Accablé par des forces supérieures, il se défendit néanmoins avec un intrépide courage. Pendant toute cette journée, pendant la nuit suivante et le lendemain jusqu'à midi, il ne quitta pas le pont de son navire ; l'épée toujours à la main, il encourageait par son exemple les matelots et les soldats. Ce ne fut que quand l'*Inquisition* fut échouée et touchait terre qu'il consentit à se rendre. Il avait été convenu qu'il aurait la vie sauve, que lui et les siens seraient traités selon les usages de la guerre, qu'on relâcherait prisonnier pour prisonnier, et, s'il n'y avait point de prisonniers pour l'échange, que chaque soldat ou marinier serait libre à la condition de payer un mois de solde.

Les prisonniers étaient au nombre de trois cents, Espagnols, Wallons et Allemands. Ceux-ci, au nombre de deux cents, furent conduits à Enkhuizen, avec la plupart des soldats espagnols qui avaient survécu à la défaite. Boussu, les quarante gentilshommes qui l'accompagnaient, le capitaine Corcuera,

blessé d'une arquebusade à la jambe, et onze de ses soldats furent dirigés sur Hoorn où les rebelles amenèrent également l'*Inquisition*, qu'ils étaient fiers de montrer comme le trophée de leur victoire. A son entrée dans Hoorn, Boussu, dont la contenance était toujours intrépide, et qui avait été débarqué avant les autres, fut entouré par le peuple, qui l'accabla de reproches et le poursuivit de ses huées et de ses injures. Mais les soldats espagnols, attachés ensemble avec des cordes, eurent bien plus à souffrir encore. Les femmes même se jetaient sur eux et les souffletaient. Boussu, séparé de ses gentilshommes, fut enfermé avec deux de ses pages dans un monastère abandonné et solitaire. Il apprit toutefois, au fond de sa prison, que ceux-là même qui avaient pris la fuite dans le combat du 11 octobre, l'accusaient auprès du duc d'Albe d'avoir été la cause de ce désastre. Il se plaignit avec éloquence de ces imputations calomnieuses, dans une lettre adressée, le 28 octobre, au gouverneur et aux états de la Nord-Hollande ; il leur demanda de pouvoir envoyer un des siens au duc d'Albe pour faire connaître la vérité, confondre ses calomniateurs et provoquer un échange de prisonniers. Cette demande fut accueillie par les états (1).

Tandis que la victoire d'Enkhuizen était célébrée par des cris de joie dans la Nord-Hollande, et que Sonoy prescrivait, au nom du prince d'Orange à toutes les villes et même aux villages un jour de jeûne et de prières pour remercier Dieu (2), l'au-

(1) M. Juste, pp. 230-232. Il cite : Lettres du duc d'Albe au roi et du comte de Boussu au duc d'Albe, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II. pp. 418 et suiv. ; Bor, 6e liv., fol. 335 ; Le Petit, t. II, p 266 ; Van Meteren, fol. 95 ; *Commentaires* de Bernardino de Mendoça, liv. x ; le prince d'Orange aux comtes de Nassau, ses frères, de Delft, 16 octobre 1573, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV. 2e part., p. 120 ; Berty à Viglius, d'Amsterdam, 14 octobre, dans les *Documents historiques*, t. XIII, aux Archives du royaume.

(2) Bor, 6e liv., fol. 336 v°. — Le prince d'Orange écrivait à ses frères : « Et puisque c'est le seigneur Dieu, le Dieu des armées seul,

torité du duc d'Albe semblait vaciller de plus en plus jusque dans Amsterdam. Le peuple s'agitait depuis que le duc avait manifesté l'intention de mettre dans cette ville une garnison espagnole. D'autre part, les Bas-Allemands du régiment du comte de Boussu, qui se trouvaient à Amsterdam, ainsi que les marins de la flotte, voyant leur chef prisonnier, se mutinèrent et réclamèrent les arrérages de leur solde.. Or il y avait trois mois que le duc avait écrit au roi qu'il ne lui restait plus un seul réal et qu'il devait beaucoup. Les uns et les autres, au nombre de plus de deux mille, allèrent jusqu'à forcer sa porte, demandant avec une hardiesse inouïe d'être payés des deux mois qu'il leur devait, et le menaçant de se saisir de sa personne et de le livrer aux ennemis pour racheter leur amiral et leur colonel. Le duc parvint à s'en débarrasser après beaucoup d'efforts, mais il était au désespoir. « Il faut de l'argent, écrivait-il à Philippe II, le 23 octobre, sans quoi tout est perdu (1). » Ne se croyant plus en sûreté dans la ville, il s'entendit avec le magistrat pour en sortir sain et sauf. Il fit proclamer à son de trompe que tous ceux à qui il devait de l'argent eussent à se présenter le lendemain pour être payés. La nuit venue, il partit secrètement avec don Fadrique, et se retira à Utrecht, puis à Grave (2).

Dans cette situation, le duc méditait d'étranges projets. Sous l'empire de la nécessité et de cette sorte d'idée fixe, que nous avons signalée précédemment, il écrivait au roi, le 23 octobre (3), après avoir sollicité une *grosse somme de deniers pour contenter*

qui nous a donné cette victoire, la raison veut aussi qu'à lui seul nous rendions grâces, avec ferme espoir que ce ne sera pas la dernière victoire qu'il nous donnera. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2e partie, p. 120. Note de M. Juste.

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 426.

(2) M. Juste, pp. 232-235; il cite : *Correspondance de Philippe II*; t. II, pp 422-426; *Documents historiques*, t. XIV; Le Petit, t. II, p. 266, Van Meteren, fol. 95.

(3) *Correspondance*, t. II, pp. 422-423.

les gens de guerre qui menacent de se mutiner, une lettre, où il déroulait tout son plan, et dont nous devons à M. Gachard l'analyse suivante : « Il s'occupe d'assigner à ses soldats des quartiers d'où ils puissent priver les ennemis de la subsistance que ceux-ci ont jusqu'à présent tirée du pays. Il se promet de grands résultats de cette mesure. — Les rebelles seront ainsi resserrés dans les villes qu'ils occupent; là ils seront réduits à mourir de faim, et, par une nuit d'hiver, dans le temps des gelées, on pourra leur donner l'escalade. — Mais il faut pour cela deux choses : que les troupes royales soient payées afin qu'elles ne se mutinent pas, et que le roi arme une puissante flotte qui le rende maître de la mer. — Pour réprimer le prince rebelle (1), et même le faire sortir du pays (car il n'est pas

(1) Para estrechar este revelde y aun hacerle saltar del pais, como espera en Dios que ha de saltar, porque el no es hombre que osara quedar encerrado en una villa, se havia platicado entre estos consejeros que á todo aquello que la gente de V. M. no pudiesse occupar, se le diesse el fuego, para excusar que de ninguna parte él tuviesse aprovechamiento, de manera que, aun que el exército tuviesse en un village mil escudos de contribucion, y el principe de Orange diez, que por el mismo caso se devia quemar. Hasta aqui, todos los mas destos consejeros han estado bien en ello; pero, como han visto que esto no puede ya durar y que los reveldes estan ya en otro estado, los que son del pais vuelven á ser de otra opinion. Pero yo, á trueco de aventajar un dio, seria de opinion que se hiziesse, aunque tardasen ocho ó diez años, que no lo tardará, á volver el pais en el estado que antes estava. Si fuera pais que se conquistara de otro principe, sin consultarlo á V. M., hiziera lo que me paresciera convenir al bien del negocio; pero, siendo patrimonial de V M., no me the atrevido á hazerlo, sino algunos villages de que podria hacerse gran daño á la gente de V. M., que á estos se ha dado fuego. y á algunos se dará tambien, ni tampoco osaria aconsejar al comendador mayor que lo hiziesse sin orden de V. M., aunque sé cierto que el hazerlo es acabar al negocio con grandissima brevedad, y que, si V. M. me pide parescer, seria que se hiziesse, porque andar tras las villas de una en una, V. M. crea que nunca se acabará. Suplico á V. M. mande escrivir su voluntad, para que el comendador mayor la execute, y sea cierto que, si la propone á hombre del pais, que se la contredirá, aunque Bossu siempre estavo desta opinion, y, el dia antes que se partiese, me lo dixo.

homme à s'enfermer dans une ville), un moyen qui avait paru efficace à la plupart de ceux du conseil était d'incendier tous les lieux que les troupes royales ne pourraient occuper... Depuis, comme ils ont vu que les choses ne peuvent durer dans l'état actuel et que les rebelles se sont faits plus forts, ceux des conseillers qui sont du pays sont revenus de cette opinion, mais le duc n'en persiste pas moins à être d'avis que le moyen soit mis en pratique, encore qu'il fallût huit ou dix ans pour que le pays se rétablit. — Il n'aurait pas même hésité à le mettre à exécution, s'il s'était agi d'une province appartenant à un autre souverain; mais, dans un pays qui fait partie des états patrimoniaux du roi, il n'a osé le faire de son chef, à l'exception pourtant de quelques villages qui ont été brûlés par son ordre, parce qu'ils pouvaient grandement incommoder les troupes royales, et de quelques autres qui subiront le même sort. Il n'oserait non plus conseiller au grand commandeur (1) de le faire sans ordre du roi, quoiqu'il soit certain que c'est le moyen d'en finir très promptement, et que, si Sa Majesté le consulte, il lui conseillera d'y recourir : car, s'il faut attaquer les villes l'une après l'autre, jamais l'on n'en viendra à bout. — Il demande que le roi fasse connaître sa volonté sur ce point, afin que le grand commandeur s'y conforme. — Certainement tout homme du pays à qui l'expédient sera proposé, s'y montrera contraire; toutefois le comte de Boussu fut constamment de cette opinion, et il le dit encore au duc la veille de son départ. »

Les troupes ne s'établirent point docilement dans les quartiers que le duc d'Albe leur avait assignés. Le régiment de Flandre

(1) Désigné pour lui succéder. — Le duc d'Albe, dans une lettre au roi, écrite d'Amsterdam, le 22 octobre 1573, le priait « d'accélérer la venue du grand commandeur (Requesens) : il convient, disait-il à Philippe II, pour son service, que lui parte au plus tôt des Pays-Bas. Il ne peut plus y être utile; et s'il devait passer encore dans ce pays un hiver comme le précédent, il mourrait à la peine. Il est dans un tel état qu'il ne peut plus bouger du fauteuil où il est assis. » *Correspondance*, t. II, p. 422.

fut tout un jour sur le point de se mutiner, ne voulant pas entrer à Egmont-l'Abbaye. Le jour suivant, les mêmes dispositions se manifestèrent dans le régiment de Naples, près de Beverwyck. Ces actes d'indiscipline étaient attribués, avec raison d'ailleurs, par le duc lui-même à la misère du soldat. Le duc réserva ses dernières ressources pour calmer les troupes espagnoles et allemandes (1); les Wallons et les Bourguignons furent licenciés, sauf trois cents hommes de chacune des deux nations qui demeurèrent volontairement au service du roi. Le commandement supérieur des troupes cantonnées en Hollande depuis Alkmaar jusqu'à Harlem fut confié à un officier originaire de la Franche-Comté, Henri de Vienne, baron de Cheveaulx. Noircarmes prit, pour deux mois, le gouvernement du pays, vacant par la captivité du comte de Boussu. Celui de la Gueldre et de l'Over-Yssel resta aux mains de Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, sur la fidélité duquel le duc se reposait entièrement; la Frise conserva aussi son gouverneur d'une fidélité éprouvée, Robles, seigneur de Billy (2).

(1) Le roi écrivait, le 21 octobre, au duc, qu'il lui envoyait des cédules pour trois cent mille écus, en lui recommandant de ne disposer de cette somme que pour ses besoins les plus indispensables, afin que le grand commandeur, à sa prise de possession, ne se trouvât pas au dépourvu. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 416.

(2) Lettre du duc d'Albe au roi, écrite de Grave, le 5 novembre 1573. *Correspondance*, t. II, pp. 428-430.— Voici l'analyse de cette lettre telle que la donne M. Gachard : « Le duc a eu la plus grande peine à établir les troupes dans les logements qu'il leur avait assignés. Le régiment *(tercio)* de Flandre fut tout un jour près de se mutiner, ne voulant pas entrer à Egmont-l'Abbaye.— Le jour suivant, les mêmes dispositions se manifestèrent dans le *tercio* de Naples, près de Beverwyk. Dans le même temps, les Hauts-Allemands, les Bas-Allemands du comte de Boussu et les Wallons sortirent du camp avec huit enseignes; les marins, au nombre de plus de 2000, forcèrent la porte du duc, demandant d'être payés des deux mois qu'il leur devait, et cela avec une telle hardiesse qu'il craignit un instant de voir son autorité méconnue par eux (con tan gran desenboltura que temi no me perdiesen el respeto). — Je puis assurer à Votre Majesté, dit-il à ce sujet, que, pendant tout le temps

Le dernier jour d'octobre, les Espagnols se présentèrent devant Leyde, gouvernée alors par le seigneur de Noyelles. La

que j'ai servi l'empereur et Votre Majesté, je n'ai passé de plus mauvais jours, ni ressenti d'aussi grandes inquiétudes (Yo certifico á V. M. que le puedo assegurar que quanto ha que sirvo al emperador, nuestro señor, y á V. M. en este officio, yo no he passado peores dias, ni de mayor inquietud). — Il explique toutefois ces actes d'indiscipline par la misère des troupes. Les vivres étaient devenus si chers que, avec sa solde d'un mois, le soldat pouvait à peine vivre quinze jours, de sorte qu'il ne lui restait rien pour acheter des souliers, de la poudre, des mèches, etc. — Le duc est parvenu, par les plus grands efforts, à secourir toute l'armée, à l'exception des Wallons et des Bourguignons, qu'il a cru devoir licencier, sauf 300 de chacune des deux nations, lesquels sont demeurés au service de bonne volonté. — A cause de la captivité de Boussu, il a chargé du gouvernement de Hollande M. de Noircarmes qui, malgré le fâcheux état de sa santé, a bien voulu par dévouement l'accepter pour ce mois et pour celui qui suivra. — A Egmont-le-Château, Heils, Beveryk et Nieuwendam, il a laissé neuf enseignes d'Espagnols, sept d'Allemands du régiment de Polweiler, 150 Bourguignons et 150 chevaux, avec le baron de Chevraux, pour gouverner toute cette division. — Tout le surplus, savoir : les *tercios* de Naples et de Lombardie, les compagnies venues d'Italie, 13 compagnies d'Allemands, dont 10 de Fransberg et 3 d'Eberstein, quelques chevau-légers et une cornette de reîtres, ont été envoyés à Utrecht.— Le *tercio* de Naples est entré à La Haye, que les rebelles ont abandonnée à son approche : les paysans des environs l'ont accueilli avec la plus vive allégresse (Los paysanos han recivido los soldados con tan gran contentamiento, que salian á los caminos á llamarlos, haziendoles los mayores regalos del mundo); le duc lui avait donné l'ordre de leur faire le meilleur traitement. — Lorsque ceux qui se sont absentés de La Haye y seront retournés, il se propose d'y faire rentrer aussi le conseil de Hollande. — Il a fait transporter des grains de la Frise à Utrecht : avec ces grains, ceux qu'il y a en Gueldre, provenant du domaine et des confiscations, et la quantité qui en a été recueillie à La Haye, les soldats auront des vivres en abondance. — Le duc espère que, si l'argent ne vient pas à manquer, un grand changement s'opérera bientôt dans les affaires de Hollande, car il est hors de doute que le prince rebelle ne pourra plus longtemps soutenir la lutte, et il succombera plus tôt encore, si le roi fait les armements qui lui ont été proposés (Y espero en Dios que muy brevemente se verrà allí una gran vuelta, si hay dinero con qué podellos entretener, porque indubitadamente este rebelde no puede ya durar, y caerá mucho antes, si V. M.

ville était très mal approvisionnée ; elle fut entourée d'une ceinture de petits forts, qui ne lui laissait guère d'espoir de pouvoir être secourue (1). Le régiment de Naples, commandé par Julian Romero, après s'être emparé de La Haye, se répandit dans les villages de la Hollande occidentale et se dirigea vers Delft. Le prince d'Orange avait remis à Marnix de Sainte-Aldegonde le gouvernement de Delft, de Rotterdam et de Schiedam. Marnix avait aussi reçu l'ordre secret de rompre l'écluse de Maesland pour inonder les alentours ; mais cet ordre fut révoqué, les états de Hollande ayant représenté au prince d'Orange que si l'on rompait les écluses, le pays serait noyé, sans qu'on pût jamais le recouvrer (2). Marnix fut surpris, le 4 novembre, par

arma para el tiempo y de la manera que le tengo escripto). — Le régiment de Boussu et deux compagnies du régiment du comte de Mégem gardent les digues du Waterland et de Saint-Antoine, Naarden, Wesop, Muiden et toutes les autres entrées et sorties du pays ; Verdugo, avec cinq compagnies de Wallons, est prêt à marcher partout où il en sera besoin. — En Gueldre et en Over-Yssel sont les garnisons ordinaires, moins quelques compagnies de cavaliers qui en ont été retirées, pour soulager ces provinces. Le baron de Hierges (Gilles de Berlaymont) est là qui veille à tout, et il en rendra bon compte. — Le roi ne doit pas moins attendre de Robles, en Frise. — Le duc est dans un si triste état de santé que, si ce ne fût pour secourir l'île de Walcheren (qui lui donne un extrême souci, car Arnemuiden est resserré de très près, et l'on ne peut arracher Beauvoir d'Anvers), il ne quitterait pas son lit ; d'ailleurs, les chemins d'Amsterdam à Anvers sont bien difficiles : néanmoins, et sans se laisser arrêter par ces obstacles, il va aviser aux moyens de faire partir cet homme (aquel hombre). — Il emmène avec lui don Fadrique, qui est souffrant aussi. — Il a fait passer le *tercio* de Sicile en Flandre, pour remplacer, dans quelques garnisons, les Wallons qui doivent s'embarquer sur la flotte, et aussi parce que le roi très chrétien a envoyé sur les frontières de Hainaut et d'Artois trente enseignes d'infanterie. »

(1) *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 266.

(2) Lettre du mestre de camp Valdès au grand commandeur de Castille, en date du 18 septembre 1574. Cet officier écrivait : « La première fois que j'entrai en Hollande, je saisis une lettre du prince d'Orange, écrite de sa main propre à Sainte-Aldegonde, qui se trouvait alors à Maeslandsluys, et je l'envoyai au seigneur duc d'Albe. Il y était dit :

les Espagnols. La lutte fut vive, mais courte. Les soldats qui défendaient Maesland et qui formaient cinq ou six enseignes, ayant été tués ou mis en fuite, Marnix lui-même, enveloppé, allait être massacré, lorsqu'il s'avisa de crier que si on lui laissait la vie sauve, le comte de Boussu serait échangé contre lui. Les Espagnols abaissèrent leurs épées, et le conduisirent prisonnier à La Haye (1).

Marnix s'attendait à expier cruellement son attachement à la révolution. Et en effet, remarque M. Gachard, s'il avait eu ce malheur quelques semaines plus tôt, il eût infailliblement été mis à mort (2) : le duc d'Albe ne voulait entendre à aucun

Je vous avais ordonné de rompre l'écluse de Maesland pour inonder les alentours ; mais les états se sont assemblés ici, et l'on a convoqué des hommes experts, qui trouvent que si l'on rompt ces écluses, tout le pays sera noyé, sans qu'on puisse jamais le recouvrer. Ainsi il convient de ne pas rompre ladite écluse. J'ai jugé à propos, continue Valdès, de donner avis de cela à Votre Excellence, pour qu'elle sache que, toutes les fois qu'elle voudra noyer ce pays, elle en a le moyen ; et puisque les rebelles eux-mêmes en ont fait naître l'idée, s'ils persévèrent dans leur rébellion obstinée, ils méritent bien d'être noyés. *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 159.

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, p. 239. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. 78. — *Brief recueil et discours des choses plus mémorables passées ès Pays-Bas*, ms. de la Bibliothèque royale. L'auteur avait entendu Marnix lui-même raconter les incidents de la surprise de Maesland. Note de M. Juste. — Le prince d'Orange écrivait au seigneur de Lumbres, le 13 novembre : « Espérant faire garder le Maeslant-Sluis, j'avois envoié monsieur de Sainct-Aldegonde pour la fortifier, mais avant que les ouvraiges ont esté en deffence, l'ennemy, conduit par les paysans d'un autre chemin qu'on les attendoit, l'ont enfoncé, où, à mon très grand regret, ledit s[r] de St Aldegonde, qui aultrement se monstroit vaillant, mais ayant esté délaissé de ses soldatz, a esté prins avec autres, et mené à la Haye. Néantmoins j'espère, si plait à Dieu, le retirer, soit par eschange d'aucuns de ceulx qu'avons prisonniers, ou bien par ranchon que autrement, selon que je trouveray convenir. »

(2) On peut voir ci-après ce que le prince d'Orange écrivait à Julian Romero, le 8 novembre : « Quant audict seigneur Philippe de Marnix, pour aultant que je suis bien asseuré, s'il vient entre les mains du duc d'Albe, il le fera mourir, ainsi qu'il a fait tant d'aultres. » Note de M. Gachard.

échange, à aucun rachat de prisonniers ; il avait ordonné qu'on pendît tous les insurgés que prendraient les troupes royales, afin qu'il ne parût pas que la guerre se fît comme entre deux princes, tandis qu'il s'agissait seulement de châtier des rebelles (1). Mais depuis que les Hollandais avaient en leur pouvoir le comte de Boussu et quelques autres hommes de marque, la crainte de représailles qui n'eussent été que trop justifiées, avait agi sur l'esprit du duc, et l'exécution des prisonniers avait été arrêtée (2).

Vers le même temps, continue M. Gachard, le duc chargea le seigneur de Noircarmes, à qui il venait de confier le gouvernement de Hollande, en remplacement de Boussu, de négocier indirectement avec les villes de ce pays, pour les engager à rentrer sous l'obéissance du roi (3). Noircarmes crut que Marnix lui serait un instrument précieux, non seulement pour traiter avec les villes, mais aussi pour amener le prince d'Orange à un arrangement. Ce fut à son instigation que Marnix écrivit au prince, le 7 novembre, de sa prison à la Haye, une lettre digne d'une mention particulière, et insérée, à ce titre, par M. Gachard, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*. Dans cette lettre, Marnix priait le prince de traiter de son échange et de celui des autres prisonniers ; il l'engageait dans cette vue à songer aux moyens de faire la paix, et lui soumettait différentes considérations qu'il croyait propres à l'y déterminer. « Je m'advanceray, disait-il, de supplier Vostre Excellence de vouloir de plus prez penser à quelques bons et propres moyens, pour traicter quelque bonne paix, veu que je treuve que Sa Majesté n'en sera par adventure sy très-esloignée, comme nous estimons bien, présupposant qu'il s'inclinera à pitié et miséricorde, plustost que de permettre que ses subjectz soyent ainsy pitoyable-

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 445. Id.

(2) Id. — M Gachard, *Introduction à la Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, pp. XXVIII-XXIX.

(3) *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 437.

ment ruinez. De ma part, puisque je vois que nostre religion, par laquelle nous nous fondons simplement et seullement sur la parolle de Dieu, est tant haye et descryée, qu'il est impossible qu'en ce monde-icy elle ait lieu de repos, sans croix et persécutions, quy sont tousjours nécessairement joinctes à l'évangille de Christ, j'estime qu'il vault beaucoup mieux quicter toutes les commoditez de la patrie et des biens de ce monde et vivre en un pays estrange, possédant son âme en pacience, que non pas estre en guerre continuelle, laquelle ne peult amener qu'un ravage de touttes impiétez, malheuretés, et de tout ce qui provoque l'ire de Dieu.

« Vostre Excellence at desjà monstré le zèle qu'elle at d'advancer cette cause. Il est temps (je vous prie de ne prendre de mauvaise part ce que je dis) de monstrer à tous ceulx quy blasment voz actions, et taschent de les opprimer par calumpnies, de monstrer évidamment que n'avez oncques désiré de rien empiéter sur la Majesté du Roy; voires que, après la gloire et honneur de Dieu, avez tasché d'advancer en tout et partout la grandeur d'icelle. Quant au peuple, sy l'on povoit obtenir asseurance qu'il ne sera molesté ny inquiété pour les choses passées, ce que j'espère que l'on obtiendroit bien, il resteroit une seule difficulté pour ceulx quy veullent en leurs consciences maintenir ceste religion tant haye, sans laquelle ils s'asseurent ne pouvoir estre sauvez : ou, par adventure, que le Roy sera content de leur octroyer, ou liberté de conscience (ce qu'à grand'peine je me puis persuader), ou bien qu'ilz se pourront retirer en pays estrange, avecq quelque peu de leurs biens. Et, quant il ne leur vouldroit laisser suyvre les biens, encoires ne voy-je pas que leur condition seroit beaucoup pire qu'elle est maintenant en ceste triste guerre, la fin de laquelle ne peult estre aultre que pouvreté et misère extrême de tout le pays; et, par adventure, nous estans retirez, Dieu nous donnera quelque occasion de faire quelque part sy bon service au Roy, qu'il sera content de nous prester une aureille plus bénigne,

ou bien par adventure de nous souffrir en son pays à quoy ne fault espérer, tant que ceste guerre dure, car, ores que nostre intention ne soit nullement de mener la guerre à Sa Majesté, toutesfois jamais nous ne le scaurions persuader aultrement à ceulx qui n'entendent le fondement de nostre cause, et jamais ne vouldront y entendre, sy longuement qu'ilz auront ceste persuasion.

« Ce que je diz n'est pas deffiance que j'ay de la puissance de Dieu, mais pour ce que je considère que plus souvent Dieu exerce et monstre sa puissance en nostre infirmité et en nostre patience, que non pas en noz armes. Vostre Excellence cognoist les humeurs du peuple, et sçait combien peu l'on s'y doibt fier : par quoy je la supplie d'y penser, et à bon eschient : ce qui ne procède d'aulcune crainte des ennemis ou de la mort, Dieu m'en est tesmoing en ma conscience, mais par une considération des jugemens du Seigneur et des affaires quy se présentent. Aussy ne suys-je persuadé de nul aultre de l'escripre, sinon qu'il me samble advis que ce seroit ung moyen de retirer Vostre Excellence hors de beaucoup de paines, la purger de beaucoup de blasmes, et délivrer le pays d'une grande misère, veu mesmement que, le duc d'Albe se retirant, j'espère que le peuple pourra joyr de la clémence naturelle du Roy, ou sinon, au moins, ung rigoureux gouvernement sera plus supportable que ne leur est le fardeau de ceste guerre, s'il dure plus longtemps. Je vouldrois avoir moyen de parler trois motz à Vostre Excellence, et elle entendroit de quel cœur ceci me procède. Tant y at que, si Vostre Excellence y veult entendre, il me samble que Dieu vous en ouvre les moyens, car ledict mestre de camp (1) aussy, estant d'intention de partir pour Espaigne et se retirer lundy d'icy, m'a dict qu'il désireroit fort parler à Vostre Excellence, pour la bonne affection que, du passé, il vous at porté, espérant

(1) Don Julian Romero, « ès mains duquel nous sommes tombez pour nostre bonheur, » dit Marnix, au commencement de sa lettre.

que cela pourrat servir grandement à Vostre Excellence. Que s'il estoit possible, sans mectre vostre personne en dangier, je le désirerois fort, et en supplieroye Vostre Excellence très humblement. Que sçait-on sy Dieu, par telz moyens, veult avoir pitié de ce pouvre pays ! Toutesfois, Vostre Excellence est sy saige et advisé, que je n'ose m'advancher de pour rien luy conseillier, espérant qu'elle prendra ce que j'en ay escript de bonne part (1). »

On voudrait en vain le dissimuler, remarque avec raison M. Gachard, Marnix ne montre pas, dans cette lettre, la fermeté dont il donna tant de preuves, selon lui, en d'autres occasions. Quoiqu'il dise que ce n'est la crainte des ennemis ni de la mort qui le fait parler, il est évident qu'il subit, malgré lui peut-être, l'influence de la position où il se trouve. Sans cela, insisterait-il autant pour que le prince s'accommode avec le roi? Irait-il jusqu'à déclarer que, plutôt que de continuer la guerre, ceux qui désirent pratiquer la religion nouvelle doivent s'expatrier, quand bien même on ne leur laisserait la disposition d'aucune partie de leurs biens? Attacherait-il si peu d'importance aux garanties à obtenir en faveur de ceux qui avaient pris part à la révolte (2). »

Le prince ne lui répond, dit toujours M. Gachard, qu'après avoir communiqué sa lettre aux états et « à d'autres gens de bien et de qualité, car il ne veut, en acquit du serment et obligation qu'il a à eux, user d'aulcune autorité, ny de son propre mouvement entamer chose quelconque à leur desceu, non plus qu'en aultre affaire concernant le bien du pays (3). » Les états et lui, — Marnix ne l'ignore pas, — n'ont jamais rien tant désiré et ne désirent encore que la prospérité et tranquillité publique, au moyen d'une bonne et sûre paix; c'est à regret qu'ils ont pris

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. III, pp. 75-80.
(2) M. Gachard, endroit cité, pp. XXIX-XXX.
(3) *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. III, p. 89.

les armes ; ils ne l'ont fait que pour ne pas tomber dans une servitude intolérable ; ils souhaiteraient plus que personne la fin des misères et des désolations dont le pays souffre. Mais si la paix devait leur apporter plus de malheurs, d'inconvénients et de désavantages, sous le rapport de la gloire de Dieu, aussi bien qu'au point de vue de la patrie, n'est-il pas préférable pour eux d'endurer toutes les incommodités de la guerre ? Comment pourraient-ils se fier aux promesses qu'on leur ferait, après ce qui s'est passé aux Pays-Bas, à la suite de l'accord conclu avec la duchesse de Parme ; après le massacre de la Saint-Barthélemy ; après ce qui arriva, sous le règne de Charles-Quint, au landgrave de Hesse et au marquis de Brandebourg ? La maxime adoptée par le concilé de Constance qu'il ne faut garder aucune foi aux hérétiques, ne leur enseigne-t-elle pas ce qu'ils ont à attendre de leurs ennemis. Marnix doit donc peu s'étonner s'ils ne voient « aulcun moyen de conclure et embrasser quelque paix et accord. »

M. Groen van Prinsterer, ajoute M. Gachard, a publié la réplique de Marnix (1). Le seigneur de Sainte-Aldegonde y répète ces arguments, — propres à amollir le courage du prince et à faire fléchir sa constance, — que la guerre entraîne « tous desbordemens, dissolutions, énormités et licences ; » qu'on voit, dans toutes les histoires anciennes et modernes, de semblables guerres civiles avoir une issue funeste ; tandis que, au commencement, on eût pu obtenir des conditions « aulcunement tolérables. » Il cite, à l'appui de sa thèse, des exemples tirés de la guerre du Péloponèse, de la vie de César, de l'invasion des Goths et des Vandales. Il s'attache, au surplus, à lever les scrupules du prince fondés sur le peu de confiance qu'on pouvait avoir dans les promesses du gouvernement espagnol. Selon lui, il fallait d'abord traiter des conditions d'un accommodement ; ensuite on conviendrait des assurances qui seraient données

(1) *Archives*, etc., t. IV, pp. 286-293.

en garantie de l'accord, et, si le prince ne les trouvait suffisantes, « un chascun seroit en son entier, comme du commenchement. » On verra plus loin — ainsi termine M. Gachard — que, en 1577, Marnix tenait un tout autre langage (1) !

(1) Voici comment M. Forneron apprécie Marnix et juge sa conduite en cette occurrence, *Histoire de Philippe II*, t. II. pp. 375-377. « Dans un fort enlevé d'assaut par les Espagnols vient d'être fait prisonnier l'un des plus fanatiques sectaires, Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde. — Sainte-Aldegonde, qui a assisté au massacre de tous ceux qui ont été arrêtés avec lui, sait qu'on le réserve pour des supplices raffinés. Austère, hargneux, loquace, ce disciple de Calvin s'était fait un devoir toute sa vie de susciter des martyrs, de pousser les exaltés au bûcher, à la gloire. Le voilà élu à son tour pour porter avec les anges les palmes éternelles : il est captif, il pense aux savantes tortures, à l'art consommé des bourreaux ingénieux, aux muscles qui se déchirent, aux os qui craquent, aux chairs qui crépitent dans la flamme. Le cœur manque, l'âme s'affaisse. L'orgueilleux sectaire écrit sous la voix de Requesens (lisez Noircarmes) une lettre au prince d'Orange pour lui prêcher que la servitude est plus douce que le combat : « J'espère que le peuple pourra jouir de la clémence naturelle du roi, ou sinon, au moins un rigoureux gouvernement sera plus supportable que ne l'est le fardeau de la guerre. Ce que je dis n'est pas par défiance que j'ay de la puissance de Dieu. » Non, ce n'est pas une apostasie, c'est cette infirmité de tous les violents qui passent d'un excès à l'excès contraire et se laissent précipiter d'autant plus bas qu'ils se sont guindés avec plus de dédain pour les modérés. — Le sceptique prince d'Orange dut sourire en apprenant cette défaillance du fort devant l'Éternel. Il avait eu soin d'assurer la sécurité de Sainte-Aldegonde, en déclarant que la vie du comte de Boussu, l'un de ses prisonniers, et celle de chacun des Espagnols prêts à capituler dans Middelbourg, lui répondraient de celle de Sainte-Aldegonde. Il répliqua froidement à son prophète en perdition que son offre de confier le pays à la clémence royale était contraire « à la gloire de Dieu, puis au salut et au bien de la patrie. » — Contraire à la gloire de Dieu, s'écria le pédant heureux d'étourdir sa conscience par des sophismes ; mais c'est la guerre, qui est contraire à la gloire de Dieu, en produisant « desbordements, dissolution, blasphèmes, et de fait la gloire de Dieu a été profanée lorsque la barbarie des Goths, Vandales a ravagé par toute la chrétienté comme un torrent impétueux... » ; quant à la patrie, on peut se borner à souhaiter qu'il « plaise à Sa Majesté user de grâce en nostre endroit. Si par supplication nous pouvions obtenir de la clémence du roy quelque parti aucunement tolérable, ores qu'il ne

Les choses restèrent en suspens : le comte de Boussu et Marnix échappèrent à la mort, mais leur captivité se prolongea assez longtemps. Dans l'intervalle, la lutte n'avait pas cessé. Tandis que les Espagnols prenaient leurs quartiers d'hiver en Hollande, le duc d'Albe avait ordonné à Beauvoir de faire une nouvelle tentative pour secourir l'île de Walcheren. Le 6 novembre, une flotte avait appareillé d'Anvers ; elle était forte de quatre-vingt-trois navires, dont vingt-cinq chargés de provisions. L'expédition ne fut pas heureuse. Les Espagnols, toujours harcelés et poursuivis par les corsaires zélandais, avaient été obligés de se réfugier à Berg-op-Zoom. Pendant qu'une partie des bâtiments ennemis les surveillait, l'autre alla assiéger Romerswael, dans l'île de Zuid-Beveland, où Beauvoir avait jeté six cents arquebusiers wallons avec l'ordre d'y construire un fort destiné à assurer le passage de Walcheren. Ce détachement, commandé par le seigneur de Manny, se voyant isolé et comme abandonné, perdit courage et se rendit, le 26 novembre, à l'amiral Boisot, qui lui laissa ses armes et ses étendards, et le fit conduire à Sint-Martinsdyck, dans l'île de Tholen. Ces succès n'empêchaient pas le prince d'Orange d'éprouver les plus grands embarras dans cette guerre implacable que lui livrait le duc d'Albe et où il ne pouvait se dissimuler l'inégalité de ses forces (1); mais cet irréconciliable adversaire était au

fust pas grandement à nostre avantage, je suis d'advis que le pays en pourroit estre conservé; et par adventure qu'avec le temps Dieu fléchiroit le cœur de nostre roy à quelque plus grande grâce, ou bien il nous présenteroit quelque occasion de lui faire quelque tres humble service. » Le prince d'Orange poussa l'indifférence jusqu'à garder le secret de cette chute : il se contenta de presser avec plus d'ardeur le siège de Middelbourg. »

(1) « A chaque moment, dit M. Juste, le bruit était répandu en Angleterre que le chef des insurgés des Pays-Bas allait s'accorder avec l'Espagne. Ces rumeurs attiédissaient le zèle des protestants anglais... Mais le Taciturne, luthérien dans son enfance, catholique à la cour de Charles-Quint et de son successeur, venait, par une abjuration solennelle, de montrer son ferme dessein de ne jamais délaisser les pro-

moment de quitter les Pays-Bas pour faire place à un successeur plus modéré et moins sourd aux conseils de l'expérience, aux plaintes des populations épuisées et aux réclamations des hommes les plus sages et les plus fidèles au roi.

vinces qui l'avaient appelé à leur tête. Vers la fin du mois d'octobre de cette année, il avait fait, pour la première fois, profession publique du calvinisme. » M. Juste cite : Bartholdus Wilhelmi, ministre du Saint-Évangile à Dordrecht, écrivant à l'église de Londres, 23 octobre 1573. (*Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. IV, p. 226) — Peut-on avouer plus ouvertement que la religion n'était pour le prince d'Orange qu'un instrument de sa politique? — « Apparemment, dit M. Groen, il avait différé cette profession publique, afin de ménager les princes luthériens et surtout aussi l'empereur. » M. Groen, visiblement embarrassé dans sa bonne foi naïve, n'a trouvé, pour excuser Guillaume, que cette étrange explication : « Il se range parmi les Calvinistes. Étoit-ce parce que leur opinion sur quelques articles de foi lui sembloit plus biblique que celle des Luthériens? C'est difficile à dire, et peu important à savoir. Sans doute les préventions du prince contre les Calvinistes avoient graduellement disparu. Du reste, quoiqu'il n'aura (*sic*) pas ignoré les différences entre les Protestants, qui malheureusement influoient beaucoup sur la politique, il nous semble peu probable qu'il les ait profondément étudiées. Il attachoit un grand prix, non à ce qui sépare, mais à ce qui unit les véritables chrétiens. Il savoit que tous ont péché et qu'ils sont entièrement privés de la gloire de Dieu, étant justifiés gratuitement par la grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ. Il se confioit uniquement en Jésus crucifié, de tout temps un scandale pour les juifs et une folie pour les Grecs, mais de tout temps aussi Christ, la puissance de Dieu et la sagesse de Dieu. » — Nous respectons la foi robuste de M. Groen, mais nous croyons que la plupart des admirateurs du prince d'Orange s'étonneront fort de le voir dépeint comme un si fervent dévot, et auront peine à reconnaître leur héros dans ce portrait.

CHAPITRE XV.

DÉPART DU DUC D'ALBE. — SON SUCCESSEUR REQUESENS, GOUVERNEUR DE MILAN, PREND POSSESSION DU GOUVERNEMENT.— PARDON GÉNÉRAL OCTROYÉ PAR LE ROI. — INEFFICACITÉ DE CETTE MESURE TARDIVE. — CONTINUATION DE LA GUERRE.— CAPITULATION DE MIDDELBOURG. — BATAILLE DE MOOK, DANS LAQUELLE SUCCOMBENT LOUIS ET HENRI DE NASSAU.

Le duc de Medina-Celi, nous l'avons vu, après avoir suivi le duc d'Albe jusqu'à Nimègue, l'avait quitté avec éclat et s'était retiré à Bois-le-Duc. Medina affichait des sentiments contraires à la politique du gouverneur général, et parlait mal de son administration. Au lieu de s'entourer d'Espagnols comme le duc d'Albe, il entretenait des relations intimes avec leurs antagonistes, notamment avec le duc d'Arschot et Frédéric de Champagney qui, en 1571, avait succédé à son frère, Thomas de Chantonay, dans le gouvernement d'Anvers. Medina prolongea encore son séjour aux Pays-Bas pendant quelques mois. De Bois-le-Duc il se rendit à Maestricht et se mit en rapport avec les principaux Liégeois. Il chercha à leur persuader par de douces paroles d'accepter la protection du roi catholique. Mais ceux-ci repoussèrent ses avances : ils ne voulaient pour rien au monde, écrivait l'ambassadeur de Charles IX, tomber sous la main de l'Espagnol (1). Au commencement du mois de sep-

(1) Lettre de Mondoucet à Charles IX, d'Utrecht, 26 juillet 1573.

tembre 1573, Medina quitta Maestricht et se rendit à Anvers, dans l'intention de rejoindre le duc d'Albe, qui, disait-on, voulait se mettre à la tête de l'armée (1). Mais le gouverneur continuant de se faire remplacer par don Fadrique, son fils, le duc de Medina se décida enfin à quitter les Pays-Bas pour retourner en Espagne. Les états de la Flandre wallonne ayant fourni dix mille florins pour son voyage, il partit le 6 octobre (2), emportant avec lui un mémoire dans lequel Champagney avait tracé un tableau sévère, mais véridique, de l'administration du duc d'Albe (3).

Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, le plus jeune frère du cardinal de Granvelle, n'était, dit M. Juste, partisan ni du prince d'Orange ni de la religion nouvelle. C'était un catholique fervent. Dans une lettre adressée au roi, le 12 juin 1573,

(1) Lettre du duc de Medina-Celi au roi, d'Anvers, le 5 septembre 1573, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 411.

(2) Lettre du secrétaire Albornoz au secrétaire Çayas, écrite d'Amsterdam, le 23 octobre 1573, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 426-427. — M. Gachard analyse ainsi cette lettre : « Çayas dépeint à sa manière les peines et les dégoûts qu'a eu à supporter le duc d'Albe, depuis qu'on lui nomma un successeur dans la personne du duc de Medina-Celi. — On dit publiquement que ce dernier doit revenir : duc lui-même le déclara confidentiellement à quelques personnes avant de partir, et il a laissé sa maison à Bruxelles. — Déjà l'on commence à murmurer de ce que le roi tient si peu de compte des Pays-Bas, qu'il y envoie un simple gentilhomme qui n'a que la cape et l'épée (un cavallero particular de una espada y una capa), tel que le grand commandeur, et cela dans le but de décréditer celui-ci. — La première chose que fit le duc de Medina fut de donner à entendre qu'il ne suivrait pas les errements du duc d'Albe, parlant mal de son administration, afin de gagner la bienveillance du pays. — Il eut à Anvers une conférence avec le duc d'Arschot, Champagney et Beauvoir; il en eut une autre à Héverlé. — Albornoz soutient que ce n'est pas le dixième denier qui a été la cause des derniers troubles ; il traite d'ignorants ceux qui le prétendent... »

(3) *Discours sur l'estat des Pays-Bas et son redressement*, donné au duc de Medina-Celi, lorsqu'il partit desdits pays vers Espagne, par le seigneur de Champagney. (Bibliothèque de Bourgogne, n° 17382.) Note de M. Juste.

il s'était plaint qu'il n'y eût à Anvers que cinq églises paroissiales pour une population de plus de douze mille chefs de maison ; il signalait aussi le manque de prédicateurs. Mais en même temps, il attribuait à l'insolence des soldats la dépopulation de la grande métropole commerciale, dépopulation qui chaque jour allait croissant. Il demandait d'ailleurs, pour montrer son désintéressement, que le roi lui donnât un successeur dans le gouvernement d'Anvers (1).

Le mémoire remis par Champagney au duc d'Albe était d'une hardiesse remarquable. L'auteur s'élevait avec la plus grande énergie contre le conseil des Troubles, dans lequel avaient été introduits des étrangers qui ne connaissaient pas les lois du pays. Il disait que ce conseil avait fait perdre au roi plus de vassaux que n'en avaient moissonné toutes les guerres précédentes contre la France. Il dénonçait les extorsions de ces « gens de sang, » qui avaient amené la ruine et la désolation dans une infinité de bonnes familles. Il se lamentait sur l'innombrable multitude de veuves, d'orphelins, de pupilles ou de filles à marier qui, ayant hypothèque sur les biens confisqués, n'avaient pu obtenir justice. Il se plaignait aussi que les meilleurs sujets du roi, ceux qui ne recherchaient que la conservation de l'état, fussent signalés comme des traîtres et des hérétiques. En résumé, il demandait l'abolition du conseil des Troubles, l'exclusion des étrangers de tous les emplois se rattachant au gouvernement du pays, le rétablissement de tous les anciens privilèges et usages, en un mot, la fin de la tyrannie espagnole (2).

Or tous les efforts du duc d'Albe tendaient à perpétuer cette tyrannie. Il prétendait rendre Philippe II roi absolu des Pays-Bas, en éloignant les nationaux du conseil d'état et du conseil privé, et en y faisant dominer les étrangers, espagnols ou italiens. Tout au plus il y tolérait la présence de quelques membres

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 371.
(2) M. Juste, ouvrage cité, t. I, pp. 271-272.

indigènes, « d'un caractère facile et sans capacité. » Charles de Tisnacq, chef-président du conseil privé, étant venu à mourir le 17 avril 1573 (1), le duc d'Albe avait proposé au roi de le remplacer par Jacques Martens, président du conseil de Flandre. « On le presse, écrivait-il, de pourvoir aux vacances dans le conseil privé, et l'on a raison, car ce conseil n'a plus que trois membres, dont un est occupé en Frise. Mais en cette affaire il y a beaucoup à considérer. Du conseil privé et du conseil d'état naissent tout le bien et tout le mal qui se font aux Pays-Bas; or l'un est animé d'un aussi mauvais esprit que l'autre. Ils ne se proposent probablement pour objet que de tenir le roi en tutelle, afin qu'il ne puisse rien faire sans la volonté des indigènes, comme le prétendaient le comte d'Egmont, le prince d'Orange et consorts. — Si le roi veut être seigneur des Pays-Bas, il faut que cela soit changé, et l'on n'y parviendra qu'en introduisant des Espagnols dans les deux conseils, ou des Espagnols et des Italiens avec eux. — Le duc n'a pas proposé au roi de pourvoir successivement aux vacances dans le conseil privé, afin que les choses en viennent au point qu'il puisse nommer d'un coup à toutes les places de ce corps. En faisant ces nominations successivement, ceux qui restent gâtent ceux qui entrent, comme il arrive, lorsqu'on jette une cruche de bon vin dans un tonneau de vinaigre, que le vin devient vinaigre lui-même (2); il a voulu, en un mot, que cette secte ancienne (il ne saurait l'appeler autrement) (3) cesse d'exister, soit que les dogmatiseurs qui la composent viennent à mourir, soit qu'on

(1) Tisnacq avait épousé Catherine Boisot; il en eut un fils, Charles de Tisnacq, chevalier de l'ordre de Calatrava, lieutenant de la cour féodale de Brabant, et une fille, nommée aussi Catherine, qui fut la femme de Jean de Sainte-Aldegonde, chevalier, seigneur de Selles.

(2) Yendo los poniendo poco á poco. los que están gastan á los que entran, que es como hechar un jarro de buen vino en cuba de vinagre, que lo convierte luego en vinagre.

(3) Esta secta antigua, que no la quiero llamar de otra manera.

les place ailleurs. — Le chef de tous, continue le duc, est Viglius : c'est lui qui leur fait la leçon, qui leur montre le chemin qu'ils doivent suivre; et comme il a son neveu (1) près de Votre Majesté, celui-ci lui donne ici sur eux une très grande autorité. — Viglius venant à manquer, son neveu n'étant pas envoyé ici, et d'Assonleville étant, d'une ou d'autre manière, écarté du conseil, les deux autres conseillers qui resteront ne sont pas gens à faire obstacle en rien. Votre Majesté pourra donc d'un coup organiser ce conseil, en y introduisant, comme je l'ai dit, des Espagnols et des Italiens, et en y nommant des gens de ce pays qui soient d'un caractère facile et sans capacité. De cette façon les Espagnols et les Italiens gouverneront le tout (2). — Quant à la présidence, le duc propose le président de Flandre (3), dont il a eu à se louer dans le conseil des Troubles ; qui a d'ailleurs à ses yeux le mérite d'être très avancé en âge. Sous lui, le ro pourra faire entrer dans le conseil les personnes convenables, et comme il n'a pas à vivre longtemps, une de ces personnes pourra prochainement le remplacer (4). »

Le duc d'Albe avait donc fini par se défier de tous les nationaux employés dans les hautes fonctions du gouvernement. Le secrétaire Berty, qui avait accompagné le duc en Hollande, tremblait que sa correspondance avec Viglius ne tombât entre les mains des Espagnols. Nous venons de voir le président

(1) Hopperus.

(2) Y de un golpe podra V. M. ordenar este consejo y poner, como digo, Españoles y Italianos, y de ará tales personas que no tengan mas que bondad sola, sin buscarles habilidad para los negocios. Con esto los Españoles y Italianos que V. M. qui siere meter, seran lós que gobernáran el consejo.

(3) Jacques Martins ou Martens, nommé par Charles-Quint, le 26 février 1545 (1546, n. s.), conseiller au conseil de Flandre, avait été fait président de ce conseil par Philippe II en 1558. Il mourut dans l'exercice de ces fonctions le 6 mars 1574. (Comptes de la recette générale d'Oost-Flandre, aux Archives du royaume.) Note de M. Gachard.

(4) Lettre du duc d'Albe au roi, de Nimègue, le 14 mai 1573, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 359-361.

lui-même et son neveu Hopperus signalés au roi par le gouverneur général comme des fauteurs de désordre. Au reste, on le rendait largement au gouverneur dans nos provinces, où les Espagnols étaient détestés. Une lettre de l'un d'entre eux contient des détails curieux à ce sujet. Voici ce qu'écrivait le secrétaire Albornoz à son collègue Çayas, au printemps de cette année : « Les affaires des Pays-Bas sont dans une si triste situation qu'elles ne pourraient être pires, parce que les dispositions de tous les principaux sont on ne peut plus mauvaises.— Albornoz tient pour certain que, tant qu'il y aura des Espagnols dans ces provinces, elles se révolteront, et si les Espagnols en partent, le pays et la religion se perdront. Il faut voir, entre ces deux extrêmes, quel remède peut être appliqué au mal. — Le duc d'Arschot, dans une maison à Anvers, a dit publiquement des choses si scandaleuses que le prince d'Orange lui-même ne les aurait pas dites. Il n'a pas le moindre jugement ; mais il est animé d'un très mauvais vouloir, et le peu qu'il connait lui suffit pour se faire écouter de ce peuple, qui est si ignorant, comme Çayas le sait (1).... Albornoz répète que tout le mal est provenu des intrigues des conseillers : quand les magistrats et hommes de loi, dit-il, venaient leur demander ce qu'ils devaient faire, ils haussaient les épaules, en disant qu'ils n'en savaient rien, et qu'on fît de son mieux. Ce langage, ils le tenaient en public ; en secret, ils en disaient probablement pis. — La satisfaction qu'ils éprouvent de la révolte montre bien la perversité de leur conscience. — Croyez, continue Albornoz, qu'ils abhorrent notre nation encore plus que le diable. Le duc est haï des hérétiques ; ils écument en entendant son nom (2).».

(1) El duque de Arscot publicamente, en una casa de Anvers, dixó cosas tan escandalosas, que no podria decirlas el principe de Oranges. El no tiene ningun genere de seso, pero muy mala voluntad, y con él que tiene, hasta para llevar trassi este pueblo, que es tan ignorante, como Vm. sabe.

(2) Vm. crea que ellos aborrescen nuestra nacion harto mas que al demonio. El duque es odiado de los hereges ; escupen en oir su nombre.

Il faut quelqu'un de très grande autorité et tenant de très près au roi pour gouverner un pays tel que celui-ci, car du moment qu'ils s'aperçoivent qu'il n'en est pas ainsi, tout flegmatiques qu'ils sont, ils lui auront bientôt donné des coups de pied (3). »

C'étaient bien là les sentiments du duc d'Albe lui-même, qui aurait voulu voir toutes les forces de l'Espagne employées à réduire les provinces rebelles. Il n'approuvait pas le roi qui en avait distrait une grande partie pour combattre les Turcs. « Ce sont moins les Turcs, disait-il, qui menacent la chrétienté que les hérétiques qui sont dans ses entrailles (4). » Avec un homme ainsi disposé, toutes les discussions s'envenimaient et se prolongeaient sans résultat. En remplacement du dixième et du vingtième denier il réclamait un subside annuel de deux millions, et il exigeait que ce subside fût consenti à perpétuité. Les états résistaient avec force à cette prétention; ils refusaient formellement de renoncer à leur privilège de voter librement et périodiquement les *aides* nécessaires au gouvernement et à la défense du pays. Dans le Brabant, les deux premiers ordres voulaient même subordonner à de rudes conditions l'octroi d'une avance sur les *aides* courantes et à venir. Ils demandaient la réunion des états généraux dans le terme de six semaines; le retrait irrévocable du dixième et du vingtième denier; l'observation religieuse des anciens droits et franchises du pays; l'exemption pour le Brabant de la juridiction du conseil des Troubles. Les états d'Artois furent également très fermes, et le duc d'Albe s'attendait à recevoir des réponses analogues des autres provinces. « Dans ces circonstances, manda-t-il au roi, et ne voulant

(1) Esto hase de governar por persona de grandissima autoridad y que sea muy conjuncto á S. M., y que le dé muy larga mano, porque si huelen otra cosa, dalle han de zapatazos, aunque flemáticos. — Lettre d'Albornoz à Çayas, de Nimègue, le 8 mars 1573, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 316-318.

(2) Le duc d'Albe au secrétaire Çayas, de Nimègue, 8 mars 1573. Ibid . p. 316.

pas entendre des insolences auxquelles il ne pouvait remédier, il avait résolu de ne rien traiter avec les états (1). » Cette opposition persistante des mandataires des provinces belges accrut les embarras du gouverneur général, entrava ses desseins ultérieurs, toujours dictés par cette logique inflexible devenue une sorte d'idée fixe, dérangea aussi les plans de Philippe II, déjà prévenu contre le duc d'Albe, peu partisan dès lors de cette rigueur inflexible, et ne laissa pas de contribuer à faire prendre une autre direction à sa politique.

Au mois de juillet 1573, le duc avait supplié le roi de lui envoyer une grosse somme de deniers; il déclarait ne pouvoir sans cette assistance répondre du résultat de la lutte engagée. Il ne lui restait pas, disait-il, un seul réal, et ses dettes étaient grandes. Philippe II répondit que lui-même était à bout de moyens pour trouver de l'argent. Toutefois, au mois d'août, il lui envoya quatre cent mille écus en lettres de change. « On avait eu tant de peine, disait-il, pour se procurer cette somme, et on n'y était parvenu qu'à de si gros intérêts, qu'il était très nécessaire de terminer ces affaires des Pays-Bas (2). La détresse du duc n'en fut guère soulagée. Le 22 septembre, il écrivait d'Amsterdam que les marchands refusaient de lui prêter de l'argent et que les états non plus ne voulaient plus rien lui accorder (3). Aussi se résolut-il à une sorte de banqueroute, en quittant furtivement la Hollande pour se soustraire aux réclamations de ses créanciers et aux exigences de ses soldats (4).

Durant tout cet intervalle, le conseil des Troubles avait poursuivi sa tâche dans les provinces encore soumises. Depuis le mois de septembre 1572, les exécutions étaient devenues particulièrement nombreuses. Des anabaptistes périrent par le feu

(1) Le duc d'Albe au roi, 16 avril 1573. Ibid., p. 342.
(2) Ibid., pp. 332, 372 et suiv.
(3) Ibid., p. 342.
(4) M. Juste, pp. 277-278.

à Amsterdam, à Bréda, à Gand et à Menin (1). Le 19 décembre 1572, trois hommes, accusés d'avoir favorisé l'entreprise du capitaine Blommaert contre la place d'Audenarde, furent condamnés par « la loi » de cette ville, l'un au bûcher, l'autre à la décapitation, le troisième au gibet. Le 7 mars 1573, deux autres habitants furent encore brûlés vifs et un troisième pendu pour le même motif (2).

La capitulation de la ville de Mons, signée le 19 septembre 1572, avait été respectée à l'égard des gentilshommes et des soldats français. Parmi eux se trouvait La Noue. Ne voyant point de sûreté pour lui à retourner en France, ce célèbre capitaine demeura quelque temps dans le camp du duc d'Albe, qui le traita honorablement, et lui permit ensuite de se retirer auprès du duc de Longueville, gouverneur de la Picardie. Au mois de décembre de la même année, on voit La Noue figurer à la tête des huguenots dans la Rochelle.

Le duc d'Albe et ses délégués ne montrèrent pas la même indulgence envers les Montois. Le 24 septembre, Noircarmes, après s'être concerté avec le duc, nomma une commission extraordinaire, chargée de procéder au jugement des habitants délinquants. Cette commission était composée de six membres, savoir : Antoine Lebrun et Philippe de la Samme, conseillers ordinaires du roi à Mons ; François Gaultier, licencié ès lois ; Quintin du Pret, greffier de la cour féodale à Mons ; Carlier, greffier de l'office d'audience, et Jean Longhehaye, greffier des enquêtes criminelles au pays et comté de Hainaut. Elle devait procéder contre tous ceux qui avaient fait profession ou démonstration d'adhérer à la religion nouvelle ; qui avaient assisté aux prêches, prières et autres exercices du calvinisme ; qui

(1) Ibid., pp. 278-279. M. Juste cite Brandt, *Historie der Reformatie*, t. I, p. 536, et *Memorieboek der stad Ghent*, 3e deel, pp. 5-8.

(2) *Lettres sur Audenarde* (d'après des documents tirés des archives de cette ville), par E. Fr. Van Cauwenberghe, pp. 304 et suiv. Citation de M. Juste.

avaient proféré des propos erronés, hérétiques et scandaleux ; qui avaient favorisé les factions des traîtres rebelles et ennemis de Dieu et du roi. La commission avait charge aussi de châtier tous ceux qui avaient eu connaissance de la surprise de Mons, qui l'avaient conseillée ou facilitée, fût-ce par leur silence. Les commissaires devaient sévir également contre tous ceux qui avaient porté les armes pour l'assistance des rebelles, ou qui avaient engagé d'autres à les porter, que ceux-ci l'eussent fait ou non ; contre ceux qui avaient prêté serment à Louis de Nassau, ou qui, volontairement et sans contrainte, avaient donné ou fait donner argent pour soudoyer les soldats du comte. Étaient encore justiciables de la commission extraordinaire tous ceux qui s'étaient entremis d'audition de comptes, expéditions de requêtes et autres affaires dudit comte de Nassau et lui avaient donné conseil ; tous ceux qui avaient traité et communiqué avec les envahisseurs de la ville, ou qui leur avaient fourni des vivres et autre assistance ; tous ceux aussi qui, pour expulser Louis de Nassau et ses gens, n'avaient fait leur devoir, notamment les officiers du roi et du magistrat. La commission avait droit de vie et de mort sur quiconque, de quelque façon que ce fût, aurait offensé « Sa Majesté divine et humaine. » A cet effet elle était tenue de faire appréhender et constituer prisonniers tous ces délinquants, hommes et femmes, d'instruire leur procès, de fulminer la sentence et de veiller à son exécution. Elle devait également faire ajourner les fugitifs, et prononcer contre ceux qui ne se présenteraient point l'exil perpétuel, avec confiscation de tous leurs biens meubles et immeubles (1).

Après avoir organisé la commission extraordinaire, Noircarmes était allé rejoindre les troupes espagnoles devant Malines, laissant à Mons, pour le suppléer, Maximilien de Longueval, chevalier de l'ordre de Calatrava, seigneur de Vaulx,

(1) M. Juste, pp. 279-281.

gouverneur et capitaine de la ville d'Arras. Mais le grand bailli du Hainaut, quoique absent, avait conservé la haute surveillance et la direction des travaux de la commission. Le 19 octobre, il écrivait du camp de Maestricht aux commissaires de n'épargner aucun labeur pour connaître exactement la conduite tenue par les magistrats et le prévôt de Mons pendant l'occupation de la ville, et recommandait de procéder avec une rigueur inexorable dans la procédure contre les rebelles; il leur recommandait aussi de lui envoyer le double des avis qu'ils avaient déjà rédigés sur les procès instruits et prêts à être jugés (1).

La commission ne perdit pas le temps et déploya une très grande rigueur. Les exécutions commencées le 15 décembre 1572 continuèrent presque sans interruption jusqu'au mois d'août 1573. En neuf mois, du 15 décembre 1572 au 27 août 1573, les commissaires prononcèrent, d'après le registre officiel, soixante-douze condamnations, dont soixante-neuf à mort par le glaive, le feu ou la corde. Le fustigation fut infligée une fois, et l'exposition publique deux fois. On comptait, parmi les suppliciés, vingt-neuf des principaux manufacturiers de drap et fabricants de serge. Les quarante autres étaient des nobles, des orfèvres, des artisans notables ou de pauvres ouvriers. Leurs veuves et leurs enfants, dépouillés de leur héritage, furent en outre bannis des Pays-Bas (2). Par un placard du 15 janvier 1573 avaient été proscrits tous les volontaires, bien qu'ils eussent été formellement compris dans la capitulation, dit M. Juste; leurs femmes et leurs enfants furent bannis aussi, leurs biens de toute nature

(1) Toutes ces indications sont extraites de documents authentiques, judiciaires et autres, conservés aux archives de Mons.

(2) « Tous ces détails, d'une authenticité irrécusable, dit M. Juste, sont empruntés à la collection des sentences criminelles, à l'ouvrage de Paridaens et à l'intéressant travail de M. Altmeyer *(Une succursale du tribunal de sang)*, composés aussi l'un et l'autre d'après des documents qui reposent aux archives de Mons, enfin à une *Notice sur l'ancienne industrie du Hainaut*, par M. Lacroix, qui a, comme archiviste, sous sa garde les précieux papiers dont nous avons fait usage. »

confisqués. Et le nombre des proscrits fugitifs devait être considérable, ajoute le même historien : une seule liste comprend trois cent quatre-vingts individus, parmi lesquels cent vingt-huit fabricants et orfèvres (1). Lorsque Requesens prit le gouvernement des Pays-Bas, il y avait encore dans les prisons de Mons soixante-quinze prisonniers, la plupart artisans. Le nouveau gouverneur général donna des instructions pour qu'ils fussent relâchés. Mais il ne put rétablir la prospérité perdue, l'ancienne splendeur commerciale de la capitale du Hainaut. Triste et déchue, Mons devint une place de guerre, que les Français, les patriotes et les partisans de l'Espagne allaient se disputer pendant un grand nombre d'années (2).

Complétons ces détails en disant ce qu'il advint de Genlis et de ses compagnons d'armes restés prisonniers des Espagnols. Le 18 septembre 1572, le roi avait informé le duc d'Albe que l'ambassadeur de France, après lui avoir donné connaissance de la mort de Coligny et de ses principaux adhérents, avait proposé, et avec grande instance, de faire justice sans délai de Genlis et de ses compagnons prisonniers. Le duc répondit le 13 octobre qu'il « n'était pas du tout d'avis de couper la tête à Genlis et aux autres Français prisonniers, comme le demandait le roi de France. Il était à la vérité, disait-il, résolu de le faire avant la mort de l'amiral; mais, depuis, les choses ont bien changé de face. Maintenant c'est du roi de France qu'il faut se méfier, et il est bon que celui-ci sache que le roi d'Espagne tient en son pouvoir des hommes capables de susciter de grands troubles dans ses états (3). » Philippe lui répondit, le 27 novembre, « qu'il se conformait à son avis touchant Genlis et les autres

(1) *Mons sous les rapports historique et statistique*, etc., par Paridaens, pp 80 et 279. Citation de M. Juste.
(2) M. Juste, p. 293.
(3) Lettre écrite de Tongres, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 287.

prisonniers français (1). » Plusieurs mois se passèrent, et Genlis resta renfermé au château d'Anvers. Mais le 15 octobre 1573, le roi écrivait au duc que « ce qu'il y avait de mieux à faire et ce qui était le plus sûr relativement à Genlis et aux autres prisonniers, était de les faire mettre à mort secrètement (2). » Il laissait toutefois le duc maître de prendre à cet égard le parti qu'il jugerait le plus convenable. Le 17 novembre, le duc répondit de Bruxelles « qu'il avait fait exécuter secrètement Genlis, après avoir fait publier que celui-ci était malade. » Il ajoutait que Genlis n'avait pas voulu se confesser, bien que catholique en apparence, et, quant aux autres prisonniers, il annonçait qu'il communiquerait les ordres du roi à son successeur, le grand commandeur (3).

Si l'on veut se faire une idée du spectacle lamentable qu'offraient alors nos provinces, qu'on lise cette analyse d'une lettre adressée au roi lui-même, le 29 avril 1573, par le secrétaire Esteban Prats, alors à Bruxelles : « Prats attribue le misérable état des Pays-Bas et le désespoir général de la nation, surtout aux excès commis avec impunité par les gens de guerre, depuis leur arrivée dans ces provinces, au mois d'août 1567. On a vu, dit-il, les mestres de camp, capitaines, officiers et soldats tuer, maltraiter, déshonorer des femmes mariées et des jeunes filles, ruiner les pauvres laboureurs et fermiers, commettre mille autres extorsions et violences. — Par suite de ces désordres, de l'interruption du commerce et de l'émigration d'un nombre considérable de familles, une infinité de maisons et de propriétés sont inoccupées, aussi bien dans les villes qu'à la campagne ; on ne trouve à les vendre, ni à les louer, qu'à vil prix. — En outre on a exercé envers la nation des rigueurs telles qu'on n'en trouve d'exemple dans les chroniques anciennes ni mo-

(1) Ibid., p. 296.
(2) Ibid , pp. 415-416.
(3) Ibid , p. 431.

dernes, en condamnant à mort et au bannissement une multitude innombrable de personnes. — Il faut ajouter que les créanciers des condamnés ne peuvent obtenir justice sur leurs prétentions : ce qui excite des plaintes universelles. Et tout cela, dit Prats en terminant, nul ne le peut savoir mieux que moi, qui, depuis le commencement, ai été employé à l'expédition des affaires criminelles (1). »

Il n'est donc pas étonnant que toutes les classes de la nation, le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, les catholiques aussi bien que les protestants fussent exaspérés contre un pareil régime et désirassent ardemment d'être délivrés du duc d'Albe. Le clergé en particulier détestait le gouverneur général. En 1577, Antoine Havet, évêque de Namur, disait à don Juan d'Autriche que le duc, pendant les sept ou huit années de son commandement dans les Pays-Bas avait fait plus de mal à la religion catholique que Luther et Calvin, avec tous leurs suppôts, pendant vingt ans. Voici ce qu'écrivaient au roi, le 13 mai 1573, François Richardot, évêque d'Arras, Martin Rithove, évêque d'Ypres, et Jean, abbé d'Anchin : « Les malheurs des Pays-Bas, le préjudice que souffre la religion, la perte de tant d'âmes, et de plus les dangers qui sont à craindre, forcent ces prélats, autant que le devoir de leur ministère et la foi qu'ils doivent à Dieu et au roi, d'écrire à Sa Majesté. Ils y sont encouragés d'ailleurs par ce que leur ont rapporté leurs collègues revenus d'Espagne du désir du roi de recevoir quelquefois des lettres sur les affaires des Pays-Bas. — Persuadés que l'amour que le roi porte à ses sujets le déterminera à pourvoir aux maux de ces provinces aussitôt que ces maux lui seront connus, avec leurs causes et les moyens d'y remédier, ils le supplient de charger des hommes de bien et de haut rang, ainsi que quelques-uns de ses ministres, de l'en informer librement et sans aucune dissimulation. — Ils le supplient, en second lieu, pour l'amour de Jésus-Christ, et

(1) Ibid., pp. 351-352.

puisque la guerre a été entreprise pour un motif aussi juste que celui de réduire les hérétiques, d'ordonner qu'elle se fasse sinon saintement, au moins chrétiennement, et qu'on tienne dans l'obéissance les soldats, tant ceux du pays que de l'étranger, afin qu'ils n'offensent, par leurs péchés, ni la chrétienté ni leurs consciences : car, vivant de pillage et dans une licence effrénée, entraînés aux adultères et à de grossières impudicités, ils provoquent la colère de Dieu, et un grand nombre d'entre eux meurent dans les combats sans pénitence et encourent la damnation éternelle. En outre les laboureurs sont exaspérés de leurs insolences, et l'oppression les pousse au désespoir. — En troisième lieu, les prélats d'Arras, d'Ypres et d'Anchin supplient le roi de faire sentir les effets de sa clémence accoutumée à ceux de ses sujets des Pays-Bas qui sont catholiques, qui lui ont toujours été fidèles (et le nombre en est infini), de telle sorte que, pour les délits des hérétiques et de quelques autres hommes pervers, mêlés aux catholiques dans un même endroit, ceux-ci ne soient pas dépouillés de leurs biens ou privés de la vie, et ne voient pas leurs femmes et leurs enfants maltraités, comme on dit que cela est arrivé à Malines, à Naarden et ailleurs. Les excès et la licence intolérable des soldats ont souvent porté à la révolte les populations catholiques. — Ils terminent en priant le roi de recevoir leurs avertissements avec bénignité (1). »

Le 20 du même mois, les docteurs de la faculté de théologie de l'université de Louvain se réunirent en secret et prirent la résolution de s'adresser au roi pour l'informer de ce qui se passait dans les Pays-Bas et pour le supplier, s'il ne pouvait venir lui-même dans ces provinces, ce qui était bien désirable. d'ôter le gouvernement au duc d'Albe. Ils dépeignirent dans leur requête la lamentable administration qui mettait les populations au désespoir, contraignait un grand nombre d'habitants à chercher un refuge parmi les rebelles et ruinait, avec la

(1) Cette lettre est en latin. Ibid., pp. 357-358.

religion catholique, le pouvoir du souverain. Ces graves et savants personnages demandaient un remède prompt et efficace, et ne craignaient point de dire à Philippe II « que s'il négligeait de remédier promptement à l'état désastreux dans lequel le pays était plongé, il devait redouter, lui et toute sa dynastie, la colère de Dieu qui transfère les royaumes d'une famille à une autre à cause des injustices, des violences et des outrages qu'on laisse commettre, et qui même venge souvent ici bas, sur la terre, par des châtiments terribles, les tourments infligés injustement à un peuple fidèle, l'oppression des innocents, la spoliation des pauvres, la profanation des choses sacrées (1). » Cette réclama-

(1) Nous reproduisons le texte de cette réclamation, inséré par Mgr de Ram dans l'introduction aux XXIV *livres Historiæ Lovaniensium*, publication de la commission royale d'histoire. « Après le départ du duc d'Albe, dit Mgr de Ram, la faculté délia ses membres du serment qu'ils avaient fait de garder le secret sur l'acte posé par eux, et pour en conserver la mémoire, il fut ordonné en 1574, sous le décanat du docteur Michel du Bay, qu'il serait consigné dans le registre des lettres de la faculté. Ce document, qu'on croyait perdu, a été retrouvé par Mgr de Ram lui-même dans le *Liber literarum Facultatis sacræ theologiæ in universitate lovaniensi*, vol. ms. in-fol. En voici la teneur :

« Serenissime et catholice rex,

« Pro ea, quam patriæ et imprimis Deo ac Sedi apostolicæ necnon Catholicæ Majestati vestræ debemus, caritate, fide atque observantia, non possumus nos continere diutius, quin eidem Vestræ Majestati suggeramus multa passim per hoc Belgium tuum jam annis aliquot gesta esse, ac etiamnum geri non satis convenienter; usque adeo ut non tantum temporali prosperitati harum florentissimarum olim regionum plurimum incommodarint, verum etiam ipsi catholicæ fidei ac avitæ religioni magnam cladem attulerint, metuimusque vehementer ne, si diutius eadem ita fieri sinantur, adferant quotidie majorem, atque etiam adversus potentissimam tuam regiam Majestatem ejusque posteritatem provocent iram omnipotentis Dei, qui, ut Scriptura Sacra testatur, transfert regnum a gente in gentem propter injustitias, et contumelias et diversos dolos, quique non solet etiam temporaliter inultas relinquere bonorum subditorum vexationes, innocentium oppressiones, pauperum concussiones, piarum fundationum invasiones, personarum ecclesiasticarum absque querela Deo famulantium spoliationes, aliaque his similia. Quæ tanto majori cum detrimento catholicæ religionis hic nobis fieri videntur, quanto plures intelligimus quotidie

tion éminemment patriotique, selon l'expression de M. Juste, fut signée par tous les docteurs ; le doyen de la faculté, Jean Molanus (1), et un des plus jeunes docteurs, le dominicain por-

per ea conjici in impatientiam ac desperationem, et ab obedientia Majestatis vestræ alienari atque repelli quodammodo. ut transfugiant ad partes rebellium hæreticorum. quorum nunc, proh dolor! vires hic adeo invalescunt. ut multis oppidis atque portubus occupatis. etiam potentes exercitus terra marique ducant, omniaque infestent. diripiant, perdant; plerisque etiam in locis, quæ redegerunt in suam potestatem, avitam religionem et juge sacrificium penitus extinguant. sacerdotibus omnibus religiosisque utriusque sexus personis partim trucidatis, partim reclusis in carceres, partim effugatis atque propulsis. templis insuper ac monasteriis (quod nunquam antea sic factum est) funditus eversis. — Quæ nullo pacto diutius silentio nostro dissimulanda. sed aperte potius Majestati tuæ catholicæ insinuanda duximus, ut eis per tuam potentiam. Rex invictissime. cito efficax remedium adhibeatur. Quod (salvo judicio meliori) ægre fiat, nisi aut serenissima tua catholica Majestas, pro suo paterno erga afflictum nunc Belgium affectu, ipsa huc veniat; aut (si id omnino non licet) talem gubernatorem præficiat, de quo omnes confidere possint quod gratiam et condonationem, quam a Vestræ Majestatis clementia expectant, resipiscentibus et misericordiam implorantibus reipsa libenterque sit exhibiturus et fideliter servaturus; et quod ita rebelles atque obstinatos hæreticos sit persecuturus, ut protegat interim bonos catholicos et fideles regiæ tuæ Majestati subditos, quorum hic, laus Deo, longe maxima adhuc copia superest. — Alterum horum ut cito fiat. quia in mora non modicum periculum inest, supplices rogamus clementissimam catholicam Majestatem tuam, quam Dominus Jesus Christus Ecclesiæ suæ protegendæ diutissime servet incolumem. — Lovanii XIII Kalend. junias anno 1573. — Sic subscriptum : Serenissimæ Catholicæ Majestatis Tuæ fideles et devoti sacellani. decanus et doctores sacræ theologiæ facultatis Lovaniensis, qui omnes propria manu subscripserunt : Joannes Molanus, Lovaniensis, decanus facultatis pro tempore; Michaël Du Bay; Augustinus Hunnæus; Cornelius Reyneri. Goudanus; Robertus Malcotius, Lovaniensis; Joannes Lens, Belliolanus; frater Antonius Senensis, dominicanus; Laurentius Gualteri, Westerhovius; frater Gualterus Rotarius, augustinensis; frater Balthazar Textor, dominicanus; Henricus Gravius. Lovaniensis. — Superscriptio : Serenissimæ et Catholicæ Majestati Philippi secundi, Regis Hispaniarum invictissimi. »

(1) Jean Molanus (Vermeülen) d'une famille originaire de Hollande, eut pour père un ancien étudiant de Louvain, licencié en droit, établi

tugais Antoine de Siennes, s'engagèrent à la faire parvenir à Philippe II. Ce fut ce dernier, à ce que l'on croit, qui la remit confidentiellement au roi, dans un voyage qu'il fit en Espagne afin d'assister au chapitre général de son ordre convoqué à Barcelone pour le commencement de l'année 1574.

Nous n'avons pas besoin, remarque Mgr de Ram, en livrant à l'impression ce mémorable document, de faire ressortir combien la supplique des docteurs de Louvain est pleine de dignité et d'énergie, et avec quelle noble sévérité de langage ils exhortent Philippe II, ce prince si susceptible en fait de remontrances au sujet de sa politique, à prendre les mesures propres à mettre un terme aux longues et dures épreuves qui accablent ses peuples des Pays-Bas. Pour remédier à une situation des plus graves, ils réclament la nomination immédiate d'un nouveau gouverneur, c'est à dire le rappel du soldat farouche dont nom était devenu odieux aux Belges et qu'un ami de Molanus du célèbre doyen, auquel est due la rédaction de la pièce accu satrice, le doux et pieux Maximilien Morillon, alors vicaire général à Malines et depuis évêque de Tournai, nous représente comme un homme sans foi ni loi (1).

dans la cité académique, où il avait épousé Anne Peeters, appartenant à la haute bourgeoisie louvaniste. Son père avait résidé quelque temps à Lille, avec sa femme, pour y apprendre la langue française, et ce fut là que naquit le docteur Molanus, qui tint cependant à conserver son droit de bourgeoisie à Louvain, et inscrivit constamment sa qualité de Louvaniste sur les titres de ses ouvrages. Ce dernier était un homme savant et pieux, qui nous a laissé plusieurs écrits justement estimés. Nous citerons particulièrement son édition du *Martyrologe d'Usuard,* plusieurs fois réimprimée ; ses *Natales sanctorum Belgii*, ouvrage posthume ; son œuvre capitale sur l'iconographie chrétienne, *De picturis et imaginibus sacris ;* enfin son *Histoire de Louvain,* restée longtemps inédite, et enfin mise au jour, en 1861, sous les auspices de la commission royale d'histoire, par l'infatigable Mgr de Ram.

(1) Introduction aux *Quatorze livres sur l'histoire de la ville de Louvain*, t. I, pp XX-XXI. — Mgr de Ram ajoute en note : « Le clergé belge, en général, partageait les sentiments des docteurs de la faculté de théologie de Louvain au sujet du duc d'Albe. Lorsqu'en 1573 il était

Philippe II fut bien obligé à la fin de reconnaître qu'il s'était trompé en envoyant le duc d'Albe aux Pays-Bas. Déjà, au mois de décembre 1572, on pouvait s'apercevoir qu'il était très mal satisfait de son lieutenant (1). Et, en effet, le mois suivant, il désignait Requesens, gouverneur de Milan, comme le successeur du duc d'Albe. Quoique le roi tînt cette résolution secrète,

question de l'arrivée du duc de Medina-Celi, pour le remplacer. Morillon écrivait à Granvelle : « J'espère que soubs le duc de Medina-Celi les affections du peuple retourneront, ce que ne se fera jamais soubs Albe, estant il trop abhorré et réputé pour un homme qui n'a ny foy ny loy, et certes il ne faut espérer rien de luy ; la présomption et l'orgueil est trop grand. Il ne veut croire aucun conseil » Voyez Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, 1re série, supplément, p. XVIII et p. 113. — L'histoire doit être juste, même envers les personnages les moins dignes de sympathie. Les paroles de Morillon nous paraissent porter l'empreinte d'une indignation exagérée, mais trop excusable chez un témoin de nos misères d'alors. Orgueilleux, entêté, dur à l'excès, cruel même, si l'on veut, par parti pris et en quelque sorte systématiquement, le duc d'Albe le fut, et je n'y réclame point ; mais rien ne prouve, à mon avis, qu'il ne se crût pas dans la nécessité d'agir comme il le fit : l'accomplissement de sa mission semble avoir été pour lui à ce prix. Cette sorte de bonne foi a sans doute quelque chose d'effrayant ; l'homme, dans le duc d'Albe, fait peur, fait horreur même, je l'admets, mais je ne puis accorder qu'il fût *sans foi ni loi*.

(1) Saint-Gouard à Charles IX, de Madrid, 17 décembre 1572, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2e part., p. 27. Citation de M. Juste. — « Quant au duc d'Alve, dit Saint-Gouard, je puis asseurer à V. M. que s'il avoit icy quelque roide ennemy qui me voulust ayder, je l'aurois mis en ung bas chemin ; je puis asseurer à V. M. encore que le roy catholique, pour estre prudent, dissimule dextrement les fautes de ses ministres, mesmement quant il n'y peult remédier, je scay que en luy-mesme il est très mal satisfait du duc, tant pour les plaintes que je luy ay faictes des mauvais procédés qu'il tenoit en ses déportemens à l'endroit de V. M., que pour ce qu'il a très bien compris que ses tyranniques déportemens ont esté cause de mettre ses Pays-Bas en compromis, mesmes que l'on se plaint qu'il a voullu mener toutes les affaires contre le règlement que l'on luy en donnoit ; comme il apert bien n'avoir voullu publier le pardon envoié de longtemps, comme je fletz entendre à V. M. de l'heure mesme qu'il fust dépesché. L'on le veult tirer de là. »

elle ne tarda point à s'ébruiter. Vers la fin de l'été, les ambassadeurs de France à Madrid et à Vienne savaient d'une manière indirecte que le grand commandeur de Castille remplacerait bientôt le gouverneur des Pays-Bas (1).

Le duc d'Albe lui-même, comme s'il avait prévu sa disgrâce, sollicitait depuis longtemps, nous en avons fait la remarque, la faveur d'être rappelé de ces provinces. Il se plaignait avec amertume de l'indifférence du roi, qui laissait sans récompense ses fatigues et ses sacrifices. Ce désir d'être remplacé, sincère ou non, ne devait pas tarder à être exaucé. Philippe II avait jeté les yeux pour lui donner un successeur sur un vieux serviteur de la monarchie espagnole. Don Louis de Requesens et de Çuniga, grand commandeur de Castille de l'ordre de Saint-Jacques-de-l'Épée, exerçait en ce moment les fonctions de gouverneur de Milan. Il avait été chargé antérieurement de plusieurs missions d'une grande importance. Il avait été ambassadeur à Rome, lieutenant amiral, adjoint à don Juan d'Autriche pour réprimer la rébellion des Mores de Grenade; il avait de nouveau été placé près du frère naturel du roi dans la mémorable guerre que couronna la célèbre victoire de Lépante. Ce n'était point un grand général, mais un homme prudent, modéré et affable, qui avait toujours montré un grand dévouement à la personne du monarque et à ses prérogatives souveraines. Philippe espérait qu'avec ce caractère si différent de celui du duc d'Albe excepté sur le dernier point, le grand commandeur parviendrait à éteindre le feu de la révolte dans les Pays-Bas, ou du moins à en arrêter les progrès.

Une lettre du 30 janvier 1573 fit connaître au grand commandeur les intentions du roi. « L'état des affaires de Flandre, disait Philippe, lui cause de vives inquiétudes. Pour la décharge de sa conscience, comme pour la conservation de ce pays, il se voit obligé de prendre des mesures décisives afin d'y rétablir

(1) Ibid., pp. 95 et 119. Citation du même.

l'ordre. Le succès de ces mesures dépendra principalement de la prudence, de la diligence et des soins de celui à qui en sera confiée l'exécution. Il a jeté les yeux sur Requesens pour l'affaire la plus grande et de la plus haute importance qu'il ait jamais eue et qu'il aura jamais (1). Il a donc résolu que le grand commandeur se rendra aux Pays-Bas, afin de s'y charger du gouvernement général, aussitôt après le départ du duc d'Albe, auquel il n'a pu refuser son congé. — Quant au duc de Medina-Celi, le roi prendra les dispositions nécessaires pour qu'il ne soit un embarras en rien (2). — Le marquis d'Ayamonte, à qui le roi a confié le commandement de la cavalerie légère dans l'état de Milan, a reçu l'ordre de partir et de faire la plus grande diligence : il suppléera le grand commandeur durant son absence. — Il importe que celui-ci se mette en route et arrive en Flandre dans un court délai : le roi s'en rapporte à lui quant au chemin qu'il devra prendre et au motif dont il colorera son départ (3). A Madrid, on trouve que le chemin le plus court et le plus sûr serait celui de la Savoie, du comté de Bourgogne et de la Lorraine : c'est celui que prit le duc d'Albe. — Le grand commandeur dépêchera incontinent au roi un courrier avec sa réponse à cette lettre, et l'indication du moment où il croira pouvoir partir, parce que jusque là le roi ne fera connaître à personne aux Pays-Bas sa résolution, ni ne lui enverra ses instructions sur la conduite qu'il aura à tenir en Flandre. — Le marquis d'Ayamonte lui-même ne sait rien. Ainsi le grand commandeur gardera le secret. — Le roi le prévient qu'il n'admettra aucune excuse, quant à la charge qu'il lui donne, et qu'il veut être servi par lui en cette occasion sans aucune réplique (4). »

(1) He venido á parar en vos, para os encargar el mayor negocio y de mayor importancia que he tenido ni podré tener.

(2) En quanto al duque de Medina-Celi, se provéera lo que convenga, de manera que esto no hara embaraço á lo que tengo determinado.

(3) A la dissimulacion y color de vuestra partida.

(4) Ny he de admitir escusa, ny vos por ninguna razon me la deis,

Malgré cette injonction si péremptoire, Requesens déclina d'abord la charge de gouverneur général qui lui était imposée par le roi, mais celui-ci lui ayant une seconde fois commandé de l'accepter, il se résigna en vassal soumis et obéissant. Philippe attendit néanmoins jusqu'au 15 octobre avant d'avertir le duc d'Albe de l'arrivée prochaine de son successeur. Il lui écrivit alors une lettre longue et importante, dont nous reproduisons l'analyse telle que nous la donne M. Gachard. On s'étonnera des extrêmes ménagements dont use Philippe envers le duc, qui semble lui avoir inspiré une sorte de peur à lui-même. « Le roi espère que le duc pourra revenir bientôt, car il a pressé le grand commandeur de Castille, qui probablement arrivera aux Pays-Bas en même temps que ce courrier. — Il envoie au grand commandeur les patentes, instructions et lettres nécessaires afin qu'il puisse prendre possession du gouvernement, quand le duc voudra le lui donner (1). Je vous prie, continue le roi, de lui fournir toutes les informations dont il a besoin pour s'acquitter de sa charge ainsi que l'exigent mon service, le bien, la sûreté et la bonne administration des Pays-Bas, comme je sais que vous le désirez et y avez toujours contribué avec tant d'amour, de soin et de diligence, que j'en ai et en aurai en tout temps la satisfaction que votre personne, vos travaux et vos grands services méritent (2). Lorsque j'ai reçu votre dernière lettre, le pardon général était rédigé et on allait l'expédier. Je l'ai retenu d'après votre observation qu'il fallait considérer

ny dilacion alguna, y quiero que me sirvais en esto sin otra replica. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 308-309.

(1) Afin que él se pueda encargar del govierno y tomar la possession, quando vos sela quisiéredes dar.

(2) Rogando y encargándoos mucho le informeis y advirtais de manera que pueda acertar á hazer lo que conviene á mi servicio y al beneficio, seguridad y buen gobierno dessos estados, como yo sé que vos lo desseais y lo haveis siempre procurado con tanto amor, cuydado y diligencia, que me queda y terné siempre dello la satisfaction que vuestra persona, travajos y grandes servicios merescen.

beaucoup la maniere dont il serait donné et publié, afin qu'il fût apprécié et produisit les fruits que l'on en attend. Vous avez fort bien fait de me donner cet avertissement, puisque c'est la dernière médecine que l'on puisse employer pour guérir ce malade. Je l'ai donc gardé jusqu'aujourd'hui; mais comme il serait à propos que le grand commandeur le fît publier au début de son gouvernement, pour calmer les esprits et gagner les cœurs des gens du pays, j'ai résolu de le lui adresser dans quelques jours, en recommandant ici et là-bas de le tenir si secret qu'on n'en sache absolument rien, jusqu'au moment de la publication. Afin que vous et lui en connaissiez d'avance les termes, j'en joins à la présente une copie en castillan et en chiffres : vous l'examinerez à vous deux, et avec toute autre personne que vous jugerez à propos. S'il fallait y modifier, effacer ou ajouter quelque chose, vous m'en avertiriez tout de suite; et tant que je n'aurais pas répondu, on n'en ferait pas usage. Si au contraire la forme en est trouvée satisfaisante, le grand commandeur en ordonnera la publication au moment et de la manière qui seront jugés convenables pour l'effet désiré. C'est en ce sens que je lui en écris (1). — Le roi veut que tous

(1) Quando recivi vuestras ultimas cartas, estava ordenado y á punto de embiarse el perdon general, y helo detenido por lo que me advertistes que se devia mirar mucho como se ha de dar y publicar para ser estimado y del fructo que se pretende, que ha sido muy bien avisármelo, siendo, como es, esta la ultima medicina con que se presupone se ha de sanar esse enfermo; y assi lo he detenido hasta agora, que pareciéndome seria á proposito lo hiziesse publicar el comendador mayor por principio de su govierno, para ablandar los ánimos y ganar las voluntades de los naturales, he acordado que sele embie pocos dias despues deste correo, advertiendo que acá y allá se tenga tan secreto que en ninguna manera se sepa hasta el punto en que se haya de publicar. Mas, porque anticipadamente se entienda por vos y por él la forma en que se ha ordenado, yrá con esta una copia en castellano y en cifra, para que la veais los dos, con quien mas os paresciere; y si huviere algo que mudar, quitar ó poner, se me advertirá luego en particular; y hasta tanto que yo responda, no se usará del perdon,

les chefs militaires et autres qui peuvent être utiles aux Pays-Bas y restent, et il recommande au duc de ne permettre qu'aucun d'eux l'accompagne à son retour. Vous savez, poursuit le roi, qu'une des choses qui ont le plus mécontenté ceux des Pays-Bas, a été l'institution du nouveau conseil des Troubles, et combien ils ont fait d'instances pour qu'on l'abolît et qu'on ramenât aux formes anciennes le gouvernement avec tout le reste. Vous savez aussi que je n'ai pas accueilli cette demande parce que je me rappelais les observations que vous m'aviez écrites à ce sujet. Mais aujourd'hui je vous recommande vivement d'en parler avec le grand commandeur, et de voir ensemble s'il convient de faire quelque changement en cela, afin de donner aux naturels du pays une sorte de satisfaction : car on m'affirme que de l'abolition dudit conseil et de la publication du pardon dépend le rétablissement de l'ordre dans ces provinces. Je crois bien qu'ils ont les intentions dont vous m'avez entretenu plusieurs fois ; mais je vois que les choses sont arrivées à ce point qu'il faut penser à tous les moyens possibles de les rétablir, surtout en présence d'une pénurie d'argent telle que nous ne pouvons plus ni avancer ni reculer ; je n'entends pourtant leur accorder jamais rien qui ne soit juste et compatible avec notre sainte foi catholique et avec mon autorité, quand même je devrais perdre les Pays-Bas (1). »

que assi lo escrivo al comendador mayor, pero que si va con el cumplimiento necessario, usé del y lo haga publicar, quando y como se juzgare que será del effecto que se pretende.

(1) Ya sabeis como una de las cosas que mas ha escozido á los dessos estados es la institucion del nuevo consejo de los Troubles, y lo que instado sobre que se deshiziesse, y que el govierno y todo lo demás se reduxesse á lo antiguo; y tambien sabeis como yo no he dado entrada á su requesta, por tener en memoria lo que sobrello me haviades escripto y advertido. Pero agora os encargo mucho que, praticándolo con el comendador mayor, veais si conviene hazer alguna mudanza en esto, por dar á los naturales algun género de satisfaccion, que affirmadamente dizen que de solo esto y de publicarse el perdon general depende el remedio dessos estados. Bien creo que su intençion deve

Le 19 octobre, Philippe II signa les lettres patentes qui nommaient Requesens gouverneur et capitaine général des Pays-Bas (1), et Requesens partit de Milan sous l'escorte de deux

ser la que diversas vezes me haveis representado, mas veo que las cosas están en términos que conviene yr pensando en todos los medios que podrian ser parte para las reduzir al assiento que han menester, principalmente haviendo llegado la falta de la hacienda á estado que ya ni si puede yr adelante ni atrás, aunque por eso yo no entiendo consentirles jamás cosa que no sea muy justa y muy conforme á nuestra santa fer católica y á lo que conviene á mi autoridad, si bien huviesse de perder los estados. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp 415-416.

(1) Cette commission de gouverneur général pour le grand commandeur se trouve tout au long dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, appendice. pp 709-712. Elle est suivie d'une instruction *particulière* et d'une instruction *secrète*, portant la même date. La première dit M. Gachard. est entièrement de la même teneur que celle de la duchesse de Parme, sauf que. entre le pénultième et le dernier article. on trouve le suivant : « Et aurez en bonne recommandation les universitez de Louvain. Dole et Douay le soing desquelles particulièrement nous vous recommandons. pour le bien qu'en dépend, mesmes estant celle dudict Douay encoire nouvelle et requérant bonne assistance. » — L'instruction secrete est également conforme à celle de la duchesse de Parme, sauf en deux points essentiels. Apres le premier article on a ajoute : « Et. combien que, par la commission à luy donnée, soit aussy dict que nostredict cousin pourra convocquer les estatz généraulx illecq. toutes et quantes fois que bon luy semblera. toutesfois nostre voluntė est qu'il ne les convocque. sinon quant il sera fort nécessaire, et n'ayant du temps assez pour nous consulter, ou demander icy l'ordonnance de la convocation : aultrement. nous en consultera et advertira. » — Le dernier article est ainsi conçu : Et. au surplus. nous confions entièrement que ledict comendador. nostre cousin, usera. en ce que dessus et toutes aultres choses qu'il verra concerner nostre bien. honneur et prouffict. repos et bonne provision de nosdicts pays et subjects. du pouvoir à luy donné. comme dict est, avec la considération et sincérité qu'il convient et confions en luy, sans avoir respect à prouffict. interrest ou affection d'amitié ou inimitié quelconque. sinon à ce qu'est juste et raisonnable, ne permectant que aulcuns ministres siens, ou aultres. le facent, et se reiglant au surplus comm' il en vouldra respondre et de droict est tenu. Et nous advertira de temps à aultre, et le plus souvent que possible sera, de toutes choses et affaires occurrans, et provisions convenables et nécessaires,

compagnies de cavalerie, l'une d'arquebusiers, l'autre de lanciers, italiens les uns et les autres. Il était accompagné de quelques gentilshommes de la même nation, mais en petit nombre, le roi lui ayant recommandé d'être très réservé à cet égard. Prenant le chemin de la Savoie, de la Franche-Comté et de la Lorraine, que Philippe lui avait indiqué, il se dirigea vers Bruxelles, arriva en cette ville le 17 novembre 1573 et descendit au palais. Le duc d'Albe qui, depuis son retour d'Amsterdam, avait toujours gardé le lit, n'alla point au devant de son successeur, mais lui fit un accueil courtois, lorsque celui-ci vint le visiter dans sa chambre. Après l'arrivée du commandeur, le duc se leva, mais sans se montrer au dehors, soit qu'il voulût se soustraire aux demandes d'argent dont il était accablé, soit pour avoir plus de loisir de s'occuper des affaires. Requesens resta presque continuellement en conférence avec lui (1).

Le duc d'Albe insista pour que son successeur se chargeât immédiatement du gouvernement. Requesens y répugnait beaucoup pour des motifs d'une haute importance. Il n'ignorait pas qu'on craignait aux Pays-Bas de ne pas voir s'accomplir les changements si vivement désirés dans le gouvernement du pays. Bien qu'il se proposât, disait-il, de marcher autant qu'il pourrait sur les traces de son prédécesseur, il savait fort bien au fond combien il importait que l'on se persuadât qu'en réalité il allait suivre d'autres errements. On croyait d'ailleurs que le duc d'Albe ne partirait pas, et personne n'osait dire librement sa pensée, lui présent. Requesens aurait beaucoup désiré en outre, avant de prendre en mains l'administration du pays,

et nous consultera, sy avant les affaires le souffriront, et qu'il verra estre de quelque notable considération, provision et importance, ne changeant riens de tout ce que jusques à oires a esté faict et ordonné, sans nous en advertir et en avoir nostre ordonnance. » Ibid., pp. 742-743.

(1) Mondoucet au roi. Charles IX, de Bruxelles, 16 et 20 novembre 1573. — Cabrera, *Don Filipe Segundo,* liv. x, chap. xii, p. 768. Citations de M. Juste.

d'avoir une connaissance exacte de l'état des finances. Mais le duc d'Albe prétendit qu'il faudrait des mois entiers pour en former même un aperçu. Le nouveau gouverneur dut se contenter d'apprendre qu'on devait des sommes considérables, qu'il n'y avait pas un réal en caisse et qu'il était impossible de pourvoir aux dépenses ordinaires. Il fallut se résigner. Le 29 novembre, le grand commandeur prêta le serment requis de ses hautes fonctions. Introduit dans la chambre du conseil d'état, où se trouvaient le duc d'Arschot, Berlaymont et Viglius, il jura « de gouverner et administrer bien et loyalement au nom du roi, comme souverain seigneur des Pays-Bas, de conserver ces pays en la sainte foi catholique romaine, de les administrer en bonne justice, droit et police, de les défendre contre toute force et invasion du dedans et du dehors, et au surplus de se régler selon sa commission et ses instructions (1). »

Le duc d'Albe partit de Bruxelles, le 18 décembre, s'acheminant vers Namur, avec don Fadrique, son neveu, Albornoz, son secrétaire, et Juan de Vargas. Il était escorté par cinq compagnies de cavalerie, deux de lanciers et trois d'arquebusiers, qui l'accompagnèrent jusque dans le duché de Milan. Chiappin Vitelli, Julian Romero et Sancho d'Avila auraient voulu quitter les Pays-Bas en même temps que leur ancien général, mais Requesens s'opposa formellement à ce départ, et le duc lui-même, se conformant aux instructions du roi, en détourna ses fidèles lieutenants. Au commencement du mois de mars suivant, il débarqua à Barcelone; et le 30, vers dix heures du soir, il entra à Madrid. Pour écarter la foule, il avait mandé qu'il n'arriverait pas ce jour-là, de sorte qu'il était peu accompagné. A peine descendu chez le prieur don Antonio de Tolède, son beau-frère, il se mit en voiture, et alla baiser les mains du roi, qui lui fit bon accueil, et le reçut encore le lende-

(1) Cette formule nous est donnée par M. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 436, en note.

main matin avant de partir pour l'Escurial, où il allait faire ses pâques. Mais le vieux capitaine ne put obtenir que don Fadrique, banni de la cour depuis plusieurs années pour une affaire de mœurs, vît cesser cet exil. Il fut en outre prescrit à Vargas de ne pas approcher de la résidence royale de cinq lieues (1). L'ancien gouverneur des Pays-Bas reçut pour lui-même le conseil de se retirer dans sa maison d'Albe (2).

(1) L'ambassadeur de France Saint-Gouard écrivait de Madrid à Charles IX, le 4 avril : « Le duc d'Alve entra dans ceste cour le dernier du passé et n'y voulut venir de jour, estant près de dix heures de la nuyct quand il arriva, de manière qu'il feut peu accompaigné, non qu'il ne feust sorty infinis gens au devant de luy, mais il manda qu'il ne viendroit pour ce jour, qui fait que tout le monde se retira. Il alla descendre chez le prieur Don Anthonyo et aussitost se meist dans ung coche et fut baiser les mains au roy catholique, et l'on m'a dict qu'il se meit pas deux fois de genoil, et qu'aulx deux fois le roi luy porta les bras au col. Je feis observer sa contenance allant et sortant, mais l'on m'a dict qu'il ne monstroit la chère trop contente, et qu'il a bien rabattu de sa superbe avecques laquelle l'on dict qu'il estoit entré en Espaigne... Le roi son maistre ne luy voulloit octroier que son fils don Frédericq vint avec luy à la court, de laquelle il est banni pour quelque temps pour avoir esté trouvé traictant d'amour dans le pallais avec une des filles de la feu reyne; et de plus il feut commandé à ung de ses principaux conseillers qui venoit avecques luy, et lequel l'on dict avoir présidé au conseil des troubles qu'ils avoyent ainsy voullu appeler en Flandres, se nommant le personnaige Jehan de Vargas, qu'il n'eust à approcher de la court de cinq lieulx. Ce premier seoir il feut assés bon temps avecques le roy, et le lendemain au matin il y retourna, où il feut aussy ung bon temps, et y feut aussy bien accompaigné. L'on dict qu'il s'en partira bientost pour s'en aller à Albe, et que le roy fera démonstration d'estre très mal content de luy, et d'avoir désagréable tout ce qu'il a faict en Flandres; et tiens-je de bon lieu que cela se faict pour contenter les Flamans, et leur donner par tels depportements à entendre que ce n'a esté de la vollunté du roy que ledit duc les ayt mal traictez, luy ayant persuadé que, tenant ceste mode, ce seroit chemain pour entrer à pacifier et adoulcir les volluntez altérées, qui ne sont tournées si ce n'est à ceulx qui les asseurent les faire jouir du repos... » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, pp. 360-361.

(2) M. Juste, pp. 309-310. — Cet historien ajoute en note : « Il résulte d'une lettre écrite de Madrid, le 29 décembre 1575, par le secrétaire

Terminons ce sujet par ce passage d'un écrivain judicieux, où l'on retrouve sa manière habituelle d'observation calme et impartiale. Le duc d'Albe, dit M. Moke, put reconnaître à la fin combien il s'était trompé sur le caractère des Belges. Ses rigueurs, au lieu d'inspirer l'épouvante, n'avaient fait qu'indisposer davantage tous les esprits. Au lieu de déférence et de soumission, il ne trouva qu'opposition et ressentiment. L'argent et les munitions de guerre lui manquaient; aucun concours de volonté ne répondait à ses efforts, et après avoir su vaincre il ne recueillait aucun fruit de sa victoire. Il était impossible d'attendre de nouveaux secours du roi qui avait envoyé en Belgique, depuis quelques années, près de vingt-cinq millions de florins. Les domaines de la couronne étaient engagés et le crédit épuisé. Philippe ne cachait point son désir de la paix et son mécontentement contre ceux de ses ministres dont la présomption avait méprisé les obstacles que soulevait leur imprudence (1). Les états des provinces paraissaient imputer au gouverneur seul toutes les violences qui s'étaient commises; ils opposaient l'accueil bienveillant qu'avaient reçu leurs députés à la morgue insolente avec laquelle les traitait le duc, et ayant découvert le discrédit où il était tombé dans l'esprit du monarque, ils lui montraient un dédain muet, d'autant plus insupportable pour l'orgueilleux Espagnol que c'était en même temps un témoignage de sa faiblesse. L'arrivée de don Louis de

d'Ennetières au président Viglius, que Vargas se laissa mourir en son exil, de honte et de dépit de n'avoir pas été admis près du roi. »

(1) « Lui qui est plus sage que tous ses ministres ensemble, je cuide que tous ses dessaings seroient de bien garder le sien, tenant ses estats bien pacifiqués. Mais je ne trouve qu'il soit bien secondé, l'obstination qu'il a monstré de ne vouloir pacifier en Flandre estant seulement de la subverse (suggestion et artifice) de ses ministres. » Rapport de l'ambassadeur de France à Charles IX, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* vol. IV, p. 331. — C'est dans ce recueil, ajoute M. Moke, que sont puisés la plupart des détails qui précèdent sur les hommes et les choses de cette époque.

Requesens à Bruxelles pour prendre le gouvernement des Pays-Bas était le signal d'un changement de système, et si l'on en croit quelques écrivains, le duc d'Albe lui-même en avait reconnu la nécessité. Il est certain qu'il avait sollicité sa retraite, et qu'il se montrait enfin péniblement affecté de cette haine publique dont il était l'objet. Le peu de succès de son administration et l'état presque désespéré des affaires dans les provinces devaient lui faire éprouver d'autant plus d'humiliation qu'il avait déployé plus d'orguell. Cependant il retrouva toute sa force d'âme après avoir été honorablement accueilli par Philippe; et on assure qu'au lit de mort il protesta qu'il ne se reprochait aucune goutte du sang qu'il avait été obligé de répandre (1).

(1) M. Moke, *Histoire de la Belgique,* t. II, pp. 140-141. — Ajoutons quelques lignes de Strada sur cette fin de la carrière du duc d'Albe : « In hoc infortunio spectata est, præter omnium opinionem, mira ejus æquabilitas animi atque altitudo; ac magnus licet is habitus fuerit ante dum staret, in casu tamen ac jacens, ceu prostratus humi disjectusque paries, major apparuit. Certe promeruit ut hæc ei calamitas in gloriam postremo verteret. Etenim mortuo Henrico, regum Lusitanorum ultimo, moturus illuc arma Philippus rex, anceps quem tanto exercitui præficeret, posthabitis multis in eam spem erectis, elegit Albanum. Neque regis opinionem fefellit Albanus, bello in magna Lusitanorum discordia feliciter administrato, adactisque in Philippi verba magistratibus regnique primoribus. Quæ dum Ulissipone anxius curat, simul tentata leviter, simul desperata valetudine, regis sæpe invisentis alloquio recreatur, atque a Ludovico Granatensi dominicanæ familiæ, viro disertissimo religiosissimoque, sacramentis rite munitus, fato concessit (1582). Vir magnus ac priscis haud dubie imperatoribus militari scientia conferendus, nisi odium ex nimio rigore, superbiaque et aliorum despicientia promeritum, ut virtutum vim apud præsentes, sic earum famam apud posteros elevasset. » Decas 1a, lib. VII. — Nous ajouterons quelques lignes d'une appréciation de M. Groen van Prinsterer, où se révèle toute l'impartialité de ce respectable écrivain. « Les Pays-Bas étaient pacifiés à sa venue; une guerre, qui déjà coûtoit cher à l'Espagne, les ravageoit à son départ... Sa mémoire est en exécration. à juste titre, bien qu'on n'ait pas assez fait la part des circonstances où il s'est trouvé. Viglius, nullement accoutumé à encenser le pouvoir, écrivoit quelques mois après son arrivée : Ejus mansuetu-

La situation du nouveau gouverneur général était pleine de difficultés. Lui-même ne voyait que trop les obstacles de toute

dinem ac prudentiam omnes venerantur; sed imperium ac rigorem metuunt cujusdam Vergasi. *Ep. ad Hopp.*, p. 451... Bilderdyk ne craint pas d'affirmer : men doet Alva te kort, wanneer men hem een vreedaart van inborst noemt. Hy was krygsman en had eens krygsmans hardvoghtigheid in alles, en handelde uit beginsel van plicht, en deze plicht lei tot grond het militair gebied dat geen tegenspraak gedoogt. *Hist. des Vad.*, VI, 166. Il se peut qu'il y ait dans cette observation de la vérité, et Strada dit aussi : non minor in aula miles quam in acie, mais on mérite des terribles reproches en transportant au milieu des affaires civiles le régime des champs de bataille, et en voulant soumettre des peuples qui ont des droits et des libertés, à la discipline et à l'obéissance passive des camps. Viglius, ayant appris à le mieux connoître, avoit beaucoup changé d'opinion à son égard : Illustrissimum Albæ ducem jam vobiscum esse arbitramur, qui rerum infelicem successum forte in alios derivabit; sed, si moderatiora consilia secutus fuisset, pro ea quam obtinuerat auctoritate, regimen suum maxime commendabile efficere potuisset. » *Ep. ad Hopp.*, p. 802... Il est vrai qu'il n'a point éprouvé de remords; du moins le Père Louis de Grenade, son directeur, écrivant de Lisbonne, le 14 décembre 1582, à la duchesse les circonstances de la mort de son époux, ajoute : il craignoit beaucoup de commettre un péché mortel, y esto no por temor de las penas del inferno, que nadale movian, sino por los beneficios que havia recevido de nostro senor, y por su bondad; loqual nunca se lo caya de la boca; y porque algunos le tenian por demasiamente entero en las executiones de la justicia, me certifico muy de veras, que nole remordia la consciencia de haver en toda su vida derramado una sola gota de sangre contra su consciencia, y que quantos degollo en Flandes, era por ser herejes y rebelles (ms. B. *Mém. de Granvelle*, 32, p. 291.) Il se peut que malgré son excessive sévérité et souvent aussi sa dissimulation et son manque de foi, il y ait eu de la sincérité dans son indignation en apprenant la St-Barthélemy; il semble avoir traité le comte Louis à Mons avec de la générosité; il se plaint infiniment, en 1572, qu'on lui impute d'être cause que le prince d'Orange n'est rentré en ses terres. Il est assez difficile, en tel ou tel cas particulier, de savoir s'il a outrepassé ses instructions, ou s'il est resté même en deçà des ordres donnés. Par ex., on lui a beaucoup reproché sa manière d'agir relativement au 10e denier; mais voici ce que le roi lui écrit en février 1572 : Je veux bien vous dire, quant à ce que m'escripvez du 10e denier, que je suis fort esbahy du peu de diligence que vous avez faict allendroict de l'exécution d'iceluy... Ses talents militaires étoient du premier ordre, et il est glorieux pour le prince d'Orange de s'être

sorte accumulés devant lui, et qui allaient paralyser son bon vouloir et son dévouement. Il n'épargna rien pour se mettre au courant des affaires et se rendre bien compte de la situation du pays. Sa correspondance avec le roi commence par quatre lettres, datées toutes quatre du 30 décembre 1573, renfermant les détails les plus curieux et les plus circonstanciés sur la situation, et l'exposé minutieux des premières mesures prises par lui pour améliorer cette situation. Nous allons extraire de ces longues lettres (1) les particularités les plus intéressantes. Le lecteur ne regrettera pas la place que ces extraits vont prendre ici, car rien, à notre avis, ne jette plus de jour sur les hommes et les choses du pays au moment critique qui vit finir l'administration du duc d'Albe et commencer celle de son successeur. Voici l'analyse des points principaux compris dans la première lettre : « Le duc d'Albe est parti le 18 décembre. Quoique Requesens se soit, tous les jours depuis son arrivée, entretenu avec lui des affaires du pays, il en est beaucoup dont il n'a pas la connaissance qu'il désirerait. — Le manque d'argent le met dans le plus grand embarras, car, de tous côtés, on lui en demande, et la misère est telle parmi les soldats qu'on l'assure que, chaque jour, il y en a qui meurent de froid. — Une des choses les plus urgentes est de secourir Middelbourg. Depuis six à sept mois on travaille à équiper la flotte destinée à cette expédition : avant que Requesens arrivât à Bruxelles, le duc lui écrivit qu'elle allait mettre à la voile, mais il n'en a

mesuré, non sans succès, contre un tel antagoniste. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, pp. 260-263, en note. — Terminons par ce court passage de Brantôme : « J'ai ouy raconter à un religieux espagnol que ce grand duc, avant de mourir, se sentit atteint en sa conscience des cruautés qu'il avoit faict en Flandre : ce qu'estant rapporté au roy d'Espagne, il luy manda qu'il les prenoit toutes sur soy et sur son âme. Quel réconfort pour la fin de ses jours ! » Il est bien difficile de démêler la vérité, au milieu de ces assertions contradictoires.

(1) La première lettre du 30 décembre a 32 pages, la deuxième 25, la troisième 18, la dernière en compte 27. Note de M. Gachard.

soutenir jusqu'à présent; mais elle est à toute extrémité. — Il a aussi tenté de le secourir par la voie de Flandre, et a envoyé de l'argent pour cet effet au comte du Rœulx et au seigneur d'Ongnies, gouverneur de l'Écluse. — Ayant appris qu'il était arrivé à Dunkerque seize ou dix-sept navires bretons venant d'Espagne et s'apprêtant à y retourner, il a fait mettre l'embargo sur ces navires, a envoyé Jean de Yssunca (1) pour les pourvoir de vivres et payer les équipages; il en a donné le commandement à Juan Martinez de Recalde, avec ordre de tenter de pénétrer à Middelbourg par le canal de Flessingue, et, s'il n'y peut réussir, de venir renforcer la flotte d'Anvers. — Le prince d'Orange, appréciant l'importance qu'aurait pour lui la prise de Middelbourg, a non seulement renforcé la flotte qu'il a de ce côté de tous ses navires de Hollande, mais encore est venu de sa personne à Flessingue, et s'est montré, il y a peu de jours, avec quelques vaisseaux, devant Berghes (2). — Ainsi qu'il l'a annoncé dans ses dépêches précédentes, Requesens a résolu d'envoyer en Danemark, en Suède et aux villes maritimes d'Oostlande, pour y prendre des vaisseaux à la solde du roi : les commissaires auxquels il a donné cette mission n'ont pu encore se mettre en route, faute d'argent, mais ils ne tarderont pas à partir. — Tout cela ne suffisant pas encore, il avait chargé Noircarmes d'équiper aussi une flotte en Hollande; mais voilà que ce seigneur et ceux qui sont avec lui écrivent qu'ils veulent revenir. — Requesens se plaint de l'ingratitude qu'il trouve dans les ministres du roi. Berlaymont lui-même, qui a reçu tant de faveurs pour lui et pour ses fils, ne se montre pas encore satisfait! Des deux choses, dit-il à cette occasion, que Jules César écrit avoir remarquées chez les habitants de ce pays, l'oubli des bénéfices reçus et celui des injures, je ne rencontre plus en eux que la première, car non seulement ils n'oublient

(1) *Provcedor* général des galères d'Espagne.
(2) Petit port près de Dunkerque.

pas les injures qui leur ont été faites, mais ils considèrent comme telles celles qu'ils n'ont jamais reçues, et ils désirent tenir Votre Majesté dans une sorte de sujétion, pour se vendre plus cher. D'ailleurs dans la haine pour notre nation, ceux qui servent Votre Majesté ne le cèdent en rien aux rebelles (1). — Requesens attribue surtout ces sentiments aux seigneurs principaux et aux chefs ; quant au peuple, il serait facile à gouverner, si ceux-ci ne l'égaraient pas (2). — Requesens engage le roi à faire arrêter dans les ports d'Espagne, les navires d'Enkhuizen, de la Brielle, de Flessingue et d'autres villes révoltées, qui y trafiquent avec des passe-ports délivrés à Emden. — Il l'informe de ce que lui a dit le comte de Mansfeld, à son passage par Luxembourg, que beaucoup de navires, tant des rebelles que de France et d'Angleterre, ont pris la direction des Indes. — Il serait d'avis que le roi demandât aux provinces de Biscaye, de Guipuzcoa et aux quatre villes de la côte quinze cents marins, pour les envoyer aux Pays-Bas, où ils pourraient rendre de grands services, étant mêlés aux marins flamands.— Une chose qui manque surtout, c'est de l'artillerie : on a assuré au grand commandeur qu'à Flessingue, à la Vère, à Arnemuiden, à Enkhuizen, à la Brielle et sur les navires dont ils se sont emparés, les rebelles ont trouvé au delà de deux cent cinquante pièces de canon de gros calibre, et un nombre plus considérable encore de pièces moindres. — Requesens représente au roi la nécessité de nommer un capitaine général de l'artillerie :

(1) Y tambien digo que el daño destos está en la gente principal y las cabezas, que lo que toca al comun del pueblo, por gente fácil de llevar la tengo, si estrotos no les estragasen.

(2) Y de las dos partes que Julio Cesar escrive que hallava en los desta provincia, que era olvidarse de los beneficios recevidos y de las injurias, yo no les hallo agora, sino la primera, porque no solo no olvidan las injurias que han recevido, pero tienen por tales las que nunca recivieron, y dessean tener á V. M. necessitado dellos, para venderse muy caros ; y en el odio de nuestra nacion son tan conformes os que están serviendo como los rebeldes.

le comte de la Roche, don Fernand de Lannoy, lui paraît convenir mieux que tout autre pour cette charge; c'était aussi l'opinon du duc d'Albe, et ceux du pays, aussi bien que les Espagnols et les Italiens, pensent de même. — D'après des avis reçus du comte de Schauwenbourg, des archevêques de Cologne et de Trèves, et du duc de Bavière, des assemblées de gens de guerre auraient lieu en Allemagne, avec des intentions hostiles pour le pays du roi. — Les Français pourraient bien avoir aussi de mauvais desseins, à en juger par l'entrevue du comte Louis de Nassau et du fils cadet du comte palatin avec la reine-mère et le roi de Pologne (1). — Ces nouvelles ont déterminé Requesens, d'accord avec le conseil, à prendre en *wartgelt* trois mille chevaux, et il écrit en conséquence au duc Éric de Brunswick et aux deux archevêques. — Il a été décidé aussi de faire mettre en ordre les trois mille chevaux des bandes d'ordonnances et de leur compter six payes sur ce qui leur est dû. — Cette lettre en était là lorsque le grand commandeur a de nouveau réuni le conseil, où il a appelé M. de Beauvoir et le conseiller d'Indevelde, afin qu'ils disent ce qui leur manquait pour effectuer le ravitaillement de Middelbourg. Beauvoir s'étant offert à commander la flotte qui est à Berghes, Requesens a donné le commandement de celle d'Anvers à Sancho d'Avila. Il croyait que trente à quarante mille écus suffiraient pour mettre les deux flottes en état de prendre la mer; mais, suivant un mémoire qu'on lui a envoyé et qu'il place sous les yeux du roi, il ne faudra pas moins de cent soixante-trois mille écus. — Le roi ne pourrait croire tout ce qu'a coûté cet armement depuis le mois d'avril qu'on y travaille. — Avant sa venue aux Pays-Bas, Requesens se demandait comment il était possible que les ennemis entretinssent des flottes si nombreuses, et que le roi ne pût en équiper une seule;

(1) Il s'agit du duc d'Anjou, frère de Charles IX, plus tard roi de France sous le nom de Henri III. Il avait été élu roi de Pologne en 1573.

il le comprend aujourd'hui : c'est que ceux qui servent le prince rebelle, combattant pour défendre leurs vies, leurs maisons, leurs biens, se contentent de recevoir les vivres, sans solde. — Une des choses qui font le plus de peine au gouverneur c'est le peu d'ordre qui règne dans la répartition des deniers. — Une grosse provision d'argent lui est indispensable : car déjà il a été levé, par anticipation, sur la première assignation qui arrivera d'Espagne, trois cent cinquante mille écus, et il vient de donner l'ordre d'en prendre encore deux cent cinquante mille, de sorte que les cinq cent mille écus annoncés sont absorbés, et bien au delà. — Lè duc n'avait pas voulu permettre qu'on rachetât aucun des prisonniers faits par les ennemis ; il s'était aussi refusé à les échanger, et il avait ordonné qu'on pendît ceux qui tomberaient entre les mains des troupes royales, pour qu'il ne parût pas que la guerre se fît comme entre deux princes, tandis qu'elle a été entreprise seulement pour châtier des rebelles. Il a eu grandement raison d'agir ainsi (1), mais depuis que Boussu et quelques autres hommes de marque sont tombés au pouvoir des ennemis, on a cru devoir suspendre l'exécution des prisonniers qu'on leur a faits, et ainsi Sainte-Aldegonde et d'autres encore sont restés entre les mains de Noircarmes. — A Lille et en quelques places de l'Artois, il y a encore des Français faits prisonniers lors de la déroute de Genlis. Le duc a dit à Requesens qu'il avait ordre du roi de les faire mourir secrètement. Requesens aurait désiré que le duc eût exécuté cet ordre avant son départ. Lui, qui n'a pas vu la lettre du roi, ne saurait, de sang froid, se résoudre à prescrire une pareille exécution : il attendra donc des instructions nouvelles. Trois bandes d'ordonnances sont vacantes par la mort du comte de Mégem, du vicomte de Gand et du seigneur de la Cressonnière : Requesens propose au roi de les conférer au baron de Bierges, fils de Berlaymont, à M. de Rassenghien et à M. de Havré.— Conformément

(1) A mi parecer, ha tenido mucha razon.

au contenu de son instruction espagnole, il a chargé le comte d'Arenberg d'aller visiter l'empereur et l'impératrice, ainsi que leurs enfants et les archiducs Ferdinand et Charles; il visitera aussi le duc de Bavière, la duchesse douairière de Lorraine, les archevêques de Trèves, de Cologne, de Mayence, et le duc de Wurtemberg. — La même mission a été donnée au sénéchal de Hainaut, frère du prince d'Épinoy, auprès du roi et de la reine de France, ainsi que du duc d'Alençon; au baron d'Aubigny (1), auprès de la reine d'Angleterre, et à M. de Vitenos (2) auprès de l'évêque de Munster, du duc de Clèves et des ducs de Brunswick. — Deux autres gentilshommes ont été envoyés au duc de Lorraine et à l'évêque de Liège. — Tous ces ambassadeurs étaient porteurs des lettres du roi, auxquelles le grand commandeur a ajouté les siennes (3). »

On voit que cette première lettre traite surtout des affaires militaires; dans la suivante, Requesens s'occupe particulièrement du pardon général : « Quelques jours avant le départ du duc, il eut avec lui, dit-il, avec don Fadrique, les licenciés Juan de Vargas et Hieronimo de Rodas et le docteur del Rio, une conférence où on lut le projet de pardon envoyé par le roi. — Les avis de Rodas et de del Rio sont joints à cette lettre; Vargas qui avait promis d'envoyer le sien, n'a pas rempli cette promesse. — Le duc et don Fadrique se sont prononcés absolu-

(1) Gilles de Lens, baron d'Aubigny.

(2) *Sic* dans le texte espagnol. « Ce n'est pas sans peine, dit M. Gachard, que je suis parvenu à trouver le véritable nom de cet envoyé. Après bien des recherches infructueuses dans la collection de nos papiers d'état, dans celle de la secrétairerie d'état allemande et dans les comptes de la recette générale des finances, j'ai eu l'idée de recourir aux comptes de la recette générale des confiscations, et j'ai vu, dans celui du 16 novembre 1573 au 31 décembre 1574 (n° 18,304 de l'inventaire), que, par ordonnance du 19 décembre, il avait été payé à Jean de Vuytenhorst, seigneur van den Horst, 600 livres, à compte sur les frais du voyage qu'il était chargé de faire vers les ducs de Clèves et de Brunswick et l'évêque de Munster. »

(3) *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 438-446.

ment contre le pardon. Leurs motifs ont été, en substance, que jamais les princes n'ont pardonné à leurs sujets rebelles, aussi longtemps que ceux-ci avaient les armes à la main et n'avaient eux-mêmes sollicité leur grâce; qu'on ne doit attendre du pardon que peu de fruit, si l'on se rappelle ce qui est arrivé de celui de 1570 et de beaucoup d'autres pardons particuliers, offerts récemment aux villes révoltées; que la religion avait été la cause de ce soulèvement, et que, si l'on n'accordait pas aux rebelles, comme l'on ne pouvait pas l'accorder, la liberté de conscience, ils ne se soumettraient point, tandis que, avec des forces convenables, on les contraindrait de se rendre sans conditions; que d'ailleurs accorder un pardon général, serait traiter d'une égale façon les villes qui ont été réduites sous l'autorité du roi, et ce à cause de la différence des fautes commises par elles, les unes ayant été prises par force, d'autres ayant attendu d'être battues et hors d'état de se défendre pour capituler; d'autres au contraire s'étant rendues longtemps auparavant, quoiqu'elles pussent résister, ou bien n'ayant reçu les ennemis que parce qu'elles ne purent faire autrement, ou bien encore ayant demandé une garnison de gens de guerre au roi, qui ne put leur être envoyée; d'autres enfin ayant refusé les troupes qu'on leur envoya, et reçu celles des ennemis. Ces diverses villes ne pouvaient pas, selon le duc et don Fadrique, être traitées de la même manière; il leur semblait, au surplus, qu'en aucun cas, les délits commis lors de la première révolte en 1566 ne devaient être compris dans le pardon. Leur conclusion était qu'il fallait, pour en finir avec la révolte, recourir au seul moyen des armes, et jusqu'à ce qu'on l'eût domptée, laisser de côté la douceur, la clémence et toute négociation (1). — Requesens est d'une opinion toute contraire; la publication du pardon lui paraît

(1) Enfin el duque se resuelve en que estos travajos se han de acabar con las armas y fuerza, sin que se haya de tomar ningun medio de gracia, blandura, negociacion ni trato, hasta que todo esté llano, y que entónces tendra buen lugar la clemencia.

indispensable, et il trouve même qu'elle a été trop différée. — Sans doute si l'autorité du roi pouvait être rétablie par la force, cette voie serait à préférer; mais la rébellion s'est tellement fortifiée que, en supposant même qu'elle ne reçoive d'appui, ni du côté de l'Allemagne, ni de celui de la France (comme le peut faire craindre ce qui se passe dans ces deux pays), il ne sera encore que trop difficile de la vaincre. — Il faut donc recourir à d'autres moyens. — Requesens ajoute que quoique le roi ait aux Pays-Bas beaucoup de bons vassaux, il en est peu, aucun peut-être, qui ne soient mécontents et ne désirent non seulement le pardon général, mais le rétablissement des choses dans l'état où elles étaient avant les troubles. — Ils se plaignent du pardon de 1570, à cause des nombreuses exceptions et limitations faites alors; ils disent que si les pardons particuliers offerts par le duc n'ont pas été acceptés, c'est que les chefs des rebelles ont persuadé au peuple que le duc ne garderait pas sa parole. — On ne peut certainement prédire l'effet que produira la publication du pardon général; mais, en tout cas, elle ne saurait empirer la situation. — Tous les doutes résident dans le point de savoir, si c'est la religion, ou non, qui est la cause de la révolte. Requesens ne peut guère affirmer l'un ou l'autre, n'ayant vu ni l'origine ni les progrès des troubles. L'opinion du duc et de quelques personnes de sa dépendance est celle qui a été exprimée plus haut; tous ceux du pays en général, et le reste des Espagnols et des Italiens sont d'un avis contraire. Quant à moi, poursuit le grand commandeur, je vois bien que la religion fut, dans le principe, comme elle l'est même encore, le mobile qui fit agir le prince d'Orange et le grand nombre des chefs qui le suivent; mais je ne crois pas qu'elle ait eu la même influence sur la grande masse du peuple; je pense plutôt que ce sont les nouveaux impôts et les mauvais traitements des gens de guerre qui ont été la cause du soulèvement. Et ce qui me confirme dans cette manière de voir, c'est que le mécontentement est commun aux catholiques et aux

hérétiques, aux gens d'église et aux séculiers, à la noblesse comme à la bourgeoisie, et que les comtes d'Egmont et de Hornes, ainsi que beaucoup d'autres qui furent très justement exécutés, moururent en faisant profession du catholicisme (1). On peut s'en convaincre encore par ce qui arriva lors de l'invasion du prince d'Orange en 1568, et par ce qui s'est passé en 1572. La première fois, il y eut une seule ville, celle de Diest, qui leva l'étendard de la révolte, quoique la majeure partie des exécutions eût été faite déjà à cette époque; la seconde fois, bien qu'il n'y eût plus qu'un petit nombre d'exécutions, le soulèvement a été universel. Il paraît donc que beaucoup d'autres causes que la religion ont agi sur le peuple. — Quand même le pardon resterait sans effet sur les villes occupées par les rebelles, il en produira beaucoup dans celles qui sont disposées à se révolter, dans celles aussi qui ont été réduites; il tranquillisera ces dernières auxquelles les rebelles font croire qu'elles seront un jour châtiées rigoureusement, et qu'ils s'intéressent ainsi à leurs succès. Le roi pourra d'ailleurs, tout en généralisant le pardon, faire quelques restrictions quant aux corps des villes : ôter aux unes tout ou partie de leurs privilèges, faire construire des châteaux en d'autres, ou démolir leurs murailles; mettre des garnisons en d'autres encore : et ainsi sera différencié, à raison de l'inégalité de leurs fautes, le châtiment qui leur sera infligé. — Un des bons résultats du pardon sera de diviser les rebelles obstinés et ceux qui désirent

(1) Y yo bien veo que, en quanto al principe de Orange y á muchos de las cabezas que le siguen, fué el principio la religion, y aun es agora, pero en la generalidad del pueblo no creo que ha sido esta, sino las imposiciones que han tenido, y el maltratamiento que han padecido de la gente de guerra, sin que sa haya podido excusar. Y ayúdame á pensar esto, ver que el descontento es general y comun de católicos y hereges, eclesiásticos y seglares, y de la nobleza y del pueblo, y assimismo que los condes de Egmond y de Horne, y otros muchos de quien se hizo justicia, y lo fué muy grande el executarla en ellos, no se les halló culpa en la religion, y murieron católicos.

le retour de la paix. — Requesens trouve du reste très nécessaire que le pardon s'applique aux auteurs de la première rébellion, aussi bien qu'à ceux de la seconde. On l'assure qu'il y a un grand nombre de bannis qui n'ont commis que des fautes légères ; que beaucoup d'entre eux s'enfuirent dans le principe, seulement pour avoir assisté à quelques prêches, ou parlé inconsidérément ; que, depuis, ils ont vécu en bons catholiques dans des terres neutres ou alliées du roi, notamment à Liège et à Cambrai. Il serait d'avis (et cela donnerait une grande satisfaction à tout le pays) de rendre leurs biens aux bannis qui prouveraient qu'ils ont vécu catholiquement et n'ont pas pris les armes contre le roi. — Le duc a voulu que l'on demandât l'avis du président Viglius sur le pardon, sans lui montrer la minute envoyée de Madrid, ni aucun autre projet, bien qu'il y eût lieu de croire qu'il la connaissait, puisque Hopperus l'avait eue. Viglius nous répondit que, quant à présent, il n'était pas partisan d'un pardon général ; qu'il préférait un pardon aux villes qui, s'étant révoltées, avaient été replacées sous l'autorité du roi, afin que cet exemple engageât les autres à se soumettre. Le duc a pensé, et j'en ai jugé comme lui, que Viglius n'avait osé dire librement son opinion, et que non seulement il approuve le pardon général, mais encore qu'il désire un accommodement avec les rebelles (1). — Si le roi veut commencer par accorder des pardons particuliers aux villes, il faut qu'il envoie pour cela un pouvoir spécial, mais, dans l'un comme dans l'autre cas, la promptitude est nécessaire. Tout le monde a cru que le changement de gouvernement devait en amener beaucoup d'autres, et le pardon était attendu, parce que Hopperus, sans en avoir précisément annoncé l'envoi, avait écrit à plusieurs qu'ils allaient recevoir des dépêches qui donneraient grande satisfaction à tout

(1) El duque cree, y á mi me paresce lo mismo, quel el Viglius no osó decir libremente su opinion, y que no solo le deve parescer bien el perdon general, pero que desearia que se capitulase con los rebeldes.

le pays, et que le temps de la clémence était arrivé : de sorte qu'on s'est persuadé que Requesens était porteur du pardon, et que c'est par les suggestions du duc qu'il ne l'a pas publié (1). Les rebelles, voyant que les changements attendus n'ont pas lieu, persistent de plus en plus dans leur obstination; les loyaux sujets du roi en sont découragés. — Requesens rappelle au roi que, lorsqu'il lui ordonna de se rendre aux Pays-Bas, il lui écrivit qu'il aurait à employer tout à la fois la force, et les moyens de douceur et de négociation. Jusqu'ici il n'a pu avoir recours à ces derniers moyens, puisque son instruction secrète lui défend de remettre en aucune manière les délits de rébellion et de religion. — Quant aux délits de religion, il ne songe en aucune façon à user d'indulgence sans l'ordre exprès du roi; mais, à l'égard des autres, il peut y avoir de grands inconvénients à lui lier ainsi les mains. — Sept ou huit jours avant qu'il prît en mains le gouvernement, on lut au conseil une lettre de M. de Noircarmes au roi, dans laquelle celui-ci demandait l'autorisation de traiter avec quelques-uns des rebelles; tout le monde fut d'avis qu'il écoutât ce qu'on lui proposerait, et qu'il les engageât à se fier à la miséricorde du roi. — Noircarmes alla plus loin; il se mit en rapport avec le prince d'Orange, par l'intermédiaire du seigneur de Sainte-Aldegonde. — Le mestre de camp Julian Romero, dans le temps qu'il était en Hollande, à une demi-lieue dudit prince, se permit aussi de lui écrire sans l'autorisation du duc. — Requesens envoie au roi des copies des lettres échangées dans ces deux occasions; il a blâmé Julian Romero de cette démarche inconsidérée, et écrit

(1) Con la mudanza del gobierno pensava toda esta gente que la havia de haver en muchas cosas, y esperavan este perdon, porque, aunque Hopperus no escrivió claro que se embiava, escrivió á muchos que venian despachos y órdenes que darian gran satisfaccion á todo el pais, y que ya era llegado el tiempo de la gracia, y otras cosas á este propósito, de lo qual se ha persuadido la gente que yo he traido este perdon, y que las persuasiones del duque me han hecho que no usasse dél.

à Noircarmes de se refuser à toute négociation avec le prince, et de se borner à écouter les offres des villes qui seraient disposées à se rendre, en leur promettant qu'on usera de clémence envers elles. — Le duc est d'opinion que Noircarmes et les autres ministres et vassaux du roi désirent un accommodement avec le prince et les autres rebelles. Requesens partage cette opinion, mais les délits du prince sont si graves qu'il ne voit pas comment on pourrait les pardonner (1). Il en est autrement de quelques-uns de ceux qui suivent son parti, et des villes qui reconnaissent son autorité. Outre le pardon général, quelques concessions pourraient leur être faites, non toutefois qu'on leur accordât la liberté de conscience, ni la faculté de jouir, hors des Pays-Bas, des biens qu'ils y possèdent, ni la sortie des Espagnols, ni des sûretés pour l'exécution des promesses qu'on aurait cru devoir leur faire ; mais on pourrait, outre le pardon aux hérétiques qui se réconcilieraient avec l'Église, donner à ceux qui sont hors du pays un délai pour vendre leurs biens. — Requesens termine en disant au roi : « Je ne crois pas que personne pensera que je mette en avant les moyens de pacifier les troubles pour ne pas risquer ma vie au service de Votre Majesté, car on sait dans le monde combien de fois et avec quel dévouement je l'ai fait, et je suis bien résolu à l'exposer au besoin beaucoup plus encore (2). »

La troisième lettre est relative au conseil des troubles et à la question de savoir s'il faut le maintenir ou s'il faut le supprimer : « Deux ou trois jours avant son départ de Bruxelles, dit Requesens, le duc me montra une lettre où Votre Majesté lui ordonnait de faire connaître son avis, après en avoir délibéré

(1) Son tan graves las culpas del principe.

(2) Y no creo que nadie pensara de mi que deseo el fin destos trabajos por estos medios, por no aventurar la vida en el servicio de V. M., pues se sabe en el mundo las vezes que lo he hecho y de quan buena gana, y no me falta resolucion para aventuralla mucho mas. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 446-451.

avec moi, sur la suppression ou le maintien du conseil des troubles, qui est si détesté dans ces provinces (1). Le duc trouva que le jour de cette suppression serait fatal pour la religion, car ce conseil a eu une sorte de surintendance en ce qui concerne l'exécution des placards; il lui parut aussi qu'on retirerait peu de chose du produit des confiscations du moment que la gestion en serait donnée au conseil des finances : par ces motifs, il se prononça pour le maintien du conseil. Mais il importe tant de donner satisfaction aux gens du pays qu'il faut examiner si réellement la suppression aura les inconvénients que dit le duc. — Pour que le roi puisse en juger, Requesens expose l'ordre observé au conseil des troubles, d'après ce qui lui a été rapporté. — Premièrement, les membres de ce conseil n'ont pas de commission de Votre Majesté; ils n'ont servi que d'assesseurs au gouverneur, qui lui-même a signé toutes les sentences et les a prononcées en son nom. Les membres du conseil qui sont du pays, et Olzignano, qui est italien, n'ont fait que l'office de rapporteurs, sans droit de voter; les trois Espagnols (2) seuls ont été investis de ce droit. Le duc ne s'est jamais obligé, du reste, à se conformer à la pluralité des suffrages; il adoptait l'opinion qui lui paraissait préférable. Mais la vérité est, à ce que je crois, continue le gouverneur, que celle de Vargas prévalait toujours : car, outre que le duc en avait fait son principal instrument et lui avait donné une grande autorité, il était invariablement appuyé par le docteur del Rio, qui, quoique bon homme et très entendu aux affaires de ce pays, est si facile qu'il n'ose avoir d'autre avis que celui des gouvernants, et quoique sans doute Vargas ait été animé d'un zèle louable pour le service de Dieu et de Votre Majesté et qu'il doive avoir agi avec justice, la dureté de ses manières et les formes avec lesquelles il a procédé ont causé un grand mécon-

(1) Que tan odiado es en estos payses.
(2) Juan de Vargas, Louis del Rio et Hieronimo de Roda.

tentement dans tout le pays (1). — Requesens se prononce catégoriquement pour la suppression du conseil des troubles.— Il ne le trouve pas nécessaire quant à l'exécution des placards, à laquelle les conseils provinciaux pourront fort bien veiller. En ce qui concerne les biens confisqués, si l'organisation du conseil des finances est défectueuse à beaucoup d'égards, si les choses s'y passent de telle manière qu'en sept ans le duc n'a pu parvenir à y rien comprendre, on pourrait aussi faire plus d'un reproche au conseil des troubles, relativement à la gestion desdits biens. Cette gestion, pour laquelle au delà de trois cent trente receveurs sont employés, est excessivement coûteuse, sans compter que le conseil des troubles lui-même coûte quinze à seize mille écus par an. Il n'a été tenu aucun livre des ordonnances de payement délivrées sur le produit des biens confisqués. — Une chose qui a excité, et non sans raison (2), un mécontentement et des plaintes générales dans le pays, c'est qu'on n'a pas payé les dettes dont étaient grevés les biens

(1) Primeramente, no tienen titulo ni comision de V. M , por virtud de la qual hayan conoscido de las causas que allí se tractan, y solo han servido de asesores del governador, que es él que ha firmado todas las sentencias y ordenes que de allí han salido, y en cuyo nombre se pronuncian, sin que en ninguna hayan firmado ni señalodo los del dicho consejo, en el qual no ha tenido hasta agora voto todos los dél, porque los que son de la tierra, y el Olziñano, que es italiano, no han servido mas que de relatores, aun que llevan el sueldo y tienen el nombre de consejeros, y solo han botado los tres Españoles; y nunca el duque se obligó á seguir el mayor numero de botos, sino los que le parescia; y á la verdad el de Juan de Vargas creo que ha siempre prevalecido, porque, demás de abelle tomado el duque por el principal instrumento para todo lo que alli se ofresció, y avelle dado mucha autoridad, le ha seguido siempre el doctor del Rio. y aunque es buen ombre y muy plático de las cosas de estos estados, tiénen le por tan facil que no osa botar sino lo que entiende que desea el que los govierna, y aun que el celo de Juan de Vargas creo que ha sido muy bueno y que deve de haver hecho justicia y descado infinito el servicio de Dios y de V. M., el modo con que se ha hecho, y el aspereza de su trato ha dado gran descontento á todo el pays.

(2) Y á mi parescer no sin harta causa.

confisqués, dettes qui égalaient presque et même quelquefois surpassaient la valeur de ces biens. — On a assuré au grand commandeur qu'il y a douze à quinze mille procès pendants pour des prétentions sur les biens confisqués, quoique deux ou trois mille aient déjà été jugés : or le conseil des troubles, n'eût-il à s'occuper que de ces procès, ne saurait trouver le temps d'en prendre connaissance. — Requesens est donc d'avis que l'administration des biens confisqués passe au conseil des finances ; que la gestion en soit confiée aux receveurs des domaines ; que les comptes en soient rendus aux chambres des comptes, dans leur district respectif ; qu'il continue à y avoir, pour cette gestion, un receveur général ; enfin que tous les procès sans exception soient renvoyés aux conseils provinciaux, sauf que, après sentence rendue par eux, un ordre du conseil des finances soit requis pour le payement des créances. — Le gouverneur propose de faire entrer une partie des membres du conseil des troubles dans le conseil des finances, et les autres dans le conseil privé, qui est réduit à un petit nombre de conseillers et sans président. — Des trois chefs qu'il y a ordinairement aux finances, Berlaymont est le seul qui subsiste, Noircarmes devant cesser de l'être lorsqu'il retournera à son poste du Hainaut. Requesens serait d'avis que le roi donnât une de ces places à Hieronomino de Roda, et l'autre au seigneur de Rassenghien, gouverneur de Lille. A la vérité, quelques personnes ont reproché à Roda d'être d'un caractère trop facile, et trop disposé à complaire à la nation ; mais, par ce motif, il sera moins odieux qu'un autre, et d'ailleurs sa faiblesse n'a jamais été jusqu'à compromettre le service du roi (1). »

La dernière lettre est consacrée à l'état des finances et à

(1) Roda, que si vien ha sido juzgado de algunos por demasiado de blando y amigo de complacer á la gente de la tierra, aprovecha esto para que sea menos odioso que otro, y no ha llegado la blandura á terminos que padezca el servicio de V. M. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 452-455.

l'affaire du dixième denier. « Une des choses que Requesens a désirée le plus vivement, depuis qu'il a pris possession du gouvernement des Pays-Bas, et sur laquelle il a insisté auprès du duc avant le départ de celui-ci, a été de pouvoir envoyer au roi un état des dettes du trésor et des dépenses ordinaires, une évaluation approximative des dépenses extraordinaires et enfin un rapport sur la situation des finances. Le duc lui a représenté la réunion de ces renseignements comme impossible; et, quoique rien ne le soit dans ce monde, il doit convenir que la chose sera très difficile et demandera beaucoup de temps. — Pour se procurer les lumières qui lui manquent, Requesens a nommé une commission composée du conseiller d'Assonleville, de Juan d'Yssunca, d'un conseiller des finances, d'un membre de la chambre des comptes du Brabant, et d'un de ceux qui examinent les comptes des confiscations. — En attendant le résultat des travaux de cette commission, il a voulu savoir approximativement ce que l'on devait. Berlaymont et les conseillers des finances lui ont dit qu'il était dû aux gens d'armes et à l'infanterie ordinaire plus de cinq millions de florins, qui font deux cent millions et demi d'écus. Selon Francisco de Lixade, il est dû plus de trois millions et demi d'écus aux autres corps de l'armée, sans compter de grosses sommes dont on est redevable aux noirs harnas *(herreruelos)*, et sans l'acquittement desquelles on ne saurait lever un seul homme de cheval en Allemagne. — La dépense ordinaire de l'armée, y compris l'artillerie et la flotte, ne peut être évaluée à moins de six cent mille écus par mois. Toutefois, s'il était possible de passer une revue de tous ces corps, il y aurait probablement à rabattre beaucoup sur ce qui leur est payé, attendu qu'on est obligé de s'en rapporter aujourd'hui aux dires de ceux qui les commandent. — Après cela il faut pourvoir aux besoins du matériel de l'artillerie et à la réparation des places frontières, dont quelques-unes tombent en ruine. — Pour tant de nécessités, le grand commandeur n'a pas un seul réal en caisse. —

Requesens parle ensuite des assignations que le duc d'Albe a faites sur les lettres de change attendues d'Espagne. C'est avec une peine infinie, dit-il, qu'il se voit obligé de demander au roi de nouveaux sacrifices, car il sait que chaque écu fourni par le trésor de la monarchie en coûte plusieurs, avant d'arriver aux mains des soldats (1) : en effet, sans parler des sommes auxquelles s'élèvent les frais de négociation avec les marchands en Espagne, ceux qui sont payés aux marchands d'Anvers n'ont jamais été inférieurs à douze pour cent par an, et le transport de l'argent en Hollande, ainsi que dans les villes où il y a garnison, entraîne beaucoup de dépenses. — De leur côté les capitaines et leurs officiers, et même les employés des finances volent ce qu'ils peuvent (2). Requesens ne croit pas que, sous ce rapport, le mal soit aussi grand dans aucun des autres états du roi ; mais on ne peut, ajoute-t-il, l'imputer, pas plus que les désordres des gens de guerre, au duc d'Albe, car personne à notre époque n'a commandé tant d'armées et ne les a maintenues en si bonne discipline, et tous, tant que nous sommes, des ministres de Votre Majesté, nous pourrions apprendre toute notre vie à son école (3). Ces difficultés, ou pour mieux dire ces impossibilités, sont un résultat inévitable des guerres civiles, de la situation du pays et de l'espèce de rébellion qui y a éclaté et y dure encore. — Votre Majesté ne me dit mot, dans mes instructions, ni dans aucune de ses lettres, au sujet du

(1) Tambien siento harto considera que cada escudo de los que de allá se proveen le cuestan á V. M. muchos, antes que llequese á manos de los soldados.

(2) Despues desto se puede considerar lo que hurtan los capitanes y sus officiales, y aun los de la hacienda.

(3) El daño de aqui es mayor que en ninguna parte se ha visto, del qual y de los desórdenes de los soldados deve de tener el duque de Alba muy poca culpa, pues ningun hombre en nuestros tiempos ha gobernado tantos exércitos, ni traídolos tan bien disciplinados como él, y en su escuela podríamos aprender toda la vida, quantos ministros V. M. agora tiene.

dixième denier. J'étais persuadé que c'était une affaire terminée, mais par ce que j'ai vu dans les papiers que je trouve ici et par ce que le duc m'a dit, quoique Votre Majesté ait offert de renoncer à ce dixième denier, pourvu que l'on trouvât d'autres moyens de pourvoir aux besoins qui avaient fait recourir à cet impôt (et je sais que Votre Majesté se contentait de deux millions de florins annuels offerts par les états), il s'est élevé une difficulté consistant en ce qu'ils veulent que l'on commence par abolir le dixième denier, comme ils disent, pour toujours, moyennant quoi ils donneront les deux millions pour six années, et l'on n'a pas voulu souscrire à cette prétention parce que, selon le duc, il serait dur pour Votre Majesté de renoncer à perpétuité à une si grande concession que ses sujets lui ont faite volontairement... — Le duc prétend en effet, et je le crois, puisqu'il l'affirme, que le dixième a été accordé volontairement par tous les états ; mais les membres de ces corps soutiennent le contraire, disant que les uns l'ont voté, à condition qu'il fût consenti généralement, et qu'il y a des états qui s'y sont refusés, et d'autres qui ne l'ont fait que sous l'empire de la contrainte et de la violence, parce qu'ils avaient des troupes nombreuses logées dans leurs provinces, et qu'on les menaçait d'y en envoyer davantage encore, tandis qu'on leur promettait de les retirer, s'ils consentaient ; d'autres auxquels on avait assuré que jamais on n'exécuterait le dixième, et qu'on ne le demandait que pour avoir une preuve d'obéissance, et pour trouver ensuite avec les autres provinces un moyen qui convînt à toutes. Ils affirment beaucoup d'autres choses à ce sujet : qu'elles soient vraies ou non, ils se laisseront mettre en pièces, plutôt que d'accorder ce dixième (1). Quant à la perpétuité de l'aide qui le remplacera, ils disent qu'ils ne peuvent laisser à leurs successeurs une charge perpétuelle, mais que Votre Majesté peut être convaincue qu'ils lui accorderont ladite

(1) Se dexarán hacer pedazos primero que conceder esta décima.

somme, et même une plus grande, tant que les nécessités publiques l'exigeront, comme ils l'ont toujours fait. Cela considéré, il a paru au conseil qu'en attendant les ordres de Votre Majesté, on pourrait demander aux états, sur le centième qu'ils ont voté en cas d'invasion (et ce cas ne s'est que trop réalisé), leurs lettres à concurrence de cinq cent mille ducats au moins, pour les négocier par anticipation avec les marchands. On m'assure qu'ils réclameront l'abolition du dixième, aussi bien pour délivrer lesdites lettres que pour la concession principale des aides. — Il faut donc en finir avec ce dixième denier, car tous sont si unanimes à cet égard, que, parmi ceux qui ont le mieux servi Votre Majesté, il n'y en a pas un qui ne pense de la même manière que les rebelles; les conseillers et les ministres mêmes que je dois employer dans cette négociation, sont ceux qui se montrent les plus revêches (1). — Je suis donc d'avis que Votre Majesté abolisse le dixième à perpétuité, afin que les états accordent les deux millions de florins annuels pour le plus long terme possible. Que si ce pouvait être pour dix ou douze ans, ce serait bien; sinon, on accepterait leur proposition pour les six ans en prenant acte de l'offre qu'ils font, ce terme écoulé, de servir Votre Majesté comme ils l'ont toujours fait, tant que les besoins actuels dureront. — Les motifs qui me déterminent sont que je suis convaincu que jamais Votre Majesté n'en sortira avec ce dixième, et qu'il a été la cause principale de cette seconde rébellion. En effet, bien que, dès la première, le prince d'Orange eût de nombreux émissaires dans le pays, il ne parvint point à s'y faire des adhérents, tant qu'on ne voulut pas exiger ce dixième; alors il en eut autant que Votre Majesté l'a vu. — Pour donner un exemple de la disposition des esprits à cet

(1) Enfin se ha de coménzar por esta décima, en la qual están tan conformes todos que no hay ninguno de los que mas ayan servido á V. M. que no esté de la misma opinion que los rebeldes, y los mismos consejeros y ministros por cuyo medio yo lo he de tratar, son los que están mas duros.

égard, l'on m'a assuré que plusieurs des principaux ministres de Votre Majesté ici, et de ceux qui sont à la tête des troupes ont osé dire à des Espagnols : *pourquoi désirerions nous la fin de cette guerre, puisque vous autres n'y aspirez que pour exiger le dixième et faire d'autres choses qui achèveront de nous détruire?* — Quoiqu'il y ait plusieurs siècles que l'on a établi l'*alcavala* dans les royaumes d'Espagne, et que ces royaumes soient si obéissants et fidèles, jamais Votre Majesté ni ses prédécesseurs ne l'ont levée tout entière, mais ils l'ont mise en abonnement, et, dans le principe, à très bas prix; et quoique les nécessités publiques aient obligé d'élever le taux de l'abonnement, il doit y avoir encore aujourd'hui beaucoup de terres en Castille, où les habitants ne payent pas un sou de l'*alcavala*, se libérant de la part qui leur en incombe par des taxes sur le vin, la viande, les hôtelleries et autres. — Pour le premier abonnement de ces provinces une somme de deux millions de florins n'est pas mal, quand même elle ne serait pas accordée à perpétuité, parce que, avec le temps et l'occasion, on pourra la grossir, encore que le dixième demeure aboli; et, en réalité, jamais on n'a accordé de subside dans ce pays, même volontairement, qui ait plus tard été diminué. Les gens d'ici le comprennent bien; seulement ils ne veulent pas perdre ce privilège, que l'on ait toujours besoin de leur faire une nouvelle demande, et tant que Votre Majesté restera en possession de ces états, jamais ils ne lui donneront une aide inférieure à celle dont on sera convenu maintenant pour plusieurs années. — Dans les circonstances où l'on se trouve, il faut mener doucement cette affaire, et si Votre Majesté tenait compte des dépenses qu'a entraînées jusqu'ici la guerre, elle verrait combien il en coûte d'avoir insisté sur le dixième, et je tiens pour certain que tant que l'on ne leur donnera pas satisfaction à cet égard et sur le pardon général, la guerre ne finira pas. — Je n'oserais garantir, à la vérité, que ces deux moyens nous en amèneront le terme, mais je n'en connais pas d'autres qui nous en donnent l'espérance. —

Les six années que les états ont offertes sont les deux du premier abonnement qu'ils ont payé déjà, et quatre autres qui finiront au 13 août de l'an 1575; et quoique, d'après cela, il y ait deux années arriérées, et de plus le temps qui court du 13 août à ce jour, ils tarderont beaucoup à s'acquitter. — Le refus d'accepter, dans le principe, les sommes qu'ils ont proposées, en a rendu aujourd'hui le recouvrement très difficile, attendu que les provinces sont épuisées par ce qu'elles ont souffert depuis, par les logements militaires et par la ruine du commerce. Les états diront qu'il leur est impossible de satisfaire en une fois à ce qu'ils doivent d'arriéré, d'autant plus que, il y a deux ou trois ans, le duc a aboli, en Brabant et en Flandre, beaucoup d'impositions sur la viande, le vin, l'orge et autres objets de subsistance, et qui étaient destinées au payement des aides. Le duc dit qu'il l'a fait pour que le peuple, allégé de ce fardeau, eût moins de répugnance à payer le dixième. Maintenant qu'on ne perçoit plus celui-ci, il résulte un grand mal de la suppression desdites impositions, parce que les états des deux provinces susnommées prétendent qu'ils n'ont pas le moyen de payer les aides, leurs ressources habituelles leur ayant été enlevées. On m'assure que, dans les autres provinces, on tient en réserve quelques fonds pour cette destination; mais le Brabant et la Flandre, comme Votre Majesté le sait, sont les deux principales, et la première surtout paraît avoir énormément souffert (1). »

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 456-464. — Nous n'avons fait à ces quatre lettres qu'un très petit nombre de retranchements et à propos de choses qui nous ont paru de moindre importance. — M. Gachard, dans sa préface du tome III de la *Correspondance* si souvent citée, pp. VI-VIII, fait remarquer une différence notable entre les lettres du duc d'Albe adressées au roi et celles de son successeur. « Le caractère essentiel de la correspondance du duc, surtout avant la révolte de 1572, c'est le laconisme. Rarement il y entre dans des détails; il semble qu'il ne se croie pas obligé de rendre compte de sa gestion à son souverain. Il ne l'informe le plus souvent de ses actes, même dans

Nous sommes au courant de la situation; nous venons de voir de quelle façon Requesens l'envisageait et quelles considérations allaient le diriger dans son administration. Voyons le maintenant à l'œuvre. Le 22 janvier 1574, la flotte d'Anvers, commandée par Sancho d'Avila, mit à la voile; Requesens se rendit de sa personne à Berghes, pour hâter la sortie de celle qui venait d'être placée sous la direction du mestre de camp Julian Romero, à cause de la maladie qui retenait Beauvoir à terre. Sur ces deux flottes étaient embarqués les régiments wallons de Beauvoir et d'Alonzo Lopez Gallo, douze compagnies du *tercio* de Sicile, quatre compagnies du comte du Rœulx, gouverneur de la Flandre, trois cents soldats destinés à remplir les vides du régiment de Mondragon, quelques Allemands avec quelques gentilshommes et volontaires.

Laissons Requesens nous raconter lui-même le résultat de cette double expédition : « Il arriva à Berghes le 27 janvier. Le soir même et les deux jours suivants, toute la flotte appareilla; elle était composée de cinquante-quatre navires bien armés, et de vingt-neuf qui portaient des vivres. Les équipages n'étaient pas tels qu'il eût été à souhaiter : pour remplacer les matelots fugitifs, il avait fallu en prendre d'autres par force, et ceux-ci

les conjonctures les plus graves, qu'après qu'ils ont eu leur effet. Il ne respecte pas toujours les ordres qui lui ont été transmis. Jamais on ne vit de gouverneur des Pays-Bas agir avec plus d'autorité et d'indépendances. Entre les dépêches du grand commandeur de Castille et la correspondance du duc d'Albe le contraste est frappant. Requesens, à peine arrivé aux Pays-Bas, prend à tâche de mettre sous les yeux du roi un tableau fidèle de la situation des affaires publiques. Dans le cours de son administration, il l'instruit avec détail de ses actes politiques et de ses opérations militaires, des faits dont le pays est le théâtre et de l'esprit qui y règne... Il se fait une règle de rendre compte à son souverain, dans toutes les occasions importantes, des motifs de sa conduite. Il se renferme scrupuleusement dans les limites de ses instructions et de ses pouvoirs. Bien éloigné d'imiter le duc d'Albe, il semble appréhender, à chaque pas qu'il fait, de s'avancer trop, et il demande des ordres. »

ne valaient rien (1) ; mais les soldats et les personnes particulières (2) embarqués sur la flotte étaient animés du meilleur esprit, et le succès aurait été infaillible, si les instructions données par le grand commandeur eussent été observées. Un des motifs de son allée à Berghes avait été de conférer avec le mestre de camp Julian Romero sur l'ordre à donner par écrit à chacun des navires de la flotte. Il le fit très particulièrement et plusieurs fois ; malgré cela, Julian Romero ne se souvint de rien (3). Sa première faute fut d'aller jeter l'ancre, avec son navire et quelques autres, près de Runderswael, à une lieue de Berghes, tandis qu'il eût pu, en une même marée, arriver de la tête de Berghes jusqu'à Middelbourg, aussi bien que de Romerswael. Pendant près de deux jours qu'il y resta, il ne désigna ni les navires qui devaient former l'avant-garde, le corps de bataille et l'arrière-garde, ni le nombre de ceux qui auraient à marcher de front, selon que le canal irait en s'élargissant ou en se rétrécissant; enfin personne de la flotte ne fut prévenu de ce qu'il avait à faire. Romero et d'Avila s'étaient concertés pour que, le 30 janvier, les deux flottes se montrassent en même temps devant l'ennemi, mais, le 29, le vent fraîchit. L'ennemi, ayant pour lui le vent et la marée, et voyant la flotte de Romero rangée au hasard, vint à sa rencontre. Romero eût pu se retirer en sûreté à Berghes pour en sortir à la marée suivante et exécuter l'entreprise dont il était chargé ; il eût pu aussi réunir tous ses navires et attendre tranquillement l'ennemi, qui n'aurait certainement osé l'attaquer : il ne fit ni l'un ni l'autre. Il commit l'énorme faute (4) d'envoyer douze à quinze de ses navires, ayant contre eux le vent et la marée, escarmoucher avec l'ennemi ; ces bâtiments ne tardèrent pas à être pris, malgré la résistance énergique de quelques-uns. Romero s'était, avec le navire

(1) Eran muy ruines.
(2) Personas particulares.
(3) De ninguna cosa dello después se acordó.
(4) Grandissimo disparate.

qu'il montait, porté à leur secours ; il ne se sauva, après avoir perdu une partie de ses gens, son mât et ses voiles, que parce que le navire vint à échouer près de terre. Le reste de la flotte, à la vue de ce qui se passait, se mit à fuir en désordre. Quand le grand commandeur aperçut de Berghes l'approche de l'ennemi, il courut à cheval avec quelques gentilshommes se dirigeant vers les fugitifs. Il n'en était plus éloigné que d'un trait d'arquebuse à peine, que déjà la flotte était perdue. Julian Romero s'était sauvé à terre ; les vaisseaux qui n'avaient pas été engagés fuyaient, sans avoir égard aux signaux faits pour les retenir. En ce moment, les ennemis jetèrent l'ancre. S'ils eussent poursuivi leur victoire, il est probable qu'aucun des vaisseaux du roi n'aurait échappé ; la vue des gens qui étaient sur la digue et la crainte qu'il ne s'y cachât de l'artillerie furent sans doute les causes qui les retinrent. Du côté du roi, la perte a été de neuf des plus grands et des meilleurs navires de la flotte, et d'environ deux cents soldats espagnols et wallons. Le capitaine Curillo, les enseignes des capitaines Andres Muñoz et Gonçalo de Ovalle ont été faits prisonniers, ainsi que M. de Glymes, qui était un vaillant soldat (1). Un neveu du cardinal de Granvelle, fils naturel de Champagney, a été tué. Selon ce que le grand commandeur a pu voir, les ennemis avaient quarante-cinq vaisseaux, d'autres disent qu'ils en avaient cinquante-cinq : ces vaisseaux étaient beaucoup plus grands que ceux du roi. Julian Romero peut alléguer, pour se disculper, qu'il n'est pas marin, quoiqu'il ne fût pas nécessaire de l'être pour naviguer pendant trois heures, surtout après les instructions détaillées qu'il avait reçues. Requesens ne lui eût pas confié le commandement de la flotte, à défaut de Beauvoir, qu'une maladie retenait à terre, s'il avait eu quelqu'un pour suppléer ce dernier. La nuit qui suivit l'action, la flotte du roi, d'après les ordres du grand commandeur, jeta l'ancre dans le canal de Berghes ; elle

(1) Que era valiente soldado.

était si démoralisée que beaucoup de marins et de soldats ont déserté ensuite. Sancho d'Avila, qui avait pris position entre Flessingue et Ramekens avec toute sa flotte, composée de sept ou huit grands vaisseaux et de quarante petits bâtiments, entre lesquels étaient sept ou huit *pleytes* chargées de vivres, à la nouvelle de la défaite de Romero, est rentré à Anvers, sans avoir fait aucune perte. Du côté de Flandre, le grand commandeur avait donné des ordres au comte du Rœulx, pour qu'il tachât aussi d'introduire dans Middelbourg le secours préparé depuis plus de deux mois, mais par là on n'a pas mieux réussi (1). Les dernières lettres de Mondragon sont du 19 janvier ; il était alors réduit à l'extrémité (2). »

Tout espoir de ravitailler Middelbourg était désormais perdu. Les ressources à l'intérieur étaient épuisées, et la mortalité y était si grande que, depuis la fête de Noël 1573, plus de quinze cents personnes avaient succombé. Les survivants ne se nourrissaient plus que de tourteaux faits de semence de lin, et encore ce dernier aliment allait leur manquer. Mondragon dut consentir à rendre la ville, mais à des conditions dignes d'un chef qui avait fait courageusement son devoir. La capitulation, négociée à Ramekens par des commissaires du prince d'Orange et du gouverneur de Middelbourg, fut signée le 18 février. Mondragon rendait Middelbourg et Arnemuiden, mais il lui était permis de se retirer avec son régiment, ses soldats gardant leurs armes, leurs enseignes et tous leurs bagages. Les prêtres et les religieux pouvaient aussi sortir librement de la ville ; le prince d'Orange s'engageait à les faire transporter à

(1) Il y a, dans nos archives, dit M. Gachard, une longue correspondance du grand commandeur avec le comte du Rœulx à ce sujet, mais elle ne contient pas de particularités bien importantes. Ce qui en résulte de plus clair, c'est que le comte attendait pour agir des avis de Middelbourg et que ces avis ne lui parvinrent pas.

(2) Estava en el estrecho posible. — Lettre du grand commandeur au roi, écrite d'Anvers, le 13 février 1574, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 15-17.

la côte de Flandre. Mais Mondragon, de son côté, avait pris l'engagement de se remettre entre les mains du prince, si, dans les deux mois, il n'avait fait délivrer Marnix et quatre autres prisonniers moins marquants désignés dans la capitulation.

Mondragon sortit de Middelbourg le 22 février à la tête de sa vaillante infanterie, et fut conduit à Terneuzen, avec tous ceux qui voulurent le suivre. Les prêtres et les religieux durent renoncer à emporter avec eux l'argenterie et les ornements des églises ; une immense quantité de marchandises resta en outre au pouvoir des Zélandais (1). Le 23 février, Mondragon arriva à Anvers, où il reçut les félicitations de Requesens, qui loua hautement son courage, et reconnut que la capitulation avait été observée ponctuellement par l'ennemi. Le grand commandeur n'était pas disposé à faire de même, car il écrivait, le lendemain, au roi : « Je ne sais comment Mondragon pourra accomplir son offre de mettre en liberté, dans le terme de deux mois, Sainte-Aldegonde et les autres prisonniers, puisque cette offre a été faite sans mon autorisation, et que j'ai déjà promis lesdits prisonniers aux parents du comte de Boussu pour sa rançon. Je ne consentirai d'ailleurs pas à ce qu'il aille se constituer prisonnier, dans le cas où la restitution de Marnix et des autres n'aurait pas lieu (2). »

L'île de Walcheren complètement libre acquit bientôt une nouvelle importance par les progrès qu'elle assura à la révolution des provinces du nord. Moins de deux mois après la capitulation de Middelbourg, plus de vingt mille fugitifs y cherchè-

(1) « Le colonel Mondragon est arrivé à Anvers ; tous ses gens ont débarqué en Flandre avec bannières, armes, bagages, et les ecclésiastiques de Middelbourg ; mais il n'a pu emporter l'argenterie ni les ornements des églises, ni brûler la grande quantité de marchandises qu'il y avait dans la ville, telles que laine, sel, alun, cochenille et autres choses qu'il évalue à 300,000 écus ; mais que d'autres estiment beaucoup plus haut. » Ibid., pp. 24-25.

(2) Ibid , p. 26.

rent un asile, et se fixèrent principalement dans le chef-lieu (1). Beaucoup venaient d'Angleterre. Le peuple de Londres s'était agité récemment en haine des étrangers, dont on redoutait, semble-t-il, la concurrence. Le gouvernement de la reine crut prudent de faire procéder à une enquête, et de treize mille sept cents de ces étrangers trouvés dans la seule ville de Londres, plus d'un tiers furent expulsés ; presque tous étaient des Flamands, qui n'obéissaient, disait-on, à aucune église. Ils prirent la résolution de se retirer en Zélande, où ils furent rejoints par un grand nombre d'autres, quoique la reine Élisabeth voulût bien tolérer ces derniers en Angleterre (2). En ce moment, les insurgés dominaient sur toute la Hollande, Amsterdam et Harlem exceptés ; ils étaient maîtres également de toute la Zélande, sauf les îles de Sud-Beveland et de Tholen, et ils possédaient la ville de Bommel, en Gueldre.

Pendant que Mondragon évacuait Middelbourg, les troupes espagnoles, campées devant Leyde, redoublaient d'efforts pour prendre cette place importante. Leyde était en effet la principale et la plus ancienne ville de la Hollande méridionale. Elle se distinguait par son admirable situation, la beauté de quelques-uns de ses édifices, la solidité de ses remparts et l'industrie de ses habitants. De beaux et nombreux villages l'entouraient. Au nord, Warmont et Sassenheim ou Sassem ; à l'est, Leyderdorp; au sud, Zoeterwoude et Voorschoten. En 1572, Leyde s'était soustraite à la domination du duc d'Albe. Depuis la prise de Harlem, les habitants s'attendaient à être attaqués. Dans cette prévision, ils avaient brûlé autour de la ville maisons, cloîtres, hameaux ; puis tous, riches et pauvres, s'étaient mis à travailler aux fortifications. Ils n'attendirent pas longtemps. Le dernier jour d'octobre 1573, les Espagnols, après avoir échoué devant

(1) Renon de France, ms., 2e partie. chap. xxx. Note de M. Juste.

(2) La Mothe-Fénelon au roi Charles IX, de Londres, 5 mars 1574. *Recueil des dépêches des ambassadeurs français en Angleterre*, t. VI, p. 47. Note du même.

Alkmaar, vinrent camper autour de Leyde, s'efforçant de la resserrer et de l'affamer. Ils savaient par leurs espions qu'elle n'était pas suffisamment approvisionnée et que le chiffre de la garnison ne dépassait pas huit cents hommes (1).

Le gouverneur de la ville était un ancien confédéré de 1566, Georges de Montigny, seigneur de Noyelles, capitaine actif et courageux. Il était secondé par Jean Vander Does (Douza), célèbre dans les lettres comme dans la politique, et par Pierre Vander Werf, dont le nom est plus généralement connu encore. Vander Werf était né à Leyde le 14 juin 1529 et n'avait que sept ans lorsque son père, qui exerçait l'état de mégissier, fut mis à mort comme anabaptiste. Proscrit lui-même en 1568, dépouillé de ses biens et menacé du dernier supplice, il s'attacha à la fortune du prince d'Orange et lui rendit dans l'exil d'importants services. Après avoir fait des collectes en Allemagne pour soutenir la cause des insurgés, il parcourut, en 1570, au péril de sa tête, les principales villes de Hollande, et y recueillit des sommes assez considérables. Vers la fin de l'année suivante, il s'était établi à Hambourg, pour soutenir sa famille en se livrant au commerce. Mais à la première nouvelle du soulèvement de 1571, il rejoignit à Dillenbourg le prince d'Orange, qui l'envoya en Hollande. Il ne tarda point à faire partie du magistrat de Leyde, qui se composait de l'écoutète, de huit échevins et de quatre bourgmestres ; le 17 mai 1573, il avait été nommé l'un des quatre (2). Lui et ses collègues surveillaient les ouvrages extérieurs et stimulaient les bourgeois armés qui secondaient la garnison.

(1) Voir l'ouvrage contemporain de Jean Fruytiers, intitulé : *Corte Beschryving van der strenghe belegeringhe en wonderbaerlycke verlossinge der stadt Leyden*. Delft, 1577. Citation du même.

(2) Voir *Levens byzonderheden van Pieter Adriaansz. Van de Werff, burgermeester der stad Leyden*, par Jona Willem Te Water. Leyden, 1814. *passim*, et Kluit, *Historie der hollandsche staats regering*, t. I, pp. 499 et suiv. Citations de M. Juste.

Cependant les Espagnols tenaient la ville étroitement bloquée. Déjà les assiégés commençaient à souffrir de la disette, lorsque quelques barques, envoyées sur la mer de Harlem le dernier jour de décembre 1573, ramenèrent un convoi de vivres. Le 20 janvier suivant, une sortie faite sur le chemin de La Haye mit les assiégés en possession de provisions considérables venant d'Amsterdam et destinées aux troupes espagnoles disséminées entre Delft, Rotterdam, Gouda et Vlaardingen (1). Toutefois ces provisions, quelque considérables qu'elles fussent, ne suffisaient point pour faire vivre longtemps une population de quatorze mille habitants. Au mois de février, le pain ne se vendait plus publiquement et librement : il était distribué en quantités déterminées par le magistrat. Un dénouement fatal semblait prochain, quand l'approche d'un adversaire redoutable força les Espagnols à lever leur camp. Ils s'éloignèrent de la ville bloquée depuis neuf semaines pour marcher au devant de Louis de Nassau; les portes furent ouvertes le 25 mars.

Ici il faut nous arrêter un instant. Quoique les négociations mystérieusement suivies avec la cour de France n'eussent pas eu, dit M. Juste, le résultat que les adversaires de la cour espagnole pouvaient en espérer, elles n'en avaient pas moins exercé une notable influence sur la situation. Nous ne saurions passer complètement sous silence ces négociations qui révèlent des faits graves à la charge des princes de Nassau, et nous allons, aussi succinctement que possible, les reprendre à leur source pour en donner une notion suffisante au lecteur. Dans la lutte inégale que le Taciturne soutenait contre la domination espagnole, il avait besoin d'appuis au dehors. Ne comptant plus sur le concours de la France après le massacre de la Saint-Barthélemy, il s'était tourné vers l'Allemagne et l'Angleterre, qui ne dissimulaient pas leurs sympathies pour la cause protestante. Mais Charles IX s'était empressé de déclarer que la

(1) *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 273.

religion avait été étrangère aux derniers évènements, qu'il s'était défendu contre une conspiration menaçante et qu'il avait dû opposer à un mal soudain et extrême des remèdes également prompts et extrêmes aussi. Convaincu ou non, Maximilien, d'abord froid et incrédule, avait fini bien vite par s'apaiser; le mariage de sa fille Anne avec le roi d'Espagne avait resserré d'ailleurs, nous l'avons dit, les liens qui unissaient les deux branches de la maison d'Autriche. La reine Élisabeth, sans éprouver moins d'indignation, se montrait inquiète et découragée de l'insuccès de la dernière expédition du prince d'Orange; elle avait fait rentrer une partie de ses vaisseaux, et voulait même rappeler les Anglais qui étaient en Zélande (1).

Toutefois le prince d'Orange ne désespérait point de conserver l'appui de la reine d'Angleterre, et, d'accord avec les états de Hollande et de Zélande, il lui envoya, au mois de décembre 1572, une ambassade chargée de solliciter des secours en argent et en hommes de guerre (2). Cette ambassade inquiéta vivement le

(1) La Mothe-Fénelon au roi Charles IX. novembre 1572, dans le *Recueil des dépêches des ambassadeurs,* t. V, pp. 198-199. Citation de M. Juste.

(2) A quelques mois de là, le prince d'Orange, dans un long entretien avec un agent anglais nommé William Herle, reprochait à Élisabeth, dans un langage plein d'amertume, de ne point l'aider et de traiter les états de Hollande et lui comme des rebelles. Il démentait avec chaleur tout ce qu'on attribuait à son ambition personnelle. Il n'avait jamais recherché la souveraineté de la Hollande, mais elle lui avait été offerte et de la façon la plus absolue. Son désir était toujours que la reine les prît sous sa protection et sauvât ce qui sans elle était irrévocablement perdu. On lui remettrait immédiatement Flessingue, la Brielle, Rotterdam, Enkhuisen, en un mot toutes les places qu'elle désirerait, et les états s'imposeraient pour une contribution de huit ou neuf cent mille couronnes, tandis que la charge financière de l'Angleterre atteindrait à peine la moitié. — Puis le prince d'Orange, s'étendant sur les résultats de l'intervention anglaise, montrait les Pays-Bas tout entiers relevant de son sceptre. Il dépendait d'Élisabeth de soumettre à son autorité deux grandes villes murées, dans les provinces qui s'étendent vers le Rhin, la Meuse et les frontières de France, où le

duc d'Albe. Lord Burghley lui avait donné à entendre que la reine, en présence de l'échec du Taciturne et du massacre des huguenots français, ne serait pas éloignée de conclure un accommodement avec l'Espagne. Un projet avait même été rédigé et transmis au gouverneur des Pays-Bas. Le duc, malgré l'aversion que lui inspirait Élisabeth, saisit cette ouverture avec empressement; car, écrivait-il à Philippe II, « l'accord du prince d'Orange avec la reine d'Angleterre serait l'évènement le plus funeste; il resterait peu d'espoir, s'il se réalisait, de réduire les provinces rebelles (1). » Le 15 avril 1573, un traité de commerce fut signé avec l'Angleterre, et la nouvelle en excita une vive allégresse dans les Pays-Bas. « Le prince d'Orange perd par là, disait le duc dans une nouvelle lettre au roi, les moyens d'abuser plus longtemps ceux du dedans et ceux du dehors, en leur donnant à entendre qu'il est appuyé par la reine. » Il exprimait ensuite l'espoir de conquérir bientôt la supériorité sur mer et d'obliger les rebelles à se rendre, puisqu'ils ne seraient plus secourus par la reine. C'était pour ce motif, disait-il, qu'il

prince d'Orange avait noué des intelligences. L'annexion de la Zélande à l'Angleterre lui assurerait la plus puissante marine du monde; et l'on verrait bientôt les princes allemands. pour s'assurer une ferme alliance avec elle, la choisir pour le chef souverain de la religion. Maîtresse des Pays-Bas, disposant de l'Allemagne, elle n'aurait rien à redouter de personne. — Lors même que ce magnifique tableau ne porterait pas la reine d'Angleterre à embrasser ouvertement leur cause, qu'elle les aide au moins d'un subside de quarante ou cinquante mille livres sterling, pour lequel on lui remettra telle place de sûreté qu'elle voudra désigner. — Si Élisabeth leur refusait tout secours (tel était le dernier argument du prince d'Orange), il ne leur resterait plus qu'à se remettre entre les mains de Charles IX et de Catherine de Médicis, qui, en les aidant d'hommes et d'argent, deviendraient les maîtres des Pays-Bas. Lettre de William Herle, du 11 juin 1573. Record Office et British Museum (Galba. C. IV, Titus, F. III, et Harley, 1582). Voir M. Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, pp. 162-164.

(1) Le duc d'Albe au roi, de Nimègue, 17 janvier 1573. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 307.

avait traité avec Élisabeth, car le roi n'avait pas un vassal qui désirât plus que lui la ruine de cette reine (1).

Tandis que l'Espagne puisait des forces dans les déchirements de la France, Charles IX et sa mère se voyaient exposés à l'exaspération des huguenots et à l'indignation de leurs protecteurs, la reine d'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne. Ils crurent alors devoir prendre une attitude nouvelle, mais toujours dépourvue de franchise, et c'est ce qui explique les négóciations reprises avec l'Allemagne, les avances faites aux Nassau et la tentative de faire accepter pour époux à Élisabeth le duc d'Alençon, au lieu de son frère le duc d'Anjou. Le roi désirait éloigner de la France ce dernier, qui avait excité sa jalousie, et, dans cette vue, il s'efforça de lui procurer le trône électif de Pologne, vacant depuis le 7 juillet 1572, par la mort de Sigismond-Auguste, le dernier des Jagellons, dont cinq princes se disputaient la succession. Jean de Montluc, évêque de Valence, fut donc envoyé en Pologne pour préparer les voies à l'élection, et le colonel Gaspard de Schonberg, comte de Nanteuil, servit d'intermédiaire pour apaiser les électeurs non catholiques et rattacher à la France l'infatigable Louis de Nassau.

En revenant des Pays-Bas, le comte Louis avait été obligé de s'arrêter pendant quelques semaines à Deutz, près de Cologne. Le 1er novembre 1572, son état s'étant amélioré, il s'était rendu à Siburg, château sur la Ruhr, dans le comté de Berg, et avait rejoint ensuite sa mère et ses frères à Dillenbourg. Mais il n'était pas rétabli, et, malgré son ardent désir, il ne put reprendre les armes et s'associer aux défenseurs de la Hollande. Il ne s'en préoccupait pas moins de la délivrance des Pays-Bas, et méditait une nouvelle expédition dans ce but. Il n'ignorait pas que Charles IX, même après le meurtre de Coligny, n'avait pas tout à fait rompu avec le prince d'Orange; il savait que

(1) Lettres du duc au roi, des 15 et 16 avril 1573. Ibid., pp. 331-340.

ce monarque le ménageait d'autant plus en ce moment que Guillaume avait été proposé pour le trône de Pologne par un groupe de réformés, et que, plus que tout autre, le prince était à même de servir efficacement l'influence française. Les deux expéditions de 1568 et de 1572 avaient épuisé toutes les ressources de ce dernier. Sa famille, pour lui venir en aide, avait vendu ou mis en gage ce qu'elle avait de plus précieux, joyaux, pierreries, argenterie, etc. Au moment où les Espagnols commencèrent le siège de Harlem, le Taciturne était sans argent, sans crédit, avec une poignée de soldats indisciplinés. Il était donc naturellement disposé à accueillir avec empressement les avances de la France.

Mais l'ambition de Charles IX ne se bornait pas à assurer la couronne des Jagellons au duc d'Anjou et à préparer le mariage du duc d'Alençon avec la reine d'Angleterre; il ne se proposait rien de moins que de supplanter et d'annihiler la maison d'Autriche, d'enlever les Pays-Bas à l'Espagne, et de faire entrer, avec l'aide des protestants, la couronne impériale même dans la maison de Valois. Mais Philippe II, qui aspirait lui-même à la couronne impériale avec l'appui de la maison de Bavière et des catholiques, s'efforçait aussi de gagner les princes de l'empire, en leur promettant, s'ils voulaient consentir à l'élire empereur, « qu'avant que d'entrer en ceste dignité il ostera les Espagnols du Pays-Bas; qu'il réunira ledict Pays-Bas au corps de l'empire, qu'il remettra le prince d'Orange et tous ses complices en leur bien et premier estat, et qu'il fera observer et maintenir dedans tous les pays de son obéissance, qui auroient esté ou seront encore incorporés à l'empire, les mêmes édicts et ordonnances qui ont esté establis et se gardent par le reste de l'Allemagne sur le faict de la religion. » Voilà du moins ce que mandait Schonberg, l'envoyé français, au duc d'Anjou, dans le courant du mois de février 1573 (1).

(1) G. de Schonberg au duc d'Anjou, 10 février 1573. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2e partie, p. 30.

Schonberg s'était rendu d'abord à Heidelberg, où sa justification de la Saint-Barthélemy ne fut pas bien accueillie par l'électeur palatin, qui promit toutefois de favoriser la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne. Il eut moins de difficultés à vaincre à Cassel, auprès de Guillanme, landgrave de Hesse. Sur le témoignage rendu par Louis de Nassau, il jugea plus favorablement la Saint-Barthélemy, et finit par des protestations de dévouement à la France si ardentes, que Schonberg écrivit à Paris que le landgrave avait « la fleur de lys gravée dans le cœur (1). » Schonberg vit ensuite à Dresde l'électeur de Saxe, qu'il ne réussit point à convaincre; le duc de Brunswick montra la même incrédulité.

Dans ses conférences avec les électeurs protestants, Schonberg les entretint de la guerre des Pays-Bas. Il avait été formellement chargé de leur déclarer que deux motifs avaient empêché Charles IX de se prononcer ouvertement pour Guillaume de Nassau : la répugnance des catholiques français à soutenir une guerre contre l'Espagne, et le silence du prince d'Orange qui n'avait, ni avant ni durant son entreprise, averti le roi de ce qu'il avait intention de faire. Il donna à ses hôtes l'assurance que Charles IX était déterminé à se conduire à l'égard du prince et des états des Pays-Bas, selon que les princes allemands se gouverneraient eux-mêmes (2).

(1) G. de Schonberg au duc d'Anjou, de Nidergangen, 4 avril 1573. Ibid., pp. 53-54.

(2) Note du roi de France et de sa mère (sans date) relative à leurs intentions envers le prince d'Orange : « Le roy et la reine ont donné charge au seigneur de Schonberg de faire entendre aux princes d'Allemaigne qu'il y a deux occasions qui ont principalement enguardé le roy de ne se déclarer ouvertement pour le prince d'Orange. La première est la division de ses subjects non pas encores si bien réunis qu'ils désirent, mettant les catholiques en avant et remonstrant à S. M. que le moyen que le roy donnoit à ceulx de la religion de travailler et ruiner, s'ils pouvoient, le roy d'Espaigne, c'estoit le remettre à la guerre cy-après. quand ils se verroient la main forte. La seconde est que le prince d'Orange n'a, ni devant ni durant son entreprinse adverty

Ce n'était pas, remarque M. Juste, une promesse vaine. En effet Schonberg était également chargé de poursuivre la négociation que Catherine de Médicis avait déjà entamée à Francfort avec Louis de Nassau, par l'entremise de Jean Galeas Fregose, noble Génois au service de Charles IX. Le comte Louis, de concert avec Christophe de Bavière, fils de l'électeur palatin, rassemblait les éléments d'une nouvelle armée, et il avait réuni à Francfort tous les *ritmaitres* qui, l'année précédente, étaient au service de son frère (1). Avant de se rendre auprès de l'électeur de Saxe, Schonberg avait eu à Cassel une entrevue avec le comte Louis. Durant l'espace de sept à huit heures, ils discoururent vivement sur les entreprises conçues par le comte, et débattirent les conditions qui pourraient être stipulées entre le roi de France et Guillaume de Nassau. Ces conditions furent enfin mises par écrit, partie de la main du comte Louis, partie

le roy mesme de son intention et de ce qu'il avoit volunté ou moyen de faire. Et combien que le conte Ludovicq auroit asseuré le roy qu'il n'entreprendroit rien de ceste année aux Pays-Bas, néanmoins, ayant prins Vlissingen sans le sceu du roy, le roy lui a mandé qu'il luy permetteroit de tirer secrettement, par ce costé de la mer quelque nombre d'arquebousiers de son royaulme, joinct qu'on luy assisteroit de quelques deniers; mais le roy n'a eu aulcune nouvelle ni responce de luy s'adressant à S. M. — De sorte qu'il n'y a qu'une seule raison qui maintienne le roy en bonne volonté de favoriser les affaires du prince d'Orange (ce qu'il a temporisé de vouloir faire ouvertement pour les raisons susdictes), assavoir le bruict qui court que les princes d'Allemaigne embrassent à bon escient le faict du prince d'Orange, et qu'ils l'aydent et secourent en tout ce qui leur est possible. — Pour faire cognoistre donques aux princes d'Allemaigne que leur volonté est la sienne et qu'il est prest en tout et partout courir une mesme fortune avecques eulx, S. M. a donné charge au dict Schonberg d'asseurer les princes de la part de S. M qu'il est résolu de se gouverner à l'endroict du prince d'Orange et les Pays-Bas ainsi que eulx se gouverneront... » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2e partie, pp. 50-51.

(1) Le duc d'Albe écrivait au roi le 16 avril 1573 : « Le comte Louis de Nassau est à Francfort, où il a réuni tous les ritmaitres qui l'an passé servirent son frère. Lui et le comte palatin se donnent beaucoup de mouvement, et ils ont des intelligences en une infinité d'endroits. » *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 340-341.

de celle de Schonberg. Elles méritent, remarque avec infiniment de raison M. Juste, d'être connues.

« Si Charles IX voulait se déclarer immédiatement et prendre ouvertement les armes contre Philippe II, le prince d'Orange ou l'un de ses frères, avec son autorisation, promettrait que les pays de Hollande et de Zélande seraient mis entre les mains du roi, lequel s'obligerait à conserver leurs anciens privilèges et à permettre l'exercice libre de la religion réformée. — Pour le cas où Charles IX ne se déclarerait pas ouvertement, mais proposerait seulement de fournir trois cent mille florins d'Allemaigne, le prince ou celui de ses frères qui aurait pouvoir de lui, promettrait que toutes les villes et places qui seraient prises aux Pays-Bas, après la conclusion de l'accord, demeureraient en l'obéissance du roi, aux conditions déjà mentionnées pour les pays de Hollande et de Zélande. — Mais s'il advenait que ni le prince d'Orange ni ses adhérents ne prissent aucune ville ou place importante, dans un certain délai après l'accord conclu, ils seraient néanmoins obligés (le terme étant expiré) de mettre sous le pouvoir du roi de France les pays de Hollande et de Zélande. Il en serait de même pour le cas où les villes et places conquises depuis l'accord viendraient à être perdues ou abandonnées par le prince et ses adhérents. — Ils devraient s'engager pareillement à n'entrer en aucun traité de pacification, encore moins en aucun accord avec le roi d'Espagne ou tout autre, sans le consentement du roi de France. — Enfin il était encore stipulé qu'on réclamerait la garantie formelle d'un prince d'Allemagne, afin de donner à Charles IX la certitude que Guillaume de Nassau ne garderait point pour lui les places dont il s'emparerait, et qu'il accomplirait entièrement les conventions stipulées (1).

(1) M. Juste, pp. 252-253 — M. Kervyn flétrit dignement ce honteux marché dans une page vengeresse des *Huguenots et des Gueux*, t. III. pp. 220-222 : « Comme dans toutes les négociations de ce genre, la question d'argent était posée la première. Il s'agissait avant tout de

Tel était, dit M. Juste, le projet aventureux, mis en avant ou du moins accepté par Louis de Nassau, avec son impétuosité

s'assurer l'appui de ces fiers libérateurs des Pays-Bas pour que, moins d'un an après la Saint-Barthélemy, ils livrassent les provinces affranchies du joug de Philippe II à celui de Charles IX. — Les Pays-Bas sont à acheter A quel prix? Le vendeur, c'est celui qui, au nom de la liberté, se vante de les délivrer des Espagnols; l'acheteur, c'est le monarque qui vient de répandre le sang des huguenots. L'ambition, la convoitise les rapprochent. En pleine foire de Francfort, l'enchère est portée à trois cent mille florins! — Que Charles IX accorde un subside secret de trois cent mille florins, et les provinces méridionales des Pays-Bas seront à lui. — Le prince d'Orange ne se dissimulait pas ce que ce marché avait d'odieux. « Touchant la légation de Frégose, écrivait-il à son frère, il faut que je vous déclare franchement pour la grande défiance que les estats ont du roy de France qu'il ne seroit possible de persuader aux estats de condescendre aux articles que vous m'avez envoyés. Le roy de France est si descryé, la perfidie de celuy qui, pour son titre ordinaire, vouloit usurper le nom de *Charles Véritable* est si fort blasmée, sa tyrannie est d'aultant plus reprochable que le tiltre estoit plus digne de louange. Certes ils viendront là-dessus que puisqu'il est question d'estre soubs tyrans, encore vault-il mieux estre tyrannisé de son prince naturel que d'un estranger, me tenant bien asseuré que jamais les estats ne condescendront à livrer ce pays pour trois cent mille florins d'Allemaigne (*a*). — Il ne faut pas rougir : la seule chose qui importe, c'est de savoir si l'on peut croire Frégose Tel est l'avis de Marnix. « J'ay faict, écrit-il, enqueste plus particulièrement du faict et de la résolution dudict Italien afin que l'on sache s'il y a ferme fondement sur sa promesse. *Hic inutilis est verecundia* (*b*). » — C'eût été chez le prince d'Orange une réponse noble et digne de repousser sans hésitation les propositions de Frégose. Il ne les modifia que pour y introduire d'une manière plus nette et plus facile ce qui touchait à ses intérêts personnels, c'est à dire à la consolidation de l'autorité qu'il exerçait en Hollande et en Zélande. — Le contre-projet que Guillaume d'Orange chargeait son frère de communiquer à Frégose nous a été conservé — Le premier article consacrait en France la liberté de religion, et Charles IX devait déclarer expressément qu'il

(*a*) Lettre du prince d'Orange à Louis de Nassau. Groen, t. IV, p. 115 (avril 1573).

(*b*) Groen, t. IV, p. 91. Il y a dans cette lettre une lacune représentée par un passage en chiffres. M. le général Van Mansfeld, qui a sous sa direction les archives de la maison d'Orange, a bien voulu, dit M. Groen, se livrer à ce sujet à des recherches qui sont restées sans résultat.

ordinaire. Du reste celui-ci se disait également disposé à prêter les mains à la pacification des Pays-Bas, pourvu que les conditions offertes par l'Espagne fussent honorables, et que l'accomplissement fidèle de l'accord fût garanti par les électeurs et les princes d'Allemagne (1). Schonberg ne dissimula point ses appréhensions à Catherine de Médicis. Il l'engageait à prendre une bonne et prompte résolution, lui disant qu'elle tenait entre

avait été abusé par ceux qui avaient cherché leur profit particulier au prix de la ruine du pays et de la couronne de France. — On lisait, aussitôt après, que si le roi de France ne voulait faire guerre ouverte au roi d'Espagne, il remettrait tous les trois mois au prince d'Orange un subside de cent mille écus, l'autorisant de plus à lever en France mille cavaliers et sept mille hommes de pied, « à condition que toutes villes et terres que le prince d'Orange pourra conquester, *moyennant que ce soit hors de Hollande et de Zélande,* seront mises entre les mains et sous l'obédience du roy de France, et davantage recevront lesdicts pays de Hollande et Zélande le roy de France pour leur protecteur et défenseur, à condition toutesfois que lesdicts pays de Hollande seront gouvernés par seigneurs et gentilshommes des Pays-Bas (*a*). » Cette dernière phrase ne concernait que le prince d'Orange. — Ainsi, au moment même où le Taciturne déclarait à William Herle qu'il était étranger à tout sentiment d'ambition (*b*), il se réservait deux provinces qui resteraient soumises à son autorité récemment proclamée par la pseudo-assemblée des états de Hollande. — Tel est le fidèle récit de ce qui s'est passé à la dernière foire de Pâques, *in nechstverschiener Ostermesz zu Franckfuert* (*c*). »

(1) « Je cognois. écrivait Schonberg à Catherine de Médicis, le 23 mars, je cognois à toutes les actions, négociations et déportements du conte Ludowig qu'ils sont résolus (pour le moins bien fort enclins) à embracer une pacification au Pays-Bas, moyennant qu'elle soit quelque peu honorable et qu'ils y voyent de la seureté. Lesquelles deux choses ils se promettent consister en l'authorité, parolle et foy des électeurs et princes d'Allemaigne, que l'empereur faict estat de faire interposer pour l'observation de ce qu'il leur sera promis par le roy d'Espaigne ; à quoy les induiroit encore beaucoup davantage la mort du duc d'Albe qu'on publie ici pour tout certaine. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. IV, 2e partie, p. 46.

(*a*) Groen, t. IV, p. 116.
(*b*) Lettre de William Herle, du 11 juin 1573.
(*c*) Lettre de Louis de Nassau, du 18 août 1573. Groen, t. IV, p. 97.

ses mains le repos de la France, la ruine de l'ennemi capital du roi, l'étroite et ferme alliance des princes d'Allemagne, la subversion de tous les desseins de la maison d'Autriche (1). Fregose, renvoyé en France était chargé de donner à la reine-mère tous les éclaircissements qu'elle pouvait désirer (2).

Louis de Nassau fit connaître au prince d'Orange ses pourparlers avec les agents français. Guillaume admit la nécessité de cette négociation, mais exprima l'avis que la défiance professée par les états de Hollande et de Zélande à l'égard du roi de France les empêcherait certainement de se rallier aux articles proposés. Pour ce motif, il transmit à son frère un contre-projet, contenant en somme ce qui suit : si Charles IX n'avait pas l'intention d'entrer lui-même en lutte ouverte avec l'Espagne, il s'engagerait à remettre immédiatement cent mille écus au prince d'Orange pour les frais de la guerre, et la même somme de trois en trois mois ; il l'autoriserait, en outre, à lever, en France, tels soldats et tels capitaines que bon lui semblerait, jusqu'au nombre de mille de cavalerie et de sept mille d'infanterie (3). Mais, d'autre part, il serait stipulé que toutes les villes et terres qui tomberaient au pouvoir du prince d'Orange et de ses adhérents, pourvu que ces conquêtes fussent hors du territoire de la Hollande et de la Zélande, seraient mises « entre les mains et sous l'obéissance du roi de France (4). »

L'appât offert à Charles IX n'ébranla point les fortes convictions de Morvilliers et des autres conseillers du roi qui, en 1572, s'étaient opposés à une tentative analogue. Le sage

(1) Ibid., p. 43.

(2) M. Juste, p. 253.

(3) M. Juste dit *mille d'infanterie*. Dans la lettre sans date du prince à son frère, on lit : « mill de cavallerie, et vij cents d'infanterie. » M. Groen fait remarquer qu'il faut lire *sept mille,* comme le porte expressément l'*instruction pour les députés du prince d'Orange vers la cour de France,* en date du 25 mai 1573. *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. IV, 1re partie, pp. 117 et 120.

(4) M. Juste, pp. 254-255.

évêque d'Orléans, de nouveau consulté par Catherine de Médicis, émit un avis tout à fait contraire aux propositions de Fregose et de Louis de Nassau. Les Nassau et leurs alliés, disait-il, avaient un désir ardent « d'allumer une forte guerre » entre Charles IX et le roi d'Espagne. C'était pour eux le moyen le plus sûr de s'affermir et de répandre partout leur religion. Mais les deux rois avaient autant d'intérêt à se garder de cette guerre que les Nassau et leurs protecteurs avaient de motifs pour la désirer. Morvilliers disait encore que l'on ne pouvait se fier aux promesses de gens qui n'avaient jamais aimé Charles IX ni la France. Quant à Louis de Nassau en particulier, il fallait le ménager à cause de sa nature « ambitieuse et inquiète, » et aussi parce qu'il avait les relations les plus étendues, les plus étroites avec les huguenots, et ne pas irriter un personnage qui pourrait faire un grand tort au royaume en y fomentant des dissensions funestes (1).

(1) Voir l'avis longuement motivé de Morvilliers, du 11 avril 1573, ibid., t. IV, 2e partie, pp. 57 et suiv. — Jean de Morvilliers, chancelier, né en 1506, avait été membre du grand conseil, puis ambassadeur à Venise, et il était, depuis 1552, évêque d'Orléans. Il parut avec éclat au concile de Trente. A la retraite de l'Hôpital, il fut chargé des sceaux et mourut en 1577. Un écrivain protestant, d'Aubigne, le caractérise ainsi . « Vieil conseiller d'estat, docte et expérimenté, ennemi de toute nouveauté, et qui faisoit prudence de crainte. » — Les considérations mises en avant par le sage Morvilliers sont fort remarquables; nous en transcrivons une partie : « Madame, le seigneur Frégoze passa icy le 7me, qui me communica amplement de parolles et par escrit ce qu'il a négocié en son voyage, dont à la vérité me semble bien qu'il rapporte des choses de grand poix et lesquelles méritent la considération des personnes de sain jugement.. Il me semble en premier lieu que de tous les discours dudit Frégoze l'on peut congnoistre ung passioné désir qu'ont ces princes là d'allumer une forte guerre entre le roy et le roy d'Espaigne, et que leurs propoz, leurs offres et les partiz mis en avant ne tendent à aultre fin : dont je ne m'esmerveille pas, car les afections des hommes sont si despravées que les plus foibles ne pensent estre asseurés que par la guerre entre les plus grands, et ceulx qui sont en l'estat du prince d'Orange et de ses frères ne sçauroient souhaicter mieulx pour advancer leurs affaires qu'une déclaration don-

Cet avis accrut les perplexités de Catherine de Médicis. Quant à Charles IX, il s'efforçait toujours de ménager Philippe II et les

nante hostilité entre le roy et celuy d'Espaigne, soit qu'ilz poursuyvent leurs dessings par les armes, ou qu'ils veuillent entendre à partiz d'accord, s'ils leur sont offerts advantageux et honorables ; car toutesfois et quantes qu'ils pourront monstrer, voyre seulement donner indice que le roy prend leur querelle en main ou les ayde secrettement de deniers, il ne fault doubter que le roy d'Espaigne ne se rende plus placable et libéral en leur endroit, comme aussi fera-il pour pacifier les pays qui sont aujourd'huy troublez par les dicts princes et leurs adhérents Il y a une autre raison qui est commune à eulx et aux princes d'Almaigne : c'est que, gaingnant ce point de vous faire déclarer ou bien de vous obliger à quelque contribution, ils penseroient avoir restabli les affaires de leur religion en ce royaume au mesme estat qu'ils estoient par l'édict de l'an 1570, et que la police des églises (qu'ils appelloient), par laquelle leurs intelligences et practiques s'entretiennent avec les subjects du roy, se remettroit en son entier. Car ils estimeront que, si le roy entre en quelque parti contre le roy d'Espaigne, il ne reffusera pas à ses subjects les conditions qu'il leur avoit cy-devant accordées pour estindre le feu qui est en sa maison. Les princes d'Almaigne ont tousjours tendu à ce but de fomenter leur religion en ce royaume, et luy faire prendre tant de racines qu'il ne feust au povoir des hommes de l'en extirper; et croy, pour mon regard, que toutes les démonstrations d'amitié et de se vouloir unir avec V. M. qu'ils ont faictes, n'ont esté fondées principalement que sur ceste intention. Aussi voit-on comme ils se rendent farouches et blasment toutes vos actions à cause de ce point là .. Il y a ung point de plus grand dangier, c'est que, si les princes d'Orange se voyent destitues de moyens de poursuyvre leur fortune par les armes, ilz accepteront les conditions qu'on leur a jà offertes pour composer leurs affaires, et ayant leurs forces prestes, ils les pourront jeter en ce royaume. Pour obvier à cest inconvénient, l'on mect en avant que le roy secourust soubz main les dicts princes de quelque somme de deniers par moys, pour entretenir la guerre es Pays-Bas, que de leur part ils s'obligeassent de ne traitter de paix ny accord, sinon du vouloir et consentement de S. M., et aultres pactions que l'on adviseroit pour les tenir en bridde. — Quant au danger susdict il est véritablement à craindre, pour le regard mesme du conte Ludovic, homme prompt à tenter toute fortune, et qui a grande réputation entre ceulx de ce royaume de la nouvelle opinion, estant pour ceste cause bien requis de pourvoir aux remeddes, ou pour obvier que cela n'advienne, ou pour y resister, s'il advenoit. — Quant à contracter avec les dits princes ou leur bailler argent soubz main, je doubte de beaucoup d'inconvénients, et qu'enfin

Nassau. Le 10 mai, il écrivait à Saint-Gouard qu'il était averti que don Diego de Çuñiga, ambassadeur du roi d'Espagne,

l'on soit frustré du fruit que l'on en attendra, non sans perte de réputation Premièrement je ne voy pas qu'on puisse rien faire si secrettement avec eulx, quant ores on ne mettroit par escrit les conditions. qu'il ne soit incontinent divulgué; le roy d'Espaigne mesme le sçaura, et les dits princes à l'adventure ne le voudroient pas aultrement, encore qu'ils vous dissent le contraire; car il fait pour eulx (il leur est utile) que le roi d'Espaigne congnoisse qu'ils sont appuyez et soustenuz du roy; il fait pour leur crédit envers les subjects des villes et places qu'ils tienent en Hollande et aultres de leur intelligence, et leur donneront encore, soubz la flance d'ung tel appuy, le semblable envers les reitres qu'ils payent plus souvent de parolles que d'argent content. Si donc cela vient en évidence, le roy d'Espaigne le prendra comme déclaration d'hostilité d'ayder ses subjects rebelles à luy faire la guerre, car il repute les dits princes comme subjects, et se pleindra que ce soit en une cause qui ne doibt estre moins odieuse au roy qu'à luy. — Daventage quel fundement peult-on faire sur les promesses de gens qui n'ont jamais aymé le roy ny son estat? qui se sont joints à ses subjects, quant ilz luy ont fait la guerre. et encore aujourd'huy tiennent secrettes practiques avec eulx, de les venir secourir ou leur envoyer forces? Par le moyen desquelles intelligences la rebellion des dits subjects se nourrit et maintient comme l'on voit. Ainsi ne semble il qu'on se puisse fier des dits princes, que les dits subjects n'eussent posé les armes et ne rendissent, avec les places qu'ilz ont occupées, l'obéissance qu'ilz doibvent au roy. L'on mest en avant que ung grand prince d'Almaigne respondra pour les dits princes, et l'on respond que la garentie n'est pas suffisante pour faire entrer ung si sage roy en si dangereux partis. — Mais, présupposant que les dits princes contractassent avec droitte intention d'observer ce qu'ils promettront, on scet bien quelle fermeté l'on doibt estimer en semblables traictez, nous en avons assez d'exemples. Les occasions seurviennent de jour en jour, lesquelles font naistre des différents entre ceulx qui se sont ainsi réciproquement obligez les ungs envers les aultres, et se persuade chacun se pouvoir avec juste cause despartir d'ung traitté quant il en a envyé. Si l'on entent secourir les dits princes de petite somme, ils se sentiront peu obligez et ne pourront avec peu faire grand exploit. De dire qu'ilz ont aultres moyens, cela est doubteux, car du costé d'Almaigne ilz ont jà tant employé leur crédit envers leurs parens, amys, et tous aultres, qu'ils n'en trouvent plus. Chacun est las et se sent si chargé d'eulx, qu'il ne demande qu'à rejecter le faiz sur aultres. Les villes de Hollande ont, comme l'on peult juger, tant despendu pour se défendre, se tenir pourveus de gens et toutes munitions, et oultre pour soudoyer les gens

conseillait à ce monarque de faire plus que jamais tout ce qui serait possible pour ramener le prince d'Orange, attendu que le roi de France négociait sous main avec ce prince et avec Louis de Nassau. Des instructions étaient adressées à Saint-Gouard afin qu'il pût s'expliquer d'une manière satisfaisante s'il était interrogé (1). Vers la fin du même mois, Schonberg faisait connaître à Catherine de Médicis les plaintes de Louis de Nassau sur les retardements du roi de France qui finiraient par obliger les défenseurs des Pays-Bas à prendre un autre parti (2).

de guerre que les dits princes ont euz en campaigne, que vraysemblablement elles en sont espuysées; ainsi n'est-il à croire qu'il leur reste grand moyen ni crédit pour soudoyer grandes forces, si les moyens leur défaillent, et que le roy ne leur veuille ou ne puisse fournir à ce qu'il leur défauldra. Je ne doubte point qu'ils n'accommodent leurs affaires, si on leur offre parti, et si fault croyre qu'on le leur offrira; car enfin il n'y en a point de si obstinez qui ne se lassent de la guerre. Les choses succèdent ainsi; combien que tout le tort feust de leur costé, si se plaindront-ilz du roy, et susciteront nouvelles querelles pour troubler davantage ce royaume. Il a tousjours esté estimé dangereux à ung roy de se fier ny rien entreprendre sur les promesses d'hommes redduits à la condition des dits princes, car ilz veulent plustost veyoir renverser le munde san dessus dessoubz, que demeurer paisibles en basse fortune. Par les raisons susdites je craindrois qu'entrant avec les dits princes d'Orange au parti mis en avant, le roy, au lieu de destourner de soy l'orage dont il doubte, ne mist ses affaires en plus grand dangier, qu'il ne s'envellopast en une guerre contre le roy d'Espaigne. et que les aultres ne l'habandonnassent après l'avoir embarqué... » — M. Kervyn de Lettenhove appelle spécialement l'attention sur la clause suivante : « Si le roi de France déclare la guerre à Philippe II pour le dépouiller des Pays-Bas, les pays de Hollande et de Zélande restent réservés au gouvernement des seigneurs naturels du pays, et c'est plutôt comme des alliés que comme des sujets qu'ils joindront un nombre déterminé de soldats aux troupes françaises. Il faut reconnaître là le projet du prince d'Orange de s'en attribuer, sous un titre quelconque, la souveraineté. » *Les Huguenots et les Gueux,* t. III, p 265.

(1) Le roi Charles IX au S[r] de St Gouard, de Fontainebleau, 10 mai, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. IV, 2[e] partie, p. 72.

(2) M. Juste entend ces mots d'une réconciliation avec l'Espagne. — Voir la lettre de Schonberg à la reine-mère, du 26 mai, ibid., p. 79. « Le comte Ludovicq se plaint grandement de quoy il n'a aulcune nou-

Schonberg ajoutait que l'empereur travaillait plus que jamais à la pacification des Pays-Bas, dans l'espoir que l'archiduc Ernest en aurait la lieutenance, en attendant que l'infante Isabelle les lui apportât pour dot. A peu près au même moment, le duc d'Albe écrivant au secrétaire Çayas lui recommandait « de hâter de tout son pouvoir l'envoi d'une bonne provision de deniers, car il y va, disait-il, des états et de l'autorité du roi de terminer l'affaire de Hollande, sans s'entendre avec le prince d'Orange, comme le veut la reine d'Angleterre, et il a envoyé Guaras au diable pour avoir prêté l'oreille à une semblable négociation (1). »

Une lettre interceptée de l'ambassadeur d'Espagne en France suggéra, à la même époque, au prince d'Orange l'idée de se mettre directement en rapport avec Charles IX pour le porter à faire la paix avec ses sujets protestants et à soutenir la guerre des Pays-Bas. Cette lettre lui avait appris que l'envoyé de Philippe II éprouvait des craintes sérieuses à l'égard des dispositions du roi de France. Il choisit l'ancien amiral des gueux de mer, Ghislain de Fiennes, et le docteur Tayaert, pour traiter

velle de ce que V. M. sçayt, et a commandé au docteur (Rosenberg) de me dire librement, en ces propres termes, que les affaires des Pays-Bas sont en tel estat que pour la longueur du roy en sa négociation on sera contraint de prendre parti... Le docteur m'a dict aussy que le conte Ludovicq faisoit des secrètes et grandes retenues de reistres et gens de guerre en Westphalie et ès environs, sous espérance qu'il tombera d'accord avecques le roy de ce que vous sçavez. »

(1) *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 369. M. Gachard ajoute en note : « On lit, à ce sujet, dans les *Apuntamientos* de don Tomás Gonzalez : « El principe de Orange, derrotado por el duque de Alba, solicitó con toda instancia la intercesion del gabinese de Londres, para que se le perdonara. El agente Guaras intervino en esta plática, y envio al duque varios articulos de acomodamiento en el particular; pero fueron desechados con indignacion, reconviniendo á Isabel (Élisabeth) con la desaprobacion expresa que ella misma habia manifestado de la rebelion. » (*Memorias de la real Academia de la historia* de Madrid, t. VII, p. 385.) Le prince d'Orange, dit toujours M. Gachard, était découragé par l'insuccès de ses tentatives pour faire lever le siège de Harlem.

avec Charles IX et la reine-mère; après avoir signé à Delft, le 14 mai, l'instruction donnée à ces envoyés, il avertit ses frères, Jean et Louis de Nassau, de la résolution qu'il avait prise et du bon résultat qu'il en attendait (1). L'instruction remise à Ghislain de Fiennes révélait, comme le remarque M. Juste, avec les laborieuses combinaisons de Guillaume le Taciturne, ses angoisses en ce moment si critique de la guerre de l'indépendance. Paix aux protestants français; alliance étroite avec les défenseurs des Pays-Bas contre l'Espagne et assistance efficace à la Hollande et à la Zélande, telles étaient les demandes du prince. Et, en échange des sacrifices qu'il réclamait de la France, il montraït à Charles IX l'occasion unique d'abaisser l'Espagne, d'occuper pour longtemps des villes importantes dans les Pays-Bas, et d'exercer sur la Hollande et la Zélande même un protectorat direct, moyennant la conservation des privilèges et le maintien de la religion réformée. Il ne livrait pas formellement, dit encore M. Juste, la Hollande et la Zélande aux Français, mais il dépassait sans contredit les limites de son premier projet, puisqu'il acceptait maintenant Charles IX pour *protecteur* (2). Du reste, le prince d'Orange, presque aux abois, agissait alors en son propre nom, et les conditions qu'il offrait à Charles IX n'avaient pas été ratifiées par les états.

(1) Le prince d'Orange à ses frères, de Delft, le 28 mai 1573, dans les *Archives de la maison d'Orange,* t. IV, 1re partie, p. 132. — Ghislain de Fiennes, seigneur de Lumbres, avait été, en 1566, ainsi que son frère Eustache, seigneur d'Esquerdes, au nombre des principaux confédérés. Note de M. Juste.

(2) Instruction pour les députés du prince d'Orange vers la cour de France, ibid., pp 119-124. « En général, remarque M. Groen, cette instruction est assez conforme au projet de traité que le prince avait envoyé à son frère. Seulement il stipule la conservation des droits et privilèges, aussi *pour les pays, villes, etc.. qui se conquesteront au profit de S. M.* Puis, en cas de guerre ouverte de la part du roi de France, au lieu de 400,000 florins par an, le prince offre un secours en hommes et en vaisseaux durant la guerre, et la somme susdite chaque année, à commencer deux ans après la conclusion de la paix. »

En faisant voile vers la France, Ghislain de Fiennes fut pris par des pirates anglais, qui le débarquèrent sur les côtes britanniques. Tout en sollicitant une audience de la reine Élisabeth, l'agent du prince d'Orange essaya de se mettre secrètement en rapport avec un des gentilshommes qui jouissaient de la confiance de l'ambassadeur français. Lamothe-Fénelon favorisa le dessein de l'émissaire de Guillaume d'Orange, et, par la protection qu'il lui accorda, le défendit contre les soupçons du gouvernement anglais (1). On réclamait donc en même temps l'appui de Charles IX et celui de la reine d'Angleterre, et à tous deux on faisait les offres les plus séduisantes : au roi de France, le protectorat de la Hollande et de la Zélande ; à la reine d'Angleterre, la souveraineté même de ces provinces. L'offre devait lui en être transmise par les états, au commencement de 1574. Guillaume avait même devancé les états sous ce rapport. Avant de prêter l'oreille aux suggestions des agents français, il s'était efforcé de se concilier à tout prix la bienveillance de la reine Élisabeth. Tel était l'objet de l'ambassade qu'il lui avait envoyée à la fin de l'année précédente (2).

Sur ces entrefaites, il avait été enjoint à Fregose de retourner près de Louis de Nassau, et de donner à celui-ci l'assurance que Charles IX était bien disposé à son égard (3). Le frère du

(1) La Mothe-Fénelon au roi Charles IX, 6 juin 1573, dans le *Recueil des dépêches des ambassadeurs français en Angleterre*, t. V, p. 347.

(2) M. Juste, pp. 259-260.

(3) Catherine de Médicis écrivait à Schonberg, le 15 juin : « Pour le regard des affaires des Pays-Bas, je croy à la vérité qu'ilz sont en assez mauvais termes pour le prince d'Orange, veu l'heureux succès que a eu puis naguères le duc d'Albe sur l'armée de mer du prince d'Orange et que son désadvantage croistra de beaucoup par ces nouvelles troupes d'Espagnols qui sont puis naguères arrivés aux Pays-Bas. Je ne sçay quelle résolution pourra rapporter le seigneur Frégouse qui a esté dépesché vers le conte Ludovicq. Mais quand les choses ne se pourront accorder, si est-ce qu'il a peu cognoistre par ce qu'il a eu en charge de luy dire de la part du roy, mon seigneur et fils. qu'il luy porte une entière bonne volonté, qui le doibt retenir de faire chose qui

prince d'Orange avait grand besoin de cette assurance. Il s'impatientait très fort des hésitations du roi, et il lui avait fait remettre un mémoire très significatif écrit à Siegen, dans lequel il lui disait carrément qu'il n'y avait qu'un moyen de réaliser ses projets, et que c'était de contracter une ferme alliance avec les protestants. Or, pour se les concilier et faire oublier les excès passés, il fallait, continuait-il, que le roi s'abstînt avant tout de guerroyer contre ses propres sujets de la réforme. Ne se souvenait-il donc plus de ce que le comte lui avait dit autrefois au château de Blois? Avait-il oublié que les princes d'Allemagne « lui portoient si bonne affection que, dévisans quelquefois entre eux, ils souhaitoient l'avoir pour seigneur, le cas advenant qu'on en dût faire élection? » Ne se rappelait-il plus que le comte lui avait dit qu'il espérait lui voir un jour la couronne impériale sur la tête? Les peuples des Pays-Bas, témoins de la douceur avec laquelle il traitait alors ses sujets, ne se montraient-ils pas disposés à se jeter dans ses bras, afin de pouvoir exercer librement leur religion? Mais quel changement depuis le massacre! « Sa Majesté est proche de sa ruine, son estat abaissé de toutes parts, abandonné en proye à qui s'en voudra investir, d'autant que, pour avoir, par l'excès dernier et les guerres faites auparavant, voulu forcer les consciences de ses sujets, il est tellement destitué de noblesse et de gens de guerre, voire de la plus forte colonne de sa couronne, qui est l'amour et bienveillance de ses sujets, qu'elle ressemble à un vieil bastiment qu'on appuye tous les jours de quelques pilottis, mais enfin qu'on ne peut empescher de tomber. » L'Espagnol se réjouit de ce profond abaissement et de cette misère. Partout l'Espagnol s'est servi du massacre pour nuire au roi, et ç'a été la seule cause de la courtoisie et de la fidélité en sa parole

soit au préjudice de ses affaires. Touttesfois vous faictes bien de nous advertir de ses préparatifs. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2e partie, pp. 91-92.

dont le duc avait usé envers le comte, lorsque celui-ci capitula à Mons. Oui, le duc d'Albe lui-même avait dit à plusieurs qu'il n'était point fâché de ce qui était arrivé à Coligny, ennemi capital de son roi; mais que pourtant il aimerait mieux avoir perdu les deux mains que d'avoir fait ce coup. Si le roi ne change point, n'accorde point la paix et la liberté à ses sujets protestants, aucun remède ne pourra relever le royaume. Le comte avertit ensuite Charles IX « qu'on commence par deçà à se fâcher et ennuyer des façons dont on use en France pour négocier, découvrant qu'on ne procède point rondement et qu'on ne se sert que de dissimulation comme d'un hameçon. » C'est pourquoi le prince d'Orange se méfie de la politique française et ne peut croire « que ce soit d'un cœur ouvert que Sa Majesté dit qu'elle le veut secourir. Par quoi le comte supplie très humblement le roi que, prenant ses raisons d'aussi bonne part qu'elles lui sont exposées, sans passion ni affection particulière, mais en rondeur de vérité et saine conscience, il les pèse et considère de bien près, ne se laissant flatter par ceux qui font comme les mauvais médecins, ne disant pas aux malades la plus petite partie de leur mal, d'où s'ensuit la ruine, mais plutôt ceux qui ne cherchent que son avancement et grandeur. S'il fait cela, dit le comte en terminant, les affaires lui succéderont à souhait; sinon, continuant en ses déportements, tout ne lui peut réussir qu'à mal et à bander encore davantage Dieu et les hommes contre lui (1). »

Ces véhémentes remontrances de Louis de Nassau coïncidèrent avec l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne (2).

(1) « Remontrance faicte au roy par le conte Ludovic de Nassau touchant les moyens de remédier aux troubles du royaulme. » Ibid., pp. 81-90.

(2) Le 24 mai 1573, un courrier arrive à Paris. Il annonce que quinze jours auparavant le duc d'Anjou a été élu roi de Pologne dans une de ces grandes assemblées de la noblesse où se trouvaient réunis deux cent mille chevaux (Lettre de Berty, du 4 juin 1573; Doc. hist. aux

La nouvelle de ce triomphe, dû surtout à l'influence des réformés, parvint en France au moment même où le frère de Charles IX assiégeait la ville protestante de la Rochelle. Catherine de Médicis s'empressa de conseiller un accommodement. La ville se rendit, et les huguenots obtinrent de nouveau la liberté de conscience. Louis de Nassau écrivit, au nom du prince d'Orange, pour « congratuler le roi de France, la reine-mère et le roi de Pologne sur la paix (1). » En même temps, la

archives de Bruxelles, t. XIII; Avis du 5 juillet 1573. Record Office). Il a recueilli plus de trente-six mille voix; le fils de l'empereur n'en a pas obtenu cent. La proclamation du successeur des Jagellons a eu lieu au milieu d'un grand enthousiasme. *Les Huguenots et les Gueux,* t. III, p. 232.

(1) M. Groen cité par M. Kervyn, p. 235. — Après la Saint-Barthélemy, les protestants se divisèrent : les uns s'intimidèrent, les autres s'irritèrent. A la cour, sous l'influence directe du roi et de ses entours, la soumission prévalut. Loin de Paris, dans les montagnes des Pyrénées et du Languedoc, dans les villes où les réformés étaient nombreux et confiants, à Sancerre, à Montauban, à Nîmes, à la Rochelle, l'esprit de résistance l'emporta. Une assemblée réunie à Milhau dressa un règlement provisoire pour le gouvernement de l'église réformée, « en attendant qu'il plaise à Dieu, qui a le cœur des rois en ses mains, de changer celui du roi Charles IX et de restituer l'état de France en bon ordre, ou de susciter un prince voisin qui soit manifesté, par sa vertu et marques insignes, pour être libérateur de ce pauvre peuple affligé. » En novembre 1572, la quatrième guerre de religion éclata. Le siège de la Rochelle en fut le seul évènement considérable. Charles IX et ses conseillers s'efforcèrent en vain de l'éviter. Tout les inquiétait dans cette entreprise : la renaissance si soudaine de la guerre religieuse après le grand coup qu'ils venaient de frapper, l'énergie passionnée que témoignaient les protestants réfugiés dans la Rochelle, et les secours que leur faisait espérer la reine Élisabeth, à qui l'Angleterre n'eût pas pardonné l'indifférence dans cette cause. Le maréchal de Biron, qu'on savait favorable aux réformés, fut nommé gouverneur de la Rochelle; mais il ne put réussir à se faire admettre dans ses murs, même seul et pour s'entretenir avec les habitants. Le roi apprit que l'un des plus vaillants chefs protestants, La Noue *Bras de Fer,* s'était retiré à Mons avec le comte Louis de Nassau. Le duc de Longueville, son ancien ami, l'engagea à se rendre à Paris. Le roi le reçut avec grande faveur, lui rendit les biens de Téligny, dont La Noue avait

reine d'Angleterre recevait l'assurance que cette nouvelle paix serait observée, et les dispositions les plus favorables se révélaient aussi en faveur du prince d'Orange. Schonberg remit cent mille couronnes au comte Louis, de la part de Charles IX, et à titre de don royal. La munificence du monarque ne devait même point s'arrêter là. Il laissait entrevoir qu'il prendrait à sa charge les frais de l'expédition que préparaient Louis de Nassau et le duc Christophe, fils de l'électeur palatin. Enfin il

épousé la sœur, et le pressa d'aller à la Rochelle pour décider ses habitants à garder la paix. La Noue n'accepta qu'avec répugnance; malgré la confiance qu'il inspirait, et quoique il eût reçu un bon accueil des habitants qui voulurent même le charger du commandement, il ne réussit point. Arrivé à un village voisin de la Rochelle en novembre 1572, il quitta la ville à la fin de février 1573, laissant la place en meilleur état qu'il ne l'avait trouvée, sans que ni le roi, ni les Rochelois se crussent en droit de se plaindre de lui. — Biron d'abord, puis le duc d'Anjou en personne, prirent le commandement du siège; ils y amenèrent, dit-on, une armée de 40,000 hommes et une artillerie de 60 pièces. Les Rochelois n'avaient, pour forces défensives, que 22 compagnies de réfugiés ou d'habitants, formant en tout 3,100 hommes. Le siège dura du 26 février au 13 juin 1573; six assauts furent donnés à la place; au dernier, des échelles avaient été dressées la nuit contre les murs d'un bastion dit *de l'Évangile;* à la tête des assaillants, le duc de Guise avait escaladé la brèche, mais là il découvrit un nouveau fossé et un nouveau rempart élevé à l'intérieur; en présence de ces obstacles imprévus, ses soldats reculèrent et se replièrent. La Rochelle était sauvée. Charles IX désirait de plus en plus la paix; son frère, le duc d'Anjou, venait d'être élu roi de Pologne; Charles IX était pressé qu'il sortît de France et s'en allât prendre possession de son nouveau royaume. A la faveur de ces complications, la paix de la Rochelle fut signée le 6 juillet 1573. La liberté de croyance et de culte fut reconnue aux trois villes de la Rochelle, Montauban et Nîmes. Elles ne furent tenues de recevoir aucune garnison royale, à la condition de donner des otages que le roi garderait deux ans. On continua de reconnaître aux seigneurs haut-justiciers la liberté du culte dans l'étendue de leur juridiction. Partout ailleurs les réformés eurent promesse de n'être pas poursuivis pour leurs croyances, à charge de ne jamais former une assemblée de plus de dix personnes. C'étaient les conditions les plus favorables qu'ils eussent encore obtenues. M. Guizot, l'*Histoire de France racontée à mes petits enfants,* t. III, pp. 365-366.

renvoyait le seigneur de Lumbres en Allemagne, afin de stimuler l'ardeur des deux chefs protestants (1).

En ce moment là même, on attendait, en Hollande, des armes, des munitions, des vaisseaux demandés en Angleterre. Les protestants zélés de ce royaume, sinon le gouvernement lui-même, s'intéressaient de plus en plus à la cause des insurgés aux Pays-Bas. Des soldats et des munitions étaient sans cesse expédiés au prince d'Orange avec la connivence secrète des autorités; mais ces secours étant loin de suffire, le capitaine Montgommery avait été chargé par le prince de solliciter un appui plus direct et plus efficace (2). Mais Élisabeth, toujours

(1) M. Juste, p. 262. — « Charles IX, réconcilié avec ses sujets, ne craint plus l'Espagne et croit pouvoir donner un libre cours à ses desseins. — Il semble vouloir rallier autour de soi tous les ennemis de l'Autriche et de l'Espagne. Ses négociateurs déployent la plus grande activité. Il ne s'épargnent pas auprès des princes protestants. Réveiller, exciter les uns; encourager, soutenir les autres; former des relations nouvelles, se procurer partout des intelligences, méditer des surprises, faire des levées, tous les préparatifs d'une grande lutte sont à l'ordre du jour. — Pour le moment, l'affaire principale, l'affaire urgente est le secours que réclame le danger toujours croissant des Pays-Bas. On est disposé à aider le prince d'Orange, de concert avec les princes d'Allemagne, et à leur choix, soit ouvertement, soit en secret; et c'est la cour de France qui promet les sommes nécessaires pour l'expédition que préparent le comte Louis, et le duc Christophe, fils de l'électeur palatin. » M. Groen, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 1re partie, pp. 274-275.

(2) Le capitaine Montgommery, chargé des affaires du prince d'Orange en Angleterre, sollicitait trois points du gouvernement d'Élisabeth : 1° que les Anglais cessassent tout trafic avec ceux qui tenaient le parti du duc d'Albe et que le prince pût déclarer de bonne prise les navires suspects qui naviguaient hors du rayon qui lui obéissait, à moins qu'ils n'eussent congé et sauf-conduit de lui; 2° que le gouvernement hâtât le payement des sommes promises pour faire en Écosse une nouvelle levée de trois mille hommes de pied et de mille cavaliers; 3° qu'il fût enjoint au comte de Morton, régent d'Écosse, de mettre en mer un certain nombre de navires armés pour favoriser les desseins du prince d'Orange. (La Mothe-Fénelon au roi, 30 novembre 1573.) Note de M. Juste.

cauteleuse et défiante, ne s'engageait pas facilement; avant tout elle voulait avoir la certitude que le succès couronnerait la résistance des Hollandais et des Zélandais, et que la révolte se propagerait dans les autres provinces des Pays-Bas. En attendant, la majorité du conseil britannique faisait prévaloir l'opinion qu'il fallait se maintenir en bons termes avec Philippe II, aplanir les difficultés qui avaient surgi depuis cinq ans et y mettre fin le plus honorablement que l'on pourrait pour la couronne d'Angleterre (1).

Philippe II ne montrait pas des dispositions très amicales envers l'Angleterre; il répugnait même à ratifier le traité de commerce conclu par le duc d'Albe avec cette puissance. Il refusait absolument d'accepter la clause qui l'eût obligé à expulser de ses états les Anglais catholiques qui y avaient trouvé un asile contre les persécutions de la reine Élisabeth. « Il ne voulait en aucune manière, écrivait-il au duc d'Albe (2), livrer ces derniers à la cruauté, à la tyrannie, au couteau *(cuchillo)* de cette femme *(de aquella muger)*. » Le duc reçut même l'injonction de différer la ratification du traité jusqu'à plus ample examen. Il devait alléguer, entre autres raisons, que les Anglais avaient envoyé des secours aux rebelles des Pays-Bas depuis la conclusion de l'arrangement (3).

Nous avons suspendu notre récit au moment où les défenseurs de Leyde, délivrés du siège qu'ils soutenaient depuis deux mois, se préparaient à marcher au devant de Louis de Nassau s'avançant en armes contre les assiégeants. Nous avons

(1) La Mothe-Fénelon au roi Charles IX, 30 septembre, 8 octobre, 23 octobre, 31 octobre et 30 novembre 1573. (*Recueil des dépêches des ambassadeurs français en Angleterre,* t. V, pp. 413, 425, 428, 436 et 455.) Note du même.

(2) Le roi au duc d'Albe, du Bois de Ségovie, 8 juillet 1573. (*Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 384.) Citation du même.

(3) Le secrétaire Çayas au duc d'Albe, de Madrid, 17 juillet 1573. (Ibid., p. 389). Id.

fait connaître au lecteur les négociations qui avaient précédé cette nouvelle prise d'armes du frère du prince d'Orange, et qui jetteront du jour sur les évènements postérieurs. Nous reprenons maintenant la suite des faits. Grâce à l'argent reçu en dernier lieu de la cour de France, grâce aussi à l'appui cordial de l'électeur palatin, Nassau avait pu prendre à sa solde trois mille cavaliers, dont deux mille venaient de servir d'escorte au duc d'Anjou, lorsque ce prince avait traversé l'Allemagne pour se rendre en Pologne. Son infanterie se composait de cinq à six mille hommes, gascons, français, wallons, lorrains, mais surtout allemands. Ces troupes, destinées à envahir les Pays-Bas, s'étaient rassemblées à Wulpen, entre Aix-la-Chapelle et Maestricht. Le comte Louis avait pris le commandement de l'infanterie; le fils de l'électeur palatin, celui de la cavalerie. Ils étaient accompagnés de Henri de Nassau, le frère cadet du Taciturne, et d'autres gentilshommes, fils de princes et de seigneurs d'Allemagne (1). C'était par une diversion soudaine sur la Meuse que Louis de Nassau avait voulu obliger Requesens à rappeler les forces qui menaçaient Leyde et d'autres villes hollandaises. Son premier objectif était Maestricht, où il s'était menagé des intelligences, et dont la faible garnison, composée de trois enseignes d'Allemands, était placée sous le commandement de Francisco Montesdoca.

Dès le mois de décembre, les archevêques de Cologne et de Trèves, ainsi que le duc de Bavière, avaient signalé à Requesens les rassemblements de gens de guerre qui se formaient en

(1) Bor. VIIe liv., fol. 12. — Van Meteren, folio 101 v°. — *Commentaires* de Bernardino de Mendoça, liv. XI. — Requesens mandait au roi, le 14 février, que l'armée du comte Louis comptait trois régiments d'infanterie et quatre mille chevaux. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 23.) — De son côté, le secrétaire Berty écrivait à Viglius, le 13 février, que Louis de Nassau et Christophe de Bavière avaient réuni trois mille chevaux et cinq à six mille piétons. (*Documents historiques*, t. XIII, aux Archives du royaume.) Note de M. Juste.

Allemagne. L'attention du lieutenant de Philippe avait été également mise en éveil par l'entrevue célèbre de Blamont, où le duc d'Anjou, se rendant en Pologne, accompagné de sa mère et de son jeune frère, le duc d'Alençon, avait eu l'occasion de s'aboucher avec Louis de Nassau et le fils du comte palatin (1).

(1) Charles IX avec sa mère avait voulu accompagner le duc d'Anjou jusqu'à la frontière afin de s'assurer, dit M. Kervyn, qu'il ne s'arrêterait pas dans quelque province pour rallier les catholiques autour de lui. Saisi d'étourdissements et de maux de cœur, il se vit réduit à s'arrêter à Vitry. La reine-mère, continue M. Kervyn, poursuit son voyage jusqu'à Blamont. Le duc d'Alençon et le roi de Navarre l'accompagnent. Il semble qu'elle ne veuille pas les perdre de vue; et ses anxiétés sur les projets secrets du plus jeune de ses fils se mêlent à la douleur qu'elle éprouve de se séparer de celui qu'elle aime le plus *(l'occhio destro e l'anima della madre)*. — Les négociations pour introduire le duc d'Anjou aux Pays-Bas ont échoué : il ne lui reste qu'à prendre possession de son trône de Pologne, et il s'agit avant tout d'assurer la sécurité de son voyage. Il n'ose pas traverser les provinces soumises à l'empereur, dont le fils était son compétiteur; et puisqu'il se voit réduit à prendre la voie de l'Allemagne, il est tenu de se concilier la faveur des princes protestants. On croirait, à l'entendre, qu'en ce moment il est tout-à-fait dévoué à leur cause (*a*). Non seulement il leur promet vingt mille ducats de pension; mais il fait espérer aux serviteurs et aux amis de Louis de Nassau des dons non moins considérables qui fortifieront l'union avec le prince d'Orange afin de s'assurer la conquête des Pays-Bas (*b*). — Le duc Christophe, fils de l'électeur palatin, s'est rendu à Blamont au devant du roi de Pologne; Louis de Nassau s'est joint à lui. Catherine de Médicis lui fait grand accueil (*c*). Il répètera au duc d'Alençon que c'est sur lui et non sur son frère qu'on compte pour le placer à la tête des gueux, et de son côté le duc d'Alençon profite d'un moment favorable pour presser la main de Louis de Nassau et lui dire à l'oreille qu'il espère pouvoir désormais diriger les affaires de France comme le faisait le roi de Pologne et qu'il s'emploiera en tout pour seconder le prince d'Orange (*d*).

(*a*) Groen, t. IV, p. 279. Citation de M. Kervyn.

(*b*) Alle genti al Ludovico per unirsi più facilmente con Orange e guardagnare tutti li Paesi-Bassi. Lettre d'Alamanni, du 22 avril 1574. Id.

(*c*) Arch. Nat. à Paris, K. 1532[87]. Il faut consulter sur ce qui précéda l'entrevue de Blamont une lettre fort importante de Mondoucet, du 16 novembre 1573. *Bull. de la comm. d'hist. de Belg.*, 2e série, t. V. Id.

(*d*) Lettre de Louis de Nassau. Groen, t. IV, p. 281; lettre de Reque-

Aussi avait-il prescrit de faire mettre en ordre les trois mille chevaux des bandes d'ordonnances des Pays-Bas, et de leur compter six payes sur ce qui leur était dû. Il avait recommandé en outre de retenir trois mille chevaux en Allemagne (1). Mais le manque d'argent l'obligea de renoncer à ce projet. Informé que Louis de Nassau s'avançait vers Maestricht, il prit d'autres dispositions. Le 27 février, Bernardino de Mendoça vint renforcer la garnison avec six compagnies de cavalerie et une compagnie d'arquebusiers du régiment de Mondragon. Depuis la capitulation de Middelbourg, les Wallons de Mondragon avaient été disséminés dans les villages des environs de Bruxelles, où ils vivaient aux dépens des paysans; on les achemina aussi vers Maestricht. Le 4 mars, Sancho d'Avila, à qui Requesens avait confié le commandement en chef, arriva lui-même avec trois enseignes du régiment de Sicile et sept cents arquebusiers wallons. Requesens fit aussi marcher vers la Meuse les garnisons du Brabant; il rappela même les vieilles troupes qui se trouvaient en Hollande, ne laissant dans cette province que des forces suffisantes pour conserver les villes reprises l'année précédente. Il avait fait retirer toutes les barques de la Meuse et occuper différents endroits où l'on aurait pu traverser le fleuve. Chaque jour, il envoyait de nouveaux renforts à Sancho d'Avila. Ce chef brave et habile, prenant l'offensive, ne cessa de harceler les postes avancés de l'ennemi, et finit par mettre en déroute un corps d'infanterie allemande, après lui avoir tué plus de quatre cents hommes (2).

Ceci se passait le 4 décembre 1573. *Les Huguenots et les Gueux,* t. III, pp. 287-289.

(1) En *Wartgelt,* argent donné pour attendre. — Lettre de Requesens au roi, des 30 décembre 1573 et 14 février 1574. *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 444, et t. III, p. 23.

(2) M. Juste, pp. 326-327.

sens, du 30 décembre 1573; Dupleix, p. 164. — On peut voir dans une lettre de Charles IX à Saint-Gouard, du 8 décembre 1573, les étranges explications qu'il transmettait à la cour d'Espagne sur l'entrevue de Blamont.

La vigilance du gouverneur général avait mis en défaut tous les plans de Louis de Nassau. Ce dernier s'était proposé de traverser Liège, et avait même requis l'évêque Gérard de Groesbeck de lui livrer passage, de lui fournir des vivres et d'autoriser les sujets de l'évêché à prendre du service parmi ses troupes. L'évêque a répondu, écrivait Requesens au roi, « que si le comte était le plus fort, il pourrait passer ; que, quant aux vivres, il n'en avait pas de trop pour ses propres sujets, et, à l'égard de l'autorisation demandée, qu'il en userait selon les ordonnances de l'empereur (1). » Nassau, désespérant de pouvoir passer la Meuse se dirigea vers Ruremonde, où il avait aussi des intelligences. Mais la garnison espagnole était sur

(1) Lettre du grand commandeur au roi, écrite d'Anvers, le 5 mars 1574. *Correspondance de Philippe II,* t. III, p. 27. — Requesens avait envoyé le conseiller Foncq vers l'évêque. Foncq lui écrivant de Liège, le 1er mars, fait un grand éloge des dispositions du prélat : « Trovai il vescovo singularemente affectionato a V. E. que veramente restai incredibilmente sodisfatto de lui, e con infallibil speranza che non mancarà da canto suo di fare tutto quello donde cognoscerà auchunemente depender il servitio di Dio et di S. M., come anchora per li ultimi sui avisi V. E. haverà possuto comprendere che non manchará mai di tenere una sincerissima correspondenza con lei in tutte l'occurrenze che giornalmente se presenteranno. Quanto alle provisione delli suoi luoghi et castelli, V. E. puoterà assecurarse que lui faira l'extremo suo sforzo per conservare il suo stato intiero, senza che l'inimico possia occupare luogho alchuno, perchè molto ben intende, non solamente il gran scommodo quale daria a S. M., ma anchora il danno et periculo suo proprio ; et però ha spedito li suoi capitanei in diversi luoghi, et s'espetta d'una huora al' altra, nella villa di Liege, fin' a sei ensegne della megliore fanteria di questo stato, et oltra di questo, s'apparechia anchora alchune altre ensegne, per metterle nelle ville di passagio, et dove il bisogno publico di loro servitio se richiederà. Similmente monsignore di Liege ha fatto tirare tutti suoi pontoni da questa banda di fiame, et anchora per assecurarse tanto di piu, loro ha fatto sfondare et retirare in luoghi securissimi. Oltra di questo, non mancha il detto monsignore d'usare extrema diligenza in cognoscere tutti l'andamenti delli inimichi, havendo a quel fine alchune spie, le quale sotto diversi pretexti conversando tra loro, venghino giornalmente a referire quello ch' intendino. » (Papiers d'état et d'audience.) Note de M. Gachard. ibid., pp. 28-29.

ses gardes; personne ne bougea. Prenant alors un parti décisif, le comte, toujours suivi par Sancho d'Avila, résolut de marcher entre la Meuse et le Wahal, afin de se réunir aux troupes du prince d'Orange, postées entre Grave et Thiel. Le Taciturne, informé du projet de son frère, s'efforça de lui en faciliter l'exécution en rassemblant des bateaux et tout ce qui était nécessaire pour le passage du fleuve; il ne se dissimulait pas cependant combien l'entreprise était hasardeuse et entourée de difficultés (1).

Tandis que Louis de Nassau échouait devant Maestricht, les partisans du prince d'Orange devaient renoncer également à occuper le château d'Anvers. Deux soldats espagnols, de concert avec quelques bourgeois, avaient proposé de livrer cette importante forteresse au prince rebelle. Le complot fut découvert; le 3 mars, Requesens fit exécuter les deux soldats et deux bourgeois leurs complices. « Les Espagnols moururent en catholiques, dit-il; les Flamands comme des anabaptistes pertinaces. »

(1) Le prince d'Orange écrivait à ses frères, le 13 avril : « Ayant reçu votre lettre, j'ay incontinent escript et mandé à une bonne partie de mes capitaines qu'ilz ayent au plus tost à se trouver ès environs de Tiel pour estre en ces quartiers là vous recepvoir, oires que je crains que le pays y est assez estroict pour la cavallerie, et toutesfois nous donnerons ordre de vous accommoder de bateaux et autres nécessités, le plus que sera possible, espérant aussy d'y aller moy-mesme. Je suis marry que les Franchoys ne sont encoires venuz jusques à vous; me doubtant que devant leur arrivée vous estes party : qu'ilz soyent délibérez de vous suivre, ilz ne pourront passer sans courir quelque grand dangier, qui seroit dommaige pour eulx, et nous viendroit mal à propos. Or il le faut remectre à Dieu et soy aider du mieulx qu'on peult. » Le comte ayant échoué devant Maestricht, dit M. Groen, l'entreprise contre Anvers n'ayant également pas réussi (voir plus bas), les affaires en France ayant pris une assez mauvaise tournure, et les « Franchoys n'estant encoires venuz », certes, avec des troupes peu aguerries et plus ou moins découragées, on ne pouvoit tenter de se frayer un passage en Hollande sans affronter un extrême péril. Les inquiétudes du prince durent être bien vives. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, pp. 364-365.

Requesens ajoute : « Le procès de l'Espagnol accusé d'avoir voulu livrer la citadelle d'Anvers, et d'un autre Espagnol, son confident, amené de Valenciennes, s'est terminé. Il a été reconnu qu'ils n'avaient parlé de cela à aucun autre soldat, mais que leur but avait été seulement de tirer de l'argent des ennemis, comme effectivement ils en ont eu. Toutefois, pour avoir traité avec ceux-ci, sans en avertir leur chef, et pour d'autres très mauvaises circonstances, le grand commandeur a ordonné qu'ils fussent exécutés, ainsi que les deux Flamands, leurs complices. D'autres, qui étaient impliqués dans le complot, n'ont pu être saisis. Il a fait exécuter un assez grand nombre de rebelles prisonniers ; il a cru devoir en épargner d'autres, qui étaient des gens communs et simples *(gente comun y simple)*, pour voir si, en alliant ainsi la clémence à la rigueur, cela n'engagerait pas quelques-uns de ceux qui suivent le parti ennemi à l'abandonner (1). »

Le prince d'Orange, comptant sur un soulèvement, avait envoyé du côté de Gertruidenberg toute la cavalerie et une partie de l'infanterie qui se trouvaient en Hollande et en Zélande. Ces troupes faisaient des incursions dans le Brabant et jusqu'aux portes d'Anvers. Le 5 mars, au soir, cent cavaliers et deux cents fantassins s'en vinrent à Hoogstraeten, saccagèrent, brûlèrent quelques maisons, et s'en retournèrent avant le jour. Ils avaient fait dire à Hoogstraeten, à Turnhout et en d'autres endroits, que si on ne leur payait pas une contribution en argent, ils brûleraient tout le pays. « Le mal est surtout, écrit Requesens au roi (2), que les habitants payent cette contribution avec plaisir (3). Don Luis Carillo de Castilla, qui est gouverneur de Hoogstraeten depuis six ans, est venu à Anvers sans permission, et a dit au commandeur que les habi-

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 29-30.
(2) Lettre du 8 mars 1574. Ibid., pp. 30-35.
(3) Es el mal que las tierras lo hazen con buena voluntad.

tants voulaient le tuer; que le château qu'y a le roi est plutôt une maison de plaisance qu'une forteresse; qu'il ne prêta pas serment, quand on le lui confia, et qu'il ne peut le garder. Si les Espagnols se conduisent de la sorte, le roi peut juger de ce que feront ceux du pays. — Le gouverneur de Bréda mande aussi le danger où il se trouve, à cause de l'approche des ennemis. — Les passages pour la Gueldre, l'Overyssel, Utrecht, la Hollande et la Frise sont presque entièrement interceptés. — Berlaymont et Scharemberger, discourant sur toutes ces choses, ont représenté au grand commandeur la nécessité de satisfaire aux prétentions des états, de s'arranger avec les rebelles et d'avoir pour cela des pouvoirs illimités, vu l'éloignement du roi. Requesens leur a répondu que, fût-il muni de semblables pouvoirs, il ne saurait accéder, sans ordres exprès du monarque, aux demandes des états; qu'il applaudirait, du reste, aux grâces que Sa Majesté jugerait à propos de leur faire, mais que, quant aux rebelles, il ne voyait pas comment on pourrait s'accommoder avec eux; que d'ailleurs le roi ne manquait pas de fidèles vassaux prêts à perdre la vie pour son service, et que Dieu lui-même châtierait les rebelles. — Berlaymont et Scharemberger ont protesté de leur dévouement, mais ils doutent qu'on puisse compter sur celui des autres. — Tous s'accordent à demander que le roi permette à ceux qui ne voudraient pas vivre en catholiques dans le pays, d'emporter leurs biens, en le quittant (1). — Il me paraîtrait dur d'en venir à un pareil moyen, ajoute le commandeur, mais les ennemis se croient si sûrs du succès, que je ne sais même s'ils l'accepteraient en cette conjoncture. Il n'y a pas une heure du jour où je ne reçoive de mille endroits les lettres les plus pressantes, sans pouvoir contenter ceux qui me les adressent. Au moment où

(1) Todos estos dan en que Vuestra Magestad permitiesse à los que no quisiessen vivir como católicos, que salíendose del pays, pudiessen llevar sus haciendas.

j'écris, je suis entièrement dénué d'argent. — Presque tous les états ont fait la même réponse que ceux du Brabant, et quelques-uns une pire encore. Je voudrais avoir des instructions de Votre Majesté, afin d'être en état de me résoudre, bien que je croie que rien ne les satisfera, parce que telle est leur insolence, qu'ils ne réclament plus seulement l'abolition du dixième denier, le pardon général et la suppression du conseil des troubles, mais qu'ils parlent entre eux du renvoi immédiat des gens de guerre, spécialement des Espagnols, et de la nécessité de remettre entre leurs mains, à eux, l'administration des finances, même le gouvernement et la justice. Et plaise à Dieu qu'ils n'en viennent pas jusqu'à demander la liberté de conscience, car il y en a bien peu parmi eux qui ne la désirent (1) ! » En présence d'une pareille situation, on voit combien il importait de combattre sans retard et de rejeter des Pays-Bas l'armée de Louis de Nassau (2).

Ce dernier s'efforçait alors de rejoindre le prince d'Orange. Il côtoyait la rive droite de la Meuse, tandis que Sancho d'Avila, renforcé par deux mille vétérans que don Gonçalo de Bracamonte avait ramenés de la Hollande, le suivait sur la rive

(1) Duro medio me paresceria venir à esto, pero los enemigos tienen su negocio por tan acabado que aun creo no lo aceptarian en esta conyuntura, y no hay hora del dia que no recibo cartas de mill partes, tan apretadas que no tengo forma de darles remedio; y à la que esta escribo, quedo sin ninguno para pagar todo lo necessario; y quasi todos los demas estados dan la misma respuesta que los de Brabante, y algunos peor. Y yo quisiera tener la de Vuestra Magestad para tomar alguna resolucion, si bien creo que ya no se han de contentar con nada, porque la desvergüença no para solo en abolir la décima y en el perdon general, y en quitarles el consejo de *troubles,* sino que hablan entre ellos que les han de quitar luego la gente de guerra, especialmente los Españoles, y darles en sus manos la administracion de la hacienda, y aun el gobierno y justicia; y plegue à Dios que no lleguen presto à pedir la libertad de consciencia, que debe de aver muy pocos que no la desean!

(2) M. Juste, p. 329.

gauche. Tout à coup, le 11 avril 1574, jour de Pâques, Louis de Nassau se dirigea vers Nimègue, afin d'y traverser le Wahal. Mais Sancho d'Avila sut le prévenir encore. Il détacha trois cents arquebusiers du régiment de Sicile et les cavaliers bourguignons du baron de Chevreaulx pour renforcer Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, qui occupait Nimègue avec la mission de défendre le passage du Wahal. Le général espagnol, informé par ses coureurs que Louis de Nassau, ayant de nouveau échoué dans son dessein, s'était déterminé à rejoindre son frère sur la rive droite du fleuve, prit aussitôt la résolution de passer lui-même sur cette rive pour barrer le chemin à son adversaire et lui livrer bataille. Arrivé à Grave, il fit construire un pont de bateaux, et les Espagnols gagnèrent la rive droite (1).

Louis de Nassau était parvenu à Mook, sur la Meuse, village du duché de Clèves, lorsqu'il apprit, à sa grande surprise, que l'armée royale n'était éloignée que d'une lieue sur la même rive. Ne pouvant pas reculer, manquant de vivres, n'ayant aucune place de refuge, il prit le seul parti qui lui restât, se retrancher à Mook et accepter le combat. S'il sortait victorieux de l'épreuve, il atteindrait aisément Thiel et rejoindrait le prince d'Orange. Malheureusement la chance tourna contre lui. Le 14, au point du jour, Sancho d'Avila fit ses préparatifs pour marcher à l'ennemi ; Nassau et son compagnon, Christophe de Bavière, prirent leurs dispositions en conséquence. La plaine de Mook est resserrée entre la Meuse et une colline qui s'élève à une portée de canon du village. Dix compagnies de lansquenets gardaient celui-ci, tandis que le gros de l'infanterie, composée de piquiers et surtout d'arquebusiers prenait position derrière les retranchements élevés à la hâte. La cavalerie était rangée à droite, entre le village et la colline, avec un gros escadron de réserve qui occupait le flanc même du monticule.

(1) M. Juste, p. 330. Il cite : *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 277 ; Bentivoglio, liv. VIII ; Van Meteren, fol. 101.

Par suite des désertions et des pertes déjà éprouvées, la cavalerie ne se composait plus que de deux mille chevaux; l'infanterie était forte de sept à huit mille hommes, dont huit cents Gascons et Français (1).

Sancho d'Avila disposa son armée à un trait de fauconneau des retranchements ennemis. L'infanterie, partagée en plusieurs corps, était postée à droite, le long de la Meuse; elle avait pour chefs les mestres de camp Gonçalo Bracamonte, Fernando de Tolède et Christophe Mondragon. La cavalerie, commandée par Bernardino de Mendoça et Jean-Baptiste del Monte, était divisée en escadrons et formait la gauche. Au moment où les tambours et les trompettes donnaient le signal du combat, on vit arriver de Nimègue Gilles de Berlaymont, avec trois cents arquebusiers espagnols, la compagnie de Bourguignons du baron de Chevreaulx et trois compagnies du *tercio* de Lombardie. Berlaymont annonçait en même temps l'approche de Valdès, qui avait levé le siège de Leyde et se dirigeait en toute hâte vers le camp, où il pourrait arriver le soir même, avec deux mille cinq cents fantassins espagnols et dix enseignes d'Allemands (2).

Au moment d'aborder l'infanterie ennemie, les Espagnols et les Wallons fléchirent le genou, selon leur coutume, en récitant l'oraison dominicale et l'*Ave Maria* (3). Puis marchant en avant, ils se jetèrent sur le retranchement, d'où ils furent d'abord repoussés avec vigueur. Malheureusement pour les Nassau, leurs lansquenets, au lieu de combattre, se mirent à réclamer leur solde. Le comte Louis, à la tête d'un escadron d'élite, parvint encore à repousser une seconde fois les assaillants. Mais bientôt cet escadron fut comme fendu en deux par une charge formidable de la cavalerie espagnole. Les reitres reculèrent jusqu'à

(1) Ce sont les chiffres donnés par Van Meteren. Mendoça indique, d'après les rapports des prisonniers, dix-sept à dix-huit cents chevaux et dix mille fantassins. Note de M. Juste.

(2) Bor, liv. VII, fol. 12. Citation de M. Juste.

(3) M. Juste, p. 331.

la colline ; après avoir essayé de se réformer et de revenir à la charge, ils plièrent de nouveau devant la cavalerie de Mendoça, se débandèrent et abandonnèrent enfin l'infanterie, qui fut taillée en pièces. Les princes, entourés de leurs principaux capitaines et de quelques cavaliers, voulurent résister à l'entraînement général, mais ils furent enveloppés, renversés de leurs chevaux et disparurent dans la mêlée. Plus de trois mille hommes avaient mordu la poussière ; le reste fuyait en désordre vers Xanten et Nuys pour traverser le Rhin. Seuls les auxiliaires français se retirèrent dans le meilleur ordre et signalèrent même leur retraite, en s'emparant du château de Kerpen, près de Cologne. Les Espagnols, dont la perte ne dépassait point une centaine d'hommes, prirent sur le champ de bataille de Mook trente et une enseignes, trois étendards, deux petites pièces de canon en fer, et tout le bagage de l'ennemi, y compris la caisse de l'armée, où l'on ne trouva guère que de la monnaie française (1). On ne parvint pas à connaître le sort des trois princes disparus dans la plaine de Mook ou Mookerheyde (2) ; leurs corps ne furent pas retrouvés. On prétendit que le comte Louis, blessé au bras, s'était retiré avec son frère et Christophe de Bavière dans une maison de village ; qu'ils y avaient été assaillis, et que la maison ayant été brûlée, ils avaient péri dans les flammes. Mais ce n'était là qu'une conjecture, vraisemblable du reste (3). Trois

(1) M. Juste, pp. 331-332. Il ajoute en note : « Bentivoglio rapporte que les royalistes tuèrent plus de quatre mille hommes aux rebelles et qu'ils n'en perdirent eux-mêmes que deux cents. Le Petit évalue à deux mille hommes la perte des confédérés ; Van Meteren dit également deux mille hommes et cinq cents chevaux. D'après Mendoça, pas mille hommes n'échappèrent du côté des rebelles. Il évalue, comme Van Meteren, à cinq cents le nombre des cavaliers tués... »

(2) Bruyère de Mook.

(3) La *Correspondance de Philippe II,* t. III, pp. 51-53, contient une *Relation de la défaite essuyée par le comte Louis de Nassau et les sieurs, le 14 avril 1574.* Nous reproduisons ce document : « Le 19 février, le

frères du Taciturne avaient donc été dévorés par la guerre civile (1).

comte Louis avec deux de ses frères, deux fils de l'électeur palatin et beaucoup d'autres seigneurs et gentilshommes principaux de l'Allemagne, ses confédérés, tous hérétiques comme lui, vint prendre position près de Maestricht, sur l'autre rive de la Meuse. — Il avait avec lui 3000 chevaux et 7000 à 8000 gens de pied, qui s'augmentèrent depuis par l'arrivée de quelques renforts. — Il avait fait grande diligence, dans l'espoir de prendre le commandeur à l'improviste, et aussi d'exciter des soulèvements en Brabant et en d'autres provinces où il avait des intelligences ; mais celles-ci furent en partie découvertes, et ceux qui y trempaient châtiés. — Dans le même temps, le prince d'Orange, ayant reçu des secours d'Angleterre, d'Écosse et de France, fit avancer des troupes en Hollande et en Zélande, même en Gueldre et en Brabant. — Le commandeur prit ses mesures pour faire face partout aux ennemis. Il recouvra plusieurs places qu'ils occupaient, et notamment Sevenberghe, qui, par sa situation, est d'une grande importance. — Du côté de Maestricht, il ne put envoyer d'abord que 300 Espagnols, 600 Wallons et 400 chevaux, sous le commandement de Sancho d'Avila. — Avec ces forces, avec la garnison ordinaire de Maestricht, et grâce à la précaution que le commandeur prit de faire retirer toutes les barques de la Meuse et occuper différents endroits où l'on aurait pu la traverser, Sancho d'Avila put empêcher aux ennemis le passage de cette rivière, qui était leur but principal. — Chaque jour, le commandeur lui envoyait des renforts, au moyen desquels il fit subir aux ennemis quelques pertes dans des escarmouches, et leur donna une camisade, où il leur tua près de 600 hommes. — Cependant ceux-ci ne décampaient pas. Alors le commandeur résolut d'envoyer à Sancho d'Avila le mestre de camp don Gonçalo de Bracamonte avec 2000 Espagnols tirés de Hollande, le colonel Mondragon avec la plus grande partie de son régiment de Wallons, qui était en garnison à Bruxelles, Louvain et Tirlemont ; le baron de Chevreaulx avec une compagnie d'arquebusiers à cheval et une compagnie d'infanterie bourguignonne, Jean-Baptiste de Monte avec plusieurs compagnies de chevau-légers et une cornette de noirs-harnais. — Il autorisa en même

(1) L'historien de Thou a tracé ce portrait de Louis de Nassau : « Fuit magni et pugnacis animi, cui plura audacter tentanti pauca feliciter successerunt ; de cætero liberalis, comis, militari more facundus. Et qui, licet non mediocribus ingenii dotibus ornatus, plus fortunæ quam prudentiæ tribueret, in ea re Wilhelmo Arausionensi fratri, qui raro unquam quicquam eventuum aleæ commisit, quam studiis concors, tam judicio dispar. »

temps plusieurs personnes particulières *(algunas personas particulares)*, entre autres le mestre de camp Fernando de Tolède, à les suivre. — Malgré tout cela, les troupes royales restaient inférieures en cavalerie à celles des ennemis ; mais l'infanterie espagnole, quoique moins nombreuse, était beaucoup meilleure. — Le commandeur donna pour instructions que, si Sancho d'Avila et les autres chefs de l'armée étaient d'avis de livrer bataille, ils le fissent. — Le 9, les ennemis décampèrent, prenant le chemin de la Gueldre, où ils pensaient s'emparer de quelques places principales, ou au moins se réunir aux troupes que le prince d'Orange a en Hollande. — Les troupes royales, selon l'ordre qu'elles avaient reçu, les suivirent, les unes dans des barques, les autres par terre. — Le comte Louis de Nassau étant arrivé à Mook, lieu appartenant au duc de Clèves, sur la Meuse, Sancho d'Avila prit la résolution de traverser ce fleuve à Grave, où il s'aboucha avec M. de Hierges, gouverneur de Gueldre, et tous deux résolurent d'attaquer l'ennemi le 14, parce que, s'ils différaient davantage, celui-ci opérerait sa jonction avec les rebelles de Hollande. — Les dispositions furent si bien prises que, grâces à Dieu, après un combat assez long, l'ennemi essuya une déroute complète. — On ne connaît pas encore tous les détails de l'affaire ; mais Juan Osorio, qui est venu apporter au commandeur la nouvelle de la victoire et qui se rend en Espagne pour en rendre compte au roi, croit qu'on a tué à l'ennemi 5000 fantassins et 1500 chevaux ; il dit aussi qu'on tenait pour certain que le duc Christophe, fils de l'électeur palatin, était mort, et le comte Louis de Nassau blessé. — A son départ, on avait déjà ramassé 37 drapeaux de l'ennemi. — Du côté des troupes royales, la perte n'a été que de 40 hommes tués et 150 blessés. » Cette relation, de source officielle, écrite dans les premiers moments, ne concorde pas avec les données accréditées, et contient de graves erreurs ; néanmoins elle mérite évidemment qu'il en soit tenu compte.

CHAPITRE XVI.

MUTINERIE DES SOLDATS ESPAGNOLS. — LES TROUPES MUTINÉES S'EMPARENT DE LA VILLE D'ANVERS. — CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX. — PARDON GÉNÉRAL PROCLAMÉ SOLENNELLEMENT A BRUXELLES. — SUPPRESSION DÉFINITIVE DU DIXIÈME DENIER. — CONTESTATIONS ENTRE LES ÉTATS ET LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL ; ÉTAT PEU RASSURANT DU PAYS. — MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE ET ELBERTUS LEONINUS. — NÉGOCIATIONS AVEC LE PRINCE D'ORANGE. — ANXIÉTÉS ET MOBILITÉ D'ESPRIT DE REQUESENS. — SIÈGE DE LEYDE.

Le lendemain de la victoire de Mook, remarque M. Kervyn de Lettenhove, la Hollande était prête à se soumettre ; Leyde, Delft, Dordrecht voulaient ouvrir leurs portes (1). Ces symptômes favorables ne tardèrent pas à s'évanouir. Ce que la victoire devait produire de féconds résultats, ce sont les vainqueurs eux-mêmes qui l'auront détruit (2). Strada a résumé en peu de mots cette situation : *Tam prosperæ victoriæ fructum atrox Hispanorum seditio plane perdidit.* Au milieu de l'enivrement d'un succès inespéré, les soldats, qui voient tout céder devant eux, estiment qu'on ne peut rien leur refuser ; et c'est à ce moment que se forme dans l'armée espagnole la faction des *mutinés* (3). Ce sont de tristes détails à raconter. Nous allons le faire en suivant le

(1) Lettres de Morillon, du 17, du 25 mai et du 14 juin 1574. Citation de M. Kervyn.

(2) Lettre du même, du 1er juin 1574. Id.

(3) *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, p. 424.

récit circonstancié de M. Juste, et en nous appuyant des témoignages de Requesens et de Champagney, acteurs eux-mêmes dans ces scènes lamentables.

Durant la nuit même qui suivit le combat, les vieilles bandes espagnoles se mutinèrent. Déjà habituées à marchander leur dévouement, trop mal payé, il faut l'avouer, elles finirent par exécuter les menaces qu'elles avaient fait entendre plus d'une fois depuis la prise de Harlem. Quelques heures après la bataille de Mook, elles chassèrent leurs capitaines, que Requesens soupçonna avoir été d'intelligence avec elles, déchirèrent leurs drapeaux, mirent à leur tête un *electo* pris dans leurs rangs, et résolurent de marcher sur Anvers, où elles se feraient payer de gré ou de force. Cette cité, remarque M. Kervyn, avait conservé, malgré les malheurs des temps, une haute renommée par ses richesses. Anvers était resté l'entrepôt de toutes les provinces des Pays-Bas. Bientôt cette sédition se propagea parmi les autres troupes. Les hauts et les bas Allemands, qui étaient en Hollande, voulaient abandonner les digues et les forts dont ils avaient la garde. Les Espagnols, qui étaient à Utrecht, ne voulaient plus retourner en Hollande. L'embarras de Requesens fut extrême (1). Sans un seul réal pour apaiser les troupes, il se trouvait en face d'une sédition formidable, au

(1) Les premières nouvelles en furent données au roi par le commandeur, dans une lettre écrite de Bruxelles, le 17 avril 1574 (*Correspondance de Philippe II,* t. III, pp. 53-54). — « Le grand commandeur aurait voulu poursuivre la victoire, mais les Espagnols qui prirent part à la bataille ont réalisé la menace qu'ils avaient faite ; ils se sont mutinés quelques heures après. Les hauts et bas Allemands qui sont en Hollande ont fait de même ; ils veulent abandonner les digues et les forts à la garde desquels ils ont été commis. Les Espagnols qui sont à Utrecht ne veulent plus retourner en Hollande. — Le commandeur est dans un extrême embarras ; il se trouve sans un seul réal. Il a fait appeler cinq ou six des principaux marchands d'Anvers, mais ils s'excusent de le secourir sur le peu d'argent qu'il y a à la bourse de cette ville. — Il est décidé à vendre son argenterie et tout ce qu'il possède ; mais cela l'aidera peu. »

moment même où il avait espéré poursuivre vigoureusement la guerre contre les rebelles et obtenir des états généraux, convoqués à Bruxelles pour le 1er mai, des ressources qui lui permettraient de recouvrer au moins une partie de la Hollande. Dans son anxiété, il eut recours à quelques-uns des principaux marchands d'Anvers, mais ceux-ci ne se montrèrent pas très empressés et alléguèrent que l'argent n'affluait plus à la bourse.

Champagney, gouverneur d'Anvers, disposait, pour la défense de cette riche métropole, de quatre compagnies du régiment des Wallons, dont il avait été fait colonel en 1573, et de quatre enseignes d'Allemands. Il pouvait avoir toute confiance dans les premiers ; mais les autres n'étaient ni moins mécontents ni moins avides que les Espagnols. Le 19 avril, Champagney apprit la mutinerie des troupes victorieuses à Mook. Le lieutenant, qui commandait au château d'Anvers en l'absence de Sancho d'Avila, le fit avertir que ces vieilles bandes étaient déjà à Bois-le-Duc, et qu'elles arriveraient bientôt sous les murailles d'Anvers. Champagney répondit que s'il était secondé par le château, il saurait bien défendre aux mutins l'entrée de la ville. Mais le messager ne lui cacha point que la garnison espagnole du château était plutôt disposée à appuyer les vétérans de sa nation. Champagney s'empressa de transmettre ces informations au grand commandeur, qui était à Bruxelles. Il ordonna en même temps de fermer la majeure partie des portes d'Anvers, chargea les Wallons de surveiller les abords du château, défendit de loger dans la ville des soldats espagnols, et enjoignit aux bourgmestres, en leur qualité de chefs des *gilden* et des confréries, de tenir ces milices bourgeoises toujours prêtes à se mettre sous les armes (1).

Le 22, vers onze heures du matin, Sancho d'Avila, escorté d'une compagnie d'arquebusiers à cheval, se fit ouvrir la porte de Saint-Georges et entra dans le château. Les soldats de son

(1) M. Juste, p. 336.

escorte se répandirent dans les rues voisines, traînant les drapeaux pris à la bataille de Mook, célébrant leur victoire au son des trompettes, et annonçant que cinq mille Espagnols les suivaient et arriveraient la nuit suivante ou le lendemain. Champagney envoyait messagers sur messagers à Requesens. Deux capitaines de son régiment allèrent féliciter de sa part Sancho d'Avila, l'avertir de la connivence présumée de la garnison du château avec les mutins, et lui demander quelques affûts. Le général espagnol répondit avec hauteur que Champagney n'avait point à se mêler de son château, et que, quant à l'artillerie, il fallait l'employer contre le prince d'Orange et non contre les serviteurs du roi (1).

Requesens crut que sa présence suffirait pour empêcher les mutins d'entrer de force dans Anvers (2). Il y arriva donc, le

(1) Ces détails sont extraits de la relation écrite par Champagney, le 28 avril 1574, et publiée en 1577 dans les recueils d'*Arétophile*. Note de M. Juste. — La *Correspondance de Philippe II,* t. III, p. 61, contient l'analyse d'une lettre de Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, au roi, écrite d'Anvers, le 28 avril 1574. « Il lui envoie, pour sa décharge, une relation de l'entrée des Espagnols dans Anvers. — Étant dépourvu des moyens de prévenir le retour des violences qui ont été commises envers les pauvres bourgeois de cette ville, sans qu'ils le méritassent en rien, le gouverneur prie le roi de lui accorder sa démission. » En note, M. Gachard ajoute : « La relation envoyée par Champagney est datée d'Echteren, le 28 avril : c'est celle qu'on trouve dans les *Recueils d'Arétophile,* imprimés en 1578, in-4°, p. 13-28, sous ce titre : Par quel moyen les Espagnols amutinez entrèrent en Anvers le xxvj° d'apvril 1574. Dans l'*Avis au lecteur,* placé en tête des *Recueils d'Arétophile,* on lit : « D'autant que plusieurs ignorent comme celle entrée des amutinez en Anvers advint, dont tels y a qui en parlent assez témérairement, ayant recouvert, par quelque bon moyen, ce que le sieur de Champaigney en escrivit au roy, son maistre, à la pure vérité, je m'ay résolu de le mettre en lumière, afin que chacqu'un sache ce que passa en ce fait : y ayant adjousté aucunes choses, pour plus d'esclaircissement, qu'il avoit délaissé par trop de modestie. »

(2) Requesens écrit à son frère don Juan de Çuñiga, ambassadeur à Rome, le 28 avril (*Correspondance de Philippe II,* t. III, pp. 55-61) : « Ayant appris qu'à Anvers les esprits étaient troublés et saisis de crainte; que le châtelain et le gouverneur, au lieu de prendre les

24, sans troupes, sans escorte. Champagney lui conseilla d'occuper immédiatement le château. Mais Chiappin Vitelli, qui était présent, mit en doute que la garnison voulût recevoir le gouverneur général. Tandis que Champagney protestait contre une pareille supposition, Requesens réfléchissait. Il finit par donner raison au marquis Vitelli. Alors Champagney demanda qu'il lui fût au moins permis d'établir des retranchements sur l'esplanade, entre la citadelle et la ville. Requesens s'y opposa encore en disant qu'il ne fallait pas que le gouverneur de la ville enseignât le moyen de rendre le château inutile (1).

L'alarme était grande à Anvers. Une foule de personnes, craignant que les mutins ne livrassent la ville au pillage, fuyaient avec les objets les plus précieux qu'elles avaient pu emporter. Requesens continuait à penser que les mutins n'oseraient point, lui présent, réaliser leurs menaces. Sancho d'Avila fut envoyé au devant d'eux pour tâcher de les arrêter et de les apaiser par de bonnes paroles, mais ils ne tinrent aucun compte de ses exhortations. On était alors dans la matinée du 26. Requesens, toujours confiant, ordonna à Champagney de faire en sorte que ses Wallons ne prissent pas l'offensive, et le chargea de se rendre à l'hôtel de ville pour solliciter du magistrat un prêt de deux cent mille écus. A onze heures, les mutins, conduits par Sancho d'Avila qu'ils avaient forcé de leur servir de guide, parurent aux abords de la citadelle et

mesures propres à rassurer la population, perdaient la tête, le commandeur se décida, le 24, à venir en cette ville (Anvers), seul, afin de rendre du courage aux habitants, et dans l'espoir que sa présence imposerait assez aux mutinés pour qu'ils ne tentassent pas d'y entrer de force. » Une note de M. Gachard ajoutée à cette longue lettre porte ce qui suit : « Sur plusieurs circonstances de l'entrée des Espagnols dans Anvers, la relation du grand commandeur n'est pas entièrement conforme à celle que le seigneur de Champagney envoya au roi : il est bon de comparer les deux récits, pour avoir une idée exacte de ce grave évènement. »

(1) M. Juste, p. 337.

atteignirent l'esplanade sans rencontrer aucune résistance. Requesens put voir de ses yeux les soldats du château contempler du haut des boulevards, en spectateurs impassibles, le défilé des mutins, sans leur envoyer ni un coup de canon, ni un coup d'arquebuse.

Les Wallons, qui étaient de garde aux murailles de la ville, voulaient, au contraire, s'opposer à cette agression, mais Requesens leur fit intimer la défense de tirer. Champagney, sans se préoccuper de cette défense, fit mettre une compagnie en bataille sur la plaine et lui commanda d'attaquer l'avant-garde des envahisseurs. Mais Requesens accourut, il ordonna au gouverneur d'Anvers et à ses gens de se retirer. Champagney dut obéir aux injonctions du lieutenant du roi et faire évacuer l'esplanade par les Wallons qu'il commandait. Les Espagnols s'avancèrent alors dans la plaine et s'y établirent militairement. Requesens leur ayant fait annoncer son intention d'aller leur parler pour savoir ce qu'ils voulaient, ils répondirent qu'ils l'écouteraient après l'arrivée de leur arrière-garde. Le commandeur se tenait à proximité, et attendit en vain pendant quatre heures. Quand les mutins eurent pris toutes leurs dispositions, au lieu de l'entendre comme ils l'avaient promis, ils se mirent en marche et pénétrèrent dans la ville, au cri de *Dineros y Walones fuora* (argent et les Wallons dehors). Ils étaient au nombre de deux ou trois mille (1).

Requesens logeait sur la place de Meir. Ils s'y rendirent, tambour battant, et en continuant leurs imprécations contre Champagney et les Wallons. Ceux-ci, sous le commandement de leur vaillant chef, s'étaient retirés dans la nouvelle ville, s'étaient emparés de la maison hanséatique, et, protégés par quelques bateaux pourvus d'artillerie, ils se préparaient à une défense vigoureuse, dans le cas où ils seraient attaqués. Les autres n'y pensaient pas. Installés, tout en armes, sur la

(1) Id., pp. 338-339.

place de Meir, ils y attendaient le commandeur. Requesens, à cheval, vint se placer au milieu d'eux et fit appeler leur *electo mayor* et ses conseillers. Ceux-ci venus, il leur adressa un discours grave et éloquent pour les ramener à leur devoir, s'efforçant de leur persuader de sortir de la ville et de se loger dans les faubourgs. Il leur demanda ensuite leurs comptes, promettant de les faire vérifier, et de payer le plus tôt possible ce qui leur était dû, avec assurance de pardon. Accompagné de Sancho d'Avila, il traversa quatre fois les rangs, parlant à tous les soldats indistinctement. Il avait été accueilli avec quelques marques de respect et de sympathie, mais la réponse était toujours la même : *Dineros y Walones fuora* (1).

(1) Reprenons le récit de Requesens lui-même, tel qu'il est analysé par M. Gachard : « Il avait commencé d'écrire la lettre du 26, et elle n'était pas close, quand on vint lui dire que les Espagnols entraient dans la ville. Il monta à cheval, se rendit sur les lieux, et trouva que la plus grande partie d'entre eux étaient déjà au dedans de la place joignant le château, et que les autres y entraient ; les soldats du château les regardaient défiler du haut des boulevards, comme d'une fenêtre, sans tirer sur eux ni un coup d'arquebuse ni un coup de canon qui eussent suffi pour les arrêter ; mais les mutinés étaient bien sûrs qu'ils n'en feraient rien, car c'était chose concertée entre tous, et depuis longtemps. — Les Wallons et les Allemands de la garnison ordinaire de la ville, qui étaient de garde sur la muraille, n'opposèrent aucune résistance à l'entrée des Espagnols ; mais les bourgeois commençaient à prendre les armes, et quelques compagnies de Wallons sortirent même de la ville. Le commandeur craignant, si les bourgeois voulaient résister, que les Espagnols ne les massacrassent et ne missent la ville au pillage, leur ordonna, ainsi qu'aux soldats des autres nations, de se retirer. — Il fit dire aux Espagnols de faire halte ; qu'il irait leur parler pour savoir ce qu'ils voulaient. Ils répondirent qu'ils l'écouteraient après l'arrivée de leur arrière-garde. — Il attendit pendant quatre heures, en se promenant à proximité d'eux. — Lorsqu'ils eurent formé leur escadron, au lieu de l'entendre, comme ils l'avaient promis, ils se mirent en marche et pénétrèrent dans la ville, sans toutefois faire du mal à personne et sans commettre aucun désordre. — Ils vinrent jusque dans la rue de la Meer, où demeure le commandant : là ils formèrent de nouveau leur escadron et l'attendirent. — Il résolut de se placer au milieu d'eux à cheval, faisant

A peine Requesens les avait-il quittés qu'ils s'avancèrent vers le marché, occupèrent l'hôtel de ville, puis entrèrent dans les maisons les plus voisines, dix, douze, vingt à la fois. Il y en eut même quarante chez les bourgmestres. Ils se faisaient régaler à discrétion, ne voulant boire que du vin, et exigeant, à chaque repas, les meilleures viandes. Nul n'était exempt de ces réquisitions, ni l'évêque, ni les ecclésiastiques, ni les séculiers ; ils cherchaient partout les plus riches maisons et les cuisines les plus délicates. L'*electo* eut l'impudence de s'établir dans une demeure située en face même de celle du grand commandeur. Vers le soir, après s'être repus, les mutins s'assemblèrent de nouveau et firent publier, au son du tambour et « au nom des seigneurs soldats, » que Champagney eût à sortir de la ville dans les vingt-quatre heures avec ses Wallons, s'il ne voulait

approcher leur *electo mayor*, ainsi que ses conseillers et les autres qui pouvaient l'entendre. — Alors il leur mit devant les yeux l'énormité du méfait qu'ils avaient commis, surtout dans les conjonctures actuelles, et comme ils ternissaient ainsi l'éclat des victoires que Dieu avait données au roi et à ses prédécesseurs par leurs mains et celles de leurs devanciers, le tort qu'ils faisaient à Dieu et au roi, le déshonneur qu'ils jetaient sur leur nation et la joie qu'ils causaient à leurs ennemis. Il leur représenta la situation dans laquelle il avait trouvé le pays, tout ce qu'il avait fait pour acquitter leur solde et les obstacles qu'il avait rencontrés. Il leur dit qu'ils ne pouvaient pas choisir de plus mauvaise route pour atteindre leur but que cette mutinerie et cette venue à Anvers, car ils lui enlevaient par là tous les moyens qu'il pouvait avoir de trouver de l'argent. Il leur cita l'exemple des autres nations qui servaient le roi, auxquelles on devait autant et plus qu'à eux. Enfin il s'efforça de leur persuader de sortir de la ville et de se loger dans les faubourgs ; de remettre ensuite leurs comptes, qu'il ferait vérifier, pour payer ce qui leur était dû le plus tôt possible, promettant, s'ils se rendaient à ces raisons, de leur pardonner. L'*electo* et ses conseillers lui répondirent qu'ils allaient rapporter ses paroles à leur troupe. — Pendant qu'ils le faisaient et lisaient la lettre qu'il leur avait écrite le jour précédent, il passa quatre fois, avec Sancho d'Avila, au milieu de leur troupe, leur parlant à tous dans le même sens qu'il l'avait fait à leurs chefs. — Tout ce qu'il en obtint, furent de grandes révérences et trois ou quatre salves fort bruyantes. » *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 57-58.

y être contraint. Dans leur fougue et leurs clameurs, ils n'épargnaient déjà plus le lieutenant de Philippe II (1).

Cependant Champagney avait fait barricader les ponts et les avenues de la ville neuve; secondé par le vice-amiral Haemstede, il avait fait approcher les navires de guerre qui croisaient dans l'Escaut et dont les matelots flamands ne demandaient qu'à combattre avec les soldats wallons contre les Espagnols. Le 27, au matin, Champagney fit dire à Requesens que, s'il obtenait son consentement, il saurait bien, avec les bourgeois et les Wallons, contraindre les mutins à sortir d'Anvers. Le commandeur lui prescrivit de ne pas bouger; car, selon lui, en recourant aux armes, on exposerait Anvers à être mis à feu et à sang. Trois fois cependant, les Espagnols firent mine de venir attaquer les quatre compagnies wallonnes retranchées dans la nouvelle ville. Quoiqu'abandonnée des Allemands, cette troupe d'élite montrait toujours la résolution de se défendre à outrance. Champagney fut sommé, au nom de l'*electo,* de se retirer. Comme il ne tenait aucun compte de cette insolente sommation, le marquis Vitelli vint le trouver, vers midi, avec une commission écrite du commandeur. Le lieutenant du roi enjoignait lui-même au gouverneur d'Anvers de conduire ses compagnies wallonnes hors de la ville. Quant à l'offre faite par Champagney de marcher contre les mutins, Vitelli lui dit que « ceux-ci étaient les meilleurs gens de guerre du roi et qu'il les fallait conserver; que du reste le gouverneur général en délivrerait bientôt la ville. » Champagney, quelque irrité qu'il fût d'une pareille détermination, fut obligé de s'y conformer. Les compagnies wallonnes sortirent de la ville, enseignes déployées, et furent conduites par le gouverneur à Eeckeren et à Wilmarsdonck (2).

(1) M. Juste, pp. 339-340.

(2) Le grand commandeur de Castille à don Juan de Çuñiga, son frère, ambassadeur du roi à Rome, d'Anvers, 28 avril 1574. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 55 et suiv.) — *Relation* de Cham-

Les Espagnols mutinés étaient maîtres d'Anvers. Ils mirent des gardes à toutes les portes, ôtèrent les clefs aux magistrats et installèrent à l'hôtel de ville leur *electo* et son conseil, en laissant toutefois au magistrat la place suffisante pour se réunir. Ils venaient d'être renforcés de cinq cents Espagnols des régiments qui étaient en Hollande et de quatre cents Wallons *espagnolisés (valones españolados)*, selon l'expression de Requesens; en outre tous les goujats du pays accouraient à Anvers pour avoir leur part de cette riche proie. La plus grande terreur régnait parmi les bourgeois. Les marchands ne venaient plus à la bourse; les envois d'argent, qui se faisaient régulièrement de France et d'Allemagne, étaient suspendus; l'arrivée des vivres et des marchandises souffrait la même interruption. Un jésuite espagnol, très considéré, vint sur le marché adresser la parole aux mutins, s'efforçant de les ramener à leur devoir; ils lui demandèrent s'il avait de l'argent, et leurs clameurs jointes au roulement des tambours le forcèrent à se taire. Pour comble d'insolence, ils avaient signifié au lieutenant de Philippe II que les troupes du prince d'Orange fussent-elles aux portes d'Anvers, ils ne sortiraient point de la ville avant d'avoir été entièrement payés (1).

pagney, datée d'Eeckeren, le 28 avril aussi. — Van Meteren, fol. 102 v°. — *Chronique* d'Adrien Van Meerbeek, d'Anvers (in fol. 1620), p. 374. Citations de M. Juste.

(1) « Ils ne veulent décidément pas sortir de la ville avant qu'on leur ait payé entièrement ce qu'on leur doit. Le commandeur leur a fait dire de passer la revue et de soumettre leurs comptes à une vérification... Ils s'y sont refusés et lui ont envoyé les listes des soldats qu'il y a dans chaque compagnie. Il en résulte que le nombre total est de 5100 hommes : ce qui est faux comme tout le reste, car, le jour de leur entrée dans la ville, on compta qu'ils n'étaient pas plus de 2500. Il est vrai que tout ce qu'il y avait de goujats *(chorrilleros)* dans le pays est venu se joindre à eux, et qu'il leur arrive chaque jour des Espagnols des régiments qui sont en Hollande, mais ceux-ci ensemble ne sont pas au nombre de plus de 500. — Leur impudence est telle qu'il y a parmi eux plusieurs centaines de leurs compatriotes venus d'Italie, il y a un an, auxquels

Le 29 avril, l'*electo*, homme habile, éloquent même, quoique simple soldat, convoqua ses compagnons devant l'hôtel de ville, et leur fit une harangue pour les calmer. Après quelques reproches trop bien mérités, il les invita à choisir deux hommes par compagnie, afin de traiter avec Chiappin Vitelli, délégué du gouverneur général, dont il avait repoussé les premières propositions. Ils dressèrent alors un écrit par lequel ils demandaient en substance que les arrérages de leur solde fussent entièrement payés et même qu'on acquittât ce qui était dû aux morts, en se conformant à leur dernière volonté exprimée par leurs testaments. Vitelli leur offrit dix mois en argent, et, pour les cinq mois restants, des draps de soie ou de laine et du linge. Lorsque l'*electo* leur donna communication de cette nouvelle proposition de Vitelli, ils répondirent par une formidable clameur : « Tout, tout argent, et point de paroles. » L'*electo* eut beau se répandre en nouveaux reproches, puis en prières, les conjurant de le décharger de son office, ou, s'ils ne le vou-

presque rien n'est dû, et qu'ils veulent faire figurer sur les vieux contrôles *(quieren passallos en las plaças viejas)* ; et l'on a assuré au commandeur qu'ils ont reçu parmi eux, dans le même but, plus de 400 Wallons espagnolisés. — Requesens prouve au roi qu'il est impossible d'établir au juste, et même approximativement, les comptes des mutinés. Ces comptes remontent à huit ans ; les soldats ont reçu des villes, en secours, contributions, vivres, munitions, de grandes sommes ; des payements leur ont aussi été faits par le trésorier de l'armée ; les pièces justificatives de cette comptabilité manquent en partie... En ce moment, le marquis Chiappin Vitelli revient d'auprès d'eux. Il leur a offert quinze payes, avec promesse et obligation de marchands que, leurs comptes étant vérifiés, ils recevront, dans deux mois, le montant de ce qu'on leur devra au surplus. Ils n'ont pas voulu accepter... L'*electo* et son conseil avaient nommé deux hommes par compagnie, pour en donner la liste sous serment : ceux-ci ont dit au marquis qu'ils n'oseraient remplir cette commission, parce que leurs officiers les ont envoyé prévenir que, s'ils donnaient cette liste sans eux et découvraient leurs vols, ils les tueraient *(que los matarian, si daban la muestra sin ellos, ni descubrian sus robos)*. » Longue lettre du commandeur au roi, écrite d'Anvers, le 30 avril 1574, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 61-67.

laient pas, de lui ôter la vie : ils se mirent à parcourir les rues, hurlant aux portes et aux fenêtres, rompant les cloches des maisons, déchargeant leurs armes, et faisant tout le tumulte qu'ils pouvaient pour porter au comble l'effroi de la bourgeoisie, lequel, en effet fut extrême (1).

Requesens tira parti de cette consternation des habitants. Il demanda que la ville prêtât quatre cent mille écus, offrant pour gage, non seulement toute son argenterie, qu'il avait fait venir de Bruxelles, mais sa propre personne et celle de ses amis. Les bourgeois se résignèrent. D'une fenêtre de l'hôtel de ville, l'*electo* adressa aux mutins de nouvelles objurgations ; après quoi, Sancho d'Avila, qui était à son côté, renouvela l'offre de cinq payes en drap et de dix en argent. Ils finirent par accepter cette proposition. Un père jésuite profita de cette bonne disposition pour les exhorter à renoncer à leur mutinerie, à se réconcilier avec Dieu et à se contenter de ce que les bourgeois pouvaient leur donner pour leur nourriture. On fit battre le tambour ensuite, et chacun eut à se loger régulièrement en se conformant aux indications des fourriers (2).

Le 2 mai, les mutins se laissèrent passer en revue à la bourse pour qu'il fût possible d'établir leurs comptes. Mais cette transaction avait vivement contrarié les capitaines, les porte-drapeaux et les autres officiers qui attendaient à Lierre le dénouement de ces scènes tumultueuses. Ils avaient fait représenter à Requesens que leur honneur serait blessé si les listes remises par eux devaient être contrôlées par les mandataires de leurs soldats. Après la revue de la bourse, ils adressèrent une nouvelle lettre au commandeur pour lui offrir leur démission. Requesens leur répondit durement qu'ils eussent à agir d'autre sorte, et que s'ils ne s'amendaient pas, ils pourraient y perdre non seulement leurs charges et leurs compagnies, mais

(1) M. Juste, p. 342.
(2) Id., p. 343.

y laisser la vie. Huit bureaux avaient été établis dans un couvent pour que les soldats y fissent enregistrer leurs comptes et les soumissent à une vérification. Pendant qu'ils remplissaient cette formalité, les capitaines et les autres officiers arrivèrent de Lierre à Anvers. Requesens les avait fait venir dans l'espoir qu'après l'avertissement reçu par eux, ils useraient de leur influence pour ramener complètement à l'ordre leurs subordonnés. Malheureusement le lieutenant du roi se vit dans l'impossibilité de tenir scrupuleusement les engagements pris envers les soldats; il fut obligé, le 8 mai, de leur déclarer que le payement intégral ne pourrait avoir lieu que quand les circonstances seraient plus favorables. Cette proposition les mit en fureur. Craignant que leurs officiers ne fussent de connivence avec le commandeur, ils firent publier que tous les mestres de camp et autres officiers eussent à sortir de la ville dans le délai d'une heure, sous peine d'être passés par les armes. Ils brisèrent à coups de mo squet les portes de la maison de Jacques Hoefnagel, près de la bourse, où Julian Romero était logé avec dix ou douze capitaines, et tous furent expulsés de la ville. Un *bando* publié dans l'après-midi ordonna que les porte-drapeaux revinssent seuls pour la vérification des comptes (1).

(1) M. Juste, p. 344. — Le grand commandeur écrit : « Après que la revue eut été passée, il fit établir huit bureaux dans un couvent, pour que les soldats s'y fissent enregistrer et soumissent leurs comptes à une vérification. On y commença aussi la distribution des payements en draps. — Les mutinés furent ainsi deux ou trois jours tranquilles. — Pendant ce temps, la plupart des capitaines et officiers vinrent de Lierre à Anvers; Julian Romero y arriva aussi. Le commandeur appela alors ceux qui étaient restés à Lierre, dans l'espoir que chacun d'eux pourrait ramener les amis qu'il avait parmi les soldats, et arborer son drapeau. — Aussitôt que les mutins en furent instruits, ils sonnèrent l'alarme *(tocaron arma)* dans le plus grand tumulte et publièrent que tous les officiers sortissent de la ville dans l'espace d'une heure, sous peine de la vie. Ils forcèrent les maisons de quelques-uns d'entre eux, spécialement celle où demeurait Julian Romero, qui courut des dangers, car ils le voient de très mauvais œil, sachant qu'il est celui que désap-

Jusqu'à ce moment, les soldats du château s'étaient abstenus de prendre une part active aux désordres. Mais le 9 mai, vers dix heures du soir, ils se mutinèrent à leur tour, coururent aux armes, tirèrent des coups de canon et d'arquebuse, nommèrent un *electo* et un sergent-major, s'emparèrent des munitions et des vivres, et crièrent, du haut des remparts aux mutinés de la ville, qu'ils fissent bien leurs affaires, que le château était pour le roi et les soldats. Ils avaient obligé Sancho d'Avila à sortir de la forteresse. Mais il parlementa, et ses soldats lui rendirent les clefs du château lorsqu'il leur eut promis que Chiappin Vitelli viendrait, au nom du gouverneur général, leur donner l'assurance que tout serait pardonné. L'*electo* des mutinés du château, accompagné d'un prêtre espagnol, se rendit lui-même auprès de Requesens pour lui faire part de la transaction intervenue. Il était chez le gouverneur lorsque le sergent-major essaya d'exciter encore du trouble. Mais celui-ci fut prévenu par le porte-drapeau *(alferez)* François Salvaterra, qui le tua à coups de poignard et jeta le cadavre dans le fossé de la place. L'*electo* n'eut pas un meilleur sort. Sancho d'Avila désirait qu'il ne rentrât point au château, et il avait chargé le prêtre espagnol de faire connaître son désir à Requesens et à Chiappin Vitelli, mais la commission fut négligée. Requesens promit à l'*electo* la vie sauve s'il achevait d'apaiser les mutins, et le marquis l'emmena dans son carrosse. Un peu avant d'entrer au château, Vitelli le fit descendre et le laissa au corps de garde, pendant qu'il allait lui-même conférer avec le châtelain sur ce qu'il y avait à dire aux soldats. Salvaterra apprenant la présence de l'*electo*, courut au corps de garde. le tua comme il avait tué le sergent-major, et fit jeter de même le cadavre dans le fossé (1).

prouve le plus hautement leur sédition. — L'après-dîner, ils ordonnèrent, par un autre *bando,* que les porte-drapeaux *(alfereces)* revinssent pour la vérification des comptes. » Lettre du commandeur au roi, écrite d'Anvers, le 15 mai. *Correspondance de Philippe II,* t. III, p. 75.

(1) M. Juste, pp. 344-345. — « Requesens avait fait proposer par

Le 11 mai, on distribua aux mutins de la ville cinq payes en drap. Comme on l'a vu plus haut et à la demande de Requesens,

Sancho d'Avila aux soldats du château qu'ils se contentassent d'une partie de ce qui leur était dû, en leur promettant de leur payer le reste dans un bref délai, et ils y avaient d'abord consenti. Mais, à dix heures du soir, ils se mutinèrent, coururent aux armes, tirèrent des coups d'artillerie et d'arquebuse, nommèrent un *electo,* un sergent-major et d'autres officiers, enlevèrent les clefs du château à Sancho d'Avila, s'emparèrent des munitions et des vivres, et dirent, du haut des remparts, aux mutinés de la ville qu'ils fissent bien leurs affaires, que le château était pour le roi et les soldats *(dijeron desde la muralla á estotros que hiciesen bien sus negocios ; que aquel castillo estaba por V. M. y por los soldados).* — Le commandeur fut toute la nuit sans rien savoir de ce qui s'était passé. — Au point du jour, Sancho d'Avila l'en instruisit, en lui annonçant que les mutinés s'étaient déjà apaisés et lui avaient rendu les clefs; qu'il leur avait promis à tous le pardon, mais qu'ils demandaient que Chiappin Vitelli allât leur en donner l'assurance au nom du commandeur. Ce fut par l'*electo* même que Sancho d'Avila fit faire cette communication au commandeur. Peu après que l'*electo* eut quitté la citadelle, le sergent-major ayant essayé d'exciter encore du trouble, l'*alferez* le tua à coups de poignard, et le jeta dans le fossé de la place. — Un autre malheur arriva peu après, qui fait bien voir que le diable s'en mêle : car, autrement, tant d'obstacles surgiraient-ils par des voies si étranges *(subiedio en esto otra desgracia, por lo qual se deja bien considerar cuan suelto anda el demonio en este trabajo, poniendo tantos tropiezos por vias tan estrañas)* ? Un prêtre espagnol du château, qui avait accompagné l'*electo* auprès du commandeur, ne le prévint pas, non plus que Chiappin Vitelli, que l'intention de Sancho d'Avila était que ledit *electo* n'y rentrât point. Le commandeur promit en conséquence à celui-ci la vie sauve, s'il achevait d'apaiser les mutins, et le marquis l'emmena dans son carrosse. Il l'en fit descendre un peu avant d'arriver au château, et l'*electo* resta au corps de garde, pendant que Chiappin Vitelli allait conférer avec le châtelain sur ce qu'il dirait aux soldats. Là l'*electo* fut poignardé par l'*alferez* qui avait tué le sergent-major, et jeté, comme celui-ci, dans le fossé. — Quoique l'un et l'autre méritassent bien leur sort, ce double événement a été fâcheux par rapport aux mutinés de la ville, et aussi à cause du mécontentement qu'a exprimé Chiappin Vitelli de la mort de l'*electo,* á qui il avait donné sa parole : le marquis ne veut pas croire que cela soit arrivé par malheur; il refuse de traiter davantage avec les soldats, et fait d'autres démonstrations qui ne conviennent pas dans la conjoncture présente *(y hace otras demostraciones que no son provechosas para este tiempo).* » Ibid., pp. 75-76.

deux soldats avaient été députés à cet effet. Après les avoir harangués, le commandeur leur remit un imprimé dans lequel il leur exposait les obstacles qui entravaient le payement définitif, et leur faisait, non sans quelques menaces, la proposition de nouveaux délais. A peine cette proclamation eut-elle été distribuée qu'un orage plus furieux que les précédents éclata. Vers minuit, les mutins se réunirent sur la grand'place, et comme l'*electo* essayait de les apaiser, ils le forcèrent de s'éloigner en lui tirant des coups d'arquebuse. Ils outragèrent de nouveau le lieutenant de Philippe II, en criant devant sa maison qu'on le fît sortir de la ville. Ils nommèrent un autre *electo*, plus effronté que le précédent, honnête soldat qui fut bâtonné par ses anciens compagnons ; ils choisirent aussi de nouveaux conseillers (1).

(1) M. Juste, pp. 345-346. — « Deux jours après la mutinerie du château, le commandeur fit dire à l'*electo* et au conseil des mutinés de la ville qu'ils lui envoyassent deux soldats de chaque compagnie, pour entendre les propositions qu'il avait à leur faire. — Ils lui députèrent une centaine de personnes, auxquelles il parla et remit des copies des articles qu'il voulait faire accepter par eux. Il en fit passer aussi à l'*electo* et à son conseil. Il en remit enfin à Chiappin Vitelli, à Sancho d'Avila et à Geronimo de Roda, qui devaient s'adresser aux soldats particuliers de leur connaissance (*soldados particulares*, volontaires), pour les engager à persuader les autres. — Ces billets avaient à peine été répandus parmi les mutinés qu'ils se soulevèrent avec plus de furie que jamais, prirent les armes, et, jetant l'épouvante dans toute la ville, s'assemblèrent sur la grand'place. L'*electo* leur adressa, de la maison qu'il habitait, un long discours, les exhortant à accepter ce qui leur était offert. Il leur dit, entre autres choses, que, s'ils ne se décidaient promptement, il craignait que le gouverneur ne marchât aux ennemis avec des gens d'autres nations, ce qui serait pour la leur une ignominie et une honte ineffaçables. — Loin d'être touchés de ces paroles, ils tirèrent sur l'*electo* des coups d'arquebuse, qui le forcèrent de se retirer. — Tout ce jour et la nuit suivante, ils ne firent que sonner l'alarme, tirer des coups d'arquebuse, rompre portes et fenêtres, et commettre mille autres désordres. — Plusieurs fois ils passèrent devant la maison du commandeur, en criant qu'on le fît sortir de la ville. Ils voulaient tuer le mestre de camp Valdès, qui venait d'arriver à Anvers, appelé par le commandeur pour recevoir des instructions sur les affaires de Hollande : celui-ci fut obligé de se cacher pour

Le nouvel *electo* leur promit qu'ils seraient payés, dans les huit jours, de tout ce qu'ils prétendaient, ou qu'il leur donnerait la ville à piller. De son côté, le sergent-major se rendit, le matin suivant, à la cathédrale, exigeant qu'on envoyât à la grand'place un prêtre avec tout ce qui était nécessaire pour célébrer la messe. Comme le vicaire général résistait, le sergent-major entra par force dans la sacristie, prit ce qu'il voulut et fit dresser un autel sur la grand'place. Un prêtre espagnol célébra la messe, puis les mutins prêtèrent serment à leur nouvel *electo* et jurèrent qu'aucun d'eux ne sortirait de la ville qu'après que tous auraient été payés intégralement (1).

Requesens était exaspéré. Il craignait cependant de pousser à bout ces vétérans, qu'il appelait lui-même la plus belle arquebuserie du monde. Mais l'indiscipline commençait à gagner les

échapper à leur colère. — Ils nommèrent un nouvel *electo* et de nouveaux conseillers, après avoir battu l'*electo* qu'ils avaient eu jusqu'alors. Celui-ci était un homme bien intentionné et assez raisonnable *(el cual era hombre de buena intencion y de no mala razon)*; il n'avait accepté cette charge que par force, et s'était toujours appliqué à les apaiser. Celui qu'ils ont élu est, dit-on, le plus grand et le plus effronté vaurien qu'il y ait dans toute l'infanterie espagnole. » Ubi supra, pp. 76-77.

(1) M. Juste, p. 346. — « La même nuit, qui était le 11 mai, il (le nouvel *electo*) leur promit qu'ils seraient payés, dans les huit jours, de tout ce qu'ils prétendaient, ou qu'il leur donnerait la ville au pillage. — Leur sergent-major doit être le plus méchant homme qu'il y ait dans le pays *(debe de ser el mas mal hombre que hoy hay en la tierra)*. C'est lui qui a causé tout le mal et qui empêche qu'il n'y soit remédié. — Le jour suivant, ce sergent fut, avec une troupe nombreuse de soldats, à la cathédrale, demander qu'on envoyât aussitôt à la grand'place un prêtre avec tout ce qui était nécessaire pour célébrer la messe. — Le vicaire général lui dit qu'ils vinssent entendre la messe à l'église ; que, d'après le concile, elle ne pouvait être célébrée ailleurs. Le sergent-major entra par force dans la sacristie, prit ce qu'il voulut et fit dresser un autel sur la grand'place, où officia un prêtre espagnol. — Les mutins prêtèrent serment à leur nouvel *electo,* et jurèrent qu'aucun d'eux ne sortirait de la ville qu'après que tous auraient été payés. — Depuis lors ils font chaque jour les publications les plus extravagantes ; ils ne se gênent même pas, lorsque cela leur convient, pour les mettre sous le nom du commandant. » Ibid., pp. 77-78.

troupes des autres nations. Des compagnies allemandes qui étaient à Harlem, avaient refusé d'en sortir pour une expédition. Elles déclarèrent qu'elles ne partiraient que lorsqu'elles auraient été payées, et qu'elles sauraient bien faire à Harlem ce que les Espagnols avaient fait à Anvers. En effet elles commirent de grands désordres et tuèrent l'écoutète de la ville qui voulait s'opposer à la sédition. Il fallait donc mettre, à tout prix, un terme à la dangereuse et contagieuse mutinerie d'Anvers. Requesens passa par toutes les exigences. Il fut convenu que les soldats recevraient, outre leur solde, vingt ducats pour chaque testament qu'ils avaient présenté. Ils voulurent bien se contenter de la signature du gouverneur général et du serment qu'il promit de faire publiquement, après avoir entendu, à la cathédrale, une messe à laquelle ils assisteraient tous, pourvu que Chiappin Vitelli, le conseiller Geronimo de Roda, don Alonso de Vargas, général de la cavalerie légère, et Sancho d'Avila prêtassent aussi serment. Cet arrangement avait été accepté, de part et d'autre, le 21 mai. Mais, la nuit suivante, la ville fut de nouveau plongée dans la terreur. Un bourgeois, défendant sa vie contre un soldat, avait blessé celui-ci. Au lieu de châtier l'agresseur, les mutins se saisirent du bourgeois et le traînèrent chez l'*electo*. Toute la troupe se mit en bataille sur la place ; ils forcèrent la garde qui était à la porte de leur chef, et exigèrent que le bourgeois fût pendu. Don Alonso de Vargas, accouru au bruit, promit qu'il le serait, le matin, par arrêt de justice, s'il l'avait mérité. Tandis qu'il haranguait les mutins, le malheureux bourgeois, se jetant dans ses bras, l'étreignait pour échapper à la mort : tout fut inutile, on le mit en pièces dans les bras mêmes du général. Les mutins pendirent ensuite le cadavre par les pieds à une potence dressée sur la place (1).

(1) M. Juste, pp. 346-348. — « Le commandeur éprouve d'extrêmes difficultés pour se procurer de l'argent. Il n'y a ni marchand ni autre qui ne s'empressent de profiter de cette occasion pour faire leur affaire propre, de façon qu'on pourrait dire que tout le monde est mutiné,

De nouvelles difficultés retardèrent encore l'accomplissement

chacun à sa manière *(no hay mercador ni hombre que no se encarezca en esta ocasion para hacer su negocio : de manera que se puede decir que no hay nadie que no esté amotinado, cada uno por su camino)*. — Après beaucoup d'instances, il avait obtenu que ceux de la ville lui prêtassent, pour six mois, et à gros intérêts, 200,000 écus, compris dans cette somme les 50.000 écus offerts par les nations et toute son argenterie, qu'il leur avait envoyée dès le premier jour, en disant qu'il voulait contribuer avec eux comme un simple bourgeois, pour donner exemple et encouragement aux autres *(diciendo que yo queria contribuir con ellos, como un vecino, por dar exemplo y animo á los demas)*. Les écritures nécesssires étaient faites depuis le 29 avril. Le conseil large de la ville *(breeden raedt)*, composé de plus de quatre cents personnes, s'est assemblé plusieurs fois pour s'occuper des moyens de réunir la comme promise. Jusqu'à cette heure, cependant, on ne lui a compté que 60,000 écus. Chaque jour, les membres du magistrat viennent lui dire qu'ils ne peuvent forcer leurs bourgeois et marchands ; que ceux-ci s'excusent, d'ailleurs, sur les désordres commis par les soldats. — Les excès de jour en jour plus scandaleux auxquels se livrent les mutinés font soupçonner à Requesens que, même après avoir été payés, ils ne voudront pas sortir d'Anvers, où ils se font régaler à discrétion. Il va jusqu'à craindre qu'ils ne décident de saccager et brûler la ville, de s'emparer du château pour le livrer aux ennemis, et d'offrir à ceux-ci leurs services. — Il s'afflige d'autant plus de ce qui se passe que ce sont les meilleurs soldats qu'ait le roi : jamais on ne vit une telle arquebuserie ; et avec eux on pourrait combattre des troupes d'autres nations dix fois plus fortes, si Dieu, pour leurs péchés, n'eût voulu les punir ainsi *(y tanto es mayor la lástima cuanto son estos los mejores soldados que V. M. tiene ; que no se ha visto jamás tal arcabuceria, y creo que con ellos se podria pelear con diez tantos de otra nacion, si Dios por sus pecados no quisiese asi castigarlos)*. Quelque peine qu'il ait ressentie d'être témoin de tant de désordres et d'insolences, et quoiqu'il ne se voie pas sans péril dans les mains des mutinés, il a été forcé de rester à Anvers : le magistrat et les marchands lui ont dit qu'ils quitteraient la ville, dès qu'il s'en éloignerait. — Il avait songé à s'établir au château, à y faire entrer quatre ou cinq compagnies d'autres nations, et à enjoindre de là aux mutinés de se contenter de l'argent qu'il avait ; à défaut de quoi, il ferait soulever la ville et le pays pour les exterminer ; mais ce moyen aurait pu avoir de funestes conséquences pour le service du roi. — Ces séditieux disent que, dès leur sortie de Harlem, ils résolurent de se mutiner, si l'on n'effectuait pas ce qu'on leur promit alors. Ils prétendent que don Fadrique de Tolède les assura que, dans ce cas, lui-même les ferait entrer à Anvers. La vérité est que beaucoup de leurs

de la convention intervenue entre Requesens et les muti-

officiers les ont excités *(la verdad es que muchos de sus oficiales se lo aconsejaron)*. — Pour donner une idée de la licence qui règne parmi eux, le commandeur cite les propos suivants qu'ils ont tenus : qu'ils ne connaissaient pas le roi, qui retenait leur solde ; qu'en France et dans d'autres pays on serait heureux de les avoir ; que beaucoup d'entre eux iraient servir le prince d'Orange, etc... En ce moment, le commandeur reçoit une lettre par laquelle le comte de la Roche l'informe que, ayant voulu envoyer en Hollande les Allemands qui étaient à Utrecht et aux environs, ils se sont mutinés, et que tout ce qu'il a pu obtenir d'eux a été qu'ils fissent halte jusqu'au retour des députés qu'ils ont envoyés au commandeur. — Le même comte avait ordonné à trois compagnies allemandes, des six qui sont à Harlem, d'en sortir pour une expédition dont était chargé le colonel Verdugo : non seulement elles s'y refusèrent, mais elles déclarèrent résolument qu'elles ne partiraient que lorsqu'elles auraient été payées ; qu'elles sauraient bien faire à Harlem ce que les Espagnols avaient fait à Anvers (*que bien sabian ellos hacer alli mismo que los Españoles en Amberes*). — Non contents de cette désobéissance, les Allemands de Harlem ont tué l'écoutète de la ville et commis d'autres désordres. — Le gouverneur, M. de Licques, a fait dire plusieurs fois au commandeur qu'il abandonnerait son poste, parce qu'il lui était impossible de garder une place avec des gens qui ne lui obéissaient pas. — Il y a lieu de croire que toutes les autres troupes allemandes se mutineront aussi. — L'indiscipline gagne les Wallons eux-mêmes, dont quelques compagnies se sont soulevées et se livrent à toute sorte d'excès. » — Dans une lettre au roi écrite d'Anvers le 25 mai (*Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 88-91), le commandeur poursuit l'exposition des faits : « Il n'a pu en finir encore avec les mutinés, quoiqu'on ait continué avec activité le règlement de leurs comptes et les payements qu'ils devaient recevoir en draps. — Il y a six jours, sur une proposition qui leur fut faite par le marquis Chiappin Vitelli, ils répondirent qu'ils voulaient avoir des sûretés du pape et du roi de France, et attendre le retour d'un député qu'ils enverraient en Espagne. — Le jour suivant, don Alonso de Vargas, qui est bien vu d'eux, alla leur parler comme de lui-même. Il leur fit beaucoup de concessions : il leur promit, outre leur solde, 20 ducats pour chaque testament qu'ils ont présenté (le nombre en est d'au delà de 1500, et la plupart sont faux), mais à condition qu'ils attendissent trois mois pour le surplus de ce qu'on leur devrait, et qu'ils renonçassent aux demandes extravagantes qu'ils avaient faites pour leur assurance. — Ils élevèrent encore des prétentions ridicules : ainsi ils demandèrent que l'évêque de Liège et le duc de Brunswick vinssent à Anvers se porter cautions des offres du grand commandeur.

nés (1). Enfin, le 30 mai, jour de la Pentecôte, tout paraissait terminé. Déjà le grand commandeur s'était rendu à la cathédrale

Mais enfin ils se contentèrent de sa signature et du serment qu'il ferait en public, après avoir entendu, à la cathédrale, une messe à laquelle ils assisteraient tous, pourvu que les articles offerts fussent jurés aussi par le marquis Chiappin Vitelli, Geronimo de Roda, don Alonso de Vargas et Sancho d'Avila. — Les choses étaient en ces termes lorsque, la nuit suivante, le grand commandeur entendit sonner l'alarme. L'*electo* l'envoya prévenir qu'un bourgeois ayant blessé un soldat, les compagnons de ce dernier avaient pris le bourgeois, l'avaient remis entre les mains de lui, *electo*, et que tous les autres accouraient en désordre pour enlever cet homme et le pendre. — Requesens fit dire à l'*electo* qu'on remît immédiatement le bourgeois au magistrat, qui en ferait justice, s'il était reconnu coupable; apprenant que le tumulte croissait, il envoya sur les lieux don Alonso de Vargas. Déjà toute la troupe était en bataille sur la place; les soldats avaient forcé la garde qui était à la porte de la maison de l'*electo*, s'étaient saisis du bourgeois, lui avaient porté plusieurs coups, et criaient qu'on le pendît, ou bien qu'ils saccageraient et brûleraient la ville, et tueraient tous les habitants. — Don Alonso se rendit au milieu d'eux : il les exhorta à s'apaiser, promettant que, le matin, le bourgeois serait pendu par arrêt de la justice, s'il le méritait. Il ne fut pas écouté. Le malheureux bourgeois, qui l'avait étreint pour se sauver, fut mis en pièces dans ses bras, et don Alonso lui-même courut des risques pour sa vie. — Non contents de cela, les mutinés traînèrent le cadavre, le pendirent par les pieds à une potence qu'ils ont dressée sur la place, et voulurent qu'il y demeurât non seulement toute la nuit, mais encore la plus grande partie du jour suivant, afin que toute la ville le vît. Requesens déplore d'autant plus cet évènement que, dans la rixe qui s'est élevée entre le soldat et le bourgeois, c'est le premier qui a eu tous les torts, et que sa blessure n'est pas dangereuse... — Si des empêchements imprévus ne surviennent, on espère qu'ils sortiront d'Anvers le 31 mai. Ils prétendent avoir besoin de trois jours pour recouvrer les vêtements qu'ils ont donnés à faire et arranger plusieurs autres choses; ils n'entendent pas d'ailleurs que, dans cet intervalle, leurs drapeaux ni leurs officiers entrent dans la ville. — La mutinerie des Allemands qui sont en Hollande continue »

(1) « Le dimanche 23, tout était prêt pour la conclusion de l'arrangement : le commandeur se disposait à se rendre à la cathédrale, lorsqu'on vint le prévenir de ne pas y aller, de nouveaux billets ayant été affichés, où l'on demandait que le serment ne se prêtât point avant que les soldats eussent reçu entièrement leur solde, et que le payement n'en fût commencé qu'après que les draps auraient été distribués à

pour prêter, après la messe, le serment qu'il avait promis, lorsque les mutins se ravisèrent. Ils déclarèrent qu'ils ne voulaient point que le gouverneur général jurât : il donnerait sa parole de leur pardonner, et le serment serait fait par ceux qui devaient servir de cautions. Ils s'étaient laissé persuader que le commandeur pourrait être absous de son serment, et ils croyaient que sa parole leur donnerait plus de sûreté. Le 31 mai, tout était fini. Requesens fit appeler les mestres de camp, les capitaines et les porte-drapeaux; il leur parla à tous et leur défendit de dire mot du passé aux soldats, puisqu'il avait pardonné; il les invita ensuite à entretenir à l'avenir une meilleure discipline parmi leurs gens et fit relever les enseignes. Toute la troupe fut placée sous le commandement du mestre de camp Julian Romero, renommé pour sa sévérité, et, le 5 juin, les soldats espagnols achevèrent de quitter Anvers et furent dirigés vers la Hollande. Le commandeur repartit pour Bruxelles le jour même (1).

tous et leurs comptes vérifiés. — Il a donc fallu négocier encore avec eux... Anvers est rempli d'Anglais. Beaucoup doivent y être venus à la faveur de ce désordre, les mutinés, s'ils ne permettent à personne de sortir, laissant entrer tous ceux qui le veulent. Parmi ces étrangers, il en est sans doute qui sont envoyés par les ennemis afin d'entretenir le feu de la sédition. — Requesens croit que les Français y travaillent aussi, parce que l'ambassadeur du roi de France, qui était demeuré à Bruxelles, vint bientôt après à Anvers. » Ibid., pp. 90-91.

(1) M. Juste, p. 351. — Le grand commandeur écrivait de Bruxelles au roi, le 12 juin (*Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 92-97) : « Il a fallu payer aux Espagnols, pour les faire sortir d'Anvers, tout ce qu'ils ont voulu — Les payements commencèrent le 27 mai et durèrent plusieurs jours, à cause des difficultés qu'élevèrent les mutinés. Enfin le jour de la Pentecôte, 30 mai, le grand commandeur se rendit à la cathédrale pour prêter le serment qu'il avait promis. Pendant qu'il entendait la messe, tous les mutinés, s'étant réunis, déclarèrent qu'ils ne voulaient point qu'il jurât, mais que seulement il donnât sa parole de leur pardonner, et que le serment fût fait par ceux qu'ils avaient demandés pour cautions. Ce qui les engagea à en agir ainsi, ce fut qu'on leur dit qu'il pourrait être absous de son serment, et que sa parole leur donnerait plus de sûreté. Il fallut en cela, comme en tout

Telle fut, dit M. Juste, la fin de la mutinerie des vieilles bandes qui avaient gagné la bataille de Mook. Cette sédition, si humiliante pour l'autorité du représentant du roi, si prolongée, si menaçante aussi pour la sécurité d'Anvers, favorisa extrêmement la cause défendue par les adversaires de l'Espagne. Requesens avait manqué d'énergie : on vit dans sa faiblesse, dans son impuissance même, une sorte de complicité avec les mutins ; on demeura persuadé que c'était avec son assentiment que les vétérans espagnols étaient entrés à Anvers. D'autre part, les catholiques, les partisans même de Philippe II étaient effrayés de l'audace des vieilles bandes de Castille. Tous se disaient déjà qu'ils avaient plus de mal à attendre de leurs amis et de leurs défenseurs que des soldats du Taciturne (1). Ainsi parle M. Juste.

Requesens, dit à son tour M. Kervyn, ne possède ni l'énergie, ni les talents militaires du duc d'Albe. Morillon le peint léger, soudain et précipité dans ses résolutions, jouissant de peu d'estime (2). On a de lui cette opinion qu'il est « *præceps,*

le reste, en passer par ce qu'ils désiraient. — Le jour suivant, 31 mai, le commandeur fit appeler les mestres de camp, les capitaines et porte-drapeaux ; il leur parla à tous, leur défendant de toucher mot du passé aux soldats, puisqu'il leur avait pardonné, mais ordonnant à ces derniers, pour l'avenir, d'entretenir parmi leurs gens une meilleure discipline, et leur fit arborer leurs enseignes. — Les dits capitaines étaient très mécontents de ce que la montre avait été passée et les comptes réglés avec les soldats sans leur intervention ; ils avaient vu avec un égal déplaisir qu'on ne leur permît plus de voler autant qu'ils l'avaient fait jusqu'alors. Aussi annoncèrent-ils au grand commandeur que, vu la nécessité présente, ils consentaient à rester à la tête de leurs compagnies jusqu'au mois de septembre, mais que, passé cette époque, ils ne voulaient plus servir qu'en qualité de soldats particuliers. — Requesens fut sur le point d'accepter leur démission à l'instant même ; mais il jugea prudent de dissimuler. — Enfin, le 5 juin, tous les Espagnols achevèrent de quitter Anvers, et, le même jour, il partit pour Bruxelles. »

(1) M. Juste, ubi supra.

(2) Lettre de Morillon, du 2 août 1574.

estourdi et à sa teste (1). » Il compromet tout par son incapacité. Le matin, il court à l'église pour réclamer l'aide de Dieu dans ses épreuves ; mais, s'agit-il d'y faire face, il s'enferme seul dans sa chambre où il passe son temps à siffler (2). Il ne fait chose qui vaille (3). Berty dit de lui que « soubs la cappe du ciel, il n'y at chose plus inepte et plus stupide et moins convenable pour un gouvernement que luy (4). » Une année a suffi pour que Requesens soit profondément haï des populations. Morillon, vraisemblablement trop hostile à son égard, — c'est le jugement de M. Kervyn — va jusqu'à dire : « Jamais ne fut tant abhorré le duc d'Albe (5). » Ces reproches sont évidemment exagérés, immérités même, et ne s'expliquent que par l'animosité des deux nations et les douleurs de la situation présente.

Un fait tout récent alors peint bien les misères de cette situation. Pour étouffer la révolte de la Hollande, deux flottes se préparaient en ce moment, l'une à Santander, sous le commandement de Piedro Milenda, ancien gouverneur de la Floride, l'autre à Anvers. Elles devaient se rencontrer devant Flessingue, de là s'acheminer vers la Brielle et s'en emparer. La flotte d'Anvers, forte de trente navires, avait été confiée, après le départ de Champagney, à la direction du vice-amiral Adolphe de Haemstede. Celui-ci, de peur que les Espagnols mutinés ne s'emparassent de ses vaisseaux, et malgré les ordres contraires de Requesens, les avait conduits jusque près de Lillo, et attendait le moment d'aller à la rencontre de ceux de Santander. Les Zélandais, bien informés de ce qui se passait à Anvers, résolurent de surprendre la flotte royale le jour même de la Pentecôte. L'amiral Louis Boisot remonta l'Escaut avec vingt-deux

(1) Lettre du même, du 17 octobre 1574.
(2) Lettre du même, du 24 février 1575.
(3) Lettre du même, du 11 juillet 1575.
(4) Ibid.
(5) *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, p. 420.

navires de guerre, et trouva les vaisseaux royaux à l'ancre devant Ordam. Haemstede était dans l'église de Lillo lorsqu'il fut prévenu que la flotte zélandaise s'avançait pour l'attaquer. Il se hâta de monter sur le vaisseau amiral, d'y appeler tous ses capitaines et de leur faire promettre de résister vaillamment. Tous le promirent, mettant leur main dans sa main. Mais à l'approche des Zélandais, presque tous prirent la fuite du côté d'Anvers. L'amiral lui-même, abandonné par les mariniers de Dunkerque et les autres qui se trouvaient à son bord, serré de près et canonné par les Zélandais, fut obligé de se rendre.

Requesens, averti à la hâte par Haemstede, avait envoyé Alonso de Vargas, avec un détachement d'arquebusiers sur la rive gauche de l'Escaut, et Sancho d'Avila, avec un autre détachement, sur la rive droite. Lui-même, avec le reste des arquebusiers, se porta sur la digue, vers le lieu de l'action. Il était convaincu que, s'il avait été possible d'amener là de l'artillerie, toute la flotte zélandaise eût été perdue. Mais on ne put trouver assez vite les chevaux nécessaires. Lorsque, le 31 mai au matin, l'artillerie arriva, la flotte zélandaise, à la faveur de la haute marée, avait pris le large, emmenant huit des navires du roi, dont trois de grande dimension ; six autres avaient été brûlés. Requesens, dit M. Juste, attribuant injustement cette défaite à une trahison de l'amiral Haemstede, fit saisir les meubles de cet officier et emprisonner sa femme et ses enfants. Le pauvre amiral lui-même était détenu à Delft, par ordre du prince d'Orange, et ce fut de sa prison qu'il protesta contre les accusations du lieutenant de Philippe II (1).

Requesens avait convoqué les états généraux à Bruxelles

(1) Requesens au roi. 12 juin, et l'amiral Haemstede au grand commandeur, de Delft, *en prison*, 24 juillet 1574. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 92-96). — Voir aussi Van Meteren, fol. 104, et la lettre écrite par le prince d'Orange à Jean de Nassau, le 7 juin 1574, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. V, p. 11. Note de M. Juste.

pour le dernier jour du mois d'avril. Malgré sa répugnance pour ces réunions, le roi avait été contraint par une nécessité urgente d'autoriser cette convocation. Il fallait, par les moyens les plus prompts, obtenir la continuation du subside de deux millions de florins, voté en 1572 pour remplacer le dixième et le vingtième denier; il fallait empêcher la désorganisation du gouvernement et de l'armée; il fallait enfin arrêter la désaffection qui faisait chaque jour de nouveaux progrès. Mais lorsque les députés arrivèrent à Bruxelles, la mutinerie des vieilles bandes espagnoles avait forcé le gouverneur général à se rendre à Anvers. On songea donc à appeler les mandataires des provinces dans le voisinage de cette dernière ville. Le jeudi, 5 mai, les députés furent invités à se réunir, à trois heures de l'après-midi, dans la grande galerie de la cour. Le baron de Berlaymont, chef du conseil des finances, et le conseiller d'Assonleville leur exprimèrent les regrets du gouverneur de ne pouvoir se rendre immédiatement à Bruxelles, et les prièrent de se trouver le samedi suivant à Lierre, où la session s'ouvrirait le lendemain. Le pensionnaire de Bruxelles, après avoir consulté tous les députés, répondit, en leur nom, qu'ils avaient mission de se trouver à Bruxelles, et qu'ils craignaient d'être désavoués par leurs commettants en allant à Lierre. Le conseiller d'Assonleville chercha à les rassurer : « Où est le pape, disait-il, là est Rome, et où sont le roi et son gouverneur, là est la cour. » Les mandataires du Brabant et de la Flandre consentirent alors à la demande qui leur était faite, mais il fut impossible de surmonter la répugnance des autres députés, notamment de ceux du Hainaut et de l'Artois. Tous voulaient bien cependant attendre le retour du gouverneur à Bruxelles. Ils profitèrent de ce délai pour examiner, discuter et approuver un cahier de remontrances préparé par les députés du Brabant (1).

(1) Requesens au baron de Berlaymont et au conseiller d'Assonleville, d'Anvers, 6 mai 1574. (*Correspondance de Philippe II*, t. III,

Le samedi, 5 juin, Requesens était de retour à Bruxelles. Il s'empressa d'assembler les conseils (conseil d'état, conseil privé et conseil des troubles), afin d'examiner une dernière fois les dispositions qui avaient été arrêtées avant son départ pour la publication du pardon général accordé par le roi, au commencement du mois de mars. Un changement notable s'était opéré dans les dispositions de la cour sur ce sujet. Lorsque, vers la fin du mois de janvier, le conseil eut été appelé à délibérer sur les propositions du grand commandeur, tous les conseillers, à l'exception de don Antonio de Tolède, beau-frère du duc d'Albe, se prononcèrent pour le pardon ainsi que pour l'abolition du dixième denier et du conseil des troubles. Le duc de Medina-Celi avait déclaré positivement que le dixième n'avait pas été librement consenti par les états des Pays-Bas (1). Phi-

append., p. 522.) — Relation du voyage des députés envoyés par les états du Hainaut à Bruxelles, et de l'assemblée des états généraux tenus en cette ville (29 avril-8 juin 1574), dans les *Analectes historiques* de M. Gachard, t. II, pp. 469-476. Citations de M. Juste.

(1) Relation envoyée au roi, le 30 janvier 1574, par le secrétaire Çayas, des délibérations qui avaient eu lieu dans le sein du conseil d'état, le vendredi 29, sur les lettres du grand commandeur de Castille, concernant le pardon général, le 10e denier et le conseil des troubles. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 13-14.) — « Çayas rapporte les avis exprimés par les différents conseillers, savoir : le docteur Andrès Ponce, l'évêque de Cuença (Gaspar de Quiroga, archevêque de Tolède en 1576); le président du conseil de Castille (don Diego de Covarubbias, évêque de Ségovie); les ducs de Francavilla et de Medina-Celi, et le prieur don Antonio de Tolède. — Chose remarquable! à l'exception du prieur, beau-frère du duc d'Albe, et qui était un partisan outré de son système politique, tous les conseillers s'étaient prononcés pour le pardon, ainsi que pour l'abolition du 10e denier et du conseil des troubles. Don Antonio avait admis le pardon, mais il voulait que le duc d'Albe fût entendu, avant d'accorder les autres points. — Le duc de Medina-Celi déclara positivement que le 10e denier n'avait pas été librement consenti par les états, et qu'il avait été cause de la seconde révolte. Le président de Castille parla aussi dans ce sens; il traita même de scandaleuse la levée du 10e *(el presidente dixo que era claro haver sido escandalosa y causa de la segunda rebelion)*. — A propos du conseil des troubles, le docteur Ponce compara les Flamands aux Aragonais, pour l'amour qu'ils portaient à leurs libertés. »

lippe autorisa donc le grand commandeur à supprimer cette taxe odieuse, à condition du vote par les états d'un subside annuel qui ne pourrait être moindre de deux millions de florins pendant six ans, et il s'en rapporta également à sa décision quant à la suppression du conseil des troubles (1).

Le 6 juin, dimanche de la Trinité, vers 9 heures, le lieutenant de Philippe II se rendit à l'église de Sainte-Gudule, accompagné des chevaliers de la Toison d'or, des membres des divers conseils, des députés aux états généraux et de tous les nobles qui se trouvaient à la cour. L'archevêque de Cambrai, délégué du pape, étant arrivé quelques instants après, le commandeur alla le recevoir lui-même à la porte de l'église. Une messe solennelle fut célébrée par l'archevêque. Pendant la cérémonie, François Richardot, évêque d'Arras, monta en chaire, et, dans un sermont éloquent, dit M. Juste, s'adressa successivement aux membres du gouvernement et au peuple. Il remontra aux uns qu'il fallait mener les affaires avec droiture et sans *feintise*; au peuple il signala la grâce que le pape et le roi faisaient aux Pays-Bas par le pardon qui allait être proclamé. Le célèbre prédicateur, dit toujours M. Juste, alors au déclin de sa carrière, s'efforçait de rendre un dernier service au fils de Charles-Quint (2). « La messe fut suivie d'une procession solennelle dans plusieurs rues autour de l'église, après laquelle se fit la publication du bref et pardon du pape, et l'on chanta le *Te Deum* (3). »

(1) Le roi à Requesens, 10 mars 1574. Ibid., pp. 33 et suiv.

(2) François Richardot mourut le 26 juillet 1574. — Il eut pour successeur, sur le siège d'Arras, Mathieu Moullart, abbé de Saint-Ghislain. Note de M. Juste.

(3) Requesens au roi, 15 juin 1574. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 99.) La bulle pontificale est insérée dans l'appendice, p. 495.— « L'évêque d'Arras, écrit le grand commandeur, fit en français un très bon sermon, exaltant au peuple la grâce que Sa Sainteté et le roi leur faisaient. — On avait, dans la matinée, prêché en flamand dans le même sens. » — M. Gachard ajoute en note : Richardot mourut peu de semaines après cette cérémonie, le 26 juillet : « Il estoit si excellent orateur, dit

L'après-midi, vers cinq heures, Requesens se transporta avec les députés aux états généraux sur la grand'place. Une estrade spacieuse avait été dressée devant l'hôtel de ville ; le lieutenant du roi y monta avec les chevaliers de la Toison d'or, le conseil d'état, les gouverneurs des provinces et le chancelier de Brabant. Les députés aux états généraux et les personnes de la suite du gouverneur général prirent place au balcon de l'hôtel de ville. Autour de l'estrade était rangée une compagnie d'Allemands. Le chancelier de Brabant expliqua brièvement au peuple, en flamand et en français, la publication qui allait être faite. Puis l'audiencier donna lecture, dans les deux langues, des lettres patentes signées par le roi, à Madrid, le 8 mars, et d'un règlement pour l'exécution de ces lettres de grâce et de pardon général. Philippe II déclarait solennellement qu'il accordait grâce plénière à tous états, villes, villages, communautés, collèges, confréries des Pays-Bas, et à tous ses vassaux et sujets en particulier et en général qui avaient participé aux troubles et aux rébellions depuis l'an 1556. Il les rétablissait dans leur honneur et bonne renommée, sans excepter de ce pardon général aucuns autres que ceux dont les noms seraient proclamés le jour même de la publication de l'amnistie. Le roi déclarait en outre que son intention n'était point de comprendre dans le pardon général ceux qui ne se réconcilieraient point avec l'Église catholique et ne lui feraient point acte de complète soumission (1). La liste des personnes exclues de l'amnistie

Gazet, qu'il a esté plusieurs fois requis de haranguer devant les princes, aux funérailles des roys, et en diverses assemblées et synodes, voire au concile de Trente, avec grande admiration des assistans, tant il estoit subtil et solide en doctrine, nerveux en raison, riche en action, mais surtout l'excellente piété et vertu qui reluisoit en sa vie, rendoit son oraison persuasive. » (*Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*, 1614, in-4°, p. 143.)

(1) Voir les Lettres patentes du roi accordant un pardon général à ses vassaux et sujets des Pays-Bas qui ont pris part à la révolte de ces provinces dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 486-493, et

contenait deux cent quatre-vingt douze noms. Afin que le nombre des proscrits ne parût pas aussi grand, Requesens avait résolu, d'accord avec les conseils, qu'on publierait les exceptions partiellement par province; l'audiencier se borna donc à lire les noms de ceux qui appartenaient à la cour et à la province de Brabant. Les premiers étaient au nombre de cinq : le prince d'Orange, le comte de Culembourg, le comte van den Berghe, le seigneur d'Esquerdes (Eustache de Fiennes) et le seigneur de Lumey, Guillaume de la Marck. En tête de la liste du Brabant figuraient Philippe de Marnix, Charles de Boisot, gouverneur de l'île de Walcheren pour les gueux; Louis de Boisot, amiral de leur flotte de Zélande. On y remarquait aussi le pensionnaire d'Anvers, Jacques de Wesenbeke, des maîtres d'école, des prédicants et des apostats (1).

Des copies authentiques des lettres de grâce et de pardon général furent envoyées aux provinces et publiées immédiatement. A chacune de ces copies était jointe la liste spéciale des exclus. Dans la liste du Limbourg, on remarquait François du Jonc, le ministre mêlé si activement, en 1566, aux premières tentatives des promoteurs du Compromis; dans celle d'Ypres, Pierre Dathenus, le prédicant populaire; dans celle de l'Artois, le seigneur de Lumbres; dans celle du Hainaut, Georges de Montigny, seigneur de Noyelles, et Charles de Liévin, seigneur de Famars; dans celle de la Brielle, Guillaume de Treslong; dans celle d'Asperen, Rutger de Boetselaer, seigneur de Carnisse; dans celle d'Enkhuizen, Thierri Sonoy; dans celle de Malines, Bernard de Mérode, Aert Vanden Dorp, le pensionnaire Jacques Wasteel, Pierre et Adolphe Vander Aa; enfin, dans

le Règlement pour l'exécution des lettres de grâce et de pardon général, ibid., pp. 493-495.

(1) Voir la liste des personnes exclues du pardon général accordé par le roi, ibid., pp. 499-505. On lit à la fin : « Cestuy recueil est fait, par ordonnance de Son Excellence, à Bruxelles, le v[e] jour de juing 1574. Don Luis de Requesens. »

celle de Tournai, le ministre Jean Taffin, et Antoine de Lannoy, seigneur de Bailleul. Ceux-ci et les autres étaient exceptés et forclos, disait Requesens dans sa lettre aux gouverneurs et aux conseils de justice, comme les principaux auteurs de toutes les émotions et rébellions (1).

Le 7 juin, les états généraux se réunirent de nouveau dans la grande salle du palais. Requesens, prenant le premier la parole, fit, en langue espagnole, la proposition dont il était chargé par le roi (2). Le conseiller d'Assonleville traduisit ensuite, en le développant, le discours du gouverneur (3). Il annonça que Philippe II supprimait définitivement et irrévocablement le dixième et le vingtième denier, à condition que les états payeraient, pendant six ans, deux millions annuellement, et après l'expiration de ces six années, dont deux déjà écoulées, le second centième denier « accordé en cas d'invasion, » et qu'ils en donneraient leurs obligations, « considéré les fréquentes et grandes invasions qu'il y a eu par chascun an et y a encoires journellement. » L'orateur du gouvernement annonça en outre que le roi abolissait le conseil des Troubles. Le gouverneur reprit ensuite lui-même la parole pour insister sur la grandeur de la faveur accordée et sur l'obligation où étaient les états de s'en montrer reconnaissants en aidant le souverain. Il demanda aussi une prompte résolution de leur part (4).

Le pensionnaire des états de Brabant alla de banc en banc, comme pour consulter chaque corps d'états sur la réponse qu'il avait à faire et qui sans doute avait été concertée d'avance.

(1) M. Juste, pp. 358-359.

(2) Discours adressé, en espagnol, aux états généraux par le grand commandeur de Castille, le 7 juin 1574, avant qu'on leur fit la proposition en français. Ibid., pp. 528-529.

(3) Proposition faite aux états généraux par le conseiller d'Assonleville, en présence du grand commandeur. Ibid., pp. 530-535.

(4) Second discours du grand commandeur, adressé en espagnol aux états généraux, après la proposition faite en français. Ibid., p, 535.

Il déclara ensuite, au nom des états généraux, que ceux-ci remerciaient le roi de la grâce dont ils lui étaient redevables et « qu'ils lui offroient leur bonne volonté et leurs services (1). » Le même pensionnaire donna ensuite lecture des remontrances récemment adoptées par les députés convoqués à Bruxelles. Cette pièce, débattue dans des réunions où des discours très hardis avaient été tenus, dit M. Juste, ne manquait point de fermeté. Les états généraux, après avoir protesté de leur fidélité à la religion catholique et au roi, demandaient que les étrangers fussent exclus du gouvernement et de l'armée ; que les deniers provenant des *aides* fussent administrés par les commis et les receveurs des états ; qu'il fût mis un terme aux déprédations et aux violences des gens de guerre ; que les anciens privilèges du pays fussent rétablis, et les provinces gouvernées comme elles l'étaient par Marie de Hongrie ; enfin que le conseil des Troubles fût irrévocablement aboli. Les états généraux exprimaient aussi le vœu que le roi vînt dans les Pays-Bas et qu'il instituât près de lui, en Espagne, un conseil composé de personnes originaires des dix-sept provinces et dignes de confiance. Ils déploraient vivement les séditions militaires qui avaient troublé Anvers et Utrecht. Le gouverneur devait savoir, disaient-ils, que ces faits avaient merveilleusement contristé tous les sujets fidèles, tandis qu'ils encourageaient et renforçaient l'ennemi (2).

(1) Lettre du grand commandeur au roi, écrite de Bruxelles, le 15 juin 1574. *Correspondance de Philippe II,* t. III, p. 102.

(2) M. Juste, pp. 350-360. — La *Correspondance de Philippe II,* t. III, appendice pp. 536-542, contient la Remontrance des états généraux au grand commandeur de Castille, avec les apostilles du grand commandeur. Cette Remontrance, d'un intérêt capital, jette un grand jour sur la situation des choses et des esprits aux Pays-Bas ; nous ne pouvons nous dispenser de la reproduire. « Bruxelles, 7-11 juin 1574. A son Excellence. Les députez des estatz, convocqués à Bruxelles par charge de Vostre Excellence, désirant de leur part, en acquit de l'obligation et de la sincère et cordiale affection et amour qu'ilz ont à Sa Majesté,

Cette pièce, qui avait à la fois le caractère de supplique et de remontrance, ayant été remise au commandeur, le conseiller

leur seigneur et prince naturel, adviser tous moiens convenables pour la servir et secourir (néantmoins en toute humilité et soubz la correction d'icelle), au restablissement et pacification de ses Pays-Bas qui luy sont patrimoniaulx, et à luy et à ses prédécesseurs tant chiers et favoris, présentement tant désolez et desmembrez, voires sur l'instant de leur dernière et finale ruyne, important merveilleusement aussy pour le maintènement de nostre saincte foy et religion catholique romaine, qu'on voit à tous costez bransler et péricliter plus que jamais, au grandissime regret et douleur desdicts députez et de tous vrays et bons chrestiens catholiques, ont, pendant si long séjour qu'ils y ont attendu Vostre Excellence, conceuz et recueillez aulcuns poincts principaulx, importans grandement le service de Dieu et maintènement de la saincte foy et religion catholique romaine, le service aussy de Sadicte Majesté, restablissement et conservation de sesdicts pays. — Premièrement, iceulx députez protestent de cœur et de bouche, devant Dieu et les hommes, de persévérer en ce que dessus, supplians très humblement à Sa Majesté le croire ainsi sans aulcune doubte, voires que mieulx aimeroient la mort que de veoir aulcun changement en la religion, et qu'il plaise à Vostre Excellence d'en asseurer Sadicte Majesté, veue l'expérience qu'elle en peut avoir depuis sa venue, et qu'à l'effect les estatz (dont ilz se tiennent bien asseurés) feront, comme de tout temps, paroistre leur fidélité tant à l'endroict de nostre saincte foy et religion catholique comme de Sa Majesté. — Et comme le bon, léal et fidèle serviteur désire et estime sur toutes choses, l'amour, bon œil et représentation de son seigneur, auquel aussy incumbe de gaigner et conserver le cœur de ses subjectz, qui avecq soy apporte tout ce qu'il en sçauroit désirer, vauldra beaucoup, pour argument et asseurance de ce faict, qu'il plaise à Sa Majesté se servir principallement de ses naturelz subjectz desdits pays, comme ont faict ses prédécesseurs, et dont ilz se sont si bien trouvez, tant au faict de la pollice que de la guerre, pour estre naturellement plus inclins et affectionnez au service de leur prince et à la tuition et deffense de leur patrie, femmes, enfans, amys et biens; ayans aussy plus parfaicte cognoissance des situations, entrées, yssues et destroicts que aultres pays eslongnez, selon que le service desdicts naturelz subjectz, spéciallement bandes d'ordonnance et garnisons ordinaires, a démonstré par effect en tous exploictz, et comme fust remonstré à Sa Majesté Royale l'an quinze cens cinquante-sept, et par elle bien considéré et accordé, donnant appostille sur pareille remonstrance et requeste à elle présentée par les estatz généraux, à meisme fin. — N'estant à doubter que Sa Majesté se trouvera mieulx servie que de beaucoup d'estrangiers, dont le but principal est

d'Assonleville invita les conseillers à se retrouver à la cour, le lendemain à neuf heures. Le lendemain, en effet, Requesens

à leur particulier et de spolier le pays, comme les effects le démonstrent, vivans continuellement à l'advantaige, et finablement se retirans avecq leurs plains gaiges, qui encoires excèdent deux ou trois fois ceulx des naturelz; laissant par ainsi le pays vuyd d'avoir et de biens, et sans povoir estre recherchés de leurs actions passées, comme peullent bien estre iceulx du pays, et qu'ilz ont esté pluisieurs fois jusques à en faire punition condigne, et leur faire restituer intérestz et pillaiges : par moien de quoy peuvent estre tant mieulx contenus en office, et soulaiger le pays de beaucoup de foulles extraordinaires, oultraiges et aultres excès. — Néantmoins est bien nécessaire que mieulx que du passé ilz soient payés et entretenuz : auquel effect, et craindans la doubte qu'ilz pourroient avoir, veuz les grandz arriéraiges et povreté où ilz se retreuvent de si long service sans payement, qui toutesfois ne leur a mancqué durant l'ayde novennale, seroit bien requis que, conforme au pied qui fut lors prins et tenu, les deniers des aydes de par deçà fussent distribuez par les commis et recepveurs des estatz, lequel poinct seul apportera de prime entrée, pour l'asseurance qu'il y aura du payement, que tout à cop l'on voira lesdictes ordonnances remontées et en estat pour faire et donner service. — Estant merveilleusement requis de donner ordre aux mengeries, pilleries, compositions, foulles et actes exécrables et abominables qui se commettent journellement et continuellement par le pays sur les povres subjectz de Sa Majesté, ne plus ne moins que si c'estoient povres esclaves et infidelz, au préjudice et intérestz inestimables d'iceulx et de leurs familles, meismement de leurs maistres, tant ecclésiastiques que seigneurs, bourgeois et tous aultres : qui oultre ce peult apporter et causer grande altération, mescontentement et indignation de se veoir si inhumainement vexé et travaillé, sans aulcune crainte de Dieu ny reprinse de justice; du moins sera cause qu'estans par là desnuez de toute force et substance, Sa Majesté n'en pourra tirer le service accoustumé et bien nécessaire. De quoy partant lesdicts capitaines debvroient estre chargez, et de suyvre partout leurs compaignies, pour y donner l'ordre qu'il convient, à paine de respondre en leur particulier. — Apporteroit aussy quant et soy une merveilleuse joye et contentement, et seroit en cela Sa Majesté fort bien servie, que feussent remis en leur premier estat tous les anchiens droictz, previlèges, usances et coustumes des pays en général et particulier, administrez et gouvernez comme ont esté par la royne de Hongrie, soubz l'empereur Charles (que Dieu absoille), jurez et confirmez par Sa Majesté royale : reprenant le viel pied et ordre au faict d'estat, justice et de la guerre, se conduysant suyvant les meismes instructions, et y entremettant pour

appela les mandataires de chaque province séparément, pour leur faire connaître leur quote-part dans le subside et les arré-

la pluspart, pour les causes avantdictes, les seigneurs et capitaines plus principaulx et qualifiez desdicts pays. — Au surplus, de oster et abolir le conseil qu'on appelle des troubles, et renvoier tous affaires aux consaulx provinciaulx, pour les décider diffinitivement, où les parties trouveront plus briefve dépesche avec meilleur contentement : en quoy certes ne debvroit tomber aulcune difficulté, attendu que de meisme fidélité que le propre domaine de Sa Majesté est administré, le seroit aussy le surplus, et Sadicte Majesté deschargée du frait d'un conseil extraordinaire, et ses povres subjectz soulaigez d'une despence et fascherie incréable qu'il leur convient supporter, attendu la chierté du temps et grande longeur en telles poursuytes. — Et, comme par effect l'on a veu du passé le fruict et succès de la présence de l'empereur, meismes que, au seul bruyt de la venue de Sa Majesté royalle en ses pays, comme pluisieurs fois elle avoit promis, l'on véoit comme un nouveau soleil, les cœurs et affections de ses bons et loyaulx subjectz et vrayement catholiques reluyre, se resveiller et resjoyr, aspirant d'une merveilleuse ardeur l'arrivée d'icelle, n'y a aussy aulcune doubte que sa présence apporteroit et causeroit joinctement grand changement des affaires, et un merveilleux fruict, tant pour la nayfve amour, sincère et cordiale affection et révérence que sesdicts subjectz lui portentt comme aussy qu'estant deuement et particulièrement informé des choses passées, et qui se peult beaucoup mieulx faire présent qu'absent, ne faudroit, en conformité des poinctz et articles prétouchiez, y donner l'ordre requis et nécessaire. Qui les meult la supplier très humblement prendre la paine de s'encheminer par deçà. — Et afin qu'à l'advenir Sa Majesté, estant en Espagne, ait meilleure intelligence et correspondence des affaires passez et futurs en ses Pays-Bas, au meilleur confort et mainténement d'iceulx, désireroient bien la supplier très humblement de former et establir lez elle un conseil de personnaiges naturels d'iceulx, de bonne qualité et confidence, pour y avoir recours en toutes occurrences, et par la meisme voie advertir Sa Majesté pour en la résolution des affaires se servir du bon advis d'icelluy, cognoissant les loix, coustumes, humeurs et naturel desdicts pays. — Lesquelz poincts et articles sont de si grant poix et conséquence, veuz et bien considérez les termes où l'on se retrouve, l'affliction, povreté et ruyne desdicts pays, et aliénation d'aulcuns d'iceulx, qui semblent importer la généralité du remède des affaires de par deçà. Supplians partant de vouloir adviser sur iceulx, et d'en informer Sa Majesté si dextrement en faveur desdicts estatz, que Vostre Excellence participe au mérite du fruict qu'on en peult espérer, et à la gloire, louange et grâce que doibvent avoir et ressentir tous ceulx qui seront cause de

rages, et en réclamer le payement. Cette communication leur fut faite par écrit, et ils furent requis de rapporter leur réponse là où le grand commandeur se trouverait, « promptement, sans longueur ou dilation (1). »

Les députés des états généraux, dans leurs remontrances, se montraient préoccupés de la mort récente du roi de France Charles IX, et craignaient, à juste titre, que cet évènement n'eût de l'influence sur nos propres affaires. Nous empruntons

maintenir nostre saincte foy et religion catholique, l'obéyssance et service due à Sa Majesté, et la paix et repos de ses Pays-Bas, envoyant par devers icelle personnaige naturel d'iceulx, de telle qualité, prudence et discrétion, qui (muny et conforté du bon et fidel tesmoignage de Vostre Excellence) puist satisfaire à Sa Majesté, et parvenir aux fins susdictes, tant nécessaires et désirées. — Meismement pour représenter, veu l'estat de la France par la mort du roy, et ce qu'en peult succéder au préjudice des pays, qui seroit bien requis d'adviser sur quelque accord de ceste guerre intestine, avecq conservation néantmoins de la foy et religion catholique, honneur et service de Sa Majesté, et par ce moien obvyer aux inconvéniens qui en porroient survenir, tant d'un costet que de l'aultre. — Et comme en ceste conjoincture l'on a veu avecq grant regret et desplaisir ce qu'est advenu en Anvers et Utrecht, lesdicts députez n'ont voulu obmettre, pour importer grandement le service de Sa Majesté, d'advertir et asseurer Vostre Excellence que ce faict a merveilleusement contristé tous les pays et subjectz, pour la pernicieuse conséquence : ce que a aussy conforté et renforché l'ennemy, au grant retardement, schandal et détriment d'iceulx pays et subjectz. Et partant plaira à Son Excellence pourveoir et donner tel ordre et asseurance aux affaires, que le semblable n'advienne, craindant les plus grands inconvéniens, et oultre ce de faire informer des outraiges et violences faictes èsdictes villes, et de faire prendre punition des délinquans, condigne auxdicts mésuz, excès et insolences. — Suppliant au surplus de recepvoir le tout de bonne part, et se tenir certaine et asseurée que lesdicts députez ne cherchent, désirent ou prétendent que la gloire et honneur de Dieu, le maintènement de la vraye foy et religion catholique romaine, l'obéyssance et service de Sa Majesté, conservation, paix et repos de ses estatz et pays. »

(1) Voir ces pièces dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 542-553. — M. Gachard a placé aussi, à côté des alinéas successifs de la Remontrance des états, les apostilles du gouverneur général qui s'y rapportent.

à M. Guizot quelques détails sur les derniers jours de l'infortuné monarque. Il venait tout récemment d'accorder aux protestants les conditions les plus favorables qu'ils eussent encore obtenues en France. A coup sûr, remarque le célèbre écrivain, ce n'était pas là ce que Charles IX s'était promis quand il avait consenti au massacre des huguenots : « Pourvu, avait-il dit, qu'il n'en reste pas un seul pour me le reprocher. » Le massacre s'était accompli presque sans autre résistance que celle de quelques gouverneurs de province ou de ville qui avaient refusé de s'y associer. Et après avoir si bien réussi contre les protestants, Charles IX les voyait se relever, rengager contre lui la lutte et lui arracher plus de concessions qu'il ne leur en avait encore fait. Plus que jamais, il pouvait s'écrier : « Je n'aurai donc jamais de repos ! » Les nouvelles qui lui venaient du dehors n'étaient pas plus propres à le satisfaire. La Saint-Barthélemi avait frappé l'Europe de surprise et d'horreur ; non seulement chez les provinces et dans les pays protestants, en Angleterre, en Écosse, dans l'Europe septentrionale, mais dans l'Allemagne catholique elle-même la réprobation était très forte ; l'empereur Maximilien II et l'électeur palatin Frédéric III la témoignèrent hautement. Lorsque le duc d'Anjou, élu roi de Pologne, traversa l'Allemagne pour aller prendre possession de son royaume, il fut reçu à Heidelberg avec une froideur préméditée. Arrivé à la porte du château, personne ne vint au devant de lui ; il monta seul l'escalier et trouva dans la salle un tableau représentant le massacre de la Saint-Barthélemi ; l'électeur lui fit remarquer les figures des principales victimes, entre autres celle de Coligny, et il ne fut servi à table que par des protestants français réfugiés. A Rome même, au milieu de la satisfaction officielle et des démonstrations publiques qu'en fit la cour pontificale (1),

(1) On sait que les premiers rapports adressés au saint père représentaient la chose comme une victoire de la royauté sur les protestants qui avaient voulu attenter à la vie du roi et de la famille royale.

la vérité pénétra et le pape Grégoire XIII en fut touché. « Comme aucuns de messieurs les cardinaux qui étoient près de lui demandoient pourquoi il pleuroit et s'attristoit d'une si belle dépêche de ces malheureux gens, ennemis de Dieu et de Sa Sainteté : Je pleure, dit le pape, la façon dont le roi a usé, par trop illicite et défendue de Dieu, pour faire une telle punition; je crains qu'il en tombera une sur lui et qu'il ne la fera guère longue désormais. Je crains aussi que, parmi tant de gens morts, il ne soit mort aussi bien des innocents que des coupables (1). »

Charles IX, continue M. Guizot, n'avait pas l'esprit ni le caractère assez sains et assez forts pour supporter, sans grand trouble, tant d'impressions violentes, répétées et souvent contradictoires. Catherine de Médicis n'avait élevé ses trois fils (2) que pour avoir leur confiance et leur obéissance implicite. « Toutes les actions de la reine mère, dit l'ambassadeur vénitien Sigismond Cavalli, qui avait longtemps résidé auprès d'elle, ont toujours été inspirées et dirigées par une seule passion, la passion de dominer. » Son fils Charles s'y prêta sans effort dans sa jeunesse : « Il avait coutume de dire que, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, il voulait faire le fou, c'est à dire ne penser qu'à jouir de son beau temps; aussi se montrait-il éloigné de parler et de traiter d'affaires, se remettant de tout à sa mère. Maintenant il ne pense et n'agit plus de même. On m'a raconté que, depuis les évènements, il se fait dire plus de trois fois une même chose par la reine avant de lui obéir. » Ce n'était pas avec sa mère seule que Charles IX était changé. « Ses regards,

(1) Brantôme, t. IV, p. 306. Il attribue ce langage au pape Pie V, mort quatre mois avant la Saint-Barthélemi. Grégoire XIII, élu le 15 mai 1572, était pape quand le massacre eut lieu. Note de M. Guizot.

(2) Henri II eut de Catherine de Médicis quatre fils, dont trois régnèrent après lui : François II, Charles IX et Henri III. Le quatrième était le duc d'Alençon; il sera souvent question de ce triste prince dans la suite de notre Histoire.

dit Cavalli, sont devenus mélancoliques et sombres ; dans ses entretiens et ses audiences, il ne regarde pas en face celui qui lui parle ; il baisse la tête, ferme les yeux, puis il les ouvre tout à coup, et comme s'il souffrait de ce mouvement, il les referme avec non moins de soudaineté. On craint que l'esprit de vengeance ne se soit emparé de lui ; il n'était que sévère ; on craint qu'il ne devienne cruel. Il est sobre dans la nourriture, ne boit que de l'eau. Il veut, à tout prix, la fatigue. Il reste à cheval douze ou quatorze heures consécutives ; il va ainsi chassant et courant à travers bois la même bête, le cerf, jusqu'à deux ou trois jours, ne s'arrêtant que pour manger et ne se reposant qu'un instant dans la nuit. » Il avait la passion de tous les exercices du corps, les armes, le jeu de paume. « Il se fit dresser une forge, dit Brantôme, et je l'ai vu forger canons, fers de chevaux et autres choses, aussi fortement que les plus robustes maréchaux et forgerons (1). » Il portait en même temps

(1) Ceux qui avaient vu Charles IX avant la Saint-Barthélemy, dit M. Kervyn, avaient peine à reconnaître le prince élégant et gracieux qui, cultivant les lettres et les arts, était à la fois peintre, musicien et poëte. « Depuis, dit Brantôme, il se rendit tout changé, et disoit-on qu'on ne voyoit plus en luy ceste douceur qu'on avoit accoustumé de luy voir (a) » Un voile de sang s'étendait sans cesse devant ses yeux : c'était la triste image de celui qu'un jour il avait pris plaisir à voir verser. Comme le duc d'Anjou, il croyait entendre pendant la nuit un vol de corbeaux qui allaient se repaître de victimes. Dominé d'abord par un goût très vif pour les plaisirs, il les avait pris en horreur ; il appelait les villes les sépulcres des vivants et se plaisait à s'égarer des jours entiers dans les bois. De là cette vive passion pour la chasse, qui épuisa prématurément ses forces. Il cherchait à s'échapper à lui-même et à fuir ses souvenirs. Rentré dans son palais, il passait trois ou quatre heures à forger une cuirasse sur une enclume, comme s'il eût voulu se défendre contre d'invisibles ennemis. Il ne connaissait que les exercices violents, aussi bien qu'il ne commandait que les mesures violentes. A peine, chaque nuit, dormait-il trois heures, et il se ré-

(a) Brantôme, t. V, p. 258. — Il convient d'inscrire ici, en rappelant la part prise par Charles IX à la Saint-Barthélemy, le témoignage de Matthieu : « Il ne tua jamais personne de sa main. »

aux œuvres et aux plaisirs de l'esprit, un goût vif et intelligent. Il réunissait souvent chez lui, le soir, les poëtes, les lettrés, les artistes, Ronsard, Amadis Jamin, Jodelle, Daurat, Baïf : il leur donna, en 1570, des lettres patentes pour l'établissement d'une académie de poésie et de musique, la première société littéraire fondée en France par un roi, et qui disparut au milieu des guerres civiles. Charles IX chantait lui-même au lutrin et il composa quelques fanfares de chasse. Ronsard fut pour lui un favori, presque un ami ; il l'emmenait dans ses voyages, le logeait dans son palais, et il y avait entre eux un fréquent échange de vers dans lequel Ronsard n'avait pas toujours l'avantage. Charles donna à sa passion pour la chasse une satisfaction littéraire ; il écrivit un petit traité intitulé *la Chasse royale*, qui ne fut publié qu'en 1625. Charles IX l'avait dédié au lieutenant de sa vénerie, Mesnil, en des termes dont la simplicité modeste et affectueuse mérite qu'on les rappelle : « Mesnil, dit le roi, je me sentirois trop ingrat et penserois être repris d'outrecuidance si, en ce petit traité que je veux faire de la chasse du cerf, devant que personne commence à le lire, je n'avouois et confessois que j'ai appris de vous ce peu que je

veillait en sursaut, se croyant encore à la chasse et appelant ses chiens. Avant l'âge, il avait le regard hagard, les épaules courbées, les jambes grêles, et sa raison semblait obscurcie au milieu des accès de colère qui se multipliaient et qui le rendaient avide de vengeances. Il n'y avait alors qu'un seul moyen de le calmer, c'était d'appeler quelques musiciens dont les doux accords exerçaient sur lui une puissante influence (*a*). Comme Charles VI, il croyait voir parfois se lever devant lui des fantômes qu'il poursuivait l'épée à la main. *Les Huguenots et les Gueux,* t. III, pp. 337-338.

(*a*) On sait que Roland de Lassus fut parmi ces musiciens celui que Charles IX estimait le plus. « Surtout luy estoit agréable la musique, principalement celle d'un des plus rares musiciens de ce temps, nommé Orlande, de qui la musique luy plaisoit si très tant qu'à peine en pouvoit-il gouster d'autre pour luy estre en tous poincts aggréables. Sorbin, Vie de Charles IX.

sais... Je vous prie aussi, Mesnil, vouloir corriger et limer ce qui sera de mal dans ledit traité, lequel, si d'adventure il est si accompli qu'il n'y ait que redire et changer, la gloire en sera premièrement à vous de m'avoir si bien instruit, et puis à moi d'avoir si bien retenu. Donc, étant appris d'un si bon maître, je me hasarderai à le commencer, vous priant l'accepter d'aussi bon cœur que je vous le présente et le dédie... »

Au printemps de 1574, ainsi termine M. Guizot, âgé de vingt-trois ans onze mois, et après onze ans six mois de règne, Charles IX fut atteint d'une maladie inflammatoire qui amenait des hémorragies violentes; il retrouva, dans son mauvais sommeil, les mêmes visions sanglantes dont, peu de jours après la Saint-Barthélemi, il avait parlé à Ambroise Paré... Le dimanche 30 mai 1574, jour de Pentecôte, vers trois heures après-midi, Charles IX expira, après avoir signé une ordonnance pour conférer la régence à sa mère Catherine, « qui l'accepta, fut-il dit dans les lettres patentes, à la requête du duc d'Alençon, du roi de Navarre et d'autres princes et pairs de France. » Selon d'Aubigné, Charles disait souvent de son frère Henri que, quand il aurait un royaume sur les bras, la magistrature le découvrirait et qu'il tromperait ceux qui en avaient espéré. Son dernier propos fut celui-ci : « Qu'il se réjouissait de ne laisser aucun enfant héritier, sachant très bien que la France a besoin d'un homme, et que, sous un enfant, le roi et le règne sont malheureux (1). »

(1) *L'Histoire de France racontée à mes petits enfants*, t. III, pp. 367-371. — Charles de Gavre, seigneur de Fresin, gentilhomme de la bouche du roi, fut envoyé à cette occasion, le 12 juin, à la cour de France, par le grand commandeur. Outre les compliments de condoléance ordinaires, il était chargé d'offrir à la reine-mère, si elle en avait besoin, un secours de 8,000 reitres et de 14,000 piétons, tant wallons qu'allemands. Note de M. Gachard, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 105. — Les lettres de condoléance de Requesens à Catherine de Médicis sont reproduites textuellement, au même endroit, d'après les Papiers d'état et de l'Audience.

Ajoutons un mot sur le successeur de Charles IX et sur son frère cadet, le duc d'Alençon, tristes personnages, que nous ne tarderons pas à retrouver mêlés à notre histoire. — Élu roi de Pologne le 9 mai 1573, dit toujours M. Guizot, Henri, duc d'Anjou, n'était pas encore parti de Paris à la fin de l'été. Impatienté de sa lenteur à s'éloigner, Charles IX dit, avec son jurement accoutumé : « Il faut que, mon frère ou moi, nous sortions à l'instant du royaume; ma mère ne viendra pas à bout de l'empêcher. » — « Partez, dit Catherine à Henri, vous ne serez pas longtemps absent. » Elle prévoyait, sans grand chagrin, je crois, la mort de Charles IX et l'avènement de son fils favori au trône de France. Arrivé en Pologne le 25 janvier 1574, et sacré à Cracovie le 24 février, Henri était à peine depuis quatre mois roi de Pologne quand il apprit, vers le milieu de juin, que son frère Charles venait de mourir le 30 mai, et qu'il était roi de France. « Ne vous amusez pas à délibérer, lui dirent ses conseillers français; il faut aller prendre le trône de France sans abdiquer celui de Pologne; partez tout de suite et sans bruit. » Henri suivit ce conseil. Il sortit de Cracovie, le 18 juin, avec très peu de compagnons. Quelques Polonais se doutaient de son dessein, mais n'en parlèrent pas. Il fit un quart de lieue à pied pour aller rejoindre des chevaux qui l'attendaient, partit au galop, courut toute la nuit, et arriva le lendemain matin sur la frontière de Moravie, province autrichienne. La fuite royale fit grand bruit à Cracovie. Les gentilshommes et même les paysans, armés de pieux et de faux, se mirent à la poursuite de leur roi. Ils ne l'atteignirent pas; ils ne rencontrèrent que son chancelier, Guy de Faur, seigneur de Pibrac, qui l'avait manqué au rendez-vous, et qui était destiné à devenir plus célèbre par ses écrits et par ses *Quatrains moraux* que par ses aventures de cour. Pibrac rejoignit le roi Henri à Vienne, où l'empereur Maximilien II l'avait reçu avec grand apparat. Hors de fatigue et de péril, Henri ne parut plus se soucier que de se

reposer et de se divertir; il séjourna complaisamment à Vienne, à Venise, à Ferrare, à Mantoue, à Turin. On lui donna partout de belles fêtes, que l'empereur Maximilien et les sénateurs de Venise accompagnèrent de bons conseils pour le gouvernement de la France dans ses troubles de religion; et le souverain nominal de deux royaumes mit près de trois mois à aller de celui dont il s'était enfui à celui dont il avait à prendre possession. Parti de Cracovie le 18 juin 1574, il n'arriva que le 5 septembre à Lyon, où la reine-mère avait envoyé son frère le duc d'Alençon et son beau-frère le roi de Navarre pour le recevoir, en s'avançant elle-même jusqu'à Bourgoin en Dauphiné pour être la première à revoir son fils chéri.

L'entrée du roi en France causa, dit de Thou, une étrange révolution dans tous les esprits. « Du vivant de Charles IX, personne ne paraissoit plus digne du trône que Henri, et tout le monde souhaitoit l'avoir pour maître. A peine fut-il arrivé qu'on s'en dégoûta jusqu'à augurer fort mal de son règne. On ne retrouva plus, dans ce prince qu'on avait vu élever, pour ainsi dire, dans le sein de la guerre, ce courage mâle et guerrier qu'on avoit tant admiré. Il ne montoit plus à cheval; il ne se montroit plus à ses peuples comme faisoient ses prédécesseurs; on ne le voyoit qu'enfermé avec quelques favoris dans un petit bateau peint qui se promenoit sur la Saône; il ne mangeoit plus qu'avec une balustrade qui ne permettoit plus de l'approcher; et si l'on avoit quelques placets à lui présenter, il falloit se trouver à l'issue de son dîner, où il les recevoit en courant. La plus grande partie du jour, il se renfermoit dans son cabinet avec quelques jeunes gens qui seuls avoient l'oreille du prince, sans qu'on sût par où ils étoient parvenus à cette distinction, tandis que les grands et ceux dont les services étoient connus pouvoient à peine lui parler. Le faste et la mollesse avoient pris la place de la grandeur et de la majesté qui auparavant distinguoient nos rois (1). »

(1) De Thou, *Histoire universelle,* t. VII, p. 134. Citation de M. Guizot.

Dès 1575, un an seulement après l'avènement d'Henri III au trône, la révolte entra dans la maison royale. Le duc d'Alençon, qui, depuis le couronnement de son frère, s'appela le duc d'Anjou, s'échappa du Louvre, le 15 septembre, par une fenêtre, et de Paris par un trou pratiqué dans le mur d'enceinte. Il s'enfuit à Dreux, ville de son apanage, et se mit à la tête d'un grand nombre de *mal-contents*, gentilshommes et bourgeois, catholiques et réformés, ralliés autour de lui sous ce nom religieusement neutre contre les anciens partis. Le 17 septembre, dans son manifeste, il donna pour motifs de sa révolte l'excès des impôts, la dilapidation des revenus publics, la faiblesse de l'autorité royale inhabile à faire cesser les troubles religieux, et la disgrâce qui lui avait été infligée à lui-même « par de pernicieux ministres qui se veulent impatroniser du gouvernement en excluant les premiers et les plus illustres de la cour, et en dévorant ce qui reste au pauvre peuple (1). »

Ces détails nous aideront à mieux comprendre les évènements qui vont s'accomplir dans les Pays-Bas. Malgré les recommandations, les injonctions pressantes de Requesens, les états des provinces mirent peu d'empressement à répondre aux demandes du gouvernement; ils y opposèrent même pour la plupart de grandes difficultés. Ceux de Brabant continuaient à réclamer avec force l'observation de la *Joyeuse entrée;* ils voulaient que les étrangers ne fussent pas admis à occuper des charges dans la province, notamment celle de gouverneur du château d'Anvers. Ils réclamaient, même les prélats, l'adoucissement des placards sur la religion (2). Enfin ils mettaient

(1) *L'Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, t. III, pp. 374-380.

(2) Requesens écrivait au roi le 15 juin : « Les états de Brabant demeurent assemblés : en tout temps ils se sont montrés les plus difficiles, et ils le sont encore aujourd'hui. » Il dit aussi, dans la même lettre : « Le clergé de Hainaut a renouvelé la prétention de ne pouvoir être soumis au payement du second centième denier sans le consentement du pape. » *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 103.

en avant le projet d'une réunion nouvelle des états généraux pour traiter d'un accord avec les rebelles (1). Ceux de Flandre prétendaient que la confiscation des biens des condamnés était contraire à leurs privilèges, et voulaient aussi que les charges occupées dans la province par des étrangers leur fussent retirées. Cette dernière prétention, remarque M. Juste, irritait surtout Requesens, parce qu'elle lui paraissait menacer la domination des Espagnols dans les Pays-Bas. Il refusa de transiger sur ce point. Sancho d'Avila, châtelain d'Anvers, devait continuer à tenir en bride le Brabant, de même que Christophe Mondragon, capitaine du château de Gand, devait rester maître du chef-lieu de la Flandre (2).

Ces contestations du gouverneur avec les états entretenaient dans les hautes classes et dans la bourgeoisie une agitation qui allait toujours croissant. D'autre part, le pardon général, dont on s'était promis de si grands résultats, avait été accueilli par la multitude avec une singulière méfiance. Trois mois avaient été accordés aux exilés pour jouir du bénéfice des lettres patentes octroyant l'amnistie. Aucun empressement ne se manifesta pour profiter de cette clause. Requesens écrivait au roi, le 27 juin : « Jusqu'à présent ceux qui sont venus profiter du pardon, sont quelques gentilshommes ayant vécu catholiquement à Vienne, à Liège, à Cambrai et ailleurs, auxquels par conséquent on doit rendre leurs biens, mais aucun hérétique, aucun de ceux qui ont pris les armes, aucune des villes ré-

(1) Ibid., p. 151.

(2) Voir les lettres de Requesens au roi, du 25 juillet, 18 août et 16 septembre 1584. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 118-151.) Citation de M. Juste. — « Votre Majesté, disait le grand commandeur, voit s'il est possible de mettre le château d'Anvers entre les mains d'un Brabançon, tandis qu'il n'a été fait que pour tenir en bride le Brabant. *(Y vea V. M. como es posible poner el castillo de Anvers en manos de Brabançon, no habiéndose hecho sino para enfrenar á Brabante)*.

voltées n'ont fait des démarches pour se réconcilier (1). » Vers la fin du mois de juillet, Requesens dut enfin avouer au roi que le mécontentement dans le pays était général. On avait semé des écrits où l'on provoquait le peuple à en finir avec les Espagnols, et les états, spécialement ceux de Flandre et de Brabant, à se soulever. On prétendait avoir entendu des abbés et même des évêques s'écrier qu'ils ne savaient s'il était préférable pour eux d'être sous les hérétiques ou sous les Espagnols.

Le gouverneur se trouvait dans un cruel embarras. « D'une part, disait-il, le pays ne peut se conserver par la force sans des troupes considérables, et l'argent manque pour les payer; d'autre part, l'insolence des ennemis met obstacle à ce qu'on adopte des moyens d'accommodement. » Obéissant à son caractère indécis, il prit un parti moyen. C'était de s'efforcer de subjuguer les villes révoltées de la Hollande en pressant le siège de Leyde qu'on avait repris, et d'autoriser des négociations plus ou moins directes avec le prince d'Orange. Nous avons vu précédemment déjà Noircarmes essayer d'entrer en relation avec le Taciturne par l'entremise de Marnix de Sainte Aldegonde, prisonnier à La Haye. Ce patriote, si redoutable aux Espagnols, se croyait toujours, dit M. Juste, sous la hache du bourreau : chaque soir, il se recommandait à Dieu, comme si c'eût été sa dernière nuit. On se rappelle que, cédant aux instigations de Noircarmes, il avait écrit, comme de son propre mouvement, au prince d'Orange pour l'engager à négocier un accommodement avec Philippe II, et que le prince, après avoir consulté les états, s'était refusé à la démarche qui lui était proposée d'une façon si inattendue.

Après cela, Marnix, ayant été transféré au Vredenburg d'Utrecht, eut de longs entretiens avec Noircarmes sur le même sujet. Malgré la réponse peu satisfaisante du prince, il tâcha de ne point affaiblir l'espoir conçu par Noircarmes qu'il

(1) Ibid., p. 120.

n'était pas impossible d'aboutir à un accommodement, et lui fit partager plus ou moins ses idées sur ce point. Avec son autorisation, il adressa au Taciturne une nouvelle lettre où il insistait sur la nécessité d'entamer des négociations avec le roi. Il alléguait que la persécution, quelque horrible qu'elle fût, produirait moins de maux qu'une guerre dont personne ne pouvait prévoir l'issue. Il valait mieux transiger, lorsqu'il en était encore temps, que de replonger le monde dans le chaos. C'était pour n'avoir pas voulu s'accorder avec César que les Romains avaient perdu le nom et même l'apparence de la liberté. Il ajoutait qu'il avait trouvé en Noircarmes une si bonne affection au bien et à la conservation du pays, qu'il ne faisait nul doute que ce seigneur, s'il en était requis, s'emploierait volontiers et loyalement afin d'obtenir du roi des conditions satisfaisantes. Quant aux assurances exigées par le prince et les états de Hollande en garantie de l'accord, on les stipulerait quand le projet de transaction aurait été préparé (1).

Noircarmes, après avoir rendu compte de la négociation à Requesens, demanda s'il devait la continuer. Le grand commandeur lui répondit le 29 décembre 1573. Il avait paru au duc d'Albe, disait-il, et à tous les membres du conseil qu'il ne convenait d'admettre aucun traité par le canal du prince d'Orange, mais que si les villes révoltées voulaient implorer la miséricorde du roi, on devait les écouter. Il était enjoint à Noircarmes de se conduire en conséquence (2). Celui-ci ne poursuivit point la négociation commencée. Soit qu'il fût mécontent de l'espèce de désaveu qui lui avait été infligé, soit que la blessure reçue devant Harlem le mit dans l'impossibilité de continuer ses rudes fonctions, il demanda d'être déchargé du gouvernement de la Hollande. Requesens, avec l'assentiment du roi, le remplaça par don Fernando de Lannoy, comte de la

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. IV, pp. 286-293.
(2) *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 438.

Roche, gouverneur de l'Artois. Noircarmes mourut à Utrecht le 5 mars 1574; ses restes furent conduits et ensevelis en Artois (1).

Requesens, en prenant possession du gouvernement, avait écrit aux princes d'Allemagne. Berlaymont et le secrétaire Scharemberger, chargé de la correspondance germanique, lui communiquèrent leurs réponses. Les princes d'Outre-Rhin déclaraient qu'ils ne feraient rien pour le roi catholique si celui-ci ne venait point aux Pays-Bas, et ils disaient formellement que, si le roi ne s'arrangeait pas avec ses sujets, tout l'empire serait obligé d'embrasser le parti de ces derniers, à cause du préjudice que l'Allemagne souffrait de cette guerre. Berlaymont et Scharemberger, voyant l'impression que ces déclarations catégoriques produisaient sur l'esprit du gouverneur, lui représentèrent la nécessité de s'arranger avec les rebelles et d'avoir pour cela des pouvoirs illimités. Requesens, sans grande confiance, en écrivit au roi. On lui disait qu'il était désirable qu'il fût permis à ceux qui ne voudraient pas vivre

(1) Ibid., t. III. p. 48. — *Brief recueil des choses plus mémorables passées ès Pays-Bas*, ms. fol. 19. Citation de M. Juste. — « La mort de M. de Noircarmes, écrivait Requesens au roi le 24 mars, a laissé vacants les offices de gouverneur, grand bailli et capitaine général de Hainaut, de conseiller d'état, de chef des finances, de gouverneur de la citadelle de Cambrai, de grand bailli et capitaine de Saint-Omer, de chef d'une compagnie d'ordonnances, de commissaire pour le renouvellement des lois de Flandre, de prévôt, bailli et capitaine de Binche et de gouverneur de Tournehem et du pays de Bredenarde. » — M. Gachard ajoute en note : « Noircarmes avait de plus une commanderie de l'ordre d'Alcantara, et 3.000 florins de rente perpétuelle. — Comment tant de charges et de faveurs avaient-elles pu être accumulées sur la tête d'un seul homme ! Et ce qui est curieux, c'est que sa veuve, Bonne de Lannoy, s'adressait, le 2 avril, au grand commandeur, se complaignant de ce que le bien de son mari était « arriéré de beaucoup, à cause d'une infinité de despences excessives » qu'il avait faites pour montrer son affection au roi, et lui demandait de pouvoir mettre à rançon plusieurs gentilshommes français que son mari tenait prisonniers depuis la défaite de Genlis.

en catholiques dans le pays d'emporter leurs biens en le quittant. Le commandeur trouvait la proposition exorbitante. « Il me paraîtrait dur d'en venir à un pareil moyen, disait-il tristement ; mais les ennemis se croient si sûrs du succès, que je ne sais même s'ils l'accepteraient (1). »

Philippe ne fit point difficulté d'envoyer au grand commandeur de nouveaux pouvoirs, mais il les restreignit par les instructions suivantes : « Il n'est pas besoin de vous avertir que, si l'on en venait à traiter de quelque moyen d'arrangement, vous ne devriez prêter l'oreille à rien qui pût être au préjudice de notre sainte foi catholique, car jamais je ne ferai à cet égard la moindre concession, dussé-je perdre les Pays-Bas. Vous ne négligeriez pas non plus le maintien de mon autorité, réputation et souveraineté. J'ajouterai que, dans le cas de négociation et d'un arrangement, il faudra faire en sorte d'agir en vertu du pouvoir que vous avez comme gouverneur général, ne vous servant de celui qui vous est envoyé aujourd'hui que si vous ne pouvez faire autrement, afin qu'il paraisse que vous agissez comme de vous-même, et non par suite de commission et d'autorisation de ma part. » Il était également ordonné à Requesens de ne rien conclure avant d'en avoir référé à Madrid, à moins que le délai ne lui parût offrir du danger (2).

(1) Requesens au roi, 8 mars 1574. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 31-34.) Citation de M. Juste.

(2) Le roi à Requesens, de Madrid, 31 mars 1574. (Ibid., pp. 45-47). — No será menester advertiros que, si se llegare á tratar de algun medio, no se ha de dar oydos á cosa que toque en menoscabo de alguna de las de nuestra santa fe cathólica, porque jamás verné en que en estas aya un punto de quiebra, aunque se pierdan los estados ; y con ella tambien se ha de tener la cuenta que conviene con mi autoridad, reputacion y soberania : que para quien tan bien lo entiende, basta tocar esto, con deciros todavia que, si se huviere de tratar y concertar algo, procureis de hacerlo en virtud del poder que teneis, como mi governador general, y que no useis del que agora se es embia, sino á mas no poder, pues, quando se huviesse de hazer algo, es mejor que paresca que vos lo hareis allá de vuestro, que no que se entienda que yo de ocá os he embiado comission y facultad para ello.

Une occasion s'offrit bientôt d'essayer une négociation de ce genre. En face de la ville de Bommel, occupée par les soldats du Taciturne, s'élevait le château de Werdenbourg, appartenant à la dame du même nom, femme courageuse et dévouée au roi catholique, qui tenait en respect tout le pays environnant. Le 6 avril, Dierick Van Haeften vint, avec seize enseignes, mettre le siège devant le château. La dame de Werdenbourg, qui y était renfermée avec ses filles, résista pendant quatre jours à une canonnade furieuse, et ne consentit à se rendre que lorsque toutes ses munitions furent épuisées. Elle fut conduite à Bommel avec ses filles, et les soldats du prince d'Orange entamèrent aussitôt la démolition d'une forteresse qui les avait si longtemps entravés (1).

Elbertus Leoninus, le professeur de Louvain dont le nom a déjà paru dans cette Histoire, était originaire de Bommel et avait des obligations à la maison de Werdenbourg. Il se transporta à Bois-le-Duc pour assister de ses conseils la châtelaine prisonnière. Bientôt même il sollicita de Requesens la permission d'envoyer au prince d'Orange Hugo Bonte, ancien pensionnaire de Middelbourg, afin de traiter des intérêts de la dame de Werdenbourg. Requesens lui accorda cette autorisation. Il semblait que l'envoyé de Leoninus pourrait aussi sonder le prince et apprendre de lui s'il avait l'intention de recourir à la clémence du roi (2). Leoninus rédigea donc une instruction

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, p. 382. — *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 83.

(2) Ibid. — Requesens écrivait au roi le 15 mai 1574 : « Madame de Werdembourg ayant été prise, le mois dernier, par les ennemis, le docteur Leoninus, professeur à Louvain, et personnage honorable, demanda au grand commandeur la permission d'envoyer au prince d'Orange un ancien pensionnaire de Middelbourg, qui est un digne homme aussi, pour traiter des intérêts de la dite dame. — Requesens la lui accorda, par le canal de Berlaymont, jugeant que ce serait un moyen de savoir si le prince était disposé à recourir à la clémence du roi. Il joint à sa lettre copie de l'instruction donnée par Leoninus audit

destinée à être mise sous les yeux du prince d'Orange. Il y émettait l'opinion que, par voie de clémence, les pays insurgés pourraient recouvrer le repos et le prince être reçu en grâce, selon le vœu exprimé par lui-même, à Louvain et à Malines, pendant l'expédition de 1572. Après avoir rappelé qu'il en avait reçu alors l'expression, le professeur de Louvain insinuait que ce vœu serait vraisemblablement réalisé si la clémence du roi était invoquée. Le prince devait d'ailleurs considérer que la fortune de la guerre était changeante, principalement quand on s'appuyait sur la multitude toujours mobile, et qu'en de semblables conjonctures, il était sage de ne point

pensionnaire, du rapport de celui-ci (*a*) et d'un livret (*b*) publié par le prince pour l'information du roi, à ce qu'il dit, puisque ses ministres ne voulaient pas le recevoir, livret aussi méchant que celui de l'année dernière, auquel Hopperus voulait répondre. »

(*a*) J'ai publié, *dans la Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, pp. 373-381, cette instruction et ce rapport. Note de M. Gachard.

(*b*) Il est dans P. Bor, *Nederlandsche oorlogen,* liv. VI, fol. 342. Note du même.

A l'endroit cité de la *Correspondance du Taciturne,* on lit cette autre note de M Gachard : Leoninus était bien connu du prince d'Orange, avec qui il avait parlementé, de la part de l'université et de la ville, lorsque le prince s'était approché de Louvain, au mois de septembre 1572. Il avait eu même avec lui des relations antérieures, et assez intimes, comme nous l'apprend la proposition que le grand commandeur de Castille fit, le 24 novembre 1574, à l'assemblée du conseil d'état, des évêques, des gouverneurs et des chefs des conseils de justice des provinces. Requesens dit, dans cette proposition, en parlant de Leoninus : « Quelque bon personnaige, homme confident et zélateur du bien publicq, ayant eu cy-devant grande familiarité avec le prince, et auquel, à son partement de ce païs de par deçà, avoit déclaré plusieurs secretz; mesmes qu'il luy déplaisoit grandement estre tombé en disgrâce de S. M., et ne désiroit que rentrer en la grâce d'icelle, comme encoire depuis il luy avoit faict entendre, auroit requis de pouvoir faire quelque office pour assentir présentement la disposition dudict prince, ce que S. E. n'a voulu rejecter... » (Archives du royaume, papiers d'état, reg. *Négociation de Breda,* 1574-1575, t. I, fol. 4).

laisser échapper les occasions où le sort se montrait favorable (1).

Muni de cette instruction, Hugo Bonte se rendit, le 19 avril, de Bois-le-Duc à Bommel, où était le prince d'Orange. Il le trouva hors des portes, visitant les remparts et les fossés. Il lui présenta sa lettre de créance et le pria de lui accorder une audience privée. Le prince le reçut après le dîner et l'introduisit seul dans sa chambre. Il accueillit avec bienveillance la demande de relâcher la dame de Werdembourg avec ses filles (2), et de lui restituer une partie de ses biens. Quant aux conseils et aux désirs de Leoninus relativement à la paix publique, il répondit « en premier lieu, qu'il cognoissoit l'inclination dudict docteur au bien public, et qu'il le remercioit d'une si bonne affection; qu'il remercioit les bons personnages qui avoient semblable vouloir et désir, et que de lui-même on pouvoit s'assurer qu'il ne désiroit autre chose que de voir l'union et le repos de ces pays; que pour ce il prioit journellement Dieu le Créateur; qu'à cette même fin l'empereur et autres avoient intercédé; que lui-même, avec les états de Hollande et de Zélande, avoit supplié Sa Majesté de vouloir *bénignement et par sa clémence et naïve bonté*, remettre le pays en repos, mais

(1) Instruction donnée par le docteur Elbertus Leoninus à Hugo Bonte, ex-pensionnaire de Middelbourg, envoyé par lui vers le prince d'Orange, pour l'entretenir des intérêts de la dame de Werdembourg, et l'engager, à cette occasion, à se réconcilier avec le roi; suivie du rapport de Bonte (*Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, pp. 373-381).

(2) Morillon écrivait à Granvelle, le 26 avril 1574 : « La dame de Vredeburch, fille bastarde du dernier duc de Gueldre, at soubstenu trois siéges de ceulx de Bomele, qui à la fin ont amené grosse artillerie, de sorte qu'elle a esté constraincte de se rendre. Ils l'ont mené prisonnière avec ses filles en leur ville, la menassant de pendre, lui ravi ses meubles, rasé son chasteau, que l'on ne sçauroit redresser pour 80,000 florins, tel qu'il estoit. Mais le prince d'Orange l'a faict délivrer, et renvoié avec ses filles... » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, p. 382.

que *oncques ils n'avoient pu estre oys;* que pourtant ils avoient fait imprimer récemment une de leurs requêtes, pour la rendre ainsi plus connue et la faire entendre plus facilement de Sa Majesté; qu'il craignoit que *ultérieure intercession seroit aussi sans fruit et sans effet, et que le docteur et les autres personnages qui voudroient se mêler à cette intercession, pourroient eux-mêmes venir en dangier et estre frustrés de leur bonne intention.* » Guillaume, rèmarque M. Juste, faisait allusion à une longue supplique qui avait été imprimée, vers le mois de septembre 1573, avec le titre de : *Missive sous forme de supplication au roi d'Espagne de la part du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande.* C'était un exposé des causes qui, aux yeux des suppliants, avaient déterminé le soulèvement contre le duc d'Albe, et une protestation vigoureuse contre la tyrannie du lieutenant de Philippe II. Après avoir déclaré qu'ils ne voulaient point se soustraire à l'autorité du roi d'Espagne, ils priaient humblement celui-ci de laisser leurs consciences en liberté devant le Seigneur, et de permettre qu'ils entendissent sa parole et pussent la suivre; ils conjuraient le roi de délivrer leur patrie des soldats étrangers qui la tenaient sous un joug intolérable (1).

Le prince ajouta qu'il conformerait sa volonté à ce qui serait trouvé raisonnable par les états de Hollande et de Zélande; que toutefois le mot de *pardon* lui causait *quelque difficulté.* « Vu, disait-il, qu'en vraie et pure conscience, devant Dieu et devant les hommes, il ne pouvoit trouver avoir offensé Sa Majesté, ains (mais) que de sa personne et au danger de sa vie, il avoit voulu aider à conserver le pays en l'obéissance du roi, en la dernière sédition d'Anvers, de l'issue de laquelle dépendoient toutes les autres villes et le reste du pays; qu'il n'en avoit été récompensé que par du mécontentement; que lui-même avoit été proscrit, ses biens confisqués, son fils séparé de lui et banni du pays, le tout sans forme légitime de justice et sans avoir

(1) M. Juste, pp. 371-372.

été admis à se défendre ; que par suite, il avoit été contraint et nécessité, selon le droit naturel, de se défendre par les autres voies permises, au cas de déni de justice, et que les états avoient eu aussi de bien justes raisons de pourvoir à leur défense. »

Guillaume disait encore « qu'il savoit bien les incertitudes et les variations de la guerre, surtout quand elle dépendoit de la multitude, mais que les états de Hollande et de Zélande y avoient pourvu, et que, quant à lui, s'il advenoit quelque adversité, il n'en seroit en peine ; qu'il avoit assez vescu et qu'il mourroit avec quelque gloire ; qu'il regrettoit les dégats et les oppressions qui se commettoient, mais qu'il ne sauroit y remédier. » Il ajoutait enfin « qu'il connoissoit la puissance de Sa Majesté, mais qu'il y avoit un roi plus puissant, à savoir Dieu le Créateur, sur l'appui duquel il comptoit; qu'il espéroit voir le roi venir dans les Pays-Bas, et se montrer alors plus disposé à entendre *leur juste querelle ;* qu'à tout évènement il leur seroit toujours possible de garder au moins quatre ou cinq places de guerre et de s'y maintenir, trois ou quatre années, *durant lesquelles pourroient survenir telles interventions dont Sa Majesté seroit esmerveillée.* » Il terminait en se référant « à ce que les estats consentiroient ou accepteroient, sans l'advis et consentement desquels, disait-il, il ne pouvoit rien faire. » Il ne dissimulait pas toutefois que le départ des bandes espagnoles devrait être considéré comme la condition préliminaire et indispensable de la soumission.

Dans sa lettre du 15 mai 1574 au roi, Requesens discute les principaux points touchés dans le rapport de l'ancien pensionnaire de Middelbourg. « Il n'est pas d'avis que le roi accorde aux rebelles la sortie des troupes étrangères, car ce serait mettre le pays entre leurs mains. La venue du roi, qu'ils demandent, serait sans doute le vrai remède ; mais il la trouve difficile, ou plutôt impossible, à cause des grandes affaires qui retiennent Sa Majesté en Espagne. Quant à savoir si l'on usera

du mot de pardon, de clémence ou de grâce, il y attache peu d'importance. — Mais ce ne sont là que des généralités ; et s'il s'agit d'entrer en quelque arrangement, le seul moyen qui lui paraisse praticable, c'est que l'empereur, ainsi qu'il l'a offert plusieurs fois, s'interpose auprès du roi pour obtenir le pardon des rebelles, en leur garantissant l'observation de tout ce qui leur sera promis, et que les états des provinces obéissantes fassent la même démarche auprès de Sa Majesté. — Afin d'inspirer aux rebelles plus de confiance encore dans les promesses que leur ferait l'empereur, le grand commandeur trouverait très nécessaire (1) que l'archiduc Ernest vînt gouverner les Pays-Bas. Il prévoit que beaucoup d'objections seront faites au roi contre cette mesure : on ne manquera pas de lui représenter les inconvénients qu'elle peut avoir ; mais toute chose en ce monde a ses inconvénients, et ceux qu'on mettra en avant sont les moindres qu'on puisse craindre, au point où en sont venues les affaires des Pays-Bas. D'ailleurs le roi pourrait y parer au moyen des personnes dont il entourerait l'archiduc et d'autres dispositions ; ensuite la nomination de ce prince ne serait que provisoire ; elle cesserait quand le roi viendrait aux Pays-Bas, ou y enverrait un de ses fils. Que Votre Majesté soit assurée, poursuit le grand commandeur, que j'éprouve trop de haine pour ces rebelles, principalement pour le prince d'Orange, qu'il me peine trop de devoir en venir à un arrangement, et que je sais trop bien qu'il eût été plus glorieux pour Votre Majesté d'en finir par le seul emploi de sa puissance, pour n'être pas d'avis de chercher tout autre chemin, si l'on ne risquait en cela que la perte des Pays-Bas ; mais avec eux la religion achèverait de se perdre aussi, et c'est pourquoi je suis d'avis d'arrêter ce mal par un remède quelconque (2). »

(1) Ternia por muy necessario.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 84-85. — V. M. esté cierto que yo tengo tanto odio á estos rebeldes, y mayormente al principe,... y que siento tanto el haberse de venir á medios, y que conozco

Le 12 juin suivant, Requesens fait de nouvelles propositions au roi. Voici ce qu'a imaginé son esprit mobile et plus inquiet que jamais : « Le commandeur tient pour nécessaire de s'entendre avec le prince d'Orange, alors même que celui-ci serait forcé de se retirer en Allemagne, et cela pour qu'il ne revienne pas inquiéter le pays, comme il l'a fait d'autres fois. Un bon moyen serait de marier son fils à une femme que le roi choisirait, de rendre ses biens au jeune prince et de faire une pension à son père, après qu'il aurait remis les villes qu'il occupe et se serait retiré en Allemagne. — Trois difficultés s'offrent en cela : 1° comment lui inspirer confiance dans les promesses qu'on lui fera? 2° qui y emploiera-t-on? 3° de quelle façon traitera-t-on avec lui? — Le commandeur avait désiré que l'empereur s'en entremît : il a écrit à cet effet au comte de Monteagudo; mais il ne semble pas que Sa Majesté impériale ait pris la chose avec l'ardeur convenable. — Il y a deux jours que le commandeur revint sur ce sujet avec le docteur Leoninus, qui s'en est occupé précédemment, et avec Berlaymont, celui des ministres en qui il a le plus de confiance : tous deux furent d'avis de restituer les biens au fils du prince dans la forme dite. — Il fut résolu que Leoninus, muni d'une lettre de créance du grand commandeur, irait trouver l'évêque de Liége, pour l'engager à négocier cette affaire avec le prince d'Orange, qui, dit-on, s'y est montré disposé en plusieurs occasions. La bonne volonté que l'évêque témoigne pour les affaires du roi, le désir qu'il a de voir la fin des troubles, ont fait juger qu'on ne pouvait se fier à personne plus qu'à lui. Deux conditions ont seules été posées : le maintien de la religion et de l'autorité royale. — Berlaymont offrit, si des députés du prince d'Orange venaient à

cuanta mas reputacion fuera acabarse con sola fuerza, que si no se aventurara en no buscar otro camino, sino solo el pender los estados, fuera de opinion que se hiciera; pero viendo que con ellos se acaba de perder la religion en estos paises... me fuerza a parescerme que se ataje este daño por cualquier via.

Liège, de s'y rendre aussi, sous prétexte de visiter quelques terres qu'il a dans ce pays.... Dans la remontrance que les états généraux ont faite, ils demandent qu'on mette fin aux troubles par quelque arrangement. Le commandeur a répondu qu'il ne peut y avoir d'autre arrangement avec les rebelles que le pardon général; que s'ils en connaissent un autre qui sauve l'autorité de la religion et celle du roi, ils le lui fassent savoir. — Il craint que, dans toute négociation qui sera entamée, les rebelles ne demandent des choses insolentes, telles que le maintien de privilèges qu'ils n'eurent jamais, la sortie des étrangers et spécialement des Espagnols. — D'après Berlaymont et d'autres, ils demanderont que les hérétiques aient la faculté de vendre leurs biens à des catholiques et de quitter librement le pays. Si cette faculté était accordée pour un temps limité, et avec la condition que les placards seraient exécutés ensuite, le commandeur n'y verrait pas d'inconvénient; mais, si le terme n'était pas limité, il ne faudrait pas y consentir. — Durant la guerre, en réalité, ils jouissent de la liberté de conscience, car il n'y a pas d'officier de justice qui fasse exécuter les placards, et chaque jour le mal va croissant. — Le commandeur n'y voit pas de remède possible : aussi est-il encore d'avis qu'il faut recourir à l'intervention de l'empereur (1). »

Hugo Bonte fut alors renvoyé près du prince d'Orange. Il arriva le 30 juin à Rotterdam et fut reçu le lendemain par le prince. Invité à exposer l'objet de sa mission, Bonte déclara que les seigneurs et hauts personnages, auxquels Leoninus avait fait rapport, pensaient que le prince et les états de Hollande et de Zélande devraient envoyer quelques députés discrets et amis de la paix au pays de Liège (à Curange, à Hockhem ou à Hasselt), pour convenir avec quelques-uns desdits seigneurs d'un arrangement tel que le roi, dans sa clémence, pût l'approuver. Ces députés recevraient un sauf-conduit en bonne

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 97-99.

forme tant du grand commandeur que de l'évêque de Liège. Bonte avertit le prince que les seigneurs catholiques, au nom desquels il parlait, ne pourraient ni ne voudraient faire d'instances auprès du roi touchant quelque changement à la religion, mais qu'ils espéraient qu'indépendamment d'une raisonnable satisfaction pour les états de Hollande et de Zélande, on réussirait à le satisfaire lui-même, de telle sorte qu'il pût vivre désormais en sûreté et repos, et que la tranquillité et l'union fussent rétablies dans le pays.

Après s'être recueilli, Guillaume répondit que lui et les états de Hollande et de Zélande ne désiraient rien plus que le rétablissement de la tranquillité; qu'ils souhaitaient vivement de pouvoir servir le roi en toute obéissance pour la gloire de Dieu et la grandeur de Sa Majesté (1), moyennant le rétablissement des anciennes lois et libertés du pays. Quant à la conférence proposée, il dit qu'il en référerait aux états, mais que, pour parler franchement, ni lui ni les états ne la trouveraient sûre, et que personne ne voudrait s'aventurer. Il ajouta que non seulement la conférence proposée serait inutile, mais qu'elle porterait atteinte à la dignité royale, puisque le roi n'aurait traité avec ses sujets que pour les tromper (2). Le roi connaissait assez l'état misérable du pays et les remèdes à employer, pour pouvoir, par sa grâce et sa clémence, faire *motu proprio* une déclaration par forme d'édit, et que si cette déclaration donnait les garanties nécessaires, les provinces se soumettraient. Quant aux lieux proposés pour la conférence, le prince les trouvait bien éloignés et manifestait de nouveau la crainte que les députés ne courussent risque, en parcourant un si long espace,

(1) Le 28 septembre 1574, le prince d'Orange écrivait encore à Jean de Nassau : « Nous ne désirons rien de plus que de veoir icy establie une bonne paix tendant à la gloire de Dieu, service de la Majesté du roy d'Espaigne et repos de ses subjects. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. V, p. 63.

(2) Por razon de haver capitulado engañosamente con sus subditos

d'être attaqués ou emprisonnés. Du reste, ajoutait-il, il ne voulait pas accepter ce qu'on lui proposait, sans en avoir communiqué avec les états.

Bonte s'attacha à répondre aux objections du prince. Celui-ci devait considérer, disait-il, la puissance du roi, les caprices de la fortune et l'inconstance du peuple. Les députés des états n'auraient à craindre aucun danger, aucune agression, contre toute raison et contre le droit commun de toutes les nations. La conférence proposée ne pouvait préjudicier à la grandeur royale, puisqu'il ne s'agissait point de faire un traité en forme, mais de ramener les provinces insurgées au devoir par voie de grâce. Par rapport au point de la religion, il supplia le prince de ne pas insister, puisque, lui et les états réclamant le rétablissement des anciennes lois, il était plus que raisonnable de la part du roi d'exiger aussi le rétablissement de l'ancienne religion.

Deux jours après, Guillaume reçut de nouveau l'envoyé de Leoninus. Il rappela, article par article, la proposition qui lui avait été faite, et les causes de la défiance qu'il avait manifestée. Quoique cette défiance le tînt fort en suspens, et bien que les états eussent déjà repoussé une proposition analogue faite par le comte de la Roche, aussi longtemps que les troupes étrangères n'auraient pas quitté le pays, il consentait, dit-il, à la conférence, pourvu qu'elle se tînt à Woerden, près d'Utrecht, au fort dit *Caminck*, ou à un autre fort près d'Heusden, ou enfin à un troisième appelé fort de Mondragon, dans les environs de Gertruidenberg. Il demandait que les députés à désigner par le gouverneur général fussent des nationaux; quant aux siens, ce seraient Boisot, Junius, Nyvelt, Boichorst, Paul Buys et un sixième, qui servirait de secrétaire. En ce qui concernait la religion, il persista à exiger le maintien de la foi nouvelle dans la Hollande et la Zélande, sans exclusion cependant de l'ancienne conservée dans les provinces obéissantes. Cet arrangement ne devait d'ailleurs être que provisoire et jusqu'à décision

d'un libre concile. Bonte ayant répliqué que ce changement de religion ne serait pas admis, le prince objecta que le pape lui-même tolérait les juifs à Rome. Il était temps, dit-il encore, que le roi adoptât un autre système, car il voulait bien ne pas laisser ignorer que si, par la continuation de la guerre ou par des revers, les peuples de la Hollande et de la Zélande étaient réduits à l'extrémité, ceux-ci mettraient le pays en une main plus forte. « Le pays, ajoutait-il, est une belle fille à marier, qui a beaucoup de prétendants. » Dans une troisième entrevue avec Bonte, le prince déclara que les députés de la Hollande pourraient s'abstenir de traiter la question religieuse et laisser ce point à la discrétion des seigneurs belges, quoiqu'il redoutât l'impossibilité de faire entendre raison au peuple. Il demeurait persuadé, pour sa part, qu'on n'aboutirait à une bonne conclusion qu'en accordant la liberté de religion (1).

En envoyant le rapport de Hugo Bonte au roi, le 25 juillet 1574, le grand commandeur lui disait « qu'il trouvait les prétentions du prince rebelle d'une insolence extrême. Il est surtout indigné, ajoutait-il, du peu de confiance du prince dans la parole des Espagnols, des sûretés réclamées par lui pour entrer en négociation, et de la menace de remettre en des mains plus puissantes les provinces occupées. — Leoninus a cependant voulu persuader le commandeur de ne pas fermer l'oreille à ces ouvertures. Viglius et Berlaymont, avec qui il en a conféré, sont d'avis qu'il nomme des commissaires pour s'aboucher avec ceux que le prince désignera, et que ces commissaires

(1) Instruction (en espagnol) donnée à Hugo Bonte, envoyé une seconde fois au prince d'Orange par le docteur Leoninus, et rapport de Bonte. Cette instruction est traduite du français. « Je n'ai trouvé, dit M. Gachard, ni aux archives de Bruxelles, ni dans celles de Simancas, le texte original de ce document. J'ai essayé d'en faire connaître la substance en français, pour les personnes qui n'entendent pas la langue espagnole. » *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. III, pp. 381-392. — Notre analyse est empruntée, pour une grande part, à M. Juste, pp. 376-378.

soient M. de Champagney, le président de Hollande, le chancelier de Gueldre et le docteur Leoninus, avec le pensionnaire de Middelbourg pour secrétaire. — Requesens leur a répondu qu'il voulait y penser un peu. Deux motifs l'ont engagé à ne pas faire la nomination proposée : il veut attendre le résultat des démarches de Champagney (1) commencées par le moyen de Sainte-Aldegonde (Marnix), et il ne se promet rien de bon d'une telle assemblée, qui ne servirait qu'à relever la réputation du prince ; il fonde d'ailleurs très peu d'espérance sur tout ce que traiteront des gens du pays, parce qu'il n'y en a aucun, même parmi ceux qui montrent le plus de dévouement au roi et sont ses ministres, qui ne désire, autant que les rebelles, la sortie des troupes espagnoles et l'affaiblissement de l'autorité royale, jusqu'à ce point qu'on ait besoin d'eux et qu'ils vivent comme en république (2). Ils ne nous souhaitent aucun bon succès, poursuit le commandeur, par crainte que la défaite des ennemis n'ait pour résultat leur complet assujétissement. — Aussi le grand commandeur a-t-il toujours été d'avis que la négociation devrait être entamée par quelque prince ami du roi, tel que l'empereur ou le duc de Bavière (3). »

Dans la même lettre, Requesens, toujours en quête de nouveaux moyens sans pouvoir se fixer à aucun, rend compte au roi du résultat d'une autre tentative à laquelle il avait eu recours récemment. Il avait chargé Champagney de se rendre à Utrecht près de son beau-frère don Fernando de Lannoy, comte de la Roche, successeur de Noircarmes dans le gouvernement de la

(1) Nous allons en entretenir le lecteur.

(2) No hay ninguno de los que mas dessean al servicio de V. M. y son sus ministros, que no esten conformes con los rebeldes en quanto á dessear que salgan de aquí los Españoles, y de que no tenga V. M. mas fuerça de la que los naturales quisieren, y que esté necesitado dellos, de manera pue queden hechos república ; y no nos dessean ningun buen suceso, teniendo que deshacer á los enemigos ha de resultar el tenerlos á todos subjectos.

(3) *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 121-122.

Hollande. Ils étaient autorisés l'un et l'autre. par une commission ostensible, à garantir à toutes les villes qui se soumettraient l'application du pardon général, et à traiter aussi avec les individus exclus de ce pardon, dans le cas où ceux-ci seraient en mesure de rendre au roi un service signalé. « Champagney, dit le grand commandeur, a négocié avec quelques villes, et jusqu'ici sans beaucoup de fruit. Il a eu aussi de très longs entretiens avec ce Saint-Aldegonde que nous tenons là prisonnier, lequel est un très grand hérétique, mais homme d'une haute capacité, dit-on, et qui jouit de beaucoup de crédit auprès du prince et de ses partisans (1). Champagney assure qu'il l'a tout à fait persuadé qu'on ne saurait traiter de chose qui touche à notre sainte religion, ni à l'autorité de Votre Majesté; il ajoute que, dans tous les rapports qu'il a eus avec lui depuis plus d'un mois qu'il est à Utrecht, les choses se sont passées de la manière la plus convenable. Le résultat des lettres écrites par Sainte-Aldegonde au prince et des réponses de celui-ci (2) est que, le 17 juillet, ledit Aldegonde est parti, après avoir fait serment de retourner dans les sept jours, et a laissé au pouvoir de Champagney, comme otages, un monsieur de Carnes, son beau-frère, et certain Junius d'Anvers, qui est

(1) Aquel Sancta Aldegonda que tenemos allí preso, que es un grandisimo herege, pero dizen que hombre de mucho entendimiento, y que tiene gran crédito con el principe y con los que le siguen.

(2) Toutes ces lettres manquent dans nos archives, dit M. Gachard. Il y a lieu de croire qu'elles furent brûlées, avec les autres papiers du grand commandeur, au château d'Anvers, le 2 juillet 1576. « J'ai acquis la certitude, dit le même écrivain, dans l'introduction au premier volume de la *Correspondance de Philippe II,* pp. XVII-XVIII, qu'à leur départ des Pays-Bas, la duchesse de Parme et le duc d'Albe emportèrent leurs dépêches confidentielles. Celles du grand commandeur de Castille, don Luis de Requesens, furent brûlées, au château d'Anvers, le 2 juillet 1576, en vertu des ordres de Philippe II, par le licencié Hieronimo de Roda, afin de les soustraire à la curiosité du conseil d'état, et particulièrement du duc d'Arschot, qui insistaient pour qu'il leur fût permis d'en prendre connaissance.

très avant dans la confiance du prince : l'un et l'autre, hérétiques ainsi que lui (1). »

Les démarches de Champagney avaient eu un autre résultat. Cédant à ses instances, deux Hollandais notables, retirés à Utrecht, Jean de Matenesse, seigneur de Matènes, Rivière et Opmeer, et Jean de Treslong, avocat à la cour de Hollande, consentirent à aller trouver le prince d'Orange à Rotterdam et arrivèrent en cette ville le 13 juillet. Reçus en audience par le prince d'Orange, ils lui exposèrent que, pour mettre un terme aux troubles, en observant le respect dû au roi, les villes révoltées devraient lui adresser une requête pour le supplier de remédier aux maux dont souffrait le pays. Guillaume leur répondit qu'il désirait, comme eux, la fin des troubles et que le plus tôt serait le mieux, si l'on voulait éviter l'entière destruction du pays, mais qu'il ne voyait pas comment on pourrait contenter le peuple sur l'article de la religion ; que, quant à sa personne, il était prêt, une fois les troubles apaisés, à se retirer du pays, si c'était la volonté du roi. Le prince ajouta qu'il convenait de traiter cette matière avec les députés des villes, et il donna dans ce sens des instructions à Paul Buys, avocat des états de Hollande. Des conférences eurent lieu, en effet, pendant trois jours, entre ces députés et les deux seigneurs hollandais. L'avis unanime fut que le meilleur moyen de mettre fin aux troubles était d'ôter les armes au peuple et aux communes, en faisant sortir les étrangers du pays ; que, cela effectué, le peuple se laisserait plus facilement conduire sur le point de la religion. Le prince leur dit la même chose dans la soirée du 19 juillet. Les deux seigneurs quittèrent Rotterdam le 20, et rapportèrent cette réponse écrite à Champagney, qu'ils trouvèrent à Montfort (2).

(1) Ubi supra, pp. 120-121.

(2) Rapport de ce que le seigneur de la Rivière et l'avocat Treslong ont négocié à Rotterdam avec le prince d'Orange. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III. pp. 393-397.

Mais c'était sur l'intervention de Marnix que Champagney avait compté le plus; il avait employé tour à tour, pour le gagner, comme il le rapporte lui-même, les menaces et les promesses. Il ne cacha point au prisonnier le péril qui le menaçait d'être brûlé vif comme l'un des fauteurs les plus obstinés de l'hérésie; mais en même temps il lui faisait entrevoir un prix bien différent, assuré aux services que celui-ci pourrait rendre : « Je l'exhortai en secret, raconte-t-il, à ce qu'il s'employât avec zèle de telle sorte qu'il obtînt sa grâce et sa réconciliation (1). Je connaissais son caractère; je savais qu'étant sans courage il craignait la mort dont il se croyait menacé (2), et qu'il nous ferait obtenir la plus grande part de ce que nous désirions (3). »

Marnix a écrit lui-même la relation de sa courte mission. Le prince d'Orange lui déclara qu'il ne relâcherait pas le comte de Boussu. Quant au fait de la pacification, il ne pouvait rien faire, disait-il, sans l'avis des états; mais aucune négociation n'était possible aussi longtemps que les Espagnols n'auraient pas quitté le pays (4). Les états insistaient peu sur ce qui touchait l'exercice de la religion réformée, mais beaucoup sur le départ des étrangers. La présence des Espagnols, disaient-ils, était un péril constant, une source permanente d'anxiété. Quelque graves qu'eussent été leurs excès à Harlem sous le duc d'Albe, ceux qu'on leur avait récemment reprochés l'étaient bien davantage. Il s'agissait alors d'une ville conquise par la force des armes. Aujourd'hui leurs fureurs se portaient sur des cités qui obéissaient au roi. De toutes parts les mêmes vœux s'élevaient.

(1) L'exhorte en secreto a que s'empleasse muy de veras,... que venia á recevir su pardon y reconciliation.

(2) Conosciendo su condition y que temiendo la muerte como se la tenia figurado, siendo el couardo.

(3) Mém. de Champagney, Britt. Mus., Add., 6902. Citation de M. Kervyn.

(4) Relation de Marnix.

Philippe II n'avait-il pas rappelé lui-même les Espagnols lors de son départ des Pays-Bas? La duchesse de Parme n'avait-elle pas rétabli l'ordre en n'employant que des naturels du pays? Et si bientôt après on avait vu éclater la révolte de la Hollande et de la Zélande, non contre le roi, mais contre les Espagnols, n'était-ce pas à eux seuls qu'il fallait en attribuer la cause (1)?

Champagney cherchait à convaincre Requesens qu'il fallait faire droit à ces griefs. Les Espagnols dont on se plaignait tant, n'étaient pas nombreux. En Hollande, loin de servir le roi, ils n'excitaient que des désordres, et la guerre eût été poursuivie avec de meilleurs résultats par les Wallons et les Allemands. En envoyant les Espagnols vers les frontières de France, on eût calmé les provinces qui se plaignaient le plus, et on eût pu également en disposer le jour où cela serait devenu nécessaire (2).

« Aldegonde, écrit Champagney, revint avec une remontrance que je ne voulus pas accepter la première fois parce qu'on y avait inséré le nom du prince d'Orange, chef de la faction, et il me semblait qu'on le plaçait ainsi au même rang que le roi. J'ajoutai qu'on ne pouvait pas davantage donner le nom d'états à une assemblée qui ne s'était pas réunie par l'ordre du roi (3). »

Sur ces deux points on céda à ses observations, et nous avons sous les yeux la supplique où les états sollicitaient en termes très respectueux la réconciliation, supprimant le nom du prince d'Orange et abdiquant même le mandat qui leur était confié.

« Les nobles et les villes de Hollande remontrent en toute humilité à Sa Majesté qu'ils lui ont toujours obéi, qu'ils l'ont toujours respectée et servie en toutes choses comme il appartient à de bons et fidèles sujets. Ils espèrent avoir mérité ainsi de

(1) Mém. de Champagney.
(2) Ibid.
(3) Ibid.

plus en plus l'affection du roi qui les maintiendra dans leurs privilèges et leur fera administrer bonne justice. S'ils ont résisté au duc d'Albe, c'était pour la défense de leurs privilèges. Ils supplient humblement le roi de jeter, comme un père, un regard compatissant sur la triste situation des Pays-Bas afin d'y rétablir l'union, le commerce et le repos, ce qui profitera à sa grandeur comme au bien des habitants qui pourront mieux le servir. Qu'il lui plaise de faire sortir du pays les étrangers qui ont été la cause de tous les troubles et convoquer les états généraux afin d'aviser aux meilleurs moyens d'assurer l'ordre et la paix. Le roi, en éloignant les gens de guerre étrangers, fera renaître le commerce, et une réconciliation générale ne tardera point à se faire. Tel est le but vers lequel tendent les efforts de tous ceux qui veulent s'acquitter de leur devoir de bons et fidèles sujets du roi (1). »

Deux points, remarque M. Kervyn, sont donc mis en avant : le départ des soldats espagnols et la convocation des états généraux. Il n'y a pas un mot pour la liberté de conscience, ce qui démontre que, même au sein des états de Hollande, la réforme n'avait point encore jeté de profondes racines (2).

Champagney se hâta de se rendre à Bruxelles, tandis que Marnix rentrait au château d'Utrecht ; mais ses conseils ne furent pas écoutés. « Le commandeur, rapporte-t-il lui-même, traita de ceci avec je ne sais qui : il ne voulut point utiliser ce

(1) Bor, liv. VII. Requesens, dans une lettre du 25 juillet 1574, mentionne la proposition qui vient de lui être adressée par les états de Hollande. Note de M. Kervyn. — C'est dans un *post-scriptum* de la lettre citée par M. Kervyn que l'on trouve les lignes suivantes : « Sa dépêche était écrite, lorsqu'il a reçu un courrier de Champagney avec une lettre et différentes pièces dont il envoie copie au roi ; il s'y trouve, entre autres, une proposition de ceux qui s'appellent états de Hollande. Le roi verra que c'est toujours la sortie des Espagnols qui est l'objet principal de toutes les réclamations. *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 123.

(2) *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, pp. 401-405.

moyen, ni donner suite à la supplique qui lui avait été remise. Il s'obstina à ne pas croire la vérité, trompé par les vaines espérances que lui donnait le maréchal-de-camp Valdès (1). » Mais si Requesens attendait des renforts d'Espagne (2), le prince d'Orange comptait sur les pluies de l'automne (3). Le Taciturne, d'après Morillon, cherchait avant tout à gagner du temps (4). Il voulait se maintenir en Hollande et en Zélande; il y avait là une vache à lait qui valait bien un bon appointement (5). Tout cela, selon Mondoucet, ressemblait fort à « un jeu à la main (6). »

Champagney insistait pour que l'on ne renonçât pas aux négociations en continuant à se servir de Marnix. Il importait de s'assurer si l'on ne pouvait rien faire par son moyen pour amener la généralité à une réconciliation. Le laisser sortir de prison, ce serait perdre tout ce que l'on avait obtenu, grâce à sa captivité, non seulement par lui, mais aussi par son ami Junius; et il suffisait, selon Champagney, de se souvenir de son ancienne perversité à soutenir les rebelles pour être convaincu que l'on ne trouverait point, dès qu'il serait libre, de plus redoutable adversaire en tout ce qui tendrait à amener leur soumission (7).

Cette fois encore, dit M. Kervyn, on ne tient pas compte des avis de Champagney. Marnix est échangé le 15 octobre 1574 contre le colonel Mondragon. En vain Requesens compte-t-il

(1) Mém. de Champagney. Citation de M. Kervyn. — Le mestre de camp Francisco Valdès, vieux soldat qui avait combattu à Ingolstadt. présidait aux opérations du siège de Leyde, que nous allons raconter.

(2) Relation d'Espagne, dans la correspondance de Saint-Gouard. Gachard, *la Bibl. nation. de Paris*, t. II, p. 144. — Philippe II, dans une lettre du 14 avril 1574 adressée à don Juan de Ovando, avait recommandé qu'on ne négligeât rien pour fortifier l'armée espagnole aux Pays-Bas. Brit. Mus., Add., 28357. Note de M. Kervyn.

(3) Lettre de Mondoucet, du 21 juillet 1574. Id.

(4) Lettre de Morillon, du 19 juillet. Id.

(5) Lettre de Morillon, du 19 septembre. Id.

(6) Lettre de Mondoucet, du 2 août. Id.

(7) Mém. de Champagney. Id.

encore sur ses bons offices et sur son zèle à poursuivre son œuvre. Dès qu'il a recouvré la liberté, il abjure ses terreurs et dément ses hypocrites protestations (1). Personne plus que lui ne cherchera désormais à poursuivre la lutte et à susciter des ennemis au roi d'Espagne.

Berlaymont écrit à Granvelle : « Les affaires de nostre calamiteux pays vont de manière que ceulx qui les entendent entrent en désespoir du remède ; » et il ajoute : « La relaxation de Marnix amènera plus de mal en ceste pacification que l'on n'a pensé ; et à la vérité c'est ung des plus pervers hérétiques qui soit entre cy et Rome (2). »

Les forces des Espagnols vont s'épuisant de plus en plus. Le siège de Leyde, plus funeste que celui de Harlem, leur porte le dernier coup. En trois mois, ils ont abandonné au milieu des marais de la Hollande plus de sept cents pièces d'artillerie. Ils n'ont presque plus de canons (3). C'est ce siège fameux que nous avons maintenant à raconter.

Requesens avait résolu de frapper la rébellion au cœur et conçu un vaste plan d'opérations dans ce but. Le baron de Chevreaulx, qui, pendant l'hiver précédent, avait dû abandonner le Waterland, tâcherait de s'y établir de nouveau et d'envahir ensuite la Hollande septentrionale. En même temps Chiappin Vitelli s'avancerait par le pays d'Altena vers la Hollande du sud, tandis que Valdès, revenant devant Leyde, s'emparerait de cette ville importante. Mais le courage obstiné des rebelles fit échouer ces tentatives. Les bourgeois d'Alkmaar et les

(1) Tel était le jugement du Taciturne : « Marnix, étant en prison, avait promis beaucoup de choses. C'est un ambitieux et un hypocrite. » The prince sayed that Allegonde were an ambitious man and a hipocrite, that being in prison he had promysed many things. Journal de Daniel Rogers (7 juin 1576). Note de M. Kervyn.

(2) Lettre de Berlaymont, du 26 février 1575 (Mss. de Granvelle à Besançon). Citation du même.

(3) Lettre de Mondoucet, du 9 juillet 1574, citée par M. Kervyn.

paysans défendirent vaillamment le Waterland. Les derniers, armés seulement d'une demi-pique portée à la main et d'une arquebuse pendue derrière le dos, ne laissèrent aucun relâche aux troupes allemandes de Chevreaulx. Montés sur de petites barques, ils attaquaient leurs ennemis à l'improviste, les tuaient et les noyaient; ils les chassèrent de Wormer, de Purmerend, de Monikendam, d'Ulpendam. Des trois mille hommes qui avaient essayé d'envahir la Nord-Hollande, à peine cent revinrent à Amsterdam (1). Chiappin Vitelli, à la tête des anciens mutinés d'Anvers, prit Asperen, Henkelom et Leerdam, mais là se bornèrent ses succès. Le manque de canons ne permit pas d'assiéger la ville de Bommel (2).

Le 26 mai 1574, Valdès avait reparu soudainement devant Leyde avec sept à huit mille hommes. Ces troupes s'étaient embarquées à Amsterdam, avaient traversé la mer de Harlem, et, par le Drecht, avaient atteint Leyderdorp, à l'est de Leyde. Deux autres détachements s'étaient dirigés, l'un d'Utrecht vers Alphen, l'autre de Harlem, par Noordwyk, vers Valckenbourg. Les troupes venues d'Utrecht s'emparèrent des forts de Gouda et d'Alphen occupés par les auxiliaires anglais. Le détachement

(1) Van Meteren, fol. 164 v°. Citation de M. Juste.

(2) *Correspondance de Philippe II,* t. III, pp. 107 et 124. — Relation du secrétaire de Requesens, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. V, p. 30. Id. — Dans sa lettre du 15 juin 1574, le grand commandeur annonce au roi, en *post-scriptum,* que « Chiappin Vitelli a fait prisonnières à Worcum cinq compagnies ennemies, après leur avoir tué 300 hommes, et qu'il s'est emparé de deux autres forts. » Le 25 juillet, il dit au roi que « les troupes royales se sont emparées du château de Kerpen, à trois lieues de Cologne. Elles ont pris aussi Asperen, Heukelom et Leerdam, petites places situées au milieu de Gorcum, Bommel et Buren; elles y ont trouvé 40 pièces d'artillerie qui sont tombées en leur pouvoir. — Le mestre de camp Valdès écrit que Leyde est si resserrée qu'elle ne doit pas tarder à se rendre. — Le grand commandeur représente les nécessités où il se trouve : si le roi n'y pourvoit largement et brièvement, la perte du pays tout entier est à craindre. »

arrivé de Harlem, sous le commandement du baron de Licques, prit le fort de Valckenbourg où se trouvaient cinq autres compagnies anglaises. Celles-ci étaient commandées par le colonel Édouard Chester; elles rétrogradèrent jusque sous les murs de Leyde. Les portes leur restèrent fermées; toutefois on convint que l'artillerie des remparts appuyerait un mouvement offensif des Anglais. Ceux-ci marchèrent en avant, enseignes déployées, mais la cavalerie espagnole, qui était à Voorschoten, les entoura, les obligea d'éteindre la mèche de leurs arquebuses et les désarma. Ils furent ensuite conduits à Harlem, au nombre de quatre cents. Requesens ordonna de les amener à Bruxelles pour les renvoyer à la reine d'Angleterre, sauf quelques-uns des principaux qu'il voulait faire servir à la rançon de soldats espagnols, prisonniers des rebelles (1).

(1) *Grande Chronique de Hollande,* t. II. pp. 283-284.— Van Meteren, fol. 105. — *Correspondance de Philippe II,* t. III, p 106. Citations de M. Juste. — Le grand commandeur manda, le 4 juin, au comte de la Roche « que son intention estoit que les capitaines, lieuxtenans, enseignes et quelques aultres, s'il y en avoit d'estoffe ou apparence, jusques à vingt en tout, et non plus, fussent bien gardez en prison, pour en ordonner après comme il trouveroit convenir, et que le denonçant luy fût envoyé. » (Papiers d'état et de l'audience.) Note de M. Gachard. — Citons un passage de M. Kervyn qui jette du jour sur la présence de ces auxiliaires anglais parmi les troupes de la Hollande : « Élisabeth pressée par les réclamations du roi d'Espagne, feint de rappeler tous les Anglais qui sont aux Pays-Bas (*a*), mais elle ne s'oppose point aux secours qu'on y envoie sans interruption en hommes et en argent. Cinq cents soldats anglais ou français arrivent dans les premiers jours de mars 1574 (*b*). Beaucoup d'Anglais servent sous les ordres du prince d'Orange, écrit Languet, et si les gueux n'étaient soutenus par l'Angleterre, ils ne se maintiendraient pas longtemps (*c*).

(*a*) Mém. de Mondoucet, du 30 janvier 1574.

(*b*) Lettre de Languet, du 5 mars 1574.

(*c*) Non est dubium plurimos Anglos militare principi Orangio et geusios habere plurima commoda ex Anglia. quæ si ipsis adimerentur, non possent diu consistere. Languet, lettre du 13 août 1574, édition de 1699.

Après la jonction des détachements venus d'Amsterdam, d'Utrecht et de Harlem, Valdès disposa de dix à douze mille fantassins, espagnols, allemands, wallons, et de mille cavaliers, partie reîtres et partie chevau-légers espagnols. Six à sept mille hommes restèrent devant la ville, gardant les vingt-deux forts que le mestre de camp avait fait construire ou réparer, et dont les principaux étaient ceux de Leyderdorp, de Zoeterwoude, de Lammen et de Voorschoten. Le reste de l'armée occupait les digues, les chemins et toutes les avenues de la ville, depuis

— Toutes les inquiétudes que Requesens et ses conseillers ont éprouvées de la part de la France, ils les ressentiront vis-à-vis de l'Angleterre, « pour la crainte qu'ils ont que le prince d'Orange, se lassant de la guerre comme il fera, ne mette ces pays en plus fortes mains que les siennes (*a*). » — Cependant les inquiétudes qu'Élisabeth éprouve à l'égard de la France, l'engagent à se rapprocher de l'Espagne (*b*); Mondoucet pourra écrire que Requesens se tient « pour beaucoup plus asseuré du costé d'Angleterre (*c*). » Le 8 mai 1574, on lui a donné de pleins pouvoirs pour traiter avec Élisabeth, et, dans les premiers jours de juillet, le seigneur de Sweveghem reçoit l'ordre de se rendre à cette cour de Westminster, qu'il appelait « un malheureux gouffre infernal et officine de Vulcanus (*d*). » — Lorsque le seigneur de Sweveghem réclame le rappel des Anglais qui combattent en Hollande, Élisabeth répond qu'il y a à peine trente gentilshommes parmi eux, que ce n'est que canaille; qu'il n'y a là que la lie de ses sujets les plus vicieux, qui n'oseraient pas reparaître en Angleterre (*e*). » *Les Huguenots et les Gueux,* t. III, pp. 385-386.

(*a*) Lettre de Mondoucet, du 29 juillet 1574.
(*b*) Lettre de Mondoucet à Henri III, du 9 octobre 1574.
(*c*) Lettre du même, du 9 juillet 1574.
(*d*) Lettre du seigneur de Sweveghem, du 12 juillet 1573.
(*e*) « Et quant à rappeler les aultres estant encore au service du prince d'Oranges, elle dict que ce ne seroit son honneur, ne réputation de faire rappeler telle canaille qui n'estoit que la raclure de ses plus vicieux subjects ayants tous meffaicts, l'ung contre son père, l'aultre aultrement, voires qu'il y avoit bien trente gentilshommes entre eulx, lesquels ne oseroient mettre le pied en ce royaulme que en crainte de leur vie... adjoustant que si elle eust voulu assister le dict prince, elle avoit bien moyen d'employer gens d'aultre calibre. » Lettres du seigneur de Sweveghem, du 14 et du 25 juin 1574 (Archives de Bruxelles).

la Haye jusque vers Delft. Les assiégeants avaient jugé inutile d'amener l'artillerie de siège; ils comptaient réduire la ville par la famine, en l'isolant au milieu des forts qui l'enserraient (1).

Les Espagnols n'ignoraient point d'ailleurs que la ville était dépourvue de garnison et n'avait point assez de vivres pour nourrir longtemps une population de quatorze mille habitants (2). Le prince d'Orange avait destiné à la défense de Leyde les dix enseignes d'Anglais qui avaient occupé les forts de Valckenbourg, de Gouda et d'Alphen, et qui étaient maintenant en fuite ou prisonniers. Prévoyant le retour des Espagnols, il avait supplié le magistrat d'approvisionner la ville pour un an et davantage : l'incurie ou une économie mal entendue avaient rendu ces avis inutiles. Les habitants ne se laissèrent pourtant point abattre. Les soins et les périls de la défense furent partagés entre trois hommes déterminés, Jean Vander Does, plus célèbre sous le nom de Douza, qui prit le commandement de la garde bourgeoise, Thierri de Bronckhorst, qui représentait le prince d'Orange, et le bourgmestre Pierre Vander Werf. Le prince d'Orange envoya des commissaires dans toutes les villes qui reconnaissaient son autorité pour les adjurer de s'employer avec dévouement au salut commun; à défaut de ce concours, il serait obligé, disait-il, de leur demander d'être déchargé du gouvernement (3).

Thierri de Bronckhorst, après avoir constaté qu'il n'y avait dans la ville que cent dix mesures de froment, ordonna que, pendant deux mois, chacun recevrait par jour une demi-livre de pain. Il fut défendu de vendre le lait avant qu'on en eût tiré du beurre. La vente des fruits fut également réglée. On tint en réserve douze cents têtes de bétail et quatre-

(1) *Discours du siège de Leyde,* imprimé en 1575. — Van Meteren, fol. 105. Citations de M. Juste.

(2) *Commentaires* de B. de Mendoça, liv. XIII. — *Discours du siège de Leyde.* Id.

(3) *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. V, pp. 9 et suiv.

vingt dix chevaux. Ils étaient conduits au pâturage sous la protection d'une galère bien fournie d'arquebusiers et d'artillerie. L'argent manquant aussi dans la ville, Bronckhorst et le conseil firent fabriquer de la monnaie de papier en pièces de quatorze et de vingt-huit patards. Sur ces pièces on lisait d'un côté : *Hæc libertatis ergo ;* de l'autre : ***nummus obsessæ urbis Lugdunensis, sub gubernatione illustriss. principis Auraici cusus.***

Dirigés par ces chefs énergiques, les assiégés se signalèrent par leur bravoure. On les vit, le 18 juillet, s'emparer d'un fort que les Espagnols avaient construit non loin de la porte de Rynsburg, et attaquer avec le même succès la tranchée qui s'étendait jusqu'au pont de Boshuysen (1). Mais ces efforts ne pouvaient sauver Leyde ; il fallait des moyens extraordinaires pour empêcher cette ville de succomber comme Harlem. Le prince d'Orange et les états de Hollande prirent alors une résolution sans exemple dans les annales du pays. Le prince proposa de couper les digues, de lever toutes les écluses, de faire affluer les eaux vers Leyde et de se servir de cette mer artificielle pour ravitailler et sauver la ville. Les états approuvèrent la proposition, en disant qu'ils aimaient mieux « pays gâté que pays perdu (2). » Le 3 août et le lendemain, le prince d'Orange,

(1) *Grande Chronique de Hollande,* t. II, p. 285.

(2) Lettre du comte de la Roche au grand commandeur de Castille, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. III, pp. 555-556. — Voici le texte de cette lettre curieuse, dont l'autographe est conservé aux Archives du royaume, collection des papiers d'état et de l'audience. « Monseigneur, j'avoye envoyé certain personnage à la Gaulde, lequel dez là alla du long de la rivière par les dicques à Rotredam ; et arrivant à demye-lieue d'ung village nommé Capelle, treuva le commancement des ouvertures qu'ilz ont faict aux dicques, et compta toutes les ouvertures que l'on avoit faict pour nyer le pays, que sont en nombre de douze, tant entre Capelle et Rotredam, que de l'aultre cousté ; et quant la marée estoit haulte, voyoit grande accroissance d'eaue, de sorte que devers Delft et Leyden ne senbloit estre que l'eaue, y ayant desjà beaulcoup de villages nyez, que l'on dit estre une perte inestimable : ce qu'ilz font pour secourir Leyden. Et comme l'on dit clèrement, audict Rotredam et ailleurs, que ladicte ville de Leyden at encores à

accompagné de Paul Buys, avocat de Hollande, et de quelques membres des états, se rendit sur la digue de l'Yssel, à Kapelle, et la fit percer. De Kapelle à Ysselmonde seize autres ouvertures furent ménagées. La digue de la Meuse, entre Rotterdam et Delfshaven, fut également percée. En même temps les écluses étaient levées à Rotterdam, à Schiedam et entre Schiedam et Vlaardingen. Le prince, ayant fait venir de Zélande Louis de Boisot, lui donna ses instructions et le renvoya ensuite dans l'île de Walcheren pour qu'il y rassemblât les vaisseaux et les marins nécessaires (1).

Le jour même où les états de la Hollande adoptaient la résolution d'inonder le pays, c'est à dire, le 30 juillet, Valdès adressa de la Haye une nouvelle sommation aux habitants de Leyde. Elle resta sans réponse, mais les assiégés ordonnèrent un jour de prières et de jeûne pour implorer l'assistance du Tout-Puissant. Nouvelles lettres de Valdès, promettant aux assiégés une amnistie complète, s'ils voulaient se rendre : même silence de la part de ces derniers. On avait déjà cependant été réduit à remplacer le froment par la drèche et à tuer les vaches, conservées d'abord pour donner du lait à la ville. Les distributions de vivres se faisaient aussi avec plus de parcimonie. Le 14 août, deux messagers envoyés au prince d'Orange revinrent avec des félicitations pour la constance des habitants et l'annonce qu'on allait les secourir en ouvrant les digues de la Meuse et de

mangé pour plus de six sepmaynes, ilz ont apresté force batteaux pour par eaue secourir ladicte ville, et tient l'on pour certain qu'ilz la secourront à leur ayse, d'austant que l'eaue croist en grande habondance. A cela pourra congnoistre Vostre Excellence l'ostination des villes, qui ayment mieulx que tout se ruyne que de se randre en l'obéyssance de Sa Majesté; et disent clèrement qu'ilz ayment mieulx périr et estre ruynez entièrement que de tumber ès mains de nos soldardz; oultre plus, qu'ilz sont déterminez de nyer tous les villaiges, afin que nos soldardz n'ayent plus la commodité d'y loger... A Utrecht, ce dernier jour d'aost. De Vostre Excellence très humble et obéyssant serviteur. Don Fernando de Lannoy. »

(1) M. Juste, p. 400.

l'Yssel. En effet ils ne tardèrent pas à apprendre que les eaux atteignaient la limite du pays du Rhin et du pays de Delft. A la marée haute, la campagne, qui s'étendait vers Delft, présentait déjà l'aspect d'une vaste nappe d'eau (1).

La rupture des digues avait naturellement inquiété les Espagnols. Valdès convoqua à Zoetermeer un conseil de guerre auquel assistèrent les Hollandais qui suivaient le parti de l'Espagne. Valdès leur demanda s'il était bien possible que l'eau de la Meuse pût arriver jusqu'à Leyde et porter les vaisseaux des rebelles sous les murailles de la ville assiégée. Diverses opinions furent émises. Les capitaines espagnols soutinrent l'affirmative. Les Hollandais prétendirent au contraire que les eaux ne surmonteraient point les digues de l'intérieur, mais qu'il importait cependant de fortifier celles-ci et de les fortifier, de peur qu'elles ne tombassent entre les mains de l'ennemi. Valdès, persuadé que les assiégés ne pourraient plus tenir longtemps faute de vivres, résolut de continuer le siège (2).

Dans les premiers jours du mois de septembre, arrivèrent à Rotterdam Louis de Boisot et l'amiral de Zélande, Adrien Willemsz. Ils amenaient huit cents matelots et plus de cent pièces d'artillerie de fer et de bronze. Ces marins zélandais étaient, pour la plupart, de vieux loups de mer, ayant perdu les uns une jambe, les autres un bras, dont l'aspect farouche était encore accentué par des cicatrices et des balafres horribles à voir. Leur chef lui-même avait perdu un œil dans le combat de Romerswael. Quelques-uns de ces gueux de mer avaient attaché à leurs chapeaux des croissants avec ces mots caractéristiques : *plutôt Turcs que papistes*. Tous avaient quelque chose d'effrayant, disent les contemporains, et les Espagnols les redoutaient comme la foudre et la tempête (3).

(1) Bor, VIIe livr., fol. 53 et suiv.
(2) Bor, ibid., fol. 56.
(3) Van Meteren, fol. 105 vo. — *Discours du siège de Leyde*, etc. Citations de M. Juste.

On avait préparé à Rotterdam, à Delft et à Gouda deux cents bateaux à fond plat, en forme de galères, à dix, douze, quatorze, seize et dix-huit rames ; les plus grands reçurent à la proue deux grosses pièces de canon et six moindres pièces sur les flancs. A cette flotille étaient joints d'autres bateaux chargés de blé et portant aussi des canons. Tous ces navires furent réunis à Delft, où l'on avait construit un bâtiment extraordinaire appelé par les uns l'*Arche de Noé*, par les autres l'*Arche de Delft*. Il était formé de deux grands bateaux à blé ordinaires, et n'allait ni à voiles ni à rames. Le mouvement lui était imprimé par plusieurs roues placées à l'intérieur et que douze hommes tournaient continuellement. Fermé de toutes parts et à l'épreuve de l'arquebuse, ce bâtiment phénoménal était armé de plusieurs canons et cinquante hommes y pouvaient combattre comme dans un fort. L'amiral Boisot avait le commandement des navires; Philippe d'Asseliers était commissaire de l'artillerie ; les troupes réparties sur la flotille obéissaient au colonel de la Garde. Ces troupes se composaient de douze cents mousquetaires, wallons, français, allemands, anglais et écossais. Parmi les commissaires des états on remarquait Jacques Wasteel, ancien conseiller pensionnaire de Malines. Sur les vaisseaux figuraient le seigneur de Noyelles, qui commandait les Wallons, et un assez grand nombre de gentilshommes belges et étrangers (1). Cette flotte partit de Delft, passa, le 11 septembre, la rivière qui a donné son nom à Rotterdam (2), puis se dirigea vers la digue qui séparait le pays de Delft d'avec celui du Rhin.

Valdès avait fait, le 4 septembre, une nouvelle tentative pour déterminer les habitants de Leyde à se rendre. Le lendemain, le comte de la Roche leur avait envoyé lui-même d'Utrecht un gentilhomme et un trompette avec une proclamation adressée

(1) Van Meteren, fol. 105 v°. — *Grande Chronique de Hollande,* t. II, p. 287. — Bor, VIIe liv., fol. 56 v°. Id.
2() La Rotte, affluent de la Meuse.

aux bourgmestres et à la commune. Un des magistrats communaux sortit des murs et prit la pièce, en disant que les assiégés donneraient réponse (1). La ville était dans le deuil en ce moment. Elle venait de perdre le commissaire du prince d'Orange, Bronckhorst, mort le 6 septembre, et beaucoup d'habitants avaient trouvé dans ce fait sujet de donner libre cours à leur humeur et à leur impatience, dit M. Juste. La proclamation du comte de la Roche provoqua donc de vives discussions entre

(1) Cette pièce est reproduite dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, append., p. 566. Elle porte cette suscription : *Don Fernando de Lannoy, grave van Roche, etc., stadthouder van Arthois, Hollant, Vrieslant ende Utrecht, overste capitain over Conincklycke Majesteyts crysvolck leggende in Hollant ende Utrecht.* Suit ensuite le texte : « Eersame goede vrunden, burgemeesteren, gerechten ende gemeente der stede van Leyden, alzoe ick voor de handt zye ulieder alre bederffenisse die u zeer nae by is, ende ick, om der goeder affectie die ick derselver stadt ende goede burgheren daerinne wesende toedrage, ghaerne verhoeden zoude, zoe vele in my es, zoe hebbe ick goet gevonden mynen trompette, brengher van desen, aen ulieden te schicken, ten eynde ghyluyden van tgundt u aenstaende es, onderricht moecht zyn, ende adviseren wat ghy, ter wylen het noch eenich tyd es daertegens te doene zult hebben. Ende in zoe verre ghyluyden van meeninghe zoudt zyn u in eenigher manyeren onder Zyne Majesteyts obedientie te begheven, midts daerthoe versouckende myns persoons, wil myzelven in alre vliticheyt by ulieden vinden, ende uwe zaecke in alle billicheyt helpen vorderen, ten eynde ulieder stadt, mannen, vrouwen, kinderen ende goeden van alle inconvenienten ende grouwel, die over val van steden plaghen te volghen, gepreserveert ende beschermpt mochten worden. Maer indien ghyluyden by uwe voorgaende hartneckicheyt perseverende, geadvyseert zyt het buyterste te verwachten ende deesen mynen raedt ende presentatie achter rugge te stellen, soo protestere ick wel expresselycken by desen, voor den almogenden God ende alle menschen, van myn debvoir meer dan voldaen te hebben, ende dat ulieder bederffenisse nyemant ter werelt dan uwen eyghen bosen ende opstinaten quaden wille zal wesen te imputeren. U deesen overzeyndende voor het alre lesten, zonder yet vorders van my te verwachten. Eersame goede vrunden, den Heer almachtich verleene u zyne godtlycke gratie, ende tot aengrypinghe van uwen eyghen welvaren en recht op verstant ende goede wille. — Geschreven vuyt Utrecht, desen vyffden septembris anno 1574. »

ceux qui voulaient se rendre et ceux qui voulaient résister. Le 7 septembre, l'assemblée des Quarante fut convoquée au son de la cloche, et l'on délibéra sur la proposition du gouverneur. La majorité du conseil était vacillante, sinon, dit toujours M. Juste, sympathique aux royalistes et aux catholiques. L'opinion fut exprimée qu'il ne fallait pas rejeter le pardon offert, alors qu'on pouvait encore l'obtenir, et que l'on devait considérer l'état misérable dans lequel on allait se précipiter, et le peu de probabilité d'être secouru. Jean Vander Does s'écria alors avec impétuosité que c'était là un commencement de négociation pour rendre la ville à l'ennemi, et rappela le serment prêté au prince d'Orange et les recommandations de ce dernier de ne point entrer en correspondance avec l'Espagnol. Vander Werf sentit que cette impétuosité n'était pas de saison; il déclara qu'il se chargeait de la réponse et demanda qu'on lui adjoignît comme conseil le vieux Jacques Vander Does, oncle du commandant de la garde bourgeoise. Il se plaignit ensuite d'être comme abandonné par ses collègues et par ceux de la loi; qu'il était seul pour veiller à tout et que, sans lui, les communications avec l'ennemi seraient établies depuis longtemps. Vander Werf cherchait à gagner du temps; il y réussit de cette façon, et la négociation avec le comte de la Roche n'aboutit point (1).

Voici, en peu de mots, ce qui se passa alors. Valdès avait été fort mécontent de l'intervention du gouverneur. Il alla jusqu'à défendre au trompette du comte de la Roche de retourner vers Leyde pour chercher la réponse des habitants; il défendit en outre à tous les forts occupés par les Espagnols de laisser passer des députés ou des lettres pour le gouverneur de la Hollande. Le comte, vivement blessé d'une pareille conduite, s'en plaignit à Requesens, et annonça même le dessein de

(1) Voir Van Vloten, *Leidens belegering en ontzet*, pp. 155-158, où cet épisode est raconté d'après des documents originaux et authentiques. Sur les dispositions de la majorité du magistrat, voir la *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 292. Note de M. Juste.

châtier l'arrogant Espagnol (1). Requesens répondit que, si la conduite de Valdès était telle que le disait le comte de la Roche, il fallait que Dieu lui eût ôté l'entendement. Mais cet échange de lettres avait pris du temps. Le 17 septembre seulement, le comte put renvoyer son trompette à Leyde pour avoir réponse à l'invitation adressée par lui aux assiégés. Ce messager étant arrivé devant les murs le jour même et ayant sonné de la trompette, le capitaine de la ville et deux bourgmestres se présentèrent. A la demande qui leur fut faite ils répondirent, au nom des habitants, qu'ils n'avaient pas négligé de répondre au comte de la Roche : leurs lettres étaient prêtes et des députés désignés pour les porter, mais Valdès leur avait refusé les passeports nécessaires. Le mestre de camp leur avait signifié que s'ils voulaient parlementer ou traiter, c'était avec lui, le général, qu'ils avaient à le faire ; que si toutefois ils voulaient se rendre auprès du comte de la Roche, ils eussent à lui montrer leurs lettres ouvertes. Les représentants de la commune déclarèrent qu'ils n'avaient pas voulu se soumettre à cette exigence, et congédièrent le trompette après ces explications. Le comte le renvoya de nouveau le 21 septembre. On le fit attendre jusqu'au lendemain, et alors « luy fut faicte responce finale, par lesdicts de la ville, que avoient tousjours tenu la ville pour le roy, comme ilz faisoient encoires présentement, et pour le prince d'Orange, comme gouverneur, et que, si mondict seigneur comte de la Roche leur vouloit envoyer lettre de sa main avec passe-port, pour aller devers les estatz d'Hollande et ledict prince, auxquelz ilz avoient faict le serment de ne traiter aulcunement que n'en eussent communiqué avec eulx (2), » ils

(1) « Un tel galand comme luy il n'est besoing que Vostre Excellence le chastie, car je treuveray bien moyen de le chastier, car mes prédécesseurs ont faict plus de service à Sa Majesté en ung jour que Valdès ne sauroit faire en cent ans. » Lettre du 1er octobre 1574.

(2) *Correspondance de Philippe II*, Nouvelles de Leyde, 17-21 septembre 1574, t. III, p. 562. — Les lettres échangées entre le comte et

pourraient continuer à négocier, et à nulle autre condition. La chose en resta là, comme on le pense bien.

Dans l'intervalle il était arrivé ce qui suit. Les eaux s'étaient arrêtées contre la grande digue qui séparait le pays du Rhin de celui de Delft. Cette digue barrant la route vers Leyde, il fallait que les insurgés s'en rendissent maîtres. Le colonel de la Garde, secondé par l'amiral Boisot, s'en empara effectivement, le 11 septembre, avant le jour, et les Espagnols arrivèrent trop tard pour les déloger. Le prince d'Orange, informé de ce succès envoya à Boisot et à La Garde un renfort de quatre enseignes de Wallons et le reste des compagnies françaises. Ainsi encou ragés, les gueux se rendirent maîtres d'une autre digue restée à un pied au dessus de l'eau. Cette position importante fut confiée à la garde de quatre cents arquebusiers français et de deux cents Wallons (1). Il s'agissait maintenant de passer outre, et les difficultés augmentaient. Les efforts des insurgés pour les surmonter échouèrent d'abord complètement. Écoutons le récit adressé à Requesens par le mestre de camp Valdès, le 18 septembre 1574.

« Hier vendredi, au matin, les ennemis, voyant que les eaux s'étaient beaucoup augmentées et que le vent leur était favorable, vinrent avec toute leur flotte tenter le passage. Elle était précédée d'une grande barque plate, toute garnie de bastions et armée à la proue d'un demi-canon et de plusieurs pièces de campagne. Elle ressemblait presque à la machine avec laquelle don Garcia canonna l'Afrique (2). Derrière venaient huit galiotes

le grand commandeur, du 9 septembre au 6 octobre, occupent les pages 557 à 565 de ce volume de la *Correspondance*.

(1) *Discours du siège de Leyde,* etc. — *Grande Chronique de Hollande,* t. II, p. 288. Citations de M. Juste.

(2) Valdès veut parler ici du siège et de la conquête d'Afrique que firent les Espagnols en 1550. Don Garcia de Tolède eut la principale part dans cette conquête. (Voy. Sandoval, *Historia de Carlos V,* liv. XXX). Note de M. Gachard.

bien armées, et beaucoup d'autres chaloupes *(charruas)* et petites barques, au nombre de plus de quatre cents, à ce que j'appris d'un espion sorti de Delft le même jour. Ils arrivèrent, avec toute cette flotte, à une portée de mousquet du pont par où ils voulaient passer, et canonnèrent depuis l'heure que j'ai dite jusqu'à midi, avec tant de furie que, si j'excepte la canonnade d'Ingolstadt, je n'ai jamais vu chose pareille. Ils débarquèrent sur une digue jusqu'à deux cents Français, et, sous la protection de leur flotte, ils se retranchèrent aussitôt. De là ils nous fermaient le passage de la digue. Je n'eus à leur opposer que deux pièces de campagne ; mais elles firent grand effet, parce que les navires étaient si nombreux que pas un coup n'était perdu. Nos troupes d'ailleurs occupèrent une si bonne position, et elles montrèrent tant d'ardeur que l'ennemi, qui recevait beaucoup de mal de notre artillerie et de notre mousqueterie, se retira, et avec tant de précipitation qu'il abandonna sur la digue les deux cents Français. J'ordonnai à nos gens de marcher contre ceux-ci ; mais l'eau était si haute qu'il fallut pour arriver à eux franchir en nageant quelques passages. Avec tout cela ils furent chassés de leurs tranchées et contraints de se sauver à la nage, en laissant une grande quantité d'armes, de manteaux, de chapeaux, et une barque armée qu'ils avaient près de leurs tranchées, avec des tonneaux de mèches et de poudre, et beaucoup de provisions de bouche. Plusieurs furent atteints et tués. Le dommage que nous avons souffert a été peu de chose, et nous n'avons eu que cinq pionniers et quatre soldats tués, et quelques blessés. Je crois que de ce côté ils ne tenteront plus le passage, tant ils ont été maltraités (1). »

Cependant la situation des assiégés devenait désespérée. On ne savait plus dans Leyde ce que c'était que du pain. Cette détresse provoquait des murmures violents au sein de la classe populaire, dont les sentiments étaient partagés par une notable

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 158-159.

fraction de la magistrature urbaine. Douza et Vander Werf n'en continuaient pas moins à déployer une énergie inébranlable. Cette attitude donna bientôt lieu à de bruyantes manifestations. Plus de trois cents chefs de famille de la classe infime se portèrent devant la maison communale, criant qu'ils voulaient se rendre et non périr misérablement de faim avec leurs femmes et leurs enfants : le secours espéré, ajoutaient-ils, ne viendrait point, tandis que la destruction de la ville était chose certaine. On parvint à les calmer, mais bientôt une autre troupe de furieux entoura la maison du bourgmestre Vander Werf; ils voulaient le contraindre par leurs invectives et leurs menaces à traiter avec l'ennemi de la reddition de la ville. Vander Werf, calme et inébranlable, parut au milieu d'eux et leur adressa, dit-on, ces énergiques paroles : « Je veux garder mon serment. Du pain, je n'en ai pas, mais si mon corps peut vous nourrir, tuez-moi et partagez-le entre vous tous. » Ce langage désarma la foule exaltée; elle se retira en silence devant l'attitude froide et déterminée du vieux magistrat (1).

La flotte de secours n'avait donc pu forcer le pont de Zoetermeer. La disette dans Leyde était extrême; beaucoup d'enfants succombèrent dans les rues et jusque dans les bras de leurs mères. Dans les maisons des plus riches, la chair des chevaux était avidement recherchée; les chiens, les chats rôtis étaient regardés comme des friandises. Les pauvres se contentaient de feuilles d'arbres trempées dans le sel et le vinaigre; d'autres se nourrissaient de cuir haché. On en vint, dans les derniers jours, à faire bouillir les os des animaux égorgés pour en exprimer au moins quelque suc propre à entretenir un reste de vie. Dans cette affreuse situation, des gens du pays avertirent le conseiller Wasteel qu'outre le pont de Zoetermeer, il y avait

(1) Cet épisode est rapporté, dit M. Juste, par des contemporains dignes de foi, et il cite, à l'appui de son affirmation, Fruytiers, fol. 24 v°; *Grande Chronique de Hollande,* t. II, p. 292; Van Meteren, fol. 106. — Voir aussi, ajoute-t-il, Renon de France, ms. 2e partie, chap. XXXVI.

un autre passage entre Zoetermeer et Benthuizen, par le Zegwaart. Grâce aux mesures combinées entre Wasteel, Boisot et la Garde ; grâce aussi à la sécurité des Espagnols, qui se croyaient maîtres de tous les passages, on réussit à prendre cette direction. A l'approche des insurgés, les troupes allemandes qui occupaient Benthuizen abandonnèrent ce village pour se retirer à Zoetermeer. Cette position importante ayant été aussi abandonnée, la flotte entra dans le lac de Nord-Aa. Mais là il fallut jetter l'ancre et attendre, car l'eau n'était pas assez haute pour passer outre. La flotte n'était plus qu'à une demi-lieue de Leyde (1).

Du haut des tours et des remparts les assiégés auraient pu apercevoir les vaisseaux libérateurs si des arbres d'une grande élévation ne s'étaient interposés comme un rideau devant eux ; toutefois ils purent entendre les décharges de leur artillerie, et ils envoyèrent du côté du lac un messager, avec cinq ou six couples de pigeons, pour avoir des nouvelles. Le messager arriva sain et sauf à sa destination, et la poste aux pigeons, pour employer l'expression de M. Groen, apporta au commandant de la garde bourgeoise, Jean Vander Does, une lettre de Boisot, datée de sa galère au lac de Noord-Aa, le 26 septembre. L'amiral promettait de ne rien épargner « pour secourir tant de gens d'honneur; » mais il les priait de ne point sortir « avec leurs galères et bateaux de guerre, jusqu'à ce que, disait-il, nous soyons hors de tout danger à vos portes (2). » Le 29 septembre, le prince d'Orange vint visiter la flotte et l'armée de secours. Il amenait quatre bateaux chargés de blé et armés chacun d'un demi canon sur le devant. Il passa l'armée en revue, exhortant soldats et capitaines à faire leur devoir ; puis tint conseil avec les chefs, la Garde et Noyelles. Depuis que la flotte était entrée dans le Noord-Aa, l'eau n'avait crû que de

(1) M. Juste, pp. 412-416.
(2) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. V, p. 68.

trois à quatre pouces en huit jours. On ne doutait pas qu'avec le temps elle ne s'élevât suffisamment, mais on craignait que la nécessité ne forçât les assiégés à se rendre, sans pouvoir attendre l'issue d'une entreprise si incertaine (1).

Le prince d'Orange était retourné à Delft, tout plein d'inquiétude. Après quelques autres tentatives, il avait été résolu de chercher un passage entre Zoeterwoude, le château de Swieten et Leyderdorp. On s'apprêtait à creuser un nouveau canal pour s'ouvrir un chemin dans cette direction, quand un vent du sud-ouest chassa avec force les eaux vers Leyde et, en deux fois vingt-quatre heures, les fit croître de plus d'un demi pied. Les chefs prirent alors d'autres dispositions. Le 1er octobre, vers onze heures de la nuit, la flotte se mit en mouvement dans l'ordre suivant : l'amiral Boisot avec la moitié des bateaux de guerre, à gauche, vers Zoeterwoude ; le vice-amiral, avec l'autre moitié, à droite, vers le château de Swieten ; entre les deux le colonel la Garde avec les petits bateaux chargés de soldats ; à l'arrière-garde, s'avancèrent les bateaux portant les vivres et les munitions. La Garde descendit le premier sur la digue qu'il s'agissait de couper, et ses pionniers se mirent immédiatement à l'œuvre. Une heure avant le jour, la digue était percée en deux ou trois endroits. Alors Boisot, qui était descendu pour encourager les travailleurs, se rembarqua et la flotte se remit immédiatement en mouvement. Mais l'eau redevint insuffisante ; les plus grands bateaux touchaient presque le fond. Alors les marins zélandais entrèrent dans l'eau et firent flotter les bateaux comme s'ils avaient voulu les porter sur leurs épaules. Ils les introduisirent ainsi dans le beau et grand canal appelé le Meerburger. Boisot fit rompre le pont du canal, et la flotte s'avança vers Zoeterwoude. Les insurgés canonnèrent ce poste important et mirent même le feu à quelques maisons du village.

L'eau s'éleva encore pendant la nuit de telle sorte que, le

(1) M. Juste, pp. 416-417.

lendemain 2 octobre, les insurgés arrivèrent avec leur flotte jusqu'à la digue de Zoeterwoude. Là était Valdès. Mais la flotte zélandaise passa au travers du camp espagnol avec une telle furie d'artillerie et d'arquebuserie, disent les relations contemporaines, que les Espagnols durent abandonner la position pour ne pas être noyés. Cette première retraite vers Voorschoten ne s'effectua pas sans de grandes pertes pour les assiégeants âprement poursuivis par les marins zélandais (1). Un dernier obstacle, qui paraissait insurmontable, arrêtait les rebelles. C'était le fort de Lammen, à une portée de canon de Leyde, sur le canal appelé le Vliet qui mène à Delft. Ce fort, bien garni d'artillerie, bouchait l'entrée du canal et fermait ainsi le passage. Les assiégés, voyant Zoeterwoude en feu, comprirent que le secours approchait et tous les hommes encore valides se portèrent sur les remparts. Un des bourgmestres, ayant aperçu du haut de la muraille les bateaux surmontés des bannières de la Hollande, montra de la main aux bourgeois qui l'entouraient le fort de Lammen : « Voyez, mes amis : derrière ce fort est maintenant notre pain ; ne faut-il pas aller l'y chercher ? » Tous s'écrièrent qu'ils iraient, au besoin, démolir le fort avec les mains, les ongles et les dents, plutôt que de mourir de faim. Les Espagnols ne leur en laissèrent pas la peine. Le capitaine Borgia occupait le fort, qui commandait absolument le canal où les vaisseaux zélandais ne pouvaient s'engager qu'à la file. Il

(1) Le contador Alameda écrit d'Utrecht au grand commandeur de Castille, le 5 octobre 1574 : « Hier passa par Utrecht, dans une barque, le capitaine don Alonso de Sotomayor, de qui Alameda apprit que, le samedi dans la nuit, l'eau s'était élevée tellement que les ennemis arrivèrent avec leur flotte jusqu'à la digue de Zoeterwoude, où était Valdès, passant au travers du camp avec une telle furie d'artillerie et d'arquebuserie, que les gens du roi furent forcés de s'enfuir, pour ne pas être noyés. — Valdès s'est retiré avec ses gens à Bleiswyk et à la Haye. Sa perte a été d'une vingtaine d'hommes, de deux petites pièces d'artillerie, d'une demi-couleuvrine et d'un canon. » *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 169.

dépendait donc de ce chef s'il eût été vaillamment secondé, d'empêcher encore longtemps la délivrance de Leyde. Valdès lui donna l'ordre d'abandonner la position. Pendant toute la nuit du 2 octobre, les sentinelles de garde sur les remparts ouïrent un grand bruit devant le fort; elles voyaient aussi scintiller les mèches allumées des arquebuses, mais personne dans la ville ne se doutait que les Espagnols affolés, après avoir jeté leur artillerie dans le fossé, abandonnaient la position pour rejoindre Valdès à Voorschoten. Une étrange coïncidence acheva d'accélérer et de signaler leur retraite. Un pan de mur s'écroula avec fracas entre la porte aux Vaches et la tour de Bourgogne. Les Espagnols s'éloignaient à la hâte ne soupçonnant pas qu'une large brèche venait de leur être ouverte, et qu'en s'y précipitant ils se seraient rendus maîtres sans coup férir d'une ville sans garnison et n'ayant pour défenseurs que des bourgeois mourant de faim (1).

Le 3 octobre, au matin, les assiégés, en proie à la plus vive anxiété, s'attendaient, à chaque instant, à voir paraître les bandes espagnoles. Soudain, à la grande surprise de tous, un jeune homme, un orphelin, qui, durant la nuit, n'avait pas quitté des yeux le fort de Lammen, émet l'idée que les Espagnols l'ont abandonné. Moyennant deux écus, il se dirige vers le fort, et bientôt fait signe aux sentinelles qu'il ne s'est pas trompé. Le capitaine Gérard Vander Loen, avec ses « aventuriers, » se précipite sur ses pas, et ne tarde pas à apercevoir les galères zélandaises se dirigeant du même côté. On ouvre les barrières, et la flotte s'avance triomphante vers la ville (2). Il était huit heures du matin, lorsque Boisot, avec l'avant-garde, entra dans Leyde par le canal intérieur; Adrien Willemsz le suivait avec le reste de l'expédition. Les habitants, exténués par la faim,

(1) M. Juste, pp. 418-420.

(2) M. Juste, p. 420. Il cite : *Grande Chronique de Hollande,* t. II, pp. 293-295. Renon de France, ms., 2e partie, chap. XXXVI; *Discours du siège de Leyde,* etc.

bordaient les quais. Il ne leur restait plus, dit un ancien annaliste, « qu'à se manger les uns les autres. » Requesens, de son côté, écrivait au roi que la ville n'aurait pu tenir au delà de quatre jours. Par l'ordre de Boisot, les matelots jetaient des harengs et du pain de côté et d'autre du canal. « C'étoit chose pitoyable, rapporte un témoin oculaire, de voir ces pauvres gens affamés dévorer les harengs tout crus ; quant au pain, ils le mangeoient avec une telle voracité qu'il sembloit que jamais ils ne pourroient s'en rassasier. Cela fut cause que quelques-uns moururent incontinent après en avoir mangé et grand nombre peu de temps après, pour n'avoir su garder mesure (1). »

Boisot s'avança jusqu'au Rapenburg, le plus beau canal de Leyde. Amiraux, officiers, magistrats, soldats, matelots, se dirigèrent tous, accompagnés de la foule des habitants, vers la grande église de Saint-Pierre pour remercier Dieu de cette merveilleuse délivrance ; merveilleuse, en effet, car le lendemain le vent changea et fit refluer les eaux qui avaient porté la flotte sous les murailles (2). Le prince d'Orange arriva le 4 octobre vers le soir et fut accueilli par les acclamations du peuple. Il y prolongea son séjour jusqu'au 15. Il ordonna de faire une collecte générale dans toutes les cités voisines afin de venir en aide aux pauvres habitants. Il mit aussi dans la ville une garnison de quatre enseignes, et prescrivit de fortifier quelques positions importantes. Avant son départ, il changea la *loi*, c'est à dire la magistrature locale, et réduisit l'assemblée de la commune de quarante membres à vingt-huit, savoir : quatre bourgmestres, huit échevins et seize conseillers. Une médaille fut frappée avec cette inscription : *ut Sanherib a Jerusalem sic Hispani a Leida noctu fugerunt*. Les états de Hollande décernèrent à Boisot une riche chaîne d'or (3).

(1) *Discours du siège de Leyde,* etc. Citation de M. Juste.
(2) M. Juste, p. 421.
(3) *Grande Chronique de Hollande,* t. II, p. 297. Citation de M. Juste. —

On lit encore aujourd'hui, au dessus de la porte latérale N. de l'hôtel de ville de Leyde, l'inscription suivante :

Nae swarte hvngernoot
gebracht hadde te doot
binaest zes dvizent menschen,
als 't God den heer verdroot
gaf hi vns weder broot,
zoo veel wi cvnsten wensdhen.

(Alors qu'une noire famine eut mis à mort près de 6000 personnes, Dieu le seigneur, s'en étant lassé, nous donna de nouveau du pain autant que nous pouvions en désirer.) — Ce chronogramme renferme le millésime du fameux siège de 1574 ; les 131 lettres et signes typographiques dont il se compose, répondent aux 131 jours que dura ce siège.

CHAPITRE XVII.

EMBARRAS CROISSANTS ET ANXIÉTÉS DU GRAND COMMANDEUR APRÈS LA DÉLIVRANCE DE LEYDE. — IL DEMANDE AU ROI UN SUCCESSEUR DU SANG ROYAL. — JUNTE EXTRAORDINAIRE RÉUNIE A BRUXELLES POUR DÉLIBÉRER SUR LA SITUATION. — ELBERTUS LEONINUS PART POUR LA HOLLANDE. — POLITIQUE TORTUEUSE DU PRINCE D'ORANGE. — ENTREPRISE MANQUÉE SUR ANVERS. — RÉSULTAT DES DERNIÈRES NÉGOCIATIONS. — CONFÉRENCES DE BRÉDA. — LE PRINCE D'ORANGE, SÉPARÉ DE SA FEMME ANNE DE SAXE, CONTRACTE UN NOUVEAU MARIAGE AVEC CHARLOTTE DE BOURBON. — REQUESENS SE MONTRE DISPOSÉ A PORTER LA DÉVASTATION DANS LES PROVINCES REBELLES. — HORRIBLES EXCÈS DE THIERRY SONOY DANS LA NORD-HOLLANDE.

La délivrance inattendue de Leyde mit le comble aux inquiétudes du grand commandeur. Dominé par les idées noires qui avaient envahi son esprit, il était devenu à la fois injuste et pessimiste; il écrivait au roi dès le 6 octobre 1574 : « Je ne vois pas que les rebelles soient disposés à se soumettre, et, quant aux états qui se disent fidèles, je tiens pour certain, comme je l'ai écrit plusieurs fois à Votre Majesté, qu'ils excitent les rebelles à persévérer en leur donnant avis de l'impossibilité où nous sommes de supporter de si grandes dépenses. Il leur paraît que de cette manière les affaires des uns et des autres s'arrangeront mieux; car ceux mêmes qui prennent le plus à cœur les intérêts de Votre Majesté et son service, désirent l'avoir pour roi et seigneur seulement afin qu'elle les défende

contre leurs voisins et consume en cela la substance de tous ses autres royaumes et états, ne voulant pas que, dans ceux-ci, elle ait plus d'autorité que n'en avait un duc de Brabant ou un comte de Flandre (1). »

Le 30 du même mois d'octobre, Requesens écrivait de nouveau au roi. « Partout, disait-il, aux Pays-Bas, en Angleterre, en France, le bruit court d'un prochain arrangement avec les rebelles. Le commandeur y voit pourtant peu d'apparence, à cause de leur si grande obstination et de la nécessité où ils savent qu'on se trouve du côté du roi. Il est clair, à ses yeux, qu'ils ne se soumettront qu'à la dernière extrémité, d'autant plus qu'il n'y a, dans tout le pays, personne qui y aide ; loin de là, ils disent ouvertement qu'ils ne veulent pas donner de l'argent pour l'entretien de la guerre, et qu'elle ne s'achèvera que si l'on met le roi dans l'impossibilité de la continuer (2). Tous les ministres lui paraissent partager cette opinion, quel que soit leur langage; car ils répètent qu'on ne parviendra à un accommodement qu'en faisant sortir les Espagnols du pays, en

(1) *Correspondance de Philippe II,* t. III, p. 172. — Tengo por muy cierto (como en muchas he escripto á V. M.) que de parte de los estados que se llaman fieles, ó á lo menos de muchos particulares, se haze instancia con los rebeldes que se detengan, avisándoles la impossibilidad que de nuestra parte ay para sostener tan gran costa, paresciendoles que por este camino se accommodarán mejor las cosas de los unos y de los otros, porque el que por mas propias tiene las de V. M. y su servicio, dessea tenelle por rey y señor solo para que los defienda de sus vicinos, y que se consuma en esto la substancia de todos los otros reynos y estados de V. M., y que en estos no tenga mas autoridad de la que solia tener un solo duque de Bravante ó conde de Flandes.— On voit que le texte espagnol restreint un peu l'accusation de connivence des états qui se disent fidèles avec les états rebelles, et ne l'applique, dans toute sa rigueur, qu'à un grand nombre de particuliers, *muchos particulares.*

(2) Está claro que ellos no se reduzirán sino viéndose en el último aprieto, tanto mas no habiendo hombre en todos los payses que para esto ayude, y claramente dizen que no quieren dar dineros para que dure la guerra, y que no se puede acabar sino esponiendo V. M. en grandissima necessitad.

retournant au gouvernement ancien, en restituant les biens confisqués, en permettant à ceux qui ne veulent pas vivre en catholiques de vendre ce qu'ils possèdent et d'aller demeurer où il leur plaira. Requesens croit que tout cela ne suffira pas encore, et que les rebelles voudront demeurer dans le pays avec liberté de conscience. — Il a informé le conseil d'état des divers pourparlers qui ont eu lieu au sujet d'un accommodement; ces pourparlers étaient trop publics pour qu'on pût se dispenser de le faire. Quelques-uns des membres du conseil sont d'avis qu'il faudrait réunir les états généraux et leur remettre cette négociation : telle n'a jamais été l'opinion de Requesens, ni de Viglius, ni de plusieurs autres. Le grand commandeur s'est seulement décidé à assembler, avec le conseil d'état, trois évêques, savoir : ceux de Saint-Omer, d'Ypres et de Bruges; trois présidents : ceux de Hollande, de Gueldre et de Brabant, et trois gouverneurs : les comtes du Rœulx et de Lalaing et M. de Rassenghien, pour examiner le parti à prendre. Il n'a appelé que trois gouverneurs, parce que MM. de Hierges et de Billy sont occupés dans leurs gouvernements aux affaires de la guerre, que le comte de la Roche est très malade (1) et que le comte de Mansfeld va en Allemagne pour ses affaires particulières. — Il a convoqué aussi le comte de Ligne, en qualité de chevalier de la Toison d'or. — C'est pour le 10 novembre qu'ils doivent être à Bruxelles. — Requesens n'attend pas grand'chose de cette assemblée, parce que la plupart de ceux qui y sont appelés sont gens de peu de capacité; mais il n'y en a pas d'autres qui en aient davantage, et au moins ils ne pourront pas se plaindre avec raison qu'on ne leur demande pas leur avis (2). »

(1) En partant de Hollande, il avait demandé au grand commandeur un congé de quatre mois, pour aller se faire soigner à Padoue. Note de M. Gachard.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 179-180. — Bien sé que ha de ser de muy poco fructo la junta, porque los mas dellos son

Quelques jours avant la réunion annoncée, Requesens écrit de nouveau au roi une lettre fort curieuse, où il « le supplie de considérer qu'il y a nécessité d'accorder aux rebelles ce qu'ils voudront pourvu que la religion demeure sauve et de le faire promptement, car on court risque à tout instant de perdre ce qui reste. — Le point le plus difficile est l'assurance que demanderont les rebelles ; Requesens croit que la sortie des Espagnols est la seule dont ils se contenteront. — Ceux du conseil lui disent que, quoiqu'il faille s'attendre à ce que les villes révoltées insisteront pour n'avoir pas de garnison, elles en accepteraient probablement une d'Allemands et de Wallons. Si l'on pouvait obtenir, moyennant cela, que les Espagnols occupassent les châteaux d'Anvers, de Gand, de Valenciennes, d'Utrecht, de Groningue et quelques autres qu'on construirait, le mal serait moins grand. — Le conseil pense aussi qu'on pourra sauver la religion, en restituant les biens confisqués et en permettant à ceux qui ne voudront pas vivre en catholiques, de les vendre et de se retirer en Allemagne. Quelques-uns de ses membres vont plus loin : ils trouvent que, de même qu'on dissimule avec les Allemands, les Ostrelins, les Anglais et d'autres nations qui trafiquent aux Pays-Bas, on pourrait dissimuler avec les naturels, pourvu qu'ils ne fissent pas d'actes extérieurs contraires à la religion catholique et aux placards, sans leur demander compte de leur croyance, et en tâchant seulement de les faire rentrer dans le giron de l'Église par de bonnes prédications; mais ce dernier point n'est pas du goût de Requesens, parce que ce serait tacitement donner la liberté de conscience (1). — Enfin ceux du conseil lui déclarent ouver-

gente de no mucho fundamento; pero tampoco hay otros que lo sean de mas, y hácese porque no se puedan quexar con razon de que V. M. no hace cuenta ni pede parescer á los del pays.

(1) Aun algunos pasan mas adelante, pareciéndoles que de la manera que se disimula con los Alemanes y Osterlines y Yngleses y otras naciones que aqui contractan, se podría disimular con los subditos, con

tement chaque jour que jamais les Pays-Bas ne se pacifieront, si l'on ne fait sortir les Espagnols, si l'on ne restitue tous les biens confisqués, si l'on ne permet ce qui vient d'être dit, si l'on ne retourne en tout au gouvernement ancien, si l'on ne confirme et observe les privilèges : moyennant cela, selon eux, l'autorité du roi sera maintenue. Requesens trouve qu'ainsi elle ne sera plus entière (1); mais il voit d'un autre côté que l'autorité des grands princes consiste à conserver leurs états et à faire leurs affaires comme ils peuvent, sans céder toutefois sur le point de la religion : or aucuns trésors du monde ne suffiraient à soutenir la dépense des Pays-Bas. Jamais des royaumes et des états ne se sont conservés quand tous les sujets sans exception étaient en opposition de volonté avec leur prince, et, comme il l'a écrit souvent, il tient pour impossible de gagner cet accord de volonté avec les Belges (2). En supposant que les troubles des Pays-Bas viennent à s'apaiser, le grand commandeur regarde comme impossible, pour la couronne d'Espagne, de conserver longtemps ces provinces, à moins qu'elle n'y consume toute sa substance et celle de tous les autres royaumes et états du roi. Et cela, continue Requesens, don Fernand de Gonzague le comprit fort bien lorsqu'il prophétisait, dès l'année 1546 ou 1547, ce dont nous sommes ici les témoins. Lorsque j'étais à Milan, on me remit plusieurs des dépêches qu'il écrivit à l'empereur, et dont les minutes étaient restées dans les mains de

que no hiciesen actos esteriorès ni ejercicios contrarios á nuestra religion y á los placartes, sin pedilles cuenta de lo que creen, y procurar de illos después reduciendo con buena doctrina : pero esto ultimo á mi no me lo parece, porque tacitamente seria darles libertad de consciencias.

(1) A mi me parece que no queda muy entera.

(2) Tambien veo que la autoridad de los grandes principes depende de conservar los estados y hacer su negocio como pueden, con que en el de la religion no se salte, y ninguna hacienda del mundo basta á sustentar lo de aquí, ni jamás se conservaron ningunos reynos ni estados, faltando enteramente la voluntad de todos los subditos, y ya he escrito muchas veces por cuan impossible tengo ganar la destos.

ses secrétaires : dans le nombre était celle dont j'envoie copie à Votre Majesté. Elle y verra bien représentées toutes les difficultés actuelles, et comme don Fernand était d'avis que l'empereur mariât l'impératrice d'à présent (1) avec le duc de Savoie, en lui donnant pour dot les Pays-Bas, en compensation desquels i aurait pris le Piémont, pour le réunir à l'état de Milan, et fermer ainsi aux Français la porte de l'Italie. Il paraissait à don Fernand que les Belges ayant un prince à eux qu'ils aimeraient et qui demeurerait dans le pays, ce prince saurait se défendre contre le roi de France et contre ses autres voisins, comme le firent les ducs de Bourgogne, surtout en conservant l'alliance avec l'Angleterre. — Requesens voit bien que les circonstances sont changées du tout au tout; cependant il ne croit pas d'une réalisation impossible le projet que Gonzague avait soumis à l'empereur, puisque le duc actuel de Savoie a un fils, et le roi des filles à marier. — Si l'on parvenait à conclure un pareil arrangement, il le regarderait comme extrêmement avantageux au service du roi, et probablement les Belges n'y seraient pas contraires (2). — Quelques personnes pensent que le roi pourrait donner les Pays-Bas à une de ses filles, en la mariant avec un fils de l'empereur : cela lui serait moins utile, puisqu'il ne recevrait aucune compensation; mais ce serait une issue honorable des embarras présents. — Requesens se rappelle aussi qu'il a proposé au roi, étant à Milan, de donner ces provinces à l'infant son second fils, en l'y envoyant pour l'y faire élever (3). — Enfin le roi doit prendre un parti, et promptement; en attendant, le grand commandeur l'engage à lui donner pour

(1) Marie, fille de Charles-Quint, épouse de l'empereur Maximilien II.

(2) Si le viésemos concluido, le tendria por combenientissimo al servicio de V. M., y no creo que le aborrecerian los destos estados, por tener príncipe natural suyo.

(3) Il est écrit, à la marge, de la main de Philippe II : « A criarle allá, no covendria, que mejor es que sea pobre que no herege (l'élever aux Pays-Bas, cela ne conviendrait point : il vaut mieux qu'il soit pauvre qu'hérétique). » Note de M. Gachard.

successeur un prince du sang royal, selon le désir que la nation en manifeste (1). »

La *junte* (assemblée) convoquée par Requesens se réunit au palais de Bruxelles, dans la salle du conseil d'état, le 24 novembre 1574. Tous les membres étaient présents, à l'exception de l'évêque de Saint-Omer, du président de l'ancien conseil de Hollande, réfugié à Utrecht, et du chancelier de Gueldre. Ces derniers alléguèrent leur âge avancé, les difficultés du voyage, leur mauvaise santé et même leur pénurie, résultant de la perte de leurs émoluments séquestrés par les insurgés (2). Requesens ouvrit les séances par un discours où il rappela que l'objet de la réunion était d'amener une pacification en examinant les moyens propres à atteindre ce but désiré. L'orateur mentionna les concessions déjà faites : non seulement le roi avait accordé le pardon demandé, mais il avait pris la résolution d'abolir le dixième denier et de remettre aux conseils provinciaux les causes jugées antérieurement par le conseil des troubles. Il revint sur le vœu exprimé par les états généraux touchant la pacification et sur le même désir hautement déclaré par l'empereur et plusieurs autres princes d'Allemagne. On devait examiner sans distinction les moyens qui pourraient être suggérés, pourvu qu'il ne fût porté aucune atteinte à la foi catholique et à la souveraineté du roi. Tout le monde savait, ajouta le grand commandeur, que le roi avait été forcé, contre sa volonté, de faire cette guerre pour défendre la cause de Dieu et de la sainte Église romaine (3).

Après que chaque membre eut prêté le serment de tenir

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 192-195.

(2) Nous empruntons ce détail à M. Juste, contredit, sur ce point, par la note de M. Gachard, dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire,* cités plus bas.

(3) Discours adressé, en espagnol, par le grand commandeur de Castille, à la junte convoquée par lui à Bruxelles, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, appendice, pp. 569-571.

secret ce qui serait dit et fait, le conseiller Christophe d'Assonleville développa, en français, les paroles de Requesens; il fit connaître aussi les résultats de la commission donnée naguère à Hugo Bonte, ancien pensionnaire de Middelbourg, et des conférences de Marnix avec le prince d'Orange (1). Ce discours, où Requesens trouvait des hors-d'œuvre, faisait le plus triste tableau de l'état présent du pays. « Son Excellence vous prie, disait-il, « considérer l'estat présent calamiteux et misérable de ce pays, procédé des hérésies, troubles, divisions, rébellions et guerres civiles, dont est venue une telle confusion, tant au faict de la religion, justice, police, discipline militaire, spécialement par faute de payement des gens de guerre, cherté des vivres, destruction de villes, desgats de pays, cessation de trafic et manufacture, pauvreté et affliction du peuple, diffidence les uns des autres, et générale altération et remuement que chascun sçait, non seulement en ce que les rebelles occupent, mais aussi en une grande partie du reste du pays demeuré en l'obéissance de Sa Majesté. »

Les membres de la junte eurent quatre ou cinq réunions. Le secrétaire Berty rédigea un résumé des divers avis exprimés, et ce résumé fut envoyé au roi. La junte avait, à l'unanimité, conseillé de saisir l'occasion qui s'offrait de négocier avec le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande sous les réserves exprimées par le gouverneur quant à la religion catholique et à la souveraineté du roi. Dans la pensée de la junte,

(1) Proposition faite à la junte, en français, par le conseiller d'Assonleville, au nom du grand commandeur de Castille. Ibid., pp. 571-577. — Requesens, écrivant au roi, dit de ce discours : « La proposition du conseiller d'Assonleville fut plus longue qu'il ne l'eût voulu et qu'il ne l'avait ordonné, et elle contenait même plusieurs choses étrangères au sujet *(y dixo en ella algunas impertinencias)*. — M. Gachard traduit *impertinencias* par *impertinences*. Nous croyons que ce n'est pas le sens de l'expression espagnole, qui, comme l'expression correspondante dans la latinité du moyen-âge, signifie des choses *quæ non pertinent ad rem*.

les commissaires royaux se tiendraient à Bréda et ceux des états à Gertruidenberg ; les conférences auraient lieu entre ces deux villes, dans un lieu de l'obéissance du roi. La junte conseillait aussi d'envoyer sans retard le docteur Leoninus au prince d'Orange pour arrêter avec lui les préliminaires et les conditions de ces conférences (1). Requesens adopta ces résolutions.

Requesens, rendant compte au roi des séances de l'assemblée, s'exprimait ainsi : « Il avait réuni, disait-il, la junte quatre ou cinq fois. Dans ces assemblées, on discourut de tous les maux présents ; et, comme chacun fut invité à dire librement son avis, il y en eut de fort étranges. La plupart tendaient à ce que les étrangers sortissent du pays, et qu'on en revînt en tout au gouvernement ancien (2). — Si chacun des membres de la junte eût donné son opinion par écrit, la chose eût été extrêmement longue ; d'ailleurs quelques-uns des avis exprimés auraient renfermé beaucoup d'extravagances, spécialement celui du chan-

(1) Requesens au roi, 11 décembre 1574. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 577-580.) — Voir aussi : Avis de Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, donné dans la junte d'état, convoquée par le grand commandeur de Castille, sur les négociations à ouvrir avec le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande. (*Analectes belgiques*, t. II, p. 469). Note de M. Juste. — M. Gachard a reproduit cet « Avis de Maximilien Vilain, baron de Rassenghien. » dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. XII, pp. 428-458. — On lit en tête de cette pièce, dit-il : « Advis aultrefois donné par feu le baron de Rassenghien, conte d'Isenghien, au feu grand commandeur de Castille, lieutenant, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, le 26 de novembre 1574, au conseil d'estat, où estiont présents le duc d'Arschot, les comtes de Berlaymont, du Rœulx, de Lalaing, ledict de Rassenghien, les èvesques d'Ypre et Bruges, le sieur Hiéromme de Rhoda, le conseiller d'Assonleville, les chanceliers de Brabant et de Gheldres, le président de Hollande, et pour secrétaire Berty. »

(2) Y los junté quatro ó cinco vezes, y se discurrió de todos los daños del pays ; y con lo que se les propuso que cada uno dijese libremente su parescer, los huvo harto estraños, y los mas tiravan á que saliessen fuera los forasteros, y que se bolviesse en todo al govierno antiguo.

celier de Brabant, qui était étrange au dernier point (1) : c'est pourquoi le commandeur en fit faire le résumé qu'il envoie au roi, et qui, ayant été lu à la junte, fut approuvé par elle (2). Le seigneur de Rassenghien a été le seul à qui il ait demandé son avis par écrit, parce que ce fut celui qui fut écouté avec le plus d'attention (3); il envoie également cet avis au roi. — Leoninus est déjà parti avec sa commission (4). — Au cas que les rebelles veuillent réellement traiter, le grand commandeur a désigné pour ses commissaires Rassenghien, le chancelier de Gueldre, le président de Hollande et le même Leoninus. — Il a paru à propos de prendre pour point de départ la requête des rebelles : car, si l'on en vient à un arrangement, il sera plus conforme à la réputation du roi qu'eux supplient et que lui accorde (5). »

M. Kervyn ajoute quelques détails à ce récit. Après que Christophe d'Assonleville a traduit ses paroles en les développant, Requesens s'adresse d'abord aux évêques d'Ypres et de Bruges : « Puis-je traiter? » leur dit-il. Ils lui répondent : « Il le faut. Il y a en Hollande et en Zélande des milliers d'âmes qui se perdent. Le roi en doit compte à Dieu (6). » Et comme

(1) Fuera cosa muy larga hazer que cada uno diesse su parescer en escripto, y se vieran en algunos dellos muchos disparates, especialmente en el del chanciller de Brabante, que es estrañissimo.

(2) Avis du conseil d'état, des évêques, gouverneurs des provinces et autres personnages assemblés en présence du grand commandeur de Castille (26 et 27 novembre 1574). *Correspondance de Philippe II*, t. III, appendice, pp. 577-580.

(3) Fué el que mas se entendió y mas attentamente.

(4) Ces instructions, du 30 novembre 1574, portent qu'il ne négligera rien pour arriver à des négociations régulières avec les états de Hollande, et il pourra leur déclarer qu'on leur accordera tout ce qui n'est contraire ni à l'honneur de Dieu, ni à celui du roi. On garantira, même par des otages, la sécurité des députés qui traiteront avec ceux de Requesens. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, pp. 403-406.

(5) Lettre citée, pp. 204-205.

(6) Lettre de Morillon, du 30 novembre 1574. Citation de M. Kervyn.

Requesens affirmait qu'il ne reculerait pas en ce qui touchait la religion, les deux évêques ajoutèrent : « Il faut savoir céder quelque chose pour mieux gagner les âmes et replanter l'ancienne foi. Ils étaient certains, disaient-ils, qu'en tenant ce langage, ils seraient approuvés à Rome (1).

Parmi les membres du conseil, aucun ne parla avec plus d'autorité que le baron de Rasseghem (Rassenghien), qui exposa dans une longue harangue les motifs qui rendaient la pacification non seulement utile, mais même nécessaire. Rien n'est plus funeste, disait-il, que de séparer le roi et les sujets, c'est à dire la tête et le corps; et l'on a trop longtemps oublié combien il est dangereux pour le prince d'aliéner le cœur de ses sujets, combien il est calamiteux pour les sujets de provoquer la colère du prince. Il importe de chercher un remède aux misères engendrées par cet état de choses. Quatre motifs doivent faire désirer la pacification si elle peut se faire en termes dignes et honorables : l'avancement de la religion, la grandeur du roi, le bien des sujets, le respect des voisins. Cent mille personnes (et bon nombre étaient des catholiques) se sont éloignées sous l'empire de la crainte. En les rappelant dans leurs foyers, on les préserve du contact de l'hérésie; on prépare le rétablissement de la religion catholique en Hollande et en Zélande où elle était naguère si florissante. En second lieu, la grandeur du prince ne repose-t-elle pas sur l'affection de ses sujets, et n'est-ce pas en leur assurant les bienfaits de la paix, qu'il peut la mériter? D'autre part, le bien-être des sujets, lié au commerce et à l'industrie, ne peut se conserver au milieu des discordes civiles. Le duc Philippe de Bourgogne qu'on a surnommé le Bon, avait coutume de dire que s'il était grand, c'était parce qu'il commandait aux cœurs de sujets puissants et riches, et il ajoutait que leur amour formait son plus précieux trésor. Aujourd'hui

(1) Lettre de Rasseghem (Rassenghien), papiers de Granvelle à Besançon. Citation du même.

encore on pourrait répéter que, si le roi disposait des abondantes ressources des Pays-Bas, il n'aurait rien à craindre du monde entier. Enfin on ne pouvait perdre de vue combien la situation des Pays-Bas rendait redoutable la jalousie des princes voisins, et, selon l'expression de l'orateur romain, la paix seule permettait d'éviter ces embûches (1).

Quant aux moyens d'arriver à la pacification, le seigneur de Rasseghem croyait que le plus noble et le plus digne de l'autorité du roi eût été d'accorder de son propre mouvement tout ce que lui suggérait sa clémence (2). L'arbitrage des princes voisins offrait de nombreux inconvénients, parmi lesquels il fallait citer leur penchant trop naturel à servir leurs propres intérêts. Le troisième moyen, le plus prompt, le plus efficace, c'était de recourir aux états des provinces restées fidèles, qui avaient déclaré qu'ils souffriraient la mort plutôt que de manquer à la religion catholique ou à l'obéissance du roi. Leur langage serait mieux écouté, leurs efforts seraient accueillis avec plus d'empressement à raison des liens séculaires qui unissent toutes les provinces des Pays-Bas.

Les remèdes, selon le seigneur de Rasseghem, n'étaient point difficiles à indiquer, si l'on sondait courageusement toutes les plaies. La licence effrénée des soldats, les rigueurs inusitées de la justice, les plaintes des populations, les sujets de mécontentement donnés aux princes voisins, le bruit généralement

(1) Cicéro, père de l'éloquence romaine et de sa patrie, grand politique, disoit au premier livre de ses offices : « Mea quidem sententia, paci quæ nihil habitura sit insidiarum semper est consulendum; in quo si mihi creditum fuisset, etsi non optimam, at aliquam saltem rempublicam, quæ nunc nulla est, haberemus. »

(2) Tel est l'avis de Granvelle. Il représente à Philippe II que c'est inutilement que l'on a ruiné les Pays-Bas; la douceur est le seul remède. Tout ce que l'on fera pour les populations, il faut qu'elles le doivent au roi; car il ne faut pas laisser au prince d'Orange l'honneur d'obtenir pour elles ce qu'il faut leur accorder. Lettre de Granvelle, du 27 février 1575 (à Besançon). Note de M. Kervyn.

répandu qu'on voulait, en supprimant les privilèges et en introduisant une nouvelle forme de gouvernement, traiter les Pays-Bas comme une province conquise par l'Espagne, en un mot tout ce qui a affaibli le respect pour l'autorité royale, voilà ce qui appelle des mesures réparatrices de telle sorte que le roi ait de son côté Dieu, la raison et la justice (1).

L'avis de tous les membres de cette assemblée (Viglius, en ce moment absent, s'empressa de s'y rallier) appuie les considérations développées par le baron de Rasseghem ; mais il est un point sur lequel Requesens ne veut ou n'ose pas céder : c'est la proposition de confier aux états fidèles le soin de traiter avec les états rebelles. Rien ne lui paraît plus imprudent. Il se plaint de ne pas avoir de fortes têtes dans son conseil ; elles sont toutes dans celui du prince d'Orange (2). Il est désolé d'avoir à traiter des affaires avec de tels hommes, et ces termes de mépris s'adressent au duc d'Arschot et à Berlaymont (3).

Peut-être l'unique remède était-il en ce moment que les états des provinces méridionales eussent traité directement avec les états de Hollande : la paix aurait été conclue promptement et sans l'intervention du prince d'Orange ; mais l'autorité espagnole en eût souffert, et le résultat eût été la formation calme et régulière d'une vie nationale, ce vœu séculaire des populations si fréquemment recommandé à la politique de Philippe II (4).

Dès le 30 novembre, Elbertus Leoninus avait reçu du grand commandeur la lettre qui le chargeait de se rendre auprès du prince d'Orange, pour lui faire connaître, à lui et aux états de Hollande et de Zélande, que le gouvernement royal était disposé à les entendre et à leur communiquer les intentions du souverain (5). Leoninus, accompagné de Hugo Bonte, se rendit à

(1) Avis du seigneur de Rasseghem, du 26 novembre 1574.
(2) Lettre de Morillon, du 17 octobre 1574.
(3) Lettre de Requesens, du 7 avril 1575.
(4) *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, pp. 463-466.
(5) Lettre du grand commandeur de Castille au docteur Elbertus

Bois-le-Duc, et écrivit au prince d'Orange pour demander un passe-port. Guillaume lui répondit qu'il serait le très bienvenu,

Leoninus, lui donnant commission de se rendre vers le prince d'Orange. *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. III, pp. 403-404. — Nous reproduisons ce document ainsi que les instructions données, à la même date, à Leoninus, ibid., pp. 404-407. — « Très cher et bien amé. comme il soit que les nobles et villes d'Hollande et Zélande, disants représenter les estatz dudict pays, ayent exhibé, passé quelque temps, certain escript par où déclairoyent vouloir supplier le Roy de regarder de ses yeulx amiables et miséricordieux le pitoyable et calamiteux estat desdicts pays, pour réduire iceulx en bonne tranquillité, commerce et repos, déclairants mesmement ne convenir aulcunement de capituler par eulx, ses subjects, avec Sa Majesté, laquelle ilz vouloyent révérer, servir et obéir en toute humilité, comme leur prince et seigneur, et que à ces fins ayent exhibé certaine requeste que aions envoyé à Sa Majesté, pour la veoir et y ordonner (sur quoy nous ait déclairé son intention et bon vouloir, comme pareillement avons le tout communicqué à ceulx du conseil de Sadicte Majesté, estans par deçà, pour y avoir leur advis); et il soit que, considérant que cecy seroit procédé, selon ce que le prince d'Oranges auroit déclairé à certain personnage, ayant paravant communicqué avec luy, de vostre part, que lesdicts estatz feroyent, de tout quoy nous auriés lors faict rapport : pour ceste cause, cognoissant vostre bonne dextérité et prudence, et confians à vostre prudhommie, nous, soubz ceste confidence, sumes contents que aillez promptement vers ledict prince d'Orenges, la part qu'il sera, pour luy faire entendre que nous sumes prestz de les ouyr et faire scavoir l'intention et volunté de Sadicte Majesté. Partant, suyvant ce que a offert ledict prince d'Orenges à vostre commis, pourront lesdicts de Hollande et Zélande envoyer leurs députez, au lieu et jour que leur déclairerez, vers les commissaires de Sa Majesté, qui auront tout povoir, à ces fins, de leur respondre, tant sur le contenu de leurdicte requeste, que d'aultres poinctz qu'ilz vouldront remonstrer et supplier, luy déclairant que, si avant qu'ilz ne demandent de Sa Majesté, sinon remède par clémence, et toutes choses justes et raisonnables, lesquelles Sadicte Majesté leur puist octroyer, sans offenser l'honneur de Dieu, ne l'auttorité et réputation d'icelle Sa Majesté (laquelle les suppliants protestent mesmement vouloir révérer et honnorer), Sa Majesté sera contente les leur impartir et octroyer. Et, à ces fins, vous envoyons le passe-port et instruction comment vous aurez à vous conduire et reigler. De tout quoy, à vostre retour, nous ferez la relation. A tant, très cher et bien amé, Nostre Seigneur soit garde de vous. De Bruxelles, le dernier jour de no-

mais qu'il ne devait pas se faire illusion s'il venait uniquement pour continuer la négociation commencée par Hugo Bonte. Très

vembre 1574. (Minute, aux Archives du royaume, papiers d'état, reg. *Négociation de Bréda,* 1574-1575, t. I, fol. 40.) — « Mémoire et instruction pour vous, messire Elbertus Leoninus, docteur et professeur ès droictz, de ce que aurez à faire vers le prince d'Oranges, où allez présentement. — Vous vous trouverez, avec voz passe-port et instruction, à Bois-le-Ducq, pour aller trouver ledict prince d'Orange, aux fins contenuz en noz lettres que vous avons faict escripre, et, pour les périlz du chemin, pourrez envoyer vers luy avec voz lettres, pour avoir passe-port et saulf-conduict, comme trouverez convenir à vostre asseurance. — A vostre arrivée vers luy, luy exposerez le contenu de vostre commission, et entendrez son intention, ensemble des aultres de Hollande et de Zélande, qui se sont présentement séparez de l'obéissance de Sa Majesté. — Leur déclairant, par ensemble ou à part (comme vous verrez myeulx à propos), la bonne intention et propension de Sa Majesté de les traicter bénignement et clémentement, puisqu'ilz offrent la révérer, servir et retourner en son obéissance, et qu'ilz ne désirent que faire leurs remonstrances, pour mectre le pays en repos, tranquillité, commerce et bon estat : car tel est le désir de Sa Majesté de délivrer tous ses pays de tous travaulx et calamitez, remédiant, par bons expédiens, tous ces troubles et désordres. — Suyvant quoy, direz que sumes contents, au nom de Sadicte Majesté, qu'ilz envoyent leurs députez, soyent ceulx que ledict prince d'Oranges a cy-devant nommé à vostre commis, ou aultres qu'ilz vouldront, pour dire ce qu'ilz vouldront proposer et requérir. Sur quoy ordonnerons commissaires, que y envoyerons lors, de la part de Sadicte Majesté, avec tout pouvoir et auctorité de les ouyr et appoincter leurs requestes. — Que le lieu nous plaist que ledict prince a proposé le premier, asseçavoir : que leurs députez viengnent à certain jour à Ste-Geertrudeberghe, et les commissaires nostres iront à Breda, et que entre ces deux villes se choisira ung lieu dont vous accorderez avec luy, au pays toutesfois d'obéissance de Sa Majesté, où se trouveront lesdicts commissaires et députez, pour conférer par ensemble et y appoincter par les commissaires de Sadicte Majesté, et pourront, sur le soir, chascun retourner à sa chascune, tant que le tout soit achevé. — Et, à ces fins, envoyerons lettres de saulf-conduictz pour lesdicts députez, en bonne et ample forme, comme il convient, les prendant cependant en protection de Sa Majesté, leur disant que, s'ilz veuillent obtenir quelque chose de Sadicte Majesté, qu'ilz ne doibvent luy demander que choses justes, raisonnables, et qui sont en son povoir, et qu'ilz doibvent regarder d'y employer personnes amies plustost du repos publicq, que non des troubles, et singulièrement qui ne soient opiniastres. — Comme, de la part de Sa

inquiet, Leoninus envoya immédiatement ce dernier vers le prince pour connaître les difficultés auxquelles Guillaume faisait allusion dans sa lettre. De plus il donna immédiatement avis à Requesens de cet incident et lui demanda des instructions (1). Requesens l'autorisa, le 11 décembre, à déclarer au prince que ses pouvoirs étaient plus étendus que ceux de Bonte; qu'en aucun cas cependant il ne devait faire espérer des concessions au détriment de la religion catholique (2). Quant à Hugo Bonte,

Majesté, envoyerons seigneurs et personnaiges de bon jugement, sçavoir, et amateurs de l'honneur de Dieu et du Roy, ensemble du bien publicq, dont par raison ilz debvront avoir très grand contentement. — Finablement, ferez et direz tout ce que, par vostre discrétion, trouverez appartenir à la pacification des troubles et à l'effect des choses dictes, et quy soyent à l'honneur de Dieu, réputation et auctorité de Sa Majesté, et bénéfice publicq. Faict à Bruxelles, soubz nostre nom, le dernier jour de novembre 1574. » — Mémoire pour vous, messire Elbert Léonin, docteur et professeur ès droictz, touchant certain poinct délaissé en une aultre instruction qui vous a esté baillé. — Qui est, si tant estoit que le prince d'Oranges, ne veuillant se fier ès saulf-conduictz qui se bailleroyent aux députez qui viendroyent à la communication, persistast que fussent donnez ostagers, comment aurez à vous reigler, en ce cas, vous luy remonstrerez qu'il n'a point de besoing desdicts ostagers, et qu'il se peult et doibt bien confier en Sa Majesté, laquelle il peult bien entendre que ne vouldroit avoir quelque note de point garder sa parole, encoires pour personnages de si petite importance que sont ceulx qui pourront estre députez à ladicte communication, et que, monstrant se fier en la parole de Sa Majesté, ne pourra que donner occasion à icelle à plus de clémence : avec aultres raisons que bien sçaurez y adjouster au mesme effect. Et, où tout cela ne opérast rien, pour leur donner la plaine mesure, et afin que, soubz umbre de ce, ne soit retardé ung si grand bien qui peut advenir au pays, qui appartient à Sadicte Majesté, vous direz que sumes contents donner quelques ostagers, de même qualité que ceulx dudict Hollande, et iceulx déposer et consigner ès mains d'ung prince voisin, comme l'archevesque de Coulogne ou évesque de Liège, pour seureté desdicts députez, et que de cela l'on se doibt contenter. » Ibid.

(1) Première lettre de Leoninus au grand commandeur de Castille sur sa mission (Bois-le-Duc, 9 décembre). *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, pp. 407-409.

(2) Réponse du grand commandeur à la lettre précédente (Bruxelles, 11 décembre). Ibid., pp. 409-410. — Requesens motivait ainsi cette

il s'était rendu à Rotterdam où il avait trouvé le prince d'Orange sur le point de s'embarquer pour la Zélande. Guillaume dit à l'ancien pensionnaire de Middelbourg qu'il avait écrit sa lettre non pour retarder la venue de Leoninus, ni pour rejeter ses ouvertures, mais pour signaler les difficultés qui surgiraient inévitablement, surtout en ce qui concernait la religion. En son absence, ajouta-t-il, Leoninus pourrait se rendre à Delft et s'aboucher avec ceux de son conseil, qui lui donneraient accès vers les députés des états (1).

Rassuré à certains égards, Leoninus se décida à partir pour la Hollande. Le 17 décembre, il arrivait à Rotterdam, ayant reçu partout un bon accueil des magistrats et du peuple. Le 18, une petite barque le transporta à Delft, où un assez grand nombre de bourgeois vinrent le féliciter dans l'hôtellerie où il était descendu. Ceux du conseil crurent devoir empêcher ces communications, et, le 21, s'étant réunis aux membres des états, ils lui donnèrent audience. Leoninus, accueilli avec honneur, exposa longuement l'objet de sa mission et n'omit rien pour engager l'assemblée à saisir cette occasion de mettre un terme aux maux qui désolaient la patrie. Paul Buys, avocat des états

dernière recommandation : « Ne trouvons nullement convenir que (soit par lettres ou de bouche) vous faictes audict prince, ou aultres aulcuns, espoir ou ouverture que on les oyra au faict de la religion, pour y donner changement. Et, à ces fins, remonstrerez tout ce qui peult servir à cest effect, tant du zèle que Sa Majesté porte à la religion catholicque, et que, pour chose qui puist advenir, ne permettra, en ce pays, aulcune nouvellité en icelle, comme aussy pour ce qui luymesmes a esté content que ce point fust laissé derrière, et que les requeste et remonstrance de ceulx qui se disent estatz d'Hollande et Zélande, sur lesquelles Sa Majesté a déclaré son intention, ne font aulcune mention de ladicte religion : vous servant aussi de touts aultres moyens convéniens, voires de ce que la *religionfrid* (paix de religion) d'Allemaigne ne permect aux subjects de donner loy à leur prince et seigneur audict faict de la religion, ains icelluy dépend de la volunté desdicts princes, à laquelle les subjectz sont constrainctz se conformer. »

(1) M. Juste, *Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole*, t. II, pp. 10-11.

de Hollande, le remercia de la peine prise par lui et lui annonça que le conseil et les états délibéreraient sur sa proposition. Mais, comme le temps s'écoulait, Leoninus écrivit de nouveau au prince, lui disant que sa commission s'adressait spécialement à lui, et s'enquérant du lieu où il pourrait le rencontrer. Guillaume lui répondit que ne pouvant retourner immédiatement en Hollande, il l'engageait à venir le trouver à Middelbourg, lui promettant un accueil favorable (1).

Ici se place un incident dont nous empruntons le récit à M. Juste, et qui jette du jour sur la politique tortueuse du prince d'Orange en ces circonstances. Guillaume le Taciturne, dit cet historien, était alors très affligé de l'insuccès d'une des conspirations les plus redoutables qui eussent encore menacé les Espagnols. Il avait conçu l'espoir de s'emparer d'Anvers, et cette grande métropole commerciale, dont la population, selon Requesens, était double de celle de Rome, avait manqué d'énergie pour rejeter le joug de l'Espagne (2).

La bourgeoisie d'Anvers montrait les plus ardentes sympathies au prince d'Orange, et les réformés, qui constituaient les deux tiers des habitants, étaient impatients de faire cause commune avec la Hollande et la Zélande (3). Déjà, vers la fin du mois d'octobre, Requesens, informé des machinations du prince, avait ordonné au colonel Mondragon de venir secrète-

(1) « Verbal du docteur Elbertus Leoninus de son voyaige vers le prince d'Oranges, ès mois de décembre et janvier 1574, » dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. III, pp. 417-430.

(2) M. Juste, ubi supra, p. 12.

(3) Requesens dit formellement : « A Anvers, il n'y a pas le tiers des habitants qui soient catholiques. » — « L'évêque lui avait raconté, disait-il ailleurs, qu'à la cathédrale il y avait d'ordinaire vingt-deux mille communiants, et, que, dans chacune des deux dernières années, il n'y en eut pas neuf mille. » (*Correspondance de Philippe II,* t. III, pp. 302 et 340.) — Citation de M. Juste, mais nous devons dire que l'ayant vérifiée, nous n'avons pas trouvé, aux pages indiquées, les passages cités.

ment à Anvers avec son régiment de Wallons et six enseignes d'Espagnols. Le 8 novembre, avant l'aube, Mondragon pénétra dans la ville du côté du château, et rangea ses soldats en escadron sur l'esplanade sans que les bourgeois connussent son arrivée. C'était le jour fixé par les orangistes pour mettre leur complot à exécution. L'entreprise ayant failli, Mondragon se retira avec sa troupe (1).

Bientôt, c'est toujours M. Juste qui parle, les adversaires de la domination espagnole, encouragés et stimulés par Guillaume lui-même, reprirent courage et commencèrent les préparatifs d'une conjuration plus vaste. Plusieurs capitaines, même un secrétaire et d'autres ministres du prince d'Orange vinrent à Anvers. Par le moyen de Martin Nyen, clerc de la chambre des comptes de la ville, ils se mirent en rapport avec un assez grand nombre de bourgeois notables, parmi lesquels un vice-maître et deux doyens des mariniers. Ils les réunissaient tantôt en la chambre des mariniers, tantôt en diverses maisons et leur dépeignaient la tyrannie des Espagnols. Ils accusaient ceux-ci de ne point respecter les privilèges du Brabant, et ils alléguaient qu'entre ces privilèges il y en avait un qui les autorisait à nommer un *ruwaert* ou régent pour les faire observer. C'était sous ce nom de *ruwaert* qu'ils voulaient accueillir le prince d'Orange dans la ville, alléguant pour raison qu'en outre de ses autres titres, il était seigneur de Diest et burgrave d'Anvers.

Déjà étaient entrés dans la ville, file à file, deux ou trois à la fois, sous divers déguisements et sans armes, des soldats wallons, français, lorrains et liégeois. Quelques capitaines, en France et en Allemagne, avaient donné de l'argent à tous ces aventuriers, avec des marques de reconnaissance, au moyen desquelles ils devaient trouver à Anvers des gens qui les cacheraient et les nourriraient jusqu'au jour où éclaterait le complot. Ils furent enfin quatre mille, cachés en diverses

(1) B. de Mendoça, *Commentaires*, liv. XIII, chap. I. Citation du même.

maisons, où des armes avaient été rassemblées. Les chefs décidèrent que, le 12 décembre au soir, tous se montreraient et s'empareraient d'abord du marché au poisson et de la porte donnant sur l'Escaut. En communication avec le fleuve, ils devaient attendre la flotte du prince d'Orange qui, avec leur aide, débarquerait six mille hommes.

Le 12 décembre, dans l'après-midi, les Espagnols la découvrirent à une lieue de la ville; elle était composée de quatre-vingts voiles. Annibal d'Altaemps, commandant des troupes allemandes qui formaient la garnison d'Anvers (1), fit aussitôt sonner l'alarme; ses compagnies prirent les armes et s'assemblèrent aux lieux qui leur avaient été assignés d'avance. Pendant toute la nuit, six cents hommes, divisés en escouades de vingt hommes chacune, ne cessèrent de faire des rondes. Champagney, gouverneur d'Anvers, le mestre de camp Julian Romero et le comte Annibal étaient à la tête des soldats. Ces rondes continuelles furent cause que les bourgeois orangistes et les soldats entrés dans la ville n'osèrent pas se montrer. Un violent ouragan favorisait aussi les Espagnols; le vent, la pluie et la grêle retenaient les bourgeois chez eux et les vaisseaux hollandais assez loin du rivage. Mais, le 13 au matin, toute la flotte, commandée par Louis de Boisot, s'avança vers la ville et la canonna pendant plusieurs heures. Comme aucun mouvement ne s'y manifestait, les vaisseaux orangistes se retirèrent un peu en arrière et restèrent à l'ancre toute la journée. Le 14, la flotte se rapprocha encore d'Anvers, comptant toujours sur le soulèvement de la ville. Mais déçue de nouveau dans cet espoir, elle finit par rétrograder de six lieues (2).

(1) Jacques Annibal d'Altaemps, neveu du pape Pie IV, avait, à la demande de Requesens, amené dans les Pays-Bas, au printemps de 1574, un corps de quatre mille Allemands et Suisses. Note de M. Juste.

(2) Requesens au roi, 14 décembre 1574, et le comte d'Altaemps également au roi, d'Anvers, 4 janvier 1575. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 216 et 233.) — Voir aussi *Commentaires* de B. de Mendoça, liv. XIII, ch. I. Citations de M. Juste.

C'était un grand échec. Le prince d'Orange l'attribua à la pusillanimité des bourgeois qui, au temps fixé, n'avaient osé mettre la main aux armes, « bien que, selon les engagements pris, les bateaux et les gens de guerre de Hollande fussent arrivés pour les aider (1). » Les regrets du Taciturne devaient être vifs, car, dans ses calculs, il ne doutait point que la conjuration d'Anvers n'eût des conséquences désastreuses pour la domination espagnole. Il avait des intelligences dans la plupart des villes du Brabant et de la Flandre, et celles-ci se seraient sans doute soulevées aussitôt qu'Anvers aurait été au pouvoir des orangistes. En outre on disait que les reitres et les huguenots rassemblés sur la frontière de France auraient, au même moment, fait invasion dans le pays. Des navires de la Rochelle, portant deux à trois mille soldats protestants, se dirigeaient déjà vers les dunes de Flandre (2).

Guillaume se plaignait de la mollesse de la bourgeoisie d'Anvers ; mais il ignorait sans doute l'accident imprévu qui avait fait avorter cette grande conspiration. Le 13 décembre, tandis que les compagnies du comte d'Altaemps étaient sous les armes, un soldat demanda à son capitaine la permission d'aller dîner. Quand il fut arrivé à la maison de son hôte, riche bourgeois de la ville, il trouva, dans la chambre où il était monté, une vingtaine de Français qui lui mirent la main sur le collet et menacèrent de le tuer s'il soufflait mot. Par l'intervention de l'hôte il fut épargné, mais il dut prendre l'engagement de s'enrôler avec les partisans du prince d'Orange. Vers le soir, ayant obtenu l'autorisation de sortir, il alla rendre compte à son colonel de ce qui lui était survenu. Le comte d'Altaemps prit sa garde ordinaire, se rendit à la maison indiquée et en fit briser la porte,

(1) Le prince d'Orange au comte Jean de Nassau, de Middelbourg, 25 décembre 1574. (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. V, p. 110.) Id.

(2) Le grand commandeur au roi, 15 décembre 1574 et 9 janvier 1575. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 217 et 238.) Id.

mais il n'y trouva plus personne. Il y vit seulement quantité d'arquebuses, de corselets, de rondaches, de fortes hallebardes pour armer plus de deux cents bourgeois, ainsi que des mèches et de la poudre. D'autres maisons furent également fouillées; on y trouva aussi des armes, et on arrêta une vingtaine de soldats qui s'y tenaient cachés (1). Mais, quoique les portes de la ville eussent été fermées, la plupart de ceux qui étaient à Anvers pour participer au complot parvinrent à s'échapper. Au rapport du lieutenant de Philippe II, aucune ville n'avait tant de cachettes dans ses cantines, dans ses magasins, dans les bateaux naviguant sur ses canaux, et même sous les ponts; nulle n'avait autant de sorties par terre et par eau.

Requesens, averti de ce qui se passait à Anvers, était accouru pour stimuler le zèle des agents chargés de rechercher les conspirateurs et des juges qui devaient les punir. Les portes restèrent fermées pendant trois ou quatre jours. « Pendant ce temps, écrivait Requesens à Philippe II, on visita les treize mille maisons de la ville. Pour que cette visite eût lieu en un même moment, le gouverneur et le magistrat en chargèrent deux cent soixante bourgeois, en qui ils pouvaient avoir confiance; chaque bourgeois était accompagné de deux soldats espagnols et de deux soldats allemands. On avait préalablement défendu, par publication, que ce jour-là aucun bourgeois sortît de chez lui, sous peine de la vie; on avait ordonné aussi de signaler les personnes suspectes et promis une récompense aux dénonciateurs. Malgré tout cela, on n'en découvrit pas d'autres que ceux qui avaient été arrêtés dans le principe. » Des ordres avaient été expédiés pour saisir les fugitifs répandus dans les diverses provinces.

Bien que Requesens se plaignît de la tiédeur des juges nationaux, les exécutions furent assez nombreuses. Elles commen-

(1) Annibal d'Altaemps au roi, 4 janvier 1574. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 233.) Id.

cèrent la veille de Noël. Ce jour-là le lieutenant de Philippe II fit écarteler trois conspirateurs dont un marinier; un autre matelot fut brûlé vif parce qu'il était hérétique pertinace. Toujours par les ordres de Requesens, vingt-et-un individus qui avaient eu connaissance de la conspiration, furent, au commencement de l'année suivante, exécutés en deux fois, à Anvers. Parmi les derniers, au nombre de quatorze, il y avait, comme Requesens l'écrivit au roi, quelques bourgeois notables, entre autres, le vice-maître et les deux doyens des mariniers dont nous avons parlé. « Ils étaient catholiques, dit le gouverneur, et moururent comme tels. On les avait attirés dans la conspiration, en leur mettant devant les yeux le mal que cette longue guerre causait au pays et en excitant en eux la haine de la nation espagnole. » En outre une trentaine de fugitifs subirent aussi le dernier supplice en différents endroits du pays (1).

Cependant le prince d'Orange, toujours à Middelbourg, y avait appelé Leoninus, comme nous l'avons vu. Celui-ci quitta Delft le 29 décembre, et, bien accueilli partout, débarqua à Middelbourg le 31. Le prince, averti de son arrivée, envoya à sa rencontre cinq capitaines avec un certain nombre de soldats qui le saluèrent par une salve de leurs arquebuses. Il fut conduit à l'ancienne abbaye des Prémontrés où Guillaume avait sa résidence et reçu par Charles de Boisot, gouverneur de l'île de Walcheren. Le dîner était prêt, et il fut traité magnifiquement. Pendant le dîner, un autre gentilhomme belge, Olivier vanden Tympel, seigneur de Corbeek-sur-Dyle, vint le féliciter de la part du prince d'Orange et l'inviter à souper avec lui.

« Après disner, et les tables levées, raconte Leoninus, me vinrent aussi congratuler le seigneur de Sainte-Aldegonde et le doctor Junius, et divisammes ensemble généralement. Et après,

(1) M. Juste. pp. 12-17. — Les deux lettres de Requesens au roi, du 9 janvier et du 12 mars 1575 (*Correspondance de Philippe II*, t III, pp. 235 et 267), contiennent sur cette affaire les détails les plus curieux et les plus circonstanciés.

Boisot et Junius, avec les capitaines et autres gentilshommes, me menèrent au logis de Simon Cost, ci-devant bourgmestre de Middelbourg, et encore catholique, à l'opposite de la maison de ville, où la garde estoit. Au soir, le prince me faisoit quérir par deux gentilshommes pour souper. Et quand j'estois en sa chambre, me disoit le bien venu, et que la venue de ma personne estoit agréable, mais non la commission à lui paravant communiquée par les députés du conseil. Sur quoi je respondis que, ayant bien entendu le tout, il trouveroit autrement; priant qu'il lui plairoit différer l'audience de ma proposition jusques au jour ensuivant, qui estoit le premier de ceste année : ce qu'il consentit. Et allasmes souper, avec une grande compaignie; mais, durant le souper et après, il se monstroit assez aspre (1).

« L'autre jour, continue Leoninus, à sçavoir le premier de l'année, il me mandoit à huit heures du matin, et me donnoit, tout seul en sa chambre, audience, laquelle duroit plus de deux heures : ayant faict remonstrance du désordre du pays; de ses fortunes et dangiers qu'avoient esté et estoient encoire; de la bonne inclination de Sa Majesté, et intercession de Son Excellence et autres seigneurs et potentats, et qu'il avoit occasion de s'exempter des garbouilles, et se remettre, avec ses enfans et amis, en estat, et restablir la maison de Nassau, délaissant la nouvelle religion, et faisant bon office du vassal fidèle. Sur quoi il me faisoit plusieurs plaintes, et disoit qu'il ne pouvoit attendre que d'estre trompé, et que cela se pouvoit entendre par ma commission; item, qu'il estoit obligé par serment avec les estats; qu'ils ne voudront jamais délaisser la nouvelle religion, faisant difficulté de procéder sur ma commission, à cause qu'elle contenoit que les nobles et villes, *se disant représenter les estats d'Hollande et Zélande,* avoient supplié : ce que disoit signifier faux titre et usurpation de qualité non véritable, laquelle les estats ne vouloient confesser; item, que ladite com-

(1) Rapport *(verbal)* de Leoninus, endroit cité, pp. 423-424.

mission contenoit que les estats avoient déclairé de vouloir supplier, dont il disoit suivre que les estats avoient demandé licence pour pouvoir supplier; davantage, que ladite commission contenoit encore qu'ils avoient déclairé ne convenir aucunement de capituler avec Sa Majesté, et que le contraire estoit apparent par l'escrit et requeste desdits estats; item, que ladite commission portoit que ledit escrit et requeste avoit esté envoyé vers Sa Majesté en Espaigne, où, au contraire, apparoit, par livres imprimés en Hollande et lettres du seigneur de Champaigny, que ladite requeste avoit esté rejectée et renvoyée par ledit seigneur de Champaigny au doctor Junius, sans qu'il avoit osé la présenter. Davantage, disoit estre mis en ladite commission fort captieusement, et pour mouvoir soupçon et diffidence entre lui et lesdits estats, qu'il avoit déclairé que les estats feroient, etc, et qu'ils avoient suspect ladite obscurité et généralité, présumant qu'il auroit déclairé quelque chose à leur préjudice : car, disoit-il, on pourroit dire que les estats feroient la délivrance de Vlissinghen (Flessingue), ou quelque autre chose semblable, y adjoutant qu'on présumoit que le mot *clémence* estoit adjouté en ladite commission pour les restraindre au commencement à la voye du pardon, tellement qu'il disoit qu'on tenoit ladite commission entièrement fraudulente, captieuse et insuffisante, et que les estats ne voudroient procéder ni faire quelque chose en vertu d'icelle.

« Après qu'il avoit fini sa parole, dit toujours Leoninus, je commençois à déclairer que la commission estoit donnée à la bonne foi, sans aucune fraude, et que les mots *se disant représenter les estats*, etc., estoient insérés à bonne intention, pour ce qu'il n'y avoit nulle dénomination des personnes ou villes en l'escrit exhibé; ensemble, pour non préjudicier à l'estat ecclésiastique, villes Amsterdam, Harlem et autres membres qui de toute ancienneté ont esté entre lesdits estats, dont toutefois n'est fait mention en ledit escrit et requeste... Et au regard de ce que dit est en la commission, que les nobles et villes avoient

déclairé de vouloir supplier le roy, disois estre véritable qu'audit escrit sont contenus les mots *supplier* et *bidden*, et que toutefois ledit escrit n'estant mis en forme de requeste, a esté pris et entendu seulement pour le vouloir de supplier, et que conséquemment ladite requeste est ensuivie; en outre estre vrai que ladite commission se réfère à l'escrit des députés des états d'Hollande et Zélande, requeste des nobles et villes desdits pays, et à la communication ci-devant advisée, de sorte que *ex vi relationis*, mesme au regard de la capitulation, tout le narré de ladite commission doibt estre interprêté et entendu selon les termes et limites dudit escrit, requeste et concept de ladite communication, pour laquelle les députés ont esté autrefois dénommés, mesme considéré que les affaires sont en le mesme estat en lequel ils estoient auparavant et au temps de ladite requeste, vu que le gouvernement et administration d'Hollande et Zélande se continuoit encore au nom de Sa Majesté, et que pour icelle (selon ce que j'entendois) ils prioient encores publiquement en Hollande et Zélande. Et touchant ce qu'on dit que l'escrit et requeste seroient renvoyés, je disois qu'ils debvroient considérer que les copies sont demeurées, comme il apert par l'exhibition d'icelles, lesquelles contiennent les mesmes remontrances, et sont de semblable effect avec les originales : ce qui a esté considéré par Sa Majesté, avec autres remontrances et intentions, de manière que icelle a esté esmue d'incliner à clémence et douceur, avec intention de pourveoir, comme en raison seroit trouvé convenir, et à un bon père et prince naturel appartient, en respect de ses vassaux et sujets, ayant sur ce escrit son intention à l'Excellence du commandeur majeur, qui, suivant le bon plaisir de Sa Majesté, avec l'avis d'autres seigneurs et personnages, et aussi en la conformité de la dernière clausule dudit escrit in verbis : *Want die vernoemde staten vastelick vertrouwen dat d'Exellencie van den commandeur mayeur ende allen alderen ghetrouwen vasallen ende dienaren van Zyne Majesteye die handen sullen houden*, etc., a dépesché ladite

commission, afin d'ouyr, au nom et par charge de Sa Majesté, les députés du prince et des estats en leurs doléances contenues èsdits escrit et requeste, et autres qu'ils voudront proposer, et surtout déclairer la bonne intention de Sadite Majesté; et pour donner plus grand contentement, devant remédier à tout par sa bénigne autorité, avoit esté trouvé convenable, et le plus sûr, d'entrer préalablement en conférence et communication par députés et commissaires, d'un costé et d'autre, selon et ensuivant le concept susdit, et par les députés autrefois dénommés, ou autres que plairoit dénommer, sur les points contenus èsdits escrit et requeste; et ce, avec déclaration, ouvertement comprise en ladite commission, que si avant qu'ils ne demandent de Sa Majesté sinon remède par clémence ou *goedertieren insicht,* et choses justes et raisonnables, lesquelles Sa Majesté peut octroyer sans offenser l'honneur de Dieu, ni son autorité (laquelle lesdits estats protestent vouloir et honorer et révérer), que Sa Majesté seroit contente les impartir et octroyer. Et quant aux mots de ladite commission *que les estats feroient,* etc., disois que lesdits mots importoient et signifioient que ledit prince avoit déclairé à mon commis que les députés des estats, venant en communication, remonstreroient leurs doléances par requeste, afin que plairoit à Sa Majesté y remédier par clémence, me rapportant sur ce à la déclaration dudit prince mesme. Item, que le mot *clémence* n'estoit si restreint comme ils le prétendoient, et qu'ils pouvoient et debvoient toutes ces difficultés délaisser, comme impertinentes, avec plusieurs autres circonstances.

« Lesquelles entendues, le prince se rendoit plus doux, et disoit qu'il entendoit que les choses se pouvoient aucunement ainsi interpréter, mais qu'il n'estoit besogne d'en faire si longue narrée, et que les Hollandois estoient grossés (sic) et n'entendoient telles subtilités, mais qu'ils concevoient par cela plus grand soupçon et crainte : adjoustant néanmoins que, ce nonobstant, il remonstreroit le tout aux estats, et rendroit peine de

les induire à changer leur opinion et modérer, voire changer la responce, laquelle ils avoient conçu et envoyé d'Hollande. Et, quant au changement de la religion, il persistoit, y adjoustant toujours que, en cas qu'il voudroit, lui seroit impossible de l'effectuer vers les estats et peuple.

« Le 3e jour dudit janvier, ayant requis audience, je suis mandé pour disner, et après il me donnoit derechef audience, avec Bonte, bien par l'espace d'une heure et demie, où nous débattismes derechef les difficultés de la commission. Et sembloit ledit prince encores plus enclin, disant qu'il laissoit toutes choses adviser et résoudre par les estats premièrement, et qu'il ne traitoit rien sans leur volonté et délibération précédente, mais qu'il entreviendroit et feroit bon office de les induire si avant qu'il seroit possible. Et se monstrit ledit prince, après ledit temps, entièrement doux et aimable envers moi (1). »

Nous avons reproduit à la lettre et dans toute leur étendue ces entretiens officiels du prince d'Orange et du chargé d'affaires de Requesens. Nous avons cru que c'était là le meilleur, l'unique moyen plutôt de mettre le lecteur à même de se faire une idée exacte des vues et des exigences des deux parties au moment donné. La suite du récit va nous montrer à quoi aboutirent ces négociations préliminaires. Les conférences du prince avec les états se prolongèrent jusqu'au 20. La réponse définitive fut plus conciliante et plus modérée. Il fut convenu que les commissaires du prince et des états se trouveraient à Gertruidenberg pour le 15 février, et les mandataires de Requesens le même jour à Bréda afin d'entendre ce que demanderaient les premiers (2).

Leoninus terminait son rapport au grand commandeur par ces paroles, qui nous paraissent dignes d'être conservées : « J'ai trouvé qu'il y a encores plusieurs catholiques, mais la

(1) Ibid., pp. 424-428.

(2) Lettre de Requesens au roi, du 4 février 1575. *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 259-260.

plus grande partie est dominée par une impression de crainte et diffidence; et de plus ils sont tous entourés et en la puissance du prince, de ceux de son conseil, des députés des estats et des magistrats, pour la plupart de la nouvelle religion, ensemble des ministres, consistoriaux, capitaines, soldats, matelots et bannis de ces pays. Ces gens s'efforcent de les persuader qu'il n'est d'autre moyen d'assurance que par la religion, à cause de leurs ligues et de leurs confédérations. Ils disent ouvertement, sans parler de l'Allemagne, de l'Angleterre et autres, qu'ils ont des intelligences en France et avec le Turc. En particulier j'ai représenté au prince les dangers passés, les hasards et l'incertitude de l'avenir ; qu'il pouvoit estre perdu avec ses descendants, par une mutinerie des matelots, des soldats, du peuple; qu'il avoit à craindre une trahison, l'adverse fortune, sa mort naturelle elle-même, et que pourtant il lui importoit de se soustraire à ces troubles, de conserver sa famille, et de ne pas laisser passer l'occasion de se mettre en repos. Il me laissa dire toutes ces choses, sans m'opposer de contradiction. Et, pour finir, j'ai aperçu que leur principal dessein est de donner droit à tous ceux qui se plaignent, de quelque côté que ces plaintes leur viennent; de faire profession de liberté, pour mettre le trouble partout, et de s'attirer ainsi les cœurs des gens du peuple et des autres (1). »

Le grand commandeur fit connaître au roi la situation créée par les dernières négociations de Leoninus. Voici l'analyse de ce qu'il lui écrivait le 4 février 1575 : « Le docteur Leoninus est revenu de Hollande. C'est une longue histoire que ce qu'il a traité avec tous ces rebelles. Requesens lui a ordonné d'en rédiger un rapport qui sera joint aux dépêches en français, ainsi qu'une traduction de la réponse en flamand du prince

(1) Rapport de Leoninus, ubi supra, pp. 429-430. — Je me suis donné un peu de liberté, en remplaçant les expressions par trop vieillies, dans ce passage, où une *littéralité* rigoureuse me semblait moins nécessaire.

d'Orange. Cette réponse montrera au roi la défiance qu'ils ont de tout ce qui se négocie avec eux. Parce que, dans la commission de Leoninus, il ne les a pas nommés *états de Hollande*, mais *ceux qui se disent états de Hollande*, ils y voient de l'artifice et l'intention de n'observer rien de ce qu'on leur promettra; parce que Champagney leur a renvoyé leur requête, ils veulent en inférer que le roi n'en a pas eu connaissance, comme si l'on n'avait pu lui en faire parvenir une copie. Ils ont fait imprimer des livrets, en français et en flamand, où sont insérées toutes les lettres que Champagney leur écrivit cet été, avec leurs réponses (1), et ils les ont accompagnées de mille mensonges, pour persuader au monde que ce n'est pas eux qui refusent de se réduire sous l'obéissance du roi, mais le roi et ses ministres qui refusent de les recevoir à miséricorde. Il est probable qu'ils imprimeront de même, avec les additions qu'ils jugeront convenables, ce qui s'est passé entre eux et Leoninus. — Quoi qu'il en soit, puisqu'on leur a offert une conférence, et que leurs commissaires seront à Gertruidenberg pour le 15 février, le grand commandeur a écrit à M. de Rassenghien, au président de Hollande et au chancelier de Gueldre, afin qu'ils se trouvent ledit jour à Bréda, ainsi que Leoninus, avec pouvoir d'entendre ce qu'ils demanderont et d'y répondre. Si l'on convient du lieu et des otages, les conférences seront immédiatement entamées. — Requesens se promet peu de fruit de cette communication; mais au moins le monde se sera convaincu que le roi n'a négligé aucun moyen de réduire ces gens sous son autorité et celle de l'église catholique; et puis le peuple voyant qu'on négocie la paix, comme ils la nomment, il y a lieu de croire qu'il différera de se révolter tout à fait : car, en vérité, ses souffrances sont telles qu'il lui serait impossible de les endurer, s'il n'avait l'espoir qu'elles finiront bientôt (2). — Le grand commandeur

(1) Voy. Le Petit, *Grande Chronique de Hollande et Zélande,* liv. XI, p. 280 et suiv. Note de M. Gachard.

(2) Y tambien porque, viendo el pueblo que se trata de paces, como

se flatte que, avant l'ouverture des conférences il aura la réponse du roi sur ce qu'il lui a écrit à ce sujet. Il est d'avis que le roi passe par tout ce que demandent les rebelles, sauf en ce qui concerne l'article de la religion, sur lequel, en aucun temps ni pour aucun motif, on ne doit faiblir (1). A cet égard on peut permettre seulement, pour une fois, à ceux qui ne voudront pas vivre catholiquement, de se retirer du pays dans un bref délai, en vendant leurs biens à des catholiques. — Quant au renvoi des troupes espagnoles, il faut s'attendre à ce qu'ils feront de très grandes instances, puisqu'il n'y a personne dans tout le pays, même parmi les ministres du roi, qui ne le désire; et, à la vérité, les mutineries et les désordres de ces troupes y ont bien donné occasion. — On ne peut leur refuser l'observation de leurs privilèges; mais le mal est qu'ils leur donnent une extension indue. — A l'égard des garanties, il y aura plus de difficultés que sur tout le reste. S'ils voulaient se contenter de celle de l'empereur ou de l'électeur de Bavière, on pourrait y accéder; s'ils ne s'en contentent pas, le roi devra permettre que les états généraux se portent garants, et pour cela il faudra les convoquer. Dans tous les temps, cette assemblée a eu des inconvénients, mais les circonstances sont telles qu'il n'est aucun parti qui n'en ait, et il faut préférer les moindres (2). »

Dès le 9 février, Requesens avait désigné les commissaires qui devaient se rendre à Bréda pour s'aboucher avec ceux du prince d'Orange et des nobles et villes de Hollande. Les pre-

ellos las llaman, creo que será causa de differir el acabarse de rebelar, porque certo lo que padescen es de manera que seria imposible sufrirlo, si no es con esperanza de que se ha de acabar presto.

(1) La necessitad que aquí se tiene ha de forzar á V. M. á no parar en ninguna cosa, sino en lo de la religion, que en esta en ningun tiempo ni por ninguna causa se ha de afloxar.

(2) En todo tiempo tiene esta junta inconvenientes, pero agora estamos en el que no hay cosa ninguna que no los tenga, y se han de tomar los menores. *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 259-260.

miers étaient le baron de Rassenghien, gouverneur de la Flandre wallonne; Arnould de Sasbout, chancelier de Gueldre et de Zutphen; Corneille Suys, seigneur de Ryswyck, président du conseil de Hollande, et Elbertus Leoninus. Le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande avaient désigné Jacques Vander Does, Guillaume de Nyvelt de Zuylen, Charles de Boisot, Philippe de Marnix, Jean de Jonghe, Arnould Van Dorp, Adrien Vander Mylen, Paul Buys, Nanninck de Forest et Corneille Backer. Des passe-ports et des sauf-conduits avaient été remis de part et d'autre.

Sur ces entrefaites, le comte Gunther de Schwarzbourg, beau-frère du prince d'Orange (1), arrivait aux Pays-Bas. Il venait, comme mandataire de l'empereur, s'efforcer de mettre un terme à la guerre. Il était accompagné d'un autre beau-frère du Taciturne, Wolfgang de Hohenlohe. La correspondance de Requesens avec Philippe II nous donne quelques détails intéressants sur cet envoyé et sur sa mission. Le 9 janvier, le grand commandeur écrivait au roi, lui rappelant que, deux ou trois mois auparavant, il l'avait informé d'un sauf-conduit que, sur l'invitation de l'empereur, il avait fait parvenir au comte de Schwarzbourg. « Ce seigneur, disait-il, a envoyé, il y a une huitaine de jours, son secrétaire à Anvers, avec une lettre où il protestait de son dévouement au roi, et demandait au commandeur un nouveau sauf-conduit qui comprît le comte Wolfgang (2), marié à une autre sœur du prince d'Orange, et qui est resté étranger aux troubles actuels. Le sauf-conduit demandé a été expédié, et, selon le désir du comte, il lui a été envoyé un gentilhomme pour le guider par le pays. — Schwarzbourg a écrit aussi au secrétaire Scharemberger qu'il lui serait agréable de le rencontrer dans son chemin, ayant à l'entretenir de choses d'une haute importance. Comme Scharemberger est digne de

(1) Il avait épousé Catherine de Nassau, le 18 novembre 1560.
(2) De Hohenlohe. Il avait épousé, en 1567, Madeleine de Nassau Note de M. Gachard.

toute confiance et très avisé, le commandeur lui a ordonné d'aller attendre le comte à Bois-le-Duc. » Le 4 février, le commandeur écrit de nouveau : « Le secrétaire Scharemberger a rencontré le comte de Schwarzbourg à Bois-le-Duc. Les deux comtes étaient accompagnés de la comtesse de Schwarzbourg et de quatre jeunes comtes destinés probablement à aller faire leur éducation à la bonne école du prince d'Orange (1). — Le comte de Schwarzbourg dit à Scharemberger qu'il était chargé par l'empereur de persuader au prince et aux autres rebelles de recourir à la miséricorde du roi, sans parler du point de la religion, et d'envoyer pour cela à la cour impériale quatre ou cinq commissaires, avec un écrit énonçant les conditions qu'ils prétendaient obtenir, afin que l'empereur en fît traiter à Madrid. Le comte excusa le retard qu'il avait mis à venir aux Pays-Bas sur son manque de santé, ainsi que sur son désir de réunir préalablement tous les parents du prince et d'emporter un avis, signé d'eux, tendant à l'engager à s'accommoder avec le roi (2). Il ne lui cacha pas qu'il s'attendait à bien des difficultés dans cette mission, à cause des conseillers du prince, dont l'obstination dans l'hérésie était égale à celle de la plupart des habitants des provinces révoltées, étrangers et naturels. Il lui dit, à ce propos, que les Pays-Bas ne se pacifieraient point tant que les nouveaux évêchés ne seraient pas supprimés et les Espagnols mis hors du pays ; que, sur ces deux points, les provinces obéissantes pensaient fermement comme celles qui avaient pris les armes (3). Il discourut aussi avec Scharemberger sur l'état

(1) Yvan los dos condes y la muger del de Suartzemburg y otros quatro condes mancebes que deven de yr á criarse en la buena escuela del principe de Oranges.

(2) Y que ha querido juntar primero los parientes del principe, y traer parescer, firmado dellos, de que se deve reduzir y tomar medios.

(3) Y dixole que los estados no se aquietarian, si no fuese deshaziendo los nuevos obispados y hechando los Españoles del pays, y que en esto estavan tan firmos los estados que están por rebelar, como los que tienen las armas en la mano.

des affaires du roi. Qu'il connaisse a fond, dit à ce propos le grand commandeur, celles d'ici où il y a tant de gens qui l'en informent, je ne m'en étonne pas; mais ce qui me surprend, c'est qu'il lui conta des particularités de celles d'Espagne et d'autres lieux. Les Allemands et les Flamands sont donc devenus aussi discoureurs que les Italiens (1). Il l'assura de plus que cette seconde rebellion avait été fomentée et était soutenue par les Français; que le prince d'Orange avait reçu pour cela différentes lettres de la reine-mère, ainsi que du feu roi (2) et du roi régnant (3), sans parler de ce que le dernier avait promis au comte Louis, lors de son voyage en Pologne; que le prince recevait de grands secours d'argent de France et d'Angleterre; enfin que, de tous côtés, on lui faisait de très vives instances pour qu'il ne s'accommodât pas avec le roi (4). »

Requesens avait espéré obtenir des dépêches d'Espagne qui lui feraient connaître les intentions du roi. Ces dépêches n'arrivant pas, il fut obligé de faire partir les commissaires chargés de négocier avec les Hollandais, après leur avoir donné des instructions portant la date du 14 février, rédigées avec une grande habileté par Leoninus, et revues ensuite par Viglius. La prérogative royale y était scrupuleusement ménagée. Aux termes de ces instructions, les commissaires n'étaient point autorisés à promettre le départ immédiat des troupes espagnoles (5), mais à déclarer que le roi les rappellerait dès que

(1) Que sepa muy de raiz las cosas de aquí, donde habrá tantos que se las digan, yo no me maravillo; pero díxole particularidades de las de España y otras partes, que me espanto, de manera que los Tudescos y Flamencos se han vuelto ya tan discurridores como los Italianos.

(2) Charles IX.

(3) Henri III.

(4) *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 241, 257 et 258.

(5) « S'ils disent, lit-on dans ces instructions, que par ce mot d'*estrangers* ils entendent les Espaignolz, respondrez que, estans subjectz naturels du roy comme eulx, ne peuvent estre tenuz pour estrangers, et que les François, Gascons, Anglois, Escossois et Allemans dont ilz se servent, sont vrayement estrangers, n'estans soubz l'obéis-

leur présence ne serait plus jugée nécessaire. Ils annonceraient la convocation des états généraux, mais en ayant soin d'ajouter que cette assemblée n'aurait point à se prononcer sur les points qui étaient de la souveraineté du roi ou qui dépendaient de son bon vouloir. Une amnistie serait publiée, les biens confisqués seraient restitués, les prisonniers seraient délivrés sans excepter le comte de Buren, mais à condition que les rebelles rendraient les villes et forts qui étaient en leur pouvoir ainsi que les biens ecclésiastiques dont ils étaient détenteurs. Quant au point le plus important, celui, dit M. Juste, dont dépendait le succès des négociations, Requesens se montrait inflexible. Les commissaires devaient déclarer sans détour que le roi ne pouvait souffrir les hérétiques dans ses états; mais, par grâce spéciale, six mois seraient accordés aux réformés pour qu'ils pussent vendre leurs biens et sortir des Pays-Bas (1). Enfin le comte de

sance du roy, et qu'il est juste, estans accordés les moiens de pacification, que telz desplacent et sortent le pays, comme feront les estrangères nations estans icy, quand l'on n'aura plus à faire des gens de guerre. Mais de chasser les vassaulx vraiz et naturelz subjectz d'ung mesme roy, il n'est ny juste ny honneste, ny mesme utile, comme souvent s'est veu, et du temps de l'empereur, d'heureuse mémoire, et du roy, nostre maistre, combien ilz sont bien venuz à propos pour le secours des guerres contre France et aultrement. Et, nonobstant tout cela, Sa Majesté n'est d'intention de les tenir icy plus longuement que la nécessité et besoing de ses affaires le requérera. »

(1) « Si l'on venoit à vous toucher de la religion, vous les en désabuserez doiz le commencement, leur disant qu'endroict icelle il n'y peult avoir nul moyen, pour ce que le roy n'est pour souffrir que aulcun vive en ses estatz qui ne soit entièrement catholicque, ayant Sa Majesté esté jurée et receue en ceste vraye ancienne religion catholicque et romaine pour successeur des pays de par deçà, et ayant les estatz d'iceulx naguères expressément protesté de vouloir vivre et morir en icelle. Et ce que à ceulx qui présentement sont rebelles se pourra accorder tout au plus, et pour ceste fois tant seullement, est que ceulx qui ne vouldront estre catholicques s'en aillent hors ces pays et puissent vendre les biens qu'ilz y ont à ceulx qui le sont, et leur accorder terme de six mois pour le povoir faire, pendant lesquelz ilz ne pourront toutesfois faire aulcun exercice de leur faulse religion ny

Schwarzbourg était autorisé à assister aux conférences (1).

Le 15 février, les commissaires du roi arrivèrent à Bréda. Ceux des provinces insurgées, au nombre de neuf, se trouvèrent en même temps à Gertruidenberg; le dixième, Marnix, venait d'être chargé par le prince d'Orange d'une mission en Allemagne. Il avait été d'abord convenu que les conférences auraient lieu à Oosterhout, entre Bréda et Gertruidenberg. Mais on y renonça, parce que le lieu était ouvert et qu'il n'aurait pu offrir une hospitalité convenable à une aussi grande réunion. Les députés hollandais avaient fait remarquer en outre qu'ils n'avaient pas les chariots et les chevaux nécessaires pour se transporter journellement à Oosterhout, et qu'il serait aussi fort pénible au comte de Schwarzbourg de se déplacer sans cesse. Les commissaires du roi proposèrent alors l'enceinte du château de Bréda : ils occuperaient un quartier du château et les députés hollandais une maison contiguë dans le jardin. Les Hollandais acceptèrent cet arrangement, à la condition d'obtenir les otages qu'ils avaient demandés.

Requesens leur avait offert à cet effet trois personnes principales du pays; mais ils voulaient avoir en outre Champagney, gouverneur d'Anvers, Sancho d'Avila, Christophe Mondragon et Julian

aulcun scandale. Ce que tout pourrez représenter et persuader auxdicts députez, par les raisons que vous souviendra avoir esté traictées de bouche, avec ferme présuppost que n'aurez d'admectre raison quelconque qu'ilz pourroient vous donner au contraire, puis endroict ceste matière la porte doibt estre tant serrée comme il convient au service de Dieu et de sa saincte Église. »

(1) « Instruction pour vous, messire Maximilien Vilain, chevalier, baron de Rassenghien, gouverneur de Lille, Douay et Orchies, et, en absence du comte de la Roche, gouverneur du pays et conté d'Artois, et messires Arnould Sasbout, chancelier de Gueldres et Zutphen, Cornille Suys, seigneur de Ryswyck, président d'Hollande, et Elbertus Leoninus, docteur et professeur ès droictz en l'université de Louvain, de ce que aurez à faire en la communication avecq les députez du prince d'Oranges et d'Hollande et Zélande, que se va tenir entre Breda et Saincte-Geertrudeberghe; » dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, appendice, pp. 583-589.

Romero, ou du moins deux de ces officiers. Tout en s'émerveillant de cette prétention qu'il trouvait déplacée, dit M. Juste, tout en s'irritant contre l'orgueil de ces rebelles, Requesens finit par céder après plus de quinze jours de contestations. Il se décida à mettre entre leurs mains, outre trois gentilshommes flamands, le colonel Mondragon et deux gentilshommes catalans, ses parents. Le prince d'Orange ne se montrait pas encore rassuré. Il ne voulait consentir au départ des députés hollandais pour Bréda que si les commissaires du roi garantissaient par leur signature l'inviolabilité du passeport accordé et promettaient de servir eux-mêmes d'otages, dans le cas où ce passeport serait violé. Requesens repoussa cette nouvelle prétention comme une insulte faite au roi et à sa propre loyauté, mais, pour satisfaire les Hollandais, il ajouta Julian Romero aux autres otages. Ceux-ci s'étant embarqués pour Dordrecht, les commissaires hollandais s'acheminèrent vers Bréda, où ils arrivèrent le 2 mars. Au moment de leur départ, le prince d'Orange et les états avaient ordonné un jeûne public et des prières pour implorer le Tout-Puissant en faveur des négociations qui allaient s'ouvrir (1).

Le soir de leur arrivée au château de Bréda, les députés hollandais soupèrent avec les commissaires royaux. Après le repas, un de ces derniers dit familièrement à l'un des représentants de la Hollande : « Nous savons bien qu'en premier lieu vous demanderez la liberté de religion. » Le Hollandais répondit : « Il est naturel qu'avant tout on cherche le royaume des cieux. » L'autre poursuivit : « Vous demanderez ensuite que les étrangers sortent du pays. » — « Non, répartit son interlocuteur, car les étrangers ne nous gênent plus et nous les empêcherons bien

(1) Bor, 8e liv., fol. 87 vo. — Le prince d'Orange paraissait si bien disposé à traiter que, le 21 février, il mandait à Jean de Nassau : « S' vous désirez qu'au traité de paix je fasse quelque mention de vous en particulier, vous me le pouvez faire entendre. (*Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. V, p. 138.) Note de M. Juste.

de venir dans notre pays; mais comme ils vous fâchent et vous sont à grande charge, c'est à vous autres à faire en sorte qu'ils s'en aillent (1). »

Les conférences officielles s'ouvrirent le lendemain, hors de la présence du comte de Schwarzbourg, retenu dans son logis par la goutte. Rassenghien exposa d'abord que le roi catholique, voulant traiter ses sujets des Pays-Bas en toute clémence et bénignité, les avait délégués pour entendre de plus près les justes et raisonnables représentations du prince d'Orange, des nobles et des villes de Hollande et de Zélande. En ne demandant rien, disait-il, qui fût contre l'honneur de Dieu et l'autorité du roi, les réclamants obtiendraient satisfaction (2). Les députés hollandais objectèrent que cette proposition et la commission des mandataires du roi qui leur avait été communiquée ne répondaient point aux déclarations faites par le docteur Leoninus, et qu'il y avait des difficultés préjudicielles à résoudre d'abord. Ils annoncèrent ensuite qu'ils donneraient leur réponse le lendemain, ayant charge expresse de ne rien traiter sinon par écrit et dans la langue de leur pays (3). Le docteur Jean

(1) Berty, qui disait tenir ces détails d'un gentilhomme « présent à tout » les rapporte dans une lettre à Viglius, écrite d'Anvers, le 4 mars 1575. *Documents historiques,* t. XIII. (Archives du Royaume). Note du même.

(2) Proposition faite par le baron de Rassenghien aux députés du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. III, pp. 618-619.

(3) Lettre des commissaires du roi au grand commandeur de Castille (Bréda, 4 mars 1575.) Ibid., pp. 621-623. — « Nous nous sommes assemblez hier, à dix heures du matin. Et après par moy, de Rassinghien, leur avoir faict quelque remonstrance et exhortation sur nostre future communication (telle que Vostre Excellence verra par la copie qui va avec ceste, et d'icelle leur laissé le translat en thiois autenticqué par le secrétaire de la Torre), pour l'envoyer et communiquer, si bon leur sembloit, aux villes confédérées non accoustumées à la langue franchoise, nous sommes passé oultre à la lecture de nostre commission, et d'icelle leur délivré, aussi à leur réquisition, copie soubsignée et autentiquée en leur présence par ledit secrétaire de la Torre. Et après

Borner, conseiller du comte de Schwarzbourg, prononça ensuite, au nom du comte, un discours pour engager les députés de part et d'autre à s'accorder et pour offrir la médiation de son maître, comme représentant de l'empereur (1).

Les députés hollandais remirent leur réponse le lendemain, comme ils l'avaient promis. Dans un long exposé, ils rappelaient les causes qui avaient déterminé les provinces, dont ils étaient les représentants, à prendre les armes. Ils disaient ensuite que, par l'entremise de Champagney, ils avaient naguère sollicité du roi la sortie des étrangers et la convocation des états généraux. Ils réclamaient une décision sur ces deux points essentiels (2). Après avoir pris connaissance de ce document,

la lecture de leur commission, de laquelle ils n'avoient encoires la copie preste, mais nous promisrent donner à l'après-disner. ce que toutesfois jusques oires ils n'ont faict, requierent d'eulx pouvoir retirer en une chambre illecq voisine, pour consulter par ensemble. Et après, retournez vers nous, maistre Paul Buys, pour responce, nous dict que, comme nostredicte commission et proposition ne correspondoient du tout au dernier recès eu et tenu par moy, docteur Leoninus, avec eulx en Hollande et Zeelande, ils nous responderoient sur icelles par escript à ce matin, estant leur intention et mesme mandat absolu et exprès de rien traicter en ceste communication, sinon par escript et en langue thioise (a), avec protestation et déclaration que tout ce qui s'y passeroit ou traicteroit de paroles seroit de nulle valeur, tant pour l'ung costé que de l'autre, pour n'estre reprins en nos paroles. »

(1) Voir ce discours, en latin, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 620-621. — M. Juste cite, à propos de ce discours, *Queen Elisabeth and her times*, t. II, p. 6. (Thomas Wilson à lord Burghley, d'Anvers, 14 février 1575.)

(2) Réponse des députés du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande à la proposition des commissaires du roi. Ibid., pp. 624-627. — La pièce se termine par cette formule : « Geantwoirdt ende geexhibeert by den gedeputeerden van den prince van Orangen, den eedelen staten ende steden van Hollandt, Zeelandt, Bommel ende

(a) C'était en effet ce qui leur était prescrit par leur commission du 12 février, en ces termes : « Negocierende ende handelende... by ghescrifte ende in onze nederlantsche tale. » (Recueil *Négociations de Bréda*, . I, fol. 286.) Note de M. Gachard.

les commissaires du roi prièrent les députés hollandais de résumer en un seul écrit toutes leurs doléances, auxquelles ils se proposaient de répondre, eux aussi, en une seule fois. Mais ceux-ci insistèrent pour qu'il fût d'abord statué sur la requête remise à Champagney. A la demande des commissaires du roi, une copie de cette requête fut déposée sur le bureau, et les commissaires royaux la rendirent, le lendemain, avec une apostille qui ne décidait rien (1). Mécontents, les députés hollandais déléguèrent trois d'entre eux pour consulter le prince d'Orange. Tous d'ailleurs paraissaient bien décidés à ne pas continuer la négociation, s'ils n'obtenaient une réponse catégorique sur les deux premiers points de leur requête (2).

Une lettre de Requesens au roi, écrite d'Anvers le 12 mars, donne sur la situation des détails intéressants : « Enfin, dit-il, les commissaires du roi sont arrivés à Bréda le 15 février, qui était le jour fixé ; en même temps se sont trouvés à Gertruidenberg neuf des dix commissaires nommés par les rebelles, Sainte-Aldegonde, qui est le dixième, n'étant pas de retour d'Angleterre où il est allé pour les saintes pratiques auxquelles lui et eux sont accoutumés (3). Quinze à vingt jours se sont perdus en contestations au sujet des otages. Le commandeur leur avait offert trois personnes principales du pays, savoir le frère du comte de Boussu, M. de Werdembourg et un neveu de

Buyren, den IV[en] martii XV[c] vyffende tzeventich, *stilo communi,* ende ter ordonnancie van dezelven gedeputeerden, ondergeteekent by my : P. Buys. »

(1) Écrit des commissaires du roi sur la réponse des députés du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande. (Bréda 5 mars). Ibid., pp. 627-628. — On lit à la fin : « Geexhibeert by den commissarissen der Coninklyke Majesteyt den gedeputeerden van den prince van Orangen, eedelen ende steden van Hollandt ende Zeelant, etc., desen vyfsten martii 1574, *stilo curiæ.* My present : J. de la Torre. »

(2) Bor, 8e liv., fol. 88. — *Correspondance de Philippe II,* t. III, pp. 624 et suiv. Citations de M. Juste.

(3) Aldegonda no era vuelto de Inglaterra, donde avia ido á los santos tratos que él y ellos suelen.

M. de Rassenghien. Ils ont prétendu avoir avec ceux-ci plusieurs Espagnols, entre lesquels ils ont désigné Mondragon, Sancho d'Avila et Julian Romero. Il s'est enfin décidé, pour qu'on ne l'accusât pas de leur refuser de complètes garanties, à mettre en leurs mains, outre les trois Flamands susnommés, Mondragon et deux gentilshommes catalans, de bonne naissance (1). Alors leurs commissaires sont venus à Bréda. — Julian Romero s'est aussi rendu dans cette ville pour servir d'otage, au cas que les rebelles l'exigent absolument. Il en avait du reste grande envie, se persuadant que si les rebelles ont tant insisté en cela, c'est parce que le prince d'Orange, avec qui il a été lié autrefois, désire lui parler clairement, et se flattant qu'il contribuera beaucoup à le ramener. Son intention est bonne, mais le prince sait beaucoup plus de rhétorique que lui (2). — Les prétentions déraisonnables des rebelles au sujet des otages et en d'autres choses ont mis Requesens en une grande colère (3); elles l'auraient autorisé à rompre les négociations, mais, puisqu'on les a commencées, il convient de ne les rompre qu'à bon escient. — Il sait d'ailleurs que les difficultés faites par les rebelles ont eu pour but de gagner du temps, jusqu'à l'arrivée d'Aldegonde et la réception des nouvelles de leurs amis, qui sont nombreux. Ils ont eu, ces jours derniers, de ceux-ci des ambassadeurs qui leur ont offert de grands secours, s'ils veulent ne pas s'arranger avec le roi; ils en ont eu non seulement des princes d'Allemagne, mais encore de la reine d'Angleterre, du roi de France, de son frère (4), du

(1) Bien nascidos.

(2) Julian ha tenido muy gran gana de ir por rehen, persuadiéndose que la mucha instancia que han hecho por él es por tener gana el principe d'Oranges de hablarle claramente, por el conoscimiento antiguo, y darse á entender que ha de ser gran parte para persuadirle; y aunque su intencion es buena, sabe harta mas retórica el príncipe que él.

(3) Las sinrazones que en esto de los rehenes y en otras cosas han començado á usar me han puesto en mucha cólera.

(4) Le duc d'Alençon.

prince de Condé et du maréchal de Danville. On dit (mais ce sont peut-être eux qui font courir ce bruit pour leurs fins particulières) que le roi de France leur a proposé de leur envoyer son frère avec un million d'or et toutes les troupes de son royaume qu'ils voudront. — Le grand commandeur a appris de bon lieu que le prince de Condé et le vidame de Chartres sont depuis quelque temps assemblés à Bâle, avec deux agents du prince d'Orange et sept ministres des gueux de Hollande et de Zélande, avec un ambassadeur et deux conseillers du comte palatin, avec vingt-cinq députés des huguenots de diverses provinces de France, avec Bèze, l'auteur de l'hérésie et l'antipape de tous (1), qui réside ordinairement à Genève; enfin avec un ambassadeur de la reine d'Angleterre. Ce qu'ils ont jusqu'à présent résolu c'est de courir tous une même fortune et de ne s'accommoder avec leurs princes et seigneurs naturels qu'à la condition qu'ils auront la liberté de conscience et l'exercice public de leur fausse religion, avec des villes ou places fortes pour garanties. On a affirmé au grand commandeur (mais il ne le tient pas pour aussi certain que ce qui précède) que la reine-mère de France a envoyé à l'assemblée de Bâle le secrétaire l'Aubespine et un neveu du maréchal de Retz, pour offrir au prince de Condé de remettre en ses mains la décision de tous les différends qu'il y a dans ce royaume... Le prince d'Orange presse avec une grande activité les nouveaux travaux de fortification de Flessingue, Leyde et Enckhuizen; on dit que les rebelles ont en vue de demander qu'on leur abandonne ces trois places pour leur sûreté. Ils ont fondé à Leyde une université, en la dotant des biens des monastères qu'ils ont brûlés; outre les chaires qu'ils y ont instituées de toute science, ils en ont créé quatre de théologie calviniste. Ils font grand mal par là à l'éducation de la jeunesse, et ce mal est tel dans les provinces qui suivent leur parti qu'il y reste à peine l'ombre de la

(1) Y el Besa, que es el heresiarcha y antipapa de todos estos.

sainte foi catholique. — Revenant aux négociations de Bréda, Requesens rend compte de ce qui s'est passé dans les premières séances, et ajoute : par tout ce qu'ils ont fait et dit jusqu'à présent, on voit bien qu'ils procèdent comme des gens qui veulent gagner du temps, sans rien conclure (1). — Dans plusieurs conversations à Bréda, les commissaires des rebelles ont donné à entendre que leurs affaires sont intimement liées à celles des autres provinces. Requesens ne doute pas qu'il en est ainsi, et qu'il y a une très grande intelligence entre les uns et les autres. Les rebelles cherchent à conserver l'amitié des états non révoltés, en remettant entre les mains de ceux-ci l'arrangement de leur querelle avec le roi. Usant d'un grand artifice, ils ont évité de parler du point de la religion, pour qu'on ne puisse pas dire, si les négociations viennent à se rompre, que ce point en est la cause, et pour qu'on l'impute au refus du roi d'assembler les états généraux, comme tout le monde le désire. Il n'y a pas de jour que le duc d'Arschot (2), Berlaymont et d'Assonleville, en conseil et hors du conseil, n'insistent auprès du grand commandeur pour qu'il en finisse avec les états du Brabant, leur accordant toutes leurs demandes ; ils le tourmentent sans cesse, en mettant devant ses

(1) Enfin, en todo lo que hasta aqui han hecho y dicho, se vee bien que proceden como gente que quiere gastar el tiempo sin concluir nada.

(2) Dans le courant de la même lettre, Requesens dit du duc d'Arschot : « Il parle de toutes choses de telle manière que bien des fois il m'a donné envie de l'enfermer dans un château fort, ce qui peut-être mettrait un frein à la langue des autres. Je le tiens pour catholique et je crois qu'il ne désire point que les Pays-Bas passent sous le sceptre d'un autre prince ; mais il voudrait que Votre Majesté fût dans la dépendance des états et que les Espagnols fussent loin de ces provinces, tout autant que peut le désirer aucun des rebelles (cierto este trata de todas cosas de manera que me ha tentado muchas vezes de meterle en un castillo, con que quiza se enfrenaran otros, aunque le tengo por cathólico, y creo que no dessea ver estos estados en poder de otro principe, pero guerria ver á V. M. tan subjecto á ellos, y á los Españoles tan legos, como qualquiera de los rebeldes). »

yeux la perte du pays et l'impossibilité de prolonger la situation actuelle. Quand le commandeur les invite à juger eux-mêmes si l'on peut accorder aux rebelles plus qu'on leur accorde, sans compromettre la religion catholique dans laquelle ils ont protesté de vouloir vivre et mourir, ils ne savent que répondre. Ce qui ne les empêche pas, dans leurs conversations, de faire retomber la faute de tout sur le roi et ses ministres ; et, quant à donner le château d'Anvers à un Brabançon et à retirer les Espagnols des Pays-Bas, ils y tiennent tout autant que les autres. — Le commandeur termine en disant que les difficultés de la situation et l'insolence des gens du pays augmentent chaque jour au delà de ce qui se peut imaginer. Ce qui fait un grand mal, outre la pénurie d'argent, c'est que, depuis tant de mois, on n'a pas reçu de lettres du roi (1). »

Philippe II avait institué pour délibérer sur les affaires des Pays-Bas, une *junte* extraordinaire. Cette junte était composée de quatre membres du conseil d'état d'Espagne : don Gaspar de Quiroga, évêque de Cuença, inquisiteur général, le marquis d'Aguilar, le comte de Chinchon et André Ponce. Consultée sur les instructions à envoyer à Requesens, la junte avait, le 23 janvier, émis l'avis de laisser une assez grande latitude au commandeur, en réservant toujours le maintien de la religion catholique et l'autorité du roi. Philippe, adoptant cet avis, avait, le dernier de février, envoyé des instructions conformes à son lieutenant (2). Lorsqu'il sut que les négociations étaient ouvertes, il prescrivit de faire dire des prières dans les abbayes et les couvents et de distribuer des aumônes.

Quand arrivèrent à Madrid les dépêches dans lesquelles

(1) Demás de la provision del dinero, ha hecho gran daño para lo que se trata, haver tantos meses que no se tiene aqui cartas de V. M.— Dans une communication postérieure (7 avril 1575), Requesens dit ne pas avoir reçu de lettres du roi depuis cinq mois. *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 301.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 266-267.

Requesens rapportait les premiers incidents des conférences de Bréda, l'évêque de Cuença, dans une longue lettre adressée au roi qui avait demandé son avis, exposa des vues peu en harmonie avec celles qui dominaient généralement en Belgique et auxquelles Requesens avait fini par se rallier jusqu'à un certain point (1). Ces divergences de vues comprenaient trois points principaux. Le grand commandeur avait écrit au roi que si les états consentaient à ce que les Espagnols occupassent seulement les châteaux avec les places frontières de la France, on pourrait s'arranger avec eux sur ce pied. « Si le grand commandeur, dit l'évêque, l'entend ainsi avant que le pays soit entièrement pacifié, ce serait, selon moi, leur donner la liberté de conscience et mettre notre sainte religion ainsi que l'autorité de Votre Majesté en grand péril ; ce serait réaliser la fable des loups engageant les brebis à chasser les chiens de leur compagnie comme des ennemis, et leur promettant de vivre ensuite en bonne amitié avec elles. » Le second point concernait l'assemblée des états généraux que le grand commandeur se proposait de convoquer, au cas que les conférences de Bréda n'aboutissent pas à un arrangement. « Les rebelles, objecte le prélat, et ceux qui disent ne l'être pas sont tout un (2) : tous veulent la liberté et peu de sujétion ou aucune à leur prince naturel, et plaise à Dieu que cette liberté qu'ils réclament ne soit pas la liberté de leur mauvaise conscience ! Il ne peut résulter de l'assemblée des états que de mauvais effets, parce qu'ils tâcheront de parvenir à la liberté que je viens de dire, et, réunis, ils feront triompher leur prétention. Quand ils sont réunis, ils osent davantage et se laissent aller plus librement à

(1) Voir cette lettre dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 289-292.

(2) Los reveldes y los que dicen que no lo son, todos son unos, y, como dicen, el cobo et la bulpeja todos son de una conseja. — M. Gachard traduit : *les rebelles et ceux qu'on dit qui ne le sont pas.* Nous croyons avoir exprimé le véritable sens du texte.

leurs dévergondages (1). Les hommes prudents ont toujours empêché ces assemblées, même dans les temps de paix et de tranquillité, parce qu'elles donnent d'ordinaire occasion à des soulèvements. De plus les prétentions des états des Pays-Bas et leur mauvais esprit se voient, comme en un miroir, dans leurs actes et leurs paroles, dans leurs plaintes et leurs demandes hardies et irrespectueuses (2). » Le grand commandeur avait exprimé l'idée que le gouverneur général des Pays-Bas ne devait pas être espagnol, mais naturel du pays. C'est le troisième point sur lequel l'évêque de Cuença n'est pas d'accord avec lui. « Les exemples du passé, dit-il, sont des règles qui doivent nous guider vers l'avenir. La sérénissime reine Marie était native de ces pays ; elle était du sang de leurs souverains, et, sous sa régence, Gand se révolta, et toutes les provinces se plaignirent beaucoup de son administration. Madame Marguerite était née dans les Pays-Bas ; elle était fille de l'empereur, notre seigneur, et ce fut sous son gouvernement que commencèrent tous ces maux. L'empereur Maximilien était leur seigneur : ils le firent prisonnier et se révoltèrent contre lui. Madame Marie, fille du duc Charles, qui était leur dame naturelle, ils la retinrent comme prisonnière à Gand, et quelques-unes de ces provinces se révoltèrent et se donnèrent au roi Louis XI de France. Le traître Orange, étant gouverneur pour Votre Majesté des provinces de Hollande et de Zélande, s'est soulevé avec elles ; il aurait fait la même chose avec toutes les provinces, s'il eût été gouverneur général. » L'antipathie entre les deux nations ne pouvait se montrer plus à découvert. Le sentiment de l'autorité, d'un côté, le besoin de liberté, de l'autre, s'accentuaient plus que jamais. La conci-

(1) Siempre se han visto monstruos de semejantes juntas, y juntos osan mas y se desvergüenzan mas.

(2) Las pretensiones de estos y sus malos ánimos se ven, como en un espejo, en sus obras y en sus palabras, en sus quejas y demandas atrevidas y descomedidas.

liation entre ces deux exigences, toujours difficile à établir, devenait manifestement impossible avec des opinions aussi tranchées et dans une pareille excitation des esprits.

Cependant les trois députés, envoyés par leurs collègues à Dordrecht pour s'aboucher avec le prince d'Orange, étaient revenus à Bréda, et les conférences avaient été reprises le 11 mars. Les commissaires hollandais insistèrent de nouveau pour avoir une réponse catégorique au sujet des étrangers et des états généraux. Devant cette obstination les commissaires du roi cédèrent, mais exprimèrent le désir de savoir préalablement ce que leurs adversaires entendaient par les « étrangers » qu'ils voulaient éloigner du pays, et par « le libre avis » des états généraux. Les Hollandais répondirent en souriant que la chose n'était pas difficile, et promirent de donner le lendemain une déclaration écrite (1). Dans cette déclaration, ils expliquaient que par étrangers ils entendaient tous ceux qui n'étaient pas nés dans les Pays-Bas, et par états généraux une réunion des

(1) Lettre des commissaires du roi au grand commandeur de Castille (Bréda, 13 mars 1575), dans la *Correspondance de Philippe II,* t. III. appendices, pp. 639-642. — « Considérant leur pourfye (obstination, insistance, de l'espagnol *porfia*), et que ne faisions que perdre temps, requismes avoir leur responce par escript, en leur déclairant néantmoins que, avant de povoir furnir la nostre, désirions bien sçavoir quelz ilz entendoient de comprendre soubz ce mot *vuytheemsche natie* ou estrangiers, qu'ilz vouloient sortir des pays de par deçà, et semblablement par ces mots *by libere communicatie ende advis van de inheemsche* et estatz généraulx des pays de par deçà, pour, leur déclaration veue, respondre sur le tout tant plus pertinamment. Quoy par eulx oy, en soubrians aulcuns d'eulx nous disrent que les enffans povoient entendre qui estoient lesdicts estrangiers, et que les estatz de Brabant et Flandres sçavoient bien qu'ilz ilz estoient; néantmoins, en leur donnant ceste question ou *quæritur* par escript, nous en responderoient au lendemain. Et combien que espérions ilz deussent hier matin à ce avoir satisfaict, leur ayant bien tempre (*bien tempre,* espagnol, de bien bonne heure) envoyé nostredict *quæritur,* si est-ce que l'avons au prime receu hier après midi, respondans tant sur l'ung que l'aultre par deux escripts dont les copies vont quant et cestes. »

états particuliers telle que celle qui avait reçu l'abdication de Charles-Quint (1).

Le 14 mai, les commissaires du roi donnèrent leur réponse; elle était conforme à leurs instructions. Après avoir fait remarquer ce qu'il y avait d'étrange à demander la sortie des Espagnols, lesquels étaient sujets naturels du roi, tandis que les auxiliaires des provinces insurgées étaient, eux, réellement des étrangers, ils déclaraient que le roi n'avait pas l'intention de garder plus longtemps les Espagnols aux Pays-Bas que le besoin des affaires ne l'exigerait. Les troubles apaisés, les états généraux seraient convoqués sans difficulté, à la condition toutefois de s'interdire toute délibération sur des points touchant à la souveraineté (2). Les commissaires exposaient ensuite les propositions que faisait le roi aux insurgés pour arriver à une pacification générale. Nous les reproduisons dans les termes mêmes de l'original :

« Que les nobles et villes de Hollande et de Zélande et confédérés, si comme Bommel et Bueren, tant en général que particulier, seront maintenus et gardés en tous leurs privilèges, lois, droits et coustumes, comme le tout a esté auparavant les

(1) Réponse des députés du prince d'Orange et des états de Hollande et Zélande sur le *quæritur* des commissaires du roi (Bréda, 12 mars 1574 n. st. 1575). Ibid., pp. 638-639.

(2) « Concernant le second poinct de ladicte requeste endroict l'assamblée des estatz généraulx, pour, par communication et advis libre d'iceulx, estre mis bon ordre, police et reglement par Sa Majesté, elle déclaire que se sçache d'estre bien contente qu'estans les choses pacifiées, icelle soit requise. conseillée et assistée par ses estatz, estans les meilleurs, les plus principaulx et plus entenduz de tous ses subjectz, auxquelz a tousjours compété de faire et représenter les estatz généraulx des pays de par deçà, quand Sa Majesté a trouvé bon les convocquer et appeller, et en choses de leur cognoissance et dont l'on a accoustumé de conférer avecques eulx, ou prendre leur conseil, advis et consentement, sans soubzmettre à leur jugement les choses dépendans de la souveraineté et des bons vouloir et disposition de Sa Majesté par advis et délibération de ses consaulx à cest effect establiz. »

troubles; et, si quelque chose est changée ou innovée, en le déclarant, sera restituée et réparée;

« Que tout ce qui est advenu de toutes choses passées sera généralement oublié, amorti et anéanti, comme chose non advenue, sans que l'on puisse à qui que ce soit imputer aucune chose;

« Que tous défauts, contumaces et sentences rendues, tant de bannissement, confiscation de biens, comme autrement, seront cassées et annulées;

« Que les biens prins et occupés d'un parti et d'aultre seront rendus et restitués aux propriétaires, ou héritiers et successeurs, en tel estat qu'ils sont présentement, sans fraude; ce qui a esté prins et levé sera quicté et remis, fors ce qui est encore en nature ou en estre;

« Que tous prisonniers d'un parti et d'aultre seront relaxés librement et franchement, sans rançon, tant le comte de Boussu que autres, quels qu'ils soient; mais les rançons payées demeureront payées et tiendront;

« Que toutes choses et difficultés qui pourront sourdre (sortir) particulièrement desdits articles, seront pacifiées et quiétées par les plus convenables moyens que faire se pourra, et comme l'on pourra s'en accorder par ensemble.

« Bien entendu que lesdits prince, nobles et villes restitueront à Sa Majesté toutes les villes, chasteaux et forts, ensemble les bateaux, artillerie et choses quelconques qu'ils lui ont prins et détiennent, et semblablement que tous ceux qui, durant ceste présente guerre, auront prins à soi aucunes maisons, biens et rentes appartenant à personnes d'église ou autres, et les tiennent et occupent encore, laisseront à icelles la pleine possession et jouissance paisible, en toute sureté et liberté, savoir est de ce qui est en nature, estre et en leur pouvoir, sans fraude et malengin.

« Et entend Sa Majesté expressément que la religion catholique romaine se tiendra et observera généralement en tous ses

pays librement et paisiblement, sans aucun *destourbier* ou empêchement, en la forme et manière comme Sa Majesté a reçu lesdits pays de par deçà, et y a esté juré, inauguré et confirmé, ayant mesmement les estats d'iceux, tant lors que naguère, protesté de vouloir vivre et mourir en la même religion.

« Bien entendu que à ceux qui ne voudront d'ores en avant vivre catholiquement, comme dit est, Sa Majesté accordera et permettra, tout au plus et pour ceste fois tant seulement, qu'ils pourront se retirer hors de ces pays et vendre les biens qu'ils y ont, dedans certain temps à préfiger, sans que toutefois, durant icelui, ils pourront faire aucun exercice de leur religion ou aucun scandale.

« Et pour sureté de tout ce qui dit est, combien que la parole seule de Sa Majesté, avec les lettres de ratification qu'icelle envoyera là dessus par deçà, leur devroient suffire, là où toutefois ils ne voudroient s'en tenir contens (comme s'espère qu'ils feront) pourront proposer ce qu'ils voudroient davantage pour leur sureté, pour, cela entendu, y estre résolu comme il conviendra (1). »

Ces propositions furent accueillies avec grande faveur par le docteur Jean Borner, qui continuait à remplacer le comte de Schwarzbourg toujours indisposé. Il loua hautement la grande clémence du roi catholique, en disant qu'il ne se serait jamais attendu à d'aussi grandes concessions. Aussi les princes d'Allemagne, ajoutait-il, seraient-ils fort étonnés si les Hollandais laissaient échapper cette occasion. Les mandataires de la Hollande, c'est M. Juste qui en fait la remarque, n'avaient point non plus dissimulé leur surprise. Ils se montraient même embarrassés et perplexes. Enfin, après avoir conféré entre eux,

(1) Offres et présentations faites par les commissaires du roi aux députés du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande. (Traduction. — Bréda, 14 mars 1574 (1575, n. st.). *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 643-646.

Paul Buys déclara, en leur nom, que, vu l'importance de la communication des commissaires royaux, ils ne pouvaient prendre aucune décision avant d'en avoir référé au prince d'Orange et à ses confédérés. Ils décidèrent en conséquence que quatre d'entre eux se rendraient auprès du prince (1).

Assurément ces propositions étaient concillantes, remarque aussi M. Kervyn, mais le prince d'Orange recevait de la France des communications qui flattaient davantage son ambition, et l'Angleterre, de son côté, ne négligeait rien pour ne pas laisser s'éteindre le feu qu'elle avait contribué à allumer (2). Guillaume les repoussa donc sans hésiter, et avec une sorte de colère. « Au regard de la paix, écrivait-il à Jean de Nassau, il y a petite apparence qu'elle doive pour ce coup réussir, puisque nos ennemis, au lieu de nous accorder nos demandes si justes et si équitables, nous mettent en avant conditions plus dures et plus iniques que ne saurions jamais recevoir des plus grands tyrans du monde, et par où notre condition deviendrait pire que celle des esclaves ou des bêtes brutes (3). »

Les députés hollandais, revenus à Bréda, déclarèrent, le 22, que le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande avaient mûrement réfléchi sur les ouvertures à eux faites par les commissaires du roi et qu'ils avaient consigné leur résolution dans un écrit revêtu de leurs signatures (4). Il fut ensuite

(1) Lettre des commissaires au roi, de Bréda, 14 mars 1575. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 647.) — Le secrétaire Berty à Viglius, d'Anvers, 18 mars 1575. *Documents historiques*, t. XIII, aux Archives du royaume. Citations de M. Juste.

(2) *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, p. 470.

(3) Lettre du prince d'Orange à Jean de Nassau, de Dordrecht, le 21 mars 1575. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. V, pp. 150-151.

(4) « Ainsy soubsigné: Guillaume de Nassau, Floris graeff van Cuylenborch, Otto van Egmondt, J. de Wyngaerden; Dordrecht: Pauli; Delft: Abraham van Almonde; Leyden : P. Vos; Gaude : G. Aelbrechz.; Rotterdam : Dierck Jansz.; Gornichum : Jop. Pietersz.; Schiedam : A. Dauckersz.; Alckmaer : Claes Hercxz.; Hoern : Jan Berchout; Enchuysen : François Maelson; Medenblyck : Adriaen Croinhals;

donné lecture de cette longue déclaration qui portait la date du 20. Les signataires disaient d'abord qu'ils s'étaient attendus à recevoir une autre réponse, car ils n'avaient pour but que de remettre les Pays-Bas en tranquillité et prospérité. Les étrangers désignés par eux étaient les gens de guerre amenés par le duc d'Albe et retenus jusqu'à ce moment au service du roi. On prétend, ajoutaient-ils, que les Espagnols sont aussi bien sujets naturels de Sa Majesté que ceux de Hollande et de Zélande. On ne nie pas qu'ils ne soient sujets du roi d'Espagne, mais on ne les regarde pas comme sujets d'un duc de Brabant, d'un comte de Flandre, d'un comte de Hollande ou de Zélande, ni comme appartenant à aucune de ces provinces, contre lesquelles ils se sont livrés à tous les excès et à toutes les cruautés. Les signataires repoussaient ensuite l'idée de retarder la convocation des états généraux jusqu'à ce que les troubles fussent apaisés par l'intervention d'une milice étrangère (1). Ils acceptaient les concessions qui leur étaient faites

Edam : Jan Pieters Schoen ; Monickendam : Geyrit Hubertssen ; Puermerende : Jan Aelbrechtsz., raedt; Schoonhoven : Frans van Bloekhuysen; Gheertruydenberghe : Sebastiaen Joesten; Brielle, van wegen die van den Brielle, by my, Derechtre; Oudewater : van Praet; Woerden : Cornelis Frantsz.; Middelburgh : Andries Jacobsz. de Sionghe; Zierikzee : Michiel Rombautsz.; Vlissinghe : Pieter de Rycke; Veere : Jan Lœnersz.; Boemel : Wilhem van Heerdt. »

(1) « Le prince et estatz d'Hollande, Zélande et leurs confédérez ne croyent point que, estans les Espaignolz icy au pays en gouvernement et armes, les estatz généraulx vouldroyent s'assembler sur le pied et en la qualité ou forme portée par vostre escript, d'autant qu'il samble que par ce l'on vouldroit restraindre et mectre soubz certaine règle l'assamblée, pouvoir ou faculté et office qui se doibt eslargir si avant et largement comme toutes choses communes et bien des pays se peuvent extendre, pour ce que, sentant eulx-mesmes les faultes, et pourtant sçachans mieulx les occasions avec les périlz d'icelles, et prévoyans par beaucoup d'yeulx mieulx à tous costelz, ont aussy à remonstrer et à descouvrir le tout, pour, par l'authorité, prééminence et haulteur d'icelle, y estre remédié, ou adhibée provision, comme cela a esté par eulx faict anciennement, tant en particulier que général, avec grand establissement de la haulteur de Sa Majesté ; mesmement

comme des moyens de pacification, mais il n'en était pas de même de la remise des villes et forteresses de la Hollande et de la Zélande. Ce serait, disait-il, réaliser la fable des loups et des brebis. Il semble que l'on tient le prince et les états pour rebelles et ennemis du roi, bien qu'ils n'aient jamais attenté aux droits et à la grandeur de Sa Majesté, et qu'ils aient seulement défendu leurs maisons, leurs vies, leurs biens, leurs femmes et leurs enfants contre la tyrannie du duc d'Albe qui tendait à l'entière ruine de ces provinces. Mais, quels que soient leur obéissance et leur respect pour le souverain, ils doivent repousser énergiquement l'option qui leur est présentée d'abjurer ou de s'exiler. Une si grande quantité d'hommes, riches et pauvres, jeunes et vieux, ayant, non sans l'illumination du Saint Esprit, adopté la réformée religion évangélique, ne peuvent abandonner ainsi leur chère patrie (1). Le prince et

encoires, ès années LVIII et LIX dernièrement passées, ont exhibé pluisieurs remonstrances et advis sur le maintènement et la direction de la guerre contre France, et tuition et deffence du pays, de sorte que ce n'a esté sans eulx que les affaires ayent esté dressez et mis en bon ordre. En oultre ce, ont souvent, par leurs remonstrances et advis, bien faict changer, surceoir et aussy abolir les délibérations, ordonnances, et placcartz et aultres dispositions de Sa Majesté ou de ses consaulx. »

(1) « Samble que la présente religion soit tenue pour hérésie, et les observateurs de la mesme religion par conséquent pour hérétiques, combien que ne s'y exerce aultre religion que la catholicque et apostolicque, correspondante au sainct évangile et à la doctrine de Dieu, en quoy ung chascun est consolé et à repos, n'ayant rejecté rien fors que les manifestz et grands abuz et mésuz desplaisans devant tout à Dieu, pour ainsy donner à Dieu ce qu'est à Dieu, et au roy ce qu'est au roy. Mesmes n'est aulcunement practicable que une si grande quantité d'hommes, riches et pauvres, jeusnes et vielz, ayans (non sans l'illumination et inspiration du Saint-Esprit et grâce de Dieu) accepté la réformée religion évangélicque, se puist retirer hors du pays et délaisser leur chère patrie, et seroit en vérité beaucoup plus estrange et dur de faire aller une si grande multitude de bons et fidelz subjectz de Sa Majesté errant et cercher nouvelles demeures en pays estranges, à grand dommaige et perte de leurs biens temporelz, qu'ilz ne sçauroient

les états terminaient en priant Dieu tout-puissant de vouloir inspirer au roi et à ses représentants une autre résolution et d'autres avis (1).

Cette protestation affecta péniblement les commissaires du roi. Dans la soirée, ils eurent avec le comte de Schwarzbourg une conférence particulière dans laquelle ils se plaignirent amèrement de la déraison des représentants de la Hollande. Ils déclarèrent qu'ils trouvaient la dernière réponse tellement étrange qu'ils ne pouvaient rien résoudre avant d'en avoir référé au gouverneur général. Le comte exprima aussi le désir d'avoir un entretien avec Requesens (2). Schwarzbourg partit donc pour Anvers, accompagné de son beau-frère le comte de Hohenlohe et de deux commissaires du roi; ils y arrivèrent le 25 mars. Le comte eut plusieurs conférences importantes avec le commandeur (3). Celui-ci nous dira un peu plus loin lui-même ce qui se passa entre eux.

Revenus à Bréda, les commissaires du roi, avec leurs collègues, remirent aux députés hollandais une réponse qui leur avait été dictée par Requesens. Cette réponse portait que, moyennant une juste réciprocité, le roi était disposé à faire

vendre qu'à bien vil prix, ores qu'ilz puissent trouver assez de marchans (dont il n'y a apparence que non), que de faire retourner hors ces pays trois ou quatre mil Espaignolz (ayans assez faict leur proufflct) vers leur propre patrie, ou vers la place accoustumée de leur garnison, èsquelles ils pourroient faire service à Sa Majesté, là où la retraicte d'aultres hors les pays d'Hollande et Zélande causeroit grande dépopulation et perte de négociation ou traficque, fréquentation, manufacture et navigation, dont dépend l'entière prospérité des Pays-Bas, que avecq l'industrie des hommes se transporteroit ainsy en aultres pays, à intérest indicible et reculement du service et domaine de Sa Majesté. »

(1) Réponse des députés du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande sur les offres et présentations des commissaires du roi. Traduction (Dordrecht, 20 mars 1575). *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 654-661.

(2) Les commissaires du roi à Requesens, de Bréda, le 23 mars 1575. Ibid., p. 664.

(3) M. Juste, pp. 32 et suiv.

sortir des Pays-Bas les Espagnols et autres troupes étrangères, après la pacification des troubles, et que les états généraux seraient ensuite convoqués dans la forme usitée sous Charles-Quint. La délivrance des villes et places fortes occupées par les insurgés n'aurait lieu qu'après que ceux-ci auraient eu bonne assurance des conditions proposées ; même, si la parole du roi ne leur suffisait pas, il leur serait permis de demander telle garantie qu'ils jugeraient de nature à les satisfaire. Mais, quant à la question religieuse, le roi ne permettrait rien de contraire à la religion catholique romaine, et ne céderait pas sur ce point d'un « iota. » Il offrait seulement à ceux qui voudraient sortir du royaume un délai de six mois, à condition de ne point faire d'exercice de leur religion, et huit ou même dix ans pour vendre leurs biens. Après avoir répété que jamais Philippe II n'avait eu l'intention d'introduire l'inquisition d'Espagne dans les Pays-Bas (1), les commissaires demandaient qu'il fût déclaré

(1) « Quant à la religion catholicque romaine, Sa Majesté veult icy derechief bien faire répéter absolutement n'estre aulcunement d'intention de permectre ou accorder la moindre chose qui pourroit estre contraire à icelle, aussi ne vouloir céder d'icelle ung iota, ains l'entretenir tout ainsi que Sa Majesté et le pays l'ont receu de leurs anchestres. et qu'ilz l'ont tousjours confessé et observé ouvertement et publicquement, et en laquelle Sa Majesté et ses prédécesseurs sont esté receuz à serment et hommaige comme princes et seigneurs des pays, et soubz laquelle ceulx de Hollande et Zélande ont aussi promis et juré à Sa Majesté l'obéissance et fidélité ; et n'a oncques esté question du changement d'icelle... Au regard des biens de ceulx qui vouldront sortir du pays, pour tant plus commodieusement les povoir vendre à leur plus grand prouffict, Sa Majesté est aussi contente de leur accorder le temps de huict ou dix ans, pour ainsi tant mieulx povoir venir au plus hault pris de leurs biens, voires, que plus est, leur consentir aussi de les povoir retenir et en recevoir les fruicts et revenuz, les faisant administrer par les mains de personnes catholicques : lesquelz biens touttesfois, quant ilz vouldront retourner à la religion catholicque romaine et se porter comme aultres bons subjects, pourront reprendre, et mesmes les administrer à leur plaisir. — Veullant en cecy bien considérer que, si eulx-mesmes le voulussent, ne leur seroit besoing de se mettre en telle extrême nécessité pour abandonner leur propre

catégoriquement, et de point en point, si le prince d'Orange, les états de Hollande et de Zélande, avec leurs associés, voulaient ou non accepter les offres gracieuses du roi catholique (1).

Trois des députés hollandais se rendirent à Gertruidenberg pour se concerter avec le prince d'Orange. Ils furent de retour à Bréda, le 4 avril, accompagnés du comte de Schwarzbourg. Le lendemain, ils déclarèrent que la résolution du prince et des états était que les députés et autres envoyés par le prince d'Orange iraient rendre compte à leurs provinces respectives des propositions royales, et qu'un intervalle d'un mois au moins serait nécessaire à cet effet; qu'en conséquence les conférences seraient interrompues et les otages restitués provisoirement. Les commissaires du roi trouvèrent le délai trop long et voulurent le réduire de moitié, mais les autres refusèrent leur consentement (2).

patrie et maison (que tant ilz désirent), et que Sa Majesté, par affection paternelle qu'elle porte à iceulx ses subjectz naturels, aymeroit mieulx les retenir au pays : toutesfois, s'ilz ne le veulent faire et se conformer avec les aultres, le peuvent imputer à eulx-mesmes, puisque Sa Majesté ne introduit riens de nouveau... Joinct à ce que Sadicte Majesté ne doubte que, si les ministres et consistoriaulx estrangiers, avec quelzques aultres particuliers qui, par le moien des troubles et soubz couleur des plainctes qui se sont faictes à cause des previléges et libertez du pays, ont introduict ces nouvellitez, se convertissent ou sortissent du pays, que la commune, estant du tout bien informée, sera contente (selon la volunté de Sa Majesté) de demeurer en toute obéyssance et observance de l'anchienne religion catholicque, commerce et prospérité, en quoy Sa Majesté est contente de les tenir et maintenir, et les deffendre de tous griefz, tortz et oppressions, signament de l'inquisition d'Espaigne, que Sa Majesté n'a oncques esté d'intention de l'introduire en ces Pays-Bas, et en oultre de user partout (avec l'entrenement des previléges, compétans à ung chascun) de telle bonté et clémence qu'il convient à ung prince et seigneur naturel. »

(1) Ampliation des offres des commissaires du roi aux députés du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande. Traduction. (Bréda, 1er avril 1574, n. st. 1575.) *Correspondance de Philippe II,* t. III pp. 671-676.

(2) Lettre des commissaires du roi à Requesens, de Bréda, le 2 avril Ibid., pp. 677-678.

Une longue lettre du commandeur au roi, en date du 7 avril 1575, va nous mettre au courant de ce qui s'était passé durant ces derniers jours et de tous les détails de la situation du moment : « Requesens envoie au roi copie de la réponse qu'ont faite les rebelles à la dernière proposition des commissaires, réponse, dit-il, qui est un véritable libelle diffamatoire contre le gouvernement passé et présent, qui a pour but d'exciter encore plus de haine contre la nation espagnole, et qui montre clairement que leur obstination en leurs hérésies est le motif pour lequel ils ne veulent pas se soumettre. — Quand les commissaires lui firent parvenir cette réponse, ils lui écrivirent qu'il serait bien que l'un d'eux allât lui rapporter de bouche ce qui se passait. M. de Rassenghien et le chancelier de Gueldre vinrent ainsi par son ordre à Anvers. Ils lui remirent un écrit contenant l'avis des quatre commissaires sur ce qui pourrait, en dernier lieu, être offert aux rebelles : c'était que les Espagnols sortiraient du pays après la pacification des troubles ; que les états généraux seraient réunis alors, pour que le roi, avec leur concours, mît ordre au gouvernement ; qu'on donnerait dix années, pour vendre leurs biens, à ceux qui ne voudraient pas vivre catholiquement, et qu'ils pourraient venir en liberté aux franches foires, comme le faisaient les Anglais, les Allemands et d'autres étrangers ; enfin que quelque modération serait apportée aux placards, puisque leur rigueur excédait de beaucoup le droit commun, civil et canonique. — Tout cela fut examiné très particulièrement au conseil d'état, en présence de Rassenghien et du chancelier de Gueldre. Tous les ministres nationaux étaient fort d'avis qu'on fît aux rebelles ces concessions-là et même de plus grandes, mais le commandeur ne permit pas qu'on parlât de la modération des placards. — Un point sur lequel ils insistent beaucoup, à propos des placards, est que, selon le droit canonique, on n'est pas tenu pour hérétique, mais seulement pour suspect, quand on a été trouvé avec des livres prohibés, qu'on a assisté à un prêche, ou qu'on

a fait plusieurs autres choses qui, par les placards, sont punies de mort. Ils disent aussi que cette rigueur a servi de peu Requesens leur a répondu que, sans cette rigueur, il n'y aurait aucune partie des Pays-Bas qui fût restée saine, et que c'était une bien suffisante modération que celle d'un ancien placard, d'après lequel, quand les juges ordinaires, par quelque motif fondé, trouvaient que, dans des cas particuliers, la loi ne devait pas être appliquée à la lettre, ils pouvaient en référer au conseil de la province, qui prenait les ordres du gouverneur général. Il est certain, ajoute Requesens, que, depuis que j'exerce ce gouvernement, j'ai fait exécuter plusieurs hérétiques, parce qu'ils étaient pertinaces, mais je ne sache pas qu'il en ait été exécuté aucun pour avoir seulement eu des livres, ni pour les autres particularités qu'ils disent, bien que je l'aie fort recommandé à tous les juges, qui prétendent qu'ils ne trouvent pas de coupables. Enfin la personne la plus catholique de ces pays estime qu'elle remplit son devoir en l'étant, mais qu'on ne doit pas user de tant de rigueur avec les hérétiques et qu'il faut tâcher de les réduire par la persuasion, comme si celle-ci pouvait servir de quelque chose (1). — Le comte de Schwarzbourg, lorsqu'il eut pris connaissance de la réponse des rebelles, écrivit au grand commandeur qu'il désirait venir le voir, ayant à lui proposer plusieurs choses qui paraissaient pouvoir être utiles au service du roi. Requesens lui répondit qu'il serait charmé de sa venue. Le comte arriva à Anvers le 25, le même jour que les commissaires. Après un

(1) Es cierto que, aunque después que estoy en este govierno, he hecho quemar muchos hereges vivos, porque eran pertinazes, no sé que se haya executado ninguno por solo tener libros, ni per las otras particularidades que dicen, si bien lo he encargado harto á todos los juezes, pero dicen que no los hallan; y en fin al mas cathólico destos pays es le paresce que cumple con serlo, pero que no se use de tanto rigor con los hereges, sino que se procuren de reduzir con persuasiones, como si estas aprovechassen algo.

grand préambule, il excusa le prince son beau-frère sur le peu d'autorité que celui-ci exerçait sur le peuple (1), et demanda que, pour laisser audit prince le temps de persuader ceux avec qui il était, et pour lui laisser à lui-même le temps d'aller faire son rapport à l'empereur, il fût fait une suspension d'armes de quelques mois. Il dit que par là on donnerait aussi satisfaction aux électeurs et aux autres princes d'Allemagne, que cette guerre indignait tant, pour le tort qu'elle causait à leurs finances. — Il chercha aussi à donner de l'ombrage à Requesens, en lui parlant des offres que le roi de France faisait à son beau-frère. — Je répondis d'abord à ses compliments, écrit Requesens, par des compliments semblables, montrant plus de confiance dans sa bonne volonté que l'on ne peut et l'on ne doit en avoir en effet. Pour le reste, je lui fis une longue histoire des obligations particulières que le prince avait envers l'empereur, notre seigneur, et Votre Majesté, outre l'obligation générale que les vassaux ont envers leurs princes et seigneurs naturels, obligations telles que certes jamais homme au monde n'en eut de plus grandes. Je lui dis que ledit prince n'avait eu aucun motif d'exciter ces provinces à la rébellion, les grands maux qui en étaient résultés, le rigoureux châtiment qu'il avait mérité, et que, malgré tout cela, s'il voulait profiter de l'occasion que lui offrait la clémence de Votre Majesté, en réduisant toutes ces provinces sous l'obéissance de l'Église catholique et de Votre Majesté, on oublierait le passé et l'on arrangerait ses affaires; qu'il songeât que, s'il la laissait échapper, elle ne se présenterait peut-être jamais plus; qu'il ne devait pas s'imaginer qu'on leur concéderait rien de plus que les articles dont nos commissaires allaient maintenant être porteurs, et qu'il n'y avait pas à parler du point de la religion : car, quand même Votre Majesté n'aurait pas, comme elles les a, plus de forces qu'il ne lui en faut pour

(1) Lo quie me propuso fué... escusar al principe su cuñado de que non era parte con él pueblo.

châtier les rebelles, elle sacrifierait plutôt tous ses royaumes et son propre sang, que de souffrir dans ses domaines une autre religion que la nôtre, vraie catholique romaine (1); que le prince ne cherchât pas à nous persuader qu'il n'avait pas de pouvoir sur le peuple, car nous savions que le peuple de Hollande et Zélande et de tous ces pays était très facile et très bon, mais que le prince et ses agents l'avaient abusé. Quant à la suspension d'armes, je lui dis qu'il ne fallait pas en parler, parce qu'elle ne servirait qu'à donner aux rebelles les moyens de continuer leurs trames accoutumées et d'accommoder leurs affaires; que j'avais rendu compte à l'empereur, par l'entremise du comte de Monteagudo, de ce qui s'était passé dans ces négociations; qu'il n'y avait pas de motif d'attendre une réponse de Votre Majesté ni de l'empereur, puisque l'on ne pouvait jamais faire aux rebelles plus de concessions que je ne leur en avais offert en répondant à leurs requêtes; et quant au mécontentement et aux griefs des princes d'Allemagne, ceux-ci n'avaient qu'à en rejeter la faute sur les vrais coupables, et sur eux-mêmes qui avaient favorisé et aidé nos rebelles, sans que Votre Majesté leur en eût fourni aucun prétexte, et tandis qu'au contraire elle n'avait jamais eu avec eux que des rapports de bon voisinage; que cependant s'ils voulaient une suspension d'armes d'un mois ou de six semaines, je la leur accorderais, à condition qu'ils suspendissent pendant ce temps l'exercice de leur religion et fissent sortir des pays qu'ils occupaient les prédicants et autres ministres, car il n'était pas juste que, durant cette suspension, ces derniers continuassent à perdre et à séduire le peuple. Quant à ce qui touche la France, je me moquai beaucoup de l'ombrage qu'il cherchait à me donner, disant que

(1) Que no se havia de hablar en lo de la religion, pues, quando á V. M. le faltaran las fuerzas que le sobravan para castigar á sus rebeldes, perderia ántes todos sus regnos y su propria sangre, que permitir que en sus dominios huviesse otra religion que la nuestra, verdadera cathólica romana.

Votre Majesté était en paix avec le roi de ce pays, et que, si les Français voulaient nous faire la guerre, nous leur romprions les têtes, comme nous l'avions fait d'autres fois (1), et que je ne regardais pas le prince d'Orange comme assez niais pour livrer ce qu'il tient en son pouvoir à plus puissant que lui.

« Je ne puis, continue Requesens, laisser de rapporter, à cette occasion, la grande joie que les gens du pays ont montrée de la venue du comte de Schwarzbourg et de son beau-frère le comte de Hohenlohe. Tous les habitants de cette ville (Anvers) sont allés à leur rencontre. Jamais je n'avais vu pareille affluence de monde depuis que je suis dans ces provinces ; et quoique je les aie conviés et traités aussi bien que j'ai pu et me sois efforcé de leur faire bon visage, parce qu'il me semblait que, comme homme public, j'y étais obligé, on ne saurait croire à quel point les cœurs étaient joyeux ici de la présence des deux beaux-frères du prince d'Orange. Le duc d'Arschot et Berlaymont les ont festoyés chez eux, et leur ont fait compagnie dans toutes les maisons où ils ont été invités à dîner pendant les six à sept jours qu'ils ont passés à Anvers (2).

« Le comte de Schwarzbourg demanda aussi au grand commandeur s'il était d'avis qu'il retournât en Hollande, pour tâcher d'amener de nouveau son beau-frère et les états à se soumettre; il ajouta qu'il se proposait de conduire à Vienne deux personnes

(1) Y que, quando Franceses no quisiessen guardar la paz, les romperiamos las cabezas, como otras vezes se havia hecho.

(2) No quiero dexar de decir con esta occasion el gran regozijo que la gente del pais mostró con la venida del conde de Xuartzemburg y de se cuñado el conde de Hoenlo que con él vino, saliendo á verlos y recevirlos toda la gente deste lugar, que yo no he visto tanta junta después que estoy en estos estados. Y aunque yo los combidé y regalé todo lo que puede, y me forzé á mostrarlos buen rostro, por parescerme que, come hombre publico, estava obligado á hazerlo. no se puede creer lo que aquí se les alegrava el corazon de ver en esta villa dos cuñados del principe d'Oranges ; y el duque de Arscot y Berlaymont los banquetearon en sus casas, y les hizieron compañia en todas las demás donde fueron banqueteados, seys ó siete dias que aquí estuvieron.

de cette province. Requesens lui répondit, quant à son retour en Hollande, qu'il en usât comme il le jugerait à propos, mais que lui, Requesens, ne voyait pas pourquoi il se ferait accompagner à Vienne de deux personnes de cette province, puisqu'on ne pouvait accorder aux révoltés rien de plus que ce qui leur avait été offert. Le comte persista néanmoins. — Schwarzbourg s'est montré très sensible à ce que le roi n'avait fait aucune réponse à neuf lettres qu'il lui avait écrites dans ces dernières années, et à ce que sa pension ne lui avait pas été payée, disant qu'il en ignorait la cause, puisqu'il avait toujours été zélé pour le service de Sa Majesté et n'avait pris aucune part à la révolte des Pays-Bas. — Malgré toutes les assurances que le grand commandeur lui a données et l'accueil qui lui a été fait, il n'a pas voulu passer par nos provinces sans un sauf-conduit, qui a été prorogé à sa demande, et, la dernière fois jusqu'à la fin de décembre. Il est parti d'Anvers pour Bréda le 31 mars. Le jour suivant, il s'est rendu à Gertruidenberg où est le prince, et s'y est fait accompagner de sa femme et de toute sa maison. Dans les conversations qu'il a eues à Anvers avec différentes personnes, il a pris à tâche d'exagérer les forces des rebelles et l'assistance que ceux-ci reçoivent de plusieurs princes...

« Les commissaires du roi, étant retournés à Bréda, ont remis à ceux des rebelles l'écrit dont le grand commandeur envoie copie. Ceux-ci ont demandé délai pour le communiquer à leurs mandants, mais en faisant entendre qu'il ne sera pas accepté. — Le comte de Schwarzbourg ayant dit que le prince d'Orange désirait beaucoup avoir une entrevue avec un des commissaires du roi, Requesens a permis à Rassenghien de l'aller trouver, si de nouvelles instances sont faites pour cela. Tel est, dit Requesens, l'état où en est cette communication. Je n'imagine pas qu'il y ait chose qu'on puisse concéder aux rebelles au delà de ce qui leur a été offert, et il y aurait moins d'inconvénient à

mes yeux de perdre tous les Pays-Bas, si Dieu le voulait ainsi, que de leur faire d'autres concessions (1).

Post-scriptum. « Le colonel Mondragon a écrit de Dordrecht au commandeur que le prince d'Orange l'a invité deux ou trois fois, et qu'il a eu avec lui plusieurs conversations. Mondragon lui ayant dit, entre autres choses, qu'il pouvait rendre maintenant au roi un si grand service que non seulement on oublierait tout le passé, mais encore le roi lui ferait des faveurs signalées, et le nommerait même capitaine général de l'une de ses armées, il répondit qu'il n'aspirait pas à cette charge, parce que dans les armées on faisait beaucoup de salves ; qu'il ne voulait rien pour lui, mais seulement que le roi observât les privilèges du pays, en fît sortir les étrangers et assemblât les états ; que par ce moyen tout serait fini ; que, quant à lui, il voulait être sujet des états de Hollande et de Zélande, car ils l'avaient accueilli dans sa nécessité, et que le jour où il ne pourrait plus résister, il se verrait forcé, quoiqu'à regret, de remettre en des mains plus puissantes les villes qu'il occupait ; ainsi que le roi réfléchît mûrement à ce qui lui convenait. Et il fit des plaintes amères de ce qu'on lui avait confisqué ses biens et enlevé son fils, disant le chagrin qu'il avait de ce qu'on donnait au comte de Buren une mauvaise éducation (2).

(1) Este es el término en que queda la desta comunicacion, y yo no imagino que aya cosa que pueda concedérseles mas de lo que se les ha offrescido, y tengo por menor inconveniente que se pierdan todos los estados, si Dios lo permitiesse assi, que no permitirles en esto otra cosa.

(2) Escriviόme el coronel Mondragon desde Dordrecht, que le ha convidado el principe d'Oranges dos ó tres vezes, y tenido con él diversas pláticas ; y haviendole dicho Mondragon, entre otras cosas, que podria hazer agora à V. M. tan gran servicio que no solo se olvidasse todo lo passado, pero que le hiziesse V. M. mucha merced, hasta venir á hazerle capitan general de algun exército suyo, le respondió que no lo queria, porque en los exércitos se hacian muchas salvas ; y que él no queria para se nada, sino que V. M. guardasse los privilegios, y echase los forasteros, y juntasse los estados, y con esto lo acabaria ;

Second *Post-scriptum*. « Requesens vient de recevoir une lettre des commissaires à Bréda, où ceux-ci disent que ceux des rebelles sont revenus de Dordrecht et ont rapporté un écrit signé du prince d'Orange et de tous ceux qui sont assemblés en cette ville, écrit contenant en substance qu'ils doivent nécessairement aller rendre compte à leurs villes respectives de ce qui leur a été offert en dernier lieu de la part du roi, et que les conférences soient prorogées au 3 mai. — Le comte de Schwarzbourg est revenu à Bréda; mais il est sur son départ pour l'Allemagne, et il est toujours disposé à emmener avec lui deux ou trois personnes de Hollande. — Le grand commandeur croit que les rebelles ont voulu prendre du temps, pour que le peuple ne se persuade pas que la négociation se rompt par leur faute, et pour attendre le résultat des démarches qu'ils font en France, en Angleterre et en Allemagne, où Sainte-Aldegonde se donne des peines incroyables. — Ils n'ont plus parlé de suspension d'armes, ni du désir du prince d'Orange d'avoir une entrevue avec un des commissaires du roi.

« Au moment de fermer le paquet, le commandeur a reçu du comte de Schwarzbourg la lettre et la relation dont il envoie copie, ainsi que de sa réponse, avec les dépêches en français. Le roi verra, par ces pièces, avec quel venin et artifice ledit comte propose une trêve de six mois (1). Aussi Requesens a-t-il rejeté cette proposition et lui a-t-il refusé le passeport qu'il demandait pour les commissaires de Hollande et Zélande, dont le comte veut se faire accompagner à Vienne. — Le mestre de

y que él queria estar subjecto á los estados de Holanda y Zelanda, pues le havian acogido en su necessidad; y que si esta le apretava, seria forzado, aunque contra su voluntad, á poner en mano mas poderosa lo que tenia occupado; asi que V. M. mirasse con tiempo lo que le convenia; y dió grandes quejas de haverle quitado su hacienda y su hijo, diciendo la lástima que tenia de que fuesse mal instituido.

(1) V. M. podrá considerar con que ponsoña y artificio propone lo de la trega por seys meses.

camp Julian Romero a écrit de Dordrecht au grand commandeur, comme le tenant d'une personne en qui le prince a une grande confiance, que ledit prince a reçu d'un des principaux seigneurs des Pays-Bas une lettre où on l'engage à tenir ferme, en l'assurant qu'il viendra à bout de tout ce qu'il veut. C'est peut être là une invention des rebelles ; mais cela peut être vrai aussi, d'autant que le capitaine sous la garde duquel Julian Romero est placé, lui a rapporté plusieurs des choses qui se passèrent au conseil d'état, lorsque le comte de Schwarzbourg vint à Anvers. Comme, pendant le séjour de ce seigneur, ils étaient continuellement en fête, Arschot et Berlaymont se montrèrent d'une liberté excessive au conseil. Aussi Requesens a-t-il résolu de ne plus les assembler que le matin, quand il y aura à délibérer sur des matières d'importance (1). Le grand commandeur termine en se plaignant de ce qu'il lui faut traiter les affaires avec de tels hommes (2). »

Le 17 avril, Requesens mande au roi : « Les commissaires qui étaient à Bréda sont revenus, et avec eux Julian Romero, le colonel Mondragon et les autres otages. — Les députés des rebelles sont retournés à Dordrecht, en annonçant qu'ils rapporteront leur réponse pour le 3 mai, après avoir consulté les villes de leur parti ; mais il y a peu d'espoir qu'ils acceptent la grande clémence dont on use avec eux, car leur obstination dans leur secte est terrible (3), et leur défiance n'est pas moins grande. Plusieurs autres motifs peuvent les porter à prolonger encore la lutte. Requesens n'hésite même pas à dire qu'ils sont secrètement excités par les états des provinces obéissantes,

(1) Como se anduvieron todos banqueteando, estuvieron perdidissimos en consejo Arscot y Burlemont; y yo me ay resuelto de no hazer consejo de importancia sino de mañana.

(2) Lettre du grand commandeur au roi, écrite d'Anvers, le 7 avril 1575. *Correspondance de Philippe II,* t. III, pp. 293-301.

(3) Con poca esperanza que acceptarán la gran clemencia que por parte de V. M. se usa con ellos, porque su obstinacion en su secta es terrible.

qui ne voudraient pas qu'un arrangement intervint avant qu'il eût été fait droit à leurs injustes prétentions. — Le comte de Schwarzbourg s'est montré mécontent de ce que le grand commandeur lui a refusé un sauf-conduit pour les deux députés de Hollande et de Zélande qu'il voulait conduire à la cour de l'empereur, et de ce que la trêve n'a pas été acceptée dans la forme qu'il proposait. Sur ce dernier point, il a écrit au duc d'Arschot et au comte de Berlaymont une lettre qu'ils ont remise au grand commandeur sans l'avoir ouverte, et qui l'a été au conseil. Il a aussi parlé au docteur Leoninus, avant de quitter Bréda, disant qu'il ferait en sorte que la trêve fut aussi maritime, et qu'il attendrait la réponse à Dordrecht pendant quatre ou cinq jours.— La chose a été mise de nouveau en délibération au conseil d'état, en présence des quatre commissaires. Trois de ceux-ci, savoir ceux de longue robe *(letrados)* et un des membres du conseil exprimèrent l'avis que l'on acquiesçât à la trêve ; et peut-être tous les autres eussent adhéré à cette opinion, si le grand commandeur ne s'y fût montré tout à fait contraire. — Il ordonna à Leoninus de répondre au comte de Schwarzbourg qu'il ne consentirait à aucune trêve par suite de laquelle les rebelles pussent communiquer avec les autres sujets du roi ; qu'il accorderait seulement une supension d'armes, aux conditions qu'il avait posées, c'est à dire, que l'exercice de la religion réformée fût suspendu dans les provinces rebelles, qu'elles expulsassent les prédicateurs et les consistoires hérétiques ; que la suspension fût générale, par mer et par terre, et qu'elle finit à la Saint-Jean. Il est certain d'avance que ces conditions ne seront pas acceptées. — Il était presque décidé à ne pas laisser repartir les commissaires pour Bréda, mais le conseil a trouvé qu'il ne fallait pas laisser perdre au peuple tout espoir d'un arrangement (1). »

Le comte de Schwarzbourg quitta donc Dordrecht sans avoir

(1) *Correspondonce de Philippe II,* t. III, pp. 307-309.

conclu la trêve. Les états de Hollande, pour le remercier de son intervention, lui firent présent de pièces d'argenterie et d'autres objets précieux. Cependant l'exaltation allait croissant chez les adversaires de l'autorité royale. M. Juste en cite un exemple frappant. Les gouverneurs de la Gueldre et de la Frise avaient envoyé aux villes révoltées de ces provinces des personnes qui en étaient originaires avec les lettres par lesquelles le roi offrait de pardonner à cenx qui se soumettraient : ces messagers furent pendus à leur arrivée.

Les commissaires du roi étaient de retour à Bréda le 3 mai. Le 7, ils furent avisés que des neuf délégués hollandais qui avaient entamé la négociation quatre seulement étaient arrivés à Gertruidenberg, rapportant la réponse du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande. Cette réponse fut remise, le 11, au secrétaire La Torre, envoyé à cet effet à Gertruidenberg (1). Elle se référait aux écrits antérieurement délivrés et repoussait énergiquement l'offre faite aux réformés de s'expatrier. Le prince et les états, d'accord avec le peuple, consentaient à remettre la question religieuse à la décision des états généraux. « Nous confiant fermement, disaient-ils, qu'ils entendront et trouveront bien qu'avec bonne raison nous nous opposons non seulement à l'inquisition d'Espagne, mais aussi aux rigoureux, déraisonnables et impies placards publiés autrefois dans ces pays et renouvelés depuis. » Ils ajoutaient que, pour leur part, ils n'avaient jamais eu l'intention ou la volonté de contraindre le roi ou tout autre d'abandonner la religion

(1) La réponse était donnée au nom de « Guillaume, par la grasce de Dieu, prince d'Oranges, etc., nobles et gentilzhommes du pays d'Hollande, burchmaistres, eschevins, conseilliers et anchiens conseilliers, vroetschappen (notables), doyens, confrériers, gildes et ceulx de la commune traficque, respectivement des villes de Dordrecht, Delft, Leyden, Goude, Rotterdam, Gornichen, Schiedam, Briele, Schoonhoven, Wourden, Oudewater, Gertruydenberghe, avec ceulx de Bommel et Buren. »

romaine, car la foi est un don de Dieu et il faut le respecter. C'est pourquoi, ajoutaient-ils, nous déclarons hautement que nous n'entendons point que l'on fasse retirer de leurs anciennes demeures et sortir de leur patrie ceux qui ont embrassé et qui professent la religion réformée évangélique (1). » Ils déclaraient en outre tenir pour leurs associés tous ceux qui avaient été proscrits ou qui s'étaient expatriés pour cause des troubles, depuis l'an 1566, de même que les héritiers de ceux qui avaient été exécutés pour la même cause. Tous ceux qui avaient souffert pour la cause commune, tous ceux qui avaient assisté la Hollande devaient jouir du bénéfice de la pacification (2).

Le 6 juin 1575, nouvelle lettre de Requesens au roi. « Il lui rend compte sommairement, et en se référant pour les détails à ses dépêches en français, de ce qui s'est passé dans les négociations avec les rebelles depuis son dernier rapport. — Ceux-ci persistent à vouloir la liberté de conscience, et, pour faire croire au monde que les négociations ne se rompent point pour ce motif, ils usent d'artifice, disant qu'ils laisseront le point de la religion à la détermination des états généraux ; ils persistent aussi à demander que les étrangers sortent du pays, et à n'accepter aucune des sûretés qu'on leur offre. — Il en a été délibéré au conseil d'état, en présence de M. de Rassenghien et du comte de Lalaing, et l'on a longuement discouru. Personne n'a osé exprimer l'opinion qu'on accorde aux rebelles la liberté de conscience, parce qu'on sait que le grand commandeur n'y consentirait pas ; mais on lui a représenté la ruine imminente du pays, les nécessités qu'éprouve le gouvernement, les muti-

(1) « et vraye catholicque et apostolicque, » ajoutent-ils.

(2) Écrit des députés du prince d'Orange et des états de Hollande sur les offres des commissaires du roi. Traduction. (Bréda, 11 mai 1575.) — A la suite de cet écrit on mentionne « Trois aultres copies pareilles, desquelles l'une est des aultres villes de Hollande, comme Norderlandt et Waterlandt, la seconde de celles de Zélande, et la troisième de Salt-Bommel, d'ung mesme contenu et teneur. » *Correspondance de Philippe II*, appendices, pp. 695-700.

neries des gens de guerre, la difficulté de soumettre les rebelles par la force, à cause des positions qu'ils occupent, de leur supériorité sur la mer, des secours qu'ils se promettent des voisins, et on en est venu alors à lui proposer d'examiner s'il ne vaudrait pas mieux user de quelque dissimulation avec eux, à condition qu'ils rétablissent l'exercice de la religion catholique, qui est entièrement aboli en Hollande et en Zélande; on l'a engagé à déférer cette question à des théologiens, et même au pape. On est allé plus loin : on lui a dit qu'on pourrait accorder un délai plus long pour sortir du pays à ceux qui ne voudraient pas revenir à la religion catholique, et, tout en leur laissant leurs biens, les dénationaliser et faire avec eux ce qui se fait à Anvers et en d'autres villes avec les étrangers, notamment avec les Anglais, les Osterlins (Hanséates) et les Allemands, c'est à dire ne pas leur demander compte de la manière dont ils vivent et de leur croyance, pourvu qu'ils ne fassent aucun exercice de leur religion, et ne donnent pas de scandale; que, moyennant cela, les catholiques qui ont fui de la Hollande et de la Zélande y retourneraient; que le roi composerait de catholiques toutes les magistratures de villes ; qu'on rétablirait les églises et les monastères; qu'à l'aide de sermons et de persuasions, on ramènerait à la religion beaucoup de monde; qu'avec le temps on pourrait expulser les hérétiques, en les traitant jusque là comme des étrangers, qui ne seraient admis à exercer aucun office; enfin ceux qui lui conseillent ces arrangements croient que ce serait là un moindre mal que la perte entière de la religion dans les provinces révoltées, et le danger qu'elle court dans les autres. — Le grand commandeur leur a répondu que la permission donnée aux étrangers, à Anvers, a été la cause principale des progrès que l'hérésie a faits dans tous les Pays-Bas; qu'il espérait que, quelles que fussent les difficultés du moment, Dieu donnerait le moyen de les surmonter; que, s'il en était autrement, il verrait moins de mal à ce que la religion se perdît d'elle-même avec le pays, que si l'on y

contribuait, du côté du gouvernement, par des concessions (1); qu'en conséquence il n'ajouterait rien aux offres qu'il avait faites sans un ordre exprès du roi (2). »

Consulté sur le dernier écrit des rebelles par le grand commandeur, Viglius lui avait répondu qu'à son avis le but du prince d'Orange et de ses associés était de faire discuter par les états généraux le point de la religion, afin d'attirer à leur parti les provinces obéissantes (3). Requesens résolut alors de

(1) Yo les he dicho.. que espero en Dios que, por muchas difficultades que haya, ha de abrir camino por donde se remedie; que, quando él nos quisiere acabar de castigar, que tendré por menos malo que se pierdan los estados. y en ellos la religion de suyo, que no por haverse ablandado por nuestra parte.

(2) Lettre du grand commandeur de Castille au roi, écrite d'Anvers, le 6 juin 1575. *Correspondance de Philippe II,* t. III, pp. 316-320.

(3) Lettre du président Viglius au grand commandeur, de Bruxelles, 3 juin 1575. Ibid., appendices, pp. 727-728. — Nous croyons devoir reproduire le texte de ce document important. « Monseigneur, j'ay receu les lettres de Vostre Excellence du jour d'hier, avec la dernière responce donnée par les estatz d'Hollande et Zeelande, ensemble copie de la lettre qu'escrivent sur ce à Vostre Excellence noz députez de Breda; et vouldroie sçavoir donner bon advis et conseil sur ce qu'ultérieurement conviendroit respondre sur les présentations que font les adversaires : mais comme je ne sçay quelle résolution Vostre Excellence a prins en cest affaire depuis mes lettres du XIII[e] de may (*a*), sinon ce que s'en répète aulcunement par ladicte responce des adversaires, je y sçauroye bien mal adviser pertinamment. Et encoires qu'il

(*a*) Viglius, consulté par Requesens sur la négociation de Bréda, à savoir « s'il sembleroit mieulx continuer encore ladicte communication par quelques dilations, et quelles, ou de la rompre. » répondait : « M'avoit bien semblé auparavant qu'on avoit donné à nos adversaires la pleyne mesure, et qu'ilz s'en debvoient contenter, s'ilz eussent eu aulcune volunté de se remectre à leur devoir... » Mais il ajoutait : « Comme pour l'estat présent de noz affaires et toutes circonstances, il tombe beaucoup à penser sur ce de rompre avec eulx, je ne m'oseroye aussy charger d'avoir esté de telle opinion, ains remectz à Vostre Excellenca si elle ne treuveroit convenir qu'on remist la résolution de ceste négociation à ung aultre brief temps, pour cependant pouvoir advertir Sa Majesté de tout ce qui se passe .. » Ibid., p. 703.

suspendre les négociations pour douze jours, et, dans l'intervalle, de rappeler les commissaires du roi de Bréda pour déli-

semble que lesdicts adversaires donnent quelque peu meillieur marché, si est-ce toutesfois que, considérant bien le tout, se peult veoir qu'ilz tendent tousjours au mesme but que du passé au faict de la religion, faisans les infectez de la nouvelle religion (qu'ilz appellent réformée) difficulté de sortir du pays sur les conditions à eulx offertes de la part du roy; disans que, puisqu'ilz se debvroient retirer du pays, ne leur serviroit de riens le restablissement de leurs privilèges, que ne concernent tant les altérez en la religion que l'universel estat du pays; ne se contentans aussy de l'asseurance à eulx offerte, sur laquelle l'on prétend ilz debvroient faire la restitution des villes, bateaulx et artilleries, ains insistans encore sur la retraite des estrangiers et convocation des estatz généraulx devant toutes choses, et sur leur seule parole, comme il semble; donnans assez à entendre que leur but est de mectre à l'assamblée desdicts estatz en dispute le poinct de la religion, pour par ce moyen tirer les aultres subjectz à leur cordelle, et mesler ledict poinct de la religion avec le faict de la police générale; veuillans ainsy maistrizer les aultres estatz de ce qu'ilz auroient à faire à ladicte assamblée, et mesler leur cause avecq le général des pays, ausquelt ilz faingnent n'estre ennemis, combien que par effect ilz monstrenz bien le contraire, pillans, robbans et constraingnans à leur damnable rébellion lesdicts pays et subjectz, extirpans la vraye ancienne religion là où ilz peuvent. Par où n'en sçauroye bonnement que dire, ny me fyer sur telles paroles par lesquelles ilz semblent vouloir colorer leur cause; et pour mon opinion, j'ay souvent déclairé ne pouvoir (sans le sceu et adveu de Sa Majesté) en riens consentir que tendroit au préjudice de la sayne catholicque religion. Et comme Vostre Excellence a souvent dict qu'elle entend partout retenir saufve ladicte religion et l'authorité de Sa Majesté, je ne veoy comment icelle sçauroit subsister, la soubmectant à si grande diversité des estatz, tant au faict de la religion que aultres plusieurs poincts politicques et publicques. Et s'il fauldroit leur respondre cathégoriquement, comm'ilz requièrent, je ne treuveroye hors de propos de leur dire que la convocation des estatz debvroit estre en y gardant l'authorité que compète à Sa Majesté sur ses subjectz, et demeurant la religion en son estre, comme aultresfois elle a esté conclue par l'advis desdicts estatz; soubz laquelle religion les pays et subjectz généralement ont receu, accepté et jura Sa Majesté en cesdicts pays. Aussy a esté souventesfois remonstré que, avant estre les choses entièrement redressées, il ne conviendroit (sans ordonnance de Sa Majesté) dénuer ces pays de toutes forces estrangières, et confyer sur la seule parole desdicts adversaires la restitution des villes, batteaulx et artilleries, en obmectant les asseurances à eulx offertes

bérer avec eux. Du côté de la Hollande, on consentit à laisser les négociations interrompues jusqu'au 21 juin (1).

Ici se place un évènement capital de la vie du prince d'Orange. Quoiqu'il appartienne essentiellement à la vie privée du Taciturne, cet évènement est du domaine de l'histoire par l'influence qu'il exerça sur ses relations avec l'Allemagne. Avant de passer le Rhin en 1572, le prince avait rencontré, dit-on, chez l'électeur palatin, à Heidelberg, Charlotte de Bourbon, fille de Louis de Montpensier, un des ennemis les plus prononcés des huguenots en France. Par une destinée étrange, cette princesse avait renoncé à la foi paternelle sous l'inspiration de sa mère, Jacqueline de Longwy, embrassé le calvinisme, renoncé à ses vœux de religion, et abandonné le monastère de Jouarre, dont elle était abbesse. Le prince, qui s'était séparé avec éclat de sa femme Anne de Saxe, conçut le projet d'épouser l'étrangère. Marnix, envoyé à Heidelberg pour négocier cette union, obtint le consentement de Charlotte. Le Taciturne, sans avoir égard aux observations de Jean de Nassau, son frère, ni aux représentations presque menaçantes du landgrave de Hesse et de l'électeur de Saxe, chargea Marnix d'amener en Hollande cette nouvelle fiancée. A leur arrivée dans l'île de Voorn, cinq ministres calvinistes déclarèrent, à la requête de Guillaume, que

par noz députez, lesquelles ne serviroient aussy de riens, demeurans les adversaires saisiz de tout, et continuans leur nouvelle religion comme auparavant, avecq exercice de grandes cruaultez contre les catholicques, sans aulcune forme de justice, avecq laquelle l'on a cy-devant esté accoustumé procéder contre ceulx qui contrevenoient à la religion catholicque, par forme de justice, loix et ordonnances de ces pays. Néantmoins, comme de cecy dépent ung poinct si important qu'est la pacification, je diz ce que dessus soubz correction des aultres plus saiges et qui sçauront mieulx discourir ce qu'emporte ledict dernier escript desdicts adversaires : renvoyant sur ce à Vostre Excellence icelluy escript et la copie de la susdicte lettre de noz commissaires. »

(1) M. Juste, p. 42.

l'adultère de dame Anne de Saxe n'ayant pas été contesté, le prince était libre, selon le droit divin et humain, de s'allier à une autre par mariage, et que celle qu'il épouserait serait, devant Dieu et devant les hommes, sa femme légitime. Le mariage fut célébré le lendemain, 12 juin, dans l'église profanée de la Brielle. Comme on l'a remarqué avec raison, dit M. Juste, le prince avait plutôt suivi les inclinations de son cœur que les conseils de la politique. Le mariage qu'il venait de contracter soulevait contre lui de furieuses animosités à la cour de France en même temps qu'il excitait la véhémente réprobation des oncles d'Anne de Saxe et de tous les autres princes de l'Allemagne. Cette union avec la Française calviniste qu'on appelait « Madame de Jouarre » le rendit également suspect aux Anglais (1). Anne de Saxe, remise à ses oncles vers la fin de 1575, fut renfermée dans le palais électoral de Dresde, où elle mourut folle furieuse, le 18 décembre 1577 (2).

(1) M. Juste, pp. 43-44.

(2) Ibid. — Il faut transcrire ici une page éloquente et accusatrice de M. Kervyn. « Le 4 juin 1575, les états de Hollande et de Zélande confirment l'union de ces deux provinces sous le gouvernement du prince d'Orange *chef-souverain* (*a*). Huit jours après, le mariage du prince avec Charlotte de Bourbon-Montpensier était célébré à la Brielle, où Marnix l'avait conduite. Le prédicateur, digne successeur de Jean Michiels, était en ce moment Herman Modet, l'auteur du sac de Notre-Dame d'Anvers (*b*). Il avait fallu faire déclarer par d'autres ministres, parmi lesquels était Jean Taffin, qu'il était licite au Taciturne, bien qu'une autre épouse vécût encore, de contracter ce mariage (*c*). L'adultère d'Anne de Saxe était établi par Marnix et d'autres témoins et cette nouvelle union avait été annoncée même à la maison de Saxe. Il eût fallu ajouter que de ce côté s'élevaient d'énergiques réclamations, et, selon le landgrave de Hesse, un juge équitable, en pesant les torts de Guillaume et d'Anne, serait arrivé *ad mutuam parium delictorum compensationem* (*d*). — Marnix avait joué un rôle également important dans

(*a*) Res. van Holland (juin 1575).

(*b*) Hooft, liv. VI, p. 252.

(*c*) Groen, t. V, p. 223 — Un de ces théologiens était Thomas Tylius, ministre de Delft, abbé défroqué de Saint-Bernard d'Anvers.

(*d*) Lettre du landgrave de Hesse, du 20 avril 1575.

Le 8 juin, Requesens, toujours à Anvers, avait réuni, sous sa présidence, l'assemblée ou *junte* qu'il voulait consulter sur le dernier écrit des Hollandais. Cette commission se composait du

la répudiation d'Anne de Saxe et dans le mariage de Charlotte de Bourbon. C'était à lui qu'avait été adressée une lettre où le Taciturne disait : « Quant au conseil du landgrave d'emmurer celle que savez et après avoir fait courir le bruit qu'elle seroit morte, je ne le trouve point mauvais ; » et Marnix avait répondu que celui lui semblait bien raisonnable (*a*). En effet Anne de Saxe fut emmurée. Toutes les fenêtres de son cachot furent fermées, et un faible rayon de lumière n'arrivait jusqu'à elle que par une étroite ouverture pratiquée au dessus du guichet : elle devait passer plus de deux années dans ces tortures, et l'on ne grava pas même son nom sur sa tombe (*b*). — La femme qui devait prendre la place de la fille du duc Maurice, valait-elle mieux qu'elle ? J'ai déjà raconté l'aventure de cette abbesse de Jouarre qui, après quatorze ans passés dans le cloître, vend les joyaux du monastère et s'enfuit avec le capitaine La Lune (*c*). En Allemagne, Louis de Nassau la recherche et puis la dédaigne. Elle trouve, dit-on, un autre amant dans le duc Casimir (*d*). Enfin, quand on apprend que Guillaume de Nassau songe à l'épouser, un cri d'indignation s'élève à la fois dans la maison même du Taciturne et parmi les princes allemands (*e*). Jean de Nassau s'y oppose vivement, et ce même landgrave de Hesse qui avait conseillé d'emmurer Anne de Saxe, s'explique sans détours : « *Si pietatem respicias,* il faut considérer que c'est une Française et une religieuse, de plus une nonne échappée *(verlauffene)* dont on dit de divers côtés que sa conduite n'a pas été trop sévère dans son cloître ;

(*a*) Lettre de Marnix, du 2 mai 1575. Groen, t. V, p. 192.

(*b*) Raumer, *Hist. Tasch.*, 1836 ; Juste, Guillaume le Taciturne, p. 174.

(*c*) On disait que l'abbesse de Jouarre s'était enfuie par le conseil de Georges Dambly. Bibl. Nat. de Paris, f. fr., 3182, ff. 54 et 58.

(*d*) Lettre de Morillon, du 22 août 1575.

(*e*) Telle était la colère de l'électeur de Saxe qu'il fit rédiger un mémoire par questions et réponses, dirigé en termes violents contre Charlotte de Bourbon. Je l'analyse, dit M. Kervyn, en adoucissant les termes : « Que faut-il croire de ses désordres avant son mariage ? Ils remontent à sa jeunesse ; elle les a continués dans son monastère aussi bien qu'au château d'Heidelberg où elle était entourée d'hommes corrompus. » — On va jusqu'à l'accuser d'avoir trompé le prince d'Orange au moment où elle l'épousait et d'avoir favorisé ses désordres pour obtenir son pardon (Ms. de la biblioth. de Dresde cité dans l'Annuaire de M. de Raumer, 1836).

duc d'Arschot, des comtes du Rœulx, de Lalaing et de Berlaymont, des évêques de Bruges, d'Ypres et d'Anvers, du baron de Rassenghien, de Champagney et des autres commissaires qui avaient pris part aux négociations de Bréda, de Roda, membre du conseil d'état, et de Christophe d'Assonleville, membre du conseil privé. Le but du grand commandeur, en convoquant cette nombreuse assemblée était d'entretenir pendant quelques jours encore les négociations, dans l'espoir qu'il lui parviendrait des instructions du roi. Il était bien convaincu, en ce qui le concernait personnellement, de l'inutilité de ces conférences, et depuis longtemps il n'y voyait plus rien de sérieux (1). Après avoir exalté la clémence du roi et insisté sur l'aveugle obstination des rebelles, il demanda à la junte ce qu'elle croyait pouvoir être répondu à leur dernier écrit, ayant soin d'ajouter que, quant à la religion, on ne pouvait aller au delà des conditions proposées (2).

il ne faut pas s'enfoncer de plus en plus dans ce bourbier (a). » — « En vérité, ajoute-il dans une autre lettre, il semble que le prince d'Orange ait perdu la raison, et c'est le signe de la colère de Dieu (b). » *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, pp. 522-525.

(1) Berty à Viglius, d'Anvers, 8 et 12 juin 1575. *Documents historiques*, t. XIII. (Archives du Royaume,) Citation de M. Juste.

(2) Allocution du grand commandeur à la junte d'état convoquée par lui. *Correspondance de Philippe II*, t III, appendices. pp. 733-734. — « Veu que, de la part de Sa Majesté, s'est faict avec lesdicts rebelles tout ce qui a esté possible, et usé vers eulx de plus de clémence et miséricorde qu'ilz n'eussent sceu penser ni soubhaiter, et que tout cela ne baste (suffit), j'ay bien volu vous faire assambler derechief, afin que, comme personnaiges tant graves et de tant d'authorité, et de l'advis desquelz j'espère que Sa Majesté sera bien servie, advisez et déclairez ce que l'on doibt respondre à leur dernier escript, présupposé que, quant à la religion, ne se doibt ni ne se peult leur concéder aultre chose. »

(a) Groen, t. V. p. 227.

(b) Nullum certius indicium imminentis pœnæ divinæ quam si quis ratione sua defraudetur. Lettre du landgrave de Hesse, du 2 juin 1575. Groen, t. V, p. 208.

Requesens écrit au roi le 29 juin que « les personnages convoqués s'assemblèrent trois ou quatre fois en sa présence ; on leur donna lecture des instructions remises aux commissaires du roi et de tous les écrits en flamand produits de part et d'autre ; ensuite ils délibérèrent entre eux et exprimèrent leur opinion. — Ce qu'ils dirent est déplorable, et ce qu'ils voulaient dire, s'ils l'eusseut osé, l'est plus encore (1). Tous, à l'exception de Geronimo de Roda, furent d'avis d'accorder aux rebelles la sortie des étrangers, et spécialement des Espagnols, avant qu'eux fussent tenus de rien restituer, affirmant que sans cela, ni lesdits rebelles, ni les provinces obéissantes ne se contenteraient, et de leur concéder, de plus, la convocation des états généraux, en la forme qu'ils demandent, avec la seule réserve de ne point remettre à cette assemblée la décision de la question religieuse ; ils proposèrent aussi qu'il se fît une suspension d'armes, et d'autres choses non moins préjudiciables aux intérêts du roi. Requesens leur adressa, à ce sujet, une seconde allocution en espagnol. — Enfin les commissaires sont repartis pour Bréda le 21 juin, avec les otages et une instruction dont il joint une copie à ses dépêches en français. — En demandant aux rebelles quelles sûretés ils donneront pour l'accomplissement de ce qui sera convenu, puisqu'ils ne se contentent pas de celles qu'on a offertes de la part du roi, on prolongera la négociation pendant quelques jours ; mais Requesens voit bien qu'ils n'en peuvent donner de suffisantes, et, d'ailleurs, le grand commandeur n'en accepterait aucune sans un ordre exprès du roi. — Un des moyens proposés par la junte était que les rebelles remissent les villes occupées par eux au pouvoir de quelque prince ami du roi jusqu'après l'entier accomplissement de ce qui aurait été conclu, et la junte nomma, entre autres, l'empereur et le duc de Savoie. Requesens lui dit que, quoique

(1) Es harta lástima lo que en sus votos dixeron, y mucho mayor lo que se entiende que quisieron dezir, si osaran.

ces princes méritassent toute confiance, il n'y avait pas à délibérer là-dessus, puisqu'il était juste que les rebelles se fiassent au roi, mais je crois bien, ajoute-t-il que jamais ils ne feront (1). Ce que contient l'instruction touchant une suspension d'armes y a été inséré pour gagner du temps, car Requesens n'est nullement d'avis d'y consentir, à moins que ce ne soit dans la forme proposée par lui au comte de Schwarzbourg, et il en déduit les raisons. Ceux du pays au contraire, aussi bien les membres du conseil que les personnes qu'il a réunies en dernier lieu, trouvent qu'on ne peut rien conclure sans ladite suspension, la sortie des étrangers et la réunion des états généraux. — Malgré tout ce que fait le gouvernement pour justifier sa conduite, c'est lui qu'on accuse de l'insuccès des négociations; et cette opinion non seulement on est parvenu à la répandre chez les nations voisines et dans le pays, mais elle est soutenue par les membres même du conseil, qui sont témoins du contraire, et principalement par le duc d'Arschot et Berlaymont. On ne saurait croire tout ce qu'il faut souffrir avec ceux-ci, ni la manière dont ils parlent sur toutes choses, et le premier avec la plus grande liberté et indignation qu'on puisse imaginer. Le mal qu'il cause par là est extrême. Je l'en ai quelquefois repris à part très vivement, jusqu'à le faire pleurer, ajoute Requesens. D'un autre côté, je lui fais tout l'honneur et tout l'accueil possible, mais rien ne peut mettre un frein à son humeur.. Avec tout cela je le tiens pour catholique, et je ne peux me persuader que jamais il songe à prendre les armes contre Votre Majesté : mais je pense qu'il ferait beaucoup moins de mal en les prenant que par le langage qu'il tient et l'interprétation qu'on y donne. C'est lui qui blâme tout ce qui s'est fait depuis huit ans ; c'est lui qui insiste le plus vivement sur

(1) Yo les dixe que, aunque eran confidentissimos, no havia para que tratar desto, siendo justo que ellos se fiassen de V. M. ; pero bien creo que nunca lo harán.

la sortie des Espagnols, et pour que les états de Brabant, de Flandre et de Lille n'accordent rien, à moins qu'on ne leur donne le château d'Anvers et tous les autres privilèges qu'ils s'imaginent leur appartenir (1).

Post-scriptum. Les commissaires qui sont à Bréda viennent de lui envoyer copie de l'écrit que, conformément à leur instruction, ils ont délivré aux députés des rebelles et de la réponse de ceux-ci. Le roi les recevra avec les dépêches en français. Sa Majesté verra avec quelle insolence ils s'expriment au sujet de leur fausse religion, et, d'autre part, avec quel artifice ils tâchent de persuader au monde que, si la négociation se rompt, c'est par la faute des Espagnols. — Le grand commandeur a donné l'ordre qu'on leur refuse absolument ce qu'ils demandent sur ce point, et que, si sur les autres ils ne veulent donner du temps pour en référer au roi, la négociation soit rompue, quels que puissent être les inconvénients qui en résulteront, ainsi que l'en menacent les membres du conseil et le reste du pays (2).

Les députés du prince d'Orange et de ses associés avaient repoussé, dans un écrit du 25 juin, les dernières propositions des commissaires espagnols uniquement destinées à gagner du temps. Ils ne refusaient cependant point d'une manière absolue

(1) No se puede creer lo que con ellos se padesce, y de la manera que hablan en todo, y el primero con la mayor soltura y indignacion que se puede imaginar, y es grandissimo el daño que con ella haze, y yo le he dado aparte algunas muy buenas manos, hasta venirle á hazer hechar hartas lágrimas; y por otra parte le hago toda la honra y regalo possible; y ninguna cosa basta á enfrenarle; con todo esto le tengo por catholico, y no me puedo persuadir que aya nunca de tomar las armas contra V. M.; pero creo que haria harto menos daño con ellas del que haze con lo que la gente se persuade de lo que oyen hablar. Este es el que reprueva todo lo que se ha hecho de ocho años á esta parte, y el que insiste mas de veras en la salida de los Españoles, y en que los estados de Bravante, Flandes y Lila no acuerden nada, sin que se les dé el castillo de Anveres, y todos los demás privilegios que ellos se imaginan tener.

(2) Lettre du roi au grand commandeur, écrite d'Anvers, le 29 juin 1575. *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 329-337.

tout nouveau délai, mais c'était à la condition qu'un armistice fût préalablement conclu dans les termes exprimés par eux. Requesens ayant repoussé, à son tour, cette proposition, les députés hollandais reçurent, le 12 juillet, de leurs commettants l'ordre de quitter Bréda. Ils partirent le surlendemain, après avoir remis aux commissaires du roi une déclaration par laquelle ils rejetaient sur le gouvernement royal toute la responsabilité de cette rupture, que les commissaires du ro attribuèrent à leur tour à l'obstination du prince d'Orange et des états (1).

Le 23 juillet, Requesens annonça au roi la rupture des négociations et la fin des conférences de Bréda. Dans sa lettre, il disait « avoir employé tous les moyens possibles pour les prolonger, tant pour entretenir les espérances du peuple, qui est si mécontent et si mal intentionné (2), que dans l'attente d'une réponse du roi à toutes ses lettres ; mais enfin comme il ne pouvait rien accorder de plus aux rebelles, il a fallu en venir à la rupture... Tout le monde est persuadé que les rebelles ont raison. Le roi ne saurait croire à quel point l'opinion publique est prévenue en leur faveur. On ajoute foi à tout ce qu'ils disent comme à l'évangile. Il n'y a personne dans le pays, à commencer par les membres du conseil, qui ne regarde comme la chose la plus raisonnable du monde qu'avant tout les étrangers, et spécialement les Espagnols, sortent du pays, et que les états généraux soient convoqués, pour qu'avec leur concours on mette ordre aux affaires publiques, même à la religion, bien qu'on ne l'ose pas dire clairement, se contentant de faire observer que, s'il n'y a rien à changer à cet égard dans les provinces soumises à l'obéissance du roi, dans celles qui sont perdues, comme la Hollande et la Zélande, il faudrait user d'un peu de tolérance pendant quelque temps pour les gagner.

(1) M. Juste, pp. 47-48.
(2) Que está tan descontento y mal intencionado.

Requesens leur a toujours dit qu'il espère qu'avec la grâce de Dieu, les forces ne manqueront pas au roi pour ramener ces provinces à l'obéissance de l'Église, mais que si elles venaient à lui manquer, ce serait un moindre mal qu'on lût dans l'histoire que le roi a perdu les Pays-Bas et d'autres provinces encore pour n'avoir permis ni la liberté de conscience, ni aucune autre chose contre la religion catholique, que si l'on y lisait que la religion catholique s'est perdue, parce que le roi a consenti à ce qu'ils prétendent (1). — Dans des conversations particulières avec les commissaires du gouvernement, les représentants des rebelles ont donné à entendre aux premiers qu'ils se remettraient en des mains plus puissantes, et, chaque jour, les membres du conseil et les autres du pays veulent effrayer Requesens de l'idée que les insurgés livreront la Hollande et la Zélande au roi de France, ou à son frère, ou à la reine d'Angleterre. Le grand commandeur verrait avec peine qu'il en advînt ainsi ; mais il croit qu'elles ne pourraient être en de pires mains que celles où elles sont. — J'ai proposé, continue Requesens, que Rassenghien et Champagney allassent rendre compte de tout à Votre Majesté : ceux-ci s'y sont refusés, spécialement Champagney, et presque tous les ministres du pays ont trouvé cette mission inutile, au moins jusqu'après l'assemblée des états généraux. Un des motifs du refus de Champagney et de Rassenghien est l'opinion où ils sont qu'à Madrid ils ne pourront parler librement touchant la tolérance en matière de religion, la sortie des Espagnols, l'assemblée des états généraux pour régler l'ordre politique du pays : toutes choses qui leur

(1) Yo les he dicho siempre que espero en Dios que no le faltarán á V. M. fuerzas para reduzirlos con ellas á la obediencia de su yglesia, y que, quando estas faltasen, es menor mal que se halle en las historias de V. M. que ha perdido los estados de Flandes y otros muchos, por no permitir la libertad de consciencia, ni otra cosa alguna contra la religion cathólica, que no que se aya perdido esta en ellos, por consentirles lo que pretendon.

paraissent nécessaires, et sans lesquelles ils disent qu'on ne pourra reprendre les négociations avec les rebelles (1). Le grand commandeur demande la résolution du roi sur la convocation des états généraux, qu'il aura bien de la peine à refuser, quoiqu'il en attende peu de fruit (2). »

Le roi approuva la conduite de son lieutenant. « La rupture des négociations avec les rebelles, dit la dépêche du 20 août, a paru très prudente au roi. — Il espère que Dieu lui ouvrira un autre chemin plus sûr et plus honorable pour perpétuer la religion dans ces provinces. Il n'a pas été étonné du peu de succès des tentatives faites, parce qu'il n'a jamais rien attendu de bon de si mauvaises gens. — Les navires qu'il a fait rassembler à Santander sont prêts à mettre à la voile (3). »

Le 2 septembre, le grand commandeur adressa aux états particuliers des Pays-Bas une circulaire, où il exposait les incidents de ces laborieuses négociations et attribuait la responsabilité de la rupture au prince d'Orange et à ses associés. Tout en signalant « la malice et l'obstination des hérétiques et rebelles, tout en qualifiant leurs demandes « d'iniques et exorbitantes, » il exprimait encore l'espoir que les conditions jusqu'alors refusées par eux finiraient cependant par être acceptées (4).

(1) Una de las cosas que les haze rehusar la jornada, es parescerles que no podrán hablar ay con libertad en lo de la tolerancia, en las cosas de la religion, y en la salida de los Españoles, y junta de los estados para decidir todo lo político de ellos, que son las cosas que les parescen justificadas, y sin las quales dizen que no se puede entrar otra vez en plática con los rebeldes.

(2) Lettre du grand commandeur au roi, écrite d'Anvers, le 23 juillet 1575. *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 340-343.

(3) Lettre du roi au grand commandeur, écrite de Madrid, le 20 août. Ibid., p. 356.

(4) Lettre circulaire du grand commandeur aux états des Pays-Bas. Ibid., appendices, pp. 796-802. — La lettre du 2 septembre, dit M. Gachard, fut envoyée en *thiois* aux états de Hollande, de Zélande, de Gueldre, d'Utrecht, de Frise, d'Overyssel et de Groningue; tous les autres la reçurent en français.

Les négociations de Bréda n'avaient point suspendu la lutte inégale qui se livrait entre l'Espagne et les provinces révoltées. Du côte de l'Espagne, le lieutenant de Philippe II disposait, d'après M. Juste, de plus de cinquante mille hommes d'infanterie. Il avait trois régiments espagnols, sept régiments wallons, trois régiments de Bas-Allemands et six régiments de Hauts-Allemands. En outre trois mille Wallons gardaient les places frontières de France. La cavalerie formait un total de plus de cinq mille hommes. Indépendamment des treize bandes d'ordonnances (trois mille hommes d'armes et archers), elle comprenait dix-huit compagnies de chevau-légers et d'arquebusiers, et deux compagnies de reîtres (1).

(1) M. Juste, p. 54. Ce chiffre est exagéré : le chiffre réel de l'infanterie, n'était que de 34,670 hommes. Voici l'état sommaire des gens de guerre que le roi a dans les Pays-Bas à la date du 14 janvier 1575 (*Correspondance de Philippe II,* t. III, pp. 245-246).

	Nombre d'hommes qu'il devrait y avoir selon la montre.	Nombre d'hommes qu'il peut y avoir.
FRISE ET PAYS DE GRONINGUE.		
Le régiment wallon de M. de Billy, qui est de dix enseignes	2,000	1,400
Trois enseignes de la même nation qui étaient hors du régiment	600	420
Deux enseignes de Bas-Allemands . .	600	400
HOLLANDE, UTRECHT, GUELDRE ET OVERYSSEL.		
Treize enseignes de Hauts-Allemands du baron de Fronsperg	3,900	2,600
Douze du baron de Polweiler . . .	3,600	2,400
Huit du comte d'Eberstein . . .	2.400	1,600
Dix de Bas-Allemands, du régiment de M. de Hierges	3,000	2,000
Dix du comte de Mégem	3.000	2,000
Treize du comte de Boussu . . .	3,900	2,600
Six de Wallons de M. de Hierges . .	1,200	600

Les troupes régulières que le Taciturne pouvait opposer à ces forces imposantes étaient tout à fait insuffisantes. Quatre

Sept du régiment commandé par Alonso Lopez Gallo	1,400	700
Quatre du régiment de Mario Carduini .	800	400
Sept du colonel Verdugo	1,400	1,400
Onze d'Espagnols du régiment de don Fernando de Tolède	2,200	1,100
Cinq du régiment de Julian Romero. .	1,000	800
Douze de celui de Valdès	2,200	1,000
Deux compagnies de bourgeois à Amsterdam	600	600
Cent vingt Espagnols, plus ou moins, et quarante ou cinquante vieux soldats du pays, dans le château d'Utrecht . .	150	150
BRABANT, HOLLANDE DEPUIS LA MEUSE JUSQU'A ANVERS, ET ZÉLANDE.		
Onze enseignes de Hauts-Allemands du colonel Fugger	3,300	2,200
Huit du régiment du comte d'Eberstein .	2,400	1,600
Dix du régiment du comte Annibal d'Altaemps	3,000	2,000
Dix-huit de Wallons du régiment du colonel Mondragon	3,600	2,520
Quatre compagnies du régiment de Julian Romero à Ter Goes	800	400
Une autre à Vilvorde.	200	100
Une autre au château d'Anvers . .	200	100
Cinq cents soldats dans ledit château, qui en forment la garnison ordinaire, et plusieurs places d'artilleurs et d'officiers. .	500	500
Une compagnie du régiment de don Fernando de Tolède à Maestricht . . .	200	100
Cinq du régiment de Hauts-Allemands du comte Annibal	1,500	1,000
Dix de Wallons du régiment du comte du Rœulx	2,000	1,400
Deux cents Espagnols et vingt vieux soldats du pays, dans le château de Gand	200	200
Une compagnie d'Allemands du colonel Polweiler à Valenciennes	300	200

régiments défendaient la Hollande méridionale ; le premier se composait de Wallons, le second d'Allemands, le troisième de Français et le quatrième d'Écossais. Avec ceux qui occupaient la Hollande du Nord et la Zélande on arrivait à un total de trois mille soldats au plus. Mais les villes principales étaient gardées par trente-huit compagnies de bourgeois, chacune de deux cents hommes très bien exercés. Comme chaque famille de villageois devait fournir un homme, on comptait en outre neuf mille paysans armés, dont deux mille étaient gens de cheval. En Zélande, il y avait onze cents paysans armés et deux mille pionniers occupés à réparer les digues et à élever des fortifications. La flotte, placée sous le commandement de Louis de Boisot, avait été notablement accrue. Pour entretenir ces forces de terre et de mer, la Hollande et la Zélande s'imposaient les plus lourds sacrifices. Le peuple ne murmurait pas ; il était sous

Une compagnie de Julian Romero dans le château et quatre-vingts Espagnols de la garnison ordinaire	280	180
Totaux	52,430	34,670
BRABANT ET FLANDRE.		
Dix-huit compagnies de chevau-légers et d'arquebusiers à cheval	1,800	1,080
PAYS D'OUTRE-MEUSE.		
Deux compagnies de reîtres de Schenck et Hans Wallaert.	600	400
ARMÉE NAVALE.		
Dix-sept navires de la flotte à Amsterdam	2,210	1,500
Dix-sept navires à Anvers	2,210	1,500

Ayant comparé cet état, dit M. Gachard, avec un autre que Requesens envoya au roi à la même époque, j'ai trouvé que ce dernier comprenait de plus les garnisons des places frontières de France composées de 3,000 Wallons, et les treize bandes d'ordonnances faisant un total de 3,000 hommes d'armes et archers.

l'influence des ministres calvinistes qui, pendant les négociations même de Bréda, n'avaient cessé de prêcher la guerre ; c'est M. Juste qui en fait la remarque (1).

Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, gouverneur de la Gueldre, avait succédé au comte de la Roche qui, au mois d'octobre 1574, s'était rendu à Padoue pour rétablir sa santé. Il avait été investi du gouvernement de la Hollande et d'Utrecht, ce qui équivalait au commandement des troupes royales. Après la levée du siège de Leyde, les commandants des forces espagnoles avaient porté leur attention sur cette partie de la Hollande septentrionale qu'on appelle le Waterland, entre le Zuyderzée, l'Y et le Zaan. Le mestre-de-camp Valdès avait soumis au roi l'idée de brûler et de détruire tous les villages de cette contrée. Requesens en référa au roi, et celui-ci lui transmit ses instructions le 22 octobre 1574. Nous les reproduisons. Philippe II envisage, avec son calme habituel, une situation qui, des deux parts, ne laisse plus place qu'aux moyens suprêmes ; c'est la lutte définitive et implacable. Inébranlable sur les principes, il n'a pas cependant fermé son cœur aux sentiments d'humanité et à la clémence. Il recule presque devant le projet de ravages impitoyables qui lui est présenté ; il n'ose rien décider, et finit par abandonner la conclusion finale et pratique au grand commandeur. Cette pièce est une de celles où se révèlent le mieux le caractère de Philippe II et les difficultés inextricables dans lesquelles il était placé. Céder pour lui, c'était renier sa foi et ses serments ; c'était accepter le triomphe de l'hérésie, la ruine presque certaine du catholicisme dans les Pays-Bas. Il ne faut pas oublier, et on ne saurait assez le répéter, que le but auquel tendait le protestantisme, ce n'était point la tolérance, mais la domination ; que son culte, tout négatif, n'était qu'une attaque violente et continuelle,

(1) Renon de France, ms., 2e partie, chap. 44 et 46. — *Correspondance de Philippe II*, t. III, *passim*. Citations de M. Juste.

dans ses prêches, contre les dogmes et les pratiques du catholicisme. C'est ce qu'on ne doit pas perdre de vue en lisant ces instructions du roi au gouverneur général.

« Il est bien clair que la dureté, la méchanceté et l'obstination des rebelles sont arrivées au point que personne ne peut douter qu'ils ne méritent un châtiment rigoureux et exemplaire, puisqu'ils n'ont voulu ni reconnaître ni accepter le grand bienfait et la faveur signalée que je leur ai faite, en les recevant en grâce et en les remettant en repos par le pardon général. Et même, longtemps avant que ce pardon se publiât et que le duc d'Albe partît pour revenir en Espagne, il m'écrivit, comme il me l'a rappelé ici, que plusieurs des conseillers du pays eux-mêmes, désespérant de voir rentrer les rebelles dans la bonne voie, lui avaient spontanément proposé le moyen dont il est question aujourd'hui, quoique plus tard, selon ce qu'il dit, quand on vint à traiter de l'exécution, ils aient molli et se soient rétractés (1). Si ç'avait été le pays d'un autre prince, le duc l'aurait fait sans me consulter, et il aurait fort bien fait. Mais il fut arrêté avec raison par le motif qu'il s'agissait de mes propres domaines. C'est aussi pourquoi je ne le lui ai pas ordonné, et la même considération m'a toujours engagé à recourir à des moyens plus doux.

« Mais comme aucun de ces moyens n'a réussi, et qu'il paraît indubitable que telle doit être la volonté de Dieu (dont ils ont tant mérité la colère), il a paru convenable d'en venir à l'application du dernier et rigoureux châtiment (2) qu'on pourrait leur infliger

(1) Algunos de los propios consejeros naturales, desconfiados de que los dichos reveldes se huviesen de reduzir al camino que devian, le propusieron de suyo el medio que agora se platica de assolarlos, aunque despues, quando se vino á tratar de la execucion, dize que afloxaron y se volvieron atrás.

(2) Pero, visto que ninguna (via mas blanda) aprovecha, y teniendo por sin dubda que deve ser esta la voluntad de Dios (cuya ira tienen tan merescida), en fin ha parescido convenir que se venga á usar del último y riguroso castigo.

d'une de ces deux façons : ou en submergeant tous les villages et le plat pays, ou en y mettant le feu. Certes nous serions heureux qu'on pût éviter l'une et l'autre; mais la plaie étant déjà si invétérée, il est nécessaire, pour la guérir, d'user de moyens violents. Il est clair en effet que, si on laisse jouir lesdits rebelles des produits de la terre, tout le commerce et le trafic des autres provinces affluera chez eux et en Zélande, sans qu'on puisse s'y opposer, et ils auraient ainsi des ressources pour se refaire, se fortifier et soutenir la guerre autant qu'ils le voudront, comme on le voit par le rapport que vous a fait le capitaine Corcurra des tributs et des contributions considérables qu'ils payent au prince d'Orange, à l'aide du commerce qu'ils font des denrées du pays; et tant qu'ils pourront le faire, on verra s'accroître leurs profits, en même temps que la misère des autres provinces.

« Submerger la Hollande, est chose qui pourrait se faire facilement, en rompant les digues; mais ce moyen entraîne avec soi un grand inconvénient : c'est que, les digues une fois rompues, le pays doit demeurer perdu et dévasté pour toujours, au dommage évident des provinces voisines; car, tout bien considéré, on peut dire que la Hollande est maintenant comme une digue qui les préserve toutes, et que, si on la met sous l'eau, les autres provinces seront exposées à un danger manifeste, et obligées de construire des digues elles-mêmes, et, avant que celles-ci fussent faites, leur territoire serait perdu indubitablement, comme on le voit par la maîtresse-digue de Hollande, dont la construction a exigé un grand nombre d'années, et qui coûte d'énormes frais d'entretien. On ne doit donc pas employer ce moyen, parce que, outre les inconvénients signalés, lesquels sont manifestes et si grands, on considère qu'il aurait un certain caractère de cruauté, dont il faut se garder, surtout envers des vassaux, quelque notoire que soit

leur faute, et quelque légitime que fût le châtiment qui leur serait infligé (1).

« Par ces considérations et plusieurs autres, on préférerait l'incendie : d'abord c'est un moyen dont on a accoutumé d'user dans la guerre, et puis le feu, on peut l'arrêter quand on veut. D'ailleurs, quand bien même on en viendrait à brûler tous les villages, les moissons et les arbres, le sol resterait toujours, et tout se reproduirait avec le temps. Si l'on se met à brûler les villages et le plat pays, outre qu'il est fort vraisemblable que les villes se rendront, croyant qu'elles vont être aussi livrées aux flammes, il s'ensuivra que les rebelles seront privés de tous leurs biens, tels que le bétail, les grains, les foins, le beurre, les fruits, les poissons et autres productions dont ils se nourrissent ; et ne les ayant plus, ils ne pourront ni subsister, ni demeurer dans le pays, ni rien fournir aux villes révoltées ; et ainsi l'on pourrait s'attendre à ce que celles-ci se soumissent d'elles-mêmes pour ne pas mourir de faim. Et si ces gens voulaient se mettre en mer, il est clair que, n'ayant point de provisions à emporter, ils seraient bientôt perdus, et ceux du dehors ne les assisteraient pas, n'ayant plus de raison pour venir là, puisque le commerce cesserait. De sorte que, tout bien considéré, par ce moyen les rebelles seraient pressés à tel point que, s'ils ne voulaient achever de se perdre et de se livrer au désespoir, on pense qu'ils viendraient solliciter la miséricorde à laquelle je souhaite les voir recourir, et qu'on arriverait bientôt par là au but qu'on veut atteindre, quoiqu'on ait considéré qu'on perdrait peut-être de la sorte, l'affection de beaucoup de bons vassaux de ces provinces qui ont des parents,

(1) De manera que en effecto no coviene usar desto medio, ni se deve hazer, porque demás de los inconvenientes que están tocados, que son manifiestos y tan grandes, se considera que traeria consigo un cierto nombre de crueldad, que se deve huir, y mayormente con vassallos, por mas que su culpa sea notoria, y el castigo que se les diesse justificado.

des amis et des biens en Hollande, et même, par aventure, de tout le peuple, car ils ne font qu'un.

« J'ai ordonné qu'on vous écrive le pour et le contre, et je vous charge, après que vous y aurez bien réfléchi, en vous réglant sur l'état où seront les affaires alors, de prendre la résolution qui vous paraîtra la meilleure, car je m'en remets à vous. Si vous vous décidez pour l'emploi du moyen indiqué, il conviendra, afin que les coupables eux-mêmes et tout le monde ne puissent en contester la justice, que vous les fassiez requérir et admonester, par la voie et de la façon que vous le jugerez le plus à propos, de rentrer en eux-mêmes et de sortir de l'erreur et de l'aveuglement où ils sont plongés, les avertissant que, s'ils le font, ils seront accueillis et pardonnés, et qu'on usera envers eux de la clémence et de la bénignité qu'on leur a offertes, mais que s'ils persévèrent dans leur obstination et leur rébellion, on déploiera contre eux les dernières rigueurs, sans leur déclarer toutefois qu'il s'agit du feu, cela devant être tenu fort secret jusqu'en son temps.

« Si cet avertissement et la crainte qu'il doit leur inspirer ne servent de rien, alors vous donnerez ordre qu'à la première gelée, on entre avec la flamme dans le Waterland, et l'on brûle les villages et le plat pays. A cette fin, avant de mettre la main à l'œuvre, vous aurez soin de faire entrer dans Amsterdam la plus grande quantité possible de vivres pour la troupe qui sera chargée de l'exécution. On calcule qu'il faudra dix ou douze mille hommes, et l'on suppose qu'ils s'en chargeront bien volontiers, à cause des profits qu'ils feront. La majeure partie de ces troupes pourra être choisie parmi celles qui sont actuellement en Hollande, tout en laissant des garnisons suffisantes à La Haye, à Leyde, si elle est tombée en notre pouvoir, et dans les autres places importantes; le surplus, jusqu'au nombre susmentionné ou jusqu'à celui qui sera jugé nécessaire là-bas, sera envoyé d'ailleurs. Et si l'on en vient à l'exécution (pour cela je répète que je m'en remets à votre prudence et à ce que

vous aurez résolu), vous devez faire commencer l'incendie par le Waterland, et faire savoir par toute la Hollande, que, celui-là achevé, on brûlera le reste du pays. Ainsi peut-être la crainte les fera-t-elle venir à résipiscence (1). »

Requesens se montra tout disposé à user de la latitude que le roi lui laissait de porter le feu dans le Waterland; déjà même il songeait à mettre la chose à exécution, lorsque les mutineries qui éclatèrent dans l'armée, après le siège de Leyde, vinrent paralyser ses mesures (2). Malheureusement la menace seule d'incendier cette portion de la Hollande fournit à Thierri Sonoy, gouverneur de cette contrée, un prétexte pour déployer la plus grande barbarie contre ceux qu'il soupçonnait de vouloir favoriser l'entreprise des Espagnols. Il érigea un tribunal extraordinaire, qui, par ses cruautés, dit M. Juste, rivalisa avec le conseil de sang d'exécrable mémoire (3). Nous laisserons à la plume de Kervyn la tâche de nous tracer le tableau de ces horreurs.

Trois années se sont écoulées depuis que Thierri Sonoy (le chef le plus redouté des gueux depuis que Lumay a disparu) avait épouvanté les murs d'Alkmaar par de sanglantes représailles. Sonoy y commande encore; mais, au dessus de lui, il faut placer l'influence des consistoires calvinistes qui, en vertu des doctrines impitoyablement proclamées par Théodore de Bèze, emploient le fer et la flamme pour imposer leur domination. Ils sont plus redoutés en Hollande que ne l'a jamais été le conseil des Troubles. Dans les provinces du sud des Pays-Bas,

(1) Lettre du roi au grand commandeur, écrite de Madrid, le 22 octobre 1574. *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 174-181.

(2) Lettre du grand commandeur au roi, de Bruxelles, le 11 décembre. Ibid., pp. 213-214.

(3) Bor, dans le livre huitième de son grand ouvrage, fol. 106 et suiv., a retracé impartialement le tableau complet de ces atrocités qui furent d'ailleurs désavouées et blâmées énergiquement par le prince d'Orange. Note de M. Juste.

ils comptent des partisans au sein de toutes les villes (1) : on peut dire qu'ils entretiennent de vastes relations chez tous les peuples (2).

Le 3 juin 1575, Sonoy donne de pleins pouvoirs à des commissaires, parmi lesquels il faut citer, au premier rang, Josse Heukesloot, écoutète de Hoorn, Guillaume Calf, bailli du Waterland, et Guillaume Van Sonnenberg, bailli de Bréderode, pour rechercher les vagabonds (tel est le nom que l'on donne aux catholiques qui ont reparu au milieu de leurs familles), afin de s'assurer, même en obtenant leurs aveux par la torture, s'ils n'ont pas été chargés, soit par les Espagnols, soit par de riches habitants du pays, de livrer aux flammes les foyers dans lesquels ils sont à peine rentrés depuis quelques jours.

En effet les rigueurs de la torture, d'une part, la promesse de la vie et de la liberté, d'autre part, procurèrent des aveux dictés d'avance; mais on tint peu de compte des engagements que l'on avait pris, et l'exécution des accusés par le feu fut ordonnée : « Sachez, s'écria le premier qui devait subir cette barbare sentence, sachez que ceux que nous avons accusés, sont innocents de toute trahison ! » Telle fut, à ces mots, la colère des commissaires qu'ils firent suspendre le supplice et donnèrent l'ordre d'attacher le condamné par les mains au haut d'une échelle avec un poids de deux cents livres suspendu aux pieds. « Confirmez vos aveux, lui disaient-ils, ou nous inventerons d'autres tor-

(1) Lettre de Requesens, du 7 avril 1575. Citation de M. Kervyn.

(2) Je lis dans une lettre écrite à Gand sans date : « Il me semble que le dangier est à la porte et que les affaires se porteront de mal en pis. Mon motif est que tous ceulx qui se nomment nouveaulx évangélistes en ce pays, ont une certaine confédération et intelligence secrète les ungs avecq les aultres ; et si est certainement partout, du moings en la ville d'Anvers, de Tournay et de Gand, leur orgueil et effrénée audace, voires témérité si grande et insupportable qu'ils disent publiquement avoir grandement erré en ce qu'ils n'ont premièrement assommé et massacré tous gens d'esglise et après pillé tous gens de bien. » Arch. Nat. à Paris, K. 15288.

tures; » puis ils se retirèrent dans une hôtellerie où ils se mirent à boire. Quatre heures s'écoulèrent. Les forces du patient étaient épuisées : il déclara tout ce qu'on voulut.

D'autres condamnés qu'on avait enfermés ensemble dans le même cachot, apprirent ce qui venait de se passer et se dirent les uns aux autres qu'il valait mieux souffrir la mort que d'endurer ces tortures. Ce fut au milieu des flammes qu'ils s'écrièrent d'une voix : « Ceux qu'on nous a forcés à accuser sont innocents! » et ils demandaient, avec de touchantes supplications, qu'on hâtât leur fin. Ainsi périrent sur le bûcher d'honnêtes laboureurs (et avec eux une femme) confondus dans cette désignation de vagabonds infligée par les bourreaux à ceux que naguère ils avaient chassés de leurs foyers et qui, cette fois, ne devaient pas échapper à leurs vengeances (1).

Un sort plus terrible encore est réservé aux riches habitants du pays, contre lesquels on a déjà réuni avec tant de soin de perfides témoignages. En vain affirment-ils leur innocence; en vain déclarent-ils : « Nous ne sommes pas plus coupables que le blé qui fleurit dans les champs. » On est décidé d'avance à ne pas s'arrêter à leurs protestations.

Les accusés veulent se défendre : « Taisez-vous, leur répondent les commissaires. Les traîtres n'ont pas le droit de parler. » Et lorsque les patients, au moment de mourir, veulent une dernière fois en appeler à la justice de Dieu, il y a là un ministre calviniste qui étouffe leur voix jusqu'à ce que le bourreau leur serre la gorge.

On a notamment conservé l'histoire d'un père et de son fils, l'un épuisé par l'âge, l'autre dans toute la vigueur de la jeunesse. Le père est torturé le premier; mais il expire dans les souffrances avant d'avoir assouvi la rage des bourreaux, et il

(1) On arrêta aussi des femmes : l'une au déclin de l'âge qu'on nommait la vieille Marguerite, l'autre toute jeune qui servait dans la prison le comte de Boussu et qui avait, disait-on, voulu le faire évader sous des habits de paysan. Note de M. Kervyn.

ne leur reste qu'à ordonner que son cadavre sera écartelé. Le fils au contraire supporta avec autant de force que de courage toutes les douleurs : on le soumit vingt-deux fois à la torture. Plus on multipliait les tourments, plus son visage semblait serein. « C'est un ange ! » disaient les catholiques ; et les calvinistes étonnés ne trouvaient rien à répondre sinon qu'il fallait plutôt y voir l'œuvre du diable. Sa sentence nous a été conservée : les premières lignes reproduisent un audacieux mensonge. Les accusés sont convaincus d'avoir voulu mettre le feu dans tout le pays : ils l'ont avoué hors des tortures et en pleine liberté. Puis viennent ces mots : « Nous Thierri Sonoy, lieutenant et gouverneur, au nom de Son Excellence, de la Noord-Hollande et du Waterland, déclarons, après mûre délibération, que nous condamnons le coupable à avoir le cœur arraché de son corps, lui vivant, et on le lui jettera à la face, puis le corps sera écartelé, et un quartier sera placé sur chaque porte de la ville de Hoorn ; mais la tête sera portée au haut de la tour de Woggenom où il est né, pour servir d'exemple à tous autres. Ainsi publié au son de la cloche. »

Il faut laisser aux historiens protestants les plus graves et les plus consciencieux, dit toujours M. Kervyn, le soin de peindre toutes les atrocités, dont les hordes les plus sauvages ne conçurent jamais la pensée : la poix et le soufre coulant en gouttes embrasées ; les crocs de fer et les cordes s'enfonçant dans les chairs ; les flambeaux placés sous la plante des pieds ou sous d'autres parties du corps enduites d'eau de vie ; le lit de charbons ardents ; les linceuls où les corps vivants étaient livrés à la voracité des rats ; les tourments les plus hideux et les plus obscènes ; et tout cela s'accomplissant sous les yeux de quelques commissaires qui, à chaque instant, remplissent eux-mêmes la charge de bourreaux et qui sont ivres à ce point qu'ils ne se rendent compte ni de leurs cruautés, ni de leur infamie.

Quand le sang des paysans du Waterland eut assez coulé,

les commissaires choisis par Sonoy se rendirent près de lui : « C'est maintenant, lui dirent-ils, qu'il faut montrer votre courage. Ce que nous avons fait dans les campagnes, il faut maintenant le faire dans les villes. » Sonoy hésitait et chancelait dans le sang : il est peu douteux que l'influence des consistoires n'ait pesé sur lui en 1575 comme en 1572.

Ce fut dans cette ville de Hoorn, où Heukesloot remplissait les fonctions d'écoutète, que la persécution s'ouvrit ; mais les magistrats invoquaient leurs privilèges, d'après lesquels aucun bourgeois ne pouvait être arrêté sans information préalable. « Il n'y a d'autres bourgeois, leur écrit Sonoy, que ceux qui sont avoués par le prince d'Orange ou par moi ; et, si vous n'obéissez, vous perdrez tous vos privilèges : il s'agit avant tout du service de Son Excellence et du bien public. »

Les magistrats de Hoorn montrèrent un noble courage. Ils osèrent rappeler à Sonoy que les aveux arrachés à des accusés avaient été rétractés par eux-mêmes au moment de leur mort. « Voyez donc, ajoutaient-ils, si l'on n'a pas violé tous les droits divins et humains et méconnu toute justice ! » On avait vu aussi, sous la tyrannie du duc d'Albe, des sentences prononcées, non point par des juges, mais par des commissaires : c'est ce que ne permettaient pas les franchises du pays.

La fureur de Sonoy éclate : « Votre lettre, répond-il, n'est qu'une injure manifeste pour moi et pour d'autres. Vous protégez les traîtres ; vous ne voulez pas qu'on continue à les châtier en usant de plus de formes de justice qu'ils n'en méritent... J'ai bien compris votre allusion à la tyrannie du duc d'Albe ; je flaire le sens de cette méchanceté... Vous n'avez qu'un but : c'est de vous opposer à ce qui concerne le service du prince d'Orange et le bien général. Faites donc intervenir vos échevins ; mais ils seront tenus de me prêter d'abord certain service. Qu'ils se présentent après-demain au plus tard, ou j'agirai sans eux. Je vous rends responsables de tout tort causé au bien général, et ceci vous offrira peut-être l'occasion

de répéter les belles déclarations que vous vous plaisez à placer dans la bouche des accusés. »

Les magistrats de Hoorn portèrent leurs plaintes jusqu'au prince d'Orange; mais l'un des commissaires les plus fameux par les barbaries déjà commises, Sonnenberg, accourut près du Taciturne et présenta l'apologie des bourreaux. Elle fut développée avec plus d'autorité par un ministre calviniste qui était en ce moment le prédicateur officiel de la cour de Dordrecht ou de Gertruidenberg, et on ne pouvait attendre de lui que l'approbation de tous les crimes et de tous les désordres. Ce ministre, c'était Jean Michiels, qui, en 1568, faisait martyriser sous ses yeux, en vertu de la prophétie d'Ézéchiel, les prêtres de la West-Flandre (1). Les pouvoirs des commissaires désignés par

(1) M. Kervyn renvoie au tome II *des Huguenots et des Gueux,* p. 101. Voici ce qu'on lit à cette place : « Dans les premiers jours de janvier 1568, trois bateaux portant environ quinze cents hommes abordèrent à Boulogne ; d'autres bannis débarquèrent à Calais ; d'autres encore au pied des dunes (*a*). Le point de réunion leur était fixé près de Poperinghe, dans un endroit retiré qu'on appelait *den Spaenschen-Dael,* le val des Espagnols... Depuis quelques jours, les sectaires, qui d'abord s'étaient tenus cachés, s'étaient formés en bandes qui avaient les bois pour refuge. Ils parurent inopinément à Houtkerke et à Oost-Cappel, saisirent les curés et leur coupèrent les oreilles ; mais bientôt, jugeant que ce n'était point assez, ils rentrèrent à Houtkerke, et le curé, vieillard déjà accablé d'infirmité, fut couvert de blessures et expira sous leurs coups. Ce n'étaient que les premiers symptômes du mouvement qui se préparait (*b*). — La réunion au *Spaenschen-Dael* devait avoir lieu le 10 janvier ; mais le baron de Rasseghem (Rassenghien), qui en avait été prévenu, avait pris des mesures pour l'empêcher. Quelques sectaires furent arrêtés. Les autres rentrèrent dans les bois ; mais dès le lendemain ils reparurent et se présentèrent armés d'arquebuses et de pistolets, à Reninghelst. Après avoir enlevé tous les ornements sacrés qui étaient d'or et d'argent, ils emmenèrent avec eux trois prêtres qu'ils avaient arrachés de l'autel. — Le ministre Jean Michiels accompagnait cette cohorte recrutée parmi les *bosch-gueuzen* ou *wilde-gueuzen*

(*a*) Beaucoup de ces réfugiés venaient de Norwich. Poullet, *Corresp. de Granvelle,* t. III, p. 195.

(*b*) Lettre de l'évêque d'Ypres au duc d'Albe, du 1er janvier 1568. Arch. de Bruxelles.

Sonoy furent confirmés; et, si plus tard cette procédure fut suspendue, si les accusés retenus encore prisonniers osèrent poursuivre leurs bourreaux devant les états de Hollande, ce fut grâce à l'influence d'évènements importants qui modifièrent la politique du Taciturne après la mort de Requesens (1).

Dans les rues des villes de la Noord-Hollande un cri retentissait au passage des commissaires de Sonoy : « Voilà le tribunal de sang! » En effet le conseil des troubles institué par le duc d'Albe n'avait jamais violé si audacieusement les privilèges du pays et les formes de la justice; et il est bon de rappeler comment ceux qui avaient reproché aux Espagnols la rigoureuse application des anciens édits, se placèrent eux-mêmes au dessus de toutes les lois : leurs vengeances, inscrites par des mains impartiales dans les annales des gueux, y laisseront une ineffaçable flétrissure. Le parti de l'action révolutionnaire et violente espérait ainsi rendre désormais impossible toute réconciliation avec Philippe II (2).

(gueux sauvages ou gueux des bois). A ses côtés marchait un sectaire qui avait été autrefois bourreau. Ce fut lui qui exécuta la sentence prononcée par le ministre en vertu du vingtième chapitre de la prophétie d'Ézéchiel. A onze heures de la nuit, au clair de la lune, les trois prêtres furent cruellement mis à mort sur une butte située près du Moulin-Noir, entre Dranoutre et Neuve-Église. Le lendemain on retrouva leurs corps à demi-cachés dans les joncs d'un ruisseau à la lisière d'un bois. Les meurtriers s'étaient éloignés en se dirigeant vers Wulveringhem « pour y oster les idoles, comme ils disoyent. »

(1) J'ai suivi surtout, dit M. Kervyn, le récit de Pierre Bor. — En même temps, les bandes des gueux de bois reparaissent en Flandre : elles s'établissent notamment dans le pays désert et couvert de taillis épais, qui s'étend entre Gand et Bruges. Les gueux détroussent les marchands; mais leurs cruautés les plus infâmes sont réservées aux prêtres. Le père gardien du couvent des frères mineurs de l'Écluse tombe entre leurs mains; quelques jours après, des bergers retrouvent son cadavre : on lui avait tranché la tête. Un autre religieux du même couvent est attaché à un arbre et partage le même sort. Les paysans se réunissent, au son du tocsin, pour repousser ces bandes qui sèment partout l'effroi.

(2) *Les Huguenots et les Gueux,* tom. III, pp. 479-485.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LE TOME IV DU RÈGNE DE PHILIPPE II.

CHAPITRE XIV.

Siège et prise de Harlem. — Siège d'Alckmaar. — Blocus de Middelbourg. — Rupture entre le duc d'Albe et le duc de Medina-Celi. — Le grand commandeur don Luis de Requesens y Çuniga désigné comme successeur du duc d'Albe. — Son arrivée à Bruxelles.

Don Fadrique, après avoir brûlé Naarden, prend avec son armée le chemin d'Amsterdam dans le dessein de faire le siège de Harlem. — Situation de cette dernière ville. — Le prince d'Orange recommande de percer la digue entre Sparendam et Amsterdam, mais cette précaution est négligée par suite de l'influence exercée par Dirk de Vries, chef d'une fraction disposée à s'entendre avec l'Espagne. — Démarches faites dans ce but auprès de don Fadrique par de Vries et ses principaux associés, membres de la régence de Harlem. — Les autres membres convoquent la bourgeoisie. Le capitaine Ripparda, gentilhomme frison, prononce un discours énergique où il rappelle le serment de fidélité prêté au prince d'Orange, et déclare qu'il est déterminé à défendre la ville jusqu'à la dernière goutte de son sang. L'assemblée proteste qu'elle est résolue à se joindre à lui et à sacrifier corps et biens pour empêcher que la cité ne retombe sous la domination du duc

d'Albe. — Le colonel Lazarus Muller arrive avec dix enseignes d'Allemands pour défendre Harlem. — Les réformés s'emparent de la grande église et enflamment le peuple par leurs prédications. — Les Espagnols devant Harlem. — Marnix de Sainte-Aldegonde y est envoyé par le prince d'Orange avec la mission de renouveler le magistrat. — Don Fadrique fait occuper les faubourgs par quatre cents arquebusiers. Noircarmes prend position de l'autre côté de la ville. — Engagement entre la troupe mal disciplinée de La Marck et les Espagnols ; plus de cinq cents hommes du parti des gueux restent sur le carreau. — Le prince d'Orange fait faire le procès aux anciens magistrats de Harlem tombés en son pouvoir ; l'un d'eux est pendu à Delft, et sa tête reste exposée pendant deux heures sur un poteau. — Forces considérables des assiégeants. — Trois mille pionniers et mineurs du pays de Liège, envoyés par le duc d'Albe, périssent presque tous sous l'action du froid ou par le fer de l'ennemi. — L'artillerie espagnole bat avec fureur les murs de la ville pendant trois jours. — Toutes les tentatives pour monter à l'assaut sont repoussées avec perte. — Le duc d'Albe lui-même exprime au roi son regret de voir se prolonger cette campagne la plus sanglante qu'on eût vue depuis longtemps, et où l'on se battait depuis neuf mois sans interruption. — Le prince d'Orange promet du renfort aux assiégés. Cinq cent cinquante Wallons, armés de l'arquebuse à croc, entrent dans la ville. — Sorties répétées des assiégés. — Souffrances des assiégeants ; la plupart des officiers supérieurs sont morts ou blessés. — Les chefs les plus redoutés des gueux de mer usurpent tous les pouvoirs à Harlem. — Haine terrible entre les assiégés et les assiégeants. — L'attaque et la résistance se prolongent avec le même acharnement. — Le duc d'Albe envoie don Bernardino de Mendoça au roi pour réclamer des hommes et de l'argent. — Le prince d'Orange, dont les besoins ne sont pas moins pressants, députe un ministre protestant vers la communauté réfugiée à Londres afin d'en obtenir les secours nécessaires. — Les gueux, montés sur vingt-cinq navires d'Enkhuisen, jettent douze cents hommes sur le Diemerdyk, entre Muiden et Amsterdam. — Combat naval livré par le comte de Boussu aux rebelles ; vingt bâtiments tombent au pouvoir des Espagnols, et nul de ceux qui étaient restés sur la digue n'échappe vivant. — Les assiégés attaquent les quartiers des Wallons et des Allemands, mettent le feu au camp, et rentrent dans la ville avec un grand butin. — Boussu fait rompre la digue entre Amsterdam et la mer de Harlem. — La flotte hollandaise refuse la bataille ; toutes les tentatives des assiégés pour arrêter les progrès de l'ennemi restent sans succès. — L'entreprise d'An-

toine Olivier pour secourir Harlem échoue misérablement. — Les vaisseaux royalistes étant à peu près maîtres de la mer et la ville étant resserrée de tous côtés, les communications deviennent périlleuses et difficiles. Emploi des pigeons pour transmettre les messages. — Malgré les efforts du prince d'Orange, la situation est presque désespérée; les vivres commencent à manquer. — Le prince convoque les notables de la ville de Delft au son de la cloche, et leur annonce son intention de marcher en personne au secours de la ville assiégée. — Des pourparlers s'engagent hors de la ville entre le comte d'Overstein, colonel des Allemands au service de Philippe II, et le bourgmestre Jean Van Vliet, assisté de trois capitaines de Harlem; on ne parvient pas à s'entendre. — Le drapeau noir flotte sur la grande tour de Harlem pour faire connaître la détresse de la ville aux vaisseaux du prince d'Orange. — Guillaume de Bronckhorst, successeur de La Marck, comme lieutenant du prince en Hollande. — Il jure de secourir Harlem ou d'y laisser la vie. — Il essuie une déroute complète ; les Espagnols poursuivent les fuyards, et en écharpent plus de deux mille. — Dernière résolution de Ripparda ; les capitaines allemands refusent leur coopération. — Les représentants de la ville s'entendent enfin avec les commissaires de don Fadrique pour la reddition de la place. La ville se rachète du pillage, et la vie sauve est assurée aux soldats allemands ; les Français et les Wallons restent à la discrétion de l'ennemi. — Les Espagnols prennent possession de la ville. Trois cents soldats wallons sont livrés au supplice sur le marché ; d'autres exécutions ont lieu les jours suivants ; les soldats allemands, après avoir prêté le serment de ne plus servir contre le roi d'Espagne, sont dépouillés de leurs armes et dirigés vers leur pays. — Le duc d'Albe écrit au roi que les soldats français, wallons et anglais, ont été exécutés au nombre de plus de deux mille trois cents, et quelques-uns de leurs chefs avec eux; qu'une soixantaine de bourgeois ont été arrêtés, et que l'on exécutera aussi cinq ou six des plus coupables. — Jugements des écrivains catholiques sur ces exécutions ; le grand coupable, il faut le reconnaître, c'est la réforme. — Mutinerie des soldats espagnols. — Don Fadrique essaie de surprendre Alckmaar ; il n'y réussit point. — Siège en règle ; vains efforts des assiégeants ; Alckmaar est délivré après une défense qui dure sept semaines. Les Espagnols laissent devant cette ville près de deux mille hommes tués, la plupart vétérans. — Ces siéges n'ont pas interrompu les opérations militaires dans la Zélande. Le duc d'Albe, pour conserver Middelbourg et reprendre ou détruire Flessingue, envoie en

France, en Danemark et dans les autres pays du nord pour recruter des matelots. — Sancho d'Avila parvient à ravitailler l'île de Walcheren. — Antoine de Bourgogne, amiral de Zélande et gouverneur de l'île pour le roi, est mis en pièces d'un coup de canon en attaquant un fort construit par les défenseurs de Flessingue sur la digue entre cette ville et Rammekens. — Les gueux de mer se montrent journellement sur les côtes de la Flandre; ils brûlent le village de Terneuzen. — Le prince d'Orange nomme Charles de Boisot gouverneur de Flessingue. — Son frère, Louis de Boisot, gouverneur de Walcheren, est chargé du commandement de la flotte zélandaise.— Le duc d'Albe, de son côté, nomme amiral de Zélande, en remplacement d'Antoine de Bourgogne, Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir. — Les deux Boisot bloquent le château de Rammeken, forteresse de grande importance, qui se rend après quatre jours de siège. — Le duc d'Albe enjoint à Beauvoir de secourir Middelbourg et Arnemuiden, dût-il livrer combat aux rebelles. — Beauvoir exécute cet ordre, et laisse à Middelbourg le brave Mondragon, qui en est nommé gouverneur, avec deux mille quatre cents soldats wallons, des vivres et des munitions de guerre. — Le seigneur de Poyet, qui commande les troupes du prince d'Orange, s'empare de Gertruidenberg, dont la plupart des défenseurs sont passés au fil de l'épée. Guillaume confie le commandement de la ville prise à Jérôme T'Seraerts, qui est massacré par ses soldats, en voulant empêcher la dévastation des églises. — Boussu bat la flotte des insurgés et s'empare de deux forts construits par eux sur la digue du Waterland; onze pièces d'artillerie, deux drapeaux et beaucoup de munitions tombent au pouvoir des Espagnols. — Boussu entre dans les eaux du Zuiderzée. — La flotte des rebelles vient à sa rencontre, disperse ses vaisseaux et l'oblige à se rendre après des prodiges de valeur. — Joie des vainqueurs; souffrances des prisonniers; Boussu, conduit à Hoorn, est accablé d'outrages par le peuple. — Cette victoire d'Enkhuisen rend de plus en plus vacillante l'autorité du duc d'Albe. — Celui-ci écrit au roi qu'il faut de l'argent, sans quoi, ajoute-t-il, tout est perdu. — Étranges projets du duc. — Les troupes espagnoles ne s'établissent qu'avec quelque résistance dans les quartiers qu'il leur a assignés. — Les Espagnols se présentent devant Leyde, gouvernée par le seigneur de Noyelles.— Le régiment de Naples, commandé par Julian Romero, s'empare de La Haye, et se dirige vers Delft. — Marnix, qui commande à Delft, à Rotterdam et à Schiedam, est surpris par les Espagnols et conduit prisonnier à La Haye. — Noircarmes, qui remplace Boussu au gouvernement de la Hollande, se met en

CHAPITRE XV.

Départ du duc d'Albe. — Son successeur Requesens, gouverneur de Milan, prend possession du gouvernement. — Pardon général octroyé par le roi. — Inefficacité de cette mesure tardive. — Continuation de la guerre. — Capitulation de Middelbourg. — Bataille de Mook, dans laquelle succombent Louis et Henri de Nassau.

Le roi signe, le 19 octobre, les lettres patentes qui nomment Requesens gouverneur et capitaine général des Pays-Bas. — Celui-ci arrive à Bruxelles le 17 novembre et descend au palais; il est reçu courtoisement par le duc d'Albe. — Ce dernier quitte la ville le 18 décembre, se dirigeant vers Namur; il débarque à Barcelone, au commencement du mois de mars 1574, et entre à Madrid, le 30, vers dix heures du soir; Philippe II lui fait bon accueil. — Jugements sur cet homme célèbre. — Situation difficile du nouveau gouverneur. — Il expose au roi, dans quatre lettres successives, et avec le plus grand détail, l'état des affaires et les premières mesures prises par lui. Extraits de ces lettres.— Expéditions maritimes, auxquelles Requesens prend part en personne. Résultat malheureux de ces expéditions, raconté par Requesens lui-même. — Tout espoir de ravitailler Middelbourg étant perdu, Mondragon est obligé de rendre la ville, mais à des conditions dignes d'un si vaillant chef. — Plus de vingt mille fugitifs, la plupart venant d'Angleterre, cherchent un asile dans l'île de Walcheren devenue ainsi complètement libre, et se fixent principalement dans le chef-lieu. — Les insurgés dominent sur toute la Hollande, Amsterdam et Harlem exceptés.—Les troupes espagnoles, campées devant Leyde, redoublent d'efforts pour s'emparer de cette place importante.—Jean Vander Does (Douza) et Pierre Vander Werf. Notice sur ce dernier. — Détresse des habitants. — Approche de Louis de Nassau. — Ses négociations avec la France.— Dispositions de l'empereur et de la reine Élisabeth.— Ambassade envoyée par le prince d'Orange en Angleterre. — Ambition de Charles IX. Ses projets sur les Pays-Bas. — Conférences de Schomberg, envoyé français, avec les électeurs protestants d'Allemagne. — Perplexités de la reine-mère, Catherine de Médicis. — Négociations entre Charles IX et le prince d'Orange. — Ghislain de Fiennes, envoyé par le prince en France, est pris par des pirates anglais. — Louis de Nassau reçoit l'assurance que Charles IX est bien disposé à son égard.— Le duc d'Anjou est élu roi de Pologne. La Rochelle, assiégée par lui, se rend au roi; les huguenots obtiennent de nouveau la liberté de conscience. — On attend en Hollande des armes, des munitions, des vaisseaux de l'Angleterre. — Grâce à l'argent reçu de France, Louis de Nassau a pu prendre à sa solde trois mille cavaliers. Son infanterie se compose de cinq à six mille hommes, gascons, français, wallons, lorrains, mais surtout allemands.— Ces troupes se rassemblent à Wulpen, entre Aix-la-Chapelle et Maestricht. Louis de Nassau prend le commandement de l'infanterie, le fils de l'électeur palatin, celui de la cavalerie. Ils sont accompagnés de Henri de Nassau, frère

CHAPITRE XVI.

Mutinerie des soldats espagnols.— Les troupes mutinées s'emparent de la ville d'Anvers. — Convocation des états généraux.— Pardon général proclamé solennellement à Bruxelles. — Suppression définitive du dixième denier. — Contestations entre les états et le gouverneur général; situation peu rassurante du pays.—Marnix de Sainte-Aldegonde et Elbertus Leoninus.— Négociations avec le prince d'Orange. — Anxiétés et mobilité d'esprit de Requesens.— Siège de Leyde.

Après la victoire de Mook la Hollande est prête à se soumettre; les vainqueurs eux-mêmes l'en empêchent. — Les vieilles bandes espagnoles se mutinent; elles chassent leurs capitaines, choisissent un *electo* et se disposent à marcher sur Anvers. — La sédition se propage parmi les autres troupes.— Champagney, gouverneur d'Anvers, est informé que les vieilles bandes sont arrivées à Bois-le-Duc, et seront bientôt sous les murs de la ville. — Il déclare que, s'il est secondé par le château, il saura bien leur défendre l'entrée d'Anvers. — La garnison espagnole du château incline du côté des rebelles. — Mesures de précaution prises par Champagney. — Le 22 avril, Sancho d'Avila se fait ouvrir la porte de Saint-Georges, et entre dans le château. Les soldats qui l'accompagnent se répandent dans les rues voisines, traînant les drapeaux pris à Mook et annonçant que cinq mille Espagnols les suivent, et vont arriver la nuit suivante ou le lendemain. — Requesens arrive à Anvers sans troupes et sans escorte. Champagney lui conseille d'occuper immédiatement le château; Chiappin Vitelli met en doute que la garnison veuille recevoir le gouverneur général, et celui-ci se range à son avis.— Grande alarme à Anvers; un grand nombre d'habitants fuyent avec ce qu'ils ont de plus précieux. — A onze heures, les mutins paraissent aux abords de la citadelle et atteignent l'esplanade sans rencontrer de résistance. — Les Wallons de garde aux murailles de la ville veulent s'opposer aux arrivants, mais Requesens leur fait intimer la défense de tirer. Champagney n'en ordonne pas moins de mettre une compagnie en bataille sur la plaine et lui ordonne d'attaquer l'avant-garde des envahisseurs, mais Requesens accourt, et enjoint au gouverneur d'Anvers et à ses gens de se retirer. — Les Espagnols s'établissent militairement dans la plaine, et, après avoir pris leurs dispositions, pénètrent dans la ville au cri : *argent et les Wallons dehors*. Ils se rendent, tambour battant, à la place de Meir, où est logé Requesens. — Le gouverneur général vient

se placer à cheval au milieu d'eux, et leur adresse un discours éloquent pour les ramener à leur devoir, mais, malgré quelques marques de respect, leur réponse est toujours la même : *argent et les Wallons dehors*.— Ils s'avancent vers le marché, occupent l'hôtel de ville, puis entrent dans les maisons les plus voisines, dix, douze, vingt à la fois, et se font régaler à discrétion. — Maîtres d'Anvers, ils mettent des gardes à toutes les portes, ôtent les clefs aux magistrats et installent leur *electo* à l'hôtel de ville.— Ils signifient à Requesens que les troupes du prince d'Orange fussent-elles aux portes d'Anvers, ils ne sortiront de la ville qu'après avoir été entièrement payés.— Chiappin Vitelli, délégué du gouverneur général, se met en rapport avec l'*electo*, et, après avoir reçu par écrit les propositions des mutins, leur offre dix mois de solde en argent, et, pour les cinq mois restants, du drap et du linge. Ils répondent par une formidable clameur : *tout, tout argent et point de paroles*. Ils parcourent la ville ensuite, déchargeant leurs armes et faisant un grand tumulte pour porter au comble l'effroi de la bourgeoisie. — Requesens tire parti de cette consternation, et demande que la ville lui prête quatre cent mille écus, présentant pour gages son argenterie et sa propre personne. Les bourgeois se résignent. — Difficultés pour l'établissement des comptes. Les capitaines et les officiers, réfugiés à Lierre, s'opposent à ce que les listes remises par eux soient contrôlées par les mandataires de leurs soldats. Requesens les appelle à Anvers, mais ils en sont expulsés par les soldats, avec menace d'être passés par les armes. – Ceux du château se mutinent à leur tour. — Énergie du *porte-drapeau (alferez)* Salvaterra pour rétablir l'ordre. — Requesens fait distribuer aux mutins une partie de leur paye, en leur proposant un délai pour le payement définitif. — Nouveaux troubles et nouvelles injures à l'adresse du gouverneur général. — Les mutins se réunissent à la grand'place, font célébrer la messe par un prêtre espagnol, et renouvellent le serment de ne sortir de la ville qu'après avoir été intégralement payés. — Requesens, exaspéré, mais craignant de pousser à bout ses vétérans, *la plus belle arquebusade du monde*, comme il l'appelait lui-même, passe par toutes leurs exigences. — Cruels traitements exercés par les mutins sur un bourgeois d'Anvers. — Le 31 mai tout est fini, et, le 5 juin, les soldats espagnols achèvent de quitter Anvers, et sont dirigés vers la Hollande. — Cette malheureuse sédition nuit considérablement à la cause royale. Jugements sévères provoqués par la faiblesse de Requesens. — La flotte d'Anvers est surprise par les rebelles ; l'amiral lui-même, Adolphe de Haemstede, est obligé de se rendre. — Les états généraux,

convoqués à Bruxelles pour le dernier jour d'avril, se réunissent, le 5 mai, dans la grande galerie de la cour. La continuation du subside de deux millions de florins, voté en 1572 pour remplacer le dixième et le vingtième denier, a nécessité cette convocation. — Berlaymont et d'Assonleville expriment aux députés les regrets du gouverneur général retenu à Anvers, et les prient de se trouver le samedi suivant à Lierre, où la session s'ouvrira. Les députés répondent qu'ils craignent d'être désavoués par leurs commettants, en se rendant en cette dernière ville. — Le 5 juin, Requesens est de retour à Bruxelles; il s'empresse d'assembler les conseils (d'état, privé et des troubles) afin d'examiner une dernière fois les dispositions arrêtées avant son départ pour la publication du pardon général. — Le 6 juin, dimanche de la Trinité, une messe solennelle est célébrée à Sainte-Gudule, en présence du gouverneur général, des chevaliers de la Toison d'or, des membres des divers conseils, des députés aux états généraux et de tous les nobles présents à la cour. Discours éloquent de l'évêque d'Arras, François Richardot. — Imposante cérémonie, l'après-dîner, sur la grand'place, pour la proclamation du pardon général. Le chancelier de Brabant explique au peuple, en français et en flamand, la publication qui va être faite; puis l'audiencier donne lecture, dans les deux langues, des lettres patentes du roi et d'un règlement pour l'exécution de ces lettres de grâce et de pardon général. — Deux cent quatre-vingt douze personnes sont exclues de l'amnistie. — Nouvelle réunion, le 7 juin, des états généraux dans la grande salle du palais. — Le conseiller d'Assonleville annonce que Philippe II supprime irrévocablement le dixième et le vingtième denier, à condition que les états payeront, pendant six ans, deux millions annuellement, et après l'expiration de ces six années, le second centième denier accordé en cas d'invasion. Il annonce en outre que le roi abolit le conseil des troubles. — Le pensionnaire des états de Brabant remercie le roi, au nom des états généraux, et lui exprime leur bonne volonté et leurs offres de service. Il donne ensuite lecture des remontrances récemment adoptées par les députés convoqués à Bruxelles. — Le lendemain, Requesens appelle les mandataires de chaque province séparément, et leur fait connaître leur quote-part dans le subside et les arrérages. — Mort de Charles IX; détails sur ses derniers moments, et jugement porté sur ce prince par M. Guizot. — Le nouveau roi, Henri III, précédemment duc d'Anjou, et son frère cadet, le duc d'Alençon. — Les états des provinces mettent peu d'empressement à répondre aux demandes du gouvernement; ils y opposent même pour la plupart

de grandes difficultés. Ceux de Brabant réclament avec force l'observation de la *Joyeuse entrée.* — Les contestations du gouverneur général avec les états entretiennent dans les hautes classes et dans la bourgeoisie une agitation qui va toujours croissant; le pardon général est accueilli par la multitude avec une grande méfiance. Vers la fin du mois de juillet, Requesens avoue au roi que le mécontentement dans le pays est général.— La négociation entre Noircarmes et Marnix est interrompue.— Noircarmes meurt à Utrecht le 5 mars 1574. — Les princes d'Outre-Rhin déclarent qu'ils ne feront rien pour le roi catholique si celui-ci ne vient pas aux Pays-Bas, et que, si le roi ne s'arrange avec ses sujets, tout l'empire sera obligé d'embrasser leur parti, à cause du préjudice causé par la guerre à l'Allemagne. — Requesens demande au roi des pouvoirs plus étendus, qui sont accordés sans difficulté. — Elbertus Leoninus est autorisé à se mettre en rapport avec le prince d'Orange par l'intermédiaire d'Hugo Bonte, ancien pensionnaire de Middelbourg. — Instruction rédigée par Leoninus et destinée à être mise sous les yeux du prince d'Orange. — Hugo Bonte se rend à Bommel, où est le prince, et est admis à son audience. — Réponse du Taciturne à la communication du docteur Leoninus. — Requesens, dans une lettre au roi, discute les principaux points touchés dans le rapport de l'envoyé de Leoninus.— Nouvelles propositions faites au roi par le gouverneur général, le 12 juin; elles portent l'empreinte de son inquiétude et de la mobilité de son esprit. — Hugo Bonte est renvoyé près du prince d'Orange, et arrive à Rotterdam le 30 juin. Ses entretiens avec le prince. — Requesens, en envoyant au roi le nouveau rapport de Bonte, dit qu'il trouve les prétentions du prince rebelle d'une insolence extrême. — Démarches de Champagney auprès des provinces insurgées. Ses relations avec Marnix et, par celui-ci, avec le prince d'Orange. — Champagney cherche à convaincre Requesens qu'il faut faire droit aux griefs des provinces du nord. — Supplique par laquelle les nobles et les villes de la Hollande demandent en termes très respectueux la réconciliation avec le roi. — Il n'est pas tenu compte des avis de Champagney. — Marnix est échangé le 15 octobre 1574 contre le colonel Mondragon. — Les forces des Espagnols vont s'épuisant de plus en plus; le siége de Leyde leur porte le dernier coup. — Détails sur ce siége fameux. — Détresse des assiégés.— La flotte de secours, grâce à la croissance inespérée des eaux, arrive jusqu'à la digue de Zoeterwoude. — Les Espagnols sont forcés d'abandonner leur position pour ne pas être noyés. — Ils se retirent, et la flotte s'avance triomphante vers la ville. — Leyde est délivrée. — Allégresse des habitants;

CHAPITRE XVII.

un bon accueil en Hollande; le prince l'engage à venir le trouver à Middelbourg. — Conspiration tramée pour s'emparer d'Anvers. — Requesens ordonne au colonel Mondragon de venir secrètement à Anvers avec son régiment de Wallons et six enseignes d'Espagnols. L'entreprise ayant failli, Mondragon se retire avec sa troupe. — Préparatifs d'une conspiration plus vaste. Plusieurs capitaines, un secrétaire et d'autres ministres du prince d'Orange arrivent à Anvers. — Les chefs attendent la flotte du prince qui doit débarquer six mille hommes. Les Espagnols la découvrent à une lieue de la ville; ils prennent les armes, et, aidés par l'ouragan, la font rétrograder de six lieues. — Le prince d'Orange attribue à la pusillanimité des bourgeois ce grand échec. — Requesens se rend à Anvers pour stimuler le zèle des agents chargés de rechercher les conspirateurs et des juges qui doivent les punir. — Exécutions assez nombreuses. — Entrevue de Leoninus avec le prince d'Orange à Middelbourg. — Son rapport au grand commandeur, qui en donne connaissance au roi. — Requesens désigne les commissaires qui doivent se rendre à Bréda pour s'aboucher avec ceux du prince, des nobles et des villes de Hollande.— Le comte de Schwarzbourg, beau-frère du prince, arrive aux Pays-Bas comme mandataire de l'empereur pour s'efforcer de mettre un terme à la guerre. — Les commissaires, chargés de négocier avec les Hollandais, partent avec des instructions rédigées par Leoninus et revues par Viglius. — Otages exigés par les commissaires des provinces insurgées. — Première entrevue des commissaires belges et hollandais. — Ouverture des conférences officielles. — Proposition du baron de Rassenghien au nom des premiers. Réponse des députés hollandais. — Lettre de Requesens au roi sur ce commencement des négociations. — Junte extraordinaire nommée par Philippe II pour délibérer sur les affaires des Pays-Bas. — Lettre de l'évêque de Cuença, membre de la junte, au roi. — Les trois députés hollandais, députés par leurs collègues pour s'aboucher avec le prince d'Orange, rentrent à Bréda. Reprise des conférences. — Propositions du roi aux insurgés pour arriver à une paix générale. — Protestation du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande. — Le comte de Schwarzbourg et deux commissaires se rendent à Anvers auprès du grand commandeur, et ont plusieurs conférences importantes avec lui. - Ils remettent, à leur retour, aux députés hollandais une réponse dictée par Requesens. — Nouvelle lettre de Requesens au roi sur les derniers incidents et la situation du moment. — Le comte de Schwarzbourg propose une tréve de six mois. — Requesens rejette cette proposition, et refuse au comte les

---

ERRATA.

Page 88. On lit : Le mémoire remis par Champagney au duc d'Albe. — Lisez : remis au duc de Medina-Celi.

Page 181. Au lieu du « château de Kerpen », lisez : château de Kempen.




LE RÈGNE
DE
PHILIPPE II
ET
LA LUTTE RELIGIEUSE
DANS LES PAYS-BAS AU XVIe SIÈCLE,

PAR

Mgr NAMÈCHE,
RECTEUR ÉMÉRITE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

TOME III.

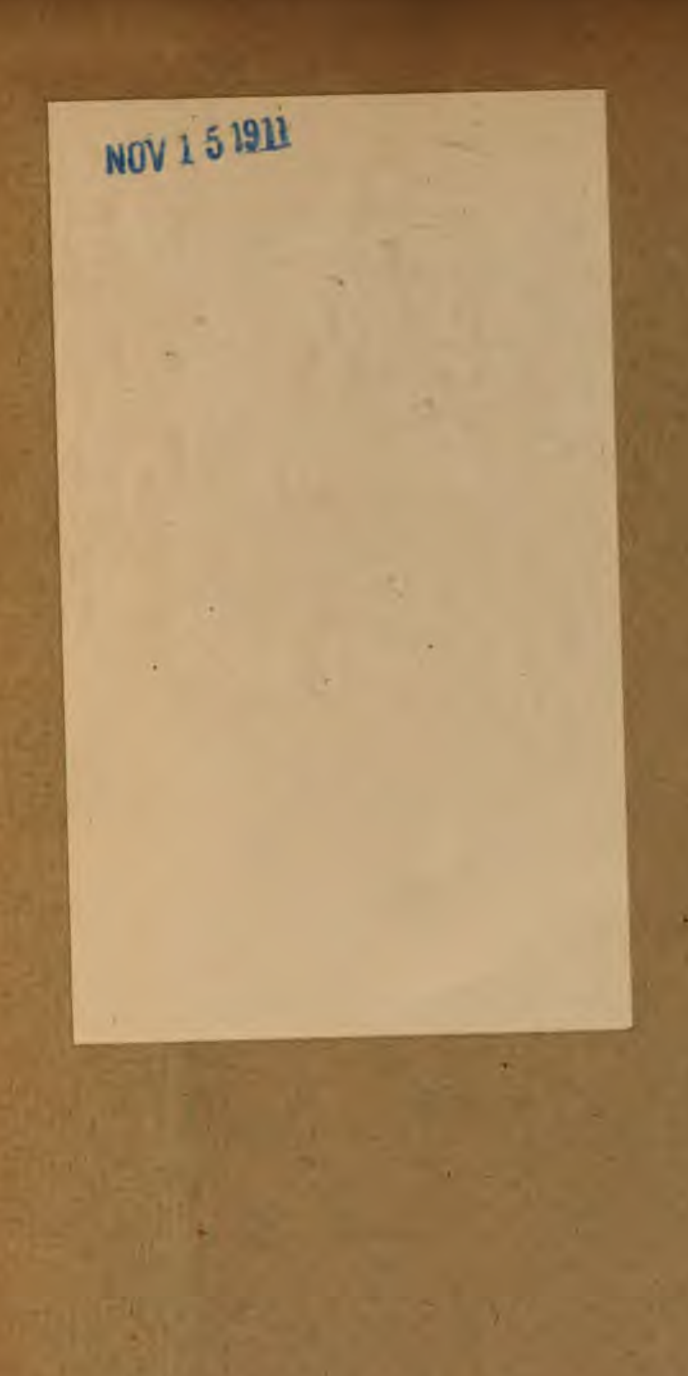


LOUVAIN,
CHARLES FONTEYN,
IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
6, rue de Bruxelles.

PARIS,
F. FETSCHERIN & CHUIT,
LIBRAIRES,
18, rue de l'Ancienne Comédie.

1886.





NOV 15 1911

